3e année. — N° 1. Le N° : 20 centimes. Janvier 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Un certain nombre d'industries sont actuellement en morte-saison, notamment celles du bâtiment, de la préparation des cuirs et peaux, du vêtement. On constate, toujours, cependant, une amélioration par rapport à l'an dernier.

Le chômage a un peu augmenté. Parmi les 480 syndicats d'ouvriers et d'employés de l'industrie et du commerce, groupant 120,000 adhérents qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 décembre, la proportion des ouvriers en chômage a été d'un peu plus de 6 p. o/o. 26 p. o/o des syndicats comprenant 15 p. o/o des adhérents considèrent que la situation est meilleure que celle de l'an dernier; 51 p. o/o des syndicats avec 68 p. o/o des adhérents estiment qu'elle est la même; 23 p. o/o des syndicats, groupant 17 p. o/o des syndiqués, la tiennent pour plus mauvaise.

Sur plusieurs points, on constate une légère diminution du prix du pain.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — La situation paraît être, en général, équivalente à celle de l'an dernier dans la plupart des exploitations forestières; 13 p. o/o de chômeurs; la température assez favorable facilite les travaux. A Fontainebleau, à Balleray (Nièvre) et à Trainon (Loiret), la situation est jugée meilleure que celle de l'an dernier; à Menou, à la Fermeté (Nièvre), à Vitry-aux-Loges (Loiret), elle est devenue plus mauvaise. La durée du travail a été réduite, elle varie de 35 à 50 heures par semaine.

Mines et carrières. — Dans les mines, l'extraction semble plutôt plus faible que l'an dernier, les stocks s'écoulent lentement. Une amélioration s'est produite à la Ricamarie (Loire), la Motte (Isère) et Fuveau (Bouches-du-Rhône); dans les autres centres, pas de changement.

Dans les carrières, pas de chômage; cependant la situation est jugée légèrement inférieure à celle de l'an dernier, soit par suite de diminution d'ouvrage, soit par suite de difficultés de travail, réduisant le gain journalier.

Produits alimentaires. — Chez les ouvriers boulangers et chez les pâtissiers-cui-

siniers, la situation paraît être sensiblement la même que celle de l'année précédente; 13 p. o/o de chômeurs chez les boulangers, 14 p. o/o chez les cuisiniers, situation meilleure chez les boulangers à Bayonne, chez les cuisiniers à Paris; plus mauvaise chez les boulangers à Paris, à Montpellier, à Bordeaux et à Alger, soit à cause de la diminution des salaires, soit à cause de la difficulté du placement. Pour le reste, pas de variation notable à signaler.

Papier. — Carton. — Industrie du livre. — Chez les brocheurs, les cartonniers et les papetiers, 1 p. o/o de chômeurs; l'amélioration déjà signalée s'est continuée.

Chez les typographes et lithographes, le chômage semble avoir un peu augmenté à Paris; pas d'augmentation en province. 30 p. o/o des syndicats avec 12 p. o/o des adhérents, estiment que la situation est meilleure que celle de l'an dernier. 54 p. o/o des syndicats comprenant 74 p. o/o des syndiqués, considèrent qu'elle est la même et 16 p. o/o des syndicats, comptant 14 p. o/o des syndiqués, la tiennent pour plus mauvaise. Les conditions du travail paraissent plus avantageuses que l'an dernier à Saint-Germain (Seine-et-Oise), Douai, Saint-Claude (Jura), Cannes, Perpignan, Poitiers, Nantes et Caen; moins favorables à Paris, à Amiens, Bastia, Marseille, Angoulême, Limoges et Pont-Audemer (Eure); pour satisfaire aux commandes du jour de l'an, on a dû, dans un assez grand nombre de villes, faire encore des heures supplémentaires.

Cuirs et peaux. — Dans la préparation des cuirs et peaux, l'activité est faible; on arrive d'ailleurs à la période de morte-saison. Les commandes sont encore assez abondantes chez les ouvriers en chaussures, 7 p. o/o de chômeurs. Chez les gantiers, il s'est produit une légère diminution d'ouvrage, 5 p. o/o de chômeurs. La durée du travail varie de 45 à 60 heures chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux et de 54 à 66 heures chez les ouvriers en chaussures.

Chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, la situation est jugée à peu près équivalente à celle de l'an dernier, sauf à Annonay, où elle semble préférable, à Dijon, Villefranche (Rhône) et à Châteaurenault (Indre-et-Loire), où elle paraît inférieure. Chez les cordonniers, situation généralement meilleure que l'an dernier, notamment à Nancy, Dijon, Lyon, Izeaux (Isère), Limoges et Fougères (Ille-et-Vilaine); travail plus faible à Boulogne-sur-Mer, Montpellier, Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales) et Cholet (Maine-et-Loire). Chez les gantiers, situation meilleure à Paris, plus mauvaise à Niort, sans variation pour le reste.

Textiles. — Dans les filatures et dans les tissages, soit mécaniques, soit à la main, l'activité ne s'est pas ralentie; l'industrie du coton et celle de la soie sont toujours particulièrement favorisées. 2 p. o/o de chômeurs dans les filatures et tissages mécaniques. La bonneterie vient d'entrer dans la période de morte-saison, 16 p. o/o de chômeurs. Une petite amélioration se produit chez les teinturiers-blanchisseurs et imprimeurs sur étoffes. Les rubaniers, passementiers, toujours bien pourvus de commandes, éprouvent un léger ralentissement de travail, dû à l'approche de l'inventaire. L'industrie du vêtement est entrée en morte-saison, elle semble être généralement moins prospère que l'an dernier. Chez les chapeliers, la situation est stationnaire, plutôt avec tendance à la baisse; c'est aussi la morte-saison. Dans les filatures et tissages mécaniques et à la main, la situation se maintient généralement meilleure que celle de l'an dernier, sauf à Reims, Flers (Orne) et Elbeuf, où elle est jugée plus mauvaise. Dans la bonneterie, situation également plus favorable, particulièrement à Villers-Bretonneux (Somme) et à Falaise (Calvados). De même dans les teintureries, à Condé-sur-Noireau; dans la passementerie et la rubanerie, à Paris, dans la Loire et la Haute-Loire.

L'industrie du vêtement est plus occupée que l'année précédente à Bayonne, elle l'est moins à Calais et à Limoges. La situation de la chapellerie est jugée plus mauvaise à Lyon, Sept-Fonds (Lot-et-Garonne), Graulhet (Tarn) et Rennes; pas de changement pour le reste.

Bois. — Les charpentiers et les menuisiers sont entrés dans la période de leur morte-saison annuelle; les charpentiers comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents inocupés, les menuisiers 14 p. o/o, les charrons 1 p. o/o. Chez les tonneliers et chez les sabotiers, situation stationnaire, 4 p. o/o de chômeurs chez les ébénistes et ouvriers en meubles. Chez les boutonniers, la fabrication est plus active par suite de l'approche des fêtes du jour de l'an.

La durée du travail varie entre 48 et 54 heures par semaine chez les charpentiers de même chez les menuisiers, chez les charrons et ouvriers en voitures; elle descend parfois à 36 heures chez les sabotiers, elle est de 60 heures en moyenne chez les ébénistes.

La situation est jugée meilleure que celle de l'an dernier chez les charpentiers à Paris, à Hermes (Oise) et à Bourges, chez les menuisiers à Nancy, chez les charrons à Paris, chez les tonneliers à Limoges, chez les sabotiers à Brives, chez les ébénistes à Paris, chez les boutonniers à Méru, chez les brossiers à Paris; elle est estimée plus mauvaise chez les charpentiers à Dunkerque, à Marseille et à Bordeaux, chez les menuisiers à Versailles, Carmaux (Tarn) et Saint-Girons (Ariège), chez les charrons à Grenoble, Marseille et Tarbes; chez les ébénistes à Dijon, chez les vanniers à Nice. Pour le reste aucune variation notable à signaler.

Métaux. — La situation des mouleurs et des fondeurs se maintient supérieure à celle de l'an dernier mais sans modification notable depuis le mois dernier. Dans la métallurgie, les commandes sont généralement plus importantes que celles de l'année précédente, travail plus régulier. La situation des constructeurs-mécaniciens s'est peu modifiée depuis le mois dernier; mais les serruriers sont atteints par le chômage annuel de l'industrie du bâtiment. Une petite amélioration s'est produite chez les ferblantiers, les ouvriers du cuivre et ceux en instruments de précision.

De même chez les bijoutiers et chez les doreurs, l'approche des fêtes du jour de l'an a amené une augmentation de commandes.

5 p. o/o de chômeurs chez les mouleurs-fondeurs, 3 p. o/o chez les métallurgistes, 8 p. o/o chez les serruriers et constructeurs-mécaniciens, 2 p. o/o chez les ferblantiers, ouvriers du cuivre et ouvriers en instruments de précision; pas de chômage signalé chez les bijoutiers et les doreurs.

La durée du travail varie de 56 à 60 heures par semaine chez les fondeurs et mouleurs, de 54 à 66 heures chez les métallurgistes, chez les chaudronniers et les constructeurs-mécaniciens, elle descend à 48 heures chez les serruriers, à 42 heures chez les ferblantiers, elle est de 60 heures en moyenne chez les ouvriers en instruments de précision.

La situation est jugée meilleure que celle de l'an dernier chez les métallurgistes dans les Ardennes, à Bourg, à Saint-Étienne, à Saint-Chamond et à Tarbes, chez les chaudronniers à Lyon, chez les constructeurs-mécaniciens à Lille, chez les ferblantiers à Saint-Étienne, à Lyon, chez les ouvriers en instruments de musique à la Couture-Boussey (Eure), chez les bijoutiers et doreurs à Paris; elle est considérée comme plus mauvaise chez les métallurgistes à Saint-Denis (Seine) et dans le Jura, chez les serruriers à Amiens, chez les mécaniciens à Lyon, chez les forgerons à Marseille, à Toulon, à Nantes (ajusteurs) et à Angers; chez les ouvriers en instruments de précision à Paris, chez les ferblantiers à Tarbes et à Nantes et chez les graveurs à Paris.

BÂTIMENT. — L'industrie du bâtiment est entrée dans la période de son chômage annuel; sur quelques points seulement, on profite des journées d'une température favorable pour achever les quelques travaux encore en cours. La durée du travail varie de 48 à 54 heures par semaine chez les tailleurs de pierres, chez les maçons, chez les peintres et plâtriers; elle descend quelquefois à 40 et 36 heures et atteint 60 heures au maximum. La situation est généralement estimée équivalente à celle de l'an dernier; cependant elle est considérée comme meilleure chez les tailleurs de pierres à Nancy, Montalieu-Vercieu (Isère) et à Bourges, chez les maçons à Besançon, à Sens, à Auxerre, à Narbonne, à Lorient, à Orléans et à Alger, chez les plâtriers à Clermont-Ferrand. On la tient pour plus mauvaise chez les tailleurs de pierres à Marseille, à Rochefort et à Rennes, chez les marbriers à Jeumont (Nord) et à Marseille, chez les sculpteurs en bâtiment à Angers, chez les maçons à Amiens, Dunkerque, Sedan, Carcassonne, Cahors, Luçon, Nantes et Blois. 14 p. 0/0 de chômeurs chez les tailleurs de pierres, 16 p. 0/0 chez les marbriers, 23 p. 0/0 chez les maçons, 20 p. 0/0 chez les peintres et plâtriers.

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — Travail un peu ralenti chez les chaufourniers par suite de la mauvaise saison. Dans la céramique du bâtiment, une légère amélioration s'est produite. Chez les potiers et les verriers, la situation est restée là même que celle du mois dernier.

TRANSPORT. — MANUTENTION. — COMMERCE. — Chez les ouvriers de l'industrie des transports, la situation est stationnaire, plutôt un peu plus faible que le mois dernier soit par suite de la diminution, d'ouvrage soit par suite de l'augmentation de la durée du travail, les salaires restant les mêmes; il en est de même chez les ouvriers journaliers et portefaix. 12 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers et employés de l'industrie des transports. Chez les comptables et chez les employés de commerce, pas de changement. 17 p. 0/0 de chômeurs chez les employés de l'alimentation (garçons de café et employés d'hôtels), 7 p. 0/0 chez les coiffeurs.

La situation est considérée généralement comme étant à peu près la même que celle de l'an dernier, cependant elle est jugée meilleure chez les ouvriers et employés de l'industrie des transports à Nantes, chez les employés de l'alimentation à Avignon, chez les coiffeurs à Béziers et à Bordeaux. Elle est tenue pour plus mauvaise chez les mariniers à Paris et à Cannes, chez les cochers à Rennes, les journaliers à Marseille et au Havre, chez les employés de commerce à Ajaccio, à Toulouse, chez les sommeliers, garçons restaurateurs à Paris, à Cannes, Nice, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, chez les coiffeurs à Paris et à Nice.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — La saison a été moins bonne que l'an dernier dans l'industrie des *vêtements sur mesure;* elle est fort éprouvée par la concurrence de l'article de « confection. » Dans l'industrie de la *confection*, la température incertaine a paralysé les transactions. Les prix ont peu varié. On signale la fondation de deux nouvelles maisons. Une des maisons les plus importantes a adopté une machine à tracer, reproduisant les contours des vêtements, ce qui pourra entraîner une diminution du travail des coupeurs; cette machine ne peut être utilisée que dans les grands ateliers de confections en gros.

Travail moins abondant que l'an dernier chez les *graveurs, estampeurs,* leur industrie est particulièrement éprouvée par la concurrence et la contrefaçon étrangère.

Nord. — *Industries textiles.* — Pendant les derniers mois de l'année 1895, la demande des fils de lin a continué à être active et les prix ont été fermes avec tendance à la hausse dans certains genres de fils secs; il est vrai de dire que la matière première a manqué et que les lins russes, rouis à terre surtout, ont subi une augmentation assez sensible. La demande en toiles reste active; les prix sont très fermes et quelques articles spéciaux ont même été payés à la hausse. Le tissage a toute son activité et tous les métiers battent en plein.

A Roubaix, Tourcoing, les affaires sont peu actives en ce moment, mais ce ralentissement est habituel à cette époque et il faut attendre la seconde quinzaine de janvier pour juger de la situation.

En résumé, après avoir traversé une longue période difficile, le commerce et l'industrie de nos places ont eu enfin une année de prospérité et tout fait espérer que cet état de choses continuera. — L. LETOMBE.

Drôme. — *Filature de soie.* — Malgré l'excellente position de l'article, les cours de la soie ont encore légèrement fléchi pendant ce mois. Depuis une huitaine, le nombre des transactions a cependant augmenté. La fabrique de soierie est toujours en pleine activité et elle a du travail assuré pour une longue période. Avec une telle situation, il suffirait d'un peu de résistance de la part des filateurs à défendre les cours, pour provoquer une reprise, sur laquelle on compte, d'ailleurs, lorsqu'on s'occupera de la saison d'hiver, ce qui ne peut tarder.

Cocons. — Les vieux restent de plus en plus offerts, la filature en a traité quelques lots, mais en obtenant des concessions sur les cours de novembre.

Moulinage. — Sa bonne situation se maintient, le personnel est occupé et rare, aussi les salaires ont-ils haussé de 10 p. 100 depuis un an.

Cuirs. — Transactions restreintes. La baisse signalée le mois dernier s'est rapidement accentuée, on peut l'estimer à environ 20 p. 100, tant sur les peaux brutes que sur les cuirs tannés. Cette baisse est favorable aux *fabriques de chaussures* de Romans.

Ameublement. — Travail abondant, pour les meubles de vente courante surtout.

Pâtes alimentaires. — Les usines ont repris leur activité ordinaire et leur production est normale. — MARCHÉ.

Ardèche. — *Mégisserie.* — Le mois de décembre a vu un peu de ralentissement dans cette industrie, peu d'ateliers font la journée entière. Le nombre des ouvriers occupés n'a guère changé. La vente en blanc est très calme par suite des inventaires de fin d'année. Achats en poil impossibles à cause des prix trop élevés qu'on demande pour la nouvelle peau. En un mot, situation calme.

Tannerie. — Les affaires en tannerie ont été très actives pendant juin, juillet, août, septembre et octobre; depuis cette époque, elles se sont ralenties et réduites aujourd'hui au minimum. Le personnel est occupé à peu près régulièrement. On espère qu'en mars la situation se réveillera; car à cette époque les *fabriques de chaussures* qui avaient acheté en prévision de la hausse auront épuisé leurs approvisionnements, les cours se tasseront et seront ramenés à leur état normal.

Maroquinerie. — Les mêmes observations s'appliquent à la maroquinerie; mais le personnel est moins occupé, on fait seulement la demi-journée.

Papeterie. — Ce mois a été très actif, soit comme travail, soit comme transaction; néanmoins l'exportation a un peu souffert à cause des troubles d'Orient pour les maisons qui avaient des débouchés dans cette région. La marche des usines a été irrégulière pendant l'année 1895 surtout à cause du manque de force motrice hydraulique; mais elle est au moins équivalente à celle de l'année précédente. Rien ne fait prévoir un changement dans la situation.

Soierie. — La marche de la soierie a été un peu moins active que les mois précédents; mais malgré quelques crises de bourses, les affaires d'Orient et le conflit anglo-américain, le marché a fait une assez bonne contenance.

En *filature*, il y a eu un petit courant d'affaires à cause de l'irrégularité des prix, les primes offertes aux filateurs les ont bien secondés. En *moulinage*, il y a eu ralentissement à l'approche des fêtes et, par suite, de la baisse des soies; les ouvraisons ont été moins offertes et avec de la baisse dans les prix. En *tissage*, la consommation restant acquise aux étoffes de soie, légères surtout, on relate une grande activité. Dans certaines catégories, il y a eu de grandes hausses dans les prix de façon. L'année 1895 a été bien meilleure que 1894. La mode étant revenue à la soie, les filateurs ont pu vendre à des prix rémunérateurs; le moulinage a eu du travail,

les prix de façon se sont améliorés; mais c'est dans le tissage que la situation a subi la plus grande amélioration et que toute l'année a été très active. — G. Tinland.

Gard. — Nîmes. — *Tissus.* — Cette industrie cherche sa voie, les anciens articles ne suffisent plus.

La *cordonnerie* (articles fafiots), les *vêtements tout faits*, la *tonnellerie* sont en pleine prospérité.

La ville est sur le point de réaliser un emprunt de 1.700.000 francs qui sera affecté à de grands travaux d'édilité et d'assainissement. La construction de nouveaux égouts est la partie la plus importante de ces entreprises qui seront prochainement mises en adjudication.

D'ici le mois d'avril, on compte pouvoir employer une moyenne de 300 ouvriers aux terrassements. Il sera, dès lors, possible d'occuper une grande partie des ouvriers sans travail de toutes professions.

En dehors des hommes employés aux excavations, on aura du travail pour une centaine de *maçons*, *tailleurs de pierre* ou *cimenteurs*.

L'hiver clément dont nous jouissons rend la saison moins dure à traverser pour les ouvriers du bâtiment. Les travaux semblent d'ailleurs avoir été plus actifs en 1895 qu'en 1894.

Alais. — Les *soies*, les *houilles* vont aussi bien que possible. Tous les bras sont occupés.

Les *entreprises du bâtiment* travaillent comme à leurs meilleurs jours. La société organisée pour l'éclairage par l'électricité de la ville est en pleine construction d'usine, pose d'appareils, etc.

Bagnols. — Les ouvriers agricoles et terrassiers sont bien occupés. — De Boyve.

Hérault. — Cette. — *Portefaix.* — L'augmentation de salaire demandée et obtenue par les *portefaix* (8 francs par journée de onze heures et 1 fr. 50 par heure supplémentaire) après menace de grève, et grève de quelques heures, se maintient, grâce à l'augmentation du nombre des navires entrés. Peu d'ouvriers de la corporation chôment actuellement. En résumé, bonne situation, bien meilleure que l'année dernière à pareille époque et que durant le précédent semestre.

Les *camionneurs* dont la situation, soumise aux mêmes influences que celle des *portefaix* est relativement bonne, sont presque tous occupés. Cependant, leurs salaires n'ont pas augmenté et se maintiennent en moyenne au chiffre de 27 francs par semaine.

Plâtriers, *maçons*, *tailleurs de pierre.* — Même situation ; peu de chantiers de neufs, mais très peu de chômeurs, surtout à la suite de l'émigration. Les salaires se maintiennent entre 5 francs et 5 fr. 50.

Tapissiers. — Bonne reprise de travail, à l'approche de l'hiver. 5 francs et 6 francs par jour de salaire en moyenne.

Salaisons. — Peu de travail, peu de commandes, beaucoup d'ouvriers sans travail.

Tonneliers. — La situation bonne se maintient. Les salaires ne fléchissent pas.

Salins. — Chômage complet (chômage périodique).

Raffineries de soufre. — Situation un peu meilleure que l'an dernier à pareille époque, la campagne proprement dite ayant commencé plus tôt. Les salaires se maintiennent à 4 fr. 50 et 5 francs par journée de 10 heures. — Maurien.

Montpellier. — La situation générale laisse encore à désirer bien qu'une amélioration se soit produite l'an dernier.

L'industrie principale étant la fabrication du vin, on avait été fort éprouvé par la baisse des prix des années précédentes; bien que la récolte de 1895 n'ait pas été abondante, la hausse des prix a produit une certaine amélioration. Environ mille ouvriers sont occupés dans les fabriques de *produits alimentaires* (confiseurs chocolatiers), dans les usines de *produits chimiques* (acide tartrique et sulfurique, chandelles, savons, objets de pansement), dans la *tannerie* et dans la *confection de la lingerie militaire ;* la situation, dans ces diverses industries, est restée stationnaire. Les *menuisiers*, les *ébénistes*, les *tonneliers* sont plus occupés que l'an dernier; mais les *maçons*, les *tailleurs de pierre*, les *plâtriers* ont moins d'ouvrage.

Seine-Inférieure. — Dans la région d'Elbeuf, l'*industrie de la draperie* présente une activité sensiblement égale à celle de l'an dernier, sauf dans les genres unis (cheviotte, flanelle,

et articles pour dames), qui bénéficient d'un plus grand nombre de demandes et dans les articles nouveautés pour hommes, dont la production tend à diminuer. Deux maisons, fabriquant la nouveauté, ont fermé leurs ateliers. Le chômage semble avoir augmenté depuis l'an dernier de 5 p. o/o environ ; les salaires ont tendance à la baisse.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — PARIS. — *Produits alimentaires.* — Les *boulangers* comptent 15 p. o/o de leurs adhérents sans place. Dans quatre boulangeries, les ouvriers ont été remplacés par des apprentis. Chez les *pâtissiers*, 10 p. o/o de chômeurs; sept nouvelles maisons viennent de se fonder, elles occupent ensemble 11 ouvriers; placement plus facile que l'an dernier.

Livre. — 3 p. o/o de chômeurs chez les *brocheurs*, l'amélioration déjà signalée continue, la durée du travail a été portée à 68 heures par semaine. 3 p. o/o de chômeurs chez les *conducteurs-typographes.*

Cuir. — En fin d'année, les commandes sont devenues plus rares chez les *gantiers*, cependant aucun chômeur n'est signalé, situation meilleure que l'an dernier.

Textiles. — Chez les *passementiers à la barre*, reprise du travail, pas de chômeur. Les *blanchisseuses* comptent 16 p. o/o des leurs sans ouvrage; les ouvrières en neuf et les blanchisseuses d'hôtel sont plus particulièrement atteintes par le chômage, la concurrence des blanchisseries de la campagne rend le placement plus difficile; baisse des salaires.

Bois. — Chez les *charpentiers*, grâce à la température favorable, la situation est meilleure que celle de l'an dernier; travail, 48 heures par semaine. Même durée du travail chez les *charrons*, 12 p. o/o de chômeurs. La situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier. 10 p. o/o de chômeurs chez les *ébénistes réparateurs*; travail, 60 heures par semaine chez les *mouluriers-finisseurs*, 4 p. o/o de chômeurs.

Métaux. — 8 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers *métallurgistes* de Saint-Denis. 1 p. o/o chez les *ouvriers en instruments de précision;* dans une importante maison une équipe se fait 7 heures par jour, au lieu de 10 heures; pour les autres, la moyenne est de 60 heures par semaine; dans 4 maisons, le travail aux pièces a diminué de 15 p. o/o, l'augmentation des commandes pour la photographie a heureusement compensé cette réduction de travail. Chez les *balanciers*, journée de 10 heures; pas de chômeur; de même chez les *doreurs sur bijoux;* trois nouvelles maisons viennent de se créer, elles occupent ensemble 6 ouvriers; la durée du travail a été portée à 72 et 80 heures par semaine; l'approche des fêtes du jour de l'an a amené comme d'habitude une augmentation de commandes. 2 p. o/o de chômeurs chez les *graveurs;* les commandes sont moins importantes, principalement celles des petits magasins, par suite de la concurrence des grandes maisons. Les *fumistes* comptent environ un tiers de leurs adhérents inoccupés, une soixantaine de maisons ont réduit leur personnel de plusieurs ouvriers; travail, en moyenne 54 heures par semaine.

Transports, commerce. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *cochers* et les *petits loueurs cochers;* de même chez les *mariniers.* 7 p. o/o de chômeurs chez les *garçons de magasin;* augmentation de la durée du travail (2 heures par jour), sans variation dans les appointements. 4 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *tonneliers, garçons marchands de vin;* le placement devient plus difficile, beaucoup de patrons réduisant leur personnel. Chez les *garçons coiffeurs*, journée de 15 heures environ; 6 p. o/o de chômeurs. 10 p. 100 chez les *infirmiers* et *infirmières;* la journée varie de 15 à 17 heures.

Chez les *gens de maison*, 6 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents.

Seine-et-Oise. — Travail, 50 heures par semaine chez les *carriers* de Saint-Chéron; l'expédition des pavés nécessaires pour les travaux adjugés en 1895 se continue activement, mais, par suite de la difficulté de travail, le gain journalier est le plus souvent diminué de 20 p. o/o. Pas de chômeur chez les *carriers* de Poissy. A Versailles, 11 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers charpentiers;* travail, 48 heures par semaine.

A Saint-Chéron, baisse de 0 fr. 05 par 2 kilogrammes de pain.

Seine-et-Marne. — Les *bûcherons* de Fontainebleau estiment qu'un peu plus de la

moitié de leurs adhérents sont inoccupés, les syndiqués sont plus particulièrement éprouvés par le chômage.

Aisne. — Travail, environ 38 heures par semaine chez les *mouleurs en fer et en cuivre* de Saint-Quentin.

Oise. — Chez les *typographes* de Beauvais, pas de chômeur; 3 p. o/o chez les ouvriers des *scieries mécaniques* de Hermes, la journée n'est plus que de huit heures pour une partie des ouvriers spécialistes. Travail toujours abondant chez les *boutonniers en os* de Méru; en prévision des fêtes du jour de l'an, la journée a été augmentée d'une heure depuis le commencement de décembre.

Somme. — 7 p. o/o de chômeurs chez lez *typographes* d'Amiens; un journal bi-hebdomadaire a cessé de paraître; il occupait 4 ouvriers; journée de 10 heures; les travaux sont plus faibles que l'an dernier. Ralentissement du travail également chez les *bonnetiers* de Corbie, on est dans la période d'inventaire; le chômage atteint environ la moitié des adhérents; on fait généralement 36 heures par semaine; les salaires ont été diminués de 10 p. o/o dans certaines maisons.

A Amiens, la durée du travail a été réduite à 48 heures et même 40 heures par semaine dans plusieurs ateliers de *serrurerie;* la quincaillerie enlève une partie des commandes en fournissant aux menuisiers les ferrements et fermetures en fer autrefois demandés aux serruriers.

Pas-de-Calais. — Journée d'un peu plus de 9 heures chez les *cordonniers* de Boulogne-sur-Mer. La morte-saison commence à se faire sentir chez les *tailleurs* et *ouvrières de l'habillement* de Calais, qui ne sont plus occupés que les deux tiers de la semaine; l'extension prise par l'industrie de la *confection* rend plus difficile la situation de l'ouvrier tailleur sur mesure qui, ayant l'habitude de soigner son ouvrage, ne peut avantageusement travailler pour le confectionneur. 6 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers* de Boulogne-sur-Mer, journée de 8 heures. A Boulogne-sur-Mer, baisse sur le pain, 0 fr. 05 par 5 kilogrammes.

Nord. — A Roubaix, peu de chômage chez les *ouvriers du bâtiment;* les *menuisiers* font environ 62 heures par semaine, les *charpentiers, maçons, plafonneurs,* 54 heures. La situation générale de 1895 a été meilleure que celle de l'année précédente. A Lille, dans *l'industrie du fil,* l'amélioration signalée dans les *filatures de coton* se maintient, on fait la journée normale; il s'est produit quelque diminution de travail dans les *filatures de lin.* La situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier chez les *tisserands* d'Haspres, grâce à l'augmentation des prix de façon. Chez les *mouleurs* d'Armentières, travail toujours actif, on fait 64 à 66 heures par semaine. Pas de chômeur chez les *métallurgistes* de Dunkerque; de même, chez les ouvriers de *l'industrie des métaux* de Lille, l'amélioration déjà signalée continue. A Dunkerque, les *maçons* estiment que la moitié de leurs adhérents sont inoccupés, travail réduit à 35 et 40 heures par semaine; 16 p. o/o de chômeurs chez les *plâtriers,* la durée de la journée de travail n'est plus que de 9 heures.

Ardennes. — Exploitation toujours active dans les *ardoisières* de Fumay. 14 p. o/o de chômeurs chez les *tisseurs* de Villers-Cernay; 10 p. o/o chez ceux de Pourru-Saint-Rémy; la situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier. Travail toujours faible chez les *mouleurs en fonte* de Fumay. Les *métallurgistes* de Nouzon comptent un cinquième de leurs adhérents inoccupés; travail, 60 à 66 heures par semaine; situation meilleure que l'an dernier, la morte-saison habituelle ne s'étant pas fait sentir par suite du retard apporté dans l'exécution des commandes précédentes. Pas de chômeur signalé chez les *métallurgistes* de Joigny-sur-Meuse; travail, 66 à 70 heures par semaine; commandes assez abondantes, même dans l'article de voiture qui est en période de morte-saison. Fabrication toujours très suivie chez les *métallurgistes* de Vivier-au-Court. Chez les *cloutiers* de Gespunsart, baisse des prix de façon sur un article, ce qui amène une diminution de 0 fr. 75 environ sur le gain hebdomadaire des spécialistes. Durée du travail réduite à 48 heures par semaine chez les *ouvriers en bâtiment* de Sedan; la plupart des constructions sont terminées et il y en a eu un moins grand nombre que l'an dernier. A Fumay, baisse sur le beurre, 0 fr. 10 par demi-kilogramme.

Aube. — Pas de chômeur chez les *ouvriers en voitures* de Troyes.

Haute-Marne. — Le travail est suspendu deux jours et demi par semaine chez les *gantiers* de Chaumont; les commissions pour l'exportation dans l'Amérique sont devenues plus rares.

Meuse. — Pas de chômeur chez les *carriers* de Lérouville, travail réduit à 48 heures par semaine.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, 1 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Production très suivie chez les *ouvriers en chaussures*, pas de chômeur; travail, 66 heures par semaine; 50 à 55 heures chez les *ouvriers de l'ameublement* et 48 heures chez les *tailleurs de pierre*, situation meilleure que l'an dernier, pas de chômeur.

Haute-Saône. — Les *typographes* de Vesoul comptent un peu plus d'un cinquième de leurs adhérents inoccupés; le nombre des chômeurs a été augmenté par l'incendie d'une imprimerie.

Doubs. — A Besançon, les *tailleurs de pierre* comptent la moitié de leurs adhérents sans ouvrage; travail, 40 heures par semaine; les prix de façon ont diminué de 20 p. o/o. Travail, 48 heures par semaine chez les *maçons*, ouvrage un peu plus abondant que l'an dernier.

Jura. — Petite reprise du travail chez les *typographes* de Saint-Claude par suite des fêtes du jour de l'an; la journée a été portée à 10 heures. Pas de chômeur chez les *métallurgistes* de Fraisans, journée de 8 heures; on manque de matières premières.

Ain. — A Bourg, comme toutes les années à pareille époque, le travail est un peu plus abondant que le mois précédent chez les *typographes*, journée de 10 heures; elle est de 9 heures chez les *métallurgistes*, travail toujours actif. Pas de chômeur chez les *tailleurs de pierre* de Sault-Brénaz, travail 48 heures par semaine.

A Bourg, hausse de 15 p. o/o environ sur la viande et sur les légumes.

Saône-et-Loire. — La durée du travail a été réduite de 72 à 66 heures par semaine chez les tisseurs de Saint-Ygny-de-Roche.

Côte-d'Or. — A Dijon, production toujours active chez les *ouvriers en chaussures;* pas de chômeur chez les *tonneliers*, de même chez les *ébénistes;* travail, en moyenne 60 heures par semaine. Chez les *comptables*, placement et situation satisfaisants.

Yonne. — A Sens, une grève qui vient d'éclater dans une fabrique de chaussures et la faillite d'un établissement analogue viennent de réduire environ 140 ouvriers cordonniers au chômage; quelques ouvriers ont déjà quitté la ville après s'être assuré un emploi ailleurs; travail, environ 56 heures par semaine chez les *charpentiers* d'Auxerre et 48 heures chez les *maçons* de Sens, ils comptent 14 p. o/o de chômeurs; le travail est plus abondant que l'an dernier, situation également meilleure chez les *maçons* d'Auxerre; travail, 50 heures par semaine, pas de chômeur.

Nièvre. — Chez les *bûcherons* de Menou, on fait maintenant 50 heures en moyenne par semaine; pas de chômeur signalé, de même chez les *bûcherons* de Balleray. A la suite d'un accord entre les *bûcherons* de la région de la Fermeté, les prix de façon établis en 1893 sont appliqués; ils ont été réduits de 25 p. o/o dans le Morvan. Pas de chômeur chez les *verriers* de Saint-Léger-des-Vignes.

Allier. — Un peu de chômage dans les *mines* de Commentry, les jeunes gens rentrés du service militaire n'ont pu être encore tous occupés; travail à l'extérieur, 69 heures par semaine.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand, les *tailleurs de pierre* comptent un cinquième de leurs adhérents inoccupés; travail, 45 à 48 heures par semaine.

Il est réduit à 48 heures chez les *plâtriers;* ils comptent environ un quart de leurs adhérents inoccupés. Cependant, situation meilleure que celle de l'an dernier grâce à une température plus favorable.

Haute-Loire. — Pas de chômeur chez les *typographes* du Puy. Production toujours active chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Saint-Didier-la-Séauve; travail 72 heures par semaine.

Loire. — A Saint-Étienne, chez les *imprimeurs-lithographes,* 2 p. o/o de chômeurs; aucun n'est signalé chez les *typographes,* journée de 10 heures; même durée de travail chez les *liseurs et piqueurs;* ouvrage plus abondant que l'an dernier, grâce aux nombreuses commissions reçues, mais l'adoption plus fréquente de machines à percer les cartons tend à réduire le travail. Pas de chômeur chez les *passementiers* de la Fouillouse. Léger ralentissement de travail chez les *chefs d'ateliers rubaniers* par suite de l'approche de l'inventaire; on compte sur une reprise en janvier; les articles imprimés et écossais donnent encore lieu à de nombreuses commissions.

A Saint-Étienne, 15 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs en fonte;* travail 60 heures par semaine. Une fabrique de bicyclettes qui occupait 15 *ouvriers sur métaux* vient de fermer. 2 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes* de Saint-Chamond; la durée moyenne du travail hebdomadaire est descendue à 60 heures. 6 p. o/o de chômeurs chez les *ferblantiers plombiers* de Saint-Étienne; situation un peu meilleure que l'an dernier, travail 60 heures par semaine.

Rhône. — A Lyon, pas de chômeur chez les *jardiniers,* la douceur de la température permettant de tailler les arbres et de faire les plantations; la situation est meilleure que celle de l'an dernier à pareille époque, pas de chômeur signalé; chez les *typographes,* il se produit une augmentation de commandes comme tous les ans au moment du jour de l'an. Chez les *tanneurs* et *corroyeurs* de Villefranche, journée de 10 heures.

A Lyon, chez les *coupeurs brocheurs en chaussures,* le travail se maintient plus actif que l'an dernier; on fait de 48 à 60 heures suivant les maisons. La journée a été réduite à 8 heures chez les *selliers-bourreliers.* Le *tissage de la soie* est en pleine activité, on manque de métiers pour exécuter les commandes. Pas de chômeur chez les *tisseurs* de Saint-Jean-la-Bussière. Chez les *tisseurs* de Marnand, travail toujours actif, journée de 11 heures dans les tissages mécaniques et de 14 heures dans les autres. Chez les *tisseurs* d'Amplepuis, pas de chômeur; de même, à Lyon. Chez les *coupeurs-tailleurs,* travail 60 heures par semaine; il est réduit à 45 et 50 heures chez les *chapeliers en feutre fantaisie;* ils comptent un tiers de leurs adhérents inoccupés; la fermeture de 3 maisons laisse 30 ouvriers sans ouvrage.

A Lyon, 4 p. o/o de chômeurs chez les *fondeurs* et *mouleurs;* un cinquième des adhérents chez les *chaudronniers;* une maison vient d'être déclarée en faillite, elle occupait de 20 à 25 ouvriers; journée de 9 heures en moyenne dans les grandes fabriques et de 10 heures dans les petits ateliers. 1 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers *bronziers;* travail 60 heures par semaine. Même durée du travail chez les ouvriers *litiers en fer et en cuivre;* ils comptent un cinquième de leurs adhérents inoccupés; les *ferblantiers-lampistes,* 1 p. o/o; une maison occupant 7 ouvriers n'en occupe plus que 4. Avec la mauvaise saison, le travail a un peu diminué chez les *sculpteurs.*

Haute-Savoie. — A Annecy, 6 p. o/o de chômeurs chez les *chapeliers,* travail 50 à 55 heures par semaine. Les *tailleurs de pierres* comptent un tiers de leurs adhérents inoccupés; travail 48 heures par semaine; chez les *peintres* le prix du travail à l'heure a été réduit de 0 fr. 40 à 0 fr. 35.

A Annecy, hausse sur le pain, 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Savoie. — Pas de chômeur signalé chez les *plâtriers* et *peintres* de Chambéry, journée de 8 heures.

Isère. — Pas de chômeur chez les *mineurs* de la Motte-d'Aveillans, travail 54 heures par semaine et 60 heures chez les *typographes* à Grenoble, pas de chômeur; un journal nouveau vient de paraître, il occupe quatre ouvriers; dans la même ville, diminution générale du travail chez les *gantiers;* on est à fin de saison et la hausse de la matière première

entrave la fabrication. Pas de chômeur chez les *imprimeurs sur étoffes* de Jallieu; travail 66 heures par semaine. A Grenoble, le chômage atteint environ le quart des adhérents chez les *carrossiers* et *bourreliers;* travail 42 à 48 heures par semaine, les commandes pour l'équipement sont presque terminées. 17 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierres* de Porcieu. Travail 40 heures par semaine chez les *maçons* de Bourgoin.

Drôme. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Valence; une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe huit ouvriers, journée de 10 heures.

Alpes-Maritimes. — A Nice, 11 p. o/o de chômeurs chez les *vermicelliers*, travail de 74 à 75 heures par semaine, une nouvelle maison vient de s'installer, elle occupe 5 ouvriers.

A Cannes, les *cuisiniers* comptent un cinquième de leurs adhérents sans place. Placement plus facile chez les *typographes* par suite de la fondation d'une nouvelle maison occupant huit ouvriers et de la création d'un journal quotidien; travail 60 à 70 heures par semaine. A Nice, travail faible et placement difficile chez les *carrossiers*. 6 p. o/o de chômeurs chez les *garçons cochers de remise*, la saison va commencer. A Cannes, travail plus faible que l'an dernier chez les *comptables;* plusieurs petites maisons qui occupaient, de temps à autre, un teneur de livres, ont supprimé l'emploi pour réduire leurs frais; le placement est encore rendu plus difficile par la concurrence de jeunes employés étrangers qui, étant venus pour s'instruire se contentent d'appointements plus faibles. Les *employés limonadiers restaurateurs* comptent un peu plus du tiers de leurs adhérents sans place, journée de 14 heures en moyenne. A Nice, elle est le plus souvent de 18 heures; les *employés restaurateurs* estiment qu'un peu plus de la moitié des leurs sont inoccupés; même nombre de chômeurs chez les *garçons-coiffeurs*, l'an dernier, on manquait d'ouvriers.

Var. — A Toulon, les *boulangers* comptent 19 p. o/o de leurs adhérents sans place; deux boulangeries viennent de fermer, elles occupaient trois ouvriers. La durée du travail a été portée de 84 à environ 98 heures par semaine. Les *machinistes de théâtre* comptent un peu plus du tiers de leurs adhérents sans place, travail 70 heures par semaine.

A Toulon, le prix du pain a été porté de 0 fr. 35 à 0 fr. 40 le kilogramme.

Corse. — 7 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Bastia.

Bouches-du-Rhône. — Situation satisfaisante chez les *pêcheurs* de Martigues, les salaires atteignent de 70 à 100 francs par mois. Situation toujours difficile chez les *mineurs* de Gréasque, les stocks s'écoulent lentement. 11 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* d'Aix. A Marseille, les *cuisiniers de terre et de mer* comptent 15 p. o/o de leurs adhérents sans place, à cause des fêtes, la durée du travail hebdomadaire a été portée à 105 heures. Peu de commandes chez les *tanneurs*, c'est la morte-saison. 1 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, une petite reprise s'est produite depuis le commencement de décembre, elle a été moins accentuée que celle de l'an dernier à pareille époque. Pas de chômeur chez les *selliers-bourreliers*. Les *charpentiers* comptent un peu plus de la moitié de leurs adhérents inoccupés; les chantiers sont moins importants et moins nombreux que l'an dernier, journée de 9 heures en moyenne; elle varie de 7 à 8 heures, en diminution de 2 heures sur le mois précédent, chez les *carrossiers*, on compte un peu plus du quart de leurs adhérents inoccupés. A Marseille, 6 p. o/o de chômeurs chez les *forgerons*, journée de dix heures, mais, dans certains ateliers, on ne fait que 40 et 50 heures par semaine. Les *carreleurs* comptent un peu plus du quart de leurs adhérents inoccupés.

Chez les *peintres*, la durée de la journée a été en général de 2 heures; un grand nombre de chantiers ont renvoyé les trois quarts de leur personnel. Travail faible également chez les *marbriers*. 5 p. o/o de chômeurs chez les *tuiliers céramistes* de Saint-Henry (Marseille), situation meilleure que celle de l'an dernier.

Placement difficile chez les *employés de commerce*, plusieurs maisons ont renvoyé une partie de leur personnel à cause de la morte-saison; à la suite d'une entente intervenue entre les employés et les patrons confectionneurs et tailleurs, la fermeture des magasins à midi les dimanches et fêtes, a été décidée.

Ardèche. — A Annonay, 8 p. o/o de chômeurs chez les *mégissiers*, journée réduite à 7 et 8 heures.

9 p. o/o de chômeurs chez les *maçons*.

Gard. — Pas de chômeur chez les *cardeurs* du Vigan.

Aveyron. — A Decazeville, légère diminution de salaires pour les *mineurs* nouvellement embauchés, 10 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierres* de Millau; travail, environ 50 heures par semaine.

Tarn. — Morte-saison annuelle chez les *tisserands* de Castres, un peu plus de la moitié des adhérents sont sans ouvrage; cependant la situation est jugée meilleure que celle de l'an dernier, la reprise du travail se fera après le départ des voyageurs. Les *chapeliers* d'Albi comptent 16 p. o/o de leurs adhérents inoccupés; travail, 24 heures environ par semaine, c'est l'époque de la morte-saison; chez les *menuisiers* de Carmaux 16 p. o/o de chômeurs; travail, 48 heures par semaine.

Hérault. — 14 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *mineurs* du Bousquet-d'Orb. L'écoulement du stock de charbons se fait toujours très lentement; travail 36 heures par semaine, à l'extérieur, 45 heures à l'intérieur. A Montpellier, les *boulangers* comptent un cinquième de leurs adhérents sans place. 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Le chômage atteint presque la moitié des adhérents chez les *cordonniers*. Même nombre de chômeurs chez les *menuisiers;* travail 50 heures par semaine; diminution du taux des salaires, il y a moins de chantiers que l'an dernier. 6 p. o/o de chômeurs chez les *garçons coiffeurs* de Béziers, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Aude. — A Carcassonne, la durée du travail est réduite à 40 heures par semaine chez les *tonneliers*, diminution des prix de façon de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 par futaille, ce qui produit une diminution de gain journalier de 0 fr. 50 environ; la situation paraît pourtant meilleure que celle de l'an dernier.

Chez les *typographes*, travail 60 heures par semaine dans 3 maisons et 45 heures dans une maison. — Situation toujours satisfaisante chez les *patronnes et ouvrières de l'habillement*, la durée du travail se maintient encore à 70 heures en moyenne par semaine, mais la morte-saison commence à se faire sentir.

Pas de chômeur signalé chez les *charpentiers;* la journée a été réduite d'une heure.

Les *ouvriers en bâtiment* de Narbonne comptent 16 p. o/o des leurs sans travail, ouvrage plus abondant que l'an dernier, ceux de Carcassonne estiment à 18 p. o/o le nombre de leurs chômeurs; travail 42 heures par semaine.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, 14 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers de la terre*, travail 42 heures par semaine; 4 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs du livre*, situation meilleure que l'an dernier.

Chez les *trépointeurs* de Saint-Laurent-de-Cerdans, travail de 70 à 72 heures par semaine. Chez les *cochers* de Perpignan, travail environ 126 heures par semaine, baisse de salaires (5 francs par mois) chez un loueur de voitures. A Perpignan, baisse sur le pain 0 fr. 05 par kilogramme.

Haute-Garonne. — Les *commis-marchands, crieurs distributeurs* de Toulouse comptent un peu plus du quart de leurs adhérents sans place, deux maisons ont renvoyé leur personnel, au total 15 ouvriers; journée en moyenne de 10 heures.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *typographes*, grâce à des « *labeurs* » qui, cette année ont été exécutés par l'industrie locale, tous les *typographes* ont été occupés. Activité toujours grande et même supérieure à celle de l'an dernier chez les *tanneurs*. Chez les *menuisiers* pas de chômeur signalé, 5 p. o/o chez les *métallurgistes*. Pas de chômeur signalé chez les *plâtriers*, travail 54 heures par semaine; même durée du travail chez les *peintres*, ils comptent 15 p. o/o de chômeurs.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, les *garçons bouchers* estiment qu'un cinquième des leurs sont sans place, travail réduit à 75 heures en moyenne par semaine.

Landes. — L'amélioration déjà signalée chez les *verriers* de Moustey se maintient.

Lot. — A Cahors, les *charpentiers* sont encore assez occupés, mais les salaires ont tendance à la baisse. Les *terrassiers, mineurs et manœuvres* estiment que un peu plus de la moitié de leurs adhérents sont atteints par le chômage.

Lot-et-Garonne. — Chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur-Lot, le travail se maintient assez suivi, la situation est meilleure que celle de l'an dernier.

Gironde. — A Bordeaux, les *compagnons et aspirants boulangers* comptent 9 p. o/o de leurs adhérents sans place. Peu de travail chez les *charpentiers*, par suite des faibles salaires offerts; les charpentiers se trouvent peu occupés à la démolition de l'exposition. L'ouvrage est un peu moins abondant que le mois précédent chez les *ébénistes billardiers*, la situation se maintient équivalente à celle de l'an dernier.

A Bordeaux, pas de chômeur chez les *mouleurs sur métaux*, journée réduite à 8 heures dans quelques ateliers, plus particulièrement dans les fonderies en fer, la situation se maintient encore meilleure que celle de l'an dernier. Les *garçons limonadiers* comptent environ un cinquième des leurs sans place, 8 maisons occupant ensemble 74 garçons viennent de fermer, journée de 17 heures en moyenne; chez les *coiffeurs*, le chômage atteint environ un cinquième des adhérents, travail d'hiver, la journée est de 14 heures en moyenne, situation meilleure que celle de l'an dernier; 9 p. o/o de chômeurs chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, pas de chômeur chez les *typographes*. Les *tailleurs de pierre* comptent un grand nombre de leurs adhérents inoccupés, travail environ 54 heures par semaine. 60 heures chez les *ouvriers du bâtiment* d'Échillais, pas de chômeur signalé.

Charente. — 2 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* d'Angoulême; travail assez abondant, la situation serait bien meilleure que celle de l'an dernier s'il ne s'était pas produit une diminution d'ouvrage par suite de la disparition d'un journal.

Haute-Vienne. — A Limoges, pas de chômeur chez les *relieurs-doreurs;* journée de 10 heures, sauf dans deux maisons où l'on fait 12 heures: situation meilleure que le mois dernier, la maison qui était en liquidation continuant à travailler. Les *typographes* comptent un cinquième de leurs adhérents sans place; les *cordonniers*, 19 p. o/o; dans plusieurs maisons la journée a été augmentée de 2 heures; mais une partie du personnel a été supprimée; une maison disparaît, elle occupait 350 ouvriers et ouvrières. Travail 50 heures, en moyenne, par semaine, chez les *tailleurs*.

Journée de 12 à 14 heures chez les *feuillardiers* de Saint-Yrieix; prix de façon en baisse de 10 à 15 p. o/o. A Limoges, pas de chômeur signalé chez les *tonneliers;* situation meilleure que l'an dernier. Chez les *sabotiers*, une maison est en liquidation et une vient de fermer, 40 ouvriers y étaient occupés; le travail est réduit à 36 heures par semaine.

Corrèze. — Pas de chômeur signalé chez les *sabotiers* de Brive; diminution de la durée de travail, la journée varie de 8 à 10 heures.

Cher. — Chez les *bûcherons*, à Méry-ès-Bois, plus du quart des adhérents sont inoccupés; diminution de la durée de travail; on fait 45 heures par semaine. Les *bûcherons* de Vierzon-Village comptent un peu plus d'un tiers de leurs adhérents inoccupés, le travail n'a pas encore repris, on fait environ 35 heures par semaine. Chez les *bûcherons* de Feux, pas de chômeur; chez ceux d'Allogny, journée de 8 heures. Travail, environ 56 heures par semaine chez les *tailleurs de pierre* de Bourges, la situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier. Les *maçons* de Dun-sur-Auron comptent un plus de la moitié des leurs atteints par le chômage; travail réduit à 36 heures par semaine; il est de 54 heures chez les *chaufourniers, carriers* de la Guerche; la situation se maintient meilleure que celle de l'an

dernier. Chez les *chaufourniers* de Jussy-le-Chaudrier, travail de 55 à 60 heures par semaine.

A la Guerche, diminution sur la viande, 0 fr. 20 par kilogramme.

Vienne. — Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *lithographes* de Poitiers par suite des fêtes locales et de commandes du jour de l'an.

Deux-Sèvres. — 10 p. 0/0 de chômeurs chez les *gantiers* de Niort, travail, 60 à 66 heures par semaine; les commandes sont toujours aussi abondantes; mais le soleil étant un des principaux facteurs pour la préparation des cuirs et peaux, les ponceurs ne peuvent plus faire que 30 et 36 heures par semaine, et on manque de matières premières.

Vendée. — 9 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon. Production toujours active chez les *tisserands* d'Evruines; la situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier. La journée est de 8 heures, en moyenne, chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon.

Loire-Inférieure. — 12 p. 0/0 de chômeurs chez les *camionneurs*, la situation se maintien meilleure que l'an dernier. Chez les *savonniers-huiliers*, travail, 66 heures par semaine, pas de chômeur; de même chez les *typographes*, situation meilleure que celle de l'an dernier; dans plusieurs maisons on fait des heures supplémentaires. Les *tailleurs de pierre blanche* comptent la moitié de leurs adhérents sans ouvrage; travail environ 40 heures par semaine; il varie de 35 à 40 heures chez les *maçons* de Nantes; ils estiment qu'un peu plus des deux cinquièmes de leurs membres sont sans ouvrage.

Morbihan. — Pas de chômeur signalé chez les *ouvriers du bâtiment* de Lorient; travail, 54 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Finistère. — Les *charpentiers* de Brest comptent deux cinquièmes de leurs membres sans ouvrage; journée de 12 heures dans un grand nombre de maisons, mais la moyenne est plutôt de 10 heures; tendance à la baisse sur les salaires.

A Brest, hausse sur le pain, 0 fr. 10 par 6 kilogrammes.

Ille-et-Vilaine. — 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *coupeurs en chaussures* de Fougères. Les *cochers* de Rennes comptent à peu près le quart de leurs adhérents sans place. 7 p. 0/0 de chômeurs chez les *meuniers, chauffeurs, conducteurs;* la journée varie de 12 à 18 heures suivant les moulins; dans une maison on a diminué les salaires.

Maine-et-Loire. — Pas de chômeur chez les *tisserands* de Cholet, plusieurs maisons ont augmenté leurs prix de façon de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 par douzaine de mouchoirs.

A Angers, diminution du travail chez les *sculpteurs*, on fait environ 30 heures par semaine. Les *peintres* comptent un peu plus du quart des leurs sans ouvrage; travail, 42 heures par semaine.

Mayenne. — Pas de chômeur parmi les adhérents chez les *ardoisiers* de Renazé; par suite d'éboulement, une ardoisière qui occupait 350 ouvriers n'en fait plus travailler que 40; augmentation du gain mensuel chez les fendeurs, environ 10 francs par mois.

Sarthe. — 8 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* du Mans.

Indre-et-Loire. — Les *tanneurs* et *corroyeurs* de Châteaurenault estiment qu'un cinquième des leurs sont inoccupés, ouvrage moins abondant que l'an dernier; travail de 66 à 72 heures par semaine, sauf dans deux maisons où il est réduit et descend même à 48 heures. Pendant la première partie du mois de décembre, la journée a été de 11 heures, en moyenne, chez les *ouvriers en cuirs* d'Amboise; depuis elle est réduite à 8 heures. 10 p. 0/0 de chômeurs chez les *corroyeurs;* journée de 11 heures chez les *cordonniers* et de 9 heures chez les *corroyeurs;* situation meilleure que l'an dernier dans la cordonnerie.

Loir-et-Cher. — A Blois, 3 p. o/o de chômeurs chez les *cordonniers* situation meilleure que l'an dernier dans une fabrique et plus mauvaise dans les autres. Les *ouvriers du bâtiment* estiment qu'un peu plus du tiers de leurs adhérents sont inoccupés; travail, 40 à 45 heures par semaine.

Loiret. — Travail très ralenti chez les *bucherons* de Vieilles-Maisons, l'écorçage ne devant avoir lieu qu'au printemps. Pas de chômeur chez les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges; travail en moyenne 36 heures par semaine; diminution des prix de façon, 10 p. o/o environ; les coupes sont moins importantes que celles de l'an dernier. Pas de chômeur chez les *bûcherons* de Trainon; travail, 42 heures par semaine; augmentation de 10 p. o/o environ sur les prix de façon payés à l'écorçage. Les *maçons* d'Orléans estiment qu'un cinquième de leurs adhérents sont sans ouvrage, travail de 42 à 48 heures par semaine suivant les chantiers.

Eure-et-Loir. — Grâce aux commandes du jour de l'an, la journée a été portée souvent à 12 heures chez les *typographes* de Châteaudun; mais elle est le plus généralement de 10 heures; dans les autres corps d'état (*menuisiers, serruriers, mécaniciens*), journée de 12 heures.

Manche. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs du livre* d'Avranches; le nombre des ouvriers de passage est moins important qne l'an dernier.

Calvados. — Fabrication très active chez les *bonnetiers* de Falaise, journée de 12 heures, pas de chômeur. L'amélioration signalée chez les *teinturiers* et *blanchisseurs* de Condé-sur-Noireau continue.

Eure. — Chez les *typographes* de Pont-Audemer, journée de 10 heures, pas de chômeur; de même chez les *compositeurs* d'Évreux. Commandes abondantes chez les ouvriers en *instruments de musique* de la Couture-Boussey; travail plus actif, mais diminution des prix de façon de certains articles.

Calvados. — La situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier chez les *typographes* de Caen, 2 p. o/o de chômeurs; la durée du travail a été portée à 70 heures par semaine.

Seine-Inférieure. — Pas de chômeur chez les *typographes* de Sanvic-le-Havre. Dans l'*industrie lainière* d'Elbeuf, situation stationnaire; la journée a été portée à 12 heures dans une fabrique; le travail est momentanément ralenti dans les fabriques de nouveautés; chez les *teinturiers*, il est intermittent. A Rouen, dans l'*industrie cotonnière*, travail, 66 heures par semaine; une maison a augmenté la journée d'une heure. Reprise du travail depuis le commencement de décembre chez les *voiliers* du Havre; pas de chômeur signalé. 2 p. o/o chez les *fondeurs en fer* de Rouen; travail 60 à 70 heures par semaine; la situation est meilleure que celle de l'an dernier. Les *journaliers du port* du Havre comptent un quart des leurs sans ouvrage; diminution du transit, le transport des cotons par voie ferrée du port dans les centres industriels du Nord étant plus élevé que par voie de mer.

Algérie. — Placement difficile chez les *boulangers* d'Alger; un grand nombre des adhérents sont en chômage; les *maçons* comptent les deux cinquièmes environ de leurs membres sans ouvrage. Travail réduit à 54 heures par semaine; situation un peu meilleure que celle de l'an dernier. 15 p. o/o de chômeurs chez les *garçons-limonadiers*, placement difficile, les employés en place quittant peu à l'époque du jour de l'an.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Travaux publics. — Adjudications importantes nouvelles en décembre et janvier

Alger. — Installation d'un centre	100.000[f]
Paris. — Travaux de drainage	117.600
Constantine. — Construction d'une école	113.000
Pau. — Agrandissement d'un asile	252.000

Villefranche (Rhône). — Construction d'une salle de fêtes..... 185.700f
Lyon. — Reconstruction du pont d'Ainay..... 880.000
Lyon. — Extension du service des eaux..... 1,460.000
Le Puy. — Construction d'un abattoir..... 314.000

Résultats des adjudications précédentes :

Meaux. — Construction d'un pont sur la Marne (247.900f). Adj. : Lecomte, à Dunkerque, *4.*

Compagnie des chemins de fer départementaux. — Ligne de Cognac à Saint-Jean-d'Angely. — Ballastage et pose de voies (260.000f). Adj. : Cordier, à Hazebrouck (Nord).

Levallois-Perret (Seine). — Reconstruction de l'Hôtel de ville (234.000f). Adj. : *couverture, plomberie,* Dutour, 17, passage Necker, *10.10; menuiserie,* Petit, 27, rue Bouret, *10; parquets,* Sausserousse, 5, rue de Villiers, à Levallois, *6. 20; serrurerie,* Poirier, 42, boulevard de Vaugirard; *27.90.*

Paris. — Construction d'un groupe scolaire (707,100f). Adj. : *terrasse* et *maçonnerie,* Dioudonnat, 77, avenue d'Ivry, *29.20; charpente en bois,* les charpentiers de la Villette, 49, rue Saint-Blaise, *39; couverture, plomberie,* Jacquette, 36, rue d'Avron, *26.20; menuiserie,* Schelfhaut, 71, rue Lhomond, *38.40; serrurerie,* Noel, 6, rue des Bains, *36.20; fumisterie,* Defautë, 261, avenue Daumesnil, *43.10; peinture* et *vitrerie,* Noël, 4, rue Doudeauville, *30.60.*

Paris. — Construction d'écoles (465.450f). Adj. : *terrasse* et *maçonnerie,* Combaudon, 33, rue de Lille, *28.60; charpente en bois,* Lafarge, 233, rue des Fourneaux, *39.20; menuiserie* et *parquets,* Schelfhault, 54, rue Lhomond, *34.90; serrurerie,* Morel, 99, boulevard de Grenelle, *38.20; fumisterie,* Defaute, 261, avenue Daumesnil, *39.50; peinture* et *vitrerie,* Boisset, 18, rue d'Angoulême, *42.20.*

Paris. — Construction d'une école maternelle (206.100f). Adj. : *terrasse* et *maçonnerie,* Dufresne, 34, rue des Boulets, *28.15; charpente en bois,* Poirier, 43, boulevard de Vaugirard, *38.70; menuiserie* et *parquets,* Veuve Carré, 15, impasse de la Défense, *34.60; serrurerie,* Taillandier, 38, rue de la Charbonnière, *39.40.*

Erquy (Côtes-du-Nord). — Prolongement de la jetée (119,000f). Adj. : Gaudu, à Saint-Brieuc, *1.*

Alger. — Travaux d'élargissement et de prolongement de la jetée Nord (850,000f). Adj. : Delarbre, à Agha, *17.*

Alger. — Guerre. — Dérasement partiel et réorganisation des fronts 2-3, 12-13 et 13-14 de l'enceinte d'Alger (1.100.000f). Adj. : Nusillard, *25;* Gonon, *25.50.*

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant l'année.

	1895. — francs.	1894. — francs.
IMPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	1.025.578.000	1.197.677.000
Matières nécessaires à l'industrie	2.095.386.000	2.104.486.000
Objets fabriqués	577.778.000	548.282.000
TOTAL	3.698.742.000	3.850.445.000
En moins pour 1895	151.703.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	617.537.000	666.240.000
Matières nécessaires à l'industrie	866.372.000	754.658.000
Objets fabriqués	1.787.320.000	1.578.414.000
Colis postaux	116.622.000	78.833.000
TOTAL	3.387.851.000	3.078.145.000
En plus pour 1895	309.706.000	

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de décembre.		Du 1er janv. au 31 déc.	
	1895.	1894.	1895.	1894.
Faillites	131	131	1.453	1.580
Liquidations judiciaires	21	19	202	260
Conversions de liquidations en faillites	2	2	47	66

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant les 10 premiers mois de l'année a atteint 21.842.300 tonnes contre 22.434.800 en 1894, soit une diminution de 3 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport) (du 1er janvier à fin décembre 1895.

	1895.	1894.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général.	1.221.293.600f	1.192.530.200f
Compagnie des omnibus de Paris	41.246.200	40.821.400
Compagnie des petites voitures à Paris	19.616.800	20.169.000

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 décembre, il a été déposé 95 demandes en autorisation de bâtir, dont 46 pour des constructions neuves. Pendant le mois de décembre 1894, le nombre des demandes avait été de 84, dont 61 pour des constructions.

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin de décembre.	
	1895.	1894.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	41f 25c	42f 25c
Sucre brut, janvier, les 100 kilogrammes	30 75	25 75
Alcool à 90°, janvier, les 100 kilogrammes	31 50	34 75
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	54 50	49 75
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	37 00	31 00
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	52 00	57 00
Bœuf, 1re quanté, le kilogramme (marché de la Villette)	1 62	1 64
Veaux. *Idem.*	1 30	1 24
Moutons. *Idem.*	2 10	2 02
Porcs. *Idem.*	1 36	1 60
Cotons (au Havre), janvier, les 50 kilogrammes	49 50	33 87
Laines en suint (au Havre), janvier, les 100 kilogrammes	117 50	93 00
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	51 00	44 00
Fers marchands, la tonne	13 50	14 50
Cuivre en lingots, la tonne	117 50	117 25
Étain Banka, la tonne	171 25	212 50
Plomb, la tonne	29 75	25 50
Zinc bonnes marques, la tonne	39 25	39 00

Sucreries. — Le *Bulletin de statistique* du Ministère des finances vient de publier les résultats définitifs de la campagne 1894-95, en la comparant aux résultats des 13 campagnes précédentes. Nous en extrayons le tableau suivant; le cours du sucre a été relevé dans les journaux spéciaux.

CAMPAGNES.	NOMBRE DE FABRIQUES.	FORCE MOTRICE en chevaux vapeur.	NOMBRE D'OUVRIERS EMPLOYÉS PENDANT LA PÉRIODE des défécations.			SALAIRE MOYEN par JOURNÉE DE TRAVAIL.			NOMBRE TOTAL de journées de travail. (hommes, femmes et enfants.)	POIDS TOTAL de betteraves mises en œuvre.	QUANTITÉ DE SUCRE obtenue (exprimée en raffiné.)	PRODUCTION par JOURNÉE DE TRAVAIL.	PRIX MOYEN DES BETTERAVES par tonne.	PRIX DU SUCRE BLANC N° 3 à fin décembre.
			Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
						fr. c.	fr. c.	fr. c.		kilogr.	kilogr.	kil. gr.	f. c.	fr. c.
1881-82....	486	41.871	49.100	8.398	7.795	3 97	2 00	1 76	6.340.632	6.528.478	335.575.913	52 9	20 83	64 50
1882-83....	496	43.893	49.360	8.293	7.515	3 91	2 00	1 78	7.063.023	7.216.274	362.737.565	51 4	20 90	59 00
1883-84....	483	43.590	47.309	7.687	7.060	4 05	2 01	1 78	6.642.320	7.310.923	406.007.648	61 1	20 64	55 00
1884-85....	449	42.505	43.896	6.749	6.080	3 90	1 92	1 73	6.427.974	4.556.796	272.962.353	42 5	19 08	39 25
1885-86....	413	40.916	41.637	5.878	5.315	3 72	1 89	1 67	4.025.937	3.385.439	265.084.450	65 8	22 73	46 85
1886-87....	391	41.839	39.923	4.921	4.079	3 68	1 92	1 68	5.102.611	4.897.079	434.043.572	85 6	23 97	33 15
1887-88....	375	42.200	38.244	4.264	3.384	3 70	1 86	1 67	4.080.137	3.614.632	344.744.657	84 5	26 26	44 25
1888-89....	380	43.561	39.243	4.313	3.391	3 69	1 92	1 71	4.183.148	4.222.967	412.523.441	98 6	27 55	39 35
1889-90....	373	44.311	40.227	4.327	3.366	3 65	1 77	1 47	5.829.039	6.676.052	699.365.805	120 0	30 98	32 50
1890-91....	377	47.894	42.155	4.315	3.228	3 66	1 76	1 48	5.553.818	6.499.906	615.242.123	110 8	24 76	35 00
1891-92....	368	48.685	42.162	4.066	3.158	3 72	1 81	1 58	4.679.256	5.628.804	577.821.391	123 5	26 33	40 80
1892-93....	368	51.795	42.556	3.845	2.961	3 66	1 76	1 52	4.376.649	5.472.892	523.366.069	119 4	26 98	40 05
1893-94....	370	51.476	43.151	3.871	2.949	3 71	1 79	1 49	3.981.352	5.250.192	514.788.804	129 3	28 20	37 25
1894-95....	367	54.694	44.079	3.752	2.738	3 71	1 77	1 51	4.888.535	7.137.736	704.454.108	144 1	25 97	25 50

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 décembre 1895.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 novembre 1895, au soir			1.671.851	46.376.131
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	86.470	2.511.964	146.732	4.238.262
Par renouvellements	60.262	1.726.298		
TOTAL			1.818.583	50.614.393
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	108.169	2.878.960	180.768	4.804.298
Par renouvellements	60.262	1.726.298		
Par ventes	12.337	199.040		
RESTE en magasin, le 31 décembre 1895			1.637.815	45.810.095
Restait en magasin, le 31 décembre 1891			1.958.243	50.443.488
——— le 31 décembre 1892			1.927.125	51.313.128
——— le 31 décembre 1893			1.815.423	49.515.627
——— le 31 décembre 1894			1.735.380	46.561.344

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. 0/0; à 9 mois, 2 1/2 p. 0/0; à 6 mois, 2 p. 0/0; à 3 mois, 1 1/2 p. 0/0.

SITUATION AU COURS DE L'ANNÉE 1895.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 décembre 1894, au soir			1.735.380	46.561.344
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	1.204.104	31.402.958	1.928.342	52.186.360
Par renouvellements	724.238	20.783.402		
TOTAL			3.663.722	98.747.704
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	1.143.277	29.494.419	2.025.907	52.937.609
Par renouvellements	724.238	20.783.402		
Par ventes	158.302	2.659.788		
RESTE en magasin le 31 décembre 1895			1.637.815	45.810.095

VALEURS MOBILIÈRES.			TITRES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 décembre 1894, au soir			18.692	5.224.156
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	28.343	7.209.935	49.767	13.262.693
Par renouvellements	21.424	6.052.758		
TOTAL			68.459	18.486.849
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	20.325	5.022.374	46.984	12.643.184
Par renouvellements	21.424	6.052.758		
Par ventes	5.235	1.568.052		
RESTE en magasin le 31 décembre 1895			21.475	5.843.665

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er DÉCEMBRE.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
NOVEMBRE 1895.				
Paris (1er arrt).	475	220	216	"
— (IVe —).	490	374	311	16
— (Ve —).	137	85	32	11
— (XIIIe —).	179	130	167	"
— (XIVe —).	240	116	37	19
— (XVe —).	367	167	150	"
— (XVIIe —).	258	196	92	2
— (XIXe —).	189	159	124	1
Lille	9	"	"	"
Nancy	131	22	14	"
Sans	20	12	5	"
DÉCEMBRE 1895.				
Paris (VIe arrt).	"	201	183	288
— (IXe arrt).	149	120	84	27
— (XXe arrt).	151	73	18	54
Levallois-Perret.	97	70	61	"
Brest	17	3	3	"
Lisieux	124	43	28	1
Sens	12	17	5	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
NOVEMBRE 1895.				
Angers	171	65	63	15
Boulogne-s.-M.	117	85	47	8
Cholet	71	19	13	5
Cognac	128	98	45	53
Montpellier	181	41	41	"
Nice	670	133	105	1
Toulon	76	23	23	"
DÉCEMBRE 1895.				
Bordeaux (municipale)	451	218	208	"
Chalon-sur-Saône	10	7	3	6
Perpignan	61	23	21	2
Saint-Étienne	56	30	22	"
Saint-Nazaire	102	7	3	4
Toulouse	209	103	93	36
Tours	171	40	39	"
Marseille	378	268	258	"

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS. à demeure.	PLACEMENTS. en extra.
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie.	"	"	89	"
Orne	Alençon	Patronage des ouvrières et domestiques	23	27	16	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	14	15	5	5
Seine	Paris	Union d'assistance par le travail du VIe arrondt.	"	"	15	"
Idem	*Idem*	Société d'assistance par le travail du XVIIe arrond.	"	"	3	10
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	329	71	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	50	30	25	"
Idem	*Idem*	Home allemand	41	125	27	"
Idem	*Idem*	The mission home	102	74	20	6
Idem	*Idem*	The english catolic home.	22	24	8	1
Idem	*Idem*	Société philanthropique.	"	"	255	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), NOVEMBRE 1895.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes	Cannes	Employés limonadiers	"	9	9	12
Idem	Nice	Garçons de café-restaurt.	25	"	24	"
Aude	Carcassonne	Ouvrières de l'habill.	"	3	8	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Cuisiniers	20	"	20	"
Idem	*Idem*	Selliers-bourreliers	"	"	15	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	"	"	15	"
Idem	*Idem*	Forgerons	"	"	10	"
Côte-d'Or	Dijon	Ouvriers tonneliers	2	3	"	"
Idem	*Idem*	Comptables	3	3	3	"
Gironde	Bordeaux	Compagnons boulangers	38	26	4	22
Idem	*Idem*	Imprimeurs lithographes	3	"	4	"
Idem	*Idem*	Teinturiers	3	"	1	"
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	"	"	6	124
Idem	*Idem*	Garçons limon. (l'Étoile)	140	90	16	74
Idem	*Idem*	Gens de maison	23	29	10	1
Hérault	Montpellier	Boulangers	10	"	6	"
Ille-et-Vilaine	Rennes	Meuniers-chauffeurs	"	"	4	"
Loire	Saint-Étienne	Garçons d'hôtel et limon.	71	23	23	37
Maine-et-Loire	Cholet	Tisserands à la main	"	"	15	"
Nord	Dunkerque	Ouvr. de la métallurgie	2	"	2	"
Idem	Lille	Compt. et empl. de com.	7	3	5	"
Idem	*Idem*	Voyageurs de commerce	7	5	3	"
Idem	Valenciennes	Employés de l'arrondist.	2	"	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	Menuisiers	50	"	13	"
Idem	*Idem*	Employés	2	2	2	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	3	"	3	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	3	2	2	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	"	1	"
Sarthe	Le Mans	Comptables	7	7	7	"
Seine	*Idem*	Boulangers	"	"	29	"
Idem	Paris	Cuisiniers	545	120	120	200
Idem	*Idem*	Charcutiers	505	479	456	4
Idem	*Idem*	Brocheurs	2	"	1	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	"	42	"
Idem	*Idem*	Conducteurs typographes	"	"	2	4
Idem	*Idem*	Bourreliers, harnacheurs	"	2	1	1
Idem	*Idem*	Couturières	18	11	"	"
Idem	*Idem*	Blanchisseuses	96	"	46	"
Idem	*Idem*	Tonneliers, foudriers	13	14	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons-charrons	32	30	30	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	10	19	8	2
Idem	*Idem*	Charrons	20	20	20	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instr. de préc.	26	4	15	"
Idem	*Idem*	Doreurs sur bijoux	"	"	15	"
Idem	*Idem*	Graveurs	4	6	3	"
Idem	*Idem*	Employés du bâtiment	11	10	2	"
Idem	*Idem*	Vitriers, peintres	200	150	80	70
Idem	*Idem*	Biseauteurs-polisseurs	2	"	2	"
Idem	*Idem*	Comptables (f. du Temple)	13	4	"	"
Idem	*Idem*	Comptables (r. de Rivoli)	90	78	42	17
Idem	*Idem*	Empl. du com. et de l'ind. (r. des P.-Carreaux)	56	66	47	"
Idem	*Idem*	*Idem*. (r. Montmartre.)	5	4	"	"
Idem	*Idem*	Sommeliers	"	130	93	19
Idem	*Idem*	Employés d'hôtel	756	849	102	747
Idem	*Idem*	Coiffeurs	"	"	80	550
Idem	*Idem*	Infirmiers, gardes mal.	64	"	23	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	23	5	15	"
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	6	5	4	"
Idem	*Idem*	Gens de maison. (rue de Penthièvre	"	"	11	10
Idem	*Idem*	*Idem*. (r. Matignon)	620	231	132	"
Alger	Alger	Maçons	"	"	11	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	30	8	12	25
Idem	*Idem*	Divers	16	8	7	1

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE NOVEMBRE.					
Refuges et asiles municipaux (1).....	2.976	133	538	"	22.981
MOIS DE DÉCEMBRE.					
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	6.305	780	313	404	20.751
Asile de la rue Monfletard.....	"	"	"	"	"
Société philanthropique (rue de Crimée).....	"	"	145	8	749
— (rue Labat).....	"	"	236	11	1.194
— (rue Saint-Jacques)...	"	"	417	93	2.303
— (avenue du Maine)...	"	"	86	85	770

(1) D'après les renseignements fournis par la direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

(D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine, bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES en octobre.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.186
		Femmes.....	9.210
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	11.434
		Femmes.....	22.194
TOTAL des indigents secourus.....			48 024
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.002
		Femmes.....	8.956
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	2.233
		Femmes.....	2.349
TOTAL des nécessiteux secourus.....			18.540

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois d'octobre et novembre 1895.

Personnes de moins de 60 ans.....	Hommes.....	2.740
	Femmes.....	3.283
Personnes de plus de 60 ans.....	Hommes.....	1.948
	Femmes.....	3.590
TOTAL des personnes secourues.....		11.561

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction de la prévoyance et de l'assurance sociales. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de décembre 1895, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Aisne [27 octobre 1895]. — Syndicat médical professionnel de l'arrondissement de Château-Thierry et des cantons limitrophes (12 membres). Siège social : Château-Thierry.

Allier [15 septembre 1895]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie de la Grille-de-Vichy (16 membres). Siège social : boulevard des Célestins, 113, à Vichy.

Alpes-Maritimes [30 novembre 1895]. — Syndicat du commerce des huiles d'olive de Nice (11 membres). Siège social : rue Masséna, 2, à Nice.

Bouches-du-Rhône [28 août 1895]. — Syndicat des marchands de papiers peints de la ville de Marseille (17 membres). Siège social : rue Curiol, 12 et 14, Brasserie Phocéenne, à Marseille.

[25 octobre 1895]. — Syndicat des commissionnaires et expéditeurs de poissons frais (26 membres). Siège social : rue Ventomagy, 7, à Marseille.

[19 septembre 1895]. — Syndicat des commissionnaires en bestiaux de Marseille (10 membres). Siège social : quartier de la Madrague, à Beau-Séjour, Marseille.

[20 novembre 1895]. — Syndicat de l'importation des graines oléagineuses de Marseille (26 membres). Siège social : place de la Bourse, 11, à Marseille.

Haute-Garonne [24 juillet 1895]. — Syndicat général du commerce et de l'industrie de Toulouse (210 membres). 7 chambres syndicales adhérentes. Siège social : rue du Taur, 2, à Toulouse.

Loire-Inférieure [10 octobre 1895]. — Chambre syndicale des fabricants de galoches de Nantes (8 membres). Siège social : 22, chaussée de la Madeleine, à Nantes.

Nord [22 octobre 1895]. — Syndicat des négociants en tissus de Roubaix (32 membres). Siège social : hôtel Ferraille, rue de la Gare, à Roubaix.

Seine [1er octobre 1895]. — Syndicat de la Presse de l'alimentation (31 membres). Siège social : 23, rue du Roule, à Paris.

[25 novembre 1895]. — Syndicat des assureurs agricoles (19 membres). Siège social : rue de Richelieu, 108, à Paris.

Seine-Inférieure [1er octobre 1895]. — Syndicat professionnel des hommes d'affaires de l'arrondissement de Rouen (11 membres). Siège social : rue du Bac, 6, à Rouen.

Deux-Sèvres [28 novembre 1895]. — Syndicat des entrepreneurs et marchands de pierres (20 membres). Siège social : rue Victor-Hugo, 65, à Niort.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Bouches-du-Rhône [1er août 1895]. — Syndicat des bateliers inscrits de Marseille (90 membres). Siège social : rue Mazenod, 45, à Marseille.

[26 octobre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers, écrivains, graveurs et dessinateurs lithographes (34 membres). Siège social : bourse du travail, à Marseille.

[12 octobre 1895]. — Association syndicale des journaliers agriculteurs (68 membres). Siège social : café de l'Alcazar, à Fonvieille.

Gironde [7 octobre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers jardiniers, agriculteurs et vignerons du département de la Gironde et la région du sud-ouest (22 membres). Siège social : rue de Lalande, 42, à Bordeaux.

Indre [20 novembre 1895]. — Union céramique de Saint-Genou (40 membres). Siège social : Saint-Genou.

Loire [9 novembre 1895]. — Chambre syndicale des chiffonniers ambulants de Saint-Étienne (16 membres). Siège social : place Marengo, 6.

Loire-Inférieure [5 août 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers laveurs de la ville de Nantes (40 membres). Siège social : rue du Mont-Saint-Bernard, 47, à Chantenay-sur-Loire.

Saône-et-Loire [14 octobre 1895]. — Association des comptables et employés d'Autun (34 membres). Siège social : place du Champ-de-Mars, 24, à Autun.

Seine [4 novembre 1895]. — Chambre syndicale des marchands non médaillés et colporteurs (50 membres). Siège social : rue Hermel, 26, à Paris.

[25 juillet 1895]. — Syndicat pour le placement des ouvriers boulangers (35 membres). Siège social : 26, rue de l'Étoile, à Paris.

[18 novembre 1895]. — Société des ouvriers compagnons charrons du Devoir de la ville de Paris et du département de la Seine (170 environ). Siège social : rue de Bretagne, 52, à Paris.

Seine-et-Oise [9 octobre 1895]. — Chambre syndicale des mouleurs sur métaux et similaires de Poissy (40 membres). Siège social : rue de Paris, 106, à Poissy.

Deux-Sèvres [6 novembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierres, maçons et manœuvres de la ville de Saint-Maixent et de ses deux cantons (61 membres). Siège social : rue de la Tour-Chabot, à Saint-Maixent.

[20 novembre 1895]. — Syndicat des ouvriers serruriers et mécaniciens de la ville de Niort (34 membres). Siège social, à Niort.

Var [5 juillet 1895]. — Syndicat des ouvriers ferblantiers (25 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulon.

[29 mai 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs et noyauteurs de fonte et cuivre de Toulon et de la banlieue (43 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulon.

Haute-Vienne [7 septembre 1895]. — Syndicat des arts et métiers du bâtiment de Limoges 25 membres). Siège social : Rue des Augustins, n° 3, à Limoges.

[25 novembre 1895]. — Chambre syndicale des zingueurs-plombiers de Limoges (20 membres), Siège social : Avenue Garibaldi, n° 84, à Limoges.

[23 septembre 1895]. — Fédération des ouvriers du bâtiment [comité local] (692 membres), (6 chambres syndicales adhérentes). Siège social : Salle des conférences, à Limoges.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Ardennes [5 novembre 1895]. — Syndicat agricole de Tagnon (17 membres). Siège social : Tagnon.

Dordogne [27 juin 1895]. — Syndicat agricole du canton de Saint-Astier (30 membres). Siège social : Saint-Astier (Mairie).

Drôme [13 octobre 1895]. — Syndicat agricole de la Valloire (38 membres). Siège social : Saint-Sorlin.

Gironde [16 septembre 1895]. — Association syndicale des viticulteurs propriétaires de la Gironde 57 membres). Siège social : Cours du 30 juillet, n° 9, à Bordeaux.

Indre [2 décembre 1895]. — Société vigneronne de Châteauroux (197 membres). Siège social : Châteauroux.

Mayenne [13 juillet 1895]. — Syndicat agricole de Saint-Martin (12 membres). Siège social : Châtillon-sur-Colmont.

Nièvre [20 octobre 1895]. — Syndicat viticole et agricole de Saint-Loup (116 membres). Siège social : Mairie de Saint-Loup.

[25 octobre 1895]. — Syndicat pour la reconstitution du vignoble de Donzy (41 membres). Siège social : Mairie de Donzy.

[13 octobre 1895]. Syndicat viticole de Pougny (179 membres). Siège social : École des garçons de Pougny.

Nord [19 juillet 1895]. — Syndicat agricole de Bailleul (63 membres). Siège social : A l'estaminet *A ma campagne*, rue de la Gare, à Bailleul.

Somme [21 octobre 1895]. — Société des agriculteurs de la Somme (2.622 membres). Siège social : Rue des Crignons, n° 9, à Amiens.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Saône-et-Loire [1883]. — Chambre syndicale des négociants en liquides de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône (54 membres). Siège social : Chalon-sur-Saône.

[6 juillet 1891]. — Syndicat du commerce de la chapellerie en détail du département de Saône-et-Loire (15 membres). Siège social : Mairie de Chalon-sur-Saône.

[1er mai 1893]. — Syndicat des patrons boulangers de Chalon-sur-Saône et des environs (15 membres). Siège social : Rue du Pont-Villiers, café du Perron, à Chalon-sur-Saône.

Seine [3 août 1891]. Chambre syndicale des scieurs de bois à la mécanique (16 membres). Siège social : Rue de Lancry, n° 10, à Paris.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Hérault [1er août 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Camplong (70 membres). Siège social : Camplong.

Marne [25 mars 1889]. — Syndicat du commerce d'épicerie (17 membres). Siège social : Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Châlons-sur-Marne.

Haute-Saône [28 mai 1891]. — Union syndicale des ouvriers tonneliers de Fougerolles et des environs (75 membres). Siège social : Fougerolles.

Saône-et-Loire [15 juin 1892]. — Chambre syndicale professionnelle des ouvriers sur bois de la ville de Chalon-sur-Saône (88 membres). Siège social : Hôtel de Ville de Chalon-sur-Saône.

[15 juin 1889]. — Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et similaires de Saint-Igny-de-Roche (197 membres). Siège social : Saint-Igny-de-Roche.

Savoie [1er mars 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers ébénistes de la ville de Chambéry (27 membres). Siège social : au Bocage, n° 60.

Vaucluse [1er novembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers lithographes et typographes de Valréas (40 membres). Siège social : Valréas.

3° SYNDICATS MIXTES.

Marne [16 août 1892]. — Syndicat de l'industrie textile rémoise (20 membres). Siège social : Rue du Préau, n° 6, à Reims.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Haute-Saône [9 août 1891]. — Syndicat viticole du canton de Vauvillers (69 membres). Siège social : Vauvillers.

Saône-et-Loire [1er février 1888]. — Syndicat viticole de Fontaines-lès-Chalons (38 membres). Siège social : Fontaines.

LES GRÈVES EN DÉCEMBRE 1895.

24 grèves ont été déclarées en décembre 1895. Il n'y en avait eu que 23 en décembre 1894 et 17 en décembre 1893.

Les 24 grèves de décembre 1895 affectent chacune un seul établissement.

Plus de la moitié de ces grèves, exactement 13, se sont produites dans les industries textiles. On constate ensuite 4 grèves dans les industries des cuirs et peaux, et 1 grève dans chacune des industries suivantes : ébénistes, bûcherons, ferblantiers-lampistes, fondeurs, imprimeurs, ouvriers en instruments d'optique, porcelainiers.

Le nombre des grévistes, connu pour 22 grèves, est de 2.244. Il y avait eu 7.216 grévistes en décembre 1894 et 3.269 en décembre 1893.

Il est à remarquer qu'en décembre dernier, sur 24 grèves, 9 se sont produites dans le département du Nord, et que ce département fournit 1.632 grévistes sur les 2.244 connus pour la France entière. — Une observation analogue a déjà été faite les mois précédents.

Si l'on recherche les causes de grèves, on constate tout d'abord que 15 grèves ont trait à des questions de salaires : dans 10 cas, les ouvriers demandent une augmentation; dans 5 cas, ils protestent contre une réduction Mais il faut ajouter que deux grèves ayant pour but une augmentation de salaire tendent en même temps à une diminution de la durée du travail, et que dans l'une des grèves causées par la

réduction des salaires, les grévistes réclament le renvoi d'un contremaître. — Les règlements d'atelier ont provoqué 3 grèves; la réglementation du travail en a provoqué une autre, et l'emploi de matières défectueuses en a provoqué une également. — Enfin 3 grèves ont eu chacune pour objet unique l'une des réclamations suivantes : Renvoi d'un ouvrier, renvoi d'un contremaître, suppression des retenues pour malfaçons.

Sur 24 grèves commencées en décembre, 10 n'étaient pas terminées le 1er janvier: les 14 autres ont abouti à 5 réussites, 1 transaction, 7 échecs et à la fermeture d'une manufacture. — Si l'on tient compte de 3 grèves anciennes terminées en décembre, on constate pendant ce mois 5 réussites, 3 transactions, 8 échecs et à la fermeture d'une manufacture.

Les 17 conflits terminés en novembre avaient duré : un, 28 jours; un, 21 jours;

DATES		DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes.	NOMBRE	
du commencement.	de la fin.				d'établissements.	de grévistes.
1	2	3	4	5	6	7
				GRÈVES NON TERMINÉES		
18 octobre.	.....	Ardèche.....	Annonay.....	Mégissiers.....	1	12
15 nov...	.....	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs.....	1	434
28 nov...	26 déc...	Vosges.....	Saint-Dié	Tisseurs.....	1	90
29 nov...	.....	Seine.....	Paris.....	Étireurs.....	1	35
				GRÈVES COMMENCÉES		
2 déc...	23 déc...	Nord.....	Wervicq.....	Tisseurs.....	1	300
2 déc...	4 déc...	Nord.....	Roubaix.....	Fileurs et attacheurs.....	1	600
2 déc...	9 déc...	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs.....	1	6
2 déc...	3 déc...	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs.....	1	"
2 déc...	16 déc...	Seine.....	Paris.....	Ouvriers en instruments d'optique.	1	13
2 déc...	.....	Seine.....	Paris.....	Mégissiers.....	1	33
3 déc...	.....	Var.....	Toulon	Fondeurs.....	1	20
4 déc...	13 déc...	Haute-Vienne....	Limoges.....	Porcelainiers.....	1	80
6 déc...	.....	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs.....	1	187
7 déc...	.....	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs.....	1	373
10 déc...	.....	Nord.....	Halluin.....	Tisseurs à la main.....	1	150
11 déc...	12 déc...	Isère.....	Vienne.....	Tisseurs et tisseuses.....	1	8
11 déc...	.....	Bouches-du-Rhône.	Marseille.....	Cordonniers.....	1	"
14 déc...	17 déc...	Nord.....	Roubaix.....	Rattacheurs. (Filature).....	1	8
14 déc...	.....	Bouches-du-Rhône.	Marseille.....	Ébénistes.....	1	80
16 déc...	23 déc...	Gard.....	Lassalle.....	Fileuses de soie.....	1	73
16 déc...	18 déc...	Rhône.....	Villefranche	Doubleuses et retordeuses...	1	41
17 déc...	.....	Nièvre.....	Verneuil	Bûcherons.....	1	30
18 déc...	.....	Nord.....	Roubaix.....	Bobineuses.....	1	8
20 déc...	.....	Rhône.....	Lyon.....	Tisseurs.....	1	125
20 déc...	21 déc...	Rhône.....	Lyon.....	Ferblantiers-lampistes.....	1	8
21 déc...	23 déc...	Yonne.....	Sens.....	Cordonniers.....	1	24
23 déc...	23 déc...	Ardèche.....	Annonay.....	Mégissiers.....	1	70
30 déc...	30 déc...	Basses-Pyrénées..	Pau.....	Imprimeurs.....	1	7

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

un, 14 jours; trois, 7 jours; un, 5 jours; deux, 3 jours; trois, 2 jours; trois, 1 jour; et deux, moins d'une journée.

Au 1er janvier 1896, il n'y avait plus que 13 grèves en cours, lesquelles comprenaient à cette date 1,400 grévistes environ. La situation générale n'a donc pas beaucoup varié.

Les résultats de l'ensemble de l'année 1895 sont d'ailleurs à peu près exactement connus : 403 grèves et 46.000 grévistes environ. Et ces résultats ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'année 1894, pendant laquelle on avait compté 391 grèves et 54.576 grévistes. — Pendant l'année 1894, il y avait eu 634 grèves, auxquelles avaient pris part 170.123 ouvriers.

En résumé, la légère recrudescence du nombre des grèves constatée en 1895 s'est accompagnée d'une diminution constante du nombre des grévistes.

CAUSES DE LA GRÈVE OU DEMANDES DES GRÉVISTES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
8	9	10
AU 1er DÉCEMBRE 1895 (A).		
Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
Augmentation de salaires	.....	
Augmentation de salaires	Échec.	
Augmentation de salaires	.....	
EN DÉCEMBRE 1895.		
Augmentation de salaires	Échec.	
Règlement d'atelier	Echec.	
Augmentation de salaires	Réussite.	
Augmentation de salaires	Réussite.	
Règlement d'atelier	Échec.	
Demande de renvoi d'un ouvrier	.....	
Demande de renvoi d'un contremaître	.....	
Règlement d'atelier	.....	
Augmentation de salaires et diminution du temps du travail.	Réussite.	
Augmentation de salaires et diminution du temps du travail.	.....	(1) 12 grévistes ont été congédiés. La maison n'a pas eu besoin de les remplacer.
Augmentation de salaires	.....	
Augmentation de salaires	Échec (2).	(2) Les grévistes ont été remplacés.
Réduction de salaires	.....	
Augmentation de salaires	Échec.	(3) Les tarifs ont été réduits à la suite de modifications apportées dans l'outillage. Les salaires n'ont pas été atteints.
Réduction de salaires et demande de renvoi d'un contremaître.	.....	
Demande de suppression des retenues pour malfaçons	Réussite.	(4) Les grévistes ont été congédiées. Elles seront remplacées au fur et à mesure qu'il s'en présentera d'autres.
Réduction de salaires	Échec (3).	
Augmentation de salaires	.....	
Matière première défectueuse	..... (4)	
Réduction de salaires	.....	(5) La manufacture a été fermée et mise en vente. De ce fait, 65 ouvriers environ sont sans ouvrage.
Réduction de salaires	Réussite.	
Augmentation de salaires	..... (5)	
Réglementation du travail	Transaction.	
.....	Échec (6).	(6) Les grévistes ont été immédiatement remplacés.

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Quatre applications de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées pendant le mois de décembre à l'Office du Travail :

1° Grève des tisseurs de l'établissement Bourgeois, Dietsch et Cie à Saint-Dié (Vosges). — Cette grève commencée le 28 novembre a eu pour but une augmentation de salaires.

Sur la demande des ouvriers, le juge de paix essayait une tentative de conciliation le 3 décembre : les patrons ont repoussé son intervention.

Le conflit a pris fin le 26 décembre, les ouvriers acceptant les propositions qui leur avaient été faites dès le début de la grève.

2° Grève de tisseurs à Wervicq (Nord). — Les tisseurs de l'établissement Gratry se sont mis en grève, le 2 décembre, afin d'obtenir une augmentation de salaires. Par deux fois, le 4 et le 6 décembre, le juge de paix du Quesnoy-sur-Deûle se rendit à Wervicq pour chercher à mettre fin au conflit. Les grévistes acceptèrent ses propositions, mais elles furent repoussées par M. Gratry.

Le travail a été repris le 23 décembre aux anciennes conditions.

3° Grève de tisseurs à Halluin (Nord). — Le 15 novembre, les tisseurs de l'établissement Gratry se mettaient en grève réclamant aussi une augmentation de salaires.

Le 5 décembre, le juge de paix provoqua, sur leur demande, une tentative de conciliation, mais le patron refusa de se rendre à la convocation qui lui fut adressée.

Le 6 janvier, M. Gratry ayant consenti à recevoir une délégation des grévistes, apprit, d'après les renseignements qui lui furent fournis, qu'il avait été induit en erreur par les directeurs de l'usine et donna congé à ceux-ci.

4° Grève de tisseurs en velours à Lyon. — Ne voulant pas accepter une réduction de salaires, les tisseurs, (tissage mécanique) de la maison Charbin et Cie ont cessé le travail le 20 décembre.

Le 30 du même mois, après deux entrevues avec les délégués des grévistes, le juge de paix de Villeurbanne convoquait par lettre M. Charbin pour une tentative de conciliation.

Celui-ci ne se présenta pas, mais répondit au juge de paix que la réduction de salaire, imposée à ses ouvriers, réduction de quinze à vingt centimes par jour, était motivée par l'arrêt de la vente de ses marchandises survenue subitement dans les premiers jours de décembre.

En compensation de cette réduction qui représente la valeur d'un jour et demi de chômage par mois, il leur assurait un travail régulier pendant toute la mauvaise saison.

Les ouvriers non seulement n'ayant pas accepté, mais encore demandant une augmentation de dix centimes par jour, il ne lui paraissait pas possible de trouver un terrain d'entente.

La grève a continué.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Le *Journal officiel* du 15 décembre 1895 a publié le *Compte général de la justice civile et commerciale* de la France et de l'Algérie pour l'année 1892.

Nous en extrayons le passage relatif aux conseils de prud'hommes :

Les contestations dont les conseils de prud'hommes sont saisis sont en voie d'augmentation numérique. En bureau particulier, ils avaient été saisis, en 1891, de 50.016 affaires; en 1892, ils le sont de 50.646. En bureau général, au contraire, on constate, en 1892, une petite diminution par rapport à l'année précédente : de 16.620 en 1891, le nombre des affaires s'est abaissé à 15.627. Mais, en 1890, il était de 14.240 et beaucoup moindre quelques années auparavant. Parmi celles qui ont été portées au bureau particulier, il faut noter l'accroissement des contestations pour des questions de salaires.

	1880.	1890.	1891.	1892.
Contestations de salaires.....	26.170	32.007	35.474	36.170

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1895.

Nombre des *versements*.....	218.986	
Représentant une somme de.....		30.139.646[f]
Nombre des *remboursements*.....	106.052	
Représentant une somme de.....		31.153.919
Rentes achetées à 627 déposants, pour un capital de...		1.062.829
EXCÉDENT des remboursements et achats de rente sur les versements.....		2.077.103
Nombre de *comptes* existant au 30 novembre 1895..		2.478.827
Nombre de *comptes* existant au 30 novembre 1894..		2.273.797
AUGMENTATION.....		205.030

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de décembre 1895.

Dépôts de fonds.....	13.610.679[f]
Retraits de fonds.....	23.755.730
EXCÉDENT des retraits.....	10.145.051
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants.....	1.402.895[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1895.

Nombre des *versements* reçus	24.257	
représentant une somme de		1.943.515f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		823.402
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		791.150
Nouvelles rentes inscrites		368.496
au nom de	511 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.075.279
réparties entre	200.023 titres.	

LES EXCÉDENTS DE RECETTES

DE LA CONDITION DES SOIES DE LYON.

(1869 – 1893.)

On sait que l'établissement de la Condition des soies de Lyon est une institution analogue à un bureau de pesage légal; elle est administrée par la Chambre de commerce sous le contrôle du Gouvernement et a pour but de déterminer le poids réel de la soie ramenée à un état hygrométrique fixé par la loi (1). L'établissement a divers services annexes (bureau de décreusage, bureau de titrage, laboratoire d'analyse chimique, etc.).

Les taxes prélevées sur les opérations que le commerce fait exécuter par la Condition des soies de Lyon laissent des excédents budgétaires qui sont employés à subventionner des œuvres d'utilité générale intéressant l'ensemble de l'industrie de la soie.

Le tarif de conditionnement, qui était auparavant de 0 fr. 08 centimes, a été porté à 0 fr. 14, à la suite des événements de 1848, la fabrique et le commerce des soies ayant demandé spontanément à s'imposer cette taxe supplémentaire de 0 fr. 06 centimes, afin de pouvoir subventionner largement la Société de Secours mutuels et la Caisse de retraites des ouvriers en soie qui venaient d'être fondées.

Les subventions que la Chambre de commerce prélève de ce chef sur les produits de la Condition des soies s'élèvent annuellement à 120.000 francs et concourent à servir *six mille* pensions de retraite aux ouvriers lyonnais de la soie. Cette dotation a été inscrite dans les statuts de ces deux institutions ouvrières, approuvés par le Gouvernement.

A ces 120.000 francs s'ajoute encore la dotation annuelle de 25.000 francs affectée à la Caisse de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie tombés dans le dénûment, les allocations attribuées à diverses sociétés de secours mutuels ou à des œuvres de charité privées ou publiques, les allocations souvent importantes que la Chambre vote sur la demande de l'administration locale chaque fois qu'une crise de chômage s'est déclarée, etc.

Ce sont aussi les produits de la Condition qui aliment les crédits que la Chambre inscrit dans ses budgets annuels sous les titres d'encouragements à l'industrie (primes d'encouragement aux ouvriers inventeurs, etc.); allocations à diverses établissements d'enseignement professionnel (école de commerce, école centrale, école de chimie industrielle, société d'enseignement professionnel, cours commerciaux divers, bourses et allocations); secours divers. C'est avec ces produits qu'elle

(1) Décret du 23 germinal an XIII (5 avril 1805.)

a créé et qu'elle dote le *Musée historique des tissus*, qui constitue pour la fabrique lyonnaise un précieux instrument d'étude. C'est également sur ces ressources qu'elle subventionne les installations collectives de soies et soieries aux grandes expositions internationales.

De 1869 à 1893, les subventions dont l'énumération précède se sont élevées à la somme totale de 6.544.005 francs, savoir :

1° Institutions de prévoyance et de mutualité, œuvres de bienfaisance	3.563.673	25 (1)
2° Institutions d'enseignement professionnel	964.018	80
3° Institutions commerciales et industrielles, encouragements à l'industrie	1.070.829	00
4° Musée historique des tissus, au Palais du commerce	945.484	60
TOTAL	6.544.005	65

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS (2).

LES PROGRÈS RÉALISÉS.

« Le privilège concédé au Mont-de-Piété, par les lettres patentes de 1777, n'a « pas eu d'autre motif que la volonté d'affranchir de l'usure l'emprunteur sur nan- « tissement; il se justifie amplement par le caractère exceptionnel de l'avance sur « gages et il repose sur une véritable mutualité, les gros gages payant pour les petits.

. . . . . .

« Depuis 1831, à travers tous les changements de régime, les emprunteurs « payaient 9 p o/o de droit, lorsqu'ils traitaient directement avec le Mont-de-Piété, « sans passer par les bureaux de commission. Ce taux de 9 p. o/o, pour l'ensemble « des droits proportionnels a été successivement réduit le 1er janvier 1886 à 8 p. o/o, « le 1er janvier 1887 à 7 p. o/o dont un droit fixe de 1 p. o/o. En outre, le droit « de prisé de 1/2 p. o/o, payé jusqu'au 31 décembre 1886 par les emprunteurs « en sus des droits proportionnels, a été mis à la charge du Mont-de-Piété le « 17 janvier 1886 et compris dans les 7 p. o/o représentant l'ensemble des droits « nouveaux.

« Les dégrèvements atteignent de ce chef, au 31 décembre 1894, le chiffre « de 8,830,175 fr. 95, qui se décompose par année de la façon suivante :

1886 taux abaissé de 9 p. o/o à 8 p. o/o	83.822f	60c
1887 8 p. o/o à 7 p. o/o	655.908	38
1888	1.100.000	00
1889	1.132.175	63
1890	1.290.321	10
1891	1.288.648	10
1892	1.067.113	27
1893	1.042.806	56
1894	1.169.380	31

« . . . . . »

En même temps, le 1er mai 1887, les commissionnaires devenus inutiles par la création des bureaux auxiliaires étaient supprimés. Dans la période quinquennale 1882-1886, ils avaient touché annuellement en moyenne près de 300,000 francs.

(1) Y compris 2.930.490 francs à la *Société de secours mutuels et caisse de retraites des ouvriers en soie.*
(2) Extrait du Rapport de M. Strauss, conseiller municipal de Paris.

On peut évaluer entre 1.400.000 et 1.500.000 francs la somme *annuelle* dont ces deux mesures ont dégrevé les charges des emprunteurs au Mont-de-Piété de Paris pour les derniers exercices.

Enfin, l'Administration ne se bornait pas à dégrever les emprunteurs, elle s'efforçait de réduire ses frais généraux en se faisant construire des immeubles. Le loyer des bureaux auxiliaires tombait de 84,272 francs en 1884 à 29,500 francs en 1896.

C'est à 1892 que remonte l'application de la loi du 25 juillet 1891 autorisant le Mont-de-Piété à prêter sur valeurs mobilières au porteur. Les valeurs déposées en 1894 se répartissent ainsi :

			P. o/o. (du nombre total des dépôts).
Obligations Ville de Paris....	13.498	dépôts..... soit	44.88
——— Crédit foncier....	11.492	—	38.21
——— Chemins de fer...	2.039	—	6.70
Rentes françaises.....	1.976	—	6.57
Obligations de diverses villes..	645	—	2.15
Actions de chemins de fer....	285	—	0.95
Divers.....	137	—	0.46

« Il faut rappeler que certaines statistiques antérieures relevées par les soins de « l'Administration avaient déjà démontré que les titres de la ville de Paris étaient « détenus dans la proportion de 50 p. o/o par des porteurs qui ne possédaient qu'une « unité.

« La répartition suivante, pour l'année 1894, entre les diverses professions des « personnes qui ont effectué des emprunts sur valeurs mobilières, démontre bien que « c'est à des catégories très intéressantes de la population parisienne que le nouveau « service a été utile :

Employés.....	7.703
Négociants ou fabricants.....	7.236
Ouvriers.....	6.427
Rentiers.....	2.891
Professions libérales.....	2.051
Cultivateurs.....	63
Total.....	26.371

« Des ouvriers, des employés, de petits fabricants, de petits commerçants, des « cultivateurs de la banlieue, voilà quels ont été les principaux emprunteurs ».

Les réformes poursuivies.

Le rapport estime que *le trafic des reconnaissances*, qui a pris une si grande extension dans les dernières années est dû à l'insuffisance de prisée des gages, et qu'il faudrait modifier la responsabilité du préposé à la prisée pour améliorer les conditions du prêt. M. le Directeur du Mont-de-Piété cite, en 1894, sur 3.008 matelas vendus :

2	sur lesquels on avait prêté	12f 00	qui ont été vendus	74f 00
14	—	85 00	—	486 00
35	—	258 00	—	1.174 00
129	—	1.044 00	—	3.500 50
649	—	6.144 00	—	14.963 20
823	—	8.215 00	—	14.880 65

« M. le Directeur estime que le Mont-de-Piété prête annuellement 50.000.000 de « francs; et que les emprunteurs obtiennent chez les brocanteurs un supplément « de 10.000.000 de francs aux conditions que l'on sait; et cependant, ces emprunteurs « font des sacrifices considérables et persistants pour se libérer. Ils ne considèrent « donc pas cette opération comme une vente; or, leur conduite et leur opinion ne « seraient pas modifiées si les 10 millions de prêts complémentaires leur étaient « comptés par le Mont-de-Piété. »

Mais la situation s'aggrave encore par *les prêteurs clandestins.*

« Enhardis par l'impunité dont ils jouissent, les marchands de reconnaissances « joignent à leur commerce le prêt sur gages.

« D'après le compte administratif de 1894, « certaines maisons font les deux genres « d'opérations, d'autres prêtent uniquement ou sur reconnaissances ou sur gages; « quelques-unes ont différents bureaux dans Paris. Le nombre de ces agences, « d'après les états présentés au Mont de-Piété pour l'encaissement des bonis, s'élève « à plus de 700. Les prêteurs sur gages sont également légion ; un certain nombre « procèdent par voie de consignation dans les Magasins généraux et l'escompte du « warrant ».

« Soit par la dépossession du gage et le prélèvement d'intérêts exorbitants, soit « par la dépréciation des articles à la vente, préjudiciableaux emprunteurs, soit par « la diminution des bonis prescrits attribués à l'Assistance publique, dont la part a « été réduite d'un million de francs depuis dix ans par le fait des marchands de « reconnaissances, cette concurrence illicite devient chaque jour plus inquiétante.

»Déjà l'année 1893 accusait une décroissance du nombre des engagements; « cette baisse portait sur 117.227 articles représentant une somme de 2.561.496 « francs.

« L'exercice 1894 est en perte sur sa devancière de 80.000 articles représentant « une somme de 2.955.000 francs.

« En deux ans si l'on compare 1892, 1893 et 1894, les opérations du Mont- « de-Piété ont diminué de près de 200.000 articles et d'une somme de près de « 5 millions.

« Les gages dits de quatre chiffres, c'est-à-dire de mille francs et au-dessus, entrent « pour une part importante dans cet abaissement du chiffre des engagements. En « 1894, la perte sur ce genre de prêts a été de 355 articles valant un million de « francs.

»Pour les nantissements de cette importance, la concurrence des prêteurs clan- « destins a, sans contredit, contribué à les évincer.

« Quelle que soit à cet égard la juste sévérité des tribunaux, le privilège des com- « missaires-priseurs n'est pas étranger à cette éviction des gros gages en raison de « l'estimation insuffisante à laquelle ils sont accoutumés et en quelque sorte contraints.

« Ce qui prouve bien que la diminution des engagements n'est pas un signe de « richesse, c'est bien qu'elle coïncide avec une augmentation des renouvellements, « sinon dans leur nombre, du moins dans leur quotité. »

« D'ailleurs, la prisée rejetait comme insuffisant, comme ne valant pas un prêt de « trois francs, 93.053 gages de pauvres gens.

« De son côté, le public refusait l'estimation proposée par les commissaires-priseurs « pour 39.980 articles et pour une somme offerte de 3.243.125 francs.

« Toutes ces causes, s'ajoutant les unes aux autres, ont amené le ralentissement « d'affaires du Mont-de-Piété, trop heureux d'être désencombré si les usuriers n'étaient « pour une large part dans ce résultat. »

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1894.

Les recettes de toute nature étant de.....	115.289.832f 71c
et les dépenses, de.....	107.522.339 83
il résulte un excédent de recettes de.....	7.768.492 88
à reporter au chapitre des recettes supplémentaires au budget de 1895. Mais, les restes à payer étant de.....	1.244.973 74
Les fonds constituant une ressource pour le service des prêts se réduisent, à la clôture de l'exercice 1894, à.....	6.522.519 14
Mention est faite que les recettes formant un produit pour l'établissement se sont élevées à.....	4.228.027 66
et les dépenses formant charges, à.....	3.929.790 00
d'où résulte, comme excédent de produits de l'exercice 1894, une somme de.....	298.237 66

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Résultats de l'assurance obligatoire contre la maladie, en 1893. — Le nombre moyen des caisses d'assurance contre la maladie, qui ont fonctionné pendant l'année 1893, s'est élevé, pour tout l'Empire, à 20.681 (20.981 en 1892). Le nombre moyen total des personnes assurées a été de 7.107.000 (6.955.000 en 1892); ce chiffre correspond à une population moyenne de 344 assurés par caisse (331 en 1893).

Les recettes des caisses se sont montées à 165.172.000 francs (155.000.000 fr. en 1892) et les dépenses à 157.524.000 francs (146.038.000 francs en 1892).

Les recettes comprennent 131.075.000 francs de cotisations, ce qui représente, en moyenne, par assuré, 16 fr. 40, dont deux tiers, soit 12 fr. 25, à la charge de l'ouvrier assuré, et un tiers, soit 6 fr. 15, à la charge de l'employeur.

Quant aux dépenses, elles se décomposent de la manière suivante :

		P. 0/0 DU TOTAL.
Honoraires des médecins.....	26.780.000f	17,0
Médicaments, appareils, etc.....	22.117.000	14,0
Secours en argent aux malades.....	57.219.000	36,3
Frais de traitement dans les hôpitaux, indemnités funéraires, secours aux femmes en couches.....	21.349.000	13,6
Frais d'administration.....	8.573.000	5,4
Dépenses diverses.....	21.486.000	13,7
TOTAL des dépenses.....	157.524.000	100,0

Le nombre de jours de maladie indemnisés s'est élevé à 46.199.436. La somme

des indemnités ayant été de 57.219.000 francs, l'indemnité moyenne par journée de maladie ressort, par conséquent, à 1 fr. 25 (1 fr. 30 en 1892).

STATISTIQUE DE LA MORBIDITÉ.

Nous résumons, dans le tableau ci-dessous, les résultats obtenus depuis l'année 1888 en ce qui concerne les nombres annuels de jours et de cas de maladie par assuré, et la durée moyenne des cas de maladie observés dans l'ensemble des caisses allemandes :

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN PAR ASSURÉ ET PAR AN		DURÉE MOYENNE
	des jours de maladie.	des cas de maladie.	des cas de maladie.
	jours.		jours.
1888	5,5	0,33	16,8
1889	5,4	0,33	16,4
1890	6,0	0,37	16,2
1891	5,9	0,35	17,0
1892	6,1	0,36	17,3
1893	6,6	0,39	16,5
MOYENNE des 5 années	5,9	0,35	16,7

Voici maintenant quelques données relatives aux conditions statutaires de l'assurance maladie :

1° RÉPARTITION DES CAISSES D'APRÈS LE TAUX DES COTISATIONS :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des caisses en activité pendant l'année.	NOMBRE PROPORTIONNEL DES CAISSES QUI ONT PRÉLEVÉ, PAR 100 UNITÉS DE SALAIRE, une cotisation			
		de 1,5 au plus.	de 1,5 à 2 au plus	de 2 à 3 au plus.	de 3 à 4,5 au plus
1888	100,0	49,0	19,8	28,5	1,8
1889	100,0	48,8	20,9	28,5	1,8
1890	100,0	48,0	21,1	29,1	1,8
1891	100,0	47,1	21,6	29,4	1,9
1892	100,0	45,8	22,2	29,7	2,3
1893	100,0	43,4	22,3	31,3	3,0

2° RÉPARTITION DES CAISSES D'APRÈS LE TAUX DES SECOURS EN ARGENT :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des caisses en activité pendant l'année.	NOMBRE PROPORTIONNEL DES CAISSES QUI ONT ALLOUÉ, PAR 100 UNITÉS DE SALAIRE QUOTIDIEN, un secours pécuniaire quotidien			
		de 50 au plus.	de 50 à 66 2/3 au plus.	de 66 2/3 à 75 au plus.	de plus de 75.
1888	100,0	94,6	3,9	1,4	0,1
1889	100,0	94,1	4,1	1,7	0,1
1890	100,0	93,1	4,7	2,1	0,1
1891	100,0	92,5	5,2	2,3	"
1892	100,0	92,2	5,3	2,4	0,1
1893	100,0	92,0	5,7	2,3	"

3° RÉPARTITION DES CAISSES D'APRÈS LA DURÉE DES SECOURS :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL des caisses en activité pendant l'année.	NOMBRE PROPORTIONNEL DES CAISSES QUI ONT ALLOUÉ DES SECOURS PÉCUNIAIRES pendant une durée maximum			
		de 13 semaines.	de 13 à 26 semaines.	de 25 à 52 semaines.	supérieure à 52 semaines.
1888	100,0	79,1	13,3	6,8	0,9
1889	100,0	79,8	13,2	6,4	0,9
1890	100,0	79,7	13,5	6,3	0,5
1891	100,0	79,6	13,5	6.5	0,4
1892	100,0	80,4	13.1	6,2	0.3
1893	100,0	81,7	13,6	4,7	0,0

La durée *statutaire* moyenne d'allocation des secours en argent est, d'ailleurs, très variable suivant la catégorie de caisses que l'on considère.

Cette moyenne a atteint, en 1893, les valeurs suivantes, dans les diverses catégories :

	SEMAINES.
Caisses communales	13,0
Caisses locales	16,1
Caisses de fabriques	18,2
Caisses d'entreprises de construction	13,7
Caisses de métiers	16,2
Caisses libres enregistrées	28,5
Caisses libres d'États particuliers	37,4
ENSEMBLE des caisses	17,1

La réglementation du travail dans les magasins. — Dans sa séance des 10 et 11 décembre dernier la *Commission de statistique du travail* a proposé, en ce qui concerne *la durée du travail*, d'ordonner la fermeture des magasins, à l'exception d'exemptions passagères, depuis 8 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin et d'empêcher que les commis, apprentis et garçons de magasin ne soient pris pour le travail pendant le temps où le magasin est fermé. La Commission tient aussi pour nécessaire d'assurer aux employés des magasins ouverts le temps voulu pour prendre leur principal repas. En ce qui concerne les *apprentis*, la Commission propose que dans les endroits où il existera des écoles professionnelles et des écoles de perfectionnement instituées par l'État ou par la commune, on assure aux commis et apprentis au-dessous de 18 ans le temps nécessaire pour suivre, non seulement l'école de perfectionnement, mais aussi l'école professionnelle.

Enfin, la Commission a proposé une série de prescriptions qui ont pour but d'améliorer les locaux des magasins par application de l'article 120 de l'ordonnance sur l'industrie.

La Commission, en ce qui concerne le *contrat de travail*, recommande l'adoption d'un délai de congé d'un mois au minimum.

Le syndicat des producteurs de houille. — La prolongation pour dix années de cette entente est la preuve que ses avantages ont paru supérieurs à ses in-

convénients. La difficulté la plus sérieuse qu'elle rencontre est la limitation de la production, beaucoup, sinon presque tous les adhérents cherchant à se rattraper de l'insuffisance des prix par l'augmentation personnelle de leur production.

La situation du *syndicat des houilles* est dans l'ensemble très favorable bien que le mois d'octobre ait été particulièrement atteint par la pénurie des wagons. Quant à la situation du *syndicat des cokes*, elle a été très prospère pendant les deux derniers mois. La réduction de production qui devait être de 13 p. o/o en octobre n'a été en fait que de 5 p. o/o

Les associations ouvrières allemandes. — Le dernier rapport de la fédération des associations ouvrières allemandes, publié sous la direction du Dr Max Hirsch, contient d'intéressants renseignements sur les salaires, les heures et conditions du travail dans l'industrie en Allemagne, ainsi que sur le mouvement des associations en 1893 et 1894.

Ces associations, au nombre de 17, comptent 1.436 branches et 67.058 membres, dont près de 28.000 appartiennent à la métallurgie.

		ASSOCIATIONS de MÉCANICIENS et autres ouvriers de la métallurgie.		AUTRES ASSOCIATIONS.		TOTAL.	
		1893.	1894.	1893.	1894.	1893.	1894.
Nombre des membres		24.163	27.836	36.990	39.222	61.153	67.058
SECOURS :							
de voyage	bénéficiaires, nombre	1.912	2.470	310	441	2.222	2.914
	total payé, francs	10.025	10.825	2.325	2.225	12.450	13.050
d'émigration	bénéficiaires	219	241	154	176	373	417
	total payé, francs	6.875	6.600	3.350	3.000	10.225	9.600
de chômage	bénéficiaires	618	609	659	880	1.277	1.489
	total payé, francs	28.425	28.850	19.525	26.825	47.950	55.675
secours spéciaux	bénéficiaires	120	106	337	368	457	474
	total payé, francs	1.800	1.650	6.575	7.275	8.375	8.925

Les associations ont en outre des caisses pour l'assistance judiciaire, l'instruction, et la maladie (en dehors de la caisse nationale d'assurance contre la maladie).

Le rapport, basé sur les indications fournies par 1.199 branches sur 1.436, contient en outre des renseignements sur la moyenne des salaires hebdomadaires, les salaires aux pièces, le mode de payement dans les différentes localités, l'expiration du contrat de travail, la durée de la journée, l'usage des heures supplémentaires, le placement et l'assistance par les associations, etc.

GRANDE-BRETAGNE

Revue du travail en novembre et décembre [1]. — La situation industrielle a continué à s'améliorer en novembre. Si on la compare à celle de la période correspondante de 1894, on constate également une amélioration et même le pour-

(1) D'après la *Labour Gazette*, nos de décembre 1895 et janvier 1896.

centage des inemployés est plus bas qu'il n'a jamais été pour le mois de novembre depuis 1891. L'activité serait encore plus marquée sans la grande grève de Belfast et de la Clyde qui a entraîné indirectement le chômage d'un grand nombre d'ouvriers. — Pour le mois de décembre, le nombre des chômeurs en fin de mois s'est trouvé un peu relevé par les fêtes de Noël, la situation restant d'ailleurs favorable.

La proportion des chômeurs dans 88 trades-unions, avec environ 400.000 membres, a été de 4.8 p. 0/0 en décembre et de 4.26 p. 0/0 en novembre au lieu de 4.87 en octobre 1895 et au lieu de 7 p. 0/0 en novembre 1894 et 7.7 p. 0/0 en décembre 1894.

Il y a eu 38 grèves en novembre au lieu de 77 en octobre 1895 et 56 en novembre 1894, 37 grèves en décembre 1895 au lieu de 43 en décembre 1894.

BELGIQUE.

Les comités de patronage des habitations ouvrières. — Le fonctionnement de ces comités avait été réglé par un décret du 7 juillet 1891, en exécution de la loi du 9 août 1889 relative aux habitations ouvrières. Ce décret vient d'être complètement remanié par un *décret du 9 octobre 1895* en suite de la création du ministère de l'industrie et du travail (1).

ÉTATS-UNIS.

Effets de la réduction des heures de travail sur la production. — Le dixième rapport annuel du Connecticut donne les résultats d'une enquête poursuivie dans une centaine d'établissements.

Plus de la moitié de ceux-ci déclarent n'avoir pas eu de diminution dans la production, 31 accusent une diminution proportionnelle à la réduction de durée; 13 annoncent une diminution plus ou moins forte.

Les marques de fabrique syndicales. — L'office du travail a déjà signalé la protection accordée par diverses législations américaines aux « marques de fabrique syndicales » (*union labels*) (2).

Les travailleurs syndiqués apposent eux-mêmes des étiquettes revêtues de ces marques sur les objets qu'ils ont fabriqués dans des ateliers soumis aux règles d'une bonne hygiène et qui pratiquent un régime de salaires et d'heures de travail conforme à leurs règles corporatives. Les maisons dont ces produits sont ainsi « recommandés » trouvent dans l'augmentation de leurs affaires une compensation aux sacrifices qu'elles s'imposent pour observer les lois sur l'hygiène industrielle, et pour accorder à leurs ouvriers le régime d'heures et de salaires que leur syndicat demande en leur nom.

---

(1) Le texte de ce décret se trouve au *Bulletin du service de santé et de l'hygiène publique* (Belge) d'octobre 1895 (Bruxelles, société générale d'imprimerie). Cf. à la loi française du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché et les décrets des 20 février 1895, 11 septembre 1895. (*Bulletin de l'Office du travail* de décembre 1894, février et octobre 1895.)

(2) *Bulletin de l'office du travail* de septembre et décembre 1894. Vol. *Hygiène et sécurité des travailleurs dans les ateliers industriels.* (États-Unis, p. 207).

L'association des ouvriers en confections *The united garment workers of America* a adopté le règlement suivant pour l'emploi de ces étiquettes (1).

1° La Marque syndicale ne sera apposée sur les produits des maisons adhérentes au syndicat (*union firms*).

2° Les étiquettes revêtues de cette marque ne seront jamais remises au patron pour être apposées par ses soins.

3° Chaque atelier qui fera emploi des étiquettes syndicales chargera un délégué ou un comité de délivrer les étiquettes aux syndiqués et d'en contrôler l'emploi, en observant le présent règlement et le règlement spécial à l'atelier.

4° L'étiquette sera apposée sur chaque objet par le syndiqué qui l'aura confectionné.

5° Chaque syndiqué rendra compte au délégué, ou au comité chargé des étiquettes, du nombre de celles-ci qu'il aura apposées sur des confections destinées aux maisons pour lesquelles il travaille.

6° Le syndicat local devra percevoir, de chaque maison dont les produits portent l'étiquette syndicale une redevance de 1/3 de *cent* (2) par étiquette employée.

7° L'étiquette (3) sera placée dans la poche intérieure des vestons, sous la patte de derrière les gilets, et sur la doublure de la ceinture des pantalons.

8° Les étiquettes seront vendues aux syndicats locaux au prix de 3 dollars le mille.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Loi du 27 décembre 1895 (4), concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers.

(Insérée au *Journal officiel* du 29 décembre 1895, p. 7333.)

ART. 1er. En cas de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture, lorsque, pour une institution de prévoyance, il aura été opéré des retenues sur les salaires, ou que des versements auront été reçus par le chef de l'entreprise, ou que lui-même se sera engagé à fournir des sommes déterminées, les ouvriers, employés ou bénéficiaires sont admis de plein droit à réclamer la restitution de toutes les sommes non utilisées conformément aux statuts.

---

(1) Extrait du *Quaterly publications of the american statistical association.* (Boston, juin 1895).

(2) Environ 0 fr. 01, valeur or.

(3) Cette étiquette est en étoffe et porte l'inscription suivante :

« Émise par autorité des *travailleurs unis de la confection d'Amérique*, comité général exécutif, institué le 12 avril 1891. Garantie de fabrication syndicale. Enregistrée : *Chas. F. Reichers.* Secrét. gén. »

(4) *Chambre.* — Projet de loi concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers, présenté par MM. Jules Roche et Fallières, le 20 décembre 1890 (Doc. parl. n° 1096, *J. O.*, p. 518). — Rapport de M. Guicysse, député, au nom de la Commission du travail, le 29 janvier 1891 (Doc. parl. n° 1158, *J. O.*, p. 322). — Adoption en 1re délibération le 13 février 1891 (*J. O.*, p. 277). — Rapport supplémentaire de M. Guieysse, le 26 février 1891, (Doc. parl. n° 1236, *J. O.*, p. 614). — 2e délibération le 2 mars (*J. O.*, p. 480) et adoption le 3 mars 1891 (*J. O.*, p. 492).

Sénat. — Transmission au Sénat le 1891 (Doc. parl. n° 38, *J. O.*, p. 16). — Rapport de M. Thézar, le 9 février 1893 (Doc. parl. n° 36, *J. O.*, p. 33). — Adoption, avec modifications par le Sénat les 26 et 28 février 1893.

Chambre. — Retour à la Chambre le 13 mars 1893 (Doc. parl. n° 2637, *J. O.*, p. 246). — Rapport de M. Guieysse le 18 avril 1893 (Doc. parl. n° 2913, *J. O.*, p. 811).

Projet de loi déposé à nouveau par MM. André Lebon, ministre du Commerce, et Trarieux, ministre de la Justice, le 4 avril 1895 (Doc. parl. n° 1283, *J. O.*, p. 360). — Rapport de M. Guiyesse, le 13 juin 1895 (Doc. parl. n° 1378, *J.O.*, p. 1539). — Urg. déc., discussion et adoption, 21 décembre 1895 (Déb. parl. *J. O.*, p. 2996).

Cette restitution s'étendra, dans tous les cas, aux intérêts convenus des sommes ainsi retenues, reçues ou promises par le chef de l'entreprise. A défaut de convention, les intérêts seront calculés d'après les taux fixés annuellement pour la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les sommes ainsi déterminées et non utilisées conformément aux statuts deviendront exigibles en cas de fermeture de l'établissement industriel ou commercial.

Il en sera de même en cas de cession volontaire, à moins que le cessionnaire ne consente à prendre les lieu et place du cédant.

ART. 2. La Caisse des dépôts et consignations est autorisée à recevoir, à titre de dépôt, les sommes ou valeurs appartenant ou affectées aux institutions de prévoyance fondées en faveur des employés et ouvriers.

Les sommes ainsi reçues porteront intérêt à un taux égal au taux d'intérêt du compte des caisses d'épargne.

ART. 3. Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, toutes les sommes qui, à l'avenir, seront retenues sur les salaires des ouvriers et toutes celles que les chefs d'entreprise auront reçues ou se seront engagés à fournir en vue d'assurer des retraites devront être versées, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au compte individuel de chaque ayant droit, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à des caisses syndicales ou patronales spécialement autorisées à cet effet.

L'autorisation sera donnée par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique. Le décret fixera les limites du district, les conditions de fonctionnement de la caisse et son mode de liquidation. Il prescrira également les mesures à prendre pour assurer le transfert, soit à une autre caisse syndicale ou patronale, soit à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, des sommes inscrites au livret de chaque intéressé.

Les sommes versées par les chefs d'entreprise dans la caisse syndicale ou patronale devront être employées, soit en rentes sur l'État, en valeurs du Trésor ou garanties par le Trésor, soit en obligations des départements, des communes, des chambres de commerce, en obligations foncières et communales du Crédit foncier, soit en prêts hypothécaires, soit enfin en valeurs locales énumérées ci-après, à la condition que ces valeurs émanent d'institutions existant dans les départements où elles fonctionnent : bons de mont-de-piété ou d'autres établissements reconnus d'utilité publique. Les titres seront nominatifs.

La gestion des caisses syndicales ou patronales sera soumise à la vérification de l'inspection des finances et au contrôle du receveur particulier de l'arrondissement du siège de la caisse.

Si des conventions spéciales interviennent entre les chefs d'entreprise et les ouvriers ou employés, en vue d'assurer à ceux-ci, à leurs veuves ou à leurs enfants, soit un supplément de rente viagère, soit des rentes temporaires ou des indemnités déterminées d'avance, le capital formant la garantie des engagements résultant desdites conventions devra être versé ou représenté à la Caisse des dépôts et consignations ou dans une des caisses syndicales ou patronales ci-dessus prévues.

ART. 4. Le seul fait du dépôt, opéré soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à toute autre caisse, des sommes ou valeurs affectées aux institutions de prévoyance, quelles qu'elles soient, confère aux bénéficiaires de ces institutions un droit de gage, dans les termes de l'article 2073 du Code civil, sur ces sommes et valeurs. Ce droit de gage s'exerce dans la mesure des droits acquis et des droits éventuels.

La restitution des retenues ou autres sommes affectées aux institutions de pré

voyance qui, lors de la faillite ou de la liquidation, n'auraient pas été effectivement versées à l'une des caisses indiquées ci-dessus est garantie, pour la dernière année et ce qui sera dû sur l'année courante, par un privilège sur tous les biens meubles et immeubles du chef de l'entreprise, lequel prendra rang concurremment avec le privilège des salaires des gens de service établi par l'article 2101 du Code civil.

ART. 5. Pour toutes les contestations relatives à leurs droits dans les caisses de prévoyance, de secours et de retraite, les ouvriers et employés peuvent charger, à la majorité, un mandataire d'ester pour eux en justice, soit en demandant, soit en défendant.

ART. 6. Un règlement d'administration publique déterminera le mode de nomination du mandataire et les conditions suivant lesquelles seront effectués le dépôt et le retrait des sommes et valeurs appartenant ou affectées aux institutions de prévoyance.

Il déterminera de même le mode de liquidation des droits acquis et des droits éventuels, ainsi que le mode de restitution aux intéressés.

Loi du 29 décembre 1895 (1) relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites.

(Insérée au *Journal officiel* du 1er janvier 1896.)

ART. 1er. Le crédit ouvert au chapitre 13 (2) du budget du Ministère du commerce et de l'industrie est affecté à la majoration des rentes viagères constituées au profit des titulaires de livrets individuels de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et des membres des sociétés de secours mutuels ou de toute autre société de secours et de prévoyance servant des pensions de retraite, qui justifieront de la continuité des versements exigés par la présente loi, âgés d'au moins soixante-dix ans.

ART. 2. Pour avoir droit à cette majoration, les titulaires de ces rentes, outre la condition d'âge indiquée à l'article précédent, devront :

(1) L'origine de cette loi se trouve dans le projet de budget de 1895, déposé le 17 mars 1894 (Doc. parl. n° 553, *J. O.*, p. 444); art. 105 (p. 487). — Budget rectifié, 24 juillet 1894 (Doc. parl. n° 883, *J. O.*, p. 1203); art. 105 supprimé. — Rapport gén. de M. Cochery, 6 nov. 1894 (Doc. parl. n° 948, *J. O.*, p. 1502); résolution de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (p. 1506, 3e col., 3e alinéa). — Budget rectifié, 10 janvier 1895 (Doc. parl. n° 1123, *J. O.*, p. 3). — Discussion du chap. 13 du Ministère du commerce, 7 février 1895 (*J. O.*, Déb. parl. p. 191, 2e col., et p. 193, 3e col.); vote des 2 millions. — Budget rectifié, 9 février 1895 (Doc. parl. n° 1172, *J. O.*, p. 151). — Rapp. suppl. de M. Cochery, 14 février 1895 (Doc. parl. n° 1177, *J. O.*, p. 172): art. 56 à 60 (p. 188). — Annexe (A) au rapp. n° 1177 (*J. O.*, p. 239): art. 65 à 68 (p. 246). — Discussion de ces articles, 20 mars 1895 (*J. O.*, Déb. parl. p. 1075 à 1077): art. 65 à 68 réservés pour faire l'objet d'un projet de loi spécial. — Rapp. sur ce projet, au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, par M. Guieysse, 23 mars 1895 (Doc. parl. n° 1254, *J. O.*, p. 318). — Urgence déclarée et discussion, 4 avril 1895 (*J. O.*, p. 1197); 6 avril (p. 1230); 8 avril (p. 1246); 9 avril (p. 1267); 10 avril (p. 1281 et 1303). — Adoption, le 10 avril 1895. — Transmission au Sénat, le 11 avril 1895 (Doc. parl. n° 93, *J. O.*, p. 310). — Rapp. de M. Guyot, 8 juillet 1895 (Doc. parl. n° 168, *J. O.*, p. 383). — Discussion et adoption, en première délibération, le 28 octobre 1895. — Deuxième délibération et renvoi du projet à la Commission, 11 nov. 1895. — Rapp. suppl. de M. Guyot, 18 nov. 1895 (Doc. parl. n° 18, *J. O.*, p. 424). — Suite de la deuxième délibération, 29 nov. 1895. — Adoption, 6 déc. 1895 (p. 1048). — Retour à la Chambre, 12 déc. 1895 (Doc. parl. n° 1671, *J. O.*, p.). — Rapp. de M. Sarrien, 21 déc. 1895 (Doc. parl. n° , *J. O.*, p.). — Adoption, le 27 déc. 1895 (*J. O.*, p 3047 à 3055).

(2) Il s'agit du chapitre 13 de 1895. Le chapitre visé porte, dans la loi de finances de 1896, le numéro 37, et est ainsi libellé : *Bonification aux pensions de retraite. Allocation à la vieillesse.* 2.000.000f.

(A) Cette annexe est spéciale à la question de la majoration des pensions.

1° Justifier qu'ils ne jouissent pas, y compris ladite rente viagère, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 fr.;

2° Avoir effectué, pendant vingt-cinq années consécutives ou non, des actes de prévoyance, soit par vingt-cinq versements annuels au moins opérés sur un livret de la caisse des retraites, soit par vingt-cinq cotisations régulières en qualité de membre participant d'une des sociétés visées à l'article 1er, ayant, depuis le même temps, établi un fonds de retraites.

Les comptes annuels seront produits par ces sociétés à l'appui de leur demande.

A titre transitoire et pendant une période de dix années, à partir de 1895, le nombre d'années de prévoyance exigées de chaque pensionnaire sera toutefois abaissé ainsi qu'il suit :

Quinze ans de prévoyance pour les pensionnaires qui demanderont la bonification de retraite en 1895 et, d'ailleurs, réuniront à cette date les conditions exigées ;

Seize ans pour ceux qui feront la demande en 1896, et ainsi de suite, en exigeant une année de plus à chaque exercice nouveau, jusqu'en 1905, date à laquelle la condition de vingt-cinq ans sera définitivement exigée de tous.

ART. 3. Un règlement d'administration publique déterminera la répartition au marc le franc des crédits ouverts pour la bonification des retraites. Ces crédits seront versés à la Caisse nationale des retraites à capital aliéné. Les arrérages de ce capital ne pourront être dépassés, et les pensions servies, majoration comprise, ne devront pas s'élever à une somme annuelle supérieure à 360 francs.

Sur l'avis de la Commission supérieure de surveillance de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, des bonifications spéciales pourront être attribuées aux parents ayant élevé plus de trois enfants.

ART. 4. Indépendamment des crédits ouverts annuellement au budget, le revenu de la moitié du produit de la vente des joyaux de la couronne formera une dotation spéciale affectée au service des pensions exceptionnelles créées en vertu de l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886.

Le bénéfice de l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886 est applicable aux membres participants des sociétés de secours mutuels.

La dotation mentionnée au paragraphe 1er du présent article est versée à la Caisse des dépôts et consignations, qui lui bonifiera un intérêt égal à celui qu'elle sert aux fonds des caisses d'épargne.

Loi du 28 décembre 1895 portant fixation du bugdet général des recettes et des dépenses de l'exercice 1896.

(Insérée au *Journal officiel* du 29 décembre 1895.)

EXTRAIT.

MINISTÈRE DU COMMERCE.

Ch. 35.	— Encouragement aux associations ouvrières de production et de crédit.....	140.000f
Ch. 37.	— Bonifications aux pensions de retraite. — Allocation à la vieillesse.....	2.000.000

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ch. 11.	— Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	810.000f
Ch. 12.	— Majorations des pensions de retraite des membres des sociétés de secours mutuels.....	900.000
Ch. 42.	— Subventions à des institutions de bienfaisance et d'assistance par le travail, et secours d'extrême urgence.	500.000

Décret du 7 décembre 1895 (1) portant organisation de la Bourse du travail de Paris.

(Inséré au *Journal officiel* du 11 décembre 1895.)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels;

Vu le décret du 28 décembre 1889, rendu en conseil d'État, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement, à Paris, d'une Bourse du travail, et, notamment, l'article 2 de ce décret, portant qu'il sera statué ultérieurement par le Gouvernement sur l'organisation de ladite Bourse,

Décrète :

Article premier. La Bourse du travail de Paris, ainsi que ses annexes, a pour objet de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques, et par la publication de tous renseignements intéressant l'offre et la demande de travail.

Il y est annexé des bureaux mis à la disposition des syndicats ouvriers et des salles pour les réunions corporatives.

Art. 2. Les syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés, légalement constitués et fonctionnant suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1884, sont admis à occuper un local dans la Bourse du travail et peuvent y établir un bureau de placement gratuit pour les membres de leur profession.

Art. 3. Les syndicats adressent leurs demandes d'admission dans les locaux de la Bourse au préfet de la Seine, qui statue sur l'admission en se conformant aux dispositions du règlement général délibéré par le conseil municipal, en vertu de l'article 9 ci-après.

---

(1) Ce décret était précédé d'un rapport de M. le Ministre du Commerce, dont voici la partie essentielle :

.....

La Bourse du travail a pour objet de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre par la création d'organes propres à assurer le rapprochement des offres et des demandes de travail, tels que les salles d'embauchage, les bureaux de placement et les offices de renseignements et de statistique.

Depuis sa création, l'œuvre a traversé, comme toutes les choses nouvelles qui touchent à l'organisation des travailleurs, une période d'essais, de tâtonnements et de crises, et, si elle s'est trouvée un instant détournée de son but et arrêtée dans son développement normal et pacifique, elle nous apparaît aujourd'hui, si nous l'organisons sur des bases précises, comme susceptible de rendre les plus grands services pour le placement des ouvriers et employés et d'exercer, en outre, une action utile au point de vue des salaires et du chômage.

La destination de la Bourse ainsi comprise, il convient d'examiner son fonctionnement.

L'expérience de ces dernières années a permis de définir exactement la part d'autorité qu'il convient de donner aux pouvoirs publics dans l'administration de cette Bourse, sans porter atteinte à la liberté des ouvriers appelés à bénéficier de ses services. Le moment nous semble donc venu de fixer définitivement l'organisation de l'institution et de permettre ainsi la réouverture de la Bourse du travail de Paris.

Le règlement que nous avons préparé à cet effet contient des dispositions qui maintiendront à la Bourse son caractère de marché public du travail et d'établissement municipal et garantiront en même temps aux syndicats ouvriers qui y seront admis la liberté la plus complète pour leur organisation intérieure et la défense de leurs intérêts professionnels.

Dans les projets d'organisation étudiés soit par la préfecture de la Seine, soit par le Conseil d'État, on a rencontré certaines difficultés de principe qu'il importe de trancher.

Convient-il d'admettre à la Bourse toutes les sociétés qui s'occupent de placement gratuit? Nous ne l'avons pas pensé; les Bourses du travail, à côté de leur mission principale, qui est de placer les ouvriers inoccupés, ont eu pour but, dans la pensée de leurs créateurs, de faciliter aux syndicats ouvriers l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels en leur fournissant gratuitement des salles

Ces demandes doivent contenir pour les syndicats l'engagement de se conformer aux prescriptions des décrets et règlements qui régissent la Bourse.

ART. 4. Les syndicats admis à la Bourse du travail s'administrent librement et prennent telles dispositions qui leur paraissent utiles pour tout ce qui concerne l'organisation de leurs bureaux, de leurs réunions ou assemblées et de leurs services de placement gratuit.

ART. 5. La salle d'embauchage installée dans les bâtiments de la Bourse du travail est ouverte aux patrons, ouvriers et employés de toute profession, syndiqués ou non. Généralement quiconque aura une demande ou une offre de travail à faire y aura libre accès.

ART. 6. La grande salle de la Bourse y sera réservée à des réunions corporatives et professionnelles, ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des intérêts professionnels et économiques des ouvriers.

Cette salle peut être affectée également aux cérémonies intéressant le travail.

ART. 7. La ville de Paris a la faculté d'installer à la Bourse un bureau central et permanent de placement gratuit municipal, un bureau de statistique du travail et de publier un annuaire et un bulletin de la Bourse du travail contenant tous renseignements et informations relatifs au travail et au placement des ouvriers.

La ville de Paris pourra également ouvrir à la Bourse une bibliothèque et instituer des cours et conférences.

Ces services seront publics; les ouvriers, syndiqués ou non, auront libre accès dans les bureaux de statistique et de placement municipal, les salles de bibliothèque, de cours et de conférences.

ART. 8. Les services de la Bourse du travail ouverts au public sont administrés par le préfet de la Seine, conformément aux délibérations du conseil municipal de Paris.

Le préfet nomme à tous les emplois administratifs. Il a la surveillance et la garde

---

de réunion, un siège social et tous les éléments qui peuvent concourir à hâter ou à compléter l'éducation économique des travailleurs, services qu'ils n'étaient pas en mesure d'assurer avec leurs propres ressources. C'est ainsi que l'avait compris le conseil municipal de Paris, qui a consenti de lourds sacrifices pour l'édification et l'entretien d'une Bourse.

Les syndicats patronaux n'ont pas à cet égard les mêmes besoins; ils possèdent des installations particulières pour leurs réunions et n'ont jamais manifesté le désir d'occuper des locaux dans la Bourse municipale. Il nous a donc paru, suivant sur ce point les indications données par la ville de Paris, qu'il n'y avait pas lieu de les y admettre.

Si la Bourse doit être mise à la disposition de tous les travailleurs pour discuter et défendre leurs intérêts, nous croyons que l'admission dans les bureaux de cet établissement public comporte pour eux l'obligation d'être constitués en syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés conformément à la loi du 21 mars 1884, qui exige des associations ouvrières le dépôt de leurs statuts et des noms de leurs administrateurs; cette condition ne saurait soulever de difficultés dans l'application aujourd'hui que la loi de 1884 est presque unanimement observée par les groupements ouvriers.

Liberté pleine et entière sera laissée aux syndicats pour s'administrer dans leurs bureaux et pour organiser leurs réunions. Il ne leur sera demandé que l'engagement d'observer les prescriptions des décrets et règlements qui régissent la Bourse du travail.

En réglementant la Bourse du travail de Paris, le Gouvernement prend une part de responsabilité dans son fonctionnement ultérieur. C'est pourquoi, afin de prévenir toute difficulté, nous nous sommes attaché à déterminer exactement, dans le décret, les services de la Bourse qui seront ouverts au public, les droits des syndicats admis à y établir leur siège social et les obligations de l'administration municipale de la ville de Paris, propriétaire de l'immeuble.

M. le préfet de la Seine sera l'administrateur légal de la Bourse; il prononcera sur l'admission des syndicats, il dirigera les services ouverts au public.

Il nommera aux emplois administratifs et assurera la surveillance et la garde de l'établissement; les dépenses seront ordonnancées par lui, comme les autres dépenses de la ville de Paris.

de l'établissement. Il assure le payement, le contrôle et la liquidation des dépenses faites sur les crédits inscrits au budget de la ville de Paris. Il veille à l'observation des décrets et règlements qui régissent la Bourse du travail.

ART. 9. Un règlement général, délibéré par le conseil municipal de Paris, arrêtera, conformément aux dispositions du présent décret, l'administration intérieure de la Bourse et toutes les mesures propres à assurer son bon fonctionnement.

ART. 10. Il est institué une commission consultative de la Bourse du travail de Paris.

Cette commission est composée de vingt membres : dix membres délégués par les syndicats admis à la Bourse ; six membres du conseil municipal de Paris, nommés par cette assemblée ; deux représentants de la préfecture de la Seine, désignés par le préfet ; deux représentants de l'office du travail, désignés par le Ministre du commerce.

Les membres de cette commission sont nommés pour un an.

La commission peut être dissoute par arrêté du Ministre du commerce et de l'industrie.

ART. 11. La commission consultative de la Bourse donne son avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'administration intérieure de la Bourse qui lui sont soumises par le préfet de la Seine.

Elle peut prendre l'initiative d'émettre des avis qu'elle transmet au préfet de la Seine, qui les communique au conseil municipal :

Sur l'admission et l'exclusion de syndicats ;

Sur la distribution des locaux ;

Sur le roulement à établir pour l'attribution des salles de réunion ;

Sur la publication de l'Annuaire et du Bulletin de la Bourse ;

Sur les plaintes et les réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse du travail.

Elle établit chaque année un état des dépenses prévisionnelles de la Bourse du

---

Le tout conformément aux délibérations du conseil municipal.

Le conseil municipal sera appelé à voter un règlement général qui fixera l'administration intérieure de la Bourse et, notamment, les heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement et des différents services ouverts au public, les conditions d'admission des syndicats, et déterminera la répartition des locaux, le mode d'attribution des salles de réunion, le fonctionnement des services municipaux de placement gratuit et de statistique du travail ; la rétribution, s'il y a lieu, des permanences établies par syndicats ; le mode de nomination des délégués ouvriers à la commission consultative ; le nombre et les attributions des employés ou gardiens affectés au service de la Bourse.

Toute faculté enfin est laissée à la ville de Paris pour installer un service municipal de placement gratuit, un bureau de statistique, et pour publier un bulletin contenant des renseignements relatifs au travail.

On pouvait se demander s'il ne convenait pas de remettre plus complètement la gestion de la Bourse aux syndicats ouvriers ; nous avons pensé qu'il n'était pas bon de leur laisser cette lourde responsabilité et que les soins et les difficultés d'une administration assez complexe ne pouvaient que les détourner du but que leur assigne la loi de 1884.

D'ailleurs, l'administration générale de la Bourse et les mesures qui se rattachent à la conservation et à l'entretien de l'immeuble sont parfaitement distinctes de l'exercice des libertés syndicales ; néanmoins nous avons reconnu qu'il était nécessaire d'associer les syndicats à la marche régulière de cet établissement, dans lequel ils seront chez eux ; aussi avons-nous constitué une commission consultative où une large place leur est réservée. Cette commission donnera son avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'administration intérieure de l'établissement et sera, en outre, chargée d'établir annuellement des prévisions budgétaires pour la Bourse du travail et de présenter tous les ans un rapport sur sa situation matérielle.

. . . . . .

travail pour l'exercice suivant et présente un rapport sur le fonctionnement et la situation matérielle de l'institution.

Art. 12. Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Décret du 25 décembre 1895.

(Inséré au *Journal officiel* du 26 décembre 1895.)

Le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse est fixé à 3.50 p. o/o pour les versements, abandons de capitaux et ajournements de jouissance effectués pendant l'année 1896 (1).

ÉTAT

AU 31 DÉCEMBRE 1895

DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

RELATIFS

AUX QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES SOUMIS À L'EXAMEN DU PARLEMENT.

(6e LÉGISLATURE.)

LE TRAVAIL.

A. — L'INDIVIDU.

1° Contrat de travail.

Liberté du travail. — Proposition de loi relative à l'abrogation des articles 414 à 415 du Code pénal [atteinte à la liberté du travail], présentée par M. Coutant, député, le 5 décembre 1893 (doc. parl. n° 98; *J. O.*, p. 140). — Rap. som. Lhopiteau, 17 février 1894 (doc. parl. n° 397; *J. O.*, p. 181). — Renvoyée à la Commission du travail (2). — Rap. A. Lebon, 15 mars 1894 (doc. parl. n° 526; *J. O.*, p. 434).

Voir ci-après : *Coalitions*.

Louage d'ouvrage. — Proposition de loi ayant pour objet l'adjonction de trois paragraphes à l'article 1780 du Code civil, présentée par MM. Prudent-Dervillers, etc., députés, le 3 mars 1894 (doc. parl. n° 456; *J. O.*, p. 289). — Rap. som. P. Hayez, 12 juillet 1894 (doc. parl. n° 823; *J. O.*, p. 1141).

Proposition de loi concernant le contrat de louage et les rapports des agents des chemins de fer avec les compagnies, présentée par MM. Raymond Leygue, etc..., députés, le 7 juin 1894 (doc. parl. n° 679; *J. O.*, p. 890). — Rapp. som. F. Rabier, 8 novembre 1894 (doc. parl. n° 958; *J. O.*, p. 1578). — Prise en considération, 23 novembre 1894 (*J. O.*, déb. parl., p. 1974).

Proposition de loi sur le contrat de louage et la situation des employés de chemins de fer vis-à-vis des compagnies, présentée par M. A. Castelin, député, le 2 décembre 1893 (doc. parl. n° 78; *J. O.*, p. 109). — Rap. som. Chavoix, 19 décembre 1893 (doc. parl. n° 201; *J. O.*, p. 242).

---

(1) Depuis 1894, le taux a été chaque année fixé à 3.50 p. o/o.

(2) La *Commission du travail* et la *Commission d'assurance* et de prévoyance sociale ont été crées le 7 décembre 1893 sur la proposition de M. Léon Bourgeois (Voir *J. O.*, Chambre p. 285).

Proposition de loi sur le contrat de louage (retraite des employés de chemins de fer), présentée par M. A. Castelin, député, le 12 juillet 1895 (doc. parl. n° 1520; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales (1).

Proposition de loi sur le contrat de louage, déposée le 26 novembre 1895 (doc. parl. n° 1627; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission du travail).

Voir *Différends et contestations.*

Marchandage. — Proposition de loi pour l'abolition du marchandage et de l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs, présentée par M. P. Grousset, député, le 8 mars 1894 (doc. parl. n° 473; *J. O.*, p. 358). — Renvoyée à la commission du travail.

2° Recherche du travail.

Placement. — Proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions, présentée par MM. Coutant, etc., députés, le 25 nov. 1893 (doc. parl. n° 47; *J. O.*, p. 50). — Rap. som. P. Laroze, 16 décembre 1893 (doc. parl. n° 180; *J. O.*, p. 197).

Proposition de loi sur le placement gratuit des ouvriers ou employés des deux sexes, présentée par M. Mesureur, député, le 5 mai 1894 (doc. parl. n° 601; *J. O.*, p. 1434).

Proposition de loi tendant à la suppression des bureaux de placement par extinction, présentée par M. G. Berry, député, le 10 mai 1894 (doc. parl. n° 620; *J. O.*, p. 811).

Renvoyées à la commission du travail. — Rapp. G. Berry, 13 décembre 1895 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.).

Participation aux travaux de l'État (associations ouvrières de production). — Proposition de loi tendant à remettre à l'imprimerie nationale tous les travaux de l'État et à faire exécuter les travaux par les chambres syndicales ouvrières de la fédération du livre, présentée par M. Chauvière, député, le 13 novembre 1894 (doc. parl. n° 979; *J. O.*, p. 1986). — 9e commission d'initiative.

Voir ci-après *Conditions du travail dans les travaux de l'État;*
Corporations,

Protection du travail national (ouvriers étrangers). — Proposition de loi établissant une taxe sur les ouvriers étrangers, présentée par MM. J. Brice et Chapuis, députés, le 7 décembre 1893 (doc. parl. n° 125; *J. O.*, p. 153). — Rap. som. Rameau, 30 janvier 1894 (doc. parl. n° 333; *J. O.*, p. 109).

Proposition de loi relative au séjour des ouvriers étrangers en France et tendant à assurer la protection du travail national, présentée par MM. Brincard, etc., députés, le 18 décembre 1893 (doc. parl. n° 190; *J. O.*, p. 235). — Rap. som. Rameau, 30 janvier 1894 (doc. parl. n° 334; *J. O.*, p. 109).

Proposition de loi ayant pour objet la protection du travail national, présentée par M. P. Richard, député, le 20 janvier 1894. (doc. parl. n° 281; *J. O.*, p. 73).

Renvoyées à la commission du travail — Rapp. Descubes, (doc. parl. n° 1287; *J. O.*, p.).

Proposition de loi tendant à imposer aux étrangers résidant en France et y vivant du produit de leur travail une taxe militaire de 2 francs par mois, présentée par M. Bazille, député, le 18 mai 1895 (doc. parl. n° 1323; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission du travail.

Propsiton Castelin. — Voir ci-après *Conditions du travail dans les travaux de l'État.*

Travail dans les prisons. — Proposition de loi sur le travail dans les prisons, présentée par M. P. Lebaudy, député, le 5 décembre 1893 (doc. parl. n° 96; *J. O.*, p. 139). — Renvoyée à la commission du travail.

Chômage professionnel. — Proposition de loi concernant les invalides du travail et les travailleurs valides sans ouvrage, présentée par M. Maurice Faure, député, le 4 décembre 1893 (doc. parl. n° 92; *J. O.*, p. 127). — Renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi ayant pour objet : 1° la reconstitution et l'extension du domaine agricole communal; 2° sa culture; 3° le prêt par la commune aux petits cultivateurs du matériel agricole communal; 4° une atténuation du chômage, présentée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 25 octobre 1894 (doc. parl. n° 928; *J. O.*, p. 1424). — Renvoyée à la commission du travail.

Proposition de loi destinée à porter remède au chômage, présentée par M. Marcel Habert, député, le 15 novembre 1894 (doc. parl. n° 989; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi sur l'assurance obligatoire contre le chômage, présentée par M. Jouffrey, député, le 28 janvier 1895 (doc. parl. n° 1142; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

3° Chômage légal.

Jours fériés. — Proposition de loi ayant pour objet l'établissement d'un jour de fête nationale annuelle du travail, présentée par M. Michelin, député, le 8 février 1894 (doc. parl. n° 359; *J. O.*, p. 136). — Renvoyée à la 3e commission d'initiative.

Proposition Castelin. — Voir ci-après : *Conditions du travail dans les travaux de l'État.*

Proposition de loi tendant à déclarer férié le lendemain de la fête nationale, lorsque celle-ci tombe un dimanche, présentée et lue par M. Bertaux, député, le 9 juillet 1895. — Rejet de l'urgence.

Durée de la journée de travail (limitation). — Voir ci-après : *Hygiène et sécurité.*

4° Salaires et moyens d'existence.

Salaire minimum. — Proposition de loi tendant à l'établissement d'un minimum de salaire par corps de métier et par département, présentée par M. P. Richard, député, le 20 janvier 1894 (doc. parl. n° 282, *J. O.*, p. 74). — Renvoyée à la commission du travail.

Proposition de loi tendant à instituer des délégués agricoles et un salaire-minimum pour la protection du travail et des travailleurs agricoles, présentée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 15 février 1894 (doc. parl. n° 384; *J. O.*, p. 174). — Renvoyée à la commission du travail.

Proposition de loi pour l'établissement de la journée de 8 heures et d'un salaire minimum pour tous les ouvriers, ouvrières, employés et employées des travaux, emplois et services de l'État, présentée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 27 octobre 1894 (doc. parl. n° 933; *J. O.*, p. 1425). — Renvoyée à la commission du travail.

Salaire de la femme mariée. — Voir ci-après : *Travail des enfants et des femmes.*

Privilèges. — Proposition de loi ayant pour objet d'ajouter aux privilèges énumérés dans l'article 2102 du code civil celui des ouvriers sur les meubles ou l'outillage garnissant les fermes, les usines ou les chantiers, et sur les objets ou marchandises produits, extraits ou manufacturés par eux, présentée par MM. Dupuy-Dutemps, etc., députés, le 25 novembre 1893 (doc. parl. n° 51; *J. O.*, p. 82). — Rapp. som. Lhopiteau, 15 décembre 1893 (doc. parl. n° 174; *J. O.*, p. 196). — Prise en considération, 20 janvier 1894.

Saisie-arrêt. — Proposition de loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires, présentée par M. Pichon, député, le 30 novembre 1893 (doc. parl. n° 68; *J. O.*, p. 97). — Renvoyée à la commission du travail.

Bien de famille. — Proposition de loi ayant pour objet de créer en France des biens insaisissables de famille (*Homestead*), présentée par MM. Léveillé, etc., députés, le 16 juin 1894 (doc. parl. n° 717; *J. O.*, p. 939). — Rap. som. F. Rabier, 22 novembre 1894 (doc. parl. n° 1004; *J. O.*, p. 1995).

Proposition de loi sur l'insaisissabilité du domicile familial (loi dite du Homestead), présentée par MM. Hubbard, etc., députés, le 19 juin 1894 (doc. parl. n° 729; *J. O.*, p. 1295. — Rap. somm. (doc. parl. n° 1108; *J. O.*, p.).

Proposition de loi ayant pour objet d'organiser en France le bien de famille, présentée par M. Lemire, député, le 18 juillet 1894 (doc. parl. n° 848; *J. O.*, p. 1173). — Rap. som. R. Gendre, 20 novembre 1894 (doc. parl. n° 997; *J. O.*, p. 1993).

Prise en considération de ces trois projets de loi dans la séance du 18 juin 1895 (*J. O.*, déb. parl., p. 1769). — Commission spéciale.

Conditions du travail dans les travaux de l'État, des départements, des villes, etc. — Proposition de loi portant réglementation du personnel ouvrier des arsenaux de la marine et des établissements hors des ports, présentée par MM. Cabart-Danneville, etc., députés, le 2 décembre 1893 (doc. parl. n° 82; *J. O.*, p. 116). — Rap. som. L. Brunet, 16 décembre 1893 (doc. 1894 parl. n° 179; *J. O.*, p. 197). — Commission spéciale.

Proposition de loi relative à l'établissement des conditions du travail dans les travaux communaux de la ville de Paris et de chaque commune, présentée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 30 janvier (doc. parl. n° 329; *J. O.*, p. 103). — Renvoyée à la commission du travail.

Proposition de loi portant réglementation sur les chantiers de l'État, des départements, des communes et des entreprises d'utilité publique exécutées par les particuliers, relative : 1° aux conditions du travail, assurances, accidents, hospitalisation, repos hebdomadaire; 2° à la limitation du nombre des ouvriers étrangers sur les chantiers; 3° à la participation des associations ouvrières aux travaux publics, présentée par M. A. Castelin, député, le 23 juin 1894 (doc. parl. n° 741; *J. O.*, p. 1055). — Renvoyée à la Commission du travail.

Associations coopératives de consommation. — Voir ci-après : *Associations de personnes.*

Participation aux bénéfices. — Dépôt au Sénat, le 14 février 1890, du projet de loi adopté par la Chambre des députés sur les sociétés coopératives de production et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices, par M. Constans, Ministre de l'intérieur (doc. parl. n° 15, *J. O.*, p. 45). — Rapport de M. Lourties, sénateur, le 22 février 1892 (doc. parl. n° 29, *J. O.*, p. 186). — Dépôt à la Chambre des députés, le 23 juin 1892, par M. A. Naquet, d'une proposition de loi sur la participation du travail dans les bénéfices des sociétés par actions (doc. parl. n° 2194, *J. O.*, p. 1312). — Discussion au Sénat du projet n° 15 en première délibération, 2, 3, 9, 10 juin; adoption, 10 juin 1892 (déb. parl. *J. O.*, p. 528, 544, 555, 558 et 562). — Discussion en deuxième délibération, 16, 17, 21 juin; adoption, 21 juin 1892 (déb. parl. *J. O.*, p. 588, 601, 634 et 635). — Transmission à la Chambre des députés, 5 juillet 1892 (doc. parl. n° 2251, *J. O.*, p. 1533). — Rapport de M. Doumer sur le projet 2251 et la proposition n° 2194, 13 janvier 1893 (doc. parl. n° 2539, *J. O.*, p. 36). — Discussion à la Chambre des députés, 29 mars, 25, 26 et 27 avril 1893 et adoption (déb. parl. *J. O.*, p. 1154, 1203, 1210 et 1235). — Transmission au Sénat, 13 mai 1893 (doc. parl. n° 165, *J. O.*, p. 337). Rapport de M. Lourties, 11 juillet 1893 (Doc. parl. n° 270, *J. O.*, p. 541). — Première délibération. Ajournement, 22 juillet 1893 (déb. parl. *J. O.*, p. 1273). — Reprise de la discussion les 25, 27, 30 novembre 1893 (déb. parl. *J. O.*, p. 1339, 1345, 1353). — Suite de la discussion 4, 7, 8, 11 décembre 1893 (déb. parl. *J. O.*, p. 1360, 1361, 1374, 1390). — Adoption (p. 1406). — Dépôt à la Chambre des députés du projet adopté avec modifications par le Sénat, 16 décembre 1893 (doc. parl. n° 182, *J. O.*, p. 231). Rapport Doumer, 19 février 1894 (doc. parl. n° 399, *J. O.*, p. 182). — Urgence déclarée; discussion, 5 et 7 mai 1894 (déb. parl. *J. O.*, p.). — Transmission au Sénat, juin 1894 (Doc. parl. n° *J. O.*, p.). Rapport Lourties, 2 décembre 1894 (doc. parl. n° , *J. O.*, p.). — 1re délibération, 18 déc. 1895 (*J. O.*, déb. parl., p. 1092)

Dépôt, par M. Naquet, le 29 novembre 1893, d'une proposition de loi sur la participation du travail dans les bénéfices des sociétés par actions (doc. parl. n° 62, *J. O.*, p. 96). — Rap. som. Rameau, 18 décembre 1893 (doc. parl. n° 195; *J. O.*, p. 242). — Renvoi à la Commission du travail.

Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 1er de la loi du 1er août 1893, d'autoriser l'action de 25 francs et de faciliter la participation aux bénéfices, présentée par MM. Georges Graux et Méline, le 26 octobre 1895 (doc. parl. n° 1579; *J. O.*, p.). Urgence déclarée le 18 novembre 1895.

Taxe des denrées. — Proposition de loi tendant à l'abrogation : 1° de l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791; 2° du § 6, 2e alinéa, de l'article 479 du code pénal (taxe de la boulangerie); présentée par M. Aynard, député, le 5 décembre 1895 (doc. parl. n° 1,651; *J. O.*, p. 1,541). — Renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire.

5° Crédit.

Crédit agricole. — Proposition de loi ayant pour objet la création du crédit agricole hypothécaire à long terme et à taux réduit, présentée par M. J. Codet, député, le 15 janvier 1894 (Doc. parl. n° 246; *J. O.*, p. 24). — Rapp. somm. Cros-Bonnel, 11 janvier 1895 (Doc. parl. n° 1182; *J. O.*, p.), Prise en considération, 19 février 1895. — Renvoi à une Commission spéciale.

Proposition de loi relative à l'organisation nationale de l'assurance et du crédit agricole, présentée par M. Calvet, sénateur, le 12 juillet 1895 (doc. parl. n° 200; *J. O.*, p. 397). — Rapp. somm. Poirrier, 23 décembre 1895 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.).

Proposition Vaillant. — Voir ci-dessus : *Chômage professionnel.*

6° Différends et contestations.

Tribunaux ordinaires. — Proposition de loi tendant à attribuer aux tribunaux ordinaires l'appréciation des différends qui peuvent s'élever entre l'administration des chemins de fer de l'Etat et ses employés à l'occasion du contrat de travail, présentée par M. Lhopiteau, le 8 juillet 1895 (doc. parl. n° 1,471; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission du travail.

Prud'hommes. — Proposition de loi sur les conseils de prud'hommes, présentée par M. E. Lockroy, député, le 19 novembre 1889 (doc. parl. n° 11; *J. O.*, p. 21). — Rapp. somm. Royer, 19 décembre 1889 (doc. parl. n° 214; *J. O.*, p. 379).

Proposition de loi sur les conseils de prud'hommes commerciaux, présenté par M. E. Lockroy, député, le 19 novembre 1889 (doc. parl. n° 18; *J. O.*, p. 53). Rap. som. Royer, 19 décembre 1889 (doc. parl. n° 215; *J. O.*, p. 379.)

Projet de loi sur les conseils de prud'hommes, présenté à la Chambre des députés par M. Tirard, le 21 décembre 1889 (doc. parl. n° 227; *J. O.*, p. 383).

Proposition de loi tendant à rendre justiciables des conseils de prud'hommes, les articles dramatiques, lyriques, chorégraphiques et autres, présentée par M. C. Le Senne, député, le 24 juillet 1890 (Doc. parl. n° 881; *J. O.*, p. 1638). Rapp. Lagrange, 6 août parl. n° 907; *J. O.*, p. 2917). — Urgence déclarée. — Discussion : 8, 10, 12, 7, 14, 15, 17 mars 1892 Transmission au Sénat, 31 mars 1892 (doc. parl. n° 75; *J. O.*, p.). — Rapp. Demôle, 16 décembre 1893 (doc. parl. n° 28; *J. O.*, p.). 1re délib. et ajourn., 24 avril 1894. — Rap. suppl. Demôle, 27 avril 1894 (doc. parl. n° 80; *J. O.*, p.). — Suite de la 1re délib., 30 avril 1894; adoption, 1er mai. — 2e délib., 18 et 31 mai, 7, 8 et 11 juin; adoption, 11 juin 1894. Retour à la Chambre, 10 juillet 1894 (doc. parl. n° 810; *J. O.* p.). — Commission du travail.

Proposition de loi ayant pour but la création de conseils de prud'hommes agricoles chargés de concilier et de juger les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du bail à ferme, à colonat ou à métayage, présentée par MM. Lachièze et E. Rey, députés, le 17 mai 1894 (doc. parl. n° 631; *J. O.*, p. 819). — 6e commission d'initiative.

Conciliation d'arbitrage. — Proposition de loi portant sur l'arbitrage et les conseils permanents de conciliation et d'arbitrage, présentée par M. F. de Ramel, député, le 14 décembre 1893 (doc. parl. n° 166; *J. O.*, p.). — Non encore distribuée.

Proposition de loi portant création de conseils du travail, pour prévenir, concilier ou arbitrer les différends entre patrons et ouvriers ou employés, présentée par M. Mesureur, député, le 20 janvier 1894 (doc. parl. n° 276; *J. O.*, p. 65).

Projet de loi sur conseils de conciliation présenté par M. A. Lebon, ministre du commerce, le 8 juillet 1895 (doc. parl. n° 1465; *J. O.*, p.).

Proposition de loi portant modifications aux lois sur l'arbitrage et les syndicats professionnels, présentée et lue par M. Jaurès, député, le 21 novembre 1895 (doc. parl. n° 1616; *J. O.*, p. 1487). — Urgence déclarée (déb. parl., *J. O.*, p. 2437).

Proposition de loi : 1° sur la conciliation et l'arbitrage; 2° sur l'organisation des syndicats professionnels; — présentée par M. de Mun, député, le 25 novembre 1895 (doc. parl. n° 1625; *J. O.*, p.).

Chambres de travail. — Proposition de loi ayant pour objet la création de chambres du travail, présentée par M. Michelin, député, le 7 novembre 1895 (doc. parl. n° 1592; *J. O.*, p.).

Renvoyées à la commission du travail.

B. — L'Association.

1° Associations de personnes.

Association en général. — Proposition de loi sur la liberté d'association, présentée par M. Lemire, député, le 24 avril 1894 (doc. parl. n° 569; *J. O.*, p. 861). — Rap. som. Lemire, 11 juillet 1894 (doc. parl. n° 818; *J. O.*, p. 1139). — Prise en considération, 19 février 1895 (déb. parl. *J. O.*, p. 447).

Proposition de loi sur le droit d'association, présentée par M. Cunéo d'Ornano, le 14 mai 1895 (doc. parl. n° 1313; *J. O.*, p. 469).

Rapport de la Commission chargée d'examiner ces deux propositions, déposé le 9 novembre 1895, par M. R. Goblet (doc. parl. n° 1598; *J. O.*, p. 9).

Syndicats professionnels. — *Sénat.* — Proposition de loi tendant à modifier l'article 7 de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, présentée par M. Barthe, le 10 juillet 1893 (doc. parl. n° 260; *J. O.*, p.).

Proposition de loi ayant pour but d'ajouter à la loi du 21 mars 1884, relative aux syndicats professionnels, des dispositions punissant les infractions commises à l'article 3, présentée par M. Barthe, le 22 juin 1894 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p. 173).

Rapp. Bérenger, 9 juillet 1894 (doc. parl. n° 9; *J. O.*, p. 188).

Chambre. — Proposition de loi portant modification de la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats professionnels, présentée par MM. Sembat, etc., le 20 janvier 1894 (doc. parl. n° 290; *J. O.*,

p. 84).— Renvoyée à la commission du travail. — Rapp. A. Lebon, 3 mars 1894 (doc. parl. n° 439; *J. O.*, p. 283). — Urgence déclarée. — Discussion : 12, 14 et 18 juin 1894. — La Chambre décide de passer à une deuxième délibération.

Proposition de loi relative aux syndicats professionnels, présentée par MM. A. Groussier..., etc., le 28 mai 1894 (doc. parl. n° 657; *J. O.*, p. 863). — Renvoyée à la commission du travail.

Proposition relative à la capacité des syndicats de devenir propriétaires d'immeubles et de recevoir des donations mobilières, présentée par M. P. Dussaussoy, le 5 février 1895 (doc. parl. n° 1164; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission du travail.

Proposition de loi ayant pour objet de reviser la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, présentée par MM. Basly et Lamendin, le 12 novembre 1895 (doc. parl. n° 1606; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission du travail. — Urgence déclarée le 21 novembre 1895.

Proposition de loi ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, présentée et lue par M. Bovier-Lapierre, le 21 novembre 1895 (doc. parl. n° 1617; *J. O.*, p. 1487). — Déclaration d'urgence et renvoi à la Commission du travail (déb. parl., p. 2439).

Proposition Chauvière. (Voir ci-dessus *Participation aux adjudications de l'État*).

Proposition Jaurès. (Voir ci-dessus *Conciliation et arbitrage.*)

Corporations et sociétés coopératives. — (Voir ci-dessus *Participation aux bénéfices ; — Conditions du travail dans les travaux de l'État.*)

Coalitions. — *Chambre.* — Proposition de loi tendant à organiser le droit de grève, présentée par MM. J. Guesde..., etc., le 8 février 1894 (doc. parl. n° 358, *J. O.*, p. 135). — Renvoyée à la Commission du travail. — Rap. A. Lebon, 15 mars 1894 (doc. parl n° 525; *J. O.*, p. 433).

Voir ci-dessus : *Liberté du travail.*

Sénat. — Proposition de loi interdisant les coalitions formées dans le but de suspendre ou faire cesser le travail dans les exploitations de l'État et des compagnies de chemins de fer, présentée par M. Cordelet, le 21 décembre 1894 (doc. parl. n° 58; *J. O.*, p.). — Rapp. somm. Marquis, 21 janvier 1895 (doc. parl, n° ; *J. O.*, p.). — Prise en considération, le 8 février 1895.

Projet de loi ayant pour objet d'interdire les coalitions formées dans le but de suspendre ou cesser le travail dans les services publics de l'État, présenté au Sénat par M. Trarieux, ministre de la justice, le 4 mars 1895 (doc. parl. n° 38; *J. O.*, p.).

} Rapp. Demôle, 10 juin 1895 (doc. parl. n° 121 *J. O.*, p.).

Association internationale. — Proposition de loi portant abrogation de loi contre le affiliés à l'association internationale des travailleurs, présentée par MM. Dejeante, etc...., députés, le 1er février 1894 (doc. parl. n° 348; *J. O.*, p. 123). — Rapp. somm. A. Pétrot, 24 octobre 1895 (doc. parl. n° 1571, *J. O.*, p.).

2° Associations de capitaux.

Sociétés par actions. — Proposition Naquet : voir ci-dessus *Participation aux bénéfices.*

C. — Hygiène et sécurité.

Durée de la journée de travail. — 1° Proposition de loi tendant à limiter à huit heures au maximum la journée de travail dans les mines, présentée par M. Basly, député, le 30 novembre 1893 (doc. parl. n° 73, *J. O.*, p. 105). — Rapp. somm. Magnien, du 20 décembre 1893 (doc. parl. n° 219, *J. O.*, p. 251). — Prise en consid. le 20 janvier 1894. — Commission du travail.

Proposition de loi tendant à interdire aux employeurs, tant collectifs qu'individuels, de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine, dans les mines, manufactures, usines, chemins de fer, chantiers et magasins, déposée et lue le 22 mai 1894 par M. Guesde, député, (doc. parl. n° 648, *J. O.*, déb. parl., p.). — Commission du travail.

Proposition de loi pour l'établissement de la journée de huit heures et un salaire minimum pour tous les ouvriers, ouvrières et employés des travaux, emplois et services de l'État, déposée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 27 octobre 1894 (doc. parl. n° 933, *J. O.*, p. 1425). — Commission du travail.

Proposition L. Ricard.
Proposition M. Lecomte. } Voir ci-après *Travail des enfants et des femmes.*

Inspection du travail. — Proposition de loi tendant à modifier le personnel de l'inspectio. du travail, présentée par MM. Jules Guesde, etc., députés, le 27 janvier 1894 (doc. parl., n° 319, *J. O.*, p. 99). — Renvoyée à la Commission du travail.

Délégués mineurs. — Proposition de loi portant modification de la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, déposée par M. Basly, le 3 mars 1894 (doc. parl. n° 455 ; *J. O.*,). — Renvoyée à la Commission du travail.

Proposition de loi tendant à rendre la loi du 29 juin 1894 applicable aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, déposée par M. Basly, le 27 février 1895 (doc. parl. n° 1198; *J. O.*, p.). — Rapp. Lacombe, 30 mars 1895 (doc. parl. n° 1260; *J. O.*, p.).

Arsenaux de la marine. — Voir ci-dessus *Conditions du travail dans les travaux de l'État ;* — et ci-après *Accidents.*

Chemins de fer. — Voir ci-dessus *Louage d'ouvrage.*

Mines. — Voir ci-dessus *Durée de la journée du travail; — délégués mineurs ;* — et ci-après *Mines.*

Accidents. — *Chambre.* — 1° Projet de loi, adopté par le Sénat, concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, déposé le 28 juin 1890 par M. Jules Roche, Ministre du Commerce (doc. parl n° 745, *J. O.*, p. 1425).

2° Projet de loi relatif au droit à indemnité des ouvriers victimes d'un accident dans leur travail, déposé le 28 juin 1890 par M. Jules Roche, ministre du Commerce (doc. parl. n° 746, *J. O.*, p. 1427).

3° Proposition de loi relative à la responsabilité pécuniaire des concessionnaires des mines en cas d'accidents, déposée le 24 janvier 1891 par M. Granger (doc. parl. n° 1148, *J. O.*, p. 306).

4° Proposition de loi sur l'assurance mutuelle obligatoire, son organisation et son fonctionnement, déposée le 26 janvier 1891 par MM. Ricard et Guieysse (doc. parl. n° 1151, *J. O.*, p. 310).

5° Proposition de loi ayant pour objet l'assurance obligatoire des ouvriers, ouvrières et employés des deux sexes contre les accidents et la maladie, déposée le 27 janvier 1891 par M. Pierre Richard (doc. parl n° 1153, *J. O.*, p. 312).

6° Proposition de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, déposée le 2 février 1891 par M. Dron (doc. parl. n° 1176, *J. O.*, p. 346).

7° Proposition de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, présentée par M. Le Cour, le 9 mars 1891 (doc. parl. n° 1274, *J. O.*, p. 672).

8° Proposition de loi ayant pour objet d'établir l'assurance obligatoire et gratuite des ouvriers contre les accidents du travail, déposée le 20 juin 1891 par M. Vian (doc. parl. n° 1526, *J. O.*, p. 1495).

Rapport de M. Louis Ricard (Seine-Inférieure) déposé le 25 février 1892 (doc. parl. n° 1926, *J. O.*, p. 301. — Disc. 1re à la Chambre : 18 mai, 3, 5, 6, 8 et 10 juin 1893.

Transmission au Sénat le 26 juin 1893 (doc. parl. n° 233, *J. O.*, p. 488). — Rapp. somm. , déposé le doc. parl. n° *J. O.*, p. — Rapp. Poirrier, déposé le 3 avril 1895 (doc. parl. n° 73, *J. O.*, p. 268). — 1re délibération : 10, 11, et 13 juin. — Rapp. suppl. Poirrier, déposé le 28 juin 1895 (doc. parl. n° 146, *J. O.*, p. 277). — Suite de la 1re délibération : 4, 5 et 8 juillet, 28 octobre, 21, 22, 26 novembre, 2, 3, 5 décembre. — Adoption du projet en 1re délib., le 5 décembre 1895.

Proposition de loi tendant à créer une assurance contre les accidents professionnels pouvant atteindre les ouvriers mineurs, déposée par M. Naquet, le 28 novembre 1893 (doc. parl. n° 61, *J. O.*, p. 95). — Rapp. somm. Magnien, 20 décembre 1893 (doc. parl. n° 218, *J. O.*, p. 95). — Prise en consid., 20 janvier 1894. — Renvoyée à la Commission de prévoyance et d'assurance sociales.

Proposition de loi sur les accidents dont les marins et les pêcheurs sont victimes dans l'exercice de leur profession, présentée par M. le vicomte de Montfort, le 25 janvier 1894 (doc. parl. n° 305, *J. O.*, p. 89). — Renvoyée à la Commission de la marine.

Proposition Jouffroy. — (Voir ci-après *Caisses de retraites*).

Proposition Castelin. — (Voir ci-dessus *Conditions du travail dans les travaux de l'État*).

Proposition de loi sur la sécurité du travail et sur les accidents dans les arsenaux et établissements de la marine, présentée par M. Guieysse, le 1er mars 1895 (doc. parl. n° 1201 ; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission de la marine.

PRÉVOYANCE.

Mutualité. — Proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels, présentée par M. Audiffred, député, le 2 décembre 1893 (doc. parl. n° 80; *J. O.*, p. 221). — Rapp. Audiffred, (doc. parl. n° 1010 : *J. O.*, p.).

Proposition de loi ayant pour objet d'encourager le travail, la prévoyance et la mutualité, présentée par M. Papelier, député, le 13 juillet 1894 (doc. parl. n° 833; *J. O.*, p. 1147). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Caisses d'épargne. — 1° Proposition de la loi sur l'organisation des caisses d'épargne, présentée par M. Hubbard, député, le 14 décembre 1889 (doc. parl. n° 186, *J. O.*, p. 417).

2° Projet de loi sur les caisses d'épargne, présenté à la Chambre des députés par M. J. Roche, Ministre du Commerce, le 20 mai 1890 (doc. parl. n° 578; *J. O.*, p. 858).

Rapp. de M. Aynard, 27 mai 1891 (doc. parl. n° 1443, *J. O.*, p. 1340). — Disc. : 1re délib. : 21, 23, 24, 28 et 30 mai, 2, 4 et 9 juin 1892. Adoption 1re : 9 juin 1892. — 2e délibération : 10 et 11 mars 1893. Adoption en 2e : 11 mars 1893. — Transmission au Sénat, 13 mars 1893 (doc. parl. n° 76, *J. O.*, p. 93). — Rapp. de M. Denormandie, 8 juin 1893 (doc. parl. n° 207; *J. O.*, p. 392). — 1re délib. : 20, 21 et 23 novembre 1893. — Adoption 1re : 23 novembre 1893. — Rapp. supp. de M. Denormandie, 16 février 1894 (doc. parl. n° 291, *J. O.*, p. 79). — 2e délib. : 23 février 1894. — 2e rapp. suppl. de M. Denormandie, 27 février 1894 (doc. parl. n° 36, *J. O.*, p. 126). — Suite de la 2e délib. : 8 mars, 24 avril, 4, 7, 11, 17, 18 mai 1894. — Adoption en 2e : 18 mai 1894. — Retour à la Chambre, 9 juin 1894 (doc. parl. n° 688; *J. O.*, p. 908). — Rapp. de M. Aynard, 14 juin 1895 (doc. parl. n° 1381; *J. O.*, p.). — Urg. décl., et adoption, le 27 juin 1895 (déb. parl. p. 1876).

Assurance obligatoire contre le chômage. — Voir *Chômage professionnel.*

Assurance en cas d'accidents. — Voir ci-dessus *Accidents.*

Assurance sur la vie. — Voir ci-dessus *Accidents; — Caisses de retraites.*

Proposition de loi relative aux associations de la nature des tontines et aux assurances sur la vie, présentée par M. J. Roche, député, le (doc. parl. n° 301 ; *J. O.*, p.).

Proposition de loi relative aux sociétés étrangères d'assurances sur la vie, présentée par M. Saint-Germain, député, le (doc. parl. n° 375 ; *J. O.*, p.).

Rapp. somm. Pams, (doc. parl. n° 984; *J. O.* p.).

Proposition de loi relative aux assurances sur la vie, présentée par MM. Guieysse, etc..., députés, le (doc. parl. n° 854; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Assurance contre l'invalidité. — Voir ci-après *Caisses de retraites.*

Assurances mixtes. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser la Caisse d'assurances en cas de décès à faire des assurances mixtes, présenté par M. Mesureur, Ministre du commerce, le 27 décembre 1895 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.). — Renvoyé à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Caisses de secours. — Proposition de loi relative à la création d'une caisse de dotation des enfants des indigents destinée à leur assurer une dot à la majorité....., déposée par MM. Rey et Lachièze, députés, le 1er février 1894 (doc. parl. n° 345; *J. O.*, p. 119). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative à l'organisation et à la gestion des caisses de secours dans les usines, ateliers et manufactures, déposée par MM. Defontaine et Charpentier, députés, le 17 février 1894 (doc. parl. n° 398; *J. O.*, p. 181). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi portant modification aux articles 1, 2, 3 de la loi du 30 juin 1894 sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs, présentée par MM. de Ramel et Le Gavrian, députés, le (doc. parl. n° 816; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi tendant à mettre à la charge de l'exploitant les caisses de retraite et de secours des ouvriers mineurs, déposée par M. J. Guesde, député, le 12 juin 1894 (doc. parl. n° 707; *J. O.*, p. 931). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 [1], présentée et lue [2] par

M.

(1) Voir *Bull.* juillet 1894, page 358.

(2) Voir séance du 19 déc. 1895 (*J. O.*, p. 2955) : Discussion de l'interpellation de MM. Basly et Lamendin, relative : 1° au retard apporté par l'Administration des travaux publics à statuer sur les règlements des caisses de secours des ouvriers mineurs; 2° aux mesures que M. le Ministre des Travaux publics compte prendre pour assurer aux administrateurs ouvriers de ces caisses l'exercice de leurs fonctions; 3° à l'application des articles 21 et 22 de la loi du 29 juin 1894, réglant le service des pensions acquises ou en cours d'acquisition dont les services incombaient aux exploitants avant le 1er juillet 1894.

M. Basly, le 21 décembre 1895 ; discussion et adoption de l'urgence ; renvoi à la commission du travail (déb. parl., *J. O.*, p. 2977). — Rapp. L. Lacombe, 24 décembre 1895 (doc. parl. n° ; J. O., p.).

Caisses de retraites [*Invalidité*]. — Voir ci-dessus *Caisses de secours*.

Proposition de loi relative à la caisse nationale ouvrière de prévoyance, présentée par M. Guieysse, député, le décembre 1893 (doc. parl. n° 38 ; *J. O.*, p.). — Rapp. som. L. Brunet (doc. parl. n° 117 ; *J. O.*, p.). — Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative aux pensions de retraite de la vieillesse et des invalides du travail, présentée par M. Chautemps, député, le 30 novembre 1893 (doc. parl. n° 71, *J. O.* p. 105). — Rap. som. L. Brunet, 14 décembre 1893 (doc. parl. n° 159 ; *J. O.*, p. 187).

Proposition de loi sur l'organisation d'une caisse de retraites des travailleurs et des invalides du travail et d'une caisse de capitalisation ou assurances sur la vie, présentée par M. de Ramel, député, le 4 décembre 1893 (doc. parl. n° 93, *J. O.*, p. 130). — Renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi tendant à attribuer à la création d'une caisse des invalides du travail le produit de la vente des diamants de la couronne, présentée par MM. Baulard, etc., députés, le 7 décembre 1893 (doc. parl. n° 124, *J. O.*, p. 153). — Rapp. somm. Montaut, 15 janvier 1894 (doc. parl. n° 223, *J. O.*, p. 1). — Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi concernant les invalides du travail et les travailleurs valides sans ouvrage, présentée par M. Maurice Faure, député, le 4 décembre 1893 (doc. parl. n° 92, *J. O.*, p. 127). — Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi tendant à organiser une caisse nationale de retraite pour les travailleurs des deux sexes, présentée par MM. Isambert et J. Goujon, députés, le 16 janvier 1894 (Doc. parl. n° 265, *J. O.*, p. 49). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative à l'attribution d'une pension de retraite aux invalides du travail des deux sexes et autres personnes sans ressources suffisantes et absolument incapables de subvenir à l'entretien de leur existence par suite de vieillesse, de maladies incurables, d'infirmités ou d'accidents, présentée par M. C. Jouffray, député, le 20 janvier 1894 (Doc. parl. n° 283, *J. O.*, p. 74). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi concernant la création d'une caisse générale de retraites, présentée par MM. Chassaing, etc., députés, le 30 janvier 1894 (Doc. parl. n° 340, *J. O.*, p. 111).

Proposition de loi ayant pour objet : 1° la constitution d'une rente au profit de tous les citoyens français, âgés de soixante ans, par la caisse nationale des retraites rendue obligatoire ; 2° la novation et l'amortissement de la dette publique par la création de la rente nationale, présentée par M. Michelin, député, le 15 janvier 1894 (Doc. parl. n° 248, *J. O.*, p. 27).

Proposition de loi relative à la création d'une caisse de dotation des enfants des indigents, destinée à leur assurer une dot à leur majorité et une retraite sur leurs vieux jours, présentée par MM. E. Rey et Lachièze, députés, le 1er février 1894 (Doc. parl. n° 345, *J. O.*, p. 119). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative à l'organisation d'une caisse de retraites pour la vieillesse, présentée par M. Brincard, député, le 15 février 1894 (Doc. parl. n° 383, *J. O.*, p. 153). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative à la création d'une caisse d'assurance nationale destinée à permettre d'élever les enfants des indigents et de procurer une retraite aux travailleurs des villes et des champs atteints par l'âge et les maladies, présentée par M. le général Iung, député, le 17 février 1894 (Doc. parl. n° 393, *J. O.*, p. 179). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi relative à la création d'une retraite proportionnelle en faveur des inscrits maritimes ayant moins de 25 ans ou de 30 ans de service accomplis, présentée par M. Gendre, député, le 19 février 1894 (Doc. parl. n° 423, *J. O.*, p. 204). — Renvoyée à la Commission de la marine.

Proposition de loi ayant pour but la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse, présentée par M. Dejeante, député, le 11 juillet 1894 (Doc. parl. n° 817), *J. O.*, p.).

Proposition de loi modifiant les pensions des marins de commerce et des pêcheurs dites demi-solde, présentée par MM. Carnaud, etc..., députés, le 3 décembre 1895 (doc. parl. n° 1647 ; *J. O.*, p. 1540). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Proposition de loi sur l'organisation de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, présentée par M. A. Lebon, député, le 6 décembre 1895 (doc. parl. n° ; *J. O*, p.). Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Voir *Chômage professionnel ; — Délégués mineurs.*

PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET INTÉRÊT COLLECTIF.

Restriction au droit d'user. — Expropriation.

Mines. — Proposition de loi sur les mines, présentée par M. R. Goblet, député, le 15 déc. 1893 (doc. parl. n° 170, *J. O.*, p. 191). — Urgence déclarée, 15 déc. 1893.

Projet de loi sur les mines, présenté à la Chambre des députés, par M. Jonnart, ministre des travaux publics, le 5 mai 1894 (doc. parl. n° 597. *J. O.*, p. 740).

Proposition de loi ayant pour objet de restituer à la nation et aux travailleurs la propriété des mines, présentée par MM. Jaurès, etc..., députés, le 19 mai 1894 (doc. parl. n° 639, *J. O.*, p. 828).

} Renvoyés à la Commission du travail.

PROTECTION ET ASSISTANCE.

1° Enfants mineurs et femmes.

Protection de l'enfance. — Proposition E. Rey et Lachièze.

Proposition Iung.

} Voir ci-dessus : *Caisses des retraites.*

Proposition de loi tendant à la répression de l'exploitation de l'enfance, présentée par M. G. Berry député, le 21 mai 1894 (doc. parl. n° 641, *J. O.*, p. 830). — Renvoyée à la Commission de la mendicité.

Travail des enfants et des femmes. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi du 2 nov. 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, présentée par M. L. Ricard, député, le 23 nov. 1893 (doc. parl. n° 40, *J. O.*, p. 44). — Rapp. somm. Fougeirol, 9 déc. 1893 (doc. parl. n° 132, *J. O.*, p. 155). — Commission du travail. — Rapp. Barthou, 10 février 1894 (doc. parl. n° 372, *J. O.*, p. 157).

Proposition de loi portant modification à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, présentée par M. Lecomte, sénateur, le 14 nov. 1893 (doc. parl. n° 2, *J. O.*, p.). — Rapp. somm. Lecomte, 4 déc. 1893 (doc. parl. n° 16, *J. O.*, p. 726). — Prise en consid., 14 déc. 1893. — Rap. Lecomte, 27 février 1894 (doc parl. n° , *J. O.*, p.), — Première délib. : 8 et 13 mars, 24 avril, 11 et 12 juin 1894. — Deuxième délib. : 10 et 13 juillet 1894. — Transmission à la Chambre, 20 juillet 1894 (doc. parl. n° 864. *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission du travail.

Proposition de loi ayant pour objet d'assurer à la femme mariée la libre disposition des fruits de son travail, présentée par M. Goirand, député, le 9 juillet 1894 (doc. parl. n° 801, *J. O.*, p. 1133. — Rap. som. T. Goujon, 20 déc. 1894 (doc. parl. n° 1094, *J. O.*, p. 2233). — Commission spéciale. — Rap. Goirand, 14 nov. 1895 (doc. parl. n° 1609, *J. O.*, p.).

Voir ci-dessus : *Hygiène et sécurité.*

2° Majeurs.

Protection des personnes accomplissant un service militaire. — Proposition de loi ayant pour objet de prévenir le renvoi des employés et ouvriers revenant d'accomplir une période d'instruction militaire de 28 ou 13 jours, présentée et lue par M. Coutant, député, le 23 nov. 1895 (doc. parl. n° 1622, *J. O.*, p. 1491). — Urgence déclarée (Déb. parl., p. 2487 et 2499).

Santé publique. — Projet de loi sur la protection de la santé publique, présenté à la Chambre des députés par M. , ministre d le 189 (doc. parl. n° , *J. O.*, p.).

Transmission au Sénat, le (doc. parl. n° , *J. O.*, p.). — Rap. Cornil, 27 décembre 1895 (doc. parl. n° , *J. O.*, p.).

Assistance médicale gratuite. — Proposition de loi ayant pour objet d'assurer l'exécution de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, présentée par M. Vacherie, député, le 16 déc. 1893 (doc. parl. n° 181. *J. O.*, p. 230). — Renvoyée à la Commission du budget. — Rap. H. Boucher, concluant négativement, 4 juin 1894 (doc. parl. n° 667, *J. O.*, p. 870).

Assistance publique. — Proposition de loi tendant à établir l'assistance publique dans les campagnes au moyen de secours à domicile, présentée par M. Bézine, député, le 5 déc. 1893 (doc. parl. n° 97, *J. O.*, p. 140). — Rap. som., concluant négativement. 15 janvier 1894 (doc. parl. n° 237, *J. O.*, p. 18).

Proposition de loi relative à l'assistance des vieillards et des infirmes, présentée par MM. E. Rey et Lachièze, députés, le 22 février 1895 (doc. parl. n° 1193, *J. O.*, p. 218).

Mendicité. — Proposition de loi tendant à la suppression de la mendicité, présentée par M. G. Berry, député, le 16 janvier 1894 (doc. parl. n° 260, *J. O.*, p. 33). — Rap. som. Escanyé, 10 mars 1894 (doc. parl. n° 496, *J. O.*, p. 412). — Prise en considération, 12 mars 1894 (*J. O.*, p. 492).

Renvoyées à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rapport Fleury-Ravarin, 13 déc. 1895 (doc. parl. n° 1673, *J. O.*, p.).

Assistance par le travail. — Proposition de loi ayant pour objet d'assurer aux nécessiteux des secours immédiats et de favoriser l'assistance par le travail, présentée par M. Michelin, député, le 23 oct 1894 (doc. parl. n° 924, *J. O.*, p. 1392).

Proposition de loi sur l'assistance par le travail, présentée par M. G. Berry, député, le 8 février 1895 (doc. parl. n° 1170, *J. O.*, p.).

Renvoyées à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Encouragement au travail. — Proposition de loi tendant à créer une distinction honorifique sous le nom d'*Ordre du Mérite industriel et commercial*, présentée par M. le général Riu, député, le 189 (doc. parl. n° , *J. O.*, p.). — Rap. Dunaime, 14 mars 1895 (doc. parl. n° 1229, *J. O.*, p.).

Voir *Mutualité*.

Ministère du travail. — Proposition de loi ayant pour objet la création d'un ministère du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique, présentée par MM. E. Vaillant, etc., députés, le 30 octobre 1894 (doc. parl. n° 939, *J. O.*, p. 1441). — Renvoyée à la Commission du travail.

JURISPRUDENCE.

Louage de services. — Durée indéterminée. — Congé. — Indemnité. — Règlement d'atelier. — Délai. — Ouvrier mineur. — Caisses de secours, de retraites. — Retenues. — Remboursement.

L'ouvrier, engagé sans détermination de durée, n'est pas fondé à soutenir que son renvoi a eu lieu sans motifs légitimes, lorsque le patron, pour lui donner congé, a respecté les délais de congé stipulés dans le règlement d'atelier accepté par l'ouvrier, et sous l'empire duquel l'engagement a été contracté (C. civ., 1760; L. 27 déc. 1890).

Spécialement, l'ouvrier mineur, congédié par la Compagnie, qui a d'ailleurs observé les délais de congé fixés par le règlement de la mine, est mal fondé à demander une indemnité, en prétendant que la mesure prise à son égard a été inspirée par un pur esprit de vexation et de représailles, à raison du rôle qu'il aurait joué dans une grève et de son adhésion à un syndicat d'ouvriers mineurs. (*Id.*).

L'ouvrier ainsi congédié n'a pas droit au remboursement des retenues prélevées

sur les salaires pour alimenter une caisse de secours, alors que cette caisse a principalement pour objet de fournir des secours aux ouvriers victimes d'accidents ou de maladies et à leurs familles; l'ouvrier qui, pendant la durée de son travail, a été garanti contre les conséquences des maladies et accidents auxquels il était exposé, doit être considéré comme ayant reçu sous cette forme l'équivalent des retenues par lui versées. (*Id.*).

Vainement l'ouvrier alléguerait que le règlement de la caisse de secours autorisait dans certaines conditions l'allocation de pensions de retraite, si l'allocation de ces pensions était purement facultative de la part des administrateurs de la caisse de secours, et ne pouvait ainsi constituer un droit acquis au profit de l'ouvrier, les pensions de retraites étant d'ailleurs assurées par une caisse spéciale d'assurances, alimentée au moyen de retenues, dont la Compagnie effectue le remboursement aux ouvriers par elle congédiés. (*Id.*).

(*Trib. civil de Grenoble, 23 janvier 1893. — M... et autres C. Comp. des mines de la Mure*). — *Sirey, 9e cahier, 1895-2. 253.*

Louage de services. — Rupture d'engagement. — Défaut de mise en demeure par le patron. — Force majeure. — Maladie grave. — Il n'y a pas lieu à dommages-intérêts.

Si, aux termes de l'article 1142 du Code civil, un patron est en droit de réclamer des dommages-intérêts, pour défaut d'exécution des conventions, à un ouvrier qui s'est engagé à travailler pour son compte pendant un temps convenu, c'est à la condition qu'il justifie d'une mise en demeure faite dans les termes de l'article 1116 même Code.

Il n'y a lieu à aucuns dommages-intérêts au cas où l'ouvrier se trouve dans l'impossibilité de se livrer à son travail par force majeure, notamment lorsqu'une maladie grave l'empêche de garder plusieurs heures de suite la position requise pour la confection de son ouvrage.

(*Justice de paix de Magny-en-Vexin. — 10 août 1895; Cochard C., dame Desportes.*) — La Loi, *6, 7 et 8 octobre 1896.*

Grèves. — Intervention d'employés. — Résiliation de leur contrat. — Dommages-intérêts.

Le fait, par des employés d'usine, de prêter la main à la grève des ouvriers justifie leur renvoi par les directeurs et la résiliation à leurs torts et griefs des conventions qui les liaient à l'entreprise.

De plus, ils doivent être condamnés à des dommages-intérêts à raison du préjudice que la part qu'ils ont prise au soutien de la grève a pu causer à l'entreprise.

La Cour,

Considérant que le fait que Rossi et Chaumat aient fomenté la grève qui a éclaté le 4 juin 1894 parmi les ouvriers de la manufacture lyonnaise des matières colorantes, n'est pas suffisamment établi pour être retenu à leur charge;

Que les témoins entendus à l'enquête ne parlent de ce fait que par ouï dire et que les certificats qui sont au dossier, combattus par des témoignages et des certificats contraires, n'inspirent pas à la Cour une confiance assez entière pour entraîner sa conviction;

Mais considérant que s'il est un point incontestablement établi, c'est que Rossi et Chaumat passaient tout au moins pour pousser à la grève;

Que cela ressort des dépositions de nombreux témoins notamment de celles de Beauquis, Vallet, Thomé, les époux Curty, Crouzy, agent de police chargé par la préfecture de rechercher les causes de la grève, Me Bertholat, huissier qui tous ont entendu dire que Rossi et Chaumat étaient avec les grévistes;

Que les dépositions de ces témoins ne sauraient être infirmées par celles des témoins de la contre-enquête qui prétendent n'avoir jamais eu connaissance de ces bruits, sauf un pourtant, qui a fini par avouer qu'il les avait connus, mais n'y avait pas ajouté foi;

Considérant que ce bruit s'explique, du reste, par l'attitude au moins très suspecte de Rossi et Chaumat;

Considérant, en effet, que.....

Considérant qu'il résulte d'une attestation écrite de M. le docteur Devay que Rossi, qui était président de la Société de secours mutuels, s'est rendu dans son cabinet le 6 juin 1894, et lui a demandé de reconnaître comme malades avec plus de facilité quelques ouvriers malheureux, grévistes malgré eux et chargés de famille qui viendraient le trouver;

Que cette déclaration, qui puise dans la parfaite honorabilité de celui qui l'a faite une grande force probante, se trouve confirmée : 1° par la déclaration écrite d'un nommé Dantin qui affirme que Rossi l'a fait prévenir qu'il le portait malade pendant la grève; 2° par un bon signé par Rossi, à la date du 9 juin 1894 en vertu duquel Dantin a touché 8 francs comme malade, bien qu'il ne le fût pas; 3° par la déclaration écrite d'un nommé Genin (Alexandre), qui affirme que Rossi lui a fait proposer par Thermet de le porter malade pendant la grève, ce qu'il a refusé;

Considérant que l'attitude de Rossi et de Chaumat est encore bien plus suspecte et bien plus significative dans la matinée du 4 juin;

Qu'ici tous les témoins sont d'accord et racontent les faits de la même façon;

Que ce jour là M. Louvengard, directeur de la Manufacture, et M. Rosiki, directeur technique, étant en congé, M. Rosenhek se trouvait seul quand les grévistes vinrent lui poser leurs conditions, dont la première et la principale était son renvoi de la Manufacture;

Que la foule des grévistes était hostile et que des cris de «jetez-le à l'eau» ou «jetez-le par la fenêtre» furent poussés;

Que le rôle de Rossi et Chaumat, s'ils avaient été des employés honnêtes et fidèles, était de se ranger aux côtés de M. Rosenhek, qui tenait tête à la foule avec courage et sang-froid;

Qu'employés depuis longtemps déjà à la Manufacture, en relation constante avec un grand nombre d'ouvriers, ils pouvaient et devaient intervenir en faveur de M. Rosenhek;

Que cependant pas un témoin soit de l'enquête, soit de la contre-enquête ne déclare qu'ils aient tenté la moindre démarche conciliatrice, qu'ils aient prononcé une seule parole d'apaisement, qu'ils aient donné la plus légère marque de sympathie à M. Rosenheck;

Que, bien plus, lorsque les grévistes ont voté sur le renvoi de M. Rosenhek, c'est Rossi et Chaumat qu'ils ont choisis pour scrutateurs et Rossi et Chaumat ont accepté sans protestation de remplir ces fonctions;

Que le choix des grévistes démontre la confiance qu'ils avaient en Rossi et Chaumat;

Que l'acceptation de ceux-ci sans protestation, rapprochée de leur inaction et de leur silence antérieurs, démontre qu'ils étaient favorables à la grève ou qu'ils ne voulaient pas tout au moins paraître hostiles aux grévistes;

Considérant enfin que lorsque Rossi et Chaumat, après la fin de la grève, eurent été dénoncés comme ses instigateurs, un des faits les plus graves dont on les accusa fut d'avoir versé aux grévistes une somme de 230 francs;

Considérant que, si la Cour ne retient pas ce fait à leur charge, à raison des contradictions opposées aux témoignages de l'enquête par deux témoins de la contre-enquête, c'est non parce qu'elle les reconnaît innocents sur ce point; mais parce qu'elle les fait bénéficier du doute produit par ces contradictions;

Considérant que Rossi et Chaumat, qui comprenaient bien toute la gravité d'une pareille accusation, ont fait insérer dans le journal le *Peuple*, à la date du 2 septembre 1894, une lettre destinée à la démentir;

Que cette lettre contient le passage suivant :

«Nous sommes chargés du péché d'avoir versé une somme de 230 francs à la caisse de la grève. Sans avoir à nous expliquer au sujet de ce que nous pouvons penser de la grève qui a eu lieu chez nos patrons, nous répondrons encore : les trois signataires nous accusent à faux;»

Considérant que cette réserve sur ce qu'ils pensent de la grève, réserve qu'il était plus qu'inutile d'insérer dans cette lettre, étant donné le but qu'ils se proposaient, fait naturellement supposer qu'ils ont approuvé la grève ;

Qu'il est difficile que les administrateurs de la Manufacture des matières colorantes l'interprètent d'une façon différente ; qu'ils ont dû, en tout cas, se sentir profondément froissés par la publication d'une lettre pareille, et croire plus facilement encore aux accusations qui étaient portées contre leurs deux employés ;

Considérant qu'à raison de tout ce qui vient d'être dit, on doit conclure que l'attitude de Rossi et Chaumat, avant, pendant et après la grève a longuement justifié leur renvoi par la Manufacture des matières colorantes ;

Qu'il y a lieu de déclarer résiliées à leurs torts et griefs les conventions qui les liaient à la Manufacture ;

Considérant que la Manufacture est mal fondée, toutefois, à demander contre Rossi et Chaumat une condamnation en 10,000 francs de dommages-intérêts par application de la clause pénale qui fait partie des conventions ;

Que cette clause, en effet, n'est aplicable qu'à raison de la violation des autres clauses qui ne prévoient pas la résiliation du traité ;

Considérant qu'il n'en est pas moins dû des dommages-intérêts à la Manufacture par Rossi et Chaumat, à raison du préjudice qu'ils lui ont causé ;

Qu'en effet, la croyance que leur attitude a fait naître parmi les grévistes, qu'ils étaient avec eux, a forcément encouragé ceux-ci, soit à déclarer la grève, soit à y persévérer un peu plus longtemps ;

Que la Cour a les éléments nécessaires pour apprécier le quantum de ce préjudice ;

Etc...

(*Cour de Lyon, 2e chambre, 2 août 1895. — Manufacture des matières colorantes C. Rossi et Chaumat*). — *La Loi, 11 décembre 1895.*

1° Travaux publics. — Entrepreneur et ouvriers. — Service sanitaire. — Salaires. — Retenue.
2° Accident. — Assurances terrestres. — Assurance collective.

1° Il peut être valablement convenu par un entrepreneur de travaux publics qu'une partie de la retenue opérée sur les salaires des ouvriers sera affectée aux charges qui pèsent sur l'entrepreneur pour l'organisation du service sanitaire gratuit et des secours. (*Arr. min. des trav. publ., 15 déc. 1848 ; arr., 16 fév. 1892, art. 16.*)

2° ..... Et que la partie restant de la retenue (après l'acquittement des charges en question) sera seule affectée à une assurance collective contre les accidents.

Par suite, en cas d'accident, l'indemnité due à l'ouvrier doit être calculée seulement sur la portion des retenues qui, d'après la convention, a dû être consacrée à l'assurance contre les accidents.

(*Cour de cassation civ. 29 avril 1895. — Vve Bourdon C. Lafeuille et Cie.*)
Sirey, 10e cahier, 1895, 1re partie, 433.

ACCIDENTS.

Travail des enfants dans les usines. — Accidents. — Responsabilité du patron.

Les lois du 2 novembre 1892 et du 12 juin 1893 n'autorisent les directeurs d'établissements à employer les enfants dans les usines qu'autant qu'ils seront protégés

contre leur propre imprudence et à la condition, notamment, que les appareils auxquels ils seront affectés seront entourés d'organes protecteurs.

Le tribunal n'a pas à rechercher si l'établissement des organes protecteurs est, en l'espèce, plus ou moins facile.

(*Trib. correct. de la Seine, 25 janv. 1895.*) — *Bulletin de l'Inspection du travail, 1895, n° 4, page 244.*

Accident. — Enfant mineur. — Emploi en dehors des heures légales. — Imprudence de l'ouvrier. — Faute du patron. — Responsabilité partagée.

Les articles 1382 et 1383 du Code civil ne limitent pas la responsabilité de celui par la faute duquel un accident est arrivé au cas où cette faute a été la cause unique et immédiate de l'accident, et l'imprudence de la victime, qui autorise les tribunaux à réduire le chiffre des dommages-intérêts, ne leur permet pas d'affranchir de toute responsabilité celui dont la faute constatée a déterminé l'accident.

Aussi, lorsqu'il est constaté par le juge du fait que l'accident, dont a été victime un jeune ouvrier de 16 ans, s'est produit en dehors des heures où il devait légalement être employé et par suite en contravention aux dispositions de la loi du 19 mars 1894, le patron ne peut être exonéré de toute responsabilité à raison de ce qu'il résulterait des circonstances de fait que l'ouvrier a été la victime de sa propre imprudence, l'indue prolongation de séjour de celui-ci dans l'atelier sans laquelle il ne lui eût pas été matériellement possible de commettre l'imprudence constatée à sa charge ayant avec l'accident une relation de cause à effet suffisante pour engager en même temps la responsabilité du patron.

(*Cour de cassation, Ch. civ. 7 août, 1895. — Époux Jousset C. Aubert.*)

PROTECTION DU TRAVAIL.

Travail des enfants dans les manufactures. — Moteurs mécaniques. — Machines à mains. — Contravention. — Procès-verbal. — Mise en demeure préalable.

Les dispositions de la loi du 2 novembre 1892 et du décret du 13 mai 1893 sur le travail des enfants dans les manufactures doivent être combinées avec celles de la loi du 12 juin 1893 et du décret du 10 mars 1894 qui concernent l'hygiène du travail, et celles des prescriptions de la loi de 1892 qui ont été reproduites par la loi de 1893 doivent être subordonnées aux conditions prévues par cette dernière, notamment dans son article 6.

En conséquence, aucun procès-verbal de contravention ne peut être dressé sans mise en demeure préalable.

(*Tribunal correctionnel de Lille, 14 juin 1895*).

SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Interdiction au patron d'employer un ouvrier non syndiqué. — Mise à l'index. — Préjudice causé à l'ouvrier. — Responsabilité du syndicat. — Dommages-intérêts.

Le Tribunal,

Sur la fin de non-recevoir tirée de ce que le Syndicat des mouleurs en fonte du département de la Seine ne serait pas légalement constitué et n'aurait pas dès lors qualité pour ester en justice :

Attendu que ce moyen manque en fait et qu'il est formellement abandonné à la barre ;

Au fond :

Attendu que, soit que le demandeur ait été, ainsi qu'il le soutient, poursuivi à Paris par le Syndicat des ouvriers mouleurs en fonte de Bourg-Fidèle (Ardennes), à raison de sa conduite dans l'usine Touchard-Rifflard de Remoyer, soit qu'il ait, comme le prétend la défense, été frappé pour avoir travaillé, jusqu'au 24 décembre 1893, chez Le Genissel, 28, passage Vaucouleurs, dont la maison était alors à l'index, Husson a été consigné par le Syndicat des ouvriers mouleurs en fonte du département de la Seine;

Que celui-ci ayant appris le 8 mars 1894 par les délégués de Saint-Denis qu'il était entré le 24 décembre 1893 chez Thivet-Hanctin, envoya aussitôt trois de ses membres chez ce patron pour lui demander l'expulsion de l'ouvrier consigné ; que Thivet-Hanctin fit observer aux délégués qu'il ne pourrait immédiatement faire droit à leur prétention, à raison des conventions qui le liaient à Husson, mais s'engagea à leur donner satisfaction à la fin avril; — que toutefois, « désireux, suivant ses propres termes, de se mettre à couvert contre les réclamations auxquelles il pourrait être exposé à raison de ce fait, en qualité de conseiller municipal socialiste, si on lui reprochait d'avoir mis sur le pavé un père de famille, quand il avait du travail à lui donner », il leur demanda de lui faire écrire par la chambre syndicale une lettre par laquelle elle lui réclamerait le renvoi d'Husson, et préciserait en même temps le délai qui lui était accordé pour lui donner satisfaction ;

Que Thivet-Hanctin, qui n'avait pas reçu l'écrit dont il avait sollicité l'envoi, ayant hésité malgré sa promesse à renvoyer à la fin d'avril Husson, qui était un ouvrier d'élite et qui menait à son entière satisfaction son atelier de fonderie d'acier, où ne travaillait aucun ouvrier syndiqué, la chambre syndicale, sur la dénonciation des délégués de Saint-Denis, le rappela à l'ordre par lettre du 14 mai 1894; que, devant cette insistance dont la politesse n'excluait pas le caractère menaçant, il dut s'exécuter et renvoya Husson dont le départ entraîna la fermeture immédiate de l'atelier spécial qu'il dirigeait;

Attendu qu'en dépit des équivoques que cherche à créer aujourd'hui le Syndicat, ces faits sont péremptoirement établis tant par les comptes rendus publiés dans le *Réveil des mouleurs* des séances tenues par le Syndicat les 8 et 15 mars, 10 et 17 mai 1894, que de la lettre écrite le 12 mai à Thivet-Hanctin et signée par : « Titulaire permanent Sauvage pour le Syndicat et par ordre »; qu'il est de plus prouvé par le certificat délivré par Thivet-Hanctin le 24 juillet 1895 que la fermeture de son atelier de montage d'acier a été la conséquence et non la cause du départ de Husson, et que le renvoi de celui-ci a été déterminé par les deux demandes de la chambre syndicale et surtout par la lettre reçue le 13 mai et communiquée à Husson le 17; qu'enfin il est établi qu'aucun des mouleurs faisant partie du Syndicat ne travaillait chez Thivet-Hanctin dans l'atelier où était employé Husson;

Attendu que depuis l'époque de sa sortie de la maison Thivet-Hanctin le demandeur, qui gagnait 7 fr. 50 par jour, et jusqu'à 10 francs dans le travail aux pièces, est constamment resté sous le coup de la consigne qui pesait sur lui et de la surveillance des délégués chargés de le suivre; que, s'il a pu travailler chez Delattre, du 4 juin au mois d'août 1894, et chez Le Genissel, du 14 au 30 septembre de la même année, il lui a été impossible de trouver d'autre travail pendant les dix-sept mois qui ont suivi son renvoi de chez Thivet-Hanctin ; qu'il a subi de ce chef un préjudice considérable ;

Qu'en agissant ainsi qu'elle l'a fait à son égard la chambre syndicale a commis une faute lourde qui engage sa responsabilité ; qu'elle soutient en vain qu'elle n'a fait qu'user du droit que lui donne la loi du 21 mars 1884 ; que si l'article 1er de cette loi a abrogé l'article 416 P., et fait ainsi disparaître le délit que cette disposition frappait de peines correctionnelles, elle

n'a porté aucune atteinte à la règle générale de l'article 1382 C.; que le législateur a d'autant moins voulu désarmer la loi civile que la liberté du travail n'est plus protégée par la loi pénale; que le tribunal a donc toujours à rechercher, dans les circonstances de chaque espèce, si les faits dont il est saisi constituent ou non une cause de responsabilité civile;

Que, dans l'espèce, la faute est évidente, et qu'elle résulte de la persécution dirigée avec intention de nuire depuis dix-sept mois par la chambre syndicale contre Husson, alors qu'elle n'avait d'autre grief contre lui que d'avoir continué à travailler dans une maison mise à l'index; que si la loi du 21 mars 1884, répondant aux vœux des esprits libéraux qui voyaient en elle une semence de liberté, a autorisé la formation des Syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels, elle n'a pas moins nettement entendu protéger et défendre contre toute atteinte la liberté du travail individuel, qui, suivant l'expression de Turgot, rappelée à l'Assemblée nationale par le rapporteur du décret du 2 mars 1791, est et doit rester la première propriété de l'homme, la plus sacrée et la plus imprescriptible; que, loin d'instituer et de permettre l'affiliation forcée au Syndicat, elle a expressément consacré par son article 7 pour tout membre d'un Syndicat le droit de se retirer à tout instant de l'Association nonobstant toute clause contraire; qu'on ne saurait, sans violer cette règle essentielle de la loi et cette condition même du progrès de l'industrie, ni permettre aux Syndicats de se transformer en corporations obligatoires, ni les ériger en souverains despotiques de l'usine et en dispensateurs uniques du travail au profit de leurs adhérents et à l'exclusion des ouvriers qu'ils frappent arbitrairement de consigne ou d'interdit, et constamment ainsi au chômage et à la misère; que la prétention du Syndicat, si elle était admise, n'irait à rien moins qu'à supprimer la conquête essentielle de la Révolution, l'affranchissement de l'individu, et à restaurer, en entrant en lutte ouverte contre les principes sur lesquels repose notre société civile moderne, l'oppression des chambres syndicales, aussi intolérable et aussi contraire à la justice que la tyrannie des anciennes corporations et jurandes détruite à si juste titre par la Constituante et par la Convention;

Attendu que la chambre syndicale doit à Husson la réparation du préjudice qu'elle lui a causé; que le Tribunal a dans les documents de la cause des éléments suffisants pour en apprécier l'étendue, en tenant compte tout à la fois du salaire qu'il aurait pu gagner et des chances de chômage qu'il aurait pu subir;

Sur le chef des conclusions d'Husson, tendant à ce que le Tribunal ordonne l'insertion *in extenso* du présent jugement dans le journal le *Réveil des mouleurs*, et comme sanction de cette prescription condamne la chambre syndicale à lui payer la somme de 500 francs par chaque numéro de retard pendant six mois, passé lequel délai il serait fait droit;

Attendu que, si les tribunaux ont, dans les cas prévus par l'article 1036 du Code de procédure, dont les dispositions sont applicables devant toutes les juridictions, le droit d'ordonner la publication de leurs jugements dans les journaux à titre non de peine, mais de réparation civile envers la partie lésée, ils ne doivent user de ce droit qu'autant que leur prescription peut être efficace et que le refus d'y obéir peut être réprimé; que sous l'empire de la loi du 29 juillet 1881, qui a abrogé l'article 19 du décret du 17 juillet 1852, les journaux sont absolument libres d'insérer ou non les décisions judiciaires auxquelles ils sont étrangers, alors même que le prix leur en est offert, et bien que l'insertion en ait été ordonnée par la justice; que les travaux préparatoires de la loi ne laissent aucun doute sur ce point et telle a été notamment la déclaration expresse faite par M. Trarieux à la Chambre des députés au cours de la discussion de l'article 14 du projet dans la séance du 25 janvier 1881; que le journal constitue, en effet, une propriété privée, dont les tribunaux ne peuvent disposer en dehors des cas expressément prévus par la loi;

Attendu que, bien que le *Réveil des mouleurs* s'intitule l'organe des ouvriers mouleurs en fonte du département de la Seine, Husson n'établit pas qu'il soit la propriété de la chambre syndicale ni que celle-ci ait le droit d'exiger de ce journal l'insertion qui serait prescrite: qu'elle ne peut donc être déclarée responsable du refus qui lui serait opposé et qu'elle n'avait aucun moyen légal de vaincre;

Qu'il n'y a lieu, par suite, de faire droit de ce chef aux conclusions de Husson;

Par ces motifs :

Rejette comme manquant au fait la fin de non-recevoir formulée par la chambre syndicale contre l'action dirigée contre elle;

Dit Husson recevable et bien fondé dans sa demande et, y faisant droit;

Condamne la chambre syndicale des mouleurs en fonte du département de la Seine à lui payer la somme de 3,000 francs de dommages-intérêts ;

Rejette le surplus de ses conclusions ;

Condamne la chambre syndicale aux dépens.

(*Tribun. civ. de la Seine, 1re ch., 6 novembre 1895. Husson C. Syndicat des mouleurs en fonte de la Seine*).

Syndicat professionnel. — Action en justice. — Intérêt général. — Intérêt particulier.

Est licite la constitution d'un syndicat entre personnes qui exercent une profession identique et dont l'association a pour objet exclusif ce qui concerne l'exploitation, la reproduction et la vente de produits déterminés, alors même que la constitution du syndicat aurait eu pour cause occasionnelle la nécessité pour ses membres de se grouper en vue de la défense d'intérêts particuliers si, d'ailleurs, l'existence du syndicat se justifie par un intérêt général et collectif.

(*Cour d'Amiens, 1re ch. 13 mars 1895. — Montvoisin C. d'Ersu et autres.*)
La Loi, 28-25 Août 1895.

BIBLIOGRAPHIE.

BELGIQUE. — Office du travail. — *Revue du travail.* — La publication de la *Revue du travail* commence en janvier 1896. Elle paraîtra mensuellement.

BELGIQUE. — Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. — *Annuaire statistique pour 1894.* (1 vol. in-8° de 369 pages; Bruxelles 1894; Stevens, édit.). — Citons spécialement, dans *la statistique de l'épargne et de la bienfaisance :* les caisses d'épargne, les banques populaires, les monts-de-piété, les sociétés de secours mutuels, les sociétés pour l'achat de provisions d'hiver, la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, les bourses du travail, les maisons ouvrières, la caisse de prévoyance des ouvriers mineurs; dans *statistique de la justice :* les dépôts de mendicité, les maisons de refuge, les écoles agricoles et de bienfaisance, les prisons et maisons spéciales de réforme; dans *la statistique de l'industrie :* l'enseignement industriel et professionnel, le recensement de l'industrie en 1846 et 1880 (nombre d'établissements et d'ouvriers, durée du travail et taux des salaires), les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail.

ITALIE. — Ministère du commerce. — Direction générale de la statistique. — *Banques populaires, année 1893.* (1 vol. in-8° de 290 pages; Rome 1895; tipografia nazionale). — Statistique détaillée des opérations des sociétés de crédit populaire en 1893, précédée d'un rapport de M. Luzatti, président de la fédération de ces sociétés. Le chapitre 1er en fournit une description d'ensemble, donne leur nombre, le montant de leur capital et de leurs dépôts à la fin de 1894, ainsi qu'une comparaison entre ces institutions et les sociétés de crédit ordinaires.

CANADA. — Bureau des industries de la province d'Ontario. — *Rapport annuel pour 1893.* (1 vol. in-8° de 263 pages; Toronto, 1894; Warwick Bros, édit.). — Les deux tiers de ce volume sont consacrés à une statistique de l'agriculture dans la province. La dernière partie (103 pages) constitue une étude intéressante et documentée sur l'enseignement technique et professionnel au Canada, en Amérique et sur le continent.

——— *Rapport annuel pour 1894.* (1 vol. in-8° de 339 pages; Toronto, 1895; même édit.) — Comme le précédent, ce volume est consacré en grande partie à la statistique annuelle de l'agriculture. La dernière partie (168 pages) renferme une statistique des finances municipales de la province.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Département fédéral de l'intérieur. — *Résultats du recensement de 1890; population, répartition géographique et état civil.* (1 vol. in-4° de 968 p. avec 95 tableaux, 12 diagrammes et 29 cartogrammes. Washington, 1895; Government printing Office).

——— *La statistique des cultes.* (1 vol. in-4° de 812 p. avec 4 diagrammes et 10 cartogrammes; même édit.).

3e année. – N° 2. Le N° : 20 centimes. Février 1896.

BULLETIN
DE
L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le commerce extérieur accuse en 1895 une légère diminution de l'importation des matières nécessaires à l'industrie, et un relèvement de l'exportation des objets fabriqués par rapport aux deux années précédentes.

Pendant le mois de janvier, la plupart des industries qui ont bénéficié d'une reprise dans le courant de l'année 1895 ont continué à être relativement bien pourvues de travail ; cependant le ralentissement habituel des transactions à cette époque de l'année, les arrêts nécessaires pour les inventaires, la mauvaise saison, ont déterminé un certain accroissement de chômage. Les industries du cuir notamment semblent traverser une période d'accalmie assez sensible.

Sur 550 chambres syndicales d'ouvriers et d'employés de l'industrie et du commerce, groupant 120.000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 janvier, la proportion des chômeurs a été d'un peu plus de 8 p. 0/0 ; 22 p. 0/0 des syndicats, groupant 15 p. 0/0 des syndiqués, considèrent le travail comme plus abondant que l'an dernier à la même époque ; 48 p. 0/0 des syndicats avec 61 p. 0/0 des adhérents estiment qu'il est en même quantité et 30 p. 0/0 des syndicats avec 24 p. 0/0 des syndiqués, déclarent qu'il y en a moins.

SITUATION GÉNÉRALE.

PÊCHE. — La grande pêche, celle de la morue principalement a été plus fructueuse que celle de l'an dernier, aussi, les prix se maintiennent difficilement. La pêche côtière n'a donné de résultats meilleurs que sur le littoral de la Méditerranée.

FORÊTS. — La douceur de la température et l'absence des neiges qui, l'an dernier, entravaient l'exploitation des coupes, ont permis de pousser activement les travaux ; sur bien des points, les exploitations sont à peu près terminées et il faudra attendre le mois de mars pour que l'écorçage amène une reprise. 17 p. 0/0 de chômeurs. Le travail est estimé plus abondant que l'an dernier à Villiers-le-Duc, Pagny-le Château (Côte d'Or) et Méry-ès-Bois (Cher) ; pour le reste pas de changement.

Horticulture. — Travail en général assez suivi et plus abondant que l'an dernier, grâce à la saison favorable.

Mines. — La production houillère du bassin du Nord et du Pas-de-Calais en 1895 a augmenté de près de 4 p. o/o par rapport au chiffre de l'année précédente.

L'importation nette des houilles, c'est-à-dire déduction faite des exportations, a été en 1895 à peu près la même que celle de 1894, plutôt un peu inférieure, 79 millions de quintaux métriques, contre 80 millions en 1894. Celle des minerais de fer reste stationnaire. En janvier, on signale un ralentissement de l'extraction à Waziers et Sin-le-Noble (Nord), à Buxières-les-Mines (Allier), Fuveau (Bouches-du-Rhône) et dans l'Hérault.

Dans les carrières, le travail est plus abondant que l'an dernier, sauf dans la Haute-Savoie où les neiges empêchent l'exploitation.

Alimentation. — En sucrerie, la diminution des emblavements, les troubles de Cuba ont amené une légère diminution des stocks en partie compensée par l'augmentation du rendement de la betterave. On termine la campagne avec une diminution très sensible des stocks ce qui contribuera à maintenir les cours.

L'exportation des sucres bruts indigènes est en diminution : 91 millions de kilogrammes en 1895 contre 161 en 1894 et 153 en 1893. Les sucres coloniaux français ont donné une importation nette de 90 millions de kilogrammes en 1895, contre 108 en 1894 ; les coloniaux étrangers 31,5 millions de kilogrammes en 1895, contre 58,5 en 1894.

L'exportation nette des raffinés n'est plus que de 106 millions, au lieu de 128 millions en 1894.

La féculerie a une légère augmentation dans son exportation, 522 tonnes au lieu de 456 en 1894; la campagne a été généralement plus courte, les bas prix des fécules ont empêché de donner un prix convenable aux cultivateurs pour leurs pommes de terre.

En brasserie, les prix ne se sont pas relevés, cependant la baisse des cours des matières premières laisse encore une légère rémunération. La consommation dans les petites brasseries du Nord est en décroissance ; l'importation nette des bières étrangères a continué à diminuer : 9 millions de litres contre 12 millions en 1894 et 19 millions en 1893. Les distilleries agricoles tendent à disparaître devant celles qui traitent les grains et les mélasses, l'importation nette des mélasses est cependant tombée de 150 millions en 1893 à 96 millions de kilogrammes en 1894 et 59 millions en 1895 ; les cours des alcools ont encore baissé et les stocks sont en augmentation.

La chocolaterie est à peu près aussi occupée que l'an dernier, les cours des cacaos en baisse donnent un peu plus de marge à la fabrication ; l'importation nette des cacaos en 1895 surpasse celle de 1894 de 317.000 kilogrammes.

Les admissions temporaires de grains ont été de 5.331.000 quintaux métriques contre 3.498.000 en 1894. L'importation nette des riz (entiers, farines et brisures) a été de 106 millions de kilogrammes contre 101 millions en 1894.

En janvier, les ouvriers boulangers comptent 17 p. o/o des leurs sans place, les patissiers-cuisiniers 15 p. o/o. Chez les boulangers le travail est estimé généralement aussi abondant que celui de l'an dernier et que celui du mois dernier. Chez les cuisiniers-pâtissiers, les fêtes du jour de l'an ont amené une amélioration passagère qui a permis le placement d'un certain nombre d'extras.

Produits chimiques. — L'importation nette du pétrole brut continue à augmen-

ter : 257 millions de kilogrammes en 1895 contre 255 millions en 1894 et 215 millions en 1893.

L'importation nette des nitrates de soude est passée de 163 millions de kilogrammes en 1894 à 191 millions en 1895. La fabrication des bougies est encore pourvue de commandes; son exportation nette continue à augmenter, 4.410.000 kilogrammes en 1895 contre 4.163.000 kilogrammes en 1894. La concurrence des produits étrangers et aussi la contrefaçon amènent une diminution dans les commandes des fabricants de produits pharmaceutiques.

Dans les autres industries chimiques, situation stationnaire.

Papier. — L'importation nette de la pâte de bois présente une augmentation constante; de 106 millions de kilogrammes en 1893, elle est passée à 123 millions en 1894 et à 124 millions en 1895. La fabrication du papier est dans une situation très favorable, les commandes sont très abondantes et les prix se maintiennent; quant à l'exportation, elle est à peu près la même que celle de l'an dernier.

Industries du livre. — Le chômage atteint 9 p. o/o des typographes, 13 p. o/o à Paris et un peu moins de 4 p. o/o en province. 8 p. o/o des syndicats ouvriers comprenant 14 p. o/o des syndiqués trouvent la situation meilleure que celle de l'an dernier à la même époque, 73 p. o/o des syndicats avec 60 p. o/o des syndiqués estiment qu'elle est la même et 19 p. o/o des syndicats avec 26 p. o/o des adhérents considèrent qu'elle est plus mauvaise. Le mois de janvier a amené comme tous les ans une diminution des commandes. Le travail semble être généralement aussi abondant que l'an dernier, sauf à Troyes, Saint-Étienne, Rodez, Carcassonne, Tarbes, Tulle et Rouen où il est estimé plus actif; et à Paris, Marseille, Angoulême, Limoges, Pithiviers, Pont-Audemer, où il est estimé plus faible.

L'exportation nette des livres qui avait été, en valeur, de 8.500.000 francs, en 1894, est passée à 10.470.000 francs en 1895.

Cuirs et peaux. — Voici le tableau comparatif de l'importation nette des principales sortes de peaux :

	1895	1894	1893
Grandes peaux (kilogr.)...	16.068.600	16.903.487	16.951.956
Petites —	5.126.700	12.677.667	16.340.460
Peaux de chevreau.....	2.235.300	1.926.860	1.762.500
Autres peaux.....	1.458.700	3.110.866	7.802.410

Pour les peaux d'agneaux, l'importation nette qui était de 149.380 kilogrammes en 1893 et de 188.180 kilogrammes en 1894, s'est changée, en 1895, en une exportation de 142.000 kilogrammes.

A la fin de l'année, la hausse des cuirs bruts et la mauvaise saison ont amené un ralentissement marqué du travail. Les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux estiment que deux cinquièmes des leurs sont atteints par le chômage.

L'exportation nette en valeur des chaussures est tombée de 27.928.000 francs en 1894 à 26.488.000 francs en 1895; celle des gants est passée de 46.215.000 francs en 1893, à 36.183.000 francs en 1894 et à 47.538.000 francs en 1895.

Dans la cordonnerie, les prix de vente tendent à baisser par suite de la difficulté de maintenir une augmentation en rapport avec la hausse de la matière première; une diminution s'est aussi produite dans la durée du travail, on fait 36 à 40 et 66 heures par semaine, suivant le genre de l'industrie mécanique ou à la main. On est cependant encore en saison de travail et l'ouvrage paraît plus abondant que l'an dernier dans les fabriques de chaussures de Liancourt (Oise), Nancy, Villeneuve-

sur-Lot (Lot-et-Garonne), Limoges, Tours; plus faible chez les cordonniers à Calais, Montpellier, Bordeaux et Angers; pour le reste pas de changement.

La ganterie est généralement mieux pourvue de commandes que l'an dernier bien que la hausse de la matière première gène les transactions.

Textiles. — L'importation nette du lin teillé a été successivement de 71 millions de kilogrammes en 1893, de 51 en 1894 et de 76 en 1895. La récolte française, bonne comme quantité et comme qualité, malgré une hausse de 3 à 4 p. o/o sur les prix de l'an dernier, va permettre aux filateurs de faire une meilleure campagne; les fils secs et ceux d'étoupe sont généralement en hausse de 5 à 6 p. o/o sur les cours de l'année précédente.

L'importation nette du chanvre qui était de 14.700.000 kilogrammes en 1894 est montée à 17.500.000 kilogrammes en 1895; celle du jute est également en augmentation de 53.300.000 kilogrammes en 1894 à 76.842.000 kilogrammes en 1895, l'emploi de cette matière première devenant de plus en plus fréquente dans la composition des divers tissus.

L'industrie linière a déjà reconquis le terrain qu'elle avait un instant perdu, l'exportation nette en valeur des fils de lin, de chanvre, qui avait été de 2.500.000 francs en 1893 et qui s'était transformée en une importation nette de 856.000 francs, est venue, à titre d'exportation nette, atteindre 2.721.000 francs. L'exportation nette en valeur des mêmes tissus est tombé de 2.100.000 francs en 1893 à 1.092.000 francs en 1894 et a légèrement repris à 1.351.000 francs en 1895.

L'importation nette du coton en laine qui avait été de 136 millions de kilogrammes en 1893, était remontée à 157 en 1894 et est redescendue à 139 millions en 1895. En fin d'année, les cours des cotons se sont améliorés, après quelques oscillations notables; mais les débouchés étrangers deviennent d'un accès beaucoup plus difficile. Les filateurs et tisseurs ont peine à profiter de la hausse de la matière première pour améliorer leurs prix.

Pour l'industrie lainière, l'augmentation de l'importation nette des laines en masse n'a pas continué; l'importation nette qui était de 194 millions de kilogrammes en 1893, qui avait atteint 200 millions en 1894, est redescendue à 189 millions en 1895. Par contre, l'exportation nette en valeur des fils de laine est montée de 8.619.000 francs en 1893 à 9.723.000 francs en 1894 et à 16.689.000 francs en 1895. Les tissus de laine ont eu une exportation nette en valeur qui, de 228 millions de francs en 1893, est descendue à 200 millions en 1894 pour remonter à 272 millions en 1895. L'industrie lainière a donc repris une partie du terrain qu'elle avait perdu et la meilleure tenue des cours, la hausse des prix des façons de filature le confirme; la diminution de l'importation des laines en masse a eu surtout pour résultat appréciable d'amener une diminution des stocks et de donner en fin d'année plus de régularité aux transactions.

L'industrie de la soie, grâce à l'augmentation des commandes due à la faveur de la mode, a vu sa situation s'améliorer pendant toute l'année, et l'année se termine dans d'excellentes conditions qui font bien augurer de l'avenir. La guerre sino-japonaise, en entravant le commerce des cocons dans l'Extrême-Orient, a amené une diminution dans l'importation des cocons étrangers; la culture nationale a dû ainsi fournir la plus grande partie de la matière première consommée. L'importation nette des cocons de 977.500 kilogr. en 1893, est descendue à 490.500 kilogr. en 1894 et à 136.000 kilogr. en 1895. L'importation nette des soies grèges s'est un peu relevée, de 3.127.000 kilogrammes en 1893, elle était descendue à 2,523.000 kilogr. en 1894, et elle est actuellement de 3.353.700 kilogr. L'exportation nette de l'ensemble des tissus de soie a obtenu une nouvelle augmentation. De

187 millions de francs en 1892, elle était tombée à 173 millions en 1893, puis remontée en 1894 à 191 millions; elle est actuellement de 210 millions.

La bonneterie de laine et celle de coton sont en bien meilleure situation que l'an passé; les réassortiments très abondants provoqués par l'hiver tardif de l'an dernier ayant épuisé les stocks. De plus, la hausse de la matière première ayant amené les fabricants à essayer d'augmenter leurs prix, les acheteurs ont remis des commandes plus fortes que d'habitude afin de n'avoir pas à subir plus tard des conditions trop désavantageuses.

La teinturerie suit les fluctuations de la filature et du tissage, les teintureries et apprêts de coton sont plus occupées que l'an dernier, celles de laine ont fait preuve d'amélioration. La fabrication de la broderie mécanique progresse lentement; l'industrie des tulles est stationnaire.

Les syndicats ouvriers estiment à un peu plus de 3 p. o/o le nombre des ouvriers des filatures et tissages mécaniques atteints par le chômage. Les tisserands à la main comptent 4 p. o/o des leurs inoccupés; les teinturiers 2 p. o/o; les tapissiers 10 p. o/o. Le travail paraît généralement plus abondant dans les filatures et tissages mécaniques du Nord, des Ardennes, de la Marne, des Vosges, de la Loire, du Rhône, du Calvados; pour le reste, pas de changement. Les tisserands à la main sont mieux occupés que l'année précédente, sauf dans les Ardennes et à Tours. La situation est particulièrement prospère dans la Loire, le Rhône, la Vendée, le Maine-et-Loire; elle est sans modification notable chez les teinturiers et apprêteurs et chez les tapissiers.

Vêtement. — La confection de lingerie a un peu diminué depuis l'an dernier, l'exportation nette en valeur n'est plus que de 33 millions de francs, elle était de 37 millions en 1894 et de 36 millions en 1893.

L'exportation nette en valeur de la confection pour hommes présente une légère amélioration; de 16 millions de francs en 1893, elle était tombée à 10 millions en 1894, elle vient de remonter à 17 millions. Dans la confection pour dames, la valeur des exportations est passée de 66 millions en 1893, à 48 millions en 1894 et à 46 millions en 1895.

L'importation nette en valeur des chapeaux tressés d'une seule pièce est sans variation; elle tend plutôt à décroître. Les chapeaux de paille ou toute autre matière cousue, etc., avaient une exportation nette de 4.370.000 francs en 1894, qui s'est élevée à 5.870.000 francs en 1895. L'importation nette des chapeaux de feutres de poils qui était de 352.000 francs en 1894, est passée à 818.000 francs en 1895.

L'exportation nette des feutres de laine est descendue de 1.000.000 francs en 1894 à 880.000 francs en 1895. Les chapeaux de soie ne donnent lieu qu'à un trafic très faible avec l'étranger. Les modes et fleurs artificielles ne sont l'objet que d'une importation insignifiante; par contre, les exportations vont toujours en augmentant, 42.500.000 fr. en 1893, 48.700.000 fr. en 1894, et 66.350.000 fr. en 1895.

Les tailleurs et les ouvrières du vêtement sont encore en morte-saison, la douceur de la température a fâcheusement influé sur les commandes, tant pour le travail sur mesure que pour la confection; celle-ci étant un peu mieux favorisée. Dans la chapellerie, la situation est toujours difficile par suite de la concurrence étrangère et du développement de l'industrie mécanique.

Bois. — L'importation nette en valeur des bois de construction a été de 70.600.000 francs en 1893, de 73.500.000 francs en 1894, et de 73.600.000 francs en 1895; elle semble donc à peu près fixée. L'importation nette en valeur des bois d'ébénisterie a subi une diminution notable; elle était de 6.850.000 fr.

en 1893, elle était montée à 7.100.000 francs en 1894, elle est descendue, en 1895, à 4.500.000 francs.

L'arrêt des travaux du bâtiment maintient un chômage assez fort chez les ouvriers charpentiers qui comptent un cinquième des leurs sans ouvrage, de même chez les menuisiers et les tonneliers. Les charrons, les carrossiers, les ébénistes, les sabotiers sont moins atteints. La durée du travail est à peu près la même que celle du mois dernier. Sur certains points, la douceur de la température permet une continuation de travaux pressés, en tous cas le nombre des chômeurs signalés est un peu moins grand que celui de l'an dernier.

Le travail paraît plus abondant que l'an dernier chez les charpentiers et scieurs de long à Paris, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) et à Bordeaux; chez les menuisiers à Lyon et à Orléans; chez les carrossiers et charrons à Paris; chez les tonneliers à Limoges; chez les sabotiers à Brives et à Bourg; chez les ébénistes à Paris, Perpignan et Tarbes; chez les boutonniers et les tablettiers dans l'Oise; il est jugé plus faible chez les charpentiers à Hermes (Oise), Dunkerque, Marseille, Nantes et Angers; chez les menuisiers à Reims, Marseille, Bordeaux, Libourne, Poitiers, Orléans; chez les charrons et carrossiers à Grenoble, Nice et Marseille; chez les tonneliers à Montpellier et Bordeaux; chez les sabotiers à Limoges, chez les ébénistes à Pau; chez les ouvriers en crins à Marseille et les ouvriers en balais à Caderousse (Vaucluse).

Métaux. — En métallurgie, la production des fontes est toujours active. L'importation des fontes de moulage et d'affinage s'est réduite de 82.351 tonnes en 1893 à 54.599 tonnes en 1894 et à 33.442 tonnes en 1895; l'exportation a été en progressant, de 104.485 tonnes en 1893 elle est arrivée à 117.803 tonnes en 1894 et à 161.247 tonnes en 1895.

Les admissions temporaires ont peu varié elles sont passées de 71.695 tonnes en 1893 à 66.537 en 1894 et à 62.265 en 1895. L'importation totale des fontes, fers et aciers pendant l'année 1895 a été de 126.041 tonnes, c'est-à-dire en diminution de 28.089 tonnes ou de 18,5 p. o/o par rapport au résultat de l'année 1894.

L'importation nette en valeur des fontes, fers et aciers qui atteignait, en 1893, 2.464.000 francs n'était plus, en 1894, que de 600.000 francs; elle s'est relevée, en 1895, à 5.100.000 francs. L'exportation, en ce qui concerne les rails d'acier, a donné les variations suivantes : en 1893, 8 880.000 tonnes; en 1894, 13 millions de tonnes; en 1895, diminution de nouveau à 10.300.000 tonnes.

La consommation française des rails a été en diminution constante, 163.840 tonnes en 1892, 129.300 en 1893, 110.000 en 1894 et 85.000 en 1895.

Les commandes de ferrures ont un peu augmenté, mais les prix sont faibles. Les fonderies et fabriques d'articles de chauffage ont reçu de nombreuses commissions pendant ces trois derniers mois. Dans le centre, la métallurgie est toujours dans une situation difficile. La chaudronnerie en fer et en cuivre a été quelque temps assez occupée, mais aujourd'hui les commandes deviennent plus rares.

Dans la métallurgie des métaux autres que le fer, l'importation nette des plombs non argentifères, après avoir été de 37.211 tonnes en 1893, de 47.520 tonnes en 1894 est retombée à 29.000 tonnes en 1895.

L'importation nette des plombs argentifères qui sont soumis au raffinage en France est en diminution constante; de 38.095 tonnes en 1892, elle est tombée à 31.228 tonnes en 1893, à 29.550 en 1894 et à 27.319 en 1895.

La serrurerie suit les fluctuations de l'industrie du bâtiment et est moins occupée que le mois dernier.

Les ouvriers mouleurs en fer et en cuivre comptent 7 p. o/o de chômeurs, les

métallurgistes à peu près 3 p. o/o; les chaudronniers 2 p. o/o; les mécaniciens-constructeurs et serruriers 12 p. o/o; les ouvriers en instruments de précision et les ferblantiers 4 p. o/o.

Travail plus actif que l'an dernier chez les mouleurs dans le Nord, les Ardennes et à Bordeaux; chez les métallurgistes dans les Ardennes, à Nancy, à Saint-Étienne et à Tarbes; chez les chaudronniers à Lille et à Durfort (Tarn); chez les mécaniciens à Lille et au Puy, chez les doreurs à Paris; moins abondant chez les métallurgistes à Fraisans (Jura), à Commentry, Firminy, Saint-Chamond et à Decazeville, chez les chaudronniers à Marseille; chez les mécaniciens et serruriers à Paris, Amiens, Nice et Toulon, chez les ouvriers en instruments de précision et les ferblantiers à Besançon, Bordeaux et Nantes; pour le reste, pas de changement.

Bâtiment. — Les travaux publics sont peu importants et les constructions particulières, qui avaient été poussées activement, étant pour la plupart terminées, l'industrie du bâtiment se trouve arrêtée, sauf sur quelques points où la température favorable permet d'exécuter quelques commandes urgentes. La durée du travail a été généralement réduite à 54 et 48 heures par semaine, et les heures de travail sont payées au tarif d'hiver, de quelques centimes inférieur à celui d'été.

Pour les tailleurs de pierres, l'activité est moins grande que l'an dernier à Nancy, Clermont-Ferrand, Annecy, Marseille, Montpellier, Millau, Blaye et Rochefort; et la même que l'année précédente pour les autres centres, sauf à Montalieu-Vercieu où elle est signalée comme meilleure.

Le travail est estimé plus abondant que l'an dernier chez les maçons à Versailles, Amiens, Besançon, Grenoble, Salon (Bouches-du-Rhône), Annonay, Narbonne, Rochefort, Lorient et Orléans, chez les peintres à Armentières et à Tarbes; il est jugé plus faible chez les maçons à Amiens, Sedan, Vichy, Lyon, Bourgoin (Isère), Nice, Aix, Carcassonne, Toulouse, La Roche-sur-Yon et Nantes; chez les peintres à Versailles, Marseille, Toulouse et Tours; chez les plâtriers à Clermont-Ferrand et à Cette; chez les fumistes industriels à Paris; pour le reste, pas de changement.

Chaufournerie. — Céramique. — Verrerie. — Dans la chaufournerie, situation stationnaire. Dans l'industrie de la céramique, 4 p. o/o de chômeurs, la situation est généralement considérée comme inférieure à celle de l'an dernier, sauf chez les potiers de Vallauris (Alpes-Maritimes), où elle est considérée comme équivalente. Dans la verrerie, pas de changement depuis le mois dernier.

L'exportation nette en valeur des faïences et porcelaines a été de 9.703.000 francs en 1893, de 9.963.000 francs en 1894 et a atteint 12.737.000 francs en 1895; celle des verres et cristaux est restée à peu près stationnaire, 8.475.000 francs en 1893, 7.130.000 francs en 1894 et 8.073.000 francs en 1895.

Transport. — Manutention. — Commerce. — Les fêtes du jour de l'an ont amené un peu plus de travail chez les cochers et entrepreneurs de transport; on entre maintenant dans une période plus calme; l'augmentation de la concurrence, et celle des frais généraux rendent la situation plus difficile dans la plupart de ces industries; de même chez les ouvriers déchargeurs et portefaix, la diminution des arrivages amène une augmentation de chômage; on compte 16 p. o/o de chômeurs parmi eux.

Le mois de janvier était le mois des inventaires, le placement des comptables et des employés de commerce a été très faible. La difficulté des affaires tend à faire substituer de plus en plus au voyageur de commerce intéressé dans les affaires, mais défrayé de ses frais de route, le système du représentant à la commission, voyageant à ses frais. La crise générale des affaires et la hausse des denrées alimen-

taires, principalement de la viande et des spiritueux, amène un chômage plus considérable chez les employés de l'alimentation, qui estiment qu'un cinquième des leurs sont sans place. Chez les coiffeurs, situation sans changement.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — Les *cultivateurs-maraîchers* sont entrés dans la période de morte-saison. Chez les *chocolatiers-confiseurs*, la production atteint celle de l'an dernier; les prix de vente sont en baisse par suite de la diminution des cours du cacao.

Production plus restreinte chez les *fabricants de produits pharmaceutiques;* de même chez les *fabricants de corps gras;* prix moins rémunérateurs et en baisse.

La *fabrication du papier* est dans une situation plus favorable que l'an dernier; les commandes sont en augmentation et les prix plus fermes.

Dans la *mégisserie lainière*, occupant environ 3.000 ouvriers, le travail est plus actif et les prix de vente plus avantageux que l'an dernier. Dans la *ganterie*, la situation est stationnaire, la hausse de la matière première ralentit les transactions.

Pour les *maîtres-tailleurs*, la saison est généralement mauvaise; la température trop douce arrête les commandes. Les prix de vente sont en baisse; on emploie de plus en plus des marchandises de second choix et la concurrence oblige à abaisser les prix de façon; les bons ouvriers se déshabituent du travail soigné, d'autant plus facilement qu'ils doivent, en morte-saison, accepter de l'ouvrage de condition inférieure. La *fabrication des chapeaux* semble plus active que l'an dernier; les prix restent stationnaires. 3 maisons viennent de fermer, elles occupaient une cinquantaine d'ouvriers et ouvrières. Les commandes pour l'exportation sont en diminution.

Chez les *tourneurs sur bois à façon*, travail à peu près équivalent à celui de l'an dernier.

Travail moins abondant et prix moins rémunérateurs que l'an dernier dans la *fonderie*, la *chaudronnerie* et la *construction mécanique*. Les prix de vente ont subi une diminution de 10 p. o/o en moyenne, par rapport à ceux obtenus antérieurement. Deux établissements occupant ensemble une centaine d'ouvriers sont en liquidation. Les commandes sont moins importantes que l'an dernier chez les *fabricants d'horlogerie* et les prix en baisse principalement par suite de la concurrence étrangère. L'industrie des *doreurs, argenteurs, nickeleurs* est en morte-saison; on fait dans la plupart des ateliers 40 heures par semaine; 3 maisons occupant 50 ouvriers ont dû fermer.

L'activité est un peu moins grande que l'an passé dans les grandes *entreprises de travaux publics*, et la diminution des adjudications laisse un matériel important sans emploi.

Le développement du service des *transports en commun* restreint le travail chez les *loueurs de voitures* et chez les *entrepreneurs de camionnage;* l'augmentation des frais généraux, tels que les droits plus élevés de stationnement diminuent les bénéfices; de même chez les *messagers et déménageurs* de la banlieue. Ouvrage moins abondant et moins rémunérateur que l'an dernier chez les *mariniers*. La grande concurrence, provenant de l'augmentation du nombre de bateaux faisant le transport sur les canaux et rivières, a réduit le prix du fret de 15 p. o/o environ et la douceur de la température a restreint les arrivages de charbon.

Seine-et-Oise. — A Versailles, la situation reste à peu près la même dans la *boulangerie;* les prix de vente sont sans variation; les farines ont un peu augmenté. Les *loueurs de voitures* sont dans la période de morte-saison habituelle; les commandes sont cependant moins abondantes que l'an dernier.

Aisne. — Les *laiteries industrielles* du rayon de Nouvion-en-Thiérarche sont moins occupées que l'an dernier, le cours du beurre est peu rémunérateur et le prix du lait inférieur à celui de l'an dernier. Par rapport au trimestre précédent, les prix sont en hausse de 30 centimes en moyenne par kilogr. pour le beurre et de 0 fr. 01 à 0 fr. 02, par litre pour le lait. Les *fabricants de broderies mécaniques* de Saint-Quentin ont reçu des commissions plus importantes que l'an dernier. Cette industrie étant de date relativement récente dans la région, n'a

pu élever ses prix de vente non plus que ses prix de façon, elle cherche d'abord à s'affermir sur le marché et augmente lentement le nombre des métiers occupés à la ville ou à la campagne.

La situation de l'*industrie vannière* ne cesse de s'aggraver et les 5,000 ouvriers qu'elle faisait vivre jusqu'à présent sont menacés de ne plus pouvoir en tirer leur subsistance. La concurrence intérieure prend en effet une extension considérable, notamment sur les articles en rotin. La fabrication des paniers en rotin étant facile à apprendre, peu fatigante et s'exerçant à domicile, les femmes d'ouvriers occupés à d'autres travaux trouvent avantage à s'y livrer, tout en se contentant d'un très modique salaire. Déjà, dans certaines régions, ce genre de concurrence s'établit et l'ouvrier de la Thiérache, dont la fabrication de paniers est l'unique métier, ne pourra soutenir la lutte. Cette industrie, en un mot, se transforme en industrie d'appoint dont le produit ne nourrit plus l'ouvrier. Cependant une tentative de diminution de salaires n'a jusqu'à présent pas abouti et les anciens prix de façon sont maintenus conformément au tarif accepté en 1894 par le syndicat des patrons et celui des ouvriers vanniers.

Affaires difficiles dans le *commerce des vins* et la *fabrication des liqueurs et spiritueux*, la diminution de la récolte des vins a amené la hausse des prix de vente.

Pas-de-Calais. — Dans la région d'Arras, 30 p. o/o environ des *distilleries* ne marchent pas et les autres ne font que les deux tiers de leur travail ordinaire; les cours des alcools sont moins élevés et moins rémunérateurs que ceux de l'an dernier. La production semble moins active que l'an dernier dans les *brasseries* de la région de Saint-Omer; ce qui est attribué à la concurrence des *malteurs de distilleries*. La crise de l'industrie du tulle, la concurrence des sociétés coopératives restreignent la clientèle de la *boulangerie*, les prix sont peu rémunérateurs et en baisse; plusieurs maisons viennent de disparaître.

L'*industrie du cuir* traverse une période de ralentissement de travail; beaucoup d'acheteurs ayant fait leurs provisions avant la hausse des cuirs, la reprise ne pourra avoir lieu que lorsque les réserves seront épuisées.

Nord. — Travail moins abondant que l'an dernier dans les entreprises de *marbrerie* de Cousolre; les prix sont en baisse; il s'est fait moins de constructions de luxe, dans lesquelles les marbres sont surtout employés.

Chambre de commerce de Roubaix. — Le nombre des établissements (*filatures, tissages, etc.*) en activité n'a guère changé; il y a cependant tendance à transporter en dehors des villes les grandes usines pour profiter d'un milieu économique à meilleur marché. La production et la vente se présentent sous un aspect satisfaisant, grâce à l'amélioration des rapports commerciaux avec l'Amérique, et à l'état des affaires en Angleterre. Les prix de vente se sont bien maintenus, ceux des peignages sont même en hausse; par contre les prix ont fléchi dans la teinturerie.

Ardennes. — L'activité a repris dans l'*industrie métallurgique;* dans les forges, il est arrivé quelques commandes de ferrures pour wagons; les prix consentis sont en baisse et peu rémunérateurs, les cours des matières premières ayant peu varié. Les fonderies et les forges fabriquant l'article de chauffage ont eu de nombreuses livraisons à faire pendant ces trois derniers mois.

Marne. — A Reims, 3 nouvelles *entreprises de louage de voitures* viennent de se monter. Transactions plus difficiles et prix de vente en hausse dans le commerce des vins et spiritueux en gros; plusieurs maisons ont réduit leur personnel pour réduire leurs frais généraux.

Vosges. — L'*industrie cotonnière* de l'est est bien pourvue de commandes; les prix de vente sont peu élevés et beaucoup moins rémunérateurs que l'an dernier par suite de la hausse des cotons.

Meurthe-et-Moselle. — Travail toujours suivi dans la fabrication de la *chaussure* qui occupe 4.500 ouvriers; les prix de vente, par rapport au dernier trimestre, ont tendance à baisser. La durée du travail a été portée à 66 heures par semaine en moyenne; le mois de

janvier est d'ailleurs un mois de forte production à cause des commissions d'été livrables au 1er mars. A Nancy, les *entrepreneurs de peinture* ont été plus occupés que l'an dernier, la série des prix de la ville a été augmentée de 15 p. o/o pour plusieurs articles; les salaires des ouvriers sont également en hausse.

Ain. — L'*industrie du bâtiment* de Bourg est plus occupée que l'an dernier; les prix se maintiennent difficilement.

Yonne. — Affaires plus rares et plus difficiles que l'an dernier dans la *fabrication des liqueurs et spiritueux* et le *commerce des vins en gros*, le nombre des maisons de détail a un peu diminué.

Nièvre. — Diminution des commandes chez les *horlogers* de Nevers; les réparations deviennent plus rares et sont moins bien rétribuées à cause de la qualité inférieure des produits; la vente des objets neufs se fait plus difficilement et avec moins de profits par suite de la concurrence des bazars et des grands magasins.

Puy-de-Dôme. — Dans la région de Clermont-Ferrand, la situation générale se présente assez satisfaisante; quelques industries, cependant, telles que les fabriques de *pâtes alimentaires*, occupant 62 ouvriers, celles de *confiseries*, avec 415 ouvriers, sont un peu moins actives que précédemment par suite de la concurrence des fabriques du Midi. Les *minoteries*, les *tanneries* travaillent faiblement. Les distilleries, les fabriques de *chaussures*, de *caoutchouc*, (370 ouvriers), les *tissages de toile*, les *scieries mécaniques* (62 ouvriers), la *carrosserie*; le *charonnage*, les *fabriques* de *meubles* sont en pleine activité. La température clémente laisse encore une certaine activité à l'*industrie du bâtiment* et aux industries qui s'y rattachent.

Haute-Loire. — Diminution des commandes chez les *boulangers* du Puy par suite de la construction de fours dans les communes voisines. La hausse des farines a entraîné celle du pain; 2 nouvelles boulangeries occupant chacune 1 ouvrier viennent de se monter. Les *sabotiers* du Puy ont reçu moins de commandes que les autres années, la température douce rendant l'écoulement des produits plus difficile; la durée du travail a été réduite à 55 et 50 heures par semaine.

Loire. — Dans la région de Saint-Chamond, la concession des *mines* de Saint-Chamond est de nouveau mise aux enchères avec baisse de moitié sur la mise à prix. Les forges de l'Horme sont toujours peu actives; les *Aciéries* de la marine et des chemins de fer sont occupées d'une façon satisfaisante. La hausse des matières premières de provenance anglaise a amené les *fabricants de lacets* à hausser les prix des tresses de laine. Les *teintureries de soie* sont peu actives : on signale quelque chômage.

Dans la région de Roanne, la campagne de la *féculerie* a été très courte, le cours de la fécule ayant permis difficilement de payer un prix convenable pour la pomme de terre; les cours des fécules ont baissé de 2 francs par 100 kilogr. depuis l'an dernier; plusieurs établissements ont renoncé à travailler. A Saint-Étienne, le chiffre d'affaires a diminué de près d'un quart dans la *boulangerie*; 4 établissements occupant 6 ouvriers viennent de fermer pour mauvaises affaires. L'*industrie de la chaussure* est mieux fournie de commandes que l'an dernier; les prix de vente ont suivi la hausse de la matière première; l'outillage subit quelques transformations. Travail plus abondant que l'an dernier dans les *tissages*, les prix de vente sont en hausse. Les *moulinages* ont été également plus occupés, les façons sont en hausse de 25 à 30 p. o/o, par rapport au dernier trimestre; ils ont maintenant tendance à baisser. A Charlieu, le *tissage de la soie* est toujours très actif. On ne signale pas d'ouvrier inoccupé. La durée du travail est en moyenne de 12 heures par jour en usine et de 11 heures dans les autres genres d'ateliers. La situation se maintient favorable.

Rhône. — La fin de l'année a amené dans l'*imprimerie* une augmentation momentanée de commandes; depuis, le calme est revenu. La grande concurrence amène une baisse très sensible des prix. Dans la *tannerie* et la *corroirie*, la production est maintenant à peu près équivalente à celle de l'on dernier; malgré la hausse des produits manufacturés, les prix obtenus ne sont pas plus rémunérateurs. Une nouvelle maison s'est établie, elle occupe 20 ou-

vriers. La *fabrication de la soierie* est mieux pourvue de commandes que l'an dernier; les façons sont mieux rétribuées; il y a actuellement peu d'affaires nouvelles, la fabrique étant occupée à livrer les commandes anciennes.

Dans la région d'Amplepuis, sitation très prospère, surtout pour les *tissages de coton*, pour lesquels on manque d'ouvriers. La fabrication de la *soierie* est également en pleine activité; le travail y est plus abondant que les années précédentes. Peu de modifications dans le nombre des établissements en marche; cependant deux maisons fabriquant la *broderie* et occupant environ 80 à 100 ouvriers ont fermé, mais leur personnel a pu s'employer ailleurs. Presque pas de chômage signalé.

Le *tissage* de la région lyonnaise, qui occupe environ 18.000 ouvriers, suit une marche ascendante depuis un an. La recherche constante des métiers à tisser a été favorable aux prix de façon qui sont en hausse de 25 à 30 p. 0/0. Le nombre des métiers a été augmenté dans beaucoup de maisons et trois usines nouvelles sont en construction; elles occuperont 800 ouvriers, ouvrières et employés. Dans la région de Tarare, la situation des tissages est très satisfaisante, le travail très actif; le chômage est faible et l'état général est meilleur que celui de l'an dernier à même date.

Affaires très calmes dans l'*industrie métallurgique*, les prix sont en baisse et désavantageux; quelques petits établissements ont été obligés de fermer à la suite de faillite.

A Lyon, les *patrons-restaurateurs* sont un peu moins occupés que pendant le trimestre précédent; dans certains quartiers, la concurrence des établissements d'une société alimentaire a détourné une partie de la clientèle; les prix sont un peu moins rémunérateurs par suite de la hausse du vin et de la viande.

Haute-Savoie. — L'*industrie du bâtiment* est actuellement arrêtée par suite de l'hiver. La dernière saison a été généralement plus faible que celle de l'an dernier.

Bouches-du-Rhône. — Chez les *pêcheurs* de Cassis, situation stationnaire, la pêche à la sardine occupe 33 patrons et une centaine d'hommes; des dégâts causés aux filets par les gros poissons ont amené un arrêt de travail de 60 jours dans le courant de l'année. Commandes moins abondantes que l'an dernier chez les *horticulteurs* de Marseille, les prix sont en baisse, les paquets de fleurs sont tombés de 0 fr. 50 à 0 fr. 25. Dans l'année 1895 deux établissements ont dû fermer. Travail un peu plus abondant chez les *maîtres carriers* d'Arles. Dans la région ce Marseille, les *huileries* de grains ont dû ralentir leur fabrication, il reste encore un fort stock qui trouve difficilement à s'écouler. L'exportation des huiles à manger est devenue très faible par suite de la fermeture de débouchés importants en Hollande, en Danemark et dans le Sud de l'Autriche. La *savonnerie* est occupée d'une façon satisfaisante, l'écoulement des produits se fait régulièrement grâce à de nouveaux marchés conquis par l'industrie de la région.

Dans la *minoterie*, la production est restée très importante malgré la disparition de plusieurs usines. Les ventes sont laborieuses, l'exportation étant faible et le marché intérieur déjà encombré. Le nombre des établissements en activité tend encore à diminuer Les prix de vente n'ont pas suivi la hausse des blés et on obtient difficilement des prix rémunérateurs. L'importation de salaisons d'Amérique restreint sensiblement les affaires de la *charcuterie*, prix peu rémunérateurs et en baisse. Travail plus faible que l'an dernier dans *l'industrie du bâtiment*.

Ardèche. — La *mégisserie* qui emploie 2,000 ouvriers a présenté une moins grande activité que l'année précédente; quelques petits ateliers avec une dizaine d'ouvriers restent de temps à autre sans commandes. La diminution a porté sur la durée du travail, la journée moyenne est descendue de 9 et 10 heures à 7 et 8 heures. Comme tous les ans à pareille époque, le changement de saison et le manque de cours établis amènent un ralentissement des affaires; de plus, les peaux étant offertes actuellement à des prix très élevés, les spéculateurs de même que les gantiers achètent peu et on envoie par suite peu de commissions.

Situation prospère dans les *moulinages* de la région d'Aubenas, l'activité a été plus grande que l'année dernière et les prix obtenus plus avantageux; cependant par rapport au trimestre précédent, ils ont tendance à la baisse. — *Tinlaud*.

Gard. — NIMES. — Aucune amélioration ne s'est produite dans l'écoulement des articles

d'hiver; bien des petits commerçants sont dans un état de gêne dû exclusivement à la température relativement douce dont nous jouissons. La *cordonnerie* et les *vêtements de confection* continuent à bien marcher. Les fabricants de *tapis*, de *tissus*, la *bonneterie*, le *bâtiment* sont dans le marasme, aussi y a-t-il beaucoup d'ouvriers sans travail. Les grands travaux d'assainissement vont bien à propos recevoir un commencement d'exécution. Une affiche qui vient d'être apposée annonce la mise en adjudication pour le jeudi 20 février, de 250.000 francs de travaux de pavage à faire autour de la ville : le délai d'exécution est de deux mois et demi.

Les *filatures* dans le Gard continuent à être en pleine prospérité, elles réparent leurs pertes dans une bonne mesure.

Alais. — La *métallurgie* résiste difficilement à la concurrence du Nord et de l'étranger. Les ouvriers de *Tamaris* ne font que 8 heures par jour et souvent 4 jours seulement par semaine. *Bessèges* ne se trouve pas dans de meilleures conditions.

Le *bâtiment* est dans un état satisfaisant ainsi que la fabrication des *produits chimiques*. Les *compagnies houillères* emploient les bras disponibles. Seule la Compagnie de la Grande-Combe, dont les stocks sur place grossissent chaque jour, semble devoir revenir aux cinq journées de travail par semaine. — *De Boyve.*

Tarn. — Dans la *boulangerie* à Albi, prix sans variation; le travail promet d'être plus abondant que l'an passé; l'installation de la verrerie ouvrière devant amener une augmentation de la consommation. La production semble fort réduite dans la *mégisserie* de la région de Graulhet, qui occupe 1.500 ouvriers. Les prix sont en baisse de 10 p. 0/0 environ. Par suite de l'adoption d'un outillage mécanique, une grande quantité d'ouvriers seraient atteints par le chômage. Dans l'*industrie textile*, sur 78.000 broches montées dans les diverses usines, 48.000 environ sont en activité. Les tissus de laine sont en hausse; les effilochages sont en baisse par suite de l'abondance des produits. Dans les *couperies de poils de lapins* et dans les *effilochages de chiffons*, les achats de matières premières se sont opérés dans de bonnes conditions et les commandes déjà reçues par les usiniers permettront d'occuper leur personnel pendant une bonne partie de l'hiver. Dans la *chapellerie*, situation toujours critique, les ouvriers ne sont occupés que trois à quatre jours par semaine, faute de commandes. Dans l'*arçonnerie* et dans la *brosserie*, situation stationnaire; pas de chômage signalé.

Hérault. — Dans l'industrie *des vins et trois-six* de Béziers les affaires actives que l'an dernier par suite de la petite récolte de 1895, mais les prix sont plus rémunérateurs et en hausse de 4 à 5 francs par hectolitre sur ceux pratiqués pendant le trimestre précédent. Il y a une légère diminution dans la durée du travail, la journée n'est plus que de huit heures.

Lot. — La sécheresse de l'été dernier, le faible étiage que en est résulté sur la plupart des rivières du bassin de la Garonne ont entravé les transports par voie fluviale, déjà réduits par suite de la diminution de la récolte en vins. La concurrence des autres moyens de transport oblige les *navigateurs* de la Garonne et de ses affluents à diminuer leur frêt; un certain nombre de bateaux avec leurs équipages restent inoccupés.

Gironde. — Les fabriques de *conserves alimentaires* et de *fruits conservés* qui occupent pendant la saison de 1.000 à 10.000 ouvriers ont reçu moins de commandes que l'an dernier par suite de la concurrence étrangère; les prix sont moins avantageux et moins élevés que ceux obtenus antérieurement. Chez les *maîtres-cochers*, le chiffre blement restreint par suite de la crise industrielle de la région.

Haute-Vienne. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier, mais plus fort que les mois précédents chez les *charcutiers* de Limoges. La matière première a baissé de 25 p. 0/0 environ.

Pendant le dernier semestre, l'*industrie du bâtiment* a été bien occupée, dans quelques professions les prix payés au ouvriers ont pu être augmentés; actuellement on entre dans la période de chômage habituel. Une entreprise de construction occupant une trentaine d'ouvriers vient de fermer.

Morbihan. — Dans la région de Lorient, la *tannerie* est moins occupée que l'an dernier; les prix des produits fabriqués sont en hausse et cependant peu rémunérateurs à cause de la cherté de la matière première. Par suite de la crise actuelle la petite tannerie tend à disparaître.

Ille-et-Vilaine. — La marche de l'industrie de la *chaussure* dans le rayon de Fougères s'est poursuivie d'une façon régulière; pas de chômeur signalé, les ouvriers faisant la pièce entière (*le genre cloué*) sont encore très recherchés. Dans les fabriques travaillant mécaniquement, les prix de façon sont d'un tiers inférieurs à ceux précédemment payés pour le travail à la main; une diminution analogue, mais un peu moindre, s'est produite dans la façon du du travail à la main, pour la piqûre notamment; cependant l'ouvrage étant abondant, le gain journalier a été peu influencé. Grâce à la clémence de la température, il y a peu de chômage dans l'industrie du *bâtiment*.

Indre-et-Loire. — La difficulté rencontrée par les *fabricants de chaussures* à faire accepter au consommateur des prix en rapport avec la hausse des cuirs arrête la production; la saison d'été va être bientôt terminée, vu le petit bénéfice, les fabricants ne peuvent traiter d'affaires importantes. La température trop douce ne facilite pas l'écoulement de l'article d'hiver et les réassortiments qui en résulteraient.

Eure. — Dans le rayon de Louviers, une *laiterie* et une *fromagerie* établies depuis plusieurs années et occupant de 25 à 30 ouvriers sont actuellement en pleine activité. Dans trois *imprimeries* comptant ensemble une quarantaine d'ouvriers, situation satisfaisante; travail régulier.

La *filature* est un peu éprouvée depuis quelque temps, par suite du déplacement de la fabrication du cardé; elle entretient encore son personnel à huit heures par jour en produisant des genres fantaisie. La *fabrication des draps* en général se maintient dans de bonnes conditions, il y a eu peu de chômage. La fabrication des genres fantaisie en drap et en flanelle est bien pourvue de commandes, mais à des prix peu rémunérateurs. La *teinturerie* est bien alimentée. Dans la *fabrication des rubans de cardes*, on suit les fluctuations de la filature, la situation est généralement satisfaisante. La *menuiserie* a été assez occupée, sauf dans quelques petites maisons. La *serrurie*, la *chaudronnerie* et la *construction mécanique* surtout celle des machines agricoles a pu occuper son personnel de dix à onze heures en moyenne par jour. Dans l'*industrie du bâtiment* (maçonnerie, charpente) l'activité a été faible par suite de l'absence de grandes constructions, on fait de huit à neuf heures par jour.

Seine-Inférieure. — Les *armateurs de la grande pêche* de Fécamp (42 navires et 1.260 hommes) ont fait une campagne plus fructueuse que celle de l'an dernier; les prix de la morue ne sont pas encore établis, mais il paraissent devoir baisser. Travail un peu plus abondant que l'an dernier dans *l'imprimerie*, les prix sont en baisse par suite de la concurrence. Travail moins abondant que l'an dernier dans la *tannerie*, après avoir présenté une grande intensité, les affaires n'ont plus qu'un très faible courant. Les commerçants du détail sont arrêtés par la crise et les négociants intermédiaires hésitent à s'approvisionner. Un établissement a été fermé récemment pour cause de décès et n'a pas été rouvert depuis.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — *Produits alimentaires.* — Les *boulangers* estiment à 10 p. o/o le nombre de leurs adhérents sans place, 3 boulangeries nouvelles avec 4 ouvriers se sont montées récemment. Le mouvement d'affaires provoqué par les fêtes du jour de l'an a facilité le placement des ouvriers de la *pâtisserie*, on compte 4 p. o/o des adhérents en chômage; la durée du travail atteint parfois 98 heures par semaine (dimanche compris).

Industrie du livre. — Il n'est plus signalé de chômeur chez les *ouvriers de la brochure*, travail 65 heures par semaine. Les *typographes* comptent 14 p. o/o de leurs adhérents sans place, les *conducteurs-typographes*, 5 p. o/o, les imprimeurs à la planche, 9 p. o/o. La durée

du travail se maintient à 60 heures par semaine chez les typographes, elle descend parfois à 56 heures chez les conducteurs-typographes, l'ouvrage étant moins abondant que le mois dernier, à la suite de l'augmentation des commandes du jour de l'an. Chez les imprimeurs *à la planche*, la journée reste à 10 heures, mais on suspend le travail le lundi; 2 maisons viennent de fermer, elles occupaient 18 ouvriers. Chez les *imprimeurs-conducteurs*, ouvrage peu abondant, mais l'impression des catalogues des magasins de nouveautés va amener une reprise.

Cuirs et peaux. — Chez les *tanneurs*, la hausse des cuirs verts a amené une réduction de 2 heures de travail dans certaines maisons; on compte 17 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents. Chez les *gantiers*, commandes généralement plus suivies que l'an dernier, sauf dans 3 maisons; mais tous les ouvriers sont occupés. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *coupeurs et coupeuses de poils;* les peaux étant exportées davantage à l'état brut, à cause de l'augmentation des droits frappant les peaux préparées; journée de 10 heures; réduction des prix de façon, 0 fr. 50 par 104 peaux.

Tissus. — Chez les *passementiers à la barre*, journée de 10 heures, commandes plus abondantes que l'an dernier; légère diminution chez les *façonniers-passementiers*, par suite de la diminution des exportations; travail environ 70 heures par semaine, ils estiment que 15 p. o/o des leurs sont inoccupés. 5 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs-chemisiers*. Les salaires sont en baisse de 10 p. o/o environ, principalement chez les *coupeurs de détail* qui font jusqu'à 84 heures par semaine; dans le *gros*, la journée est réduite à 10 heures; les commandes deviennent plus rares par suite de la fermeture des débouchés de l'Amérique du Sud.

Bois. — La saison favorable permet aux *charpentiers* de continuer leurs travaux; ils comptent 16 p. o/o des leurs sans place. Commandes plus importantes que l'an dernier chez les *ouvriers en voitures*, 3 p. o/o de chômeurs, travail 54 heures par semaine. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *coffretiers*, travail 54 heures par semaine et 60 heures chez les *ébénistes;* diminution de 10 p. o/o sur le gain hebdomadaire; même durée du travail chez les *mouluriers*, 4 p. o/o de chômeurs.

Métaux. — L'incendie d'un important établissement de Saint-Denis, laisse 250 ouvriers *métallurgistes* sans ouvrage au moment où le travail commençait à reprendre à la suite de l'inventaire de janvier. Les *charpentiers en fer* estiment que les trois quarts des leurs sont atteints par le chômage, il n'y a presque pas de travaux en cours, journée de 9 heures. 5 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers en *instruments de précision*. Chez les *ouvriers bijoutiers en doré*, il s'est produit une légère diminution des commandes comme tous les ans après les fêtes du jour de l'an, cependant les ouvriers sont encore bien occupés, ils font 60 heures par semaine.

Bâtiment. — Le chômage atteint un peu plus du tiers des *mouleurs en plâtre;* il font encore 48 heures dans le travail du chantier et 60 heures à l'atelier. Les *peintres* comptent 17 p. o/o des leurs sans ouvrage; travail en général de 49 heures par semaine. Les travaux dans la plupart des chantiers se terminent en même temps. On compte un quart des *fumistes industriels* sans ouvrage, la durée moyenne du travail est de 60 heures par semaine. 2 p. o/o de chômeurs chez les *biseauteurs de glace*.

Transport, commerce. — Pas de chômeurs chez les *pilotes de bateaux voyageurs*. L'augmentation du prix de la viande diminuant la consommation et par suite les arrivages, les *ouvriers du marché aux bestiaux* comptent un quart des leurs sans ouvrage, le chômage atteint principalement les *hommes de corvée*. Placement plus difficile chez les *comptables*, le mois de janvier amenant toujours un ralentissement dans les affaires; ils comptent 7 p. o/o des leurs sans place. Le nombre des *voyageurs de commerce* rentrés en décembre et non encore repartis est plus grand que l'an dernier. Ceci provient du mauvais état des affaires dans le petit commerce et des résultats défavorables de l'inventaire dans les maisons de gros; la plupart des maisons ne prennent plus de voyageurs qu'à la commission, et les grands magasins de nouveautés s'adressant directement au fabricant suppriment les intermédiaires. 25 p. o/o de chômeurs chez *gens de maison;* 7 p. o/o chez les *élèves en pharmacie*.

Seine-et-Oise. — Pas de chômeur chez les *carriers* de Saint-Chéron; de même chez ceux de Méry-sur-Oise; la journée varie de 10 à 11 heures; travail plus abondant que l'an

dernier; on travaille pour reconstituer les stocks d'avance. Fabrication toujours active chez les *raffineurs de pétrole* de Bonnières, journée de 10 heures. Les *travailleurs du livre* de Versailles font 60 heures par semaine; placement toujours difficile. Le chômage annuel atteint à peu près les deux tiers des *maçons* et le quart des *peintres;* travail réduit à 48 heures par semaine pour les premiers et à 42 heures environ pour les seconds.

Seine-et-Marne.—Le chômage atteint environ un tiers des syndiqués chez les *bûcherons* de Fontainebleau; le travail en forêt se termine presque partout.

Aisne. — Les *travaux du bâtiment* à Soissons sont arrêtés depuis les premières gelées, les trois quarts des maçons sont inoccupés.

Oise. — Chez les *typographes* de Beauvais, journée de 10 heures au maximum, et ouvrage moins abondant que l'an dernier, Pas de chômeur signalé chez les *cordonniers* de Liancourt; travail 72 heures par semaine, commandes beaucoup plus importantes que l'an dernier, on manque d'ouvriers. 7 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers des *scieries mécaniques* de Hermes; dans les scieries on fait 72 heures par semaine; il y a un peu de chômage chez les ouvriers en queue de billard; les ouvriers en *brosses à dents, en peignes de corne et celluloïd* sont très occupés, les commandes abondent.

Pas de chômeurs chez les *boutonniers en nacre* de la Villeneuve-Roi; journée de 11 heures; même durée de travail à Méru chez les *tabletiers*, pas de chômeurs; une maison s'est nouvellement fondée; pas de chômage chez les *boutonniers en os.*

Somme.— Une reprise habituelle et passagère du travail s'est produite chez les *typographes* d'Amiens, à l'occasion des commandes du jour de l'an. Chez les *bonnetiers* de Villers-Bretonneux, ouvrage plus abondant que l'an dernier. A Amiens, les *teinturiers* comptent un cinquième des leurs atteints par le chômage, le travail est suspendu 2 jours par semaine, une diminution de 10 p. 0/0 sur les salaires affecte un tiers des ouvriers de la corporation. Pas de chômeurs chez les *serruriers*, mais durée du travail réduite; diminution du gain hebdomadaire de 15 p. 0/0 environ; les serruriers ont peu de commandes; les ouvriers des *constructions mécaniques* sont très occupés en vue de l'exposition régionale. Les *maçons* ne signalent pas de chômeur, ceux de leurs membres qui n'ont pu travailler dans le bâtiment, ayant été s'employer dans les fermes à la campagne; chez les maçons, la journée varie de 8 à 9 heures, suivant l'état du temps. Le chômage atteint près de la moitié des *couvreurs*, journée réduite d'une heure, on fait 42 heures par semaine, il n'y a presque pas de commandes.

Pas-de-Calais. — 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *travailleurs du livre* de Boulogne-sur-Mer; durée du travail 60 heures par semaine; de même à Calais, chez les *typographes*, 11 p. 0/0 de chômeurs. Pas de chômeur signalé chez les *cordonniers* travaillant en atelier; la journée est réduite d'une ou deux heures et le gain hebdomadaire est de 10 p. 0/0 plus faible; cette réduction affecte une trentaine d'ouvriers; les *cordonniers en chambre* sont également atteints par la diminution d'ouvrage. Les *ourdisseurs* comptent un tiers des leurs sans ouvrage; les commandes sont rares, on fait 60 heures par semaine, mais pas dans tous les ateliers. Les *ouvriers et ouvrières de l'habillement* sont toujours en morte-saison, ils travaillent environ 2 jours par semaine, le plus souvent pour des réparations.

Nord. — Travail moins abondant que l'an dernier chez les *mineurs* de Waziers. Pas de chômeurs signalés chez ceux de Sin-le-Noble, journée de 8 heures; la suspension du travail le lundi tend à reprendre, on pense cependant que ce ne sera que passagèrement. 3 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Roubaix. Les ouvriers de l'*industrie textile* d'Armentières comptent 7 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; travail 66 à 70 heures par semaine; une maison nouvelle s'est fondée, elle emploie 50 ouvriers. A Lille, situation toujours prospère dans l'*industrie du fil*, principalement pour les fabriques travaillant le coton; on fait la journée maxima. Situation également satisfaisante chez les *tisserands* de Haspres. 25 p. 0/0 de chô-

meurs chez les *charpentiers* de Roubaix. 12 p. o/o de chômeurs chez les *tourneurs sur bois* d'Hasnon, journée de 11 heures à Hasnon, de 12 heures chez ceux de Felleries.

Les *mouleurs* d'Armentières sont toujours bien occupés. Pour le bassin de Maubeuge, dans un établissement très important les salaires des premiers *puddleurs* sont réduits de 10 francs à 7 francs par jour. Dans d'autres maisons, le prix du travail à l'heure n'est plus que de 0 fr. 25 pour 70 p. o/o des ouvriers métallurgistes et de 0 fr. 30 pour les autres; la journée est de 10 heures. Une nouvelle maison s'est fondée qui occupe 35 ouvriers forgerons et doublera bientôt ce nombre. A Lille, pas de chômeurs chez les *chaudronniers en fer*, journée de 10 heures; l'an dernier elle était de 8 heures à la même époque. Chez les *ouvriers de l'industrie des métaux*, activité satisfaisante, travail 60 heures en moyenne par semaine avec quelques heures supplémentaires de temps à autre. Les ateliers des *marbriers* de Ferrière-la-Petite sont en pleine activité; pas de chômeur, travail 66 heures par semaine; même durée du travail chez les *marbriers à la pendule* de Cousolre, 8 p. o/o de chômeurs; 3 maisons occupant 22 ouvriers viennent de fermer, la concurrence étrangère et aussi la mauvaise saison amenant une diminution des commandes. A Dunkerque, les *maçons* sont occupés très irrégulièrement de 1 à 3 jours par semaine suivant la température et suivant les commandes assez rares; la plupart des maisons ont licencié la moitié de leur personnel. Les *plombiers, zingueurs*, comptent un quart des leurs sans ouvrage, travail réduit à 50 heures par semaine; il n'y a pas de constructions en cours et peu de projetées. Pas de chômeurs signalés chez les *peintres* d'Armentières, les travaux ont pu être repris grâce à une température favorable: ils permettent d'occuper de 40 à 45 ouvriers 48 à 51 heures par semaine, gagnant de 18 à 20 francs; les *peintres* de Roubaix estiment que deux cinquièmes des leurs sont inoccupés, la durée du travail est réduite à 40 heures par semaine. Le chômage atteint les deux tiers des *plâtriers* de Dunkerque.

Ardennes. — Aux ardoisières de Fumay, situation toujours satisfaisante. A Sedan, la moitié des *ouvriers en tissus* ne fait plus la journée complète; deux des plus fortes maisons ont perfectionné leur installation mécanique, ce qui réduit fortement le personnel; les ouvriers font suivant les maisons 6 et 8 heures par jour. Commandes moins abondantes que l'an dernier chez les *tisseurs* d'Illy, 14 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents. Diminution de la journée dans les *apprêts*, de 2 à 3 heures par jour, cette réduction atteint 500 ouvriers; la durée moyenne du travail est de 36 à 42 heures par semaine dans les tissages. A Pourru-Saint-Rémy, un peu plus du tiers des *tisseurs* sont atteints par le chômage, le gain journalier est descendu pour certains à 1 fr. 50 par jour; dans les ateliers occupés, on fait de 72 à 80 heures par semaine. On compte 15 p. o/o des *tisseurs* sans ouvrage à Douzy; à Daigny, aucun n'est signalé dans l'*industrie lainière*, journée de 12 heures. A Sedan, les *charpentiers, menuisiers, plâtriers*, sont bien occupés et font une journée de 9 heures; les *terrassiers, tailleurs de pierres, maçons, peintres* subissent un chômage qui atteint le tiers des ouvriers. Journée de 8 heures chez les *ouvriers du bâtiment* de Charleville, le gain hebdomadaire est réduit d'un tiers.

Pas de chômeurs signalés chez les *mouleurs en fonte* de Mouzon, une maison s'est nouvellement fondée, elle occupe 6 ouvriers; travail 70 heures par semaine et 60 heures chez les *mouleurs* de Monthermé; pas de chômeur, commandes plus abondantes que l'an dernier. Pas de chômeur signalé chez les *métallurgistes* d'Aiglemont; la majeure partie travaillent à domicile 10 et 11 heures pour un gain de 2 fr. 50 à 3 francs; ouvrage plus abondant que l'an dernier à Sedan, Étain, Joigny-sur-Meuse, Thilay, Vivier-au-Court. Durée du travail hebdomadaire 50 heures à Braux, 70 à Étain, où les ouvriers et les patrons ont établi d'un commun accord un tarif des prix, 66 à 70 heures à Joigny, 60 à 65 heures à Sedan, 66 heures à Thilay et à Vivier-au-Court. Les ouvriers sont généralement bien occupés. A Thilay, la journée de la moitié des ouvriers a été augmentée d'une heure, les salaires sont en hausse de 10 p. o/o par rapport à ceux de l'an dernier.

A Vivier-au-Court, les salaires ont presque doublé pour les ouvriers travaillant dans les usines ayant perfectionné leur outillage, c'est-à-dire pour 80 p. o/o des ouvriers; il est resté stationnaire pour les autres.

Marne. — A Reims, les *teinturiers* comptent un cinquième des leurs en chômage, et les ouvriers de l'*industrie lainière* 7 p. o/o. Travail 60 heures par semaine; la journée a été augmentée de 4 heures dans certains ateliers. Ouvrage peu suivi chez les *menuisiers*, ils

comptent un grand nombre des leurs en chômage; travail environ 42 heures par semaine et 45 heures chez les *peintres*, ils estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont sans ouvrage.

Aube. — A Troyes, 17 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *boulangers;* les difficultés du placement ont augmenté, les boulangeries de campagne occupant moins d'ouvriers l'hiver que l'été. Diminution de la durée du travail, 3 heures par jour chez les *cartonniers;* la journée est généralement de 8 heures; le gain hebdomadaire a été diminué d'un quart environ. Travail 66 heures par semaine chez les *typographes;* il est réduit à 35 et 40 heures chez les *plâtriers*, qui comptent la moitié des leurs sans ouvrage.

Haute-Marne. — Travail 60 heures environ par semaine chez les *manœuvres en peaux* de Chaumont, même durée du travail chez les *mégissiers de rivière;* on ne signale pas de chômeur parmi eux.

Meuse. — Exploitation toujours suivie chez les *carriers* de Lérouville.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, travail 60 heures par semaine chez les *typographes.* Pas de chômeurs signalés chez les *coupeurs en chaussures*, travail 66 heures par semaine; dans certaines maisons la journée a été réduite à 8 heures; cette diminution atteint 14 ouvriers; on va entrer en morte-saison. Une manufacture vient de mettre à pied pour 1 mois 12 coupeurs sur 26 qu'elle emploie; les *ouvriers en chaussures* continuent à être suffisamment pourvus de commandes, plus que l'an dernier; ils font 66 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *tailleurs d'habits;* la journée est réduite 6 heures pour les ouvriers de la *mesure.* Une maison fabriquant l'*article confectionné* s'est installée récemment; elle distribue du travail à des prix de façon de 60 p. o/o inférieurs à ceux de la mesure et les ouvriers en chômage viennent s'y procurer du travail. Les menuisiers de Nancy sont tous occupés. Chez les *tailleurs de pierres et maçons*, les salaires sont diminués de 25 p. o/o; la plupart des maisons ont renvoyé la moitié de leur personnel; plusieurs constructions importantes commandées par le génie militaire sont arrêtées.

Doubs. — A Besançon, les constructions étant arrêtées par le mauvais temps, les *charpentiers* estiment à un peu plus de la moitié le nombre de leurs adhérents inoccupés, travail réduit à 36 heures par semaine; situation très mauvaise chez les *graveurs-décorateurs* de Besançon; travail de 48 heures chez les *maçons*, qui comptent un tiers de leurs membres sans ouvrage; la situation est cependant bien meilleure que celle de l'an dernier.

Jura. — Pas de chômeur signalé chez les *typographes* de Salins. Dans cette ville, baisse de 15 p. o/o environ sur le prix du pain et sur celui de la viande de boucherie.

Ain. — A Bourg, pas de chômeur chez les *sabotiers*, travail 60 heures par semaine; il est de 48 heures chez les *ouvriers du bâtiment* qui estiment à un peu plus d'un tiers le nombre de leurs membres inoccupés. A Sault-Brenaz, la durée du travail a été réduite de 48 à 45 et 40 heures par semaine.

Saône-et-Loire. — Travail régulier chez les *mineurs* de la Chapelle-sous-Dun; pas de chômeurs signalés; journée de 8 heures pour les ouvriers du fond et de 10 heures 1/2 pour ceux de l'extérieur. Pas de chômeur signalé chez les *typographes* de Mâcon, travail 60 à 65 heures par semaine.

Côte-d'Or. — Chez les *bûcherons* de Villiers-le-Duc, ouvrage plus abondant que l'an dernier; chez ceux de Pagny-le-Château, on fait généralement la journée de 10 heures; le gain hebdomadaire est passé de 9 à 12 francs. A Dijon, les *tanneurs-corroyeurs* sont tous occupés, ils font généralement 60 heures par semaine; les *tonneliers*, 66 heures. Chez les *comptables*, la situation continue à s'améliorer, pas de chômeurs.

Yonne. — 2 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* d'Auxerre, travail 60 heures par semaine; 52 heures chez les *charpentiers de la marine* de Sens; pas de chômeurs signalés; de même chez les *brossiers* et travail, 63 heures par semaine.

Peu de chômeurs pour la saison chez les *maçons* de Sens ; on a commencé en novembre la construction d'un hôpital militaire qui se poursuit presque sans interruption, fournissant de l'ouvrage à de nombreux ouvriers. Depuis la grève, 3 petits chantiers ont été montés par des ouvriers travaillant pour leur compte.

Nièvre. — La plupart des *bûcherons* de Couloutre sont inoccupés, l'exploitation en forêt est terminée dans la région ; la période de travail a été abrégée, un certain nombre d'ouvriers agricoles, ayant terminé leurs travaux plus tôt grâce à la saison favorable, ont pu s'employer en forêt ; le travail ne reprendra qu'à l'époque de l'écorçage, vers le mois de mai ; de même chez les *bûcherons* de la Fermeté et de Messon, qui estiment à plus du tiers le nombre de leurs membres sans ouvrage. Pas de chômeurs signalés chez les *bûcherons* de Saint-Aubin-des-Forges ; journée de 10 heures en moyenne ; le gain journalier est augmenté de 20 p. o/o. Pas de chômeurs chez les *bûcherons* de Belleray ; la saison est plus favorable que l'an dernier ; lorsque l'exploitation en forêt sera terminée, on commencera les travaux agricoles auxquels les bûcherons pourront s'employer. Le syndicat vient de décider de disposer d'une partie de ses ressources pour secourir ceux de ses membres victimes d'un accident professionnel. Pas de chômeurs chez les *ouvriers des bois* d'Entrains, travail 48 heures par semaine ; ouvrage un peu moins abondant que l'an dernier.

Allier. — Chez les *mineurs* de Buxières, travail 57 heures par semaine chez les ouvriers de l'intérieur et 72 heures chez ceux de l'extérieur ; une compagnie vient de renvoyer 22 ouvriers. Aux *mines* de Commentry, travail 60 heures par semaine à l'intérieur et 70 heures à l'extérieur. A Cusset, pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, travail environ 66 heures par semaine.

La durée du travail est réduite à 40 heures par semaine chez les *sabotiers*, en diminution de 3 heures par jour sur celle du mois précédent. A Commentry, dans les ateliers de *puddlage* et dans ceux de *tôlerie*, le travail est suspendu deux semaines par mois. A Vichy, un cinquième des *maçons* sont inoccupés, diminution du travail de 3 heures par jour en moyenne ; on fait actuellement à peu près 8 heures par jour. 8 p. o/o de chômeurs chez les *plâtriers* et *peintres ;* journée de 9 heures et gain variant de 4 à 4 fr. 50 (tarif d'hiver). 7 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers *potiers* de Moulins-Yzeure.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand, chez les *chapeliers*, on ne signale pas de chômage, chez les *tailleurs de pierres*, il atteint le quart des adhérents ; deux maisons sont fermées, elles occupaient 15 ouvriers. Chez les *peintres*, travail réduit à 42 heures par semaine : il n'y a pas de constructions en cours ; les entrepreneurs ont licencié la moitié de leur personnel.

Haute-Loire. — Aux *mines* de Simonette-Sainte-Florine, dans une exploitation, un peu plus du tiers des ouvriers ont été congédiés et le salaire des autres a été réduit de 0 fr. 50 par jour ; dans une autre exploitation on travaille 5 jours par semaine. Diminution de 20 p. o/o sur le gain hebdomadaire chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Saint-Didier-la-Séauve, cette réduction atteint 600 ouvriers ; la situation reste meilleure que celle de l'an dernier. 10 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers* du Puy ; la journée est diminuée d'une heure, elle est de 10 heures ; la construction de bâtiments communaux fournit un peu plus de travail que l'an dernier.

Loire. — A Saint-Étienne, pas de chômeur signalé chez les *teinturiers*, 1 p. o/o chez les *imprimeurs* et chez les *graveurs*, travail 60 heures par semaine chez les *imprimeurs* et *papetiers*, 54 heures chez les *graveurs*, ouvrage toujours suivi chez les *typographes*. Chez les ouvriers en *tissages élastiques*, travail 66 heures par semaine, pas de chômeur. Les *tisseurs-épingleurs*, comptent un quart des leurs inoccupés, les façons sont diminuées de 10 p. o/o ; les commissions ont beaucoup diminué. Chez les *tisseurs de soie* de Cuinzier, travail toujours actif, pas de chômeur, on fait 72 heures par semaine, les façons ont très peu augmenté ; les *tissages de coton* sont peu occupés et délaissés par les ouvriers pour ceux de la soie, qui sont mieux rétribués. Même situation à La Gresle, les *tisseurs de soie* font de 70 à 80 heures par semaine, ceux de Sèvelinge de 66 à 72 heures, pas de chômeur ; de même à Panissière. Une nouvelle usine vient de se créer, fabriquant mécaniquement la broderie sur mousseline pour rideaux, 30 ouvriers y sont employés. A Panissières, hausse des

façons suivant les articles, de 0 fr. 01 à 0 fr. 10 par mètre pour linge de table; on manque paraît-il de bras et on refuse des commandes. A Saint-Étienne, chez les *chefs d'ateliers rubaniers*, production ralentie, on est à fin de saison, on ne fait que des réassortiments en écossais, taffetas ombrés, rayés; les métiers Jacquart sont délaissés ; cependant la situation se maintient meilleure que l'an dernier.

Aux *aciéries*, le tarif du travail aux pièces a été réduit de 7 p. o/o. On ne signale pas de chômeur chez les *métallurgistes* de Firminy, mais l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier; les *tourneurs* et *modeleurs* au nombre de 100 perdent 3 jours par semaine ; il en est de même chez les *métallurgistes* de Saint-Chamond, où 200 ouvriers perdent à tour de rôle 20 heures environ par mois ; les prix de façon sont réduits de 15 p. o/o. A Saint-Etienne, les quatre cinquièmes des *maçons* sont inoccupés; le tarif du travail à l'heure est réduit de 20 p. o/o.

Rhône. — A Lyon, travail toujours actif chez les jardiniers; ils font généralement 90 heures par semaine. Les *confiseurs-pâtissiers* comptent un quart de leurs membres inoccupés; la journée varie de 9 à 10 heures chez les confiseurs, elle atteint 17 et 18 heures chez les pâtissiers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *cartonniers*, journée réduite à 8 heures pour 20 ouvriers, les autres font 10 heures, 1 p. o/o de chômeurs ; aucun chez les *papetiers*, travail 60 heures par semaine. 3 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes*. Diminution des commandes chez les *bourreliers*, on compte un peu plus du quart des adhérents inoccupés ; travail 48 heures par semaine chez les *selliers*, et 72 heures chez les bourreliers, on est en morte-saison. Pas de chômeurs chez les *tisseurs* de Marnand ; journée de 10 et 11 heures chez ceux de Grandris; l'activité est satisfaisante dans les *tissages de soie*, elle l'est moins dans ceux du coton. A Saint-Jean-la-Bussière, situation toujours prospère. A Amplepuis, une petite fabrique vient de fermer; les *tisseurs en atelier* font environ 66 heures par semaine; *ceux à domicile*, travaillant à la campagne font 90 heures environ; ouvrage abondant, tous les ouvriers sont occupés, hausse des prix de façon, 10 p. o/o sur les tarlatanes, mousselines, etc. Un peu de chômage et diminution de 5 p. o/o environ sur les salaires chez les *tisseurs en velours* de Lyon. A Lyon, comme d'habitude après les fêtes du jour de l'an, les *tapissiers* subissent une notable diminution de travail, ils comptent un cinquième des leurs sans place, la durée du travail en atelier est de 54 heures en moyenne par semaine. Pas de chômeur chez les *coupeurs-tailleurs*. 7 p. o/o chez les *chapeliers* de Grigny; travail 36 heures par semaine. A Lyon, placement toujours difficile chez les *chapeliers de fantaisie*, par suite de la diminution des commandes et du transport des ateliers à la campagne; la journée de ces ouvriers est de 10 heures en moyenne, quelques-uns font 11 heures. Réduction d'une heure par jour chez les *menuisiers*, cette diminution affecte 15 ouvriers; la journée est généralement de 9 heures.

A Lyon, une amélioration se produit dans la *chaudronnerie* en fer, la situation est meilleure que l'an dernier, époque à laquelle les travaux étaient à leur fin, une maison qui était en faillite a été reprise par deux ouvriers ; ils se sont adjoints 3 compagnons; aux ateliers de la Buire, on a embauché une trentaine d'ouvriers ; un atelier de construction de bateaux a repris 40 ouvriers qu'il venait de renvoyer, avec une diminution de salaire de 20 à 25 p. o/o. Travail réduit chez les *chauffeurs* et *mécaniciens*, à cause des inventaires, 16 p. o/o de chômeurs; dans les ateliers, on fait 66 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *ouvriers en cuivre* de Villefranche, travail 60 heures par semaine. A Lyon, situation satisfaisante et placement facile chez les *bronziers*, pas de chômeurs dans la corporation ; de même chez les *sculpteurs de pierre;* journée de 10 heures chez les *sculpteurs sur meubles*, qui comptent un quart des leurs sans travail.

Peu d'ouvrage chez les *paveurs*, il est encore diminué par la concurrence étrangère. Placement difficile chez les *employés d'hôtels et cafés;* diminution des salaires, de 20 p. o/o environ, pour les *cuisiniers*. 14 p. o/o de chômeurs chez les *coiffeurs*, travail 96 heures par semaine.

Haute-Savoie. — Chez les *carriers* de Thollon le travail est entièrement arrêté par le mauvais temps. A Annecy, pas de chômage chez les *chapeliers;* il atteint la moitié des membres chez les *tailleurs de pierres*.

Isère. — Travail toujours assez suivi chez les *mineurs* de la Motte-d'Aveillans. Ouvrage

moins abondant que le mois dernier chez les *typographes* de Grenoble, 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, travail en moyenne 60 heures par semaine, il est réduit à 66 heures chez les *imprimeurs sur étoffes* de Jallieu.

A Grenoble, deux nouveaux petits ateliers adjudicataires de fournitures se sont montés et occupent 2 et 4 *selliers*. Placement difficile chez les bourreliers et selliers, la *carosserie* est un peu moins éprouvée. Chez les *tailleurs de pierres* de Porcieu-Amblagnieu; travail 40 heures environ par semaine, diminution de 16 p. o/o sur le gain hebdomadaire, un peu plus du quart des *tailleurs de pierres et carriers* de Montalieu-Vercieu sont inoccupés. Le chômage atteint à peu près un tiers des *maçons* à Bourgoin et 16 p. o/o à Grenoble, travail réduit à 40 heures par semaine, 3 maisons ont licencié 30 ouvriers.

A Montalieu-Vercieu, hausse de 0 fr. 20 par kilogr. de bœuf; à Grenoble, le pain est en hausse de 0 fr. 02 par kilogr.

Alpes-Maritimes. — A Cannes les *jardiniers* comptent un cinquième des leurs sans place, sept maisons occupant une vingtaine de jardiniers viennent de fermer, la journée a été généralement réduite de 3 heures 1/2. Chez les *cuisiniers* on ne compte plus que 14 p. o/o de chômeurs; et 6 o/o chez les *serruriers* de Nice, légère diminution dans la durée du travail, 2 p. o/o de chômeurs chez les *potiers* de Vallauris, travail 60 heures par semaine. Reprise du travail chez des *cochers* et *garçons cochers* de grande remise, pas de chômeur; pour 115 d'entre eux, la journée a été augmentée de 3 heures, la durée du travail atteint 115 heures par semaine.

A Nice, pas de chômeurs chez les *employés de commerce*, travail de 83 heures environ par semaine, les affaires pendant le mois de janvier subissent leur ralentissement habituel.

Le placement, principalement celui des extras, a été facilité chez les *employés restaurateurs, limonadiers*. Petite reprise du travail depuis le mois dernier chez les *garçons limonadiers* de Cannes, 11 p. o/o de chômeurs.

Var. — A Toulon 15 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers*, 2 maisons de moins. Pas de chômeur signalé chez les *typographes*. L'ouvrage est un peu plus facile que le mois précédent chez les *cordonniers*, qui comptent un tiers des leurs sans ouvrage, travail 92 heures par semaine; il est de 60 heures chez les *charpentiers*, pas de chômeur signalé. Très peu de travail pour les *métallurgistes*. Les commandes sont en diminution chez les *potiers* de Saint-Zacharie, travail 72 heures par semaine.

Corse. — Chez les *typographes* de Bastia, 5 p. o/o de chômeurs. Aucun chez les *employés de commerce* d'Ajaccio, la journée est de 11 heures.

A Bastia, augmentation de 20 p. o/o sur le prix des pâtes alimentaires.

Bouches-du-Rhône. — Le travail a été plus abondant et plus rémunérateur que l'an dernier chez les *pêcheurs* de Martigues, la durée du travail est de 96 heures par semaine, le salaire varie de 16 à 24 francs. Travail 4 à 5 jours par semaine chez les *mineurs* de Fuveau, 7 p. o/o de chômeurs chez les *carriers* de Fontvieille. A Marseille, les *ouviers boulangers* comptent un grand nombre des leurs atteints par le chômage; en général travail 84 heures par semaine. 14 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* d'Aix. A Marseille, placement plus difficile chez les *cuisiniers de terre et de mer*, le chômage atteint un tiers environ des adhérents et 17 p. o/o chez les *savonniers*. 30 p. o/o de chômeurs chez les *papetiers*. Diminution des commandes chez les *typographes* et chez les *imprimeurs-lithographes*. 1 p. o/o de chômeurs chez les typographes et 11 p. o/o ches les imprimeurs-lithographes. Placement toujours difficile chez les *charpentiers calfats*. 3 p. o/o de chômeurs chez les *caissiers-layetiers*, travail 60 heures par semaine. Ouvrage faible et peu sûr chez les *ouvriers en crins*.

A Marseille, 6 p. o/o de chômeurs chez les *chaudronniers en fer*, travail en général 54 heures par semaine; la crise de l'industrie régionale ralentit les commandes. 3 p. o/o de chômeurs chez les *forgerons*. Les *chauffeurs-conducteurs de machines* estiment qu'un quart sont sans place; les *tailleurs de pierres tendres*, la moitié de leurs adhérents; journée réduite à 9 heures, le tarif du travail à l'heure est abaissé de 0 fr. 60 à 0 fr. 55. Le tiers des *maçons*

d'Aix est inoccupé faute de constructions en cours, dans quelques chantiers on fait 50 heures par semaine; à Salon, la durée du travail est réduite à 40 heures. A Marseille, la plupart des *entreprises de peinture* ont réduit leur personnel de plus de moitié, par suite de l'absence de travaux, la journée est diminuée de 2 heures, on fait en moyenne 42 heures par semaine. 6 p. o/o de chômeurs chez les *tuiliers-céramistes* de Saint-Henry. Marseille, travail en moyenne 51 heures par semaine, une diminution de salaire de 12 p. o/o affecte 50 ouvriers. Pas de chômeur chez les *charretiers* de Marseille, la durée du travail atteint 102 heures par semaine; le mouvement d'affaires semble plus faible que l'an dernier. La création d'une nouvelle ligne d'omnibus suivant les quais, enlève aux *bateliers* une partie de leur travail.

Vaucluse. — Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers en chaussures* d'Avignon. Morte-saison depuis le mois de janvier jusqu'en avril chez les *ouvriers de l'Union balaitière* de Caderousse.

Ardèche. — A Annonay, diminution d'ouvrage depuis le mois dernier chez les *mégissiers-palissonneurs;* peu de chômage, mais la durée du travail est limitée dans quelques ateliers. Les *maçons* comptent un peu plus de la moitié des leurs en chômage; la journée a été réduite d'une heure depuis le mois dernier.

On estime à 10 p. o/o le nombre des *boulangers* non placés dans la corporation à Nîmes; travail 80 heures par semaine.

Aveyron. — Pas de chômage chez les *mineurs* de Villefranche. Diminution de salaire de 25 p. 8/o environ chez les *manœuvres des mines* de Decazeville; cette mesure s'étend aussi aux *piqueurs*. Travail en moyenne 55 heures par semaine chez les *typographes* de Rodez; une maison qui occupait principalement des femmes a dû congédier une dizaine de personnes. Aux *forges* de Decazeville, 6 p. o/o des ouvriers ne travaillent que huit jours sur quinze, par suite de la diminution des commandes. Chez les *tailleurs de pierres* de Millau, le chômage atteint le quart des membres.

Tarn. — Chez les *ouvriers en cuirs et peaux* de Graulhet, les commandes sont beaucoup moins fortes que l'an dernier; le chômage atteint un peu plus de la moitié des adhérents; on ne fait plus en moyenne que quarante heures par semaine; une trentaine de maisons ont renvoyé leur personnel (environ 800 ouvriers); il s'est produit une diminution de trois heures par jour; elle affecte à peu près 400 ouvriers. Les *chapeliers* d'Albi estiment que un peu plus du tiers de leurs adhérents sont atteints par le chômage; une réduction de 2 heures par jour est subie par quarante ouvriers; les commandes sont plus faibles que l'an dernier. Les *menuisiers* de Carmaux portent à 16 p. o/o le nombre de leurs membres inoccupés; en général, travail 48 heures par semaine; 7 ouvriers subissent une réduction de deux heures par jour. Reprise du travail chez les *chaudronniers* de Durfort.

Hérault. — 14 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *mineurs* de Graissesac; de même chez ceux du Bousquet-d'Orb. Durée du travail hebdomadaire, à Graissessac, 54 heures à l'intérieur, 60 à l'extérieur et 30 heures pour les auxiliaires; au Bousquet-d'Orb, 54 heures à l'intérieur, travail réduit à 36 heures, à l'extérieur (4 journées à 9 heures), la diminution des salaires qui est résultée de cette réduction du travail varie de 10 à 20 p. o/o suivant les chantiers et les ouvriers. Ouvrage toujours faible chez les *cordonniers* de Montpellier, travail 35 à 40 heures par semaine. Les *ébénistes* sont tous occupés. Le chômage atteint les trois quarts des *peintres* et *plâtriers* de Cette.

Aude. — A Carcassonne, le chômage atteint les deux tiers des *terrassiers*, la journée est réduite à 8 et 7 heures, un tiers des ouvriers gagnent 2 fr. 25 par jour, les autres 1 fr. 50. Pas de chômage signalé chez les *typographes;* travail en moyenne 60 heures par semaine; la journée est augmentée d'une heure pour 6 ouvriers; l'ouvrage est plus abondant que l'an dernier, grâce aux commandes administratives et à celles obtenues des négociants de la ville qui s'adressaient antérieurement au dehors. 2 p. o/o de chômeurs chez les *ouvrières de l'habillement;* le durée du travail est de 60 heures en moyenne par semaine; les salaires sont généralement de 10 p. o/o inférieurs à ceux du mois précédent. Peu d'ouvrage chez les *char-*

pentiers par suite de la mauvaise saison, travail 48 heures par semaine, le chômage atteint un cinquième des membres. Journée de 10 heures chez les *ébénistes* et chez les *menuisiers*.

A Carcassonne, hausse sur la viande : 0 fr. 20 par demi-kilogramme.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, 5 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs de la terre*, on fait en moyenne 42 heures par semaine ; le travail a repris le mois dernier, la durée plus longue de la journée permettant un travail plus suivi. Chez les *trépointeurs* de Saint-Laurent-de-Cerdans, pas de chômeur ; 16 p. o/o chez les *espadrilleurs*, travail 80 heures par semaine ; commandes plus rares que l'an dernier.

Haute-Garonne. — A Toulouse, les *confiseurs-distillateurs* comptent 11 p. o/o des leurs sans ouvrage, beaucoup de chômage chez les *harnacheurs* et chez les *mosaïstes* ; un tiers ; 6 maisons ont renvoyé 35 ouvriers ; la durée du travail est réduite à 45 et 40 heures de travail par semaine, le gain est diminué de 25 p. o/o. Le chômage atteint un peu plus des deux tiers des *peintres*. Dans les chantiers encore occupés, on fait 48 heures par semaine. L'année a été peu favorable à cause de la rareté des grands travaux, à cause aussi du dernier hiver tardif qui a retardé la reprise des travaux chez les peintres les derniers entrés dans les bâtiments en construction.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, travail toujours actif chez les *typographes* de Tarbes, de même chez les *menuisiers*, travail 60 heures par semaine. 12 p. o/o de chômeurs chez les *charrons* et *forgerons*, une maison nouvellement fondée occupe 35 ouvriers ; journée de 10 heures dans deux maisons et de 9 heures dans 3 autres. Pas de chômeurs chez les *ébénistes*, travail 60 heures par semaine ; même durée chez les *métallurgistes* de Tarbes, 6 p. o/o de chômeurs ; aucun chez les *ferblantiers-zingueurs*, le temps permettant de continuer les travaux ; travail de 54 à 60 heures par semaine. Chez les *maçons*, il n'y a plus que quelques petits travaux ; la durée du travail hebdomadaire varie de 50 à 55 heures.

Les *peintres* estiment qu'un quart des leurs sont sans ouvrage ; une maison a diminué son personnel de quatre ouvriers ; la durée du travail descend parfois à 48 heures par semaine ; le gain hebdomadaire est ainsi diminué de 9 p. o/o ; il s'est produit une petite reprise de travail depuis le mois dernier. 15 p. o/o de chômeurs chez les *plâtriers*, dans quelques ateliers, on fait 8 heures par jour afin d'occuper tous les ouvriers ; dans les autres maisons la journée est généralement de 9 heures quand il y a des commandes.

Basses-Pyrénées. — Travail 60 heures par semaine chez les *tapissiers* de Bayonne ; les commandes sont rares, on compte sur une reprise sérieuse en mars au commencement de la bonne saison. Les *ouvriers de l'ameublement* de Pau sont tous occupés, leur journée est de 11 heures en moyenne.

Landes. — Les commandes sont beaucoup plus importantes chez les *verriers* de Moustey, une *verrerie* de Bordeaux ayant disparu et la clientèle s'étant reportée sur la verrerie de Moustey ; durée du travail 60 heures par semaine, pas de chômeurs.

Lot. — 3 p. o/o de chômeurs chez les *tanneurs* de Souillac. A Cahors, la journée est de 9 heures pour 50 p. o/o de *charpentiers*, elle est de 6 heures pour 25 p. o/o ; le reste est inoccupé. Les *serruriers* de Cahors comptent un quart des leurs sans ouvrage ; la journée ordinaire est de 12 heures en atelier.

Lot-et-Garonne. — Les *ouvriers en chaussures* de Villeneuve-sur-Lot sont tous occupés, bien que le cousu-main soit en morte-saison ; les fabriques de l'article cousu à la machine sont en pleine activité ; on y emploie les ouvriers disponibles même ceux provenant des métiers différents et ne connaissant pas la cordonnerie. Pas de chômeurs chez les *cordiers* de Tonneins, travail 54 heures par semaine, il s'est produit une diminution de 3 heures par jour qui atteint tous les ouvriers. Travail 54 heures par semaine chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur-Lot. Petite reprise du travail par rapport au mois dernier chez les *chapeliers* de Terrasson ; pas de chômeur, travail 72 heures par semaine.

Gironde. — A Bordeaux, les *cuisiniers* estiment qu'un peu plus du quart de leurs

membres sont sans place; des commandes supplémentaires ont permis d'occuper quelques extras à 5 et 6 francs par nuit; travail courant 77 heures par semaine dimanche compris. L'exposition avait amené une augmentation de bras disponibles dont une partie seulement est repartie. Pas de chômeur signalés chez les ouvriers des *usines à gaz;* travail environ 84 heures par semaine. Les commandes ont un peu diminué depuis le mois dernier chez les *typographes* à la suite de la fermeture de l'Exposition et des fêtes du jour de l'an; on compte 5 p. o/o des adhérents sans place, trois maisons viennent de fermer, elles occupaient 62 ouvriers. Dans la *cordonnerie,* le travail s'est considérablement ralenti d'autant plus que la fabrication de la chaussure se faisait à la machine, il n'y a plus que l'article soigné (montage ou finissage) qui soit exécuté à la main; travail 54 heures par semaine, une diminution de 2 heures par jour affecte 30 ouvriers.

Diminution du travail chez les *teinturiers,* ils font de 40 à 44 heures par semaine. Morte-saison chez les *coupeurs* et *coupeuses* et *employés de l'habillement;* les affaires sont plus rares et plus difficiles que l'année dernière; la journée de travail est un peu diminuée, pas de chômeur signalé. Les *scieurs de long* comptent la moitié de leurs adhérents inoccupés, travail 42 heures par semaine; les *charpentiers* portent à la moitié de leurs adhérents le nombre de leurs chômeurs, journée de 8 heures et demie. Le chômage atteint un peu plus du quart des *menuisiers;* diminution du tarif à l'heure, 0 fr. 45 l'heure au lieu de 0 fr. 50, prix établi; à Libourne même chômage, travail 60 heures par semaine. A Bordeaux, morte-saison habituelle chez les *tonneliers;* mais le chômage est plus élevé que d'habitude, il atteint un peu plus du tiers des membres; la durée du travail est de 60 heures par semaine, même durée du travail chez les *ébénistes billardiers,* légère diminution des commandes à la suite de la fermeture de l'Exposition; pas de chômeur.

A Bordeaux, 4 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs* sur métaux, une réduction de salaire de 20 p. o/o atteint 15 ouvriers. Les commandes sont en augmentation sur le mois précédent chez les *chaudronniers en cuivre,* travail 60 heures par semaine; pas de chômeur, 4 p. o/o chez les *ferblantiers,* travail 42 heures par semaine; l'an dernier, l'Exposition occupait un grand nombre d'ouvriers. Pas de chômeur signalé chez les *tailleurs de pierres* de Blaye, travail 45 heures en moyenne par semaine; gain hebdomadaire réduit de 20 p. o/o.

Petite amélioration chez les *coiffeurs* de Bordeaux; depuis le mois dernier, les salaires sont en hausse de 10 p. o/o par semaine. Placement plus facile chez les *gens de maison,* 8 p. o/o de chômeurs.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, la journée varie de 12 à 15 heures; chez les *boulangers,* elle atteint parfois 18 heures. Diminution de travail par rapport au mois dernier chez les *typographes,* mais il n'est pas signalé de chômeurs, journée de dix heures; elle est de 9 heures chez les *tailleurs de pierres,* ils comptent plus de la moitié des leurs sans ouvrage et les *ouvriers du bâtiment* le quart de leurs membres; travail 54 heures par semaine.

Charente. — L'achèvement des travaux de fin d'année amène un ralentissement de travail chez les *typographes* d'Angoulême; le nombre des chômeurs est porté à 8 p. o/o; la durée du travail est de 60 heures en moyenne la semaine. 10 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierres* de Jarnac; travail 40 heures par semaine.

Haute-Vienne. — A Limoges, chez les *relieurs,* la journée a été augmentée d'une heure et portée à 13 heures; pour 300 ouvriers, journée habituelle de 10 heures. Chez les *typographes* de Limoges, la situation est encore inférieure à celle de l'an dernier; travail 60 heures par semaine; la diminution de commandes est supportée principalement par les ouvriers aux pièces. Travail plus actif que l'an dernier chez les *ouvriers en cuirs et peaux* de Saint-Junien. A Limoges, 4 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs en chaussures;* 3 p. o/o chez les *coupeurs-brocheurs,* un peu plus du tiers des adhérents chez les *cordonniers;* l'inventaire s'étant prolongé plus que les autres années le ralentissement du travail se fait sentir davantage. Pas de chômeurs chez les *tonneliers;* travail 60 heures par semaine, fournissant spécialement les fabricants d'alcools. Pas de chômeur chez les *mécaniciens* et *serruriers,* la journée est réduite à 10 heures et 8 heures suivant les ateliers; une maison employant une vingtaine d'ouvriers vient de fermer. Les *porcelainiers* sont tous occupés; la journée est 10 heures.

Corrèze. — Les *sabotiers* de Brives font 42 heures par semaine; une réduction de cinq heures par jour atteint 200 ouvriers.

Creuse. — Pas de chômeur chez les *chapeliers* de Chambon; journée de 12 heures.

Cher. — Les *ouvriers agricoles* de Nérondes sont dans la période de leur chômage habituel. Les *bûcherons* de Feux estiment que la moitié de leurs adhérents sont en chômage; ceux de Méry-ès-Bois n'en signalent aucun; ils font 40 à 45 heures par semaine; travail plus abondant que l'an dernier grâce à la saison favorable. Les *bûcherons* d'Allogny comptent environ la moitié des leurs atteints par le chômage, journée de 9 heures en moyenne; l'ouvrage est en diminution depuis le mois dernier. Bientôt les coupes de bois seront terminées. Les *bûcherons* de Mornay comptent un tiers des leurs sans ouvrage, travail 42 heures par semaine, le gain journalier des bûcherons varie de 1 fr. 25 à 1 fr. 50. A Bourges, les *ouvriers en toiles cirées* sont encore tous occupés, mais il s'est produit une légère diminution de travail; on fait 60 heures par semaine; c'est l'époque de l'inventaire. Pas de chômeur chez les *chapeliers*, ils sont occupés 4 à 5 jours par semaine à 10 et 11 heures par jour. Le chômage atteint la plupart des *maçons* et *tailleurs de pierres* de Dun-sur-Auron et de Bourges. Les *chaufourniers* et *carriers* de Jussy et de la Guerche sont toujours bien occupés.

Indre. — Les *bûcherons* de Niherne comptent la moitié des leurs inoccupés; travail 72 heures environ par semaine; les coupes en forêt étant presque terminées, le travail ne reprendra qu'avec l'écorçage en avril.

Vienne. — A Poitiers, chez les *lithographes*, les commandes ont subi leur diminution habituelle après le jour de l'an, on compte 7 p. o/o des lithographes sans place; sur dix lithographies, dans trois on fait 60 heures par semaine (graveurs et écrivains principalement), dans les autres 66 heures. Le chômage atteint un tiers des adhérents chez les *tailleurs*, la durée du travail est réduite à 33 heures environ par semaine; c'est la morte-saison habituelle. Le chômage atteint un peu plus du quart des *menuisiers;* la journée est diminuée d'une heure; elle est généralement de 11 heures; diminution du tarif du travail à l'heure, on offre 35 centimes (tarif d'hiver) au lieu de 45 centimes. A Poitiers, baisse du pain, 5 centimes par 2 kilos.

Deux-Sèvres. — Pas de chômeur chez les *chapeliers* de Niort; la journée a été augmentée de 4 heures; on fait en moyenne 66 heures par semaine; travail plus actif en vue des fêtes de Pâques. Pas de chômeur chez les *tisserands* de Mortagne, travail 70 heures environ par semaine, 60 heures chez ceux d'Évruines et des Épesses; ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Vendée. — Le chômage atteint un cinquième des *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon; la durée du travail est réduite à 30 heures par semaine.

Loire-Inférieure. — A Nantes, morte-saison chez les *cuisiniers*, on compte 17 p. o/o des adhérents sans place. Pas de chômeur chez les *savonniers-huiliers*, journée de 11 heures. Chez les *tapissiers d'ameublement* journée de 10 heures en général; une maison l'a réduite à 7 heures. Les *scieurs à la mécanique* portent à 16 p. o/o, les *menuisiers* à la moitié le nombre de leurs membres inoccupés; travail de 55 heures en moyenne chez les scieurs. Les *frappeurs* comptent un tiers des leurs sans ouvrage, la journée est de 9 heures; chez les *ajusteurs*, moitié des adhérents, chez les *mécaniciens* le quart sont sans travail, la journée est réduite à 6 heures chez les *ferblantiers-boîtiers*, qui font de 36 à 40 heures par semaine. Les *manœuvres du bâtiment* comptent la moitié des leurs sans ouvrage; la durée du travail hebdomadaire est réduite à 30 heures environ; elle n'est que de 40 heures en moyenne chez les *maçons* et chez les *granitiers*, qui comptent plus de la moitié des leurs inoccupés; une diminution de 2 et 3 heures par jour et une réduction de 10 p. o/o sur le gain hebdomadaire atteignent de 40 à 50 granitiers. Les *camioneurs* sont tous occupés, la navigation n'étant pas arrêtée comme l'an dernier; les arrivages par la Loire sont plus abondants, on fait 96 heures par semaine.

Ille-et-Vilaine. — A Rennes, pas de chômeur signalé chez les *ouvriers en cuirs et peaux;* journée de 10 heures; elle est de 13 heures chez les *coupeurs en chaussures* de Fougères; on va entrer en morte-saison, d'autant plus rapidement que la hausse des cuirs a entraîné une diminution des commandes. Les *chapeliers approprieurs* ne comptent pas de chômeur parmi leurs adhérents; journée de 10 à 11 heures, il s'est produit une petite reprise depuis le mois dernier. Journée de 8 heures chez les *tailleurs de pierres;* pas de chômeur signalé. Reprise passagère du travail chez les *cochers;* ils font 105 heures par semaine.

A Rennes, baisse de la viande, 20 centimes par kilogramme.

Maine-et-Loire. — A Angers, la durée du travail atteint 91 heures par semaine chez les *boulangers;* elle est de 60 heures chez les *typographes,* qui comptent 7 p. 0/0 des leurs sans place. A Cholet, 4 p. 0/0 de chômeurs chez les *cordonniers.* Travail 66 heures par semaine chez les ouvriers des *tissages mécaniques,* 72 heures chez les *tisserands à la main;* légère diminution des prix de façon pour les mouchoirs de couleur; pas de chômeur signalé. De même au May-sur-Èvre, l'ouvrage est plus abondant que l'an dernier, mais les prix de façon ont tendance à la baisse dans quelques maisons, la durée du travail atteint 90 heures par semaine dans le travail à domicile. A Angers, la journée a été diminuée de 2 heures pour 16 *ouvriers tapissiers,* la journée ordinaire est de 10 heures. 14 p. 0/0 de chômeurs chez les *charpentiers;* aucun chez les *scieurs de long,* travail 48 heures par semaine. Les *mécaniciens* sont tous occupés.

Les *tailleurs de pierres* comptent un quart de leurs adhérents sans ouvrage et les *sculpteurs* un peu plus de la moitié, travail 42 heures par semaine.

Indre-et-Loire. — 4 p. 0/0 de chômeurs chez les *ouvriers en cuir* d'Amboise; journée de 8 heures, sauf dans 2 maisons, l'une faisant travailler 10 heures, l'autre 12. Une fabrique de *galoches* a diminué ses prix de façon. A Château-Renault, la journée a été réduite à 6 heures pour la moitié des *tanneurs-corroyeurs;* les autres font généralement 40 heures par semaine. A Tours, il y a peu de commandes chez les *tisseurs de soie;* ils comptent 16 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; la durée du travail hebdomadaire est de 72 heures en moyenne. 12 p. 0/0 de chômeurs chez les *ferblantiers-zingueurs;* travail 66 heures par semaine.

Les *entrepreneurs de bâtiment* ont licencié la moitié de leur personnel (*tailleurs de pierres, maçons*); la journée est réduite à 8 heures, en diminution de 3 heures sur les mois précédents. On a réduit le personnel chez les *peintres,* qui comptent un tiers des leurs sans ouvrage; la journée est diminuée d'une heure; cette modification atteint 150 ouvriers; la durée du travail est en moyenne de 48 heures par semaine.

Loir-et-Cher. — Il n'est plus signalé de chômeurs chez les *cordonniers* de Blois; journée de 12 heures en moyenne.

Loiret. — Chez les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges, la durée du travail hebdomadaire a été portée à 40 et 45 heures par semaine. Légère diminution de travail chez les *typographes* de Pithiviers. A Orléans, pas de chômeur signalé chez les *menuisiers en bâtiment.* De même chez les *tonneliers-vinaigriers.* Le chômage atteint un cinquième des *maçons,* ouvrage cependant plus abondant que l'an dernier.

Eure-et-Loir. — Pas de chômeur chez les *typographes* de Châteaudun; journée de 10 heures.

Orne. — A Flers, dans l'*industrie cotonnière,* travail de 60 à 66 heures; diminution de 30 p. 0/0 sur les prix de façon de certains articles; cette réduction atteint 80 ouvriers. Chez les *teinturiers* et *blanchisseurs,* le supplément de salaire pour l'augmentation du travail provenant de l'absence de quelques ouvriers à l'atelier a été supprimé.

Manche. — Pas de chômeur signalé chez les *ouvriers du livre* de Saint-Lô; travail 60 heures par semaine. Même durée chez ceux d'Avranches.

A Avranches, poisson en abondance et pas cher; malgré les grandes quantités de cidre en cave, les prix vont en augmentant, une partie des produits étant transformés en alcools consommés dans le pays.

Calvados. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Caen; travail de 60 heures par semaine. A Condé-sur-Noireau, une *filature* vient d'être mise en marche; elle emploie 55 ouvriers.

Eure. — Chez les *compositeurs* d'Évreux, travail en moyenne 54 heures par semaine; diminution d'une heure par jour, affectant 14 ouvriers; la morte-saison commence.

Seine-Inférieure. — Les commandes sont un peu plus abondantes que l'an dernier chez les *typographes* de Rouen, 4 p. o/o de chômeurs; travail 60 heures par semaine; même durée du travail chez les typographes du Havre, une nouvelle maison vient de s'ouvrir. Les *tisseurs* d'Elbeuf comptent 10 p. o/o des leurs sans ouvrage; 2 maisons ont réduit la journée de 2 heures, cette mesure atteint de 100 à 150 ouvriers; le gain journalier est diminué de 25 p. o/o environ. Chez les *ouvriers cotonniers* de Lillebonne, travail 66 heures par semaine, pas de chômeur signalé. Chez les *voiliers* du Havre, ralentissement de travail très marqué. Chez les *menuisiers* d'Elbeuf, la journée est réduite à 9 heures. Au Havre, la journée a été augmentée d'une heure pour une partie des *journaliers du port;* pour le reste, situation stationnaire.

Algérie. — A Alger 13 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *boulangers;* travail en moyenne 70 heures par semaine. Les *tonneliers* sont peu occupés, ils comptent un quart des leurs sans ouvrage; une diminution de façon de 0 fr. 25 par fût amène une réduction de gain de 0 fr. 50 par jour; travail 60 heures par semaine. Les *maçons* estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont sans ouvrage, la journée varie de 10 heures à 10 heures et demie, le gain est réduit de 10 p. o/o; une association ouvrière comprenant 5 maçons et 8 manœuvres vient d'être fondée. Peu de chômage chez les *employés de commerce;* 12 p. o/o chez les *employés limonadiers,* le gain journalier est considérablement réduit, les prix des consommations ayant été augmentés, les clients donnent moins facilement les pourboires qui constituent le salaire des employés limonadiers.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes de travaux publics en janvier et février.

Paris. — Travaux d'égouts	145.300[f]
Paris. — Travaux de peinture et vitrerie à l'établissement du Fonds-des-Princes	124.600
Alfortville (Seine). — Construction de passerelles	119.000
Saint-Germain (S.-et-O.). — Construction d'un collège	774.000
Saint-Quentin. — Construction d'un groupe scolaire	150.900
Dunkerque. — Port. — Empierrement de chaussées et terre-pleins	200.000
Aix. — Travaux à l'asile d'aliénés	114.300
Montpellier. — Construction d'une caserne	273.000
Béziers. — Construction d'une école	130.000
Perpignan. — Ligne de Quillan à Rivesaltes. — Construction de maison de garde	131.000
Foix. — Construction de la ligne de chemin de fer de Saint-Girons à Foix (2e lot)	465.000
Bayonne. — Construction d'un musée-bibliothèque	229.800
Quimperlé. — Construction d'un hôpital	232.900
Bône. — Construction d'une chaussée	122.000
Michelet (Algérie). — Constructions d'écoles	108.100

MINISTÈRES (FOURNITURES DIVERSES).

Guerre. — 27 février, cadres de sommiers, laines, cordes, etc.
Marine. — 20 février, toile pour draps de lit.
Colonies. — 21 février, barrettes en fil de laiton.
Postes et télégraphes. — 22 février, papier pour cartes télégrammes.
——— 27 février, fil de bronze et manchons de cuivre.
——— 28 février, matériel pour piles téléphoniques.

Résultats des adjudications précédentes :

Le Puy. — Construction d'un abattoir (314.100f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, pierres de taille.* Tissier à Cette (Hérault) *16; dallage, ciments, enduits,* Verrier frères, *14; charpente métallique,* Chauvaine, à Annonay, *15; charpente en bois, menuiserie,* Moncamp, à Béziers, *12.*

Paris. — Construction d'un port aux Carrières-Charenton (306.000f). — Adj. : Boutier, à Versailles, *13.*

Douai. — Construction de trottoirs (129.200f). — Adj. : dame Rinqin, à Béthune, *11, 9* et *9.*

Troyes. — Construction d'un orphelinat (306.300f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie,* G. A. Michel, *2; charpente,* Michel, *8; serrurerie,* Grados, *17; menuiserie,* Dubois-Fortier, *16.*

Montpellier. — Construction d'une caserne de gendarmerie (272,400f). — Adj. : *terrassement, maçonnerie et gros fers,* Joly, à Guîtres (Gironde), *19; plâtrerie et couverture,* Joly, *23; menuiserie,* Milliat, *27.*

Pithiviers. — Construction d'un hospice-hôpital (240.000f). — Adj. : *terrassement et maçonnerie,* Guinet, à Poitiers, *5; plâtrerie,* Gravot, *16; charpente en bois,* Robinet, à Brétigny-sur-Orge, *14; couverture et zingage,* Rossignol, à Orléans, *12; menuiserie,* Meunier. à Montargis, *13; serrurerie et charpente en fer,* Hénault, *31; peinture et vitrerie,* Vatinet, *19.*

Ch. de fer du Nord. — Agrandissement de la gare de Valenciennes. — Travaux de bâtiment (330.000f). — Adj. : Lys-Tancré, à Lille, *16,80.*

Navigation maritime. — 1° Nombre de navires armés pour la grande pêche et ayant touché des primes d'armement en 1894 (1). — Personnel marin.

DÉSIGNATION.	TAUX DE LA PRIME par marin.	NOMBRE DES NAVIRES	NOMBRE DE MARINS.
Grand banc de Terre-Neuve.....	50f	339	7.175
Mers d'Irlande.....	50	225	4.008
Grand banc de Terre-Neuve (salaison à bord).....	30	1	29
Dogger-Bank.....	15	67	606

En outre, 504 barques non pontées, montées par 1.141 marins des îles Saint-Pierre et Miquelon.

2° Nombre de navires construits et ayant touché des primes à la construction. (Loi du 30 janvier 1893).

		NOMBRE de navires.		
Navires en fer ou en acier (65 francs le tonneau).		26	14.037.19	tonneaux.
Navires en bois	de 150 tonneaux et plus (40 fr. le tonneau).....	18	3.166,83	—
	de moins de 150 tonneaux, (30 francs le tonneau).....	756	9.158.23	—
Machines et renouvellement de chaudières) 1 fr. 50 les 100 kilogrammes).....			56.53.591	kilogr.
Augmentation de jauge.	Navires en fer ou acier (65 francs le tonneau).....	4	185.85	tonneaux.
	Navires en bois : 150 tonneaux et plus (40 francs le tonneau)....	1	58.24	—
	Navires en bois : moins de 500 tonneaux (30 francs le tonneau)....	1	2.33	—

(1) *Compte définitif des dépenses de l'exercice 1894.* (Ministère du commerce et de l'industrie.) — Vient de paraître.

3° Primes à la navigation. — Une somme de 7.882.000 francs a été répartie entre 193 navires.

4° Caisse des invalides de la marine. — Il a été versé à la Caisse des Invalides de la marine une somme de 415.285 francs.

Mines. — Production houillière du Pas-de-Calais et du Nord pendant les quatre dernières années (chiffres provisoires pour 1895).

DÉPARTEMENTS.	SIÈGES EN EXTRACTION.	1895.	1894.	1893.	1892.
		tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Pas-de-Calais	59	11.097.807	10.626.410	8.975.619	9.835.645
Nord	40	5.041.499	5.006.253	4.742.702	4.663.122
Ensemble des deux bassins. .	99	16.139.306	15.632.663	13.718.321	14.498.767
		En plus : 506.643 tonnes.			

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant le mois de janvier 1896.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	90.789.000	75.598.000
Matières nécessaires à l'industrie	190.658.000	154.404.000
Objets fabriqués	44.389.000	34.687.000
Total	325.836.000	266.689.000
En moins pour 1896	59.147.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	44.057.000	39.409.000
Matières nécessaires à l'industrie	64.592.000	59.156.000
Objets fabriqués	142.670.000	140.371.000
Colis postaux	10.706.000	9.633.000
Total	262.025.000	248.569.000
En plus pour 1896	13.456.000	

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant les 11 premiers mois de l'année a atteint 24.407.627 tonnes contre 24.938.180 en 1894, soit une diminution de 2 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport en janvier :

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général.	79,625,000	72,734,000
Compagnie des omnibus de Paris	803,860	704,960

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de janvier.	Cours fin du mois de décembre.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	40f 25c	41f 25c
Sucre brut, janvier, les 100 kilogrammes	33 25	30 75
Alcool à 90°, janvier, les 100 kilogrammes	31 00	31 50
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	55 50	54 50
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	36 50	37 00
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	51 00	52 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 60	1 62
Veaux. *Idem.*	2 40	2 30
Moutons. *Idem.*	2 06	2 10
Porcs. *Idem.*	1 28	1 36
Cotons (au Havre), janvier, les 50 kilogrammes	51 12	49 50
Laines en suint (au Havre), janvier, les 100 kilogrammes	127 00	117 50
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	49 50	51 00
Fers marchands, le quintal	13 75	13 50
Cuivre en lingots, le quintal	115 00	117 50
Étain Banka, le quintal	165 00	171 25
Plomb, le quintal	29 00	29 75
Zinc bonnes marques, le quintal	38 50	39 25

ERRATA. — Sur le dernier *Bulletin*, p. 17, en ce qui concerne le cours des métaux, lire : *le quintal*, au lieu de : *la tonne*. Page 18, poids des betteraves : lire *tonnes*, au lieu de : *kilogrammes*.

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 janvier 1896.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 décembre 1895, au soir			1.637.815	45.810.095
ENTRÉE.				
Liquidation des magasins (Exercice 1892)	114.403	3.222.981		
Par engagements effectifs	63.423	1.958.205	177.900	5.183.233
Par renouvellements	74	2.047		
TOTAL			1.815.715	50.993.328
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	89.807	3.447.882		
Par renouvellements	63.423	1.958.205	158.272	5.483.015
Par ventes	5.042	76.928		
RESTE en magasin, le 31 janvier 1896			1.657.443	45.510,313
Restait en magasin, le 31 janvier 1892			1.978.867	51.033.289
——— le 31 janvier 1893			1.933.485	51.527.659
——— le 31 janvier 1894			1.836.026	49.849.964
——— le 31 janvier 1895			1.752.503	46.838.460
Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.				

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 janvier, il a été déposé 107 demandes en autorisation de bâtir, dont 66 pour des constructions neuves. Pendant le mois de janvier 1895, le nombre des demandes avait été de 98, dont 50 pour des constructions.

Le nombre total des demandes pendant l'année 1895 a été de 1503, dont 843 pour des constructions neuves. Pendant l'annee 1894, le nombre des demandes s'était élevé à 1581, dont 900 environ pour des constructions.

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de janvier.	
	1896.	1896.
Faillites	136	132
Liquidations judiciaires	19	19
Conversions de liquidations en faillites	1	2

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE DÉCEMBRE.					
Refuges et asiles municipaux (1)	4.256	175	546	»	29.753
MOIS DE JANVIER 1896.					
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	5,792	733	297	380	20.864
Asile de la rue Mouffetard	271	14	»	4	1.075
Société philanthropique (rue de Crimée)	»	»	154	7	831
— (rue Labat)	»	»	267	9	1.201
— (rue Saint-Jacques)	»	»	390	75	1.869
— (avenue du Maine)	»	»	»	»	»

(1) D'après les renseignements fournis par la direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

(D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine, bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant les mois de	
			novembre	décembre
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.194	5.221
		Femmes	9.026	9.388
	de 60 ans et plus	Hommes	11.398	11.807
		Femmes	22.350	22.265
TOTAL des indigents secourus			47.968	48.681
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	4.944	5.729
		Femmes	7.767	10.460
	de 60 ans et plus	Hommes	2.046	2.775
		Femmes	2.640	3.424
TOTAL des nécessiteux secourus			17.397	22.390

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT.
(RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er FÉVRIER.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
DÉCEMBRE 1895.				
Paris (1er arr.)	521	170	163	"
— (IVe —)	293	240	206	17
— (Ve —)	103	50	32	"
— (XIIIe —)	167	95	161	"
— (XIVe —)	161	75	40	1
— (XVe —)	336	160	138	"
— (XIXe —)	149	139	108	"
— (XXe arr.)	162	86	16	56
Refuges munic.	"	"	80	2.490
Lille	12	1	"	"
Nancy	97	27	20	"
JANVIER 1896.				
Paris (VIe arr.)	"	"	209	474
— (IXe arr.)	118	125	77	"
Levallois-Perret.	156	120	92	17
Brest	17	3	3	"
Joigny	2	2	2	"
Lisieux	146	54	40	"
Saint-Nazaire	1	"	"	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
DÉCEMBRE 1895.				
Angers	181	44	41	18
Besançon	93	24	14	"
Boulogne-s.-M.	114	66	63	3
Lyon	407	177	128	"
Montpellier	158	37	37	"
Nimes	41	22	18	4
Toulon	37	19	13	6
Nice	480	89	84	4
JANVIER 1895.				
Bordeaux (municipale)	477	226	214	"
Bordeaux (indépendante)	294	130	28	102
Chalon-sur-Saône	9	3	"	5
Marseille	422	270	279	"
Perpignan	20	11	6	4
Saint-Nazaire	122	6	1	5
Tours	152	26	24	"

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS. à demeure.	PLACEMENTS. en extra.
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie.	"	"	39	"
Orne	Alençon	Patronage des ouvrières et domestiques	19	19	14	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	28	55	13	2
Seine	Paris	Patronage des jeunes filles du VIe arrond.	24	42	10	12
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	134	24	"
Idem	*Idem*	Home allemand	27	81	10	"
Idem	*Idem*	The mission home	128	100	26	8
Idem	*Idem*	The english catolic home.	19	58	8	2
Idem	*Idem*	Soc. protestante du trav.	122	149	107	"
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lorrains	"	18	14	"
Idem	*Idem*	Sociétés philanthropiques	"	"	266	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Employés du com. et de l'indust.	3	1	"	"
Gard	Nîmes	Compagnons cordonniers	4	2	4	"
Gironde	Bordeaux	C. de retraites des voy. de com.	9	3	2	"
Nord	Lille	Voyageurs de commerce	7	7	4	"
Idem	Valenciennes	Employés de l'arrondissement	2	"	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-s-Mer	Union des employés	1	1	1	"
Rhône	Lyon	Garçons de salle et de chambre	231	191	96	90
Seine	Paris	Cuisiniers	380	120	120	220
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	420	380	345	5
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers	1	10	9	"
Idem	*Idem*	Compag. sabotiers-formiers	1	1	2	"
Idem	*Idem*	La Couturière	18	14	"	"
Idem	*Idem*	Compag. tonneliers-fondriers	12	7	"	3
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir	35	25	25	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	5	8	2	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	92	72	34	14
Idem	*Idem*	Union des empl. du com. et ind.	1	4	3	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	80	35	23	6
Idem	*Idem*	L'Étoile	546	100	100	745
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	5	6	"	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	"	5	7
Constantine	Batna	Anciens militaires	6	3	3	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), DÉCEMBRE 1895.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes	Nice	Garçons cochers	10	8	8	"
Idem	*Idem*	Garçons de restaurants	"	"	11	50
Idem	Cannes	Cuisiniers	40	"	3	1
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	14	17	14	17
Ardennes	Nouzon	Mouleurs	11	5	5	11
Aube	Troyes	Boulangers	"	5	3	2
Idem	*Idem*	Plâtriers	10	"	"	"
Aude	Carcassonne	Ouvrières de l'habillement	5	5	5	"
Idem	*Idem*	Terrassiers	20	5	5	"
Aveyron	Rodez	Typographes	2	2	"	2
Bouches-du-Rhône	Marseille	Cuisiniers	42	6	2	4
Idem	*Idem*	Imprimeurs-lithographes	11	6	6	1
Idem	*Idem*	Typographes	10	10	10	"
Idem	*Idem*	Carrossiers	21	6	6	"
Idem	*Idem*	Forgerons	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs conducteurs	24	2	1	1
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierres tendres	60	10	4	"
Idem	*Idem*	Peintres en bâtiment	90	"	"	"
Idem	*Idem*	Tuiliers céramistes	"	"	1	"
Côte-d'Or	Dijon	Comptables et employés	4	4	3	1
Gard	Nîmes	Boulangers	60	18	58	32
Haute-Garonne	Toulouse	Confiseurs distillateurs	7	4	4	"
Idem	*Idem*	Mosaïstes	13	12	12	"
Gironde	Bordeaux	Cuisiniers	19	16	5	6
Idem	*Idem*	Typographes	22	7	"	7
Idem	*Idem*	Cordonniers	150	48	48	"
Idem	*Idem*	Teinturiers	3	1	"	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS. (Suite.)

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	Confectionneurs et coupeurs	"	8	8	"
Idem	*Idem*	Ébénistes billardiers	"	"	74	"
Idem	*Idem*	Chaudronniers en cuivre	2	3	"	"
Idem	*Idem*	Coiffeurs	10	"	"	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	36	74	23	1
Indre-et-Loire	Tours	Tisseurs en soie	12	7	5	"
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierre et maçons	"	"	6	2
Isère	Grenoble	Typographes	5	1	"	"
Idem	Montalieu-Vercieux	Tailleurs de pierre	150	"	"	"
Loire	Saint-Étienne	Cuisiniers	10	"	"	1
Idem	*Idem*	Typographes	2	1	1	"
Loire-Inférieure	Nantes	Cuisiniers		"	5	12
Idem	*Idem*	Frappeurs	26	"	"	"
Idem	*Idem*	Camionneurs	20	20	20	"
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	23	5	5	18
Idem	*Idem*	Charpentiers	10	"	"	"
Idem	*Idem*	Mécaniciens	4	3	"	"
Idem	Cholet	Cordonniers-sabotiers	6	3	2	"
Idem	*Idem*	Tisserands à la main	12	12	12	"
Manche	Avranches	Travailleurs du livre	"	"	1	"
Marne	Reims	Menuisiers-ébénistes	150	"	"	"
Nord	Dunkerque	Plombiers-couvreurs	9	"	"	"
Oise	Beauvais	Typographes	"	1	1	"
Idem	Hesmes	Ouvriers des scieries mécaniques	9	"	2	1
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Chapeliers	2	1	"	"
Idem	*Idem*	Plâtriers-peintres	20	"	"	"
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Maçons	2	3	"	3
Rhône	Lyon	Jardiniers	4	5	4	"
Idem	*Idem*	Confiseurs pâtissiers	28	9	9	"
Idem	*Idem*	Papetiers	2	2	2	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs mécaniciens	5	8	3	"
Idem	*Idem*	Bronziers	"	8	3	"
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers	"	"	1	"
Seine	Paris	Pâtissiers	65	91	43	117
Idem	*Idem*	Marchands et fabricants papetiers	26	11	10	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	46	4	42
Idem	*Idem*	Imprimeurs-conducteurs	10	8	2	2
Idem	*Idem*	Conducteurs typographes	8	"	"	4
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	8	"	8	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-chemisiers	17	14	10	4
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	49	33	31	"
Idem	*Idem*	Ouvriers de la bijouterie	15	12	"	12
Idem	*Idem*	Mouleurs en plâtre	25	2	2	"
Idem	*Idem*	Peintres	5	3	"	"
Idem	*Idem*	Comptables	14	6	2	1
Idem	*Idem*	Voyageurs de commerce	18	25	11	"
Idem	*Idem*	Boulangers	"	"	22	56
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision	51	4	20	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	415	227	41	16
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	"	"	2	15
Idem	Elbeuf	Tisseurs	20	"	"	"
Alger	Alger	Boulangers	8	6	6	2
Idem	*Idem*	Tonneliers	10	"	"	"
Idem	*Idem*	Maçons	184	17	17	"
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	20	8	8	24

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de janvier 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Alpes-Maritimes [23 novembre 1895]. — Syndicat professionnel des agents correspondants et commissionnaires avec les monts-de-piété et magasins généraux (6 membres). Siège social : avenue de la gare, 6, à Nice.

[3 janvier 1896]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Nice (45 membres). Siège social : avenue de la Gare, 8, à Nice.

Bouches-du-Rhône [8 décembre 1895]. — Syndicat de la raffinerie de soufre française (6 membres]. Siège social : rue Saint-Jacques, 8, à Marseille.

[9 décembre 1895]. — Syndicat des propriétaires d'hôtels et maisons meublées (52 membres). Siège social : Grande-Rue, 66, à Marseille.

Haute-Garonne [17 septembre 1895]. — Chambre syndicale des marchands de papiers peints de Toulouse et de la région [12 membres). Siège social : rue de la Pomme, 9, à Toulouse.

Isère [10 décembre 1895]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de ferronnerie, serrurerie, quincaillerie et similaires de la ville de Grenoble (26 membres). Siège social : place de la Halle, café Lebon, à Grenoble.

Nord [7 août 1895]. — Syndicat de la boucherie du canton de Denain et des environs (33 membres). Siège social : rue de Villars, 134, à Denain.

Pyrénées-Orientales [1er décembre 1895]. — Syndicat des courtiers en vin du Roussillon [51 membres]. Siège social : à Perpignan.

Seine-et-Oise [18 décembre 1895]. — Syndicat des brasseurs et entrepositaires de bières des environs de Paris (23 membres). Siège social : rue de l'Assemblée, 1, à Versailles.

Deux-Sèvres [28 novembre 1895]. — Syndicat des entrepreneurs de couverture de l'arrondissement de Niort (12 membres). Siège social : rue du Faisan, café Molière, à Niort.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Bouches-du-Rhône [1er décembre 1895]. — Syndicat professionnel français des ouvriers calfats et perceurs de la ville de Marseille (100 membres). Siège social : quai du port, 136, à Marseille.

[13 décembre 1895]. — Chambre syndicale des représentants du commerce de Marseille (21 membres). Siège social : bourse du travail, à Marseille.

Gironde [17 décembre 1895]. — Syndicat des travailleurs au cimetière de la Chartreuse de la ville de Bordeaux (70 membres). Siège social : à Bordeaux.

[22 décembre 1895]. — Union syndicale des marchands de journaux de Bordeaux (10 membres). Siège social : bourse du travail, à Bordeaux.

[26 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers acheveurs, plaqueurs et polisseurs en sellerie et carrosserie de Bordeaux (20 membres). Siège social : bourse du travail, à Bordeaux.

Isère [20 décembre 1895]. — Chambre syndicale des mouleurs en fonte de Voiron (37 membres). Siège social : à la mairie de Voiron.

Nièvre [21 novembre 1895]. — Chambre syndicale du bâtiment [section de la maçonnerie] (134 membres). Siège social : place Chancéanne, 3, à Nevers.

Nord [26 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers voiliers et industries similaires de Dunkerque (27 membres). Siège social : rue des Vieux-Quartiers, 20 *bis*, à Dunkerque.

[6 janvier 1895]. — Union syndicale des ouvriers tonneliers de Dunkerque et des environs (48 membres). Siège social : rue Jean-Bart, 4, à Dunkerque.

Pas-de-Calais [11 décembre 1895]. — Syndicat des pourriers d'Esquerdes (70 membres). Siège social : route de Saint-Omer, à Esquerdes.

Rhône [24 décembre 1895]. — Syndicat lyonnais des sténographes et dactylographes (12 membres). Siège social : rue de la République, 49, à Lyon.

[1er janvier 1896]. — Groupe amical des transporteurs lithographes de Lyon (20 membres). Siège social : rue Mercière, 62, à Lyon.

Seine [10 janvier 1896]. — Solidarité ouvrière des tailleurs de la Seine (80 membres). Siège social : rue d'Argout, 69, à Paris.

[8 janvier 1896]. — Syndicat des ouvriers plombiers dit «Colonnards» (30 membres). Siège social : rue des Pyrénées, 76, à Paris.

[16 octobre 1895]. — Syndicat général de la sellerie et de la bourrellerie de toutes spécialités (38 membres). Siège social : rue de Cléry, 47, à Paris.

[5 décembre 1895]. — Chambre syndicale des courtiers, receveurs et employés de maisons d'abonnement de la Seine (278 membres). Siège social : salle Jules, 6, boulevard Magenta, à Paris.

[16 janvier 1896]. — Syndicat de la presse féminine et féministe dit : Association professionnelle des journalistes et des écrivains féminins et féministes des deux sexes (38 membres). Siège social : rue Pierre Guérin, 21, à Paris.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Hautes-Alpes [11 janvier 1896]. — Syndicat des agriculteurs des Alpes (552 membres). Siège social : Gap.

Alpes-Maritimes [19 juin 1895]. — Syndicat agricole et horticole de Nice (60 membres). Siège social : place Garibaldi, 11, à Nice.

Aube [11 décembre 1895]. — Syndicat viticole de Colombé-la-Fosse (55 membres). Siège social : Colombé-la-Fosse.

Isère [15 décembre 1895]. — Syndicat agricole de Jarrie (60 membres). Siège social : Jarrie.

[1er septembre 1895]. — Syndicat agricole d'Oyeu (30 membres). Siège social : Oyeu.

Lot [29 décembre 1895]. — Syndicat communal agricole de Sérignac (31 membres). Siège social : ancienne mairie de Sérignac.

Nièvre [17 novembre 1895]. — Association syndicale pour la reconstitution du vignoble détruit par le phylloxéra (64 membres). Siège social : Mairie de Saint-Pierre-le-Moutier.

[7 décembre 1895]. — Société vigneronne du canton de Cosne (208 membres). Siège social : mairie de Cosne.

[4 novembre 1895]. — Syndicat des vignerons de Myennes (64 membres). Siège social : Myennes.

[20 octobre 1895]. — Syndicat viticole d'Alligny-Cosne (178 membres). Siège social : Alligny-Cosne.

[15 décembre 1895]. — Société viticole de la commune de la Celle-sur-Loire (35 membres). Siège social : la Celle-sur-Loire.

[1895]. — Association d'études pour l'amélioration du vignoble dans la Nièvre. (25 membres). Siège social : rue Saint-Père, 16, à Cosne.

[19 décembre 1895]. — Association syndicale pour la défense de la vigne contre le phylloxéra (14 membres). Siège social : mairie de Brinon-les-Allemands.

Deux-Sèvres [12 décembre 1895]. — Syndicat agricole de Prin-Deyrançon (75 membres). Siège social : Prin-Deyrançon.

Vaucluse [13 décembre 1895]. — Syndicat des agriculteurs du canton de Bollène (119 membres). Siège social : maison Boure, à Bollène.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Tarn [26 juin 1889]. — Syndicat des fabricants de péruviennes de Castres (12 membres). Siège social : Castres, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Vaucluse [7 février 1889]. — Syndicat des fabricants de fruits confits du Midi (16 membres). Siège social : à Apt, maison Collier, place Saint-Martin.

[27 novembre 1892]. — Fabricants de balais en sorgho de la région du Sud-Est (27 membres). Siège social : Orange, avenue des Arènes.

[21 juin 1893]. — Syndicat des laitiers d'Avignon (43 membres). Siège social : Avignon, place Pic, café Altheu.

Vienne [5 mars 1887]. — Syndicat des marchands de liquides en gros de l'arrondissement de Civray (15 membres). Siège social : Civray.

[11 avril 1891]. — Chambre syndicale des cuirs et peaux (30 membres). Siège social : mairie de Châtellerault.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Rhône [30 novembre 1889]. — Chambre syndicale des apprêteurs et similaires de Tarare (7 membres). Siège social : ancienne mairie de Tarare.

[31 mai 1885]. — Chambre syndicale des ouvriers en siège de Lyon. Siège social bourse du travail de Lyon.

[29 juin 1890.]. — Chambre syndicale des teinturiers de la ville de Lyon et de la banlieue (20 membres). Siège social : bourse du travail de Lyon.

[17 mars 1889]. — Chambre syndicale de prévoyance des ouvriers vermicelliers et similaires de Lyon et de la banlieue. Siège social : rue Moncey, 54, à Lyon.

[5 novembre 1884]. — Chambre syndicale des ouvriers en sparterie, tapissiers, brossiers, paillassonniers et leurs similaires. Siège social : bourse du travail de Lyon.

[1er février 1886]. — Chambre syndicale des imprimeurs sur étoffes de Lyon. Siège social : bourse du travail, à Lyon.

[1888]. — Chambre syndicale des balanciers et similaires. Siège social : rue Hulot, 1, à Lyon.

Seine-et-Oise [3 septembre 1883]. — Syndicat des ouvriers bûcherons du département de Seine-et-Oise. Siège social : Saint-Léger-en-Yveline.

Somme [7 octobre 1887]. — Chambre syndicale des travailleurs fédérés en cuirs, peaux et chaussures d'Amiens (687 membres). Siège social : rue des Coches, 56, à Amiens.

Tarn [5 août 1889]. — Chambre syndicale des ouvriers maçons et tailleurs de pierres (12 membres). Siège social : hôtel de ville, à Castres.

Var [11 juin 1888]. — Chambre syndicale des ouvriers cordonniers (30 membres). Siège social : traverse des Religieux, 5, à Brignoles.

[2 juin 1889]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de Toulon (91 membres). Siège social : bourse du travail de Toulon.

Vaucluse [4 novembre 1892]. — Union syndicale des cochers d'Avignon (50 membres). Siège social : café Sabatier, à Avignon.

[20 avril 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers confiseurs-pâtissiers de Vaucluse (27 membres). Siège social : café Frisson, boulevard Gambetta, à Carpentras.

[5 janvier 1894]. — Société des ouvriers emballeurs de Pertuis (35 membres). Siège social : café du Cours, à Pertuis.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Var [21 juillet 1889]. — Société horticole et agricole de la région d'Hyères. Siège social : avenue Gambetta, 20, à Hyères.

LES GRÈVES EN JANVIER 1896.

35 grèves et une coalition de patrons ont été déclarées en janvier dernier. On avait compté 70 grèves en janvier 1893, 28 en janvier 1894 et 20 en janvier 1895.

Les 35 grèves de 1896 affectent chacune un seul établissement, sauf trois : celle des tisseurs de Tarare, celle des vignerons de Villeneuve de la Rivière et celle des mégissiers de Graulhet.

Plus de la moitié de ces grèves, exactement 18, se sont produites dans les industries textiles. On constate ensuite 3 grèves dans les industries métallurgiques, 3 grèves d'ouvriers en chaussures, 2 grèves de chapeliers, 2 grèves de bûcherons,

et enfin 1 grève dans chacune des professions suivantes : chromo-lithographes, décalqueuses sur porcelaine, mégissiers, ouvriers en diamants (imitation), terrassiers, typographes, vignerons.

La coalition des bouchers et charcutiers de la Châtre (Indre) comprenait 9 patrons. Formée le 10 janvier, elle a cessé le 13, sans avoir abouti.

Le nombre des grévistes, connu pour 33 grèves, est de 2.651 ; ce nombre avait été de 14.324 en janvier 1893, de 3.758 en janvier 1894 et de 1.570 en janvier 1895.

On a déja signalé, depuis plusieurs mois, que ce mouvement était particulièrement sensible dans le Nord (1). L'observation doit encore être maintenue pour le mois de janvier. En effet, sur 35 grèves constatées en France, on en compte 15 dans ce département qui fournit à lui seul 1.300 grévistes environ, soit la moitié du chiffre total. Il y a lieu d'ajouter d'ailleurs que près de la moitié des grèves du Nord, exactement 6, se sont produites à Halluin, localité où 6 grèves avaient été déjà constatées à la fin de l'année 1895. Ces douze grèves, se succédant en moins de 10 semaines, ont toutes affecté les industries textiles; les ouvriers qui y ont pris part, environ 1.400, sont presque tous belges et même domiciliés en Belgique.

Les causes de grèves se représentent toujours à peu près les mêmes et dans les mêmes proportions. En janvier, 21 grèves, 3 sur 5 ont trait à des questions de salaires : dans un cas, les ouvriers demandent une augmentation de salaire et le renvoi d'un ouvrier; dans un cas, ils demandent un minimum de salaire en travaillant aux pièces; dans un autre cas, ils demandent une augmentation de salaire avec l'affichage du tarif; dans 10 cas, ils demandent simplement une augmentation, et dans 8 cas enfin les ouvriers s'opposent à une réduction. — Les questions de personnes se trouvent à l'origine de 8 grèves : 3 grèves tendent à la réintégration d'ouvriers; 3 autres tendent au contraire au renvoi d'ouvriers ou d'apprentis; et une grève, tendant principalement à la suppression des amendes, a eu aussi pour objet la création d'un nouveau poste de contremaître. — Les amendes ont provoqué deux grèves : celle qui vient d'être citée et qui tendait à la suppression du principe même des amendes, et une autre qui avait seulement pour but de faire revenir le patron sur une amende infligée à un certain nombre d'ouvriers. — Trois grèves ont eu pour origine la réglementation du travail; une, un règlement d'atelier; une, le refus de travailler à la machine; une grève enfin a eu pour objet d'empêcher le remplacement du *travail au temps* par le *travail aux pièces.*

Sur 35 grèves commencées en janvier, 15 n'étaient pas terminées le 1er février : les 20 autres ont abouti à 10 réussites, 5 transactions et 5 échecs. Si l'on tient compte de 4 grèves anciennes terminées en janvier, on constate pendant ce mois 10 réussites, 9 transactions et 5 échecs.

Les 25 conflits (2) terminés en janvier ont duré : un, 46 jours; un, 38 jours; un, 32 jours; un, 24 jours; un, 14 jours; un, 10 jours; un, 9 jours; un, 7 jours; un, 6 jours; deux, 5 jours; un, 4 jours; trois, 3 jours; trois, 2 jours; cinq, 1 jour et deux, moins d'une journée.

Au 1er février, il y avait encore 17 grèves en cours, lesquelles comprenaient à cette date 1.500 grévistes environ.

---

(1) Voir *Bull.* janvier 1895.
(2) Y compris la coalition des bouchers de la Châtre qui a duré 3 jours.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
18 octobre.	.....	Annonay.....	Ardèche.....	Mégissiers.....	1	12	1
15 nov...	.....	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	434	2
7 déc...	22 janvier.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	373	3
10 déc...	11 janvier.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs à la main.....	1	150	4
17 déc...	10 janvier.	Verneuil.....	Nièvre.....	Bûcherons.....	1	30	5
20 déc...	27e janvier.	Lyon.....	Rhône.....	Tisseurs.....	1	125	6
28 déc...	.....	Authie.....	Somme.....	Tisseurs.....	1	31	7
				GRÈVES COMMENCÉES			
2 janvier.	5 janvier.	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	59	1
2 janvier.	9 janvier.	Marpent.....	Nord.....	Métallurgistes.....	1	400	2
2 janvier.	.....	Paris.....	Seine.....	Colonnards.....	.....	134 *	3
4 janvier.	6 janvier.	Bourganeuf.....	Creuse.....	Ouvriers chapeliers.....	1	33	4
6 janvier.	.....	Limoges.....	Haute-Vienne....	Ouvriers en chaussures.....	1	5	5
10 janvier.	*13 janvier.*	*La Châtre.....*	*Indre.....*	*Bouchers-charcutiers (patrons).*	*9*	.....	6
10 janvier.	14 janvier.	Fourmies.....	Nord.....	Fondeurs.....	1	40	7
10 janvier.	20 janvier.	Tarare.....	Rhône.....	Tisseurs et tisseuses.....	2	183	8
11 janvier.	.....	Vienne.....	Isère.....	Tisseuses.....	1	35	9
13 janvier.	16 janvier.	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	150	10
14 janvier.	28 janvier.	Vif.....	Isère.....	Tisseuses de soie.....	1	120	11
14 janvier.	20 janvier.	Limoges.....	Haute-Vienne ...	Fabrique de porcelaine (décalqueuses).	1	80	12
15 janvier.	17 janvier.	Grenoble.....	Isère.....	Imprimeurs sur étoffes	1	50	13
15 janvier.	15 janvier.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	.....	14
16 janvier.	16 janvier.	Commines.....	Nord.....	Rubaniers.....	1	70	15
16 janvier.	17 janvier.	Lomme.....	Nord.....	Fileurs.....	1	50	16
17 janvier.	22 janvier.	Halluin.....	Nord.....	Bobineuses.....	1	20	17
20 janvier.	21 janvier.	Bourg-de-Péage ..	Drôme.....	Chapeliers.....	1	12	18
20 janvier.	25 janvier.	Labessonnié-Montn	Tarn.....	Tricoteuses.....	1	75	19
20 janvier.	29 janvier.	Lyon.....	Rhône.....	Tisseurs.....	1	6	20
20 janvier.	.....	Perpignan.....	Pyrénées-Orientles.	Terrassiers.....	.....	.....	21
20 janvier.	21 janvier.	Roubaix.....	Nord.....	Chromo-lithographes.....	1	30	22
21 janvier.	23 janvier.	Roubaix	Nord.....	Tisseurs.....	1	237	23
22 janvier.	.....	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	48	24
23 janvier.	.....	Verneuil.....	Nièvre.....	Bûcherons.....	1	30	25
24 janvier.	.....	Paris.....	Seine.....	Ouvriers en diamant (imitation).	1	60	26
26 janvier.	.....	La Chapelle-Hugon	Cher.....	Bûcherons.....	1	130	27
27 janvier.	6 février.	Villeneuve-de-la-Rivière.	Pyrénées-Orientles	Journaliers-vignerons.....	2	28	28
27 janvier.	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	.....	350	29
27 janvier.	.....	Nevers.....	Nièvre.....	Ouvriers en chaussures.....	1	40	30
28 janvier.	29 janvier.	Halluin.....	Nord.....	Bobineuses.....	1	50	31
29 janvier.	.....	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs d'ameublement.....	1	14	32
30 janvier.	31 janvier.	Paris.....	Seine.....	Ouvriers en chaussures	1	15	33
31 janvier.	3 février.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	75	34
31 janvier.	5 février.	Tourcoing.....	Nord.....	Doubleuses.....	1	20	35
.....	.....	Alger.....	Alger.....	Typographes.....	1	20	36

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DE LA GRÈVE OU DEMANDES DES GRÉVISTES. 8	RÉSULTATS. 9	OBSERVATIONS. 10
	AU 1er JANVIER 1896 (A).		
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
2	Augmentation de salaires	.....	
3	Augmentation de salaires et diminution du temps du travail.	Transaction.	
4	Augmentation de salaires	Transaction.	
5	Augmentation de salaires	Transaction.	
6	Réduction de salaires	Transaction.	
7	Réduction de salaires	.....	
	EN JANVIER 1896.		
1	Demande d'augmentation de salaire avec affichage du tarif.	Réussite.	
2	Demande d'un minimum de salaires en travaillant aux pièces (1).	Réussite.	(1) Conciliation devant le juge de paix.
3	Réduction de salaires	.....	* 34 tâcherons occupant une centaine d'ouvriers.
4	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	Réussite.	
5	Réduction de salaires	.....	
6	*Demande de révocation du préposé de l'abattoir*	*Échec* (2).	(2) *La municipalité, avec l'aide de l'administration militaire, a établi une boucherie pour la durée de la coalition.*
7	Règlement d'atelier	Échec.	
8	Réduction de salaires	Transaction (3).	
9	*Réduction de salaires*	.....	(3) Conciliation devant le juge de paix.
10	Demande de renvoi d'un ouvrier	Échec.	
11	Augmentation de salaires	Transaction.	
12	Réduction de salaires	Transaction.	
13	Demande de renvoi de 5 apprentis	Réussite.	
14	Contre le renvoi d'un ouvrier	Réussite.	
15	Contre le renvoi d'un ouvrier	Réussite (4).	(4) Intervention officieuse du juge de paix.
16	Réglementation du travail	Échec.	
17	Augmentation de salaires	Réussite.	
18	Demande de renvoi d'un ouvrier	Échec.	
19	Augmentation de salaires	Transaction (5).	(5) Arbitrage du juge de paix.
20	Augmentation de salaires	Échec.	
21	Augmentation de salaires	.....	
22	Demande de suppression d'une amende infligée à un certain nombre d'ouvriers.	Réussite.	
23	Demande de suppression des amendes et d'un contremaître en plus.	Transaction.	
24	Réduction de salaires	.....	
25	Augmentation de salaires	.....	
26	Contre le remplacement du travail au temps par le travail aux pièces.	.....	
27	Augmentation de salaires	.....	
28	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
29	Refus de travailler à la machine	..... (6)	(6) Les petits patrons soutiennent les revendications des grévistes. Une usine montée mécaniquement a accordé satisfaction à ses ouvriers et repris le travail. 6 établissements restent encore fermés.
30	Augmentation de salaires	.....	
31	Augmentation de salaires	Réussite.	
32	Réglementation du travail	.....	
33	Réglementation du travail (7)	Réussite.	(7) Les ouvriers se plaignaient de la perte de temps résultant du mode de réception des chaussures.
34	Augmentation de salaires et contre le renvoi d'un ouvrier.	Transaction.	
35	Réduction de salaires	Réussite.	
36	Réduction de salaires	.....	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Neuf applications de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées pendant le mois de janvier 1896 à l'office du travail.

1° **Grève de tisseurs, tissage mécanique de velours Charbin et Cie** à Lyon. — Nous avons rendu compte, en janvier, d'une première tentative de conciliation au cours de cette grève.

Le patron ne s'étant pas présenté, les grévistes se rendirent à nouveau le 3 janvier auprès du juge de paix de Villeurbanne pour lui déclarer qu'ils consentaient à reprendre le travail si l'on voulait leur accorder la bonification dont la suppression avait amené le conflit.

M. Charbin délégua son associé pour le représenter à la réunion qui eut lieu le lendemain.

Celui-ci déclara que l'on était prêt à reprendre tous les grévistes si la bonification en question était supprimée, mais que, au cas où elle serait rétablie, il était dans la nécessité de mettre quarante métiers à pied pendant six à huit semaines.

Ces conditions ne furent pas acceptées.

La grève a continué jusqu'au 27 janvier date à laquelle patrons et ouvriers se sont mis d'accord sur les points suivants :

a) Réintégration de tous les ouvriers;

b) Les 30 ouvrières travaillant sur les articles de qualité forte subiront la réduction de moitié de la bonification de 10 centimes qui leur était accordée (réduction qui a été cause de la grève).

c) La bonification de 10 centimes est maintenue pour les 96 autres ouvriers et ouvrières travaillant sur les articles faibles.

d) Deux heures, pour le repas de midi, jusqu'à la fin de l'année.

e) Un tarif des prix sera affiché dans l'usine.

2° **Grève des ouvriers métallurgistes de la société Baume-Marpent à Marpent** (Nord). — Les ouvriers ont cessé le travail, le 3 janvier, à la suite de l'affichage dans les ateliers d'un nouveau règlement contenant l'article suivant :

« Les ouvriers devront travailler suivant un bon d'entreprise; ils seront payés « d'après leurs bons et non d'après leur salaire nominal. Tout ouvrier qui fera « une mauvaise déclaration de l'emploi de son temps pourra avoir comme « amende la retenue totale des heures qu'il aura déclaré avoir travaillé sur cette « besogne, et en cas de récidive sera renvoyé. »

Des délégations se présentèrent plusieurs fois sans succès devant le régisseur et le directeur gérant, réclamant la suppression du nouveau règlement ou l'addition à ce règlement d'une clause garantissant aux ouvriers un minimum de salaires.

Le 6 janvier, les grévistes adressèrent au juge de paix de Maubeuge une demande en conciliation.

Les patrons acceptèrent, et la réunion, tenue le 8, fut présidée, à la demande des parties, par le juge de paix. Après discussion, l'entente fut établie sur les bases suivantes :

« 1° Pour faciliter le pointage et éviter toute erreur dans les renseignements fournis par les ouvriers sur les différents travaux faits par eux, des horloges seront établies dans l'atelier.

2° Les heures d'attente obligatoire justifiées seront payées au prix de la journée nominale.

3° Les pièces de fonte données au moulage, sauf celles données en séries, qui seront manquées par une cause indépendante de l'ouvrier seront payées au prix de la journée nominale.

4° En cas de perte pour l'ouvrier sur les travaux donnés aux pièces, la journée nominale sera intégralement payée; toutefois cette perte sera compensée par les bénéfices que l'ouvrier pourrait réaliser sur des travaux à faire postérieurement. »

Le travail a été repris le 9 janvier par tous les ouvriers.

3° **Grève d'étireurs au banc, maison Curtit et Cie à Paris.** — Le 7 janvier, les ouvriers de la maison Curtit et Cie, en grève depuis le 29 novembre, ont adressé une demande en conciliation au juge de paix.

Le 16 janvier, le patron répondit que tous les ouvriers en grève ayant été remplacés à la date du 2 décembre, il ne les considérait plus comme faisant partie de son personnel, et qu'il n'avait plus dès lors à traiter avec eux.

A la suite de cette déclaration, 17 ouvrier sur 31, qui avaient persisté à ne pas vouloir toucher leur dernière paye, se sont fait régler.

5° **Grève de tisseurs et tisseuses des établissements Martin et Hubert à Tarare** (Rhône). — Cette grève causée par une demande d'augmentation de salaires a commencé le 10 janvier; elle a pris fin le 20 du même mois, à la suite des réunions tenues le 18 devant le juge de paix qui était intervenu d'office.

Chaque établissement avait constitué son comité de conciliation, et chaque comité s'est réuni deux fois dans la même journée.

Le maintien du *statu quo* a été décidé jusqu'au 15 février, époque à laquelle, d'un commun accord entre patrons et ouvriers, séra élaboré un nouveau tarif.

5° **Grève des tisseuses de soie, établissement Baret à Vif** (Isère).— Sur la demande des grévistes, un comité de conciliation s'est réuni le 21, mais n'a pu aboutir à une entente. Le recours à l'arbitrage a été repoussé par le patron.

Le travail a été repris le 28 janvier, les ouvrières ayant obtenu une partie de l'augmentation de salaire qu'elles réclamaient.

6° **Grève des ouvrières du tissage Vincent à Vienne** (Isère). — Une réduction de tarif, motivée par la fabrication d'un nouveau tissu, a provoqué cette grève.

Le juge de paix, après une tentative officieuse de conciliation qui ne put aboutir, convoqua officiellement le patron et les ouvriers.

Les deux parties acceptèrent et la réunion eut lieu le 21 janvier à 3 heures.

Des explications très courtoises furent échangées et les grévistes demandèrent un délai pour formuler leur réponse.

Elles la firent connaître le lendemain; elles maintenaient leurs prétentions et le patron ne voulait plus consentir à aucune concession.

L'arbitrage proposé par le juge de paix a été repoussé par les deux parties, la grève a continué.

7° **Grève d'ouvrières de la fabrique de bas Bouisset-Castelnau à Labessonnié-Montredon** (Tarn). — Le patron ayant modifié sa fabrication, avait remanié son tarif.

Les ouvrières demandèrent l'application d'un tarif local, dit tarif de Roquecourbe. Après l'avoir obtenu, elles exigèrent sur ledit tarif une augmentation de salaire qui fut refusée.

La grève a pris fin sur l'arbitrage du juge de paix, et les ouvrières ont accepté le

tarif provisoirement proposé par le patron, le reconnaissant en fin de compte plus avantageux pour elles.

8° **Grève d'ouvriers en chaussures de la fabrique Bougriant à Nevers.** — A la suite de modifications dans l'outillage, le patron a établi un nouveau tarif que les ouvriers trouvent insuffisamment rémunérateur.

Douze d'entre eux ont cessé le travail le 27 janvier après quelques négociations infructueuses avec le patron, et ont adressé dès le lendemain au juge de paix une demande en conciliation.

L'accord n'ayant pu se faire dans une première réunion tenue le 31 janvier, rendez-vous fut pris pour le 2 février.

Cette fois le patron seul se présenta, les ouvriers ayant écrit la veille au juge de paix qu'ils ne pouvaient accepter les conditions proposées.

Le 3 février, le nombre des grévistes s'est élevé à 40.

9° **Différend entre les négociants et ouvriers en vannerie de la Thiérache** (Aisne). — Les négociants voulaient réduire le tarif appliqué depuis le 1er mai 1894.

Une tentative de conciliation a eu lieu le 29 janvier devant le juge de paix de La Capelle et n'a pas abouti, les délégués de la société Coste-Folcher, le principal négociant de la région, ayant déclaré ne pouvoir acccepter ni les revendications des ouvriers, ni le recours à un arbitrage.

Depuis, les patrons ont consenti à maintenir le tarif de 1894.

ANGLETERRE.

M. Thomas Burt, membre du Parlement, a été choisi comme arbitre dans un différend soulevé par les **chauffeurs d'une usine à gaz de Newcastle.**

Les questions à résoudre étaient les suivantes :

1° Quand on fabrique du gaz le dimanche, les ouvriers employés aux cornues doivent-ils être payés double ?

2° Doivent-ils être payés double le Vendredi-Saint ?

3° Doit-on régler les embauchages et les renvois d'après le degré d'ancienneté des services ?

Un accord, conclu en 1895, était muet sur ces questions.

M. Burt a rendu sa décision le 4 décembre, sur les deux premiers points : Les ouvriers employés aux cornues, par équipes faisant huit heures, recevront 50 p. 100 d'augmentation pour le travail du dimanche.

Le jour du Vendredi-Saint, les salaires ne seront pas modifiés.

Quant au troisième point, l'arbitre reconnaît qu'il est difficile d'établir une règle fixe et il recommande au directeur de régler les différends qui pourraient se produire à ce sujet, après avoir pris l'avis des délégués des ouvriers.

Nous avons rapporté, dans le *Bulletin* d'octobre, un conflit, terminé par un arbitrage, relatif au **nombre d'ouvriers dont devait se composer une équipe** pour l'exécution d'un travail déterminé dans une usine métallurgique.

Deux grèves, d'un mois chacune, terminées en décembre, ont eu le même motif; c'est un ouvrier perceur de plaques métalliques, M. O'Hanlon, de Walsend, qui a été choisi comme arbitre et qui a fixé la composition des équipes pour le perçage des plaques, suivant leur grandeur et leur poids.

Un troisième différend, de même nature, s'est terminé à l'amiable, par un arrangement conclu entre les patrons et les délégués ouvriers.

Conseil de conciliation des mineurs du Durham. — L'Association des mineurs du Durham vient de décider, par 30.568 voix contre 14.894, la suppression du conseil de conciliation. D'après le règlement du conseil, avis de cette décision doit être donné à l'Association des propriétaires de mines, pour que le conseil cesse de fonctionner à l'expiration d'un terme de six mois.

Fin de la grève des constructions maritimes à Belfast et sur la Clyde. — Les chantiers ont été rouverts le lundi 27 janvier. Ce n'est pas sans peine que l'on est arrivé à une entente et aucune des deux parties n'a réussi à imposer ses conditions. Aussi longtemps que, de part et d'autre, on a voulu s'en tenir aux propositions initiales ou ne les amender que par des concessions minimes, tous les efforts de médiation ont échoué. Tel a été le cas pour la conférence contradictoire présidée à Glascow, les 10 et 11 décembre, par Lord James of Heresford, membre du Ministère. Les propositions faites alors par les patrons ont été soumises au vote des ouvriers, et repoussées par 3.156 *non*, contre 189 *oui*, sur 3.345 votants.

D'ailleurs, l'approche des congés de Noël et du Jour de l'An, qui occasionnent toujours une interruption de travail, rendait plus difficiles les tentatives de conciliation, chacun des adversaires trouvant plus opportun de tenir bon jusqu'après les vacances.

Des négociations directes ayant repris au cours de janvier et de nouvelles concessions ayant été faites par les deux parties, les deux fédérations, patronale et ouvrière, sont tombées d'accord, le 23 janvier, aux conditions suivantes :

« 1. Les salaires des mécaniciens seront augmentés immédiatement : 1° à Belfast, de 1 fr. 25 par semaine ; 2° sur la Clyde (où les salaires sont calculés à l'heure), de 0 fr. 05 pour les ouvriers gagnant moins de 0 fr. 70 l'heure et de 0 fr 025 pour ceux payés déjà 0 fr. 70 et plus.

2. Le nouveau taux des salaires ne sera pas modifié jusqu'au 11 juin prochain et ne pourra l'être après cette date que moyennant un avis notifié un mois à l'avance. »

En somme, si les patrons n'ont accordé qu'une partie de l'augmentation réclamée par les ouvriers (qui demandaient 2 fr. 50 de plus par semaine à Belfast et un minimum de 0 fr. 75 l'heure sur la Clyde), du moins ils ont accordé *immédiatement* plus qu'ils n'offraient d'abord aux échéances de *mars* ou de *février*.

Soumis au vote des ouvriers dans les deux districts, l'arrangement a été ratifié sur la Clyde, mais rejeté à Belfast.

Le vote de Belfast remettait tout en question et, par suite de la coalition des patrons, empêchait la reprise du travail, même sur la Clyde. En présence de cette situation, le Comité exécutif de la fédération ouvrière a cru devoir user d'autorité et signifier aux ouvriers de Belfast la cessation immédiate du payement de l'indemnité de grève. Tout en protestant, ils se sont inclinés et la reprise du travail a été générale.

BELGIQUE.

Le premier numéro de la *Revue du travail*, organe de l'office du travail belge, annonce la création d'un conseil d'usine à Gand, dans la filature de l'Association linière.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de décembre 1895.

Nombre des *versements*	214.399	
Représentant une somme de		29.391.045f
Nombre des *remboursements*	110.585	
Représentant une somme de		28.850.506
Rentes achetées à 525 déposants, pour un capital de		618.496
EXCÉDENT des remboursements et achats de rente sur les versements		77.887
Nombre de *comptes* existant au 31 décembre 1895		2.496.534
Nombre de *comptes* existant au 31 décembre 1894		2.286.484
AUGMENTATION		210.050

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de janvier 1896.

Dépôts de fonds	7.395.477f
Retraits de fonds	18.809.129
EXCÉDENT des retraits	11.413.652
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	3.402.054f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de décembre 1895.

Nombre des *versements* reçus	337.088	
représentant une somme de		4.590.665f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		6.747.636
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.521.557
Nouvelles rentes inscrites		75.899
au nom de	1.073 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.151.178
réparties entre	200.740 titres.	

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Dans sa séance du 1er février 1895, le Conseil a adopté les résolutions de principe qui suivent, après examen du projet de loi qui lui a été soumis par le Gouvernement relativement à la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

Sur la question : *Y a-t-il lieu à déclaration pour les établissements de bienfaisance privée?*

Le Conseil est d'avis que dans les huit jours qui suivront l'ouverture d'un établissement de bienfaisance privée, déclaration devra en être faite à la mairie. La déclaration indiquera le but de l'œuvre, les catégories de personnes assistées, les conditions de salubrité des locaux. Cette déclaration devra être suivie, dans le délai d'un mois, d'une inspection.

Sur la question : *L'inspection doit-elle être organisée d'une manière permanente?*

Le Conseil est d'avis que les établissements de bienfaisance privée devront être soumis d'une manière permanente, autant que posible, à la surveillance et au contrôle institués pour les établissements publics de bienfaisance.

Sur la troisième question : *Un établissement de bienfaisance privée peut-il être fermé par simple mesure administrative?*

Le Conseil est d'avis qu'un établissement de bienfaisance privée ne pourra être fermé que par jugement des tribunaux. Toutefois, en cas d'urgence, c'est-à-dire en cas d'épidémie, de péril imminent pour la santé publique, d'actes contraires aux bonnes mœurs, le préfet pourra ordonner la fermeture provisoire d'un établissement, tous droits réservés.

LISTE DES SOCIÉTÉS

QUI ONT REÇU, EN 1895, DES SUBVENTIONS

sur le crédit inscrit au budget du Ministère du commerce

POUR ENCOURAGEMENTS AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION OU DE CRÉDIT.

1° PARIS.

L'association générale du cartonnage en tous genres.
L'*Imprimerie nouvelle.*
La *Papeterie moderne.*
La société des ouvriers et ouvrières en sacs de papier.
Les ouvriers et ouvrières en chaussures de Paris.
L'*Avenir*, association d'ouvriers selliers de Paris.
Les ouvriers tapissiers de Paris.
Les ouvriers en cadres de Paris.
L'association des ouvriers pour l'entreprise de la dorure sur bois.
Les ébénistes en table de toilette.
Le *Labeur*, menuiserie d'art et de bâtiment.
Les ouvriers malletiers de Paris.
L'association ouvrière de sciage et découpage.
La Fonderie de cuivre.
Les ouvriers lanterniers de Paris.
L'*Espérance du bâtiment.*
L'*Avenir du bâtiment.*
Les casseurs de pierre de Paris.
Les couvreurs, plombiers et zingueurs de Paris.
Les ouvriers granitiers du département de la Seine.
La Solidarité, entreprise de peinture.
Les sculpteurs mouleurs de Paris.
La société coopérative *le Vitrail.*
La banque populaire du Ve arrondissement de Paris.
Le crédit coopératif.
L'union photographique française.
La ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité.
La société nationale pour la propagation en France du crédit populaire.
L'union coopérative des sociétés françaises de consommation.

Les charbonniers du port du Havre.
La *Société stéphanoise de la mine aux mineurs* de Monthieux (Loire).
L'association des ouvriers terrassiers de Lyon et de la banlieue.
La Gerbe provençale, ouvriers boulangers de Brest.
Les prud'hommes pêcheurs de Banyuls-sur-mer.
L'*Imprimerie moderne* d'Agen.
La société lyonnaise des imprimeurs sur étoffes.
La *sellerie lyonnaise*.
Les tanneurs et corroyeurs de Lyon.
L'*industrie cotonnière* de la Gresle (Loire).
L'*industrie drapière* de Vienne (Isère).
Les ouvriers tailleurs d'habits de Lyon.
La société de chapellerie Blanc, Bienvenu, Martin et compagnie de Lyon.
La société coopérative l'*ameublement de Morlaix* (Finistère).
Les ouvriers charpentiers de Lyon.
La Persévérante, charpentiers de Lyon.
L'association ouvrière de l'ébénisterie lyonnaise.
Les ouvriers menuisiers de Poitiers.
Les ouvriers menuisiers de Rennes.
La Conciliation, société des sabotiers à Limoges.
Les tonneliers réunis de Bordeaux.
L'union des tonneliers de Morlaix.
La Briolette, Société de taille de diamant au Martinet (Jura).
L'union des ouvriers couvreurs de Morlaix.
Les ouvriers cimentiers de Lyon et de la banlieue.
Les ouvriers diamentaires de Saint-Claude (Jura).
Les *Diamantaires* (Jeantet, Saint-Oyant et compagnie), à Avignon-les-Saint-Claude (Jura).
La société des ouvriers maçons de Lyon.
L'*association lyonnaise des maçons*, de Lyon.
Les plâtriers et peintres syndiqués de Saint-Étienne.
Les verriers de Rive-de-Gier.
La banque coopérative des associations ouvrières de production de Lyon.
La banque populaire et agricole d'Antibes.
La banque populaire et mutuelle de Bordeaux.
La banque populaire de Cognac.
La banque populaire coopérative de Toulouse.
La caisse agricole coopérative de Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes).
La caisse agricole coopérative de Sainte-Agnès (Alpes-Maritimes).
La caisse agricole coopérative de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).
La caisse agricole coopérative de Trets (Bouches-du-Rhône).
La caisse du crédit rural d'Aix.
Le centre fédératif du crédit populaire de Marseille.
La banque toulousaine du crédit populaire.
La fédération régionale des associations ouvrières de production de Lyon (Sud-Est).

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Résultats de l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse en 1894. — Dans le courant de l'année 1894, il a été concédé, par les 31 établissements régionaux d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, 77.839 pensions, dont 33.442 pour vieillesse (à partir de 70 ans) et 44.397 pour invalidité.

Le nombre de pensions liquidées, depuis le début de l'assurance (1er janvier 1891) jusqu'à la fin de 1894, s'élève à 328.777, comprenant 236.127 pensions de vieillesse et 92.650 pensions d'invalidité. Le chiffre total des arrérages annuels correspondants, pour la part incombant aux établissements d'assurance et indépendamment de la subvention de l'Empire, se monte à 28.779.896 francs, avec un capital représentatif de 184.600.000 francs.

Ces sommes se décomposent ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de titres.	MONTANT (part des établissements d'assurance).	CAPITAL représentatif.
Pensions de vieillesse...	236.127	21.557.171 f	121.400.000 f
Pensions d'invalidité....	92.650	7.222.025	63.200.000
TOTAL des pensions.	328.777	28.779.196	184.600.000

Le rapport du capital représentatif aux arrérages est égal, en moyenne, à 5. 6 pour la rente-vieillesse, et à 8.8 pour la rente-invadité. — A la fin de l'année 1894, il ne restait plus, par suite des extinctions et des radiations, que 254,923 titres de rentes en cours ainsi répartis :

	NOMBRE de titres.	MONTANT DES ARRÉRAGES (non compris la subvention de l'Empire).
Pensions de vieillesse.....	183.168	16.820.488 francs.
Pensions d'invalidité.....	71.755	5.622.710 —

Le montant de la pension, défalcation faite de la subvention de l'Empire, qui est fixe et égale à 62 fr. 50 par pensionné, dépend de la classe de salaire à laquelle appartient l'ayant droit, et aussi, pour le cas d'invalidité, du nombre de cotisations versées. Le tableau ci-dessous fait connaître quel a été annuellement, depuis la première année du fonctionnement de l'assurance, le montant moyen des pensions à l'époque de leur liquidation :

ANNÉE DANS LAQUELLE les pensions ont commencé à être payables.	MONTANT MOYEN DES PENSIONS - VIEILLESSE		MONTANT MOYEN DES PENSIONS - INVALIDITÉ	
	Sans la subvention de l'Empire.	Avec la subvention de l'Empire.	Sans la subvention de l'Empire.	Avec la subvention de l'Empire.
	francs.	francs.	francs.	francs.
1891.....	81,69	144,19	79,22	141,72
1892.....	97,20	159,70	80,85	143,35
1893.....	100,09	162,09	84,96	147,46
1894.....	96,31	158,81	88,70	151,20

La rente-invalidité est jusqu'à présent inférieure à la rente-vieillesse, mais elle augmente d'année en année et finira par la dépasser considérablement.

Les cotisations perçues en 1894 par les établissements d'assurance atteignent le chiffre de 11.593.000 francs, et les arrérages payés pendant l'exercice se montent à 24.708.000 francs.

Les frais d'administration et de contrôle ont été de 5.636.000 francs, soit de 0 fr. 61 par tête d'assuré, et de 4, 9 p. 100 des cotisations versées.

Le montant moyen de la cotisation hebdomadaire a été de 0 fr. 26 en 1894.

L'*avoir* des établissements d'assurance s'élevait, au 31 décembre 1894, à 379.464.000 francs, dont 34.865.000 francs constituant le fonds de réserve et de prévoyance.

Résultats de l'assurance obligatoire contre les accidents en 1894 (1). — Le nombre des personnes assurées contre les accidents s'est élevé, en 1894, à 18.191.000.

Ce total renferme :

5.244.000 personnes appartenant à l'industrie;
12.289.000 personnes appartenant à l'agriculture et aux forêts;
658.000 personnes appartenant aux administrations publiques.

Le nombre des *accidents* (c'est-à-dire des personnes tuées ou blessées) survenus pendant l'année et qui ont motivé indemnité est de 68.677, dont :

6.250, soit 9,1 p. o/o, ont été suivis de mort;
1.752, soit 2,6 p. o/o, ont été suivis d'incapacité de travail permanente totale;
38.952, soit 56,7 p. o/o, ont été suivis d'incapacité de travail permanente partielle;
21.723, soit 31,6 p. o/o, ont été suivis d'incapacité de travail temporaire (de plus de 13 semaines).

En ce qui concerne les corporations industrielles seules, on a relevé les chiffres suivants, pour l'ensemble des corporations :

	NOMBRES absolus.	MOYENNES par 1,000 assurés.	
Cas de mort	3.438	0,66	[0,69 en 1893]
Cas d'incapacité permanente totale	855	0,16	[0,27 —]
Cas d'incapacité permanente partielle	20.025	3,82	[3,82 —]
Cas d'incapacité temporaire	8.479	1,61	[1,25 —]
TOTAL des accident indemnisés	31.797	6,25	[6,03 —]

Le nombre total des accidents *déclarés*, en 1894, dans les mêmes corporations, se monte à 190,744, ce qui correspond à une proportion de 36,37 accidents déclarés par 1,000 assurés. Le rapport du nombre de cas ayant motivé indemnité au total des cas signalés est de 17 p. o/o environ.

Voici quels ont été, dans les corporations les plus importantes, les résultats de l'année au point de vue de la fréquence des accidents :

DÉSIGNATION DES CORPORATIONS.	NOMBRE MOYEN par 1.000 assurés des ACCIDENTS déclarés.	ACCIDENTS indemnisés.	CAS DE mort.
Mines	89,65	11.20	1.86
Industries du fer et de l'acier	73,53	7,88	0,48
Industries chimiques	46,91	6,69	0,78
Industries textiles	13,04	2,93	0,11
Industries du bois	38,47	10,00	0,52
Meunerie	33,11	9,76	1,00
Sucrerie	26,23	5,20	0,47
Brasserie et malterie	85,37	12,30	1,04
Industrie du vêtement	7,98	2,09	0.06
Industries du bâtiment	28,16	6,48	0,73
Chemins de fer privés	48,29	6,13	1 57
Tramways	42,21	2,88	0,26
Conduite des voitures	44,11	13,76	1,98
Navigation fluviale	35,62	7,95	1,95
Navigation maritime	46,54	7,51	2,45
Travaux de terrassement et de construction en profondeur	27,81	7,60	0,65

(1) Amtliche nachrichten des Reichsversicherungsamts. Année 1896, n° 1.

Les dépenses pour l'assurance se sont montées, au total, à 78.827,900 francs (73.681.000 francs en 1893). Sur cette somme, 54.552.000 francs ont été affectés aux secours et indemnités, 12.904.000 francs versés aux fonds de réserve des corpotions, 7.941.000 francs absorbés par les frais courants d'administration, et 3.430.000 francs absorbés par les frais d'enquête, de mesures préventives et de justice arbitrale.

Dans les corporations industrielles envisagées dans leur ensemble, les charges ont été les suivantes :

DÉPENSES	MONTANT ABSOLU.	MONTANT MOYEN PAR ASSURÉ.	MONTANT MOYEN PAR 1,000 FRANCS de salaire.
	francs.	fr. c.	fr. c.
Secours et indemnités	38.887.890	7 42	9 06
Frais d'administration	6.089.477	1 16	1 42
Versements aux fonds de réserve	11.723.382	2 23	2 73
Frais d'enquête, de justice arbitrale et de mesures préventives	2.394.876	0 46	0 56
TOTAL des dépenses	59.095.625	11 27	13 77

Le rapport des dépenses annuelles au montant du salaire, entrant en ligne de compte pour l'assurance, varie considérablement suivant la nature des industries, laquelle influe sur la fréquence des accidents et, par suite, sur le montant des secours et indemnités ainsi que sur les autres frais de l'assurance.

En 1894, la dépense moyenne, par 1.000 francs de salaire assuré, a atteint, dans les principales corporations, les valeurs ci-dessous :

DÉSIGNATION DES CORPORATIONS.	DÉPENSE moyenne totale par 1.000 fr. de salaire.
Mines	22,26
Industries du fer et de l'acier	12,39
Industries chimiques	14,01
Industries textiles	5,21
Industries du bois	15,86
Meunerie	23,19
Sucrerie	16,27
Brasserie et malterie	23,92
Industrie du vêtement	3,31
Industries du bâtiment	17,63
Chemins de fer privés	15,44
Tramways	8,48
Conduite des voitures	26,74
Navigation fluviale	18,79
Navigation maritime	20,45
Travaux de terrassement et de construction en profondeur	17,18

La colonie d'ouvriers de Berlin (1). — Pendant l'année 1894 il y a eu 915 entrées et 931 sorties. La colonie renfermait 203 assistés fin 1893 et 187,

(1) Sur les modernes et intéressantes *institutions d'assistance par le travail* de l'Allemagne voir la note de l'office du travail sur l'assistance par le travail (*documents sur la question du chômage, réunis pour le Conseil supérieur du travail*).

fin 1894. 58 p. o/o des entrants avaient subi une peine d'emprisonnement, la plupart pour mendicité. Parmi les sortants, 65 ont été placés par la colonie; 51 ont trouvé une place eux-mêmes; 538 ont quitté l'établissement sur leur demande, 198 ont été congédiés pour paresse, ivrognerie ou mauvaise conduite; 59 se sont évadés; 18 ont quitté pour raisons diverses et 2 sont décédés. Le srecettes se sont élevées à 281.000 francs et les dépenses à 279.625 francs pour 51.968 jours d'assistance.

Sociétés coopératives. — Au 31 mai 1895, on en comptait 11,141, soit une augmentation, dans l'exercice, de 1.207. En voici le détail :

		AUGMENTATION P. o/o par rapport à l'exercice précédent.
6.417	sociétés de crédit, dont environ 3,800 du type Raffeisen et 2,700 du type Schultz-Delitzsch...	12 p. o/o
3.188	sociétés d'achat de matières premières, de magasinage, de production proprement dites.....	6 p. o/o
1.412	sociétés de consommation.....	5,5 p. o/o
124	sociétés de construction.....	23 p. o/o
11.141		

On peut aussi les classer de la façon suivante :

			AUGMENTATION P. o/o par rapport à l'exercice précédent.
8.449	sociétés	à responsabilité illimitée.....	11 p. o/o
1.958	—	à responsabilité limitée.....	17 p. o/o
96	—	à versements supplémentaires illimités..	12 p. o/o
638	—	non enregistrées.....	9 p. o/o
11.141			

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	CRÉDIT.	PRODUCTION.	CONSOMMATION.	CONSTRUCTION.	TOTAUX en 1895.	TOTAUX en 1894.
Sociétés à responsabilité illimitée.....	5.906	2.088	440	15	8.449	7.609
Sociétés à responsabilité limitée.....	363	637	850	108	1.958	1.655
Sociétés entraînant l'obligation de verser à tous nouveaux appels sur les actions	26	63	7	"	96	86
Sociétés non enregistrées.....	122	400	115	1	638	584
TOTAUX en 1895.....	6.417	3.188	1.412	124	11.141	9 934
TOTAUX en 1894.....	5.489	3.005	1.339	101	"	"

Parmi ces 11.141 sociétés, 1.474 appartiennent à l'Union fondée en 1859 par M. Schultze-Delitzsch [963 sociétés de crédit, 454 sociétés de consommation, 53 de production, 14 de construction]. La plupart des autres appartiennent aussi à diverses Unions de Sociétés.

Sociétés de crédit. — 1.047 sociétés de crédit du type Schultze-Delitzsch ont envoyé leurs comptes pour 1894. Elles comptaient 509.723 membres, dont 31,5 p. o/o d'agriculteurs, 26 p. o/o d'artisans indépendants, 12 p. o/o de salariés.

Elles ont procuré à leurs membres, en 1894, 1.550.012.619 marks de crédits nouveaux ou prolongés, soit 3,040 marks (3,800 francs) par membre, et 1,480,432 marks en moyenne par société.

L'avoir propre des caisses s'élevait à 155.680.698 marks (148.692 marks par société) dont 35.168.231 marks de réserves; les dépôts s'élevaient à 457.734.530 m. (437.187 m. par société), dont 444.193.000 m. de particuliers et 13.541.531 m. de banques et de sociétés. Tels sont les fonds qui ont pu être employés aux affaires en 1894 pour 1.047 sociétés.

Il y a dix ans, en 1884, pour les 879 sociétés ayant fourni des comptes, les crédits nouveaux ou prolongés s'élevaient à 1.725.711 marks en moyenne par société, l'avoir à 143.935 marks, les dépôts à 447.288 marks en moyenne par société.

Le bénéfice net s'est élevé, pour l'ensemble à 9.487.700 marks, dont 6.612.669 ont été distribués comme dividende et 2.445.848 versés aux réserves.

Les 1.047 caisses de crédit ayant fourni des comptes pendant 1894 se répartissent ainsi d'après l'importance de leur personnel (pour une, le nombre n'a pas été connu) :

715	14	de moins	de	50	membres.
	50	de 51	à	100	—
	308	de 101	à	250	—
	343	de 251	à	500	—
	241	de 501	à	1,000	—
	73	de 1,001	à	2,000	—
	17	de plus	de	2,000	—

Les membres de 974 sociétés appartiennent aux professions suivantes :

Agriculteurs indépendants, jardiniers, forestiers, pêcheurs...	31.5 p. o/o
Journaliers agricoles.....	3,0 p. o/o
Fabricants, propriétaires miniers, entrepreneurs de constructions.....	3,1 p. o/o
Artisans.....	26 p. o/o
Ouvriers d'industrie.....	5,6 p. o/o
Marchands.....	8,7 p. o/o
Entrepreneurs de transport et hôteliers.....	4,8 p. o/o
Commissionnaires, commis, petits employés divers (compris les employés de l'État).....	3,9 p. o/o
Professions libérales.....	13,4 p. o/o

Sociétés de producteurs. — Les 3.188 sociétés se décomposent ainsi :

	AGRICULTURE.	INDUSTRIE.	
Pour l'achat des matières premières.....	1.067	61	
Pour l'utilisation d'outillage et de main-d'œuvre en commun.....	240	17	
Pour magasin commun, vente en commun des produits.....	4	57	
Pour production coopérative proprement dite.....	1.458	124	
TOTAUX.....	2.769	159	
		3,028	
Assurances et diverses.....		160	
TOTAL.....		3.188	

Sociétés de consommation. — Parmi les 1,412 sociétés de consommation, 417 appartenant à l'Union Schultze Delitzsch ont envoyé leurs comptes. Elles groupent 268.380 membres. Les ventes se sont élevées en 1894 à 77.669.145 marks et le bénéfice à 7.506.291 marks. La grande partie des membres se compose d'ouvriers d'industrie (45 p. o/o pour 224 sociétés dont les membres ont pu être classés par profession), d'artisans et petits patrons (15 p. o/o), de petits employés et commis divers (11 p. o/o), etc.

Un bureau de placement municipal à Munich. — Ce bureau, ouvert depuis le 1er novembre 1895, est dirigé par un comité qui comprend un nombre égal de patrons et d'ouvriers, ceux-ci étant désignés par les membres ouvriers du tribunal industriel, et les représentants des patrons étant choisis par le conseil municipal. En cas de grève ou de lock-out, le comité du bureau de placement assignera un court délai aux parties pour soumettre leur conflit au bureau de conciliation du tribunal industriel, et, si aucune solution n'intervient, il pourra déclarer le bureau de placement fermé au groupe professionnel intéressé.

Dans son premier mois d'existence (novembre) le bureau a reçu 5.621 demandes et 1,230 offres d'emploi. 878 travailleurs ont été placés par ses soins.

AUTRICHE.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

A la fin de l'année 1894, on comptait, en Autriche, 270 sociétés appartenant à l'*Union générale des coopératives allemandes.* Ce total se décompose en :

		À RESPONSABILITÉ illimitée.	À RESPONSABILITÉ limitée.
118	sociétés de crédit	74	44
127	sociétés de consommation	42	85
17	sociétés de production	14	3
4	sociétés d'achat de matières premières	//	4
2	sociétés de magasinage	//	2
2	sociétés laitières	2	//
270	sociétés au total	132	138

Sur ces 270 sociétés, 255 seulement ont fourni des renseignements détaillés sur leur effectif et leur situation financière; les 15 autres n'avaient pas encore arrêté leurs comptes à l'époque où ont été rassemblés les matériaux de la statistique que nous analysons ici. Les 255 sociétés se répartissent ainsi :

117	sociétés de crédit, renfermant	49.065 membres.
116	sociétés de consommation renfermant	45.327 —
22	sociétés de production et diverses, renfermant	924 —
255	sociétés, renfermant	95.316 —

A. — *Sociétés de crédit :*

Les sociétés de crédit, au nombre de 117, ont procuré à leurs membres, en 1894,

54.682.267 florins de crédit (54.183.077 fl. en 1893). Cette somme comprend tous les crédits nouveaux et quelques crédits prolongés qui sont l'objet d'une mention spéciale. Si l'on tient compte de l'ensemble des crédits anciens et nouveaux, on arrive à un chiffre de 85.000.000 de florins environ pour les 117 sociétés ci-dessus désignées; ce qui représente une moyenne de 1.700 florins (environ 3.500 francs) de crédits par membre et de 725.000 florins (environ 1.500.000 fr.) par société.

L'avoir propre des mêmes sociétés s'élévait à 7.235.743 florins (6.970.743 fl. en 1893), dont 1.475.879 florins aux fonds de réserve. Les dépôts se montaient à 40.324.255 florins. Les capitaux d'exploitation formaient, par conséquent, un total de 47,559 998 florins (46.083.781 fl. en 1893).

B. — *Sociétés de consommation:*

Le produit des ventes, en 1894, pour les 116 coopératives indiquées plus haut, s'est élevé à 7.113.925 florins, et le bénéfice net à 419.777 florins. Les 92 centièmes de ce bénéfice ont été partagés entre les membres, et 4,5 centièmes ont été versés à la réserve. Le taux du dividende, pour 102 sociétés, a varié de 0,5 à 12 p. o/o.

C. — *Sociétés de production :*

15 coopératives de production, comptant 545 membres, possédaient, à la fin de 1894, 153.037 florins en capital constituant leur avoir proprement dit, et 197.813 florins en dépôt. Leur capital d'exploitation s'élevait, par suite, à 350.850 florins.

Les frais de fabrication se sont montés à 470.077 florins. Cette somme comprend :

Salaires et entretien de matériel	44,5	p. o/o.
Achats de matières premières	39,1	—
Impôts	0,9	—
Intérêts payés aux créanciers	1,4	—
Frais de gestion	14,1	—
TOTAL des frais	100,0	—

D. — *Sociétés diverses*:

Les 7 autres sociétés coopératives (de magasinage, achat de matières premières, etc.) possédaient un avoir propre de 27.843 florins et un capital de dépôt de 115.439 florins. Leur passif total se montait à 152.746 florins.

GRANDE-BRETAGNE

Revue du travail en janvier. — La situation du marché de travail continue à s'améliorer. Elle est meilleure que le mois dernier et meilleure aussi qu'en janvier 1895.

La proportion des chômeurs dans 96 trade unions groupant 400.000 membres est de 4,5 p. o/o à la fin de janvier contre 4,8 p. o/o à la fin de décembre, et 8,2 p. o/o à la fin de janvier 1895.

Main-d'œuvre active dans les mines de charbon et de fer, dans les hauts-fourneaux.

Nombre de journées employées par semaine dans les mines, 4,94 au lieu de 4,88 (décembre 1895) et 4,70 (janvier 1895); augmentation de 7 p. o/o depuis décembre dans le personnel de la métallurgie de l'acier, de l'étain, etc.; 328 hauts fourneaux en marche au lieu de 308 en janvier 1895.

Légère dépression dans la quincaillerie, dans la cordonnerie et autres industries du cuir. Relèvement dans la construction mécanique et la construction des navires, situation calme dans le bâtiment, dans les industries du bois, dans la fabrication du papier. Indices de morte-saison dans les industries du livre. Situation bonne dans les industries textiles sauf une légère diminution du travail des femmes.

Il y a eu 50 nouvelles grèves en janvier contre 37 en décembre et le même nombre en janvier 1895.

Une enquête sur le chômage. — L'Office du travail anglais poursuit une enquête permanente sur le chômage dans diverses industries. Des renseignements particulièrement précis ont été obtenus en ce qui concerne les membres de la Trade Union de mécaniciens « *the amalgamated society of engineers* », dans les districts de Manchester et de Leeds. Ces associés au nombre de 5.918, en moyenne, pendant les années 1887 à 1890, sont astreints, quand ils sont privés de travail, à émarger quotidiennement sur un registre de chômage ouvert au siège local de leur syndicat.

Les tableaux suivants, extraits de l'*Abstract of labour statistics* du *Labour department*, pour 1894-1895, résument les résultats de l'enquête qui les concerne.

I. — JOURNÉES PERDUES PAR SUITE DE MANQUE DE TRAVAIL.

	1887.	1888.	1889.	1890.	MOYENNE des 4 années.
Nombre moyen annuel des membres de la Trade-Union dans les deux district	5.701	5.637	5.988	6.344	5.918
Nombre de membres ayant été en chômage ;					
A) Pendant un temps quelconque durant l'année :					
Nombre global	2.408	1.943	1.188	1.559	1.775
P. 0/0 du nombre total des membres	*42,2*	*34,5*	*19,8*	*24,6*	*30,0*
B) A une même époque de l'année :					
Nombre moyen	461	363	129	135	272
P. 0/0 du nombre total des membres	*8,1*	*6,4*	*2,2*	*2,1*	*4,6*
Nombre de journées perdues par suite de chômage :					
Nombre global	140.970	110.652	39.206	41.175	83.001
MOYENNE par membre de l'association	*24,7*	*19,6*	*6,5*	*6,5*	*14,0*
MOYENNE par membre ayant été en chômage (§ A précédent)	*58,5*	*56,9*	*33,0*	*6,4*	*46,8*

II. — Répartition des chômeurs selon la durée du chômage.

Durée du chômage.	Nombre des chômeurs.				Moyenne des 4 années.		
	1887.	1888.	1889.	1890.	Nombres moyens.	P. o/o du nombre total des membres.	
1° Chômage nul (membres ayant eu du travail toute l'année)....	**3.293**	**3.694**	**4.800**	**4.785**	**4.143**	**70,0**	
2° Chômage d'une durée de 1 jour à 1 semaine.....	347	320	260	414	335	5,7	
De 1 semaine à 4 semaines.....	726	601	530	684	635	10,7	23,8
De 4 semaines à 8 semaines.....	413	343	181	221	282	4,8	
De 8 semaines à 12 semaines.....	259	176	69	102	152	2,6	
De 12 semaines à 16 semaines.....	171	128	43	43	96	1,6	2,6
De 16 semaines à 20 semaines.....	114	87	23	23	62	1,0	
De 20 semaines à 24 semaines.....	82	68	18	22	47	0,8	
De 24 semaines à 28 semaines.....	59	69	14	17	40	0,7	
De 28 semaines à 32 semaines.....	54	34	14	11	28	0,5	
De 32 semaines à 36 semaines.....	40	30	9	4	21	0,3	3,6
De 36 semaines à 40 semaines.....	38	38	5	6	22	0,4	
De 40 semaines à 44 semaines.....	35	27	5	2	17	0,3	
De 44 semaines à 48 semaines.....	25	27	3	3	15	0,2	
De 48 semaines à 52 semaines.....	45	25	14	7	23	0,4	
Nombre total des membres ayant eu un chômage de durée quelconque.....	**2.408**	**1.943**	**1.188**	**1.559**	**1.775**	**30,0**	
Nombre total des membres de la Trade Union dans les 2 districts...	5.701	5.637	5.988	6.344	5.918	100,0	

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des jours de chômage causés par la maladie. Ceux-ci modifient les résultats précédents de la façon suivante :

III. — Journées de chômage ayant pour cause le manque de travail et la maladie.

Années.	Nombre moyen de journées perdues par membre et par an pour cause		
	de manque d'ouvrage.	de maladie.	pour les deux causes réunies.
1887.....	24,7	7,7	32,4
1888.....	19,6	7,7	27,3
1889.....	6,5	6,8	13,3
1890.....	6,5	6,8	13,3
Moyennes pour les 4 années.....	14,0	7,2	

On peut remarquer que si le nombre de membres qui ont chômé plus de 20 se-

maines ne représente en moyenne que 3,6 p. o/o du nombre total des associés, cette minorité malheureuse fournit à elle seule la moitié environ du nombre global des jours de chômage subis par le groupe considéré (1).

La Coopération ouvrière dans le Royaume-Uni. *L'Abstract of labour statistics* de l'office du travail anglais pour 1894 contient de nombreux tableaux statistiques relatifs aux opérations des sociétés coopératives ouvrières de consommation et de production. Nous en extrayons les renseignements suivants qui se rapportent à l'année 1893, et à l'ensemble du Royaume-Uni.

Le nombre total des *associations coopératives ouvrières de consommation et de production* qui envoient des états de situation au Board of trade est de 1564, avec 1.199 106 membres et un capital de 433.765.550 francs. Les ventes se sont élevées à 1.177.154.350 francs avec un bénéfice de 110.237.250 francs. La population du Royaume-Uni étant de 38.440.000 personnes, la proportion de coopérateurs de toute catégorie est de 3.1 p. o/o.

En ce qui concerne spécialement la *coopération de consommation*, le Board of trade reçoit des renseignements de 1421 sociétés avec 1.169.094 membres, et un capital de 347.955.850 francs. Les ventes se sont élevées à 798.147.400 francs avec un bénéfice brut de 156.312.150 francs. Les dépenses d'exploitation y compris l'intérêt du capital ont été de 52.822.000 francs (soit 6,6 p. o/o des ventes) et le bénéfice net, après allocation d'intérêts aux capitaux et amortissement des dépenses de premier établissement, a été de 103 490.150 francs (soit 13 p. o/o du chiffre des ventes).

Les *Sociétés cooperatives de production* sont divisées en 4 catégories dont le nombre, le personnel et la production sont relatés ci-dessous, (en 1894) (2).

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉS.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS adressant des renseignements.	NOMBRE DE PERSONNES employées à la production à la fin de 1894.	VALEUR TOTALE de la production.
			francs.
1° Sociétés de consommation fabriquant pour les besoins de leur commerce de détail.....	313	4581	37.863.225
2° Sociétés de production fabriquant pour vendre au public.....			
3° Coopératives de gros fabriquant pour revendre aux coopératives de détail.....	157	6580	34.994.300
4° Minoteries coopératives.....	2	5196	27.626.850
	8	411	23.492.125
	480	16,768	123.976.500

(1) Ce nombre global est de 86.001 jours (tableau 1) et le nombre de semaines de chômage du du groupe considéré est évidemment supérieur à :

$(20 \times 47) + (24 \times 40) \ldots\ldots + (48 \times 23) = 6.592$ semaines.

Soit : $6 \times 6.592 = 39.552$ *jours.*

(2) Les tableaux ne permettent pas de donner ces chiffres qui sont intéressants, pour 1893. Les différences entre les deux années ne sont pas très grandes.

Les *Sociétés de la première catégorie* (sociétés de consommation fabriquant pour les besoins de leur commerce de détail), se répartissent de la façon suivante, selon les industries qu'elles embrassent.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES (Ateliers de production des sociétés de consommation, en 1893).	NOMBRE DE SOCIÉTÉS qui envoient des renseignements.	NOMBRE DE PERSONNES employées à la production.	VALEUR TOTALE de la production
			francs.
Cordonnerie, saboterie.....	170	1.102	3.028.000
Boulangerie, pâtisserie.....	204	1.170	21.557.175
Confection pour dames et mercerie...	105	772	1.555.350
Confection pour hommes.....	91	1.018	3.501.600
Minoterie.....	14	145	10.730.925
Industries du bâtiment.....	14	239	780.625
Laiteries et exploitations agricoles...	21	88	565.750
Diverses.....	3	46	219.725
TOTAUX pour 1893.....	(1) 318	4.580	41.939.150

(1) Plusieurs sociétés figurent à la fois dans différents groupes d'industrie. Ce total n'est donc pas celui des chiffres de la colonne.

Les sociétés de la *deuxième catégorie* (sociétés de production fabriquant pour vendre au public) ont été au nombre de 130 en 1893, avec 16.829 sociétaires, et un capital (actions et obligations) de 16.816.050 francs. Leur fond de réserve était de 977.550 francs. Le chiffre des ventes s'est élevé à 32.680.875 francs avec un bénéfice de 1.158.725 francs, soit 6.9 p. 0/0 du capital. 49 sociétés qui ont fourni ce renseignement ont réparti leur bénéfice, montant à 929.625 francs de la façon suivante : 317.725 francs (34 p. 0/0) à leurs actionnaires; 466.100 francs (50 p. 0/0) à leur clientèle, au prorata de ses achats; 145.800 francs (16 p. 0/0) à leurs ouvriers et employés, au prorata de leur salaires.

Par industries, ces sociétés se répartissent de la façon suivante, en Angleterre, en Écosse et en Irlande (pour 1893) ; ces chiffres ne comprennent pas ceux qui se rapportent aux minoteries coopératives : celles-ci seront traitées à part.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES. (Sociétés coopératives de production.)	NOMBRE DE SOCIÉTÉS adressant des renseignements.	MONTANT DU CAPITAL (actions et obligations.)	MONTANT de LA RÉSERVE.	MONTANT des VENTES.	MONTANT du BÉNÉFICE.	PROPORTION P. o/o du montant du capital.
		francs.	francs.	francs.	francs.	
1° ANGLETERRE.						
Laiteries et exploitations agricoles	4	115.325	4.900	174.775	(1) *3.800*	*3,3* (1)
Industries du bâtiment	3	89.900	13.325	595.875	(1) *9.725*	*10,8* (1)
Exploitation de carrières	1	250.000	15.650	472.325	29.675	11,9
Travail des métaux	10	375.775	59.775	1.018.500	60.825	16,2
Industries textiles	19	7.311.225	411.125	13.218.725	179.775	2,5
Industries du livre	4	820.575	182.625	2.028.300	125.800	15,3
Industries du bois	9	668.300	16.900	691.325	54.625	8,2
Cordonnerie	25	754.875	39.750	3.050.000	98.950	13,1
Autres industries du cuir	2	20.200	250	102.850	1.825	9,0
Industries alimentaires	4	330.100	»	340.600	13.800	4,2
Horlogerie, bijouterie	2	59.275	14.700	77.325	6.650	11,2
Divers	8	755.275	13.200	1.125.375	40.900	5,4
TOTAUX pour 1893	91	11.550.825	772.200	22.895.975	599.300	5,2
2° ÉCOSSE.						
Exploitations agricoles	1	245.275	7.250	262.900	6.300	7,6
Industries textiles	3	1.722.675	46.200	1.795.025	110.475	6,4
Industries du livre	1	362.025	23.750	224.025	20.250	5,6
Boulangeries	5	2.435.350	134.900	4.053.175	384.700	15,8
Exploitation de carrières	1	4.050	750	17.725	2.850	70,4
Blanchisseries	1	5.100	»	10.950	(1) *250*	*5,0* (1)
TOTAUX pour 1893	11	4.749.475	212.850	6.363.800	524.325	11,0
3° IRLANDE.						
Laiteries (1893)	27	515.750	»	3.421.100	35.100	6,8

(1) *Perte.*

Les *sociétés de la 3e catégorie* (coopératives de gros) fonctionnent l'une en Angleterre et l'autre en Écosse.

En 1893, les sociétés qui forment la première fédération comptent 873.698 membres. Son capital (actions et obligations) est de 27.262.250 francs avec un fond de réserve de 7.291.750 francs; le montant de ses ventes nettes a été de 238.154.175 fr. et les frais généraux ont atteint 1,8 p. o/o de cette somme. Le bénéfice net a été de 2.103.900 francs et le boni réparti de 1 p. o/o du montant des ventes après *prélèvement* de 238.900 francs sur le fonds de réserve.

Le nombre de sociétés qui constituent la fédération écossaise n'est pas indiqué. Son capital (actions et obligations) est de 16.177.575 francs avec un fond de réserve de 2.133.725 francs. Le montant de ses ventes a été de 78.389.050 francs et les frais généraux ont atteint 2,2 p. o/o de cette somme. Le bénéfice net a été de 2.227.900 francs et le boni réparti de 2,5 du montant des ventes après versement de 280.025 francs à la réserve.

Les deux coopératives de gros fabriquent une partie des marchandises qu'elles

cèdent aux sociétés fédérées. Les chiffres suivants caractérisent cette partie de leurs affaires (en 1893).

ATELIERS DE PRODUCTION DES DEUX COOPÉRATIVES DE GROS anglaise et écossaise.	SOCIÉTÉS.	
	ANGLAISE.	ÉCOSSAISE.
Nombre de personnes employées à la production..	3.054	1.684
Montant moyen du capital affecté à cette destination.....	9.928.525f	3.432.600f
Valeur de la production à prix de revient.....	18.228.600	7.327.225
Dépenses (non compris l'achat des matières premières) :		
1° En main-d'œuvre.....	3.100.175	1.706.500
2° Toutes autres dépenses (1).....	1.521.350	453.425
DÉPENSES TOTALES.....	4.621.525	2.159.925(2)

(1) Compris intérêt du capital, amortissement du compte de 1er établissement et frais généraux.
(2) La Société écossaise a distribué 44.450 francs à son personnel en primes sur ses salaires, soit 2,5 o/o du montant de ceux-ci.

Quant aux *sociétés de la 4e catégorie* (minoteries coopératives), elles sont au nombre de 10 dans le Royaume uni en 1893 (1) avec 11.879 sociétaires dont 422 sont des associations coopératives. Leur capital (actions et obligations) se monte à 12.175.675 francs avec un fond de réserve de 353.500. Le chiffre de leurs ventes s'est élevé à 28.644.950 francs avec un bénéfice de 1.260.475 francs soit 10 4 p. o/o du capital.

En dehors des sociétés coopératives proprement dites, on trouve dans le Royaume uni 395 *cercles d'ouvriers* dont 366 accusent 80.597 membres. 306 d'entre eux vendent des consommations (liqueurs, tabac, etc...) avec une recette totale de 4.995.525 francs et une dépense hebdomadaire de 1 fr. 25 par membre environ. 253 de ces cercles ont des bibliothèques qui réunissent 114.515 volumes.

COLONIES BRITANNIQUES.

Les usines à jute, à chanvre et à coton dans l'Inde anglaise. — Il y avait dans l'Inde, à la fin de 1895, 28 usines travaillant le jute et le chanvre : elles ont employé une moyenne de 75.157 personnes par jour, dont 50.154 hommes, 14.725 femmes, 3.359 adolescents et 6.919 enfants. Ces usines contenaient 10.048 métiers et 201.217 broches.

A la même époque, 144 usines de coton travaillaient dans l'Inde: elles contenaient 34.146 métiers et 3.712.293 broches. Elles ont occupé un chiffre moyen de 139.478 personnes par jour dont 87.293 hommes, 26.570 femmes, 15.036 adolescents et 9.579 enfants.

(1) Non compris celles qui appartiennent à la *Wholesale Society* anglaise, dont on vient de parler.

DANEMARK

Un Office du travail en Danemark. — Sous le nom de Bureau de statistique de l'État, une loi récente, entrée en vigueur le 1er janvier 1896, vient d'organiser un Office du travail en Danemark.

La nouvelle institution est chargée de la statistique générale du pays et spécialement de toutes les études qui se rapportent aux questions ouvrières.

Le détail des attributions qui lui sont confiées est ainsi fixé par la loi (art. 18):

1° Statistique de la population : *a*) recensements, *b*) mariages, naissances, décès et migrations;

2° Statistique judiciaire et statistique morale : *a*) justice civile, dont : hypothèques, *b*) justice criminelle, *c*) questions morales (moralité, abus d'alcool, etc.);

3° Statistique sociale, embrassant les conditions de la vie dans les diverses couches sociales : alimentation, consommation, budgets ouvriers, assurances ouvrières;

4° Statistique des salaires et revenus des diverses professions : *a*) agriculture, *b*) industrie, *c*) pêche;

5° Statistique de l'épargne et du crédit populaire;

6° Statistique de la vie intellectuelle (éducation et instruction);

7° Statistique des organismes publics : *a*) finances de l'État et des communes, *b*) élections;

8° Statistique internationale, statistique scandinave et statistique générale internationale.

Le personnel supérieur est composé d'un directeur, de deux chefs de section et de quatre attachés (art. 2). L'article 3 fixe en bloc le traitement du personnel subalterne et auxiliaire. D'après l'article 4, les frais de bureau, de bibliothèque, de missions et de publications seront déterminés annuellement par le budget.

HOLLANDE.

La bourse du travail de Rotterdam. — Dans les 6 mois d'existence de cette institution, il y a eu 1.379 demandes de travail, 329 offres faites par les patrons et 310 placés.

SUISSE.

Législation du travail. — Les cantons de Berne et de Lucerne viennent d'adopter des lois pour la protection des garçons et servantes d'auberges et restaurants. Elles sont semblables à celles dont nous avons rendu compte pour d'autres cantons.

Le secrétariat ouvrier. — Le gouvernement fédéral a porté de 20.000 à 25.000 francs sa subvention au *Secrétariat ouvrier suisse*, en vue d'aider à l'extension de cette institution.

L'assurance volontaire contre le chômage à Berne. — D'après le *Grüt-*

lianer, le nombre des assurés au 1er décembre 1895 était de 605 (contre 350 au 1er décembre 1894). A la même date, 25 assurés étaient inscrits pour l'indemnité de chômage (contre 22 en 1894).

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Règlement général du 14 novembre 1895 concernant les ouvriers titulaires des services techniques de la ville de Paris (1).

EXTRAITS.

ART. 1er. — **Objet du règlement.** — Tous les ouvriers dépendant des services techniques de la ville de Paris seront soumis aux conditions du présent règlement ainsi qu'aux conditions énoncées par les règlements particuliers à leur emploi spécial.

ART. 3. — **Embauchage et renvoi des ouvriers auxiliaires. — Nomination et révocation des ouvriers titulaires.**

. . . . . .

Les ouvriers auxiliaires renvoyés par mesure disciplinaire sont prévenus et entendus par les chefs de service.

Les ouvriers titulaires sont également prévenus et entendus avant la présentation des propositions de révocation.

. . . . . .

ART. 6. — **Conditions du service normal.** — Les ouvriers auxiliaires et les ouvriers titulaires reçoivent un salaire mensuel égal pour chaque mois de l'année.

Ce salaire correspond à un service normal dont le détail et la durée sont fixés par chaque règlement particulier, mais qui ne peut excéder les limites indiquées par le présent.

La durée en service normal d'un travail manuel ne peut excéder dix heures par journée de vingt-quatre heures.

Elle peut être portée à onze heures de jour et à douze heures de nuit dans les services où l'ouvrier n'est employé qu'à une garde ou à un travail manuel alternant avec elle.

Le service comporte en tous cas un repos d'un jour par quinzaine.

Le service de jour alterne avec le service de nuit.

ART. 7. — **Heures en plus ou en moins.** — Tous les ouvriers sont tenus de faire le travail qui leur est prescrit très exceptionnellement en dehors du service normal déterminé par le présent. Les heures de travail ainsi faites en dehors du service normal sont considérées comme heures supplémentaires soit de jour, soit de nuit.

Les heures du service normal non faites par la faute de l'ouvrier seront déduites du salaire mensuel.

ART. 8. — **Paye.** — La paye sera faite à la quinzaine, tant pour le salaire normal que pour les heures supplémentaires, et versée aux intéressés dans un bureau voisin de leurs ateliers ou chantiers, de façon à éviter toute perte de temps.

---

(1) Arrêté par le Préfet de la Seine le 14 novembre 1895 ; adopté par le Conseil municipal de Paris le 13 juillet 1895 (M. *Champoudry*, rapporteur).

ART. 9. — **Congé annuel.** — Les ouvriers auxiliaires permanents et les ouvriers titulaires auront droit à un congé annuel de dix jours sans retenue de salaire.

Ce congé sera accordé en une seule fois ou en plusieurs fois, selon le désir de l'intéressé et à la condition pour lui de prévenir son chef immédiat quelques jours à l'avance et d'y être autorisé régulièrement.

Cette autorisation sera subordonnée aux besoins du service et par voie de roulement dans chaque circonscription.

ART. 10. — **Période d'instruction militaire.** — Les ouvriers titulaires appelés à faire une période d'instruction militaire recevront pendant ce temps leur salaire intégral.

.....

ART. 13. — **Maladies ou blessures entraînant une incapacité momentanée de travail.** — Tout cas de maladie ou d'accident est constaté par le médecin de l'Administration, qui détermine également l'époque à laquelle l'ouvrier malade doit reprendre son service.

En cas d'accident occasionné par les travaux et entraînant une incapacité momentanée de travail, l'ouvrier reçoit son salaire entier jusqu'à complète guérison.

En cas de maladie, l'ouvrier reçoit son salaire intégral pendant la durée de ladite et si elle ne se prolonge pas au delà d'un an.

Si la maladie se prolonge au delà d'un an, l'Administration examine s'il y a lieu de continuer à servir à l'ouvrier le salaire intégral ou une fraction de ce salaire, ou de lui accorder une retraite anticipée.

ART. 14. — **Mesures disciplinaires.** — 1° Mise à pied;

2° Abaissement de classe ou de grade pour les titulaires;

3° Renvoi pour les auxiliaires et révocation pour les titulaires.

.....

Les ouvriers ne pourront être frappés par les mesures disciplinaires énoncées au présent article qu'après avoir été prévenus et entendus par les chefs de service. Ils pourront être accompagnés par un conseil.

Décret du 10 janvier 1896, instituant une commission consultative des caisses syndicales et patronales de retraite, de secours et de prévoyance.

(Inséré au *Journal officiel* du 4 février 1896).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 27 décembre 1895, concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers;

Vu spécialement les deux premiers alinéas de l'article 3 de ladite loi, ainsi conçus:

ART. 3. — Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, toutes les sommes qui, à l'avenir, seront retenues sur les salaires des ouvriers et toutes celles que les chefs d'entreprise auront reçues ou se seront engagés à fournir en vue d'assurer des retraites devront être versées soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au compte individuel de chaque ayant droit, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à des caisses syndicales ou patronales spécialement autorisées à cet effet.

« L'autorisation sera donnée par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique. Le décret fixera les limites du district, les conditions de fonctionnement de la caisse et son mode de liquidation. Il prescrira également les mesures à prendre pour

assurer le transfert, soit à une autre caisse syndicale ou patronale, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, des sommes inscrites au livret de chaque intéressé. »

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Il est institué auprès du Ministre du commerce et sous sa présidence une commission consultative des caisses syndicales et patronales de retraite, de secours et de prévoyance.

Elle est composée du Directeur du Travail et de l'Industrie, du Directeur du Personnel et de l'Enseignement technique, d'un délégué de l'Enseignement technique d'un délégué de la Caisse des dépôts et consignations désigné par le Directeur général, d'un Inspecteur des finances désigné par le Ministre des finances, d'un membre de l'Institut des actuaires français, d'un membre du Tribunal de Commerce de la Seine, d'un industriel et d'un ouvrier choisis soit parmi les membres du Conseil supérieur du travail, soit parmi les présidents des conseils de prud'hommes ou des syndicats professionnels. Ces quatre derniers membres sont nommés par arrêté ministériel tous les deux ans.

Le chef du bureau compétent au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, remplit les fonctions de secrétaire, avec voix consultative.

ART. 2. — Cette commission est chargée d'émettre un avis, dans les conditions prévues par l'article 3 de la loi du 27 décembre 1895, sur les demandes en autorisation de caisses syndicales ou patronales de retraite, de secours ou de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers.

ART. 3. — Elle doit également émettre un avis sur le projet de règlement d'administration publique à préparer conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi susvisée.

ART. 4. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Chômage professionnel. — *Chambre.* — Interpellation de M. Vaillant sur les mesures à prendre contre le chômage : MM. Vaillant, le Ministre du commerce, Fabérot. — Séance du 21 janvier 1896 (*J. O.*, p. 16).

Gratuité du pain. — *Chambre.* — Proposition de loi tendant à autoriser l'organisation de la gratuité du pain par les municipalités, présentée par MM. Clovis Hugues et plusieurs de ses collègues, le 30 janvier 1896 (doc. parl. n° 1763 ; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

Crédit agricole. — *Sénat.* — Proposition de la loi relative à l'organisation nationale de l'assurance et du crédit agricole, présentée par M. Calvet, sénateur le 12 juillet 1895 (doc. parl. n° 200 ; *J. O.*, p. 397). — Rap. som. Poirrier, 23 déc. 1895 (doc. parl. n° 46 ; *J. O.*, p.). — Prise en considération, le 28 janvier 1896.

Conciliation et arbitrage. — *Chambre.* — Projet de loi portant modification à la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers et employés, présenté par M. Mesureur, ministre du commerce, le 23 janvier 1896 (doc. parl. n° 1746 ; *J. O.*, p.). — Renvoyé à la commission du travail.

Coalitions. — *Sénat.* — Projet de la loi ayant pour objet d'interdire les coalitions formées dans le but de suspendre ou cesser le travail dans les services publics de l'État, présenté par M. Trarieux, Ministre

de la justice, le 4 mars 1895 (doc. parl. n° 38; voir *Bull.* janvier 1896, p. 51). — Retrait par M. Ricard, Ministre de la justice, le 30 janvier 1896(*J. O.*, p. 45).

Durée de la journée de travail. — *Chambre.* — Proposition de loi relative à la sécurité publique dans les exploitations de chemins de fer et à la situation des mécaniciens et chauffeurs dans ces industries, présentée par MM. Descubes, etc...., le 28 juillet 1894 (doc. parl. n° 895; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission du travail. — Rapp. Descubes, 21 décembre 1895 (doc. parl. n° 1700; *J. O.*, p. 1627).

Accidents. — *Sénat.* — Projet de loi, adopté par la chambre des députés, concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire. — (Voir *Bull.* janvier 1896, p. 52). — 2me délibération, les 24, 28 et 30 janvier. — Contre-projet de M. Bérenger, déposé le 28 et renvoyé le 30 janvier à la commission. — Démission des membres de la commission, le 31 janvier (*J. O.*, p. 48). — Nomination de la nouvelle commission, le 6 février 1896 (*J. O.*, p. 744). — M. Thévenet, rapporteur.

Mutualité. — *Chambre.* — Proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels, présentée par M. Audiffred, le 2 déc. 1893 (doc. parl. n° 80; *J. O.*, p. 221). — Renvoyé à la commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rap. Audiffred, le 22 novembre 1894 (doc. parl. n° 1010; *J. O.*, p.). — Rap. suppl. Audiffred, le 23 janvier 1896 (doc. parl. n° 1754; *J. O.*, p.).

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894, présentée et lue par M. Basly, le 21 décembre 1895; discussion et adoption de l'urgence, renvoi à la commission du travail (déb. parl. *J. O.*, p. 2977). — Rapp. L. Lacombe, 24 décembre 1895 (doc. parl. n° 1712; *J. O.*, p.).

Proposition de loi modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, présentée par M. F. de Ramel, le 23 janvier 1896 (doc. parl. n° 1751; *J. O.*, p.).

Renvoyées à la Commission du travail. — Rapp. suppl. L. Lacombe, 6 février 1896 (doc. parl. n° 1775; *J. O.*, p.).

JURISPRUDENCE.

Travaux publics. — Transport d'ouvriers sur les chantiers. Responsabilité de l'entrepreneur.

Le transport gratuit, sur les chantiers d'une ligne en construction, des équipes d'ouvriers embauchés par l'entrepreneur, est une charge de l'adjudication et une condition tacite du contrat de louage de service intervenu entre eux et lui : il fait donc partie intégrante de la journée de travail et, à ce titre, l'entrepreneur a le devoir de l'effectuer en prenant les précautions que comporte la sûreté des personnes; et il ne peut se servir des wagons destinés au transport des matériaux que s'ils sont aménagés de manière à protéger les ouvriers contre leur propre imprudence.

Il s'agissait, en l'espèce, d'un ouvrier qui fut victime d'un accident mortel en revenant du chantier sur un wagon-plate-forme non muni de bancs et d'accoudoirs. Bien que l'imprudence de la victime subsiste comme faute principale et prépondérante, la Cour, se basant sur les motifs ci-dessus, a condamné l'entrepreneur à payer à la veuve la somme de 3.000f avec les intérêts à courir du jour de la demande en justice. (*Cour de Bordeaux, 10 juillet 1895. — Vallade, C. Chollet.*)

3e année. — N° 3. Le N° : 20 centimes. Mars 1896.

BULLETIN
DE
L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Voici comment se résument les appréciations de 189 syndicats patronaux, groupant 15.500 établissements où sont occupés environ 270.000 ouvriers, sur l'état du travail à la fin de l'année dernière ou au commencement de l'année courante, par comparaison avec la situation qui existait un an auparavant :

	SYNDICATS.	ÉTABLISSEMENTS.	OUVRIERS.
Travail plus abondant	18 p. o/o.	15 p. o/o.	45 p. o/o.
Travail équivalent	43 p. o/o.	48 p. o/o.	26 p. o/o.
Travail moins abondant	39 p. o/o.	37 p. o/o.	29 p. o/o.
Prix de vente plus rémunérateurs	9 p. o/o.	6 p. o/o.	11 p. o/o.
Prix de vente équivalents	60 p. o/o.	62 p. o/o.	39 p. o/o.
Prix de vente moins rémunérateurs	31 p. o/o.	32 p. o/o.	50 p. o/o.

Les appréciations sur le mouvement des prix depuis 3 mois se résument ainsi :

Prix de vente en hausse	17. p. o/o.	8 p. o/o.	30 p. o/o.
Prix sans variation	56 p. o/o.	57 p. o/o.	27 p. o/o.
Prix en baisse	27 p. o/o.	35 p. o/o.	43 p. o/o.

Si l'on rapproche ces résultats de ceux publiés dans le bulletin de mars 1895, on constate que les appréciations se sont modifiées dans un sens nettement favorable.

Actuellement, bien que certaines industries, chaussures, ganterie, passementerie, bonneterie, soient en pleine morte-saison, bien que d'autres comme le vêtement, le bâtiment n'aient pas encore repris leur activité normale, la situation générale se maintient bonne. Les industries du fer, qui ont été longues à reprendre de l'activité, semblent maintenant être entrées franchement dans le mouvement général de hausse. Les chantiers de travaux publics s'annoncent assez nombreux et, dans beaucoup d'endroits, on a pu profiter de la clémence de la saison pour augmenter la durée de la journée de travail.

Parmi les 490 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie ou du

commerce, groupant 115.000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 février, la proportion des chômeurs a été d'un peu plus de 7 p. o/o. 23 p. o/o des syndicats groupant 16 p. o/o des adhérents estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 49 p. o/o des syndicats comprenant 68 p. o/o des adhérents déclarent qu'il y a équivalence; 28 p. o/o des syndicats avec 16 p. o/o des adhérents le tiennent pour moins abondant. Par rapport au mois dernier l'ensemble des réponses fait ressortir une amélioration.

SITUATION GÉNÉRALE.

FORÊTS. — On finit d'exploiter les dernières coupes de bois, sur quelques points les ouvriers ont dû se déplacer pour trouver encore de l'ouvrage; 8 p. o/o de chômeurs; situation sans changement depuis le mois dernier.

HORTICULTURE. — L'amélioration déjà signalée continue.

MINES. CARRIÈRES. — L'exploitation des houillères présente à peu près la même activité que pendant le mois précédent; l'extraction est encore faible dans les mines du centre et du midi, la concurrence des charbons étrangers amenés à bas prix jusque dans les ports de la Méditerranée rendant très difficile l'écoulement des produits. Dans les carrières, un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs, la saison favorable ayant permis de continuer certaines constructions. Les commandes sont aujourd'hui généralement plus importantes que l'année passée, principalement à Lérouville (Meuse), à Fumay, Thollon (Haute-Savoie) et Saint-Restitut (Drôme); de plus le travail a repris une certaine activité à Méry (Seine-et-Oise) et à Comblanchieu (Isère).

PRODUITS ALIMENTAIRES. — Les moulins à huile du midi écoulent lentement leurs stocks par suite de la fermeture des débouchés et de la concurrence des produits étrangers. Les brasseurs du nord subissent un ralentissement de travail dû à la crise commerciale et industrielle qui restreint la consommation. La fabrication des vins de champagne présente une plus grande activité, grâce à l'augmentation des exportations pendant la deuxième partie de l'année précédente. La minoterie travaille modérément. 7 p. o/o de chômeurs chez les boulangers, 13 p. o/o chez les pâtissiers-cuisiniers. Le travail est estimé généralement équivalent à celui de l'an dernier, sauf à Versailles, Bordeaux, Angers, Alger, chez les boulangers et à Cannes et Marseille chez les pâtissiers-cuisiniers où il paraît plus faible. Dans la charcuterie, la concurrence des viandes importées d'Amérique entraîne une baisse des prix de vente.

PAPIER. CARTON. INDUSTRIE DU LIVRE. — 1 p. o/o de chômeurs chez les papetiers cartonniers; situation meilleure que l'an dernier.

Chez les typographes et lithographes le chômage atteint 10 p. o/o des ouvriers, 13 p. o/o à Paris et 3 p. o/o en province. Le travail est jugé plus abondant que l'an dernier à pareille époque dans 20 p. o/o des syndicats comprenant 8 p. o/o des syndiqués; il est considéré comme étant en égale quantité dans 56 p. o/o des syndicats groupant 46 p. o/o des adhérents et comme plus faible dans 24 p. o/o des syndicats ayant 46 p. o/o des membres. Par rapport au mois dernier, le travail est plus abondant pour 11 p. o/o des syndicats comprenant 14 p. o/o des syndiqués, moins abon-

dant pour 29 p. o/o des syndicats ayant 20 p. o/o adhérents et sans changement par les autres. Les ouvriers sont plus occupés que l'an dernier à la même époque, à Saint-Claude (Jura) Auxerre, Avignon, Poitiers, La Roche-sur-Yon, Rouen et Tunis; ils ont moins d'ouvrage à Paris, Lille, Douai, Annecy, Chambéry, Grenoble, Libourne, Tulle, Fougères; pour le reste pas de changement.

Cuirs et peaux. — Chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, les commandes sont encore peu importantes, 7 p. o/o de chômeurs; les cordonniers ont un peu moins d'ouvriers inoccupés que pendant le mois précédent, ils en ont 4 p. o/o, la réduction porte principalement sur la durée du travail. Les gantiers sont à fin de commissions; on compte cependant peu de chômeurs, un peu moins de 1 p. o/o. L'ouvrage paraît supérieur à l'an dernier chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, à Souillac (Lot) et à Saint-Junien (Haute-Vienne); chez les ouvriers en chaussures, à Liancourt, Limoges; chez les gantiers, à Lyon et à Niort; il est inférieur en quantité chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, à Paris, Amboise et Chatellerault (Indre-et-Loire), chez les ouvriers en chaussures, à Mouy, (Oise), Calais, Nancy, Lyon, Saint-Laurent-de-Cerdans, Cholet, (Maine-et-Loire); chez les gantiers, à Paris, à Gières et Grenoble (Isère). Depuis le mois dernier, une reprise s'est produite chez les hongroyeurs de Paris, chez les ouvriers en cuirs de Chaumont, de Saint-Junien, (Haute-Vienne), chez les cordonniers de Rouen et chez les gantiers de Lyon; le travail à un peu fléchi chez les mégissiers de Paris, chez les ouvriers en chaussures de Nancy, Nice, Montpellier, Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-orientales), Fougères, Cholet; chez les gantiers de Paris, de Gières et de Grenoble (Isère) et chez les gainiers de Lyon; pour le reste, il ne s'est produit aucune modification notable.

Textiles. — L'amélioration signalée dans l'industrie lainière se maintient, les stocks de peignés sont presque épuisés, les filatures et tissages ayant travaillé au complet. Dans le Nord les petits peignages, adjoints aux filatures tendent à disparaître; par contre, on monte de nouvelles filatures. L'industrie cotonnière, même dans les tissages à la main, est encore bien occupée. La soierie bénéficie toujours d'un fort courant d'affaires; on s'attend à une reprise sérieuse surtout dans la rubannerie, dès que la mode sera fixée. Dans les teintures et apprêts, travail moins abondant que l'an dernier. Les tapissiers sont en morte saison, de même que les tailleurs et couturières; chez les chapeliers, le travail a un peu repris depuis le mois dernier en vue des fêtes prochaines.

Presque pas de chômage chez les ouvriers des tissages à la main; 2 p. o/o chez ceux des tissages mécaniques; 6 p. o/o chez les teinturiers et apprêteurs; 5 o/o chez les tapissiers; 4 o/o chez les tailleurs et couturières et 10 p. o/o chez les chapeliers.

Le travail est généralement plus actif que l'an dernier à la même époque dans les tissages et filatures sauf dans les tissages à la main de Sedan, Pourru-Saint-Remy (Ardennes), de Cuinzier (Loire); dans les tissages mécaniques de Serain (Aisne), Moussey (Vosges), Elbeuf. Travail moins actif que l'an dernier chez les bonnetiers dans la Somme et dans l'Aube; chez les teinturiers à Bordeaux, chez les tapissiers à Angers, chez les tailleurs à Saumur, chez les chapeliers à Lyon et Bordeaux; pour le reste, pas de changement.

Bois. — Les charpentiers et les menuisiers sont un peu plus occupés que les mois précédents, le nombre des chômeurs diminue et la durée de la journée est augmentée de quelques heures sur certains points; grâce à la température qui se maintient favorable, on termine quelques constructions restées inachevées à l'entrée de l'hiver et on en commence de nouvelles; 16 p. o/o de chômeurs chez les charpentiers,

9 p. o/o chez les menuisiers et autant chez les charrons, 1 p. o/o chez les ouvriers en meubles ; les tonneliers et les sabotiers sont moins occupés, c'est la morte-saison; les tonneliers comptent un peu plus du cinquième, les sabotiers, un peu plus du quart de leurs membres sans ouvrage. La tabletterie et la boutonnerie ont un bon courant d'affaires; les articles vendus sont surtout ceux à très bon marché. Le travail est généralement considéré comme étant en même quantité que l'an dernier, sauf chez les charpentiers à Marseille, chez les tonneliers à Saint-Yrieix, (Haute-Vienne), chez les ébénistes à Perpignan où il est tenu pour plus actif ; d'autre part, il est estimé plus faible chez les charpentiers à Besançon, Bordeaux, chez les menuisiers, à Carmaux (Tarn) et Libourne, chez les tonneliers à Cette, chez les sabotiers à Cusset (Allier); chez les ébénistes à Nancy et Bordeaux. Par rapport au mois dernier, on signale une reprise du travail chez les charpentiers, à Marseille, Carcassonne, Angers; chez les menuisiers, à Elbœuf; chez les tonneliers, à Saint Yrieix, (Haute-Vienne), chez les ébénistes, à Nancy et Bordeaux. Il y a plutôt diminution chez les charpentiers, à Boulogne-sur-mer et à Villeneuve (Lot-et-Garonne), chez les menuisiers, à Carmaux; chez les sabotiers à Limoges; pour le reste il n'est pas constaté de modification notable.

MÉTAUX. — L'amélioration générale déjà signalée dans l'industrie des métaux se maintient, principalement dans le Nord et dans l'Est. Les commandes sont surtout abondantes chez les mouleurs et les fondeurs qui comptent un peu plus de 2 p. o/o de chômeurs; il y en a 3 p. o/o chez les métallurgistes. Dans la métallurgie, la construction mécanique, la serrurerie du bâtiment, la reprise se fait lentement; de même chez les ferblantiers et les ouvriers en instruments de précision. Un ralentissement se produit dans la bijouterie qui entre dans la période de morte-saison; cependant la bijouterie d'imitation est encore très occupée dans quelques articles nouveaux.

La durée du travail est restée à peu près la même, sauf dans quelques établissements de constructions mécaniques et dans la serrurerie du bâtiment où elle est augmentée de quelques heures par semaine. L'ouvrage est jugé plus abondant que l'an dernier chez la plupart des mouleurs et fondeurs, chez les ouvriers sur métaux du Nord et des Ardennes, à Saint-Étienne et à Vierzon, chez les serruriers à Nice, chez les chaudronniers à Marseille et Cherbourg, chez les ouvriers en instruments de précision à Paris, chez les graveurs à Saint-Denis; il est estimé plus faible, chez les ouvriers sur métaux à Calais, à Amiens, Dunkerque, Lyon, Toulon, Angers, Rouen, chez les chaudronniers à Bordeaux, chez les ferblantiers à Marseille et Angers. Par rapport au mois dernier, une amélioration s'est produite chez les mouleurs, notamment à Armentières et à Bordeaux, chez les ouvriers sur métaux à Calais, Maubeuge, Lille, dans les Ardennes, à Saint-Étienne, Nice et Vierzon, chez les chaudronniers à Marseille, chez les ouvriers en instruments de précision à Paris et chez les ferblantiers à Angers; une diminution du travail est constatée chez les mouleurs à Rouen, chez les ouvriers sur métaux à Amiens, Dunkerque et Toulon, chez les chaudronniers à Durfort et Bordeaux, chez les ferblantiers à Marseille, chez les ouvriers du petit bronze à Paris, pour le reste pas de changement.

BÂTIMENT. — L'industrie du bâtiment commence à reprendre un peu d'activité; la température continue à être favorable, on peut entreprendre les constructions nouvelles au besoin et augmenter de quelques heures la durée du travail hebdomadaire. Quelques travaux publics commandés à l'occasion des fêtes du mois dernier ont permis également de diminuer le nombre des chômeurs. Chez les marbriers, la reprise s'accentue, elle est encore peu marquée chez les sculpteurs. Le chômage atteint 18 p. o/o des tailleurs de pierre, un peu plus du quart des maçons, un tiers

environ des peintres et des plâtriers; ces derniers sont encore peu occupés, appartenant à des métiers qui entrent les derniers dans les bâtiments en construction. Les fumistes ont également peu de travail, la température étant restée assez douce.

La situation est jugée, en général, équivalente à celle de l'an dernier; cependant l'ouvrage est estimé plus abondant chez les marbriers à Cousolre (Nord), chez les mouleurs sculpteurs à Paris, chez les tailleurs de pierre, à Montalieu-Vercieu (Isère), dans l'Ain, à Clermont-Ferrand, à Rochefort, chez les maçons à Auxerre, Grenoble, Carcassonne, La Roche-sur-Yon, Tarbes, Lorient, Rennes, chez les plombiers à Marseille, chez les peintres à Armentières, Versailles, Boulogne-sur-Mer et Marseille, chez les plâtriers à Besançon et Clermont-Ferrand; il est considéré comme plus faible chez les marbriers, à Marseille, chez les maçons, à Versailles, Rochefort, Lorient, Nantes et Morlaix, chez les couvreurs, à Nantes, chez les tailleurs de pierre à Nancy, Annecy, Porcière (Isère), chez les peintres, à Boulogne-sur-Mer, Angers, chez les plâtriers, à Dunkerque, chez les fumistes, à Paris. Pour le reste, la situation n'a subi aucune modification notable.

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — La reprise du travail dans le bâtiment entraîne une diminution du chômage chez les chaufourniers et chez les ouvriers de la céramique du bâtiment. Chez les potiers, situation stationnaire. La verrerie éprouve encore de grandes difficultés à écouler ses produits; le travail est très ralenti.

TRANSPORTS. — MANUTENTION. — COMMERCE. — La situation s'est peu modifiée depuis le mois dernier. Les affaires sont encore très calmes, les arrivages font défaut; 1 p. o/o de chômeurs chez les camionneurs et cochers, un peu plus d'un cinquième chez les déchargeurs et portefaix. 3 p. o/o de chômeurs chez les comptables, un peu moins chez les employés de commerce, un quart environ chez les employés de l'alimentation, 6 p. o/o chez les coiffeurs.

Analyse par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — Les fabriques de *couleurs et vernis* sont à peu près aussi occupées que l'an dernier; mais les prix sont moins rémunérateurs, par suite de la hausse de la matière première. Commandes plus rares et moins avantageuses que l'an dernier chez les *imprimeurs-typographes;* les prix de vente sont en baisse, la librairie est hésitante et fait peu d'affaires à long termes.

Les grands travaux projetés étant retardés, les *entrepreneurs de menuiserie* se trouvent actuellement moins occupés que l'an dernier; la durée du travail dans les divers ateliers n'est plus que de 50 à 60 heures par semaine, c'est le service d'hiver. Dans l'industrie de la *carrosserie* et dans les industries annexes, les affaires sont un peu plus difficiles que l'an dernier; dans quelques maisons on a dû renvoyer des ouvriers. Les *sculpteurs sur meubles* sont bien occupés; mais les prix ont tendance à la baisse, ce qui proviendrait du manque de travail des mois derniers. Les affaires ont marqué une reprise très sensible pendant le deuxième semestre, dans l'industrie de la *tabletterie,* les prix ne se sont pas relevés, les commandes se portant sur l'article bon marché. Les fabriques d'éventails sont spécialement atteintes par la concurrence autrichienne et japonaise; en écaille, l'imitation domine, et les articles de fumeurs sont demandés dans les prix moyens ou bas, plusieurs maisons ont cessé leurs affaires.

Dans les entreprises d'appareils de *chauffage* et *d'éclairage,* la situation s'est un peu améliorée, quelques maisons ont reçu des commandes plus nombreuses que d'habitude; les prix

restent sans variation, la durée du travail est de 60 heures en atelier et 54 heures pour le travail de ville.

Dans la *bijouterie en or et en argent*, les commandes sont faibles et difficiles, les prix en baisse et peu rémunérateurs, la main-d'œuvre est en excès. Bien que l'approche de la morte-saison ralentisse le travail, la *bijouterie-imitation*, qui occupe près de 15.000 ouvriers, présente une plus grande activité que l'année dernière; grâce à la mode, elle a reçu de nombreuses commandes en boutons garnis de pierreries pour la confection; les articles courants par suite de la modification des tarifs douaniers américains ont été aussi très demandés, on a pu ainsi reprendre une partie du marché qui semblait perdu.

La période d'activité des *travaux publics* donnés en adjudication n'est pas encore revenue. Quant aux travaux particuliers, ils sont insignifiants. Les prix sont un peu moins rémunérateurs, la durée de la journée a été réduite généralement à 9 heures à cause de la saison. Dans les *entreprises de démolition*, la situation est à peu près la même que celle de l'an dernier; cependant le travail est un peu plus abondant.

Les *entrepreneurs de transport de vins et spiritueux* sont moins occupés que l'an dernier, les prix sont moins rémunérateurs par suite de l'augmentation de la concurrence et des frais généraux. Les ventes sont en diminution chez les *distillateurs-liquoristes*, les prix sont moins avantageux; deux maisons de peu d'importance viennent de fermer.

Seine-et-Oise. — A Étampes, les *entrepreneurs de bâtiments* sont un peu plus occupés que l'an dernier à pareille époque, grâce à la température favorable. Les prix se maintiennent les mêmes; la durée moyenne du travail est de 54 heures par semaine. A Meudon, l'*industrie du bâtiment* subit un ralentissement, les constructions nouvelles trouvent difficilement preneur et les terrains à bâtir se vendent très cher. A Saint-Germain-en-Laye, la situation est équivalente à celle de l'an dernier.

Seine-et-Marne. — Travail actif dans l'exploitation des *carrières de pierres à moulins;* de même dans la *sucrerie* et dans la *papeterie;* les fabriques de *porcelaine* de Montereau sont bien occupées et l'écoulement des produits se fait facilement; une *fabrique de pipes* a été détruite récemment par un incendie. Pour le reste, pas de changement.

Pas-de-Calais. — Dans la *brasserie* de Calais, la fabrication est ralentie, la consommation étant plus faible par suite de la crise de l'industrie de la dentelle, la plus importante de la région.

Nord. — LILLE. — Depuis le commencement de l'année la demande pour les lins de pays a été régulière et les prix bien tenus. Pour les lins de Russie il s'est traité beaucoup d'affaires au début, mais en présence de la tendance à la hausse, les filateurs se sont abstenus; néanmoins, en dernier lieu, grâce à quelques concessions, les transactions ont été plus importantes. Pour les fils la situation ne s'est pas modifiée sensiblement; les affaires ont pourtant été un peu moins actives pour les fils mouillés, mais sont restées animées pour les fils secs. En général, les prix sont fermes dans tous les genres. La toile continue à être recherchée à de bons prix et le calme que l'on constate ordinairement à la fin du mois de février ne s'est pas manifesté cette année; il en résulte que la production est aussi complète que possible.

A Roubaix-Tourcoing la vente des tissus est toujours assez active; on presse les livraisons des articles d'été en prévision d'une saison favorable. Dans le commerce des laines, l'événement du jour, c'est le mouvement qui s'est produit sur le marché à terme : une vigoureuse poussée des cours faisait prévoir le prix de 5 francs, mais la réaction est venue et on perd en détail une partie de l'avance rapidement obtenue.

La filature de laine est un peu moins favorisée, mais on annonce au contraire pour le coton, la création de nouvelles filatures. — *Letombe.*

L'industrie métallurgique de la région de Lille n'a pas encore repris la situation qu'elle occupait il y a 2 ans; les commandes s'obtiennent difficilement et à des prix peu avantageux; dans une des plus importantes sociétés de constructions mécaniques, on a diminué la durée du travail et réduit le personnel.

Dans le rayon de Fourmies les petits *peignages* adjoints aux filatures tendent à disparaître;

la production est faible, les prix faibles et désavantageux; la journée est de 10 heures. Dans les *filatures* et les *tissages* la situation s'est améliorée. 4 filatures ont été remises en marche, elles occupent 250 ouvriers avec 37.200 broches. Les prix de filature continuent à s'améliorer, de même pour le tissage, à la suite de la réouverture des marchés américain et suisse; la journée, pour ces deux industries, a été relevée à 12 heures avec une augmentation proportionnelle des salaires; les maisons qui avaient baissé leur tarif, ont rétabli les prix habituels.

Dans la *verrerie*, la production est fort ralentie, les fours rallument d'une façon irrégulière; on marche avec 23 ouvraux au lieu de 50, la vente est difficile, les prix en diminution et désavantageux, les fabriques de vins de Champagne, clients habituels, ont sensiblement diminué leurs commandes, la journée de travail tend à être réduite.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CAMBRAI. — Dans la *minoterie*, la surproduction et la difficulté d'écouler les excédents de farines à l'étranger, rendent la situation toujours faible; dans certains moulins, on a relenti la fabrication, quelques-uns ont cessé le travail de nuit.

Les fabriques de *chicorée* présentent une activité très satisfaisante, Le nombre des usines en marche est plus grand que pendant le semestre précédent; la production et la vente se font dans de meilleures conditions, principalement pour les établissement importants; les prix de bonnes marques sont rémunérateurs, grâce au bon marché des racines, amené par deux récoltes productives; mais les qualités ordinaires et les bas produits se vendent mal.

Dans la *brasserie*, les affaires sont faibles et difficiles, la consommation dans les centres ouvriers est restreinte par suite de la crise générale de l'industrie; la brasserie peut encore profiter des bas prix des matières premières, orges et houblons, et réaliser quelques bénéfices; elle n'a pu cependant transformer son outillage qui reste défectueux.

Dans les *fabriques d'huiles*, situation stationnaire: les huiles de lin et celles de colza ont donné lieu à quelques transactions, les prix de ces dernières, ont été assez élevés; par contre les tourteaux sont délaissés.

La *production sucrière*, a été plus faible que celle de l'année précédente, par suite de la diminution des emblavements et aussi du rendement des betteraves dans la région. Les cours se sont relevés de quelques francs, mais ils sont encore peu rémunérateurs. Dans la *fabrication des alcools*, situation aussi difficile; il ne reste qu'une distillerie agricole de peu d'importance.

Sur les deux *fabriques de savon* de la région, une vient de fermer, l'autre n'a plus qu'une marche très ralentie; on n'obtient que des prix faibles et désavantageux, la vente est peu importante.

Dans les *tissages d'articles de laine*, la tendance à se munir de métiers armures et Jacquart nécessaires à la fabrication des articles fantaisie, au détriment des genres classiques, n'a fait que s'accentuer. Les commissions sont arrivées en quantité suffisante pour maintenir l'activité du semestre précédent. Les tissages à la main sont assez bien alimentés, principalement pour les articles nouveautés; les prix de façon ont un peu baissé depuis le semestre dernier. La spéculation, qui s'était portée sur les marchés à terme, principalement sur ceux de laine peignée, a rendu les transactions un peu incertaines. Les prix de vente des produits manufacturés sont stationnaires et laissent une faible rémunération au fabricant. Dans la *fabrication des tulles*, la production est faible, la mode qui s'est portée sur d'autres articles prolonge la morte-saison; les cours sont en baisse. Pour les *batistes* et les *linons*, la vente serait assez active si on avait des stocks à livrer; mais la main-d'œuvre paraît insuffisante; les cours des produits manufacturés n'ont pas suivi la hausse des fils et des façons. Dans la fabrication des *toiles*, situation stationnaire; les cours des toiles de lin ont un peu fléchi; l'apprentissage se recrute plus difficilement, le temps assez long qu'il faut lui consacrer éloignant les jeunes gens.

Dans les *teintureries* et les *apprêts*, la consommation reste plus faible que la production, les prix sont en baisse; il y a cependant un peu moins de chômage que l'an dernier.

Dans les *blanchisseries*, le travail a peu repris, on a remis une plus grande quantité de tissus à blanchir, ; les prix de manutention ont tendance à baisser.

Somme. — Chez les *pêcheurs* de Péronne, travail assez suivi, situation équivalente à celle de l'an dernier, on ne peut, faute de capitaux et faute de connaissances techniques, transformer l'outillage en vue d'augmenter la reproduction du poisson. La baisse de la viande de porc a entraîné une reprise des affaires chez les charcutiers d'Amiens; la situation commerciale est meilleure que celle de l'an dernier. Une maison vient de fermer elle va rouvrir

incessamment. La *meunerie* est moins occupée que l'an dernier, les cours des farines sont jugés peu rémunérateurs.

CHAMBRE DE COMMERCE D'AMIENS. — La campagne sucrière qui s'était ouverte avec un stock général de 1,336,000 tonnes de sucre, dépassant de 812,000 tonnes celui de l'an dernier, a pu cependant profiter de cours plus élevés que ceux de l'année passée, grâce à une diminution dans les emblavements, à un moins grand rendement de la betterave à l'hectare, et aussi aux troubles persistants de Cuba qui y ont rendu la fabrication très aléatoire. On évaluait en octobre dernier la production générale à 3,820,000 tonnes au lieu de 4,871,500 tonnes en 1894-95; soit une diminution de 1,050,000 tonnes. Sous cette influence, des cours des sucres blancs n° 3 ont atteint 34 fr. 50. Depuis, la température favorable a augmenté la teneur saccharine de la betterave et les rendements en fabriques ont été plus élevés qu'on ne l'avait supposé; en outre l'exportation des produits fabriqués a été insignifiante (22,000 tonnes contre 108,000 en 1894-95 pendant les trois premiers mois de la campagne) toutes ces causes influant fâcheusement ont ramené les cours aux environs de 30 et 31 francs. D'autre part, la tendance de beaucoup de fabricants étant de liquider leurs produits en un seul jet, il en est résulté un encombrement des entrepôts beaucoup plus considérable que les autres années. En résumé, on peut compter dès à présent sur une diminution de la production totale de France, 550,000 tonnes de sucre raffiné contre 650,000 en 1894-85, mélasses non comprises, ce qui permettra de maintenir les prix.

Les distilleries sont toujours fort éprouvées. — Par suite de l'augmentation des stocks d'*alcools*, qui étaient au 31 novembre dernier de 1.040.138 hectolitres, supérieur de 6.933 à celui de l'an dernier, les cours des alcools ont été plus déprimés et sont tombés de 35 francs l'hectolitre à 31 francs. Les cours des *huiles de colza, de lin, et d'œillette*, ainsi que ceux des *suifs* n'ont éprouvé que de faibles variations provoquées presque uniquement par l'importance plus ou moins grande de la consommation.

La hausse des *cuirs* a pu se maintenir et même prendre quelque extension jusqu'à la fin de l'année. Les *fabricants de chaussures* ne sont parvenus qu'avec beaucoup de peine à obtenir de leurs acheteurs une augmentation de 15 à 20 p. o/o. Pour faciliter les transactions, la plupart des marchés se sont faits sur des qualités inférieures. Mais les quantités ayant été plus considérables, le chiffre d'affaires est resté sensiblement égal à celui de l'an dernier. Au point de vue des ouvriers, cette modification dans le genre de travail a été très fâcheuse; les cordonniers de la région étant habitués à une fabrication soignée, n'ont pu que difficilement se plier à produire avantageusement un article de qualité commune, et de prix de façon diminué; les gains des ouvriers en chaussures sont donc devenus inférieurs à ceux de l'an dernier. Il y a cependant lieu d'espérer que l'article courant reprendra son ancien rang, même au cas où la hausse des cuirs se maintiendrait, l'article de qualité inférieure donnant toujours lieu à quelque mécompte.

Dans les *filatures de coton*, les numéros moyens qui sont de production courante dans la région, ont conservé leur bonne situation; les cours des cotons se sont améliorés, après quelques oscillations assez notables, notamment une hausse assez marquée, attribuée aux achats d'un syndicat américain et une baisse correspondant à la dissolution de ce syndicat. La récolte américaine pouvant être évaluée à 6 ou 7 millions de balles au lieu de 10 millions l'année dernière, il est à prévoir que les stocks s'écouleront facilement. Pour les filés, il est à noter cependant que les débouchés sont de plus en plus restreints, les pays acheteurs devenant producteurs et déjà à l'étranger, en Angleterre notamment, la crise cotonnière se fait sentir.

Les cours des *laines brutes* ont varié entre les mois de juillet et de septembre de 10 p. o/o; ils sont aujourd'hui revenus à plus de calme. Dans les *filatures de laine*, les affaires se maintiennent en bonne situation tant sous le rapport de la fabrication que sous celui du travail à façon. Transactions assez suivies en *cachemires* et *mérinos*, mais difficulté d'obtenir des prix en rapport avec la hausse de la matière première. Une maison a porté de 200 à 300 le nombre des métiers mécaniques qu'elle occupe. Dans les tissus dits *anacostes* vente toujours faible, de même dans les *satins* à la Reine et satins pour boutons; ces articles souffrent particulièrement de la concurrence étrangère. Les *façonnés tout laine* se font encore assez bien mais dans les belles qualités et sans augmentation de prix. Dans les *silésiennes* pour parapluies et pour cache-poussière, l'exportation n'a pas repris malgré le bill Mac-Kinley, cela principalement par suite de la concurrence étrangère, plus favorisée dans ses admissions en douane; les prix sont devenus très désavantageux par suite de la hausse de la matière première. Les

alépines pour robes et confections se sont peu vendues, mais les prix ont été mieux tenus que pour la silésienne. La *teinturerie en pièces*, a été moins occupée que l'an dernier; elle a travaillé plutôt pour Paris que pour les fabriques de la région.

Dans l'*industrie linière*, les lins bruts tant ceux de Russie que ceux de France ont augmenté de 3 à 4 p. o/o; la récolte de France, bonne, comme quantité et meilleure comme qualité, que celle de l'an passé, permettra peut-être des cours plus favorables pour les filateurs. Les *fils* ont suivi une marche à peu près parallèle à celle de la maière première, et même les fils secs et les fils d'étoupe sont maintenant fermes axec 5 et 6 p. o/o de hausse. Il y a dans l'ensemble beaucoup d'ordres à livrer et les stocks en fils sont faibles. Dans les *tissages de toile*, les ventes ont été assez régulières, mais les prix n'ont pu se relever que pendant le mois dernier, de 1 à 2 p. o/o, malgré une hausse plus considérable des fils. Les stocks de fin d'année sont faibles. Les *fils de mohair* (poil de chèvre) restent rares et chers, les filateurs anglais qui ont le monopole de fait ayant maintenu leurs exigences. Les marchés anciens vont être bientôt épuisés, et il va falloir tisser avec des mohairs achetés au cours actuel. Les affaires en *tapis* et *moquettes* sont meilleures; les matières premières sont légèrement en hausse; de même pour la peluche de soie, le velours et la peluche de lin.

Dans les *tissages mécaniques des velours de coton*, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, les tisseurs n'ayant pu relever leurs prix en proportion de la hausse subie par la matière première, à cause des stocks existants. La fabrication s'est maintenue en velours cannelet; une augmentation d'achats s'est produite sur la demi-cote; les poids lourds sont encore les plus demandés. Transactions actives en velours teints, mais prix peu rémunérateurs par suite des stocks existants. Pour les velours imprimés, situation stationnaire. La coupe des velours à la main disparaît de plus en plus devant la coupe mécanique. Les *teintureries* ont été plus occupées que pendant le semestre précédent. Il reste peu de stocks en fin d'année pour les velours lisses, dont l'écoulement a été assez faible; de même, pour l'article fantaisie; le classique a été très calme.

Dans la *bonneterie de coton*, la fabrication, depuis le mois de juillet, a été très active, les demandes de réassortiment pendant le premier semestre ayant vidé les magasins. Pour l'exécution des premiers ordres envoyés par les voyageurs, on a dû se mettre à fabriquer d'autant plus activement qu'ils étaient plus nombreux et plus importants que l'an dernier. En octobre et en novembre, les commissions ont continué à s'accroître, absorbant la production de plusieurs mois, de sorte que les fabricants se trouvent maintenant débordés et doivent remettre à avril et à mai les livraisons demandées pour février et mars. Cette activité serait due : 1° au retard supporté par les clients dans la livraison des réassortiments qu'ils avaient demandés, ce qui les a amenés, pour cette campagne à remettre leurs ordres plus tôt et plus importants; 2° à la hausse survenue sur les cotons, hausse que la fabrique doit faire supporter à sa clientèle et qui est acceptée malgré quelque résistance. Toutes les maisons étant pourvues d'ordres, il y a lieu de penser que l'amélioration se maintiendra. La *bonneterie de laine* est également favorisée. Les stocks ont été de même épuisés par les réassortiments et la production du moment débordée par les demandes, doit faire attendre ses clients et peut obtenir assez facilement des prix élevés et conformes à la hausse des matières premières et à celle des façons de filature.

Les cours de *jute* bonnes premières natives s'étaient établis ferme à L. 11. dès qu'on avait pu constater la qualité, plutôt faible, de la matière première, due aux pluies abondantes et au défaut de rouissage. A la suite de positions prises à découvert par les marchands de Calcutta et des larges approvisionnements opérés par les fabriques locales, les cours avaient un moment atteint L. 12 en fin octobre; depuis ils ont redescendu, d'autant plus que les besoins sont partout couverts pour la plus grande partie. Les prix des *fils* de jute ont suivi ceux de la matière première; le peu de produits en réserve et la demande continue contribuent maintenant à affermir les prix. Les *tissus* de jute ont obtenu également des prix satisfaisants, mais moins facilement que les fils de jute. La *ficellerie* et la *corderie de jute* prennent une plus grande extension, mais laissent un bénéfice insuffisant pour ces produits de détail. Les *ficelleries et les corderies en chanvre* tiennent toujours la principale place dans la fabrication et dans la consommation; mais on obtient difficilement des prix en rapport avec ceux de la matière première. Quant à la *corderie*, elle laisse des bénéfices très faibles, surtout par suite de l'instabilité des cours des chanvres de Manille et de la Nouvelle-Zélande.

La saison a été très mauvaise pour l'industrie de la *confection des vêtements;* la température trop douce à fait manquer la vente et cette mauvaise campagne s'ajoutant à la pré-

cédente, le travail est aujourd'hui très faible dans la plupart des ateliers de confection; et les prix de façon sont en diminution.

La température favorable ayant permis de continuer les travaux du bâtiment, *l'importation des bois du Nord* est plus active et plus importante que celle de l'an dernier, toutefois les prix des travaux sont peu rémunérateurs par suite des rabais consentis dans les adjudications.

Les *fondeurs de fonte et de cuivre*, les *forgerons*, les *fabricants de fers à cheval*, les *constructeurs-mécaniciens*, les *serruriers* du bâtiment, les *chaudronniers en fer*, sauf ceux en *cuivre*, les *robinettiers en cuivre* ont été suffisamment occupés. Il en est de même pour les *fondeurs* et *constructeurs* d'Albert et de ceux de Ham; pour les machines on obtient difficilement des prix avantageux.

Ardennes. — Dans l'*imprimerie*, la situation est assez bonne, il y a peu de chômage, 2 établissements de petite importance ont été fondés récemment. La *brosserie* a été occupée d'une manière satisfaisante, les ouvriers font généralement 11 heures par jour. Une reprise des affaires s'est produite dans l'*industrie métallurgique*, la *fonderie* est particulièrement favorisée, pas de chômage. Pour les forges, les fabriques de grosse ferronnerie, de ferrures de chemins de fer, de boulons, la situation s'est notablement améliorée depuis le trimestre précédent; on peut espérer un relèvement des salaires à bref délai, si cette activité se maintient. Dans le *bâtiment*, situation stationnaire.

Vosges. — L'*industrie fromagère* a traversé l'an dernier une crise qui n'est pas encore terminée; le placement des fromages est très laborieux, le mauvais état des affaires s'étend aux fourrages, à l'élevage, etc.

Doubs. — Dans la région de Montbéliard, l'*industrie métallurgique* est un peu moins occupée que l'an dernier, les prix sont cependant légèrement plus élevés.

A Besançon, pas de chômeurs chez les *ouvriers en chaussures*, malgré la diminution des commandes; de même chez les *menuisiers*. Dans la *confection militaire*, situation stationnaire. Une reprise assez sensible s'est produite dans l'*horlogerie*; la situation est meilleure que celle de l'an dernier; les graveurs reçoivent de nombreuses commandes; on signale dans cette partie de nombreuses demandes d'ouvriers; pas de chômeurs chez les monteurs en boîtes, 8 o/o chez les ouvriers en mouvements d'horlogerie. Dans l'*industrie du bâtiment*, les charpentiers comptent un assez grand nombre d'ouvriers inoccupés, de même les serruriers; grâce au départ des ouvriers étrangers, les terrassiers, les maçons, les manœuvres et les tailleurs de pierre sont à peu près tous occupés à des travaux que la douceur de la température permet de continuer.

La journée est généralement de dix heures, sauf chez les charpentiers et les maçons qui font huit et neuf heures.

Jura. — Les affaires ont un peu repris dans le rayon de Saint-Claude; les prix sont toujours très bas, on ne demande guère que du bon marché et les prix sont peu rémunérateurs; on estime à 5 o/o le nombre des chômeurs; la journée moyenne est de 8 heures, déduction faite des arrêts causés par les réparations des usines hydrauliques.

Puy-de-Dôme. — *Plâtriers-peintres.* — Le travail reprend sensiblement parmi les ouvriers plâtriers, où il n'y a plus guère que 5 o/o de chômeurs. *Menuisiers.* La journée, réduite à 9 et même 8 heures chez les menuisiers pendant l'hiver, remonte aujourd'hui à 10 heures par suite d'une légère augmentation du travail. Cette corporation ne compte plus guère de chômeurs. *Tailleurs de pierre.* Le même fait se produit parmi les ouvriers tailleurs de pierre qui, comme leurs camarades du bâtiment, n'ont pas eu à subir de rigueurs d'un hiver exceptionnellement favorable aux diverses corporations du bâtiment.

Typographes. Pas de chômeurs parmi les travailleurs du livre où le travail, sans être trop abondant, occupe néanmoins tous les ouvriers de cette industrie. *Confiseurs.* Quoique sans chômeurs, cette corporation subit encore la morte-saison. *Tailleurs d'habits.* Morte-saison également parmi les tailleurs d'habits qui comptent être en pleine activité dans une quinzaine de jours.

Depuis quelque temps le prix des principales denrées augmente sensiblement. — *Fonfraid.*

Haute-Loire. — Aux *mines* de Mégécoste-Sainte-Florine, l'extraction ayant été réduite aux besoins immédiats, on a renvoyé la moitié du personnel; on ne fait que 5 jours par semaine; par contre, on a allumé un nouveau four à 10 places pour la fabrication des bouteilles. Le *moulinage de la soie* et la *passementerie* sont toujours bien occupés; les prix se maintiennent; une petite reprise s'est produite dans l'industrie de la *dentelle*, dans l'article fabriqué avec des crins. Pour les autres industries, minoterie, malterie, fabriques de papier, de bas, de faux, poterie et chaufournerie, pas de changement.

Loire. — A Roanne, l'activité du travail et la situation générale de l'*industrie cotonnière* se présentent dans des conditions favorables. Un tissage mécanique de cotonnades occupant 200 ouvriers vient d'être mis en marche.

Commandes généralement plus abondantes que l'an dernier dans les *fabriques de lacets* (5,000 ouvriers); cependant un léger ralentissement vient de se produire; une maison a réduit la journée d'un quart en moyenne; les prix sont en baisse de près de 5 p. o/o.

A Saint-Étienne, l'*industrie du bâtiment*, grâce à la température favorable, peut continuer ses travaux; les prix sont plus élevés que l'an dernier.

Rhône. — L'industrie de la *laiterie* s'est un peu développée, quelques établissements nouveaux se sont fondés, bien que la consommation et les prix de vente du lait aient peu varié. A Lyon, dans la *charcuterie*, les affaires sont plus faibles et plus difficiles que l'an dernier, par suite de la concurrence des salaisons d'Amérique qui sont vendues sur le marché de gros à un prix inférieur à celui de la viande de porc vivant. Ouvrage moins abondant dans la *reliure*, prix en baisse, pour quelques reliures le tarif est diminué de 5 p. o/o depuis ces dernières années. Diminution de travail depuis l'an dernier chez les *teinturiers-dégraisseurs*, prix en baisse de 10 p. o/o environ; 6 nouveaux établissements occupant une quarantaine d'ouvriers viennent de se fonder. Dans les industries de l'*ameublement*, le chômage est un peu moins fort que l'an dernier, la concurrence faite par la vente aux enchères de meubles neufs empêche une sérieuse reprise des affaires. Grâce à la clémence de la température, l'*industrie du bâtiment* est plus occupée que l'année passée.

Isère. — Situation très bonne dans l'industrie de la *soierie* et dans celle de la *passementerie* de la Tour-du-Pin, grande activité, prix satisfaisants. L'exploitation des *carrières* de Montalieu-Vercieu est moins prospère que l'an dernier; les prix de vente sont moins rémunérateurs par suite d'une augmentation de salaires demandée par les ouvriers, s'élevant jusqu'à 40 p. o/o au-dessus des anciens prix. 5 établissements sur 12 ont fermé.

Savoie. — Dans la région de Chambéry, une fabrique de *pâtes alimentaires* a dû sestreindre sa production; un de ses principaux marchés, celui de la région franche de la Haute-Savoie lui ayant été enlevé par les fabriques concurrentes de Lyon et d'Italie; son personnel est tombé de 80 à 68 ouvriers, les salaires journaliers ont été abaissés de 2 fr. 80 à 2 fr. 05; par compensation, elle est parvenue à augmenter notablement ses ventes de riz et de farines de maïs. Une usine de *décortication* de riz a perfectionné son outillage et sans changer son personnel, a augmenté sensiblement sa production. Dans la région d'Albertville, la *minoterie* est généralement dans une situation satisfaisante; une *vermicellerie* vient de se reconstruire, elle occupe 70 ouvriers et travaille activement. Une fabrique de *produits pour le polissage* des glaces et des métaux est encore dans la période d'essais.

Dans les fabriques de *produits chimiques* la situation tend à s'améliorer, la production a notablement augmenté dans une fabrique d'*aluminium* elle a atteint 81,000 kilogrammes dans le dernier trimestre; elle pourra même devenir plus importante, les prix de revient permettant de passer des marchés avantageux; 68 ouvriers y sont occupés.

La *fabrication de pâtes à papier et de papier* se trouve dans une situation satisfaisante, une fabrique, près d'Albertville, occupe 80 ouvriers, une autre près de Modane, 90 ouvriers et ouvrières. Dans la même région, la fabrication est arrêtée par suite de la mauvaise saison dans une usine de *cordages*, elle est restée stationnaire dans une fabrique de *pianos à manivelle*. A La Chambre, la *filature de la soie* a maintenu à peu près sa production; elle occupe 110 ouvrières. Près d'Albertville, la fabrication des *manches de parapluies et d'ombrelles* a pris une nouvelle extension, 40 ouvriers sant maintenant employés. A Modane, dans les *moulins*

à plâtre il n'a été obtenu que 350,000 kilogrammes de produits contre 582,000 en 1894; cette diminution est attribuée à la difficulté éprouvée à écouler les stocks en Italie.

Les recettes du 4e trimestre se sont élevées dans les bureaux de douane de Modane et de Chambéry à 496,711 francs soit 32,727 francs de plus que pendant la même période de 1894 l'augmentation provient d'une *importation* plus considérable de maïs (pour les usines de la région) de raisins frais et de chataignes. Par contre, il y a diminution dans les expéditions de volaille et gibier, de soies moulinées, de verroteries, de vins italiens, ces derniers sont de plus en plus remplacés par les vins d'Autriche et de Grèce.

Les *exportations* par Modane présentent pour le 4e trimestre une augmentation de 3,600 tonnes environ, portant sur les soies grèges, les terres et pierres pour industries, les meubles, les machines, les objets en verre, etc.

Isère. — A Grenoble dans la *brasserie*, travail à peu près équivalent à celui de l'an dernier, prix de vente moins rémunérateurs, par suite de la hausse des matières premières. Dans la *boulangerie*, légère diminution de travail. La main-d'œuvre est abondante, deux nouveaux établissements occupant deux ouvriers viennent de se fonder. La *bijouterie* et *l'horlogerie* sont plus occupées que l'année précédente, cette dernière pour les réparations. Les prix ont tendance à la baisse par suite de la concurrence des articles dits «de bazar» et de celle des produits étrangers à bon marché. Les affaires sont un peu plus restreintes que l'an dernier chez les *loueurs de voitures* par suite du développement des tramways sur route.

Bouches-du-Rhône. — Dans la région de Marseille, dans la *minoterie*, situation toujours difficile, de même dans les *moulins à huile*, divers pays qui consommaient une grande partie des produits ont récemment monté des fabriques, ce qui augmente la concurrence. Le bas prix des huiles favorise spécialement la *savonnerie* dont la fabrication est très active.

Gard. — NÎMES. — L'industrie nimoise est de plus en plus écrasée par celle du Nord; on fabriquait des articles de luxe et la mode est aux articles à bon marché. La *confection des vêtements* et la *cordonnerie*, *articles fafiots*, sont les industries qui marchent. La succursale d'une fabrique de *bonneterie*, dont le siège est à Meaux, vient de fermer, le directeur et les ouvriers, environ 30 familles quittent le pays pour retourner au siège central de cette industrie. On va commencer les travaux de *pavage* déjà annoncés, mais pour procurer de l'ouvrage aux ouvriers inoccupés, on compte surtout sur les *terrassements* nécessités par les égoûts et la *couverture* d'un torrent, dont les adjudications sont imminentes. Le cahier des charges impose aux entrepreneurs l'emploi d'ouvriers français.

ALAIS. — Affaires très calmes dans toutes les branches, par suite d'un hiver exceptionnellement doux. Cependant l'animation de la foire d'Alais du 2 mars semble présager un état meilleur. Les *filatures* conservent leur activité accoutumée. Les *soies* sont demandées, mais il est à craindre que les affaires d'Italie, en égard au change, ne pèsent sur le marché de la soie.

La *métallurgie* est toujours dans une situation peu satisfaisante, il y a peu d'amélioration en perspective; les ouvriers ne travaillent que 3 à 4 jours par semaine et 8 heures par jour. Certaines compagnies *houillères* sont arrêtées dans leur extraction par la catastrophe survenue à la Grand Combe qui rend impossible momentanément la circulation du charbon se dirigeant sur Alais, Nîmes et Marseille. Bessèges, Lalle, le Martinet, Saint-Jean-de-Valériscle sont privilégiés et occupent tous les bras disponibles. A la Grand Combe, au contraire, les ouvriers occupés au Gouffre ne font que 3 jours par semaine, et ceux de l'aval de Trescol 5 jours; on espère une reprise très prochaine. La compagnie de la Rochebelle a réduit à 5 le nombre de ses journées par semaine. La compagnie des *produits chimiques* de Salandres emploie tout son personnel.

A Saint-Hippolyte-du-Fort, le travail marche bien pour les *viticulteurs*, marchands de vignes, les *tanneurs* et les *cordonniers;* mal pour les *maçons*. La *bonneterie* donne encore un peu de travail aux femmes, mais dépérit; par contre les *filatures* marchent toutes, il manque même des fileuses. Une maison importante a pu organiser récemment, en raison de cette prospérité, d'utiles institutions patronales. On signale malheureusement des conditions hygiéniques mauvaises, dues au surpeuplement dans des locaux habités par des immigrants venus des départements voisins. — *De Boyve.*

Tarn. — Dans les *mines* de Carmaux et d'Albi, l'extraction s'est accrue. A Albi, 500 ouvriers sont maintenant occupés; on va bientôt exploiter un nouveau puits. La reprise signalée dans la *mégisserie* et dans la *tannerie* ne s'est pas maintenue, il y a excès de main-d'œuvre, grâce à un outillage perfectionné, les *tissages* de la région castraise ont pu maintenir leur chiffre d'affaires. A Mazamet et à Labastide-Rouairoux, la production a été active pour le *délainage* et stationnaire pour la fabrication du drap, du molleton et des flanelles. L'amélioration signalée dans le délainage provient de l'augmentation des exportations pour l'Amérique. Il y a eu peu de chômage, si ce n'est à Mazamet, où le manque d'eau a nécessité la fermeture temporaire de quelques usines. La durée du travail est restée la même, sauf dans quelques *filatures* où elle a été réduite pendant les deux derniers mois de 1895.

La *chapellerie* présente très-peu d'activité, on ne travaille que 2 à 3 jours par semaine. La *verrerie* se ressent encore de la crise qu'elle vient de traverser.

Hérault. — CETTE. — La situation générale des ouvriers est assez bonne. Intimement liée à la prospérité commerciale du pays, elle participe du relèvement des affaires pendant les derniers 6 mois [1].

Les *portefaix*, depuis les menaces de grève du mois de décembre dernier, continuent à gagner 8 francs par jour et 1 fr. 50 par heure supplémentaire. Il y a pourtant quelques chômeurs. Les *plâtriers* ont beaucoup de travail. Ils gagnent 5 francs et 5 fr. 50 par jour. Pas de chômeurs. Les *tonneliers* gagnent actuellement en moyenne 5 fr. 50, soit 6 francs pour les ouvriers du *neuf*, et 5 francs pour les ouvriers occupés aux *réparations*. L'état est stationnaire. Toutefois, ils sont, en général, peu satisfaits de leurs salaires et ils s'agitent pour arriver à la réglementation du travail à la journée en ce qui concerne les réparations, et à la tarification du travail aux pièces. Chez les ouvriers des *salaisons*, pas de travail (chômage périodique). Dans les *raffinerie de soufres*, travail plus actif que les années précedentes à pareille époque, la campagne ayant commencé plus tôt. Salaires stationnaires.

Chez les *bourreliers* et les *tapissiers*, état stationnaire. Les salaires se maintiennent entre 4 fr. 50 et 5 francs. — *R. Maurin.*

A Montpellier, les commandes sont un peu moins abondantes chez les petits fabricants de meubles occupant ensemble 70 à 80 ouvriers; les grandes usines tendent à s'emparer du marché.

Gironde. — A Bordeaux, travail plus faible que l'an dernier dans les *entreprises de menuiserie*, les prix sont en baisse; il y a peu de constructions en cours et peu de projetées.

Les fabriques d'*ameublement*, après avoir présenté une très grande activité, grâce à l'Exposition, reçoivent maintenant peu de commandes; le perfectionnement apporté à l'outillage ayant augmenté la production, certaines maisons seront amenées à renvoyer une partie de leur personnel, si les affaires ne reprennent pas.

Aveyron. — On a annoncé dans le bulletin du mois dernier (2) qu'en janvier il a pu y avoir une forte baisse de salaire pour les manœuvres et les piqueurs des mines de Decazeville. Cette information est inexacte. Le salaire, dans les mines, ne peut être fixe pour chaque équipe d'ouvriers et doit être calculé pour des ensembles. Si dans quelques exploitations secondaires il y a eu légère diminution de salaire pour quelques groupes d'ouvriers, dans l'ensemble il n'y a pas eu diminution des salaires au cours des derniers mois.

Haute-Vienne. — A Limoges, la *pâtisserie* se ressent de la crise commerciale rendue plus intense par la fermeture de plusieurs banques importantes. Les commandes sont moins

---

[1] L'année 1895 accuse 4.521 navires contre 3.991 en 1894; jaugeant 2.111.571 tonnes contre 1.916.843 en 1894. Le mouvement des marchandises importées ou exportées a augmenté d'un bon tiers.

L'article principal, les vins, donne : en 1895, à l'importation, 1.400.743 hectos, à l'exportation 173.524 hectos; contre, en 1894, à l'importation, 725.048 hectos et à l'exportation, 148.093 hectos.

Le mouvement de reprise des affaires, commencé vers octobre dernier, ne s'est guère ralenti encore et les chiffres de janvier et février se maintiennent du double supérieurs aux chiffres des mois correspondants de 1895.

(2) Voir page 85.

abondantes, mais les prix se maintiennent, surtout dans les grandes maisons. L'*imprimerie* a reçu des commandes suffisantes, le prix de la main-d'œuvre est stationnaire. L'*industrie de la chaussure* est encore dans une situation peu satisfaisante en raison du ralentissement du travail, amené par la hausse de la matière première. Les *fabriques de papier*, les diverses branches de l'*industrie du bâtiment*, les fabriques de *porcelaine* ont un bon courant d'affaires. A Saint-Junien, l'activité du travail et la situation générale se présentent d'une façon satisfaisante; les ouvriers *mégissiers* qui avaient subi un peu de chômage pendant quelques mois viennent de reprendre leur travail.

Deux-Sèvres. — La situation des diverses industries de la région de Niort reste stationnaire, sauf dans la *préparation des peaux* destinées à la ganterie, où le nombre des établissements a augmenté. Dans la *ganterie*, le travail est également plus actif que l'an dernier, et les salaires ont tendance à la hausse. La *serrurerie*, ainsi que la plus grande partie de l'industrie du bâtiment, est en morte-saison; cependant la température favorable permet d'exécuter quelques travaux, que l'hiver rigoureux aurait empêché l'année précédente; en attendant la reprise, que l'on espère pour le printemps prochain, malgré la crise immobilière, une partie des ouvriers serruriers a pu s'employer à la construction des vélocipèdes.

Ille-et-Vilaine. — La *pêche à la morue* a été rémunératrice dans les parages de Terre-Neuve, elle l'a été moins dans ceux d'Islande, elle a même été désastreuse pour certains armateurs. La préparation des *cuirs et peaux* est encore stationnaire. Les fabriques de *chaussures* ont reçu un grand nombre de commandes livrables fin février; malgré la hausse des cuirs, les salaires ont pu être maintenus à un taux normal, la plupart des maisons ayant obtenu de meilleurs prix de vente ou ayant réduit la part de leurs bénéfices. Dans la *menuiserie* et dans l'*ébénisterie* travail peu actif. L'exploitation des *forges* de Paimpont n'a pas encore été reprise, on annonce cependant la prochaine continuation des travaux. Les fabriques de *liqueurs* et de *spiritueux*, quoique très prospères, accusent une diminution sensible dans la vente des alcools, l'abondance des pommes ayant favorisé la production des eaux-de-vie de cidre. Le progrès constaté, en 1894, dans les *exportations* et les *importations* a continué à s'accroître en 1895, principalement pendant le 4e trimestre. Une *minoterie à vapeur* vient d'être montée à Saint-Malo. Les fabriques de *cordages* ont une production un peu moins active que l'an dernier par suite de la concurrence des *corderies* d'Angers. Les *constructeurs de navires* sont bien occupés. Une petite reprise s'est produite dans l'*équipement* et dans les *confections militaires* à la suite d'une adjudication de 34,000 francs en décembre dernier. Les *filatures de chanvre* ont reçu de nouvelles commandes, grâce à une augmentation de l'emploi des toiles à voiles par la marine de guerre pendant l'expédition de Madagascar; par contre, les résultats défectueux de la dernière campagne dans la petite et la grande *pêche* ont réduit les demandes de fils pour les filets et les lignes.

Mayenne. — La *fabrication des coutils* est beaucoup moins active que l'an dernier; les commandes sont très faibles, l'article de «Laval» trouve une concurrence très forte dans les produits des tissages du Nord et de l'Est, de plus, la consommation se porte de plus en plus sur les petits draps légers qui remplacent le coutil.

Manche. — L'*industrie beurrière* est dans une situation satisfaisante, les salaires élevés. Une *papeterie* de Saint-Lô, qui occupait 60 ouvriers, a cessé sa fabrication en fin 1895. Une *fabrique de chaussures* s'est montée à Pontorson, elle emploie 25 ouvriers. Les ateliers de *constructions de chaudières* de Cherbourg sont très occupés par suite de fortes commandes reçues de l'étranger.

Orne. — Dans la région de la Ferté-Macé, les fabriques des *tissus de fil et de coton* ont été normalement occupées; pas de chômage, journée habituelle de 11 heures; situation satisfaisante également dans les fabriques de *semelles de galoches*. Les quelques usines du rayon d'Alençon ont présenté une activité normale; les *ouvriers du bâtiment* ont été particulièrement favorisés par la température et n'ont pas vu leurs travaux arrêtés par le froid, comme les années précédentes.

Calvados. — La situation générale des diverses industries de la région de Lisieux est

meilleure que celle de l'an dernier. Dans l'*industrie des cuirs et peaux* et de la *chaussure* le chômage est estimé à 5 p. o/o, à 8 p. o/o dans l'*industrie linière*, à 15 p. o/o dans l'*industrie lainière*. Dans l'*industrie du bâtiment*, la mauvaise saison amène un ralentissement de travail. Pour le reste, pas de changement. Les affaires sont beaucoup plus importantes et plus avantageuses chez les *producteurs* et *exportateurs* de fruits de Honfleur.

Eure. — Une *fabrique d'horlogerie* de Saint-Nicolas-d'Aliermont est en liquidation, elle occupait 110 ouvriers.

Seine-Inférieure. — Au Havre, 4 nouvelles *boulangeries* viennent d'être ouvertes. Dans la *tannerie*, 10 p. o/o de chômeurs, aucun n'est signalé dans la *corroirie*. Une importante *fabrique d'indiennes* de l'arrondissement de Rouen qui était fermée vient d'être acquise par un syndicat d'indienneurs de Rouen qui la transforme en ateliers de *blanchiment, teinturerie* ou *apprêtés;* elle sera bientôt en marche. Dans la *menuiserie*, 5 p. o/o de chômeurs. A Rouen, travail moins abondant que l'an dernier dans l'*industrie du bâtiment*, les prix sont en baisse et moins rémunérateurs. Les *entreprise d'arrimage et de déchargement* du Havre ont été moins occupées que pendant l'année précédente, les arrivages ont été plus faibles pendant ce dernier trimestre, les frais de quais de port et de main-d'œuvre en augmentation, la durée du travail est de 8 heures par jour. A Bolbec, une filature vient d'arrêter pour réparations; 150 ouvriers seront inoccupés pendant une quinzaine.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Les *jardiniers*, les *horticulteurs-cultivateurs* comptent 6 p. o/o des leurs sans ouvrage, la journée a pu être augmentée de 1 et 2 heures suivant les maisons; chez les horticulteurs-cultivateurs, l'augmentation du gain journalier a suivi celle des heures de travail: cette amélioration a été moins sensible chez les jardiniers à cause de la concurrence de certaines administrations; les jardiniers estiment à 10 p. o/o en moyenne la diminution des salaires comparativement à ceux de l'an dernier.

Alimentation. — 6 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *pâtissiers*, 12 p. o/o chez les *cuisiniers-pâtissiers*, les fêtes des jours gras ont favorisé le placement dans certains quartiers, principalement pour les extras.

Papier-Livre. — A cause de l'inventaire, ralentissement du travail chez les ouvriers de la *brochure*, on ne fait plus que 60 heures par semaine, 5 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents. Placement assez difficile chez les *conducteurs-typographes* par suite de la coutume de certaines maisons de faire conduire plusieurs machines par le même ouvrier; les *margeurs-pointeurs* comptent 15 p. o/o des leurs sans ouvrages, les *imprimeurs en taille douce* un tiers environ, ils entrent maintenant dans une période d'accalmie à la suite des fortes commandes du jour de l'an.

Cuirs. — Les *mégissiers* sont dans la période habituelle de la morte-saison, de même ralentissement de travail chez les *hongroyeurs*. Affaires très calmes dans la *ganterie*, on est à fin de commissions, pourtant il y a peu de chômeurs.

Tissus. — Pas de chômeurs chez les *façonniers à la barre*. Petite reprise du travail depuis le mois dernier chez les *coupeurs-chemisiers*.

Bois. — 19 p. o/o de chômeurs chez les *charpentiers*, journée généralement de 8 heures; elle est augmentée d'une heure dans un certain nombre d'ateliers; chez les *charrons*, 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents; un peu plus de 1 p. o/o chez les *coffretiers*. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *mouluriers finisseurs*, journée généralement de 10 heures, elle est réduite d'une heure dans deux maisons occupant 25 ouvriers; les commandes sont arrivées en plus grande abondance depuis le mois dernier. Les *brossiers* comptent 4 p. o/o des leurs sans ouvrage.

Métaux. — Pas de chômeurs chez les ouvriers *balanciers*, ils font 60 heures par semaine; même durée du travail, chez les *ouvriers en instruments de précision*, qui comptent 4 p. o/o des leurs inoccupés, une petite reprise du travail se produit depuis le mois dernier; la journée est augmentée d'une heure par 40 ouvriers; il vient de se fonder une maison qui occupe

quelques ouvriers. Morte-saison annuelle chez les *ouvriers du bronze* qui signalent 7 p. o/o des leurs sans ouvrage; journée diminuée de 2 et 3 heures, on fait généralement de 45 à 50 heures par semaine. On fait 75 heures chez les *graveurs pour impression sur étoffe* de Saint-Denis, qui sont tous occupés.

Bâtiment. — Le chômage n'atteint plus qu'un quart des adhérents chez les *mouleurs en plâtre*, une petite reprise se produit depuis le mois dernier. Il y a plutôt diminution d'ouvrage chez les *fumistes* qui estiment qu'un peu plus des deux cinquièmes des leurs sont inoccupés, l'hiver étant peu rigoureux, il y a peu de commandes. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *biseauteurs*, travail généralement 65 heures par semaine; la journée est augmentée de 2 heures pour 76 ouvriers.

Transports, commerce. — De grands arrivages de vins étrangers aux entrepôts de Bercy et de Saint-Bernard amènent une reprise du travail chez les *charretiers en vins*, ils font en moyenne 95 heures par semaine. 17 p. o/o de chômeurs chez les *porteurs* et *employés de journaux*. L'augmentation des arrivages de viande abattue aux Halles et la cherté de la viande sur pied restreignent les transactions au marché de la Villette, un tiers des *ouvriers du marché* sont atteints par le chômage. 4 p. o/o de chômeurs chez les *comptables*. Les *garçons bouchers* estiment qu'un cinquième des leurs sont sans place. Reprise du travail chez les *garçons coiffeurs* grâce à la température plus douce, 6 p. o/o de chômeurs. 13 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *gens de maison*.

Seine-et-Oise. — L'exploitation des *carrières* se poursuit activement à Saint-Chéron, la durée du travail est de 10 heures par jour pour 120 ouvriers; pour l'ensemble des ouvriers, elle est de 64 heures par semaine. 12 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* de Versailles. Travail 60 heures par semaine chez les *travailleurs du livre* de Saint-Germain-en-Laye. Pas de chômeurs chez les *blanchisseurs* de Rueil, travail 65 heures par semaine; les commandes tendent à diminuer, par suite de la concurrence des maisons plus rapprochées de Paris. A Versailles, le chômage atteint encore la moitié des adhérents chez les *maçons* et *tailleurs de pierres*, on fait 48 heures par semaine; la situation est plutôt inférieure à celle de l'an dernier; la douceur de la température a permis d'exécuter déjà les travaux en retard et il est trop tôt pour en commencer de nouveaux. Ouvrage plus abondant que le mois dernier chez les *peintres*, 12 p. o/o de chômeurs; la journée est ordinairement de 8 heures, elle est augmentée d'une heure dans certains ateliers.

Oise. — Ouvrage abondant chez les *ouvriers en chaussures* de Liancourt, on demande des ouvriers dans la plupart des maisons; un atelier comprenant 30 ouvriers a augmenté d'une heure la journée qui est maintenant de 12 heures. Pas de chômeurs chez les *tisseurs* d'Esquennoy; travail 66 heures par semaines. A Méru travail toujours abondant chez les *tabletiers*.

A Esquennoy et à Méru, la viande de porc est diminuée de 20 centimes par kilogramme.

Somme. — Les *bonnetiers* de Villers-Bretonneux sont dans la période de morte-saison; on attend l'arrivée des commissions des voyageurs.

Pas-de-Calais. — A Boulogne-sur-Mer, chez les *travailleurs du livre*, un ralentissement commence à se produire, 1 p. o/o de chômeurs; aucun n'est signalé chez les *charpentiers de navires*, gain 50 centimes par heure, sauf dans un chantier où il est de 40 centimes; journée de 8 heures. Chez les *ouvriers sur métaux* de Calais, situation générale peu prospère, cependant pas de chômeurs signalés, un atelier très important étant arrivé à exécuter, grâce au perfectionnement de son outillage, la plupart des commandes qui s'adressaient avant à l'étranger. A Boulogne-sur-Mer, le chômage atteint un peu plus de moitié des *peintres;* la journée est augmentée de une heure pour une centaine d'ouvriers; on fait généralement 45 heures par semaine.

A Boulogne-sur-Mer, le pain est augmenté de 2 centimes par kilogramme, les légumes sont également en hausse.

Nord. — A Lille, pas de chômeurs signalés chez les *relieurs, papetiers*, travail 60 à

72 heures par semaine suivant les maisons. 5 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *lithographes*, 2 p. o/o chez les *typographes*, journée généralement de 10 heures. A Valenciennes, journée de 10 heures pour une moitié des *typographes* et de 11 heures pour l'autre; pas de chômeurs. A Douai, diminution de commandes chez les *typographes*, la plupart des industries qui font travailler les imprimeries étant en période d'inventaire. Pas de chômeurs signalé chez les *tisserands* de Sains-Vaast, diminution de 10 p. o/o environ sur les prix de façon. Même diminution à Lille dans l'*industrie textile*. 10 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *ourdisseurs* de Roubaix, travail en général, 60 heures par semaine; journée réduite de deux heures pour un grand nombre d'ouvriers; dans une maison occupant 30 ouvriers, le salaire est diminué de 5 p. o/o.

L'activité se maintient chez les *mouleurs* d'Armentières, qui font 66 heures par semaine; travail plus abondant que l'an dernier. A Dunkerque, un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers *métallurgistes;* la journée ordinaire est de 10 heures, elle est réduite de deux heures dans un atelier très important. 3 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes* de Maubeuge; commandes de plus en plus abondantes principalement dans les *fonderies* et dans les *ateliers de constructions mécaniques*. A Lille, l'amélioration signalée chez les ouvriers de l'*industrie des métaux* s'accentue; quelques ateliers ont dû faire des heures supplémentaires avec des équipes spéciales. Travail assuré pour un certain temps chez les *marbriers* de Jeumont, journée de 10 heures, pas de chômeurs, de même chez les *marbriers à la pendule* de Cousolre; un petit atelier vient de rouvrir, il occupe 6 à 8 ouvriers, la journée est habituellement de 11 heures. A Dunkerque, travail toujours faible chez les *maçons;* les travaux sont presque nuls chez les *plâtriers* et chez les *peintres*. 13 p. o/o de chômeurs chez les *verriers à vitres* de Fresnes.

Ardennes. — Situation toujours satisfaisante dans les *ardoisières* de Fumay; les salaires des ouvriers varient en proportion du prix de vente des produits. Dans l'*industrie textile*, légère amélioration à Pourru-Saint-Rémy, travail 72 heures par semaine, 10 p. o/o de chômeurs; un peu plus du tiers des adhérents en chômage à Villers-Cernay. A Sedan, un grand nombre des *ouvriers en tissus* sont sans ouvrage, la durée habituelle de travail est de 66 heures par semaine; à Illy, diminution de travail et réduction du taux des salaires chez les *tisseurs*, augmentation de la journée de 1 et 2 heures dans les *apprêts*.

Chez les *mouleurs en fonte* de Fumay, travail et salaires réduits. L'activité se maintient chez les *métallurgistes* d'Aiglemont, Étion, Joigny-sur-Meuse, Thilay, Vivier-au-Court. Commandes un peu plus faibles que le mois dernier chez les *cloutiers* de Gespunsart, journée de 10 heures en moyenne.

Marne. — Situation difficile chez les *cochers* de Reims par suite de l'augmentation de la concurrence.

Aube. — 18 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* de Troyes. Morte-saison chez les *bonnetiers* d'Aix-en-Othe qui estiment à un cinquième le nombre de leurs membres sans travail. La journée est augmentée d'une heure et portée à 8 heures chez les *plâtriers* de Troyes.

Meuse. — Aux *carrières* de Lérouville, l'exploitation se poursuit activement, la journée a été augmentée d'une heure pour 450 ouvriers; ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, les *ouvriers en chaussures* arrivent à fin de saison, ils sont encore tous occupés, mais le travail est généralement réduit à 60 heures par semaine, il est de 63 heures chez les *coupeurs en chaussures*. Le travail tend à reprendre chez les *tailleurs d'habits*. Pas de chômeurs chez les *ouvriers de l'ameublement;* les commandes sont moins abondantes que celles de l'an dernier par suite de la concurrence des produits étrangers et de l'article camelotte; la journée est réduite d'une heure dans la plupart des ateliers, on fait de 50 à 55 heures par semaine; une diminution de 15 à 20 p. o/o sur le taux des salaires atteint un grand nombre d'ouvriers. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *ouviers en limes*. 14 p. o/o chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*, travail, 48 heures par semaine; ouvrage moins abondant que l'an dernier.

Vosges. — A Moussey, les *tisseurs* font 72 heures par semaine dans un atelier occupant 850 ouvriers, et 78 heures dans deux autres maisons employant ensemble 500 ouvriers.

Doubs. — A Besançon, chez les *charpentiers*, la durée du travail a été portée maintenant à 42 heures par semaine. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *plâtriers*, qui font 54 heures par semaine, la journée ayant été augmentée d'une heure.

Ain. — Pas de chômeurs signalés chez les *tailleurs de pierre* de Thoiry, un peu plus du tiers des adhérents chez ceux de Bourg, journée de 9 heures à Thoiry et de huit heures à Bourg.

Haute-Saône. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Vesoul.

Côte-d'Or. — Petite reprise du travail depuis le mois dernier dans les *carrières* de Comblanchieu. Pas de chômeurs signalés chez les *tonneliers* de Dijon. L'amélioration déjà signalée chez les *comptables* se maintient.

Yonne. — A Auxerre, travail 61 heures par semaine chez les *charpentiers de la marine;* pas de chômeurs signalés chez les *maçons*, travail 60 heures par semaine.

Nièvre. — Travail toujours actif chez les *bûcherons* de Balleray, 8 p. 0/0 de chômeurs chez les *maçons* de Nevers; journée de 10 heures chez les *verriers* de Saint-Léger-des-Vignes ouvrage assez abondant, pas de chômeurs.

Allier. — Chez les *typographes* de Vichy, 13 p. 0/0 des adhérents sont inoccupés, la journée est réduite de 2 heures pour 35 ouvriers; on fait généralement 54 heures par semaine. Chez les *sabotiers*, à Cusset, une diminution de 20 p. 0/0 sur les salaires atteint 8 ouvriers. A Moulins, diminution de la durée du travail, une heure par jour pour 25 ouvriers; travail ordinairement 50 heures par semaine, pas de chômeur; la température trop douce amène une diminution de commandes. Les *zingueurs* et *couvreurs* comptent un peu plus du cinquième des leurs sans ouvrage, la plupart des ateliers n'ont qu'un personnel restreint, la journée est de 8 heures.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand les *tailleurs de pierre* syndiqués comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents sans ouvrage, les *peintres* la moitié, la journée a été augmentée d'une heure et portée à 8 heures, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Haute-Loire. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* du Puy, travail de 60 à 63 heures par semaine. Petite reprise du travail chez les *chefs d'atelier rubaniers* de Saint-Didier-la-Seauve tous les ouvriers sont occupés.

Loire. — Chez les *mineurs*, à Saint-Jean-de-Bonnefonds, pas de chômeurs signalés à la Ricamarie, travail réduit, on fait 5 jours par semaine. A Saint-Étienne, 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *imprimeurs-graveurs*. Pas de chômeur chez les *tisseurs* de Jarnosse; chez les ouvriers en *tissus élastiques* de Saint-Étienne, travail 60 heures par semaine, et 72 heures chez les tisseurs de Cuinzier, les commissions, principalement celles pour l'étranger commencent à diminuer; cependant il n'est pas signalé de chômeurs. Pour la *soierie*, la situation se maintient satisfaisante dans la région de Charlieu, bien que quelques métiers aient cessé de battre. Quant aux cotonnades tissées à la main elles sont toujours fortement concurrencées par les produits des tissages mécaniques. A Cuinzieu, un fabricant de soierie fait construire une usine et une deuxième est projetée. Travail plus abondant que l'an dernier chez les *teinturiers* de Saint-Chamond, ils font 50 heures par semaine. Affaires calmes chez les *chefs d'atelier rubaniers;* on attend que la mode se décide; les prix de façon sont diminués sur certains points de 25 p. 0/0. Les velours envers satin sont délaissés, et pour ceux envers toile, on monte peu de nouveaux métiers. Léger ralentissement du travail chez les *menuisiers-ébénistes* de Rive-de-Gier, journée de 10 heures.

Pas de chômage signalé chez les *métallurgistes* de Saint-Étienne; reprise du travail dans un atelier important qui a embauché plusieurs *tourneurs* et *ajusteurs;* commandes pressées

dans la *literie en fer* qui fait des heures supplémentaires, on fait de 60 à 70 heures par semaine en marche ordinaire. A Saint-Chamond, l'augmentation du nombre de machines outils amène la suppression de certains emplois, plusieurs ouvriers quittent le pays; on compte 4 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents; la durée du travail hebdomadaire est de 60 heures en moyenne, elle est réduite de 10 heures pour 150 ouvriers.

Rhône. — A Lyon, chez les *jardiniers*, grâce à la température favorable, les travaux sont poussés activement, ils se trouvent en avance de près d'un mois sur ceux de l'an dernier. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *cartonniers*, pas de chômeurs signalés dans le cartonnage fin, il y a tendance à faire la journée complète; on fait de 60 à 66 heures par semaine le plus souvent. Les *imprimeurs-conducteurs* comptent 3 p. o/o des leurs sans ouvrage, travail 60 heures par semaine; même durée du travail et pas de chômage chez les *gantiers*, les fêtes des jours gras et les commandes en vue des fêtes prochaines amènent une reprise de travail. Chez les *coupeurs-brocheurs* en *chaussures*, 7 p. o/o de chômeurs, travail généralement 50 heures par semaine, la journée est diminuée de 2 heures pour 70 ouvriers. A Saint-Jean, la-Bussière, à Grandris, Mardore, Amplepuis, les *tisseurs* sont encore bien occupés; à Lyon, les prix de façon sont en diminution de 6 p. o/o chez les *tisseurs de velours uni*.

A Lyon, le ralentissement du travail dans les usines de teintures et d'apprêt rend plus difficile le placement des *chauffeurs mécaniciens*, qui comptent un peu plus du quart de leurs adhérents sans place, travail 78 heures par semaine et 60 heures chez les *fondeurs mouleurs*, ouvrage plus abondant que l'an dernier dans un certain nombre de maisons, 5 p. o/o de chômeurs; aucun n'est signalé chez les *forgerons*, la diminution des commandes oblige à ne faire travailler dans plusieurs maisons que 5 jours par semaine. Ouvrage assez abondant chez les *cimentiers*, 10 p. o/o de chômeurs; travail 54 heures par semaine; même durée du travail et 14 p. o/o de chômeurs chez les *maçons*, dans quelques chantiers diminution de 0 fr. 05 et de 0 fr. 10 sur le prix du salaire à l'heure. Journée de 10 heures chez les *conducteurs* et *cochers de tramways*. Placement toujours difficile chez les *employés d'hôtels, restaurants* qui comptent plus de moitié de leurs adhérents non placés; la journée varie de 14 à 18 heures. Pas de chômeurs chez les *coiffeurs*.

Haute-Savoie. — Le travail a repris chez les *carriers* de Thollon, pas de chômeurs, on fait 9 heures par jour. A Annecy, les *typographes* comptent 16 p. o/o des leurs sans place, travail 60 heures par semaine ; un journal vient de disparaître.

Savoie. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Chambéry, journée de 9 à 10 heures, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Isère. — Extraction régulière et suivie chez les *mineurs* de la Motte-d'Aveillan. A Grenoble, peu de commandes chez les *cordonniers*, la plupart travaillent à domicile, ils font jusqu'à 15 heures par jour. Dans la *ganterie*, baisse générale du travail. Morte-saison habituelle chez les *charpentiers*, qui comptent un peu plus du tiers de leurs adhérents sans ouvrage; la journée varie de 7 à 8 heures. Les commandes sont plus faibles que le mois précédent chez les *tailleurs de pierres* de Porcieu-Amblagnieu ; reprise du travail chez ceux de Montalieu-Vercieu, pas de chômeurs signalés. A Grenoble, chez les *maçons*, la durée du travail a été portée à 50 heures par semaine ; l'ouvrage reprend.

Drôme. — Pas de chômeurs chez les *carriers* de Saint-Restitut; ouvrage plus abondant que l'an dernier, on fait 4 jours par semaine. 12 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Valence, une maison vient de se fonder.

Alpes-Maritimes. — A Cannes, la saison se continue un peu moins bonne que l'an dernier chez les *cuisiniers;* quelques-uns ont quitté provisoirement le pays. A Nice, 3 p. o/o de chômeurs chez les *vermicelliers;* travail 68 à 70 heures par semaine; dans une maison, le gain hebdomadaire est réduit d'un quart; une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe 6 ouvriers. 11 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers;* une diminution du travail d'une heure par jour atteint 15 ouvriers; on fait généralement de 50 à 55 heures par semaine et 60 heures chez les *carrossiers* et *charrons* qui comptent 11 p. o/o de chômeurs, 5 p. o/o

chez les *vanniers*. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *serruriers*, travail 63 heures par semaine; un atelier occupant 120 ouvriers a augmenté d'une demi-heure la journée de travail. 1 p. o/o de chômeurs chez les *potiers* de Vallauris. Pas de signalé chez les *comptables* et *teneurs de livres* de Cannes, travail de 54 à 60 heures par semaine; l'affluence des étrangers amène une reprise des affaires; il en est de même à Nice chez les *employés de commerce;* mais on a pris peu d'extras, les employés en place ayant dû faire des heures supplémentaires. Les *garçons limonadiers* de Cannes estiment qu'un cinquième de leurs adhérents sont sans place.

Corse. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Bastia.

Bouches-du-Rhône. — Les changements de vents et aussi une fausse interprétation d'un règlement amènent un ralentissement de travail chez les *pêcheurs* de Martigues, une moitié des adhérents sont atteints par le chômage. A Marseille, 12 o/o de chômeurs chez les *jardiniers*, travail 54 heures par semaine, ouvrage plus abondant que l'an dernier par suite de la plantation d'arbres sur un boulevard pour le compte de la ville. Le chômage a un peu diminué chez les *cuisiniers de terre et de mer*, il atteint un quart environ des adhérents; la durée du travail est parfois de 112 heures par semaine. Diminution d'ouvrage chez les *meuniers rhabilleurs*, journée de 10 heures. Chez les *typographes*, pas de chômeurs signalés à Aix; 2 p. o/o à Marseille; travail 55 heures par semaine à Aix, 60 heures à Marseille. A Marseille, le travail est assez actif dans l'*équipement militaire;* cependant les *selliers-bourreliers* comptent un tiers de leurs adhérents inoccupés; la journée est généralement de 10 heures. Une partie des commandes nécessaires pour l'exposition de Montpellier ayant été exécutées à Marseille, il s'est produit une petite reprise chez les *charpentiers*, qui comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents sans ouvrage; la journée est de 10 heures depuis le milieu du mois. 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *caissiers-layetiers;* travail 60 heures par semaine. Il est ordinairement, chez les *chaudronniers*, de 40 à 50 heures. Il est réduit à 5 à 6 heures par jour dans plusieurs maisons occupant ensemble 500 ouvriers; une reprise s'est cependant produite depuis quelques semaines. Le chômage atteint un quart des adhérents chez les *tailleurs de pierres tendres;* travail de 45 à 50 heures par semaine. Situation toujours difficile chez les *marbriers;* un grand nombre des ouvriers sont inoccupés. Depuis le mois dernier, reprise du travail chez les *plombiers-gaziers* pour les illuminations des réceptions officielles; travail 60 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *peintres*, les ouvriers sont occupés à tour de rôle par équipes de 50 environ aux travaux entrepris grâce au crédit de 20.000 francs, voté par la municipalité pour venir en aide aux chômeurs. Un peu plus de 2 p. o/o de chômeurs chez les *tuiliers* de Saint-Henry-Marseille. Grâce à un placement à tour de rôle, les *maîtres d'hôtels navigateurs* ne comptent plus que 5 p. o/o de chômeurs.

Vaucluse. — Pas de chômeurs chez les *typographes* d'Avignon.

Gard. — Pas de chômeurs signalés chez les *boulangers* de Nîmes.

Aveyron. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Rodez; la situation tend à s'améliorer.

Tarn. — Une reprise commence à se faire sentir chez les *tisserands* de Castres; les voyageurs sont en tournée, on exécute quelques commissions. Reprise de travail pour les commandes de Pâques dans la *chapellerie* à Albi; 13 p. o/o de chômeurs chez les *chapeliers-fouleurs*, aucun chez les *chapeliers-approprieurs*, travail 50 à 60 heures par semaine; à Graulhet, travail irrégulier, il n'y a plus qu'une maison qui continue à fabriquer. Le chômage a un peu augmenté chez les *menuisiers* de Carmaux. L'ouvrage est en diminution depuis le mois dernier chez les *chaudronniers* de Durfort.

Hérault. — Pas de chômeurs chez les ouvriers *cultivateurs* et *terrassiers* de Marsillargues, travail 42 heures par semaine. 13 p. o/o de chômeurs chez les *mineurs* du Bousquet-d'Orb, de même à Graissessac; l'écoulement des produits se fait encore difficilement. Travail tou

jours très réduit chez les *cordonniers* de Montpellier. Ouvrage très faible chez les *tonneliers* de Cette; un grand nombre d'entre eux sont inoccupés; six maisons cessent de faire travailler, elles occupaient vingt ouvriers; journée de 9 heures, travail faible également chez les *tonneliers* de Montpellier, journée de 10 heures.

Aude. — A Carcassonne, 8 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers de l'habillement*. Chez les *charpentiers*, la journée a été portée à 9 heures, il y a encore un grand nombre d'ouvriers inoccupés. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* de Narbonne; 18 p. o/o chez les *terrassiers* de Carcassonne, la journée est augmentée d'une heure et portée à 9 heures.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, l'ouvrage tend à diminuer chez les *travailleurs de la terre* par suite de la sécheresse. 13 p. o/o de chômeurs chez les *espadrilleurs* de Saint-Laurent de Cerdans, chez les *trépointeurs*, le travail se maintient très actif.

Ariège. — Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers* de Saint-Girons.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, 3 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, l'activité se maintient chez les *menuisiers;* de même, ouvrage plus abondant que le mois dernier chez les *charrons-forgerons*, 8 p. o/o de chômeurs, journée de 10 heures dans toutes les maisons; même durée de travail et pas de chômeurs chez les *ébénistes*. 7 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes;* la journée est réduite à 9 heures, et diminution d'une heure sur la journée ordinaire dans un atelier très important. Reprise du travail chez les *terrassiers*, *manouvriers* et *maçons*, travail beaucoup plus abondant que l'an dernier; plusieurs constructions nouvelles sont entreprises, pas de chômeurs signalés.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, 10 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers*.

Lot. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *tanneurs* de Souillac.

Dordogne. — Reprise du travail et journée augmentée d'une heure chez les *chapeliers* de Terrasson.

Gironde. — A Bordeaux, 7 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *jardiniers*, travail 70 heures par semaine. Chez les *cuisiniers*, le chômage a un peu diminué; 7 p. o/o de chômeurs chez les *compagnons et ouvriers boulangers*, travail 98 heures par semaine. Placement toujours difficile chez les *teinturiers*. Les *chapeliers* comptent un peu plus du quart de leurs membres inoccupés, journée réduite à 8 heures; les commandes deviennent plus rares, par suite de la concurrence étrangère et du développement du travail mécanique. Chez les *charpentiers*, la durée du travail a été portée à 54 heures, le nombre des chômeurs parmi les adhérents n'est plus que d'un tiers; de même chez les *scieurs de long*, chez qui la journée est diminuée d'une heure dans deux ateliers, occupant 40 ouvriers; par contre, le travail a repris dans cinq maisons, on fait en général 48 heures par semaine. 2 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs sur métaux*, les commandes sont arrivées en plus grande abondance depuis le mois dernier. L'achèvement d'un torpilleur laisse un certain nombre de *chaudronniers* inoccupés, le chômage atteint un peu plus du tiers des adhérents, la journée ordinaire est de 8 heures et réduite d'une heure pour 22 ouvriers. Dans les *chantiers de constructions navales*, on vient de renvoyer plusieurs centaines d'ouvriers.

L'activité se maintient chez les *tailleurs de pierre* de Blaye. A Bordeaux, les fêtes du carnaval ont assuré une augmentation de travail chez les *garçons limonadiers restaurateurs* qui font jusqu'à 126 heures par semaine, ils comptent un cinquième des leurs sans place.

Chez les *coiffeurs*, journée de 14 heures en moyenne, 6 p. o/o de chômeurs, 7 p. o/o chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, chez les *boulangers* on manque d'ouvriers, la durée du travail atteint 118 heures par semaine. Chez les *tailleurs de pierres*, le travail n'a

pas encore repris. Cependant la journée est augmentée de 2 heures dans plusieurs chantiers chez les *maçons*.

Charente. — A Angoulême, un atelier occupant 12 *ouvriers en métaux* vient de fermer. 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*.

Haute-Vienne. — A Limoges, 3 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers;* travail, 98 heures environ par semaine. 10 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* diminution de 10 p. o/o sur les salaires pour quelques ouvriers. Travail, 72 à 80 heures par semaine chez les *ouvriers en cuirs et peaux* de Saint-Junien; le chômage est moins grand que pendant l'hiver précédent, Pas de chômeurs signalés chez les *tonneliers* à Saint-Yrieix, ouvrage plus abondant que l'an dernier; la durée du travail atteint 15 heures par jour dans certains ateliers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les *sabotiers* de Limoges; un grand nombre d'ouvriers sont atteints par le chômage; 2 maisons qui occupaient 100 ouvriers ne donnent plus de travail; on fait 48 heures par semaine dans un atelier, mais plus fréquemment 36 heures. A Saint-Junien, travail faible chez les *ouvriers du bâtiment*.

Corrèze. — A Tulle, 13 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, ralentissement habituel des commandes après le jour de l'an. 6 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers sur métaux;* travail, 60 heures par semaine; diminution de 10 p. o/o sur le gain hebdomadaire pour 50 ouvriers.

Cher. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers agricoles* de Charly; travail, 60 heures par semaine, ouvrage plus abondant que l'an dernier grâce à la douceur de la température.

Le chômage atteint une grande partie des *bûcherons* de Feux; à Allogny, grand nombre d'ouvriers ont quitté le pays pour aller s'occuper dans les forêts voisines, encore en cours d'exploitation. 9 p. o/o de chômeurs chez les *bûcherons* de Méry-ès-Bois; la journée a pû être augmentée de 1 heure, grâce à la saison, mais les travaux sont presque terminés. A Bourges, travail toujours actif chez les ouvriers en *toiles cirées*. A Vierzon, 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *métallurgistes*, journée de 7 heures dans 2 maisons occupant ensemble un peu plus de 500 ouvriers, et de 10 heures dans une autre employant 250 ouvriers. Ouvrage encore peu abondant chez les *maçons* de Dun-sur-Auron; travail 40 heures par semaine; une maison nouvelle occupant quelques ouvriers vient de se fonder. Chez les *chaufourniers*, à la Guerche, l'activité se maintient, on fait 60 heures par semaine; ceux de Jussy-le-Chandrier comptent un certain nombre de chômeurs; il y a cependant de l'amélioration.

Vienne. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Poitiers.

Deux-Sèvres. — Dans la *ganterie*, à Niort, situation toujours satisfaisante; on pousse activement la livraison des dernières commissions et la préparation des peaux, favorisée par la température, permet une exécution plus rapide que pendant le mois précédent.

Vendée. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon; travail généralement 60 heures par semaine; dans une maison occupant 12 ouvriers, la journée a été augmentée de 3 heures. Les *tisserands* de Mortagne-sur-Sèvre sont tous occupés; la situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier, de même aux Épesses. Pas de chômeurs chez les *tisserands* d'Évrunes. Petite reprise du travail chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon, travail 45 heures par semaine.

Loire-Inférieure. — A Nantes, placement plus facile chez les *cuisiniers* à cause des jours gras, 13 p. o/o des adhérents sont sans place; 10 p. o/o chez les *savonniers-huiliers;* travail 66 heures par semaine; une maison vient de fermer, elle occupait 16 ouvriers. 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* travail de 60 à 65 heures par semaine. Ouvrage en diminution chez les *vanniers;* dans plusieurs maisons, on supprime les veillées. Les *tailleurs de pierres blanches* comptent la moitié des leurs sans ouvrage; la journée habituelle est de 8 heures. Peu de commande chez les *couvreurs-zingueurs*, travail 45 heures par semaine; le taux des salaires est diminué dans certaines maisons de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 par heure. Chez les *camionneurs*, la situation continue à s'améliorer.

Morbihan. — Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers du bâtiment* de Lorient, journée de 10 heures.

Finistère. — A Brest, les *boulangers* estiment qu'un quart environ des ouvriers de la corporation sont sans place, travail environ 92 heures par semaine. A Morlaix, le chômage atteint un peu plus des deux cinquièmes des *ouvriers du bâtiment*, travail 60 heures par semaine.

Côtes-du-Nord. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Fougères. Travail assez suivi chez les *ouvriers en cuirs et peaux* de Rennes, ils font 55 heures par semaine, une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe 8 ouvriers. 2 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs en chaussures* de Fougères, la journée a été réduite de 3 heures dans un atelier de 30 ouvriers; l'ouvrage est généralement moins abondant que le mois dernier. A Rennes, travail plus faible que l'an dernier chez les *meuniers chauffeurs*, 5 p. o/o de chômeurs; chez les *tailleurs de pierres*, la journée est augmentée d'une heure, on fait 60 heures par semaine. 5 p. o/o de chômeurs chez les *maçons*, ils font 55 à 60 heures par semaine; les grands travaux de canalisation que l'on vient d'entreprendre ne fournissent du travail qu'à une partie des *terrassiers* de la région par suite de la concurrence des ouvriers étrangers venus pour s'y employer. 10 p. o/o de chômeurs chez les *cochers*.

Maine-et-Loire. — A Angers, les *boulangers* estiment que le quart environ de leurs adhérents sont atteints par le chômage. L'ouvrage tend à diminuer chez les *typographes*. A Cholet, pas de chômeurs chez les *cordonniers* dans une maison la journée est diminuée de 4 heures, cette mesure atteint 28 ouvriers; dans les autres établisements, l'activité se maintient. Fabrication toujours active chez les *tisseurs* une manufacture a augmenté la journée d'une heure, on y fait 72 heures par semaine. A Angers les *tapissiers* comptent un tiers des leurs sans ouvrage, journée généralement réduite à 8 heures. 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *ouvriers et ouvrières de l'habillement* de Saumur, travail 54 heures par semaine; les commandes sont plus rares par suite de la concurrence des articles confectionnés. A Angers, 17 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *charpentiers* la journée est portée à 9 heures. 4 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers* la journée est ordinairement de 10 heures, elle est diminuée de 1 heure pour 150 ouvriers. 16 p. o/o de chômeurs chez les *tourneurs sur métaux* journée de 11 heures, un atelier nouveau vient de s'ouvrir. 12 p. o/o de chômeurs chez les *ferblantiers-zingueurs* travail, 66 heures par semaine. Les *tailleurs de pierres et maçons* comptent un peu plus ducinquième des leurs sans ouvrage; la journée est augmentée d'une heure et portée à 9 heures.

Sarthe. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers* du Mans.

Loir-et-Cher. — Les *cordonniers* de Blois sont encore tous occupés, mais dans la plupart des maisons, la journée est réduite à 8 heures; une seule entreprise garde une production plus active que l'an dernier, elle fait 12 heures par jour.

Indre-et-Loire. — Les *tisseurs en soie* de Tours comptent un peu plus du quart des leurs sans ouvrage; la journée a été augmentée de 2 heures pour 32 ouvriers; elle est d'ordinaire de 12 heures; l'activité se maintient plus grande que l'an dernier.

Loiret. — Les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges comptent à peu près un quart des leurs sans ouvrage; la durée du travail a été portée à 60 heures par semaine; bientôt avec l'écorçage, le travail va reprendre.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, les *typographes* sont toujours bien occupés. Les ouvriers, au nombre de 20 environ, qui travaillent les poils des peaux données à la *tannerie* ont fait des heures supplémentaires pendant une partie du mois. La journée a été réduite d'une heure et ramenée à onze heures dans un atelier de *fondeurs* et *mécaniciens* occupant 40 ouvriers.

Manche. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* d'Avranches.

Calvados. — 2 p. o/o chômeurs chez les *typographes* de Caen. Pas de chômeur signalé chez les travailleurs de l'*industrie cotonnière* de Condé-sur-Noireau; une maison nouvelle vient de se fonder, elle emploie 45 ouvriers.

Eure. — Pas de chômeurs chez les *compositeurs* d'Évreux.

Seine-Inférieure. — A Rouen, l'exposition prochaine amène déjà une légère reprise du travail chez les *typographes*. Pas de chômeurs signalés chez les *coupeurs-brocheurs en chaussures;* travail, 60 heures par semaine. Situation stationnaire dans l'*industrie cotonnière,* sauf dans une maison de tissus pour bretelles qui travaille plus activement que l'an dernier; on fait généralement 66 heures par semaine. Peu d'ouvrage chez les *voiliers* du Havre, ils estiment que les deux tiers de leurs membres sont inoccupés. Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers* d'Elbeuf; une petite reprise se produit dans l'*industrie du bâtiment.* Les commandes sont en diminution depuis le mois dernier chez les *mouleurs en fer* de Rouen; 4 p. o/o de chômeurs; diminution de 2 heures par jour dans un atelier occupant 35 ouvriers. Pas de chômeurs signalés chez les *cochers* du Havre, mais diminution du chiffre d'affaires par suite du développement des autres moyens de communication (tramways, vélocipèdes, etc.). Irrégularité des arrivages dans le port du Havre; les *journaliers du port* estiment que les deux tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Algérie. — A Alger, le chômage atteint un peu plus du cinquième des adhérents chez les *boulangers;* travail, 70 heures par semaine; 5 maisons de peu d'importance viennent de fermer. Les *tailleurs de pierres* de Constantine estiment qu'un grand nombre des leurs sont inoccupés; des difficultés pour l'acceptation des fournitures d'une importante construction arrêtent les travaux; la journée est généralement de 10 heures. Le chômage dans l'ensemble de la corporation des *maçons* atteint plus de la moitié des ouvriers; travail plus faible que le mois dernier. 9 p. o/o de chômeurs chez les *garçons limonadiers* d'Alger.

Tunis. — Ouvrage plus abondant chez les *typographes* de Tunis; le commerce s'adresse de plus en plus aux imprimeries locales; d'autre part un journal vient de disparaître, il employait 2 ouvriers et 4 apprentis.

LE DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

Le 29 mars prochain, il sera procédé au dénombrement quinquennal de la population française.

Le bulletin individuel, habituellement remis à chaque habitant, sera divisé en deux parties, une partie non professionnelle et une partie professionnelle.

Rien n'a été changé aux questions posées jusqu'ici dans la partie non professionnelle.

Pour la partie professionnelle, les questions posées sont un peu plus précises qu'aux dénombrements antérieurs: l'expérience a montré, en effet, que les données professionnelles tirées de ces dénombrements étaient insuffisantes pour fournir des réponses aux demandes de renseignements journellement adressées par les intéressés, industriels, commerçants, ouvriers, comme par les corps élus. — On n'a pas osé, à l'exemple de l'Allemagne et des États-Unis, imposer à la population française une opération nouvelle[1], quelque avantage qu'aient trouvé ces peuples à la connaissance de leur activité professionnelle, mais on a pensé qu'il y avait danger à laisser plus longtemps notre pays privé d'indications précises au moins sur la po-

(1) Les États-Unis ont dépensé pour le recensement de 1890 plus de 50 millions.
(2) L'Allemagne à fait deux recensements en 1895 : celui du 14 juin, qui a coûté 4 millions, celui du 15 décembre, dont les frais, à peu près les mêmes, ne sont pas encore déterminés.

pulation professionnelle, alors que la Belgique, la Suisse, l'Angleterre se préoccupent de donner une base d'appréciation de plus en plus exacte à leur politique économique.

Le Parlement français a donc résolu de faire un effort en ce sens; sans rien changer d'essentiel aux opérations précédentes, en ce qui concerne le récolement des bulletins et sans aggraver en rien le léger dérangement causé à la population par le recensement, il a résolu de faire faire par l'Office du travail un dépouillement plus exact, plus complet, plus homogène pour toutes les parties de la France, et, par un classement méthodique, par une revision attentive des bulletins, de tirer d'un minimum d'indications le maximum de résultats. Il a traduit cette préoccupation par le vote de fonds pour le dépouillement spécial de la partie professionnelle du Bulletin de dénombrement.

Mais le succès dépend surtout du soin qu'apporteront les habitants à répondre aux questions posées relativement à leur profession. Ainsi il est demandé aux chefs d'établissement d'indiquer la raison sociale, le nom et l'adresse complète de l'établissement qu'ils dirigent, aux employés et ouvriers d'indiquer la raison sociale, le nom et l'adresse complète de l'établissement où ils travaillent. Ces questions n'ont pas d'autre objet que de permettre de rattacher d'une manière certaine les patrons, les employés et les ouvriers à l'industrie, à la profession qui les occupe. Aucun autre procédé ne permet d'atteindre ce résultat avec quelque approximation, et c'est faute de ces moyens de contrôle que le classement des industries s'est trouvé jusqu'ici aussi vague.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt général évident de pouvoir connaître le nombre des personnes qui se rattachent à telle ou telle profession, à telle ou telle industrie. Qu'il s'agisse de l'étude de lois modifiant le régime douanier, qu'il s'agisse de l'étude de lois relatives à la condition des employés et ouvriers, ou qu'il s'agisse simplement de suivre soit les effets de la législation existante, soit les manifestations de la vie économique et sociale du pays, la connaissance exacte de la répartition de la population active entre les diverses professions, les diverses industries, est absolument indispensable.

Les questions portées au bulletin individuel sont très précises ; des explications détaillées les complètent d'ailleurs. Chacun peut donc répondre consciencieusement et contribuer, pour sa part, à la réussite d'une opération fort coûteuse et dont les résultats utiles dépendront exclusivement de la valeur des réponses fournies par les habitants.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications nouvelles importantes pour février et mars :

Paris. — Travaux d'égout, viabilité et plantations	384.400[f]
——— Travaux d'égout et de viabilité	121.500
——— Construction d'un égout	158.700
——— Branchements d'égouts	174.500
——— Construction d'un asile	196.800
——— Construction d'une piscine	200.000
——— Construction de prisons	1.428.000
Meaux. — Construction d'une dérivation éclusée	1.240.000
Chemin de fer du Nord. — Charpente métallique à la gare d'Arras	500.400
Doullens. — Construction d'un hôtel de ville	162.000
Épinal. — Construction d'un pavillon	108.700
Dijon. — Canal de Bourgogne : Exhaussement de levées	360.000
Dôle. — Infrastructure d'un tramway	590.000

Mâcon. — Construction d'une caserne et d'une école	104.100f
Clermont-Ferrand. — Construction d'un lycée	523.400
——— Ligne de Laqueille au Mont-Dore : Construction de quais et charpentes	892,000
Cette. — Reconstruction de ponts tournants	359.500
——— Tabliers de ponts	370.000
Pau. — Ligne de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port : Tabliers et barrières	331.000
Pau. — Construction d'un égout	260.100
Toulouse. — Agrandissement d'une caserne	123.100
Albi. — Construction du deuxième lot de la ligne de chemin de fer de Carmaux à Rodez	810.000
Nantes. — Canal de la Basse-Loire : Irrigation des prairies de la Martinière	112.200
Châteauroux. — Construction d'un marché	116.100
Caen. — Construction d'une écluse	1.755.600
Évreux. — Dragages et réfection d'une digue	220.000
Bordeaux. — Ligne de Cavignac à Bordeaux-État : Construction de quais et charpentes	121,000
Cherbourg. — Guerre. Amélioration et renforcements de forts	400,000
Algérie. — Construction d'une ambulance à l'hôpital de Mustapha	134.700

MINISTÈRES (ADJUDICATIONS DE FOURNITURES).

Postes et télégraphes. — 20 mars, cables téléphoniques.
——— 24 mars, papier-bande de 10 et de 16 millimètres.
——— 25 mars, appareils pour bureaux télégraphiques.

Guerre. — 20 mars, à Toulouse, 15,370 kilogrammes de cuirs divers.

Marine. — 25 mars, Brest, fil à voiles, toiles à voiles en lin, en chanvre, toiles à prélarts.

Marine. — 25 mars, Toulon, tôles et barres profilées en acier.

Résultats des adjudications précédentes :

Paris. — Agrandissement et reconstruction de la Sorbonne (354.640f). — Adj. : *Plomberie, fontainerie, ardoiserie et canalisation pour le gaz :* Fourdrain, 58, rue Rochechouart, *26,10; fumisterie,* Carret, 21, rue des Vertus, *41,60; marbrerie,* Société marbrière d'Avesnes, 17, avenue Daumesnil, *28.*

Paris. — Travaux de maçonnerie d'égout (145.300f). — Adj. : Raffier, 143, avenue de Villiers, *29,20 ;* Conchon, 18, rue des Rasselins, *18,60;* Debarle, 41, rue de l'Ourcq, *21,60* et *31,20.*

Paris. — Travaux de peinture et vitrerie à exécuter dans les serres du nouvel établissement municipal horticole du Fonds-des-Princes (124.600f). — Adj. : Boisset, 18, rue d'Angoulême, *16,50.*

Paris. — Construction d'un égout public, mise en état de viabilité et plantations (384.400f). — Adj. : *Fourniture et poses de bordures en granit, raccordement de bordures, construction de passages pavés,* Monmaud, 24, rue Miollis, *27,50; établissement de trottoirs en bitume,* Société des mines et asphaltes du Centre, 5, cité Cardinal-Lemoine, *34,30; terrassements et construction d'une fondation en béton pour pavage en bois,* Manoury, 57, avenue de Ségur, *35,30; construction d'un égout public,* Manoury, *33,20; plantations,* Manoury, *40,40.*

Paris, — Travaux d'égout (176.200f). — Adj. : Chassaing, 161, rue de Bagnolet. *32,50;* Girard, 87, rue Marcadet, *30,10* et *28,10;* Chassenery, 4, rue Bourgeois, *33,10* et *28,70;* Mouly, 36, rue de la Glacière, *34,80* et *34,60;* Coulon, 24, rue Félicien-David, *39 ;* Fleury, 91, rue Damrémont, *27,60 ;* Conchon, 18, rue des Rasselins, *20,60.*

Paris. — Construction d'un égout public et plantations (122,500f). — Adj. : Dauphin, 13, avenue de Choisy, *39,30.*

Paris. — Construction de l'asile Michelet (196.800 fr.) — Adj. *Terrasse et maçonnerie,*

Pinardon, 4, rue de Crillon, *33,80; couverture, plomberie d'eau et fontainerie,* Mouron, 8, rue des Fêtes, *43,70.*

Paris. — Construction d'une piscine municipale (200.000 fr.). — Adj. : *Terrassement, maçonnerie, charpente, couverture et serrurerie,* Chaussardon, 54, rue de la Santé, *26,30; menuiserie et parquetage,* Lecœur, 141, rue Broca, *50,30; ferronnerie et charpente en fer,* Schmidt, 241, rue Marcadet, *43,70; peinture et vitrerie,* Richereau, avenue Ledru-Rollin, *43,30.*

Alfortville. — Passerelles sur la Marne et le canal Saint-Maurice (119.000 fr.). — Adj. : Venot, à Ounaing (Nord), *0.*

Chemins de fer de l'Ouest. — Terrassements et ouvrages d'art pour le raccordement des deux gares de la rive gauche à Rouen (700.000f). — Adj. : Veysseyre, 72, boulevard Malesherbes, Paris.

Chemins de fer de l'Ouest. — Démolition du pont Manoir, à Rouen (100.000f). — Adj. : Révéraud, à Melun.

Foix. — Ligne de Saint-Girons à Foix : Construction d'une voie (465.000f). — Adj. : Chevalier, à Vernajoux, *29.*

Perpignan. — Ligne de Quillan à Rivesaltes : Maisons de garde (131.000f). — Adj. : Blanchard, à Colayrac (Lot-et-Garonne).

Remiremont. — Guerre : Travaux de réorganisation d'un fort. — Adj. : Marland, à Nancy, *29.*

Chemins de fer P.-L.-M. — Agrandissement de la gare de Montereaux (700.000f). — Adj. : Orizet, à Vernon (Seine-et-Marne), *20,55.*

Ch. de fer de l'Ouest. — Ligne de Dieppe au Havre : Ballastage et pose de voies sur la section des Ifs à Montivilliers (300.000f). — Adj. : Nicot, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Saint-Quentin. — Construction d'un groupe scolaire (147.900f). — Adj. : *Terrasse, maçonnerie, plâtrerie, charpente,* Ozenfant, à Port-Gayaut, *16,20; menuiserie, mobilier,* Lys-Taucré, à Lille, *28,05; couverture et zingage,* Berriot, à Reims, *22,25.*

Sidi-Bel-Abbès. — Construction d'un réseau d'égouts (700.000f). — Adj. : Pascaud, à Oran, *29.*

Quimperlé. — Construction d'un nouvel hôpital (232.900f). — Adj. : Vannier, à Port-Louis, *13,02.*

Saint-Germain-en-Laye. — Construction d'un collège (773.900f). — Adj. : *Terrasse, pavage, asphalte, trottoirs et égouts,* Berneront, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), *24; maçonnerie,* Maurice, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), *16,50; charpente en bois.* Pacaud, à Versailles, *0*; *menuiserie,* Lecœur, 141, rue Broca, à Paris, *15,20; peinture,* Noël, 130, avenue d'Orléans, à Paris, *27,18.*

Sidi-Bel-Abbès. — Canalisation d'eau en ville et dans les faubourgs (205.000f). — Adj. : Filizzola, *23.*

Dunkerque. — Port : Pavage et empierrement des chaussées et terre-pleins des bassins de Freycinet (200.000f). — Adj. : Anceau, 6, rue Chambiges, à Paris, *17.*

Bayonne. — Construction d'un musée-bibliothèque (205.300f). — Adj. : *Terrassements, maçonnerie, travaux en ciment,* Bel, *12; gros fers, serrurerie et quincaillerie,* Coquard, à Bordeaux, *24; plâtrerie,* Manguet, à Bordeaux, *14.*

Chemins de fer du Nord. — Reconstructon de la gare d'Arras. Travaux métalliques (500.000f). — Adj. : Nouguier, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Chemins de fer du Midi. — Reconstruction de la gare Saint-Jean, à Bordeaux. — Adj. : Daydé, 29, rue de Châteaudun, à Paris.

Michelet (Algérie). — Construction d'écoles indigènes (108.100 fr.) — Adj. : Sanchez, à Tizi-Ouzou, *0;* Piazza, à Alger, *1.*

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de février.		Du 1er janvier au 28 février	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	135	113	271	245
Liquidations judiciaires	19	14	38	33
Conversions de liquidations en faillites	5	3	6	5

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les deux premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'*alimentation*	185.326.000	150.669.000
Matières nécessaires à l'industrie	373.202.000	331.552.000
Objets fabriqués	99.935.000	76.258.000
TOTAL	658.463.000	558.479.000
En plus pour 1896	99.984.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	92.381.000	75.567.000
Matières nécessaires à l'industrie	132.662.000	123.182.000
Objets fabriqués	284.117.000	265.068.000
Colis postaux	23.204.000	18.681.000
TOTAL	532.364.000	482.498.000
En plus pour 1896	49.866.000	

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 29 février 1896.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 janvier 1896, au soir			1.657.443	45.510.313
ENTRÉE.				
Liquidation des magasins (Exercice 1892)	"	"		
Par engagements effectifs	93.096	2.747.535	150.450	4.443.288
Par renouvellements	57.354	1.695.753		
TOTAL			1.807.893	49.953.601
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	86.125	2.352.100		
Par renouvellements	57.354	1.695.753	155.747	4.234.453
Par ventes	12.268	186.600		
RESTE en magasin, le 29 février 1896			1.652.146	45.719,148
Restait en magasin, le 29 février 1892			1.960.485	51.078.777
———— le 28 — 1893			1.919.755	51.149.970
———— le 28 — 1894			1.832.968	49.583.051
———— le 28 — 1895			1.747.727	46.696.964

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant l'année 1895 a atteint 26.467.412 tonnes. Il a été de 27.253.318 en 1894, soit une diminution de 3 p. o/o.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier au 25 février :

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général	163.957.000	146.587.000
Compagnie des omnibus de Paris	6.565.500	5.810.100
Compagnie des petites voitures à Paris (au 15 février)	2.316.200	2.309.300

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 29 février, il a été déposé 174 demandes en autorisation de bâtir, dont 100 pour des constructions neuves. Pendant le mois de février 1895, le nombre des demandes avait été de 112, dont 81 pour des constructions.

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de février.	Cours fin du mois de janvier.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	40f 75c	40f 25c
Sucre brut, février, les 100 kilogrammes	33 00	33 25
Alcool à 90°, février, les 100 kilogrammes	30 75	31 00
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	56 00	55 50
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	35 50	36 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	51 00	51 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 56	1 60
Veaux. *Idem.*	2 20	2 40
Moutons. *Idem.*	2 00	2 06
Porcs. *Idem.*	1 18	1 28
Cotons (au Havre), mars, les 50 kilogrammes	47 75	51 12
Laines en suint (au Havre), mars, les 100 kilogrammes	131 50	127 00
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	47 50	49 50
Fers marchands, les 100 kilogrammes	14 50	13 75
Cuivre en lingots, *idem.*	118 75	115 00
Étain Banka, *idem.*	167 50	165 00
Plomb, *idem.*	29 75	29 00
Zinc bonnes marques, *idem.*	40 50	38 50

La production minérale en France. — On trouvera dans le tableau ci-dessous l'état de la production des combustibles minéraux en France pendant l'année 1895, par comparaison avec l'année 1894. L'augmentation de production a été à très peu près, de 3 p. o/o.

DÉPARTEMENTS.	1895.	1894.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	942.601	916.607	25.994	//
Aveyron	939.623	963.429	//	23.806
Gard	1.958.333	2.036.372	//	73.039
Loire	3.450.146	3.321.504	128.642	//
Nord	5.184.718	4.983.000	201.718	//
Pas-de-Calais	11.092.027	10.633.151	458.876	//
Saône-et-Loire	1.829.406	1.828.078	1.328	//
Tarn	534.605	512.942	18.663	//
Autres départements	2.304.580	2.218.822	85.758	//
TOTAUX	28.236.039	27.416.905	920.979	101.845
	Augmentation en 1895 : 819.134 tonnes, soit 3 p. o/o.			

Métaux. — Voici quelle a été la production des fers et aciers, pendant l'année 1895, par comparaison avec l'année 1894. Il y a diminution de 3,1 p. o/o sur les fontes, et de 5,4 p. o/o sur les fers, et une augmentation de 2,7 p. o/o sur l'ensemble des aciers. Cette augmentation est de 1 p. o/o pour les aciers en lingots et de 6,3 p. o/o pour les aciers ouvrés. En ce qui concerne ceux-ci, les aciers marchands et les tôles donnent respectivement une augmentation de 13,5 et 11 p. o/o, tandis que la production des rails a diminué de 12,1 p. o/o.

PRODUCTION DES FONTES.

DÉPARTEMENTS.	D'AFFINAGE.		DE MOULAGE ou moulées de 1re fusion.		TOTAL.	
	1895.	1894.	1895.	1894.	1895.	1894.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Gard	29.233	50.876	11.597	3.520	40.830	54.396
Landes	55.643	56.819	6.266	6.652	62.209	63.171
Haute-Marne	33.258	33.561	26.728	29.371	59.986	62.932
Meurthe-et-Moselle	887.065	913.916	401.457	374.340	1.278.522	1.288.256
Nord	187.804	224.116	"	"	187.804	224.116
Pas-de-Calais	75.710	76.097	"	"	75.710	76.097
Saône-et-Loire	99.109	86.807	"	2,880	99.109	89.687
Autres départements	158.046	158.221	43.673	52.838	201.719	211.059
Totaux	1.516,168	1,600.113	489.721	469.601	2.005.889	2.069.714
Augmentation en 1895	"		20.120 soit, 4,3 p. o/o		"	
Diminution en 1895	83.945, soit 5,2 p. o/o.		"		63.325, soit 3,1 p. o/o.	

PRODUCTION DES FERS ET DES ACIERS.

DÉPARTEMENTS.	1895.	1894.
	tonnes.	tonnes.
FERS.		
Allier	24.033	29.225
Ardennes	85.877	87.923
Loire	29.914	35.285
Haute-Marne	62.883	69.734
Meurthe-et-Moselle	48.350	49.521
Nord	269.861	282.481
Saône-et-Loire	67.163	71.116
Seine	28.697	22.936
Autres départements	126.903	137.560
Totaux	743.671	785.781
ACIERS OUVRÉS.		
Rails	160.417	182.510
Aciers marchands	386.168	340.116
Tôles	170.346	151.564
Totaux	716.931	674.190

DÉPARTEMENTS.	ACIERS.			
	ouvrés.		en lingots.	
	1895.	1894.	1895.	1894.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	20.957	18.615	28.466	28.700
Ardennes	38.696	27.443	9.133	11,575
Gard	32.754	29.376	38.348	35.048
Landes	40.585	40.265	45.089	46.854
Loire	60.480	62.524	60.480	51.746
Loire-Inférieure	29.093	21.496	36.892	31.964
Meurthe-et-Moselle	142.681	113.411	265.081	242.992
Nord	88.610	118.671	108.171	153.676
Pas-de-Calais	39.279	45.513	50.316	56.265
Saône-et-Loire	75.995	64.705	38.064	76.896
Autres départements	147.801	132.171	93.914	82.484
Totaux	716.931	674.190	818.954	818.200

TABLEAU DES CONDITIONS PRINCIPALES DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE.

La *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*, pour l'année 1894, vient d'être publiée par le Ministère des travaux publics; nous analyserons, dans le présent numéro et dans le numéro de mars, les très intéressantes données générales qu'elle contient et les ferons ressortir, au besoin, au moyen d'emprunts faits aux volumes des précédentes années.

I. — CONDITIONS PRINCIPALES DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

ANNÉES.	CONSOMMATION DE LA FRANCE.	PRODUCTION.	NOMBRE			NOMBRE DE MINES EN GAIN.	BÉNÉFICES DES MINES EN GAIN.	NOMBRE DE MINES EN PERTE.	DÉFICIT DES MINES EN PERTE.	BÉNÉFICE RESTANT.	VALEUR MOYENNE DE LA TONNE sur le carreau de la mine.	SALAIRE TOTAL DISTRIBUÉ PAR TONNE EXTRAITE.	BÉNÉFICE PAR TONNE EXTRAITE.	PRODUCTION ANNUELLE PAR OUVRIER.	SALAIRE MOYEN ANNUEL D'UN OUVRIER.	BÉNÉFICE ANNUEL PAR OUVRIER EMPLOYÉ.
			MOYEN d'ouvriers employés.	DE CONCESSIONS existant au total.	DE CONCESSIONS exploitées dans la période.											
	millions de tonnes.	millions de tonnes.	milliers d'ouvriers				millions.		millions.	millions.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	tonnes.	francs.	francs.
1881–1890	31,8	21,5	108	636	301	179	41,4	122	4,9	36,5	11 50	5 45	1 70	199	1.090	338
1891.....	36,6	26,1	132	635	296	176	65,0	120	5,0	60,0	13 25	6 10	2 30	197	1.203	455
1892.....	36,5	26,2	133	636	298	158	46,6	136	7,3	39,3	12 40	6 20	1 50	197	1.221	295
1893.....	36,4	25,7	133	636	298	151	34,0	150	8,9	25,0	11 50	5 95	1 00	193	1.146	190
1894.....	38,0	27,4	135	634	312	133	36,0	177	9,8	26,1	11 20	5 80	0 95 (1)	204	1.015	194

(1) Le revenu net imposé des *mines en gain* a été évalué, pour 1894, à 1 fr. 61 par tonne.

La production (20 millions de tonnes en 1884 et 19 millions et demi en 1885), n'a cessé de croître depuis 1885.

L'écart entre la production et la consommation est d'environ 10 millions et demi; il n'a guère varié depuis 10 ans.

Le nombre des concessions exploitées s'est un peu relevé, mais le nombre des mines en gain a diminué en 1894.

Le prix de vente continue à baisser; la plus basse valeur moyenne de la décade a été de 10 fr. 31 en 1888, la plus haute, de 13 fr. 25 en 1891.

Le rendement par ouvrier s'est relevé légèrement; les frais de main-d'œuvre par tonne produite ont décrû légèrement, le salaire annuel de l'ouvrier à décrû également. Ces diverses circonstances n'ont pu contrebalancer la baisse des prix de vente et le bénéfice net restant par tonne de houille extraite en France a diminué de 5 p. o/o par rapport à 1893 et de 44 p. o/o par rapport à la moyenne de la décade 1881-1890.

PRIX AU DÉTAIL DE CERTAINES DENRÉES

AU COURS DU 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1895,

d'après les renseignements fournis par un certain nombre de sociétés coopératives de consommation.

Le tableau ci-dessous fait connaître les prix moyens de quelques denrées; ces prix sont obtenus en divisant la somme totale payée par les consommateurs qui ont acquis chaque genre de denrées par le poids total vendu. Les chiffres ainsi obtenus représentent les prix unitaires des objets, désignés au tableau, qui ont été consommés par les adhérents aux sociétés coopératives; ils peuvent différer des prix courants de qualités déterminées des mêmes marchandises.

Les résultats ci-dessous des ventes opérées au cours du 4e trimestre de 1895 résultent du dépouillement des rapports de 262 sociétés coopératives. Nous donnons les chiffres relatifs aux départements pour lesquels les ventes ont été les plus importantes et ceux qui se rapportent à l'ensemble du territoire.

DÉPARTEMENTS.	PAIN (au kilog.)	VIANDE FRAÎCHE. (au kilog.)	LARD (au kilog.)	BEURRE (au kilog.)	POMMES DE TERRE (au quintal)	VIN (au litre).	LAIT (au litre).	CHARBON (au quintal)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ardennes	0 26	1 30	1 44	2 82	6 90	0 495	"	2 43
Charente-Inférieure	0 24	1 60	"	"	"	"	"	"
Doubs	0 25	1 63	2 00	2 36	4 74	0 345	"	4 30
Loire	0 28	1 67	1 40	"	"	0 335	0 20	3 40
Meurthe-et-Moselle	0 27	1 67	1 76	2 74	6 43	0 49	0 40	2 59
Nord	0 305	1 83	1 825	2 88	8 21	0 48	"	2 41
Rhône	0 26	"	1 80	2 53	8 00	0 46	"	3 57
Seine	0 30	1 80	2 60	3 09	8 00	0 53	0 34	4 91
ENSEMBLE du territoire	0 26	1 70	1 59	2 88	7 94	0 45	0 29	3 47
Quantités vendues pour l'ensemble du territoire.	kil. 6.759.870	kil. 399.977	kil. 251.676	kil. 99.735	quint. 5.533	lit. 3.255.495	lit. 70556	quint. 102.859

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er MARS.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JANVIER 1896.				
Paris (1er arrt).	671	208	199	"
— (IVe —).	471	385	329	14
— (Ve —).	93	102	56	"
— (XIIIe —).	227	150	212	"
— (XIVe —).	160	79	68	"
— (XVe —).	440	250	218	"
— (XIXe —).	213	172	139	"
— (XXe arrt).	133	94	59	25
Refuges manic..	"	"	81	2.615
Lille.....	20	"	"	"
Nancy.....	134	35	23	"
FÉVRIER 1896.				
Paris. (Re . mx.)	"	71	1.610	1.681
Paris (VIe arrt)..	427	272	235	678
— (IXe arrt).	128	100	61	"
Levallois-Perret.	166	117	49	59
Brest.....	16	1	3	"
Joigny.....	2	2	2	"
Lisieux.....	103	72	50	"
Saint-Nazaire...	5	"	"	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JANVIER 1896.				
Angers.....	155	30	25	19
Besançon.....	124	39	16	"
Béziers.....	75	61	61	"
Boulogne-s.-M .	106	63	18	5
Cholet.....	88	23	19	4
Cognac.....	338	88	75	5
Montpellier....	173	48	48	"
Nice.....	400	92	86	"
Nîmes.....	73	20	19	"
Saint-Étienne..	106	31	20	"
Toulon.....	33	15	15	"
Toulouse.....	370	76	90	30
FÉVRIER 1896.				
Bordeaux (municipale)...	439	196	189	"
Bordeaux (indépendante) ...	228	50	50	"
Chalon-sur-Saône	5	5	1	2
Marseille.....	524	331	329	"
Perpignan.....	16	7	7	"
Tours.....	184	35	31	"
Saint-Nazaire...	14	3	3	"

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Meurthe-et-Moselle	Nancy.....	Maison de Sainte-Marie.	"	"	83	"
Orne.....	Alençon.....	Patronage des ouvrières et domestiques	16	20	6	"
Rhône.....	Lyon.....	Asile protestant.....	33	84	21	1
Seine.....	Paris.....	Asile Saint-Charles.....	"	310	37	"
Idem.....	*Idem*.....	Home allemand.....	47	177	33	"
Idem.....	*Idem*.....	The mission home	108	93	28	6
Idem.....	*Idem*.....	The english catholic hom.	24	37	7	
Idem.....	*Idem*.....	Société de protection des Alsaciens-Lorrains....	"	6	2	"
Idem.....	*Idem*.....	Maison des sœurs de la Croix.....	"	"	562	"
Idem.....	*Idem*.....	Société philanthropique..	"	"	292	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Employés du com. et de l'indust.	3	1	1	"
Gironde	Bordeaux	C. de retraites des voy. de com.	9	3	1	"
Nord	Lille	Voyageurs de commerce	6	10	4	"
Idem	Valenciennes	Employés de l'arrondissement.	3	"	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-s-Mer	Union des employés	3	3	3	"
Rhône	Lyon	Garçons de salle et de chambre.	315	270	102	168
Seine	Paris	Cuisiniers	200	125	125	250
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	501	443	397	13
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	3	22	17	"
Idem	*Idem*	La Couturière	20	12	"	"
Idem	*Idem*	Compag. tonneliers-foudriers.	7	3	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir	20	35	"	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	8	15	1	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	92	86	37	21
Idem	*Idem*	Union des empl. du com. et ind.	3	4	"	"
Idem	*Idem*	Société suisse des commerçants	27	16	9	1
Idem	*Idem*	L'Étoile	522	110	110	770
Idem	*Idem*	Union Helvetia	80	50	40	5
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	16	17	4	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	95	7	6
Constantine	Batna	Anciens militaires	5	3	2	1

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), JANVIER 1896.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	NOMBRE DES PLACEMENTS à demeure.	NOMBRE DES PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes	Cannes	Cuisiniers	"	"	6	5
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	14	10	8	12
Idem	Nice	Menuisiers	20	2	"	"
Aube	Troyes	Plâtriers	14	1	4	7
Aude	Carcassonne	Ouvrières de l'habillement	4	3	2	1
Idem	*Idem*	Terrassiers	5	5	5	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Cuisiniers	55	15	10	11
Idem	*Idem*	Typographes	10	3	"	"
Idem	*Idem*	Selliers	6	3	"	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	40	8	"	"
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierres tendres	47	"	9	"
Charente	Angoulême	Métallurgistes	"	"	4	"
Côte-d'Or	Dijon	Comptables et employés	5	5	5	"
Gard	Nimes	Boulangers	24	32	22	10
Gironde	Bordeaux	Jardiniers-vignerons	15	"	15	"
Idem	*Idem*	Compagnons et aspirants boulangers	40	15	3	11
Idem	*Idem*	Boulangers	"	"	15	40
Idem	*Idem*	Cuisiniers	35	13	5	8
Idem	*Idem*	Teinturiers	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Chapeliers-appropriteurs	8	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	17	4	4	8

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS. (Suite.)

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Ille-et-Vilaine....	Rennes.....	Mécaniciens-chauffeurs.....	3	2	1	1
Loire..... ..	Saint-Étienne....	Typographes.....	"	6	"	"
Loire-Inférieure..	Nantes.....	Cuisiniers.....	"	"	3	15
Idem.....	*Idem*.....	Plombiers-couvreurs.....	127	23	7	16
Maine-et-Loire...	Angers.....	Boulangers.....	23	"	4	19
Idem.....	*Idem*.....	Ferblantiers-zinguenrs.....	20	15	15	"
Idem.....	Cholet.....	Cordonniers et monteurs de galoches.....	4	3	2	"
Idem.....	Saumur.....	Tailleurs.....	3	"	1	"
Manche.....	Avranches.....	Typographes.....	1	"	"	1
Nord.....	Lille.....	Typographes.....	15	5	7	"
Idem.....	*Idem*.....	Relieurs, papetiers, cartonniers	25	"	"	"
Idem.....	Roubaix.....	Ouvriers de l'industrie textile..	2	"	"	"
Puy-de-Dôme....	Clermont-Ferrand.	Peintres en bâtiment.....	23	1	"	"
Hautes-Pyrénées..	Tarbes.....	Charrons-forgerons.....	2	"	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Manouvriers.....	2	"	2	"
Rhône.....	Lyon.....	Jardiniers.....	6	14	6	"
Idem.....	*Idem*.....	Cartonniers.....	1	"	"	"
Idem.....	*Idem*,.....	Tailleurs.....	5	"	10	5
Idem.....	*Idem*.....	Fondeurs-mouleurs.....	4	"	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Chauffeurs mécaniciens.....	18	"	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Cimentiers.....	25	35	30	"
Idem.....	*Idem*.....	Employés de cafés restaurants.	76	70	14	32
Seine.....	Paris.....	Jardiniers.....	3	"	"	1
Idem.....	*Idem*.....	Horticulteurs.....	100	30	35	5
Idem.....	*Idem*.....	Pâtissiers.....	50	"	40	"
Idem.....	*Idem*.....	Ouvriers de la pâtisserie.....	25	10	10	"
Idem.....	*Idem*.....	Ouvriers de la brochure.....	4	2	2	"
Idem.....	*Idem*.....	Conducteurs typographes.....	12	7	5	2
Idem.....	*Idem*.....	Margeurs-pointeurs typographes	15	"	15	"
Idem.....	*Idem*.....	Coupeurs-chemisiers.....	25	20	15	5
Idem.....	*Idem*.....	Charpentiers.....	38	5	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Charrons.....	50	4	4	"
Idem.....	*Idem*.....	Coffretiers.....	5	4	2	2
Idem.....	*Idem*.....	Brossiers.....	2	1	1	"
Idem.....	*Idem*.....	Ouvriers en instruments de précision.....	62	8	21	"
Idem.....	*Idem*.....	Ouvriers du bronze.....	55	15	15	"
Idem.....	*Idem*.....	Mouleurs en plâtre.....	17	7	7	"
Idem.....	*Idem*.....	Fumistes.....	210	20	4	16
Idem.....	*Idem*.....	Comptables.....	13	3	1	1
Idem.....	*Idem*.....	Ouvriers de la boucherie.....	244	244	123	112
Idem.....	*Idem*.....	Coiffeurs.....	90	"	80	650
Idem.....	*Idem*.....	Gens de maison.....	38	87	29	2
Idem.....	*Idem*.....	Marchands et fabricants papetiers.....	36	13	8	"
Seine-Inférieure..	Le Havre.....	Cuisiniers.....	"	"	1	"
Idem.....	Rouen.....	Coupeurs brocheurs en chaussures.....	2	2	2	"
Alger.....	Alger.....	Boulangers.....	15	2	2	6
Idem.....	*Idem*.....	Maçons.....	81	11	3	8
Idem.....	*Idem*.....	Employés limonadiers.....	19	10	10	40
Tunisie	Tunis.....	Typographes.....	4	4	4	"

RÉCAPITULATION DES PLACEMENTS EFFECTUÉS EN 1895 PAR LES BUREAUX MUNICIPAUX ET LES BOURSES DU TRAVAIL.

1° Bureaux municipaux de Paris (sauf celui du VIe arrond.).

PROFESSIONS (hommes).	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.	PROFESSIONS (femmes).	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Valets de chambre....	54	//	Cuisinières.....	459	12
Cochers et valets de p.	93	3	Bonnes.....	6.227	37
Domestiques.....	22	3	Femmes de ménage...	1.941	76
Concierges.....	209	//	Nourrices.....	11	//
Garçons de magasin ..	580	20	Couturières.....	2.611	71
Hommes de peine....	442	95	Lingères.....	362	8
Garçons de course....	1.753	60	Fleuristes.....	496	1
Employés aux écritures.	457	24	Modistes.....	110	1
Garçons de café.....	246	61	Mécaniciennes.....	760	2
Courtiers et placiers ..	642	27	Demoiselles de magas.	238	5
Apprentis.....	1.129	15	Demoiselles pour les courses.....	258	37
Jeunes gens pour le commerce.....	600	//	Caissières.....	5	//
Grooms.....	85	1	Apprenties.....	880	5
Divers.....	1.293	86	Divers.....	2.383	263
TOTAUX.....	7.605	395	TOTAUX.....	16.711	518

2° Autres bureaux municipaux.

Paris (VIe arrond.)....	2.317	7.098	Lisieux.....	140	1
Levallois-Perret.....	1.171	//	Nancy.....	329	//
Brest.....	33	//	Saint-Nazaire.....	25	//

3° Bourses du travail.

Angers.....	798	225	Nice.....	818	129
Besançon.....	247	//	Nîmes.....	423	//
Bordeaux (municipale).	2.252	//	Perpignan.....	174	9
Bordeaux (indépendant)	50	880	Saint-Étienne.....	531	//
Chalon-sur-Saône....	68	//	Saumur.....	244	2
Lyon.....	3.282	//	Toulon.....	222	//
Montpellier.....	654	//	Toulouse.....	1.385	948
Narbonne.....	821	500	Tours.....	698	»

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE JANVIER.					
Refuges et asiles municipaux (1).....	6.038	221	618	»	38.064
MOIS DE FÉVRIER.					
Refuges et asiles municipaux.....	7,094	237	638	»	40.336
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	5,727	718	291	372	20.125
Asile de la rue Mouffetard.....	237	16	»	2	926
Société philanthropique (rue de Crimée)....	»	»	126	9	695
— (rue Labat).....	»	»	244	20	1.110
— (rue Saint-Jacques)...	»	»	363	96	1.819
— (avenue du Maine)...	»	»	75	70	720

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de février 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Alpes-Maritimes [8 février 1896]. — Syndicat des fabricants de pâtes alimentaires des Alpes-Maritimes (14 membres). Siège social : 1, boulevard du Pont-Vieux, à Nice.

Bouches-du-Rhône [8 janvier 1896]. — Syndicat du commerce des tourteaux (12 membres). Siège social : 11, rue de la Rotonde, à Marseille.

Cher [18 décembre 1895]. — Chambre syndicale des patrons couvreurs de la ville de Bourges (10 membres). Siège social : Hôtel de ville de Bourges.

Côte-d'Or [15 janvier 1896]. — Syndicat des entrepreneurs de fêtes de France (25 membres). Siège social : à Dijon.

Drôme [1er décembre 1895]. — Syndicat des métallurgistes de la ville de Valence et de Bourg-de-Péage (20 membres).

Haute-Garonne [20 janvier 1896]. — Syndicat des négociants en fourrages de la région toulousaine (22 membres). Siège social : 36, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

Indre [28 janvier 1895]. — Chambre syndicale de la boulangerie dérivant de la taxe, d'Issoudun (13 membres). Siège social : Vatan.

Maine-et-Loire [13 décembre 1895]. — Syndicat des maîtres-imprimeurs de Maine-et-Loire (21 membres). Siège social : rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers.

Pas-de-Calais [28 novembre 1895]. — Association des usiniers loueurs de force motrice de Calais (26 membres). Siège social : rue de la Tannerie, 26, à Calais.

Puy-de-Dôme [15 octobre 1895]. — Syndicat des marchands de charbons de terre, de charbons de bois de chauffage de Clermont-Ferrand (27 membres). Siège social : avenue du Château-Rouge [Maison Chol et Moulin), à Clermont.

Rhône [15 janvier 1896]. — Syndicat des marchands forains vendeurs d'articles fabriqués ou manufacturés (33 membres). Siège social : rue de Créqui, 90, à Lyon.

Seine [18 janvier 1896]. — Chambre syndicale patronale des débarqueurs et conducteurs de bestiaux du marché de la Villette et du département de la Seine (25 membres). Siège social : rue d'Allemagne, 149, à Paris.

[30 janvier 1896]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de jardins et de l'entretien, horticulteurs, fleuristes et tout ce qui se rattache au jardinage (27 membres). Siège social : mairie de Boulogne-sur-Seine.

[1er février 1896]. — Chambre syndicale des facteurs, commissionnaires et approvisionneurs de la criée des abattoirs généraux de la Villette (18 membres). Siège social : aux abattoirs généraux de la Villette.

[3 février 1896]. — Syndicat des oiseliers et industries s'y rattachant (47 membres). Siège social : quai de la cité, 1, à Paris.

[5 février 1896]. — Syndicat de la propriété artistique (300 membres). Siège social : rue d'Athènes, 3 *bis*, à Paris.

Deux-Sèvres [23 décembre 1895]. — Syndicat des entrepreneurs de plâtrerie et fumisterie de l'arrondissement de Niort (6 membres). Siège social : café Molière, rue du Faisan, à Niort.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Cher [21 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers, tailleurs et similaires de verreries de Vierzon-Ville et Vierzon-Village (30 membres). Siège social : mairie de Vierzon-Ville.

Drôme [30 novembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers tonnelliers et foudriers (16 membres).

Ille-et-Vilaine [12 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers, ébénistes et parties similaires de la ville de Saint-Malo.

[29 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers couvreurs de Rennes (65 membres). Siège social : bourse du travail de Rennes.

Indre-et-Loire [5 janvier 1896]. — Union syndicale des ouvriers tourneurs sur bois de la ville de Tours (8 membres). Siège social : bourse du travail de Tours.

Lot-et-Garonne [12 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de l'arrondissement d'Agen (63 membres). Siège social : mairie d'Agen.

Nord [10 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers marbriers, tailleurs de pierres et métiers connexes de Dunkerque et des environs (17 membres). Siège social : rue de l'Esplanade, 5, à Dunkerque.

Rhône [24 décembre 1895]. — Syndicat professionnel des chefs d'ateliers de dévidage, ourdissage et similaires réunis. Siège social : rue Vieille-Monnaie, 30-32, à Lyon.

[18 janvier 1896]. — Chambre syndicale des garçons de peine, de magasins et similaires de la ville de Lyon (80 membres). Siège social : place Croix-Paquet, 18, à Lyon.

Savoie [1er janvier 1896]. — Chambre syndicale des boulangers d'Aix-les-Bains (21 membres). Siège social : mairie d'Aix-les-Bains.

Seine (21 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers timbreurs héraldiques et similaires du département de la Seine (25 membres). Siège social : faubourg Saint-Denis, 29, à Paris.

[1er janvier 1896]. — Chambre syndicale des gardiens des halles, marchés et abattoirs de la ville de Paris (31 membres). Siège social : 8, rue Saint-Denis, à Paris.

[16 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers corroyeurs dits *du cuir noir de Paris* (40 membres). Siège social : boulevard de la Villette, 66, à Paris.

[19 janvier 1896]. — Syndicat des journalistes socialistes indépendants (27 membres). Siège social : boulevard de Strasbourg, 67, à Paris.

[22 janvier 1896]. — Syndicat de la presse féministe (7 membres). Siège social : rue Claude Bernard, à Paris.

[26 janvier 1896]. — Syndicat de production et de prévoyance sociales des frotteurs et encaustiqueurs de Paris et du département de la Seine (17 membres). Siège social : rue Saint-Denis, 187, à Paris.

[27 janvier 1896]. — Groupe fraternel des peintres en bâtiment de Clichy (32 membres). Siège social : rue Maltre, à Clichy.

Deux-Sèvres [2 février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Saint-Laurs (157 membres). Siège social : Faymoreau.

Vaucluse [14 décembre 1895]. — Syndicat des hommes de peine de tous les corps de métiers 20 membres). Siège social : rue Carreterie, à Avignon.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Côte-d'Or [24 décembre 1895]. — Syndicat de l'union viticole des médecins propriétaires en Côte-d'Or (7 membres). Siège social : rue du Gaz, 20, à Dijon.

Loire-Inférieure [15 décembre 1895]. — Syndicat des propriétaires viticulteurs de la Loire-Inférieure (64 membres). Siège social : rue Voltaire, 3, à Nantes.

Lot [1er janvier 1896]. — Syndicat de la circonscription agricole du canton de Vayrac (180 membres). Siège social : Vayrac.

Nièvre [1er janvier 1896]. — Syndicat de Neuvy-sur-Loire [164 membres). Siège social : mairie de Neuvy.

Nord [10 novembre 1895]. — Syndicat agricole du canton de Condé (362 membres). Siège social : hôtel de Ville de Condé.

Seine-et-Oise [30 janvier 1896]. — Syndicat agricole du canton de Meulan et des communes environnantes (280 membres). Siège social : hôtel de ville de Meulan.

Vienne [29 décembre 1895]. — Syndicat agricole et anti-phylloxérique d'Auberives (53 membres). Siège social : Auberives.

LES GRÈVES EN FÉVRIER 1896.

32 grèves ont été déclarées en février dernier. On en avait compté 55 en février 1893, 22 en février 1894 et 10 en février 1895.

Les grèves de février 1896 n'affectent, pour la plupart, qu'un seul établissement. On doit signaler, cependant, la grève des ouvriers jardiniers de Cognac et celle des menuisiers de Dinard-Saint-Énogat, qui ont atteint chacune 11 établissements, et celle des maçons de Saint-Nazaire qui en a atteint 12.

Plus de la moitié de ces grèves, exactement 19, se sont produites dans les industries textiles. On constate ensuite 3 grèves de mineurs, 2 grèves d'ouvriers en chaussures, et enfin une grève dans chacune des professions suivantes : bûcherons, chaisiers, fabricants de chicorée, galochiers, jardiniers, maçons, menuisiers, ouvriers en balais, porcelainiers, smilleurs de pavés.

Le nombre des grévistes connu, pour 31 grèves, est de 2.331; ce nombre avait été de 6.462 en février 1893, puis de 3.033 en février 1894, et était descendu à 1.211 en février 1895.

C'est toujours dans le Nord que se fait le plus sentir la légère recrudescence tant du nombre dés grèves que du nombre des grévistes, Sur 33 grèves constatées pendant le mois, on en compte 13 dans ce département, et 8 dans la seule ville d'Halluin.

L'examen des causes des grèves fait ressortir la place de plus en plus prépondérante qu'occupent les questions de salaires. En février, on les rencontre à l'origine de 25 grèves, soit dans les trois quarts des grèves déclarées pendant le mois. Dans une grève, les ouvriers protestent contre le retard de la paye; dans six grèves, ils s'opposent à une réduction de salaires ; et, dans 18, ils réclament une augmentation.

De ces dernières grèves, il en est 5 qui avaient encore un autre but : 2 tendaient à la diminution de la durée du travail, 1 tendait au renvoi du directeur, et 2 au renvoi d'un contremaître. — 3 grèves ont eu aussi pour cause, mais pour cause unique, des questions de personnes : dans deux cas, les ouvriers s'opposaient au renvoi de camarades ; dans l'autre, ils réclamaient, au contraire, le renvoi d'un ouvrier. Au total, cela fait 6 grèves à l'origine desquelles on trouve des différends relatifs au personnel. — Enfin 6 grèves ont eu des causes diverses : réglementation du travail, remplacement du travail aux pièces par le travail à la journée, amendes infligées aux retardataires, etc.

Sur 32 grèves commencées en février, 11 n'étaient pas terminées le 1er mars ; les 21 autres ont abouti à 3 réussites, 8 transactions et 10 échecs. Si l'on tient compte de 10 grèves anciennes terminées en février, on constate pendant ce mois 5 réussites, 14 transactions et 10 échecs (1).

Les 31 conflits terminés en février ont duré : un, trois mois ; un, trente-quatre jours ; un, vingt-cinq jours ; un, vingt-quatre jours ; un, vingt et un jours ; deux, quatorze jours ; deux, treize jours ; un, douze jours ; trois, dix jours ; un, huit jours ; un, sept jours ; deux, six jours ; deux, cinq jours ; un, quatre jours ; un, trois jours ; trois, deux jours, et sept, une seule journée.

Au 1er mars, il y avait encore 21 grèves en cours, lesquelles comprenaient à cette date 1.600 grévistes environ.

---

(1) Deux résultats ne sont pas encore parfaitement déterminés.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
18 octobre.	.....	Annonay.....	Ardèche.....	Mégissiers.....	1	12	1
15 nov...	11 février.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	434	2
28 déc...	.....	Authie.....	Somme.....	Tisseurs.....	1	31	3
2 janvier.	5 février.	Paris.....	Seine.....	Colonnards.....	.....	134	4
6 janvier.	.....	Limoges.....	Haute-Vienne....	Ouvriers en chaussures.....	1	5	5
11 janvier.	.....	Vienne.....	Isère.....	Tisseurs.....	1	35	6
12 janvier.	.....	Alger.....	Alger.....	Typographes.....	1	6	7
22 janvier.	12 février.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	48	8
23 janvier.	6 février.	Verneuil.....	Nièvre.....	Bûcherons.....	1	30	9
24 janvier.	17 février.	Paris.....	Seine.....	Ouvriers en diamant (imit[on]).	1	60	10
26 janvier.	8 février.	La Chapelle-Hugon	Cher.....	Bûcherons.....	1	130	11
27 janvier.	21 février.	Nevers.....	Nièvre.....	Ouvriers en chaussures.....	1	40	12
27 janvier.	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	13
29 janvier.	.....	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs d'ameublement.....	1	14	14
29 janvier.	.....	Vienne.....	Isère.....	Tisseuses.....	1	5	15
29 janvier.	.....	Vienne.....	Isère.....	Tisseuses.....	1	5	16
				GRÈVES COMMENCÉES			
3 février.	5 février.	Tourcoing.....	Nord.....	Fileuses.....	1	14	1
3 février.	7 février.	Lyon.....	Rhône.....	Dévideuses de soie.....	1	39	2
3 février.	10 février.	Cognac.....	Charente.....	Ouvriers jardiniers.....	11	23	3
3 février.	17 février.	Dinart-St-Énogat.	Ille-et-Vilaine....	Menuisiers.....	11	120	4
4 février.	14 février.	Halluin.....	Nord.....	Chaisiers.....	1	30	5
4 février.	.....	Saint-Laurs.....	Deux-Sèvres.....	Mineurs.....	1	.....	6
6 février.	.....	Amboise.....	Indre-et-Loire....	Bûcherons.....	1	80	7
8 février.	14 février.	Limoges.....	Haute-Vienne	Porcelainiers.....	1	100	8
8 février.	21 février.	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	102	9
10 février.	11 février.	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	100	10
10 février.	.....	Marcq-en-Barœul..	Nord.....	Ouvriers en balais.....	.....	.....	11
11 février.	27 février.	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	130	12
11 février.	.....	Marseille.....	Bouches-du-Rhône	Smilleurs de pavés.....	1	17	13
12 février.	13 février.	Anor.....	Nord.....	Fileurs et attacheurs.....	1	10	14
12 février.	24 février.	Tours.....	Indre-et-Loire....	Ouvriers en chaussures.....	1	84	15
13 février.	14 février.	Halluin.....	Nord.....	Ouvrières d'une fabrique de chicorée.	1	15	16
15 février.	25 février.	Lyon.....	Rhône.....	Tisseurs de velours.....	1	20	17
17 février.	19 février.	Cusset.....	Allier.....	Galochiers.....	1	8	18
18 février.	19 février.	Valdoie.....	Haut-Rhin.....	Rattacheurs.....	1	26	19
19 février.	20 février.	Lyon.....	Rhône.....	Tisseurs (sparterie).....	1	25	20
19 février.	27 février.	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	200	21
19 février.	.....	Oignies.....	Pas-de-Calais.....	Mineurs.....	1	460	22
20 février.	22 février.	Langeac.....	Haute-Loire.....	Mineurs.....	1	108	23
20 février.	.....	Halluin.....	Nord.....	Ouvrières d'un tissage.....	1	20	24
22 février.	27 février.	Halluin.....	Nord.....	Teinturiers.....	1	20	25
24 février.	25 février.	Rouen.....	Seine-Inférieure..	Tisseurs.....	1	135	26
24 février.	4 mars..	Saint-Nazaire....	Loire-Inférieure..	Maçons.....	12	200	27
24 février	.....	Lyon.....	Rhône.....	Ouvriers en chaussures.....	1	10	28
25 février.	26 février.	Halluin.....	Nord.....	Teinturiers.....	1	27	29
25 février.	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Trieurs de laines.....	1	25	30
25 février.	.....	Lyon.....	Rhône.....	Dévideuses de soie.....	1	10	31
28 février.	.....	Angers.....	Maine-et-Loire...	Peloteuses.....	1	180	32

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DE LA GRÈVE OU DEMANDES DES GRÉVISTES. 8	RÉSULTATS. 9	OBSERVATIONS. 10
AU 1er FÉVRIER 1896 (a).			
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
2	Augmentation de salaires	Transaction. (1)	(1) Un tarif, signé des deux parties, en présence du juge de paix, a été déposé au conseil des prud'hommes.
3	Réduction de salaires	.....	
4	Réduction de salaires	Transaction.	
5	Réduction de salaires	.....	
6	Réduction de salaires	.....	
7	Réduction de salaires et contre l'emploi des femmes	.....	
8	Réduction de salaires	Transaction.	
9	Augmentation de salaires	Transaction.	
10	Contre le rempl[t] du trav. au temps par le trav. aux pièces	.....	
11	Augmentation de salaires	Transaction.	
12	Demande d'augmentation de salaires	.....	
13	Refus de travailler à la machine	.....	
14	Réglementation du travail	.....	
15	Réduction de salaires	.....	
16	Réduction de salaires	.....	
EN FÉVRIER 1896.			
1	Augmentation de salaires	Échec (2).	(2) Les grévistes ont été licenciés et remplacés.
2	Contre le remplacement du travail à la journée par le travail aux pièces.	Échec.	
3	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
4	Augmentation de salaires	Transaction.	
5	Demande que les pailles et joncs soient fournis au poids et non à la botte.	Échec.	
6	Contre le renvoi de 30 ouvriers	.....	
7	Réglementation du travail	.....	
8	Augmentation de salaires	Transaction.	
9	Augmentation de salaires	Échec.	
10	Demande de suppression des amendes infligées aux retardataires.	Réussite.	
11	Augmentation de salaires	.....	
12	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'un contremaître.	Transaction.	
13	Réduction de salaires	.....	
14	Augmentation de salaires	Échec.	
15	Augmentation de salaires	Réussite (3).	(3) Arbitrage.
16	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'une contremaîtresse.	Réussite.	
17	Réduction de salaires	Transaction.	
18	Réduction de salaires	Transaction.	
19	Contre le renvoi d'un ouvrier	Échec.	
20	Demande de renvoi d'un ouvrier	Échec.	
21	Réduction de salaires	.....	
22	Augmentation de salaires	.....	
23	Retard dans le payement des salaires	Transaction.	
24	Augmentation de salaires	.....	
25	Augmentation de salaires et diminution du temps du travail.	Échec (4).	(4) Grévistes remplacés.
26	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi du directeur.	Transaction.	
27	Augmentation de salaires	Réussite.	
28	Augmentation de salaires	.....	
29	Augmentation de salaires	Échec (5).	(5) Grévistes remplacés.
30	Augmentation de salaires	.....	
31	Réduction de salaires	.....	
32	Réduction de salaires	.....	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Neuf applications de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées, pendant le mois de février 1896, à l'Office du travail.

1° **Grève de tisseurs à Halluin** (Nord). — La grève des tisseurs de l'établissement Gratry, qui avait commencé le 16 novembre, a pris fin le 11 février, après une nouvelle intervention du juge de paix. En présence de ce magistrat, le tarif élaboré par M. Gratry a été, après quelques modifications, signé des deux parties, et un exemplaire a été déposé au conseil des prud'hommes.

2° **Grève des menuisiers de Dinard** (Ille-et-Vilaine). — Cette grève a eu pour motif le refus des patrons de consentir à une augmentation de salaires et a éclaté le 3 février. Le 6, sur la convocation du juge de paix, une réunion des patrons et des ouvriers a eu lieu à la mairie, mais aucune entente n'a pu s'établir. Le conflit a pris fin le 18 février, les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions.

3° **Grève des mégissiers de Graulhet** (Tarn). — Le mois de novembre dernier, une accalmie s'étant produite dans les affaires, 400 ouvriers se trouvèrent sans travail.

Ceux qui étaient encore occupés, 900 environ, s'émurent de la situation faite à leurs camarades et, se basant sur l'article 3 de l'accord intervenu lors de la grève de 1889, qui portait que le chômage serait réglementé par une commission mixte, ils demandèrent à la chambre syndicale des patrons que le travail à la machine fût suspendu pendant la période d'accalmie, afin de diviser la besogne entre un plus grand nombre de bras.

Les patrons ayant refusé, la grève a été déclarée le 27 janvier.

Le 6 février, le juge de paix a invité les deux parties à recourir à la conciliation ou à l'arbitrage. Les patrons des six usines en grève acceptèrent, mais les ouvriers déclinèrent l'invitation du magistrat.

Aucune réunion ne put avoir lieu et le conflit n'est pas encore terminé.

4° **Tisseurs de velours uni à Lyon.** — Dans la première semaine de février, la chambre syndicale des tisseurs de velours uni, qui poursuit le relèvement des salaires, a saisi M. le juge de paix du 3e arrondissement d'une demande d'arbitrage.

Ce magistrat a alors mandé auprès de lui les membres du bureau de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise et de l'association syndicale de la soierie lyonnaise.

Il a reconnu, d'après les explications fournies par ces négociants, qu'il n'y avait pas de conflit proprement dit entre les parties et il a fait prévenir le bureau du syndicat des ouvriers tisseurs en velours que sa demande était sans objet, aucune grève ni mise à l'index n'existant en ce moment dans cette corporation.

5° **Grève de mineurs à Saint-Laurs** (Deux-Sèvres). — Le 4 février, en arrivant au travail, les ouvriers étaient prévenus par la direction que 50 d'entre eux seraient renvoyés le 1er avril.

Les mineurs se sont immédiatement mis en grève. Une tentative de conciliation faite presque aussitôt par le juge de paix a échoué ainsi que l'arbitrage du député, M. Dislau, arbitrage accepté par les deux parties. La direction persiste à renvoyer

50 ouvriers et n'a pas accepté l'offre des grévistes de travailler seulement quatre jours et demi par semaine.

La grève a continué.

6° **Grève d'ouvriers jardiniers à Cognac.** — Les ouvriers jardiniers gagnaient 3 francs et 3 fr. 25 pour une journée de douze heures. En hiver, ils faisaient huit, neuf et dix heures, sans diminution de salaires.

Ils ont demandé :

1° La journée de dix heures;

2° 3 fr. 50 par jour.

Les patrons ayant refusé ces conditions, les ouvriers se sont mis en grève le 3 février.

Le 9, a eu lieu, devant le juge de paix qui était intervenu d'office, une réunion en conciliation au cours de laquelle l'accord s'est établi sur les bases suivantes :

1° Journée de onze heures, du 1er avril au 30 septembre et neuf heures du 1er octobre au 31 mars;

2° Salaire journalier de 3 fr. 50.

Le travail a été repris le 12 février.

7° **Grève de tisseurs à Roubaix.** — Les ouvriers du tissage Delannoy-Destombes ont quitté le travail le 8 février pour obtenir une augmentation de salaires.

Le 18, ils ont envoyé une délégation à leur patron pour lui proposer l'arbitrage devant le juge de paix. M. Delannoy-Destombes n'ayant pas accepté, le conflit a continué jusqu'au 21 février, époque à laquelle les grévistes ont réintégré l'usine aux anciennes conditions.

8° **Grève des ouvriers en chaussures de la manufacture Mary-Bouyer, à Tours.** — Cette grève, commencée le 12 février, a eu pour cause première une question de règlement des heures de réception du travail.

Cette question ayant été vidée immédiatement, les grévistes ont réclamé le retour au tarif de 1884 dont quelques articles avaient fait précédemment l'objet d'une réduction.

Le conflit a été tranché par un conseil d'arbitrage, composé de patrons et d'ouvriers, dont la décision a donné satisfaction aux grévistes. Le travail a été, en conséquence, repris le 24 février.

9° **Grève des mineurs de la Compagnie des mines d'Ostricourt, à Oignies.** — Comme les précédentes, cette grève s'est produite à la suite d'une demande d'augmentation de salaires à laquelle la direction des mines, qui se trouvent dans une situation peu florissante, a déclaré ne pouvoir consentir. Elle a commencé le 19 février.

Le 28, en même temps que le juge de paix prenait l'initiative d'une tentative de conciliation, la compagnie faisait appel à l'intervention de ce magistrat.

Une réunion, tenue le 28 février, n'a pu aboutir, le directeur ayant déclaré qu'il lui était impossible de garantir aux ouvriers, ainsi qu'ils le demandaient, un salaire minimum de 4 francs par jour.

Le conflit s'est terminé le 16 mars; le travail a été repris aux anciennes conditions.

Convention entre les maîtres-imprimeurs et le syndicat des ouvriers typographes de Clermont-Ferrand. — Cette convention, mise en vigueur depuis le 1er janvier, fixe la durée de la journée de travail à dix heures, à raison de 50 centimes l'heure pour les ouvriers à la journée; elle contient le tarif des travaux

aux pièces et le tarif des allocations pour les heures supplémentaires, le travail de nuit, le travail des dimanches et fêtes; elle fixe la durée de l'apprentissage à trois années, décide que le nombre des apprentis ne dépassera pas un sur cinq ouvriers et que les équipes de journaux ne pourront avoir plus d'un apprenti; elle supprime les amendes, remplacées par la mise à pied.

Enfin, l'article 38 de cette convention est ainsi conçu :

« Une commission arbitrale, composée de deux patrons et de deux délégués du syndicat ouvrier, connaîtra de toutes les contestations provenant soit de l'application du présent tarif, soit de tout autre cas non prévu et se rattachant aux conditions d'exécution des travaux.

Les intéressés s'engagent à se conformer aux décisions de la commission arbitrale, qui pourra, si elle le juge utile, choisir un tiers-arbitre pour trancher un différend. »

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de janvier 1896.

Nombre des *versements*	370.926	
Représentant une somme de		39.940.811 f
Nombre des *remboursements*	110.967	
Représentant une somme de		30.033.805
Rentes achetées à 525 déposants, pour un capital de		620.841
Excédent des versements sur les remboursements et achats de rente		9.286.165
Nombre de *comptes* existant au 31 janvier 1896		2.530.850
Nombre de *comptes* existant au 31 janvier 1895		2.334.592
Augmentation		196.258

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de février 1896.

Dépôts de fonds	20.058.200 f
Retraits de fonds	30.099.185
Excédent des retraits	10.040.985
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	2.160.570 f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de janvier 1896.

Nombre des *versements* reçus	29.689	
représentant une somme de		4.578.492[f]
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		813.720
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.115.512
Nouvelles rentes inscrites		28.017
au nom de	491 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.179.185
réparties entre	199.679 titres.	

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Dans sa séance de mars 1895, et après discussion d'un rapport visant les conditions défavorables des asiles ordinaires d'aliénés pour les alcooliques, le Conseil supérieur de l'assistance publique a adopté les vœux suivants ;

« Le conseil supérieur préoccupé des progrès croissants de l'alcoolisme et de ses dangers, émet les vœux ; 1° que l'Administration encourage la création d'établissements spéciaux pour les aliénés alcooliques et l'organisation de quartiers spéciaux dans les asiles; 2° qu'une application plus rigoureuse soit faite des lois sur l'ivresse. Mais, en même temps, il signale aux pouvoirs publics qu'il lui paraît d'une importance plus grande encore de rechercher et d'appliquer les moyens de prévenir l'alcoolisme. »

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS ET AUX INCURABLES.

Le Gouvernement a inscrit dans la loi de finances du projet de budget pour 1897 un article 108 associant l'État aux efforts bénévolement faits par les départements et les communes pour venir au secours de cette catégorie de malheureux, et qui est ainsi conçu :

ART. 108. — A partir du 1er janvier 1897, l'État contribuera pour une somme de quarante francs au payement de toute pension annuelle d'au moins cent vingt francs et d'au plus deux cents francs constituée par le département ou par la commune, ou par le département et la commune, en faveur de toute personne de nationalité française, privée de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de son existence, et soit âgée d'au moins soixante-dix ans, soit atteinte d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, sans que le nombre des pensions auxquelles devra contribuer l'État puisse dépasser, par département, deux pour mille de la population.

Pour la première année de l'exécution de la loi, le Gouvernement estime qu'il suffit d'ouvrir un crédit de 600.000 francs, représentant la participation de l'État dans l'entretien de 15.000 vieillards, qui seraient secourus à domicile.

OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

PENDANT L'ANNÉE 1893 (1).

Au 31 décembre 1893, il existait en France 9.997 sociétés de secours mutuels, comptant 1.540.462 membres.

En 1892, à la même époque, il y avait 9.662 sociétés et 1.503.397 membres.

L'augmentation, pour l'année, est, par suite, de 335 sociétés et de 37,065 sociétaires, soit de 3,5 p. o/o du nombre de sociétés en 1892, et de 2,5 p. o/o du nombre de sociétaires correspondant.

Les chiffres relatifs à l'année 1893 se décomposent comme il suit :

DÉSIGNATION.	NOMBRE DE					
	SOCIÉTÉS.	MEMBRES honoraires.	MEMBRES PARTICIPANTS.			
			Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.
Sociétés approuvées ou reconnues d'utilité publique.....	7.295	200.402	788.285	158.486	28.175	974.946
Sociétés autorisées...	2.702	26.852	282.421	48.545	7.296	338.262
ENSEMBLE des sociétés.	9.997	227.254	1.070.706	207.031	35.471	1.313.208

Le nombre moyen de membres participants, par société est de 131. Pour les sociétés approuvées seules, la moyenne est de 133, et, pour les sociétés autorisées, de 125 seulement.

Les proportions, sur 100 membres participants, d'hommes, de femmes et d'enfants sont indiquées ci-après :

DÉSIGNATION.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.
Sociétés approuvées ou reconnues.....	80,9	16,2	2,9	100,0
Sociétés autorisées.....	83,5	14,3	2,2	100,0
ENSEMBLE des sociétés.....	81,5	15,7	2,8	100,0

Le nombre de journées de maladie indemnisées s'est élevé, dans les sociétés approuvées, à 4.390.003, et, dans les sociétés autorisées, à 1.641.995.

Ces totaux comprennent : le premier, 3.853.888 journées payées aux hommes et 536.115 aux femmes; le second, 1.483.351 journées payées aux hommes et 158.644 aux femmes.

Si l'on rapproche les nombres annuels de jours de maladie des nombres correspondants de membres participants (défalcation faite des sociétés qui fonctionnent

(1) D'après le rapport, en date du 15 novembre 1895, présenté à M. le Président de la République par le Ministre de l'Intérieur.

uniquement comme caisses de retraites), on obtient les coefficients de morbidité moyens, qui figurent au tableau ci dessous (nous donnons les chiffres des dix dernières années) :

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS DE MALADIE, PAR MEMBRE PARTICIPANT.

ANNÉES.	SOCIÉTÉS APPROUVÉES.			SOCIÉTÉS AUTORISÉES.		
	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.
1884	4,67	3,32	4,44	5,02	4,26	4,92
1885	4,57	3,37	4,37	5,01	3,38	4,80
1886	4,64	3,15	4,39	4,98	3,02	4,73
1887	4,53	3,27	4,31	5,27	3,39	5,01
1888	4,48	3,14	4,25	5,13	3,35	4,88
1889	4,72	3,44	4,52	5,74	4,46	5,59
1890	5,76	4,00	5,49	6,64	5,20	6,47
1891	5,19	3,86	4,98	6,12	4,88	5,98
1892	5,37	4,04	5,16	6,04	5,10	5,93
1893	5,29	3,96	5,08	6,06	4,79	5,91
Moyenne pour les 10 années..	*4,92*	*3,54*	*4,69*	*5,60*	*4,18*	*5,39*

Le nombre moyen de journées payées à chaque malade, en 1893, est de 15 j. 22 dans les sociétés approuvées, et de 15 j. 83 dans les sociétés autorisées. Cette moyenne, depuis 1884, a passé par les valeurs suivantes :

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE JOURS DE MALADIE PAYÉS À CHAQUE MALADE.

ANNÉES.	SOCIÉTÉS APPROUVÉES.			SOCIÉTÉS AUTORISÉES.		
	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.
1884	18,52	12,51	17,44	20,57	18,78	20,36
1885	17,70	12,38	16,75	19,55	16,55	19,23
1886	18,09	11,87	16,99	21,02	14,87	20,32
1887	17,76	11,88	16,69	21,13	18,32	20,83
1888	17,43	11,70	16,42	20,97	16,82	20,49
1889	16,69	10,97	15,71	19,88	13,94	19,11
1890	15,72	11,40	15,07	17,38	13,22	16,88
1891	15,78	11,24	15,05	17,57	13,16	17,03
1892	16,15	11,92	15,47	18,21	13,34	17,57
1893	15,95	11,45	15,22	16,39	11,96	15,83

La simple inspection de deux tableaux précédents suggère plusieurs remarques importantes : on voit, d'abord, que les journées de maladie sont plus fréquentes dans les sociétés autorisées que dans les sociétés approuvées, et que, dans chacune de ces deux catégories, la morbidité relative aux hommes est sensiblement plus élevée que celle correspondant aux femmes. D'autre part, tandis que le nombre de jours de maladie, par sociétaire participant, manifeste une tendance à l'augmentation, le nombre des jours de maladie par malade, a été, au contraire, en diminuant, ce qui semble indiquer que le montant des indemnités de maladie se ré-

partit sur un nombre de plus en plus considérable de sociétaires, tout en se restreignant pour chaque bénéficiaire individuellement.

— Les décès survenus dans les sociétés approuvées, en 1893, ont été au nombre de 15.728. Dans les sociétés autorisées, il en a été enregistré 5.279.

Voici, d'ailleurs, les nombres annuels de décès, par 1.000 sociétaires, relevés depuis 1884 :

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE DÉCÈS, PAR 1.000 SOCIÉTAIRES.

ANNÉES.	SOCIÉTÉS APPROUVÉES.	SOCIÉTÉS AUTORISÉES.
1884	16,0	16,3
1885	15,5	16,5
1886	16,2	16,9
1887	16,0	18,1
1888	16,4	16,9
1889	14,9	16,1
1890	16,4	17 2
1891	17,2	16,3
1892	16,5	16,0
1893	16,6	16,0
Moyennes pour les 10 années	*16,2*	*16,6*

RECETTES ET DÉPENSES.

Les recettes des sociétés approuvées s'élèvent, pour 1893, à 22.324.654 francs. Elles comprennent :

Cotisations des membres honoraires	2.141.681[f]
— des membres participants	13.892.062
— des enfants	100.127
Amendes	397.160
Droits d'entrée	323.397
Intérêts des fonds placés	2.573.591
Subventions, dons et legs	1.349.040
Recettes diverses	1.547.596
Total des recettes	22.324.654

Les dépenses correspondantes s'élèvent à 19.788.772 francs. Elles se décomposent en :

Secours pécuniaires aux malades	5.280.278[f]
Honoraires des médecins	2.691.620
Frais pharmaceutiques	3.338.499
Secours aux vieillards, infirmes et incurables	1.329.912
Secours aux veuves et orphelins	414.278
Dépenses pour les enfants	64.662
Versements aux fonds de retraites	2.562.582
Frais funéraires	888.541
Frais de gestion	917.624
Dépenses diverses	2.300.776
Total des dépenses	19.788.772

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 2.535.882 francs.

Les frais de gestion, très faibles, ne représentent que 4,6 p. o/o des dépenses totales, et 4,1 p. o/o des recettes.

Le tableau suivant met en parallèle la recette générale moyenne et la dépense générale moyenne (non compris les versements au fonds de retraite), évaluées par membre participant, depuis l'année 1889, dans les sociétés approuvées :

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

ANNÉES.	RECETTE MOYENNE par membre participant.	DÉPENSE MOYENNE par membre participant.	EXCÉDENT DE LA RECETTE moyenne sur LA DÉPENSE moyenne.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889	23 43	17 88	5 55
1890	23 02	19 87	3 15
1891	23 16	18 87	4 29
1892	23 08	18 93	4 15
1893	22 60	18 59	4 01

Les recettes des sociétés autorisées se sont montées à 8.915.292 francs, et se composent de:

Cotisations de membres honoraires	327.514[f]
— des membres participants	5.265.615
— des enfants	45.339
Amendes	197.574
Droits d'entrée	93.451
Intérêts des fonds placés	1.333.804
Dons manuels	1.116.820
Recettes diverses	535.175
TOTAL des recettes	8.915.292

Les dépenses correspondantes ont été de 7.343.806 francs, et se composent de:

Secours pécuniaires aux malades	2.339.057[f]
Honoraires des médecins	678.992
Frais pharmaceutiques	1.040.044
Secours aux vieillards, infirmes et incurables	866.981
Secours aux veuves et aux orphelins	320.920
Dépenses pour les enfants	24.908
Versements aux fonds de retraites	780.652
Frais funéraires	259.161
Frais de gestion	295.101
Dépenses diverses	737.990
TOTAL des dépenses	7.343.806

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 1.571.486 francs. La proportion des frais de gestion n'est que de 4 p. o/o des dépenses et 3,3 p. o/o des recettes.

Par membre participant, la dépense moyenne, comparée à la recette moyenne,

laisse annuellement, dans les sociétés autorisées, un excédent de recettes par tête, comparable à celui qu'on a observé plus haut dans les sociétés approuvées :

SOCIÉTÉS AUTORISÉES.

ANNÉES.	RECETTE MOYENNE par membre participant.	DÉPENSE MOYENNE par membre participant.	EXCÉDENT DE LA RECETTE moyenne sur LA DÉPENSE moyenne.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889	25 98	31 42	4 56
1890	26 53	23 37	3 16
1891	27 71	22 20	5 51
1892	28 75	21 01	7 74
1893	27 79	22 94	5 05

(A suivre.)

L'EXPLOITATION DU MONOPOLE DES TABACS

POUR L'ANNÉE 1894[1].

— Le personnel des manufactures de tabac au 31 décembre 1894 comprenait 16.182 personnes dont 1,616 hommes et 14.566 femmes, en diminution de 377 sur 1893.

Le taux moyen des salaires pour une journée de 10 heures a été, en 1894, de 5 fr. 08 par ouvrier et de 3 fr. 17 par ouvrière; il avait été, en 1893, de 4 fr. 97 par ouvrier et de 3 fr. 04 par ouvrière.

Voici quel a été, depuis 1890, le développement des sommes déboursées en faveur des institutions destinées à améliorer la situation du personnel :

DÉSIGNATION.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service des retraites.....	688.695 69	697.921 92	849.612 04	940.318 05	1.009.376 16
Secours, indemnités et gratifications.....	72.860 84	80.085 61	94.216 74	101.547 16	94.776 74
Institutions diverses, médicales, hygiéniques, maternelles, bureaux d'épargne, etc.	64.638 42	66.763 54	72.031 27	78.003 63	75.507 17
TOTAL GÉNÉRAL.	826.194 95	844.771 07	1.015.860 05	1.119.868 84	1.179.660 07

(1) **Compte rendu annuel publié par la Direction générale des Manufactures de l'État.**

L'EXPLOITATION DU MONOPOLE DES ALLUMETTES CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 1894.

Du compte rendu annuel publié par l'Administration (1), il résulte que le prix de revient du millier d'allumettes, par suite de la répercussion du tarif douanier et des augmentations de salaires s'est élevé de 197 fr. 70 en 1892 et 212 fr. 89 en 1893, à 220 francs en 1894.

D'autre part, l'Administration, désireuse d'arriver à la suppression du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes, s'est efforcée de développer la consommation des allumettes au phosphore amorphe dites « suédoises ». Dans ce but, leur prix de vente a été abaissé de 20 p. o/o depuis 1893.

Les gages et salaires figurent dans les dépenses de l'année 1894 pour la somme de 2.411.593 fr. 29, soit 33,56 p. o/o du chiffre des dépenses totales.

De 1890 à 1894, les traitements, gages et salaires, et les dépenses des institutions destinées à améliorer le sort du personnel se sont chiffrés chaque année ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION.	1890	1891	1892	1893	1894
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.
Traitement des agents des manufactures	57.299 41	66.098 38	76.260 96	80.640 93	87.882 58
Gages et salaires	1.020.680 97	1.569.540 92	1.857.639 84	1.958.516 55	2.318.004 04
Majoration des gages et salaires pour le service des retraites	35.766 27	62.894 45	73.918 20	79.364 88	93.529 25
Secours annuels et accidentels, indemnités, gratifications	3.987 36	8.377 25	12.049 95	26.553 43	53.796 36
Service médical, société de secours mutuels	12.258 91	17.482 87	16.522 54	24.233 60	27.317 34

La situation comparative du personnel au 31 décembre 1893 et au 31 décembre 1894, dans les ateliers (2), s'établit ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION.	1893	1894	DIFFÉRENCE		TAUX MOYEN DES SALAIRES pour une journée de 10 heures.	
			EN PLUS.	EN MOINS.	1893	1894
					fr. c.	fr. c.
Hommes	605	690	85	»	4 77	5 02
Femmes	1.496	1.425	»	71	3 25	3 46

Les cas de *nécrose phosphorique* caractérisée, nécessitant un traitement chirur-

(1) Rapport précédant le *Compte en matières et deniers de l'exploitation du monopole des allumettes chimiques pour l'année 1894.* (Voir à la bibliographie.)

(2) Pour les cinq manufactures de Bègles, Marseille, Paris (Pantin et Aubervilliers), Saintines, Trélazé.

gical, ont été relativement rares : 2 en 1890, 0 pour l'ensemble des usines, 0 en 1891, 3 en 1892, 7 en 1893, 3 en 1894.

Mais, depuis 1894, tout ouvrier qui présente pour le médecin des signes d'intoxication phosphorique est signalé comme atteint de *nécrose légère;* il est éloigné de l'usine et soumis à un régime approprié, au grand air, jusqu'à élimination du poison; il reçoit une indemnité.

14 ouvriers, dont 13 de Pantin, ont été dans ce cas en 1894; on en compte 25 dont 24 à Pantin, non compris 2 rechutes à Trélazé, dans les dix premiers mois de 1895.

Les dépenses faites pour l'assainissement des ateliers et l'installation d'un outillage plus hygiénique, ajoutées à l'annuité grandissante des institutions ouvrières, ne sont pas inférieures aujourd'hui à 1.200.000 francs.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE.

Le 9 juillet 1894, M. Goirand avait déposé une proposition de loi ayant pour objet d'assurer à la femme mariée la libre disposition des fruits de son travail. Cette proposition a été jointe à une autre de même date de M. Louis Jourdan, ayant pour but de protéger la femme contre les abus de la puissance maritale. Le nouveau texte, sur le rapport de M. Goirand, a été voté sans débat, le 27 février, par la Chambre des députés. Le Sénat est actuellement saisi de cette proposition, dont les dispositions principales font l'objet des articles 1 et 2 :

ART. 1er. Quel que soit le régime adopté par les époux, la femme a le droit de recevoir, sans le concours de son mari, les sommes provenant de son travail personnel, et d'en disposer librement. La présente disposition n'est pas applicable au gain résultant du travail commun des deux époux.

Les biens acquis par la femme avec ses gains personnels appartiennent à la communauté.

ART. 2. En cas d'abandon par le mari du domicile conjugal, la femme peut obtenir du juge de paix l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher des salaires ou des émoluments du mari une part en proportion de ses besoins et du nombre de ses enfants.

Le même droit appartient au mari, en cas d'existence d'enfants, si la femme ne subvient pas spontanément, dans la mesure de ses facultés, aux charges du ménage.

Les cinq autres articles sont relatifs à la procédure à suivre dans les cas prévus par les deux premiers.

Le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la caisse d'assurances en cas de décès à faire des assurances mixtes, présenté le 27 décembre 1895 à la Chambre des députés par M. Mesureur, Ministre du commerce, a été rapporté sur le fond le 6 février par M. Drake, au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Seul, l'article 2 a été modifié par la Commission.

L'articte premier détermine les limites dans lesquelles les opérations de la Caisse devront être renfermées : « Ces assurances ne pourront se cumuler avec d'autres assurances individuelles en cas de décès, que jusqu'à concurrence de 3.000 francs »; et « la durée du contrat devra être fixée de manière à ne pas reporter le terme de l'assurance après l'âge de 65 ans ».

L'article 2 du projet du Gouvernement avait pour objet d'imposer un examen

médical aux assurés. Cette formalité était justifiée parce que l'assurance devait produire son effet dès la signature de la police, contrairement à la disposition de l'article 3 de la loi du 11 juillet 1868, aux termes duquel « toute assurance faite moins de deux ans avant le décès de l'accusé demeurait sans effet ». Mais la Commission a préféré laisser à l'accusé le droit d'opter entre l'examen médical et la prorogation à deux ans de l'entrée en jouissance de la police.

L'article 3 vise un règlement d'administration publique à intervenir. L'article 4 autorise la Caisse des retraites pour la vieillesse à recevoir en un seul versement le capital provenant d'une assurance mixte, pour constituer à l'assuré ou à sa veuve une rente viagère immédiate.

MM. Merlin et Cordelet avaient présenté au Sénat, le 21 décembre 1894, une proposition de loi interdisant les coalitions formées dans le but de suspendre ou faire cesser le travail dans les exploitations de l'État et des compagnies de chemi de fer. D'un autre côté, M. Trarieux, alors Ministre de la Justice, déposait, 4 mars 1895, un projet de loi ne formulant cette indication que pour les services publics auxquels s'appliquent les dispositions spéciales de l'article 61 de la loi de 1889 sur le recrutement. Le projet fut retiré le 30 janvier par M. Ricard, qui avait remplacé M. Trarieux. Le Sénat eut cependant à statuer sur la proposition Cordelet, et, sur le rapport de M. Demôle, vota le texte ci-après :

ART. 1er. — L'article 414 du Code pénal est modifié ainsi qu'il suit :

Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 francs à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Lorsque les faits punis par le paragraphe précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être soumis, par l'arrêt ou le jugement, à l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

ART. 2. — L'article 415 du Code pénal est remplacé par la disposition ci-après :

Sera punie d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 francs à 500 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, toute coalition de la part des employés et ouvriers des établissements de la guerre et de la marine, et des agents des compagnies de chemins de fer et des chemins de fer de l'État, en ce compris les agents non classés employés à titre permanent, pour faire cesser, suspendre ou empêcher le travail, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution.

Les chefs ou meneurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Toute provocation publique à commettre le délit ci-dessus spécifié sera poursuivie devant les tribunaux correctionnels, et punie d'un emprisonnement de 3 mois à deux ans et d'une amende de 100 francs à 3.000 francs.

Ce texte a été transmis à la Chambre des députés avec ce titre nouveau : *Proposition de loi ayant pour objet de modifier les articles 414 et 415 du Code pénal.*

La Chambre des députés est également saisie, depuis le 4 février, d'un projet de loi déposé par M. Mesureur, Ministre du commerce, et qui a pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Ce projet de loi, renvoyé à la Commission du travail, doit être examiné et rapporté prochainement. Il ne contient qu'un article ainsi conçu :

Ceux qui sont convaincus d'avoir entravé ou tenté d'entraver le libre exercice des droits

résultant de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels seront punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 200 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les dispositions de l'article 463 du Code pénal pourront être appliquées aux pénalités ci-dessus édictées.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

La Caisse centrale prussienne des associations. — Cette caisse, créée par la loi du 31 juillet 1895 (Voir le *Bulletin* du mois d'août 1895), a déjà produit des effets dignes d'être signalés principalement dans l'Est et dans la Poméranie [1], Certains députés demandent que l'on augmente son capital. Le capital initial était de 5 millions de marks, et en l'espace, de quelques mois, le chiffre d'affaires a atteint 51 millions de marks ; 500 nouvelles caisses d'association se sont créées et ce développement semble même exagéré à certains ; on ne sait si toutes ces associations pourront se maintenir. La caisse traite principalement avec les sociétés agricoles, mais on compte bientôt amener les associations d'artisans à utilise ses prêts.

Enquête sur les métiers de la petite industrie. — L'*Office impérial de Statistique* de l'empire d'Allemagne publie les résultats d'une enquête sur la petite industrie à laquelle il vient de procéder dans un certain nombre de districts choisis comme terrain d'épreuve, conformément aux termes d'une circulaire du Chancelier en date du 27 mai 1895. Le but de l'enquête était de fournir des documents pour l'étude d'une organisation plus forte des corporations allemandes de la petite industrie (Handwerk), et, en particulier, de déterminer une base pour apprécier s'il y avait lieu d'imposer à l'apprentissage des règles plus fécondes que les dispositions facultatives jusqu'alors édictées par ces corporations.

Il y a à considérer, en effet, dit le compte rendu, que les progrès de la technique ont transformé certains métiers en grandes industries où l'on emploie plus ou moins exclusivement certaines spécialités d'ouvriers. Quelle est l'importance de ces spécialités ? Y a-t-il lieu d'imposer à ces ouvriers l'apprentissage de l'ensemble de l'ancien métier ? Va-t-on les grouper en corporation avec des individus adonnés à des travaux différents ? Va-t-on les soumettre, sans utilité, semble-t-il, à des usages communs ?

Les enquêtes, — un véritable recensement de la petite industrie dans les districts choisis, — ont porté sur 2.625 communes. Cette limitation de l'enquête était motivée par la nécessité de faire vite sans trop grands frais.

Ces 2.625 communes et districts se décomposent en 2 villes de plus de 100.000 habitants ; 7 villes de 20 à 100.000 ; 17 villes de 10 à 20.000 ; 32 localités de 5 à

(1) Rappelons que cette caisse a reçu de l'État, à titre de capital d'établissement, un fonds de 5 millions de marks, à intérêt de 3 p. 0/0, et qu'elle a pour mission de consentir des prêts à intérêt aux associations et aux Caisses réunies d'association, industrielles ou agricoles, ainsi qu'aux caisses de prêts rurales et aux associations communales. La caisse centrale peut aussi recevoir en dépôt, contre intérêt, fonds disponibles de ces sociétés.

10.000; 112 de 2 à 5.000; 202 de 1 à 2.000: 513 de 500 à 1.000; 1.559 de 50 à 500 et 181 de moins de 50.

L'ensemble des districts comprend 2.292.525 habitants, soit 123 par kilomètre carré.

Sur ce nombre d'habitants, 135.000 personnes appartiennent à la petite industrie, dont 133.000 d'une manière certaine. Il y a doute pour les autres,

L'enquête n'a relevé que 58 ateliers sur la frontière des fabriques et des artisans contre 61.199 cas pour lesquels il n'y pas doute. On n'a pas tenu compte de ces 58 usines, sinon dans quelques tableaux spéciaux.

DÉNOMBREMENT DU PERSONNEL DE LA PETITE INDUSTRIE.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS.	Dans les CAS NON DOUTEUX.		CAS DOUTEUX.		ENSEMBLE.	
		p. o/o.		p. o/o.		p. o/o.
Maîtres	61.199	46,9	58	3,9	61.257	46,5
Contremaîtres	1.024	0,8	60	4,0	1.084	0,8
Compagnons	40.189	30,8	894	59,8	41.083	31,2
Apprentis	21.266	16,4	175	11,7	21.541	16,3
Aides divers	6.589	5,1	308	20,6	6.897	5,2
TOTAUX	130.367	100	1.495	100	131.862	100
Associés	372	0,3	8	0,5	3.80	0,3
Métiers accessoires	2.213	1,7	257	17,2	2.470	1,9
	132.952	102	1.760	117,7	134.712	102,2

IMPORTANCE DU PERSONNEL DANS LES DIFFÉRENTS DISTRICTS SOUMIS À L'ENQUÊTE.

DÉSIGNATION.	PAR MILLE HABITANTS ON COMPTE :			
	MAÎTRES avec ouvriers.	MAÎTRES sans ouvrier.	ENSEMBLE des maîtres.	PERSONNEL ouvrier.
Ensemble de l'enquête	11,9	14,8	26,7	30,2
Villes de plus de 10.000 habitants	13,6	9,7	23,3	43.5
Districts ruraux	11,1	17,2	28,3	29,9
1° Villes ayant 100.000 habitants et plus	9,2	4,2	13,4	32,6
2° Villes de 20 à 100.000 habitants	15,6	12,3	27,9	55,3
3° Villes de 10 à 20.000 habitants	15,5	11,9	27,4	41,0
Districts d'enquête de plus de :				
200 habitants par kilomètre carré	11,4	15,6	27,0	25,8
150 à 200 habitants par kilomètre carré	12,3	16,2	28,5	28.6
100 à 150 — —	14,4	23,2	37,6	31,3
50 à 100 — —	9,9	14,3	24,2	21,1
25 à 50 — —	6,8	15,8	22,6	12,0
Districts de 25 et moins	2,2	8,1	10,3	3,2

En observant ce tableau, on remarque que le nombre des ouvriers par 10.000 habitants est plus grand dans une petite ville qu'à la campagne et plus grand également dans une petite ville que dans une grande, ce qui tient au peu d'ouvriers dans les campagnes et à la prédominance de la grande industrie dans les grandes villes. On est en outre frappé de ce que, dans les villes, il y a partout plus de maîtres avec personnel et dans les campagnes plus de maîtres n'en occupant pas. Plus la population est dense, plus grande est la proportion des patrons avec ouvriers.

POSSIBILITÉ DE FORMATION DES CORPORATIONS.

On a établi des tableaux avec l'idée que les maîtres employant du personnel seraient seuls obligés de faire partie des corporations, l'adhésion des autres demeurant facultative.

On a eu en vue des corporations s'appliquant bien nettement à un seul métier et non à plusieurs.

L'enquête s'est proposée d'examiner :

Combien de corporations de métiers on pourrait former si, les corporations ayant comme champ d'action chaque district d'enquête, on groupait au minimum 5, ou 10, ou 15, ou 20, ou 30 maîtres employant du personnel. Ou bien, si, pour un cercle administratif on groupait 10, 20, 30 de ces maîtres; ou encore, si, pour un district de régence (Regierungsbezirk), on en groupait 10, ou 20, ou 30, ou 50, ou 100 au minimum.

Dans le premier cas, en prenant le district d'enquête pour base, on trouve, si l'on forme les corporations avec un minimum de maîtres employant du personnel, égal à 5, 10, 15, 20, 30 que l'on pourra grouper dans les corporations, les proportions ci-contre de personnel de la petite industrie :

DÉSIGNATION DU PERSONNEL QUI SERA GROUPÉ DANS LES CORPORATIONS.	NOMBRE MINIMUM DE MAÎTRES dans chaque corporation.				
	5.	10.	15.	20.	30.
Sur 100 maîtres en général	36	30	24	19	13
Sur 100 maîtres employant du personnel	82	66	53	44	30
Sur 100 ouvriers	81	65	51	42	25
Sur 100 apprentis	81	65	51	42	25
Sur 100 aides	80	64	51	41	26
Par cercle administratif les chiffres seraient :					
Sur 100 maîtres en général	"	39	"	34	29
Sur 100 maîtres employant du personnel	"	87	"	76	65
Sur 100 ouvriers	"	87	"	74	62
Sur 100 apprentis	"	86	"	73	60
Sur 100 aides	"	86	"	73	60

DURÉE D'APPRENTISSAGE DES MAÎTRES.

Il résulte de l'enquête que pour 59.592 maîtres du sexe masculin, 96,8 sur 100 ont fait un apprentissage (96,1 dans la petite industrie et 0,7 seulement dans une fabrique).

Sur 100 maîtres, 0,7 ont fait leur apprentissage dans un autre métier que celui qu'ils exercent actuellement, 96,1 dans leur métier actuel; 3,2 n'en ont fait aucun.

Les 1.926 maîtres qui n'ont pas fait d'apprentissage sortent des établissements d'aveugles, de sourds-muets, des pénitenciers ou encore des établissements de travail militaire, écoles professionnelles, etc.

Dans un certain nombre d'industries, le nombre des maîtres qui ont fait un apprentissage est inférieur à 90 p. 0/0. Il tombe à 62,6 p. 0/0, par exemple, chez les cloutiers, à 71,4 p. 0/0 chez les fabricants de jouets, à 76,9 p. 0/0 chez les passementiers, à 82,8 0/0 chez les tamisiers, etc.

Inversement, il y a des métiers où le nombre des maîtres formés dans une fabrique dépasse de beaucoup la moyenne de 0,7 p 0/0. Dans cette catégorie figurent les serruriers en wagons, 50 p. 0/0, les tourneurs en fer, 50 p. 0/0, les imprimeurs en couleur, 25 p. 0/0, les forgerons de chaînes, 20 p. 0/0, les serruriers en machines

19,5 p. o/o, les serruriers d'art, 18,8 p. o/o, les constructeurs de bateaux, 17,4 p. o/o, les serruriers en coffres-forts, 14,3 o/o, les fabricants de modèles (menuisiers) 13,3 o/o, les teinturiers, 8,5 o/o.

Quant à la durée de l'apprentissage, sur 100 maîtres on en relève 3,2 n'ayant pas fait d'apprentissage, 0,2 qui n'ont pas répondu à la question et 0,6 dont la réponse est douteuse. 56,9 ont fait un apprentissage de 2 à 3 ans, 18,8 un apprentissage de 3 à 4 ans, 12,1 de 1 à 2 ans, 3,8 de 4 à 5 ans, 2,5 de 6 mois à 1 an et 1,9 ont fait un apprentissage de plus de 5 ans ou de moins d'un an.

On signale, parmi les métiers dans lesquels on rencontre le plus souvent un apprentissage de plus de 3 ans : les fondeurs en cloches, les parqueteurs, les graveurs-ciseleurs, les bijoutiers, les fabricants d'instruments de musique, les rémouleurs, les fabricants de montres, etc.

Parmi ceux qui ont fréquemment de faibles durées d'apprentissage figurent les métiers du bois grossièrement façonné, les tisserands, les vanniers, les fabricants de parapluies, les coiffeurs. Dans ces métiers 10 à 25 p. o/o des patrons ont un apprentissage inférieur à un an.

En ce qui concerne les maîtres (avec ou sans personnel) exerçant des spécialités, on rencontre surtout des serruriers (26,1 p. o/o), des fondeurs (24,3 p. o/o), des menuisiers (22,3 p. o/o). Cependant 82 o/o des spécialistes serruriers, 76 p. o/o des spécialistes fondeurs, 70 p. o/o des spécialistes menuisiers ont appris l'ensemble du métier.

Pour les mêmes 3 catégories de métiers, on trouve sur 100 maîtres avec ou sans personnel : 31,4 p. o/o spécialistes chez les serruriers, 25,3 o/o chez les fondeurs et 27,4 o/o chez les menuisiers.

Les établissements dirigés par des hommes et où l'on exerce plusieurs métiers n'ont été relevés qu'au nombre de 2.496 sur 59.592, c'est-à-dire 42 p. o/o. Naturellement cette proportion varie suivant les métiers et est plus élevée pour certains d'entre eux.

La grève des ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement. — Diverses réunions d'ouvriers et ouvrières de la confection tenues dans plusieurs villes d'Allemagne, en décembre 1895 et en janvier 1896, faisaient présager une grève à bref délai. Les ouvriers réclamaient principalement une augmentation des salaires ou des prix de façon, l'organisation d'ateliers, la suppression du travail à domicile, le règlement et la paie chaque semaine.

Le 3 février, à Stettin, dans une réunion de 2.500 tailleurs et couturières la grève fut votée par 609 voix sur 620 votants; de même à Breslau, le 4, par 1.000 tailleurs; de même à Dresde, le 10, par 700 ouvriers confectionneurs pour hommes et enfants. Les ouvrières de la confection pour dames vinrent bientôt se joindre aux grévistes pour obtenir une augmentation de salaires, abandonnant momentanément leurs réclamations pour la suppression du travail en chambre.

A la même date, à Hambourg, 3.000 tailleurs et couturières étaient inscrits sur la liste des grévistes qui recevaient des secours, Les entrepreneurs étaient assez disposés à faire droit aux demandes des ouvriers quoiqu'un assez grand nombre de tailleurs et de couturières ne prissent pas part au mouvement.

Le 11, à Breslau, la grève des tailleurs se termine par l'acceptation des réclamations des ouvriers.

A la même date, à Halle, 600 ouvriers et ouvrières de la confection se mettent en grève, de même à Erfurt, malgré les offres conciliantes d'une commission composée des patrons confectionneurs en manteaux de dames.

Le 12, avait lieu au Reichstag une interpellation du député Heyl demandant l'extension de la protection des lois sur le travail en usine au travail en chambre; il

décrivait la situation malheureuse des ouvriers et ouvrières de la confection et de la lingerie soumis au « sweating-system », et dont 36 p. o/o des salaires sont pris par les frais de loyer, éclairage, fournitures, etc.. Le Ministre de l'intérieur, dans sa réponse, reconnaît les difficultés d'application de l'ordonnance sur l'industrie de 1891, il promet d'attirer l'attention de la Commission de statistique du travail sur le « truck-system », sur la réforme de certaines organisations défectueuses au point de vue hygiénique et moral, sur la vente des matières et outils nécessaires au travail par les employeurs, etc.; quant à la durée du travail, une ordonnance peut y pourvoir.

A Berlin, la grève prend de jour en jour une plus grande extension, les ouvriers ayant fini leur ouvrage n'en prenait plus d'autre. De 5.000, le nombre des cartes de grévistes passe à 10.000. Le tribunal industriel (conseil de prud'hommes) invite les patrons confectionneurs, les entrepreneurs et les ouvriers à se présenter au bureau de conciliation.

A Stettin, le 17, 26 maisons de gros, occupant 5.500 ouvriers, n'ayant admis aucune réclamation, la grève continue, sauf dans 15 petites maisons occupant 550 ouvriers. La grève se termine, à Erfürt, par une hausse de salaires de 12 1/2 p. o/o.

A la même date, à Dresde, la grève de la confection pour hommes et pour enfants, s'est terminée par une entente; elle dure encore dans la confection pour dames, le tarif élaboré par les patrons n'étant accepté ni par les entrepreneurs, ni par les ouvrières. A Lübeck, les ouvriers confectionneurs décident de ne pas se mettre en grève, mais de venir en aide aux grévistes.

A Berlin, le 19, la grève est générale chez les tailleurs et chez les couturières; des pourparlers ont lieu toute la journée entre les patrons confectionneurs pour hommes et pour femmes, les entrepreneurs et la commission ouvrière. Enfin, le 20, une entente se fait entre les ouvriers et les patrons, dans la confection pour hommes et pour enfants, grâce à l'intervention du bureau de conciliation. Une augmentation de salaires de 12 1/2 p. o/o est consentie comme base d'un tarif minimum qui devra d'ailleurs être élaboré et complété pour les spécialités; cette augmentation devra être attribuée en entier aux ouvriers; les entrepreneurs et les maisons devront afficher leurs prix de façon. Une commission mixte sera nommée pour trancher les différends relatifs aux prix de façon. Dans la confection pour dames et enfants, un accord intervient également; les patrons accordent des augmentations de 10 à 30 p. o/o suivant les genres de travail.

Le 21, 11 réunions de tailleurs et couturières ont lieu, qui acceptent les conditions proposées.

Le 24, à Gorlitz, les ouvriers de la confection réclament une augmentation de salaires et annonçent une grève pour le 1er mars.

Le 26, à Halle, les tailleurs et couturières reprennent le travail après avoir obtenu une augmentation de 15 p. o/o.

A Hambourg et à Altona, 132 ouvriers tailleurs et couturières sont encore en grève; à Stettin, la grève n'est pas encore terminée; un mouvement analogue se dessine à Mayence.

Le tribunal industriel de Berlin, agissant comme bureau de conciliation, a publié, le samedi 29 février, la convention intervenue entre les confectionneurs en gros, les entrepreneurs et les grévistes, mettant fin à la grève des ouvriers de la confection pour hommes et pour enfants. Cette communication contient le tarif élaboré par les 3 Commissions, les dernières prescriptions intervenues, et la composition des 3 Commissions qui ont été élues pour trancher les différends à l'avenir.

BELGIQUE.

Revue du travail. — Situation bonne dans les textiles à Malines, et assez bonne à Gand; peu favorable dans les houillières du Borinage, meilleure à Charleroi. Les charbons industriels sont assez fermes, mais la vente des charbons de foyer est contrariée par la température. 7 nouvelles grèves en janvier avec 900 grévistes contre 8 en décembre 1895 avec 293 grévistes. Six des sept nouvelles grèves affectent l'industrie textile. 5 grèves ont été terminées pendant le mois dont 3 avec succès complet ou partiel (1).

Le développement de la mutualité en Belgique de 1890 à 1895. — Nous donnons, ci-dessous, d'après *la Revue du Travail*, publiée par *l'Office du Travail de Belgique*, le relevé des *sociétés mutualistes reconnues ayant pour but d'indemniser leurs membres en cas de maladie, d'accidents, etc.*

DÉSIGNATION des PROVINCES.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS reconnues au 31 déc. 1890.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS RECONNUES EN 1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	NOMBRE TOTAL au 31 déc. 1895.
Anvers	20	3	4	1	1	5	34
Brabant	71	12	10	10	14	27	144
Flandre occidentale	60	//	4	2	2	11	79
Flandre orientale	36	5	10	16	11	22	100
Hainaut	84	12	15	13	10	28	162
Liège	41	7	8	6	8	35	105
Limbourg	13	2	2	1	1	6	25
Luxembourg	7	3	1	//	1	7	19
Namur	37	9	11	7	10	23	97
Le Royaume	369	53	65	56	58	164	765

Il existe, en outre, en Belgique *80 sociétés reconnues pour l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail.* 7 de ces sociétés sont antérieures à 1890 et 46 ont été reconnues dans la seule année 1895.

On trouve aussi *5 sociétés mutualistes reconnues pour l'achat de provisions;* elles existaient déjà en 1890, sauf une, fondée en 1891, à Mons.

A été reconnue, enfin, le 12 août 1895, à Houffalize (Luxembourg), une société mutualiste qui a bour but «l'achat en commun d'engrais, de semences, de denrées, le crédit mutuel, etc.,» et qui comporte notamment des prestations de travail à fournir à la société par les membres indigents en échange de certains avantages.

(1) *Revue du travail* (belge).

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en février. — La situation continue à s'améliorer pour la plupart des industries importantes par comparaison avec le mois dernier et avec l'année précédente, à la même époque. L'allure générale des salaires est à la hausse. La proportion de chômeurs à la fin de février, dans 106 trade-unions groupant 409.000 membres, est de 4 p. o/o contre 4,5 p. o/o en janvier et 7,9 p. o/o en février 1895.

Dans la deuxième semaine de février, l'assistance publique a secouru 344.335 personnes soit 222 pour 10.000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types ; contre 342.282 en janvier 1896 et 406.326 en janvier 1895. Main-d'œuvre active dans les mines de charbon et de fer ainsi que dans les hauts fourneaux. 4,91 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.064 puits de houillières employant 299.500 mineurs, contre 4j94, en janvier 1896 et 5j00 en février 1895. 336 hauts fourneaux en marche en février avec 21.424 ouvriers contre 328 en janvier 1896 et 314 en février 1895. Augmentation de 10 p. o/o dans le personnel de la métallurgie de l'acier. Légère amélioration dans la quincaillerie.

Situation toujours ferme dans la construction mécanique, dans la construction des navires, dans le bâtiment. Amélioration dans le vêtement, dans l'industrie du livre, dans le papier. Situation calme dans le cuir et dans la cordonnerie, satisfaisante et sans changement dans les textiles. 78 nouvelles grèves en février contre 50 en janvier et 55 en février 1895 (1).

DANEMARK.

Caisses de retraites pour la vieillesse (2). — Le compte rendu des opérations (9 avril 1891, 1er janvier 1894) des caisses de retraites pour la vieillesse instituées par la loi du 9 avril 1891, vient d'être récemment publié. Cette loi n'est pas une loi d'assurance ; les caisses qu'elle institue sont de véritables caisses communales d'assistance, alimentées par les communes et par l'État.

A droit à une pension de vieillesse tout indigent âgé de 60 ans accomplis, jouissant de ses droits civils et politiques, et qui n'a reçu aucune assistance charitable depuis 10 ans au moins. Les communes fixent le montant de la pension dans la mesure de leurs ressources et des nécessités de l'impétrant : un recours est ouvert à celui-ci, contre cette décision, auprès de l'autorité supérieure.

Le nombre des pensionnés s'élevait :

Au 1er janvier 1892 à	33.732
Au 1er janvier 1893 à	43.826
Au 1er janvier 1894 à	46.501

L'importante augmentation de 1892 à 1893 résulte de ce que, pour Copenhague et son faubourg Frederiksborg, la loi n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 1892

(1) *Labour gazette.*
(2) *Revue du Travail* (belge).

tandis qu'elle est appliquée depuis le 1er juillet 1891 dans les autres parties du pays.

Par rapport à la population, les chiffres de janvier 1894 forment :

Pour Copenhague.....	1,62 p. o/o	du nombre des habitants.
— Frederiksborg.....	0,90 p. o/o	—
— les villes de province.....	1,51 p. o/o	—
— les petites villes commerçantes.	1,80 p. o/o	—
— les districts ruraux.....	2,30 p. o/o	—

D'après le paragraphe 5 de la loi, le placement dans un asile peut être accordé à titre de pension : des demandes à cette fin n'ont eu lieu que dans 3 villes.

Les dépenses des caisses de retraites se sont élevées en 1892, à 3.557.163 francs (1) et en 1893, à 4,401,215 francs. L'État est intervenu en 1892, pour 1,409,035 fr. soit 33.6 p. o/o; en 1893 pour 1.933.980 francs, soit 46,9 p. o/o.

Le chiffre moyen de la pension a atteint :

	EN 1892.	EN 1893.
A Copenhague, par chef de famille.....	141f 77	152f 76
— par personne sans famille.....	108 08	113 08
A la campagne, par chef de famille.....	100 88	110 32
— par personne sans famille.....	71 82	74 53

SUISSE.

L'assurance contre le chômage. — Au 10 janvier dernier il y avait 768 assurés contre le chômage à Berne et 248 d'entre eux étaient sans travail. A Saint-Gall il y avait 3.430 assurés dont moitié environ de célibataires. 2.412 sont assurés sur un salaire de 2 fr. 90, 920 sur 3 fr. 80, et 98 sur 4 fr. 80 par jour (2).

NORVÈGE.

Enquête sur les conditions du travail dans les exploitations forestières et le flottage des bois. — Conformément au programme proposé en 1891 relativement à la statistique du travail et aux investigations sociales en Norvège, le bureau central de statistique a entrepris une enquête sur l'organisation et la rémunération du travail, notamment dans les industries du bois. Cette enquête a été conduite au moyen de monographies, d'évaluations et d'investigations sur les feuilles de paye.

Sur une dizaine de mille ouvriers occupés en Norvège à l'abattage ou au transport des bois, il a été observé 1.155 travailleurs occupés au flottage pendant soixante-dix-sept jours de l'année, en moyenne, et gagnant habituellement 3 fr. 80 par jour, puis 136 travailleurs forestiers occupés soixante-dix jours par an et gagnant moyennement 2 fr. 45 par journée de travail; les bûcherons gagnent le plus habituellement 3 francs par jour. La journée est, en moyenne, de neuf

(1) Au taux nominal de 0 gr. 4032 d'or, soit : 1 fr. 3892 par *couronne* danoise.
(2) *Labour gazette.*

heures en tenant compte des jours courts et des jours longs. Le travail dans les forêts se fait principalement à la tâche, tandis que celui du flottage se fait surtout à la journée.

RUSSIE.

Les caisses d'épargne en 1895. — Nous extrayons du dernier *Bulletin russe de statistique financière et de législation* (nov. et déc. 1895) (1) les renseignements suivants sur la situation des caisses d'épargne russes au 1er octobre 1895.

DÉSIGNATION des CAISSES D'ÉPARGNE.	NOMBRE de CAISSES.	NOMBRE de LIVRETS.	MONTANT DES DÉPÔTS.	
			EN ROUBLES CRÉDIT.	EN FRANCS OR. (1)
Saint-Pétersbourg	21	159.844	23.274.715	62.492.610
Moscou	17	110.526	19.822.682	53.223.901
Succursales de la Banque de Russie.....	120	582.174	131.287.556	352.507.072
Caisses administrées par des municipalités.....	3	2.423	523.576	1.405.801
Trésoreries	608	592.842	149.908.370	402.503.973
Douanes.....	27	9.730	1.733.878	4.655.462
Caisses d'épargne postales.	2.807	370.566	42.989.353	115.426.413
Toutes les caisses réunies.	3.603	1.828.105	369.540.130	992.215.232

(1) Nous avons fait la conversion des *roubles crédit* en *francs or* au taux du change de la *Banque de Russie* (13 décembre 1895), savoir : 1 rouble crédit = 2 fr. 68 c. 1/2.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 10 février 1896, relatif au dénombrement de la population en 1896.

(Inséré au *Journal officiel* du 15 février 1896, page 821).

Le dénombrement aura lieu le 29 mars 1896.

Décret du 22 février 1896, relatif aux retenues opérées sur le salaire des cantonniers de l'État et à la bonification des pensions viagères provenant de ces retenues.

(Inséré au *Journal officiel* du 26 février 1896, page 1090).

(1) 2e année; Saint-Pétersbourg, imprimerie du Ministère des nances.

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Participation aux bénéfices. — *Sénat.* — Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, adopté avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifié de nouveau par la Chambre des députés, sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation, et sur le contrat de participation aux bénéfices (voir *Bull.* janvier 1896, p. 49). — Dernière transmission au Sénat, le 7 juin 1894 (doc. parl. n° 108 ; *J. O.*, p. 159). — Rapport Lourties, 2 déc. 1895 (doc. parl. n° 26; *J. O.*, p. 509). — Première délibération, 18 déc. 1895, 25 et 27 février, et 2 mars 1896. Adoption en première délib., le 2 mars 1896.

Taxe des denrées. — Boulangerie. — *Chambre.* — Voir *Bull.* janvier 1896 (p. 49). — Rapp. som. Delarue, 6 février 1896 (doc. parl. n° 1778; *J. O.*, p. 155).

Habitations à bon marché. — *Sénat.* — Projet de loi tendant à modifier l'article 11 et à compléter l'article 5 de la loi du 30 novembre 1894 (1) sur les habitations à bon marché, présenté par M. Mesureur, Ministre du commerce, le 28 février 1896 (doc. parl. n° 44; *J. O.*, p.). — Renvoyé à la commission antérieurement saisie de l'examen de la loi de 1894.

Syndicats professionnels. — *Chambre.* — Projet de loi ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, présenté par M. Mesureur, Ministre du commerce, et M. Ricard, Ministre de la justice, le 4 février 1896 (doc. parl. n° 1773 ; *J. O.*, p. 144). — Lu en séance par M. Mesureur (voir *J. O.*, Chambre, p. 167). — Renvoyé à la Commission du travail.

Coalitions. — *Sénat.* — Proposition de loi interdisant les coalitions formées dans le but de suspendre ou faire cesser le travail dans les exploitations de l'État et des compagnies de chemins de fer (2), présentée par MM. Merlin et Cordelet, le 21 déc. 1894 (doc. parl. n° 58; *J. O.*, p. 247). — Rap. som. Marquis, 21 janvier 1895 (doc. parl. n° 7 ; *J. O.*, p. 3). — Prise en considération, le 8 février 1895. — Rapp. Demôle, 10 juin 1895 (doc. parl. n° 121 ; *J. O.*, p. 339). — Première délibération, 3 et 4 février. Adoption en première délib., le 4 février 1896. — Deuxième délibération et adoption, le 14 février 1896. — Voir *Bull.* janvier, p. 52, et février, p. 127.

Assurances sur la vie. — *Chambre.* — 1° Proposition de loi relative aux associations de la nature des tontines et aux assurances sur la vie, présentée par M. Jules Roche, député, le 22 janvier 1894 (doc. parl. n° 301 ; *J. O.*, p. 239).

2° Proposition de loi relative aux sociétés étrangères d'assurances sur la vie, présentée par M. Saint-Germain, le 12 février 1894 (doc. parl. n° 375 ; *J. O.*, p. 146).

Renvoyées à la 3e comm^on^ d'initiative parl. — Rapp. som. Pams, 15 nov. 1894 (doc. parl. n° 984; *J. O.*, p. 1987). — Prise en considération, le 10 février 1896. — Commission spéciale nommée le 10 mars (*J. O.*, p. 1411).

Assurances mixtes. — *Chambre.* — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser la Caisse d'assurances en cas de décès à faire des assurances mixtes, présenté par M. Mesureur, Ministre du commerce, le 27 déc. 1895 (doc. parl. n° 1713; *J. O.*, p.). — Renvoyé à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rapp. Drake, le 6 février 1896 (doc. parl. n° 1776; *J. O.*, p. 154). — Discussion et vote sans débat, après déclaration d'urgence, le 7 mars 1896.

Protection de la femme mariée. — Proposition de loi ayant pour objet d'assurer à la femme mariée la libre disposition des fruits de son travail, présentée par M. Goirand, député, le 9 juillet 1894 (doc. parl. n° 801 ; *J. O.*, p. 1133). — Rapp. som. T. Goujon, 20 déc. 1894 (doc. parl. n° 1094; *J. O.*, p. 2233).

Proposition de loi ayant pour but de protéger la femme contre certains abus de la puissance maritale, présentée par MM. L. Jourdan, etc., députés, le 9 juillet 1894 (doc. parl. n° 803; *J. O.*, p. 1135).

Commission spéciale nommée le 14 février 1895. — Rapp. Goirand, le 14 nov. 1895 (doc. parl. n° 1609; *J. O.*, p. 1472). — Urgence déclarée, discussion et adoption, le 27 février 1896 (*J. O.* Chambre, p. 313). — Transmission au Sénat, le 2 mars 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.).

---

(1) Voir la loi du 30 novembre 1894 dans le *Bulletin* de décembre 1894, p. 646.

(2) Dans la séance du 14 février 1896 (voir *J. O.*, p. 541, 1re col.), le Sénat a donné à la proposition l'intitulé suivant : *Proposition de loi ayant pour objet de modifier les articles 414 et 415 du code pénal.*

ERRATUM.

Il y a lieu de compléter l'*état au 31 décembre 1895 des projets et propositions de loi relatifs aux questions ouvrières et sociales*, qui a paru dans le Bulletin du mois de janvier dernier (page 46), en y insérant les quatre propositions de loi suivantes :

Salaires. — Proposition de loi ayant pour objet de prévenir la dépression des salaires dans les usines, ateliers, manufactures ou magasins, etc., présentée par M. Coutant, député, le 28 octobre 1895 (doc. parl. n° 1581). — Lecture et demande de déclaration d'urgence, dans la séance du 28 octobre, rejet de l'urgence (voir *J. O.*, Chambre, p. 2243).

Participation aux bénéfices. — Proposition de loi relative à la participation aux bénéfices dans les usines, manufactures et entreprises de l'Etat, présentée par M. Guillemet, député, le 4 novembre 1895 (doc. parl. n° 1586; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission du travail.

Conciliation et arbitrage. — Proposition de loi sur l'arbitrage, présentée par M. Dejeante, député, le 7 novembre 1895 (doc. parl. n° 1588; *J. O.*, p.), — Renvoyée à la Commission du travail.

Durée de la journée de travail. — Proposition de loi relative à la sécurité publique dans les exploitations de chemins de fer et à la situation des mécaniciens et chauffeurs dans ces industries, présentée par MM. Descubes, etc..., députés, le 28 juillet 1894 (doc. parl. n° 895; *J. O.*, p. 165). — Renvoyée à la Commission du travail. — Rapp. Descubes, 21 décembre 1895 (doc. parl. n° 1700; *J. O.*, p. 1627).

BIBLIOGRAPHIE.

(Suite.)

ÉTATS-UNIS. — DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Rapport sur les industries manufacturières des États-Unis au 2e recensement (1890). 3e partie.* — « *Selected industries* ». (1 vol. in-4° de 725 p. Washington, 1895; Governm. print. Off.). Ce volume consiste en une suite de monographies statistiques constituant une étude détaillée des industries, considérées au point de vue industriel et commercial. Dans chacune d'elles, des tableaux spéciaux sont consacrés aux salaires et à la composition du personnel (contremaîtres, ouvriers adultes, femmes et enfants, ouvriers de métiers et manœuvres). Les industries étudiées dans ce volume sont les industries textiles (laine, coton et soie, industries accessoires); les industries électriques et chimiques; l'industrie du verre, celle du coke, celle de la raffinerie de pétrole; les fabriques de colle forte; les industries du fer et de l'acier, celle des tuyaux de fonte de fer, celle des tuyaux en tôle de fer et d'acier; celle de la fabrication des locomotives; celle de la tuilerie-briqueterie; celle de la construction des navires; l'industrie du sel et l'industrie des forêts; l'industrie des journaux et publications périodiques; l'industrie du gaz.

Rapport sur l'industrie des transports dans les États-Unis, au 2e recensement (1890), *2e partie. — Transports par eau* (1 vol. in-4° de 532 p. Washington, 1894; Governm. printing Office). Cette statistique étudie successivement le cabotage sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe du Mexique; le cabotage sur la côte du Pacifique; les transports sur les grands lacs et sur le lac Champlain; les transports sur les rivières de la vallée du Mississipi et sur les canaux ou rivières canalisées; les opérations des compagnies de transports mixtes accélérés qui empruntent successivement les voies ferrées et fluviales et les services de voitures publiques sur routes. Voir dans chaque groupe les tableaux qui concernent le personnel (composition et salaires), pages 38, 207, 348, 386, 433, 526.

3e année. — N° 4. Le N° : 20 centimes. Avril 1896.

BULLETIN
DE
L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le travail est toujours actif dans les industries textiles et en progrès dans les industries du vêtement, dans les industries du fer et de l'acier et dans le bâtiment. La durée du travail est redevenue normale à peu près partout. Les industries du cuir restent calmes en raison de la prudence à laquelle les fabricants sont tenus dans leurs achats de matières premières.

Parmi les 490 syndicats d'employés et ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 115.000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 mars, la proposition des chômeurs a été de 4,8 p. o/o. 20 p. o/o des syndicats comprenant 17 p. o/o des syndiqués, considèrent que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 53 p. o/o des syndiqués réunissant 46 p. o/o des adhérents déclarent qu'il est en même quantité, et 27 p. o/o des syndicats avec 37 p. o/o des adhérents le considèrent comme moins abondant.

Les prix d'un certain nombre de denrées, viande, beurre, œufs, sont généralement en diminution sensible; le vin est toujours en hausse, d'autres boissons sont en baisse.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — Les coupes de bois sont à peu près entièrement terminées, le travail ne reprendra qu'en avril avec l'écorçage, les ouvriers inoccupés peuvent d'ailleurs s'employer aux travaux des champs.

Horticulture. — Les jardiniers sont en pleine saison de travail.

Mines. Carrières. — Dans les mines, la situation ne s'est pas améliorée depuis le mois dernier; dans plusieurs charbonnages du Nord et du Midi, l'exploitation est suspendue un ou deux jours par semaine. Dans les carrières, environ 1 p. o/o de chômeurs. La durée du travail est généralement augmentée et portée à 54 et 66 heures par semaine. Par rapport au mois précédent, une amélioration s'est produite dans la plupart des exploitations, à la suite de la reprise des travaux du bâtiment. Par rapport à l'année dernière, la situation reste sans variation notable.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — Dans la minoterie, la fabrication des pâtes alimentaires, la brasserie, l'huilerie, situation stationnaire, ventes laborieuses. Le chômage a sensiblement augmenté chez les boulangers; chez les pâtissiers, cuisiniers, il atteint 16 p. o/o des ouvriers; chez les boulangers, à Paris, une petite amélioration est signalée; chez les pâtissiers-cuisiniers, le placement devient plus facile, surtout pour les extras; pour le reste pas de changement.

PAPIER. CARTON. INDUSTRIE DU LIVRE. — L'amélioration déjà signalée chez les cartonniers continue.

Chez les typographes et chez les lithographes, le chômage atteint dans l'ensemble 6 p. o/o des ouvriers, soit un peu plus de 8 p. o/o à Paris et un peu moins de 3 p. o/o en province. Le travail est jugé plus abondant que l'an dernier à pareille époque dans 26 p. o/o des syndicats réunissant 18 p. o/o des syndiqués; il est tenu pour aussi important dans 54 p. o/o des syndicats groupant 68 p. o/o des adhérents et pour plus faible dans 20 p. o/o des syndicats comprenant 14 p. o/o des syndiqués. Par rapport au mois dernier, il n'y a pas de variation sensible.

Les impressions nécessitées par le recensement, et aussi par la campagne électorale, ainsi que la création de journaux nouveaux, amènent une amélioration de la situation principalement en province. Les ouvriers sont plus occupés que l'an dernier notamment à Paris (imprimeurs en taille douce), à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) Nancy, Valenciennes, Vesoul, Lyon, Cannes, Tarbes, Angoulême, Châteauroux, Poitiers, Nantes, Saint-Brieuc; ils le sont moins à Paris (conducteurs), Beauvais, Marseille, Rochefort, Pithiviers; pour le reste, pas de modification notable. La durée du travail a été portée dans un certain nombre de villes à 66 heures par semaine, elle a rarement été réduite à 54 heures; la généralité reste à 60 heures.

CUIRS ET PEAUX. — Par suite du prix encore élevé de la matière première, les diverses industries du cuir se montrent toujours très réservées dans leurs achats et l'on compte 9 p. o/o de chômeurs parmi les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, 6 p. o/o parmi les cordonniers, un peu moins de 1 p. o/o chez les gantiers; pour ces derniers, l'approche des fêtes de Pâques a amené une reprise du travail dans quelques centres. L'ouvrage est estimé plus abondant que l'an dernier chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux à Annonay; chez les ouvriers en chaussures à Liancourt (Oise), Avignon et Villeneuve (Lot-et-Garonne); chez les gantiers à Millau et Niort; moins important chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux à Tarbes et Millau, chez les ouvriers en chaussures à Nancy, Montpellier, Limoges, Cholet, chez les gantiers à Paris, Lyon, Gières, Grenoble. Par rapport au mois dernier, la situation paraît meilleure chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux de Paris (hongroyeurs), Saint-Junien et Millau; chez les ouvriers en chaussures de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales) et de Lyon; chez les gantiers à Lyon, Millau, Niort; par contre, elle est jugée plus mauvaise chez les tanneurs de Tarbes, chez les cordonniers de Nancy, de Limoges et Cholet (Maine-et-Loire), chez les gantiers de Gières et de Grenoble (Isère); pour le reste, pas de changement. La durée du travail a été un peu augmentée, elle est ordinairement de 60 heures chez les tanneurs et mégissiers, de 50 à 56 chez les cordonniers.

TEXTILES. — La filature et le tissage de la laine et du coton sont en pleine activité. Dans le Nord, on continue à monter de nouvelles usines, on en remet en marche d'autres, qui avaient été abandonnées depuis plusieurs années; dans le Midi, certaines fabriques de lainages à matériel vieilli ont la plus grande peine à soutenir

la concurrence et disparaissent peu à peu. Dans l'industrie linière et dans celle de la soie, situation stationnaire. La bonneterie est encore bien occupée dans certains centres. La teinturerie participe dans une certaine mesure à la hausse générale des filatures et tissages. Dans la passementerie et dans la rubanerie, la reprise que l'on attendait pour fin février ne s'est pas encore produite; la situation reste cependant meilleure que celle de l'an dernier. La saison plus favorable et l'approche des fêtes ont amené une augmentation de commandes dans l'industrie du vêtement et dans la chapellerie. 1 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers des tissages à la main, 4 p. o/o chez ceux des tissages mécaniques, pas de chômeurs signalés chez les teinturiers apprêteurs et chez les bonnetiers, 2 p. o/o chez les passementiers, 5 p. o/o chez les ouvriers et ouvrières de l'habillement et 6 p. o/o chez les chapeliers. L'amélioration se répercute principalement sur la durée du travail plutôt que sur le nombre des ouvrières; dans certaines usines où la durée du travail était réduite, on fait maintenant la semaine à peu près complète.

On fait de 60 à 72 heures dans les filatures et tissages mécaniques, et dans les tissages à la main; 60 heures dans la bonneterie; 50 à 66 heures chez les passementiers rubaniers; 60 à 72 heures chez les tailleurs et couturières et de 45 à 60 heures chez les chapeliers.

Le travail est jugé généralement plus actif que l'an dernier dans les filatures et tissages mécaniques, notamment dans le Nord et dans les Ardennes; dans les tissages à la main dans le Nord, la Loire, le Rhône, à Castres, dans la Vendée et dans le Maine-et-Loire; chez les bonnetiers à Corbie (Somme) et Falaise (Calvados), chez les pareurs à Armentières, chez les tailleurs à Paris, Amiens, chez les chapeliers à Albi, Terrasson (Dordogne), à Chambon (Creuse) et Bourges. L'ouvrage est considéré comme moins abondant que l'an dernier dans les tissages mécaniques à Elbeuf; dans les tissages à la main à Grandris (Loire) et à la Tessoualle (Maine-et-Loire); chez les bonnetiers à Villers-Bretonneux, chez les passementiers à Paris, et à la Fouillouse (Loire), chez les tapissiers à Bayonne, chez les tailleurs à Montpellier, Bayonne et Poitiers, chez les chapeliers à Graulhet (Tarn) et à Bort (Corrèze); pour le reste, pas de changement. Par rapport au mois précédent, une reprise est signalée dans l'industrie du fil à Lille, dans les tissages de Castres, dans la bonneterie à Falaise, chez les pareurs à Armentières, chez les tapissiers à Bayonne, chez les tailleurs à Paris, Amiens, Nancy et Carcassonne, chez les chapeliers à Albi, Terrasson (Dordogne) et Bourganeuf (Creuse); par contre, il y a diminution des commandes chez les tisserands de la Tessoualle et de Cholet (Maine-et-Loire), chez les imprimeurs sur étoffes de Jallieu (Isère), chez les passementiers de Paris, de Saint-Didier (Haute-Loire) et de la Fouillouse (Loire) et chez les chapeliers de Bort (Corrèze).

Bois. — L'amélioration déjà signalée dans les industries du bois s'accentue. Grâce à la saison plus favorable, à l'augmentation du nombre des constructions nouvelles, le nombre des chômeurs continue à décroître et la durée de la journée est augmentée. 13 p. o/o de chômeurs chez les charpentiers, 7 p. o/o chez les menuisiers, un peu plus de 6 p. o/o chez les charrons et ouvriers en voitures, 19 p. o/o chez les tonneliers, un peu moins de 1 p. o/o chez les ébénistes, pas de chômeurs chez les tabletiers et boutonniers et 6 p. o/o chez les vanniers et brossiers. Dans la plupart des ateliers, on fait maintenant la semaine de 60 heures, elle atteint même parfois 66 et 72 heures. L'ouvrage est considéré le plus souvent comme équivalent à celui de l'an dernier à pareille époque; il est cependant tenu pour supérieur en quantité chez les charpentiers à Paris, Cahors, chez les menuisiers à Bourg, chez les ouvriers en voitures à Paris, chez les tonneliers à Preignac

(Gironde), chez les ouvriers de l'ameublement à Paris, à Nancy, Lyon et Perpignan, chez les tabletiers et boutonniers dans l'Oise; les commandes sont moins importantes que l'année passée, chez les charpentiers à Hermes, Marseille (charpentiers-calfats), à Carcassonne, Bordeaux, Grenoble; chez les menuisiers à Nancy, Saint-Étienne, Cognac, Angoulême, Poitiers. Par rapport au mois précédent, une augmentation de travail s'est produite chez les charpentiers à Paris, Marseille, Nantes; chez les charrons à Bordeaux, chez les tonneliers à Limoges, chez les ouvriers du meuble à Paris et à Lyon; d'autre part, une diminution des commandes est constatée chez les calfats à Marseille, chez les charpentiers à Nantes, chez les tonneliers et chez les sabotiers à Limoges, chez les ouvriers en balais à Caderousse (Vaucluse).

MÉTAUX. — Dans l'industrie métallurgique, la situation continue à s'améliorer. Dans les ateliers de moulage et de fonte, la reprise déjà signalée continue. La mise en marche de nouvelles usines (tissages, filatures, électricité, etc.), la reprise de l'industrie du bâtiment, les fournitures d'instruments agricoles pour les travaux des champs, les expositions qui se préparent, amènent une augmentation des commandes qui permet d'occuper un plus grand nombre d'ouvriers dans les établissements métallurgiques, dans ceux de constructions mécaniques, dans les ateliers de chaudronniers et de serruriers, et dans ceux de ferblantiers zingueurs.

2 p. o/o de chômeurs chez les métallurgistes; 12 p. o/o chez les constructeurs-mécaniciens et chez les serruriers; 4 p. o/o chez les ferblantiers, zingueurs et ouvriers en instruments de précision; 5 p. o/o chez les ouvriers bijoutiers-bronziers. La durée du travail a été également augmentée, elle est presque partout supérieure à 60 heures par semaine et atteint assez souvent 66 et 72 heures. L'activité semble être, en général, aussi grande que l'an dernier, sauf chez les mouleurs et fondeurs et chez les métallurgistes dans le Nord et dans les Ardennes, à Lyon et Bordeaux; chez les chaudronniers à Lyon; chez les constructeurs-mécaniciens dans le Nord, dans les Ardennes et à Vierzon; chez les ouvriers du petit bronze et les bijoutiers à Paris et à Lyon; chez les graveurs à Saint-Denis (Seine), où l'amélioration s'accentue; d'autre part, une diminution des commandes est constatée chez les mouleurs à Saint-Quentin, à Lyon et à Bordeaux; chez les mécaniciens et ouvriers du fer à Paris, Amiens, Calais, Gespunsart (Ardennes), Nancy, Lyon, Saint-Chamond, Marseille, Tarbes, Limoges, Angers; chez les chaudronniers et les ferblantiers à Nantes; chez les ouvriers bronziers à Paris.

Par rapport au mois précédent, une amélioration est constatée chez les mouleurs et fondeurs à Saint-Quentin, Armentières, Lyon et Bordeaux; chez les métallurgistes à Maubeuge et à Vivier-au-Court (Ardennes); chez les chaudronniers à Lyon; chez les constructeurs-mécaniciens de Lille, de Lyon, et chez les serruriers de Limoges; pour le reste, pas de modification notable.

BÂTIMENT. — L'amélioration déjà signalée s'accentue, le nombre des chômeurs décroît sensiblement, les constructions nouvelles sont généralement plus nombreuses que l'an dernier, la durée du travail est augmentée. Chômage sans changement chez les marbriers, 11 p. o/o chez les tailleurs de pierre; 8 p. o/o chez les sculpteurs; 12 p. o/o chez les maçons; 13 p. o/o chez les peintres, plâtriers. Dans la plupart des chantiers, on fait la semaine de 60 heures, parfois 66 et 72 heures. L'ouvrage est estimé être à peu près en même quantité que l'an dernier; il est cependant tenu pour plus abondant chez les maçons à Besançon et Orléans; et pour moins important chez les tailleurs de pierre à Annecy et Rochefort; chez les sculpteurs à Bordeaux; chez les maçons à Amiens, Vichy (Allier), Lyon, Marseille, Aix et Alger. Comparativement avec le mois précédent, une amélioration est signalée chez les tailleurs de pierre à Nancy, Bourg, Porcieu Amblagnieu (Isère), Blaye

(Gironde); chez les marbriers à Cousolre (Nord), Lyon; chez les mouleurs en plâtre à Paris; chez les maçons à Versailles, Besançon, Lyon, Grenoble, Marseille, Aix, Tarbes, Orléans; chez les peintres et plâtriers à Armentières, à Tarbes et à Clermont-Ferrand; pour le reste, la situation s'est maintenue sans modification importante.

CHAUFOURNERIE. CÉRAMIQUE. VERRERIE. — La reprise s'accentue dans la chaufournerie, grâce aux constructions nouvelles. Dans la céramique situation stationnaire; situation toujours difficile dans la verrerie à cause de l'encombrement du marché.

TRANSPORTS. MANUTENTION. COMMERCE. — La saison meilleure, le mouvement des affaires créé par les fêtes ont amené une petite amélioration par rapport au mois précédent dans l'industrie des transports, notamment à Nice et à Bordeaux; cependant le nombre des chômeurs ne diminue pas, et la situation est jugée équivalente ou inférieure à celle de l'an dernier, par suite de l'augmentation de la concurrence et par l'accroissement des frais généraux. Dans les entreprises de manutention et d'arrimage, la situation reste stationnaire, plutôt avec tendance à la baisse. Chez les comptables, placement difficile, 7 p. o/o de chômeurs, 4 p. o/o chez les employés de commerce. Les employés de l'alimentation signalent une petite reprise des affaires due à la température plus favorable et au mouvement d'affaires causé par les fêtes. Chez les coiffeurs, placement un peu plus facile, spécialement pour les extras, 6 p. o/o de chômeurs.

Analyse par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Nord. — *Industries textiles.* — L'industrie du *coton* est non seulement prospère, mais encore continue à se développer, absolument comme l'année dernière. C'est ainsi qu'on peut compter actuellement sur une augmentation totale de 200.000 broches par quantité de 15 à 30.000 broches par usine.

L'industrie de la *laine* est aussi en progrès et pourtant, il y a quelques années, il semblait que cette branche n'aurait pu se relever de la crise qu'elle avait traversée. C'est ainsi que les vieilles filatures de Fourmies, abandonnées et devenues invendables, ont été remises toutes en activité. En filature de laine il se monte actuellement trois établissements de 12.000 broches, trois de 10.000 et un de 16.000, en tout 82.000 broches; il y a, de plus, beaucoup de transformations de matériel.

La situation pour la fabrique de *tissus* reste bonne : le production est plutôt insuffisante; cependant l'exportation semble laisser un peu à désirer pour le moment. — *L. Letombe.*

CHAMBRE DE COMMERCE DE DOUAI. — Pendant le 2e semestre de 1895, le nombre des établissements industriels de la région est resté stationnaire, sauf pour la *distillerie* de betteraves dont deux fabriques ont été fermées. La ville de Douai progresse presque seule au point de vue industriel. Les avantages résultant de la vente des terrains à bon marché, de la proximité des charbonnages, des moyens de transport par voie de fer et par canaux attirent les industriels désireux avant toutes choses de produire économiquement.

L'outillage en général n'a pas réalisé de grandes modifications, la meunerie seule a remplacé ses meules par des cylindres. Le travail des *moulins à farine* a été très actif en septembre et en octobre parce qu'au moment de la récolte tous les stocks de blés et farines étaient épuisés.

En général, la production et la vente sont plus faibles; les uns l'attribuent au malaise général, les autres, comme la *faïencerie*, la *verrerie* et le *peignage des laines*, à la grande concurrence entre patrons et à celle plus grande encore de l'étranger.

Les *cuirs* et les *zincs* ont eu une fabrication et une vente très active pendant le second semestre. Les prix de vente sont en hausse dans certaines industries, stationnaire pour le plus grand nombre, en baisse pour d'autres, peu rémunérateurs en général.

Les salaires sont en hausse dans les *industries de produits chimiques*, dans les *minoteries*, les *fabriques d'huiles*, les *sucreries*, et stationnaires dans toutes les autres.

Les ouvriers ont manqué dans les fabriques de sucre, de produits chimiques et les distilleries; dans toutes les autres industries la main-d'œuvre a été suffisante, et, dans certaines, il y a eu plutôt excès.

La population industrielle n'a pas été éprouvée par des chômages, seule l'*industrie houillère* a arrêté sa production un jour par semaine.

Peu de variation dans les cours des objets nécessaires à l'existence.

Ardennes. — CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVILLE. — La situation générale de l'industrie à la fin de l'année 1895 s'est sensiblement améliorée. Cependant, dans les *carrières* de Givet, la production a été moins active qu'en 1894, quoique la vente ait été assez bonne. La production des pavés a été en augmentant dans les carrières de Montigny, Vireux et Aubrives. L'extraction des pierres brutes et cassées pour l'empierrement des routes, dans ces mêmes carrières, de même qu'à Fumay et à Givet, tend à diminuer par suite de la concurrence des pierres étrangères introduites presque en franchise et par suite, aussi, de la faveur accordée au trapp des Vosges, qui bénéficie d'une réduction du tarif de transport par voie ferrée. Les mineurs et rocteurs ne font pas défaut; par contre, les rompeurs, les recoupeurs et pinceurs sont assez rares.

Le nombre des *ardoisières* tend à augmenter dans le bassin de Fumay, on en compte cinq nouvelles occupant ensemble 150 ouvriers. La production s'est maintenue satisfaisante, sauf pour quelques exploitations dans lesquelles la mauvaise qualité du schiste ou le manque d'ouvriers mineurs ont amené une diminution; quant aux ouvriers fendeurs, ils sont assez abondants, surtout depuis que la fabrication mécanique s'est généralisée.

La vente a été très active dans toutes les exploitations pendant toute l'année 1895, et les demandes de la clientèle ont pu être difficilement satisfaites; les prix sont restés les mêmes; les salaires ont tendance à la hausse.

Dans les *brasseries*, les fabriques de *couleurs*, de *papier*, situation stationnaire, la concurrence des grandes usines avec un outillage perfectionné est surtout sensible chez les fabricants de papier.

Dans l'*imprimerie*, le nombre des petits établissements va en augmentant, trois nouveaux établissements ont été créés, dont un est une association ouvrière de production. La concurrence entre les diverses maisons est très vive, elle abaisse les prix, les maisons pourvues d'un matériel important luttent avantageusement.

Les *moulins à écorce* subissent le contre-coup des hésitations de la tannerie, et de la diminution du travail des peaux. Après une hausse générale qui s'est maintenue jusqu'en novembre dernier, les cours des cuirs en poils sont un peu redescendus; ceux de la Plata, spécialement employés dans la région, maintiennent encore une avance assez forte sur les cours pratiqués en avril 1895; il en est de même pour les cuirs tannés, bien que la hausse soit plutôt un peu moins accentuée. La tannerie, à cause des fluctuations de la matière première, a diminué sa fabrication de près de moitié; un certain nombre d'ateliers n'ont qu'un personnel réduit et une production ralentie.

Grâce à la reprise des relations avec la Suisse, et à l'augmentation des transactions avec l'Espagne et l'Amérique, il s'est produit un bon mouvement d'affaires en *filature*. La main-d'œuvre est très recherchée et la situation générale satisfaisante.

La *chaudronnerie*, la *fonderie de fer*, et la *tôlerie* travaillent très activement. Ces deux dernières ont été favorisées par l'hiver rigoureux de 1894-1895 qui a amené une sensible augmentation de commandes d'appareils de chauffage. Les fontes d'ornement, de fantaisie ou de ménage, brutes ou émaillées ont été très demandées, de même que les fontes pour machine.

Les difficultés de l'exportation, dues au taux élevé du change dans certains pays et la concurrence rencontrée sur certains marchés de nouveau ouverts à notre industrie, empêchent encore une reprise plus accentuée et un relèvement des prix.

La fonte malléable s'est bien maintenue. Une commande de 1.000 wagons couverts à grande capacité et de 175 voitures de 2e et 3e classes a amené une grande activité dans un

certain nombre d'usines. Plusieurs fonderies auront à livrer des pièces qu'elles ne fabriquaient plus depuis longtemps.

Dans l'article de voitures, une amélioration sensible s'est également produite pendant le second semestre de 1895.

Dans les *fonderies de cuivre*, de *bronze*, dans les fabriques d'*enclumes*, de *pelles*, *pioches*, dans les *forges*, les *laminoirs*, les *pointeries*, *tréfileries*, les *clouteries*, les ateliers de *galvanoplastie*, de *nickelage*, la situation s'est peu modifiée depuis le 1er semestre de 1895 ; de même dans les *chaufourneries*, activité et ventes satisfaisantes.

Marne. — Chambre de commerce de Reims. — Dans la région de Reims, dans les *fabriques de vins de Champagne*, la situation s'est sensiblement améliorée et le travail reprend. L'exportation a été très active, sur le marché du Royaume-Uni principalement. La diminution dans l'importation des vins mousseux de France, qui était pour le premier semestre de 44.000 douzaines, a été comblée et présente une augmentation de 4.000 douzaines sur l'exercice précédent. Quant à la consommation, le déficit du dédouanement, qui était de 81.000 douzaines au premier semestre, n'est plus que de 9.000 douzaines en fin d'année, et grâce à l'activité déployée, on peut compter au moins reprendre le terrain perdu. La diminution de l'importation des vins mousseux aux États-Unis, qui était de 10.000 caisses en juillet, s'est encore augmentée de 1.500 caisses. Pour le port de New-York seulement, l'importation, qui avait été, pour les onze premiers mois de 1894, de 189.000 caisses, est, pour la même période de 1895, de 177.500 caisses seulement. Sur les marchés secondaires, les transactions ont été à peu près équivalentes à celles de l'an dernier.

Quant à la récolte, elle a été abondante et dépasse les besoins du commerce, sauf dans la région de la Montagne de Reims. La maturité, favorisée par la sécheresse, a été satisfaisante. Les vins de raisins blancs ont été recherchés pour les mélanges; les vins de raisins noirs, qui restaient après la vendange, s'enlèvent petit à petit pour le dehors, mais à des prix peu rémunérateurs pour le vigneron.

Le marché des *laines*, qui, à la fin du troisième trimestre de l'année dernière, commençait à s'améliorer, a continué à présenter une plus grande activité; la situation s'est aujourd'hui consolidée malgré une gêne momentanée apportée par les fluctuations du marché à terme. Les cours de la laine brute mérinos maintiennent une avance de 15 à 18 p. o/o, ceux de la laine à carde et de la laine croisée une avance de 8 à 10 p. o/o sur les prix pratiqués l'an dernier. La laine peignée n'a suivie que péniblement le marché des laines brutes, la blousse, toujours en faveur, atteint des cours supérieurs de 20 p. o/o à ceux de l'an dernier.

Les *peignages* ont une production réduite des 2/3; mais aujourd'hui les stocks sont tombés au plus bas, les filatures et tissages ayant travaillé au complet.

L'amélioration signalée à la fin du premier semestre de l'année dernière, dans les *filatures à façon de laine peignée*, s'est accentuée, les prix ont progressé de 25 p. o/o; l'alimentation des ateliers est assurée pour plusieurs mois avec des prix rémunérateurs. Pour la *laine cardée*, l'amélioration, un peu moins accentuée, est cependant encore assez sensible. Les *filatures à forfait*, qui avaient écoulé leurs produits avec une hausse ininterrompue pendant le troisième trimestre, et subi un léger recul à la suite de la baisse du marché à terme vers le mois d'octobre, ont terminé en fin d'année avec des stocks très faibles, des prix en hausse de 0 fr. 75 et 1 franc par kilogramme sur ceux du semestre précédent et une tendance très ferme; ainsi, le travail ne s'est pas ralenti.

Pour les *mérinos*, *cachemires*, *sergés*, l'amélioration commencée à la fin du premier semestre s'est continuée, grâce à une réalisation de quelques stocks de mérinos pour l'Angleterre et la remise de nouvelles commissions en mérinos et en sergés; on avait obtenu une hausse de 10 et 12 p. o/o en octobre; cette avance, un moment perdue, malgré la remise des nouveaux ordres et la hausse de la laine, a pu être en partie regagnée en fin d'octobre, la plupart des métiers sont encore bien alimentés. Les cachemires d'Écosse ont été moins demandés et quelques reventes ont pesé sur les cours de cet article. Les tissus fantaisie de laine peignée sont toujours bien demandés, ils auraient pu obtenir la remise de quelques commissions importantes, si les prix, déjà en hausse, avaient légèrement fléchi.

Les collections de nouveautés pour robes, bien réussies et complètes, ont amené une série de commandes, dont l'encombrement des métiers à la main a rendu la livraison difficile à cause des délais très courts exigés pour la vente de Pâques. Très grande activité dans les tissages de flanelles lisses, croisées, fantaisie et les oxfords; les stocks s'enlèvent rapidement, les cours

se relèvent légèrement malgré la résistance des acheteurs; les métiers sont alimentés pour plusieurs mois.

L'industrie du bâtiment est dans une situation plutôt difficile. Pas d'édifices publics en construction, peu de maisons bourgeoises; un grand nombre de magasins et d'appartements sont vacants.

La *verrerie* subit les mêmes fluctuations que la fabrication des vins de champagne. Les grandes années de 1892 et 1893 ayant amené de très importants tirages, les expéditeurs, pour diminuer leur stock, réduisent leur mise en bouteille. Cette situation, prévue depuis plusieurs mois, a amené la verrerie champenoise à éteindre une partie de ses fours.

Le commerce de détail qui avait bien débuté en octobre pour sa saison d'hiver, a vu ses affaires diminuer très rapidement; aujourd'hui, les transactions sont très calmes.

Dans l'arrondissement d'Épernay, la récolte de la *betterave*, inférieure en quantité à celle de 1894, à cause de la sécheresse qui a régné pendant sa végétation, a donné un meilleur rendement en fabrique grâce à sa teneur saccharine élevée.

Dans les *vignobles*, la récolte a donné un produit estimé, en général, supérieur à la moyenne, mais faible en quantité; de plus, les cours très bas et les frais nécessaires pour la défense des vignes contre les maladies ont rendu la situation du cultivateur assez gênée. Les stocks des vins de Champagne sont encore considérables, bien que l'augmentation de l'exportation en fin d'année les ait réduits fortement. L'étranger achète de plus en plus des vins en pièces, qu'il mélange à d'autres vins récoltés dans son pays, et qu'il revend ensuite en bouteilles, faisant ainsi une concurrence assez dangereuse aux vins de Champagne.

La fabrication de la *bière* est en progrès constant, les commandes augmentent : il est entré à Épernay, en dehors des produits de la fabrication locale, 6.648 hectolitres de bière.

L'*industrie du bâtiment*, a fait une excellente saison; c'est ainsi que l'octroi d'Épernay a enregistré l'entrée de 44.200 hectolitres de chaux, 1.420.000 kilogrammes de ciment, 3.808.000 kilogrammes de plâtre, 4.167 mètres cubes de pierres de taille, 447.174 kilogrammes de fer, 206.700 kilogrammes de fonte, 579.000 kilogrammes d'ardoises, 4.000.000 de kilogrammes de briques, 3.346 mètres cubes de bois de charpente.

Le *commerce de détail* est dans une situation difficile, les transactions sont faibles à cause de la gêne des campagnes et du contre-coup ressenti par la ville.

Cher. — CHAMBRE DE COMMERCE DE BOURGES. — Dans les *carrières de pierres*, l'activité est satisfaisante. Dans la *menuiserie*, les transactions sont encore gênées par la surproduction. La *brasserie* est dans une situation prospère. Les *tanneries* subissent une légère diminution de commandes dues à la hausse des cuirs; les *entreprises d'équipements militaires* sont bien occupées. Les fabriques de *toiles cirées* se maintiennent dans de bonnes conditions; il en est de même pour les *fabriques de voitures* et pour les *entreprises de charpente*. L'industrie *lainière* est assez éprouvée. Les ateliers de *constructions mécaniques* ont reçu quelques commandes de matériel des compagnies de chemin de fer et le travail commence à reprendre. Les récoltes des deux dernières années ont procuré une augmentation d'ouvrage aux fabriques de *machines agricoles* qui ont augmenté le nombre de leurs modèles; les ouvriers font 12 heures par jour dans ces ateliers. La situation des fabriques d'*essieux* va en s'améliorant. La *chaufournerie*, en pleine activité, fournit difficilement toutes les commandes. La *tuilerie à la main*, assez éprouvée par la concurrence des produits fabriqués mécaniquement, se maintient encore dans les pays où la matière première de bonne qualité est abondante. Les *poteries de grès* sont bien pourvues de commandes; de même les fabriques de *céramique*, les ouvriers travaillent activement dans toutes les usines. La *verrerie* obtient quelques commissions, grâce aux sacrifices consentis sur les prix. La *batellerie* est prospère et le travail abondant.

Allier. — GANNAT. — Les ouvriers des diverses industries de cette localité sont en général tous occupés. Les *tailleurs de pierre* qui, autrefois, étaient en assez grand nombre (200 environ), sont aujourd'hui une trentaine à peine par suite de l'épuisement presque complet des *carrières* de cette contrée et de la préférence accordée à la pierre blanche ainsi qu'à la pierre de Volvic. — Les *brasseries* de Gannat occupent tout le personnel de cette industrie pour la fabrication de la bière destinée à la conserve pour l'été. — *Fonfraid.*

Puy-de-Dôme. — CLERMONT-FERRAND. — Peu de changement avec le mois précédent parmi les *ouvriers en bâtiment*. Les *tailleurs de pierre* comptent environ 15 p. o/o de chômeurs

par suite de manque de pierres. Les *plâtriers* font aujourd'hui 11 heures par jour et n'ont aucun chômeur. Les ouvriers *menuisiers* sont également tous occupés. Pas de chômeurs non plus parmi les ouvriers *typographes*. — *Fonfraid.*

Yonne. — A Sens, les commerçants avaient décidé de ne plus occuper les artisans employant des ouvriers affiliés à l'association coopérative de consommation; ils sont revenus sur leur décision et le calme est maintenant rétabli.

Loire. — CHAMBRE DE COMMERCE DE ROANNE. — L'industrie des *eaux minérales gazeuses* a fait une campagne fructueuse pendant le deuxième semestre de 1895, les fortes chaleurs de l'été ayant sensiblement augmenté la consommation.

La *tannerie* a continué à prospérer; la hausse des cuirs lui a permis de notablement augmenter ses affaires.

L'industrie textile est également plus favorisée que l'année dernière. Pour le *tissage mécanique des cotonnades*, on peut estimer à 10.700 le nombre des métiers battant en fin d'année; ils sont en augmentation de 650 métiers sur ceux de l'an passé. Le marché est satisfaisant pour l'intérieur, mais l'exportation a beaucoup baissé; elle a de grandes difficultés à se relever. Les filés français, d'autre part, remplacent maintenant les filés étrangers dans la plupart des tissages.

Grâce à la faveur de la mode, les fabriques de *soieries* des cantons de Charlieu et de Belmont ont été très sérieusement occupées pendant la dernière campagne. Les fabriques de Charlieu emploient actuellement 10,000 métiers, dont 400 mécaniques; celles de Belmont, 2.000 métiers, et 3.000 autres se trouvent à Chaussailles, dans un canton voisin de Saône-et-Loire. En fin d'année, un léger ralentissement s'est produit dans le centre industriel de Charlieu, une partie des commandes étant enlevées par les fabriques concurrentes suisses, qui bénéficient maintenant d'une diminution du tarif douanier,

Dans la *bonneterie* et dans les tricots de laine fabriqués à la main, la production s'est faite dans des conditions normales; les prix ont été bien tenus. Dans les autres industries, pas de changement.

Bouches-du-Rhône. — CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE. — Pendant le deuxième semestre de 1895, l'extraction des *lignites* a été très ralentie; le travail a été suspendu trois jours sur six; la concurrence des charbons étrangers, amenés à bas prix dans les ports de la Méditerranée, et l'élévation du prix du transport rendent les ventes plus difficiles. Dans les *minoteries, fabriques de semoules et de pâtes alimentaires*, la transformation de l'outillage qui a été considérable pendant ces dernières années, est maintenant arrêtée. Pas de modification notable dans les prix de vente et dans la production.

Dans la *raffinerie de sucre*, on transforme l'outillage en vue de produire des sucres coupés en morceaux au lieu de sucres en pains. Les ventes à la consommation ont suivi une marche normale; celles à l'entrepôt ont été assez actives, surtout pour l'Algérie, en prévision de la surélévation des droits d'entrée. Pas de variation dans la production et la vente des *sels marins*, prix de vente en baisse.

La *savonnerie* perfectionne son travail en s'efforçant de recueillir la glycérine contenue dans les huiles, soit en saponifiant les huiles, soit en l'extrayant des lessives; pour le reste, pas de changement.

Pour les *huileries de graines*, une usine, installée depuis quelques mois, extrait l'huile, non plus par une force mécanique, mais par un procédé chimique. Les arrivages de graines ont été peu importants pendant le deuxième semestre, environ 9 p. o/o de diminution sur l'année précédente; le prix des huiles s'est élevé, à leur suite, de près de 20 p. o/o.

Il s'est fait peu d'affaires dans la *raffinerie de soufre* par suite de la surproduction des années précédentes, les cours ont été en baisse et peu rémunérateurs, les réserves en magasin empêchant une reprise. Ralentissement sensible dans le travail de la *tannerie*, les cours très élevés pendant un certain temps, ayant paralysé les affaires.

Dans la *chapellerie*, production et vente normales, prix assez rémunérateurs; il y a plutôt afflux de main-d'œuvre.

Dans les *ateliers de constructions mécaniques*, on perfectionne les machines-outils afin d'économiser la main-d'œuvre; mais, par suite de la diminution des commandes, les prix de

vente tendent à baisser. Dans les ateliers, peu de chômage, mais plutôt renvoi des ouvriers que l'on ne peut employer.

Dans l'*affinage du plomb*, production et vente ralenties par suite de la concurrence étrangère; une partie des ouvriers restent inoccupés.

Ardèche. — *Papeterie.* — Cette industrie très active en janvier et février voit un peu de ralentissement en mars. Il y a des ordres d'achat, mais, les prix étant discutés, les marchés sont difficiles; malgré cela, le personnel reste occupé.

Soierie. — Situation non moins calme, transactions presque nulles; baisse de prix. Quelques ateliers ont renvoyé des ouvriers, le reste ne fait pas la journée.

Tannerie, Maroquinerie. — Affaires très calmes, surtout en maroquinerie. Fort peu de demandes. Personnel occupé avec peine.

Mégisserie. — Situation mal définie; peaux brutes toujours trop chères; malgré cela il se traite des achats. Le travail n'est pas actif comme il devrait l'être à cette époque de la saison. Les commandes paraissent être rares en ganterie et la vente en blanc est un peu difficile. Le personnel est irrégulièrement occupé de tel atelier où l'on fait la journée à tel autre où l'on fait quelques heures seulement. Un certain nombre d'ouvriers chôment.

Chapellerie. — Cette industrie qui occupe 20 à 25 ouvriers ou ouvrières est en pleine activité en ce moment pour les fournitures de chapeaux de paille; elle est particulièrement prospère à Annonay dont la fabrication semble être très goûtée. — *G. Tinland.*

Par suite du manque de commandes, 34 ouvriers *mégissiers de rivière* d'une fabrique d'Annonay cessent d'être occupés.

Gard. — Les ouvriers des diverses compagnies *houillères* du Gard, atteints par le chômage de 3 jours par semaine en mars, ont adressé aux pouvoirs publics une pétition pour demander des réductions aux tarifs de transport des houilles sur Marseille; ils espèrent que le bassin pourra ainsi lutter contre la concurrence anglaise.

Hérault. — Dans les *charbonnages* de l'arrondissement de Béziers, l'extraction est faible, les houilles s'écoulent difficilement par suite de la concurrence des produits anglais; d'autre part, certains débouchés, tels que ceux d'Espagne, sont bien diminués d'importance par suite du taux élevé du change; la main-d'œuvre est abondante; le travail est suspendu dans certains puits 1 et 2 jours par semaine.

Malgré la faiblesse de la récolte en vins, la situation de l'*industrie vinicole* se maintient encore assez bonne, grâce au prix élevé des produits; même situation satisfaisante pour les *trois-six*. L'*industrie des cuirs* reçoit peu de commandes; la hausse de la matière première paralysant les transactions; 55 ouvriers et ouvrières ont dû être remerciés.

La fabrication de la *draperie*, prospère il y a quelques années, disparaît peu à peu de la région de Bédarieux. Une usine qui occupait 50 hommes, 81 femmes et 4 enfants a été arrêtée au milieu du deuxième semestre de l'an dernier; il ne reste plus qu'une fabrique de drap de troupe employant 179 hommes et 7 enfants; les salaires déjà un peu réduits ont tendance à la baisse.

Dans l'arrondissement de Saint-Pons, la situation industrielle s'est peu modifiée; des travaux de recherche de *mines* sont poussés activement, mais jusqu'ici avec peu de succès. La *tannerie*, un moment favorisée par la hausse des cuirs, est aujourd'hui peu occupée; l'outillage un peu vieilli rend la concurrence difficile.

Il en est de de même dans les *filatures de laine* et dans les *fabriques de drap* qui disparaissent peu à peu dans la lutte contre leurs rivales des régions voisines, munies d'un outillage perfectionné.

L'exercice des professions diverses et de toutes les branches du commerce est absolument localisé; il est intimement lié à la prospérité de la vigne et subit avec elle toutes les fluctuations résultant de causes naturelles et économiques.

Aux *mines* du Bousquet d'Orb, situation toujours difficile et extraction suspendue un jour par semaine. Dans l'arrondissement de Lodève les *fabriques de papier à cigarettes* qui traitent surtout avec l'étranger ont reçu moins de commandes que l'an dernier à la même époque, les prix de façon payés aux ouvriers ont tendance à la baisse. Dans les *fabriques de chaussures*, situation stationnaire; l'outillage peu perfectionné empêche l'augmentation des affaires. Dans les *filatures de la soie*, la production, très active pendant les trois mois qui ont suivi la récolte,

a sensiblement diminué en fin d'année, les prix sont en baisse; l'outillage se perfectionne sensiblement. *Les fabriques de drap* de troupe et de couvertures et draperie pour le commerce ont eu une production et une vente assez actives, la situation est assez satisfaisante. Dans les *verreries*, travail assez suivi, mais affaires difficiles et prix en baisse; l'arrêt subi pendant plusieurs mois (juillet à décembre 1895, grève), a fait perdre une partie de la clientèle qu'il faut reprendre; les prix de façon sont légèrement diminués.

Seine-Inférieure. — A Houlme, une *fabrique d'indiennes* dont la transformation avait été signalée dans le dernier bulletin, a licencié son personnel au milieu du mois de mars, elle occupait 250 ouvriers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN. — La *distillerie* a restreint sa production, les deux usines encore en exercice ne produisent pas autant qu'une seule des trois qui fonctionnaient il y a trois ans; les stocks sont considérables, le consommateur s'approvisionne au jour le jour, en attendant la modification de l'impôt des boissons.

Dans les fabriques de *produits chimiques*, la situation a continué à être défectueuse. La soude est encore diminuée, le marché des chlorures est sérieusement atteint par la concurrence anglaise. Les produits pyroligneux ont suivi la baisse générale; le métylène, remplacé par l'acétone pour la dénaturation des alcools, voit ses cours diminuer sensiblement.

A la suite de la hausse des *cuirs* pendant le troisième trimestre de l'an dernier et du mouvement d'affaires qui l'a accompagné, les transactions ont été presque nulles pendant le quatrième trimestre. Les cuirs en poils, qui avaient fléchi pendant ces derniers mois, ont obtenu des prix plus élevés en fin d'année; les cuirs tannés terminent avec des cours en baisse sur ceux pratiqués pendant le troisième et le commencement du quatrième trimestre. La *filature du coton* présente une activité satisfaisante; le quatrième trimestre a fini avec des stocks réduits et une matière première à bon marché; la faiblesse de la récolte et la consommation toujours élevée des cotons, vont contribuer à maintenir l'activité du travail. L'augmentation des prix demandés par les *tisseurs* paralyse les affaires; les acheteurs résistent à la hausse et, quand ils doivent subir la hausse, réduisent leurs demandes. L'Algérie, grâce à deux bonnes récoltes et à la hausse sur les moutons, a pu envoyer quelques commissions. Les envois pour l'Indo-Chine sont en progrès et l'on peut compter trouver dans ce pays un débouché sérieux pour l'industrie cotonnière.

Les fabriques *d'indiennes*, filés et tissus teints, n'ont pas encore repris toute leur activité, les acheteurs habitués à des cours très faibles se décident avec peine à remettre leurs commissions. Il s'est traité un certain nombre d'affaires avec l'Algérie; cependant l'Angleterre, et surtout la Suisse, favorisées par un nouveau tarif, ont pu s'emparer de la fourniture des foulards; pour les autres articles, la bonne qualité de la fabrication française a pu maintenir sa supériorité sur le marché.

Les *blanchisseries et teintureries* en filés et tissus de coton, bien pourvues de commandes, travaillent régulièrement.

Dans les *ateliers de constructions mécaniques*, la situation qui avait obtenu une légère amélioration au commencement de ce trimestre, s'est sensiblement aggravée à la fin de cet exercice. Une *fonderie* vient de fermer; par contre, les chantiers de construction de navires ont des ordres pour longtemps.

En ce qui concerne le *mouvement du port*, les entrées pendant le quatrième trimestre, ont atteint 407.232 tonnes, dépassant de 50.192 tonnes celles du trimestre correspondant de 1894 et de 47.147 tonnes celles du troisième trimestre de 1895. L'augmentation est due aux importations des vins d'Algérie et d'Espagne, en novembre et décembre. Les sorties ont été de 56.617 tonnes, supérieures de 943 tonnes à celles du trimestre correspondant de 1894 et de 5.989 tonnes à celles du troisième trimestre de 1895.

Malgré l'augmentation des deux derniers mois, le total des entrées de l'année s'élevant à 1.339.022 tonnes est inférieur de 162.046 tonnes à celui de 1894 et de 171.959 tonnes à 1893, années estimées peu favorables.

Le total des sorties est toujours faible; il atteint 196.503 tonnes pour 1895, supérieur de 5.083 tonnes à 1894 et inférieur de 486 tonnes à 1893.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Chez les *jardiniers*, l'amélioration continue, 1 p. o/o de chômeurs.

Alimentation. — Placement plus facile que le mois précédent chez les *ouvriers boulangers*, ouvrage généralement plus abondant que l'an dernier, les adhérents du placement mutuel ne comptent plus que 10 p. o/o des leurs sans ouvrage; travail généralement 84 heures par semaine; deux nouvelles maisons se sont ouvertes, elles occupent quelques ouvriers.

Livre. — 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* 2 p. o/o chez les *conducteurs typographes*, aucun de signalé chez les *imprimeurs en taille douce;* pour ces derniers, l'ouvrage est généralement plus abondant et la situation plus satisfaisante que l'an dernier. Chez les *margeurs-pointeurs*, léger ralentissement de travail, le chômage atteint un peu plus du cinquième des adhérents, la durée du travail hebdomadaire est réduite à 45 heures.

Cuirs. — Chez les *hongroyeurs*, la journée est augmentée de une heure dans 2 maisons; ils comptent 2 p. o/o des leurs en chômage. Reprise marquée du travail chez les *tanneurs.*

Textiles. — Diminution sensible des commandes chez les *façonniers passementiers* par suite des faibles exportations, on compte un peu plus d'un quart des ouvriers en chômage; travail environ 50 heures par semaine; diminution de 10 p. o/o sur les salaires. Pas de chômeurs parmi les syndiqués, chez les *coupeurs-tailleurs;* l'approche des fêtes apporte un surcroît de commandes et même un peu de presse sur certains points. Dans les ateliers, la durée du travail est de 60 heures par semaine.

Bois. — Amélioration sensible chez les *charpentiers*, 9 p. o/o de chômeurs, travail 70 heures par semaine, dimanche compris. Commandes plus nombreuses que l'an dernier chez les *ouvriers en voitures*, travail 54 heures par semaine. 1 p. o/o de chômeurs chez les *mouluriers finisseurs*, la journée est augmentée d'une heure, on fait généralement 70 heures par semaine; 1 p. o/o de chômeurs chez les *coffretiers.* Pas de signalés chez les *ébénistes en tables de nuit*, ouvrage abondant.

Métaux. — Pas de chômeurs signalés chez les *lamineurs*, ils font 60 heures par semaine. Placement plus difficile que l'an dernier chez les *chauffeurs-mécaniciens* de Clichy; ils comptent un cinquième des leurs inoccupés, durée du travail 52 heures environ par semaine. 4 p. o/o de chômeurs et journée de 10 heures chez les *ouvriers en instruments de précision*, deux maisons viennent de renvoyer une douzaine d'ouvriers faute de travail; par contre, une maison de peu d'importance vient de se fonder. Les commandes sont assez nombreuses pour les appareils photographiques, dans les autres genres de travaux, la fabrication est ralentie. 14 p. o/o de chômeurs et journée de 11 heures chez les *estampeurs poëliers;* une maison vient de fermer, elle occupait 13 ouvriers : chez les *ouvriers en instruments de chirurgie*, journée de 11 heures; elle est de 10 heures en moyenne chez les *ouvriers en instruments de musique*, qui ne comptent pas de chômeurs; les commandes tendent à diminuer. Chez les *ouvriers en bronze*, on attend le retour des voyageurs avec leurs commissions pour reprendre le travail, 8 p. o/o de chômeurs, la durée moyenne du travail est de 45 heures par semaine.

Bâtiment. — Reprise du travail chez les *mouleurs en plâtre*, qui comptent encore un peu plus du quart des leurs sans ouvrage; durée du travail 60 heures en moyenne par semaine. Reprise du travail chez les *peintres.* Chez les *fumistes*, ouvrage peu abondant, travail 48 heures par semaine, ils estiment qu'un peu plus du tiers de leurs membres sont sans ouvrage. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *biseauteurs polisseurs* de glaces, légère diminution de travail depuis le mois dernier, la journée est diminuée d'une heure, on ne fait plus que 65 heures par semaine.

Transports. Commerce. — Arrivages de bestiaux plus faibles que le mois précédent au marché de la Villette par suite de la diminution de la consommation, les *ouvriers du marché* estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage. Placement un peu plus facile chez les *comptables* à cause de la prochaine reprise des affaires pour la saison, 7 p. o/o de chômeurs. Ouvrage plus abondant qne le mois dernier chez les *garçons de magasin et cochers livreurs* de certaines catégories de maisons (alimentation), 6 p. o/o de chômeurs; fondation de six nouvelles maisons de peu d'importance, la journée varie de 10 à 12 heures. Chez les *coiffeurs*, l'amélioration signalée continue. Les *gens de maison* comptent 8 p. o/o des leurs sans place.

Seine-et-Oise. — Travail réduit chez les *raffineurs de pétrole* de Bonnières; pour éviter le renvoi d'un certain nombre de leurs camarades, les ouvriers, d'accord avec leur patron, suspendent le travail pendant 15 jours. Ouvrage plus abondant chez les *travailleurs du livre* de Saint-Germain-en-Laye; pas de chômeurs signalés; de même chez les ouvrières et ouvriers *blanchisseurs* de Rueil. A Versailles, les *charpentiers* estiment que 11 p. o/o des leurs sont atteints par le chômage; la journée est augmentée de 2 heures, on fait 70 heures par semaine. Reprise du travail chez les *maçons* et *tailleurs de pierre* qui comptent 10 p. o/o des leurs sans ouvrage; la journée est augmentée d'une heure et portée à 10 heures.

Seine-et-Marne. — Morte-saison chez les *bûcherons* de Fontainebleau par suite de la fin de l'exploitation des forêts.

Aisne. — Journée de 9 heures et demie chez les *mouleurs* de Saint-Quentin, commandes plus faibles que l'an dernier, principalement celles provenant des sucreries, cependant une petite reprise commence à se produire.

Oise. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Beauvais; l'ouvrage, bien que moins abondant que l'an dernier, a un peu repris depuis le mois précédent; la journée a été augmentée d'une heure pour une dizaine d'ouvriers. Production toujours suivie chez les *cordonniers* de Liancourt; de même chez les *tisseurs* d'Esquennoy et chez les ouvriers des *scieries mécaniques* de Hermes. Pas de chômeurs chez les *boutonniers en os* de Méru, travail 70 heures par semaine; les ateliers sont bien pourvus de commandes; une nouvelle maison vient de se fonder, elle occupe 5 ouvriers; journée de 11 heures chez les *tabletiers*, travail toujours abondant.

Somme. — Dans la *bonneterie*, pas de chômeurs à Corbie, travail environ 60 heures par semaine; augmentation de 10 p. o/o sur les salaires pour 100 ouvriers; à Villers-Bretonneux, une maison vient de fermer. A Amiens, ouvrage plus abondant que l'année précédente chez les *coupeurs* et *ouvriers tailleurs;* on fait maintenant la semaine complète de 66 heures; une des plus importantes maisons vient d'embaucher plusieurs coupeurs et va occuper une centaine d'ouvriers en plus que le mois précédent. Pas de chômeurs chez les ouvriers *serruriers;* travail très ralenti sauf dans 3 maisons; on fait généralement 54 heures par semaine. On atteint 60 heures chez les *maçons*, qui ne mentionnent pas de chômeurs parmi leurs adhérents.

Pas-de-Calais. — Les *cordonniers* de Boulogne-sur-Mer comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents inoccupés, journée réduite d'une heure en général; production très ralentie.

Nord. — Aux *mines* d'Aniche, chômage depuis 3 semaines tous les lundis. L'amélioration signalée chez les *typographes* de Valenciennes continue. A Lille, dans l'*industrie du fil*, travail ferme et régulier, pas de chômeurs signalés, on fait de 60 à 66 heures par semaine. Dans l'*industrie du coton*, situation satisfaisante, on bâtit une nouvelle filature, on double l'importance d'une autre. Pas de chômeurs chez les *pareurs* d'Armentières, journée de 11 heures; toutes les fabriques sont bien pourvues de commissions. La journée a été portée à 11 heures chez les *tourneurs en bois* de Hasnon. Situation toujours satisfaisante chez les *mouleurs* d'Armentières. A Maubeuge, légère reprise dans la *métallurgie*, on voit moins d'ouvriers cherchant du travail, 2 p. o/o de chômeurs. A Lille, l'amélioration signalée chez les ouvriers de l'*industrie des métaux* s'accentue et s'étend, il est arrivé des commandes de toutes les industries, sauf de la sucrerie et de la distillerie, pour lesquelles la crise dure encore; plusieurs commissions également pour l'exportation; les ouvriers de l'industrie des métaux font généralement la journée de 10 heures, sauf dans 2 fonderies où ils travaillent 11 heures. Travail satisfaisant chez les *marbriers à la pendule* de Cousolre.

A Dunkerque, les *maçons* estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage; la durée moyenne du travail est de 60 heures par semaine. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *peintres* d'Armentières grâce à de nombreuses constructions nouvelles, pas de chômeurs, la journée est augmentée de 1 heure et demie; on fait de 60 à 66 heures par semaine; chez ceux de Roubaix, journée de 10 heures, reprise sérieuse du travail.

pas de chômeurs, 4 ateliers nouveaux occupent chacun quelques ouvriers. Ouvrage encore peu abondant chez les *plâtriers* de Dunkerque, le chômage atteint un grand nombre d'ouvriers.

A Lille, diminution de 30 à 50 p. o/o sur les pommes de terre grâce à la douceur de la température. Le pétrole est également en baisse de o fr. o5 par litre.

Ardennes. — Production toujours active dans les *ardoisières* de Fumay; travail 48 heures par semaine. 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Charleville. Dans l'*industrie textile* à Pouru-Saint-Rémy, travail 78 heures par semaine dans une fabrique de couvertures; à Villers-Cernay le nombre des chômeurs n'est plus que de 14 p. o/o. Pas de chômeurs chez les *mouleurs* de Nouzon, ils font 70 heures environ par semaine. Production toujours active chez les *métallurgistes* d'Aiglemont, d'Étion, de Flize, de Joigny-sur-Meuse, de Vivier-au-Court; à Flize, travail 72 heures par semaine et de 66 à 70 heures à Joigny.

A Charleville, baisse du charbon, o fr. 10 environ par 50 kilogrammes, et de la viande, o fr. 05 par 1/2 kilogramme.

Meuse. — Pas de chômeurs signalés chez les *carriers* de Lérouville; ils font généralement 66 heures par semaine; la journée a été augmentée de 2 heures pour 350 ouvriers; ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent.

Aube. — A Troyes, le travail n'a pas encore repris chez les *plâtriers*, le chômage atteint encore la moitié des ouvriers; durée du travail 48 à 50 heures.

Haute-Marne. — A Chaumont, pas de chômeurs chez les *mégissiers de rivière*.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, ouvrage plus abondant que l'an dernier grâce aux impressions pour le dénombrement; la journée est augmentée d'une heure pour 50 ouvriers, mais le taux du salaire est diminué de 5 p. o/o pour 20 ouvriers; la durée moyenne du travail est de 65 heures par semaine, dimanche matin compris. Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers en chaussures*, cependant la production est très ralentie, les magasins ont encore beaucoup d'articles d'hiver en réserve; dans une importante fabrique, la journée est réduite de 11 heures à 9 heures 1/2; de même pour les *coupeurs en chaussures;* ces derniers estiment que 14 p. o/o des leurs sont atteints par le chômage. Pas de chômeurs chez les *tailleurs d'habits*, reprise du travail chez tous les ouvriers travaillant sur mesure, ils font de 72 à 75 heures par semaine. Les *menuisiers* font 72 heures; les *ouvriers en ameublement* 55 heures. Diminution de la durée du travail, une demi-heure par jour. Un peu plus de 2 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers en limes*, journée de 10 heures; elle est de 11 heures chez les *tailleurs de pierre*, qui ne signalent pas de chômeurs. Commandes plus abondantes que l'an dernier et pas de chômeurs signalés chez les *métallurgistes*.

Vosges. — Pas de chômeurs chez les ouvriers de l'*industrie* textile de Moussey.

Haute-Saône. — Chez les *typographes* de Vesoul, travail toujours actif.

Doubs. — Diminution du chômage chez les *maçons* de Besançon, la journée est augmentée d'une heure et portée à 11 heures.

Jura. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Salins. Chez ceux de Saint-Claude augmentation du travail depuis le mois précédent et ouvrage plus abondant que l'an dernier, grâce à la fondation d'un nouveau journal et à la reprise des affaires dans l'industrie lapidaire.

A Salins, baisse de 15 à 20 p. o/o sur la viande de boucherie.

Ain. — A Bourg, pas de chômeurs chez les *menuisiers*, travail 60 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'an dernier, grâce à un certain nombre de constructions nouvelles. Pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierre* de Thoiry et de Bourg, travail 60 heures par semaine à Thoiry et 66 à Bourg.

Saône-et-Loire. — Chez les *verriers* de Chalons-sur-Saône, travail 56 heures par semaine; ouvrage moins abondant que l'an dernier; salaire plus réduit par suite de la retenue opérée sur les salaires à cause des bouteilles dites de rebut.

Côte-d'Or. — Chômage complet chez les *bûcherons* de Couloutre, on s'attend à une reprise au moment de l'écorçage en avril. Ouvrage à peu près aussi abondant que l'an dernier chez les *carriers* de Comblanchieu; petite réduction du gain journalier chez certains *tailleurs de pierre*, par suite de la transformation du travail à l'heure en travail à la tâche.

Yonne. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* d'Auxerre de même chez les *ouvriers du cuir*. Ouvrage assez abondant et journée portée à 11 heures chez les *maçons* et *plâtriers*. 17 p. o/o de chômeurs et 72 heures de travail par semaine chez les *ouvriers du bâtiment* de Sens.

Allier. — Pas de chômeurs signalés chez les *mineurs* de Commentry; travail hebdomadaire 60 heures à l'intérieur et 72 heures à l'extérieur. A Cusset, pas de chômeurs chez les *typographes;* chez les *sabotiers* la journée est augmentée d'une heure et portée à 10 heures.

Puy-de-Dôme. — Pas de chômeurs signalés chez les *plâtriers* de Clermond-Ferrand, amélioration sensible par rapport au mois dernier, travail 60 à 63 heures par semaine.

Haute-Loire. — Ouvrage un peu moins abondant que le mois précédent chez les *chefs d'atelier rubaniers* de Saint-Didier-la-Séauve, réduction du taux des salaires; travail 72 heures par semaine; une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe quelques ouvriers.

Loire. — Travail toujours actif chez les *tisseurs* de Jarnosse, de la Gresle. Léger ralentissement des commandes chez les ouvriers en *tissus élastiques* de Saint-Étienne, sans toutefois occasionner de chômeurs, les ouvriers allant s'employer dans les tissages de velours ou dans ceux de rubans. Ouvrage moins abondant que le mois dernier et que l'an passé chez les *passementiers* de la Fouillouse, 6 p. o/o de chômeurs, journée diminuée de deux heures pour 209 ouvriers; gain réduit de un peu plus de 15 p. o/o pour l'ensemble des ouvriers; on fait généralement 66 heures par semaine. Une maison nouvelle de peu d'importance vient d'être fondée. A Saint-Étienne chez les *chefs d'atelier rubaniers*, travail très ralenti et moins abondant que l'an dernier; diminution des prix de façon atteignant, paraît-il, 40 et 50 p. o/o; la reprise que l'on attendait en fin février ne s'est pas encore produite; plusieurs métiers chôment et ceux qui vont finir au milieu du mois de mars, cesseront de battre faute de commandes. Pour les velours, le peu qui se fabrique se place à des prix de façon très faibles.

A Saint-Étienne, 5 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers*, travail moins abondant que l'an dernier; 9 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs en fonte et en cuivre;* ils font 60 heures par semaine; une diminution de 15 p. o/o sur les salaires atteint 60 ouvriers; par rapport à l'an dernier, ouvrage plus abondant dans une fonderie et moins important dans un grand établissement métallurgique; 3 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes* de Saint-Chamond, un certain nombre de maisons ont reçu des commandes que l'on va commencer à exécuter.

A Saint-Étienne, le beurre a augmenté, les œufs sont en baisse.

Rhône. — A Lyon, l'augmentation des commandes signalée chez les *jardiniers* continue; pas de chômeurs, la durée moyenne du travail hebdomadaire a été accrue de quelques heures, elle varie actuellement de 92 à 95 heures. Les *boulangers* estiment qu'un tiers de leurs adhérents sont sans places, même chômage chez les *cuisiniers*, le placement est plus difficile que l'an dernier, spécialement pour les ouvriers à demeure, il est plus facile que le mois dernier pour les extras; 12 p. o/o de chômeurs chez les *confiseurs-pâtissiers*. L'amélioration signalée chez les *cartonniers* continue. Pas de chômeurs chez les *tanneurs-corroyeurs* de Villefranche, la journée est augmentée de 2 heures dans une maison pour les *mégissiers de rivière;* 2 maisons font la journée ordinaire de 10 heures; une autre ne fait que 9 heures. A Lyon, petite reprise du travail depuis le mois dernier, en vue des fêtes de Pâques, chez les *coupeurs-brocheurs* qui comptent 3 p. o/o des leurs sans ouvrage. Chez les *gantiers*, même amélioration et pour les mêmes causes; on demande des ouvriers. Production très ralentie

chez les *ouvriers en articles de voyage*, la saison d'hiver étant toujours très peu favorable ; on compte un peu plus du quart des adhérents sans ouvrage, cependant la journée a été augmentée d'une heure pour 70 ouvriers ; on fait généralement 60 heures par semaine.

A Saint-Jean-la-Bussière, travail toujours actif chez les *tisseurs ;* de même à Marnand, où on fait de 66 à 70 heures par semaine; légère diminution des commandes chez les *tisseurs* d'Amplepuis, 6 p. o/o de chômeurs, travail de 60 à 66 heures par semaine. Morte-saison plus accentuée que l'an dernier chez les *imprimeurs en étoffe* de Lyon; sur 250 ouvriers, 100 travaillent à tour de rôle.

A Lyon, dans un certain nombre de fonderies, commandes plus nombreuses que l'an dernier, pas de chômeurs chez les *fondeurs* et chez les *mouleurs;* journée de 10 heures. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *chaudronniers en fer,* une petite amélioration se produit depuis le mois dernier, 15 p. o/o de chômeurs ; la journée est généralement augmentée d'une heure, on fait 57 heures par semaine en moyenne. Les récentes inondations ont momentanément arrêté le travail dans les chantiers de constructions de bateaux. Dans les ateliers de *constructions mécaniques,* quelque nouvelles commandes maintiennent une activité suffisante. Placement toujours difficile chez les *chauffeurs-mécaniciens,* à cause de la diminution de travail dans les usines d'apprêt et de teinture ; cependant les chauffeurs-mécaniciens ne comptent plus qu'un cinquième de leurs inoccupés. Ouvrage assez abondant chez les *ouvriers sur cuivre* de Villefranche, pas de chômeurs, journée de 10 heures. A Lyon, travail abondant et pas de chômeurs chez les *ouvriers bronziers ;* ils font 60 heures par semaine, et les ouvriers *orfèvres,* de 60 à 70 heures ; ceux-ci comptent 4 p. o/o des leurs sans ouvrage.

A Lyon, reprise habituelle du travail chez les *marbriers* qui comptent 6 p. o/o de chômeurs et font 60 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *sculpteurs-statuaires.* 15 o/o chez les *terrassiers-puisatiers.* Journée augmentée d'une heure et un peu plus du quart des adhérents atteints par le chômage chez les *cimentiers ;* pas de chômeurs, journée augmentée de 2 heures et portée à 10 heures chez les *maçons.* Chez les *peintres,* situation difficile et ouvrage moins abondant que l'an dernier, travail environ 48 heures par semaine. Augmentation du chômage chez les *coiffeurs,* ils comptent 10 p. o/o des leurs sans places, travail 96 heures par semaine.

A Saint-Jean-la-Bussière, diminution de 0 fr. 20 par kilogramme de viande.

Haute-Savoie. — Travail plus actif que l'an dernier chez les *carriers* de Thollon.

A Annecy, 7 p. o/o de chômeurs chez les *typographes,* l'ouvrage est un peu moins abondant que le mois dernier, la journée qui est de 10 heures en moyenne est diminuée d'une heure dans un petit atelier. Ouvrage plus abondant et pas de chômeurs chez les *chapeliers.* Constructions moins nombreuses que l'an dernier, 12 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierre-plâtriers,* la journée est maintenant de 10 heures.

A Annecy, le prix de la viande est en baisse de 10 p. o/o.

Savoie. — Journée réduite d'une heure dans un certain nombre d'ateliers chez les *typographes* de Chambéry.

Isère. — A Grenoble, 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* un journal a cessé sa publication, il occupait quelques ouvriers. Chez les *gantiers,* à Gières, la production s'est ralentie depuis le mois dernier; travail irrégulier ; plusieurs ouvriers ont été s'employer à d'autres travaux ; pas de chômeurs signalés à Grenoble, mais les commandes sont faibles, les peaux se vendent très cher. A Jallieu, travail faible chez les *imprimeurs sur étoffes.*

A Grenoble, le chômage atteint encore un cinquième des *charpentiers,* la durée du travail est portée à 54 heures par semaine. Augmentation du travail par rapport au mois dernier, chez les *tailleurs de pierre* et *carriers* de Porcieu, ils font maintenant 72 heures par semaine. Chez ceux de Montalieu-Vercieu, pas de chômeurs; la journée est augmentée de 3 heures et l'on manque d'ouvriers.

Drôme. — Léger ralentissement de travail chez les *carriers* de Saint-Restitut, par suite du manque de constructions nouvelles dans la région lyonnaise.

Alpes-Maritimes. — A Cannes, les *cuisiniers* sont à fin de travail, la saison semble avoir été généralement moins bonne que l'an dernier. Pas de chômeurs signalés chez les *typo-*

graphes, légère diminution d'ouvrage depuis le mois précédent ; l'activité se maintient plus grande que pendant le même mois de 1895.

A Nice, 6 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers ;* l'augmentation du nombre des constructions nouvelles permet un placement plus facile grâce à la température favorable et à l'affluence des étrangers, la saison a été assez bonne chez les *garçons-cochers* et *cochers*, elle aurait été meilleure si on n'avait pas eu à lutter contre la concurrence des cochers-loueurs non autorisés; quelques réductions de salaires ont été faites chez les garçons-cochers par suite de cette concurrence. Placement plus facile chez les *garçons limonadiers* de Cannes, principalement pour les employés à la journée; ils font de 14 à 15 heures par jour.

Var. — A Toulon, peu de commandes chez les *mouleurs*, durée du travail 50 heures par semaine, le chômage atteint un grand nombre d'ouvriers; plusieurs ont déjà quitté la ville pour aller s'occuper ailleurs. Situation toujours difficile chez les *machinistes de théâtre*, qui comptent un peu plus du tiers des leurs sans place.

Bouches-du-Rhône. — Pêche encore peu fructueuse chez les *pêcheurs* de Martigues, à cause des gros temps et de la crue des eaux du Rhône. Extraction suspendue deux jours par semaine chez les *mineurs* de Fuveau. 12 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* d'Aix. A Marseille, les *imprimeurs-lithographes* estiment que le chômage atteint 7 p. o/o de leurs membres, commandes moins abondantes que l'an dernier et que le mois précédent ; une maison qui occupait quelques ouvriers vient de fermer. Le travail est un peu moins actif que le mois dernier chez les *typographes ;* il tendrait à reprendre chez ceux d'Aix. Les *calfats* comptent un peu plus de moitié des leurs atteints par le chômage, les *charpentiers* un peu plus du tiers; pour ces derniers, la journée a été augmentée d'une heure et portée à 10 heures ; les travaux du bâtiment se trouvent plus avancés que l'an dernier par suite de la température clémente de l'hiver dernier. 12 p. o/o de chômeurs chez les *mécaniciens de la marine*, ouvrage moins abondant que l'an dernier par suite de la diminution du nombre des navires armés. Chez les *forgerons*, on ne fait plus que 4 et 5 jours par semaine dans un certain nombre d'ateliers et dans une grande compagnie de navigation, on ne travaille plus qu'une semaine sur deux. Légère reprise du travail chez les *carreleurs*, on se hâte de terminer quelques constructions pour les locations de Pâques ; à Aix, les *maçons* comptent un quart des leurs sans ouvrage, durée du travail de 54 à 60 heures par semaine; petite amélioration depuis le mois dernier, une grande partie des maçons ont pu s'occuper aux travaux du canal.

Vaucluse. — A Avignon, les *typographes* entrent dans la période annuelle de ralentissement du travail, 7 p. o/o de chômeurs. Pas de signalés chez les *ouvriers en chaussures*, production plus active que l'an dernier, la journée est généralement augmentée d'une heure. 12 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers de l'*Union balaitière* de Caderousse, travail 72 heures par semaine; ouvrage moins abondant que l'an dernier par suite de la concurrence italienne.

Gard. — 14 p. o/o de chômeurs chez les *carriers* de Beaucaire.

Ardèche. — Dans la *mégisserie* à Annonay, les affaires semblent reprendre, les ateliers sont presque tous ouverts, on fait en moyenne de 6 à 7 heures par jour; dans quelques ateliers où on travaille la journée complète, l'ouvrage serait plutôt un peu plus faible que l'an dernier.

Aveyron. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Rodez. A Milhau, 8 p. o/o de chômeurs chez les *palissonneurs-mégissiers*, ouvrage moins abondant que l'an dernier à pareille époque, cependant une petite reprise se produit depuis le mois dernier. Pas de chômeurs chez les *gantiers*, une maison nouvelle vient de se fonder, elle donne de l'ouvrage à 90 ouvriers dont une partie travaille à domicile ; situation généralement satisfaisante.

Tarn. — A Castres, amélioration sensible chez les *tisseurs*, ouvrage plus abondant et augmentation des prix de façon de 10 p. o/o environ, sauf dans une maison. A Albi, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les *chapeliers-approprieurs* à

cause des commandes pour les fêtes de Pâques ; pas de chômeurs ; la durée du travail hebdomadaire a été augmentée de 24 heures et portée à 60 heures ; les *chapeliers-fouleurs* vont entrer de nouveau dans la période de morte-saison, 20 p. o/o des ouvriers seront sans ouvrage ; une diminution de 20 p. o/o sur les salaires atteint une douzaine d'ouvriers. Les *menuisiers* de Carmaux estiment que un cinquième des leurs sont atteints par le chômage, durée moyenne du travail en atelier, 60 heures par semaine.

Hérault. — Travail toujours actif chez les *cultivateurs-terrassiers* de Marsillargues. Les *mineurs* du Bousquet-d'Orb ne comptent plus que 6 p. o/o des leurs atteints par le chômage ; travail hebdomadaire 44 et 45 heures. A Montpellier, 10 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers*, travail 105 heures par semaine ; pour 60 d'entre eux, le gain hebdomadaire serait réduit de 10 p. o/o environ. Peu de commandes chez les ouvriers *tailleurs d'habits*, par suite de la concurrence de la main-d'œuvre pénitentiaire et par suite de la crise du commerce local, ils estiment qu'un peu plus de la moitié des leurs sont encore atteints par le chômage.

Peu de travail chez les *tonneliers* de Montpellier, ils signalent que le chômage atteint les deux cinquièmes des leurs. 9 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *ouvriers sur métaux* de Cette, la durée du travail varie de 50 à 54 heures par semaine.

A Cette, hausse de 0 fr. 05 sur le pain.

Aude. — A Carcassonne, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *charpentiers*, travail 48 heures par semaine ; 17 p. o/o de chômeurs ; 5 p. o/o chez les *tailleurs d'habits*, le travail vient de reprendre ; en atelier, on fait environ 54 heures ; trois nouvelles maisons viennent de se fonder, elles occupent une dizaine d'ouvriers. Placement plus difficile chez les *maçons* par suite de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère ; ils comptent un quart des leurs sans ouvrage, la journée habituelle est de 8 heures ; à Narbonne, situation satisfaisante chez les *ouvriers du bâtiment*.

Pyrénées-Orientales. — 16 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs de la terre* de Perpignan.

Haute-Garonne. — Placement difficile et salaires réduits chez les *commis-marchands-crieurs* de Toulouse ; journée augmentée d'une heure 1/2 dans la plupart des maisons.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, chez les *tanneurs-corroyeurs*, production plus faible que l'an dernier à la même époque, on compte un tiers des adhérants atteints par le chômage. Dans quatre maisons, faute de matière première, les ouvriers travaillent une semaine à tour de rôle afin d'éviter des renvois. Ouvrage toujours suivi chez les *menuisiers*, pas de chômeurs, travail 60 heures par semaine ; même durée du travail et 4 p. o/o de chômeurs chez les *charrons-forgerons*. Ouvrage abondant chez les *ébénistes*. Augmentation du nombre des chômeurs chez les *ouvriers sur métaux ;* on compte 10 p. o/o des ouvriers sans ouvrage, travail 60 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *peintres*, travail 60 heures par semaine.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, amélioration de la situation chez les *boulangers*, ils ne comptent plus que 5 p. o/o de chômeurs. Reprise sensible de travail chez les *tapissiers*. Chez les *tailleurs*, commandes plus faibles que l'an dernier, principalement celles venant de l'Espagne ; un grand nombre d'ouvriers sont inoccupés. Pas de chômeurs chez les *garçons bouchers*.

Landes. — Chez les *verriers* de Moustey, travail 60 heures par semaine et pas de chômeurs.

Lot. — A Cahors, ouvrage abondant et pas de chômeurs chez les *charpentiers*. 17 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers du fer*, ils font la journée normale de 12 heures ; un atelier de peu d'importance vient de fermer.

Lot-et-Garonne. — La journée est augmentée d'une heure, et on fait 60 heures par semaine chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur-Lot.

Gironde. — A Bordeaux, pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers des usines à gaz*, 5 p. o/o chez les *tailleurs d'habits*, journée de 14 heures environ. Peu de commandes dans les *chantiers de constructions navales*, les *scieurs de long* estiment qu'un peu plus de moitié des leurs sont atteints par le chômage, durée du travail environ 42 heures par semaine; diminution de 10 p. o/o sur les salaires dans un petit atelier. Chez les *charpentiers de haute futaie*, ouvrage peu abondant, le chômage atteint la moitié des adhérents; la durée du travail est dans les chantiers de 54 heures par semaine. Reprise générale du travail chez les *tonneliers* de Preignac. A Bordeaux, pas de chômeurs chez les *charrons* et *forgerons;* la journée est augmentée d'une heure pour 40 ouvriers, elle varie en général de 10 à 11 heures. Pas de chômeurs chez les *mouleurs sur métaux*, travail 60 heures par semaine, ouvrage plus abondant que l'an dernier. Pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierre* et *maçons* de Blaye; chantiers plus nombreux que le mois dernier; la durée de la journée habituelle de 11 heures a été augmentée de 1 heure pour 50 ouvriers. A Bordeaux, peu d'ouvrage chez les *sculpteurs* et *mouleurs*, qui comptent 10 p. o/o des leurs sans ouvrage, ils font généralement 54 heures par semaine. Situation toujours difficile chez les *marins du commerce*. Chez les *cochers*, travail beaucoup moins abondant que l'an dernier, époque à laquelle l'exposition commençait à occuper un nombreux personnel. Un grand nombre d'*ouvriers arrimeurs* et *manœuvres du port* sont sans ouvrage, plusieurs maisons d'armement ont fermé. Les *garçons limonadiers* comptent un peu plus du quart de leurs adhérents sans ouvrage. 8 p. o/o de chômeurs chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, commandes moins abondantes que l'an dernier chez les *typographes*, la diminution de l'importance de l'arsenal amenant une gène dans le petit commerce local. Chez les *tailleurs de pierre*, journée habituelle de 10 heures; il y a moins de constructions en cours d'exécution que l'an dernier. Ouvrage encore peu abondant chez les *maçons;* la durée du travail est portée à 60 heures par semaine.

Charente. — 3 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* d'Angoulême, ouvrage plus abondant que l'année précédente. A Cognac, les constructions nouvelles étant peu avancées, les *menuisiers* comptent encore un peu plus du cinquième des leurs sans ouvrage. A Angoulême, 9 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers*, travail 66 heures par semaine; ouvrage moins abondant que l'an dernier.

Haute-Vienne. — A Limoges, pas de chômeurs chez les *relieurs-doreurs;* travail 60 heures par semaine. 13 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Chez les *ouvriers en cuirs et peaux* de Saint-Junien, l'amélioration déjà signalée continue; le taux des salaires a été augmenté de 10 p. o/o pour une vingtaine d'ouvriers; l'arrivée d'une plus grande quantité de peaux d'agneaux permettra de prolonger la saison. A Limoges, fabrication ralentie chez les *cordonniers*, 8 p. o/o de chômeurs; travail généralement 48 heures par semaine; augmentation du taux des salaires dans 2 maisons. 4 *maisons en liquides* ont fermé depuis le mois dernier par suite de la crise financière de la région; elles occupaient *10 ouvriers tonneliers;* ralentissement du travail dans les autres ateliers, un grand nombre d'*ouvriers tonneliers* sont atteints par le chômage. Travail 48 heures par semaine chez les *sabotiers*. Petite reprise chez les *serruriers*, qui ne font pas encore la journée complète de 10 heures, le chômage atteint encore un peu plus du quart des ouvriers.

A Limoges, hausse de 10 p. o/o sur les légumes.

Corrèze. — A Tulle, par suite de l'arrivée d'articles tous clichés dans une imprimerie, l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier; durée moyenne du travail 65 heures par semaine. 18 p. o/o de chômeurs chez les *chapeliers fouleurs* de Bort; une diminution de 4 heures par jour atteint 34 ouvriers; travail en moyenne de 40 à 45 heures par semaine. 4 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers sur métaux* de Tulle.

Creuse. — Travail un peu plus abondant que le mois dernier chez les *chapeliers* de Bourganeuf, une maison occupant 16 ouvriers a augmenté la journée de 2 heures; peu d'ouvrage dans les autres fabriques.

Cher. — Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers agricoles* de Charly; travail plus abondant que l'an dernier. 6 p. o/o de chômeurs chez les *bûcherons* d'Allogny; 17 p. o/o chez

ceux de Méry-ès-Bois; travail moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent; la journée est diminuée de 1 heure. Pas de chômeurs signalés chez les *bûcherons* de Corquoy; chez ceux de Feux, travail toujours très faible. Ceux de Morvay estiment qu'un tiers des leurs sont inoccupés; durée du travail, en moyenne 60 heures par semaine; ouvrage faible, les coupes de bois étant presque terminées. A Bourges, ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *ouvriers en toiles cirées*, grâce à des diminutions consenties sur les prix de vente, les commandes sont arrivées en plus grande quantité que le mois précédent. Travail plus abondant que le mois dernier chez les *chapeliers*. Pas de chômeurs chez les *maçons* de Dun-sur-Auron. La journée est augmentée de 2 heures et portée à 12 heures chez les *chaufourniers* de Jussy-le-Chaudrier qui comptent un cinquième des leurs sans ouvrage. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *chaufourniers* de la Guerche, travail 72 heures par semaine; deux nouvelles entreprises occupent 80 ouvriers.

Indre. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Châteauroux; la journée normale de 10 heures, est augmentée de 1 heure dans un atelier de 40 ouvriers, elle est diminuée de 1 heure dans une maison occupant 10 ouvriers.

Vienne. — A Poitiers, 3 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, aucun chez les *imprimeurs;* reprise du travail chez les *relieurs* et chez les ouvriers d'industries similaires. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *tailleurs d'habits*, ils comptent environ 10 p. o/o des leurs sans ouvrage; la journée a été augmentée de 2 heures dans le travail en atelier, on fait 60 heures par semaine; les prix de façon payés aux ouvriers ont été diminués dans plusieurs maisons.

A Poitiers, diminution sur la viande de porc, 0 fr, 10 le kilogr.

Deux-Sèvres. — Chez les *gantiers* de Niort on active les commissions qui arrivent à leur fin, pas de chômeurs, travail 66 heures par semaine, augmentation de près de 10 p. o/o sur les salaires pour 80 ouvriers.

Vendée. — Grâce aux impressions nécessitées pour le recensement, ouvrage plus abondant que le mois dernier chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon. Fabrication toujours active chez les *tisserands* d'Évruines, de même aux Épesses, travail 72 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon.

Loire-Inférieure. — A Nantes, 14 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers*. Pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, durée du travail, de 60 à 70 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'année passée. Commandes peu importantes chez les *scieurs à la mécanique* et les *monteurs en caisse* par suite du résultat insuffisant de la pêche à la sardine; il reste encore en magasin beaucoup de caisses d'emballage; cependant pas de chômeurs signalés; la journée a été augmentée de 1 heure dans un certain nombre de scieries mécaniques occupant ensemble 400 ouvriers; deux maisons font 10 heures, cinq 10 heures et demie et une 8 heures par jour. Ralentissement des commandes chez les *chaudronniers;* la journée a été réduite dans cinq ateliers. 6 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers*, travail faible dans les petits ateliers, il reprend dans certaines grandes maisons sauf dans la construction de bâteaux. 11 p. o/o de chômeurs chez les *ajusteurs-tourneurs-raboteurs;* la journée normale est de 10 heures, elle est augmentée de 1 heure pour 80 ouvriers. Situation toujours difficile chez les *ferblantiers-boîtiers* par suite de la concurrence des boîtes à fermeture mécanique, caoutchouc et plomb. Les *granitiers* comptent encore un grand nombre des leurs sans ouvrage.

Finistère. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Brest, travail 60 heures par semaine.

Morbihan. — Ouvrage abondant chez les *maçons* de Lorient, pas de chômeurs, journée augmentée d'une heure et portée à 11 heures.

Côtes-du-Nord. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Saint-Brieuc, travail 66 heures en général par semaine; l'activité se maintient supérieure à celle de l'an dernier, bien qu'elle ait un peu diminué depuis le mois précédent.

Ille-et-Vilaine. — A Fougères, travail toujours actif chez les *typographes*. Production plus ralentie que le mois dernier chez les *coupeurs en chaussures*, la journée de 8 et 9 heures est souvent diminuée de 4 heures. A Rennes, travail faible chez les *ouvriers en voitures*, journée de 8 à 10 heures; la journée est augmentée de 1 heure et portée à onze heures chez les *ouvriers sur métaux*, une reprise sensible se produit, pas de chômeurs signalés. De même, pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierres*. Les *cochers* comptent un cinquième des leurs sans place, la durée du travail est réduite à 98 heures par semaine (dimanche compris).

Maine-et-Loire. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *ouvriers boulangers* d'Angers qui comptent un peu plus du cinquième de leurs membres sans place, ils font généralement 98 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *cordonniers* de Cholet; la journée est diminuée de 1 heure et demie dans un atelier de 43 ouvriers. Les *tisseurs* d'Angers sont à fin de commissions; le gain hebdomadaire est réduit de 33 p. o/o pour 200 ouvriers, cependant pas de chômeurs signalés. Pas de chômeurs également chez les *tisseurs* de la Tessoualle, qui font 84 heures par semaine; commandes peu suivies par suite de la vente difficile des mouchoirs de couleur. A Cholet, difficultés de règlement de travail chez les *tisserands*, quelques fabricants payant une partie de leurs salaires en nature. A Angers, 7 p. o/o de chômeurs chez les *charpentiers*, journée de 11 heures. 5 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers*, la journée ordinaire de 10 heures est augmentée d'une heure pour 80 ouvriers; même journée de 10 heures chez les *mécaniciens*. 7 p. o/o de chômeurs chez les *garçons coiffeurs*, travail de 95 à 105 heures par semaine.

Mayenne. — Le travail tend à baisser chez les *typographes* de Laval, 12 p. o/o de chômeurs; on fait généralement 60 heures par semaine.

Indre-et-Loire. — A Tours, les *bûcherons* estiment que la moitié environ de leurs membres sont sans ouvrage. Chez les *ouvriers en cuirs et peaux* d'Amboise, la journée est portée à 10 heures. Situation plus difficile que l'année précédente chez les *cochers* de Tours, il n'y a pas de chômeurs signalés, mais les recettes diminuent par suite de l'augmentation des moyens de transport en commun.

Loiret. — Ouvrage toujours peu abondant chez les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges, on s'attend à une reprise à l'époque de l'écorçage. Pas de chômeurs chez les *maçons* d'Orléans, travail 66 heures par semaine.

Eure-et-Loir. — Situation toujours satisfaisante chez les *typographes* de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun; les *maçons* sont maintenant bien occupés, ils font 11 heures par jour.

Calvados. — Reprise du travail depuis le mois précédent chez les *typographes* de Caen, pas de chômeurs; la journée est augmentée de 2 heures dans 2 petits ateliers de 25 ouvriers. Commandes plus abondantes que l'an dernier chez les *bonnetiers* de Falaise, les réserves sont épuisées, on travaille pour la saison prochaine; une maison qui fournissait de l'ouvrage à une vingtaine d'ouvriers vient de fermer, cependant pas de chômeurs. Pas de chômeurs chez les *teinturiers blanchisseurs* de Condé-sur-Noireau.

Eure. — Travail toujours actif chez les *compositeurs* d'Evreux.

Seine-Inférieure. — 11 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers* du Havre. A Rouen, chez les *typographes*, reprise du travail depuis le mois précédent grâce aux impressions du recensement, pas de chômeurs, de même chez les *lithographes, papetiers, relieurs*. A Lillebonne une filature a été arrêtée pendant 8 jours au commencement du mois; 110 ouvriers sont restés sans travail pendant cette période. Les *tisseurs* d'Elbeuf signalent 18 p. o/o de chômeurs parmi leurs membres, mais d'après d'autres renseignements, parvenus indirectement à l'Office du travail, le chômage serait en général plus élevé. On travaille 72 heures par semaine. Au Havre, toujours peu de commandes chez les *voiliers*. Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers* d'Elbeuf, la journée est augmentée d'une heure pour 30 ouvriers; travail environ 60 heures par semaine. Situation toujours difficile chez les *journaliers du port* du Havre; peu d'arrivages.

Algérie. — A Alger, les *boulangers* comptent un peu plus du quart de leurs membres inoccupés; la durée moyenne du travail hebdomadaire est de 70 heures; l'ouvrage est moins

abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Un grand nombre de *maçons* sont encore atteints par le chômage, de même à Constantine, par suite de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles pour mars et avril :

Besançon. — Agrandissement de facultés	180.850f
Annecy. — Construction d'un abattoir	135.900
La Rochelle. — Reconstruction d'un marché	164.000
Pau. — Fondations et tabliers d'un pont	243.000
Cahors. — Agrandissement d'un hôpital	159.700
Pantin. — Travaux d'écoles	115.600
Mende. — Travaux sur la route nationale 107 *bis*	152.000
Alger. — Création d'un village	103.000
Champigny (Seine). — Construction d'un groupe scolaire	128.600
Commercy. — Guerre. Construction de bâtiments	260.000
Annecy. — Construction de chemins	281.800
Reims. — Construction d'un hospice	183.800
Saint-Chamond. — Construction d'écoles et couverture de rivières	617.900
Pau. — Construction d'un palais d'hiver	594.800
Lille. — Construction d'un hôtel de sous-préfecture	144.000
Constantine. — Guerre. Construction de bâtiments	124.500
Lons-le-Saunier. — Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude (4e et 5e lots)	670.000
Mende. — Chemin de fer de Mende à la Bastide. — Infrastructure, 3e lot	360.000
Épinal. — Guerre. Extension d'un quartier	300.000
Gap. — Travaux sur les routes nationales 100 et 208	120.900
Clichy (Seine). — Reconstruction d'un marché	182.100
Paris. — Construction d'écoles	381.900
——— Assistance publique. Construction d'un bâtiment	441.700
Paris. — Prison de Fresnes (charpente, couverture, etc)	1.240.000
Chartres. — Agrandissement d'un collège	371.100
Château-Chinon (Nièvre). — Adduction d'eau et électricité	145.100
Joinville (Seine). — Travaux d'écoles	168.400
Le Mans. — Travaux de voirie	112.300

Ministères. — Adjudications de fournitures :

Marine. — 25 mars, Brest, fil à voiles, toiles à voiles en lin, en chanvre, toiles à prélarts.

Marine. — 25 mars, Toulon, tôles et barres profilées en acier.

Guerre. — 4 avril, 62,447 effets d'habillements et képis.

——— 7 avril, effets de grand équipement et de chaussures.

——— 8 avril, objets pour la confection de tentes coniques à muraille.

Marine. — 25 mars, Brest, toiles à hamacs.

——— 15 avril, Brest, crayons de charbon, feutre animal à doublages.

Résultats des adjudications précédentes :

Lons-le-Saunier. — Construction et infrastructure d'un tramway (590.000f). — Adj. : Lardon, à Saint-Martin, par Limoux (Aude), *23*.

Mustapha. — Construction d'une ambulance à El-Kettar (134.700f). — Adj. : *Pavillons*, Brisson, à Alger, *15 ; égouts*, Brisson, *15*.

Le Mans. — Chemin de fer d'intérêt local du Mans à Mayet. — Infrastructure. Ballastage et pose de voie (165.000f). — Adj. : Darpeix, à Saint-Jean-d'Angély, *1*.

Le Mans. — Chemin de fer d'intérêt local. — Infrastructure du 4e lot. Superstructure du 5e (162.000f). — Adj. : Mourat, 7 bis, boulevard Rochechouart, Paris, *3*.

Besançon. — Agrandissement des facultés (199.700f). — Adj. : *Démolitions, terrassements, maçonnerie et enduits*, Boussange, *10,35 ; charpente*, Paten, *12,80 ; menuiserie et serrurerie*,

Déliot, *12,25 ; aménagement des locaux*, Decoursière, à Saint-Claude (Jura), *17,55 ; appréciation et appropriation des locaux, réparations aux toitures*, Paten, *15,65*, *15,55* et *19,35*.

Nantes. — Canal maritime de la Basse-Loire. Irrigation de prairies (100.000f). — Adj. : *terrassements et maçonnerie*, Clavreuil, à Angers, *19 ; charpente et ferronnerie*, Martin, à le Pellerin (Loire-Inférieure), *19*.

Mâcon. — Construction d'une caserne de gendarmerie à Chalon et d'une école à Fontaines (104.100f). — Adj. Rouffonet, *15 ;* Bousquet, à Genélard (Saône-et-Loire), *24*.

Albi. — Chemin de fer de Carmaux à Rodez, entre la Croix-de-Mille et le Viaux (810.000f). — Adj, : Durau, à Carcenac-Peyrales (Aveyron), *38*.

Châteauroux. — Construction d'un marché (116.000f). — Adj. : *terrassements et maçonnerie*, Ballereau, *15 ; ferronnerie, couverture, zingage, peinture et vitrerie*, Diot, *5 ; mobilier intérieur, boutique et accessoires*, Diot, *16*.

Pau. — Construction d'un égout collecteur (260.100f). — Adj. : Albouy, *26*.

Mende. — Construction d'une partie de la route nationale de Niellau à Alais (152.000f). — Adj. : Tondut, à Laubies, *18*.

Clermont-Ferrand. — Construction d'une caserne de gendarmerie (286.900f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, dallage*, Vert, *9 ; charpente*, Dubrouillet, *13 ; menuiserie*, Laurençon, *16 ; serrurerie*, Rey, à Saint-Étienne, *3 ; plâtrerie, peinture, vitrerie*, Belly, *23 ; zinguerie, plomberie*, Vigier, *35*.

Clermont-Ferrand. — Construction d'un lycée de jeunes filles (523.400f). — Adj. : *menuiserie*, Lesbras, à Ambert, *14 ; charpente*, Boyer, à Arlanc, *3 ; plâtrerie, peinture et vitrerie*, Autussier, *14 ; gros fers et serrurerie*, Arnould, *7 ; couverture et zingage*, Baguès, *25*.

Pau. — Chemin de fer de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port (331.000f). — Adj. : Grange, à Agen, *15*.

Melun. — Travaux métalliques de la dérivation éclusée de la Seine de Bruy à la Tombe (160.000f). — Adj. : Baudot, 141, rue Saussure, Paris, *25*.

Doullens. — Construction d'un hôtel de ville (161.700f). — Adj. : *terrassements et maçonnerie*, Thuillier, à Beauval, *2,25 ; charpente et escaliers*, Debeauvais, *15,08 ; couverture et plafonnage*, Mouchy, à Albert, *11,26 ; menuiserie*, Posentier-Rivaux, *8,25 ; serrurerie et gros fers*, Perrin, à Arras, *21,55 ; peinture, vitrerie et tenture*, Noël, 4, rue Doudeauville, Paris, *26.50*.

La Rochelle. — Reconstruction du marché au poisson (164,000f). — Adj. : *démolitions, terrassements, égouts, maçonnerie, sables, dallages*, etc., Privat, *20 ; charpente, fer et fonte, grilles d'entrée, paratonnerres*, Galin, à Bordeaux, *24 ; charpente en bois, menuiserie*, Girerd, à Landrais, *19*.

Clermont-Ferrand. — Chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. Infrastructure, 3e lot (367.000f). — Adj. : Martin, à Compas (Creuse), *29*.

Chemin de fer P.-L.-M. — Ligne de Nyons à Pierrelatte. Ballastage et pose de voie (530.000f). — Adj. : Frot, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris. — Construction de prisons à Fresnes (1.428.000f). — Adj. : *gros fers*, Fromentel, rue Trézel, *8,10 ; fontainerie et distribution des eaux*, Gaget, 25, rue de Chazelles, *31,60*.

Caen. — Ponts et chaussées. Travaux d'accès du port, construction d'une écluse (1.755.600f). — Adj. : Verjut, 41, rue de Rome, Paris, *3*.

Dijon. — Canal de Bourgogne. Exhaussement des levées entre les écluses 24 et 37 (360.000f). — Adj. : Blavy, à Paris, *27*.

Pantin (Seine). — Travaux d'écoles (110.800f). — Adj. : *terrasse, maçonnerie, carrelage et canalisation*, Lambert, 88, rue Boileau, Paris, *20,20 ; menuiserie*, Olivier, 116, avenue de la République, Paris, *25,40 ; serrurerie*, Rousseau, 23, rue Debelleyme, *26,10 ; couverture et plomberie*, Moureu, 8 et 10, rue des Fêtes, Paris, *31,70*.

Bourges. — Canal du Berry. Relèvement du plan d'eau dans le bief de Marseilles-les-Aubigny (101.000f). — Adj. : *exhaussement de digues, relèvement de tabliers*, Gilbert, à Dijon (Côte-d'Or), *19 ; réfection de tabliers métalliques*, Magnard, à Fourchambault (Nièvre), *23*.

Évreux. — Dragage et réfection de digues (220.000f). — Adj. : *Dragage du port de Pont-Audemer et du canal navigable*, veuve Sejan, à Vernon, *17 ; réfection de la digue nord de la Risle*, Girard, à Conteville, *21*.

Toulouse. — Agrandissement de la caserne de gendarmerie à pied (123.100f) — Adj. : *fouilles, maçonnerie et pierres de taille*, Laporte, *23 ; charpente, grosse serrurerie, couverture et zinguerie*, Laurent, *20 ; menuiserie, quincaillerie, peinture et vitrerie*, Vaysse, *34*.

Bordeaux. — Chemin de fer de Cavignac à Bordeaux. Gare de Bordeaux-la-Bastide (156.800f). — Adj. : *clôtures sèches*, Goeytes, *19; empierrement des cours*, Mondon, *15; quais et fosses à piquer*, Barbe, *27; bâtiments en bois de la grande et de la petite vitesse*, Cabrollier, *25; halles métalliques*, Ferradou, *28*.

Annecy. — Construction d'un abattoir (135,900f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, plâtrerie, peinture, égouts*, Falletti, *18; charpenterie*, Barut, *4; ferronnerie et serrurerie*, Masson, *22*.

Épinal. — Construction d'un pavillon à l'hospice Saint-Martin (108,700f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, charpente*, Baudouin, *4,10; planchers, menuiserie, quincaillerie*, Péquart, *5,25*.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les trois premiers mois de l'année 1896.

	1896. — francs.	1895. — francs.
IMPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	283.364.000	229.020.000
Matières nécessaires à l'industrie	603.639.000	545.877.000
Objets fabriqués	160.484.000	127.361.000
TOTAL	1.047.487.000	902.258.000
En plus pour 1896	145.229.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	141.674.000	117.674.000
Matières nécessaires à l'industrie	206.977.000	201.907.000
Objets fabriqués	448.642.000	435.926.000
Colis postaux	36.797.000	29.385.000
TOTAL	834.090.000	784.892.000
En plus pour 1896	49.198.000	

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant le mois de janvier 1896 a été de 1.891.126 tonnes. Il était en 1894 de 1.333.867 soit une augmentation de 41 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin mars.

	1896. —	1895. —
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général (au 24 mars)	252.654.800	233.092.500
Compagnie des omnibus de Paris	10.050.200	8.869.900
Compagnie des petites voitures à Paris	4.567.300	4.554.000

Sucrerie. — Production comparée au 31 mars 1895 et au 31 mars 1896 :

CAMPAGNES.	NOMBRE DE SUCRERIES ayant travaillé.	QUANTITÉS DE BETTERAVES mises en œuvre.	SITUATION DU COMPTE en sucre raffiné.	RESTES EN FABRIQUE. SUCRES ACHEVÉS.	RESTES EN FABRIQUE. PRODUITS en cours de fabrication.
		kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.	kilogrammes.
1895-96...	356	5.396.434.115	532.627.080	32.703.039	38.529.700
1894-95...	367	7.126.436.794	619.797.456	35.180.055	47.172.961
Augmentn.	//	//	//	//	//
Diminutn..	11	1.730.002.679	87.168.376	2.477.016	8.643.281

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 mars 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 29 février 1896, au soir			1.652.146	45.719.148
ENTRÉE.				
Liquidation des magasins (Exercice 1892)	'	"		
Par engagements effectifs	86.966	2.599.208	147.905	4.339.277
Par renouvellements	60.939	1.740.069		
TOTAL			1.800.051	50.058.425
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	91.877	2.399.296		
Par renouvellements	60.939	1.740.069	166.322	4.368.266
Par ventes	13.506	228.901		
RESTE en magasin, le 31 mars 1896			1.633.729	45.690.159
Restait en magasin, le 31 mars 1892			1.977.365	51.127.925
——— le 31 — 1893			1.887.971	50.520.490
——— le 31 — 1894			1.820.559	49.265.486
——— le 31 — 1895			1.729.104	46.338.423
Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o ; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o ; à 6 mois, 2 p. o/o ; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.				

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de mars.	Cours fin du mois de février.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	40f 15c	40f 75c
Sucre brut, février, les 100 kilogrammes	33 40	33 00
Alcool à 90°, février, les 100 kilogrammes	31 60	30 75
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	52 00	56 00
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	35 50	35 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	49 00	51 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 54	1 56
Veaux, *idem.*	2 00	2 20
Moutons, *idem.*	1 96	2 00
Porcs, *idem.*	1 18	1 18
Cotons (au Havre), mars, les 50 kilogrammes	47 75	47 75
Laines en suint (au Havre), mars, les 100 kilogrammes	130 50	131 50
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	47 00	47 50
Fers marchands, les 100 kilogrammes	15 50	14 50
Cuivre en lingots, *idem.*	125 00	118 75
Étain Banka, *idem.*	167 50	167 50
Plomb, *idem.*	29 00	29 75
Zinc bonnes marques, *idem.*	41 00	40 50

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de mars.		Du 1er janvier au 31 mars	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	109	137	380	382
Liquidations judiciaires	19	21	57	54
Conversions de liquidations en faillites	7	5	13	10

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 mars, il a été déposé 219 demandes en autorisation de bâtir, dont 124 pour des constructions neuves. Pendant le mois de mars 1895, le nombre des demandes avait été de 185, dont 106 pour des constructions.

CONDITIONS PRINCIPALES.
DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE (1).
(Suite et fin.)

Les renseignements ci-dessous, sont extraits, comme ceux qui ont paru dans le *Bulletin* de mars, de la *Statistique de l'Industrie minérale et des appareils à vapeur pour 1894*, récemment publiée par le Ministère des travaux publics.

II. — SALAIRES DES OUVRIERS MINEURS EN FRANCE.

1° HOUILLÈRES.

A l'intérieur :

96.400 ouvriers, dont 86.400 hommes, 5.500 jeunes gens de 16 à 18 ans et 4.500 enfants de 13 à 16 ans.

A l'extérieur :

38.200 ouvriers, dont 27.600 hommes, 2.500 jeunes gens de 16 à 18 ans 3.700 femmes et 4.400 enfants de 13 à 16 ans.

DÉSIGNATION des BASSINS HOUILLERS.	NOMBRE DES JOURNÉES de travail par ouvrier		SALAIRE ANNUEL par ouvrier		SALAIRE JOURNALIER par ouvrier		PRODUCTION ANNUELLE par ouvrier		FRAIS de main-d'œuvre par tonne produite.
	du fond.	du jour.	du fond.	du jour.	du fond.	du jour.	du fond.	sans distinction.	
			francs.	francs.	fr. c.	fr. c.	tonnes.	tonnes.	fr. c.
Nord et Pas-de-Calais	279	305	1.294	979	4 64	3 21	304	238	5 15
Saint-Étienne	296	294	1 417	969	4 79	3 30	308	200	6 29
Alais	285	327	1.336	992	4 69	3 03	238	163	7 54
Le Creusot et Blanzy	275	309	1.339	1.142	4 87	3 70	309	185	6 80
Aubin et Carmaux	292	273	1.315	821	4 51	3 01	277	172	6 56
Commentry	296	294	1.107	835	3 74	2 84	276	187	5 45
Lignites de Fuveau (Provence)	236	259	1.125	819	4 77	3 16	226	161	6 45
ENSEMBLE	280	298	1.278	939	4 57	3 15	285	204	5 80

2° AUTRES MINES, Y COMPRIS LES SALINES.

A l'intérieur :

8.700 ouvriers, dont 8.400 hommes, 200 jeunes gens de 16 à 18 ans, et 100 enfants de 13 à 16 ans.

A l'extérieur :

3.700 ouvriers, dont 3.000 hommes, 200 jeunes gens de 16 à 18 ans, 300 femmes et 200 enfants,

Dans les *mines de fer* (4.700 ouvriers du fond et 2.200 du jour), le salaire moyen annuel s'est élevé à 988 francs pour les ouvriers du fond et 847 francs pour les ouvriers du jour, en tenant compte des ouvriers employés à l'extraction dans les mi-

(1) Voir *Bulletin* de mars, page 159.

nières de fer (non concédées). Le salaire journalier du fond est de 3 fr. 73; celui du jour est de 3 fr. 33, et celui de l'ensemble de 3 fr. 69.

Pour les *mines métalliques autres* (3.200 ouvriers du fond, 2.300 à l'extérieur), le salaire moyen annuel s'est élevé à 1.019 francs pour le fond, à 718 francs pour le jour, et les salaires moyens journaliers, pour les mêmes catégories, à 3 fr. 76 et 2 fr. 79.

Pour les *minerais bitumineux et substances diverses* (840 ouvriers du fond, 280 du jour), 1.042 francs et 3 fr. 96 pour le fond, 603 francs et 2 fr. 62 pour le jour.

Pour les *concessions de sel gemme* (180 ouvriers du fond et 120 du jour), 1,129 francs et 4 fr. 27 pour le fond, 1,044 francs et 3 fr. 42 pour le jour.

DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS.	PERSONNEL des MINES autres que les houillères	MINES DE FER (sans les minières). — Salaire journalier		MINERAIS MÉTALLIFÈRES. — Salaire journalier		SUBSTANCES DIVERSES. — Salaire journalier		MINES DE SEL (sans les marais salants). — Salaire journalier	
		au fond.	au jour.	au fond.	au jour.	au fond.	au jour.	au fond.	au jour.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	140	4 18	2 75	"	"	3 39	2 32	"	"
Allier	194	"	"	3 62	2 51	3 41	2 77	"	"
Alpes (Basses-)	7	"	"	"	"	5 00	3 53	"	"
Alpes (Hautes-)	15	"	"	3 50	3 04	"	"	"	"
Ardèche	149	"	"	4 36	3 50	"	"	"	"
Ariège	656	2 50	"	3 54	2 55	"	"	"	"
Aude	71	2 97	3 04	3 10	1 37	"	"	"	"
Aveyron	524	3 78	2 74	3 90	2 65	"	"	"	"
Calvados	224	4 16	3 54	"	"	"	"	"	"
Cantal	55	"	"	3 58	3 25	"	"	"	"
Cher	168	"	"	"	"	"	"	"	"
Corrèze	10	"	"	3 45	2 20	"	"	"	"
Corse	230	"	"	2 63	2 39	"	"	"	"
Dordogne	30	"	"	3 24	3 00	"	"	"	"
Doubs	4	"	"	"	"	"	"	"	4 63
Drôme	170	"	"	3 96	2 34	"	"	"	"
Gard	903	4 26	3 97	4 11	3 05	3 00	2 25	"	"
Garonne (Haute-)	1		"	"	"	"	"	"	3 30
Hérault	19	"	"	"	"	"	"	"	"
Ille-et-Vilaine	958	"	"	3 16	2 66	"	"	"	"
Indre	8	"	"	3 46	3 58	"	"	"	"
Isère	383	4 10	2 57	"	"	"	"	"	"
Jura	7	4 08	3 07	"	"	"	"	"	3 58
Landes	28	"	"	"	"	"	"	2 72	2 52
Loire (Haute-)	117	"	"	3 67	2 91	"	"	"	"
Loire-Inférieure	24	"	"	"	"	"	"	"	"
Lot	45	"	"	"	"	"	"	"	"
Lot-et-Garonne	78	"	"	"	"	"	"	"	"
Lozère	157	"	"	3 05	2 16	"	"	"	"
Marne (Haute-)	415	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurthe-et-Moselle	4.333	3 73	3 57	"	"	"	"	4 66	3 55
Puy-de-Dôme	429	"	"	2 76	1 95	4 79	3 54	"	"
Pyrénées (Basses-)	66	3 11	2 69	"	"	"	"	2 92	2 87
Pyrénées (Hautes-)	5	"	"	4 60	2 40	"	"	"	"
Pyrénées-Orientales	448	3 42	2 70	"	"	"	"	"	"
Rhin (Haut-). [Belfort]	18	"	"	"	4 01	"	"	"	"
Rhône	615	"	"	4 98	2 23	"	"	"	"
Saône (Haute-)	31	"	"	"	"	"	"	"	2 45
Saône-et-Loire	942	4 15	3 35	4 01	2 40	4 34	2 79	"	"
Savoie	6	4 15	3 53	"	"	"	"	"	"
Savoie (Haute-)	10	"	"	"	"	2 81	2 75	"	"
Tarn	108	2 89	2 36	3 24	2 71	"	"	"	"
Var	822	3 63	3 46	4 01	3 86	4 80	4 80	"	"
Vaucluse	47	"	"	"	"	3 84	3 37	"	"
TOTAUX	13.670	3 73	3 25	3 76	2 79	3 96	2 62	4 27	3 42

III. — COMPARAISON DE LA PRODUCTION HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES PRINCIPAUX PAYS.

ANNÉES.	PAYS.	HOUILLE et LIGNITE.	FONTE.	FER.	ACIER.	OR (1).	ARGENT (1).	CUIVRE.	PLOMB.	ZINC.	ÉTAIN.
		tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	kilog.	kilog.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
1894	France	27.417.000	2.070.000	786.000	674.000	"	26.150	6.400	8.700	23.400	"
"	Algérie et colonies	114.000	"	"	"	"	18	700	"	"	"
"	Grande-Bretagne et Irlande	191.290.000	7.546.000	1.364.000	2.893.000	108	8.575	55.900	42.800	25.500	11.370
"	Empire d'Allemagne (Prusse, Saxe, Bavière et autres)	98.876.000	4.700.000	1.116.000	3.617.000	3.315	193.151	25.700	100.800	143.600	896
"	Luxembourg	"	680.000			"	"	"	"	"	"
"	Hollande et les détroits	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30.900
"	Belgique	20.535.000	819.000	453.000	341.000	"	200	"	14.100	97.000	"
1893	Autriche	26.549.000	663.000	317.000	53.000	61	38.246	940	9.600	5.900	66
1892	Hongrie (et Croatie-Slavonie)	3.793.000	309.000	14.000	"	2.708	20.794	280	1.300	"	"
1894	Italie	271.000	10.300	142.000	54.600	209	27.717	7.000	19.600	"	"
1892	Russie	6.922.000	1.029.000	495.000	371.000	38.053	3.565	4.600	900	4.300	"
1893	Suède	200.000	453.000	288.000	167.000	94	2.870	540	470	"	"
1892	Norvège	"	610	"	(2) 500	"	4.963	630	"	"	"
1893	Espagne	1.520.000	135.000	59.000	77.000	"	423.670	45.300	169.300	6.000	"
1892	Portugal	18.000	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1894	Grèce	14.300	"	"	"	"	35.436	"	14.000	"	"
"	Turquie	"	"	"	"	11	7.809	"	"	"	"
1894	États-Unis d'Amérique	154.137.000	6.765.000	4.864.000	4.483.000	59.434	1.539.942	160.400	145.900	67.100	"
1893	Centre et Sud-Amérique	992.000	"	"	"	23.077	2.540.699	68.800	60.500	"	"
"	Canada, Terre-Neuve	3.374.000	45.300	"	"	1.435	20.204	5.630	970	"	"
1893	Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande	4.435.000	"	"	"	59.951	562.263	6.500	50.000	240	2.800
"	Possessions anglaises en Asie	2.570.000	"	"	"	5.845	"	"	"	"	"
1893	Possessions anglaises en Afrique	201.000	"	"	"	31	12.714	6.800	"	"	"
1894	République Sud-Africaine	"	"	"	"	60.710	6.964	"	"	"	"
"	Japon	3.329.000	18.000	"	"	737	60.869	20.400	1.100	"	38
"	Divers	"	"	"	"	11.614	"	"	"	"	"
	TOTAUX	546.557.000	25.243.000	9.898.000	12.731.100	267.393	5.536.819	417.000	640.000	373.000	46.070

(1) Production des mines. (2) Fer et acier. (3) Chine: 9,049 kilogrammes; Indes Néerlandaises: 1,022; Corée, Madagascar, Côte d'Or.

IV. — LES ACCIDENTS DANS LES MINES.

Mines de charbon. — En 1894, on a compté 9,6 tués par 10.000 ouvriers du fond, 5,5 par 10.000 ouvriers de la surface et 8,5 tués par 10.000 ouvriers employés tant au fond qu'au jour.

La proportion des tués par 10.000 ouvriers employés tant à la surface qu'au fond des exploitations a été la suivante pendant les périodes quinquennales qui ont précédé l'année 1894.

	PROPORTION DES TUÉS DANS LES CHARBONNAGES par 10.000 ouvriers.		
	1° Grisou.	2° Autres causes.	Total.
1875-79	5,5	16,3	21,8
1880-84	2,0	13,8	15,8
1885-89	8,2	10,9	19,1
1890-94	2,8	10,9	13,7

Ces chiffres font ressortir une amélioration continue.

En 1894, il y a à peu près 4 tués par million de tonnes de charbon extrait tandis que vers 1835 ce million de tonnes coûtait plus de 30 vies d'hommes.

Mines métalliques. — En 1894, on a compté 9,3 tués par 10.000 ouvriers du fond et 8,1 par 10.000 ouvriers tant du fond que de la surface. Pour les vingt dernières années le chiffre de tués le plus bas est celui de 1894.

Voici à titre de comparaison la mortalité par accident dans les houillères de la Grande-Bretagne et de la Belgique.

Grande-Bretagne et Irlande (1). — En 1894, les houillères ont employé 693.000 personnes dont 560.000 au fond et 133.000 à la surface. Il y a eu 18,8 tués par 10.000 ouvriers du fond, 8 par 10.000 ouvriers de jour, et dans l'ensemble 16,5. Par million de tonnes extraites, le nombre de tués a été de 5,8.

Belgique (2). — En 1894, les houillères ont employé 117.103 personnes, dont 86.551 au fond et 30.552 à la surface. Il y a eu 20,4 tués par 10.000 ouvriers du fond, 5,2 par 10.000 ouvriers du jour et dans l'ensemble 16,2. Par million de tonnes extraites, le nombre des tués a été de 9,2 en 1894.

V. — ACCIDENTS D'APPAREILS À VAPEUR.

L'amélioration signalée dans les mines se retrouve également, en France, dans la statistique des accidents d'appareils à vapeur ainsi qu'il résulte du tableau suivant:

ACCIDENTS D'APPAREILS À VAPEUR (NOMBRE RAPPORTÉS À 10,000 APPAREILS EN ACTIVITÉ).

PÉRIODES.	ACCIDENTS.	TUÉS.	BLESSÉS.
1875-1879	3,9	4,3	5,1
1880-1884	3,5	3,7	3,5
1885-1889	3,1	2,7	2,1
1890-1894	3,0	1,8	1,7
1894 seul	3,1	1,2	1,6

(1) *Labour Gazette.*
(2) Rapport de M. Harzé, inspecteur général des mines.

PLACEMENT GRATUIT.

Pendant l'année 1895, la Société du travail du XIe arrondissement a effectué 973 placements, dont 152 de domestiques.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT.

(RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er AVRIL.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
FÉVRIER 1896.				
Paris (1er arr[t]).	488	198	170	23
— (IIIe —).	525	555	330	"
— (IVe —).	505	428	377	7
— (V[e] —).	88	111	52	"
— (XIIIe —).	217	189	171	"
— (XVe —).	392	245	207	"
— (XIXe —).	167	199	116	6
— (XXe —).	143	84	49	21
Lille	11	"	"	"
Nancy	163	31	22	"
MARS 1896.				
Paris. (IIIe ar[t].)	547	701	375	"
— (VIe arr[t]).	348	243	203	1,175
— (IXe arr[t]).	113	96	69	"
Refuges munic.	"	"	"	"
Levallois-Perret.	190	149	77	65
Brest.	16	1	1	"
Lisieux	101	77	50	"
Saint-Nazaire	12	1	"	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JANVIER 1896.				
Angers	158	40	35	15
Besançon	85	39	20	1
Béziers	56	42	42	"
Boulogne-s.-M.	65	46	42	4
Cholet	56	32	25	3
Cognac	185	75	67	8
Montpellier	170	77	73	"
Nice	280	84	78	30
Saint-Étienne	106	39	33	"
Toulon	35	15	14	1
Toulouse	181	97	91	29
FÉVRIER 1896.				
Bordeaux (municipale)	485	224	207	"
Bordeaux (indépendante)	365	41	7	34
Perpignan	27	12	10	2
Tours	223	61	60	1

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie.	"	"	87	"
Orne	Alençon	Patronage des ouvrières et domestiques	20	20	6	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	20	77	11	"
Seine	Paris	Asile Saint-Charles	"	284	69	"
Idem	*Idem*	The mission home	124	83	28	6
Idem	*Idem*	The english catholic home	25	57	5	"
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lorrains	"	7	6	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	58	60	45	"
Idem	*Idem*	Maison des sœurs de la Croix	"	"	617	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	274	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	Société L'Étoile	162	94	16	78
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréch. et forgerons	22	30	22	3
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Empl. et voyag. de commerce.	3	1	"	"
Nord	Lille	Voyageurs de commerce	8	6	4	3
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	3	1	1	"
Seine	Paris	Société des cuisiniers	260	120	120	250
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	372	325	297	4
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	12	5	"	5
Idem	*Idem*	La Couturière	22	12	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons charrons,	15	25	25	"
Idem	*Idem*	Compag. tonneliers-foudriers	"	6	5	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	10	7	1	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	96	70	28	18
Idem	*Idem*	Union des empl. du com. et ind.	2	4	"	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	110	95	75	7
Idem	*Idem*	Société « L'Étoile »	512	110	110	770
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	"	12	6
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	16	13	4	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), FÉVRIER 1896.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes	Cannes	Cuisiniers	12	"	"	"
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	17	14	15	34
Aube	Troyes	Plâtriers	16	"	6	"
Aude	Carcassonne	Ouvriers de l'habillement	10	5	"	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	1	1	1	"
Idem	*Idem*	Terrassiers	14	3	"	12
Aveyron	Rodez	Typographes	2	"	"	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Typographes	3	8	3	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs lithographes	8	8	8	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	56	10	10	"
Idem	*Idem*	Mécaniciens	50	1	1	"
Idem	*Idem*	Forgerons	8	"	"	"
Cher	Méri-ès-bois	Bûcherons	20	20	20	"
Gironde	Bordeaux	Scieurs de long	66	22	22	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers, restaurateurs	35	4	4	8
Idem	*Idem*	Gens de maison	45	63	24	4
Idem	Blaye	Tailleurs de pierre	2	2	2	"
Hérault	Montpellier	Boulangers	30	"	"	"
Idem	Cette	Ouvriers métallurgistes	8	3	3	"
Isère	Grenoble	Typographes	4	2	"	2
Loire	Saint-Étienne	Typographes	3	3	"	3
Idem	*Idem*	Menuisiers	21	8	8	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS. (Suite.)

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Loire-Inférieure	Nantes	Ajusteurs	20	4	4	"
Idem	*Idem*	Cuisiniers	"	"	15	8
Lot	Cahors	Travailleurs du fer	5	2	"	2
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	19	15	4	15
Idem	*Idem*	Coiffeurs	11	9	5	2
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Ouvriers en limes	4	"	"	"
Nord	Roubaix	Peintres	"	"	40	"
Oise	Beauvais	Typographes	3	4	3	"
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Charrons et forgerons	2	"	"	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	8	17	14	3
Rhône	Lyon	Jardiniers	12	28	12	"
Idem	*Idem*	Boulangers	154	154	59	95
Idem	*Idem*	Confiseurs-pâtissiers	28	25	25	2
Idem	*Idem*	Imprimeurs-conducteurs	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvrières en articles de voyage.	15	5	5	"
Idem	*Idem*	Chaudronniers en fer	9	5	1	4
Idem	*Idem*	Chauffeurs mécaniciens	3	12	4	5
Idem	*Idem*	Bronziers	"	10	"	"
Savoie	Chambéry	Travailleurs du livre	1	"	"	"
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers	3	"	"	"
Seine	Paris	Jardiniers	3	2	"	2
Idem	*Idem*	Ouvriers boulangers	8	74	38	36
Idem	*Idem*	Pâtissiers-cuisiniers	70	90	50	980
Idem	*Idem*	Typographes	10	25	75	88
Idem	*Idem*	Conducteurs typographes	15	9	4	6
Idem	*Idem*	Margeurs-pointeurs typographes	20	25	"	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	3	10	25	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	33	27	25	"
Idem	*Idem*	Coffretiers	6	4	4	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs, conducteurs, mécaniciens	8	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision	60	10	45	"
Idem	*Idem*	Estampeurs-poêliers	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers du bronze	45	8	8	"
Idem	*Idem*	Mouleurs en plâtre	15	7	"	7
Idem	*Idem*	Fumistes	150	"	25	12
Idem	*Idem*	Comptables	15	4	2	1
Idem	*Idem*	Garçons de magasin et cochers livreurs	36	12	9	4
Idem	*Idem*	Coiffeurs	"	"	150	750
Idem	*Idem*	Élèves en pharmacie	25	15	9	3
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	215	49	2
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	2	"	2	6
Tarn	Albi	Chapeliers	"	"	1	"
Vaucluse	Caderousse	Union balaitière	20	"	"	"
Vienne	Poitiers	Tailleurs	3	2	2	"
Haute-Vienne	Limoges	Typographes	2	2	2	"
Alger	Alger	Boulangers	21	6	3	3
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers, restaurateurs	15	25	10	45

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES		FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
	de moins de 60 ans.	de plus de 60 ans.			
MOIS DE MARS.					
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	6.404	920	293	521	21.974
Asile de la rue Mouffetard.....	295	9	"	3	1.120
Société philanthropique (rue de Crimée)....	"	"	137	23	781
— (rue Labat).....	"	"	268	19	1.271
— (rue Saint-Jacques)...	"	"	309	54	1.727
— (avenue du Maine)...	"	"	58	58	580

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

(D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine, bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES en janvier.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.040
		Femmes.....	9.043
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	11.594
		Femmes.....	21.727
TOTAL des indigents secourus.....			47.404
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.576
		Femmes.....	8.908
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	2.697
		Femmes.....	2.864
TOTAL des nécessiteux secourus.....			20.015

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois de novembre et décembre 1895 et janvier 1896.

Personnes de moins de 60 ans.....	Hommes.....	9.419
	Femmes.....	10.652
Personnes de plus de 60 ans.....	Hommes.....	6.168
	Femmes.....	9.957
TOTAL des personnes secourues.....		36.196

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de mars 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Allier. [24 mars 1896]. — Syndicat des bouchers et charcutiers de Cusset (15 membres). Siège social : rue de l'Isle, à Cusset.

Corrèze [6 février 1896].— Syndicat des pharmaciens de l'arrondissement de Brive (24 membres). Siège social : Grande-Place et rue Majour (maison Bosredon), à Brive.

Drôme [9 février 1896]. — Syndicat des agents généraux et tous assureurs français des Compagnies françaises ou étrangères d'assurances de toute nature des départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère [cantons limitrophes] (21 membres). Siège social : rue des Alpes, 38, à Valence.

Gironde [28 décembre 1895]. — Syndicat du commerce de la boucherie et charcuterie de Saint-André-de-Cubzac (9 membres). Siège social : hôtel du Commerce, à Saint-André-de-Cubzac.

[11 février 1896]. — Chambre syndicale des dentistes de Bordeaux et du Sud-Est (15 membres). Siège social : rue des Trois-Conils, 53, à Bordeaux.

Isère [6 février 1896]. — Syndicat des charcutiers de Grenoble (21 membres). Siège social : rue Barnaud, 16, à Grenoble.

Nord [27 septembre 1895]. — Syndicat de la boulangerie d'Armentières (39 membres). Siège social : rue de Vignette, 12, à Armentières.

Pas-de-Calais [25 novembre 1895]. — Association syndicale des marchands charcutiers de la ville de Saint-Omer (22 membres). Siège social : Grande-place, n° 9, à Saint-Omer.

[21 mars 1896]. — Syndicat des agents généraux d'assurances de l'arrondissement d'Arras (20 membres). Siège social : boulevard Crespel, 4, à Arras.

Rhône [15 octobre 1895]. — Union philanthropique et amicale des représentants en charbons (22 membres). Siège social : rue François-Dauphin, 11, à Lyon.

[30 janvier 1896]. — Syndicat des marchands de fromages et de salaisons de Lyon et de la région (42 membres). Siège social : passage Saint-Pothin, 3, à Lyon.

Seine [10 février 1896]. Syndicat des caoutchoutiers de France (200 membres). Siège social : rue de Bondy, 80, à Paris.

Vosges [9 février 1896]. — Syndicat des agents généraux d'assurances à primes fixes de l'arrondissement de Remiremont (20 membres). Siège social : avenue Carnot, 11, à Remiremont.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Allier [12 janvier 1896]. — Syndicat des ouvriers du bâtiment de la ville de Moulins (39 membres). Siège social : boulevard de Courtais, à Moulins.

Alpes-Maritimes [18 janvier 1896]. — Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs de Nice (31 membres). Siège social : rue de la Paix, 1, à Nice.

Bouches-du-Rhône [17 novembre 1895]. — Syndicat des ouvriers de brasserie de limonades, sirops et liqueurs (27 membres). Siège social : rue Curriol, 12, à Marseille.

[8 janvier 1896]. — Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs de Marseille (31 membres). Siège social : à la manufacture des tabacs.

[17 février 1896]. — Syndicat des ouvriers peintres et arts décoratifs (62 membres). Siège social : bourse du travail de Marseille.

Charente [2 octobre 1895]. — Syndicat des travailleurs sur cuivre d'Angoulême (40 membres). Siège social : bourse du travail d'Angoulême.

[décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers jardiniers de la ville de Cognac (26 membres). Siège social : bourse du travail de Cognac.

Côte-d'Or [14 février 1896]. — Association générale des préposés des manufactures des tabacs, magasins et manufactures d'allumettes [section de Dijon] (25 membres). Siège social : Dijon.

Gironde [1er janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers charrons et forgerons de la ville de Bordeaux (42 membres). Siège social : rue du Mirail, 32, à Bordeaux.

[21 janvier 1896]. — Chambre syndicale des représentants des compagnies d'assurances terrestres de Bordeaux (23 membres). Siège social : cours du Chapeau-Rouge, 11, à Bordeaux.

[23 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Bordeaux et du département (53 membres). Siège social : rue de Lalande, 42, à Bordeaux.

[26 février 1896] — Syndicat des ouvriers boulangers «les Amis de l'ordre» (35 membres). Siège social : rue de Cursol, 25, à Bordeaux.

Indre [15 février 1896] — Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs de Châteauroux (23 membres). Siège social : rue de la Gare, 58, à Châteauroux.

Isère [10 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers chauffeurs et chauffeurs-mécaniciens (20 membres). Siège social : rue des Clercs, 16, à Vienne.

Maine-et-Loire [1er février 1896]. — Chambre syndicale des manœuvres et terrassiers d'Angers (50 membres). Siège social : bourse du travail d'Angers.

[24 février 1896] — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'Angers (11 membres). Siège social : place des Halles, à Angers.

Meurthe-et-Moselle [12 février 1896]. — Syndicats des préposés des tabacs de Nancy (27 membres). Siège social : rue Jean-Lamour, 11 *bis*, à Nancy.

[12 février 1896]. — Union des ouvriers coiffeurs de Nancy (18 membres). Siège social : rue des Dominicains, 47, à Nancy.

Rhône [25 janvier 1896]. — Syndicat des ouvriers, employés et similaires de la compagnie Lyonnaise de tramways (83 membres). Siège social : avenue des Ponts, 317, à Lyon.

[1er mars 1896]. — Association professionnelle des préposés de la manufacture des tabacs de Lyon (32 membres). Siège social : rue de la Charité, 78, à Lyon.

Seine [1er janvier 1896]. — Fédération des préposés des manufactures des tabacs, magasins et des manufactures d'allumettes [section du Gros-Caillou] (52 membres). Siège social : rue Jean-Nicot, 10 (salle Galant), à Paris.

[10 janvier 1896]. — Fédération des préposés des manufactures et magasins de tabacs et des manufactures d'allumettes [section de Reuilly] (15 membres). Siège social : rue de Charenton, 306, à Paris.

[14 janvier 1896]. — Fédération des préposés des manufactures des tabacs, magasins et des manufactures d'allumettes [section des allumettes de Pantin-Aubervilliers] (26 membres). Siège social : route d'Aubervilliers, 58, à Pantin.

[16 janvier 1896]. — Fédération des préposés des manufactures des tabacs, magasins et des allumettes [section de Pantin] (32 membres). Siège social : rue Jacquart, 2, à Pantin.

[2 février 1896]. — Chambre syndicale des fondeurs et parties similaires du département de la Seine.

[3 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs, écrivains et graveurs lithographes (260 membres). Siège social : rue de Bondy, 80, à Paris.

[16 mars 1896] — Chambre syndicale des ouvriers tapissiers de Paris (600 membres). Siège social : rue de Picardie, 22, à Paris.

Deux-Sèvres [28 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment de Niort (27 membres). Siège social : mairie de Niort.

[1er février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers et chaudronniers de Niort 18 membres). Siège social : mairie de Niort.

[20 février 1896]. — Syndicat des ouvriers menuisiers de Saint-Maixent et de ses deux cantons (20 membres). Siège social : rue de la Tour-Chabot, salle Ferland, à Niort.

Vaucluse [12 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de la ville d'Avignon (45 membres). Siège social : café du cours, à Avignon.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Côte-d'Or [19 janvier 1896]. — Union syndicale agricole des Maillys (42 membres). Siège social : les Maillys.

[11 février 1896]. — Syndicat central de Bourgogne et de Franche-Comté (15 membres). Siège social : rue Vauban, 21, à Dijon.

Côtes-du-Nord [10 novembre 1895]. — Syndicat agricole de la commune de Touquédec (42 membres). Siège social : bourg de la commune de Touquédec.

[17 novembre 1895]. — Syndicat agricole de la commune de Servel (25 membres). Siège social : Servel (bourg).

Doubs [2 février 1896]. — Syndicat agricole de la commune de Lantenne-Vertière (16 membres). Siège social : Lantenne-Vertière.

Lot-et-Garonne [30 janvier 1896]. — Syndicat agricole du canton de Puymirol (350 membres). Siège social : à Boudonnier, commune de Casteculier.

Pas-de-Calais [26 janvier 1896]. — Chambre syndicale des cultivateurs du Nord et du Pas-de-Calais (17 membres). Siège social : Garguetelle, hameau de la commune de Carvin.

Haut-Rhin [27 octobre 1895]. — Société des Amis des arbres fruitiers de Delle (40 membres). Siège social : hôtel de ville de Delle.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Charente [29 décembre 1882]. — Syndicat des patrons boulangers d'Angoulême (34 membres). Siège social : café Alvarez, à Angoulême,

Seine [11 août 1886]. — Chambre syndicale des patrons monteurs de boîtes de montres (19 membres). Siège social : rue Jean-Jacques Rousseau, 64, à Paris.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Charente [10 août 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Jarnac (15 membres). Siège social : café Déclie, rue du Chêne-Vert, à Jarnac.

Eure [12 octobre 1887]. — Chambre syndicale des ouvriers en instruments de musique [finisseurs] (30 membres). Siège social : La Couture-Boussey.

Gironde [15 mai 1889]. — Chambre syndicale de l'Union des ouvriers boulangers de Bordeaux (105 membres). Siège social : bourse du travail, 42, à Bordeaux.

Loiret [14 août 1892]. — Syndicat des ouvriers bûcherons des communes de Vitry-aux-Loges, Combereux et Seichebrières (61 membres). Siège social : au bourg de Vitry-aux-Loges, rue de Paradis.

Nord [7 août 1893]. — Fédération régionale des syndicats ouvriers de l'industrie textile d'Armentières et environs (1.100 membres). Siège social : estaminet de la Belle-Vue, à Houplines.

[24 avril 1894]. — Union syndicale ouvrière de l'industrie textile et similaire d'Armentières et environs (membres). Siège social : rue des Douze-Apôtres, estaminet de la Clef, à Armentières.

[28 juin 1895]. — Syndicat charbonnier Tourquennois (membres). Siège social : rue Vinoc-Choquel, maison Lucien Delannoy, à Tourcoing.

Seine [1891]. — Chambre syndicale des ouvriers horlogers et employés des maisons de bijouterie et d'horlogerie de Paris (membres). Siège social : boulevard de Sébastopol, 35, à Paris.

[24 septembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs et vernisseurs sur bois (35 membres). Siège social : salle de la Renaissance, rue de Reuilly, 1, à Paris.

3° SYNDICATS MIXTES.

Seine (12 décembre 1891]. — Syndicat mixte des patrons fabricants, commerçants, ouvriers et employés de l'ameublement (20 membres). Siège social : rue Bonaparte, 74, à Paris.

[12 décembre 1891]. — Syndicat mixte des patrons, fabricants, commerçants, ouvriers et employés du livre et objets de piété (20 membres). Siège social : rue du Bac, 144, à Paris.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Charente [20 mai 1892]. — Syndicat général d'études et de culture de plants de vigne français et américains [90 membres]. Siège social : rue de Paris, à Angoulême.

LES GRÈVES EN MARS 1896.

Outre 2 lock-outs qui se sont produits à Douarnenez (Finistère) chez les soudeurs de boîtes à sardines, 43 grèves d'ouvriers ont été déclarées en mars dernier. On en avait compté 44 en mars 1893, 42 en mars 1894 et 34 en mars 1895.

Les grèves de mars 1896 n'affectent, pour la plupart, qu'un seul établissement. On doit signaler, cependant, la grève des sabotiers de Bourges qui en a atteint 8, la grève des maréchaux ferrants du Mans qui en a atteint 12 et celle des menuisiers de la même ville qui en a atteint 22.

Les grévistes appartiennent ce mois-ci aux industries les plus diverses. Ainsi on constate une grève dans chacune des professions suivantes : chauffeurs, cimentiers, employés de tramways, fondeurs, gantières, hommes de peine, jardiniers,

maréchaux ferrants, menuisiers, mégissiers, mineurs, ouvriers d'une fabrique de blanc de céruse, ouvriers d'une fabrique de couverts en métal blanc, ouvriers de chemins de fer, ouvrières en équipements militaires, plaqueurs, porcelainiers, sabotiers, serruriers, typographes, verriers. On constate ensuite 3 grèves de terrassiers, 3 grèves de maçons, 3 grèves de cordonniers, et enfin 13 grèves d'ouvriers des industries textiles, industries dans lesquelles on relève chaque mois le plus grand nombre de grèves. Néanmoins les grèves des textiles n'apparaissent pas ce mois-ci en proportion aussi forte qu'à l'ordinaire.

Le nombre des grévistes, connu pour 38 grèves, est de 1.946 ; ce nombre avait été de 8.848 en mars 1893, de 7.790 en mars 1894 et de 5.414 en mars 1895.

Plus du quart des grèves, exactement 11, se sont produites dans le département du Nord.

Si l'on examine les causes de grèves, on constate que les questions de salaires occupent toujours le premier rang : une grève a été provoquée par une réduction de salaires ; une autre grève l'a été par l'application d'un nouveau tarif résultant de l'introduction des machines, et 22 grèves ont été déclarées dans le but d'obtenir une augmentation de salaires. Pour 6 de ces dernières, on constate un second desideratum : dans un cas, les grévistes demandent l'unification des tarifs; dans un second, ils demandent le remplacement du travail aux pièces par le travail au temps; et, dans trois autres, ils demandent la diminution du temps du travail. Après les différends relatifs aux salaires viennent les questions de personnes que l'on trouve à l'origine de 10 grèves : quatre grèves tendent au renvoi d'un contremaître, une grève tend au renvoi d'un surveillant, une au renvoi d'un employé, une au renvoi d'un ouvrier, une au renvoi d'ouvriers non syndiqués ; deux grèves tendent au renvoi des femmes, une autre grève a pour but de les empêcher de travailler à un salaire inférieur; une grève, enfin, a été provoquée par l'embauchage de deux apprentis en remplacement de deux ouvriers. Puis l'on trouve encore à l'origine de 6 grèves les motifs suivants : réglementation du travail, introduction des machines, travail du dimanche matin, emploi de la soie à la place du fil.

Sur 43 grèves déclarées en mars, 15 n'étaient pas terminées le 1er avril ; les 28 autres ont abouti à 9 réussites, 4 transactions et 14 échecs (1). Si l'on tient compte de 8 grèves anciennes (2) terminées en mars, on constate pendant ce mois 10 réussites, 6 transactions et 17 échecs, deux résultats restant encore indéterminés.

Les 36 conflits terminés en mars ont duré : un, 38 jours; un, 34 jours; un, 29 jours; un, 21 jours; un 19 jours; un, 16 jours; un, 13 jours; trois, 12 jours; un, 11 jours; deux, 10 jours; un, 9 jours: un, 8 jours; deux, 7 jours; trois, 6 jours ; deux, 5 jours ; trois, 4 jours; trois, 3 jours; deux, 2 jours; quatre, 1 jour, et deux, moins d'une journée.

Au 1er avril, il y avait encore 25 grèves en cours, englobant ensemble un millier de grévistes.

Quoi qu'il en soit, le premier trimestre 1896, avec 108 grèves et 7.000 grévistes environ, ne présente pas une situation plus mauvaise que celles des périodes correspondantes des années précédentes. On a compté, en effet, 169 grèves et 29.634 grévistes pendant le premier trimestre 1893, puis 92 grèves et 14.581 grévistes pendant le premier trimestre 1894, et enfin 64 grèves avec 8.195 grévistes pendant la même période de 1895.

---

(1) Le résultat d'une de ces grèves n'est pas encore parfaitement déterminé.
(2) Le résultat d'une de ces grèves n'est pas encore parfaitement déterminé.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	RENVOIS.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
18 oct. 1895	.....	Annonay.....	Ardèche.....	Mégissiers.....	1	12	1
28 déc. ..	.....	Authie.....	Somme.....	Tisseurs.....	1	31	2
11 janv. 96	.....	Vienne	Isère.....	Tisseurs.....	1	35	3
12 janvier.	.....	Alger.....	Alger.....	Typographes.....	1	6	4
27 janvier.	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	5
29 janvier.	.....	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs d'ameublement.....	1	14	6
29 janvier.	.....	Vienne	Isère.....	Tisseuses	1	5	7
29 janvier.	.....	Vienne	Isère.....	Tisseuses	1	5	8
4 février.	13 mars ..	Saint-Laurs.....	Deux-Sèvres.	Mineurs.....	1	.....	9
6 février.	6 mars..	Amboise	Indre-et-Loire....	Bûcherons.....	1	80	10
10 février.	.....	Marcq-en-Barœul..	Nord.....	Ouvriers en balais.....	1	.....	11
11 février.	16 mars..	Marseille	Bouches-du-Rhône	Smilleurs de pavés.....	1	17	12
19 février.	11 mars..	Oignies.....	Pas-de-Calais.....	Mineurs.....	1	460	13
20 février.	.....	Halluin.....	Nord.....	Ouvrières d'un tissage.....	1	20	14
24 février.	11 mars..	Lyon	Rhône.....	Ouvriers en chaussures	1	10	15
25 février.	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Trieurs de laines	1	25	16
25 février.	9 mars..	Lyon.....	Rhône.....	Dévideuses de soie.....	1	79	17
28 février.	11 mars..	Angers.....	Maine-et-Loire...	Peloteuses (corderies).....	1	108	18
				GRÈVES COMMENCÉES			
2 mars..	.....	Châteauroux	Indre.....	Maçons	.....	100	1
3 mars..	3 mars..	Roubaix	Nord.....	Tisseurs	1	160	2
3 mars..	4 mars..	Cerbère.....	Pyrénées-Orient[es].	Ouvriers de chemins de fer..	1	9	3
3 mars..	4 mars..	Lyon.....	Rhône.....	Employés de tramways.....	1	58	4
4 mars..	16 mars..	Saint-Michel.....	Vosges.....	Tisseurs.....	1	60	5
5 mars..	11 mars..	Dampierre-les-Bois	Doubs.....	Chaufleurs (fab. de fer émail.)	1	47	6
6 mars..	6 mars..	Paris.....	Seine.....	Plaqueurs (sellerie et carros.).	1	3	7
6 mars..	16 mars..	Saint-Junien.....	Haute-Vienne. ...	Mégissiers palissonneurs.....	1	5	8
6 mars..	.....	Châlon-sur-Saône.	Saône-et-Loire ...	Typographes.....	1	.....	9
8 mars..	20 mars..	Bourges.....	Cher.....	Sabotiers.....	8	10	10
9 mars..	20 mars..	Millau.....	Aveyron	Maçons et tailleurs de pierres.	1	16	11
9 mars..	28 mars..	Amboise.....	Indre-et-Loire....	Maçons.....	1	20	12
11 mars..	16 mars..	Auzelles.....	Puy-de-Dôme. ...	Mineurs.....	1	35	13
12 mars..	19 mars..	Montluçon.....	Allier	Verriers (porteurs et gamins).	1	75	14
14 mars..	17 mars..	Avesnes.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	40	15
14 mars..	20 mars..	Roubaix.....	Nord.....	Dégorgeurs, bobineurs, finis[rs]	1	20	16
14 mars..	.....	Paris.....	Seine.....	Fondeurs.....	1	10	17
16 mars..	.....	St-Étienne-de-Ch.	Indre-et-Loire....	Terrassiers.....	1	6	18
16 mars..	19 mars..	Lyon.....	Rhône.....	Cimentiers.....	1	12	19
16 mars..	17 mars..	Mars-sur-Allier...	Nièvre.....	Terrassiers.....	1	44	20
16 mars..	17 mars. .	Fourmies.....	Nord.....	Tisseurs	1	40	21
17 mars..	27 mars..	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	59	22
17 mars..	.....	Bordeaux.....	Gironde.....	Cordonniers.....	1	16	23
17 mars..	.....	Caudéran.....	Gironde.....	Cordonniers.....	1	.....	24
17 mars..	23 mars..	Chambéry.....	Savoie.....	Serruriers et tôliers.....	.....	40	25
17 mars..	.....	Saint-Ouen.. ...	Seine.....	Ouvrières (équip. militaires).	1	40	26
18 mars..	.....	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs d'ameublement.....	1	12	27
19 mars..	.....	Angers.....	Maine-et-Loire ...	Jardiniers.....	.....	.....	28
19 mars..	24 mars..	Halluin.....	Nord.....	Laveurs (blanch. de tissus)..	1	32	29
20 mars..	27 mars..	Millau.....	Aveyron	Gantières	1	100	30
21 mars..	.....	Montferney.....	Doubs.....	Terrassiers	1	35	31
22 mars..	.....	Le Mans.....	Sarthe.....	Menuisiers.....	22	158	32

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er MARS 1896 (A).			
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
2	Réduction de salaires	.....	
3	Réduction de salaires	.....	
4	Réduction de salaires et contre l'emploi des femmes	.....	
5	Refus de travailler à la machine	.....	
6	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	
7	Réduction de salaires	.....	
8	Réduction de salaires	.....	
9	Demande de maintien de 30 ouvriers	Transaction.	
10	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	
11	Demande d'augmentation de salaires	.....	
12	Réduction de salaires	Réussite.	
13	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
14	Demande d'augmentation de salaires	.....	
15	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
16	Demande d'augmentation de salaires	.....	
17	Réduction de salaires	Échec.	
18	Réduction de salaires	.....	
EN MARS 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires	.....	
2	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
3	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	Échec.	
4	Demande de suppression d'une mise à pied de huit jours infligée à sept ouvriers.	Transaction.	
5	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
6	Refus d'accepter une réglementation nouvelle du travail	Échec.	
7	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
8	Refus d'accepter un nouveau tarif résultant de l'introduction des machines.	Échec (1).	(1) Grévistes remplacés.
9	Demande de renvoi des femmes	.....	
10	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
11	Demande de renvoi d'ouvriers non syndiqués	Échec (2).	(2) Grévistes remplacés.
12	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
13	Demande de renvoi d'un ouvrier	Échec.	
14	Demande d'augmentation de salaires et de remplacement du trav. aux pièces par le trav. au temps pour les porteurs.	Réussite.	
15	Demande de renvoi d'un contremaître	Échec.	
16	Demande d'augmentation de salaires	Transaction (3).	(3) Les dégorgeurs seuls ont obtenu une augmentation. — 7 grévistes ont été congédiés.
17	Refus d'accepter l'embauchage de 2 apprentis en remplacement de 2 ouvriers.	.....	
18	Demande d'augmentation de salaires	.....	
19	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
20	Demande d'augmentation de salaires	Réussite (4).	(4) Les grévistes ont été remplacés, mais leurs successeurs ont obtenu l'augmentation demandée.
21	Demande de renvoi d'un contremaître	Échec.	
22	Demande de renvoi d'un employé	Réussite.	
23	Refus de consentir à l'introduction des machines	.....	
24	Refus de travailler le dimanche matin	.....	
25	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
26	Refus d'employer de la soie au lieu de fil	.....	
27	Réduction de salaires	.....	
28	Demande d'augmentation de salaires	.....	
29	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
30	Demande de renvoi d'un surveillant	Réussite.	
31	Demande d'augmentation de salaires	.....	
32	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	.....	

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	DÉPARTEMENTS. 3	LOCALITÉS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
					GRÈVES COMMENCÉES		
22 mars..	30 mars..	Le Mans.....	Sarthe.....	Maréchaux ferrants.....	12	24	33
23 mars..	26 mars..	Lille.....	Nord.....	Ouvriers d'une fabrique de blanc de céruse.	1	70	34
23 mars..	27 mars..	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs et bâcleurs....	1	19	35
24 mars..	26 mars..	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	200	36
24 mars..	.....	Dijon.....	Côte-d'Or.	Tisseurs.....	1	.....	37
25 mars..	.....	Limoges.....	Haute-Vienne ...	Calibreurs (porcelainiers)..	1	42	38
26 mars..	30 mars..	Limoges.....	Haute-Vienne....	Cordonniers.....	1	76	39
26 mars..	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	22	40
27 mars..	30 mars..	Roubaix.....	Nord.....	Hommes de peine.....	1	31	41
27 mars..	31 mars..	Mouroux.....	Seine-et-Marne...	Ouvriers d'une fabrique de couverts en métal blanc.	1	.....	42
31 mars..	3 avril...	Évreux.....	Eure.....	Tisseurs.....	1	200	43
							LOCK-)
16 mars..	23 mars.	Douarnenez.....	Finistère.....	Soudeurs boîtiers.....	1	17	1
16 mars..	.....	Douarnenez.....	Finistère.....	Soudeurs boîtiers.....	1	20	2

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

8 applications de la loi du 27 décembre 1892 ont été signalées pour les grèves survenues dans le courant du mois de mars :

1° **Grève de maçons à Amboise** (Indre-et-Loire). — Sur la demande des délégués du syndicat des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, adressée au juge de paix le samedi 7 mars, 3 réunions d'un comité de conciliation ont eu lieu le 7 et le 8 pour examiner les réclamations des ouvriers tendant à obtenir : 1° 45 centimes de l'heure; 2° la durée de la journée réduite à douze heures du 1er avril au 1er octobre; 3° une majoration de 50 p. 0/0 pour les heures supplémentaires; 4° l'assurance contre les accidents à la charge des patrons; 5° la paye tous les quinze jours.

Les patrons ont offert trois catégories de prix : 35, 40 et 45 centimes l'heure. L'accord n'ayant pu s'établir sur ce point, qui était le plus important, et le recours à l'arbitrage, accepté par les ouvriers, ayant été repoussé par les patrons, la grève a été déclarée le 9 mars.

Le 10, à la demande des ouvriers, qui réduisaient leur demande à 40 centimes de l'heure, une nouvelle réunion s'est tenue en présence du juge de paix, sans aboutir à un meilleur résultat.

Les maçons et tailleurs de pierre d'Amboise sont au nombre de 50, dont 26 sont syndiqués; 20 d'entre eux seulement ont pris part à la grève, qui s'est terminée le 28 mars par l'abandon des réclamations indiquées ci-dessus.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
EN MARS 1896. (Suite.)			
33	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Échec.	
34	Demande d'augmentation de salaires et de remplacement du travail aux pièces par le travail au temps.	Échec.	
35	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec (1).	(1) Grévistes remplacés.
36	Demande de renvoi d'un contremaître.....	Réussite.	(2) Le contremaître a quitté volontairement l'établissement pour mettre fin au conflit.
37	Refus d'accepter l'embauchage d'un certain nombre de femmes travaillant avec un salaire inférieur à celui des hommes.	.....	
38	Demande d'augmentation de salaires et d'unification des tarifs.	.....	
39	Demande de renvoi des femmes employées à certaines spécialités et engagt écrit de n'en pas embaucher d'autres.	Réussite.	
40	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
41	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec (3).	(3) Presque tous les grévistes ont été remplacés.
42	.....	.....	
43	Demande de renvoi d'un contremaître.....	Échec.	
OUTS.			
1	Le patron voulait exiger de ses ouvriers un engagement écrit pour la durée de la campage.	.....	Conciliation devant le juge de paix.
2	*Idem*.....	.....	

2° **Grève de chauffeurs à la fabrique de fer émaillé de Dampierre-les-Bois** (Doubs). — Jusqu'au 15 janvier dernier, les *cuiseurs* de la fabrique de fer émaillé de MM. Japy frères, au Gros-Pré, commune de Dampierre-les-Bois (Doubs), avaient été répartis en 3 équipes faisant chacune huit heures par jour; à cette date, le système de 3 équipes fut supprimé pour faire place à une division en deux équipes, une de jour et une de nuit. Avec le nouveau tarif, les ouvriers n'avaient gagné que 2 fr. 20 par jour de onze heures en moyenne, pendant le premier mois, tandis que le salaire journalier moyen avait été de 3 fr. 80 pour huit heures, au mois de décembre 1895. Toutefois, les ouvriers de deux équipes travaillant dans les mêmes conditions dans une usine voisine étaient parvenus à gagner 4 francs et 4 fr. 25 par jour.

Le 5 mars, l'équipe de nuit des cuiseurs de l'usine du Gros-Pré quitta le travail et son exemple fut suivi le lendemain matin par l'équipe de jour, sans qu'aucune réclamation formelle eût été faite par eux.

Le lundi 9 mars, le juge de paix d'Audincourt, informé de ce conflit, se rendit à Dampierre pour provoquer la conciliation : l'un des patrons lui déclara que, quelques heures après la cessation du travail, les grévistes avaient été remplacés par des cuiseurs de bonne volonté venus de ses usines de Fesches et de Beaucourt; que, le même jour, les grévistes avaient été avertis que la maison Japy n'avait plus besoin de leurs services, et que, dès lors, il n'y avait plus lieu ni à conciliation ni à arbitrage. Cependant, prenant en considération la démarche du juge de paix, il lui demanda de différer de vingt-quatre heures la convocation des ouvriers par voie d'affiches, afin de lui laisser le temps de consulter ses associés sur la conduite à tenir.

Revenu à Dampierre le 10 mars, le juge de paix apprit que la reprise du travail venait d'être décidée pour le lendemain matin; 11 grévistes, sur 47, restaient pourtant congédiés en raison des menaces proférées par eux.

Le nouveau tarif était conservé, mais MM. Japy, qui avaient déjà réglé les cuiseurs d'après leur salaire de décembre quoiqu'ils n'eussent effectivement gagné que 2 fr. 20 par jour, promettaient de majorer les salaires chaque fois qu'ils n'atteindraient pas un minimum déterminé.

3° **Grève de tisseurs à Saint-Michel-sur-Meurthe** (Vosges). — Le 11 mars, les ouvriers et ouvrières en grève du tissage de MM. Witz et Esslinger réclamaient au juge de paix de Saint-Dié l'application de la loi du 27 décembre 1892. Le motif de la grève était le refus de porter à 3 francs, au lieu de 2 fr. 50, le prix de façon de la pièce de 100 mètres pour les tissus de couleur.

Le même jour, le directeur de l'usine répondait au juge de paix qu'il croyait la *tentative d'arbitrage* inutile, ne pouvant faire droit à la demande de ses ouvriers. De la *tentative de conciliation* qui précède le recours à l'arbitrage, il ne parlait pas.

La grève s'est continuée jusqu'au 16 mars, et le travail a été repris aux anciennes conditions; 13 tisseurs ont quitté l'établissement.

4° **Grève de sabotiers à Bourges.** — Des 10 ouvriers sabotiers qui se sont mis en grève le 8 mars pour obtenir une augmentation de 15 centimes par paire de sabots, 6 ont repris le travail le 10 sans persister dans leur demande et 1 autre a quitté Bourges immédiatement. Le juge de paix a réuni, le 16 mars, les trois derniers grévistes avec une délégation des patrons. Les grévistes avaient réduit leur demande à 5 centimes d'augmentation par paire; l'entente n'a pu s'établir et le recours à un arbitrage a été repoussée par les patrons.

La grève a été terminée le 20 mars par l'échec des ouvriers.

5° **Grève de tisseurs à Tourcoing.** — Les ouvriers du tissage Ritaine et Watteau se sont mis en grève le 17 mars, se plaignant des agissements d'un contremaître grossier qui leur infligeait des amendes imméritées. Sur leur demande, le juge de paix a réuni les patrons et les délégués ouvriers en comité de conciliation, le 16; les patrons ont supprimé les amendes et promis que le contremaître n'aurait plus de surveillance à exercer dans l'atelier des grévistes. Ceux-ci, tout en remerciant les patrons des avantages qu'ils accordaient, ont déclaré ne pouvoir rentrer tant que le contremaître ne serait pas renvoyé. L'entente n'a pu se faire sur ce point et, quelques jours après, les ouvriers ont été avisés qu'ils allaient être remplacés et que leurs livrets étaient à leur disposition.

Mais, le 26 mars, le contremaître incriminé, qui avait dû quitter un autre établissement pour les mêmes motifs, a donné sa démission et tous les grévistes ont repris le travail le 27.

6° **Conflits entre deux fabricants de conserves de Douarnenez** (Finistère) **et les ferblantiers-soudeurs.** — La ville de Douarnenez compte environ 400 ouvriers ferblantiers soudeurs. Suivant l'usage local, chaque usinier recrute son personnel en janvier ou février au plus tard pour toute la durée de la campagne qui se termine à la clôture de la pêche, en novembre ou décembre.

Les soudeurs travaillent aux pièces, mais les patrons opèrent sur leurs salaires des retenues de 10 à 25 p. 0/0 pour répondre des boîtes perdues par la faute de l'ouvrier. Les boîtes remplies sont soumises à l'ébullition; celles qui ne satisfont pas à l'épreuve sont considérées comme perdues; et, de ce fait, l'ouvrier paye 20 ou 30 centimes par boîte, suivant le format. Le règlement a lieu à la fin de la campagne;

parfois même, si toutes les boîtes n'ont pas été employées, ce n'est que l'année suivante que l'ouvrier reçoit la totalité de ses retenues.

La majorité des ferblantiers soudeurs ayant récemment adhéré au syndicat dont le siège est à Nantes, quelques patrons en ont conçu des craintes de grèves, et, pour se prémunir contre cette éventualité, ont exigé de leurs ouvriers, déjà embauchés, des engagements écrits. Sur leur refus, 37 d'entre eux ont été congédiés le 16 mars.

Avant d'intenter une action en dommages-intérêts pour résiliation, sans motif sérieux, de leurs contrats de louage, les ouvriers ont, sur les conseils du juge de paix, demandé d'abord l'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation, et deux comités ont été constitués, un pour l'usine de Pénanros, l'autre pour l'usine Joseph Chancerelle.

Le comité de conciliation composé de M. de Pénanros et de son contremaître, d'une part, de 5 délégués de ses 17 ouvriers soudeurs, d'autre part, s'est réuni le 21 mars. Les ouvriers ont déclaré qu'ils étaient disposés à continuer le travail aux mêmes conditions que les années précédentes, savoir :

« Pour la fabrication : 0 fr. 80 le cent des quarts et huitièmes;

1 franc le cent des demies et des quarts américains;

1 fr. 60 le cent des quarts à bandes;

2 francs le cent des demies.

Pour le soudage : 1 franc le cent des quarts et huitièmes;

1 fr. 20 le cent des demies et des quarts américains.

Retenue de 25 p. 0/0 pour les boîtes perdues, à raison de 0 fr. 20 pour les quarts et les huitièmes, et 0 fr. 30 pour les demies et les quarts américains.

Perte des retenues en cas de départ, dans le courant de l'année, sans motif sérieux, et engagement du patron de ne pas prononcer de renvoi sans motif grave. »

Mais ils refusent de signer un engagement pour ne pas aliéner leur liberté dans le cas où M. de Pénanros ne fabriquerait pas dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Le patron déclara accepter ces conditions et s'engagea, en outre, à ne pas faire usage de la boîte fabriquée à la mécanique et à ne pas souder à la machine. Dans le cas où la pêche ne donnerait pas à Douarnenez, il permettait à ses ouvriers d'aller travailler ailleurs, sauf à revenir dès qu'il aurait besoin d'eux; dans le cas contraire, si ses soudeurs ne pouvaient suffire au travail, il demandait à pouvoir embaucher des ouvriers supplémentaires.

A ces conditions, la reprise du travail a été décidée pour le lundi 23 mars.

Le comité de conciliation de l'usine Joseph Chancerelle, composé du patron et de son commis, d'une part, et de 5 délégués de ses 20 ouvriers soudeurs, d'autre part, s'est réuni le 23 mars. L'accord s'est fait sur les conditions du travail, les mêmes que ci-dessus; mais M. Chancerelle venait de recruter 15 apprentis dont les ouvriers demandaient le renvoi, sauf pour 2 d'entre eux. Ils disaient que le recrutement d'un aussi grand nombre d'apprentis changeait les conditions du contrat et que la part habituelle de travail des ouvriers se trouverait forcément diminuée; que les ouvriers pouvaient suffire largement aux besoins de l'usine puisqu'ils chômaient parfois au cours de la campagne; qu'ils se trouveraient donc privés d'une partie du gain sur lequel ils avaient été en droit de compter au moment de leur engagement.

Sur l'observation du patron qu'il pourrait augmenter sa production, ce qui compenserait, dans une certaine mesure, l'inconvénient signalé par les délégués, ceux-ci consentirent à admettre 5 apprentis. L'entente ne put s'établir sur ce point, et le recours à un arbitrage proposé par le juge de paix fut repoussé par les deux parties.

7° **Grève d'ouvriers cérusiers à Lille.** — 70 ouvriers, sur 95, de la fabrique de céruse Lefebvre, se sont mis en grève le 28 mars, demandant à travailler à l'heure à raison de 0 fr. 35 au lieu de travailler aux pièces.

Ils se sont adressés au juge de paix dès le premier jour de la grève, offrant de reprendre le travail immédiatement si la tentative de conciliation était acceptée par le patron.

Toutes les propositions des grévistes ont été repoussées; et 10 d'entre eux ont été congédiés, lors de la reprise du travail, le 27 mars.

8° **Grève de rattacheurs à Tourcoing.** — La grève des 22 rattacheurs de la filature de laine Valentin et Flipo, commencée le 26 mars, a pour motif une demande d'augmentation de salaire.

Un comité de conciliation s'est réuni le 3 avril, mais n'a pu aboutir à aucune solution.

LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE EN 1895.

L'application de la loi du 27 décembre 1892 a été tentée dans 84 différends, dont 5 avant que la grève n'ait été déclarée.

Comme il y a eu 405 grèves dans l'année, la proportion des recours à la conciliation, suivant la procédure instituée par la loi, a donc été de 20,74 p. 0/0.

L'initiative de ces recours a été prise 46 fois par les ouvriers; 2 fois par les patrons; 3 fois par les patrons et les ouvriers réunis; et le juge de paix est intervenu d'office dans 34 grèves. (Dans la grève des terrassiers du canal de Jonage, qui s'étendait dans le Rhône et dans l'Isère, les ouvriers ont pris l'initiative de la demande dans le premier département, et il y a eu intervention du juge de paix dans le deuxième, ce qui porte le total des recours à 85).

Dans 4 cas, le travail a été repris sans qu'il ait été donné suite à la demande de conciliation, formulée 2 fois par les ouvriers et 2 fois par le juge de paix. Les ouvriers ont abandonné leurs réclamations dans 3 de ces cas, et, dans le quatrième, la grève s'est terminée par une transaction.

Pour les 80 autres différends, les demandes de conciliation ont été repoussées 34 fois, dont 32 par les patrons et 2 par les patrons et les ouvriers. A la suite du refus des patrons, les ouvriers qui n'avaient pas encore quitté le travail ont, dans un cas, déclaré la grève et les patrons ont alors accepté de se faire représenter dans un comité de conciliation.

Dans 2 autres grèves, une intervention ultérieure du juge de paix a aussi amené le rapprochement des deux parties; de sorte que le nombre des refus définitifs reste fixé à 31. Les ouvriers avaient pris l'initative de la demande 21 fois et le juge de paix 10 fois.

Les refus de la tentative de conciliation ont été suivis 3 fois de la reprise du travail, les ouvriers renonçant à leurs demandes; et la grève a été continuée dans les 28 autres cas; elle s'est terminée par 4 réussites, 9 transactions et 15 échecs.

Il reste 49 différends pour le règlement desquels 53 comités de conciliation ont été constitués (dont 2 pour la grève des terrassiers du canal de Jonage et 4 pour une grève de tisseurs de 4 établissements de Lyon, 1 comité par établissement). 21 grèves ont été terminées directement par 22 comités de conciliation; puis des propositions d'arbitrage ont été faites dans 22 autres comités. Elles ont été repoussées 18 fois : 7 fois par les patrons, 3 fois par les ouvriers et 8 fois par les patrons et les ouvriers. Dans un cas, les ouvriers sont revenus sur leur première décision, de sorte que le nombre des refus d'arbitrage se trouve réduit à 17.

Des arbitres ont été nommés dans 5 cas : mais, dans l'un, les arbitres désignés par les patrons ont décliné cette mission; dans un autre, c'est l'arbitre désigné par les ouvriers qui a refusé. Il n'y a que trois arbitrages qui aient abouti : celui des tisseurs de Pont-Faverger, qui ont repris le travail aussitôt après la nomination des arbitres, celui des ouvriers en sièges de Saint-Loup et celui des mouleurs de Niort.

La reprise du travail précédant toute solution du différend s'est encore produite une autre fois, à Valence, où les tailleurs de pierre ont cessé la grève après avoir signé le recours au juge de paix.

Aux 24 grèves terminées immédiatement par la conciliation ou l'arbitrage, il faut en ajouter 2 qui, après un premier désaccord, ont été réglées lors d'une deuxième convocation du comité, et trois autres, dans lesquelles une transaction directe entre les parties est intervenue après la réunion du comité de conciliation, et cela, dès le lendemain ou les jours suivants; ce qui porte à 29 le chiffre des différends qui ont pris fin à la suite du rapprochement des parties, obtenu par l'application de la loi du 27 décembre 1892. Les solutions données à ces 29 différends se répartissent en 4 réussites, 24 transactions et 1 échec.

Les 20 grèves qui restent, n'ayant pu être réglées par la conciliation et l'arbitrage, se sont terminées par 3 réussites, 8 transactions et 9 échecs.

En résumé, si l'on ajoute aux 29 différends terminés à la suite des pourparlers dans les comités de conciliation les 4 grèves de courte durée qui ont pris fin avant que le comité n'ait été constitué et celles qui se sont terminées aussitôt que le refus des patrons a été connu, au nombre de 3, on trouve un total de 36 différends collectifs dont l'application de la loi a précipité la solution consistant en 4 réussites, 25 transactions et 7 échecs.

Les 48 autres grèves dont 20 continuées après le désaccord dans le comité de conciliation et 28 continuées après le rejet de la tentative de conciliation se sont terminées par 7 réussites, 17 transactions et 24 échecs.

Quant aux 5 recours à la conciliation faits par les ouvriers avant toute cessation du travail, voici quelles en ont été les suites : dans un cas, les patrons ont repoussé la proposition de discussion, les ouvriers ont renoncé à leur demande et le travail n'a pas été interrompu; dans 3 cas, il y a eu réunion du comité de conciliation et, l'accord n'ayant pu s'y établir, la grève a été déclarée; dans 2 de ces cas, il n'y a pas eu d'autre réunion du comité pendant la grève, terminée par une transaction et un échec; dans le troisième cas, sur l'intervention du juge de paix, le comité de conciliation s'est réuni à nouveau et a abouti à une transaction; enfin, dans le cinquième différend, il y a eu refus de discussion par les patrons, puis déclaration de grève, intervention du juge de paix, réunion d'un comité de conciliation, désaccord et finalement échec.

Les 85 applications de la loi sur la conciliation et l'arbitrage se sont réparties :

1° Dans les professions suivantes : industries textiles, 34; industries du bâtiment, 22; travail des métaux, 10; cuirs et peaux, 3; mineurs, 2; sabotiers, 2; et 1 pour les boulangers, les carriers, les menuisiers en sièges, les employés d'omnibus, les papetiers, les portefaix, les fabricants de produits chimiques, les scieurs à la mécanique, les tuiliers, les verriers et les ouvriers en voitures;

2° Entre les départements suivants, au nombre de 38 :

Nord, 15; Rhône, 6; Ardèche et Haute-Vienne, 5; Seine et Vosges, 4; Drôme et Isère, 3; Bouches-du-Rhône, Ille-et-Vilaine, Loire, Maine-et-Loire, Marne, Haut-Rhin, Haute-Saône, Haute-Savoie, Vaucluse et Yonne, 2; Hautes-Alpes, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Eure, Gard, Jura, Lot-et-Garonne, Nièvre, Savoie, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Tarn et Var, 1.

Il faut ajouter qu'à côté des applications de la loi sur la conciliation, la fin de 24 grèves a été obtenue à la suite de négociations conduites par les syndicats ouvriers, et 22 autres conflits ont été terminés par l'intervention des maires (15) et des préfets ou sous-préfets (7).

ANGLETERRE.

La conciliation et l'arbitrage en 1894[1]. — D'après le rapport que vient de publier le Département du travail sur les grèves et les lock-outs de 1894, le nombre des conseils corporatifs permanents de conciliation et d'arbitrage était, cette année, de 64, dans les industries suivantes : mines, 10; métallurgie, 7; industries du cuivre, 1; boulonniers, 1; constructions navales, 5; chaussure, 16; vêtement, 3; industries textiles, 7; imprimeries, 2; poteries, 1; bâtiment, 7; docks et batellerie, 2; boulangerie, 1; conseil des sociétés coopératives, 1.

Dix de ces conseils n'ont eu aucun différend à examiner pendant l'année 1894.

Outre ces 64 conseils corporatifs, il y avait 22 conseils de district, organisés par les chambres de commerce, et dont les membres sont recrutés dans diverses industries; 7 de ces conseils ont offert leurs services comme médiateurs dans des conflits; ces offres ont été acceptées pour 3 d'entre eux.

Ce sont donc les conseils corporatifs, où naturellement on rencontre plus de compétence professionnelle, qui étendent de plus en plus leur action.

42 grèves, affectant 18.325 personnes, ont été terminées par ces conseils : 19 par la conciliation, 23 par l'arbitrage.

Les questions de salaire ont été, en très grande majorité, la cause de ces conflits.

On peut relever, néanmoins, diverses autres causes de différends, pour la solution desquels on a pu recourir, efficacement, à la conciliation ou à l'arbitrage : démarcation des travaux à exécuter par des ouvriers de professions similaires; demande de renvoi d'un contremaître; demandes de renvoi d'ouvriers et contremaîtres non syndiqués; contre l'emploi d'un contremaître étranger à la localité; demande de modification des équipes; refus des ouvriers d'accepter un apprenti trop âgé; nomination d'un médecin dans un charbonnage.

En dehors des 42 grèves terminées par les conseils permanents de conciliation et d'arbitrage, il y en a eu 27 autres dont la fin a été amenée par l'intervention de personnes étrangères à l'industrie en cause; il y a eu conciliation dans 11 cas et arbitrage dans les 16 autres cas.

L'intervention dans les grèves est loin de représenter tout le travail des conseils corporatifs; la prévention des grèves, le règlement des différends avant toute cessation de travail constituent la plus grande part de leur action. Il n'y a pas eu moins de 1.733 questions soumises à 54 conseils au cours de l'année 1894; 368 questions ont été retirées par les parties et 1.365 ont été résolues, 1.142 par la conciliation et les 223 autres par l'arbitrage.

---

[1] Les chiffres donnés dans le *Bulletin de novembre 1895*, d'après la *Labour gazette*, n'étaient que des chiffres provisoires.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de février 1896.

Nombre des *versements*	254.956	
Représentant une somme de		31.433.089f
Nombre des *remboursements*	103.683	
Représentant une somme de		26.789.432
Rentes achetées à 388 déposants, pour un capital de		473.771
EXCÉDENT des versements sur les remboursements et achats de rente		4.169.886
Nombre de *comptes* existant au 29 février 1896		2.550.163
Nombre de *comptes* existant au 28 février 1895		2.352.708
AUGMENTATION		197.455

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de mars 1896.

Dépôts de fonds	12.971.587f
Retraits de fonds	20.114.735
EXCÉDENT des retraits	7.143.148
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	2.155.666f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de mars 1896.

Nombre des *versements*	38.626	
représentant une somme de		1.098.327f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		895.719
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		629.100
Nouvelles rentes inscrites		440.202
au nom de	4.850 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.124.864
réparties entre	201.290 titres.	

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES EN 1895.

(CHIFFRES PROVISOIRES.)

Au 31 décembre 1894, il existait 544 caisses en activité, avec 1.132 succursales ou bureaux auxiliaires. En 1895, 8 succursales ont été créées, ce qui porte à 1.140 le nombre des annexes.

Les *versements* se sont élevés à 841.063.592 francs, soit 19.790.074 francs de moins qu'en 1894, et les *remboursements* à 814.113.475 francs, soit 20.227.480 francs de plus qu'en 1894.

L'excédent des versements sur les remboursements est de 26.950.117 francs.

Au 31 décembre 1895, le *solde dû aux déposants* se montait à	3.394.778.302f
Au 31 décembre 1894, le solde se montait à.....	3.286.517.928
Il a, par suite, augmenté, pendant l'année, de.	108.260.374

On comptait, au 31 décembre 1895, 6.449.218 *livrets* en circulation.

Le chiffre correspondant, au 31 décembre 1894, était de 6.328.947. Le nombre des livrets s'est ainsi accru de 120.271, soit de 1,90 p. o/o, au cours de l'exercice 1895.

OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

PENDANT L'ANNÉE 1893 (1).

(Suite.)

Si l'on examine le détail des recettes et des dépenses dans les sociétés de secours mutuels approuvées ou autorisées, à l'exclusion de celles qui n'ont pour objet que la constitution de pensions de retraites, on constate que les cotisations des membres participants seuls ne suffisent pas à couvrir les dépenses. L'équilibre n'est obtenu que grâce aux cotisations des membres honoraires et aux autres ressources des sociétés. C'est ce qui ressort avec évidence de la comparaison de la cotisation moyenne des sociétaires participants avec la dépense moyenne totale (défalcation faite des versements aux fonds de retraites):

BUDGET MOYEN, PAR MEMBRE PARTICIPANT, DANS LES SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

ANNÉES.	HOMMES.			FEMMES.		
	COTISATION moyenne.	DÉPENSE moyenne.	EXCÉDENT.	COTISATION moyenne.	DÉPENSE moyenne.	EXCÉDENT.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	15 17	18 35	3 18	10 71	14 99	4 28
1890.....	14 84	20 71	5 87	10 59	17 11	6 52
1891.....	14 89	19 22	4 33	10 64	16 58	5 94
1892.....	14 93	19 36	4 43	10 74	16 03	5 29
1893.....	14 74	19 04	4 30	10 39	15 65	5 26

(1) *Journal officiel* du 12 mars 1896.

(2) D'après le rapport en date du 16 novembre 1895, présenté à M. le Président de la République par le Ministre de l'Intérieur.

BUDGET MOYEN, PAR MEMBRE PARTICIPANT, DANS LES SOCIÉTÉS AUTORISÉES.

ANNÉES.	HOMMES.			FEMMES.		
	COTISATION moyenne.	DÉPENSE moyenne.	EXCÉDENT.	COTISATION moyenne.	DÉPENSE moyenne.	EXCÉDENT.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	16 81	21 76	4 95	8 18	17 23	9 05
1890.....	17 13	23 81	6 68	8 64	18 27	9 63
1891.....	17 16	22 65	5 49	8 83	17 36	8 53
1892.....	17 26	21 22	3 96	8 85	17 79	8 94
1893.....	17 58	23 47	5 89	8 86	18 25	9 39

On voit, par les tableaux ci-dessus, que la cotisation des hommes est notablement supérieure à celle des femmes, et que l'écart entre ces deux chiffres est plus considérable dans les sociétés autorisées que dans les sociétés approuvées.

L'excédent, par tête, de la dépense sur la cotisation, qui représente ce que chaque participant coûte, en moyenne, à la collectivité, est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Dans les sociétés autorisées, cet excédent, en ce qui concerne les femmes, est égal à la cotisation correspondante; c'est-à-dire que les sociétés dépensent de ce chef le double environ de ce qu'elles reçoivent des intéressées.

FRAIS DE MALADIE.

Les frais de maladie comprennent: les secours en argent, les frais pharmaceutiques et les honoraires des médecins. En 1893, sur un total de 15.368.490 francs de frais de maladie, il a été distribué 7,619.335 francs d'indemnités pécuniaires soit 50 p. o/o, et dépensé 4.378.543 francs en frais pharmaceutiques, soit 28 p. o/o et 3.370.612 francs en honoraires de médecins, soit 22 p. o/o du total des frais.

Voici quel a été, pendant les cinq dernières années, le montant moyen, par membre participant, des frais de maladie :

FRAIS DE MALADIE PAR MEMBRE PARTICIPANT.

ANNÉES.	SOCIÉTÉS APPROUVÉES			SOCIÉTÉS AUTORISÉES.		
	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	12 58	10 62	12 27	10 42	10 48	10 43
1890.....	14 83	11 97	14 38	16 07	11 24	15 51
1891.....	13 71	11 29	13 38	15 93	11 45	14 53
1892.....	13 79	11 31	13 41	14 94	12 26	14 63
1893.....	13 53	10 79	13 19	15 04	11 39	14 60

En ce qui concerne particulièrement les secours pécuniaires, il n'est pas sans intérêt d'en faire connaître le montant moyen par malade, par journée de maladie

et par membre participant. Le tableau ci-dessous indique les valeurs annuelles de ces moyennes, depuis l'année 1889:

INDEMNITÉ MOYENNE DE MALADIE.

ANNÉES.	SOCIÉTÉS APPROUVÉES			SOCIÉTÉS AUTORISÉES.		
	par MALADE.	PAR JOUR de maladie.	PAR MEMBRE participant.	par MALADE.	PAR JOUR de maladie.	PAR MEMBRE participant.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	19 61	1 25	5 63	27 22	1 42	7 96
1890.....	18 69	1 24	5 81	24 15	1 43	9 26
1891.....	18 37	1 22	6 08	24 45	1 44	8 58
1892.....	18 74	1 21	6 26	25 46	1 45	8 59
1893.....	18 31	1 20	6 11	22 54	1 42	8 42

Ces chiffres montrent que les indemnités allouées sont (comme le sont d'ailleurs les cotisations) plus élevées dans les sociétés autorisées que dans les sociétés approuvées, et, que, dans chaque catégorie, elles n'ont pas sensiblement varié au cours des cinq dernières années.

Les secours aux vieillards, infirmes et incurables, distribués, dnas les cas prévus par l'article 32 des statuts-modèles, aux bénéficiaires qui n'ont pas encore atteint l'âge fixé pour la pension de retraite, se sont élevés, en moyenne, en 1893, à 73 francs par tête de bénéficiaire, dans les sociétés approuvées, et à 172 francs dans les sociétés autorisées. Ces sommes correspondent à une contribution moyenne, par nombre participant, de 1 fr. 48 dans les sociétés approuvées, et de 3 fr. 10 dans les sociétés autorisées.

Les indemnités funéraires ont été, en moyenne par décès, de 65 fr. 40 dans les sociétés approuvées et de 59 fr. 60 dans les sociétés autorisées, ce qui répond à une contribution moyenne, par participant, de 1 fr. 02 dans les premières et de 92 centimes dans les secondes.

FONDS DE RETRAITES.

Le fonds de retraites des sociétés approuvées s'élevait, au 31 décembre 1893, à 103.521.514 francs, pour 3.886 sociétés; au 31 décembre 1892, il était de 97.790.719 francs, pour 3,829 sociétés. Il s'est donc produit une augmentation de 5.730.795 francs sur le fonds de retraites, et de 57 sur le nombre des sociétés approuvées possédant un fonds de retraites. Le nombre des pensionnés, au 31 décembre 1893, était de 32,705, et, au 31 décembre 1892, de 31.310. D'un autre côté, les arrérages payés sur le fonds de retraites, pendant l'exercice 1893, se montent au total à 2.347.232 francs. Il s'en suit que l'arrérage moyen, par pensionné a été de:

$$\frac{2.347.232^{f}}{\frac{1}{2}(31.310+32.705)} = 73 \text{ francs.}$$

Le fonds de retraites, de même que le nombre de sociétés approuvées possédant un fonds de retraites, ont suivi une marche constamment ascendante; par contre,

la moyenne des arrérages n'a pas sensiblement varié, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS approuvées possédant un fonds de retraites.	MONTANT TOTAL des fonds de retraite.	ARRÉRAGES MOYENS par pensionné.
		francs.	francs.
1884	3.155	54.253.000	75
1885	3.247	59.334.000	75
1886	3.334	64.492.000	76
1887	3.420	69.557.000	76
1888	3.504	74.958.000	75
1889	3.589	80.463.000	76
1890	3.677	85.875.000	75
1891	3.742	91.230.000	76
1892	3.829	97.791.000	74
1893	3.886	103.522.000	73

Dans l'espace des dix dernières années, le nombre de caisses de retraites s'est accru de 23 p. 0/0 et le montant total des fonds de retraites de 91 p. 0/0.

Parmi les sociétés autorisées, on en a compté 45 qui allouent des pensionsde retraites. Ces 45 sociétés fonctionnent d'ailleurs presque toutes exclusivement comme caisses de retraites et n'allouent pas de secours en cas de maladie.

Au 31 décembre 1893, ces sociétés comptaient, en tout, 53.596 membres et les fonds affectés par elles à des pensions viagères se montaient à 327.591 francs.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1893.

L'avoir total des sociétés de secours mutuels s'élevait, au 31 décembre 1893, à 205.769.403 francs. Au 31 décembre 1892, il était de 195.938.117 francs. L'augmentation a, par suite, été de : 9.831.286 francs, soit de 5 p. 0/0.

L'avoir total, au 31 décembre 1893, se décompose ainsi qu'il suit :

		p. 0/0 du total général.
Fonds disponibles des sociétés approuvées....	65.602.247	31,9
Fonds de retraites des sociétés approuvées....	103.521.514	50,3
Avoir total des sociétés approuvées.....	169.123.761	82,2
Avoir total des sociétés autorisées.....	36.645.642	17,8
AVOIR TOTAL de l'ensemble des sociétés...	205.769.403	100,0

LA CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE MUTUELLE

DES INDUSTRIES TEXTILES DE FRANCE.

Cette caisse, fondée le 1er mai 1895, a pour objet l'assurance mutuelle contre les accidents du travail, établie entre les chefs d'entreprise appartenant à la catégorie des industries textiles (filature et tissage, peignage, blanchiment, teinture et apprêt, bonneterie, broderie, industrie dela soie). Organisée sur le modèle de la caisse d'assurance du *Comité des forges de France* (1), elle constitue, avec cette dernière, un des plus importants essais d'assurance mutuelle corporative, due à l'initiative patronale. C'est à ce titre qu'elle mérite d'être signalée.

Les indemnités garanties sont :

1° En cas d'accident occasionnant incapacité de travail permanente et totale, une rente viagère au blessé variant entre 20 p. o/o et 33 p. o/o du salaire annuel, avec maximum de 600 francs par an;

2° En cas d'incapacité permanente partielle, une rente variable entre 5 p. o/o et 25 p. o/o du salaire, avec maximum de 365 francs;

3° En cas d'incapacité temporaire *de plus de trois jours*, une indemnité égale à la moitié de la fraction correspondante du salaire annuel, avec maximum de 2 francs par jour ouvrable, jusqu'à guérison;

4° En cas de mort, les deux tiers de la rente attribuée en cas d'incapacité permanente totale, dont un tiers au conjoint survivant et un tiers à répartir entre les enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans, à condition qu'aucun ne reçoive plus d'un sixième.

Si l'une de ces deux parts est disponible, les ascendants qui étaient à la charge du défunt reçoivent un sixième de la rente.

En cas de procès, à défaut d'entente entre la victime de l'accident et le patron, la responsabilité civile de ce dernier est garantie sans limite de somme.

Le service des pensions est assuré par la constitution d'une réserve ou capital de couverture dont le montant doit être au moins égal à dix fois celui des pensions. En outre, il est créé un fonds de prévoyance destiné à faire face aux règlements immédiats des sinistres et aux frais d'administration.

Les cotisations sont proportionnelles aux salaires et à un coefficient de risques. Le tarif ci-après fixe, d'une part, le maximum annuel qui pourra être demandé aux assurés, et, d'autre part, le maximum de la portion exigible d'avance, destinée à former le fonds de prévoyance :

DÉSIGNATION DES CLASSES DE RISQUES.	MONTANT MAXIMUM de la cotisation annuelle. (p. o/o des salaires annuels).	MONTANT MAXIMUM de la cotisation exigible d'avance. (p. o/o des salaires annuels).
I. Peignage, filature, retordage, corderie mécanique, blanchiment, impression, teinture et apprêt.....	1 20	0 40
II. Tissage, bonneterie, broderie, tullerie, dévidage et moulinage de soie.	0 75	0 25

(1) Voir l'article consacré à cette caisse dans le *Bulletin*, numéro d'août 1894.

CHRONIQUE LÉGISLATIVE.

Au Sénat, la deuxième délibération relative à la loi sur les accidents du travail a rempli les séances des 17, 19, 20, 23 et 24 mars, et s'est terminée par le vote d'un projet en 15 articles, que la nouvelle commission avait substitué au texte primitif en 51 articles. Ce nouveau texte, d'ailleurs, n'a pas été adopté sans modification. A l'article 1er notamment la limitation du risque professionnel aux industries faisant usage de moteurs a été repoussée, et la responsabilité du chef d'entreprise a été étendue à toutes les industries indistinctement, sous réserve de « faute inexcusable » de la part de l'ouvrier, et en écartant le cas où l'accident frapperait un ouvrier travaillant seul d'ordinaire, par le fait d'une collaboration fortuite avec d'autres travailleurs.

Par contre, le Sénat s'est rangé à l'avis de la commission en ce qui concerne l'établissement, à l'article 2, du taux des indemnités, par simple fixation d'un maximum et d'un minimum. Il a admis également la suppression de toute intervention de l'État en matière d'assurance. Les patrons sont entièrement libres de s'assurer. L'article 10 du projet se contente de stipuler la garantie de la créance des victimes d'accidents, en lui accordant le bénéfice des articles 2.101 et 2.104 du code civil, qui instituent des créances privilégiées en cas de faillite ou de déconfiture. Les patrons pourront se soustraire au privilège de ces créances, soit en effectuant un dépôt à la caisse des dépôts et consignations, soit en fournissant une affectation hypothécaire, soit en s'assurant à une compagnie, soit, enfin, en s'affiliant à une mutualité ou à un syndicat de garantie, de *solvabilité notoire.*

L'article 15 remet à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les garanties qui devront fournir les compagnies, les mutualités et les syndicats pour être considérés comme présentant une « solvabilité notoire ».

ÉTRANGER.

LES ASSOCIATIONS MINIÈRES ALLEMANDES EN 1894.

1° PRUSSE.

En 1894, le nombre des associations d'ouvriers mineurs (*Knappschaftsvereine*) s'élevait à 74. Ces sociétés ont pour objet, comme l'on sait, l'assurance mutuelle contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse. Le nombre des membres *cotisants* était, en moyenne, pour l'année, de 422.554 (415.533 en 1893), et celui des *pensionnés* s'élevait à 138.719 au commencement de l'exercice et à 144.494 à la fin. Le chiffre des pensionnés se décompose de la manière suivante :

PENSIONNÉS.	AU DÉBUT DE L'ANNÉE.		A LA FIN DE L'ANNÉE.	
	Nombres absolus.	Par 1.000 membres cotisants.	Nombres absolus.	Par 1.000 membres cotisants.
Totalement invalides.	39.794	96	42.351	100
Partiellement invalés.	2.108	5	2.420	6
Veuves.....	39.660	95	40.877	97
Orphelins.....	57.157	138	58.846	139
TOTAL....	138.719	334	144.494	342

Parmi la population cotisante il s'est produit 3.177 décès, dont 732 causés par les accidents; ce qui correspond, par 1.000 individus, aux proportions de 7,52 décès en général (8,61 en 1893), et 1,73 décès par accident (2,08 en 1893).

Il a été déclaré 6.999 cas d'invalidité, soit, en moyenne, 15,56 par 1.000 membres cotisants (13,76 p. 1.000 en 1893). L'âge moyen d'entrée en invalidité totale a été, en 1894, de 48,3 ans (49,9 ans en 1893).

La mortalité des invalides, pour 1894, s'est élevée à 71 p. 1.000 et a été, par suite, environ 10 fois plus forte que celle des membres valides.

230.982 membres cotisants ont été atteints par la maladie et ont reçu des secours. Le nombre total des journées de maladie indemnisées a été de 3.258.224.

Ces chiffres correspondent aux proportions suivantes : 5,47 malades par 1.000 membres (5,29 en 1893), et 7,71 jours de maladie par membre et par an (8,30 en 1893).

Les recettes des associations se sont montées à 30.457.000 marks et les dépenses à 27.390.000 marks.

Les recettes se composent de :

	MONTANT ABSOLU.	P. 0/0 DU TOTAL.
	marks.	
Cotisations des membres	15.504.000	50,9
Cotisations des patrons	12.762.000	41,9
Droits d'entrée; amendes	163.000	0,5
Intérêts des placements	1.740.000	5,7
Recettes diverses	288.000	1,0
TOTAL des recettes	30.457.000	100,0

Et les dépenses de :

	MONTANT ABSOLU.	P. 0/0 DU TOTAL.
	marks.	
Frais de maladie	8.585.000	31,3
Arrérages de pensions aux invalides	9.884.000	36,1
— aux veuves	4.503.000	16,4
— aux orphelins	2.020.000	7,4
Frais funéraires	304.000	1,1
Secours extraordinaires	172.000	0,6
Frais d'entretien d'écoles	79.000	0,3
Frais d'administration	647.000	2,4
Dépenses diverses	1.196.000	4,4
TOTAL des dépenses	27.390.000	100,0

Par membre cotisant, la recette moyenne totale a été de 78 m. 08 et la dépense moyenne totale de 68 m. 82.

Au 31 décembre 1894, l'avoir total des associations prussiennes s'élevait à 56.252.000 marks, soit en moyenne à 208 m. 15 par tête de cotisant.

2° AUTRES ÉTATS.

L'ensemble des autres États de l'Empire renferme 65 associations, qui comptaient, en 1894, un total de 54.632 membres cotisants, avec 18.904 pensionnés, dont 6.252 invalides, 8.493 veuves et 4.159 orphelins.

Le tableau ci-dessous résume la situation des associations minières, en 1894, par État et pour l'ensemble de l'Empire :

ÉTATS.	NOMBRE d'associations.	NOMBRE de membres.	RECETTES.	DÉPENSES.	AVOIR TOTAL au 31 décembre 1894.
			marks.	marks.	marks.
Prusse	74	422.554	30.457.000	27.390.000	56.253.000
Saxe	3	29.721	4.084.000	3.095.000	15.065.000
Bavière	13	7.728	807.000	717.000	3.441.000
Wurtemberg	3	2.120	222.000	198.000	446.000
Grand-duché de Hesse	6	1.848	40.000	34.000	380.000
Duché de Brunswick	2	1.812	115.000	90.000	194.000
Duché de Saxe-Meiningen	1	178	10.000	8.000	15.000
Duché d'Altembourg	1	1.708	95.000	86.000	131.000
Duché d'Anhalt	1	4.631	266.000	254.000	521.000
Principauté de Waldeck	1	270	5.000	1.000	7.000
Principauté de Schwarzbourg	2	54	7.000	6.000	56.000
Alsace-Lorraine	2	4.562	112.000	111.000	311.000
Empire allemand	139	477.186	36.220.000	31.990.000	76.820.000

Dans l'ensemble des associations allemandes, la cotisation moyenne, par membre, a été de 66 m. 26, dont 36 m. 18 à la charge de l'ouvrier et 38 m. 08 à la charge de l'exploitant.

Le montant moyen de la pension, en 1894, a été de 213 m. 03, pour les invalides; 103 m. 76 pour les veuves; 34 marks pour les orphelins.

Nous rappellerons que le mark représente environ 1 fr. 25 de notre monnaie.

Le syndicat des producteurs de houille de Westphalie, en 1885. — L'organisation intérieure du syndicat n'a pas subi de modifications et le nombre d'employés est resté le même (230 environ).

Le tonnage de production, ou *chiffre de participation* admis par le syndicat était de 33.375.976 tonnes, le 1er mars 1893, et de 40.722.004 le 31 décembre 1895. Le syndicat de vente ne pouvait prétendre à augmenter la consommation et les débouchés, en un mot, à développer la vente dans de pareilles proportions. Il a donc été obligé d'imposer à la production effective de continuelles réductions, par rapport au chiffre de participation théorique.

La production effective a été de 95,02 p. 0/0 en 1894 et de 89,55 p. 0/0 en 1895.

En ce qui concerne les prix, l'état de l'industrie, au début de l'année 1895, ne permettait pas de songer à un relèvement du prix des charbons. Au cours de l'année, le syndicat crut pouvoir imposer une légère augmentation de prix qui, du reste, ne se manifestera qu'à partir du 1er avril 1896.

D'après le bilan soumis aux censeurs des comptes, l'exercice 1895 a été clos avec un déficit de 134.465 marks qui sera, au courant de l'année 1896, couvert par voie de répartition (*Umlage*) entre les syndiqués.

Le syndicat comprend actuellement 99 sociétés possédant 208 charbonnages. Ses membres ont voté à l'unanimité sa prorogation.

Le contrat qui les lie a subi quelques légères modifications et sera en vigueur pendant dix nouvelles années, à partir de janvier 1896.

AUTRICHE.

Les grèves en 1894 (1). — On a compté, en 1894, en tout 159 grèves pour l'ensemble des provinces constituant la monarchie autrichienne. Le nombre d'établissements atteints s'est élevé à 2.468, le nombre des grévistes à 44.075 et le nombre des journées de travail perdues à 566.463.

Les chiffres ci-dessous permettent de comparer ces résultats à ceux des années précédentes :

ANNÉES.	GRÈVES.	ÉTABLISSEMENTS atteints.	GRÉVISTES.	JOURNÉES de travail perdues.
1891.....	104	1.917	14.025	247.086
1892.....	101	1.519	14.123	150.992
1893.....	172	1.207	28.120	518.511
1894.....	159	2.468	44.075	566.463

Comme on le voit, l'année 1894 est particulièrement chargée. Le nombre des grévistes a augmenté sans discontinuité depuis 1891.

Les grèves ont été le plus fréquentes au printemps et le plus rares en automne. Elles se sont échelonnées le long de l'année de la manière suivante :

De mars à mai.....	71	grèves comptant	35.057	grévistes.
De juin à août.....	24	—	2.596	—
De septembre à novembre.....	21	—	2.340	—
Décembre, janvier et février.....	43	—	4.082	—

La durée moyenne d'une grève a été de 12 jours environ et la durée moyenne du chômage d'un gréviste a été la même. La grève la plus longue a duré 136 jours. Voici, d'ailleurs, comment se répartissent les 159 grèves de 1894, d'après leur durée :

	P. 0/0 du NOMBRE TOTAL des 159 grèves.
De 1 à 5 jours.....	50,3
De 6 à 10 jours.....	22,0
De 11 à 15 jours.....	10,1
De 16 à 20 jours.....	5,0
De 21 à 25 jours.....	1,9
De 26 à 30 jours.....	1,3
De 31 à 35 jours.....	1,2
De 36 à 40 jours.....	1,9
Au-dessus de 40 jours.....	6,3

En classant les grèves par industrie, et en prenant les pourcentages correspon-

(1) D'après le rapport publié par le Bureau de statistique du ministère du commerce. Vienne, 1896

dants des grévistes et des journées de travail perdues, on a trouvé les proportions ci-après :

	P. 0/0 DU TOTAL des grévistes.	P. 0/0 DU TOTAL des journées de travail perdues.
Industries des pierres et des terres	14,6	5,5
Travail des métaux	6.2	6,7
Industries du bois et annexes	22,2	49,9
Industries textiles	14,3	8,0
Industries du bâtiment	34,0	23,1
Industries annexes	8,7	6,8
	100,0	100,0

Enfin en ce qui concerne les causes des grèves de 1894 et leur relation avec les résultats, le rapport officiel fournit les données suivantes :

LES GRÈVES AUTRICHIENNES EN 1894. — CAUSES ET RÉSULTATS.

CAUSE OU OBJET des GRÈVES.	NOMBRE				RÉSULTATS.							
	de grèves.	P. o/o du nombre total des grèves.	de grévistes.	P. o/o du nombre total des grévistes.	Réussite complète.	P. o/o.	Réussite partielle.	P. o/o.	Échec complet.	P. o/o.	TOTAUX par cause.	P. o/o.
Contre une réduction de salaires	18	*11,3*	1.955	*4,4*	10	*55*	0	*0*	8	*45*	18	*100*
Pour une augmentation de salaires	88	*55,5*	23.411	*53,1*	20	*23*	31	*35*	37	*42*	88	*100*
Pour une diminution de la durée du travail	43	*27,0*	28.929	*65,6*	15	*35*	3	*7*	25	*58*	43	*100*
Contre le renvoi de grévistes	23	*14,5*	2.330	*5,3*	6	*26*	0	*0*	17	*74*	23	*100*
Pour la reprise d'ouvriers renvoyés	28	*17,6*	3.401	*7,7*	3	*11*	1	*4*	24	*85*	28	*100*
Pour obtenir congé le 1er mai	24	*15,1*	15.676	*35,6*	6	*25*	1	*5*	17	*70*	24	*100*
Autres réclamations.	94	*59,2*	35.838	*81,3*	35	*37*	8	*9*	51	*54*	94	*100*
Une ou plusieurs causes réunies.	(1) 159	100	44.075	100	39	24,5	43	27	77	48,5	159	100

On remarquera que les chiffres de la dernière ligne ne forment pas les totaux des colonnes correspondantes, une même grève, avec ses grévistes, figurant dans les chiffres de plusieurs lignes du tableau, quand elle a eu plusieurs causes.

Par rapport au total des grévistes, il y a eu succès complet pour 5.167 grévistes, soit 11,7 p. o/o du total, succès partiel pour 9.184 grévistes, soit 20,8 p. o/o, et échec complet pour 29.724 grévistes, soit 67,5 p. o/o.

GRANDE-BRETAGNE

Revue du travail en mars (1). — La situation continue à s'améliorer pour la plupart des industries importantes par rapport au mois précédent et au mois de mars 1895. Les mines seules accusent une légère dépression. 3,5 p. o/o de chômeurs dans 108 trades-unions groupant 416.000 membres contre 3,8 p. o/o en février et 6,5 p. o/o en mars 1895. Les salaires sont en hausse sauf dans les mines d'Écosse et dans la quincaillerie.

En un jour de la deuxième semaine de mars, l'assistance publique a secouru 341.674 personnes, soit 220 p. 10,000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 344.335 en février 1896 et 386.220 en mars 1895. Légère dépression dans les mines de charbon et de fer : elle n'atteint pas les hauts fourneaux. 4,81 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.061 puits de houillères employant 296,661 mineurs, contre 4 j. 91 en février 1896, et 4 j. 93 en mars 1895. 339 hauts fourneaux en marche à la fin de mars, avec 21.522 ouvriers, contre 336 en février 1896 et 299 en mars 1895. Augmentation de 11,5 p. o/o dans le personnel de la métallurgie de l'acier par rapport à 1895. Dépression dans la quincaillerie. 286 laminoirs en marche dans 89 usines contre 339 en février. Moitié de ces usines seulement travaillent en plein.

Les grèves et les lock-outs en 1894 (2). — Le nombre des conflits ouvriers, grèves et lock-outs, survenus en 1894 dans le Royaume-Uni s'est élevé 1.061; celui des établissements atteints à 3.713 et celui des ouvriers réduits au chômage à 324.245 (257.937 ont été directement atteints et 66.308 indirectement). Le total des journées de travail perdues a été de 9.322.096.

Le nombre des grèves était de 1.040 en 1890, de 906 en 1891, de 700 en 1892 et de 782 en 1893. Toutefois, bien que pour cette dernière année le total des conflits ait été inférieur de 279 à celui de 1894, le nombre des ouvriers atteints avait été alors de 636.386 (soit presque le double) et le nombre des journées perdues de 31.205.062.

C'est au printemps que les grèves ont été les plus fréquentes et en hiver qu'elles se sont faites les moins nombreuses.

De mars à mai il y a eu	367	grèves avec	101.090	grévistes;
De juin à août il y a eu	303	—	140.824	—
De septembre à novembre il y a eu	213	—	60.070	—
De décembre à février il y a eu	178	—	22.261	—
	1,061	—	324,245	—

Pour 877 grèves ayant fait connaître ces renseignements, la durée moyenne des conflits a été de 24,6 jours, au lieu de 28 comme en 1893; celle de chômage d'un gréviste de 29,5, au lieu de 49,7 comme durant la précédente année.

Si l'on classe les grèves par groupes d'industrie en prenant les pourcentages des

(1) Renseignements dus à l'obligeance du *Labour Department*.

(2) D'après le compte rendu annuel publié par l'Office du travail anglais.

grévistes, de la durée des grèves et des journées de travail perdues, on établit le tableau qui suit :

NATURE DES INDUSTRIES.	P. 0/0 du NOMBRE TOTAL des grévistes.	DURÉE MOYENNE de chaque grève. (en jours.)	DURÉE MOYENNE du chômage d'un gréviste.
Industrie du bâtiment	4,7	22,9	24,6
— du vêtement	2,1	28,4	17,9
Métallurgie	8,2	32,3	40,0
Mines	66,9	16,1	32,1
Textiles	12,0	26,7	20,0
Transports	3,3	21,1	25,3
Imprimerie	0,1	48,6	40,6
Autres industries	1,7	25,5	28,2
Toutes les industries réunies	100	24,6	29,5

Quant aux causes des grèves et à leurs résultats, on peut les grouper de la façon suivante :

CAUSE OU OBJET des GRÈVES.	NOMBRE				RÉSULTATS.									
	de grèves.	P. o/o du nombre total des grèves.	de grévistes.	P. o/o du nombre total des grévistes.	Réussite complète.	P. o/o.	Réussite partielle.	P. o/o.	Échec.	P. o/o.	Résultat inconnu.	P. o/o.	TOTAUX par cause.	P. o/o.
Contre une réduction de salaires	230	21,6	104.754	32,3	72	32	68	29	75	32	15	7	230	100
Pour une augmentation de salaires	233	21,8	111.522	34,4	73	31.6	55	23,6	92	30,4	13	5.5	233	100
Pour une diminution de la journée de travail	8	0,7	4.136	1,2	4	50	1	12,5	2	25	1	12,5	8	100
Pour une question de salaire ou de durée de travail et une autre cause	116	10,8	20.601	6,4	39	33.5	40	34,5	33	28,5	4	3,5	116	100
Pour ou contre une modification du règlement du travail	219	21,4	37.703	11,6	79	36	50	23	79	36	11	5	219	100
Pour la défense de la cause syndicale (*unionism*)	74	6,8	15,517	4,7	37	55	6	8,1	28	37,8	3	4,1	74	100
Pour des conflits avec d'autres catégories d'ouvriers relativement au travail	30	2,8	1.472	0,4	17	56.6	3	10	7	23,4	3	10	30	100
Pour le maintien ou le renvoi d'autres ouvriers (en dehors de l'*unionism*)	57	5,3	16.739	5,3	18	31.5	11	19,4	26	45,6	2	3,5	57	100
Autres réclamations	94	8,8	11,744	3,7	33	35.45	10	10	47	50	4	4,5	94	100
TOTAL	1.061	100	324.245	100	100	37,2	244	23	389	36,7	56	5,3	1.061	100

Par rapport au nombre total des grévistes on trouve que pour 71.661 grévistes

(soit 22,5 p. o/o du total) il y a eu réussite complète; pour 111.078 (34,1 p. o/o) réussite partielle et pour 136.373 (42 p. o/o) échec complet.

Pour 5.163 seulement (1,4 p. o/o) le résultat n'est pas connu. Par rapport au nombre des grèves, les ouvriers ont triomphé complètement dans 35 p. o/o des conflits, partiellement dans 23 p. o/o et échoué dans 36.7 p. o/o.

En 1893, ils avaient triomphé dans un plus grand nombre de cas (38,9 p. o/o des conflits et 62,9 p. o/o des grévistes).

La plupart des conflits survenus en 1894 ont été réglés par voie de conciliation ou à la suite de négociations entre les parties. Toutefois, si l'on envisage seulement le nombre des ouvriers intéressés, il est à constater que pour plus d'un tiers d'entre eux (147.044) les conflits se sont terminés par leur soumission pure et simple.

Les *Unions* ont payé près de 1.200.000 francs en secours de grève; 296 grèves ont été approuvées par elles et 2 seulement désapprouvées.

Les grèves en 1895. — D'après les chiffres provisoires publiés par la *Labour gazette*, il y a eu diminution notable du mouvement gréviste, par rapport aux années 1894 et 1893 :

	1893.	1894.	1895.
Nombre de grèves commencées dans l'année	782	1.061	772
Nombre de grévistes	636.386	324.245	243.500

Les résultats de ces grèves sont résumés dans le tableau suivant :

	NOMBRE de grèves.	NOMBRE de grévistes.
1° Grèves terminées :		
Succès complet	259	49.200
Succès partiel	95	76.900
Échec	190	65.600
Résultat incertain ou inconnu	99	38.600
2° Grèves non terminées	129	13.200
TOTAUX	772	243.500

Par industrie, ces résultats se répartissent de la façon suivante:

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES.	NOMBRE de grèves.	NOMBRE de grévistes.	POURCENTAGE DES NOMBRES DE GRÉVISTES ayant obtenu un succès total.	un succès partiel.	un échec.	un résultat incertain ou inconnu.
Bâtiment	133	8.900	57.8	14.6	25.5	2.1
Vêtement	49	55.700	6.5	83.5	8.8	1.2
Construction mécanique	159	26.700	25.6	31.3	32.1	11.0
Mines et carrières	177	93.500	25.9	21.0	15.8	37.3
Textiles	122	51.300	19.9	5.6	70.9	3.6
Divers	112	7.400	48.3	7.9	30.6	13.2
ENSEMBLE des industries	772	243.500	21.4	33.4	28.5	16.7

Les pourcentages des nombres de grévistes établis comme ci-dessus, en ce qui concerne les années précédentes, sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

POURCENTAGES DES NOMBRES DE GRÉVISTES ayant obtenu	ANNÉES						
	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
Un succès total	28.6	54.4	25.6	27.5	02.9	22.1	21.4
Un succès partiel	56.2	16.8	36.6	51.4	24.7	34.2	33.4
Un échec	12.0	25.9	34.8	19.9	12.2	42.1	28.5
Un résultat incertain ou inconnu	3.2	2.9	2.9	1.2	0.2	1.6	16.7 (1)

(1) Rappelons qu'un certain nombre de résultats, actuellement classés sous cette rubrique, seront connus ultérieurement et modifieront les autres chiffres de la colonne.

RUSSIE.

La production et le personnel de l'industrie minière(1).—La production minière de la Russie et sa consommation de métaux ont augmenté dans des proportions considérables depuis dix ans. Les principales conditions de son industrie minière et métallurgique sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.					
	HOUILLE.	FER.	FONTE.	ACIER.	CUIVRE.	SEL.
1° ANNÉE 1883.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Production	3.336.385	322.401	481.055	27.828	4.354	1.137.670
Consommation	5.156.699	426.457	716.065	226.889	7.720	1.291.340
Rapport de la production à la consommation	p. o/o. *64,7*	p. o/o. *75,6*	p. o/o. *66,9*	p. o/o. *9,7*	p. o/o. *56,4*	p. o/o. *88,1*
2° ANNÉE 1893.						
Production	7.613.724	498.963	1.148.903	630.784	5.463	1.351.056
Importation	1.715.198	86.748	160.507	21.787	13.814	6.915
Exportation	7.069	2.703	224	269	51	6.457
Consommation	(1) 9.321.034	583.008	1.309.186	652.312	19.226	1.351.514
Rapport de la production à la consommation	p. o/o. *81,5*	p. o/o. *85,5*	p. o/o. *88,3*	p. o/o. *96,7*	p. o/o. *28,4*	p. o/o. *99,9*
Nombre d'ouvriers employés (extraction du minerai et métallurgie).	48.063	246.961			14.276	20.867

(1) En additionnant pour chaque produit la production et l'importation d'une part, l'exportation et la consommation de l'autre, on trouve entre ces sommes une différence de 819 tonnes pour la houille et une de 10 tonnes pour l'acier. Ces différences existent dans le texte original (50.000 et 600 *pouds* de 16 kilogr. 38).

Les ouvriers de l'industrie minière russe sont au nombre de 465.000 au total, dont 330,000 employés dans les mines précitées. Parmi les 135.000 autres, 92.000 sont employés à l'extraction de l'or, 7.000 dans les mines de naphte, 10,000 dans les carrières et 26,000 dans des mines d'autres produits.

(1) Bulletin russe de statistique financière et de législation.

BELGIQUE.

Les conditions du travail dans les travaux publics. — Le *Bulletin de l'Office du travail* a déjà signalé les expériences faites, par les Conseils provinciaux des Flandres *orientale et occidentale*, *en vue d'introduire à titre provisoire dans les* cahiers des charges des travaux entrepris ou subventionnés par ces provinces, des conditions relatives au minimum de salaires, à la durée du travail, à l'assurance contre les accidents, à la majoration des heures supplémentaires, etc. (1).

Ces mesures sont aujourd'hui adoptées à titre définitif, et le Conseil communal de Gand vient d'être saisi d'un projet de règlement tendant à les appliquer aux travaux municipaux. Dans la Flandre occidentale, le tarif des salaires minima résulte de bordereaux joints par les entrepreneurs à leur soumission. Dans la Flandre orientale, il doit être conforme aux usages en vigueur dans la région. En exécution de cette décision, les sections compétentes du Conseil de l'industrie et du travail de Gand ont fixé ces minima pour leurs industries respectives (2).

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Loi du 31 mars 1896 (3) modifiant l'article 11 et complétant l'article 5 de la loi du 30 novembre 1894 (4) sur les habitations à bon marché.

(Insérée au *Journal officiel* du 1er avril 1896, page 1811).

ART. 1er. Le deuxième paragraphe de l'article 11 de la loi du 30 novembre 1894 est modifié ainsi qu'il suit :

« Ces sociétés ne seront admises au bénéfice de ces exonérations et des autres faveurs concédées par la loi qu'autant que leurs statuts, approuvés par le ministre compétent, sur l'avis du conseil supérieur institué par l'article 14, limiteront leurs dividendes annuels à un chiffre maximum. »

ART. 2. Pour la détermination des revenus qui servent à l'application de l'article 5 de la loi du 30 novembre 1894, ne seront pas comprises dans la valeur locative des immeubles les charges de salubrité (eau, vidange, etc.) et d'assurance contre l'incendie ou sur la vie dont le propriétaire fait l'avance et qu'il recouvre en les mettant, par le bail, au compte du locataire.

ART. 3. Les dispositions de l'article 8 de la loi du 30 novembre 1894 sont applicables à toute maison, quelle que soit la date de sa construction, dont le revenu net imposable à la contribution foncière n'excède pas les limites fixées par l'article 5 de ladite loi.

---

(1) *Bulletin* de 1894, pages 134, 252, 410; *Bulletin* de 1895, page 589.

(2) Pour les détails, voir la *Revue du travail* (belge) de mars 1896.

(3) *Sénat.* — Projet de loi tendant à modifier l'article 11 et à compléter l'article 5 de la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, présenté par M. Mesureur, Ministre du Commerce, le 28 février 1896 (doc. parl. n° 44; *J. O.*, p.). — Renvoyé à la commission antérieurement saisie de l'examen de la loi de 1894. — Rapport Diancourt, déposé le 19 mars 1896 (doc. parl. n° 77; *J. O.*, p.). — Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 23 mars 1896 (*J. O.*, Sénat, p. 298).

Chambre. — Dépôt du projet, le 24 mars 1896 (doc. parl. n° 1867; *J. O.*, p.). — Renvoi à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rapport Drake, déposé le 25 mars 1896 (doc. parl. n° 1871; *J. O.*, p.). — Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 30 mars 1896 (*J. O.*, Chambre, p. 670).

(4) Loi du 30 novembre 1894, insérée au *Bulletin de l'Office du travail*, décembre 1894, page 647.

Décret du 30 mars 1896.

(Inséré au *Journal officiel* du 10 avril 1896).

Le maximum de la rente viagère totale à laquelle les cantonniers pourront avoir droit est fixé, pour 1896, aux deux tiers du salaire (application du décret du 22 février 1896, art. 9, § 2.).

Circulaire du Ministre des travaux publics, en date du 29 mars 1896

(adressée aux inspecteurs généraux du contrôle)

rappelant que la sécurité de la circulation sur les voies ferrées exige impérieusement que les agents chargés de manœuvres ou d'opérations qui intéressent cette sécurité ne soient pas astreints à un travail excessif, de nature à diminuer leur vigilance.

[Cette circulaire rappelle les circulaires antérieures sur le même objet, en date du 3 mai 1864 (aiguilleurs); 24 avril 1891, 25 avril 1892, et 24 mai 1894 (mécaniciens et chauffeurs); 6 novembre 1894 (chefs des stations pourvues de signaux). Elle insiste en particulier sur la nécessité, déjà constatée par la circulaire du 6 novembre 1894, de faire afficher en un lieu bien apparent le tableau des heures de service ou de présence obligatoire de chacun des agents susvisés.]

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE MARS 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Code du travail. — *Chambre.* — Proposition de résolution tendant à charger la Commission du travail de rassembler et de reviser toutes les lois concernant la défense des intérêts des travailleurs ou réglant les rapports de ces derniers avec leurs employeurs, afin d'en former un corps complet sous le nom de Code du travail, déposée par MM. Groussier, Dejeante, Coutant, Vaillant, etc..., députés, le 14 mars 1896 (doc. parl. n° 1845; *J. O.*, p. 303). — Renvoyée à la Commission du travail.

Chômage légal. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet d'interdire le travail du dimanche, présentée par M. de Baudry d'Asson, le 17 mars 1896 (doc. parl. n° 1852; *J. O.*, p. 315).— Lue dans la première séance du 17 mars (*J. O.*, p. 528). Urgence demandée et rejetée. Renvoi à la Commission d'initiative parlementaire.

Voir aussi ci-après *Conditions du travail, etc...*

Ouvriers étrangers. — Voir *Conditions du travail ouvrier dans les travaux de l'exposition universelle de 1900.* — Amendement de Mahy. — Amendement Berry.

Conditions du travail ouvrier dans les travaux de l'exposition universelle de 1900. — *Chambre.* — Discussion du projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900. — Dispositions additionnelles : 1° de MM. Vaillant, Baudin, etc...; 2° de MM. Chauvin, Guesde, etc... Adoption, avec modifications, de la disposition Vaillant, après retrait de l'amendement Maurice Binder et rejet de l'amendement de Bernis. — Dispositions additionnelles : 1° de M. de Mahy (retrait); 2° de MM. Berry, etc... (retrait); 3° de MM. Plichon, etc... (rejet); 4° de M. Grousset (rejet); 5° de MM. Dussaussoy, etc... (rejet). — Voir le compte rendu des deux séances du 17 mars (*J. O.*, p. 529 à 542).

Employés et ouvriers des chemins de fer. — *Chambre.* — Interpellation de M. Paschal Grousset sur les rapports de la Compagnie de l'Est et de la Compagnie P.-L.-M. avec leurs employés et ouvriers. Discussion, ordre du jour motivé de M. Paschal Grousset, adoption de l'ordre du jour pur et simple, le 30 mars 1896 (*J. O.*, p. 672 à 680).

Participation aux bénéfices. — *Sénat.* — Voir *Bull.* mars (p. 191). — 2e délibération : 10 et 13 mars 1896. — Le 13 mars, vote de l'amendement Nioche, relatif à la patente des sociétés coopératives; démission de M. Lourties. Ajournement de la proposition.

Prud'hommes. — Projet de loi, adopté par le Sénat, transmis à la Chambre le 10 juillet 1894 (doc. parl. n° 810; *J. O.*, p.). — [Voir *Bull.* janvier, p. 50]. — Renvoyé à la Commission du travail. — Rapport Dutreix, 9 mars 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.).

Conciliation et arbitrage. — *Chambre.* — 1° Projet de loi portant modification à la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers et employés, présenté par M. Mesureur, ministre du commerce, le 23 janvier 1896 (doc. parl. n° 1746; *J. O.*, p. 22);

2° Proposition de loi portant création de Conseils de travail, pour prévenir, concilier ou arbitrer les différends entre patrons et ouvriers ou employés, présentée par M. Mesureur, député, le 20 janvier 1894 (doc. parl. n° 276; *J. O.*, p. 65);

3° Projet de loi sur les conseils permanents de conciliation, présenté par M. A. Lebon, Ministre du Commerce, le 8 juillet 1895 (doc. parl. n° 1465; *J. O.*, p. 855);

4° Proposition de loi ayant pour objet la création de Chambres du travail, présentée par M. Michelin, député, le 7 novembre 1895 (doc. parl. n° 1592; *J. O.*, p. 1451);

5° Proposition de loi portant modification aux lois sur l'arbitrage et sur les syndicats professionnels, présentée par MM. Jaurès, etc..., députés, le 21 novembre 1895 (doc. parl. n° 1616; *J. O.*, p. 1487). — Urgence déclarée (déb. parl., *J. O.*, p. 2437);

6° Proposition de loi complémentaire de la loi sur l'arbitrage, présentée par MM. Dejeante, etc..., députés, le 7 novembre 1895 (doc. parl. n° 1588; *J. O.*, p.);

7° Proposition de loi : 1° sur la conciliation et l'arbitrage ; 2° sur l'organisation des syndicats professionnels, présentée par M. de Mun, député, le 25 novembre 1895 (doc. parl. n° 1625 ; *J. O.*, p. 1509).

Renvoyés à la Commission du travail. — Rapport Charles Ferry, le 23 mars 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.).

Coalitions. — *Chambre.* — Proposition de loi, adoptée par le Sénat (1), ayant pour objet de modifier les articles 414 et 415 du Code pénal, communiquée à la Chambre des députés, le 2 mars 1896 (doc. parl. n° 1814; *J. O.*, p. 260). — Renvoyée à la Commission du travail.

Accidents. — *Sénat.* — Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire. — Voir *Bull.* février 1896 (p. 128). — Rapport Thévenet, 2 mars 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.). — 2e délibération : 17, 19, 20, 23 et 24 mars 1896. Adoption, 24 mars 1896. — Transmission à la Chambre, le 2 avril 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.). — Renvoi à la Commission du travail. Rapporteur provisoire, M. Maruéjouls.

Assurances mixtes. — *Sénat.* — Voir le projet de loi voté par la Chambre des députés, *Bull.* mars, page 191. — Transmission au Sénat, le 13 mars 1896 (doc. parl. n° 59; *J. O.*, p.).

Caisses des retraites des ouvriers et employés des compagnies secondaires de chemins de fer et d'intérêt local. — *Chambre.* — Proposition de loi présentée par MM. Raiberti, etc..., le 30 mars 1896 (doc. parl. n° 59 ; *J. . O.*, p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Chambre.* — Voir *Bull.* février, page 128. — Rapport supplémentaire L. Lacombe, 6 février 1896 (doc. parl. n° 1775; *J. O.*, p. 153). Nouveau rapport supplémentaire L. Lacombe, 16 mars 1896 (doc. parl. n° 1848; *J. O.*, p. 290). — Urgence déclarée. Discussion et adoption, le 23 mars 1896 (Chambre, *J. O.*, p. 589). — Transmission au Sénat, le 24 mars 1896 (doc. parl. n° 92; *J. O.*, p.). — Renvoi à la Commission des caisses de retraites des ouvriers mineurs.

Habitations à bon marché. — *Sénat.* — Projet Mesureur [Voir *Bull.* mars, p. 191]. — Rapport Diancourt, déposé le 19 mars 1896 (doc. parl. n° 77; *J. O.*, p.). — Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 23 mars 1896 (Sénat, *J. O.*, p. 298). — *Chambre.* — Dépôt du projet, le 24 mars 1896 (doc. parl. n° 1867; *J. O.*, p.). — Renvoi à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rapport Drake, le 25 mars 1896 (doc. parl. n° 1871; *J. O.*, p.). — Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 30 mars 1896 (Chambre, *J. O.*, p. 670).

Erratum. — A la page 179, 4e ligne, du *Bulletin* de mars 1896, une erreur typographique a fait imprimer le « millier » au lieu du « million » d'allumettes.

Le Rédacteur en chef, Gérant, ARTHUR FONTAINE.

---

(1) Voir *Bull.* mars, page 191.

3e année. — N° 5. Le N° : 20 centimes. Mai 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le travail reste satisfaisant dans les filatures et tissages de laine et de coton; il a un peu diminué dans les tissages de soieries et dans les rubaneries; l'industrie du vêtement, un moment très occupée, a subi, en avril, un arrêt causé par la température encore un peu froide. Dans l'industrie des métaux, l'amélioration signalée s'accentue. L'industrie du bâtiment a entièrement repris; dans la plupart des chantiers, la durée du travail a été augmentée d'une heure et même deux heures par jour. Dans l'industrie du cuir, le travail est encore très calme.

Parmi les 460 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce groupant 120,000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 avril, la proportion des chômeurs a été de 5,1 p. o/o; 23 p. o/o des syndicats comprenant 13 p. o/o des adhérents considèrent que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 50 p. o/o des syndicats réunissant 68 p. o/o des syndiqués estiment qu'il est en même quantité, et 27 p. o/o des syndicats groupant 19 p. o/o des syndiqués le jugent moins abondant. Par rapport au mois précédent, il ressort une amélioration.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — Le travail en forêts est momentanément arrêté; il va reprendre dans beaucoup de contrées, le mois prochain, avec l'écorçage.

Mines. carrières. — Dans les mines, le chômage se maintient dans quelques puits du Nord, du Centre et principalement du Midi les stocks s'écoulent difficilement. Dans les carrières, la reprise du travail est complète; on fait la journée de onze et même de douze heures. L'ouvrage paraît généralement plus abondant que l'an dernier; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise) et Saint-Restitut (Drôme) il est encore faible.

Produits alimentaires. — Dans la minoterie, la brasserie, la raffinerie, les stocks en magasin pèsent sur les prix et ralentissent le travail. La boulangerie profite des

bas prix des farines pratiqués dans plusieurs contrées et travaille assez activement. La saison d'été s'annonce assez bien pour les cuisiniers-pâtissiers; les placements pour les stations balnéaires commencent à se faire. Le travail est en général considéré comme équivalent à celui de l'an dernier sauf chez les boulangers à Versailles, Angers et Alger, et chez les cuisiniers, à Lyon et Marseille, où il est jugé plus faible; 14 p. o/o de chômeurs chez les boulangers, 12 p. o/o chez les cuisiniers-pâtissiers.

PRODUITS CHIMIQUES. — Commandes moins abondantes que l'an dernier par suite de la diminution de la consommation intérieure et de la concurrence étrangère (raffinerie de pétrole, fabrique d'engrais, savonnerie, etc.).

PAPIER. CARTON. — INDUSTRIE DU LIVRE. — La fabrication du papier a été très-active pendant le premier trimestre de cette année, les commandes particulièrement importantes ont permis de maintenir les prix; la situation se présente meilleure que celle de l'an dernier. Dans la brochure et le cartonnage, ouvrage également plus abondant que l'an dernier.

Chez les typographes et chez les lithographes, le chômage atteint dans l'ensemble 5 p. o/o, soit un peu plus de 6 p. o/o à Paris et un peu plus de 4 p. o/o en province. Le travail est jugé plus abondant que l'an dernier à pareille époque dans 36 p. o/o des syndicats groupant 21 p. o/o des syndiqués; il est considéré comme aussi actif dans 53 p. o/o des syndicats ayant 70 p. o/o des adhérents et comme plus faible dans 11 p. o/o des syndicats réunissant 9 p. o/o des syndiqués. Par rapport au mois précédent, la situation s'est légèrement améliorée grâce aux travaux nécessités par la période électorale.

L'ouvrage paraît plus abondant que l'an dernier à la même époque à Beauvais, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Claude (Jura), Auxerre, Saint-Étienne (imprimeurs-lithographes), Lyon, (typographes), Tarbes, Limoges, Rochefort, Châteauroux, la Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Châteaudun, Caen et Rouen; il est moins actif à Lyon (imprimeurs-lithographes), Annecy, Mont-de-Marsan, Tulle et le Mans; dans les autres villes, pas de changement. Comparée à celle du mois précédent, la situation paraît meilleure à Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Lille, (typographes), Saint-Étienne (imprimeurs lithographes), Lyon (typographes), Cannes, Marseille (typographes), Rochefort, Châteauroux, la Roche-sur-Yon, Nantes, Saint-Brieuc et Châteaudun. La durée du travail a été encore légèrement augmentée dans la plupart des ateliers.

CUIRS ET PEAUX. — La cherté de la matière première, la fin des commissions d'été, dont les dernières livraisons viennent d'avoir lieu, amènent une morte-saison plus accentuée et un chômage beaucoup plus fort chez les ouvriers des cuirs et peaux et chez les cordonniers; chez les gantiers, la diminution des commandes entraîne seulement une diminution de la durée du travail.

L'ouvrage est plus abondant que l'an dernier, pendant la période correspondante, chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux à Villefranche, Souillac et Saint-Julien, chez les ouvriers en chaussures à Dijon et Rouen; il est moins actif chez les ouvriers en cuirs et peaux à Amiens, Auxerre, Graulhet, Châteaurenault, chez les ouvriers en chaussures à Limoges, chez les gantiers dans l'Isère. Pour les autres villes, la situation est jugée équivalente à celle de l'an dernier.

Cependant, depuis le mois précédent; une amélioration s'est produite dans la préparation des cuirs et peaux à Souillac, Saint-Junien et Châteaurenault (Indre-et-Loire), chez les ouvriers en chaussures à Montpellier; tandis qu'une diminution des commandes est signalée chez les ouvriers en cuirs et peaux à Auxerre, Villefranche

(Rhône), Annonay et Millau, chez les ouvriers en chaussures à Limoges, et chez les gantiers dans l'Isère; pour le reste, pas de changement.

Textiles. — Les filatures et tissages de lin, ceux de coton et de laine sont bien alimentés de commandes; dans plusieurs centres industriels, la journée de travail est portée à son maximum. Les moulinages et tissages de soie éprouvent un léger ralentissement de travail; les commandes de la saison sont très avancées et les réassortiments, par suite d'un changement de mode, se font lentement, notamment dans la rubanerie. Dans la bonneterie, l'activité est moindre pour l'article d'hiver; elle se maintient pour les articles d'été; elle est plutôt en progrès pour la fabrication des gants tissés. L'industrie du vêtement est en pleine saison de travail; cependant les derniers froids retardent un peu les commandes. La chapellerie entre dans la période de morte-saison, sauf dans la chapellerie de paille. Situation stationnaire dans la teinturerie et la passementerie.

6 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers des tissages mécaniques, 1 p. o/o chez ceux des tissages à la main, un peu plus de 4 p. o/o chez les passementiers, 10 p. o/o chez les tapissiers, 3 p. o/o chez les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement. Chez les chapeliers, la morte-saison entraîne surtout une diminution de la durée du travail.

Dans les filatures, tissages et moulinages, les commandes sont généralement plus abondantes que l'an dernier à la même époque notamment chez les ouvriers des tissages mécaniques à Serain (Aisne), Esquennoy (Oise), Reims (industrie lainière) et Saint-Étienne (tissus élastiques) et dans les tissages à la main à Angers. Dans la bonneterie et la teinturerie, situation sans modifications depuis le mois dernier.

Dans la passementerie et la rubanerie, le travail est en baisse pour les causes déjà signalées, notamment dans la Haute-Loire, la Loire; de même, une diminution des commandes se produit chez les tapissiers. Dans l'industrie du vêtement, l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier à la même époque à Paris (couturières), Carcassonne, Narbonne et Bordeaux.

Les chapeliers ont peu de travail ; la concurrence des fabriques mécaniques de chapeaux, celle des produits étrangers, tendent à rendre la situation équivalente ou légèrement inférieure à celle de l'an dernier, sauf à Sept-Fonds (Tarn-et-Garonne) et à Bourges, où elle paraît meilleure.

Bois. — L'activité signalée dans les chantiers de charpente et de menuiserie se maintient, le temps encore incertain empêchait une reprise plus accentuée; par contre, la journée de travail a pu être augmentée d'une heure et quelques fois plus. Les charrons et fabricants de voitures sont un peu plus occupés que les mois précédents, c'est l'époque des réparations de voitures pour la saison d'été. La concurrence des meubles fabriqués dans de grandes usines et vendus à bas prix dans les grands magasins, tend à diminuer les commandes chez les ébénistes. Chez les tonneliers, le travail n'a pas encore repris son activité des années précédentes. Ouvrage assez abondant chez les boutonniers, tabletiers et chez les brossiers; chez les vanniers, situation toujours difficile.

Dans le travail du bois, l'ouvrage est en général considéré comme aussi abondant que celui de l'an dernier; il est tenu pour plus important chez les ouvriers des scieries mécaniques à Hermes (Oise), chez les menuisiers à Tarbes et Orléans, chez les ébénistes à Paris (mouluriers et ébénistes en tables de nuit), à Moulins, Perpignan et Pau, chez les boutonniers à Villeneuve-le-Roi, chez les brossiers à Paris; par contre, il est estimé plus faible chez les charpentiers à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Bordeaux et Nantes, chez les menuisiers à Carmaux, Libourne, le Mans, chez les charrons à Tarbes, chez les tonneliers à Cette et

Narbonne, chez les sabotiers à Limoges, chez les ébénistes à Dijon et Châteauroux, chez les brossiers à Sens, chez les vanniers à Marseille, chez les ouvriers en balais à Caderousse. Par rapport au mois précédent, le travail paraît plus actif chez les scieurs et charpentiers à Hermes, Marseille, chez les menuisiers à Marseille et Orléans, chez les sabotiers à Brive, chez les ébénistes à Paris, Nancy, Moulins et Lyon, chez les brossiers à Paris; il est plus faible chez les calfats-charpentiers à Marseille, chez les charpentiers à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), chez les menuisiers à Carmaux, chez les charrons à Tarbes, chez les tonneliers à Cette, Narbonne, Preignac (Gironde), chez les ébénistes à Dijon, chez les ouvriers en peignes à Oyonnax (Ain), chez les brossiers à Lens, chez les vanniers à Marseille.

MÉTAUX. — Dans l'industrie métallurgique, l'amélioration signalée le mois précédent s'accentue; pour les motifs déjà énumérés, le nombre des chômeurs va en diminuant. Dans la plupart des ateliers, la durée du travail a été augmentée de quelques heures par semaine; dans certains des grands établissements métallurgiques du Nord, on occupe une équipe de jour et une équipe de nuit; 5 p. o/o de chômeurs chez les mouleurs et fondeurs, un peu moins de 1 p. o/o chez les métallurgistes, 9 p. o/o chez les mécaniciens-chauffeurs et les serruriers, 2 p. o/o chez les ferblantiers-zingueurs et ouvriers sur métaux autres que le fer, 2 p. o/o chez les graveurs.

Les commandes sont presque partout plus nombreuses que l'année dernière; il en est ainsi notamment chez les mouleurs, fondeurs et métallurgistes dans le Nord, dans les Ardennes, à Nancy, à Saint-Étienne et Bordeaux, chez les graveurs à Saint-Denis; elles sont cependant considérées comme moins abondantes chez les mécaniciens et serruriers à Amiens, Calais, Marseille, Toulouse, Rennes, chez les ferblantiers à Nantes et Tours.

Comparé à celui du mois précédent, le travail est plus actif chez les mouleurs à Saint-Quentin et Bordeaux, chez les métallurgistes dans le Nord et dans les Ardennes, chez les mécaniciens et ajusteurs à Lille, Nancy, Sens, Marseille (forgerons); il est au contraire plus faible chez les chaudronniers à Durfort (Tarn), chez les mécaniciens à Marseille, chez les ferblantiers à Tarbes et à Tours.

BÂTIMENT. — L'industrie du bâtiment est maintenant en pleine activité, la saison plus favorable facilite les travaux et permet de prolonger la durée du travail de quelques heures et d'occuper un plus grand nombre d'ouvriers. Chômage sans changement chez les marbriers, 4 p. o/o chez les tailleurs de pierre, un peu plus important que le mois précédent chez les sculpteurs, 3 p. o/o chez les maçons; chômage assez élevé chez les couvreurs, plombiers, peintres et plâtriers. Les travaux paraissent être dans l'ensemble aussi abondants que l'année précédente à la même époque; ils sont cependant considérés comme plus actifs chez les tailleurs de pierre à Porcieu-Amblagnieu, Montalieu-Vercieu (Isère), et à Tours, chez les marbriers à la cheminée à Cousolre (Nord), chez les ornemanistes à Paris, chez les maçons à Auxerre, Tarbes, la Roche-sur-Yon, Lorient, Rennes, Alger, chez les peintres et plâtriers à Paris, Armentières, Clermont-Ferrand; comme moins importants chez les tailleurs de pierre à Nancy, chez les sculpteurs à Lyon et Bordeaux, chez les maçons à Aix, Carcassonne, Échillais (Charente-Inférieure), Nantes, chez les couvreurs et plâtriers à Nantes et Orléans, chez les peintres et plâtriers à Versailles, Boulogne-sur-Mer, Chambéry, Marseille, Carcassonne et Tarbes, chez les fumistes à Paris.

Comparée à celle du mois précédent, la situation paraît meilleure chez les tailleurs de pierre à Porcieu-Amblagnieu et Montalieu-Vercieu (Isère) et Blaye (Gironde), chez les ornemanistes à Paris, chez les maçons Versailles, Aix, Marseille, Lorient et Alger, chez les peintres et plâtriers à Paris, Armentières et Clermont-

Ferrand, chez les fumistes à Paris: elle est jugée au contraire plus mauvaise chez les tailleurs de pierre à Rochefort, chez les sculpteurs à Lyon, chez les maçons à Échillais, chez les plombiers couvreurs à Nantes et Bordeaux, chez les peintres et plâtriers à Marseille et à Chambéry.

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — L'amélioration déjà signalée dans la chaufournerie continue. Dans l'industrie céramique et dans la verrerie, situation stationnaire.

TRANSPORTS. — MANUTENTION. — COMMERCE. — La diminution des arrivages, la stagnation des affaires, retardent la reprise du travail dans l'industrie des transports; 5 p. o/o de chômeurs; de même chez les ouvriers porteurs, déchargeurs et garçons de course, 7 p. o/o de chômeurs; la situation est estimée généralement plus mauvaise que l'an dernier et quelquefois inférieure à celle du mois précédent, notamment à Paris (charretiers en vins, garçons de course), Rennes (cochers), le Havre (journaliers du port). Placement encore difficile chez les comptables et employés de commerce qui estiment à 3 p. o/o le nombre de leurs adhérents sans place, 17 p. o/o de chômeurs dans les métiers de l'alimentation (garçons de cafés et restaurants, garçons bouchers). L'ouvrage paraît plus abondant que l'année dernière et que le mois précédent à Alger, moins abondant à Lyon et Cannes. Situation sans changement et 4 p. o/o de chômeurs chez les coiffeurs.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — Pendant le premier trimestre de 1896, le travail, dans l'*industrie du papier*, a été plus abondant que l'an dernier, les cours bien tenus et les prix plus avantageux; la durée du travail est, en général, de 60 heures par semaine.

La *fabrication des corps gras*, par suite de la diminution de la consommation, a été beaucoup moins occupée et à des prix moins rémunérateurs de 10 p. o/o environ que l'année précédente; on a dû renvoyer une partie du personnel afin de conserver à l'atelier les ouvriers les plus anciens, qui font toujours 50 heures par semaine.

Dans la *mégisserie lainière*, le travail a été plus actif que celui de l'an dernier; les prix sont restés à peu près stationnaires.

La production de la *bonneterie d'été* en bas et chaussettes n'a pas beaucoup varié; elle a triplé dans la ganterie; la bonneterie d'hiver est en diminution; les prix de vente sont, en moyenne, moins rémunérateurs que ceux de l'an dernier; les prix de façon sont en baisse, la matière première plutôt en hausse. La durée du travail a été réduite dans les ateliers travaillant pour le marché intérieur; elle a été augmentée dans ceux qui produisent des articles pour la ganterie et pour le marché extérieur; les commandes sont, en général, plus faibles que celles de l'an dernier par suite de la diminution de la consommation intérieure due à un hiver peu rigoureux.

Chez les *maîtres tailleurs de vêtements*, commandes plus abondantes que l'an dernier; la saison d'été s'annonce comme devant atteindre une bonne moyenne; mais les prix de vente tendent à baisser; l'article ordinaire et même celui de qualité inférieure et à bas prix sont de plus en plus demandés; cependant la *mesure* semble reprendre une partie du marché qui lui avait été enlevée par la *confection* proprement dite. La saison d'hiver, qui avait été relativement douce, ayant permis d'utiliser une partie des vêtements de demi-saison, la reprise a été bien accentuée; on fait 76 heures par semaine. Dans l'industrie de la *literie*, reprise générale motivée par la saison d'été; la matière première est en hausse, les prix de vente des produits fabriqués n'ont pas pu être élevés en proportion équivalente. En raison de la reprise du travail, on fait maintenant de 65 à 70 heures par semaine; main-d'œuvre assez

abondante. Commandes moins nombreuses que les années précédentes chez les *blanchisseurs de neuf;* les prix sont en baisse et peu avantageux à cause de la concurrence des articles vendus par les bazars et les grands magasins; la journée varie de 8 à 11 heures suivant les maisons.

La *fabrication des galoches* est en période de morte-saison; les prix de vente ont légèrement diminué à la suite de la baisse des cuirs; la journée est réduite de 2 heures par suite de la morte-saison. Activité plus grande que l'an dernier dans les ateliers de *charrons* et *constructeurs de voitures,* les commerçants font plus souvent réparer leurs voitures, mais les commandes pour des travaux neufs sont plus rares. Prix peu rémunérateurs et tendant à diminuer; le nombre des ateliers n'a pas varié; mais de grandes maisons de commerce, ayant beaucoup de voitures, exécutent maintenant leurs réparations elles-mêmes. Dans quelques ateliers de réparations, la durée du travail a été augmentée depuis le mois dernier, beaucoup de commerçants voulant faire remettre à neuf leur matériel pour la saison d'été.

Diminution du travail dans les *fabriques de cadres,* prix en baisse et moins avantageux; on fait 70 heures par semaine. Le malaise signalé dans l'*ébénisterie,* chez les *façonniers-sculpteurs,* s'est un peu accentué par suite de l'augmentation de la concurrence des ateliers de province; les prix de vente sont en baisse; la durée du travail varie de 50 à 55 heures par semaine. Diminution des commandes dans la *fabrication des appareils photographiques,* par suite de la concurrence des produits étrangers à bas prix; seuls les articles français de qualité très-soignée sont encore bien demandés, bien qu'ayant tendance à diminuer.

Production un peu ralentie dans les *ateliers de constructions mécaniques,* prix peu rémunérateurs; la journée habituelle est de 10 heures. Un grand établissement de constructions mécaniques transporte ses ateliers dans le Nord. Reprise du travail dans l'industrie de la *coutellerie;* les prix ont tendance à la hausse, journée de 11 heures; on transforme l'outillage, on remplace les meules de grès par des meules d'émeri aggloméré. Commandes moins abondantes que l'an dernier dans l'industrie du *bronze d'art* et de la *dorure sur métaux;* par suite de la stagnation des affaires, journée réduite de 1 à 2 heures dans certaines maisons. Dans l'industrie de l'*horlogerie,* affaires calmes; prix de vente peu rémunérateurs et en baisse. Morte-saison dans la *bijouterie d'imitation.*

Seine-et-Oise. — Situation stationnaire dans l'exploitation des *forêts* de la région de Versailles. Peu d'activité dans l'*industrie du bâtiment,* à Corbeil; journée de 11 heures.

Nord. — A Lille, travail moins actif et prix moins rémunérateurs que l'an dernier dans la *tannerie,* la *corroirie* et les industries similaires; les cours sont en baisse par rapport aux mois précédents.

Marne. — Par suite de la baisse des salaires des ouvriers de l'industrie rémoise, les affaires sont devenues plus difficiles que l'an dernier chez les *charcutiers,* la vente des salaisons est moins avantageuse à cause de la concurrence des grandes maisons de denrées alimentaires; la fabrication des produits avec la viande fraîche est encore réservée aux charcutiers, mais les prix de vente ont baissé de 10 p. 0/0.

Meurthe-et-Moselle. — Dans la *fabrication des chaussures* de Nancy, travail moins actif que l'an dernier; prix de vente en baisse et moins rémunérateurs; la durée du travail est réduite à 58 heures par semaine; une maison nouvelle vient d'être fondée.

Doubs. — A Besançon, peu de travaux dans la *menuiserie* et prix en baisse à cause des rabais consentis dans les adjudications.

Vosges. — L'*industrie cotonnière* de l'Est est en pleine activité, bien que les prix soient peu rémunérateurs et en baisse; les stocks existant sur certains articles pèsent sur l'ensemble des cours.

Haute-Loire. — Au Puy, la concurrence de certains établissements d'éducation et de bienfaisance, qui peuvent amener leurs produits à bas prix sur le marché, a amené une diminution des prix de vente chez les *horticulteurs;* la durée du travail hebdomadaire est d'environ 72 heures. Travail assez abondant dans la *menuiserie;* journée généralement augmentée

d'une heure. Légère diminution des prix de vente chez les *sabotiers*, on fait de 54 à 60 heures par semaine.

Loire. — Dans les *fabriques de chaussures*, commandes un peu plus nombreuses que l'an dernier; les prix de façon et les prix de vente ont une légère tendance à la hausse.

Production à peu près aussi abondante que l'an dernier dans les *fabriques de tissus* de la région de Saint-Etienne (70.000 ouvriers); par rapport au trimestre précédent, les prix ont baissé de 25 p. o/o environ; la durée du travail reste stationnaire. La surproduction du dernier trimestre de 1895 et un brusque changement de mode amènent un léger ralentissement du travail dans l'*industrie du ruban*. On fait de grands efforts en vue de la transformation de l'outillage; 3 établissements viennent d'être fondés à Montbrison, un seul est maintenant en marche; les 3 réunis occuperont 300 ouvriers.

Ouvrage très abondant et activité au moins aussi grande que l'an dernier dans les *moulinages de soie* de Saint-Chamond (1.200 à 1.500 ouvriers); prix légèrement en hausse; il se monte plusieurs établissements; l'outillage s'améliore peu à peu; la main-d'œuvre fait plutôt défaut; on demande des ouvrières.

Rhône. — Dans la région de Lyon, la *fabrication des chaussures* est un peu moins active que l'an dernier, la hausse des cuirs ayant restreint les affaires; les prix sont moins rémunérateurs malgré le relèvement des prix de vente. La durée du travail a été portéeà 84 heures par semaine à la suite de la reprise du travail due à la bonne saison.

Le travail dans les *tissages mécaniques* (18.000 ouvriers) est toujours très abondant, surtout dans les tissus écrus; les prix de façon ont conservé une grande fermeté; l'augmention, depuis le commencement de l'année 1895, atteint 25 à 30 p. o/o; l'outillage se transforme par l'adjonction de métiers en grandes largeurs et de métiers à plusieurs navettes; la main-d'œuvre est rare et insuffisante dans plusieurs localités industrielles. Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans la *soierie*, prix de façon légèrement en baisse; prix de vente diminués de 10 p. o/o environ; le chômage a un peu augmenté; les commandes sont moins importantes par suite des importations des produits étrangers. Affaires plus restreintes chez les *teinturiers dégraisseurs*, l'augmentation du nombre des dépôts de teinturerie qui, pour soutenir la concurrence, consentent des réductions sur leur tarif, amène également une diminution des prix; la durée du travail a été un peu augmentée à cause de la saison, elle est portée à 60 heures par semaine.

Diminution des commandes dans l'*industrie de la carrosserie*, prix en baisse et moins rémunérateurs que l'an dernier; la durée du travail est réduite à 50 heures en moyenne par semaine.

Savoie. — Les diverses industries de la région ont présenté peu de variation pendant le dernier trimestre; les conditions du travail se sont généralement maintenues avantageuses; entre autres, une fabrique de *chlorate de potasse et soude* de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne s'est agrandie et son personnel a été doublé. Les *importations* en Italie ont marqué une certaine augmentation, notamment pour les pommes de terre, les fromages, les eaux-de-vie, les poteries; par contre une diminution s'est produite sur l'acide stéarique, les produits chimiques et les fils de laine. De nombreuses commandes de *machines* faites par les industriels italiens pour les *tissages* et la *fabrication du papier*, les *outils en fer et en fonte* ont été exécutées et viennent d'être livrées.

Isère. — A Grenoble, ouvrage abondant dans les *entreprises de charpente;* la main-d'œuvre est recherchée. Ouvrage plus abondant que l'an dernier dans la *taille des pierres* de Montalieu-Vercieu, la journée est augmentée de 1 heures.

Alpes-Maritimes. — Situation moins bonne que l'an dernier chez les *tapissiers*, *marchands de meubles* de Nice, travail de 40 à 50 heures par semaine.

Bouches-du-Rhône. — Travail peu actif chez les *carriers* d'Arles.

Ardèche. — Dans les *moulinage de soie* de Privas (30.000 ouvriers) travail moins abondant et prix moins rémunérateurs que ceux de l'an dernier à pareille époque; les prix de

vente sont en baisse de près de 10 p. o/o par rapport à ceux du trimestre précédent; la durée du travail varie de 60 à 66 heures par semaine avec tendance à 60 heures, sans diminution de salaires; main-d'œuvre peu abondante, mais suffisante.

Gard. — NÎMES. — La situation générale n'est pas meilleure qu'il y a 2 mois. Les grands établissements de *fabrication de vêtements confectionnés* continuent seuls à prospérer.

Les ouvriers sans travail trouvent de l'occupation dans les *grands travaux d'édilité* entrepris par la ville de Nîmes. La série des adjudications a continué et, le 31 mars, on a adjugé les travaux d'adduction d'eaux et d'égouts montant à 750.000 francs environ. En ce moment, les chantiers sont en pleine activité. Il y a là du travail assuré pour les ouvriers *terrassiers, maçons, cimenteurs*, etc. Comme d'importantes réfections de pavage sont en cours, il serait à désirer que les nouvelles entreprises publiques fussent retardées jusqu'à l'entrée de l'hiver; on éviterait ainsi d'attirer du dehors des ouvriers qui augmenteraient à un moment donné le chiffre de la population sans travail.

Les *ébénistes* en fauteuils sont obligés de renoncer à leur industrie par suite d'une concurrence faite par un ébéniste parisien, qui s'est établi dans un village du Piémont, où le bois de noyer est abondant et où les ouvriers sont payés au maximum 1 franc. Malgré les droits d'entrée, les fauteuils importés en France reviennent à moitié prix.

ALAIS. — Le commerce languit de plus en plus dans toutes les branches. Composée aux deux tiers d'artisans et d'ouvriers, notre population souffre de la réduction persistante du nombre de journées de travail dans toutes les compagnies de notre bassin houiller. Les *mineurs* de Lajasse, Portes, Bessèges, de Rochebelle, même, ne font que 5 journées par semaine, nombre auquel est finalement revenue la compagnie de la Grand'Combe qui, pendant près de 2 mois, n'a occupé son personnel que 4 jours et quelquefois 3 jours par semaine.

La *métallurgie* se relève difficilement. La compagnie des fonderies et forges d'Alais suspend le travail pendant une semaine par mois. Seule l'*industrie de la soie* est en activité complète; mais les filateurs sont moins favorisés par les cours actuels. L'*industrie du bâtiment* présente peu d'activité. Aucun chantier important n'est ouvert. A signaler deux modestes industries l'installation récente : une fabrique de *chaises* occupant 50 ouvriers ou ouvrières dont le salaire varie de 0 fr. 75 et 1 franc à 3 francs; une fabrique de *sandales* avec une centaine d'ouvrières, jeunes filles ou femmes, dont les salaires varient de 1 franc à 1 fr. 50.— *De Boyve.*

Tarn. — Dans la *mégisserie* de Graulhet, le travail est moins abondant que l'an dernier, les prix sont en baisse par rapport au trimestre précédent. Par suite du développement de l'outillage mécanique et de la production plus grande qui en est résultée, les chômages sont devenus plus fréquents.

Gironde. — Dans les établissements d'*ostréiculture* de la Teste, l'augmentation de la concurrence et l'avilissement des prix de vente des produits qui, dans les qualités supérieures, sont diminués de près d'un tiers depuis l'an dernier, ont amené une diminution des commandes sans cependant que la durée du travail ait été modifiée. A Bordeaux, prix de vente en baisse par rapport à l'an dernier et au trimestre précédent chez les *brasseurs* et chez les *fabricants d'eaux gazeuses;* 3 nouveaux établissements viennent d'être fondés.

Haute-Vienne. — Travail beaucoup moins actif que l'an dernier dans l'industrie de l'*ameublement* à Limoges; prix moins rémunérateurs de 15 p. o/o environ; la matière première, laine et coton, est en hausse de 10 à 15 p. o/o. La durée du travail est diminuée de près d'un quart et réduite à 40 et 42 heures par semaine.

Cher. — Situation stationnaire dans la *fabrication de la porcelaine* de la région de Vierzon; l'outillage se perfectionne afin de soutenir la concurrence contre les produits étrangers.

Loire-Inférieure. — A Nantes, commandes en diminution sur l'an dernier chez les *fabricants d'engrais* et prix moins rémunérateurs, à cause de la gêne de l'agriculture et de la concurrence des produits étrangers. Affaires plus restreintes et plus difficiles chez les *loueurs de voitures*

Morbihan. — A Lorient, l'hiver a été mauvais pour la *tannerie*, le mois de février, qui

avait marqué une reprise du travail au début, a fini avec une production ralentie par suite de la diminution des commandes de la *cordonnerie;* depuis, la situation est toujours difficile, les petites entreprises de la région ayant à lutter contre les grands ateliers installés mécaniquement. La durée du travail a été réduite d'un quart environ; le taux des salaires n'a pas changé.

Ille-et-Vilaine. — La dernière campagne pour la *pêche à la morue,* ayant donné de bons résultats, a amené une notable augmentation des armements en vue de la nouvelle pêche. A la suite de la hausse de la matière première, la *tannerie* et la *corroirie* ont pu augmenter leurs prix, ces deux industries sont encore bien occupées. L'industrie de la *chaussure* a été très active pendant le dernier trimestre, les ouvriers des manufactures ont fait régulièrement 12 et 14 heures par jour, ceux travaillant aux pièces ont été aussi bien occupés; actuellement un ralentissement se produit, le nombre des coupeurs et celui des heures de travail est réduit. L'exploitation des *forges* de Paimpont a été reprise, elle emploie une quinzaine d'ouvriers.

Maine-et-Loire. — A Angers, grâce à une légère diminution du prix des farines, la situation des *boulangeries* a pu s'améliorer. Dans les *tissages* de *lin* et de *coton* de Cholet, production plus active que l'an dernier; durée du travail, 66 heures par semaine; on construit une nouvelle usine et dans plusieurs autres on augmente le nombre des métiers.

Indre-et-Loire. — Les *fabriques de chaussures* de Tours sont moins occupées que l'année précédente. La hausse des cuirs de l'an dernier ayant amené un ralentissement des affaires, les prix de vente des produits fabriqués ont tendance à la baisse et sont moins rémunérateurs; la journée est généralement réduite de 2 heures.

Seine-Inférieure. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans les *tanneries* de Saint-Saëns par suite du manque de grands travaux; la durée du travail, qui est encore de 54 heures par semaine dans la plupart des maisons, est réduite à 48 heures dans un certain nombre. A Rouen, chez les *cordonniers-bottiers,* petite reprise du travail due aux commandes de la saison d'été; on fait 70 heures environ par semaine; bénéfices inférieurs de 5 p. o/o environ à ceux du trimestre précédent.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Pas de chômeurs signalés chez les *horticulteurs jardiniers,* journée augmentée d'une heure à une heure et demie, on fait de 70 à 80 heures par semaine; le taux des salaires est légèrement augmenté.

Alimentation. — Les *boulangers* du placement mutuel comptent 7 p. o/o de chômeurs parmi leurs membres; travail, 84 heures par semaine, diminution dans la durée du travail, placement plus difficile, l'augmentation du nombre des établissements amenant les patrons à faire eux-mêmes une plus grande partie de la besogne, afin de diminuer leurs frais. Placement plus facile chez les *cuisiniers,* grâce à la bonne saison qui commence, 14 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, 9 p. o/o chez les *pâtissiers-cuisiniers.*

Industrie du livre. — Ouvrage plus abondant que l'an dernier et même que le mois précédent chez les ouvriers et ouvrières de la *brochure,* qui comptent un peu plus de 4 p. o/o de leurs adhérents inoccupés, les éditeurs pressent la mise en vente de leurs livres nouveaux avant la saison d'été. Ralentissement des commandes chez les *typographes;* 6 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, chez les *conducteurs-typographes;* 3 maisons qui occupaient 150 ouvriers viennent de fermer.

Textiles. — Chez les *passementiers à la barre,* diminution des commissions par suite de la fin de saison, principalement dans l'article de nouveauté. Chez les *façonniers-passementiers,* ouvrage également peu abondant, par suite de la concurrence étrangère; un peu plus de moitié des syndiqués manquent de commandes et les prix de façon ont baissé de près de 20 p. o/o. La saison d'été, qui est la forte saison de la *couture,* est un peu moins active que

l'année dernière; on peut cependant considérer celle de cette année comme une saison normale; beaucoup de grandes maisons sont très occupées pour l'exécution de très riches commandes pour les fêtes du couronnement en Russie. 11 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs-tailleurs*, ouvrage plus abondant que l'an dernier, cependant un léger ralentissement dans les commandes vient de se produire à cause des froids.

Bois. — Pas de chômeurs signalés parmi les syndiqués chez les *ébénistes de table de nuit*, de même chez les *mouleurs finisseurs;* commandes plus abondandes que l'an dernier et que le mois précédent chez les *brossiers*, les ventes de l'année dernière ayant diminué les stocks.

Métaux. — 3 p. o/o de chômeurs chez les *estampeurs poêliers;* pas de signalés chez les ouvriers en *instruments de chirurgie.*

Bâtiment. — Les *ornemanistes en carton-pâte et en plâtre* de Clichy comptent un tiers des leurs sans travail; ouvrage plus abondant que l'an dernier, cependant placement difficile, l'exécution des travaux, entrepris en province par les patrons parisiens, étant confiée à des ouvriers recrutés sur place, afin d'éviter les frais de déplacement des ouvriers; la journée est généralement de 10 heures, sauf dans un atelier où elle est prolongée de 3 et même 5 heures. Reprise du travail par suite de la bonne saison chez les *peintres*, journée généralement augmentée de 2 heures; on fait 54 heures par semaine. Légère diminution du nombre des chômeurs chez les *fumistes;* journée augmentée de 2 heures.

Transport-Commerce. — 4 p. o/o de chômeurs et placement moins facile que l'an dernier chez les *charretiers en vins* par suite des faibles arrivages de vins dans les gares; travail de 100 à 110 heures par semaine (dimanche compris). Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *petits loueurs* et *cochers* par suite de la stagnation des affaires; 7 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *garçons de magasin* et les *cochers-livreurs;* placement plus difficile que le mois dernier; 5 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents de l'Union des *comptables.* Travail de 45 à 50 heures par semaine chez les *employés* et *représentants de la bijouterie*, affaires difficiles; 15 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers de la *boucherie*, journée de 16 à 18 heures; 10 p. o/o de chômeurs chez les *gens de maison*, pas de signalés chez les *employés de l'enseignement privé.*

Seine-et-Oise. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier et travail 70 heures par semaine chez les *carriers* de Saint-Chéron; chez ceux de Méry-sur-Oise, ouvrage plus abondant, le gain hebdomadaire est de 10 p. o/o plus élevé que celui du mois précédent. Travail moins abondant que l'an dernier et placement plus difficile chez les *boulangers* de Versailles; Chez les *raffineurs de pétrole* de Bonnières, le travail général a été repris après la suspension de 15 jours qui avait été indiquée dans le précédent bulletin. L'amélioration signalée chez les *travailleurs du livre* de Saint-Germain-en-Laye se maintient grâce à l'impression d'un annuaire. A Versailles, chez les *maçons* et *tailleurs de pierre*, pas de chômeurs, journée portée à 11 heures. 6 p. o/o de chômeurs chez les *peintres*, le mois d'avril d'ordinaire très prospère a été très calme cette année; travail 66 heures par semaine.

Seine-et-Marne. — Pas de chômeurs chez les *bûcherons* de Fontainebleau.

Aisne. — Par suite du changement de saison, le travail est très ralenti dans les *tissages* de Serain, les trois quarts des tisseurs à la main manquent de commandes; petite reprise du travail depuis le mois dernier chez les *mouleurs en fer et en cuivre* de Saint-Quentin; on fait maintenant 62 heures par semaine.

Oise. — L'amélioration signalée chez les *typographes* de Beauvais se maintient, 4 p. o/o des adhérents sont inoccupés; le gain hebdomadaire est augmenté de 10 p. o/o pour 15 ouvriers; production encore active dans les *fabriques de chaussures* de Liancourt. Situation toujours satisfaisante chez les *scieurs à la mécanique* de Hermes; reprise du travail chez les *ouvriers en queues de billard* de Villers-Saint-Sépulcre; pas de chômeurs signalés chez les *tabletiers* de Méru.

Somme. — A Amiens, peu de commandes chez les *tanneurs* et *mégissiers;* de même dans la *cordonnerie* pour hommes et pour femmes; travail plus difficile par suite de la qualité quelques fois défectueuse de la matière première et, dans quelques maisons, les fournitures de

clous doivent être achetées à l'atelier; l'activité se maintient dans les fabriques de *bonneterie* de Corbie. Bien que le travail soit plus faible que l'an dernier, les *serruriers* d'Amiens ne comptent pas de chômeurs parmi leurs membres. Dans deux ateliers sur vingt, les ouvriers sont maintenus dans les ateliers pour quelques travaux de réparations urgentes.

Pas-de-Calais. — Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* de Boulogne-sur-Mer, travail 60 heures par semaine; les impressions nécessitées par les élections et par la saison balnéaire qui va commencer ont amené une augmentation de commandes; ouvrage également plus abondant que l'an dernier chez les *typographes* d'Arras qui comptent 5 p. o/o des leurs en chômage et chez ceux de Calais dont 1 p. o/o des adhérents sont inoccupés.

Pas de chômeurs signalés chez les *peintres* de Boulogne-sur-Mer, journée augmentée de 2 heures et portée à 10 heures.

Nord. — A Déchy, chez les *mineurs*, le travail est suspendu 4 jours par mois; par suite de l'abondance des stocks, la situation est stationnaire chez les *mineurs* de Sin-le-Noble.

A Lille, pas de chômeurs signalés chez les *relieurs-papetiers*; de même, chez les *lithographes*, reprise du travail depuis le mois dernier, la journée habituelle est de 10 heures. L'amélioration signalée dans l'industrie *du fil* continue; les *filatures de lin* ont reçu plus de commandes que l'an dernier; dans les *filatures de coton*, l'ouvrage est également très abondant, le nombre des broches est augmenté, la durée de la journée est portée à son maximum, les ouvriers de l'Union syndicale de l'*industrie textile* comptent un peu plus de 1 p. o/o de chômeurs, la journée varie de 11 à 12 heures. A Haspres, chez les *tisserands*, situation satisfaisante.

Production toujours active chez les *mouleurs en fer et en cuivre* d'Armentières, journée de 11 heures; pas de *chômeurs* signalés chez les *métallurgistes* de Maubeuge; dans plusieurs maisons, afin d'éviter d'embaucher de nouveaux ouvriers, on fait des heures supplémentaires; on fait parfois jusqu'à 18 heures par jour le samedi; la reprise du travail s'accentue chez les *ouvriers* de l'*industrie des métaux*, dans plusieurs grandes maisons on a organisé deux équipes, une de jour et une de nuit, dans beaucoup d'autres usines on fait des heures supplémentaires, nombreuses commandes pour l'industrie lainière qui est en pleine activité, de même pour l'industrie cotonnière; la construction des *machines à vapeur* est également prospère; pas de chômeurs signalés chez les *marbriers à la cheminée* de Cousolre, situation très prospère. A Dunkerque, 15 p. o/o de chômeurs, journée augmentée d'une heure et portée à 11 heures chez les *maçons*. Les *plombiers-couvreurs* comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents sans ouvrage; situation toujours prospère chez les *peintres* d'Armentières, on fait jusqu'à 11 heures 1/2 par jour; à Dunkerque, 16 p. o/o de chômeurs chez les *plâtriers*, la journée est portée à 10 heures.

Ardennes. — Situation toujours satisfaisante chez les *ardoisiers-mineurs* de Fumay; 7 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes* de Charleville. Dans l'*industrie textile*, travail actif chez les ouvriers de l'*industrie lainière* de Daigny, chez les *tisseurs* de Pourru-Saint-Remy, l'amélioration s'accentue, pas de chômeurs; chez ceux de Villers-Cernay, 10 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués; commandes toujours abondantes chez les *moulleurs* de Nouzon; situation encore difficile chez les ouvriers *métallurgistes* de Fumay; chez les *monteurs en cuisinières* d'une usine, le gain journalier descend à 1 fr. 75; plusieurs ouvriers ont été s'employer à Revin où l'ouvrage est plus abondant; travail toujours actif chez les *métallurgistes* d'Aiglemont, Étain, Joigny-sur-Meuse, Sedan, Vivier-au-Court; ouvrage à volonté à Joigny-sur-Meuse; les anciens prix de façon n'ont pas encore été rétablis à Vivier-au-Court; une nouvelle usine vient de se monter, elle occupe 40 *mouleurs;* une autre qui occupe 500 ouvriers et ouvrières s'agrandit, elle emploiera 40 mouleurs de plus.

Marne. — A Reims, pas de chômeurs signalés chez les *imprimeurs*, journée de 10 heures; de même, pas de chômeurs parmi les adhérents, chez les ouvriers et ouvrières de l'*industrie lainière;* une grande diminution de commandes s'est produite dans un grand nombre de maisons, trois d'entre elles ne font travailler que 3 jours par semaine. 17 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents au syndicat et travail réduit à 40 heures par semaine chez les *teinturiers-apprêteurs.*

Aube. — Les *plâtriers* de Troyes estiment à plus du quart le nombre de leurs adhérents atteints par le chômage, ils font en moyenne 10 heures par jour.

Haute-Marne. — Travail toujours actif chez les *mégissiers* de Chaumont; les *gantiers* font environ 40 heures par semaine.

Meuse. — Ouvrage toujours abondant chez les *carriers* de Lérouville, la journée est augmentée d'une heure et portée à 12 heures pour 400 ouvriers.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, pas de chomeurs signalés chez les *menuisiers*, travail abondant. La durée du travail est augmentée de quelques heures chez les *ouvriers en ameublement*, on fait de 55 à 60 heures par semaine, ouvrage un peu plus abondant que le mois dernier. Pas de chomeurs signalés chez les *ouvriers en limes*, le travail reprend. Diminution de près de 10 p. 0/0 sur les salaires, chez les *tailleurs de pierre ravaleurs*, par suite de l'affluence des ouvriers étrangers à la région, il n'est cependant pas signalé de chômeurs parmi les syndiqués.

Vosges. — Chez les ouvriers des manufactures de Moussey (*tissage* et *filature*), la journée, qui est habituellement de 11 heures pour les femmes et de 12 heures pour les hommes, est diminuée d'une demi-heure dans deux maisons occupant 500 ouvriers et ouvrières.

Doubs. — Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* de Montbéliard. A Besançon, chez les ouvriers en *cuirs*, la journée de 12 heures tend à être réduite, quelques maisons font 10 heures.

Jura. — Travail toujours actif chez les *typographes* de Salins.

Ain. — Ralentissement du travail, depuis le mois dernier, chez les *ouvriers en peignes* d'Oyonnax. Chez les *tailleurs de pierre* de Thoiry, la journée est augmentée d'une heure et portée à 11 heures; production toujours active, une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe 5 ouvriers.

Côte-d'Or. — A Dijon, ouvrage plus abondant que l'an dernier et pas de chômeurs signalés chez les *cordonniers;* commandes moins abondantes chez les *ébénistes*, par suite de l'augmentatian de la vente des meubles importés tout fabriqués.

Yonne. — A Auxerre, l'activité se maintient chez les *typographes*, la situation générale semble meilleure que celle de l'an dernier, le nombre des compagnons bénéficiant des secours de route institués par la caisse syndicale est notablement diminué (1 à 2 par mois, contre 10 à 12 l'an dernier). Travail 72 heures par semaine et ouvrage encore assez abondant, quoique moins important que le mois dernier, chez les *ouvriers en cuir;* la livraison des commissions d'été a eu lieu à Pâques et la cherté des cuirs empêche une reprise plus marquée. Travail 71 heures par semaine, chez les *charpentiers de marine*. Commandes en diminution par rapport à l'an dernier, chez les *brossiers* de Sens. Pas de chômeurs chez les *maçons* et *plâtriers* d'Auxerre, journée de 12 heures.

Nièvre. — A Menou, la saison de l'écorçage qui commence va permettre d'occuper les ouvriers *bûcherons* qui étaient restés momentanément sans travail. Situation toujours difficile chez les *bochetons*, ceux qui ont de l'ouvrage font 72 heures par semaine; la diminution du prix de la viande de porc cause un préjudice notable aux petits ouvriers de la campagne qui augmentaient leurs ressources par l'élevage de quelques porcs.

Allier. — Les ouvriers *boulangers* de Moulins estiment qu'un cinquième des leurs sont sans place. Travail toujours actif chez les *typographes* de Cusset, journée de 11 heures. A Moulins, activité plus grande que l'an dernier dans les ateliers de *charpentiers*, *menuisiers* et *ébénistes*, grâce aux travaux du concours régional.

Puy-de-Dôme. — L'amélioration signalée chez les *plâtriers* et *peintres* de Clermont-Ferrand continue, on fait de 66 à 72 heures par semaine.

Haute-Loire. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* du Puy; de même à

à Saint-Didier-la-Séauve, chez les *chefs d'ateliers rubaniers*, cependant l'ouvrage est peu abondant, par suite du changement de mode et de la stagnation des affaires; de même, à Sainte-Sigolène où l'on compte 18 p. o/o de chômeurs.

Loire. — Chômage un ou deux jours par semaine, chez les *mineurs* de la Grand'Croix. A Saint-Étienne, placement difficile et ouvrage peu abondant chez les *boulangers*, journée variant de 15 à 16 heures. Pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, 27 p. o/o chez les *imprimeurs-lithographes*, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. A Panissière, les commissions d'été étant terminées, le chômage atteint un cinquième des *ouvriers en soieries*, ceux qui ont du travail font encore la journée de 12 heures; par contre, les ouvriers en *linge de table* sont tous occupés. Chez les *tisseurs-épingleurs* de Saint-Étienne, 10 p. o/o de chômeurs, ouvrage plus abondant que l'an dernier; chez les ouvriers en *tissus élastiques* le ralentissement du travail déjà signalé s'accentue, il se fait peu de commandes en ceintures élastiques pour l'été, on compte 6 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents; dans une maison, la journée est réduite à 7 et 8 heures. Le travail va en diminuant chez les *tisseurs épingleurs*, depuis environ deux mois, on estime que les trois quarts des ouvriers manquent de commandes. La mode délaissant un peu la soierie, les commandes sont en diminution par rapport au mois précédent et à l'année dernière; chez les *passementiers* de la Fouillouse, la diminution du gain hebdomadaire déjà signalée s'est accentuée, elle est descendue de deux cinquièmes du taux ordinaire; elle est encore plus considérable chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Saint-Étienne; les métiers finissent leurs commissions sans pouvoir se remonter pour d'autres, tant dans la soierie que dans le velours; la mauvaise saison et la surproduction de ces derniers mois ont encore augmenté la crise. Ouvrage moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent, chez les *chapeliers* de Chazelles, travail réduit de 30 à 40 heures par semaine et ramené à 20 et 25 heures pour 350 ouvriers. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *mouleurs en fer et en cuivre* de Saint-Étienne, travail 60 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *métallurgistes* de Saint-Chamond.

Rhône. — A Lyon, ouvrage toujours abondant chez les *jardiniers*, la durée du travail est portée à 98 et 100 heures par semaine. Ralentissement du travail chez les *confiseurs-pâtissiers* qui comptent un peu plus du quart de leurs adhérents sans place; durée du travail de 50 à 55 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *cartonniers*, on fait maintenant la journée complète; ouvrage plus abondant que l'an dernier. 7 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, chez les *typographes*, travail 60 heures par semaine; dans une maison, une diminution de 25 p. o/o sur le tarif a amené un changement de personnel; dans l'ensemble, l'ouvrage est plus abondant que l'an dernier; 3 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs-conducteurs lithographes*, salaire variable suivant les ateliers, les commandes sont à peu près épuisées, beaucoup de maisons ont leurs voyageurs en route. A Villefranche, l'ouvrage, plutôt en diminution sur le mois dernier, reste encore plus abondant que l'année précédente chez les *tanneurs-mégissiers*, travail 60 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *gantiers* de Lyon.

Situation toujours satisfaisante chez les *tisseurs* de Saint-Jean-la-Bussière; pas de chômeurs chez ceux d'Amplepuis, de même à Grandris et à Marnant, travail 66 heures à Grandris et à Amplepuis et 70 heures à Marnant; chez ces derniers on manque de *tisseurs à la main*. A Grandris, travail actif dans les usines, les *tisserands de soierie à la main* sont également bien occupés, notamment ceux de la société coopérative.

A Lyon, les *coupeurs-tailleurs* estiment qu'il y a 20 p. o/o de mises à pied dans la profession. Le travail va assez bien chez les *sculpteurs mouluriers en meubles*, cependant l'augmentation du nombre des apprentis entrave le placement; deux maisons nouvelles occupant quelques ouvriers viennent de se fonder. La morte-saison d'hiver étant terminée, les commandes commencent à arriver chez les *ouvriers litiers en fer et en cuivre*, la journée est de 10 heures, 4 p. o/o de chômeurs; 6 p. o/o parmi les adhérents chez les *chauffeurs-mécaniciens*, la durée du travail hebdomadaire atteint 80 heures. Production toujours active chez les *ouvriers en cuivre* de Villefranche. A Lyon, léger ralentissement du travail chez les *bronziers*, cependant pas de chômeurs signalés. Travail réduit depuis le mois dernier, ouvrage moins abondant que l'an passé chez les *sculpteurs*. Les *employés d'hôtels, cafés*, comptent un peu plus du cinquième des leurs sans place. Il n'est plus signalé de chômeurs chez les *coiffeurs*.

A Saint-Jean-la-Bussière, diminution sur la viande, 0 fr. 20 par kilogramme.

Haute-Savoie. — Ouvrage abondant et journée de 10 heures chez les *carriers* de Thollon, pas de chômeurs. A Annecy, le travail se trouve réduit chez les *typographes* par suite de la disparition d'un journal. On manque de commandes chez les *chapeliers*, 6 p. o/o de chômeurs parmi les membres du syndicat; on travaille en moyenne 4 jours par semaine chez les *tailleurs de pierre*, la journée habituelle de 10 heures est augmentée d'une heure pour 40 ouvriers.

Savoie. — A Chambéry, 5 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs du livre*. Pas de chômeurs signalés chez les *plâtriers*, constructions moins nombreuses que l'an dernier.

Drôme. — Légère reprise du travail chez les *carriers* de Saint-Restitut, cependant activité très variable suivant les commandes, chaque groupe d'ouvriers ayant sa spécialité et les commandes n'étant pas encore assez abondantes pour amener une modification dans la répartition du travail.

Isère. — A Grenoble, commandes moins abondantes que l'an dernier chez les *gantiers* par suite de la difficulté des affaires et de la cherté des peaux. Le travail reprend chez les *charpentiers*, cependant l'ouvrage resterait encore un peu moins abondant que l'an dernier. Production toujours active chez les *tailleurs de pierres et carriers* de Porcieu-Amblagnieu, de même chez ceux de Montalieu-Vercieu; à Montalieu-Vercieu, on manque d'ouvriers; la journée est augmentée de 4 heures pour 364 d'entre eux.

Alpes-Maritimes. — A Cannes, 13 p. o/o de chômeurs chez les *jardiniers;* ouvrage faible par suite de la sécheresse; chez les *cuisiniers*, la saison hivernale a laissé à désirer; le placement pour la saison d'été des stations balnéaires, que l'on prépare maintenant, semble devoir être meilleur, on manque d'ouvriers subalternes. Pas de chômeurs chez les *typographes*, plusieurs ouvriers, qui étaient venus pour la saison, sont maintenus à leur poste à cause des impressions pour les élections. A Nice, 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *cordonniers*. 1 p. o/o de chômeurs chez les *potiers* de Valauris. Les *garçons limonadiers* de Cannes comptent un cinquième des leurs sans place.

Var. — 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes* de Toulon. 9 p. o/o chez les *charpentiers* de la Seyne. A Toulon, travail plus faible que l'an dernier chez les *cordonniers;* la saison théâtrale étant terminée, une partie des ouvriers *machinistes* a été employée à la réparation des décors, les *aides* ont été placés dans d'autres ateliers.

Corse. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Bastia.

Bouches-du-Rhône. — Chez les *pêcheurs* de Martigues, la situation ne s'est guère améliorée par suite du mauvais temps. Le chômage se prolonge chez les *mineurs* de Gréasque, les commandes sont rares, de même à Fuveau. A Marseille, par suite de la baisse des eaux, le travail de la *minoterie* se trouve très ralenti, les ouvriers meuniers et ceux des métiers similaires sont en grand nombre atteints par le chômage. Placement moins facile que l'an dernier chez les *boulangers*, deux maisons viennent de fermer, travail 72 heures par semaine. De même, travail moins abondant que l'an dernier chez les *cuisiniers de terre et de mer;* cependant une reprise se produit depuis le mois précédent, 11 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents au syndicat; travail 102 heures en moyenne par semaine; trois maisons qui occupaient quelques ouvriers viennent de fermer; la journée est augmentée d'une heure et demie pour 35 ouvriers, elle est diminuée d'une heure pour 24 ouvriers. Un peu plus de 5 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *savonniers*, ouvrage un peu moins abondant que l'an dernier. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes*, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent à cause des élections municipales, travail 60 heures par semaine.

A Marseille, grâce à la saison plus favorable, augmentation du travail chez les *charpentiers* qui comptent encore 12 p. o/o des leurs sans ouvrage, ils font 60 heures par semaine en moyenne; très peu de commandes chez les *charpentiers calfats* par suite de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère. Le travail reprend chez les *menuisiers* qui comptent un cinquième de leurs membres sans ouvrage; dans quelques ateliers la journée est augmentée d'une demi-

heure, on fait généralement 60 heures par semaine, une diminution de 20 p. o/o sur le gain journalier atteint un millier d'ouvriers. Les *vanniers* estiment que deux cinquièmes des leurs manquent de commandes, la journée est diminuée de 3 heures pour 110 ouvriers, travail en moyenne 48 heures par semaine, une diminution de 25 p. o/o sur le gain hebdomadaire atteint 30 ouvriers; deux maisons qui occupaient 16 ouvriers viennent de fermer.

A Marseille, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *ajusteurs-mécaniciens*, les salaires tendent à baisser, la durée du travail est réduite d'une heure et demie par jour pour 1.200 ouvriers, on fait généralement 50 heures par semaine; chez les *chauffeurs-mécaniciens*, placement plus difficile par suite de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, ils estiment que près d'un quart de leurs membres sont inoccupés et les *mécaniciens diplômés* 12 p. o/o, un certain nombre de navires étant encore désarmés. Ouvrage peu abondant chez les *chaudronniers en fer*, un grand nombre d'ouvriers sont inoccupés; on ne fait que des réparations et quelque fois de peu de durée pour la marine, petite reprise du travail depuis le mois dernier et 7 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *forgerons*, la journée est portée à 10 heures.

A Aix, travail faible chez les *maçons* qui comptent 16 p. o/o des leurs sans ouvrage, la journée est généralement de 10 heures. A Marseille, les *carreleurs* estiment que le chômage atteint encore un peu plus du cinquième des leurs. Diminution de deux heures sur la journée de travail dans une maison de *plomberie* qui occupe quelques ouvriers. Les travaux de *peinture* qui avaient été commandés par la municipalité étant terminés, un grand nombre d'ouvriers qui y étaient occupés à tour de rôle sont maintenant sans ouvrage; de plus le mistral qui souffle depuis quelque temps contrarie les travaux entrepris à la campagne. Reprise du travail et 4 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *tuiliers-céramistes* de Saint-Henry-Marseille; dans certains ateliers, la journée est augmentée d'une heure et portée à 11 heures; un atelier vient d'être fermé et le personnel renvoyé, diminution de 12 p. o/o sur le gain hebdomadaire dans un grand nombre de maisons.

Vaucluse. — Travail réduit à 60 heures par semaine et un cinquième des adhérents en chômage chez les ouvriers de l'*Union balaitière* de Caderousse.

Ardèche. — A Annonay, le travail tend à diminuer chez les *mégissiers-palissonneurs* à cause du manque de commandes de la *ganterie*.

Gard. — 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes* de Nîmes, travail 60 heures par semaine.

Aveyron. — Ouvrage en diminution et 9 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *palissonneurs-mégissiers* de Millau. Pas de chômeurs signalés chez les *gantiers*.

Tarn. — Ouvrage très faible chez les *chapeliers approprieurs* d'Albi, la plus grande partie des commandes ont été expédiées avant Pâques, cependant pas de chômeurs; une reprise se produira quand, les échantillons d'automne ayant été proposés, de nouvelles commissions commenceront à arriver. Pas de chômeurs signalés parmi les syndiqués chez les *menuisiers* de Carmaux, cependant le travail est jugé moins abondant que l'an dernier; une maison a mis à pied ses ouvriers faute de commandes.

Hérault. — La sécheresse amène un ralentissement du travail chez les *cultivateurs-terrassiers* de Marsillargues, cependant pas de chômeurs signalés; la journée est réduite de 3 heures pour 38 ouvriers; on fait généralement 30 heures par semaine. Chez les *mineurs* du Bousquet-d'Orb, travail moins actif que l'an dernier par suite de l'abondance des stocks, 13 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués, même nombre de chômeurs chez les *mineurs* de Graissessac, durée du travail 54 heures par semaine. A Montpellier, les *cordonniers* comptent un peu plus du cinquième de leurs adhérents inoccupés. A Cette, par suite des fluctuations du commerce, très peu de travail chez les *tonneliers* et *soutireurs*, journée généralement de 9 heures; de même chez ceux de Narbonne, situation très difficile, journée réduite de 2 heures dans 3 maisons occupant 63 ouvriers, travail en moyenne 40 heures par semaine, on compte un peu plus du cinquième des syndiqués sans place.

Aude. — A Carcassonne, pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers* et *ouvrières de l'habillement*, la journée est, en général, augmentée de 2 heures et portée à 11 heures, ouvrage moins abondant que l'an dernier. A Narbonne, les *tailleurs* estiment que la moitié environ des leurs manquent de commandes; la journée est aussi réduite; le froid et la concurrence des articles confectionnés arrêtent les commandes. A Carcassonne, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *terrassiers* qui estiment à un quart le nombre de leurs membres sans ouvrage. Les *plâtriers* comptent un peu plus du tiers de leurs membres sans ouvrage; les travaux du *bâtiment* n'ont pas encore repris.

Pyrénées-Orientales. — La sécheresse amène une diminution d'ouvrage chez les *travailleurs de la terre* de Perpignan; travail 48 heures par semaine. Pas de chômeurs signalés chez les *trépointeurs* de Saint-Laurent-de-Cerdans. A Perpignan, chez les *ébénistes*, une maison nouvelle vient d'être fondée, elle emploie quelques ouvriers.

Charente. — Chez les *ouvriers du bâtiment* d'Échillais, la journée est augmentée de 1 heure et 1 heure 1/2 et portée à 12 heures.

Haute-Garonne. — Chez les *ouvriers sur métaux* de Toulouse, la journée habituelle de 9 heures est augmentée de 1 à 2 heures pour 30 ouvriers; une maison qui occupait 12 ouvriers vient de fermer.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, des commandes importantes pour les villes d'eaux de la région permettent d'occuper tous les *menuisiers*, ouvrage plus abondant que l'an dernier. Diminution des commandes chez les *charrons-forgerons*, 8 p. o/o de chômeurs; travail toujours actif chez les *ébénistes*. 10 p. o/o de chômeurs parmi les ouvriers de l'*Union métallurgique*. Ouvrage moins abondant que l'an dernier, les *ferblantiers-zingueurs* comptent un cinquième des leurs sans ouvrage et les *peintres* un quart,

Basses-Pyrénées. — Par suite de la diminution des commandes provenant du froid et de la pluie, travail seulement 4 jours par semaine chez les *tailleurs* de Bayonne, et 66 heures chez les *ébénistes* de Pau.

Landes. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Mont-de-Marsan, l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier par suite de la diminution des commandes du commerce local. Travail toujours actif chez les *verriers* de Moustey.

Tarn-et-Garonne. — Pas de chômeurs signalés chez les ouvriers en *chapeaux de paille* de Sept-Fonds, la journée est augmentée de 2 heures dans une maison pour une grande partie des ouvriers; ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Lot. — 2 p. o/o de chômeurs chez les *tanneurs-corroyeurs* de Souillac.

Lot-et-Garonne. — Travail irrégulier par suite du mauvais temps chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur-Lot, qui comptent 15 p. o/o des leurs sans ouvrage; la journée est augmentée d'une heure et portée à 11 heures.

Dordogne. — Diminution des commandes chez les *chapeliers* de Terrasson, c'est la morte-saison.

Gironde. — A Bordeaux, 5 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *jardiniers*, placement plus difficile que l'an dernier par suite de la concurrence des ouvriers des campagnes qui viennent s'occuper à la ville à des prix inférieurs. Les *compagnons* et *aspirants boulangers* comptent 18 p. o/o des leurs en chômage. Travail actif chez les *ouvriers des usines à gaz*; chez les *imprimeurs-lithographes*, 11 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, journée de 10 heures.

Nombreux chômeurs parmi les *teinturiers*, la durée du travail hebdomadaire de ceux qui sont occupés atteint 66 heures. Travail ralenti chez les *tapissiers*, qui comptent un peu plus du tiers des leurs sans ouvrage. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *tailleurs*

d'habits, journée de 12 heures et 12 p. 0/0 de chômeurs; 5 p. 0/0 chez les employés et employées à la confection et à la coupe dans l'*industrie du vêtement*, travail 91 heures par semaine. A Bordeaux, commandes encore peu abondantes chez les *charpentiers de haute futaie*, qui estiment qu'un tiers de leurs adhérents sont inoccupés. L'ouvrage a beaucoup diminué par rapport au mois précédent chez les *charrons-forgerons*, qui comptent de nombreux chômeurs. Pas de chômeurs signalés chez les *tonneliers* de Preignac; prix de façon réduits. Commandes plus importantes que celles de l'an dernier chez les *mouleurs sur métaux* de Bordeaux; travail 60 heures par semaine. A Blaye, activité très grande chez les *tailleurs de pierres* et *maçons;* pas de chômeurs signalés, on a embauché des ouvriers de passage, grands travaux en perspective. A Bordeaux, pas de chômeurs signalés chez les *sculpteurs* et *mouleurs;* le travail est un peu plus faible que les autres années, par suite de la surproduction de l'année de l'Exposition. Travaux moins nombreux que l'an dernier chez les *couvreurs*, qui comptent un cinquième de leurs adhérents sans ouvrage; la journée est généralement de 10 heures. 9 p. 0/0 de chômeurs chez les *gens de maison.*

Charente-Inférieure. — A Rochefort, la reprise des affaires amène une augmentation des commandes chez les *typographes;* la journée habituelle de 10 heures est augmentée d'une demi-heure pour une douzaine d'ouvriers. Très peu de commandes chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*, un grand nombre de syndiqués sont atteints par le chômage.

Charente. — 6 p. 0/0 de chômeurs et ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *typographes* et *lithographes* d'Angoulême. A Jarnac, pas de chômeurs signalés chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*; la journée est portée à 10 heures.

Haute-Vienne. — A Limoges, 13 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes*, ouvrage plus abondant que l'an dernier. A Saint-Junien, chez les ouvriers en *cuirs et peaux*, travail toujours abondant, une maison vient de se fonder, elle occupe une dizaine d'ouvriers. A Limoges, le chômage atteint environ un tiers des syndiqués chez les ouvriers *cordonniers*, l'introduction des machines-outils ayant supprimé un certain nombre d'emplois, et les deux cinquièmes chez les *mécaniciens-serruriers;* la journée de travail varie de 9 à 10 heures; l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier.

Corrèze. — 16 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes* de Tulle. A Bort, les *chapeliers foulcurs* estiment qu'un cinquième de leurs membres sont atteints par le chômage. Pas de chômeurs signalés chez les *sabotiers* de Brive; la journée est augmentée et portée à 12 heures dans la plupart des maisons; ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent.

Creuse. — Depuis le commencement du mois, les *chapeliers* de Chambon ne travaillent plus que 2 ou 3 jours par semaine; gain hebdomadaire très réduit.

Cher. — A Nérondes, 15 à 20 p. 0/0 des *ouvriers agricoles* sont atteints par le chômage; les *charpentiers*, les *maçons* sont bien occupés; les *couvreurs* comptent 5 p. 0/0 des leurs inoccupés. Chez les *bûcherons* de Mornay, la durée du travail a été portée à 72 heures par semaine; de même chez ceux de Méry-ès-Bois qui comptent 9 p. 0/0 de leurs membres sans ouvrage. Activité satisfaisante dans les *fabriques de toiles cirées* de Bourges; travail 66 heures par semaine. A Bourges, pas de chômeurs chez les *chapeliers*, ouvrage plus abondant que l'an dernier, mais un peu diminué par rapport au mois précédent; la fabrication du chapeau de feutre, spécialité de la contrée, étant en morte-saison annuelle. Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs sur métaux;* journée de 11 heures. Travail actif chez les *maçons* de Dun-sur-Auron. A Vierzon, les *métallurgistes* annoncent la création d'une usine de constructions mécaniques qui occupera environ 200 ouvriers.

Indre. — A Châteauroux, l'amélioration signalée chez les *typographes* se maintient grâce aux travaux nécessités par le recensement et les élections municipales. Placement difficile chez les *ébénistes* à cause des difficultés de tarifs de travail.

Deux-Sèvres. — A Niort, travail toujours abondant chez les *gantiers*, pas de chômeurs, bien que les commissions arrivent à leur fin; on compte sur des nouvelles commandes si la vente se maintient sur le marché américain. Chez les *chapeliers-approprieurs*, le travail est réduit à 40 et 48 heures par semaine depuis que les commandes de Pâques sont terminées;

une diminution de 40 p. o/o atteint quelques ouvriers; c'est la saison du chapeau de paille; une reprise ne se produira que vers le milieu de juillet avec les commandes pour la Toussaint.

Vendée. — 4 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués à la Roche-sur-Yon, l'amélioration déjà signalée continue, la journée habituelle de 10 heures est augmentée de 3 heures dans deux maisons. La situation se maintient satisfaisante chez les *tisserands* des Epesses; le travail a repris chez ceux de Mortagne-sur-Sèvres. Ouvrage plus abondant que l'an dernier et travail 70 heures par semaine chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon.

Loire-Inférieure. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Châteaubriant; de même chez ceux de Nantes; de même chez les *scieurs à la mécanique.* A Nantes, on estime que le chômage atteint un tiers des *couvreurs-plombiers*, ouvrage moins abondant que l'an dernier; les réparations faites à la suite de la tempête de novembre 1894 ayant amené une diminution de celles que l'on exécute en temps normal. 9 p. o/o de chômeurs chez les *camionneurs*, journée augmentée de 2 heures; on fait généralement 90 heures par semaine. Diminution de cinq centimes par 3 kilogrammes de pain.

Morbihan. — Travail toujours actif chez les *ouvriers du bâtiment* de Lorient, journée augmentée d'une heure et portée à 12 heures. A Lorient, baisse de 10 p. o/o sur le beurre.

Côtes-du-Nord. — L'amélioration signalée chez les *typographes* de Saint-Brieuc se maintient.

Ille-et-Vilaine. — Situation toujours satisfaisante chez les *typographes* de Fougères. A Rennes, travail très réduit chez les *chapeliers-approprieurs.* 1 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *meuniers, chauffeurs, conducteurs;* travail 105 heures par semaine; l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier, de forts stocks de farine étant encore en magasin. Travail toujours actif chez les *tailleurs de pierre.* 2 p. o/o de chômeurs chez les *maçons* et *manœuvres;* journée de 11 heures; chantiers plus nombreux que l'an dernier. 13 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *cochers.*

Maine-et-Loire. — A Angers, reprise du travail depuis le mois dernier chez les *boulangers* qui estiment à 17 p. o/o le nombre de leurs adhérents atteints par le chômage. Pas de chômeurs signalés parmi les syndiqués chez les ouvriers et ouvrières de l'*industrie textile;* journée de 11 heures en moyenne; une diminution du gain hebdomadaire, de près d'un tiers, atteint 200 ouvrières. Ouvrage moins abondant que l'an dernier, et pas de chômeurs chez les ouvriers *tailleurs* de Saumur. 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *tailleurs de pierres* et *maçons* d'Angers; journée de 12 heures. 2 p. o/o de chômeurs chez les *coiffeurs.*

Mayenne. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Laval.

Sarthe. — Au Mans, par suite d'une réduction de tarif de 30 p. o/o environ, dans une maison occupant 45 *typographes-imprimeurs*, le nombre des ouvriers en chômage atteint un tiers des syndiqués.

Indre-et-Loire. — Grâce à la baisse de la matière première, le travail reprend depuis le mois dernier chez les *tanneurs-corroyeurs* de Châteaurenault; on fait de 48 à 60 heures par semaine; à Amboise, dans l'industrie du *cuir,* la journée est portée à 12 heures. A Tours, 12 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *tisseurs en soie;* travail 72 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *tailleurs de pierres* et *maçons;* journée de 11 heures, 7 p. o/o de chômeurs.

Loiret. — Chez les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges, l'écorçage est commencé, tous les ouvriers sont occupés. A Orléans, reprise du travail chez les *menuisiers*, qui font 66 heures par semaine. 6 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *couvreurs;* travail de 50 à 60 heures par semaine.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *typographes;* journée de 12 heures. Faute de commandes, la *fabrique de corsets*, dont l'ouverture avait été signalée l'an dernier, vient de licencier son personnel (20 ouvrières) et de vendre son matériel; de même l'atelier des *fondeurs-mécaniciens* a renvoyé ses ouvriers au nombre de

40, on espère que la maison pourra être reprise par un des anciens associés, ce qui procurerait du travail aux ouvriers dont la plupart sont pères de familles, et ne trouvent pas d'établissements analogues pour s'occuper. Journée de 12 heures chez les *maçons*.

Orne. — Ouvrage encore peu abondant chez les ouvriers de l'*industrie cotonnière* de Flers.

Calvados. — Un peu plus de 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *horticulteurs* de Honfleur. 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Caen. 3 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents chez les *teinturiers-blanchisseurs* de Condé-sur-Noireau; ouvrage moins abondant que le mois dernier; une usine suspend son travail un jour par semaine; dans une autre la marche est très irrégulière.

Eure. — Pas de chômeurs signalés et situation satisfaisante chez les *compositeurs* d'Évreux; de même chez les *typographes* de Pont-Audemer.

Seine-Inférieure. — 3 p. 0/0 de chômeurs chez les *cuisiniers* du Havre. Situation satisfaisante chez les *typographes* de Rouen. Dans la région d'Elbeuf, travail très réduit chez les *tisseurs* qui estiment que les deux cinquièmes des ouvriers manquent de commandes. Au Havre, chez les *voiliers*, les commandes font encore défaut, les deux tiers des ouvriers sont inoccupés. Situation toujours difficile chez les *journaliers du port*.

Algérie. — A Alger, placement difficile chez les *boulangers*, diminution de la consommation entraînée par la fin de la saison hivernale des étrangers. Les fêtes récentes données à Alger ont procuré du travail à un grand nombre d'ouvriers, principalement aux *menuisiers*, *maçons* et *terrassiers* qui ont dû installer des locaux pour le concours de gymnastique; de plus, de grands travaux publics, dérasement des fortifications, etc., vont maintenir cette amélioration; pas de chômeurs signalés chez les *maçons*, journée de 10 heures; 7 maisons se sont fondées qui occupent ensemble 70 ouvriers.

A Alger, le placement momentanément facilité chez les garçons *limonadiers* par les fêtes devient plus rare, un certain nombre d'ouvriers étrangers, attirés pour le service d'extras, demeurent inoccupés et augmentent le nombre des bras disponibles; 19 p. 0/0 de chômeurs parmi les garçons limonadiers syndiqués.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles pour avril et mai :

Paris. — Agrandissement de l'usine élévatoire de Colombes	1.414.300f
——— Construction de l'usine élévatoire de Pierrebaye	465.800
——— Mont-de-Piété. Construction de casiers	150.300
——— Construction d'une école	201.100
——— Canalisation aux prisons de Fresne	232.000
——— Peinture et vitrerie à l'hôpital Boucicaut	161.900
——— Reconstruction de bâtiments à l'hôpital Saint-Louis	328.100
——— Installation de l'éclairage électrique à l'hospice de Brévannes	113.300
——— Établissement de conduits de refoulement	1.037.300
——— Construction d'égouts	163.300
——— Agrandissement de l'usine du quai d'Austerlitz	216.700
——— Agrandissement de l'usine d'Ivry	264.500
——— Construction d'un réservoir à Charonne	1.032.300
Melun. — Guerre. — Constructions de casernements	2.401.000
Lyon. — Construction d'égouts	108.600
Djella (Algérie). — Construction d'un réseau d'égouts	100.000
Chambéry. — Forêts. Construction de barrages, etc.	295.500
Melun. — Construction d'estacades	112.000
Clermont-Ferrand. — Construction d'un lycée de filles	315.000
Roubaix. — Construction d'un groupe scolaire	344.500

Lons-le-Saunier. — Construction d'un bâtiment d'archives	100.200[f]
Tourcoing. — Travaux de viabilité	117.400
Nantes. — Travaux de dragage	123.000
Moutiers. — Construction d'écoles	121.900
Cahors. — Construction d'un pont	186.000
Orléans. — Installation de deux conduites en fonte	111.000
Clamecy. — Établissement d'une distribution d'eau	111.000
La Rochelle. — Construction d'une jetée-débarcadère au port de Royan.	537.300
Château-Chinon. — Travaux communaux	116.500
Châteauroux. — Construction et réparation de ponts	117.900
Troyes. — Construction et réparation de chemins	337.900
Rouen. — Port du Havre. Construction de digues	9.638.200
Mézières. — Élargissement de la gare de Vouziers	220.000
Le Havre. — Construction d'égouts	130.000
Châteauroux. — Travaux sur la ligne de Tournon-Saint-Martin à la Châtre	1.180.000
Meaux. — Construction d'un pont	131.700
Tourcoing. — Travaux de voierie	111.800
Pontoise. — Coonstruction d'un égout	275.000

Ministères. — Fournitures :

Guerre. — 28 mai, 20.000 couvertures de laine.

Résultats des adjudications précédentes :

Paris. — Construction d'une école de filles (184.200[f]). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Bongrand, 7, rue Berthollet, *30,60; menuiserie et parqueterie*, Ébénisterie parisienne 17 *bis*, cité Bertrand, *32,70; serrurerie*, Riard, 25, rue de Poissy, *39,20*.

Paris. — Construction d'une école de garçons (197.800[f]). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Jardineau, 5, rue des Plantes, *32,20; menuiserie et parquetage*, Chateigner, 38, boulevard Saint-Jacques, *34,30; serrurerie*, Riard, 25, rue de Poissy, *39,20*.

Paris. — Construction d'un bâtiment à l'hôpital des enfants malades (441.700[f]). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Lemoué, 114; rue de Rennes, *34,60; charpente*, Cabanel, *34,10; couverture, plomberie*, Ulmer, 19, rue de Sèvres, *38,75; menuiserie*, Massonnier, 60, rue Ordener, *35; serrurerie*, Morel, 99, boulevard de Grenelle, *26,70; peinture et vitrerie*, Richerot, 71, avenue Ledru-Rollin, *48,80; fumisterie*, Chabrol, 68, rue du Commerce, *15,20; pavage*, Marceau, 5, rue des Ardennes, *39,10*.

Paris. — Construction d'un bâtiment à l'hôpital des enfants malades (441.700[f]). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Lemoué, 114, rue de Rennes, *34,60; charpente*, Mazure, 36, rue Alexandre-Cabanel, *33,10; couverture, plomberie*, Ulmer, 19, rue de Sèvres, *38,75; menuiserie*, Massonnier, 60, rue Ordener, *35; serrurerie*, Morel, 9, boulevard de Grenelle, *26,70; peinture et vitrerie*, Richerot, 71, avenue Ledru-Rollin, *48,80; fumisterie*, Chabrol, 63, rue du Commerce, *15,20; pavage*, Marsaud, 5, rue des Ardennes, *39,10*.

Paris. — Travaux d'agrandissement de l'usine élévatoire de Colombes (1.414.300[f]). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, charpentes en bois, serrurerie, menuiserie, couverture, peinture, pavage, etc.* Brissaud, 5, rue Crozatier, *13, charpentes en fer, châssis vitrés, portes, tuyaux de descente, etc.*, Schmidt, 245, rue Marcadet, *33,10; fumisterie*, Nicou, 62, boulevard de la Gare, *22,70*.

Paris. — Travaux d'achèvement de l'usine de Clichy et établissement de chambres de dégraissage dans les dépendances de l'usine (125.000[f]). — Adj. : Pradeau, 8, rue Paul-Louis-Courrier, *27,40*.

Paris. — Travaux de construction de l'usine élévatoire de Pierrelaye (465.800[f]). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, pavage, charpentes en bois, serrurerie, menuiserie, couverture, vitrerie, etc.* Barantin, 168, rue de Flandres, *17,60; charpentes en acier*. Nouguier-Kessler à Argenteuil, *32; fumisterie*, Haillot, 11, rue de l'Aqueduc, *12,60*.

Reims. — Construction d'un hospice pour les enfants incurables (183.800[f]). — Adj. :

terrasse, maçonnerie, plâtrage et carrelage, Petit, *12,76; charpente en fer et en bois, menuiserie*, Prudhon-Revardeaux, *5,30* et *22,15; couverture et zingage*, Trapin, *15,20.*

Dijon. Canal de Bourgogne. — Exhaussement de levées entre les écluses 31 et 13 (Yonne) (127.500^f). — Adj. : Amour, à Fourchambault, *19.*

Commercy. — Service du génie. Construction de bâtiments au quartier-annexe de cavalerie (265.000^f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, plâtrerie, pavage, égouts*, Rusqué, à Saint-Mihiel, *22,10; charpente en bois, menuiserie*, Robert-Leroux, *18,50; ferronnerie, serrurerie*, Marlange, à Verdun, *14,20; couverture, cuivrerie, plomberie, zinguerie, fontainerie*, Simon, à Saint-Mihiel, *11.*

Compagnie de chemins de fer P.-L.-M. — Construction d'un égout sous la gare de Paris (175.000^f) — Adj. : Rangeard, à Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), *5,25* d'augmentation.

Le Mans. — Travaux de voirie (120.300^f). — Adj. : *prolongement de rues*, Pichard, *20;* Fonteix, *16.*

Champigny (Seine). — Construction d'un groupe scolaire (120.500^f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Prot, *12,30; menuiserie et parquetage*, Chevallier, à Alfortville, *10,75.*

Clermont-Ferrand. — Chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. — Infrastructure du 2e lot (525.000^f). — Adj. : Vaugelade, à Gien (Loiret), *32.*

Pau. — Construction d'un palais d'hiver (594.900^f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, canalisation d'égouts, charpenterie, couverture, zinguerie, plomberie*, Laffite, à Bordeaux, *19; serrurerie et quincaillerie*, Dubois, 7, 9 et 11, rue Saint-Amand, à Paris, *28; menuiserie*, Barthère, à Toulouse, *25; plâtrerie*, Barthe, *25; vitrerie*, Biasca, 26, avenue Bosquet, à Paris, *36; peinture*, Courba, à Bordeaux, *45.*

Chemins de fer P.-L.-M. — Travaux d'agrandissement de la gare de Bellegarde (Ain) (450.000^f). — Adj. : Papot, 28, rue Saint-Lazare, à Paris.

Saint-Chamond (Loire). 1° Couverture du Janon (368.000^f). — Adj. : Tabard, à Chalon-sur-Saône, *18.*

2° Couverture du Gier (155.000^f). — Adj. : Malgat, à Izieux, *9.*

Lille. — Construction d'un hôtel de sous-préfecture à Dunkerque (144.000^f). — Adj. : Oranie, à Gravelines, *7.*

Roubaix. — Construction d'un groupe scolaire (344.500). — Adj. : *terrassements, maçonnerie*, Goffin, *7; ferronnerie*, Lallemand, *22; charpente, menuiserie et quincaillerie*, Dubus, à Croix, *15; couverture, plomberie, eau et gaz*, Bourgeois, *18; peinture et vitrerie*, Gilmant, *33.*

Clermont-Ferrand. — Maçonnerie et terrassement pour la construction d'un lycée de jeunes filles (315.000^f). — Adj. : Duperrier, *0,05.*

Lyon. — Reconstruction d'un pont (880.000^f) — Adj. : Nouguier, à Argenteuil (Seine-et-Oise), *13.*

Épinal. — Guerre. Extension du quartier Barbuzon, à Bruyères (300.000^f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, ciment, asphalte, plâtrerie, pavage*, Noiré, *22,10; charpente, menuiserie, couverture, ferronnerie, etc.*, Hugot, à Rugny (Yonne), *25,10.*

Rochefort. — Marine. Reconstruction partiel de l'hôtel de la préfecture maritime (160.000^f). — Adj. : Legrand, à la Rochelle, *18.*

Paris. — Travaux pour la construction d'un groupe de prison à Fresnes (800.000^f). — Adj. : *couverture et zingage*, Lebelle, 3, place des Vosges, *26,20; menuiserie*, Guillotin, 77, rue de Lourmel, *2.*

Joinville-le-Pont (Seine). — Construction d'un groupe scolaire (159.400^f). — Adj. : *terrasse, maçonnerie, carrelage, dallage et pavage*, Bidot, à Saint-Maurice, *6,50; charpente*, Rolinat, à Charenton, *2; couverture, zingage et plomberie, 12,60; charpente en fer, serrurerie, fontes*, Gosset, *1.*

Chartres. — Agrandissement du collège de jeunes filles (370.200^f). — Adj. : *terrasse; maçonnerie, carrelage, dallage, tuyaux et démolitions*, Begué, *7; charpente en bois*, Tuffé, *15, couverture, plomberie, zingage, canalisation d'eau et appareils*, Cassé, 45, quai de la Tournelle, Paris, *34; menuiserie, parquets et escaliers*, Prévost, *22; ferronnerie, serrurerie, quincaillerie et sonnerie*, Villette, *37; peinture, vitrerie, vitraux, miroiterie et tenture*, Noël, 4, rue Doudeauville, Paris, *41.*

Lons-le-Saulnier. — Construction des 4e et 5e lots d'infrastructure du tramway de Lons-le-Saulnier, à Saint-Claude et à Orgelet (670.000^f). — Adj. : 4e lot, Fassier, à Troyes, *17;* 5e lot, Cheviet, à Vesoul, *15.*

Mende. — Chemin de fer de Mende à la Bastide. 5e lot d'infrastructure (360.000f). — Adj. : Faure, à Saint-Chaptes (Gard), *7*.

Constantine. — Guerre. Construction de deux magasins à poudre, etc. (124.500f). — Adj. : Sangoire, *15*.

Melun. — Guerre. Construction de nouveaux casernements à Fontainebleau (2.481.000f). — Adj. : *terrassements, maçonnerie, carrelage et pavage*, Lapleau, 8, rue Saint-Amand, à Paris, *1,90* d'augmentation; *ouvrages en ciment, égouts*, Finet, à Reims, *18,80; couverture, zingage, plomberie*, Hugot, à Rugny (Yonne), *20,10; charpente en bois*, Henry, à Vincennes, *18,50; parquets sur bitume*, veuve Guérin, 36, rue Laugier, à Paris, *19; menuiserie*, Blondeau, à Corbeil, *17,10; charpente en fer*, Oudin, à Reims, *10; serrurerie, quincaillerie*, Baillet, à Versailles, *21,10; peinture et vitrerie*, Oudin, *20;* chêneaux en fonte, Breton, 126, rue d'Aboukir, Paris, *4*.

Lons-le-Saulnier. — Construction d'un bâtiment pour les archives du département (100.200f). Adj. : Ducourthial, *9*.

Chemin de fer du Midi. — Ligne de Lannemezan à Arreau. — Ballastage, pose de voies et travaux accessoires (longueur 25.060 mètres). Adj. : Laborde, à Monfort (Landes), à 2f80 le mètre cube.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les 4 premiers mois de l'année 1896.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	367.858.000	310.496.000
Matières nécessaires à l'industrie	799.358.000	730.458.000
Objets fabriqués	213.678.000	173.076.000
TOTAL	1.381.087.000	1.214.030.000
En plus pour 1896	16 .057.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	204.795.000	168.477.000
Matières nécessaires à l'industrie	274.893.000	273.581.000
Objets fabriqués	626.577.000	592.875.000
Colis postaux	52.002.000	40.458.000
TOTAL	1.158.267.000	1.075.391.000
En plus pour 1896	82.876.000	

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant le mois de février 1896 a été de 2.158.562 tonnes. Il était en 1895 de 408.502 soit une augmentation de 428 p. o/o.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin avril.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général.	371.492.000	352.294.000
Compagnie des omnibus de Paris	14.567.400	12.746.900
Compagnie des petites voitures à Paris	6.390.700	6.440.400

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 30 avril il a été déposé 195 demandes en autorisation de bâtir, dont 109 pour des constructions neuves. Pendant le mois d'avril 1895, le nombre des demandes avait été de 167, dont 86 pour des constructions.

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de Avril.	Mars.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	38f 85c	40f 15c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	33 25	33 40
Alcool à 90°, l'hectolitre	30 85	31 60
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	54 50	52 00
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	35 50	35 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	47 00	49 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 52	1 54
Veaux, *idem.*	2 00	2 00
Moutons, *idem.*	1 96	1 96
Porcs, *idem.*	1 04	1 18
Cotons (au Havre), mai, les 50 kilogrammes	48 00	47 75
Laines en suint (au Havre), mai, les 100 kilogrammes	127 50	130 50
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	46 25	47 00
Fers marchands, les 100 kilogrammes	15 50	15 50
Cuivre en lingots, *idem.*	124 50	125 00
Étain Banka, *idem.*	166 25	167 50
Plomb, *idem.*	28 50	29 00
Zinc bonnes marques, *idem.*	41 75	41 00

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 30 avril 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 mars 1896, au soir			1.633.729	45.690.159
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	98.395	2.934.786	154.028	4.044.032
Par renouvellements	55.633	1.709.246		
TOTAL			1.787.757	50.334.191
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	88.616	2.513.012	157.322	4.456.028
Par renouvellements	55.633	1.709.246		
Par ventes	13.073	233.770		
RESTE en magasin, le 30 avril 1896			1.630.435	45.878.163
Restait en magasin, le 30 avril 1892			1.979.596	51.420.337
——— le 30 avril 1893			1.885.554	50.818.524
——— le 30 avril 1894			1.819.584	49.470.105
——— le 30 avril 1895			1.722.196	46.343.662

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. 0/0 ; à 9 mois, 2 1/2 p. 0/0 ; à 6 mois, 2 p. 0/0 ; à 3 mois, 1 1/2 p. 0/0.

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois d'avril. 1896.	1895.	Du 1er janvier au 30 avril. 1896.	1895.
Faillites	94	119	474	501
Liquidations judiciaires	12	15	69	69
Conversions de liquidations en faillites	6	5	19	15

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er MAI.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	MARS 1896.			
Paris (1er arr.).	455	255	234	9
Paris. (IIe ar.)	1135	1473	400	"
— (IVe —).	608	521	502	11
— (Ve —).	86	132	70	2
— (XIIIe —).	293	342	211	"
— (XIVe —).	176	131	54	"
— (XVe —).	432	282	248	"
— (XVIIIe —).	205	144	368	"
— (XIXe —).	132	196	116	3
— (XXe —).	96	116	63	18
Refuges munic..	"	"	87	1573
Lille.....	12	2	"	"
Nancy.....	131	42	31	"
	AVRIL 1896.			
Paris (VIe arr.)..	308	244	209	810
— (IXe arr.).	151	106	69	21
Levallois-Perret.	152	137	59	66
Brest.....	15	2	2	"
Lisieux.....	90	78	58	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	MARS 1896.			
Angers.....	197	78	74	12
Besançon.....	97	57	25	"
Boulogne-s.-M .	115	82	"	"
Cholet.....	39	22	13	5
Cognac.....	112	77	69	5
Nice.....	220	79	70	6
Nîmes.....	72	57	45	28
Saint-Étienne..	89	40	31	"
Toulon.....	35	18	13	5
	AVRIL 1896.			
Bordeaux (municipale)...	484	231	214	"
Bordeaux (indépendante)...	285	88	87	"
Châlon-sur-S...	14	21	14	"
Marseille.....	619	521	517	"
Perpignan.....	19	12	8	1
Saint-Nazaire...	114	115	8	69
Tours.....	334	201	186	"

Pendant le 1er trimestre, la Bourse du travail de Nantes a reçu 546 demandes, 389 offres et effectué 379 placements à demeure et 557 en extra.

ERRATUM. — Dans le *Bulletin* du mois d'avril, page 222, Placement gratuit : B. Bourses du travail, *lire :* Février 1896 et Mars 1896, *au lieu de :* Janvier 1896 et Février 1896.

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde.....	Bordeaux.....	Œuvre de l'assistance par le travail..	"	"	3	1
Marne.....	La Chalmelle..	Colonie agricole d'assist. par le travail.	9	12	5	2
Meurthe-et-Moselle	Nancy.....	Maison de Sainte-Marie.....	"	"	100	"
Orne.....	Alençon.....	Patronage des ouvrières et domestiques	26	20	14	"
Rhône.....	Lyon.....	Asile protestant.....	27	71	22	"
Seine.....	Courbevoie ...	Société d'assistance par le travail....	10	5	6	4
Idem.....	Paris.....	Société du IIe arrondissement	145	31	23	"
Idem.....	*Idem*.....	Asile Saint-Charles.....	338	79	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Home allemand.....	59	203	30	"
Idem.....	*Idem*.....	The mission home.....	111	95	35	7
Idem.....	*Idem*.....	The english catholic home.....	37	60	"	14
Idem.....	*Idem*.....	Société de protection des Alsaciens-Lor.	"	8	7	"
Idem.....	*Idem*.....	Société protestante du travail.....	79	68	44	"
Idem.....	*Idem*.....	Maison des sœurs de la Croix.....	"	"	602	"
Idem.....	*Idem*.....	Assistance des femmes par le travail..	20	14	19	"
Seine-et-Marne...	Melun.....	Société de patronage de Seine-et-M...	88	"	"	"
Haute-Vienne....	Limoges.....	Société d'assistance par le travail....	227	"	15	26
Alger.....	Alger.....	Union internat. des amis de la jne fille	27	17	14	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gard	Nimes	Compagnons cordonniers	2	4	2	1
Gironde	Bordeaux	Compagnons et aspir. boulang.	25	10	3	12
Idem	*Idem*	Société L'Étoile	140	107	22	85
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréch. et forgerons	25	27	25	3
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	3	12	1	"
Idem	Valenciennes	Société des employés de l'arrond^t	1	2	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	2	1	"	"
Seine	Paris	Société des cuisiniers	315	160	160	300
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	364	370	226	7
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	12	2	"	2
Idem	*Idem*	La Couturière	12	47	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons charrons	35	48	35	"
Idem	*Idem*	Compag. tonneliers-foudriers	3	"	1	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	4	11	2	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	98	68	22	15
Idem	*Idem*	Société suisse des commerçants.	32	19	7	3
Idem	*Idem*	Union Helvetia	154	120	88	5
Idem	*Idem*	Société « L'Étoile »	486	112	112	989
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	97	8	11
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	13	18	5	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), MARS 1896.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Allier	Moulins	Boulangers	21	"	13	20
Alpes-Maritimes	Cannes	Cuisiniers	15	12	13	"
Idem	*Idem*	Jardiniers agricoles	4	10	1	2
Idem	*Idem*	Employés limonadiers	17	12	12	22
Idem	Nice	Cordonniers	10	7	7	"
Aube	Troyes	Plâtriers	14	8	4	"
Aude	Carcassonne	Ouvriers de l'habillement	"	10	5	"
Idem	*Idem*	Terrassiers	20	6	6	"
Idem	Narbonne	Tailleurs	"	"	"	2
Bouches-du-Rhône	Marseille	Boulangers	"	40	"	25
Idem	*Idem*	Cuisiniers	47	24	11	13
Idem	*Idem*	Typographes	6	5	5	"
Idem	*Idem*	Selliers-bourreliers	4	8	"	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	70	60	"	"
Idem	*Idem*	Menuisiers	70	20	17	3
Idem	*Idem*	Ajusteurs mécaniciens	600	200	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs conducteurs	45	8	3	5
Idem	*Idem*	Mécaniciens	50	1	1	"
Idem	*Idem*	Forgerons	6	"	"	"
Idem	*Idem*	Peintres en bâtiments	80	4	"	"
Idem	*Idem*	Savonniers	22	3	8	"
Calvados	Honfleur	Horticulteurs	4	"	"	"
Côte-d'Or	Dijon	Ouvriers de la chaussure	5	1	"	"
Gard	Nimes	Typographes, lithographes	5	3	"	3

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS. (Suite.)

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	Jardiniers	13	13	13	"
Idem	*Idem*	Boulangers	25	10	3	12
Idem	*Idem*	Imprimeurs lithographes	15	1	"	1
Idem	*Idem*	Teinturiers	4	4	"	"
Idem	*Idem*	Tailleurs	15	1	14	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	5	"	6	16
Idem	*Idem*	Gens de maison	46	41	30	2
Hérault	Montpellier	Boulangers	48	26	34	10
Indre-et-Loire	Tours	Tisseurs en soie	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Ferblantiers-zingueurs	12	4	2	"
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierre	40	10	4	2
Jura	Salins	Typographes	1	"	"	"
Loire	Saint-Étienne	Typographes	6	8	6	"
Idem	*Idem*	Mouleurs en fonte	10	"	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	"	"	5	12
Idem	*Idem*	Coiffeurs	17	14	14	7
Idem	Saumur	Tailleurs	4	7	4	"
Nord	Lille	Relieurs, papetiers, cartonniers	"	50	50	"
Idem	*Idem*	Lithographes	1	1	1	"
Idem	*Idem*	Ouvriers de l'industrie textile	8	5	7	1
Idem	*Idem*	Ouvriers de l'industrie des métaux	"	12	3	"
Oise	Beauvais	Typographes	6	6	6	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	2	15	"	"
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Ferblantiers-zingueurs	2	"	"	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	4	9	4	"
Idem	*Idem*	Confiseurs-pâtissiers	39	24	19	"
Idem	*Idem*	Typographes	10	10	8	2
Idem	*Idem*	Imprimeurs-conducteurs	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs mécaniciens	3	6	2	"
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers	3	"	"	"
Seine	Paris	Jardiniers	30	37	30	"
Idem	*Idem*	Boulangers	"	"	38	26
Idem	*Idem*	Cuisiniers	92	37	112	25
Idem	*Idem*	Pâtissiers-cuisiniers	120	60	30	940
Idem	*Idem*	Ouvriers de la brochure	2	4	2	"
Idem	*Idem*	Conducteurs typographes	15	1	1	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	60	"	60
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	20	"	"	3
Idem	*Idem*	Brossiers	4	5	3	1
Idem	*Idem*	Peintres	2	14	"	"
Idem	*Idem*	Fumistes	300	"	10	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	120	40	7	4
Idem	*Idem*	Comptables	15	3	2	1
Idem	*Idem*	Ouvriers de la boucherie	130	130	122	30
Idem	*Idem*	Employés de l'enseignement privé	10	4	4	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	351	295	56	29
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	7	"	7	7
Var	Toulon	Machinistes de théâtre	"	"	6	"
Alger	Alger	Boulangers	23	9	5	4
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers, restaurateurs	40	10	10	50
Idem	*Idem*	Tonneliers	25	2	1	"

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE MARS.					
Refuges et asiles municipaux (1).....	3.843	176	505	"	26.894
MOIS D'AVRIL.					
Refuges et asiles municipaux.....	2.836	140	488	"	21.766
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	5.573	885	299	364	19.358
Asile de la rue Mouffetard.....	273	11	"	6	1.064
Société philanthropique (rue de Crimée)....	"	"	158	23	842
— (rue Labat).....	"	"	288	12	1.255
— (rue Saint-Jacques)...	"	"	332	68	1.772
— (avenue du Maine)...	"	"	56	55	640

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

(D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine, Bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant les mois de février.	PERSONNES SECOURUES pendant les mois de mars.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.073	5.087
		Femmes.....	8.691	8.486
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	12.322	12.200
		Femmes.....	22.230	22.070
TOTAL des indigents secourus.....			48.316	47.843
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.095	5.407
		Femmes.....	7.388	6.758
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	2.124	2.480
		Femmes.....	2.596	2.711
TOTAL des nécessiteux secourus.....			17.203	17.356

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois de février et 1896.

Personnes de moins de 60 ans.....	Hommes.....	3.390	3.309
	Femmes.....	4.218	4.047
Personnes de plus de 60 ans.....	Hommes.....	2.240	2.238
	Femmes.....	3.910	3.856
TOTAL des personnes secourues.....		13.758	13.450

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois d'avril 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Creuse [10 décembre 1895]. — Syndicat des pharmaciens du département de la Creuse (32 membres). Siège social : hôtel de ville, à Guéret.

Finistère [31 décembre 1895]. — Union syndicale du commerce des grains et engrais de l'arrondissement de Châteaulin (20 membres). Siège social : Châteaulin.

Marne [7 avril 1896]. — Syndicat des agents d'assurances des compagnies françaises contre l'incendie et autres risques du département de la Marne (30 membres). Siège social : rue Saint-Joseph, 2, à Châlons-sur-Marne.

[19 janvier 1896]. — Syndicat régional des débitants-restaurateurs de la marine du canal de Chauny à Nancy (60 membres). Siège social : hôtel des Trois-Poissons, à Reims.

Nord [1er janvier 1896]. — Syndicat des pharmaciens de l'arrondissement d'Hazebrouck (15 membres). Siège social : café des Trois-Chevaux, grand'place, à Hazebrouck.

Pas-de-Calais [20 octobre 1895]. — Association amicale et professionnelle des journalistes républicains du Pas-de-Calais (17 membres). Siège social : rue des Louez-Dieu, à Arras.

Hautes-Pyrénées [9 janvier 1896]. — Syndicat des loueurs de voitures de la ville de Lourdes (40 membres). Siège social : place du Champ-Commun, maison Lartigue, à Lourdes.

[1er mars 1896]. Syndicat d'industrie laitière (15 membres). Siège social : Luz-Saint-Sauveur.

Haute-Savoie [22 mars 1896]. — Syndicat professionnel des pêcheurs français du lac Léman (32 membres). Siège social : Rives-Thonon.

Seine [10 mars 1896]. — Syndicat des facteurs à la vente en gros du poisson aux Halles centrales (35 membres). Siège social : rue Pierre-Lescot, 28, à Paris.

[13 mars 1896]. Chambre syndicale des fabricants de chaises de France (42 membres). Siège social : rue Baudin, 29, à Paris.

[15 mars 1896]. — Syndicat des facteurs à la volaille et au gibier des Halles centrales de Paris (17 membres). Siège social : rue Pierre-Lescot, 28, à Paris.

[avril 1896]. — Chambre syndicale des industriels et commerçants en huiles et graisses industrielles (35 membres). Siège social : 10, rue de Lancry, à Paris.

[avril 1896]. — Syndicat des importateurs et laveurs d'éponges en gros de Paris (19 membres). Siège social : 10, rue de Lancry.

Haute-Vienne [17 février 1896]. — Syndicat des agents généraux des Compagnies françaises d'assurances à primes fixes du département de la Haute-Vienne. Siège social : rue de l'Observatoire, à Limoges.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Alpes-Maritimes [23 février 1896]. — Syndicat de la presse hebdomadaire et des correspondants de journaux de Nice (25 membres). Siège social : rue Croix de Marbre, 2, à Nice.

Aude [12 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de Narbonne (30 membres). Siège social : café du XIXe siècle, rue de la République, à Narbonne.

Bouches-du-Rhône [octobre 1895]. — Syndicat des ouvriers potiers (76 membres). Siège social : rue de la République, 6, à Aubagne.

Finistère [5 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Douarnenez (254 membres). Siège social : rue Duguay-Trouin (Maison Olier), à Douarnenez.

[6 mars 1896]. Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers d'Audierne (90 membres).

[22 mars 1896]. Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Concarneau (220 membres). Siège social : place de la Mairie, 3, à Concarneau.

Gironde [15 février 1896]. — Syndicat des préposés de la manufacture des allumettes de Bègles 5 membres). Siège social : boulevard de Talence, 251, à Bègles.

[25 mars 1896]. — Chambre syndicale des tourneurs sur cuivre et robinetiers de Bordeaux (28 membres). Siège social : bourse municipale de Bordeaux.

Indre [6 octobre 1895]. — Syndicat des bûcherons, carriers et journaliers de la commune d'Ardentes et autres (27 membres). Siège social : Ardentes.

Isère [15 mars 1896]. — Union syndicale corporative des palissonneurs-mégissiers de l'Isère (32 membres). Siège social : Grenoble.

Loire-Inférieure [15 février 1896]. — Syndicat de la batellerie de la Loire-Inférieure (7 membres). Siège social : quai de la Fosse, 41, à Nantes.

Marne [19 décembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Reims (57 membres). Siège social : rue des Carmélites, 4, à Reims.

Pyrénées-Orientales [6 avril 1896]. — Chambre syndicale des jardiniers d'Elne et des communes environnantes (47 membres). Siège social : mairie d'Elne.

Seine [28 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvrières en diamants d'imitation du département de la Seine (38 membres). Siège social : rue de la Villette, 13 (aux Prés Saint-Gervais).

[11 février 1896]. — Fédération ouvrière des cuisiniers, pâtissiers, confiseurs de France et d'Algérie (15 chambres syndicales adhérentes) (2.375 membres). Siège social : rue J.-J. Rousseau, à Paris.

[26 février 1896]. — Chambre syndicale des découpeurs et mouluriers de Paris (25 membres). Siège social : rue de Charonne, 1, à Paris.

[1er mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers, fer et cuivre, et parties similaires de Saint-Denis (89 membres). Siège social : rue de la Boulangerie, 15, à Saint-Denis.

[13 mars 1896]. — Chambre syndicale des plombiers, couvreurs-zingueurs et parties similaires de Saint-Denis (50 membres). Siège social : rue de la Boulangerie, 15, à Saint-Denis.

[17 mars 1896]. — Chambre syndicale de sellerie militaire (9 membres). Siège social : boulevard de Strasbourg, 30, Paris.

[18 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers et parties similaires de Saint-Denis (91 membres). Siège social : rue de la Boulangerie, 15, à Saint-Denis.

[20 mars 1896]. — Chambre syndicale des gérants de débits de tabacs du département de la Seine et communes qui s'y rattachent (206 membres). Siège social : rue Jouffroy, 47, à Paris.

[20 mars 1896]. — Association syndicale des garçons restaurateurs, limonadiers et assimilés (102 membres). Siège social : rue Tiquetonne, 46, à Paris.

[4 avril 1896]. — Groupe corporatif des ouvriers et ouvrières batteurs d'or de Paris (281 membres). Siège social : rue Saint-Maur, à Paris.

[7 avril 1896]. — Syndicat des cantonniers du département de la Seine (150 membres). Siège social : Grande rue, 20, à Créteil.

[21 avril 1896]. — Société de résistance des imprimeurs lithographes de la Seine (491 membres). Siège social : boulevard Magenta, 6, à Paris.

Seine-Inférieure [4 février 1896]. — Chambre syndicale des employés auxiliaires du commerce du port du Havre (25 membres). Siège social : rue Scudéry, 3, au Havre.

[14 mars 1896]. — Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs et du magasin de transit du Havre (13 membres). Siège social : rue de la Mailleray, 110, au Havre.

Deux-Sèvres [4 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de Niort (12 membres). Siège social : bourse du travail, à Niort.

[15 avril 1896]. — Chambre syndicale de la cordonnerie de Niort (60 membres). Siège social : bourse du travail, à Niort.

Vaucluse [24 mars 1896]. — Syndicat des employés de commerce et d'administrations libres d'Avignon (200 membres). Siège social : rue Carreterie, 78 *bis*, à Avignon.

Haute-Vienne [4 février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers gaziers de Limoges. Siège social : chemin du Petit-Treuil, 12, à Limoges.

[7 février 1896]. — Chambre syndicale des ouvrières corsetières de Limoges (40 membres). Siège social : rue de l'Arbre-peint, 5, à Limoges.

[29 février 1896]. — Groupe fraternel des préposés des ateliers de constructions de Limoges (6 membres). Siège social : faubourg Montjovis, 93, à Limoges.

Tarn [31 janvier 1896]. — Syndicat des anciens ouvriers verriers et similaires de Carmaux et Albi (143 membres). Siège social : lices de Rhônel, 31, à Albi.

3° SYNDICATS MIXTES.

Aisne [2 février 1896]. — Syndicat Saint-Jean (tissage, broderie, guipure) (45 membres). Siège social : rue de Flavigny, 35, à Saint-Quentin.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Hautes-Alpes [31 janvier 1896]. — Union syndicale agricole des Hautes Alpes (7 chambres syndicales adhérentes) (661 membres). Siège social : maison Meulin, rue Saint-Arcy, à Gap.

Calvados [19 février 1896]. — Syndicat des propriétaires et cultivateurs, producteurs des beurres de la Normandie (18 membres). Siège social : rue de Bayeux, 10, à Caen.

Finistère [janvier 1896]. — Syndicat agricole des cantons de Pleyben et de Châteaulin (110 membres). Siège social : place du Marché, à Châteaulin.

Haute-Marne [26 janvier 1896]. — Syndicat agricole et viticole de la Ferté-sur-Aube (45 membres). Siège social : la Ferté-sur-Aube.

Morbihan [20 janvier 1896]. — Syndicat des agriculteurs et horticulteurs du canton de Pontivy (25 membres). Siège social : rue du Tribunal, 16, à Pontivy.

[22 mars 1896]. — Syndicat du comice agricole du canton de Pont-Scorff (109 membres). Siège social : Pont-Scorff.

Rhône [26 mars 1896]. — Syndicat agricole de Charly (101 membres). Siège social : lieu du Bas-Privas, maison Malet, à Charly.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

SYNDICATS MIXTES.

Calvados [24 août 1890]. — Syndicat professionnel mixte des jardiniers (45 membres). Siège social : 22, place Saint-Sauveur, à Caen.

LES GRÈVES EN AVRIL 1896.

44 grèves et une coalition de patrons ont été déclarées en avril dernier. On avait compté 112 grèves en avril 1893, 60 en avril 1894 et 63 en avril 1895.

Les 44 grèves d'avril dernier affectent plus de 220 établissements.

Les grèves dans les industries textiles sont au nombre de 17. On compte ensuite 6 grèves de maçons ou tailleurs de pierre, 3 grèves de menuisiers, 2 grèves d'ébénistes, 3 grèves de typographes, 2 grèves de bûcherons, 2 grèves d'ouvriers en métaux et enfin une grève dans chacune des industries suivantes : chapeliers, cou-

vreurs, constructeurs de navires, cordonniers, manœuvres, plâtriers-peintres, tanneurs, tapissiers, tonneliers.

Le nombre des grévistes, connu pour 42 grèves, est de 3.712; ce nombre avait été de 30.590 en avril 1893, de 8.806 en avril 1894 et de 8.765 en avril 1895.

Près du tiers des grèves d'avril dernier, exactement 14, se sont produites dans le département du Nord.

Les questions relatives au salaire sont toujours celles qu'on trouve en plus grand nombre à l'origine des grèves; mais, ce mois-ci, la proportion en est encore plus forte que d'habitude. Sur 44 grèves, 34 sont survenues à la suite de discussions relatives aux salaires : 5 grèves ont eu pour but de s'opposer à une réduction, 29 tendaient à une augmentation. Parmi ces dernières, il en est 5 qui avaient un second objet : la diminution du temps du travail, cause qui se rencontre encore, mais isolément, à l'origine d'une autre grève. On remarque en outre une grève ayant pour but de protester contre un nouveau règlement d'atelier; une grève tendant à la suppression des amendes, une autre ayant pour but le maintien du travail à la journée, et 5 grèves enfin se rapportant à des questions de personnes : demande de renvoi d'un contremaître, demande de renvoi d'un ouvrier, demande de réintégration d'un contremaître congédié, demande de réintégration d'une ouvrière congédiée, demande de réintégration d'un ouvrier syndiqué.

Sur 44 grèves déclarées en avril, 18 n'étaient pas terminées le 1er mai; les 26 autres ont abouti à 5 réussites, 6 transactions et 12 échecs (1). Si l'on tient compte de 4 grèves anciennes terminées en avril, on constate pendant ce mois 5 réussites, 8 transactions et 14 échecs, 3 résultats restant encore indéterminés.

Les 30 conflits terminés en avril ont duré : un, 17 semaines; un, 18 jours; deux, 14 jours; deux, 12 jours; un, 11 jours; un, 9 jours; deux, 7 jours; deux, 6 jours; trois, 5 jours; deux, 4 jours; un, 3 jours; six, 2 jours; quatre, 1 jour, et deux, moins d'une journée.

Au 1er mai, il y avait encore 26 grèves en cours, englobant ensemble plus de 2.500 grévistes.

Quoi qu'il en soit, les quatre premiers mois de 1896, avec 152 grèves et 10 à 11.000 grévistes, ne présentent pas une situation plus mauvaise que celles des périodes correspondantes des années précédentes. En effet, on a compté 281 grèves et 60.2
ensuite que 152 grèves avec 23.387 grévistes pendant la même période de 1894, et 129 grèves avec 17.124 grévistes pendant les quatre premiers mois de 1895.

---

(1) Le résultat de 3 grèves n'est pas encore parfaitement déterminé.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
18 oct. 1895	.....	Annonay	Ardèche	Mégissiers	1	12	1
28 déc. ..	25 av. 96.	Authie	Somme.	Tisseurs	1	33	2
11 janv. 96	.....	Vienne	Isère	Tisseurs	1	35	3
27 janvier.	.....	Graulhet	Tarn	Mégissiers	6	350	4
29 janvier.	.....	Vienne	Isère	Tisseuses	1	5	5
29 janvier.	.....	Vienne	Isère	Tisseuses	1	5	6
2 mars..	.....	Châteauroux	Indre.	Maçons	.....	100	7
19 mars..	2 avril..	Angers	Maine-et-Loire.	Jardiniers	40	255	8
22 mars..	11 mai...	Le Mans	Sarthe	Menuisiers	22	170	9
25 mars..	8 avril..	Limoges	Haute-Vienne	Calibreurs (porcelainiers)	1	42	10
26 mars..	13 avril..	Tourcoing	Nord	Rattacheurs	1	27	11
				GRÈVES COMMENCÉES			
1 avril..	8 avril..	Le Mans	Sarthe	Maçons	40	303	1
2 avril..	7 avril..	Chambéry	Savoie	Menuisiers	25	55	2
3 avril..	.....	Limoges	Haute-Vienne	Cordonniers	1	68	3
7 avril.	7 avril..	Exincourt	Doubs	Fileurs	1	31	4
7 avril..	10 avril..	Roubaix.	Nord	Tisseurs	1	125	5
7 avril..	13 avril..	Louviers	Eure	Tisseuses	1	38	6
8 avril..	9 avril..	Fourmies	Nord	Rattacheurs (Filature)	1	29	7
9 avril..	10 avril..	Lyon	Rhône	Typographes	1	16	8
9 avril..	11 avril..	Roubaix	Nord	Tisseurs	1	32	9
10 avril..	22 avril..	Niort	Deux-Sèvres	Couvreurs	15	20	10
11 avril..	13 avril..	Tourcoing	Nord.	Manœuvres de maçons	1	60	11
11 avril..	7 mai...	Halluin	Nord	Tisseurs	1	100	12
13 avril..	15 avril..	Paris	Seine	Plaqueurs-ciseleurs	1	31	13
13 avril..	24 avril..	Halluin	Nord	Tisseurs	1	22	14
13 avril..	.....	Millau	Aveyron	Maçons et tailleurs de pierre.	.....	45	15
13 avril..	.....	Fougères	Ille-et-Vilaine	Ébénistes	8	27	16
15 avril..	20 avril..	Blaye	Gironde	Tonneliers (cavistes)	1	18	17
15 avril..	24 avril..	Halluin	Nord	Bobineuses	1	126	18
15 avril..	.....	Le Mans	Sarthe	Typographes	1	30	19
16 avril..	20 avril..	Toulon	Var	Porteurs de charbon à l'arsenal	1	60	20
16 avril..	.....	Paris	Seine	Bronziers	1	15	21
16 avril..	.....	Paris	Seine.	Ouvriers en cadres	1	17	22
17 avril..	.....	Nantes, Chantenay	Loire-Inférieure.	Maçons et manœuvres	61	793	23
20 avril..	21 avril..	Grand-Quévilly	Seine-Inférieure	Constructeurs de navires	1	140	24
20 avril..	25 avril..	Moussey	Vosges	Tisseurs	1	160	25
20 avril..	27 avril..	Chambéry	Savoie	Plâtriers-peintres	17	80	26
20 avril..	.....	Pourrain	Yonne	Bûcherons	.....	.....	27
21 avril..	23 avril .	Paris	Seine.	Tapissiers	1	160	28
22 avril..	22 avril..	Tourcoing	Nord	Doubleuses	1	37	29
23 avril..	25 avril..	Tourcoing.	Nord	Peigneurs de laine	1	11	30
23 avril..	29 avril..	Chambéry	Savoie	Tailleurs de pierres	.....	40	31
23 avril..	.....	Halluin	Nord	Bobineuses	1	24	32
23 avril..	.....	*Cernay*	*Loiret*	*Patrons boulangers*	.....	.....	33
24 avril..	25 avril..	Chalabre	Aude	Chapeliers	1	.....	34

(a) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er AVRIL 1896 (A).			
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié		
2	Réduction de salaires	Transaction (1).	(1) Les grévistes ont tous été occupés à d'autres travaux pendant la plus grande partie de la grève.
3	Réduction de salaires		
4	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail		
5	Réduction de salaires		
6	Réduction de salaires		
7	Demande d'augmentation de salaires		
8	*Demande d'augmentation de salaires*	Échec.	
9	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
10	Demande d'augmentation de salaires et d'unificon des tarifs.	Transaction.	
11	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
EN AVRIL 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
2	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
3	Demande de réintégration d'une ouvrière syndiquée et d'une meilleure distribution du travail.	(2)	(2) Les ouvriers se plaignent de la violation d'une convention récente.
4	Demande de maintien du travail à la journée	Échec.	
5	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
6	Réduction de salaires	Échec.	
7	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
8	Réduction de salaires	Échec (3).	(3) Les grévistes ont été immédiatement remplacés par des ouvriers non syndiqués.
9	Réduction de salaires	Échec.	
10	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
11	Demande d'augmentation de salaires	Échec (4).	(4) 23 grévistes ont été remplacés.
12	Demande de suppression des amendes, d'affichage du tarif et d'échantillonnage à la journée.		
13	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
14	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
15	Refus d'accepter un nouveau règlement	(5)	(5) La plupart des grévistes sont occupés ailleurs ou ont trouvé du travail à leur compte.
16	Demande d'augmentation de salaires		
17	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Échec (6).	(6) 6 grévistes seulement ont été repris, les patrons ayant profité de la grève par suite de la stagnation des affaires.
18	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
19	Réduction de salaires		
20	Demande de réintégration d'un contremaître congédié		
21	Demande de renvoi d'un contremaître		
22	Demande de renvoi d'un ouvrier		
23	Demande d'augmentation de salaires		
24	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
25	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
26	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
27	Demande d'augmentation de salaires		
28	Refus d'accepter un nouveau règlement d'atelier		
29	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
30	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
31	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
32	Demande d'augmentation de salaires		
33	*Refus d'accepter une nouvelle taxe municipale*		
34	Demande de réintégration d'un ouvrier		

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	DÉPARTEMENTS. 3	LOCALITÉS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
					GRÈVES COMMENCÉES		
25 avril..	27 avril..	Cordes, les Cabannes	Tarn.....	Tanneurs.....	2	12	35
27 avril..	1er mai...	Annecy.....	Haute-Savoie.....	Maçons, plâtriers, peintres, tailleurs de pierre.....	10	173	36
27 avril..	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Menuisiers et charpentiers...	.....	320	37
27 avril..	.....	Nancy.....	Meurthe-et Moselle	Typographes.....	1	14	38
27 avril..	.....	Troyes.....	Aube.....	Charpentiers.....	.....	150	39
29 avril..	1 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Doubleuses.....	2	56	40
29 avril..	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Fileurs et attacheurs.....	1	74	41
29 avril..	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Tireurs de cordes (tissage de tapis).....	7	150	42
30 avril..	4 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Manœuvres de peigne de laine.	1	20	43
30 avril..	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Bâcleurs.....	1	15	44
30 avril..	6 mai...	Dornes.....	Nièvre.....	Bûcherons.....	1	15	45

LES GRÈVES EN FRANCE EN 1895.

L'*Office du travail* vient de publier la statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1895.

Il y a eu, en 1895, 405 grèves, comprenant 45.801 grévistes (35.787 hommes, 8.331 femmes et 1.683 enfants), occupés dans 1.298 établissements, dont 35 exploités par des sociétés anonymes ou dont le capital a été constitué par actions, et le nombre des journées chômées s'est élevé à 617.469, y compris les 61.597 journées perdues par 5.899 ouvriers non grévistes, contraints au chômage par la grève.

Il y a eu, en outre, 2 grèves de patrons (bouchers et boulangers) et 2 lockouts dont l'un concernait 280 ouvriers cordiers et a duré 4 jours. Il était motivé par une contravention dressée à l'industriel par l'inspecteur du travail pour prolongation excessive de la durée journalière du travail, et c'est le seul conflit qu'ait amené, en 1895, l'application de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants.

Le nombre des grévistes se rapportant aux établissements des 35 sociétés par actions a été de 9.669, soit un peu plus du cinquième du total des grévistes de l'année.

En 1894, il y avait eu 391 grèves, 54.576 grévistes, 1.731 établissements atteints et 1.062.469 journées chômées.

Les chiffres de grévistes et de jours chômés sont, pour 1895, les plus faibles qui aient été relevés depuis l'année 1890.

Le tableau suivant donne la répartition des grèves, des grévistes et des jours chômés dans les principaux groupes d'industries :

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES. 8	RÉSULTATS. 9	OBSERVATIONS. 10
	EN AVRIL 1896. (Suite.)		
35	Demande de diminution du temps du travail.....	Échec.	
36	Demande d'augmentation de salaires.....	Réussite. (7)	(7) Conciliation devant le juge de paix.
37	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
38	Réduction de salaires.....	.....	
39	Demande d'augmentation de salaire et de diminution du temps du travail.	.....	
40	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec.	
41	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
42	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
43	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec (8).	(8) Grévistes remplacés.
44	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
45	Demande d'augmentation de salaires.....	Réussite.	

RÉPARTITION DES GRÈVES, DES GRÉVISTES ET DES JOURS CHÔMÉS.

GROUPES D'INDUSTRIES. 1	NOMBRE des GRÈVES. 2	PROPORTION P. o/o du nombre total des grèves. 3	NOMBRE des GRÉVISTES. 4	PROPORTION P. o/o du nombre total des grévistes. 5	NOMBRE des JOURNÉES de travail chômées. 6	DURÉE MOYENNE du chômage par gréviste. 7
						Jours.
Agriculture, forêts et pêche.	4	0,99	61	0,13	53	0,8
Mines et carrières.....	22	5,43	4 375	9,55	60.916	13,7
Produits alimentaires	7	1,73	893	1,95	1.165	1,3
Industries chimiques	8	1,98	3.911	8,54	61.956	15,9
Industries polygraphiques...	15	3,70	372	0,81	1.730	4,7
Cuirs et peaux.....	39	9,63	2.129	4,65	16.412	7,7
Industries textiles.....	141	34,81	14.641	31,97	190.655	13,0
Travail des étoffes.....	7	1,73	145	0,32	3.800	26,2
Industries du bois et tabletterie.....	14	3,46	887	1,94	11.966	13,5
Usines métallurgiques.....	5	1.23	1.317	2,88	12.298	9,3
Travail des métaux ordinaires	44	10,86	2.306	5,03	28.820	12,5
Travail des terres et pierres, céramique, verrerie.....	14	3,46	2.555	5,58	135.483	53,0
Bâtiment.....	69	17,04	8.288	18,09	69.053	8,3
Transport et manutention..	16	3,95	3.921	8,56	23.162	5,9
TOTAUX.....	405	100	45.801	100	617.469	13,4

Les résultats connus pour 403 grèves (2 grèves comptant 43 grévistes, dont 28 femmes et 15 hommes, n'étaient pas terminées le 1er avril 1896) ont été les suivants :

	GRÈVES.	GRÉVISTES.
Réussite.....	24,81 p. o/o	18,72 p. o/o.
Transaction	29,03 p. o/o	45,18 p. o/o.
Échec.....	46,16 p. o/o	36,10 p. o/o.

68 p. o/o des grèves, ou 276, n'ont pas duré plus d'une semaine, et parmi elles 104 n'ont duré qu'une journée ou moins d'une journée; 61 ont duré de 8 à 15 jours; 33 de 16 à 30 jours; 31 de 31 à 100 jours; et 4 plus de 100 jours.

320 grèves, ou 79 p. o/o, ont atteint 1 seul établissement.
30 grèves, ou 7,40 p. o/o, ont atteint 2 à 5 établissements.
20 grèves, ou 4,90 p. o/o, ont atteint 6 à 10 établissements.
27 grèves, ou 6,70 p. o/o, ont atteint 11 à 25 établissements.
8 grèves, ou 2 p. o/o, ont atteint 26 à 50 établissements.

RÉPARTITION DES GRÈVES D'APRÈS LEURS CAUSES, AVEC LEURS RÉSULTATS.

NOTA. — Dans les colonnes 2 et 3 ci-dessus et dans les colonnes 3 et 4 page 294, les grèves figurent pour autant d'unités qu'il y a eu de motifs invoqués dans chacune d'elle, c'est-à-dire que chaque unité représente une revendication formulée; de même dans les colonnes suivantes chaque unité représente une réclamation de gréviste. En sorte que les pourcentages représentent l'importance de chaque grief dans l'ensemble des revendications mises en avant.

On peut aussi rechercher dans combien de grèves pour 100 grèves chaque motif a été allégué et par combien de grévistes sur 100: nous donnerons ces pourcentages dans le prochain bulletin.

CAUSES DES GRÈVES.	NOMBRE DE GRÈVES où LA CAUSE A ÉTÉ INVOQUÉE.	PROPORTION P. 0/0 DU NOMBRE TOTAL des causes invoquées.	NOMBRE DES GRÉVISTES.	IMPORTANCE DE CHAQUE CAUSE en tenant compte des nombres de grévistes.	RÉSULTATS.					
					RÉUSSITE.		TRANSACTION.		ÉCHEC.	
					Nombre de grévistes.	p. o/o.	Nombre de grévistes.	p. o/o.	Nombre de grévistes.	p. o/o.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Demandes d'augmentation de salaires.....	196	39,5	28.866	47,1	4.224	14,5	15.781	54,7	8.861	30,8
Réductions de salaires...	57	11,5	3.204	5,2	682	21,2	842	26,4	1.649	52,4
Demandes de diminution des heures de travail.	49	9;9	6.106	10,0	3.602	58,9	777	12,8	1.727	28,3
Contestations diverses sur les salaires (mode de payement, etc.).....	21	4,2	2.678	4,4	1.734	64,7	610	22,6	334	127
Contestations relatives à la réglementation du travail.....	28	5,7	4.862	7,8	1.109	22,9	2.707	55,7	1.046	21,4
Pour la suppression du travail aux pièces.....	10	2,0	1.051	1,7	32	21,0	500	47,5	519	31,5
Contestations relatives aux règlements d'atelier.....	19	3,9	1.500	2,4	208	13,8	35	2,4	1.257	83,8
Demandes de suppression des amendes.....	12	2,3	1.819	2,9	502	27.5	55	3,0	1.262	69,5
Demandes de réintégration d'ouvriers congédiés.....	29	5,8	5.217	8,5	938	18,0	747	14,4	3.520	67,6
Demandes de renvoi d'ouvriers ou contremaîtres.	56	11,3	4.953	8,0	1.318	26,6	837	16,9	2.798	56,5
Autres causes diverses...	19	3,9	1.086	1,9	627	57,6	142	13,2	317	29,2
TOTAUX.....	496	100,0	61.342	100,0						

Les demandes d'augmentation ou les résistances aux réductions de salaire sont toujours les principaux motifs des grèves. Si l'on cherche la proportion des grèves où ces causes sont intervenues par rapport au nombre brut des grèves de 1895, soit 405, au lieu de la proportion entre les causes, indiquée par le tableau ci-dessus (une grève ayant souvent plusieurs causes), on trouve que ces questions de salaires ont provoqué 62,47 p. o/o des grèves, avec 70 p. o/o des grévistes et 68,33 p. o/o des jours chômés; soit 253 grèves, 32.070 grévistes et 421.931 jours chômés.

Les questions de personnes, demandes de réintégration d'ouvriers congédiés ou demandes de renvoi d'ouvriers et de contremaîtres viennent immédiatement après les questions de salaires comme importance : elles ont été invoquées dans 85 grèves, soit 21 p. o/o, en 1895, contre 78, ou 20 p. o/o, en 1894.

Les demandes de diminution des heures de travail, au nombre de 30 en 1894, se sont élevées à 49 en 1895.

Les principaux résultats en ont été : Substitution de la journée de 11 heures à celle de 12 dans 14 cas; la journée de 10 heures au lieu de celle de 11 dans 8 cas; et la journée de 10 heures au lieu de celle de 12 dans 4 cas.

Les atteintes portées à la liberté du travail et d'autres délits connexes, relevés dans 10 grèves, ont amené 126 condamnations correctionnelles, dont 4 par les tribunaux belges — la majorité des grévistes des tissages d'Halluin (Nord) étant belges et ayant leur domicile en Belgique — 77 de ces condamnations, y compris les deux plus élevées — 6 mois de prison — ont été prononcées au cours de la grève des omnibus de Paris.

Les tableaux statistiques sont suivis de l'historique des grèves les plus importantes ou présentant un caractère spécial. Toutes celles au cours desquelles a eu lieu un recours à la conciliation et à l'arbitrage par application de la loi du 27 décembre 1892 ont fait l'objet d'un historique particulier.

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES ANTÉRIEURES.

Nombre, durée et importance des grèves. — Pour donner leur juste valeur aux chiffres contenus dans les tableaux suivants, il est essentiel de rappeler que, depuis l'application de la circulaire du 20 novembre 1892, les renseignements sur les grèves ont été plus complets qu'auparavant et que toutes les cessations collectives de travail, quelqu'infime qu'ait été leur durée, ont été comptées au nombre des grèves :

ANNÉES.	NOMBRE de GRÈVES.	NOMBRE des GRÉVISTES.	NOMBRE MOYEN de grévistes par grève.	NOMBRE DES JOURS chômés.	NOMBRE MOYEN DES JOURS DE TRAVAIL chômés	
					par grève.	par chômeur.
1890	313	118.941	380	1.340.000	4.281	11
1891	267	108.944	408	1.717.200	6.431	15
1892	261	48.538	185	917.690	3.516	18
1893	634	170.123	268	3.174.850	5.007	18
1894	391	54.576	139	1.062.480	2.717	19
1895	405	45.801	113	617.469	1.522	13
TOTAL	2.271	546.923	240	8.829.689	3.888	16

CAUSES DES GRÈVES. — NOMBRE DES GRÈVES ET DES GRÉVISTES AVEC LES RÉSULTATS.

CAUSES DES GRÈVES.	ANNÉES.	NOMBRE DE GRÈVES où la cause a été invoquée.	PROPORTION P. 0/0 des causes invoquées.	NOMBRE DE GRÉVISTES.	IMPORTANCE RAPPORTÉE aux nombres de grévistes.	RÉSULTATS. RÉUSSITE. Nombre de grévistes.	RÉUSSITE. p. 0/0	TRANSACTION. Nombre de grévistes.	TRANSACTION. p. 0/0	ÉCHEC. Nombre de grévistes.	ÉCHEC. p. 0/0	INCONNU p. 0/0.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Demandes d'augmentation de salaire.	1890.	140	41,30	48.835	35,84	4.727	9,68	20.177	41,32	22.531	46,14	2,86
	1891.	117	40,62	30.184	18,10	9.771	32,37	8.238	27,29	12.111	40,13	0,21
	1892.	103	33,77	26.303	41,25	5.837	22,19	13.791	52,43	6.625	25,19	0,19
	1893.	374	45,61	129.506	37,86	22.129	17,09	29.067	22,44	78.310	60,47	"
	1894.	179	39,96	30.700	48,03	7.664	24,96	16.602	54,08	6.434	20,96	"
	1895.	196	39,52	28.866	47,06	4.224	14,63	15.781	54,67	8.861	30,70	"
	TOTAL.....	1109	41,17	294.394	35,20	54.352	18,46	103.656	35,21	134.872	45,81	0,12
Réductions de salaire.	1890.	59	17,40	6.476	4,75	2.325	35,90	1.965	30,34	2.186	33,76	"
	1891.	45	15,62	7.150	4,29	1.741	24,35	1.294	18,10	4.115	57,55	"
	1892.	58	19,02	5.354	8,40	657	12,27	2.609	48,73	2.088	39,00	"
	1893.	71	8,66	10.276	3,00	1.568	15,26	4.465	43,45	4.243	41,29	"
	1894.	80	17,86	9.261	14,49	3.620	39,09	2.979	32,17	2.662	28,74	"
	1895.	57	11,49	3.204	5,22	682	21,28	842	26,28	1.649	51,47	0,97
	TOTAL.....	370	13,73	41.721	5,00	10.593	25,39	14.154	33,93	16.943	40,61	0,07
Demandes de diminution des heures de travail.	1890.	46	13,57	47.043	34,52	3.131	6,66	3.385	7,19	40.527	86,15	"
	1891.	21	7,30	11.902	7,14	1.998	16,79	848	7,12	9.056	76,09	"
	1892.	17	5,57	2.359	3,70	285	12,08	1.606	68,08	468	19,84	"
	1893.	112	13,66	26.018	7,60	17.614	67,70	3.157	12,13	5.247	20,17	"
	1894.	30	6,69	2.380	3,72	1.044	43,86	385	16,19	951	39,96	"
	1895.	49	9,88	6.106	9,95	3.602	58,99	777	12,73	1.727	28,28	"
	TOTAL.....	275	10,20	95.808	11,49	27.674	28,89	10.158	10,60	57.976	60,51	"
Contestations diverses relatives aux salaires (mode d'établissement, de payement, etc.)	1890.	20	6,19	9.095	6,67	3.867	42,52	2.530	27,82	2.698	29,66	"
	1891.	25	8,68	49.349	29,59	5.263	10,66	39.724	80,50	4.362	8,84	"
	1892.	38	12,46	12.624	19,80	2.536	20,09	3.840	30,42	6.248	49,49	"
	1893.	49	5,98	53.601	15,67	5.715	10.66	2.517	4,70	45.369	84,64	"
	1894.	9	2,01	651	1,02	198	30,41	116	17,82	337	51,77	"
	1895.	21	4,23	2.678	4,37	1.734	64,75	610	22,78	334	12,47	"
	TOTAL.....	162	6,05	127.998	15,34	19.313	15,09	49.337	38,55	59.348	46,36	"
Demandes de réintégration d'ouvriers congédiés.	1890.	22	6,50	9.286	6,82	989	10,65	"	"	8.217	88,49	0,86
	1891.	19	6,60	6.339	3,80	2.415	38,10	49	0,77	3.875	61,13	"
	1892.	21	6,89	5.869	9,20	476	8,11	4.115	70,11	1.278	21,78	"
	1893.	47	5,73	7.459	2,18	1.224	16,41	953	12,78	5.282	70,81	"
	1894.	28	6,25	5.221	8,17	662	12,67	2.551	48,86	2.008	38,47	"
	1895.	29	5,85	5.217	8,51	938	17,98	747	14,32	3.520	67,47	0,23
	TOTAL.....	166	6,16	39.391	4,72	6.704	17,02	8.415	21,36	24.180	61,39	0,23
Demandes de renvoi d'ouvriers ou de contremaîtres,	1890.	22	6,50	2.811	2,06	1.245	44,29	12	0,43	1.554	55,28	"
	1891.	24	8,33	4.956	2,97	1.830	36,92	826	16,67	2.215	44,69	1,72
	1892.	35	11,48	5.837	9,15	400	6,85	502	8,60	4.935	84,55	"
	1893.	47	5,73	8.789	2,57	5.996	68,22	895	10,18	1.898	21,60	"
	1894.	50	11,16	6.187	9,68	1.601	25,88	210	3,39	4.376	70,73	"
	1895.	56	11,29	4.953	8,07	1.318	26,61	837	16,90	2.798	56,49	"
	TOTAL.....	234	8,69	33.535	4,02	12.390	36,95	3.282	9,79	17.776	53,01	0,25
Demandes de suppression des amendes et de modifications aux règlements d'ateliers.	1890.	12	3,54	1.402	1,03	932	66,48	26	1,85	444	31,67	"
	1891.	11	3,82	2.006	1,20	660	32,90	215	10,72	1.046	52,14	4,24
	1892.	14	4,59	1.169	1,83	547	46,80	457	33,09	165	14,11	"
	1893.	27	3,29	45.603	13,33	358	0,78	358	0,78	44.887	98,44	"
	1894.	19	4,24	1.323	2,07	156	11,79	635	48,00	532	40,21	"
	1895.	31	6,25	3.319	5,41	710	21,39	90	2,71	2.519	75,90	"
	TOTAL.....	112	4,16	54.822	6,57	3.363	6,14	1.781	3,25	49.593	90,46	0,15
Autres causes diverses.	1890.	16	5,00	11.325	8,31	555	4,90	543	4,80	10.227	90,30	"
	1891.	26	9,03	54.908	32,91	6.968	12,69	41.998	76,49	5.942	10,82	"
	1892.	19	6,22	4.256	6,67	561	13,18	3.205	75,31	410	9,63	1,88
	1893.	93	11,34	60.839	17,79	5.964	9,80	5.122	8,42	49.753	81,78	"
	1894.	53	11,83	8.190	12,82	2.300	28,08	604	7,38	5.286	64,54	"
	1895.	57	11,49	6.999	11,41	1.768	25,26	3.349	47,85	1.882	26,89	"
	TOTAL.....	265	9,84	146.517	17,57	18.116	12,36	54.821	37,42	73.500	50,17	0,05

On remarquera que les demandes de suppression des amendes et de modifications aux règlements d'atelier ont été suivies d'échec dans la proportion de 90 p. 0/0. Cela tient uniquement à ce que ces demandes sont généralement jointes à d'autres réclamations plus importantes et qu'elles sont très souvent abandonnées dans les transactions qui terminent les grèves.

Les proportions inscrites dans les colonnes 4 et 6 se rapportent à l'ensemble des causes de grèves, celles qui sont inscrites dans les colonnes 8, 10, 12 et 13 concernent les résultats pour chaque cause, considérée isolément.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GRÈVES D'APRÈS L'ÉPOQUE DE L'ANNÉE OÙ ELLES SE SONT PRODUITES.

MOIS.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	TOTAL	MOYENNE pour la période	
Janvier.....	6	14	22	70	28	20	160	27	
Février.....	10	13	25	55	22	10	135	22	Moyenne
Mars.....	27	16	27	44	42	36	192	32	du
Avril.....	29	26	35	112	60	63	325	54	1er semestre
Mai.....	84	44	23	122	32	54	359	60	237.
Juin.....	39	49	18	61	37	49	253	42	
Juillet.....	40	26	11	33	36	36	182	30	
Août.....	21	18	22	32	33	26	152	25	Moyenne
Septembre.....	21	22	14	29	28	36	150	25	du
Octobre.....	13	12	10	31	25	22	113	19	2e semestre
Novembre.....	10	13	27	28	25	27	130	22	141.
Décembre.....	13	15	27	17	23	26	120	20	
TOTAUX.....	313	267	261	634	391	405	2.271	378	

Ce tableau démontre que ce sont les mois d'avril et de mai qui sont les plus féconds en grèves. Il semble qu'avec le retour du printemps, amenant la diminution des besoins, le chômage soit plus facilement supporté par les ouvriers et qu'ils se hâtent de demander le changement de conditions défectueuses du travail dont ils viennent de sentir tout le poids et auxquelles ils se sont néanmoins résignés pendant l'hiver.

Cela résulte tout au moins du libellé d'un certain nombre de demandes d'augmentation de salaire qui se produisent à cette époque et qui sont qualifiées simplement de retour au tarif de l'année précédente.

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

8 tentatives d'application de la loi sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées en avril à l'Office du travail.

Deux de ces tentatives ont eu lieu pendant le mois de mars.

Les 6 dernières ont été faites en avril.

1° **Grève de maçons à Millau.** — A la suite de différends entre un patron carrier et son personnel, les ouvriers maçons et tailleurs de pierre de Millau avaient, par esprit de solidarité avec les ouvriers carriers, résolu de ne plus employer la

pierre fournie par ce patron, et celui-ci avait été obligé de faire venir de Rodez des ouvriers non syndiqués pour continuer son exploitation.

Un entrepreneur de maçonnerie de Millau ayant confié à ce carrier, mis à l'index, la fourniture de la pierre qui lui était nécessaire, ses ouvriers l'avertirent de la résolution qu'ils avaient prise, et comme il ne tint pas compte de cet avis, aucun d'eux ne se présenta sur ses chantiers le lundi 9 mars. Les 10 maçons et 6 tailleurs de pierre qu'il occupait s'étaient tous fait embaucher par d'autres entrepreneurs.

Le 13, le patron informa le juge de paix de cette situation et le pria de convoquer 5 de ses ouvriers à une réunion de conciliation. 3 d'entre eux répondirent : 2 le 15 mars et 1 le 17; tous trois affirmèrent qu'ils n'avaient aucun différend avec leur ancien patron, qu'ils l'avaient quitté libres de tout engagement, tout simplement parce qu'ils avaient trouvé mieux ailleurs.

Le patron fit alors venir des ouvriers maçons de Rodez pour continuer ses travaux, et l'incident n'eut pas d'autre suite.

2° **Grève des jardiniers d'Angers.** — Cette grève a commencé le 19 mars.

Le 26, le syndicat ouvrier s'adressa au juge de paix pour lui demander de réunir un comité de conciliation.

Le syndicat patronal horticole d'Angers, dans une réunion générale, rejeta la proposition, estimant qu'aucune commission, ni du syndicat horticole, ni de la chambre syndicale ouvrière, n'avait sa raison d'être dans le cas présent; et que chaque ouvrier devait s'adresser directement et uniquement au chef de l'établissement qui l'employait.

La reprise du travail a eu lieu le 2 avril aux anciennes conditions.

3° **Grève des couvreurs de Niort.** — Les patrons couvreurs de Niort, ayant refusé l'entrevue demandée par leurs ouvriers pour discuter, en présence du juge de paix, une demande d'augmentation de salaires et de diminution de la journée à 10 heures, la grève a été déclarée le 10 avril.

Elle s'est terminée le 22 par une transaction portant le salaire journalier à 4 francs pour 11 heures de travail.

4° **Grève des ébénistes de Fougères.** — Cette grève a été causée par une demande d'augmentation de salaires.

Elle a commencé le 13 avril.

Afin d'arriver à une entente, les grévistes réclamèrent l'intervention du juge de paix. Ce magistrat leur fit connaître le 25 avril que les patrons n'avaient pas répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

Le conflit n'est pas encore terminé.

5° **Grève des maçons, tailleurs de pierre et plâtriers-peintres d'Annecy.** — La grève a été déclarée le 27 avril pour obtenir une augmentation de salaires.

Les grévistes se sont adressés au juge de paix le 29 et un comité de conciliation réuni le lendemain 30 avril a mis fin au conflit.

Le travail a été repris le 1er mai. L'augmentation demandée, 0 fr. 05 par heure, a été accordée.

6° **Les terrassiers et aides-maçons d'Annecy,** réduits au chômage par le fait de la grève ci-dessus mentionnée, ont aussi provoqué la réunion d'un comité de conciliation qui s'est tenu le 30 avril. Ils ont obtenu une légère augmentation, 0 fr. 02 par heure.

7° **Grève de typographes à Nancy.** — 14 typographes de l'imprimerie Hinzelin, frappés d'une réduction de salaires, ont quitté le travail le 27 avril.

Sur leur demande, le juge de paix a convoqué le patron à une réunion de conciliation pour le 1er mai; mais celui-ci s'est borné à répondre qu'il ne considérait plus les grévistes comme faisant partie de son personnel.

8° **Grève des maçons de Châteauroux.** — Les maçons de Châteauroux, en grève depuis le 2 mars, se sont adressés au juge de paix le 24 avril pour obtenir la réunion d'un comité de conciliation. La chambre syndicale des entrepreneurs a décliné la proposition en rappelant que la conciliation et l'arbitrage, offerts précédemment par les patrons, avaient été repoussés par les ouvriers.

En effet, le 6 avril, les patrons avaient proposé l'arbitrage de M. Stichter, ingénieur civil; les ouvriers avaient accepté, à condition que l'arbitre ne fixât pas un prix inférieur à 40 centimes l'heure, demande qui était précisément la cause de la grève. Cette exigence équivalait à un refus d'arbitrage, et l'arbitre refusa de s'occuper du différend.

ANGLETERRE.

Convention dans l'industrie des tubes métalliques. — D'après un accord signé le 11 mars, entre les syndicats d'ouvriers et de fabricants de tubes métalliques et tringles de tapis, les patrons s'engagent à n'employer que des ouvriers syndiqués et ces derniers ne doivent travailler que pour les patrons syndiqués qui respecteront le tarif des prix de vente arrêté, de temps à autre, par le syndicat patronal; à toute modification de ces prix correspondra une variation du salaire, en plus ou en moins.

Un conseil de conciliation, composé de 14 membres, avec un président patron et un vice-président ouvrier, a pour mission de régler tous les différends relatifs aux salaires (aux pièces et à la journée), à la durée et aux autres conditions du travail. Il ne devra y avoir ni grève ni lockout avant que le conseil n'ait examiné le différend; et en cas de désaccord dans le conseil de conciliation, l'affaire sera soumise à l'arbitrage.

Conflit entre deux syndicats : les ébénistes et les menuisiers. — Un arbitrage a mis fin, le 25 mars, à un conflit qui durait depuis deux ans entre le syndicat des ébénistes et celui des menuisiers et charpentiers du district de la Tyne. Le syndicat des ébénistes avait refusé de retirer quelques-uns de ses membres d'un chantier dans lequel les menuisiers et charpentiers étaient en grève. Blâmé pour cette conduite, il avait cessé d'adhérer au comité central des syndicats du district.

Le 26 octobre 1894, ce comité central conclut avec l'association des patrons constructeurs de navires une convention par laquelle ceux-ci s'engageaient à n'embaucher aucun membre du syndicat des ébénistes tant que le différend entre les deux syndicats ouvriers ne serait pas réglé.

En 1895, les ébénistes offrirent de s'en rapporter à un arbitrage; il y eut désignation d'un arbitre par chacune des deux parties et, ensuite, choix d'un tiers-arbitre par les deux premiers. La décision arbitrale reconnut que le syndicat des ébénistes avait violé les principes de la solidarité syndicale et le condamna à payer tous les frais de l'arbitrage et à verser au comité central une amende de 1,250 francs. La mise à l'index prononcée contre lui doit cesser un mois après le payement de cette amende.

Grève dans les ateliers de cordonnerie de la Société coopérative de gros de Glasgow. — Un comité de conciliation, composé de 3 administrateurs de la Société coopérative et de 3 délégués de l'Union nationale des ouvriers en chaussures, a mis fin, le 31 mars, à cette grève qui durait depuis trois mois, la Société coopérative ayant refusé, à plusieurs reprises, de soumettre le différend au Conseil national de conciliation des coopérateurs et des unionistes. Les salaires des monteurs, des finisseurs et des claqueurs ont été portés à 37 fr. 50 par semaine; celui des presseurs à 35 francs; un règlement a été adopté pour les malfaçons et il a été décidé que les différends futurs seraient soumis, avant toute cessation du travail, à un comité composé de délégués des deux associations.

STATUTS MODÈLES DES CONSEILS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE POUR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE.

La convention qui a mis fin, le 19 avril 1895, au lockout des fabriques de chaussures, avait décidé que les conseils locaux de conciliation et d'arbitrage seraient reconstitués et leurs statuts revisés pour établir une plus grande unité d'action. Un comité général mixte a élaboré ces nouveaux statuts et les points en litige ont été fixés par l'arbitrage de lord James of Heresford, le 27 janvier.

1. Le conseil portera le titre de *Conseil de conciliation et d'arbitrage* pour l'industrie de la chaussure à X...

2. Le conseil sera considéré comme constitué d'après, et lié par les termes de la convention conclue le 19 avril 1895, au Ministère du commerce, entre les représentants des associations fédérées des fabricants de chaussures et ceux de l'Union nationale des ouvriers en chaussures.

3. Les termes de cette convention forment la base de la procédure du conseil: il ne pourra les amender ni les enfreindre, ni établir de règlements qui leur soient opposés.

Conformément aux termes de cette convention, le conseil aura pleins pouvoirs pour régler toutes les questions qui lui seront soumises concernant les salaires, les heures et les conditions du travail de toutes les catégories d'ouvriers du district, quand ces questions n'auront pu être réglées d'abord entre patron et ouvrier directement, ensuite entre leurs représentants.

4. Les décisions concernant le taux des salaires, le minimum de salaire, les heures et les conditions du travail (décisions du conseil ou des arbitres), pourront être prises dans tous les cas dans lesquels le patron et ses ouvriers sont représentés dans le conseil. La juridiction du conseil ne s'étend pas en dehors du district; mais tout travail qui aura fait l'objet d'une décision dans le district ne pourra être expédié à l'extérieur pour y être exécuté.

5. Le conseil sera formé de 6 représentants des patrons et de 6 représentants des ouvriers; la présence de la moitié des membres de chaque partie est nécessaire pour la validité des opérations. Ces représentants sont élus à une réunion générale ou spéciale de leurs associations respectives; ils sont nommés pour un an et sont rééligibles. Un membre du conseil ne peut prendre part au vote sur une question relative à un établissement dans lequel il est directement intéressé, soit comme patron, soit comme ouvrier.

6. Dans la première réunion de chaque année, le conseil nommera un président, un vice-président, un secrétaire et un comité d'enquête composé de 2 patrons et de 2 ouvriers; il pourra se décomposer en conseils de section, composés de 4 patrons et de 4 ouvriers, qui s'administreront comme le conseil lui-même. Dans le cas où deux candidats à la présidence, l'un patron et l'autre ouvrier, obtiendraient le même nombre de voix, la catégorie qui avait fourni le président l'année précédente cédera cette fonction à l'autre catégorie pour l'année nouvelle.

7. Dans sa première réunion, le conseil élira un arbitre commun; en cas de désaccord sur ce choix, chaque partie devra, dans les sept jours, désigner un arbitre; toutes les questions que le conseil n'aura pu trancher seront renvoyées à ces arbitres. Si les deux arbitres ne peuvent s'entendre sur la solution, la question sera soumise à un tiers-arbitre nommé par

eux ou, à leur défaut, en cas de désaccord sur cette nomination, par le Ministre du commerce. La décision de l'arbitre sera définitive. En cas de mort ou de démission d'un arbitre, son successeur sera nommé à la plus prochaine réunion du conseil.

8. La question de l'admission des représentants de la presse à l'une quelconque des réunions du conseil sera tranchée à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, le président aura voix prépondérante.

9. Le conseil se réunira au moins une fois par trimestre, et ensuite, chaque fois qu'il sera nécessaire, sur une demande signée de trois de ses membres, indiquant la nature de l'affaire à examiner, et remise au secrétaire chargé de convoquer le conseil dans un délai de 3 à 7 jours, en l'informant du but de la réunion.

10. Toutes les questions soumises au conseil par le comité d'enquête, ou par le conseil aux arbitres, seront rédigées par écrit exposant clairement la nature du différend; elles seront remises au secrétaire trois jours au moins avant la réunion du conseil ou des arbitres.

11. Si le président et le vice-président sont absents à une réunion, les membres présents éliront un président pour cette réunion. Le président n'aura pas voix prépondérante.

12. Si les deux parties sont inégalement représentées dans une réunion du conseil, chaque membre pourra prendre part à la discussion; mais au moment du vote l'égalité des deux parties devra être établie par le retrait d'une partie des membres appartenant au côté le plus largement représenté.

13. En cas de démission, mort ou absence continue d'un membre, la catégorie du conseil à laquelle ce membre appartient pourvoira à son remplacement jusqu'à l'expiration de son mandat.

14. La procédure en cas de conflit entre un employeur et ses ouvriers sera, autant que possible, la suivante :

a) Les ouvriers soumettront d'abord leur réclamation à l'employeur ou au contremaître;

b) Si le différend persiste, les représentants du syndicat ouvrier et ceux de l'association des patrons s'efforceront de le régler;

c) Si les délégués ci-dessus désignés échouent dans leur mission, le secrétaire du conseil en avisera le comité d'enquête;

d) Si le comité d'enquête ne peut trouver une solution du différend, l'affaire sera soumise au conseil ; et, en cas de désaccord dans le conseil, à l'arbitre qui devra rendre sa décision dans les sept jours.

15. Quand un différend n'aura pu être réglé entre un patron et ses ouvriers, ou par leurs représentants, les conditions actuelles du travail, salaires et durée, continueront à être appliquées jusqu'à la décision du comité d'enquête, ou du conseil, ou des arbitres. Quand il n'y aura pas de précédent pour lesdites conditions du travail, une décision provisoire pourra être prise par le comité d'enquête, le conseil ou les arbitres, sans préjuger la décision finale.

16. Dans tous les différends soumis au conseil des témoins pourront être entendus, et une enquête pourra être faite sur le travail, objet du différend. Un avis, donné six jours à l'avance, précisera la nature des questions à poser aux témoins et la localité d'où ces témoins devront être appelés.

17. Il n'y aura pas cessation de travail du fait des employeurs ou des ouvriers, le principal but du conseil étant de prévenir les grèves. Si le travail a été suspendu, le conseil n'interviendra pas avant qu'il n'ait été repris, et le fait de cette interruption entrera en compte pour le règlement du différend; toutefois, pour que le ou les plaignants ne supportent aucune perte par le délai nécessaire à l'examen de l'affaire, toute recommandation du comité d'enquête ou toute décision du conseil aura un effet rétroactif à partir de l'époque du dépôt de la plainte.

18. Dans le cas d'interruption de travail, en violation de l'article précédent, le président convoquera le conseil d'urgence pour examiner l'affaire.

19. Les dépenses du conseil seront supportées, à part égale, par les employeurs et les ouvriers.

20. Les modifications ou additions aux présents statuts ne seront faites qu'aux réunions

trimestrielles, ou à une réunion spéciale à ce destinée. Elles seront communiquées aux membres du conseil un mois avant la réunion.

Le **Conseil de conciliation et d'arbitrage de Londres** vient de publier son cinquième rapport annuel, pour l'année 1895. Il est intervenu dans 9 conflits et en a terminé 3, 2 par la conciliation et 1 par l'arbitrage.

37 sociétés ouvrières ont pris part, en 1895, à l'élection des membres du conseil de conciliation. Parmi elles figuraient, pour la première fois, l'Union des employés d'omnibus et tramways et la Fédération des employés des Postes.

ÉTATS-UNIS.

Le Conseil officiel de conciliation et d'arbitrage du Massachusetts en 1895. — Le dixième rapport annuel du Conseil officiel de conciliation et d'arbitrage du Massachusetts, qui vient de paraître, contient l'historique de 32 différends pour la solution desquels le Conseil est intervenu : de sa propre initiative dans 13 cas, à la demande des patrons et des ouvriers réunis dans 11 cas, à la demande des ouvriers seuls dans 7 cas et à la demande des patrons seuls dans 2 cas.

Les 11 recours au Conseil par les deux parties réunies, 2 recours par les ouvriers et 1 recours par les patrons, soit 14 en tout, ont été faits avant toute cessation de travail, et ces 14 différends ont été réglés sans que le travail ait été interrompu ; 13 avaient pour cause des questions de salaires et 1 la demande de renvoi de deux ouvriers non syndiqués. Dans 3 cas, y compris ce dernier, les ouvriers ont abandonné leurs demandes; les 11 autres ont eu pour solution 9 transactions, 1 réussite et 1 échec.

Dans un cas, outre la question du salaire, le Conseil a dû examiner les causes du renvoi de quatre ouvriers et il s'est prononcé pour la réintégration d'un de ces ouvriers.

Sur les 11 recours formés par les patrons et les ouvriers, 10 provenaient de l'industrie de la chaussure. Les transformations fréquentes que subit l'outillage mécanique dans cette industrie nécessitent des modifications de tarifs dont l'étude impose au Conseil officiel des enquêtes comparatives très délicates qui demandent parfois plusieurs mois de travail. C'est ainsi qu'une décision, rendue le 4 mars 1895 et applicable à partir du 18 décembre 1894, répondait à une demande d'arbitrage, faite le 8 janvier; qu'une autre décision rendue le 8 juillet et applicable à partir du 1er mars précédent ne comprenait pas moins de 185 articles et répondait à une demande d'arbitrage faite le 5 avril ; plusieurs autres sont dans le même cas. Une décision rendue le 27 mai sur une demande des patrons et ouvriers d'une fabrique de chaussures de Haverhill, faite le 8 avril, a servi ensuite de base au conseil local de conciliation pour élaborer les tarifs de 20 autres établissements de cette ville.

A Hudson, le conseil local de conciliation et d'arbitrage n'avait pu se mettre d'accord sur le choix d'un tiers-arbitre : les deux parties s'adressèrent alors au Conseil officiel dont la décision, rendue le 28 janvier 1895, sur un tarif de 50 articles, eut un effet rétroactif à partir du 4 septembre 1894.

Dans les 18 autres conflits où la grève avait déjà éclaté, l'intervention du Conseil s'est produite 13 fois sur son initiative propre, 4 fois à la demande des ouvriers, 1 fois à la demande du patron. L'action du Conseil officiel a mis fin en quelques jours à 6 de ces grèves par des transactions entre les parties ; dans 2 cas, les ouvriers ont repris le travail avant même que l'accord eût été conclu. Dans 9 grèves, l'intervention du Conseil de conciliation a été repoussée par les patrons ou par les deux

parties; 8 de ces grèves se sont terminées par des échecs pour les ouvriers et 1 par la promesse du patron d'améliorer les matières premières.

Dans 4 cas où la tentative de conciliation a été repoussée par les patrons, le Conseil a procédé, comme la loi l'y autorise, à des enquêtes publiques et a publié des rapports déterminant sur qui devait peser la responsabilité du conflit.

Dans 3 autres grèves l'intervention du Conseil, repoussée au début, a été renouvelée deux et trois fois avant d'aboutir; c'est d'abord une grève de tisseurs, commencée le 26 novembre 1894 et terminée le 2 février 1895 par la réussite des grévistes dont on voulait réduire les salaires; c'est ensuite la grève générale des ouvriers en chaussures de Haverhill, terminée le 14 février par la reconstitution d'un conseil local de conciliation; c'est enfin la grève des gaziers-ajusteurs de Boston, du 3 septembre au 24 octobre, qui ont conclu avec leurs patrons une convention aux termes de laquelle la journée serait réduite de 9 à 8 heures avec le salaire antérieur; les différends futurs seraient réglés, sans arrêt dans le travail, par le Conseil officiel de conciliation et d'arbitrage, avec cette réserve que les grèves *par sympathie* avec d'autres professions, quand elles seraient décidées par le Comité central des syndicats ouvriers du bâtiment, ne seraient pas considérées comme une violation de la convention,

Les 32 différends examinés par le Conseil officiel de conciliation et d'arbitrage du Massachusetts se répartissent entre les professions suivantes : industrie de la chaussure, 14; industries textiles, 7; bâtiment, 4 et 1 pour les calfats, les mouleurs, la fabrication d'objets en paille, les employés de tramways et les vêtements caoutchoutés.

Le rapport du Conseil se termine par une revue de la législation sur la conciliation et l'arbitrage aux États-Unis.

10 États ont établi des Conseils officiels, un par État; ce sont: New-York, en 1886; Massachusetts, en 1886; Californie, en 1891; New-Jersey, en 1892; Ohio, en 1893; Louisiane, en 1894; Connecticut, en 1895; Illinois, en 1895; Minesota, en 1895; Montana, en 1895.

Une loi du 3 juillet 1889 autorise le gouverneur du Michigan à nommer un tel Conseil quand il le croira nécessaire et la constitution de l'Utah, admise dans la Confédération américaine le 4 janvier 1896, a prévu la création d'un Conseil officiel de conciliation et d'arbitrage.

Dans le Colorado, le Commissaire de la statistique du travail est chargé d'intervenir dans les conflits, à la requête de l'une ou l'autre des parties. Dans le Missouri, le Commissaire de la statistique du travail est, en outre, autorisé à former des conseils locaux d'arbitrage. Dans le Dakota-Nord, le Commissaire de l'agriculture et du travail doit offrir sa médiation; et dans le Nebraska le même fonctionnaire fait seulement une enquête sur les grèves et les lockouts.

Les lois de l'Iowa, du Kansas, de la Pensylvanie et du Maryland prévoient la création de conseils d'arbitrage par les intéressés; et, dans le Maryland encore, la loi charge le Conseil des travaux publics d'intervenir dans les conflits lorsque l'employeur est une compagnie privilégiée par l'État, ou ayant obtenu une concession de l'État : dans le cas du refus de l'arbitrage par l'une ou l'autre des parties, un rapport est adressé à la Législature.

20 États ont donc légiféré sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Mars 1896.

Nombre des *versements*	259.105	
Représentant une somme de		32.905.387f
Nombre des *remboursements*	123.032	
Représentant une somme de		31.454.441
Rentes achetées à 431 déposants, pour un capital de		514.991
Excédent des versements sur les remboursements et achats de rente		935.955
Nombre de *comptes* existant au 31 mars 1896		2.567.578
Nombre de *comptes* existant au 31 mars 1895		2.372.214
Augmentation		195.364

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois d'Avril 1896.

Dépôts de fonds	10.012.043f
Retraits de fonds	26.760.614
Excédent des retraits	16.748.571
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	2.021.627f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Mars 1896.

Nombre des *versements*	272.065	
représentant une somme de		7.645.814f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		5.628.294
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		739.468
Nouvelles rentes inscrites		83.319
au nom de	1.026 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.208.183
réparties entre	201.597 titres.	

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1894 (1).

La Caisse a reçu, en 1894, 1.041.720 versements s'élevant ensemble à 31.045.337 francs. Elle avait reçu, en 1893, 976,827 versements s'élevant à 33.778.283 francs. Ces chiffres présentent une augmentation de 64.893 sur le nombre des versements, et une diminution de 2.732.946 francs sur les sommes versées.

Les versements effectués en 1894 se divisent en :

1.012.412 versements collectifs, pour une somme de 24.395.936 francs,

et 29.308 versements individuels, pour une somme de 6.649.401 francs.

La moyenne des versements collectifs a été de 24 francs, et celle des versements individuels de 227 francs. Par rapport aux chiffres de 1893, les versements collectifs ont augmenté de 947.792 en nombre, et de 2.717.075 francs dans leur montant; et les versements individuels ont augmenté de 273 en nombre et ont diminué de 5.450.021 francs dans leur montant.

Les comptes nouveaux ouverts en 1894 sont au nombre de 44.829, soit 14.694 de moins qu'en 1893. Cette diminution porte exclusivement sur les versements collectifs.

En ce qui concerne l'abandon ou la réserve du capital, les versements de 1894 se décomposent en :

486.030 versements à capital aliéné, pour une somme de 9.711.627 francs.

555.690 versements à capital réservé, pour une somme de 21.333.710 francs, soit, en comparaison avec l'année précédente :

20.742 versements de plus à capital aliéné, avec une diminution, sur le montant, de 2.851.042 francs, et 44.151 versements de plus à capital réservé, avec une augmentation, sur le montant, de 118.096 francs.

La caisse a payé aux déposants, en 1894 :

En arrérages de rentes viagères : 31.173.830 francs;

En capitaux remboursés après décès : 14.060.911 francs.

Ces capitaux ont été payés à 7.662 parties, ce qui représente un capital moyen par tête de 1.835 francs.

Statistique des rentes.

Au 31 décembre 1894, les rentes viagères en cours s'élevaient à.	33.216.088f
Au 31 décembre 1893, elles s'élevaient à.....	32.908.258
L'augmentation a donc été de.....	307.830

Au 31 décembre 1894, le nombre des rentiers était de 189.530, dont 102.440 hommes et 87.090 femmes. La rente moyenne se montait à 175 francs (166 francs pour les hommes et 186 francs pour les femmes).

(1) D'après le rapport, en date du 3 août 1895, présenté au Président de la République française par la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites.

Classés d'après l'importance des rentes, les rentiers en cours au 31 décembre 1894 se répartissent ainsi qu'il suit :

IMPORTANCE DES RENTES.	NOMBRE DE RENTIERS.			MONTANT MOYEN DE LA RENTE PAR TÊTE.		
	Hommes.	Femmes.	Ensemble.	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
				francs.	francs.	francs.
De 2 à 50 francs.....	35.396	27.550	63.946	30	27	29
De 51 à 200 francs.....	46.508	35.219	81.726	102	104	103
De 201 à 360 francs.....	8.409	9.699	18.108	265	267	266
De 361 à 600 francs.....	6.005	7.542	13.547	468	466	467
De 601 à 1.200 francs.....	4.681	5.055	9.736	867	835	851
De 1.201 à 1.500 francs.....	1.442	1.025	2.467	1.442	1.421	1.433
TOTAUX.....	102.440	87.090	189.530	166	186	175

Statistique des nouveaux déposants.

Voici le classement, d'après le sexe et la profession, des 44.829 nouveaux déposants entrés en 1894 :

PROFESSION.	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
Ouvriers (manufactures de l'État, industrie des transports, grande industrie, divers).....	7.969	4.569	12.538
Artisans patentés; marchands.....	325	148	473
Domestiques.....	156	240	396
Employés (employés de l'État, des départements et des communes; militaires et marins; autres employés).....	5.269	3.699	9.968
Agents des chemins de fer.....	9.184	6.752	15.936
Agriculteurs.....	570	99	669
Professions libérales et rentiers.....	1.192	1.261	2.453
Mineurs sans profession.....	1.977	1.419	3.396
TOTAUX.....	26.642	18.187	44.829

LA SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DU PRÊT GRATUIT (1).

Autorisée par arrêté préfectoral du 18 mars 1882 et limitée au département de la Seine, la Société fondée sous ce nom a, en treize années, accordé son concours à 8,152 familles pour une somme de 641.196 fr. 70. L'année 1895 figure dans ce chiffre pour 900 familles et 68.536 francs.

Au 31 décembre dernier, 7.165 avances étaient complètement remboursées.

La Société philanthropique du Prêt gratuit a réussi à organiser trois services distincts qui ont produit les meilleurs résultats :

(1) Siège social, rue Cadet, n° 26, à Paris.

1° Service des loyers, fournisseurs, etc.;
2° Mont-de-Piété;
(*a*) Dégagement de tous objets;
(*b*) Dégagement des reconnaissances du Mont de-Piété qui se trouvent entre les mains des brocanteurs;
3° Achat de vêtements, linge, petits mobiliers, outils, matières premières dans les plus modestes limites. — En fait de matières premières, c'est spécialement l'ouvrier en chambre que la Société s'efforce d'aider.

L'état des prêts effectués de 1883 à 1895 est résumé dans le tableau ci-dessous :

ANNÉES.	1° PRÊTS.		2° REMBOURSEMENTS.		
	NOMBRE de prêts accordés.	SOMMES.	TERMES non échus.	SOMMES remboursées.	RETARDS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1883	7				
1884	151	10.692 25	"	6.469 30	602 65
1885	373	23.417 20	"	18.812 60	908 50
1886	505	40.788 65	"	32.172 20	883 08
1887	629	51.327 90	"	47.460 80	1,771 18
1888	708	55.036 20	"	52.990 80	1.361 00
1889	731	56.735 50	"	54.797 35	1.334 55
1890	751	59.700 00	"	56.326 85	1.136 25
1891	765	61.840 00	"	60.177 50	576 35
1892	825	67.268 00	"	66.027 05	951 60
1893	859	71.670 00	"	69.702 45	944 60
1894	928	74.185 00	"	73.627 00	1.702 25
1895	900	68.536 00	19.340 00	68.354 60	2.766 25
TOTAUX	8.132	641.196 70	19.340 00	606.918 50	14.938 20
				641.196f 70c	

Du tableau qui précède, il résulte qu'en treize années (les deux premières étant réunies), la Société philanthropique du Prêt gratuit a fait pour... 641.196f 70c
d'avances à 8.132 familles, sur lesquels il a été remboursé..... 606.918 50

La différence, soit..... 34.278 20

Se compose :

a) Des prêts non échus s'élevant à..... 19.340f 00c
b) Des prêts en retard s'élevant à..... 14.938 20

TOTAL ÉGAL..... 34.278 20

Les remboursements représentent, pour la totalité des avances faites du commencement de la Société au 31 décembre 1895, 94,55 p. o/o du montant des prêts et spécialement, pour 1895, 93,96 p. o/o.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Le placement en Prusse pendant l'année 1894. — Le tableau ci-dessous indique les résultats obtenus en 1894 par diverses institutions qui s'occupent de placement en Prusse.

DÉSIGNATION des INSTITUTIONS DE PLACEMENT.	NOMBRE D'EMPLOIS					
	DEMANDÉS		OFFERTS		PROCURÉS	
	à chaque institution.	en p. o/o de l'ensemble.	par chaque institution	en p. o/o de l'ensemble.	par chaque institution	en p. o/o de l'ensemble.
Bureaux de placement privés	535.020	43,93	481.358	62,99	381.206	64,86
Corporations	121.342	9,96	54.614	7,15	47.093	8,01
Syndicats patronaux	34,873	2,86	17.400	2,28	16.910	2,88
Syndicats agricoles	3,759	0,31	2.612	0,34	1.629	0,28
Syndicats ouvriers	76.046	6,24	32.968	4,31	26.760	4,55
Syndicats mixtes	58.584	4,81	33.153	4,34	23.129	3,94
Unions catholiques	24.065	1,98	20.820	2,72	11.140	1,90
Unions évangéliques	155.366	12,76	46.870	6,13	30.932	5,26
Unions religieuses diverses	26.767	2,20	9.895	1,29	3.563	0,61
Sociétés de bienfaisance ou d'utilité publique	134.081	11,01	49.574	6,49	35.272	6,00
Administrations communales et bureaux de police	10.992	0,90	4.095	0,54	3.523	0,60
Unions de district ou de province	36.865	2,53	8.259	1,08	5.180	0,88
Asiles privés	6.221	0,51	2.572	0,34	1.384	0,24
Pour l'ensemble des institutions ayant répondu à l'enquête	**1.217.981**	**100,00**	**764.190**	**100,00**	**587.721**	**100,00**

L'inspection des fabriques dans le grand-duché de Bade. — D'après le rapport annuel des inspecteurs, le nombre des fabriques soumises à l'inspection s'est élevé en 1895 à 5.796, occupant 143.623 ouvriers. Le nombre des fabriques visitées a été de 1.030, occupant 79.891 ouvriers. L'inspection a porté sur les habitations ouvrières et sur toutes les institutions qui intéressent la situation sociale et la vie des ouvriers.

Les rapports entre les inspecteurs et les patrons s'améliorent. Les rapports avec les ouvriers ne se sont pas essentiellement modifiés, bien que l'inspection ait fixé des heures de consultation et de pourparlers dans les localités où cette mesure a paru nécessaire. Les ouvriers en ont été écartés par la crainte ou par l'ignorance où ils sont restés des facilités qui leur étaient offertes.

Le nombre des enfants employés dans les fabriques, qui était d'ailleurs faible, a plutôt diminué; le nombre des ouvriers adolescents a augmenté de 511. La proportion du nombre des femmes par rapport à l'ensemble des ouvriers est en augmentation; spécialement, le nombre des femmes mariées s'est accru de 896, ce qui est, en partie, la conséquence du développement des fabriques de cigares.

Le rapport s'étend sur la condition des logements ouvriers à Carlsruhe, Mannheim, Heidelberg. On constate rarement que ces logements soient insuffisants. La Caisse d'assurance a prêté à longue échéance près de 400.000 marks pour des constructions ouvrières et 20 maisons d'ouvriers ont été construites à Heidelberg, sur les fonds de la Caisse d'épargne. Le rapport signale de nombreuses institutions philanthropiques fondées par les patrons.

Les bureaux de placement public en Wurtemberg. — D'après le Bureau régional de statistique, les 8 *bureaux de travail* du Royaume ont reçu, en janvier, 5.357 demandes et 2.114 offres de travail, soit un excédent de 3,243 pour les premières. Il y a eu 3.393 demandes excédant les offres de la part des travailleurs du sexe masculin, tandis que les ouvrières et domestiques n'ont adressé que 771 demandes pour 921 offres d'embauchage.

AUTRICHE.

La grève du bassin houiller d'Ostrau (Silésie) (1). — Cette grève, qui a duré du 29 février au 23 mars, a mis en chômage 20.000 mineurs pendant trois semaines.

Les grévistes demandaient la paye de quinzaine au lieu de la paye mensuelle, avec allocation d'avances, et le remplacement du travail à la journée par le travail à la tâche.

Ils ont présenté leurs revendications le 29 février et le surlendemain la grève était à peu près générale : elle s'étendait même aux ouvriers de la mine Bettina, qui s'étaient mis en grève par sympathie, bien que ne réclamant rien pour leur compte.

Le 12 mars, les administrations minières firent connaître au comité gréviste qu'elles refusaient la conférence proposée par les ouvriers, mais que les chefs d'exploitation de chaque mine entendraient les réclamations de leurs délégués. Après divers pourparlers les patrons consentirent à adopter les mesures réclamées par les ouvriers, mais ils refusèrent de reprendre ceux d'entre eux qui avaient été renvoyés comme organisateurs de la grève.

L'accord se fit à ces conditions et le travail fut repris le 23 mars.

On estime que cette grève a coûté 1.050.000 francs de salaires aux ouvriers. Les patrons ont perdu 735,000 francs sur les charbons étrangers qu'ils ont dû acheter pour satisfaire à leurs contrats en cours.

BELGIQUE.

Revue du travail en avril. — Situation meilleure que le mois dernier et que pendant le mois correspondant de l'année précédente. Vive reprise dans la métallurgie et dans le bâtiment. Un peu de faiblesse dans l'industrie textile, particulièrement dans le tissage de la laine. Situation bonne dans les houillères du Hainaut, plus faible dans le bassin de Liège, toujours bonne dans la verrerie, l'armurerie de Liège, le vêtement, les dentelles, faible dans la meunerie (concurrence étrangère). La boulangerie traverse une crise par la dépossession de la petite industrie au profit de la grande (coopératives, boulangeries économiques).

28 grèves en avril avec 6.000 chômeurs : les industries les plus éprouvées sont la métallurgie (6 grèves), l'industrie textile (5), la briqueterie (3), les maçons (3), les houillères (2). 15 grèves avaient pour cause des questions de salaires. Sur 15 grèves terminées en avril, 10 succès.

(1) D'après le rapport de l'Ambassadeur de la République française à Vienne.

Les conditions du travail dans les travaux publics. — A l'exemple de plusieurs autres provinces et villes de Belgique(1), la province de Hainaut et la ville de Bruges viennent d'introduire une clause de minimum de salaires dans les cahiers des charges des travaux entrepris ou subventionnés par elles. Le conseil communal de la ville de Bruxelles a nommé une commission d'enquête chargée d'étudier l'opportunité de cette mesure en ce qui le concerne.

ÉTATS-UNIS.

Les grèves de 1881 à 1894. — Le *Département du travail* des États-Unis a relevé pour la période de 13 ans et demi, qui s'étend du 1er janvier 1881 au 30 juin 1894, le nombre et la durée moyenne des grèves, le nombre d'établissements mis en chômage et celui des grévistes, ainsi que les pourcentages des grévistes ayant réussi ou échoué.

Ces renseignements sont résumés par année dans les tableaux ci-dessous.

ANNÉES.	NOMBRE DE GRÈVES.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS atteints par les grèves.	DURÉE MOYENNE EN JOURS du chômage d'un établ.	NOMBRE DE GRÉVISTES.	RÉUSSITE COMPLÈTE. P. o/o DU NOMBRE d'établissements en grève.	RÉUSSITE COMPLÈTE. P. o/o du nombre des grévistes.	RÉUSSITE PARTIELLE. P. o/o DU NOMBRE d'établissements en grève.	RÉUSSITE PARTIELLE. P. o/o du nombre des grévistes.	ÉCHEC COMPLET. P. o/o DU NOMBRE d'établissements en grève.	ÉCHEC COMPLET. P. o/o du nombre des grévistes.
1881.....	471	2.928	12,8	129.521	61,37	42,93	7,00	13,50	31,63	43,57
1882.....	454	2.105	21,9	154.671	53,59	29,58	8,17	4,60	38,24	65,82
1883.....	478	2.759	20,6	149.763	58,17	36,82	16,09	11,37	25,74	51,81
1884.....	443	2.367	30,5	147.054	51,50	35,86	3,89	3,43	44,61	60,71
1885.....	645	2.284	30,1	242.705	52,80	47,54	9,50	9,83	37,70	42,63
1886.....	1.432	10.053	23,4	508.044	34,45	38,46	18,82	14,60	46,58	46,90
1887.....	1.436	6.589	20,9	379.726	45,64	33,61	7,19	6,96	47,17	59,43
1888.....	906	3.506	20,3	147.704	52,22	27,83	5,48	7,54	42,30	64,63
1889.....	1.075	3.786	26,3	249.559	46,49	28,89	18,91	25,09	34,60	46,02
1890.....	1.833	9.424	24,2	351.944	52,64	45,12	10,01	13,76	37,34	41,11
1891.....	1.718	8.117	34,9	299.064	37,87	27,01	8,29	7,65	53,84	65,34
1892.....	1.298	5.540	23,4	206.671	39,31	29,58	8,70	7,95	51,99	62,47
1893.....	1.305	4.555	20,6	265.914	50,82	23,32	10,32	15,71	38,79	60,45
1894 (6 mois)	896	5.154	37,8	482.066	23.83	13,49	15,66	18,34	60,51	68,17
Période 1881-1894.....	14.390	69.167	25,4	3.714.406	44,49	32,00	11,25	12,46	44,23	55,50

Sur les 69.167 établissements atteints, 42.276 (soit 61,1 p. o/o) se trouvent situés dans les trois états de New-York, Illinois et Pensylvanie.

Aux chiffres ci-dessus, il faut ajouter ceux des lockouts ou fermetures d'établissements décidées par les patrons : 6.067 établissements et 366.690 ouvriers contraints au chômage, ce qui porte le nombre des établissements atteints à 75.234 et celui des grévistes à 4.081.096.

Quant aux résultats de ces lockouts, il y a eu réussite pour les patrons dans

(1) Voir *Bulletin* de 1894, p. 134, 252, 410; *Bulletin* de 1895, p. 589; *Bulletin* de 1896, p. 254; *Revue du travail* publiée par l'Office du travail de Belgique, numéros de mars et avril 1896.

2.447 établissements, ou 40,33 p. 0/0; réussite partielle dans 581 établissements, ou 9,58 p. 0/0; et échec dans 2.837 établissements, ou 47,75 p. 0/0.

13 industries ont été principalement atteintes, elles comprennent à elles seules 66.952 établissements :

Bâtiment	29.291	Carrières	2.974
Industrie charbonnière	8.018	Chaussures	1.244
Tabacs	5.742	Ameublement	950
Vêtement	5.973	Briqueterie	884
Alimentation	3.817	Typographie	831
Métallurgie	3.658	Tonnellerie	765
Transports	2.805		

Les causes des 14.390 grèves peuvent se répartir de la façon suivante, d'après le nombre des établissements atteints.

CAUSES OU OBJETS DES GRÈVES.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS atteints.	P. 0/0 du NOMBRE TOTAL des établissements atteints.
Contre une réduction de salaires	5.564	8,0
Pour une augmentation de salaires	21.480	31,0
Pour une diminution de la journée de travail	10.543	15,2
Pour une question de salaire ou de durée du travail et une autre cause	8.908	12,9
Pour ou contre une modification du règlement du travail	1.919	2,8
Par sympathie pour d'autres grévistes	3.793	5,5
Pour la défense de la cause syndicale (*Unionism*)	5.405	7,9
Pour le maintien ou le renvoi d'autres ouvriers (en dehors de l'*Unionism*)	592	0,8
Autres réclamations	10.963	15,9
TOTAL	69.167	100,0

Il est à remarquer que de 1881 à 1894 les grèves qui ont éclaté dans 75,92 p. 0/0 des établissements affectés ont été ordonnées par des associations ouvrières; de même, dans 48,75 p. 0/0 des maisons où l'on a prononcé des lockouts, ce sont des associations patronales qui ont décidé cette mesure.

Les pertes en salaires subies par les 4.081.096 chômeurs (grèves et lockouts) se sont élevées à 952.466.910 francs (en évaluant le dollar à 5 francs), soit en moyenne 233 francs par tête. Quant aux patrons, pour les 75.234 établissements atteints, ils accusent un dommage de 474.129.185 francs, soit 6,302 fr. par établissement.

Les indemnités servies aux grévistes par les organisations ouvrières se sont élevées à 67.193.520 francs.

Maisons ouvrières modèles à New-York. — Le *Comité pour l'amélioration des logements*, de New-York, vient d'ouvrir un concours pour l'établissement de plans de maisons modèles à appartements, destinées à loger des ouvriers.

Les projets doivent porter sur la totalité d'un îlot urbain de 122 mètres de long sur 61 mètres de large, bordé de rues sur les longs côtés et d'avenues sur les autres. Les constructions seront à six étages. Les rez-de-chaussées sur les avenues seront disposés en magasins avec plafonds de 3 m. 35 de hauteur. Les autres logements

auront 2 m. 65 sous plafond; 30 p. o/o des logements seront à 2 pièces, 30 p. o/o à 4 pièces, et 60 p. o/o à 3 pièces.

Le programme du concours fixe les dispositions d'hygiène qui suivent :

Sauf au rez-de-chaussée, les constructions n'occuperont pas en plan plus de 70 p. o/o de l'étendue totale du terrain, le reste étant réservé pour laisser pénétrer l'air et la lumière.

Les murs, cloisons, paliers, escaliers et autres parties d'un usage commun n'occuperont pas plus de 15 p. o/o de l'étendue totale du terrain, laissant 55 p. o/o de celle-ci pour la surface nette habitable.

Les cours encloses sur leurs quatre côtés n'auront pas moins de 84 mètres carrés de surface et seront aussi voisines que possible de la forme carrée.

Dans les cours ouvertes sur un côté, celui-ci sera au moins le quart du côté en profondeur.

Toutes les chambres seront éclairées directement à l'extérieur. Tous les logements ouvriront sur deux façades, permettant la ventilation de part en part.

Tous les escaliers et paliers communs seront éclairés directement à l'extérieur, à chaque étage.

Le bâtiment sera divisé en compartiments par des murs d'incendie allant du bas en haut, sans ouvertures, et chaque compartiment aura son escalier indépendant, incombustible, entouré de murs en briques, avec entrée distincte sur la rue.

Chaque compartiment sera desservi par un monte-charge accessible pour tous les logements.

Chaque logement aura son évier et son lieu d'aisance séparés, ce dernier éclairé et aéré directement sur l'extérieur.

La pièce d'habitation principale aura son accès sur l'escalier ou le palier commun sans passer par aucune autre chambre.

On devra pouvoir pénétrer dans chaque chambre à coucher sans passer par une autre chambre à coucher et sans sortir sur le palier.

Chaque pièce d'habitation aura une surface de 13 m. q. 40 au moins et chaque chambre à coucher aura 6 m. q. 50 au moins. De plus, la surface moyenne d'un logement, dans une construction, devra dépasser 37 mètres carrés.

La plupart des appartements auront une fenêtre au moins sur la rue et les constructions en façade sur les avenues auront leur entrée sur les rues latérales.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en avril (1). — La situation continue à s'améliorer et le chômage, dans les trades-unions qui fournissent des renseignements, n'a jamais été aussi réduit depuis juin 1891.

3,2 p. o/o de chômeurs dans les 109 trades-unions groupant 416.741 membres, contre 3,5 p. o/o en mars 1896 et 6,5 p. o/o en avril 1895. Les salaires sont en hausse, principalement dans le bâtiment et la construction mécanique.

En un jour de la deuxième semaine d'avril, l'assistance publique a secouru 329.271 personnes, soit 212 p 10.000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 341.674 en mars 1896 et 343.651 en avril 1895.

(1) Renseignements dûs à l'obligeance du *Labour department*.

4,69 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.141 puits de houillères employant 327.047 mineurs, contre 4,81 en mars 1896 et 4,46 en avril 1895. 343 hauts fournaux en marche à la fin d'avril, avec 21.594 ouvriers, contre 339 en mars 1896 et 301 en avril 1895.

RUSSIE.

La consommation de l'alcool (1). — De 1882 à 1894 les droits sur l'alcool ont été relevés de 25 p. 0/0 dans la Russie d'Europe, et le prix des patentes-licences a été augmenté dans une mesure plus considérable encore.

Le nombre des débits a diminué de moitié et la consommation individuelle des alcools d'industrie s'est abaissée de 3,81 litres à 2,85 litres. Pour l'ensemble de l'Empire, elle a été de 2,61 litres en 1894. Par provinces, la consommation individuelle des alcools d'industrie est d'autant plus élevée que le climat est moins rigoureux et la population plus aisée. C'est ainsi que dans la province de Saint-Pétersbourg elle est de 8,08 litres avec 445 habitants par débit; dans la province de Moscou, de 7,40 litres avec 618 habitants par débit; dans la province de Smolensk, 3,57 litres avec 810 habitants par débit. En ajoutant aux précédentes 22 provinces qui forment la frontière de la Russie d'Europe au nord-ouest, à l'ouest, au sud-ouest, au sud et au sud-est, on réunit une population de 39 millions et demi d'habitants dont la consommation en alcools d'industrie est de 3,66 litres avec 627 habitants par débit et 63.096 débits au total, contre 2,09 litres par tête, 1.200 habitants par débit et 66.865 débits au total pour les 80 millions d'habitants qui peuplent le reste de l'Empire.

Si on ajoute à l'alcool d'industrie celui qui se consomme sous toutes les autres formes (vins, bières, boissons et eaux-de-vie de pays), on évalue la consommation individuelle d'alcool pur à *5 litres* pour les 25 provinces ci-dessus et à *2 litres 1/4* pour les autres parties de l'Empire.

SUISSE.

Congrès ouvriers (2). — Le congrès ouvrier de Zurich (Schweiz. Gewerkschaftsbund) s'est tenu pendant les fêtes de Pâques et a émis des vœux pour l'extension de la protection légale des ouvriers dans les fabriques, pour l'introduction générale de la journée de dix heures et pour l'exécution en régie des travaux actuellement confiés à de puissantes sociétés par actions.

Le *congrès des tailleurs*, celui des *cordonniers* ont émis des vœux pour la réglementation et la protection du travail dans l'industrie à domicile (Hausindustrie).

A la même époque s'est tenu à Winterthur le *Grand congrès des sociétés ouvrières suisses*, dont la fédération, sans distinction de tendances, a été organisée en même temps que se créait le Secrétariat national du travail. Le congrès a émis des vœux relatifs au droit d'asile, à l'assurance maladie et accidents, aux syndicats obligatoires, et à la réglementation du travail du personnel des chemins de fer.

(1) *Bulletin russe de statistique financière et de législation.*

(2) D'après les renseignements communiqués par le Secrétariat ouvrier suisse au Consul de France à Zurich.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 30 mars 1896, modifiant l'article 6 du décret du 26 avril 1856 et du décret du 30 mars 1896 (1) relatifs aux pensions de retraite des mutualistes.

(Inséré au *Journal officiel* du 1er mai 1896.)

ART. 1er. Le texte de l'article 6 du décret du 26 avril 1856 est remplacé par le suivant :

Les sociétés désigneront, en assemblée générale, les candidats aux pensions de retraite parmi les membres participants âgés de cinquante ans et qui auront acquitté la cotisation sociale pendant dix ans au moins. Toutefois, dans les cas prévus par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886 et sous réserve des justifications indiquées par le décret du 28 décembre 1886, la pension pourra être accordée même avant cinquante ans d'âge et dix ans de sociétariat en proportion des versements faits par le sociétaire, lors même qu'elle n'atteindrait pas le minimum fixé par l'article 8 ci-après.

Ces pensions exceptionnelles participeront aux avantages accordés par les lois des 20 juillet 1886 et 31 décembre 1895.

La délibération de l'assemblée générale fixera la quotité des pensions.

Circulaire adressée aux préfets par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 13 avril 1896, sur l'application de la loi du 31 mars 1896, relative aux habitations à bon marché.

.....

Le règlement d'administration publique du 21 septembre 1895 (2), dans son article 9, § 2 et 5, avait imposé aux sociétés de construction de maison à bon marché la double obligation de réduire leurs dividendes annuels à 4 p. o/o et de n'attribuer leur actif final, en cas d'expiration ou de dissolution, qu'à des sociétés déterminées et dans des conditions définies. La loi récente, en modifiant le texte primitif et en spécifiant que la limitation légale ne devait exclusivement atteindre que les dividendes annuels, ne laisse substituer des deux dispositions précitées que celle contenue dans le paragraphe 2 de l'article 9 du décret du 21 septembre 1895; le paragraphe 5 du même article ne trouve dès lors plus de base dans la législation actuelle et doit être considéré comme virtuellement abrogé.

L'article 2 de la loi du 31 mars 1896 précise l'interprétation que devra désormais recevoir l'article 50 du règlement d'administration publique du 21 septembre 1895. Dans un intérêt d'hygiène et de sécurité publiques, il excepte du calcul des valeurs locatives, pour l'admission aux immunités fiscales déterminées par la loi de 1894, certaines des charges mises par bail au compte des locataires d'habitations à bon marché.

Enfin l'article 3 de la loi de 1896 étend les dispositions de l'article 8 de la loi pré-

---

(1) Le premier décret en date du 30 mars 1896, relatif aux pensions de retraite des mutu listes, publié au *Journal officiel* du 2 avril suivant, page 1835, n'a pas été inséré au *Bulletin de l'Office du travail*. Il contenait des erreurs matérielles qui ont déterminé la rédaction du présent décret, seul valable.

(2) Voir *Bulletin* d'octobre 1895, p. 594.

cédente, en décidant que les règles spéciales relatives à l'indivision ou à l'attribution des maisons à bon marché seront applicables à toutes les maisons répondant aux conditions déterminées par la loi de 1894, même si elles ont été construites antérieurement à sa promulgation.

Note du Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

(Insérée au *Journal officiel* du 19 avril 1896, p. 2289.)

APPLICATION DE LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1895.

Majoration des rentes viagères servies par la Caisse nationale des retraites, par les sociétés de secours mutuels ou par les sociétés de secours et de prévoyance.

Dans le but d'encourager la prévoyance et les retraites ouvrières, la loi du 29 décembre 1895 (1) a décidé que des majorations de rentes viagères seront accordées aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après.

Ces rentes supplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites.

Conditions nécessaires pour avoir droit à une majoration de rente.

Les conditions à remplir pour être admis à participer à la répartition qui sera faite en 1896 sont les suivantes :

1° Être de nationalité française;

2° Être titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou pensionnaire d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours ou de prévoyance;

3° Être âgé de soixante-dix ans au moins avant le 1er janvier 1897, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 décembre 1826;

4° Avoir effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations régulières à la société qui a constitué la pension, pendant quinze années pour les pensionnaires âgés de soixante-dix ans avant le 1er janvier 1896, et pendant seize années pour les rentiers devant atteindre soixante-dix ans du 1er janvier au 31 décembre 1896;

5° Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 francs.

Formalités à remplir pour bénéficier d'une majoration de rente.

Les rentiers ou les pensionnaires qui se trouveront dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente devront s'adresser au maire de leur résidence, munis de leurs titres de rentes et, s'ils ont effectué des versements à la Caisse nationale des retraites, de leur livret individuel. Les pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou autres qui ne sont titulaires d'aucune rente à la Caisse nationale des retraites devront être nantis d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance.

---

(1) Voir *Bulletin* de janvier 1896, p. 41.

Le maire leur fera souscrire une demande de majoration qui indiquera très exactement :

1° Les nom, prénoms, date de naissance, profession et état civil du postulant;

2° Le montant des rentes viagères servies au pensionnaire;

3° Le nombre d'années pendant lesquelles il a effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations à la société dont il fait partie;

4° Enfin, s'il y a lieu, le numéro de son livret individuel et de ses titres de rente.

Le postulant devra déclarer en outre qu'il ne jouit pas, y compris sa rente viagère, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 francs.

Les titres de rente seront immédiatement rendus aux pensionnaires. Les livrets individuels et les extraits d'acte de naissance seront joints à l'appui des demandes.

Les demandes formées par les rentiers de la Caisse nationale des retraites qui ne sont membres d'aucune société de secours mutuels on autre seront conservées par les maires chargés de les faire parvenir au sous-préfet de l'arrondissement.

Les demandes formées par les pensionnaires d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours ou de prévoyance, qu'ils soient ou non titulaires d'une rente de la Caisse nationale des retraites, devront, après avoir été souscrites devant le maire et certifiées par lui, être remises au président de la société, qui attestera que ces pensionnaires ont payé des cotisations régulières pendant le nombre d'années exigé par la loi.

Le président dressera un bordereau spécial de ces demandes et le remettra, avec les pièces à l'appui, au maire de la commune où se trouve le siège de la société.

Bonifications spéciales à attribuer aux parents ayant élevé plus de trois enfants.

Indépendamment des majorations de rentes viagères, des bonifications spéciales pourront être attribuées aux pensionnaires remplissant les conditions ci-dessus indiquées et qui auront élevé au moins quatre enfants.

Les postulants qui désireront obtenir cette bonification devront indiquer dans leur demande de majoration le nombre d'enfants qu'ils ont élevés.

Afin de permettre à la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites d'émettre l'avis prescrit par la loi précitée, le maire remplira un questionnaire sur la situation de famille du rentier.

Ce questionnaire sera transmis à l'appui de la demande.

Délai dans lequel les demandes devront être souscrites.

Les demandes de majoration devront être remises aux maires, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 mai 1896. Passé cette date, aucune demande ne pourra être reçue.

JURISPRUDENCE.

Louage de services sans détermination de durée.— Droit de résiliation « ad nutum » par l'une et l'autre partie, sauf réparation du dommage causé.

En matière de louage de services pour une durée indéterminée, la résiliation de l'engagement appartient *ad nutum* à chacune des parties contractantes, sauf appréciation par le tribunal du dommage causé par cette résiliation à l'autre partie.

Pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il est tenu compte des usages, de

la nature des services engagés, du temps écoulé, et en général de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé.

Dans l'espèce, eu égard à l'importance de la situation faite au demandeur et aux circonstances de son engagement, le délai d'un mois que lui fixait le défendeur était manifestement insuffisant pour lui permettre de se pourvoir ailleurs, et a constitué pour lui une cause de préjudice dont réparation est due (*Cour d'appel de Paris, 21 novembre 1895. — Leroy, C. Lhomer*).

Louage de services sans détermination de durée. — Règlement d'atelier supprimant le délai de prévenance.

I. — En matière de louage de services sans détermination de durée, si le nouvel article 1780 du Code civil frappe de nullité toute convention suivant laquelle les parties renonceraient, par avance, au droit éventuel de demander des dommages-intérêts dans l'hypothèse où ce contrat serait résilié par la faute de l'une d'elles, il ne leur défend pas de stipuler, pour le cas de résiliation, soit la durée du délai-congé, soit même une dispense réciproque de tout délai.

II. — Cette dispense réciproque d'avertissement peut être contenue dans un règlement d'atelier que l'ouvrier doit être présumé avoir accepté en entrant dans la maison.

L'ouvrier congédié n'articulait aucun grief contre l'usage que ses patrons avaient fait de leur droit et invoquait uniquement à l'appui de sa demande de dommages-intérêts l'indemnité qui lui serait due « pour temps perdu et une semaine de prévenance ». En conséquence le bureau général des prud'hommes a pu, sans violer les articles visés au pourvoi, rejeter comme mal fondée la prétention du demandeur, en lui opposant un règlement d'atelier invoqué par les défendeurs et non contesté, lequel supprime, dans leurs ateliers, tout délai de prévenance tant pour les ouvriers que pour les patrons. (*Cour de cass., 6 nov. 1895; Denbræder contre le bureau général des prud'hommes de Roubaix.*)

Assurance collective contre les accidents, avec retenue sur les salaires. — Recours des ouvriers contre l'assureur. — Déchéance. — Responsabilité du patron.

L'assurance collective contractée par un patron dans l'intérêt de ses ouvriers constitue à leur profit une stipulation pour le compte d'autrui autorisée par l'article 1121 du Code civil. L'ouvrier qui a subi une retenue sur ses salaires, pour faire face à la prime de cette assurance, peut agir directement contre l'assureur.

Si le patron encourt une déchéance vis-à-vis de l'assureur par son fait ou celui de son préposé, il commet de ce chef une faute qui le rend responsable vis-à-vis de son ouvrier aux lieu et place de l'assureur.

(*Cour d'appel de Paris, 4 juillet 1895; Huguet et consorts contre Dubois et la Compagnie « le Secours ».*)

Assurance collective contre les accidents, sans retenue sur les salaires. — Recours des ouvriers contre l'assureur. — Patron non responsable.

La jurisprudence reconnait que l'assurance collective faite au profit des ouvriers par le patron, avec retenues prélevées sur leurs salaires, rend ce dernier directement responsable envers eux; à raison du contrat tacite qui est la conséquence de ces retenues et qui fait du patron le mandataire de ses ouvriers pour tout ce qui

concerne l'assurance. Mais, quand l'assurance a été contractée sans retenues de salaires, en dehors des ouvriers et sans participation ni mandat de leur part, ils doivent exercer leur recours directement contre l'assureur.

(*Tribunal de Verdun, 25 février 1896; Veuve Chosroès, contre Blot*).

Syndicats professionnels. — Mise à l'index. — Responsabilité.

La loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels a eu pour but et pour résultat, en abrogeant l'article 416 du Code pénal, d'enlever le caractère délictueux aux faits de coalition énumérés dans cet article, mais si ces faits portent atteinte aux droits d'autrui ils peuvent entraîner la responsabilité prévue par les articles 1382 et suivants du Code civil.

Ils doivent respecter notamment la liberté du travail, garantie par les lois, et la libre indépendance des citoyens, à peine de dommages-intérêts.

L'arrêt des premiers juges (1) avait déjà constaté que si les défenses, prescriptions et interdictions punies par l'article 416 du Code pénal ne sont plus illicites en elles-mêmes depuis l'abrogation de cet article, il appartient toujours aux tribunaux de rechercher dans les circonstances de chaque espèce si ces mesures concertées ont des motifs légitimes et sont l'exercice d'un droit, ou si elles sont un abus, constituant une faute et entraînant la responsabilité civile aux termes des articles 1382 et suivants du Code civil.

La faute avait paru évidente dans le cas de la persécution dirigée pendant dix années par la chambre syndicale des fondeurs en cuivre contre Bonnissent père et fils. Mis à l'index et repoussés pour ce fait dans la plupart des maisons de fonderie, obligés souvent d'accepter dans d'autres industries des salaires inférieurs à ceux de leur profession, les demandeurs avaient obtenu 5.000 francs de dommages-intérêts qui ont été confirmés en appel.

(*Cour d'appel de Paris, 31 mars 1896; Chambre syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre contre Bonnissent.*)

Travail des femmes et des enfants. — Mesures d'hygiène et de sécurité. — La mise en demeure préalable n'est pas nécessaire.

Si la loi du 12 juin 1893, en soumettant tous les établissements industriels déjà régis par la loi du 2 novembre 1892, lorsqu'ils emploient des enfants ou des femmes, à des règles de sécurité et d'hygiène déjà en partie prescrites par cette dernière loi, subordonne, dans son article 6, toute mise en œuvre de leurs sanctions pénales à une mise en demeure préalable, permettant aux industriels d'en discuter l'oportunité, elle ne le fait qu'à titre exceptionnel et seulement pour celles de ces règles dont elle confie la détermination ultérieure au pouvoir réglementaire;

En ce qui touche les infractions à celles des prescriptions tant de sécurité que d'hygiène que la loi détermine elle-même, elle les laisse soumises à la constatation et à la poursuite, directes et immédiates, conformément d'ailleurs aux lois antérieures sur la matière, comme aux règles du droit commun;

En décidant le contraire, en attribuant à la disposition de la loi de 1893, qui accorde aux chefs d'industrie le bénéfice d'une mise en demeure préalable à toute poursuite, une portée générale et en l'étendant des contraventions aux règlements d'administration publique à celles qui sont directement prévues par la loi même et

---

(1) Tribunal de la Seine, 4 juillet 1895; voir *Bulletin* de septembre 1895, p. 541.

par les prescriptions similaires de la loi de 1892, le jugement attaqué a tout à la fois faussement appliqué et violé tant la seconde que la première de ces deux lois;

(*Cour de cassation, 28 mars 1896. Pourvoi du ministère public contre un jugement du tribunal de simple police de Roubaix du 26 décembre 1895.*)

[Un récent arrêt du Tribunal correctionnel de Lille (20 mars 1896), rendu dans le même sens, s'appuie sur des considérants qui peuvent servir de commentaire à l'arrêt précédent et qu'il paraît utile de reproduire in extenso (1).]

Attendu que M..., poursuivi pour infraction aux articles 12 de la loi du 2 novembre 1892, 2 du décret du 13 mai 1893 et 320 du Code pénal, soutient que la loi du 12 juin 1893 et le décret du 10 mars 1894 ayant une portée générale et réglementant dans son ensemble le travail dans l'industrie, doivent être combinés avec les textes antérieurs, les régir et leur rendre applicables toutes les dispositions nouvelles qu'ils renferment et que les dispositions de l'article 6 de la loi du 12 juin 1893 étant, par suite, applicables au décret du 13 mai 1893, une mise en demeure préalable est nécessaire pour que l'industriel puisse être poursuivi en vertu de l'article 2 dudit décret;

Attendu que, du fait qu'une loi a une portée générale, il ne s'ensuit pas que toutes ses dispositions soient applicables à tous les textes qui, de près ou de loin, se rattachent à la même matière;

Qu'il ne suffit pas d'affirmer, mais qu'il faudrait aussi démontrer qu'un tel résultat est atteint par la combinaison des textes, surtout quand il s'agit, comme dans l'espèce, d'une modification profonde à apporter à des décrets concernant uniquement une certaine catégorie de travailleurs, en faveur de qui sont prises des mesures de protection toute spéciale;

Attendu que si le législateur avait voulu, un mois à peine après la promulgation du décret du 13 mai 1893, y porter une atteinte aussi grave (comme il sera plus loin établi) que celle qui résulterait de l'application du principe de la mise en demeure préalable, il n'aurait pas manqué de le spécifier d'une façon explicite;

Attendu qu'il a eu, tout au contraire, le soin de limiter et de restreindre l'application de ce principe en indiquant, dans le texte même de l'article 6 de la loi du 12 juin 1893, que cet article ne serait applicable qu'aux règlements d'administration publique prévus par l'article 3 de la même loi «lesquels règlements détermineront : 1° Dans les trois mois de la promulgation de la loi, les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis; 2° au fur et à mesure des nécessités constatées, les prescriptions particulières relatives soit à certaines industries, soit à certains modes de travail»;

Qu'il en résulte à l'évidence que la mise en demeure n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de prescriptions édictées par des lois et des règlements d'administration publique postérieurs à la loi du 12 juin 1893;

Qu'il échet donc de rechercher si l'article 6 de ladite loi a été rendu applicable, par un texte postérieur au 12 juin 1893, à l'article 2 du décret du 13 mai 1893;

Attendu que le décret du 10 mars 1894, «portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 juin 1893», n'a trait en aucune façon aux prohibitions spéciales des décrets des 13 mai et 15 juillet 1893, et en particulier à l'interdiction d'employer des mineurs dans des ateliers où les parties dangereuses des machines ne sont pas munies d'organes protecteurs : il indique les mesures générales d'hygiène, de salubrité et de protection à prendre dans des ateliers de tous genres, et, dans son article 12, § 1er spécialement, il complète l'article 14 de la loi du 2 novembre 1892, en détaillant les précautions à prendre pour protéger l'ouvrier contre tout mécanisme qui présente des dangers;

Attendu que l'on prétendrait vainement que l'article 12 précité — aux prescriptions duquel est incontestablement applicable la formalité de la mise en demeure préalable — n'est, en réalité, que la reproduction des articles 2 du décret du 13 juin 1893 et 14 de la loi du

---

(1) Plusieurs tribunaux avaient déjà jugé dans le sens de cette jurisprudence, qui doit être considérée comme définitivement établie par la consécration qu'elle a reçue de la Cour de cassation. Quelques arrêts contraires avaient été rendus, parmi lesquels celui du juge de paix de Roubaix et plusieurs jugements du tribunal correctionnel de Lille lui-même. L'un deux a été reproduit dans le *Bulletin* de janvier 1896.

2 novembre 1892, opinion basée sur ce que l'article 2 du décret du 13 juin, tout en faisant partie d'un décret pris en exécution d'un loi personnelle, n'est, malgré l'apparence, qu'une disposition réelle; il ne prescrit, en somme, qu'une chose, c'est que les parties dangereuses des machines soient couvertes, si des femmes ou des enfants sont employés dans l'atelier, mesure qui doit toujours être prise, même quand le personnel est tout entier masculin et adulte;

Attendu, tout d'abord, qu'il est inadmissible qu'un texte pénal, aussi clair et aussi formel que l'est l'article 2 puisse, pour les besoins de la cause, être remplacé par des termes soi-disant équivalents qui, cependant, auraient pour résultat de faire disparaître la contravention nouvelle et spéciale que ce même article 2 paraît vouloir édicter;

Attendu que le décret du 13 mai 1893 n'avait pas rappelé les prescriptions générales de l'article 14 de la loi du 2 novembre 1892, puisque ces prescriptions étaient *a fortiori* applicables aux ateliers dans lesquels les femmes et les enfants sont employés;

Que cette réforme de l'article 14 a été d'autant moins dans la pensée du législateur qu'il a eu le soin de dire en tête du décret que les interdictions qui suivaient «étaient prises en vertu des articles 12 et 13 de la loi de 1892»;

Attendu qu'il n'est point vrai de dire que les parties dangereuses des machines doivent toujours être couvertes, même si le personnel est tout entier masculin et adulte et que, par suite, l'article 2 du décret du 13 mai 1893 n'édicte aucune interdiction nouvelle ni spéciale aux femmes et aux enfants;

Qu'il est de ces cas très fréquents où l'industriel ne sera pas dans l'obligation de faire couvrir d'appareils protecteurs certains organes dangereux des machines, soit parce que ces organes tout en présentant des dangers réels pour les femmes et les enfants qui les emploieraient peuvent cependant être confiées sans trop de péril à des ouvriers adultes et expérimentés: soit encore parce que les modifications à apporter pour faire disparaître tout danger rendraient impossible le fonctionnement même de la machine et que l'obligation absolue pour le patron de se conformer quand même aux indications préventives de la loi finirait par constituer une véritable entrave à la liberté du commerce et de l'industrie;

Attendu qu'il est hors de contestation que le système de la mise en demeure préalable n'a été introduit dans la loi du 12 juin 1893 que pour permettre à l'industrie de modifier ses machines et ses outils sans qu'il en résulte une grande pertubation dans le travail et dans l'industrie, pour lui permettre également de discuter avec l'autorité compétente l'étendue et le bien fondé des mesures de protection à prendre et lui éviter ainsi des surprises dans des circonstances où il lui est d'autant plus difficile d'apprécier s'il y a ou non contravention que ses intérêts peuvent d'autre part être plus gravement lésés;

Attendu que cette exception, tout en faveur de l'industriel, ne saurait être étendue et qu'elle doit cesser dès que son application est de nature à mettre en péril la sécurité et la vie des femmes et des enfants entourés, avec raison, par le législateur d'une sollicitude toute spéciale;

Que cette éventualité se présenterait à chaque instant si un texte spécial n'interdisait formellement et en toute occasion l'emploi des femmes et des mineurs dans les ateliers où, pour une raison quelconque, les parties dangereuses des machines ne sont pas munies d'organes protecteurs;

Qu'en effet l'industriel n'étant tenu par aucune obligation légale, ne cesserait l'emploi, moins dispendieux, des femmes et des enfants dans les ateliers où les adultes travaillent à des machines dangereuses que du jour où, par une visite plus ou moins tardive de son établissement, l'inspecteur du travail l'aurait mis en demeure de faire munir, dans les délais impartis, toutes les parties dangereuses des machines d'appareils protecteurs. Cette mise en demeure elle-même, l'inspecteur ne se croirait pas toujours en droit de la faire, car les modifications seraient le plus souvent inutiles s'il ne devait travailler dans l'atelier (ce qu'affirmerait facilement l'industriel) que des ouvriers majeurs et expérimentés: ou bien encore ces modifications seraient de nature à rendre impossible le fonctionnement des machines et apporteraient une réelle entrave à la liberté de l'industrie; — si cependant s'imposait aux yeux de l'inspecteur la nécessité d'une mise en demeure, l'industriel aurait, pour effectuer les transformations ordonnées, un délai de un à six mois (selon les circonstances), pendant lequel il ne saurait être dressé procès-verbal contre lui en vertu des articles 2 du décret du

13 mai 1893 et 6 de la loi du 12 juin même année ; et pendant ce même laps de temps il serait en droit, aucun texte spécial ne s'y opposant, de continuer l'emploi des femmes et des enfants dans ces mêmes ateliers ;

Attendu, au surplus, qu'il ne saurait être sérieusement allégué que l'industriel se trouve dans l'impossibilité de connaître exactement, avant la mise en demeure, quelles sont les parties dangereuses de ses machines ;

Que si, effectivement, certains doutes et certaines contestations peuvent s'élever lorsqu'il s'agit de savoir si les outils et machines présentent de réels dangers pour des adultes, ou si des modifications à apporter sont de nature à empêcher le fonctionnement de la machine, il n'en est pas de même lorsque l'industriel emploie dans les ateliers d'adultes des femmes ou des mineurs ou met entre les mains de cette dernière catégorie d'ouvriers des appareils munis de roues, courroies et engrenages non recouverts d'organes protecteurs ; qu'il est tenu alors à une prudence plus grande et à une complète connaissance de son métier ; que la loi du 2 novembre 1892 et le décret du 10 mars 1894 ont classé les « roues, bielles, volants, courroies et engrenages » parmi les organes dangereux de leur nature, plus dangereux encore, par conséquent, lorsqu'il peut y avoir contact avec des femmes ou des mineurs, et qu'il va de soi que lorsque le danger est immédiat, permanent et particulièrement sérieux, il ne saurait être accordé aucun délai pour le faire cesser ;

En fait, etc.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE. — 7e CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE. — *Compte rendu* (1 vol. in-8° de 360 pages; Menton, 1896; Imprimerie coopérative). — Compte rendu détaillé et reproduction *in-extenso* des communications.

ALLEMAGNE. — OFFICE IMPÉRIAL DE STATISTIQUE. — *Viertelsjahrheft für Statistik des Deutschen Reichs, année 1896, 1er cahier* (Berlin, Puttkammer, éditeur). Ce numéro contient : Mouvement de la population, émigration, prix de marchandises en gros et en détail, accidents de mer, etc. — A signaler particulièrement : Résultats des dénombrements du 15 juin 1895 et du 2 décembre 1895 pour les communes de plus de 10.000 habitants.

AUTRICHE. — BUREAU PROVINCIAL STATISTIQUE DE STYRIE. — *Les caisses d'épargne et de crédit de Styrie en 1894* (1 vol. in-8° de 91 pages; Gratz, 1896; Imp. de l'Université).

BULGARIE. — BUREAU DE STATISTIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ. — *Statistique de la navigation en 1894* (1 vol. in-4° de 171 pages; Sophia, 1895; Imp. de l'État).

ÉTATS-UNIS. — DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Résultats du 2e recensement décennal (1890). — La richesse, la dette publique, les impôts, 2e partie* (1 vol. in-4° de 654 pages; Washington, 1895 ; Gov. print. office). Evaluation de la richesse. Richesse imposable et taxations. Finances municipales des villes de plus de 4.000 habitants (1880 à 1890). Recettes et dépenses du Gouvernement fédéral et des gouvernements locaux.

— Bureau de statistique du Département du trésor. — *Annuaire statistique des États-Unis pour 1894* [statistical abstract] (1 vol. in-8° de 446 pages; Washington, 1895; Government print. Off.). — Citons notamment la statistique des caisses d'épargne (p. 46 à 48) et celle des industries : nombre d'établissements, capital, personnel, salaires, matériel et produits (p. 313 à 360).

— Bureau des commissaires de la bibliothèque publique de Boston. *Rapport annuel (1895)* [1 vol. in-8° de 158 pages; Boston, 1896; Rockwell and Churchill Edit.]. Frais d'administration. — Statistique des livres consultés sur place et prêtés à domicile.

ÉTAT DE MASSACHUSETTS. — Bureau de statistique du travail. — *25e rapport annuel* (pour 1894). (1 vol. in-8° de 337 pages; Boston, 1895; Wright et Potter, édit.). Ce volume débute par une étude sur la rémunération, dans certaines professions ouvertes aux deux sexes, des femmes qui ont reçu un enseignement libéral ou professionnel (p. 1 à 47). L'enquête a été réalisée au moyen d'un questionnaire adressé aux femmes ouvrières ou employées et à leurs patrons. On a reçu 451 réponses des premières et 154 des seconds. Les correspondants appartiennent à divers états de l'Union. Plusieurs des réponses sont reproduites *in extenso*. On trouve ensuite dans le rapport une statistique détaillée sur la distribution de la richesse dans le Massachusetts. Il se termine par une chronologie des faits et gestes des associations ouvrières pendant l'année 1894 et par la reproduction des lois intéressant le travail.

— *Statistique annuelle de l'industrie* (1 vol. in-8° de 299 pages; Boston, 1895; Wright et Potter, édit.). Statistique générale de l'industrie. Personnel, salaires (p. 47 à 120). Statistique détaillée de diverses industries considérées séparément.

Bureau officiel d'arbitrage et de conciliation. — *Rapport annuel pour l'année 1895* (1 vol. in-8° de 185 pages. Boston, 1896; Wright et Potter. édit.) Ce volume contient l'exposé détaillé des applications de la conciliation ou de l'arbitrage faites dans l'État au cours de l'année 1895. On y trouve en appendice la législation spéciale des 20 États de l'Union qui ont institué des bureaux officiels d'arbitrage et de conciliation à l'instar du Massachusetts (10 États) ou qui ont confié cette mission pacificatrice à leurs tribunaux ou à leur Département du Travail (10 États).

ÉTAT DE MICHIGAN. — Bureau de statistique du travail. — *13e rapport annuel* (1 vol. in-8° de 402 pages. Lansing, 1895; R. Smith, édit.). — Études sur les conditions du travail dans les transports publics urbains (chemins de fer, tramways, omnibus, voitures); les associations ouvrières du Michigan; statistiques diverses; établissements pénitentiaires et de correction; les grèves; les lois concernant le travail en 1895.

3e rapport annuel de l'Inspection du travail (1895). [1 vol. in-8° de 260 pages. Lansing, 1896; Rob. Smith, édit.]. Collection des rapports des cinq inspecteurs du travail de l'État. Dans chacun d'eux, on trouve des tableaux statistiques relatifs à la condition des ouvriers dans l'industrie (personnel d'hommes, femmes et enfants, salaires, heures de travail, dispositions d'hygiène et de sécurité); la reproduction des injonctions adressées aux industriels et la statistique des accidents.

ITALIE. — Direction générale de la statistique. — *Annuaire statistique pour 1895.* (1 vol. in-8° de 1007 pages. Rome, 1896; Tipog. Naz.). Voir la statistique industrielle et sociale, très développées.

Le Rédacteur en chef, Gérant Arthur FONTAINE.

3e année. — N° 6. Le N° : 20 centimes. Juin 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Dans son ensemble, la situation s'est peu modifiée depuis le mois dernier. L'activité n'a pas encore repris dans l'industrie du cuir. L'ouvrage est généralement abondant dans les filatures et tissages de laine et de coton ; il l'est un peu moins dans la fabrication des soieries et des rubans. L'industrie du vêtement est encore bien occupée ; celle des métaux est alimentée de commandes d'une façon satisfaisante ; celle du bâtiment, favorisée par la température, travaille régulièrement.

Parmi les 440 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce groupant, 118,000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 mai, la proportion des ouvriers en chômage a été de 5 p. o/o ; 29 p. o/o des syndicats réunissant 24 p. o/o des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque ; 51 p. o/o des syndicats groupant 61 p. o/o des adhérents jugent qu'il est en même quantité, et 20 p. o/o des syndicats avec 15 p. o/o des syndiqués le tiennent pour moins abondant.

Par rapport au mois précédent, la situation d'ensemble présente plutôt une légère tendance à l'amélioration.

Hausse de la viande dans quelques villes, mais surtout des légumes, en raison de la sécheresse.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — Les opérations de l'écorçage ont amené une reprise du travail chez les bûcherons, notamment dans la Nièvre, le Cher et le Loiret ; 1 p. o/o de chômeurs.

Horticulture. — Malgré la sécheresse, qui gêne les travaux, l'activité est assez grande chez les jardiniers.

Mines. Carrières. — Dans les mines, situation sans modification ; l'hiver a été peu rigoureux et les commandes sont relativement peu nombreuses ; on réduit la durée du travail dans un certain nombre d'exploitations, notamment dans le Midi.

Dans les carrières, un peu moins de 1 p. 0/0 de chômeurs. Ouvrage généralement plus abondant que l'an dernier, principalement à Lérouville (Meuse), Comblanchieu (Côte-d'Or), Thollon (Haute-Savoie), Méry-sur-Seine (Seine-et-Oise); pour le reste, pas de changement.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — L'amidonnerie, la meunerie, la distillerie présentent peu d'activité; les cours sont toujours faibles. Chez les boulangers, 11 p. 0/0 de chômeurs; placement plus facile que le mois précédent, grâce aux demandes pour les stations d'été. Par rapport à l'an dernier, situation, en général, équivalente, sauf à Saint-Étienne et à Angers où elle paraît meilleure.

10 p. 0/0 de chômeurs chez les pâtissiers-cuisiniers, le travail paraît être aussi actif que l'an dernier à même époque, sauf à Marseille et à Bordeaux (pâtissiers-glaciers), où il est jugé plus faible.

INDUSTRIE DU LIVRE. — Chez les brocheurs et chez les papetiers-relieurs, ralentissement du travail, 5 p. 0/0 de chômeurs, ouvrage moins abondant que l'an dernier, notamment à Lille, Lyon et Marseille.

Chez les typographes, les impressions commandées pour les élections municipales, succédant à celles du recensement, ont amené une amélioration sensible par rapport au mois dernier et aussi par rapport à l'année précédente; le chômage a diminué sensiblement. 34 p. 0/0 des syndicats, comptant 70 p. 0/0 des syndiqués, considèrent que le travail est plus abondant que celui de l'an dernier à pareille époque, 54 p. 0/0 des syndicats, comprenant 25 p. 0/0 des adhérents, estiment qu'il est en même quantité, et 12 p. 0/0 des syndicats, groupant 5 p. 0/0 des syndiqués, le tiennent pour plus faible.

L'ouvrage est estimé, dans la plupart des villes, plus abondant que l'année précédente, sauf à Valenciennes, Lyon (imprimeurs-lithographes), Annecy, Chambéry, Rennes et Rouen (lithographes), où il paraît moins actif. La durée du travail atteint le plus souvent 60 heures par semaine, dans quelques endroits elle a été portée à 66 heures, et on a fait une demi-journée le dimanche.

CUIRS ET PEAUX. — La tannerie et la mégisserie n'ont pas encore repris leur activité des années précédentes; le manque de grands travaux et l'élévation du prix de la matière première retardent toute amélioration rapide, soit dans la préparation des cuirs et peaux, soit dans la fabrication des chaussures, soit dans la ganterie.

La journée se trouve réduite de plusieurs heures; dans le travail fait à domicile, on a aussi diminué les prix de façon. 15 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux, 5 p. 0/0 chez les cordonniers.

Le travail est tenu pour moins actif que l'an dernier chez les tanneurs et mégissiers à Annonay, Lyon, Marseille, Grenoble, Milhau, Rennes et Châteauroux; pour le reste, pas de changement. Ouvrage plus abondant que l'année dernière, pendant la période correspondante, chez les cordonniers, à Liancourt, Dijon et Montpellier; chez les gantiers à Niort; d'autre part, travail moins actif chez les cordonniers à Boulogne, Nancy, Lyon (coupeurs en chaussures), chez les gantiers à Gières et à Grenoble; pour le reste pas de changement.

TEXTILES. — Le progrès déjà remarqué dans les filatures et dans les tissages mécaniques et à la main continue, tant dans l'industrie cotonnière que dans les industries linière et lainière. L'alimentation des peignages est normale. Les moulinages et tissages de soie sont moins favorisés, les commandes sont devenues rares, la saison d'été étant finie et les commissions d'hiver n'étant pas encore remises. Dans la bon-

neterie, le travail est réduit, on n'a pas encore reçu de nouveaux ordres pour la saison prochaine, et la douceur de la température pendant le dernier hiver n'a pas permis d'entamer les stocks. Travail assez abondant dans les apprêts, faible dans la teinturerie. Chez les passementiers, diminution habituelle des commandes pour le changement de saison. Chez les rubanniers, les réassortiments ont été plus faibles que l'année précédente par suite des variations de la mode. Les tapissiers ont reçu quelques nouvelles commandes occasionnées soit par les fêtes des diverses expositions, soit par les installations d'été. L'industrie du vêtement est en pleine activité. Dans la chapellerie, situation stationnaire.

2 p. 0/0 de chômeurs dans les tissages mécaniques, 4 p. 0/0 dans les tissages à la main, 5 p. 0/0 chez les passementiers, 1 p. 0/0 chez les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement.

L'activité se maintient plus grande que l'an dernier dans les filatures et tissages mécaniques, dans le Nord et dans les Ardennes ; dans les tissages à la main, dans le Nord, le Rhône, la Vendée, Maine-et-Loire et à Tours, chez les tapissiers à Bayonne; chez les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement à Paris (tailleurs) et Carcassonne; chez les chapeliers à Graulhet (Tarn) et Bort (Corrèze); la production est plus faible chez les ouvriers des filatures et tissages mécaniques à Esquennoy (Oise), Saint Étienne (tissus élastiques) et Flers (Orne); chez les tisserands à Lyon, Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), à la Tessoualle (Maine-et-Loire) et à Elbœuf; chez les bonnetiers à Villers-Bretonneux (Somme); chez les teinturiers à Lyon et Bordeaux; chez les passementiers à Paris (façonniers), dans la Haute-Loire et dans la Loire; chez les voiliers au Havre; chez les tapissiers à Angers; chez les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement à Paris (couturières), Narbonne, Bayonne et Poitiers; chez les chapeliers à Chazelles (Loire), Lyon, Chalabre (Aude), Terrasson (Dordogne) et Bourganeuf (Creuse).

Par rapport au mois dernier, il ressort une amélioration chez les ouvriers des tissages mécaniques et des tissages à la main ; de même chez les tapissiers et les ouvriers de l'industrie du vêtement et chez les blanchisseurs.

Bois. — Le travail, favorisé par le beau temps, a entièrement repris chez les charpentiers, les menuisiers, les charrons ; il est encore faible chez les tonneliers ; il est généralement assez actif chez les ébénistes et satisfaisant chez les boutonniers et tabletiers.

10 p. 0/0 de chômeurs chez les charpentiers et scieurs, 16 p. 0/0 chez les menuisiers, 4 p. 0/0 chez les charrons et carrossiers.

L'ouvrage est, dans la majorité des cas, estimé aussi abondant que l'an dernier, à la même époque, chez les charpentiers, menuisiers, charrons et ébénistes; il est cependant considéré comme plus important chez les scieurs à Hermes (Oise); chez les menuisiers à Carcassonne; chez les mouluriers-finisseurs et les peintres en voitures à Paris; chez les ébénistes à Perpignan; chez les tonneliers à Bourg et à Alger ; chez les boutonniers et tabletiers dans l'Oise; il est, d'autre part, tenu pour plus faible chez les charpentiers à Besançon, Carcassonne, Marseille (calfats) et Villeneuve-sur-Lot; chez les menuisiers à Saint-Étienne et Libourne; chez les charrons à Paris et à Nice; chez les tonneliers à Cusset (Allier) et Limoges; chez les ouvriers en peignes à Oyonnax (Ain).

Par rapport au mois précédent, la production paraît avoir continué à augmenter chez les charpentiers, les menuisiers, les charrons et les tabletiers-boutonniers.

Métaux. — Le progrès constaté dans l'industrie métallurgique se maintient ; travail assez actif dans les ateliers de constructions mécaniques et dans la serrurerie

du bâtiment; ouvrage à peu près équivalent à celui de l'an dernier chez les ferblantiers et ouvriers des métaux autres que le fer.

2 p. o/o de chômeurs chez les métallurgistes, 15 p. o/o chez les constructeurs-mécaniciens et serruriers; 4 p. o/o chez les ferblantiers et chez les ouvriers des métaux autres que le fer.

Le travail est estimé aussi abondant que celui de l'an dernier, pendant la période correspondante, dans la grande majorité des métiers de l'industrie des métaux; il paraît cependant plus actif chez les métallurgistes dans le Nord, les Ardennes, chez les serruriers à Nice, chez les ouvriers en instruments de précision à Paris; il est par contre moins abondant chez les mouleurs et monteurs à Fumay et à Monthermé, chez les métallurgistes et constructeurs-mécaniciens à Grenoble, chez les chaudronniers à Durfort (Tarn), chez les serruriers à Amiens, chez les forgerons à Marseille, chez les frappeurs-forgerons et chez les ferblantiers-boîtiers à Nantes; pour les autres parties de l'industrie du fer, pas de changement. Comparée à celle du mois précédent, la situation semble continuer à s'améliorer dans la métallurgie des Ardennes et dans la construction mécanique du Nord.

BÂTIMENT. — Grâce au temps particulièrement favorable, l'industrie du bâtiment a pu travailler régulièrement; cependant, dans certaines localités la surproduction de ces dernières années a arrêté les commandes nouvelles. Chômage sans changement chez les tailleurs de pierres; commandes assez nombreuses chez les marbriers; 4 p. o/o de chômeurs chez les maçons; reprise du travail chez les peintres et plâtriers.

Le travail semble aussi actif que l'an dernier dans la plupart des chantiers de tailleurs de pierres, de marbriers, de peintres et plâtriers; il est plutôt un peu plus faible, dans l'ensemble, chez les maçons. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les tailleurs de pierres à Porcieu-Amblagnieu (Isère), chez les marbriers à la cheminée à Cousolre (Nord) et chez les polisseurs-marbriers à Lyon, chez les maçons à Besançon, Annonay, Tarbes, Brest et Alger, chez les peintres à Armentières et Roubaix; d'autre part, commandes plus rares chez les tailleurs de pierres à Cognac, Libourne et Angers, chez les maçons à Amiens, Dunkerque, Sedan, Vichy, Saint-Étienne, Lyon, Aix, Carcassonne, Nantes; chez les plâtriers à Dunkerque et Carcassonne; chez les fumistes à Paris. Comparée à celle du mois précédent, la production devient plus active chez les tailleurs de pierres, chez les marbriers et chez les maçons à Vichy, Sens et Carcassonne (terrassiers).

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — Travail toujours actif dans la chaufournerie; dans la verrerie, production ralentie; dans la poterie et la céramique, situation stationnaire.

TRANSPORTS. — MANUTENTION. — COMMERCE. — Placement difficile chez les ouvriers et employés des entreprises de transports, de manutention et de commerce pour les causes déjà signalées dans le précédent bulletin. 2 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers et employés de l'industrie des transports, chômage sans changement chez les porteurs déchargeurs; chez les comptables et chez les employés de commerce, situation sans changement; 6 p. o/o de chômeurs chez les employés de l'alimentation; 8 p. o/o chez les coiffeurs.

Comparée à celle de l'an dernier, la situation est jugée plus mauvaise chez les petits loueurs et cochers à Paris, à Bordeaux, à Rennes, chez les marins du commerce à Bordeaux, chez les ouvriers du marché aux bestiaux à Paris, chez les journaliers du port au Havre, chez les comptables, les voyageurs de commerce et représentants de la bijouterie à Paris, chez les garçons de café, limonadiers à

Alger; placement plus difficile chez les élèves en pharmacie et chez les gens de maison à Paris; d'autre part ouvrage plus abondant chez les employés et porteurs de journaux et chez les coiffeurs à Paris, pour le reste pas de changement.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — Diminution des commandes, par rapport à l'an dernier, chez les *gantiers;* la hausse des cuirs et l'augmentation de la concurrence gênent les transactions; le nombre des chômeurs a un peu augmenté dans certaines maisons.

Les affaires ont faibli dans la *dorure* et l'*argenture* des métaux; les prix sont sans grande variation; mais les achats directs et les commandes sont moins nombreuses que l'an dernier, principalement dans les articles en bronze; on fait en moyenne 40 heures par semaine. Travail faible dans la *bijouterie d'imitation* (15.000 ouvriers); c'est la morte-saison, la journée est réduite à 9 heures.

Oise. — CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUVAIS. — Pendant le deuxième semestre de 1895, la grande production a rendu difficile la vente des *farines*, et les prix ont été peu rémunérateurs. La *féculerie* a fait une campagne peu prospère, les bas prix obtenus par ses produits ne lui permettant d'offrir des prix avantageux pour les pommes de terre; la production a diminué de plus d'un tiers, les prix ont baissé de 2 francs par 100 kilogrammes depuis 1894. La *glucoserie*, qui s'adressait avant à la féculerie, emploie de préférence des amideries de maïs, de riz, de manioc, etc. La *distillerie* a été dans une situation assez difficile, une fabrique a dû fermer, les autres ont restreint leur production par suite de la baisse des alcools. La main-d'œuvre, surtout dans les emplois pour lesquels on demande de bons ouvriers, a été plutôt rare. Dans la *sucrerie*, 2 fabriques n'ont pas été mises en marche; on a continué à perfectionner l'outillage. Grâce au relèvement des cours des sucres, fabricants et cultivateurs ont obtenu des meilleurs résultats que l'année dernière. Une ancienne fabrique de sucre cristallisé a été transformée en fabrique des sucres agglomérés. La quantité de *cidre* produite en 1895 a été de beaucoup inférieure à celle de 1894, ce qui a amené une augmentation de la consommation des vins, dans laquelle les vins de pays ne sont entrés que pour 1.000 hectolitres.

La fabrication des *papiers peints* se continue avec activité; elle a su compenser la diminution de son exportation par une augmentation de sa vente à l'intérieur et on espère que le succès ira croissant.

Dans les fabriques de *produits chimiques*, la vente a été assez difficile et la production s'en est ressentie; les cours, déprimés par la concurrence belge et allemande, mieux placée au point de vue de la matière première, ont laissé peu de marge aux fabricants; la main-d'œuvre, abondante dans les usines à proximité des villes, a été assez rare pour celles qui étaient installées dans les campagnes.

Dans l'industrie des *tissus*, *filatures* et *tissages*, la marche, d'abord très prospère, a été un peu gênée en fin d'année par suite de l'encombrement du marché et par la hausse de la matière première. Les prix ont été désavantageux, principalement dans les velours de coton, dont la consommation s'est restreinte. La main-d'œuvre a été abondante et n'a pas subi de chômage. Dans les fabriques de *passementerie*, dans les *tissages de laine* et de *couvertures*, la production a été assez faible en raison de l'hiver peu rigoureux; les prix de vente ont subi une baisse légère malgré la hausse survenue sur la matière première; la main-d'œuvre plutôt en excès a éprouvé quelque chômage dans les derniers mois de l'année; l'outillage mécanique a été modifié suivant les besoins nouveaux.

Le nombre des fabriques de *bonneterie* continue à diminuer dans l'Oise, l'outillage ne subit pas de transformation. Le manque d'ordres a modéré la production, principalement en fin d'année. Les prix sont restés bas et peu rémunérateurs. Les fabriques de *tapis* ont présenté une certaine activité, les ventes ont été assez nombreuses, mais à des prix en baisse.

Dans les fabriques de *boutons de soie* et de *soieries*, dans la *fabrication des corsets* la pro-

duction et la vente ont un peu progressé, mais la baisse survenue sur les prix et la concurrence de la main-d'œuvre pénitentiaire ont entraîné une diminution de 5 et 10 p. o/o sur les salaires.

Une notable amélioration s'est produite dans la *brosserie*, la *tabletterie* et la *boutonnerie*. Grâce à la reprise des affaires avec les États-Unis et avec l'Angleterre, grâce aussi à la mode qui s'est portée sur les articles de nacre, les fabriques ont été bien alimentées de commandes. La hausse des prix de vente, surtout pour les articles de nacre, a été en partie perdue par l'augmentation de la matière première. La crise des pays consommateurs (la Turquie d'Europe, l'Italie), la faiblesse des transactions avec l'Amérique, l'élévation des droits en Belgique ont empêché l'amélioration de s'accentuer.

Aux *forges* de Montataire, l'outillage a subi une transformation importante, qui va lui permettre de produire la tôle d'acier dans d'excellentes conditions; on vient de recevoir des commandes qui ont amené un peu d'activité. Une nouvelle société de *constructions mécaniques* s'est fondée à Creil. Une entreprise de *ponts* et *travaux en fer* a congédié 80 ouvriers faute de commissions; une autre maison, qui avait réduit à 9 heures la journée de travail, a pu, grâce à de nouveaux ordres, reprendre sa première activité. La fabrication des *machines agricoles*, bien alimentée de commandes, a pu travailler régulièrement; les prix de vente ont tendance à décroître, les cultivateurs se groupant pour acheter dans de meilleurs conditions de bon marché; main-d'œuvre suffisante, on trouve difficilement de bons forgerons, les tourneurs et ajusteurs sont plutôt en excès. Une reprise notable s'est produite dans la fabrication des *paillons métalliques* et articles *laminés, cuivre, argent, platine*, etc. L'exportation et la mode aidant, les affaires du dernier semestre 1896 ont été satisfaisantes; ouvriers en nombre suffisant, mais recrutement plus difficile des femmes et des enfants.

Les transactions ont été meilleures dans la *lunetterie* et dans la fabrication des *instruments d'optique;* ce qui a permis de diminuer un peu les stocks; les prix de vente ont maintenu leur tendance à la baisse et sont devenus peu rémunérateurs; il y a eu afflux de main-d'œuvre, mais pas de chômage.

Dans la *céramique du bâtiment*, le nombre des établissement a augmenté d'importance, mais quelques petites entreprises ont disparu, d'autant plus vite que leurs concurrents directs perfectionnaient plus rapidement leur outillage; les prix de vente, bien tenus, ont laissé une marge suffisante au grand fabricant; salaires en hausse suivant l'augmentation des affaires; journée de 10 heures en hiver et de 12 heures en été.

Dans le *commerce des bois*, une légère reprise s'était produite sur les bois de chauffage, mais l'augmentation des coupes mises en exploitation a amené ensuite une baisse importante sur ces mêmes sortes de bois; le bénéfice laissé au marchand a été encore diminué par l'augmentation des frais généraux résultant du peu d'importance et de la division des lots.

Nord. — *Industries textiles.* — En *tissus* les affaires sont actives; les articles d'été en magasin sont recherchés mais les existences sont presque nulles. Les *fabricants de draperie* échantillonnent actuellement pour les nouveautés d'hiver de 1897.

Dans le *commerce des laines* on accuse un bon courant d'affaires avec prix en faveur des vendeurs pour tous les genres, sauf toutefois les beaux peignés d'Australie que la consommation semble délaisser depuis quelque temps.

Les documents officiels témoignent d'ailleurs d'une situaiion favorable de notre commerce avec l'étranger, surtout pour certains articles. — *L. Letombe.*

Puy-de-Dôme. — Grâce à la bonne saison, le bâtiment est en pleine activité à Clermont-Ferrand, où les ouvriers *plâtriers, menuisiers* et *tailleurs de pierres*, qui ne comptent aucun chômeur, font 11 heures par jour; ces derniers vont même jusqu'à 12 heures et plus. Les ouvriers *tailleurs de pierres* réclament en ce moment le règlement du travail à la journée parce que, dans les métrés, certains entrepreneurs n'appliquent pas le tarif de la corporation, ce qui réduit notablement la journée de l'ouvrier.

Aucun chômeur parmi les *typographes*. Le travail tend plutôt à augmenter à l'approche des saisons des villes d'eau qui existent dans le département.

PONTGIBAUD. — La fonderie de cette localité traverse en ce moment une période difficile. Une vingtaine d'ouvriers seulement sont occupés et pas d'une façon permanente. Des recherches sont poussées activement pour trouver de nouveaux filons. — *Fonfraid.*

Loire. — ROANNE. — Le travail est très actif en ce moment chez les *tisseurs*, *teinturiers*, *apprêteurs*, *charpentiers*, *menuisiers*, en un mot dans toutes les corporations. — *Fonfraid.*

Bouches-du-Rhône. — CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE. — Pendant le deuxième semestre de 1895, le nombre des fabriques en activité pour la préparation des *liqueurs* et *vermouts* a été en augmentant, un certain nombre de commerçants qui, en qualité d'intermédiaires, s'étaient assurés déjà l'écoulement de leurs produits, ayant, à leur tour, monté des fabriques. Production et ventes stationnaires, avec tendance à la hausse; pour les vermouts les prix sont restés stationnaires malgré la hausse des vins, les liqueurs ont baissé grâce au bas prix des alcools. Il ne s'est pas produit de chômage dans les usines, mais des réductions d'heures; le personnel supplémentaire à la journée et à la semaine a été spécialement atteint. Main-d'œuvre abondante, plutôt en excès.

Dans l'*amidonnerie*, situation stationnaire, la production et les prix de vente suivent les fluctuations du marché des blés; main-d'œuvre abondante.

Dans la *stéarinerie*, travail plutôt faible, vente difficile; par suite des droits de consommation, les fabriques de bougies soutiennent difficilement la lutte contre le pétrole, et les exportations ne compensent pas cette diminution; prix en baisse et peu avantageux; les salaires se ressentent aussi de cette situation peu prospère et sont également en baisse; la main-d'œuvre est en excès.

Pour les *hauts fourneaux*, production et vente peu actives par suite de la concurrence étrangère, prix de vente très bas et peu avantageux; pour le reste situation stationnaire.

Hérault. — CETTE. — Chômage dans un grand nombre de corps de métiers : les *tonneliers*, les *plâtriers-maçons* et *tailleurs de pierres*, les *portefaix* et *soutireurs*. Pour ces derniers le chômage durera, et même ira en s'aggravant, jusque vers septembre. Quant aux prix de la journée et aux heures de travail, il n'y a pas de changement. Dans les autres corps d'état la situation reste stationnaire; sauf cependant pour les *saleuses de sardines* qui ont commencé la campagne depuis quelques jours. Cette campagne dure environ quatre mois. La journée de travail est de 10 heures et le prix de la journée 3 francs. — *R. Maurin.*

Haute-Garonne. — Les *marchands tailleurs* de la région de Toulouse ont reçu moins de commandes que l'année précédente, les prix sont en baisse et peu rémunérateurs; quelques nouvelles maisons ont été fondées.

Loire-Inférieure. — Les commandes ont été assez nombreuses chez les *cordonniers-bottiers* de Nantes pendant la période de fêtes que l'on a traversée, mais depuis le travail s'est un peu ralenti; les prix se sont bien tenus et la rémunération du travail n'a guère varié; la reprise habituelle des affaires au printemps aurait été meilleure si la saison d'hiver avait été plus favorable.

Seine-Inférieure. — *Chambre de commerce de Rouen.* — La *distillerie* n'a pas vu sa situation s'améliorer pendant le premier trimestre de 1896, les affaires étant très restreintes par suite de l'incertitude du régime des boissons. Situation stationnaire dans l'industrie des *produits chimiques.*

La *tannerie* présente peu d'activité; par suite du manque d'adjudications, une baisse notable s'est produite sur le cuir fort à semelles dont un cinquième environ est employé habituellement pour la chaussure militaire; plusieurs maisons ont même suspendu leur travail.

Dans les *filatures de coton*, les transactions n'ont guère présenté d'activité que vers la fin de janvier et le courant de février, accompagnant une légère hausse de la matière première. Stocks et provisions de tissage faibles. La marge laissée à la fabrication, sans permettre de gros bénéfices, ne laisse cependant place à aucun genre de perte. Dans l'industrie du *tissage*, de la *rouennerie* et des *mouchoirs*, les tendances faibles de l'année précédente s'étant accentuées pendant les premiers mois de cette année et la hausse demandée par les producteurs ayant arrêté les acheteurs, le travail a été sensiblement réduit. D'autres part, les affaires avec l'Algérie, momentanément influencées par la sécheresse persistante, ont pu reprendre ensuite grâce à une période de pluies qui est venu assurer la récolte. Les exportations en Indo-Chine ont été assez suivies. Dans les fabriques d'*indiennes*, l'activité des deux

premiers mois de cette année s'est un peu affaiblie en mars dans la prévision d'une baisse de la matière première. La fabrication est également ralentie dans les ateliers de *teinturiers* et *blanchisseurs de tissus;* elle est, par contre, prospère dans les ateliers de *blanchisseurs de filés.*

La reprise des affaires dans les chantiers de *constructions mécaniques* est peu importante; la fin des travaux entrepris pour la construction de l'Exposition va augmenter le malaise. La situation chez les *constructeurs de navires* se maintient assez bonne, les commandes sont en quantité satisfaisante.

Quant au *mouvement du port,* les arrivages (principalement en vins d'Algérie et d'Espagne, peu de vins du midi de la France, à cause de la concurrence des tarifs réduits de chemins de fer) ont été inférieurs de 17.759 tonnes à ceux du dernier trimestre de 1895, mais supérieurs de 118.884 tonnes au trafic de la période correspondante de cette année 1895, qui avait été considérée comme très faible. Les sorties ont été de 51.469 tonnes pendant le premier trimestre de 1896, dépassant de 12.727 tonnes celles du trimestre correspondant de 1895, mais inférieures de 5.157 tonnes aux sorties constatées pendant le dernier trimestre de 1895.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Les *pâtissiers-cuisiniers* estiment que 7 p. o/o de leurs adhérents sont sans place.

Industrie du livre. — Les ouvriers de la *brochure* entrent dans la période de la morte-saison; la journée de travail est diminuée d'une heure pour quelques ouvriers. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *typographes,* grâce aux impressions pour les élections; 5 p. o/o de chômeurs chez les *margeurs-pointeurs;* 4 p. o/o chez les *conducteurs-typographes.*

Textiles. — Ralentissement très sensible du travail chez les *passementiers à la barre* par suite du changement de saison. Bien que la saison actuelle soit inférieure à celle de l'année dernière qui avait été particulièrement favorable, le travail est encore assez actif dans la *couture* et dans la *mode.* Les *coupeurs-tailleurs* estiment qu'un peu plus du cinquième des leurs manquent de commandes, la journée est diminuée de 2 heures et ramenée à 8 heures.

Bois. — Augmentation de la durée du travail dans un certain nombre d'ateliers de *charrons,* c'est la saison des réparations et des remises à neuf des voitures. Très peu de chômage chez les *peintres en voitures;* journée de 12 heures dans quelques maisons, mais plus généralement de 10 heures; la saison, un peu retardée par le mauvais temps du printemps, semble devoir se maintenir assez bonne; le prix de l'heure aurait plutôt tendance à diminuer, par suite de l'augmentation de la concurrence des patrons. Les *coffretiers* comptent 2 p. o/o de leurs adhérents sans ouvrage; les *mouluriers-finisseurs* aucun.

Métaux. — Les *tailleurs sur acier* estiment qu'un peu plus du cinquième des leurs sont atteints par le chômage. Journée de 11 heures en moyenne chez les *estampeurs-poêliers.* Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les ouvriers en *instruments de précision* qui comptent 2 p. o/o des leurs sans place; la journée habituelle de 10 heures est diminuée d'une heure pour quelques ouvriers; placement plus facile grâce aux commandes pour les appareils de photographies animées. Pas de chômeurs signalés chez les *graveurs pour impressions sur étoffes* de Saint-Denis, travail 70 heures environ par semaine.

Bâtiment. — Très peu de travail chez les *ornemanistes en carton-pierre.* L'amélioration signalée chez les *fumistes* continue, journée ordinairement de 11 heures. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *biseauteurs-polisseurs,* ouvrage moins abondant que l'an dernier, mais plus important que le mois précédent, travail 69 heures par semaine.

Transports, Commerce. — Par suite de la diminution des arrivages et de la difficulté des transactions, les *ouvriers du marché aux bestiaux* trouvent plus difficilement à s'occuper que l'an dernier; ils estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *porteurs* et *employés de journaux;* travail environ 100 heures par semaine. Les *comptables* estiment que 6 p. o/o des leurs sont sans place,

les *bouchers* 5 p. o/o, légère augmentation du nombre des étaux, les salaires ont tendance à la baisse, travail 105 heures par semaine (dimanche compris). Pas de chômeurs parmi les *placiers en fleurs et en plumes;* par suite des variations de la mode, les affaires en plumes sont un peu inférieures à celles de l'an dernier; les commandes en fleurs sont à peu près les mêmes. Les *coiffeurs* estiment qu'environ 1 p. o/o des membres de leur syndicat sont sans place, journée variant de 14 à 15 heures par jour, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Placement plus difficile que l'année dernière chez les *élèves en pharmacie.*

Seine-et-Oise. — Les commandes sont maintenant abondantes chez les *carriers* de Saint-Chéron, prix de façon moins élevés que les années précédentes. A Versailles, 1 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, chez les *travailleurs du livre.* Pas de chômeurs signalés chez les *blanchisseurs* et *blanchisseuses* de Rueil; durée du travail 60 heures par semaine. A Versailles, ouvrage plus abondant que le mois précédent chez les *maçons* et *tailleurs de pierres,* la journée est augmentée d'une heure dans deux importantes maisons.

Oise. — Pas de chômeurs signalés et commandes plus abondantes que l'an dernier chez les *cordonniers* de Liancourt. A Esquennoy, une fabrique qui occupait 40 *tisseurs* vient de fermer. Travail toujours actif chez les ouvriers des *scieries mécaniques* de Hermes. Pas de chômeurs signalés chez les *boutonniers en os* de Méru.

Somme. — Chez les *bonnetiers* de Corbie, journée de 12 heures; à Villers-Bretonneux, dans une importante entreprise de *filature* et de *bonneterie,* le gain des *doubleuses* et des *racoutreuses* est diminué d'un quart environ. A Amiens, dans les ateliers de *constructions mécaniques,* travail irrégulier avec tendance à la diminution, on ne fait guère que des réparations, sauf dans une maison où l'activité paraît satisfaisante; chez les *serruriers,* peu de commandes pour des constructions neuves, cependant on ne signale pas d'ouvriers sans place.

Pas-de-Calais. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* d'Arras, journée de 10 heures, même durée de travail chez les *typographes* de Calais et chez ceux de Boulogne-sur-Mer; chez ceux-ci, l'ouverture de la saison balnéaire amène une augmentation générale des commandes; pour quelques ouvriers, le gain hebdomadaire est augmenté d'un quart environ. 18 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués chez les *cordonniers* de Boulogne-sur-Mer, travail environ 54 heures par semaine; dans plusieurs ateliers la journée a tendance à être réduite faute de commandes. A Calais, ralentissement annuel du travail chez les *ourdisseurs.*

Nord. — Aux *mines* d'Aniche, le chômage momentané du lundi a cessé; extraction active. Chez les *relieurs-papetiers* de Lille, travail satisfaisant. Chez les *typographes* de Valenciennes, ouvrage moins abondant que l'an dernier, 3 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués. Commissions plus abondantes que l'an dernier et pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs de l'industrie textile* de Roubaix, journée de 12 heures; une maison vient de se créer, elle occupe 100 ouvriers. A Lille, situation toujours satisfaisante dans *l'industrie cotonnière* et dans *l'industrie lainière.* Les ouvriers de l'union syndicale de *l'industrie textile* comptent 2 p. o/o des leurs sans ouvrage; la durée du travail varie de 66 à 72 heures par semaine. Les commandes se maintiennent plus abondantes que l'an dernier chez les ouvriers de *l'industrie du fil,* pas de chômeurs signalés, journée de 11 heures; 4 établissements de la région s'agrandissent. Situation également satisfaisante chez les *tisserands* d'Haspres, pas de chômeurs signalés chez ceux d'Avesnes-les-Aubert, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Les *mouleurs en fer* et *en cuivre* d'Armentières sont encore bien occupés. A Lille, dans l'industrie des *métaux,* la reprise du travail déjà signalée, grâce aux commandes de l'industrie lainière, linière et cotonnière, se maintient; dans les ateliers de constructions mécaniques, la durée du travail est de 60 heures au moins par semaine. Chez les *marbriers à la cheminée* de Cousolre, travail toujours actif, journée de 11 heures. Journée portée à 12 heures chez les *maçons* de Dunkerque; de même chez les *peintres* de Roubaix, qui reçoivent plus de commandes que l'an dernier. Reprise du travail depuis le mois dernier chez les *plâtriers* de Dunkerque, qui comptent 14 p. o/o des leurs sans ouvrage. A Armentières, baisse sur le pain, 0 fr. 04 par kilogramme.

Ardennes. — Travail toujours actif chez les *ardoisiers-mineurs* de Fumay. Pas de chômeurs signalés chez les *tisseurs* d'Illy, la journée est augmentée de 2 heures chez les *apprêteurs*, pour 600 ouvriers; les *tisseurs* de Villers-Cernay comptent 7 p. o/o de leurs membres en chômage. Travail réduit chez les *mouleurs* de Monthermé, qui font 45 heures par semaine. Commandes encore faibles chez les *mouleurs* et chez les *monteurs en cuisinières* de Fumay. Situation toujours satisfaisante chez les *métallurgistes* d'Aiglemont, Braux, Étion, Joigny-sur-Meuse, Sedan, Vivier-au-Court. Journée de 11 heures chez les *maçons* de Sedan.

Marne. — A Reims, travail réduit chez les *lithographes*, qui ne comptent cependant pas de chômeurs et qui font la journée de 11 heures; journée de 10 heures et peu de commandes chez les *cartonniers, relieurs, papetiers.*

Aube. — Légère amélioration chez les *plâtriers* de Troyes, la journée est augmentée de 2 heures pour quelques ouvriers. La journée est généralement diminuée d'une heure chez les *cartonniers.*

Haute-Marne. — Commandes toujours abondantes chez les *mégissiers de rivière* de Chaumont.

Meuse. — Pas de chômeurs signalés chez les *carriers* de Lérouville.

Meurthe-et-Moselle. — Travail de 60 heures par semaine chez les *mineurs* de Chavigny. A Nancy, les *typographes* comptent 6 p. o/o des leurs en chômage; le travail est assez abondant dans un certain nombre de petites maisons; le gain hebdomadaire dans plusieurs ateliers est augmenté de 1/3 environ. Depuis le mois dernier le travail a repris chez les *cordonniers*, qui comptent 9 p. o/o des leurs sans ouvrage; une maison nouvelle vient de se fonder, elle n'occupe encore qu'une dizaine d'ouvriers; dans trois maisons le travail de la saison d'hiver n'étant pas encore commencé, la journée est réduite d'un quart d'heure. Pas de chômeurs signalés chez les *tailleurs d'habits*, c'est la pleine saison de travail; on fait de 78 à 80 heures par semaine. Travail de 72 heures par semaine chez les *menuisiers*, commandes plus nombreuses que l'an dernier. Léger ralentissement des commandes chez les *métallurgistes*, sans cependant entraîner de renvoi d'ouvriers. Les *ouvriers en limes* sont encore bien occupés.

Jura. — Pas de chômeurs signalés chez les *métallurgistes* de Fraisans, durée du travail 90 heures par semaine. Des commandes abondantes permettent d'occuper tous les *typographes* de Salins.

Haute-Saône. — Les *typographes* de Vesoul sont tous occupés.

Doubs. — A Besançon, pas de chômeurs parmi les syndiqués chez les *ouvriers en cuir.* Journée de 10 à 12 heures et ouvrage moins abondant que l'an dernier à pareille époque chez les *charpentiers*, qui ne signalent cependant pas de compagnons sans travail, Pas de chômeurs signalés chez les *maçons*, qui font environ 72 heures par semaine.

Ain. — Activité satisfaisante chez les *tailleurs de pierres* de Thoiry.

Côte-d'Or. — Reprise du travail chez les *carriers* de Comblanchieu, augmentation de 10 p. o/o sur certains prix de façon. A Dijon, cher les *cordonniers*, travail 66 à 70 heures par semaine (y compris une demi-journée le dimanche), ouvrage plus abondant que l'an dernier. Pas de chômeurs signalés chez les *tonneliers.*

Yonne. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* d'Auxerre, l'amélioration déjà constatée s'accentue. A Sens, légère diminution des commandes depuis le mois dernier chez les *ouvriers du bâtiment*, cependant pas de chômeurs signalés parmi les syndiqués; journée de 12 heures. A Sens, diminution sur le pain de 0 fr. 05 par deux kilogrammes.

Nièvre. — Reprise du travail chez les *bûcherons*, grâce aux opérations de l'écorçage, pas de chômeurs signalés à Menou, à Balleray et à Menestreau.

Allier. — Chez les *mineurs* de Commentry pas de chômeurs, de même chez les *typographes* de Cusset, qui ont reçu plus de commandes que l'an dernier; 13 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *boulangers* de Moulins.

Puy-de-Dôme. — Les *menuisiers en bâtiment* de Clermont-Ferrand comptent 3 p. o/o des leurs sans ouvrage; journée de 11 heures; une diminution de 15 p. o/o sur les prix de façon atteint une douzaine d'ouvriers.

Haute-Loire. — Diminution notable du travail chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Sainte-Sigolène, 2/5 des ouvriers manquent de commandes, pas de chômeurs signalés chez ceux de Saint-Didier-la-Séauve, mais le gain hebdomadaire est réduit d'un peu plus de moitié.

Loire. — A Saint-Étienne, placement plus facile chez les *boulangers*. Ouvrage plus abondant que l'an dernier et pas de chômeurs chez les *typographes*. Le chômage atteint 8 p. o/o des adhérents chez les *ouvriers en tissus élastiques*, ouvrage plus faible que le mois précédent, la journée varie de 10 à 11 heures dans les maisons qui ont réduit leur personnel, elle est abaissée à 8 et 7 heures dans celle où tous les ouvriers ont été maintenus. Chez les *tisseurs-épingleurs*, on s'attend à une reprise du travail, pour le moment on se prépare, on échantillonne. Les *chefs d'ateliers rubaniers* manquent encore de commandes, ils estiment qu'un peu plus du tiers des métiers ont cessé de battre, les prix de façon sont également en baisse; de même chez les *passementiers* de la Fouillouse. A Saint-Étienne, ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *métallurgistes*, qui estiment à un peu plus de 2 p. o/o le nombre de leurs chômeurs, durée du travail de 50 à 60 heures par semaine; quelques maisons embauchent des *ajusteurs* pour les réparations. Pas de chômeurs signalés chez les *balanciers*, journée de 11 heures; une maison vient de fermer. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* et *aides*, qui font environ 70 heures par semaine (dimanche compris).

Rhône. — A Lyon, les *confiseurs-pâtissiers* comptent 14 p. o/o des leurs sans place. 7 p. o/o de chômeurs chez les *cartonniers*, la journée varie de 8 à 10 heures; ouvrage plus faible que l'an dernier et que le mois précédent. 3 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* Pas de chômeurs signalés chez les *imprimeurs-conducteurs*, cependant ouvrage moins abondant que l'an dernier. De même, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *tanneurs corroyeurs*, par suite de l'instabilité du prix de vente; le chômage atteint un tiers environ des syndiqués, la durée du travail hebdomadaire varie de 48 à 50 heures par semaine. Diminution des commandes chez les *coupeurs-brocheurs*, qui comptent 4 p. o/o des leurs sans ouvrage; dans plusieurs ateliers, la journée est diminuée de 2 heures.

Commissions toujours abondantes chez les *tisseurs* d'Amplepuis, de même chez ceux de Marnand (*tissus de laine* et *tissus de coton*) et chez ceux de Mardore. Dans la région de Lyon, travail réduit pour un peu plus des trois quarts des *imprimeurs sur étoffes*. Chez les *chapeliers en fantaisie*, légère augmentation de la durée du travail dans quelques maisons groupant un tiers environ des ouvriers; pour le reste, pas de changement et même quelquefois diminution de la journée.

A Lyon, nombreux placements effectués chez les *chauffeurs-mécaniciens*, 3 p. o/o de chômeurs. Les *ouvriers sur cuivre* de Villefranche sont encore bien occupés. A Lyon, commandes plus nombreuses que l'an derniers chez les *bronziers;* ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les ouvriers de la *marbrerie*, qui comptent 12 p. o/o des leurs en chômage; la journée habituelle de 10 heures est augmentée de 2 heures pour une vingtaine d'ouvriers. Pas de chômeurs signalés chez les *cochers* et *conducteurs* de tramways.

Haute-Savoie. — Extraction toujours active chez les *carriers* de Thollon. A Annecy, 5 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués et environ 47 heures de travail par semaine chez les *chapeliers*. Production active chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*.

Isère. — Commandes moins abondantes que l'an dernier et que le mois précédent chez les *teinturiers en peaux* et *palissonneurs* de Grenoble, qui comptent 8 p. o/o de chômeurs parmi leurs membres. De même, réduction des commissions chez les *gantiers* de Gières, le nombre des ouvriers qui manquent de commandes serait doublé. A Grenoble, journée de 11 heures chez les *mouleurs en fer*, production plus active que l'année passée. Ouvrage

moins abondant que l'an dernier chez les *métallurgistes*, qui comptent 14 p. o/o des leurs sans-ouvrage, durée du travail de 50 à 60 heures; chez les *chauffeurs-mécaniciens*, placement difficile et salaires en diminution; de même, chez les *serruriers* et *ouvriers des fabriques de vélocipèdes*. Activité satisfaisante chez les *tailleurs de pierres* de Porcieu-Amblagnieu.

Drôme. — Chez les *carriers* de Saint-Restitut, ouvrage moins abondant que l'an dernier, cependant pas de chômeurs signalés.

Alpes-Maritimes. — A Cannes, pas de chômeurs signalés chez les *jardiniers*. La saison chez les *cuisiniers* est maintenant terminée. Ouvrage en diminution chez les *typographes* par suite de la fin de la saison des étrangers; les ouvriers supplémentaires viennent de quitter la contrée, il ne reste plus que les ouvriers de la ville, parmi lesquels on ne signale pas de chômeurs; une maison occupant une dizaine d'ouvriers a réduit la journée à 8 heures; une autre suspend le travail un jour par semaine. A Nice, les *serruriers* comptent 6 p. o/o des leurs sans ouvrage; un atelier qui occupait une trentaine d'ouvriers vient de fermer, la durée du travail est de 63 heures environ par semaine; production plus active que l'an dernier. Comme tous les ans, à pareille époque, notable diminution des commandes chez les *marins du commerce* de Cannes, le chômage atteint un peu plus du tiers des syndiqués.

Corse. — Les *typographes* de Bastia comptent 8 p. o/o des leurs en chômage.

Var. — Pas de chômeurs signalés chez les *bouchers* et *tripiers* de Toulon; travail 77 heures environ par semaine.

Bouches-du-Rhône. — Chez les *mineurs* de Fuveau, travail réduit à trois jours par semaine. A Marseille, placement plus facile, depuis le mois dernier, chez les *cuisiniers* par suite des commandes pour la banlieue, 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, travail, 112 heures par semaine (dimanche compris); une maison nouvelle occupant quelques ouvriers vient de se fonder. Les *papetiers-relieurs* estiment qu'un peu plus du quart de leurs membres sont atteints par le chômage; la journée de travail est diminuée de deux heures et réduite à huit heures; l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent; une maison qui occupait quelques ouvriers vient de fermer. L'amélioration déjà signalée chez les *typographes* se continue, particulièrement dans deux maisons qui ont obtenu la composition d'importants ouvrages, et plusieurs imprimeries font travailler une demi-journée le dimanche.

Les *tanneurs* estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage; deux maisons qui occupaient une trentaine d'ouvriers viennent de fermer. 11 p. o/o de chômeurs signalés chez les *selliers-bourreliers*. Situation toujours difficile chez les *charpentiers-calfats*.

Pas de chômeurs signalés chez les *carrossiers;* la bonne saison amène une reprise du travail, la journée est augmentée d'une demi-heure, on fait habituellement 65 heures par semaine. Placement plus difficile que l'an dernier chez les *tonneliers*, qui estiment à 14 p. o/o le nombre de leurs adhérents inoccupés.

Diminution du travail chez les *forgerons*, qui comptent 11 p. o/o des leurs sans ouvrage. Travail encore faible chez les *carreleurs;* 1 p. o/o de chômeurs chez les *verriers*, travail 52 heures par semaine; une quarantaine d'ouvriers ont arrêté leurs travaux par suite des réparations annuelles. A Aix, reprise du travail chez les *maçons*, pas de chômeurs signalés, journée de 10 heures.

Ardèche. — A Annonay, le travail n'a pas encore repris chez les *mégissiers-palissonneurs*, deux ateliers travaillent encore normalement, les autres font faire des demi-journées. 8 p. o/o de chômeurs chez les *mégissiers de rivière*, travail 50 heures par semaine; l'an dernier, à pareille époque, le travail était en pleine activité; la diminution porte principalement sur les petits ateliers. Les grandes entreprises ont leur personnel bien occupé, sauf une, qui ne fait faire que la demi-journée à ses 120 ouvriers. Les *chapeliers-fouleurs* de Serrières estiment qu'un peu plus d'un quart des leurs sont atteints par le chômage; dans un atelier, on ne fait que la moitié de la semaine, dans deux autres, le travail est encore plus réduit. Chantiers plus nombreux que l'an dernier chez les *maçons* d'Annonay, travail 64 heures par semaine, pas de chômeurs signalés.

Aveyron. — A Decazeville, l'augmentation du nombre des jeunes ouvriers et manœuvres embauchés dans la *mine* tend à réduire le travail des anciens ouvriers. Pas de chômeurs signalés chez les *gantiers* de Millau, travail assez abondant malgré un léger ralentissement des commissions pour l'Amérique.

Tarn. — A Albi, chez les *chapeliers-approprieurs*, les commandes sont en diminution par suite de la concurrence des machines, la durée du travail est descendue parfois à 24 heures par semaine. A Graulhet, grâce à de nouvelles formes de chapeaux, le travail a un peu repris; les *chapeliers* estiment qu'un quart de leurs adhérents sont atteints par le chômage; la durée du travail atteint 36 heures par semaine en moyenne. Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers* de Carmaux.

A Carmaux, hausse de 0 fr. 05 par litre de vin.

Hérault. — Reprise du travail chez les *cultivateurs-terrassiers* de Marsillargues, 7 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents, travail 48 heures par semaine. Chez les *mineurs* de Graissessac, ouvrage peu abondant, le travail est arrêté un jour par semaine. Reprise du travail chez les *cordonniers* de Montpellier grâce à l'Exposition, la journée est généralement augmentée de 2 heures; on fait 72 heures par semaine. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *verriers* du Bousquet-d'Orb, la journée est diminuée d'une demi-heure, on fait 51 heures par semaine; le chômage atteint un grand nombre d'ouvriers.

Aude. — Pas de chômeurs signalés chez les *ouvrières de l'habillement* de Carcassonne, les fêtes locales procurent une augmentation de commandes, la journée est augmentée de 2 heures pour 200 ouvrières environ, ce qui entraîne une augmentation de 10 p. 0/0 sur le gain hebdomadaire; travail faible chez les *tailleurs* de Narbonne. A Carcassonne, les *charpentiers* comptent 4 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; la journée est en moyenne de 10 heures. Commandes plus nombreuses que l'an dernier chez les *menuisiers*, pas de chômeurs signalés, journée de 10 heures. Ralentissement du travail chez les *terrassiers*.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, travail encore faible chez les *travailleurs de la terre*, cependant les opérations du sulfatage permettent d'occuper quelques ouvriers en plus, Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre*, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, l'amélioration signalée chez les *menuisiers* se continue, pas de chômeurs signalés, la journée est augmentée d'une heure et demie dans un atelier de 15 ouvriers; elle est généralement de 10 heures. 7 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents au syndicat chez les *charrons-forgerons;* journée de 10 heures, l'ouvrage tend à diminuer, les commandes de voitures pour les stations balnéaires des Pyrénées étant presque terminées. 13 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers de l'*Union métallurgique*, travail 50 à 60 heures par semaine. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *maçons;* on signale l'ouverture de trois chantiers nouveaux; on demande des ouvriers.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, 3 p. 0/0 de chômeurs chez les *boulangers*. Commandes abondantes chez les *tapissiers*, grâce aux constructions nouvelles et à la saison balnéaire de Biarritz; pas de chômeurs. Travail encore faible chez les *tailleurs*, par suite de la diminution des commandes d'Espagne. 4 p. 0/0 de chômeurs chez les *bouchers-tripiers*, qui font en moyenne 80 heures par semaine.

Lot-et-Garonne. — Pas de chômeurs signalés parmi les syndiqués chez les *cordonniers* de Villeneuve-sur-Lot; cependant commandes moins abondantes que l'an dernier, la saison d'été se termine maintenant; la journée est réduite à 11 heures et demie pour 300 ouvriers; diminution de 10 p. 0/0 sur le gain hebdomadaire pour 370 ouvriers et ouvrières; le syndicat a embauché 49 des ouvriers laissés sans commandes; il les emploie à la confection de chaussures cousues à la main.

Gironde. — A Bordeaux, placement plus facile que le mois précédent chez les *compagnons* et *aspirants-boulangers*, qui comptent 12 p. 0/0 des leurs sans place. Travail abondant chez

les *cuisiniers* grâce aux demandes des stations thermales, durée de travail de 10 à 14 heures par jour; elle est de 98 heures par semaine chez les *pâtissiers-glaciers*, qui estiment à 17 p. o/o le nombre de leurs adhérents sans place. A Libourne, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les *typographes*. Nombreux chômeurs chez les *charpentiers de haute futaie* de Bordeaux; on fait 60 heures par semaine dans les chantiers. A Libourne, légère reprise du travail chez les *menuisiers*, journée de 11 heures. L'amélioration signalée chez les *tailleurs de pierres* et *maçons* se continue, on a embauché un certain nombre d'ouvriers de passage. A Bordeaux, grâce à la période des fêtes, reprise du travail depuis le mois dernier chez les *garçons-limonadiers*, qui comptent 18 p. o/o des leurs sans place, la durée de la journée atteint 18 heures; deux nouveaux établissements occupant quelques garçons viennent d'être fondés. Environ 1 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués chez les *coiffeurs*, et 8 p. o/o chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — Dans la région de Rochefort, 3 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes*.

Charente. — Pas d'ouvriers inoccupés chez les *typo-lithographes* d'Angoulême, ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Journée augmentée d'une heure chez les *tailleurs de pierres* et *maçons* de Cognac, cependant ouvrage moins abondant que l'an dernier, le chômage atteint de nombreux ouvriers.

Haute-Vienne. — A Limoges, commandes plus nombreuses que l'an dernier et que le le mois précédent chez les *typographes*. Reprise du travail chez les *mécaniciens-serruriers*, qui estiment que 10 p. o/o de leurs membres sont atteints par le chômage, journée de 10 à 12 heures.

Corrèze. — Chez les *typographes* de Tulle, la journée habituelle de 10 heures est augmentée d'une heure pour quelques ouvriers, chez ceux de Brive, pas de chômeurs signalés. Reprise du travail chez les *chapeliers-fouleurs* de Bort, la journée est augmentée de 3 et 4 heures pour 30 ouvriers, on fait généralement de 75 à 78 heures par semaine. Les *métallurgistes* de Tulle estiment que 6 p. o/o des leurs sont atteints par le chômage; travail, 60 heures par semaine. A Tulle, la viande est augmentée de 0 fr. 10 par kilogramme.

Creuse. — Travail très réduit chez les *chapeliers* de Bourganeuf.

Cher. — Diminution de travail chez les *ouvriers agricoles* de Nérondes; le chômage atteint un quart des syndiqués. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *bûcherons* de Méry-ès-Bois, 6 p. o/o de chômeurs, travail 72 heures par semaine; le gain hebdomadaire est en augmentation de près d'un cinquième depuis le mois dernier. Chez les *bûcherons* de Feux, après une reprise de travail d'une quinzaine de jours, le manque d'ouvrage se fait de nouveau sentir. A Bourges, travail toujours actif chez les ouvriers des *fabriques de toiles cirées*, de même chez les *travailleurs sur métaux*. Les *maçons* de Dun-sur-Auron sont tous occupés, la durée du travail atteint 50 heures par semaine. Production toujours active chez les *chaufourniers* de Jussy-le-Chandrier. A Jussy-le-Chandrier, hausse sur le pain, 0 fr. 05 par 5 kilogrammes.

Indre. — Ouvrage toujours abondant chez les *typographes* de Châteauroux.

Vienne. — A Poitiers, ouvrage plus abondant que l'an dernier et pas de chômeurs signalés chez les *imprimeurs;* de même chez les *tailleurs*, qui font, en atelier, la journée de 10 heures et demie. Les *menuisiers* estiment qu'un tiers des syndiqués sont atteints par le chômage. A Poitiers, diminution sur la viande de porc, 0 fr. 05 par kilogramme.

Deux-Sèvres. — Fabrication toujours active chez les *gantiers* de Niort, sauf dans quelques ateliers où la journée est réduite.

Vendée. — Commandes plus nombreuses que le mois précédent chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon, la journée habituelle de 10 heures est augmentée de 2 heures dans un

atelier occupant quelques ouvriers; un journal nouveau vient d'être fondé. Pas de chômeurs signalés chez les *tisserands* d'Évruines, de même chez ceux des Epesses; la reprise s'accentue chez ceux de Mortagne-sur-Sèvre qui comptent 13 p. o/o des leurs sans ouvrage. Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon.

Loire-Inférieure. — A Nantes, les *cuisiniers* comptent 13 p. o/o des leurs sans place. Commandes plus nombreuses que l'an dernier chez les *typographes* de Saint-Nazaire. A Nantes, les *ajusteurs, tourneurs, robinetiers* comptent un peu moins de 1 p. o/o des leurs sans ouvrage; les *serruriers*, deux cinquièmes des syndiqués, les constructions de bâtiments se trouvant entravées par la suspension des travaux chez les maçons; les *ferblantiers-boîtiers* comptent un cinquième de leurs adhérents sans ouvrage pour les conserves, la récolte des petits pois ayant été diminuée par le temps trop sec; journée habituelle de 12 heures.

Finistère. — A Brest, chez les *typographes*, journée habituelle de 10 heures, pas de chômeurs; de même chez les *maçons* qui font la journée de 12 heures et reçoivent plus de commandes que l'an dernier.

Côtes-du-Nord. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Saint-Brieuc, les commandes ont sensiblement augmenté depuis le mois dernier en vue des fêtes projetées.

Ile-et-Vilaine. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Fougères, un peu plus de 1 p. o/o chez ceux de Rennes; pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers en cuirs et peaux*, une maison de peu d'importance vient de fermer, la journée est réduite de 4 heures pour une quinzaine d'ouvriers; 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *coupeurs en chaussures* de Fougères, ouvrage plus faible que l'an dernier, journée généralement réduite à 9 heures.

Maine-et-Loire. — A Angers, les *boulangers* estiment qu'un peu plus d'un cinquième des leurs sont inoccupés, cependant ouvrage plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Diminution du gain hebdomadaire chez les *cordonniers* de Cholet dans une maison de faible importance. A Angers, journée de 11 heures environ chez les ouvriers de *l'industrie textile*, ouvrage moins abondant que l'an dernier, un grand nombre d'ouvriers manquent de commandes. Pas de chômeurs signalés chez les *tapissiers*, la journée est portée à 10 heures. 16 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents, chez les *tailleurs de pierres;* un peu moins de 3 p. o/o chez les *coiffeurs;* travail environ 105 heures par semaine.

Sarthe. — Au Mans, les *menuisiers* comptent un peu plus du quart des leurs sans ouvrage; depuis la grève, la journée est réduite d'une heure et le prix de l'heure est augmenté de 5 centimes.

Indre-et-Loire. — La durée du travail a été portée à 72 heures par semaine chez les *tanneurs* et *corroyeurs* de Châteaurenault, qui comptent 12 p. o/o de chômeurs parmi les leurs. Les commandes sont en diminution par rapport au mois dernier, bien que plus abondantes que l'année précédente, chez les *tisseurs en soie* de Tours; journée généralement de 12 heures.

Loiret. — Travail faible chez les *bûcherons* de Vieilles-Maisons, malgré les opérations de l'écorçage. A Orléans, les *boulangers* comptent un cinquième des leurs sans place. Pas de chômeurs chez les *couvreurs*, journée de 11 et 12 heures.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, situation assez bonne chez les *typographes* et dans la plupart des autres industries, sauf chez les *fondeurs*.

Orne. — A Flers, dans l'*industrie cotonnière*, une fabrique occupant 80 ouvriers ne fait plus travailler que 5 jours par semaine.

Seine-Inférieure. — Au Havre, les *cuisiniers* estiment que 2 p. o/o des leurs sont sans places. A Rouen, situation prospère chez les *typographes*, grâce aux commandes de l'Exposi-

tion, pas de chômeurs signalés; chez les *lithographes*, *papetiers*, *relieurs*, la situation paraît moins bonne que le mois précédent, les relieurs font 50 heures par semaine. A Elbœuf, les *tisseurs* syndiqués comptent un peu plus du quart de leurs membres sans ouvrage; mais dans la région le chômage atteindrait un peu plus des deux cinquièmes des ouvriers en tissus, la journée est généralement de 12 heures. Pas d'ouvriers inoccupés chez les *menuisiers*, grâce aux constructions nouvelles pour l'industrie des tissus et à la réparation de locaux d'habitation; la journée est augmentée d'une heure pour 70 ouvriers; on fait ordinairement 72 heures par semaine. A Rouen, travail peu actif chez les *constructeurs-mécaniciens*. Ouvrage encore faible chez les *journaliers du port* du Havre.

Algérie. — A Alger, 8 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués chez les *tonneliers*, journée variant de 10 à 11 heures. Travail toujours abondant chez les *maçons*, journée augmentée d'une heure pour une centaine d'ouvriers. Les chaleurs entraînant de nouveaux départs des étrangers, diminution du travail chez les *garçons limonadiers*, qui estiment qu'un peu plus du cinquième des syndiqués sont atteints par le chômage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles pour mai et juin :

Aurillac. — Agrandissement et restauration d'école normale	100.800[f]
Bourges. — Canal latéral à la Loire. Portes d'écluse et de garde	120.000
Carcassonne. — Port de Lanouvelle. Construction d'une gare d'évitement	285.000
Charenton (Seine). — Construction d'une passerelle	105.000
Cognac. — Construction d'une justice de paix, d'un bureau de poste, etc.	107.000
——— Construction de caniveaux et chaussées pavées	324,500
Lille. — Construction d'une école d'arts et métiers	594.400
Lyon. — Travaux de pavage	149.600
Mâcon. — Construction d'un pont	218.000
Mende. — Construction et travaux de chemins	244.000
Nancy. — Construction d'un hospice et d'une caserne	282.900
Nantes. — Construction de l'institut Pasteur	128.600
Paris. — Chemins de fer de l'État. — Renouvellement du ballast	170.600
——— Fondations et maçonnerie d'un pont	294.700
——— Réfection d'une chaussée	185.600
——— Chemins de fer de l'État. — Construction d'un magasin général	157.800
Paris. — Construction d'égouts	117.000
——— Charpente en bois aux prisons de Fresnes	440.000
——— Construction d'un groupe scolaire	832.700
——— Chemins de fer de l'État. — Superstructure sur la ligne de Chartres à Bordeaux	151.400
Paris. — Assistance publique. — Démolition de bâtiments	197.400
Périgueux. — Ligne de Nontron à Sarlat. Maisons de garde	274.000
Perpignan. — Chemin de fer de Quillan à Rivesaltes (3e lot)	604.700
——— Construction d'un pont	115.000
Rouen. — Construction de 6 chalands en bois	165.000
Tourcoing. — Travaux communaux	108.400

Ministères. — Adjudications de fournitures.

Guerre. — 23 juin. — Conserves de viande fabriquées en France (8.184 quintaux).

——— 20 juin. — Conserves de viande préparées dans les colonies ou pays de protectorat (12.000 quintaux).

Guerre. — 25 juin. — 15.000 couvertures de cheval en laine bleue.

Postes et télégraphes. — 25 juin. — 125 tonnes de fil de fer galvanisé. 3.000 entretoises

en fer avec accessoires. 1.000.000 de vis, 225.000 crampons et 8.000 supports à équerre, en fer, galvanisés.

Résultats des adjudications précédentes :

Cahors. — Construction du pont de Vire sur le Lot (186.000[f]). — Adj. : Reyssac, à Saint-Jean-de-Thurac (Lot-et-Garonne), *11.*

Châteauroux. — Pont fixe à tablier métallique, à Chabris (112.400[f]). — Adj. : Schneider, au Creusot, *14.*

Châteauroux. — Chemin de fer de Tournon-Saint-Martin à la Châtre. — Construction sur 7 kil. 363 m. (1.180.000[f]). — Adj. : Aucouturier, à Tancarville (Seine-Inférieure), *39.*

Clamecy. — Établissement d'une distribution d'eau de source (105.500[f]). — Adj. : Gibault, 68, avenue Philippe-Auguste, *2.*

Djelfa (Algérie). — Construction d'un réseau d'égouts (2[e] section) [100.000[f]]. — Adj. : Martinolle, à Médéa, *21.*

La Rochelle. — Port de Royan. — Construction d'une jetée-débarcadère (537.300[f]) — Adj. : Saffrey, à Pont-Audemer, *7.*

Le Havre. — Rectification de rue et construction d'égouts (130.000[f]). — Adj. : Fonty, *17.*

Lille. — Éeole des arts et métiers à Lille (594.400[f]). — Adj. : *pavage*, Lepez, *1; plomberie*, Souxdorf, 14, rue Lamandé, Paris, *29.*

Meaux. — Construction d'un pont (131.700[f]). — Adj. : Gelly, à Nancy, *8.*

Moutiers. — Construction d'écoles (109.700[f]). — Adj. : Bastrentaz, à Bourg-Saint-Maurice, *6.*

Nancy. — Construction d'un hospice et d'une caserne de gendarmerie (314.900[f]). — Adj. : *terrassements et maçonnerie*, Mathard, à Pont-à-Mousson, *18; charpente et menuiserie* Strack, *17; ferblanterie*, Voluchedener, *24; serrurerie*, Marotte, *30; peinture et vitrerie*, Lenoir. *41; caserne de gendarmerie à Xures*, Malterre, à Lunéville, *16.*

Paris. — Mont-de-Piété. — Construction de casiers (150.300[f]). — Adj. : *serrurerie* Breuillard, 86, rue des Flandres, *42,90; menuiserie*, Laureilhe, 196, quai de Jemmapes, *25,30.*

Paris. — Travaux de peinture et vitrerie à l'hôpital Boucicaut (161.900[f]) — Adj. : Maire, 59, rue Saint-Martin, *30,10.*

Paris. — Construction de bâtiments à l'hôpital Saint-Louis (328.100[f]) — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Ragache, 225, rue d'Alésia, *34,70; charpente*, Charpentiers de la Villette, *20,20; couverture et plomberie*, Dubert, 28, rue du Petit-Musc, *47,70; menuiserie*, Reclin, 71, avenue d'Italie, *34,10 : peinture et vitrerie*, 57, rue de Lancry, *30,65.*

Paris. — Construction d'une école (163.500[f]). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Lachaud, 63, rue Damrémont, *30,90; serrurerie*, Fromental, 5, rue Trézel, *39.30.*

Paris, — Construction, à Charonne, d'un réservoir et de galeries (1.032.300[f]). — Adj : Coulange, 247, rue des Pyrénées, *25,60.*

Paris. — Établissement d'une conduite de refoulement entre l'usine d'Ivry et les réservoirs de Charonne (547.100[f]). — Adj. : Blin, 220, rue Voltaire, *31,50;* Société d'Auberive et Villerupt, 78, rue d'Anjou, *147,70 la tonne;* Monduit, 31, rue Poncelet, *5,60;* Quéhan, rue Michel Bizot, *30,30.*

Paris. — Agrandissement de l'usine élévatoire du quai d'Austerlitz (216.700[f]). — Adj. : Chièze, 38, rue des Entrepreneurs, *24,10;* Nicou, 62, boulevard de la Gare, *22,20.*

Paris. — Agrandissement de l'usine élévatoire d'Ivry (264.500[f]). — Adj. : Chièze, 38, rue des Entrepreneurs, *25,30;* Nouguier, à Argenteuil, *39,96.*

Paris. — Construction d'égouts (163.300[f]). — Adj. : Bellejambe, 63, rue Cambronne, *26,70.*

Paris. — Établissement d'une conduite de refoulement entre l'usine élévatoire d'Austerlitz et le réservoir de Gentilly (491.200[f]). — Adj. : Bellejambe, 63, rue Cambronne, *31,30;*

Forges et fonderies de Pont-à-Mousson, 30, rue Bergère, *145 francs la tonne;* Société des entreprises générales, 83, boulevard de Port-Royal, *6,10.*

Paris. — Travaux de grés cérame à l'hôpital Boucicaut (127.700f). — Adj. : Société des produits céramiques de Boulogne-sur-Mer, 67, rue de la Victoire, *13.*

Paris. — Travaux neufs pour chemins de grande communication (538.000f). — Adj. : Dioudonnat, à Saint-Denis, *18;* Révéraud, à Melun (Seine-et-Marne), *3.*

Paris. — Travaux de canalisation, etc., pour un groupe de prisons à Fresne (232.000f). — Adj. : Flicoteaux, 83, rue du Bac, à Paris.

Tourcoing. — Travaux d'écoles (108,400f). — Adj. : Morel-Delplanque, *2;* Quatannens-Lebon, *3,75, 4,50, 4,25* et *5,25.*

Versailles. — Construction d'un égout entre Sèvres et Versailles (229.300f). — Adj. : veuve Hoffmann, à Boulogne-sur-Seine, *36.*

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Longeray à Divonne. — Construction de tabliers métalliques (250.000f). — Adj. : les ateliers du Creusot.

Chemins de fer P.-L.-M. — 1° Agrandissement de la gare de Pierrelatte (Drôme) [120.000f]; 2° Ligne de Bellevue à Montmartre, près de Saint-Étienne (Loire) [1.000.000f]. — Adj. : Frot, à Pontoise (Seine-et-Oise), ponr les deux lots.

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Paris à Montereau. — Reconstruction du pont de Melun (400.000f). — Adj. : Olivier, à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne).

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Bellevue à Montmartre, près de Saint-Étienne (Loire) [1.000.000f]. — Adj. : Frot, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Chemins de fer de l'État. — 1° Construction d'un magasin général à la gare de Thouars (ligne de Chartres à Bordeaux) [154.900f]. — Adj. : Brunet, à Loudun, *17;* 2° Renouvellement du ballast (ligne de Poitiers à la Rochelle) [170.600f]. — Adj. : Jonon, à Saint-Mandé, *17.*

Chemins de fer de l'Ouest. — Lignes de Lizon à Saint-Leu et de Caen à Cherbourg. — Renouvellement des voies et du ballast (130.900f). — Adj. : Vallée, à Pont-Hébert (Manche).

Chemins de fer de l'Ouest. — Ligne d'Alençon à Condé. — Renouvellement de voie et de ballast (500.000f). — Adj. : Pastre, à Dreux (Eure-et-Loir).

Chemins de fer de l'Ouest. — Agrandissement de la gare de Chartres (500.000f). — Adj. : Baert, au Mans.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les 5 premiers mois de l'année 1896.

IMPORTATIONS.

Objets d'alimentation	449.837.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.008.333.000
Objets fabriqués	264.187.000
TOTAL	1.722.357.000
En plus pour 1896	193.562.000

EXPORTATIONS.

Objets d'alimentation	261.766.000
Matières nécessaires à l'industrie	337.365.000
Objets fabriqués	767.026.000
Colis postaux	61.386.000
TOTAL	1.427.543.000
En plus pour 1896	69.127.000

Alcools. — Production des alcools en 1895 (1) :

ALCOOLS PROVENANT DE LA DISTILLATION des	PRODUCTION en 1895.	PRODUCTION EN 1840-1850. (Moyenne annuelle.)	ANNÉES OÙ LA PRODUCTION A ATTEINT LE MAXIMUM (DEPUIS 1840).
	hectolitres.	hectolitres.	
Substances farineuses	386.604	36.000	1888... (794.326 hect.)
Mélasses	846.403	40.000	1892... (902.446 —)
Betteraves	744.325	500	1891... (866.406 —)
Vins	61.202	815,000	1876 (1) (545.994 —)
Cidres	45.717		1894... (72.135 —)
Marcs, lies, etc.	62.592		1894... (77.274 —)
Fruits	14.698		1894... (29.011 —)
Substances diverses	3.907	"	1865-69 (product. moyenne : 60,124 hect.)
TOTAL	2,165,448	891.500	

(1) Le tableau n'isole la production de l'alcool de vin que depuis 1876, mais le chiffre global indiqué pour les vins, cidres, fruits, etc., en 1840-1850, est assez élevé pour que l'on soit certain que le chiffre annuel de la production de l'alcool de vin était supérieur en 1840-50 au chiffre de 1876.

Transports. — Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin mai.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général.	465.131.710	455.580.380
Compagnie des omnibus de Paris	19.174.009	17.150.393
Compagnie des petites voitures à Paris	8.449.489	8.572.119

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de Mai.	Avril.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	39f 60c	38f 85c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	30 50	33 25
Alcool à 90°, l'hectolitre	30 25	30 85
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	52 00	54 50
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 00	35 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogrammes (en pains)	45 00	47 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 46	1 52
Veaux, *idem.*	1 86	2 00
Moutons, *idem.*	1 96	1 96
Porcs, *idem.*	1 00	1 04
Cotons (au Havre), juin, les 50 kilogrammes	48 12	48 00
Laines en suint (au Havre), juin, les 100 kilogrammes	129 50	127 50
Soies grèges Cévennes extra (à Lyon), le kilogramme	//	46 25
Fers marchands, les 100 kilogrammes	15 50	15 50
Cuivre en lingots, *idem.*	131 00	124 50
Étain Banka, *idem.*	167 50	166 25
Plomb, *idem.*	28 75	28 50
Zinc bonnes marques, *idem.*	47 50	41 75

(1) D'après le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, numéro de mai 1895.

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 mai il a été déposé 147 demandes en autorisation de bâtir, dont 119 pour des constructions neuves. Pendant le mois de mai 1895, le nombre des demandes avait été de 128, dont 106 pour des constructions neuves.

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de mai.		Du 1er janvier au 31 mai.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	118	120	592	621
Liquidations judiciaires	11	13	80	82
Conversions de liquidations en faillites.	1	2	20	17

PRIX AU DÉTAIL DE CERTAINES DENRÉES

AU COURS DU 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1896,

après les renseignements fournis par un certain nombre de sociétés coopératives de consommation.

Le tableau ci-dessous fait connaître les prix moyens de quelques denrées ; ces prix sont obtenus en divisant le déboursé total des consommateurs qui ont acquis chaque genre de denrées par le poids total vendu. Les chiffres ainsi obtenus représentent les prix unitaires des objets consommés, par les adhérents aux sociétés coopératives, sous la désignation portée au tableau ; ils peuvent différer, par conséquent, des prix courants de certaines qualités déterminées des mêmes marchandises.

Les résultats ci-dessous des ventes opérées au cours du 1er trimestre de 1896 résultent du dépouillement des rapports de 502 sociétés coopératives. Nous donnons les chiffres relatifs aux départements pour lesquels les ventes ont été les plus importantes et ceux qui se rapportent à l'ensemble des 502 sociétés.

DÉPARTEMENTS.	PAIN (au kilog.)	VIANDE FRAÎCHE. (au kilog.)	LARD (au kilog.)	BEURRE (au kilog.)	POMMES DE TERRE (au quintal)	VIN (au litre).	LAIT (au litre).	CHARBON (au quintal)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ardennes	0 26	1 21	1 31	2 14	"	0 53	"	2 77
Charente Inférieure	0 21	1 50	"	2 50	"	"	"	8 40
Doubs	0 25	1 56	1 83	1 99	4 775	0 37	"	"
Loire	0 29	1 58	1 37	"	"	0 37	0 10	3 40
Meurthe-et-Moselle	0 27	1 69	1 67	2 42	6 64	0 45	0 195	"
Nord	0 31	1 65	1 95	3 11	8 00	0 86	"	2 44
Rhône	0 256	1 50	1 55	2 64	7 95	0 49	"	3 45
Seine	0 30	2 03	2 05	3 07	8 13	0 55	0 29	4 81
ENSEMBLE du territoire	0 255	1 51	1 55	2 84	7 48	0 49	0 28	3 43
Quantités vendues par l'ensemble des 502 sociétés.	kil. 15.168.819	kil. 347.169	kil. 132.874	kil. 91.560	quint. 3.426	lit. 3.011.085	lit. 54401	quint. 89.200

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 mai 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 30 avril 1896, au soir			1.630.435	45.878.163
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	97.548	2.708.684	154.464	4.500.197
Par renouvellements	56.916	1.791.513		
TOTAL			1.784.899	50.378.360
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	93.401	2.529.895	161.764	4.494.038
Par renouvellements	56.516	1.791.513		
Par ventes	11.447	172.630		
RESTE en magasin, le 31 mai 1896			1.623.135	45.884.322
Restait en magasin, le 31 mai 1892			1.972.756	51.393.860
——— le 31 mai 1893			1.871.993	50.292.126
——— le 31 mai 1894			1.819.998	49.078.482
——— le 31 mai 1895			1.704.277	46.040.208

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT, (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er JUIN.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
AVRIL 1896.				
Paris (1er arrt).	475	253	242	"
— (IIe —).	852	994	328	"
— (IIIe —).	480	656	388	"
— (IVe —).	527	435	380	14
— (Ve —).	71	129	60	"
— (XIIIe —).	231	268	180	"
— (XIVe —).	126	136	40	1
— (XVe —).	338	282	229	"
— (XIXe —).	97	152	117	"
— (XXe —).	112	105	62	18
Refuges munic..	"	"	65	1352
Lille	16	"	"	"
Nancy	114	37	28	"
MAI 1896.				
Paris. (IIIe arrt).	405	544	347	"
— (VIe —).	395	242	222	759
— (IXe arrt).	113	102	68	"
Levallois-Perret.	144	122	41	71
Brest	11	3	2	"
Lisieux	110	89	66	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
AVRIL 1896.				
Angers	244	124	116	17
Besançon	100	49	25	"
Boulogne-s.-M.	86	66	"	"
Cholet	27	30	17	"
Cognac	165	75	61	3
Le Mans	130	35	19	"
Nice	220	61	56	51
Saint-Étienne	80	43	36	"
Toulon	25	16	15	1
MAI 1896.				
Bordeaux (municipale)	487	243	224	"
Perpignan	29	12	8	3
Saint-Nazaire	38	29	3	17
Tours	258	253	190	"
Chalon-sur-S.	9	18	1	8

C. — SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	11	"	9	"
Gironde	Bordeaux	Œuvre de l'assistance par le travail	14	"	1	2
Idem	*Idem*	Caisse de retraite des voyag. de comᵉ.	3	1	1	"
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole d'assist. par le travail.	10	8	5	2
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	96	"
Orne	Alençon	Patronage des ouvrières et domestiques	14	17	8	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	20	43	15	"
Seine	Courbevoie	Société d'assistance par le travail	7	4	3	1
Idem	Paris	Patronage des jeunes filles du VIᵉ arrᵗ.	12	11	"	"
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	400	80	6
Idem	*Idem*	The english catholic home	28	56	13	"
Idem	*Idem*	The mission home	119	79	37	"
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lor.	"	10	15	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	34	61	43	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique savoisienne	304	257	125	"
Idem	*Idem*	Maison des sœurs de la Croix	"	"	545	"
Idem	*Idem*	Maison hospitalière	56	"	17	2
Idem	*Idem*	Œuvre des dames de N.-D. de bon sec.	45	40	35	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	268	"
Idem	*Idem*	Société des visiteurs des pauvres	7	4	1	"
Vienne	Poitiers	Assistance par le travail	31	"	9	7
Alger	Alger	Union internat. des amies de la jne fille	13	13	8	"

Pendant le 1er trimestre de 1896, la Société philanthropique savoisienne a reçu 821 demandes d'emploi, 970 offres et effectué 484 placements.

Pendant les mois de février, mars et avril, la Société des visiteurs des pauvres a reçu 44 demandes d'emploi, 24 offres d'emploi et effectué 10 placements dont 8 à demeure et 2 en extra.

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	Compagnons et aspir. boulang.	18	15	0	12
Idem	*Idem*	Société L'Étoile	150	101	31	70
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréch. et forgerons	15	43	15	1
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	5	14	5	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	2	3	3	"
Rhône	Lyon	Soc. des garç. de salle et de ch.	"	"	118	634
Seine	Paris	Société des cuisiniers	395	200	200	"
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	398	385	342	4
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	21	11	11	"
Idem	*Idem*	La Couturière	2	62	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du Devoir.	25	26	25	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	15	12	2	1
Idem	*Idem*	Association des comptables	106	70	28	18
Idem	*Idem*	Union des empl. du commerce et de l'industrie	2	7	1	"
Idem	*Idem*	Société « L'Étoile »	545	215	215	1807
Idem	*Idem*	Union Helvetia	180	150	115	11
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	"	27	14
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	17	8	1	"
Constantine	Batna	Société des anciens militaires	3	1	1	"

E. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), MAI 1896.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Allier	Moulins	Boulangers	"	"	8	"
Alpes-Maritimes	Nice	Cordonniers	12	4	"	"
Aube	Troyes	Plâtriers	8	"	4	2
Aude	Carcassonne	Ouvrières de l'habillement	"	5	"	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Menuisiers	"	"	"	1
Idem	*Idem*	Terrassiers	30	"	"	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Cuisiniers (terre et mer)	24	16	7	9
Idem	*Idem*	Papetiers-relieurs	8	4	4	"
Idem	*Idem*	Typographes	2	2	"	2
Idem	*Idem*	Selliers-bourreliers	6	1	"	1
Idem	*Idem*	Charpentiers	14	8	"	8
Idem	*Idem*	Carrossiers	12	9	8	"
Idem	*Idem*	Forgerons	9	2	"	2
Idem	*Idem*	Mécaniciens	21	2	2	"
Côte-d'Or	Dijon	Cordonniers	8	4	2	3
Gironde	Bordeaux	Boulangers	10	10	2	2
Idem	*Idem*	Cuisiniers	18	12	7	31
Idem	*Idem*	Pâtissiers-glaciers	24	4	4	12
Idem	*Idem*	Charpentiers haute futaie	25	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	24	5	5	40
Idem	*Idem*	Gens de maison	59	45	29	3
Ille-et-Vilaine	Rennes	Tanneurs	10	"	"	"
Isère	Grenoble	Métallurgistes	60	2	2	"
Jura	Salins	Typographes	"	1	"	"
Loire	Saint-Étienne	Boulangers	10	10	2	2
Idem	*Idem*	Typographes	2	2	1	1
Idem	*Idem*	Métallurgistes	16	14	2	16
Loire-Inférieure	Nantes	Serruriers	15	"	5	"
Loiret	Orléans	Boulangers	25	25	3	22
Idem	*Idem*	Couvreurs	12	6	2	4
Marne	Reims	Lithographes-papetiers	19	"	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	19	6	6	13
Idem	*Idem*	Coiffeurs	16	14	14	11
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Typographes	17	4	2	3
Nord	Lille	Industries textiles	"	4	"	1
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Menuisiers	"	2	"	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	5	7	5	"
Idem	*Idem*	Confiseurs-pâtissiers	38	14	14	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	"	4	6
Idem	*Idem*	Polisseurs sur marbre	8	4	4	"
Sarthe	Le Mans	Menuisiers	28	34	"	"
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers	2	"	"	"
Seine	Paris	Pâtissiers-cuisiniers	100	70	50	780
Idem	*Idem*	Ouvriers de la brochure	4	2	"	2
Idem	*Idem*	Typographes	"	"	150	"
Idem	*Idem*	Margeurs-pointeurs	"	20	12	"
Idem	*Idem*	Tailleurs	20	"	"	2
Idem	*Idem*	Charrons	15	10	"	"
Idem	*Idem*	Peintres en voitures	25	"	14	"
Idem	*Idem*	Coffretiers	4	2	2	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instrum. de précis.	36	27	29	"
Idem	*Idem*	Fumistes	125	"	"	"
Idem	*Idem*	Biseauteurs	4	"	"	3
Idem	*Idem*	Porteurs et empl. de journaux	40	17	15	2
Idem	*Idem*	Comptables	14	4	"	3
Idem	*Idem*	Ouvriers de la boucherie	230	"	150	80
Idem	*Idem*	Coiffeurs	100	"	100	750
Idem	*Idem*	Gens de maison	223	129	62	11
Idem	*Idem*	Élèves en pharmacie	35	32	24	8
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	5	"	4	21
Tarn	Graulhet	Chapeliers	5	"	"	"
Haute-Vienne	Limoges	Couvreurs	50	48	"	"
Alger	Alger	Garçons limonadiers, restaurat.	24	26	"	"

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE MAI.					
Refuges et asiles municipaux	2.589	138	535	»	23.021
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	5.373	721	295	379	12.281
Asile de la rue Mouffetard	285	13	»	9	1.185
Société philanthropique (rue de Crimée)	»	»	131	7	725
— (rue Labat)	»	»	249	19	1.138
— (rue Saint-Jacques)	»	»	328	79	1.781
— (avenue du Maine)	»	»	54	54	558

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

(D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine, Bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant le mois de mars.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.087
		Femmes	8.486
	de 60 ans et plus	Hommes	12.200
		Femmes	22.070
TOTAL des indigents secourus			47.343
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.407
		Femmes	6.758
	de 60 ans et plus	Hommes	2.480
		Femmes	2.711
TOTAL des nécessiteux secourus			17.356

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant le mois de mars 1896.

Personnes de moins de 60 ans	Hommes	3.309
	Femmes	4.047
Personnes de plus de 60 ans	Hommes	2.238
	Femmes	3.856
TOTAL des personnes secourues		13.450

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de mai 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Allier [13 mars 1896]. — Syndicat de la boucherie de Moulins (18 membres). Siège social Rue du Vert-Galant, à Moulins.

Drôme [8 avril 1896]. — Syndicat professionnel des travaux de bâtiments de Valence et de Bourg-lès-Valence (80 membres).

Eure-et-Loir [2 mai 1896]. — Syndicat des agents généraux des compagnies françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie, du département d'Eure-et-Loir (16 membres). Siège social : Chartres.

Isère [25 mars 1896]. — Syndicat des agents généraux d'assurances des arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin (32 membres). Siège social : rue de Bonne, 17, à Grenoble.

[1er avril 1896]. — Fédération des chambres syndicales du bâtiment [6 chambres syndicales adhérentes] (185 membres). Siège social : café des Mille-Colonnes, place Grenette, à Grenoble.

Haute-Loire [15 avril 1896]. — Syndicat des agents généraux des compagnies françaises d'assurances à primes fixes représentées dans la Haute-Loire (membres). Siège social : rue Crozatier, 8, au Puy.

Loire-Inférieure [2 novembre 1895]. — Syndicat des assureurs à primes fixes contre l'incendie, de Nantes (28 membres). Siège social : rue de la Fosse, 10, à Nantes.

Nord [8 mars 1896]. — Chambre syndicale des marchands de journaux de Roubaix et environs (60 membres). Siège social : café Dujardin, Grand'Place, à Roubaix.

Oise [7 avril 1896]. — Syndicat des agents des compagnies françaises d'assurances à primes fixes de l'arrondissement de Senlis et de ceux limitrophes (32 membres). Siège social : place du Parvis-Notre-Dame, 1, à Senlis.

Seine [3 février 1896]. — Syndicat patronal des constructeurs et négociants en instruments d'optique et de précision à l'usage des sciences, de l'enseignement et de l'industrie (85 membres). Siège social : rue Serpente, 28, à Paris.

[19 février 1896]. — Syndicat des brasseurs et entrepositaires de bières des environs de Paris (35 membres). Siège social : rue Croix-Nivert, 114, à Paris.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Bouches-du-Rhône [1er avril 1896]. — Fédération locale française des ouvriers jardiniers de l'arrondissement de Marseille [3 chambres syndicales adhérentes] (236 membres). Siège social : Bourse du travail, à Marseille.

[16 avril 1896]. — Chambre syndicale des cantonniers de la ville de Marseille (79 membres). Siège social : Bourse du travail, à Marseille.

[ ]. — Fédération ouvrière du bâtiment de la ville de Marseille [7 chambres syndicales adhérentes (1,000 membres). Siège social : Bourse du travail de Marseille.

Charente-Inférieure [1er janvier 1896]. — L'« Elzévir », groupe amical des travailleurs du livre de la Rochelle (22 membres). Siège social : rue Villeneuve, 42, à La Rochelle.

Doubs [21 mars 1896]. — Syndicat des ouvriers horlogers de Seloncourt (90 membres). Siège social : Seloncourt.

Finistère [9 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers du Guilvinec (60 membres). Siège social : Saint-Guénolé.

[11 mars 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Saint-Guénolé (80 membres). Siège social : Nantes. (Ville-en-Bois.)

Gironde [4 avril 1896]. — Syndicat professionnel des maîtres d'hôtel et garçons navigateurs [section de Bordeaux] (145 membres). Siège social : quai de Bacalan, 56, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine [19 mai 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers et manœuvres de la mine de Pont-Péan (membres). Siège social : Bruz.

Indre [30 mars 1896]. — Union syndicale des coiffeurs et perruquiers de l'Indre (50 membres). Siège social : place Voltaire, 35, à Châteauroux.

Loiret [14 février 1896]. — Société amicale des voyageurs de commerce de la place d'Orléans et du Loiret (200 membres). Siège social : café Choinet, place du Martroi, à Orléans.

Morbihan [15 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Belle-Ile-en-Mer (membres). Siège social : Belle-Ile-en-Mer.

Nord [10 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tisserands de Comines et Wervicq (112 membres). Siège social : estaminet du Beau-Ramage.

[1er avril 1896]. — Union ouvrière métallurgique de Roubaix et environs. (membres). Siège social : rue du Chemin-de-Fer, 45, à Roubaix.

Oise [29 janvier 1896]. — Fédération des préposés des manufactures des tabacs, magasins et manufactures d'allumettes [section de Saintines] (12 membres). Siège social : café Vala, à Saintines.

Pas-de-Calais [12 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers des produits céramiques et réfractaires de Boulogne-sur-Mer (240 membres). Siège social : Bourse du travail, à Boulogne-sur-Mer.

Rhône [1er avril 1896]. — Corporation des ouvriers et employés de l'ornement d'église et similaires de la ville de Lyon (25 membres). Siège social : rue du Jardin-des-Plantes, 9, à Lyon.

Seine [17 avril 1896]. — Syndicat des ouvriers fabriquant la toilette anglaise (35 membres). Siège social : rue de Charenton, 55, à Paris.

[2 mai 1896]. — Syndicat de l'éclairage en général de la ville de Paris (76 membres). Siège social : Bourse du travail, à Paris.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Jura [22 février 1896]. — Syndicat agricole de Saint-Laurent-la-Roche (12 membres). Siège social : au presbytère de Saint-Laurent.

Oise [15 février 1896]. — Union syndicale agricole de la commune de Gouvieux (26 membres). Siège social : Gouvieux.

Vaucluse [20 avril 1896]. — Syndicat agricole de Sainte-Marie (151 membres). Siège social : Sarrians.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

SYNDICATS OUVRIERS.

Nord [1er janvier 1890]. — Chambre syndicale des mécaniciens de Roubaix et environs (150 membres). Siège social : rue du Chemin-de-Fer, 45, à Roubaix.

LES GRÈVES EN MAI 1896.

74 grèves ont été déclarées en mai dernier. On en avait compté 122 en mai 1893, 32 en mai 1894 et 54 en mai 1895.

Les grèves de mai 1896 n'affectent en général qu'un seul établissement. Font exception : la grève des ferblantiers de Tourcoing qui en atteint 14, celle des galochiers de Nantes qui en atteint 9, celle des maçons de Saint-Tropez et celle des couvreurs de Fougères qui en atteignent chacune 5, et celle des plâtriers de Landerneau qui en atteint 2. Au total plus de 100 établissements ont été atteints par les grèves du mois de mai.

Plus des trois cinquièmes de ces grèves, exactement 45, se sont produites dans les industries textiles. Les autres se répartissent entre un grand nombre de professions, particulièrement dans les industries du bâtiment, où l'on constate 2 grèves de maçons, 1 de couvreurs, 1 de ferblantiers-zingueurs, 1 de marbriers, 1 de plâtriers, 1 de menuisiers. — Viennent ensuite les industries où l'on travaille spécialement le bois, dans lesquelles on a également relevé 7 grèves, soit 1 grève d'ébénistes, 4 grèves de chaisiers et 2 grèves de sabotiers-galochiers, 4 grèves se sont produites dans les industries qui travaillent les métaux ordinaires : grève d'ajusteurs, grève de ferblantiers-boîtiers, grève de fondeurs en cuivre, grève de tôliers. — On compte ensuite 1 grève dans chacune des professions suivantes : batteurs d'or, brossiers, cimentiers, déchargeurs de charbons, mineurs, ouvriers en chaussures, ouvriers en chromos, tuiliers.

Le nombre des grévistes, connu pour 67 grèves, est de 6.252 ; ce nombre avait été de 26.529 en mai 1893, de 4.507 en mai 1894 et de 5.084 en mai 1895.

Il est à remarquer qu'en mai dernier, sur 74 grèves, 48, soit les deux tiers, se sont produites dans le département du Nord, et que ce département fournit à lui seul 4.266 grévistes sur les 6.252 connus pour toute la France, c'est-à-dire un peu plus des deux tiers.

La grève de Beauvois a été la plus importante quant au nombre des grévistes (1.750), mais elle n'a duré que 4 jours. C'est à Tourcoing que le mouvement gréviste a présenté le plus d'intensité : 32 grèves distinctes et 1.673 grévistes. Si l'on ajoute à ces résultats 4 grèves commencées en avril et comprenant 542 grévistes, on obtient un total de 36 grèves, terminées en mai, avec 2.215 grévistes, dont 20 seulement (les mouleurs, qui ont cessé le travail une demi-journée le 4 mai) étaient syndiqués. Notons encore que sur ces 32 grèves, 26 tendaient à une augmentation de salaires.

Ce sont toujours d'ailleurs les questions de salaires qui donnent naissance au plus grand nombre des grèves; le mois de mai dernier, on les rencontre dans les deux tiers des grèves, exactement 47 fois : dans une grève, les ouvriers réclament un minimum de salaire garanti, dans deux grèves ils s'opposent à une réduction de salaire, et dans 44 autres ils demandent une augmentation de salaire. Il est vrai que parmi ces 44 dernières il en est 6 à l'origine desquelles on trouve un autre objet : diminution du temps de travail, suppression du travail aux pièces, ou renvoi d'un contremaître.

Les questions de personnes, qui se rencontrent dans 9 grèves, se trouvent pour deux grèves jointes à d'autres causes, et apparaissent isolément à l'origine de 7 grèves : dans l'une les ouvriers demandent la réintégration d'un contremaître, dans 3 autres ils réclament au contraire le renvoi d'un contremaître; dans 3 grèves ils demandent la réintégration de camarades, alors que 3 autres grèves tendent soit au renvoi d'ouvriers mis à l'index, soit au renvoi d'ouvriers étrangers, soit au renvoi pur et simple de camarades.

La suppression du travail aux pièces que nous venons de voir plus haut réclamée avec une augmentation de salaire apparaît comme but unique dans 4 grèves, à côté desquelles il faut placer 3 grèves tendant au maintien du travail à la journée. Par contre une grève a eu pour objet d'obtenir le travail aux pièces afin de ne plus être astreints à certaines corvées gratuites.

Signalons encore 3 grèves à l'origine desquelles on trouve la réglementation du travail, 2 grèves tendant à affranchir les ouvriers du payement des primes d'assurances contre les accidents, et enfin la grève des batteurs d'or d'une maison de Paris, qui a eu pour objet et pour résultat la fermeture d'une succursale récemment établie au Blanc.

Sur 74 grèves commencées en mai, 18 n'étaient pas encore terminées le 1er juin; les 56 autres ont abouti à 8 réussites, 12 transactions et 29 échecs (7 résultats restant encore indéterminés). Si l'on tient compte de 11 grèves anciennes terminées en mai, on constate pendant ce mois 10 réussites, 17 transactions, 33 échecs et 7 résultats encore indéterminés.

Sur ces 67 conflits terminés en mai, il y en a 63 dont la durée est déjà connue avec précision : un a duré 45 jours; deux, 35 jours; un, 29 jours; trois, 21 jours; un, 19 jours; un, 14 jours, un, 13 jours; huit, 11 jours; un, 10 jours; six, 9 jours; trois, 7 jours; trois, 6 jours; trois, 5 jours; onze, 4 jours; neuf, 3 jours; six, 2 jours; un, 1 jour et deux moins d'une journée.

Au 1er juin, il y avait encore 25 grèves en cours, englobant plus de 1,500 grévistes.

Quoi qu'il en soit, les cinq premiers mois de 1896, avec 226 grèves et 17,000 grévistes environ, ne présentent pas une situation plus mauvaise que celles des périodes correspondantes des années précédentes.

En effet, on a compté 403 grèves et 86,753 grévistes pendant les cinq premiers

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
18 oct. 1895	.....	Annonay.....	Ardèche.....	Mégissiers.....	1	12	1
29 janv. 96	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	2
3 avril..	.....	Limoges.....	Haute-Vienne	Cordonniers.....	1	68	3
13 avril..	18 mai...	Fougères.....	Ille-et-Vilaine....	Ébénistes.....	8	27	4
13 avril..	.....	Millau.....	Aveyron	Maçons et tailleurs de pierre.	.....	45	5
15 avril..	.....	Le Mans.....	Sarthe.....	Typographes.....	1	30	6
16 avril..	.....	Paris.....	Seine.	Ouvriers en cadres.....	1	17	7
17 avril..	1er juin ..	Nantes, Chantenay	Loire-Inférieure..	Maçons et manœuvres.....	61	793	8
20 avril..	.....	Pourrain.....	Yonne.....	Bûcherons.....	.....	.....	9
23 avril..	6 mai....	Halluin.....	Nord.....	Bobineuses.....	1	24	10
23 avril..	.....	*Cernay*.....	*Loiret*.....	*Patrons boulangers*.....	3	.....	11
27 avril..	6 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Menuisiers et charpentiers...	26	267	12
27 avril..	17 mai...	Nancy.....	Meurthe-et-Moselle	Typographes.....	1	17	13
27 avril..	1er juin...	Troyes	Aube.....	Charpentiers.....	5	40	14
29 avril..	28 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Fileurs et rattacheurs.....	1	74	15
30 avril..	2 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Tireurs de cordes (tissage de tapis)..... ...	7	173	16
30 avril..	21 mai...	Tourcoing.....	Nord.	Rattacheurs.....	1	64	17
				GRÈVES COMMENCÉES			
1er mai...	4 mai....	Halluin.....	Nord.....	Rattacheuses et bâcleuses ...	1	50	1
1er mai...	5 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Bâcleurs.....	1	13	2
1er mai...	6 mai....	Halluin.....	Nord.....	Ouvriers en chromos	1	14	3
1er mai...	12 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs et bâcleurs.....	1	195	4
1er mai...	12 mai...	Tourcoing.	Nord.....	Rattacheurs et bâcleurs.....	1	23	5
1er mai...	15 mai...	Tourcoing.	Nord.....	Rattacheurs.....	1	40	6
1er mai...	... (6)....	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	18	7
2 mai....	4 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheuses et bâcleuses ...	1	18	8
2 mai....	5 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Fileurs.....	1	.....	9
2 mai....	5 mai....	Roncq.....	Nord.....	Fileurs.....	1	200	10
2 mai....	5 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Hommes de peine d'un peignage.	1	13	11
2 mai....	6 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Moulineuses.....	1	49	12
2 mai....	11 mai...	Roubaix	Nord.....	Fileurs.....	1	55	13
2 mai....	13 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	8	14
2 mai....	.....	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	.....	15
2 mai....	... (8)....	Tourcoing.....	Nord.....	Bâcleurs.....	1	.....	16
4 mai....	4 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Mouleurs.....	1	20	17
4 mai....	5 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Laveurs (peignage de laine).	1	35	18
4 mai....	8 mai....	Fougères.....	Ille-et-Vilaine....	Couvreurs.....	5	30	19
4 mai....	13 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	240	20
4 mai....	.....	Roubaix.....	Nord.....	Fileurs.....	1	57	21
4 mai....	.....	Roubaix.....	Nord.....	Fileurs.....	1	42	22
4 mai....	.....	Paris.....	Seine.....	Tôliers.....	1	120	23
5 mai....	8 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	90	24
5 mai....	9 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Débourreurs.....	1	14	25
5 mai....	15 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	24	26
5 mai....	16 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	30	27

(a) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

mois de 1893, 184 grèves et 27,894 grévistes pendant la même période de 1894, enfin 183 grèves et 22,408 grévistes pendant les cinq premiers mois de 1895. Si le nombre des grèves est plus fort en 1896 qu'en 1895, par contre le nombre des grévistes est plus faible.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er MAI 1896 (A).			
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
2	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	
3	Demande de réintégration d'une ouvrière syndiquée et d'une meilleure distribution du travail.	(1)	(1) Les ouvriers se plaignent de la violation d'une convention récente.
4	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
5	Refus d'accepter un nouveau règlement	.....	
6	Réduction de salaires	.....	
7	Demande de renvoi d'un ouvrier	.....	
8	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
9	Demande d'augmentation de salaires	.....	
10	Demande d'augmentation de salaires	Échec (2).	(2) Les livrets des ouvriers ont été remis au conseil des prud'hommes.
11	*Refus d'accepter une nouvelle taxe municipale*	.....	
12	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
13	Demande d'augmentation de salaires	Réussite (3).	(3) Les grévistes ont été remplacés, mais les nouveaux ouvriers ont obtenu l'augmentation demandée.
14	Demande d'augmentation de salaire et de diminution du temps du travail.	Transaction.	
15	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	(4) Réussite dans 6 établissements, échec dans un où les grévistes étaient déjà payés à un taux supérieur à celui réclamé par les autres grévistes.
16	Demande d'augmentation de salaires	Transaction (4).	
17	Demande de diminution des heures de travail avec un minimum de salaire garanti.	Échec.	
EN MAI 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
2	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
3	Demande d'augmentation de salaires	Échec (5).	(5) Grévistes remplacés.
4	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
5	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
6	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
7	Demande d'augmentation de salaires	(6)	(6) Terminée.
8	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
9	Demande d'augmentation de salaires	.....	
10	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
11	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Échec.	
12	Demande de maintien du travail à la journée	Transaction (7).	(7) Le travail aux pièces a été maintenu mais avec augmentation du tarif.
13	Demande de renvoi d'un ouvrier	Échec.	
14	Demande d'un minimum de salaire garanti	Transaction.	
15	Demande de réintégration d'un contremaître congédié	.....	
16	Demande d'augmentation de salaires	(8)	(8) Terminée.
17	Demande de renvoi de deux ouvriers mis à l'index et nouvellement embauchés.	Réussite.	
18	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
19	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
20	Demande de réintégration d'un ouvrier	Échec.	
21	.....	.....	
22	.....	.....	
23	Réduction de salaires	.....	
24	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
25	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
26	Demande d'augmentation de salaires	Échec (9).	(9) Grévistes remplacés.
27	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	DÉPARTEMENTS. 3	LOCALITÉS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
					GRÈVES COMMENCÉES		
5 mai....	16 mai...	Tours	Indre-et-Loire....	Sabotiers galochiers.....	1	8	28
6 mai....	9 mai....	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	20	29
6 mai....	12 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs et bâcleurs	1	28	30
6 mai....	15 mai...	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	48	31
7 mai....	11 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Peigneurs de laine.....	1	80	32
7 mai....	20 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	342	33
7 mai....	26 mai...	Pontpéan.....	Ille-et-Vilaine....	Mineurs.....	1	845	34
7 mai....	11 mai...	Silly-le-Petit.....	Ardennes.....	Mouleurs en fonte.....	1	36	35
7 mai....	.....	Halluin.....	Nord.....	Vernisseurs chaisiers.....	1	40	36
8 mai....	11 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	11	37
8 mai....	12 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Débourreurs (peignages de laine).	1	12	38
8 mai....	19 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	111	39
8 mai....	.....	Chambon	Ardèche.....	Moulineuses de soie.....	1	153	40
9 mai....	18 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs et bâcleurs.....	1	30	41
11 mai...	13 mai...	Saint-Tropez.....	Var.....	Maçons.....	5	30	42
11 mai...	13 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Peigneurs et ouvriers à la préparation.	1	43	43
11 mai...	15 mai...	Landerneau.....	Finistère.....	Plâtriers.....	2	14	44
11 mai...	...(13)...	Tourcoing.....	Nord.....	Bâcleurs.....	1	.....	45
11 mai...	1er juin ..	Tourcoing.....	Nord.....	Ferblantiers et zingueurs....	14	104	46
11 mai...	.....	Nantes.....	Loire-Inférieure..	Galochiers.....	9	60	47
11 mai...	...(14)...	Tourcoing.....	Nord.....	Soigneuses.....	1	.....	48
12 mai...	15 mai...	Neufchâtel.....	Pas-de-Calais.....	Ouvriers cimentiers.....	1	55	49
12 mai...	16 mai...	Beauvois.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	1.750	50
12 mai...	19 mai...	Chantenay.....	Loire-Inférieure ..	Déchargeurs de charbon.	1	100	51
12 mai...	.....	Nantes.....	Loire-Inférieure. .	Brossiers.....	.....	16	52
13 mai...	18 mai...	Bazancourt	Marne.....	Fileurs, rattacheurs, bâcleurs	1	45	53
13 mai...	18 mai...	Bourbonne-les-Bns.	Haute-Marne.....	Chaisiers.....	1	75	54
15 mai...	21 mai...	Lille	Nord.....	Tisseurs	1	50	55
15 mai...	22 mai...	Saint-Maixent....	Deux-Sèvres.....	Menuisiers.....	.....	.....	56
16 mai...	19 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Rattacheurs	1	54	57
18 mai...	22 mai...	Sancoins	Cher.....	Tuiliers.....	1	77	58
18 mai...	29 mai...	Lyon.....	Rhône.....	Teinturiers.....	1	30	59
19 mai..	26 mai...	Paris.....	Seine.....	Batteurs d'or.....	1	13	60
19 mai...	.....	Paris.....	Seine.....	Ajusteurs (fabriques de sièges inodores).	1	10	61
20 mai...	22 mai...	Fougères.....	Ille-et-Vilaine....	Ouvriers en chaussures.....	1	120	62
20 mai...	22 mai...	Montreuil	Seine.....	Ferblantiers boîtiers.....	1	23	63
21 mai...	30 mai...	Tence.....	Haute-Loire	Dévideuses de soie.....	1	12	64
21 mai...	.....	Marseille.....	Bouches-du-Rhône	Ébénistes.....	1	60	65
23 mai...	2 juin....	Roubaix	Nord.....	Fileurs et rattacheurs.....	1	40	66
26 mai...	2 juin....	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs	1	90	67
26 mai...	8 juin....	Avignon.....	Vaucluse.....	Peintres.....	.....	.....	68
26 mai...	.....	Paris.....	Seine.....	Marbriers.....	1	6	69
28 mai...	28 mai...	Tourcoing.....	Nord.....	Doubleuses.....	1	12	70
30 mai...	.....	Halluin.....	Nord.....	Maçons et aides.....	1	140	71
30 mai ..	.....	Halluin.....	Nord.....	Vernisseurs chaisiers.....	1	5	72
30 mai...	.....	Halluin.....	Nord.....	Vernisseurs chaisiers.....	1	8	73
30 mai...	.....	Gleizé.....	Rhône.....	Fondeurs en cuivre.....	1	48	74

EN MAI 1896. (Suite.)

NUMÉROS.	CAUSES DES GRÈVES. 8	RÉSULTATS. 9	OBSERVATIONS. 10
28	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
29	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
30	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
31	Demande de suppression d'amendes et de réintégration de 6 ouvriers.	Échec (10).	(10) 42 ouvriers ont été frappés d'une amende de 1 *franc* et 6 ont été congédiés pour avoir chômé une demi-journée le jour de la fête de Saint-Hilaire. — Ils ont tous pris leur livret le 15 mai et n'ont pas été remplacés; le patron fait exécuter son travail dans une autre fabrique.
32	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Échec.	
33	Demande d'augmentation de salaires et de diminution des heures de travail.	Échec.	
34	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
35	Refus d'accepter un nouveau règlement d'atelier	Réussite.	
36	Demande d'augmentation de salaires	.....	
37	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
38	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
39	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
40	Demande d'augmentation de salaires	.....	
41	Demande de suppression du travail aux pièces	Échec.	
42	Demande d'augmentation de salaires	Réussite (11).	(11) Intervention du maire.
43	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
44	Demande d'augmentation de salaires	Transaction (12).	(12) Conciliation devant le juge de paix.
45	Demande d'augmentation de salaires	.....	(13) Terminée.
46	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
47	Demande d'augmentation de salaires	.....	
48	Demande d'augmentation de salaires	.....	(14) Terminée.
49	Demande de réintégration de 2 ouvriers congédiés	Réussite.	
50	Réglementation du travail	Échec. (15)	(15) Intervention du juge de paix
51	Demande d'augmentation de salaires et de suppression du travail aux pièces.	Échec.	
52	Demande de suppression du travail aux pièces	.....	
53	Demande de suppression du travail aux pièces et de diminution du temps du travail.	Échec.	
54	Refus de subir une réduction de 3 p. o/o pour les assurances contre les accidents.	Transaction.	
55	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
56	Demande d'augmentation de salaires	.....	
57	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
58	Demande d'augmentation de salaires, de modification du règlement d'atelier et de renvoi du contremaître.	Transaction.	
59	Demande de maintien du salaire journalier fixe au lieu du salaire avec prime.	Réussite.	
60	Demande de fermeture d'une succursale établie en province.	Réussite.	
61	Refus de payer la prime d'assurances	.....	(16) 33 grévistes ont été congédiés.
62	Demande de renvoi d'un contremaître	Échec.	
63	Demande de renvoi d'un ouvrier étranger	.....	(17) Ce mode de travail avait été accepté
64	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	à la suite d'une grève précédente.
65	Réduction de salaires	.....	
66	Demande de renvoi d'un contremaître	Échec (16).	(18) Les ouvriers réclament ce mode de
67	Demande de suppression d'un poste de contremaître nouvellement créé.	Réussite.	travail afin de ne plus être astreints à certaines courses gratuites.
68	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
69	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	(19) Les ouvriers avaient été mis en hui-
70	Demande de maintien du travail à la journée (17)	Réussite.	taine pour refus d'effectuer un travail pressé. Ils ont immédiatement quitté l'atelier.
71	Demande d'augmentation de salaires	.....	
72	Demande de travailler aux pièces (18)	.....	(20) *Lock-out*. — Le patron a fermé son
73	Réglementation du travail (19)	.....	usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu
74	Demande de suppression du travail aux pièces (20)	.....	transmis leur demande.

CONCILIATION ET ARBITRAGE [1].

Onze applications de la loi du 27 décembre 1892 ont été signalées pendant le mois de mai :

1° **Grève des charpentiers de Tourcoing.** — 267 ouvriers, sur 321, ont pris part à cette grève, commencée le 27 avril, pour obtenir une augmentation de 10 centimes de l'heure.

A l'invitation du juge de paix, de se faire représenter dans un comité de conciliation, les patrons ont répondu que les prétentions des ouvriers étaient inacceptables et qu'aucune entente n'était possible à ce sujet.

Néanmoins, quelques jours après, certains patrons accordaient une augmentation de 5 centimes ; d'autres, des augmentations de 2 à 5 centimes suivant la capacité des ouvriers et la grève était terminée le 6 mai.

2° **Grève des charpentiers de Troyes.** — 40 charpentiers et scieurs de long, sur 55, ont quitté le travail le 27 avril, sur le refus des patrons d'accéder aux demandes suivantes : 1° suppression de la retenue pour l'assurance ; 2° augmentation du prix de l'heure, 0 fr. 60 au lieu de 0 fr. 45 ; 3° la journée de 10 heures au lieu de celle de 12.

A la demande des ouvriers, un comité de conciliation s'est réuni le 7 mai. Les patrons ont consenti à supporter seuls les frais de l'assurance en cas d'accidents, mais ont déclaré impossible toute autre modification dans les conditions du travail. Les deux parties ont été d'accord pour ne pas soumettre leur différend à un arbitrage.

La grève a donc continué jusqu'au 1er juin, date à laquelle le travail a été repris, à la suite de concessions mutuelles. La durée de la journée a été fixée à 11 heures et le prix de l'heure élevé à 0 fr. 50 et 0 fr. 55 suivant la capacité de l'ouvrier.

Cette grève a donné lieu à la création du syndicat des entrepreneurs de charpente.

3° **Grève de rattacheurs à Tourcoing.** — Les 64 rattacheurs de la filature de laines peignées de M. Jonglez se sont mis en grève le 30 avril pour obtenir la journée de 11 heures et un salaire minimum de 4 francs ; ils recevaient 4 fr. 15, en moyenne, y compris les primes, pour une journée de 12 heures.

Un comité de conciliation s'est réuni le 7 mai sans pouvoir aboutir à un accord. La grève s'est terminée le 21 et le travail a été repris aux anciennes conditions.

16 fileurs et 16 bâcleurs avaient été contraints à chômer par suite de la grève.

4° **Grève des menuisiers du Mans.** — Cette grève de 158 ouvriers, sur 178, qui durait depuis le 23 mars, a pris fin le 11 mai, grâce à l'intervention de M. Trumeau, juge de paix du 1er canton, qui a réuni un comité de conciliation, composé de 5 patrons et de 5 ouvriers.

Ceux-ci demandaient la journée de 10 heures, 50 centimes de l'heure et une indemnité de 1 franc par jour pour les travaux exécutés hors des limites de l'octroi.

---

(1) *Erratum.* — Dans le rapport sur le conflit des ferblantiers-boîtiers de Douarnenez, *Bulletin d'avril*, p. 234, il est dit que les ouvriers ont adhéré au syndicat dont le siège est à Nantes. Or les ferblantiers-boîtiers de Douarnenez, d'Audierne, de Concarneau, ont formé des syndicats distincts dont la création a, d'ailleurs, été annoncée dans le *Bulletin de mai*, p. 285.

Il y a eu transaction sur les trois points : la journée sera de 11 heures, au lieu de 11 heures et demie ; le prix de l'heure, 45 centimes, au lieu de 35 et 40 ; et l'indemnité de 1 franc par jour sera accordée pour tous les travaux placés à 1.500 mètres des limites de l'octroi.

5° **Grève des rattacheurs de Tourcoing.** — 40 rattacheurs de la filature de laines peignées de MM. Roelstraete-Deconinck et Cie demandaient que leur salaire fût porté de 3 fr. 75 à 4 francs par jour ; ils se sont mis en grève le 1er mai.

Après deux entrevues, sans résultat, en présence du juge de paix, ils ont renoncé à leur demande et repris le travail le 15 mai.

6° **Grève des plâtriers de Landerneau.** — Les ouvriers plâtriers de Landerneau ayant cessé le travail le 11 mai, le juge de paix a invité les patrons et les ouvriers à former un comité de conciliation qui s'est réuni le 14. Les ouvriers ont exposé leurs demandes comme suit :

« 1° Une augmentation de 75 centimes par jour, hiver comme été, et une indemnité de déplacement de 50 centimes par jour pour les travaux en campagne ;

2° Une indemnité supplémentaire de 1 franc pour le dimanche en campagne, lorsqu'il ne leur sera pas possible de travailler ce jour-là ;

3° Ne commencer la journée d'été qu'à 5 heures et demie du matin ; et la finir à 7 heures du soir, avec un repos d'une demi-heure à 8 heures et un repos d'une heure à midi ;

4° Pour les travaux situés à moins de 20 kilomètres, retour en ville toutes les semaines, temps de route payé ;

5° Au-dessus de 20 kilomètres, un voyage tous les quinze jours dans les mêmes conditions. »

Les patrons ont accordé immédiatement les demandes formulées aux articles 2, 3, 4 et 5, ainsi que l'indemnité de déplacement de 50 centimes. Ils ont offert ensuite une augmentation de 50 centimes par jour aux ouvriers et de 25 centimes aux jeunes ouvriers dénommés apprentis.

Ces conditions ont été acceptées par les délégués et le travail a été repris le lendemain matin.

Les deux patrons plâtriers de Landerneau occupaient, à ce moment, 10 ouvriers et 4 apprentis, dont les salaires étaient ainsi fixés, avant la grève :
2 ouvriers à 3 fr. 25 ; 5 à 3 francs ; 1 à 2 fr. 25 ; 2 à 2 francs ; 2 apprentis à 1 fr. 75 ; 1 à 1 fr. 50 ; 1 à 1 fr. 25.

7° **Tisseurs de Beauvois.** — Les ouvriers des tissages de M. Michau, à Beauvois (Nord), se plaignaient du ralentissement des commandes qu'ils supposaient expédiées au dehors, des rabais excessifs pour malfaçons causées par des matières défectueuses, et des agissements d'un contremaître. Ils ont cessé le travail le 12 mai ; le lendemain, le juge de paix s'est rendu sur les lieux, a entendu les délégués ouvriers et convoqué une réunion de conciliation pour le 15.

Après les explications données par le représentant du patron et la promesse faite d'améliorer la situation autant que possible, la reprise du travail a été décidée.

8° **Grève des mineurs de Pontpéan** (Finistère). — Un comité de conciliation, réuni le 19 mai, a augmenté les salaires des *rouleurs* et fixé les conditions de la reprise du travail.

Mais l'un des délégués ouvriers ayant été changé de travail, la grève a recommencé le 21 et ne s'est terminée que lorsque l'ouvrier déplacé a été remis dans son premier emploi.

9° **Grève de dévideuses à Tence** (Haute-Loire). — 12 dévideuses, en grève le 21 mai, pour obtenir une augmentation de 25 centimes par jour, ont saisi aussitôt le juge de paix de leur différend. La conciliation n'ayant pu se faire, elles ont repris le travail le 30 mai, aux anciennes conditions.

10° **Grève des ferblantiers-plombiers-zingueurs** de Tourcoing. — Cette grève, commencée le 11 mai, a eu pour but une augmentation de salaire. Une réunion de conciliation a été convoquée par le juge de paix pour le 29 mai. Le syndicat patronal a refusé de s'y faire représenter, en disant qu'après trois semaines de grève, de nouveaux ouvriers avaient dû être embauchés pour exécuter les travaux les plus pressés ; qu'il était impossible de reprendre tous les grévistes, et, par conséquent, inutile de discuter avec eux sur des conditions de travail qui ne leur seraient pas applicables.

Le travail a été repris le 1er juin, sur la promesse que le prix de l'heure serait augmenté de 5 centimes, à partir du 1er janvier 1897.

11° **Lockout d'une fonderie de cuivre à Gleizé** (Rhône). — Les ouvriers ayant demandé, le 29 mai, que le travail aux pièces fût supprimé, afin de faire cesser les différends qu'amenait ce mode de travail, ont trouvé l'usine fermée le lendemain matin.

Sur leur demande, le juge de paix de Villefranche a convoqué un comité de conciliation le 31 mai. L'accord n'a pu s'y établir et le recours à l'arbitrage a été repoussé par les délégués ouvriers qui avaient reçu le mandat formel d'exiger la suppression du travail aux pièces.

Organisation de la conciliation dans la typographie. — La première réunion d'une Commission nationale mixte, composée de délégués de l'Union des maîtres-imprimeurs de France et de délégués de la Fédération française des travailleurs du livre, s'est tenue à Paris le 26 mai.

Les délégués patrons étaient : MM. Belin et Lefebvre, de Paris ; Danel, de Lille ; Challier de Grandchamps, d'Amiens ; Lavauzelle, de Limoges ; Storck, de Lyon ; Jobard, de Dijon ; Barthelet, de Marseille ; Delmas, de Bordeaux.

Les délégués ouvriers étaient : MM. Cordova et Keüfer, du Comité central de la Fédération ; Maynier-Michelland, du syndicat de Paris ; Broichot, du syndicat de Lyon ; Delbrayelle, du syndicat de Lille ; Bonnot, du syndicat d'Auxerre ; Robert, du syndicat de Rouen ; Plion, du syndicat d'Angers ; Gauthier, du syndicat de Reims.

Cette première session n'a guère eu d'autre but que de nommer les membres d'une commission permanente chargée d'élaborer un règlement et de préparer l'ordre du jour des prochaines sessions.

Les principales questions proposées à l'étude de la Commission permanente ont été l'organisation de l'apprentissage, le travail dans les prisons et l'imprimerie dans les établissements de bienfaisance et d'éducation.

ANGLETERRE.

Les boulangers de Londres. — Le Conseil de conciliation et d'arbitrage de Londres a été chargé, le 20 avril, par les patrons et les ouvriers, de résoudre le différend qui les divisait. La décision, rendue le 5 mai par les 4 arbitres (2 patrons et 2 ouvriers) sans qu'il ait été nécessaire de recourir à un tiers-arbitre, a été la suivante : dans les boulangeries ordinaires, la durée du travail sera de 66 heures

par semaine ou 11 heures par jour, séparées par un repos de 30 minutes au moins entre la quatrième et la cinquième heure de travail. Les ouvriers seront répartis entre 4 catégories dont les salaires seront de 32 fr. 50, 37 fr. 50, 41 fr. 25 et 45 francs par semaine.

Dans les boulangeries mécaniques, soumises à la législation sur les fabriques, la durée du travail sera de 60 heures par semaine ou 10 heures par jour, séparées par deux repos d'une demi-heure. Le salaire minimum sera de 35 francs par semaine.

Dans les deux genres de boulangeries, la première heure supplémentaire, faite après la journée normale, sera payée au taux ordinaire, les heures suivantes seront payées 50 p. 0/0 en plus. Le travail du dimanche, à part le temps passé à la fabrication des levains, sera aussi payé 50 p. 0/0 en plus.

Le patron ne sera tenu à fournir aucune allocation en nature destinée à être consommée en dehors de l'atelier.

La décision sera exécutoire à partir du dimanche 17 mai et sa dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, devra être faite six mois à l'avance dans les bureaux du Conseil de conciliation et d'arbitrage de Londres.

Les ouvriers du bâtiment du Staffordshire Nord. — Le 1er janvier 1896, les briqueteurs et leurs aides avaient averti l'Association des entrepreneurs de bâtiments de Newcastle de leur désir d'une augmentation de 10 centimes par heure et de voir terminer la journée à 5 heures au lieu de 5 heures et demie, pendant l'été. Une Commission mixte, composée de 6 patrons et de 6 ouvriers, examina la question et ne put se mettre d'accord, ni sur les demandes des ouvriers, ni sur le choix d'un arbitre.

Sur la demande de cette Commission, le Ministre du commerce désigna un arbitre, sir William Markley, qui, après avoir entendu les explications des deux parties, rendit, le 27 avril, une décision applicable à partir du 1er mai. La durée du travail n'est pas changée ; le salaire des briqueteurs est porté à 0 fr. 825 l'heure au lieu de 0 fr. 80 ; celui des aides à 0 fr. 55 et celui des échafaudeurs à 0 fr. 60, au lieu de 0 fr. 50.

La réunion trimestrielle du **Conseil de conciliation des houillères du Northumberland** s'est tenue le 9 avril. En raison de la baisse des prix de vente, les patrons demandaient une réduction de 5 p. 0/0 sur les salaires ; le Conseil a fixé cette réduction à 2 1/2 p. 0/0, ce qui laisse les salaires à un taux supérieur seulement de 3 3/4 p. 0/0 à celui qui était payé en novembre 1879. Le salaire des ouvriers du jour est réduit de 2 p. 0/0 ; celui des chauffeurs et des machinistes, de 3 p. 0/0.

Ces réductions atteignent 31.500 ouvriers.

Conseil de conciliation des mineurs du Durham. — A une réunion de ce Conseil, tenue le 26 mars, les patrons avaient déposé la proposition suivante : Le Conseil de conciliation, institué à la suite de la conférence présidée par lord Roseberry, continuera à fonctionner et à établir le taux des salaires à partir du 1er août 1896.

Les ouvriers — qui ont à craindre une réduction prochaine des salaires — avaient riposté par une autre proposition que voici : La convention actuellement en cours d'exécution est prorogée jusqu'au 1er août 1898.

Ces deux propositions furent longuement discutées dans une session du Conseil, tenue à Nottingham les 28 et 29 avril. Finalement, le maintien du Conseil de conciliation a été soumis au vote des ouvriers mineurs. Il a été repoussé par 33.114 voix contre 17.556 oui et 13.361 abstentions.

Ce Conseil doit donc cesser de fonctionner à partir du 4 août prochain.

Démarcation du travail entre professions similaires. — 1° Les ajusteurs-mécaniciens et les ouvriers en cuivre de Hull se disputaient le droit d'exécuter seuls les travaux de robinetterie sur les navires en réparation dans le port de Hull. Un comité d'enquête, composé de 4 délégués des mécaniens, 4 délégués des fondeurs en cuivre et 4 délégués des patrons constructeurs, fut chargé de trancher la question en recourant à l'arbitrage, si cela était nécessaire.

La décision de l'arbitre, sir James-Thomas Woodhouse porte en substance que, avant que les ouvriers en cuivre (finisseurs) ne fussent employés dans les ateliers de mécanique, la pose de la robinetterie dans les navires en réparation était faite surtout par les ajusteurs-mécaniciens, mais assez souvent aussi par les ouvriers robinettiers; que, depuis 20 ans environ, ce travail est presque toujours exécuté par ces derniers; qu'il est convenable qu'il soit fait par eux seuls à l'avenir, mais que les ajusteurs-mécaniciens continueront à faire les ouvertures et à refaire les joints.

2° 17 charpentiers de navires, qui contestaient aux menuisiers le droit de réparer les parquets des cabines, s'étaient mis en grève le 1er avril. Le différend a été soumis à l'arbitrage de trois charpentiers de la Clyde, qui se sont prononcés en faveur des menuisiers.

ALLEMAGNE.

La conciliation dans la typographie.— Une Commission mixte de patrons et d'ouvriers typographes a siégé pendant trois jours à Leipsick, les 15, 16 et 17 avril, pour discuter les demandes des ouvriers tendant à remplacer la journée de 9 heures et demie par celle de 9 heures, à augmenter les salaires de 15 p. 0/0 pour les travaux aux pièces et de 5 p. 0/0 pour le travail à la journée.

L'accord s'est établi sur les conditions suivantes, applicables dans toute l'Allemagne, pendant trois ans, à partir du 1er juin 1896 :

1. — Le prix du mille de lettres est augmenté de 0 fr. 025 (6 2/3 p. 0/0); le salaire hebdomadaire est porté de 25 francs à 25 fr. 60 (augmentation de 2 1/2 p. 0/0).

2. — La durée effective du travail journalier est de 9 heures, séparées par un repos d'une heure dans le milieu de la journée, et deux repos d'un quart d'heure, l'un le matin, l'autre le soir.

3. — Dans les villes de moins de 20.000 habitants, la durée actuelle de la journée pourra être maintenue, si la majorité des patrons et des ouvriers le désire.

4. — Il est facultatif aux patrons d'adopter, au lieu de la journée de 9 heures, l'un des modes suivants : supprimer 3 heures consécutives de travail chaque semaine, ou bien 2 demi-journées ou 1 journée pleine au cours de 3 semaines consécutives; mais, en aucun cas, un ouvrier ne sera employé plus de 162 heures pour chaque période de 3 semaines.

La Commission mixte a décidé de tenir une autre session dans quelques semaines, à Berlin, pour organiser la surveillance de l'observation du tarif nouveau et pour traiter différentes autres questions se rattachant à la revision du tarif. Celui-ci, uniforme pour toute l'Allemagne, doit se compléter par une échelle de suppléments de prix pour les villes où le coût de la vie dépasse la moyenne. En vue de dresser cette échelle, le syndicat patronal s'est adressé aux municipalités des principaux centres de l'industrie du livre, pour obtenir le prix des loyers et des denrées alimentaires.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Avril 1896.

Nombre des *versements*	222.154	
Représentant une somme de		30.044.270[f]
Nombre des *remboursements*	126.252	
Représentant une somme de		30.839.055
Rentes achetées à 520 déposants, pour un capital de		646.363
EXCÉDENT des remboursements et achats de rente sur les versements		1.441.148
Nombre de *comptes* existant au 30 avril 1896		2.577.598
Nombre de *comptes* existant au 30 avril 1895		2.382.121
AUGMENTATION		195.477

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de Mai 1896.

Dépôts de fonds	11.462.612[f]
Retraits de fonds	22.650.505
EXCÉDENT des retraits	11.187.893
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	1.547.206[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Avril 1896.

Nombre des *versements*	126.020	
représentant une somme de		1.449.143[f]
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		1.152.525
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.558,420
Nouvelles rentes inscrites		43.597
au nom de	761 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.251.780
réparties entre	201.643 titres.	

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE MARSEILLE ET LES TIMBRES-ÉPARGNE.

Depuis le 1er février 1891, la Caisse d'épargne de Marseille met en vente, à ses guichets, chez les instituteurs et dans une trentaine de bureaux de tabac, des *timbres-épargne* de 10 centimes avec des cartes sur lesquelles dix timbres réunis sont reçus comme dépôts de 1 franc. Les nombres de timbres vendus ont été constamment en croissant : 269.761 en 1891, 312.234 en 1892, 298.678 en 1893, 339.851 en 1894 et 363.248 en 1895; en tout 1.583.772 timbres vendus en cinq années.

Par une clause de l'article 8 de la loi du 20 juillet 1895 sur les Caisses d'épargne, le Parlement a légalisé ce système dont la Caisse de Marseille avait fait l'essai sur le montant de sa fortune personnelle. Toutes les Caisses d'épargne françaises ont désormais la latitude d'en user (1).

LA COOPÉRATION EN FRANCE EN 1895.

I. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

Nous connaissons en France, à la fin de l'année 1895, 1.217 sociétés coopératives de consommation contre 1.158 relevées à la fin de 1894 et 1.091 à la fin de 1893 (2). Pour 1.029 de ces sociétés, on connaît le nombre des adhérents qui atteint 36.000, soit près de 350 en moyenne par société; l'an dernier le nombre moyen des membres pour les 1.022 sociétés qui l'avaient déclaré ne dépassait pas 250.

509 de ces sociétés (431 l'an dernier) s'occupent exclusivement de boulangerie; les 708 autres (719 l'an dernier) vendent d'autres denrées, sans en exclure le pain. L'augmentation du nombre des sociétés connues porte donc uniquement sur les premières, mais l'augmentation du nombre des membres porte à la fois sur les deux catégories distinguées. Quant au nombre des membres par société, il est, dans l'ensemble, beaucoup plus considérable dans les sociétés à ventes diverses que dans celles qui ont pour seul objet la boulangerie.

Le tableau ci-après donne la répartition des sociétés coopératives de consommation, par départements, à la fin de l'année 1895.

---

(1) Voir plus bas, page 371 un système de collection de l'épargne à domicile en Allemagne.

(2) Voir le tableau inséré dans le Bulletin de l'Office du travail — mars 1895 — page 172. Il convient de rappeler ici, conformément à une rectification déjà faite l'an dernier, que les trois premiers alinéas suivant le titre *Sociétés coopératives de consommation* (p. 171 du même bulletin) doivent être considérés comme nuls et non avenus. C'est par suite d'une erreur qu'ils ont été maintenus à la mise en page alors que des rectifications avaient été faites au tableau de la page 172, seul valable.

SOCIÉTÉS COOPERATIVES DE CONSOMMATION EN FRANCE A LA FIN DE 1895.

DÉPARTEMENTS.	BOULANGERIES.		DIVERSES.	
	Sociétés	Adhérents.	Sociétés	Adhérents.
Ain	2	192	7	1.514
			3	"
Aisne	19	2.792	5	2.876
			2	"
Allier	2	244	7	2.925
			1	253
Alpes (Basses-)	1	"	1	
Alpes (Hautes-)	"	"		"
Alpes-Maritimes	"	"	1	92
Ardèche	2	279	3	184
			12	7.357
Ardennes	6	865	3	"
Ariège	1	37	"	"
			7	4.587
Aube	"	"	9	"
	3	216	1	
Aude	1	"		"
Aveyron	3	878	"	"
			18	5.122
Bouches-du-Rhône	12	2.268	1	"
Calvados	"	"	1	348
Cantal	2	451	"	"
Charente	10	3.700	3	1.500
	134	20.146	4	12.558
Charente-Inférieure	8	"	1	"
			3	2.614
Cher	1	370	1	"
Corrèze	1	300	"	"
Corse	"	"	"	"
			6	1.721
Côte-d'Or	"	"	3	"
Côtes-du-Nord	"	"	"	"
Creuse	"	"	2	868
Dordogne	3	1.620	"	"
	2	395		
Doubs	1	"	26	6.396
Drôme	"	"	4	962
			5	668
Eure	"	"	1	"
Eure-et-Loir	"	"	3	2.978
Finistère	"	"	3	1.051
			4	2.361
Gard	2	353	1	"
Garonne (Haute-)	"	"	3	1.950
Gers	"	"	"	"
	14	2.418	7	4.514
Gironde	1	"	2	"
	1	201	2	290
Hérault	1	"	1	"
Ille-et-Vilaine	"	"	5	360
Indre	1	245	"	"
			5	4.058
Indre-et-Loire	21	4.888	2	"
			24	6.827
Isère	"	"	7	"
Jura	"	"	8	1.815
Landes	1	183	"	"
	3	783		
Loir-et-Cher	1	"	1	265
			24	11.938
Loire	11	2.310	8	"
Loire (Haute-)	"	"	"	"
Loire-Inférieure	3	1.598	5	1.735
Loiret	2	145	3	517
Lot	"	"	1	"
A reporter	262	47.877	244	93.554

DÉPARTEMENTS.	BOULANGERIES.		DIVERSES.	
	Sociétés	Adhérents.	Sociétés	Adhérents.
Report	262	47.877	244	93.554
Lot-et-Garonne	"	"	4	451
Lozère	"	"	"	"
Maine-et-Loire	2	855	5	704
Manche	"	"	4	3.089
Marne	1	469	4	2.108
			1	"
Marne (Haute-)	"	"	5	1.834
Mayenne	1	470	"	"
Meurthe-et-Moselle	"	"	9	5.534
Meuse	"	"	2	622
Morbihan	11	3.578	1	299
	1	"		
Nièvre	1	"	3	1.930
Nord	20	8.308	37	17.822
	5	"	13	"
Oise	1	678	2	218
			3	"
Orne	"	"	1	"
Pas-de-Calais	1	500	13	4.156
	1	"	2	"
Puy-de-Dôme	1	"	3	794
			3	"
Pyrénées (Basses-)	"	"	"	"
Pyrénées (Hautes-)	1	90	1	30
	1	"		
Pyrénées-Orientales	"	"	1	191
Territoire de Belfort	"	"	11	2.435
Rhône	18	8.536	46	11.845
	4	"	4	"
Saône (Haute-)	"	"	6	1.316
Saône-et-Loire	56	8.170	20	3.135
	1	"	5	"
Sarthe	3	783	1	409
Savoie	"	"	2	619
Savoie (Haute-)	"	"	1	107
Seine	"	"	52	76.046
			54	"
Seine-Inférieure	1	"	13	5.424
			4	"
Seine-et-Marne	10	1.559	3	393
	1	"	5	"
Seine-et-Oise	5	1.550	17	3.496
	1	"	9	"
Sèvres (Deux-)	32	6.778	"	"
Somme	6	1.062	6	10.481
Tarn	2	454	4	496
Tarn-et-Garonne	"	"	"	"
Var	2	218	3	386
			5	"
Vaucluse	1	198	4	463
Vendée	12	2.044	1	162
Vienne	7	1.603	3	1.172
Vienne (Haute-)	6	862	1	4.940
			3	"
Vosges	1	212	13	2.163
Yonne	13	1.929	5	2.321
(Adhérents connus)	478	98.783	551	261.145
(— inconnus)	31	—	157	—
TOTAUX fin 1895	509	—	708	—
On comptait fin 1894 (Adhérents connus)	431	49.609	591	198.848
(— inconnus)	8	—	128	
TOTAUX fin 1894	439	—	719	—

II. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

On compte, à la fin d'avril 1896, 191 associations ouvrières de production en dehors des travaux agricoles. Un an auparavant le nombre en était de 124. Ces chiffres font ressortir un mouvement important de progression. Dans les relevés précédents, on n'avait pas compté les *cochers* comme producteurs; aussi les chiffres donnés étaient de 80 fin 1893 et 110 fin 1894; sans les cochers le chiffre actuel serait ramené à 177.

RÉPARTITION, PAR INDUSTRIE, DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE À LA FIN D'AVRIL 1896.

DÉSIGNATION.	AVRIL 1896.	AVRIL 1895.
Bâcherons	1	1
Alimentation.		
Boulangers	5	3
Papeterie et cartonnage.		
Papier de couleur et de fantaisie	1	1
Sacs en papier	1	1
Papeterie	1	"
Cartonnages en tous genres	1	1
Imprimerie.		
Typographes	6	4
Lithographes	1	1
Cuirs et peaux.		
Tanneurs-corroyeurs	1	1
Cuirs, peaux et chaussures	2	1
Ouvriers et ouvrières en chaussures	1	1
Cordonniers	2	1
Galochiers	3	1
Fournitures d'équipt et chaussres milit.	1	1
Colliers anglais	2	1
Selliers	1	1
Textiles.		
Industrie cotonnière	2	2
Tisserands	4	"
Industrie drapière	1	1
Imprimeurs sur étoffe	2	2
Fabricants de plumetis	1	"
Vêtement.		
Tailleurs	4	3
Chapeliers	1	2
Couture et modes	"	1
Gros ouvrages en bois.		
Charpentiers	6	4
Parqueteurs	2	2
Menuisiers	8	6
Mouluriers, découpeurs	1	1
Voitures	2	1
Sabotiers	1	1
Tonneliers	4	4
Bouchons	1	1
Ébénisterie et divers.		
Ébénistes	4	1
Ébénistes et tapissiers	3	1
Tapissiers	1	1
Doreurs sur bois	1	1
Facteurs de pianos	1	1
Malletiers	1	1
Formiers	1	1
Tabletiers	2	"
Brossiers	2	1
Balaitiers	1	1
Vanniers	1	1
Travail du fer et de l'acier.		
Fondeurs, lamineurs, tréfileurs	1	1
Couteliers	1	"
Limes	1	1
Serruriers	2	1
Travail des métaux divers.		
Fondeurs	2	"
Ferblantiers, éclairage	3	2
Instruments de musique	1	1
Bijoutiers en doré	1	1
Horlogers	3	1
Lunetiers, Instruments d'optique	1	2
Appareils de chauffage	1	"
Taille des pierres précieuses	5	2
Mines et carrières.		
Carriers	2	"
Mineurs	3	3
Manutention du charbon	1	1
Construction.		
Terrassiers	5	1
Casseurs de pierres	2	2
Piqueurs de grès	2	2
Granitiers	2	1
Paveurs	2	2
Paveurs et cimentiers	"	1
Cimentiers	1	1
Tailleurs de pierres et carriers	2	"
Tailleurs de pierres	3	1
Tailleurs de pierres et maçons	1	1
Maçons, aides et terrassiers	1	1
Maçons et aides	1	1
Maçons	4	3
Carreleurs-marbriers	1	1
Marbriers	1	1
Fumistes-briqueteurs	"	1
Plâtriers et plafonneurs	1	"
Peintres et plâtriers	2	1
Peintres	10	6
Couvreurs et plafonneurs	1	"
Couvreurs	1	"
Couvreurs, plombiers, zingueurs	2	2
Ouvriers en bâtiment	1	1
Sculpteurs mouleurs	1	1
Verrerie.		
Verriers	2	1
Tailleurs de glaces	1	1
Vitraux	1	"
Divers.		
Coiffeurs	2	"
Parfumeurs	1	"
Savonniers	1	"
Vidangeurs	1	"
Chiffonniers ambulants	1	"
Débitants de boissons	1	"
Cochers	14	14
Commis-omnibus	1	"
Photographes	1	1
TOTAL	191	124

Le tableau qui précède ne comprend pas les sociétés coopératives de production agricole.

16 des sociétés portées au tableau précédent sont adhérentes à la *Fédération régionale du Sud-Est* (de Lyon) (1) et 99 d'entre elles sont groupées par la *Chambre consultative des associations ouvrières de production* (2); 6 sociétés comprises parmi les précédentes adhèrent à la fois aux deux fédérations.

On trouvera ci-après des listes, dressées par ordre alphabétique, de professions de 16 sociétés adhérentes à la *Fédération du Sud-Est* et des 99 sociétés groupées par la *Chambre consultative*. D'après leurs dates de fondation, ces dernières se classent de la façon suivante :

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À LA CHAMBRE CONSULTATIVE À LA FIN D'AVRIL 1896.

Seine, 61. — Autres départements, 39.

Fondées en 1848....	1	Report.....	13	Report.....	34
— 1849....	1	Fondées en 1882....	3	Fondées en 1891...	2
— 1865....	1	— 1883....	1	— 1892...	7
— 1866....	1	— 1884....	3	— 1893...	6
— 1868....	1	— 1885....	1	— 1894...	20
— 1869....	1	— 1886....	2	— 1894...	24
— 1876....	2	— 1887....	4	— 1896...	6
— 1879....	1	— 1888....	4		
— 1881....	4	— 1890....	3	TOTAL.....	99
A reporter.....	13	A reporter.....	34		

DATE de la fondation.	PROFESSION ET SIÈGE SOCIAL.	RÉSIDENCE.
	1° SOCIÉTÉS ADHÉRENTES À LA CHAMBRE CONSULTATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION À LA FIN D'AVRIL 1896 (3).	
1881.	*Bijoutiers* (Union coopérative d'ouvriers), 12, cité Dupetit-Thouars..	Paris.
1883.	*Bouchons et vins* (Société coopérative de).....	Boulou (Pyr.-Or.).
1893.	*Boulangerie*, LA GERBE PARISIENNE, 13, rue de Lagny.....	Paris.
1895.	*Boulangers* (Société coopérative des ouvriers) 12, rue de la Loi.....	Limoges.
1895.	*Brossiers* de la Seine (Société coopérative des ouvriers), 4, rue du Chalet.....	Paris.
1894.	*Cartonnage en tous genres* (Association générale du), 10, cité d'Angoulême, 66, rue d'Angoulême.....	Paris.
1888.	*Casseurs de pierres du département de la Seine* (Société des ouvriers), 34, avenue de Clichy.....	Paris.
1891.	*Casseurs de pierres de Paris* (Société des ouvriers), 75, rue Labrouste.	Paris.
1894.	*Charbonniers du port* (Société coopérative des ouvriers), 25, cours de la République.....	Le Havre.
1881.	*Charpentiers de la Villette* (Société des ouvriers), 49, rue Saint-Blaise.	Paris.
1893.	*Charpentiers de Paris* (Société des ouvriers), 24 et 26, rue Labrouste.	Paris.
1894.	*Charpentiers* (Association coopérative des ouvriers), 20, rue Ternois.	Lyon-Villette.
1894.	*Cimentiers* (Société coopérative des), 216, avenue de Saxe.....	Lyon.
1885.	*Colliers anglais* (Société des ouvriers en), 95, faubourg Saint-Martin.	Paris.
1876.	*Cordonniers*, LA SOLIDARITÉ (Société coopérative des ouvriers), 14, rue Neuve-de-Paris.....	Limoges.

(1) 5 et 7 passage Coste à Lyon.
(2) 27, boulevard Saint-Martin à Paris (précédemment, 28, rue de Bondy).
(3) Classées par ordre alphabétique des professions industrielles.

DATE de la fondation.	PROFESSION ET SIÈGE SOCIAL.	RÉSIDENCE.
1896.	*Cordonniers*, LA FRATERNELLE (Association coopérative des ouvriers), 5, rue Fournet	Lyon.
1895.	*Couteliers réunis de Chezelles* (Société coopérative des ouvriers), 11, boulevard Blossac	Châtellerault.
1894.	*Couvreurs-Plombiers-Zingueurs* (Union des ouvriers), 13, rue Buci	Paris.
1895.	*Couvreurs* (Union des ouvriers), 7, Grande-Venelle	Morlaix.
1892.	*Diamantaires* (Société coopérative des ouvriers), usine de la Serre	St-Claude (Jura).
1892.	*Diamantaires* (Association des ouvriers), 117, boulevard de la Villette, usine Falck	Paris.
1890.	*Doreurs sur bois* (Association des ouvriers), 93, rue Caulaincourt	Paris.
1881.	*Ébénisterie parisienne* (Association générale de l'), 32, cité Bertrand	Paris.
1894.	*Ébénistes et menuisiers*, L'AMEUBLEMENT (Société coopérative d'ouvriers), 32, rue de Brest	Morlaix.
1894.	*Ébénistes et menuisiers*, LE LABEUR (Association générale des), 52, passage du Bureau (XIe arrondissement)	Paris.
1882.	*Éclairage moderne* (Association ouvrière l'), 99, Faubourg-du-Temple.	Paris.
1868.	*Ferblantiers réunis* (Association générale des ouvriers), 15, rue des Trois-Bornes	Paris.
1895.	*Fonderie de cuivre* (Société coopérative des ouvriers de la), 125, rue Oberkampf, 5, cité Griset	Paris.
1894.	*Forestiers de la forêt de Montmorency* (Association des ouvriers), 36, rue de la Mairie	Domont (S.-et-O.)
1894.	*Galochiers de la Seine* (Société coopérative des ouvriers), 29, rue Sibuet.	Paris.
1888.	*Granitiers du département de la Seine* (Association des ouvriers), 67, rue Mouton-Duvernet	Paris.
1894.	*Granitiers et poseurs de granit* (Société coopérative des ouvriers), 4, passage d'Ivry	Paris.
1882.	*Horlogers* (Société coopérative des), 43, rue de Saintonge	Paris.
1896.	*Horlogers*, LA PHALANGE HORLOGÈRE BISONTINE (Association ouvrière), 9, rue de la Bouteille	Besançon.
1893.	IMPRIMERIE MODERNE (Association ouvrière), 64, cours Victor-Hugo	Agen.
1869.	IMPRIMERIE NOUVELLE (Association ouvrière), 11, rue Cadet	Paris.
1893.	*Imprimeurs sur étoffes* (Société lyonnaise d'ouvriers), 9, imp. Lassalle.	Lyon-Brotteaux.
1887.	*Imprimeurs réunis* (sur étoffes) [Association des], 242, rue Paul-Bert.	Lyon.
1897.	*Industrie drapière* (Société coopérative de l'), 3, rue des Clercs	Vienne (Isère).
1865.	*Instruments de musique, bois et cuivre* (Association générale des ouvriers en), 81, rue Saint-Maur	Paris.
1896.	*Instruments de précision* (Assoc. des ouvriers en), 117, av. du Maine	Paris.
1895.	*Lanterniers en voitures* (Assoc. des ouvriers), 67, boul. de Courcelles	Paris.
1848.	*Limes* (Association des ouvriers en), 48, rue des Gravilliers	Paris.
1866.	*Lithographie parisienne* (Association d'ouvriers, la) 27, rue Corbeau	Paris.
1894.	*Maçons de Paris* (Association ouvrière des), 13, passage Alexandrine, 88, rue des Boulets	Paris.
1894.	*Maçons, aides et terrassiers* (Soc. coop. des ouvriers), 3, rue Taillefer.	Grenoble.
1895.	*Maçons de la Seine* (Association ouvrière des), 4, place Thorigny	Paris.
1894.	*Malletiers*, articles de voyage et d'équipement (Assoc. corporative des ouvriers), 26, rue des Bons-Enfants	Paris.
1884.	*Menuisiers de Paris* (Association des ouvriers), 35, rue du Poteau	Paris.
1887.	*Menuisiers*, L'ESPÉRANCE DU BÂTIMENT (*Association des ouvriers*), 10, rue du Clos	Paris.
1892.	MENUISERIE MODERNE (Association corporative la), 161, rue Marcadet.	Paris.
1890.	*Menuisiers* (Association coopérative des ouvriers), 24, rue Rabelais	Poitiers.
1892.	*Menuisiers* (Assoc. l'Union des ouvriers), 18, rue Paillot-de-Montabert.	Troyes.
1895.	*Menuisiers* (Association des ouvriers), 12, rue Prépapaud	Limoges.
1895.	*Menuisiers et ébénistes* (Association coopérative des ouvriers), 12, place de la Halle-au-Blé	Rennes.
1895.	*Menuisier en cadres* (Association des ouvriers), 17 *bis*, cité Bertrand	Paris.
1894.	*Moulure et du découpage* (Association ouvrière l'Avenir de la), 21, rue Saint-Bernard	Paris.
1895.	*Papeterie moderne* (Association coopér. ouvrière la), 7, rue Mayran	Paris.
1881.	*Parqueteurs* (Soc. coop. des ouvriers), 10, rue de la Rosière-Grenelle.	Paris.
1884.	*Paveurs de Paris* (Association des ouvriers), 131, boulevard Bessières.	Paris.
1891.	*Paveurs*, LE PAVAGE (Association d'ouvriers), 63, boulevard Brune	Paris.
1890.	*Paveurs et cimentiers*, L'EPARGNE (Assoc. des ouvriers), 24, rue Deyries.	Bordeaux.
1882.	*Peintres*, LE TRAVAIL (Association d'ouvriers), 50, rue de Maistre	Paris.
1895.	*Peintres*, LA MUTUELLE (Association d'ouvriers), 60, rue *Caulaincourt*.	Paris.
1895.	*Peintres*, L'ESPÉRANCE (Assoc. coop. d'ouvriers), 8, rue Haute-Vienne.	Limoges.
1896.	*Peintres*, LA PRÉVOYANTE (Assoc. d'ouv.), 106, rue Saint-Charles	Paris.
1896.	*Peintres*, L'UNION (Association d'ouvriers), 91, quai Valmy	Paris.

DATE de la fondation.	PROFESSION ET SIÈGE SOCIAL.	RÉSIDENCE.
1895.	*Peintres-plâtriers*, LE TRAVAIL (Ass. coop. d'ouv.), 1, pass. St-Pothain.	Lyon.
1893.	*Photographes* (Union française des), 60, *rue du Château-d'Eau*	Paris.
1849.	*Pianos* (Société des facteurs de), 54, rue des Poissonniers	Paris.
1886.	*Piqueurs de grès du département de la Seine* (Association des ouvriers), 38, rue du Moulinet.....	Paris.
1888.	*Plâtriers-peintres* (Soc. coop. des ouvriers), 38, rue de la République.	Saint-Étienne.
1895.	*Plâtriers et plafonneurs* (Assoc. coop. des ouv.), 1, imp. des Charentes.	Limoges.
1892.	*Plombiers-couvreurs-zinqueurs* (Assoc. des ouv.), 152, rue St-Maur...	Paris.
1895.	*Replanisseurs de la Seine* (Soc. coop. d'ouvriers replanisseurs de parquets), 24, rue du Gloître-Saint-Merri.....	Paris.
1887.	*Sabotiers*, LA CONCILIATION (Ass. des ouv.), 1, faubourg Montmailler.	Limoges.
1892.	*Sacs en papier* (Soc. coop. des ouvr. en), 23, rue de Gergovie.....	Paris.
1888.	*Sculpteurs mouleurs* (Union des), 60, rue Caulaincourt.....	Paris.
1892.	*Selliers*, L'AVENIR (Assoc. des ouvriers), 49, rue de Rivoli.....	Paris.
1895.	*Sellerie lyonnaise* (Assoc. ouvr. de la), 1, impasse de Savoie.....	Lyon.
1887.	*Serruriers* (Union des ouvriers), 7, rue Froissard.....	Paris.
1895.	*Serruriers*, L'AVENIR DU BÂTIMENT (Soc. coop. des ouv.), 81, rue St-Maur.	Paris.
1895.	*Tabletiers en nacre* (Assoc. des ouvriers), 39, rue d'Agnicourt.....	Méru (Oise).
1894.	*Tailleurs* (Association d'ouvriers), rue Docteur-Mazet.....	Grenoble.
1895.	*Tailleurs* (Société coopérative des ouvriers), 7, rue Étienne-Pinchaud.	Limoges.
1893.	*Tailleurs de glaces* (Assoc. coop. d'ouvriers), 119, rue Saint-Maur....	Paris.
1876.	*Tailleurs de pierres* (Soc. coop. des ouv.), 2, prol. de la rue Désirée..	Marseille.
1894.	*Tailleurs de pierres et maçons réunis* (Soc. coop.), 15, pl. d'Aquitaine.	Bordeaux.
1895.	*Tailleurs de pierres et maçons* (Ass. des ouv.), 6, rue du Clos-Ste-Marie.	Limoges.
1894.	*Tanneurs-corroyeurs* (Assoc. ouvrière des), 7, passage Coste.....	Lyon.
1884.	*Tapissiers* (Assoc. corpor. des ouvriers), 60, rue de Maistre.....	Paris.
1895.	*Terrassiers de la Seine* (Assoc. des ouvriers), 59, rue des Prairies....	Paris.
1895.	*Terrassiers de Paris* (Assoc. des ouvriers), 57, rue des Prairies.....	Paris.
1895.	*Toilette anglaise* (Union coop. des ouv. de la), 5, pass. Charles-Dallery.	Paris.
1894.	*Tonneliers réunis* (Assoc. des ouvriers), 57, rue Borie.....	Bordeaux.
1894.	*Tonneliers* (Union des ouvriers), rue de la Gare-St-Martin-aux-Champs.	Morlaix.
1896.	*Tonneliers* (Union des ouvriers), 57, rue Barreyre.....	Bordeaux.
1894.	*Vitraux* (Assoc. d'ouvriers en), LE VITRAIL, 37, rue Doudeauville....	Paris.
1886.	*Voitures* (Assoc. corpor. des ouvriers en), 69, rue Pouchet.....	Paris.

2° SOCIÉTÉS ADHÉRENTES À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION (SECTION DU SUD-EST) À LA FIN D'AVRIL 1896.

»	*Chapeliers* (Association des ouvriers), 291, rue Duguesclin	Lyon.
»	*Charpentiers* (Association des ouvriers), 20, rue Ternois.....	Lyon.
»	*Cimentiers* (Association des ouvriers), 226, avenue de Saxe.....	Lyon.
»	*Ebénisterie* (Association des ouvriers de l'), 106, rue Bugeaud.....	Lyon.
»	IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE, 3, rue Sainte-Catherine.....	Lyon.
»	*Industrie cotonnière* (Société de l').....	Thisy (Rhône).
»	*Industrie drapière* (Société de l'), 3, rue des Clercs.....	Vienne (Isère).
»	*Maçons* (Association des ouvriers), 16, rue Clos-Suiphon.....	Lyon.
»	MINE AUX MINEURS DE MONTHIEUX (Société de la).....	Saint-Étienne.
»	*Peintres-plâtriers* LE TRAVAIL (Assoc. des ouvriers), pass. St-Pothain..	Lyon.
»	*Plâtriers-peintres* (Association des ouvriers), 38, rue de la République.	Saint-Étienne.
»	*Sellerie lyonnaise* (Association des ouvriers de la), 1, impasse Savoie.	Lyon.
»	*Tailleurs d'habits* (Assoc. syndicale des), 48, rue Ferrandière.....	Lyon.
»	*Tanneurs-corroyeurs* (Assoc. syndicale des), 5 et 7, passage Coste..	Lyon.
»	VERRERIES DE LA LOIRE ET DU RHÔNE.....	Rive-de-Gier.
»	VERRERIE STÉPHANOISE, 9, rue Tréfilerie.....	Saint-Étienne.

Ainsi qu'on a pu le remarquer les listes précédentes réunissent 115 sociétés coopératives seulement, sur 191 dont l'existence est signalée au tableau de la page 360. Si nous n'avons pas donné la liste de celles qui n'appartiennent à aucun groupement, c'est que le caractère réellement *coopératif* de plusieurs d'entre elles n'est pas aussi nettement établi que celui des sociétés groupées par les deux fédérations corporatives ci-dessus. L'*Office du travail* poursuit en ce moment une enquête générale sur la coopération de production et nous pensons être en mesure de publier l'année prochaine des renseignement plus complets sur la question.

III. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION AGRICOLE.

Les renseignements fournis par l'*Almanach de la coopération* complétés par les rapports des préfets signalent 134 sociétés coopératives de production agricole à la fin de 1895. Les fabriques collectives de fromage dites fruitières, qui sont très nombreuses dans certains pays de montagne, sont groupées en syndicats et ne figurent par conséquent dans la liste précédente que pour un petit nombre d'unités. Il est peut-être utile de faire une réserve, quant au caractère *coopératif de production* revendiqué uniformément par les *sociétés*, certaines paraissant être des comptoirs de vente et d'achat à la commission organisés par des syndicats agricoles au profit de leurs membres, d'autres étant des comptoirs de ventes où l'on vend les vins des propriétaires associés et des vins achetés pour leur compte en surcroît.

On trouvera des renseignements détaillés sur de nombreuses *coopératives agricoles* dans l'ouvrage *La coopération de production dans l'agriculture* (1) publié récemment sous les auspices de M. le Ministre du commerce.

Parmi les 134 coopératives agricoles, on compte 5 associations pour le battage des grains, 16 sociétés qui sont ouvertes à toutes les branches de la production agricole et 113 qui sont consacrées exclusivement à un seul objet, savoir :

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES À PRODUCTION EXCLUSIVE.

Beurre	67	Report	107
Fromage	8	Féculerie	1
Beurre et fromage	7	Bétail (mulets)	1
Câpres	2	Meunerie	1
Huîtres	1	Huiles	1
Vin et eau-de-vie	15	Draps	1
Cidres	2	Bouchons	1
Alcool	5		
A reporter	107	TOTAL	113

à ajouter :

Les sociétés coopératives agricoles produisant diverses denrées	16
Les sociétés coopératives agricoles pour le battage des grains	5
TOTAL GÉNÉRAL	134

(1) Par le comte de Rocquigny. Résumé du rapport d'une mission de l'*Office du travail*.

Ces 134 sociétés se répartissent comme il suit dans les divers départements :

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS PRODUISANT LES MARCHANDISES DÉNOMMÉES							
	Beurre.	Fromage.	Beurres et fromages.	Vins et alcools.	Autres productions exclusives.	Production agricole en général.	Battage.	TOTAUX par département.
Ain	"	1	"	"	"	"	"	1
Aisne	3	"	"	"	"	"	"	3
Alger	"	"	"	1	"	"	"	1
Ariège	"	"	2	"	"	"	"	2
Aude	"	"	"	2	(1) 1	"	"	3
Aveyron	"	"	"	"	"	"	"	1
Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	(2) 1	"	"	1
Calvados	"	"	"	"	"	1	"	1
Charente	1	"	"	"	"	"	1	2
Charente-Inférieure	33	2	"	(a) 5	(3) 2	1	"	41
Côte-d'Or	"	"	"	"	"	2	"	2
Dordogne	"	"	"	1	"	"	"	1
Doubs	"	(4) 1	"	"	"	"	"	2
Eure	"	"	"	"	"	1	"	1
Gard	"	"	"	2	"	"	"	2
Gers	"	"	"	1	"	1	"	2
Gironde	"	"	"	1	"	"	"	1
Hérault	"	"	"	3	(5) 1	"	"	4
Ille-et-Vilaine	3	"	"	"	(6) 1	"	"	4
Jura	"	1	"	"	(7) 1	"	"	2
Landes	"	"	"	"	"	1	"	1
Loiret	"	"	"	"	"	1	"	1
A reporter...	40	5	2	16	7	8	1	79

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS PRODUISANT LES MARCHANDISES DÉNOMMÉES							
	Beurre.	Fromage.	Beurres et fromages.	Vins et alcools.	Autres productions exclusives.	Production agricole en général.	Battage.	TOTAUX par département.
Report	40	5	2	16	7	8	1	79
Loir-et-Cher	"	"	"	"	"	"	1	1
Lot-et-Garonne	"	"	"	"	"	2	"	2
Maine-et-Loire	"	"	"	"	"	1	"	1
Haute-Marne	"	1	"	"	"	"	"	1
Nord	1	"	"	"	"	"	"	1
Oise	"	"	"	"	"	1	"	1
Puy-de-Dôme	"	"	"	"	"	1	"	1
Pyrénées-Orientales	"	"	"	1	(8) 1	"	"	2
Hautes-Pyrénées	1	"	"	"	"	"	"	1
Rhône	1	"	"	"		1	3	5
Saône-et-Loire	"	"	"	1	"	"	"	1
Haute-Savoie	"	"	1	"	"	"	"	1
Seine	"	"	"	"	"	"	"	"
Seine-et-Oise	"	"	"	"	(9) 1	"	"	1
Deux-Sèvres	20	"	"	"	"	1	"	21
Var	"	"	"	"	(10) 1	"	"	1
Vendée	1	"	4	"	"	"	"	8
Vienne	"	"	"	"	(11) 1	"	"	1
Vosges	"	2	"	"	"	"	"	2
Yonne	"	"	"	2	"	1	"	3
TOTAUX	67	8	7	20	11	16	5	134

(a) 5 distilleries de betteraves.
(1) Draps de la montagne Noire.
(2) Câpres.
(3) 1 féculerie, 1 huitrerie.
(4) Groupant l'une 600 et l'autre 14 fruitières.
(5) Câpres.
(6) Cidre et pommes.
(7) Meunerie.
(8) Bouchons du Boulou.
(9) Cidres.
(10) Huile.
(11) Haras de Valence pour la production mulassière.

IV. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À BON MARCHÉ.

Il existe en France 5 sociétés coopératives pour la construction de logements à bon marché, ayant toutes adopté le type des maisonnettes individuelles. On en trouvera la liste ci-dessous avec la date de leur fondation et leur lieu de fonctionnement.

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	ANNÉE de fondation.	LIEU de fonctionnement.
Union foncière de Reims	1870	Reims.
La Pierre du foyer	1891	Marseille.
Le Cottage d'Athis	1894	Athis (Marne).
Société immobilière de Valentigney	1894	Valentigney (Doubs).
Le Coin du feu	1894	Saint-Denis.

LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS À BON MARCHÉ EN FRANCE (1).

On trouvera ci-dessous la liste, par ordre chronologique de fondation, de 40 sociétés qui s'occupent de la construction de logements à bon marché en France. 5 de ces sociétés sont coopératives et 31 anonymes. 27 ont adopté le type de maisonnettes individuelles, 5 celui de logements collectifs à plusieurs étages, 8 emploient l'un et l'autre type.

ANNÉE DE LA FONDATION.	LIEU DE FONCTIONNEMENT.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	FORME de LA SOCIÉTÉ.	TYPES des LOGEMENTS.
1851	Mulhouse.	Société mulhousienne des cités ouvrières	anonyme.	individuels.
1867	Lille.	Société immobilière de Lille	civile.	individuels.
1870	Reims.	Union foncière de Reims	coopérative.	individuels.
1871	Havre.	Société havraise des cités ouvrières.	anonyme.	individuels.
1878	Bolbec.	Société des cités ouvrières de Bolbec	anonyme.	individuels.
1879	Orléans.	Société immobilière d'Orléans	anonyme.	individuels.
1882	Paris.	Société des habitations ouvrières de Passy-Auteuil.	anonyme.	individuels.
1882	Reims.	Société rémoise des logements à bon marché	anonyme.	individuels.
1885	Rouen.	Société immobilière des petits logements	anonyme.	collectifs.
1887	Rouen.	Société rouennaise des maisons à bon marché	anonyme.	individuels.
1888	Lyon.	Société de logements économiques	anonyme.	collectifs.
1888	Paris.	Société philanthropique (Fondation Heine)	"	collectifs.
1889	Épinal.	Société des habitations ouvrières d'Epinal	anonyme.	individuels.
1889	Marseille.	Société des habitations salubres et à bon marché	anonyme.	individuels.
1889	Paris.	Société anonyme des habitations économiques de Paris	anonyme.	collectifs.
1890	Belfort.	Société belfortaine des maisons à bon marché	anonyme.	individuels.
1890	Xeuilley (M.-et-Mos.)	Société foncière de Xeuilley	anonyme.	individuels.
1891	Saint-Denis (Seine).	Société des habitations économiques de Saint-Denis.	anonyme.	indi. et coll.
1891	La Rochelle.	Société rochelaise des maisons à bon marché	anonyme.	individuels.
1891	Oullins (Rhône).	Le Cottage d'Oullins	anonyme.	individuels.
1891	Rosendael (Nord).	La Cité Gabrielle	"	individuels.
1891	Marseille.	La Pierre du Foyer	coopérative.	individuels.
1892	Nancy.	Société immobilière nancéienne	anonyme.	collectifs.
1892	Sens.	Société d'habitations à bon marché	anonyme.	individuels.
1892	Beauvais.	Les Cottages de la rue Tétard	"	individuels.
1893	Bordeaux.	Société bordelaise des habitations à bon marché	anonyme.	individuels.
1894	Athis (Marne).	Le Cottage d'Athis	coopérative.	individuels.
1894	Longwy.	Société des habitations à bon marché de Longwy	anonyme.	individuels.
1894	Valentigney (Doubs)	Société immobilière de Valentigney	coopérative.	individuels.
1894	Saint-Denis.	Le Coin du feu	coopérative.	individuels.
1894	Roubaix.	La Ruche roubaisienne	anonyme.	individuels.
1895	Eurville (Hte-Marne)	Le Foyer	anonyme.	indi. et coll.
1895	Caen.	Société caennaise d'habitations à bon marché	anonyme.	indi. et coll.
1896	Beauvais.	Société beauvaisine d'habitations à bon marché	anonyme.	individuels.
1896	Clichy (Seine).	Société anonyme des habitations à bon marché de Clichy	anonyme.	indi. et coll.
1896	Tours.	Société tourangelle de construction d'habitations à bon marché	anonyme.	indi. et coll.
1896	Saint-Étienne.	Société anonyme des logements économiques de Saint-Étienne	anonyme.	indi. et coll.
en voie de formation	Lunéville.	Société des habitations ouvrières de Lunéville	anonyme.	individuels.
	Nîmes.	Société nimoise des habitations salubres et à bon marché	anonyme.	indi. et coll.
	Graville (près le Havre).	Société des habitations à bon marché de Graville-Sainte-Honorine	anonyme.	indi. et coll.

(1) Renseignements extraits en partie du *Bulletin de la Société française des habitations à bon marché.*

VIIIe CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE.

Le VIIIe Congrès du crédit populaire s'est tenu à Caen, du 12 au 16 mai, sous les auspices de la *Société de solidarité sociale* de Caen. Son organisation a été assurée par un comité local ayant à sa tête M. Ed. Villey, doyen de la faculté de droit. Le Congrès s'est ouvert sous la présidence de M. Eug. Rostand et de M. Rayneri, vice-président. M. le Ministre du commerce et M. le Ministre de l'agriculture s'étaient fait représenter par des délégués.

Parmi les résolutions adoptées par le Congrès nous citerons les suivantes :

Sur les *modifications à introduire dans la loi coopérative en ce qui concerne le crédit :*

Le Congrès réitère l'expression de sa gratitude aux rapporteurs de la loi coopérative à la Chambre et au Sénat pour le compte qu'ils ont tenu des résolutions votées par les Congrès antérieurs.

Il souhaite que la loi coopérative soit reprise à bref délai, et que, en ce qui concerne la coopération de crédit, elle soit modifiée et complétée par l'adoption des dispositions suivantes :

A

a) La loi ne doit pas limiter les objets que les sociétés coopératives se proposent ;

b) Elle ne doit pas contenir une énonciation limitative des opérations que pourront faire les sociétés coopératives de crédit, la nature de leurs opérations devant être déterminée par les statuts ;

c) Les sociétés coopératives de crédit peuvent se constituer sous la forme de sociétés à responsabilité limitée à une ou plusieurs fois la part sociale, ou sous celle de sociétés à responsabilité illimitée; *dans ce dernier cas, elles peuvent se constituer sans capital et adopter* une dénomination indiquant uniquement leur objet ;

d) Les sociétés coopératives de crédit qui n'opèrent qu'avec leurs sociétaires sont dispensées de l'impôt sur le revenu et de la patente;

e) La participation de chaque sociétaire dans la constitution du capital social ne peut être supérieure à un dixième et ne peut, en aucun cas, dépasser 5.000 francs par sociétaire ;

f) Les nouveaux sociétaires, soit par souscription, soit par transfert, devront être agréés, au préalable, par le Conseil d'administration ;

g) Les statuts détermineront un minimum au-dessous duquel le capital ne pourra être réduit ;

h) En cas de diminution du capital social, les sociétés ne continuent pas à payer l'abonnement du timbre sur le capital diminué, et, en cas d'augmentations nouvelles, il leur est tenu compte du droit gradué sur les diminutions opérées ;

i) Les statuts des sociétés coopératives, ainsi que les modifications que l'on voudrait successivement y introduire, devront être soumis, au préalable, à l'examen d'une autorité compétente. Les sociétés ne pourront commencer leurs opérations qu'après une décision de cette autorité ordonnant l'enregistrement ;

j) L'administration et la direction des sociétés coopératives ne sont pas réservées aux seuls nationaux, ni aux seuls membres de la société ;

k) Les sociétés coopératives de crédit peuvent faire aussi des opérations avec les tiers, mais dans ce cas elles devront payer la patente et l'impôt sur le revenu ;

l) Les sociétés coopératives de crédit peuvent former entre elles des Unions. — Ces Unions pourront organiser des services d'inspections libres ;

m) Le titre III de la loi de 1867 sera maintenu à l'égard des sociétés qui voudraient continuer d'exister ou de se former sous le régime de cette loi.

B

Le Congrès émet le vœu qu'en attendant que la coopération soit dotée d'une loi spéciale, le titre III de la loi du 24 juillet 1867 soit complété par l'addition des dispositions contenues dans les alinéas *c*, *d*, *e*, *k*, *l* qui précèdent ; que les sociétés à capital variable soient dispensées de l'acte notarié pour constater la souscription du capital et le versement du dixième, et que cette formalité soit remplacée par une déclaration signée par les fondateurs et déposée sur le bureau de l'Assemblée générale constituée.

C

En ce qui concerne les droits d'enregistrement et les frais de signification pour les avances sur cession, le Congrès renouvelle le vœu émis en 1894 par le Congrès de Bordeaux, savoir :

Que le législateur, continuant et complétant la réforme inaugurée par la loi du 23 mai 1863, décide, soit dans la loi sur la coopération, soit dans la loi de finances prochaine :

1° Que l'acte par lequel a lieu le transfert en nantissement des créances mobilières dont le cessionnaire ne peut être saisi à l'égard des tiers que par la signification du transport faite au débiteur soit enregistré moyennant un droit fixe peu élevé, le droit d'obligation ne devant être perçu qu'en cas de contestation et lors de la production en justice du titre de la créance ;

2° Que la signification prescrite par l'article 2075 du Code civil puisse être suppléée par l'envoi fait par le notaire ou le créancier gagiste d'une copie du transport en nantissement par lettre chargée avec avis de réception. Le privilège ne pourra être opposé aux tiers qu'à partir de la date de la réception par le débiteur de la lettre chargée qui sera constatée dans l'avis de réception ; il ne subsistera d'ailleurs sur le gage qu'autant que le titre de la créance aura été mis et sera resté en la possession du créancier ou d'un tiers convenu, conformément à l'article 92 du Code de commerce.

Subsidiairement, et pour le cas où le législateur ne voudrait pas opérer ainsi une réforme générale, qu'il édicte cette règle nouvelle en faveur des sociétés coopératives de crédit dans leurs rapports soit avec les sociétés coopératives de production, soit avec leurs clients, comme il avait soumis à un droit fixe d'enregistrement les transports en nantissement consentis au profit des sous-comptoirs de garantie, par l'article 10 du décret du 24 mars 1848, confirmé par l'article 1er de la loi de juin 1853, qui l'étendait même aux comptoirs d'escompte.

(*A suivre.*)

ÉTRANGER.

SEPTIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS.

Le septième Congrès international des mineurs s'est tenu à Aix-la-Chapelle, du 26 au 30 mai.

57 délégués, représentant 1.087.000 mineurs, y assistaient ; les 37 délégués anglais représentaient 626.000 ouvriers ; 13 allemands, 174.000 ouvriers ; 4 belges, 85.000 ouvriers ; 2 français, 152.000 ouvriers ; et 1 autrichien, 50.000.

Une résolution demandant que la loi fixe à 8 heures la durée de la journée de travail, de l'entrée à la sortie de la mine, pour les ouvriers du jour aussi bien que pour ceux du fond, a été votée par 961.000 voix. 16 délégués anglais, disposant de 126.000 voix, ont voté contre.

La suppression du travail des femmes dans les mines, y compris les travaux assimilés de la surface, a été votée à l'unanimité.

Une motion, pour engager les mineurs de toutes les nations à établir des comités

de conciliation chargés de régler les salaires et les autres conditions du travail, n'a obtenu que l'adhésion des délégués des mineurs du Northumberland. Elle a été repoussée par 961.000 voix et 90.000 abstentions.

La délégation allemande a ensuite déposé la résolution suivante :

« Les représentants des organisations ouvrières des mineurs des divers pays sont d'avis de fixer pour chaque pays, conformément aux conditions spéciales géologiques et commerciales, un salaire minimum qui servira de base dans toutes les agitations faites en vue d'augmenter le salaire. »

Cette proposition a recueilli 961.000 voix ; les délégués du Durham et du pays de Galles se sont abstenus, ceux du Northumberland ont voté contre.

Une séance a été consacrée à la question de la surproduction. Le Congrès précédent avait chargé le comité international d'étudier cette question en prenant pour base de ses études un projet publié par M. Lewy, ancien directeur des charbonnages de Paturages et Wasmes; un rapport devait être adressé à tous les délégués. Le comité, n'ayant pas rempli sa tâche, le Congrès s'est borné à voter à l'unanimité le principe de « la limitation de la production de la houille en rapport avec la consommation dans tous les pays miniers d'Angleterre et du Continent ».

Cependant, sur « l'interdiction des heures supplémentaires qui ont pour but direct ou indirect d'augmenter la production », il y a eu 126.000 voix d'abstention, provenant des délégués anglais.

La majorité s'est encore prononcée pour que les mineurs administrent eux-mêmes leurs caisses de secours et de retraites, garanties et surveillées par l'État; pour que des inspecteurs, choisis dans la classe ouvrière, soient chargés de la surveillance permanente des mines; pour que l'État rachète toutes les mines; pour que les patrons soient rendus responsables de tous les accidents.

Le prochain Congrès aura lieu à Londres, en 1897.

ALLEMAGNE.

Les grèves en mai. — Le *Reichsanzeiger* signale dans le courant du mois de mai 53 déclarations de grèves. Les industries les plus éprouvées ont été les industries du bâtiment (12 grèves), les industries du bois (tonneliers, vanniers, ébénistes, etc.) [11], les industries des métaux (8), les industries textiles (6). Les grèves les plus importantes ont été celle des ouvriers du bâtiment de Breslau groupant 1.600 ouvriers, signalée le 7 mai; celle des chapeliers de Berlin, groupant 3.000 grévistes, signalée le 10 mai. 30 grèves ont eu pour cause des questions de salaires. Sur 17 grèves, dont on a signalé la fin en mai, 11 se sont terminées avec succès complet ou partiel pour les grévistes, 6 par un échec.

Les conditions du travail dans les minoteries (1). — Avant la loi industrielle du 1er juin 1891, le travail continu était pratiqué dans ces industries avec permutation chaque dimanche entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit, ce qui assurait à chaque ouvrier un repos de 24 heures tous les 15 jours, pendant que les hommes de l'autre équipe fournissaient 24 heures de travail ininterrompu.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 1er juin 1891, complétée par l'ordonnance du 4 février 1895, le travail du dimanche est interdit dans les minoteries, moulins

(1) Extrait d'un rapport du Consul général de France à Hambourg.

à farine et à semoule, ces établissements n'étant pas classés dans la catégorie de ceux pour lesquels la nécessité d'une fabrication continue est admise. Le travail doit cesser à minuit le samedi soir ou la veille d'un jour férié; la durée du repos est d'au moins 24 heures, de 36 heures quand un dimanche et un jour férié se suivent, de 48 heures pour les fêtes de Noël, Pâques et la Pentecôte.

En pratique, le travail cesse dans les moulins de Hambourg à 7 heures du soir les samedis ou veilles de fêtes et le repos dure jusqu'au prochain jour ouvrable à 6 heures du matin. Il est donc de 35 heures les dimanches ordinaires et de 59 heures quand le dimanche est suivi d'un jour férié.

Les accidents du travail en Alsace-Lorraine. — Après 28 années d'existence, l'*association des industriels de Mulhouse en vue de prévenir les accidents de fabrique* s'est dissoute au mois de décembre 1895, estimant son rôle désormais terminé en présence du développement pris par l'inspection officielle des usines depuis l'introduction en Alsace-Lorraine de l'assurance obligatoire contre les accidents, et de l'application de plus en plus stricte du code industriel allemand (Gewerbeordnung). En proposant sa liquidation, le Conseil général de l'association a publié un rapport du plus haut intérêt sur les résultats obtenus durant ces dernières années. Nous en extrayons les renseignements qui suivent.

D'année en année, les inspecteurs ont eu à prescrire un nombre moindre de mesures de sûreté. Si l'on extrait des statistiques dressées par l'association, depuis 1887, la proportion des accidents dus au manque ou à l'insuffisance d'appareils préventifs, on voit qu'elle aurait été constamment en diminuant :

ANNÉES.	ACCIDENTS déclarés.	ACCIDENTS dus au manque ou à l'insuffisance d'appareils préventifs.	PROPORTION pour 100 accidents.
1887	1.028	114	11,1 p. 0/0.
1888	1.090	153	14,0
1889	1.201	107	8,9
1890	1.191	86	7,2
1891	1.457	105	7,2
1892	1.594	74	4,0
1893	1.751	56	3,2
1894	1.809	72	3,9

A mesure que diminuaient les accidents attribués par l'association à l'insuffisance ou à l'absence de mesures préventives, les accidents dus à d'autres causes augmentaient. En particulier, pour la corporation de l'industrie textile d'Alsace-Lorraine, voici les chiffres relevés de 1887 à 1893 :

	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
Ouvriers assurés...	59.012	60.548	60.730	60.823	60.795	60.240	61.210
Nombre, par 1.000 ouvriers, des accidents déclarés...	9,43	9,82	11,19	11,09	13,34	12,67	13,36
Nombre, par 1.000 ouvriers, des accidents indemnisés. (Mort et incapacité de travail de 13 semaines.)	1,66	1,91	2,58	2,72	3,24	3,00	2,66

Sur 100 accidents indemnisés, on a compté, annuellement :

	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
Cas d'incapacité de travail passagère.	17,3	13,1	14,1	9,0	8,1	11,6	12,3
Cas d'incapacité de travail permanente (Totale et partielle)	77,6	81,0	82,1	89,8	86,8	84,5	84,6
Cas de mort	5,1	6,9	3,8	1,2	5,1	3,9	6,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

C'est donc surtout aux cas d'incapacité permanente (1) qu'est dû l'accroissement du nombre des accidents indemnisés. L'association a dressé le tableau ci-dessous dans le but d'établir qu'on doit, en partie, la mettre au compte de la négligence de l'ouvrier. La comparaison porte sur les chiffres des deux années extrêmes, 1887 et 1893.

INDUSTRIE TEXTILE D'ALSACE-LORRAINE.

ACCIDENTS INDEMNISÉS, CLASSÉS D'APRÈS LES CAUSES QUI LES ONT PRODUITS.		ANNÉE 1887.	ANNÉE 1893.
Absence d'appareils préventifs Insuffisance d'appareils préventifs Insuffisance d'instructions aux ouvriers. Installations vicieuses	Accidents imputables au patron.	10 7 5 0 } 22 = 24,4 p. 0/0. du total des accidents indemnisés.	10 4 2 1 } 17 = 10,5 p. 0/0. du total des accidents indemnisés.
Non-emploi ou enlèvement des appareils préventifs Infraction aux règlements Jeu, dispute, ivresse	Accidents imputables à l'ouvrier.	5 17 2 } 24 = 24,5 p. 0/0.	11 42 4 } 57 = 34,9 p. 0/0.
Imprudence et inattention Maladresse ou négligence Faute d'un ouvrier voisin	Accidents imputables à l'ouvrier, mais moins directement que dans la catégorie précédente.	11 3 3 } 17 = 17,3 p. 0/0.	22 4 1 } 27 = 16,6 p. 0/0.
Cas fortuits		35 = 35,8 p. 0/0.	62 = 38 p. 0/0.
TOTAL des accidents indemnisés		98 = 100 p. 0/0.	163 = 100 p. 0/0.

Collection de l'épargne à domicile. — Une expérience intéressante se poursuit depuis 1895 dans la petite ville d'Eschwege (10.000 habit.) en vue de la collection de l'épargne à domicile par des facteurs de la poste qui sont munis à cet effet de timbres-quittance de la valeur de 1/2 mark, 1 et 2 marks. Les frais de perception sont supportés par la Caisse d'épargne.

(1) Les comptes rendus officiels allemands permettent de préciser : ce sont les cas d'incapacité permanente partielle. Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer comment l'assurance, obligatoire ou non, agit sur ces cas d'après le mode d'indemnisation.
Voir *Bulletin*, numéro de mai 1894.

Au 1er juin 1895, ce nouveau service avait 107 clients avec 93 m. 50 de dépôts hebdomadaires. Au 31 décembre, il en comptait 259 avec 243 m. 50 de dépôts hebdomadaires et un total de versement de 5.654 marks depuis l'installation du système (1).

AUTRICHE.

L'instruction technique dans les métiers de petite industrie. — Le Ministère du commerce autrichien vient de publier un rapport (2) sur l'emploi fait, en 1895, des crédits accordés pour favoriser la petite industrie et donne un aperçu intéressant sur les essais tentés depuis quatre ans pour développer par des institutions d'État l'instruction professionnelle dans les métiers de petite industrie.

En 1892, on a employé trois procédés :

1° L'affectation à la petite industrie de salles d'exposition dans le musée technologique industriel de Vienne ;

2° L'organisation d'expositions passagères dans diverses localités de l'empire ;

3° La réunion, par les soins de l'État, d'instruments de travail, moteurs, machines-outils et outils prêtés ou vendus, moyennant de faibles payements échelonnés, aux associations professionnelles, aux syndicats ou aux petits industriels isolés.

En 1895, des cours de maîtres ont été ouverts à côté des salles d'exposition de la petite industrie.

Ces diverses opérations ont exigé, depuis 1892 jusqu'en 1894, une dépense de 50.000 florins ; en 1895, de 44.500 florins ; pour 1896, on a prévu une dépense de 135.000 florins (3).

L'action pour le développement industriel relève du département industriel du Ministère du commerce et dépend, sous la direction du directeur du musée industriel de Vienne, du personnel du *Service technique pour le perfectionnement de la petite industrie*. Pour coopérer à cette action commune, on a formé le *Conseil de perfectionnement industriel du Ministère du commerce* qui comprend 21 membres : en dehors d'un certain nombre de délégués du Conseil d'État, on y trouve plusieurs professeurs des écoles professionnelles supérieures, des conseillers de ministères, des représentants des chambres de commerce et d'industrie, l'avocat de la fédération générale des associations allemandes de production et de consommation en Autriche, l'inspecteur industriel central, etc.

Ce qu'on appelle la *salle de petite industrie* (kleingewerbesaal) à Vienne, consiste en une petite exposition permanente d'instruments de travail groupant, en 1895, 15 moteurs, 80 à 100 machines-outils et 5 collections d'outils. Les fabricants de machines ont porté peu d'attention à cette institution qui pouvait cependant leur procurer aussi quelques avantages. En 1896, on exposera non seulement des moteurs ou des machines isolées, mais encore des groupes de machines en marche. Dans les cours qui ont lieu le soir six fois par semaine, des explications sont données sur les instruments servant à la petite industrie. Le bureau de la *salle de petite industrie* sert aussi comme bureau technique de renseignements.

Quant aux *expositions passagères de petite industrie*, on en a installé, en 1893, à

(1) Voir plus haut, page 358 le système des timbres-épargne employé par la Caisse d'épargne de Marseille.

(2) *Reichsanzeiger*, du 15 mai 1896.

(3) La valeur nominale du florin austro-hongrois est de 0 gr. 7258 d'or, soit 2 fr. 50.

Innsbrück, Aussig, Troppau, Klinsko et Eisenbrod; en 1894, à Lemberg, Kœnig-grœtz, Humpolec, Gratz et Prague: en 1895, à Teplitz et Iglau.

On a rédigé un catalogue portant des indications aussi complètes que possible sur le genre et l'emploi des instruments exposés; un crédit de 5.000 florins est prévu pour 1896; les frais principaux sont supportés par les chambres de commerce et d'industrie et autres institutions locales. Des expositions locales auront lieu cette année à Hohenelbe, Wels, Czernowitz et autres lieux.

La *distribution d'instruments de travail* présente encore plus d'intérêt. Jusqu'ici on a attribué les instruments de travail à 62 demandeurs, en tout pour une valeur de 60.000 florins. Parmi les bénéficiaires, 35 appartiennent à la cordonnerie, 12 à l'industrie du bois et du bâtiment, 6 à l'industrie des métaux, 2 à la tannerie, les autres à l'industrie du vêtement, de la chapellerie, de la corderie, au tissage des bas, à l'imprimerie et à la sculpture de l'écume de mer. En principe, on a réservé ces distributions aux associations professionnelles, sociétés industrielles, sociétés de production et sociétés de consommation; il n'a été fait d'exception en faveur de personnes isolées que lorsqu'on était assuré que les compagnons de la profession auraient aussi la jouissance des instruments concédés.

La concession des moteurs, machines-outils et outils a eu lieu dans 19 cas contre payements échelonnés et dans 53 cas à titre de prêt, mais jamais pour plus de trois ans.

L'impulsion du dehors, qui semble nécessaire à la petite industrie, lui a été donnée par les *cours de maîtres*, faits au musée technologique de Vienne.

Ces cours de maîtres ont été en 1895 limités à la cordonnerie; en 1896, ils ont été étendus à la menuiserie du bâtiment. Ouverts en février 1895 pour la cordonnerie, en mars 1896 pour le bâtiment, ils comprennent quatre cours de six semaines chacun, représentant 60 heures de leçons par semaine. En réponse aux annonces publiées en 1895, 258 aspirants se sont fait inscrire (100 patrons et 158 ouvriers). Le nombre des élèves devant être de 48 au total, on a dû faire un choix rigoureux ainsi que le prescrivait le Ministère.

On s'occupe aussi de développer ces cours en dehors de Vienne, de rattacher entre eux les cours organisés et d'instituer des conférences faites par des professeurs ambulants.

BELGIQUE.

Revue du travail en mai (1). — Situation très favorable dans son ensemble. La *métallurgie* et la *construction mécanique* manquent de bras et ne peuvent suffire aux commandes. Les *charbonnages* sont tous en pleine activité et occupent tous les houilleurs que n'a pas entraînés la campagne des *briqueteries*, extrêmement intense cette année. Les *verreries* et *glaceries* travaillent bien. La *filature du lin* est en crise, mais la *filature du coton* est encore en progrès marqué, tandis que le *tissage* du coton est assez faible. La *filature de la laine* est aussi en bonne activité, mais le *lavage* et l'*épaillage* sont faibles à cause de la hausse imprévue des laines sur le marché de Londres. Quant au *tissage de la laine*, très éprouvé autour de Verviers par une grève presque générale, d'un mois de durée, il a repris sa marche normale à la suite de la soumission des ouvriers à l'introduction du tissage sur deux métiers. La réforme sera généralisée dans la région à la fin du mois, la plupart des patrons procédant actuellement à l'accouplement des métiers.

(1) Renseignements dus à l'obligeance de l'Office du travail belge.

Neuf grèves nouvelles pendant le mois de mai. Douze grèves terminées pendant la même période, dont deux importantes intéressant respectivement 1.800 et 2.300 ouvriers (les armuriers de Herstal et les tisserands de Verviers). Sur ces douze fins de grève, trois succès seulement, ayant toutes trois pour objet des augmentations de salaire.

Conditions du travail dans les travaux publics (1). — La Chambre des représentants a voté, le 3 juin, sur la proposition d'un député de la droite démocratique, et dans la discussion du budget des travaux publics, une résolution tendant à l'inscription de la clause du minimum de salaire dans les cahiers des charges des adjudications publiques de travaux exécutés pour le compte de l'État.

La loi sur les salaires et les Inspecteurs du travail. — Une loi du 11 avril 1896 vient de confier aux inspecteurs du travail la surveillance de l'application de la loi du 16 août 1887 sur le payement des salaires aux ouvriers.

ÉTATS-UNIS.

Les caisses d'épargne en 1894-1895. — Pendant l'exercice 1894-1895, il y a eu 1.017 caisses d'épargne en activité aux États-Unis. Elles ont reçu un total de versements montant à 9.415.104.400 francs sur 4.875.519 livrets, soit en moyenne 1.931 fr. 07 par livret (2). L'avoir des déposants s'élevait en fin d'exercice à 9.590.661.000 francs, le capital des caisses à 183.024.000 francs et leur fonds de réserve à 768.365.500 francs. En ajoutant à ces trois sommes les bénéfices non répartis montant à 137.524.500 francs, on forme le passif général des caisses montant à 10.679.575.000 francs.

Quant à la composition de l'actif elle est la suivante :

Placements sur hypothèques immobilières	4.122.794.000 f
Placements sur autres garanties	1.262.311.000
Rentes sur l'État fédéral	640.624.000
Rentes sur les États, actions et obligations diverses	2.827.383,000
Actions et obligations de chemins de fer	680.320.000
Immeubles	211.182.000
Autres placements	297.960.000
Frais d'exploitation	3.575.000
Comptes créditeurs en banque	427.673.000
Espèces en caisse	205.753.000
TOTAL pareil au passif	10.679.575.000

Il convient de rappeler que les caisses d'épargne des États-Unis (*saving banks*) voient prospérer auprès d'elles 6.000 sociétés de crédit foncier mutuel (*Building and loan associations*) qui jouent indirectement le rôle de caisses d'épargne et qui étaient, en 1894, dépositaires de 2.343.471.500 francs appartenant à 1.745.725 déposants (3).

(1) Voir sur le même sujet le Bulletin de 1894, p. 134, 252, 410; Bulletin de 1895, p. 589, et 1896, p. 254.

(2) Nous comptons le dollar à 5 fr. 20, soit environ sa valeur au pair (1 gr. 5046 d'or = 5 fr. 1827).

(3) Voir sur ces sociétés les *Bulletins* d'août et décembre 1894, et sur les sociétés anglaises du même genre le *Bulletin* de janvier 1895.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en mai (1). — L'*amélioration signalée les mois précédents* s'est maintenue dans presque toutes les industries pendant le mois de mai. Seul, le *fer blanc* reste faible. 3.3 o/o de *chômeurs* dans 110 trade-unions groupant 430.594 membres, contre 3.2 p. o/o en avril et 6.0 p. o/o en mai 1895.

Les *salaires* sont en hausse.

En un jour de la deuxième semaine de mai, l'*assistance publique* a secouru 322.640 personnes, soit 208 pour 10.000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 329.271 en avril 1896 et 328.347 en mai 1895.

4,88 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.127 puits de *houillères* occupant 324.374 mineurs contre 4,69 en avril 1896 et 4,57 en mai 1895.

345 *hauts fourneaux* en marche à la fin de mai avec 21.564 ouvriers, contre 343 en avril 1896 et 305 en mai 1895.

136 nouvelles *grèves* dont 127 avec 40.447 grévistes. 43 grèves dans le bâtiment, 10 dans les mines et carrières, 17 dans la construction mécanique, 20 dans l'industrie et 19 dans l'ameublement. Sur 97 grèves terminées en mai, 63 succès, 19 échecs, 12 transactions, 3 résultats incertains.

Les caisses d'épargne en 1894. — En Angleterre comme en France, les caisses d'épargne sont de deux sortes : la caisse postale (*poste office savings bank*) et les caisses d'épargne privées (*trustee saving banks*). Les opérations de ces deux catégories de caisses, en 1894, pour l'ensemble du Royaume-Uni, sont résumées ci-dessous.

	CAISSES D'ÉPARGNE		
	postale.	privées.	Ensemble.
	—	—	—
Nombre de versements, y compris les coupons de rentes encaissés pour les déposants....	(2) 818.523.977[f]	287.718.410[f]	1.106.242.387[f]
Nombre de remboursements, y compris les achats de rentes sur l'État pour les déposants et et les payements effectués pour leur compte sur contrats d'assurance et d'annuités.....	599.906.299	256.664.924	854.571.223
Nombre de comptes existant à la fin de l'année 1894.....	6.108.763	1.470.946	7.579.709
Avoir des déposants, non compris les rentes achetées et le capital représentatif des versements effectués pour leur compte sur assurances et annuités.....	2.251.290.180	1.096.437.080	3.347.727.260
A la fin de l'année 1881 les nombres de comptes étaient de.	2.607.612	1.532.486	4.140.098
Et l'avoir des déposants de.	912.825.189	1.113.213.720	2.026.038.909

(1) Renseignements dus à l'obligeance du *Labour Department*.

(2) Nous avons compté la *livre sterling* au pair de 7 gr. 3223 d'or = 25 fr. 22.

On voit les progrès considérables faits par la caisse postale pendant que les caisses ordinaires restaient à peu près stationnaires.

Il convient de rappeler aussi qu'il existe en Angleterre un grand nombre de sociétés de crédit foncier mutuel (*Building societies*) qui jouent indirectement le rôle de caisses d'épargne. En 1893, 2.297 de ces sociétés envoyaient leurs comptes rendus au *Labour department* et étaient dépositaires de 1.120.311.010 francs appartenant à leurs sociétaires.

ITALIE.

Les Caisses d'épargne en 1893. — Au 31 décembre 1893, la situation des établissements d'épargne, en Italie, était la suivante :

1°) 223 caisses d'épargne ordinaires (avec 172 succursales);

2°) 762 sociétés coopératives de crédit (y compris les branches populaires des sociétés ordinaires de crédit);

3°) 1 caisse d'épargne postale (possédant 4.686 bureaux autorisés).

Les caisses d'épargne ordinaires ont reçu, en 1893, 1.575.600 versements représentant une somme de 456.617.000 francs, et ont effectué 1.238.391 remboursements, s'élevant ensemble à 411.274.000 francs.

Le nombre des livrets en circulation, à la fin de l'année, était de 1.475.008 et l'avoir total des déposants se montait à 1.258.052.000 francs, ces chiffres correspondant à une moyenne de 853 francs par livret.

Les sociétés de crédit ont reçu 651.040 versements, pour une somme de 354.394.000 francs et ont effectué 701.359 remboursements, pour une somme de 367.943.000 francs. Les livrets en circulation étaient au nombre de 445.075 et le crédit des déposants s'élevait à 318.933.000 fr., ce qui représente une moyenne de 716 francs par livret.

La caisse d'épargne postale a reçu 2.382.751 versements pour une somme de 256.023.000 fr. et a effectué 1.595.313 remboursements s'élevant ensemble à 233.295.000 francs. Le nombre de livrets en circulation était, à la fin d'année, de 2.673.127, et l'avoir total des déposants s'élevait à 400.039.000 francs, ce qui représente une moyenne de 150 francs par livret.

En résumé, pour l'*ensemble des établissements d'épargne*, on comptait, à la fin de 1893, 4.593.210 livrets en circulation, et le crédit total des déposants atteignait le chiffre de 1.977.024.000 francs. L'avoir moyen, par livret, s'élevait, par suite, à 430 francs.

Grève des tresseuses de chapeaux de paille (1). — Une grève, importante par le nombre des chômeurs et marquée par des désordres qui ont nécessité l'intervention de la troupe, a éclaté à la fin de mai dans plusieurs communes des environs de Florence. Les ouvrières, éprouvées par une campagne encore moins rémunératrice que les précédentes, demandaient l'amélioration de leur salaire dont le minimum s'abaissait, paraît-il, à 0 fr. 06, net de fournitures, et dont le maximum atteignait 0 fr. 40 à peine. A la suite d'une réunion tenue le 22 mai à la Bourse de Florence par de nombreux négociants et commissionnaires en tresse, ceux-ci ont pris plusieurs décisions favorables aux grévistes, entre autres celle de leur assurer de suite du travail pour un demi-million de francs. L'agitation, qui prenait des proportions alarmantes, s'est rapidement calmée et l'on considérait peu de jours après la grève comme terminée. Une commission a été nommée par le Ministre du commerce en vue d'examiner les mesures que comporte la situation. Parmi celles-ci figurerait le relèvement des droits de douane sur les tresses et chapeaux de paille importés de l'étranger.

(1) D'après un rapport du Consul de France à Florence.

PAYS-BAS.

La grève de Rotterdam (1). — Au milieu du mois de mars, une courte grève avait eu lieu parmi les déchargeurs d'une maison allemande qui importe du minerai de fer, à Rotterdam. La cause du conflit était une réduction de l'effectif des équipes, due à la substitution d'une grue hydraulique à l'élévateur à bras. Malgré l'appui promis à leurs camarades par les 5.000 déchargeurs du port et quelques tentatives de « boycottage » de la maison intéressée, essayées dans d'autres ports, les ouvriers durent céder, sans condition, dès le 1er avril, et bon nombre des leurs restèrent sans ouvrage, ayant été remplacés, dès le début de la grève, par 150 paysans amenés du Brabant.

Le 8 mai, une nouvelle grève s'est produite parmi les ouvriers d'une autre maison important le minerai, pour résister à une réduction abaissant le salaire de 5 à 4 *cents* (2) par *last* de 2.000 kilogrammes. Les grévistes du mois de mars suivirent immédiatement leurs camarades et, le 10, une réunion des ouvriers du port décidait de soutenir le mouvement : dès le 9, la cessation du travail était presque complète parmi les 5.000 déchargeurs de Rotterdam.

La grève a duré du 9 au 20 mai. Elle a motivé un déploiement de troupes important et a été marquée par quelques violences. Elle a inspiré, pendant toute sa durée, une vive inquiétude à l'opinion publique.

Jusqu'au 17 mai, quelques travailleurs ont continué d'aider les équipages à décharger un petit nombre de navires sous la protection de la force publique. A partir de cette date, tout travail a été suspendu sur les quais, les patrons ayant jusqu'alors essayé, sans succès, de recruter des travailleurs soit dans les villes voisines, soit en Angleterre (les trade-unions anglaises avaient même délégué à Rotterdam M. Wilson, membre du parlement anglais, pour porter leurs encouragements aux grévistes). En même temps, les navires de Rotterdam étaient mis en interdit par les déchargeurs dans les principaux ports de Hollande.

A cette date du 17 mai, il existait cependant des symptômes de détente, par suite de l'attitude conciliante de la majorité des patrons qui acceptaient le tarif de 5 *cents* par *last*, mais les deux maisons par lesquelles la grève avait commencé continuaient à résister. Aussi, le 18, la situation paraissait plus tendue que jamais, les grévistes ayant congédié leur comité comme trop modéré et l'ayant remplacé par de nouveaux délégués. Entre temps, ils avaient élaboré un tarif général portant des majorations sur un grand nombre d'articles et jugé absolument impraticable par les patrons.

Brusquement, une scission eut lieu le 19 entre les grévistes, à la suite d'une polémique entre journaux protestants et catholiques, et 700 ouvriers de cette confession se remirent au travail sous la protection des troupes, avec des déchargeurs recrutés en Angleterre. Les ressources des grévistes étaient épuisées et une réunion, tenue le jour même, décida la reprise du travail par 1.182 voix contre 431 opposants. Elle eut lieu immédiatement. Le 20, les troupes étaient retirées et la ville reprenait sa physionomie habituelle.

On peut considéré que la grève a en partie réussi, puisque les ouvriers ont repris le travail au tarif de 5 *cents* dont la réduction avait été la cause du conflit. Par contre, le nouveau tarif général élaboré par les grévistes a été abandonné.

La grève a causé de grandes pertes au commerce, beaucoup de navires s'étant dirigé sur Anvers. Dès le 17 mai, ces pertes étaient évaluées à un million de francs.

Les déchargeurs ont décidé de verser désormais 6 *pence* par semaine (0 fr. 60) à leur caisse syndicale. Diverses personnes s'appliquent à former un comité de conciliation qui permettrait de résoudre les conflits futurs sans recourir à une nouvelle grève : celle-ci pourrait avoir des effets funestes pour l'avenir du port de Rotterdam.

---

(1) D'après les rapports du Consul de France à Rotterdam.
(2) Le florin hollandais vaut 0 gr. 6048 d'or, soit 2 fr. 0832, et le *cent* vaut 0 fr. 020832.

RUSSIE.

La surveillance des banques populaires (1). — Par décision du Conseil de l'Empire du 22 mars/3 avril 1896, une allocation annuelle de 12.000 roubles (32.000 francs) sera affectée à la surveillance par des agents de l'État des « institutions de menu crédit » ou banques populaires analogues aux types Schulze-Delitzsch et Raffeisen d'Allemagne.

Renseignements statistiques à diverses époques (2). — Le tableau ci-dessous montre les progrès réalisés par la Russie, en trente années, dans diverses branches de son activité agricole, industrielle et commerciale :

ANNÉES.	1864 (ou l'année indiquée)		1884 (ou l'année indiquée)		1895 (ou l'année indiquée)	
Population, en millions d'habitants...		*78,4*		*96,2*		*125,0*
PRODUCTION AGRICOLE ET FORESTIÈRE.						
Valeur de l'exportation des céréales :						
En millions de roubles-crédit.....	(1863)	*48,7*		*248,0*		*334,9*
En millions de francs (3).....		*160,7*		*644,8*		*894,1*
Produit brut des forêts de l'État :						
En millions de roubles-crédit.....	(1866)	*4,3*		*14,7*		*28,6*
En millions de francs.....		*14,2*		*38,2*		*76,4*
PRODUCTION MINÉRALE.						
Houille, en milliers de tonnes.....	(1866)	*455,4*		*3492,2*	(1893)	*7585,6*
Naphte, en milliers de tonnes.....	(1870)	*24,6*		*658,5*	(1893)	*5638,0*
Fonte, en milliers de tonnes.....	$\frac{1861-1865}{5}$	*289,0*	$\frac{1881-1885}{5}$	*489,8*	(1894)	*1310,1*
Fer, en milliers de tonnes.....	$\frac{1861-1865}{5}$	*185,1*		*327,6*		*499,6*
Acier, en milliers de tonnes.....	$\frac{1861-1865}{5}$	*3,3*		*23,3*		*630,6*
INDUSTRIE ET COMMERCE.						
Production du sucre, en milliers de tonnes.....		*81,9* (max.)		*260,4*		*599,5*
Coton, en milliers de tonnes mises en œuvre.....		//	$\frac{1877-1881}{5}$	*94,5*	$\frac{1887-1891}{5}$	*133,3*
Valeur du total des exportations :						
En millions de roubles-or.....		*127,5*		*329,2*		*444,8*
En millions de francs.....		*510,0*		*1316,8*		*1779,2*

(1) Bulletin russe de statistique financière et de législation.
(2) *Ibidem.*
(3) L'unité monétaire adoptée dans le tableau original est le rouble-crédit, sauf en ce qui concerne le total des exportations qui sont exprimées à la fois en roubles-crédit et en roubles-or, établissant ainsi entre la première de ces monnaies et le franc un rapport de 3,30 en 1864, 2,60 en 1881 et 2,67 en 1895 (1 rouble-crédit — 3 fr. 30, 2 fr. 60 et 2 fr. 67). Nous avons converti les roubles-crédit en francs sur ces bases. Quant à la valeur du rouble-or, elle est de 1 gr. 1612 d'or, soit 3 fr. 9996.

Escomptes et prêts de la Banque de Russie (y compris la Banque de Pologne) :					
En millions de roubles-crédit		*58,0*	*215,0*		*374,2*
En millions de francs		*191,4*	*559,0*		*999,1*
COMMUNICATIONS					
Chemins de fer :					
Longueur exploitée, en kilomètres		*3187,0*	*22615,0*	(1896)	*36811,0*
Produit brut en millions de roubles-crédit	(1865)	*24,9*	*200,0*		*372,7*
Produit brut en millions de francs		*82,2*	*520,0*		*995,1*
Produit net en millions de roubles-crédit	(1865)	*9,3*	*55,7*		"
Produit net en millions de francs		*30,7*	*144,8*		"
Postes et télégraphes.					
Produit brut en millions de roubles-crédit	(1866)	*9,3*	*26,9*		*38,7*
Produit brut en millions de francs		*30,7*	*69,9*		*103,3*

SUÈDE.

La caisse d'épargne postale en 1894. — Avec une population de 4.873.000 habitants, la Suède a reçu, en 1894, par sa caisse d'épargne postale, 406.685 versements montant à 16.300.000 francs, contre 94.165 remboursements montant à 8.750.000 francs. Les livrets étaient au nombre de 325.500 à la fin de 1893, et de 367.300 à la fin de 1894, avec un avoir de 41.300.000 francs, soit 113 francs par livret. Par 1.000 habitants, on trouve 75 livrets et 8 fr. 50 d'avoir. Les frais d'administration de la caisse ont été de 157.000 francs, soit 32 centimes par opération de versement ou de remboursement.

SUISSE (1).

L'union typographique. — Le rapport annuel de cette union, qui vient de paraître, accuse 1.434 membres à la fin de 1895 contre 1.349 à la fin de 1894. Les secours divers alloués par l'union à ses membres en 1895 se sont élevés à 56.008 francs, se décomposant comme il suit :

Frais de route	5.255f
Secours de chômage	3.636
Secours de maladie	30.571
Secours d'invalidité	11.787
Secours après décès (veuves et enfants)	4.759
TOTAL	56.008

(1) D'après les renseignements communiqués par le Secrétariat ouvrier suisse au Consul de France à Zurich.

L'union possède à Bâle une imprimerie qui a réalisé un bénéfice de 6.309 francs en 1895.

L'union ouvrière Suisse (Schweiz-gewerkschaftsbund). — Cette union a dépensé, de 1887 à 1895, 203.267 francs en secours pour grèves, délégations et assistance aux membres pour faire valoir leur droits. Les années 1894 et 1895 figurent ensemble dans ce total pour 103.012 francs dont 33.600 francs de cotisations extraordinaires et volontaires. Au début de 1896, l'*Union* comptait 11.966 membres se classant de la façon suivante par industries :

	NOMBRE de sections.	NOMBRE de membres.
Travail des métaux	53	2.615
Horlogerie	?	3.000
Lithographie	9	292
Tailleurs	25	746
Cordonnerie	11	424
Reliure	7	236
Minoterie	6	145
A reporter		7.458

	NOMBRE de sections.	NOMBRE de membres.
Report		7.458
Travail du bois	26	1.930
Travail du verre	3	150
Travail du tabac	4	400
Vannerie	?	80
Industries diverses	32	1.948
TOTAL		11.966

De 1887 à 1895 on a relevé dans ces sections 268 grèves ou mouvements relatifs aux salaires. Les résultats se classent de la façon suivante :

	MOUVEMENTS relatifs aux salaires.		GRÈVES.		ENSEMBLE.	
	nombres absolus.	p. o/o.	nombres absolus.	p. o/o.	nombres absolus.	p. o/o.
Succès	112	61	56	66	168	63
Transaction	44	24	14	16,5	58	21,5
Échec	27	15	15	17,5	42	15,5
ENSEMBLE	183	100	85	100	268	100

LES RETRAITES OUVRIÈRES À L'ÉTRANGER.

On trouvera ci-dessous un résumé des législations en vigueur ou projetées dans divers pays, en matière de pensions accordées aux travailleurs âgés ou invalides. Les législations spéciales aux ouvriers des mines sont distinguées par l'emploi de caractères italiques. Le travail est divisé en deux parties : 1° lois en vigueur ; 2° projets de loi déposés dans les divers Parlements.

Dans le prochain Bulletin nous analyserons la législation de l'Italie et de la Suède et nous donnerons, pour terminer, celle de la France.

1° LOIS EN VIGUEUR.

ALLEMAGNE.

Pension de vieillesse accordée à partir de 70 ans, quel que soit le degré de capacité de travail restante. Pension d'invalidité accordée à n'importe quel âge, depuis 21 ans, dans le cas d'incapacité de travail permanente (incapacité de gagner plus du tiers du salaire moyen antérieur).

Conditions de versement pour avoir droit à la pension de vieillesse :

30 années de cotisation (47 cotisations par an) ;

Pour avoir droit à la pension d'invalidité : 5 années de cotisation.

(*Loi d'Empire du 22 juin 1889 sur l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse.*)

DANEMARK.

Pension accordée au travailleur, à partir de 60 ans, dans le cas d'incapacité de subvenir à son propre entretien et à celui de ses proches y ayant droit.

Conditions donnant droit à la pension : état d'indigence ; l'état d'indigence ne doit pas être dû au fait de s'être dépouillé pour l'entretien d'autrui, ni à la faute avérée de l'indigent. Avoir habité le pays pendant les 10 années antérieures, et, pendant ce temps, ne pas avoir reçu de secours de l'assistance publique, ni s'être rendu coupable de vagabondage ou de mendicité.

(*Loi du 9 avril 1891 sur les pensions de retraite pour la vieillesse.*)

ROUMANIE.

(Mines.) *Pension de vieillesse accordée à partir de 54 ans au plus tôt. Pension d'invalidité accordée à n'importe quel âge, depuis 26 ans.*

Conditions de versement : 30 années de cotisation pour avoir droit à la pension de vieillesse ; 10 années de cotisation pour avoir droit à la pension d'invalidité.

(*Loi du 20 avril 1895 sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs.*)

2° PROJETS DE LOI.

ANGLETERRE.

Pension accordée, à partir de 65 ans, à tout assuré à la Caisse officielle de pensions.

Conditions de versement : avoir effectué un premier versement avant l'âge de 25 ans, et, ensuite, 40 versements annuels.

(*Projet de création d'une Caisse officielle de pensions, présenté au Parlement le 16 mars 1892, par MM. Chamberlain, Mallok, Hunter et Rankin.*)

BELGIQUE.

I. Pension de vieillesse accordée à partir de 55 ans. Pension d'invalidité accordée à n'importe quel âge, dans le cas d'incapacité permanente de travail.

Conditions de versement : de 25 à 55 ans sans interruption. Les interruptions de versement, dans l'intervalle de 25 à 55 ans, doivent être comblées par des versements ultérieurs d'une durée égale, après 55 ans.

(*Proposition relative à l'organisation d'une caisse obligatoire de retraites ouvrières, présentée à la Chambre, le 7 février 1895, par M. de Malander.*)

II. Pension de vieillesse accordée à partir de 60 ans au plus tôt et de 65 ans au plus tard. Pension d'invalidité accordée à tout âge, depuis l'âge de 18 ans, dans le

cas d'incapacité de travail permanente. (Incapacité de gagner le quart du salaire habituel antérieur.)

Conditions de versement : avoir effectué régulièrement les versements hebdomadaires prescrits, depuis l'âge d'entrée fixé à 18 ans, et pendant 2 ans au moins, pour avoir droit à la pension d'invalidité. Un arriéré de 52 semaines de cotisation, après 5 ans d'assurance ou de 104 semaines, après 10 ans d'assurance, etc., enlève tout droit à la pension.

(*Proposition relative à l'organisation de caisses obligatoires de retraites ouvrières, présentée à la Chambre, le 19 février 1895, par M. de Guchtenaere.*)

III. (Mines.) *Pension de retraite accordée à partir de 50 ans (pour les ouvriers du fond) et à partir de 55 ans (pour les ouvriers du jour).*

Conditions donnant droit à la pension : 1° avoir travaillé 30 ans comme ouvrier du fond, ou 35 ans comme ouvrier du jour; 2° avoir travaillé pendant 5 ans au moins au fond, et avoir été ensuite incapable de reprendre le travail au jour; 3° avoir été déclaré (comme ouvrier du fond) en état d'incapacité de travail par suite de blessures, anémie, ou autre cause accidentelle.

(*Proposition sur les retraites des mineurs, présentée à la Chambre, le 22 janvier 1895, par M. Defuisseaux.*) (*A suivre.*)

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 10 mai 1896, créant un conseil de prud'hommes à Sidi-bel-Abbès.

(Inséré au *Journal officiel* du 19 mai 1896, page 2773.)

ART. 1er. Il est créé à Sidi-bel-Abbès (département d'Oran, Algérie), un conseil de prud'hommes qui sera composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	NOMBRE DE PRUD'HOMMES.		NOMBRE D'ASSESSEURS musulmans.	
	Patrons.	Ouvriers.	Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE.				
Brasseurs, distillateurs, fabricants de liqueurs, fabricants d'eaux gazeuses, chapeliers, bourreliers, cordonniers, tailleurs, meuniers, fabricants de vermicelle, fabricants de tabac, modistes, couturières, peigneurs de crins, trieurs d'alfa, selliers, tapissiers, chaisiers, fabricants de meubles.....	3	3	1	1
2e CATÉGORIE.				
Charpentiers, charrons, carrossiers, carriers, chaufourniers, entrepreneurs de bâtiment, menuisiers, marbriers, tailleurs de pierre, plâtriers, peintres et doreurs, vitriers, tonneliers, scieurs de long et à la mécanique.....	3	3	"	"
3e CATÉGORIE.				
Armuriers, orfèvres, horlogers, ferblantiers, forgerons, fondeurs, mécaniciens, imprimeurs, maréchaux ferrants, mécaniciens-ajusteurs, serruriers, zingueurs, usines à gaz.....	2	2	"	"
	8	8	1	1
TOTAUX.....	16		2	

ART. 2. La juridiction du conseil de prud'hommes de Sidi-bel-Abbès s'étendra à tous les établissements industriels ci-dessus et dont le siège sera situé sur le territoire de l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès, moins le canton de Mercier-Lacombe.

Sont justiciables dudit conseil les fabricants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements, ainsi que les chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers et apprentis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou de la résidence des uns et des autres.

ART. 3. Aussitôt après son installation, le conseil de prud'hommes de Sidi-bel-Abbès préparera et soumettra à l'approbation du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes un projet de règlement pour son régime intérieur.

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE MAI 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Crédit agricole. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet la création du crédit agricole hypothécaire à long terme et à taux réduit, présentée par M. J. Codet, le 15 janvier 1894 (doc. parl. n° 246; *J. O.*, p. 24). — Rapp. somm. Cros Bonnel, 11 janvier 1895 (doc. parl. n° 1182; *J. O.*, p. 14). — Prise en considération, 19 février 1895. — Renvoi à une commission spéciale. — Proposition rectifiée (*J. O.*, p. 387, en annexe au numéro du 5 juin 1896).

Prud'hommes. — Projet de loi, adopté par le Sénat, transmis à la Chambre le 10 juillet 1894 (doc. parl. n° 810; *J. O.*, p. 1295). — [Voir *Bull.* janvier, p. 50]. — Renvoyé à la Commission du travail. — Rapport Dutreix, 9 mars 1896 (doc. parl. n° 1832; *J. O.*, p. 375).

Mutualité. — *Chambre.* — Proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels, présentée par M. Audiffred, le 2 décembre 1893 (doc. parl. n° 80; *J. O.*, p. 221). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. — Rapp. Audiffred, déposé le 22 novembre 1894 (doc. parl. n° 1010; *J. O.*, p. 168). — Rapp. supp. Audiffred, déposé le 23 janvier 1896 (doc. parl. n° 1754; *J. O.*, p. 26). — Première délibération : 7 et 9 mars, 30 mai et 1er juin 1896.

Protection de la femme mariée. — *Sénat.* — Proposition votée par la Chambre des députés, transmise au Sénat le 2 mars 1896 (doc. parl. n° 47; *J. O.*, p. 117). [Voir *Bull.*, mars, page 191].

Assistance des orphelins et des vieillards. — *Chambre.* — Proposition de loi concernant les transmissions et conversions au porteur de rentes sur l'État et l'assistance des orphelins et des vieillards, présentée par M. Malzac, le 28 mai 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission du budget.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE. — Ministère du commerce. Office du travail. — *La petite industrie (salaires et durée du travail. Tome II. Le vêtement à Paris* (1), 1 vol. in-8° de 721 pages. Paris, 1896, Imp. nat.). Ce travail est divisé en deux parties : le vêtement d'homme et le vêtement de femme. Dans chacune de ces grandes divisions, l'auteur étudie à part les diverses spécialités qui les composent :

Dans le vêtement d'homme, le vêtement sur mesure et la confection, puis les uniformes militaires, les vêtements ecclésiastiques, les costumes des cours et tribunaux, les stoppeurs repriseurs, les réparateurs. Dans le vêtement de femme, les vêtements sur mesure, les modèles (destinés aux couturières de la province et de l'étranger), la confection. Dans cette partie, une 4e section concerne « la corporation » étudiée dans son groupement intérieur et sa hiérarchie.

Dans chacune des sections qui forment les première et deuxième parties, l'auteur examine d'abord la statistique générale de la spécialité. Il pénètre ensuite au cœur du sujet au moyen d'un certain nombre d'enquêtes monographiques dressées suivant un cadre uniforme ; puis il analyse la situation des patrons et celle des ouvriers (heures de travail et salaires), ainsi que les questions à l'ordre du jour dans cette partie de profession. A la fin du volume, on trouve un appendice, illustré par plusieurs monographies, et qui traite sommairement de quelques spécialités moins développées que les précédentes : costumes de théâtre, tailleurs pour dames et amazoniers, maisons de deuil, costumes de bains de mer, vêtements de caoutchouc et vêtements de fourrures.

——— 7e Congrès du crédit populaire (2). — *Actes du Congrès* (1 vol, in-8° de 365 pages. Menton, 1896, Imp. coopérative). Compte rendu détaillé des séances et excursions. Reproduction *in extenso* des rapports présentés.

——— Préfecture de la Seine. — *Rapport annuel sur les services municipaux de l'approvisionnement de Paris* (1895) (1 vol. in-4° de 350 pages avec nombreux diagrammes en couleur. Paris, 1896, Imp. municipale). Nombreux renseignements statistiques, relatifs à l'année 1895 et aux précédentes, sur les marchés aux bestiaux et abattoirs; sur les halles centrales et marchés de quartier; sur l'entrepôt de Bercy et les vins et alcools; sur le poids public et les perceptions municipales. Le rapport donne également, pour 1895, les arrivages et prix de diverses denrées (blé, farines, sucre, etc.); les quantités introduites et la consommation d'un habitant de Paris en diverses denrées soumises à l'octroi; et les quantités mensuelles introduites à l'octroi en bois à ouvrer, boissons et alcool, combustibles, comestibles, fourrages, liquides et suifs.

BELGIQUE. — Ministère de l'industrie et du travail. Direction de l'industrie. — *Rapport sur l'enseignement professionnel en Angleterre* (3), 1 vol. in-8° de 321 pages, Bruxelles, 1896, Lebègue et Cie, édit.). L'auteur étudie d'abord la législation sur la matière et les attributions des Administrations centrale et locale, puis l'action de l'Administration centrale (*Science and art department et Education department*), par ses établissements d'instruction technique et ses musées industriels, par ses subsides, bourses et récompenses alloués aux établissements privés. Ceux-ci sont ensuite passés en revue, d'abord à Londres (*City and guilds of London Institute, National Association* et « *Polytechnics* » (4) répandus dans les divers quartiers). L'auteur examine les institutions analogues des autres villes de l'Angleterre,

(1) Rapport de M. Pierre du Maroussem, docteur en droit, Délégué de l'Office du travail.

(2) Tenu à Nîmes du 12 au 15 mai 1895. Voir le texte des résolutions adoptées dans le *Bulletin* de juin 1895.

(3) Par M. Oscar Pyfferoen, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Gand.

(4) Centres d'instruction et de distraction populaires : écoles techniques, cours du soir, bibliothèques, clubs, gymnases, etc.

Le Rédacteur en chef, Gérant, Arthur FONTAINE.

3e année. – N° 7. Le N° : 20 centimes. Juillet 1896.

BULLETIN
DE
L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le premier des trois diagrammes ci-après fournit une représentation de la variation mensuelle du chômage de juin 1895 à mai 1896 dans quelques professions, d'après les évaluations des syndicats ouvriers. Le second diagramme est relatif à la variation mensuelle du chômage durant la même période, pour l'ensemble des professions industrielles, et l'on a reproduit la courbe relative à la période correspondante 1894-95 (1). Enfin le troisième diagramme permet de comparer la proportion moyenne annuelle des chômeurs, en 1895-96 et en 1894-95, soit dans chacune des professions particulières considérées, soit dans l'ensemble des professions (2).

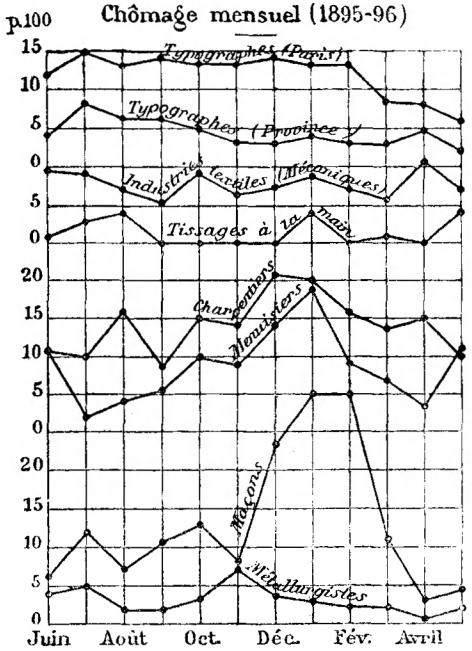

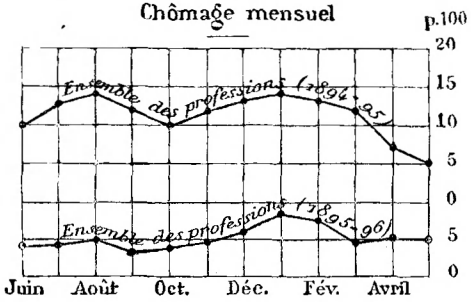

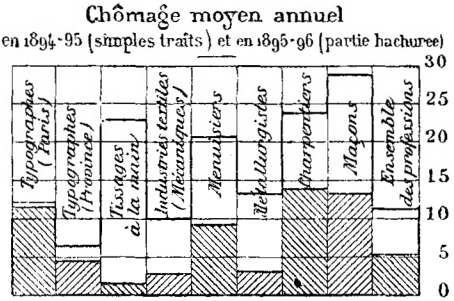

(1) Voir Bulletin de juillet 1895.

(2) Sur ces diagrammes, l'écartement des lignes horizontales correspond à une variation du chômage égale à 5 p. o/o du nombre des travailleurs considérés.

Les deux courbes relatives au chômage mensuel dans l'ensemble des professions ont une allure semblable au cours de l'année, mais, on le voit, la situation a été notablement plus favorable pendant l'exercice 1895-96 que durant la période 1894-95.

Durant le mois dernier, l'activité est demeurée satisfaisante dans les filatures et les tissages, dans les industries du livre, dans l'industrie métallurgique et dans celles du bâtiment. Peu de travail encore dans le groupe des cuirs et peaux et dans la verrerie.

Parmi les 450 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce groupant 120.000 adhérents qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 juin, la proportion des ouvriers en chômage a été de 4,9 p. 0/0 ; 20 p. 0/0 des syndicats groupant 20 p. 0/0 des syndiqués jugent que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque, 53 p. 0/0 des syndicats comprenant 66 p. 0/0 des adhérents estiment qu'il est en même quantité, et 27 p. 0/0 des syndicats réunissant 14 p. 0/0 des syndiqués le tiennent pour moins abondant.

Par rapport au mois précédent, la situation reste sans modification notable.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — L'écorçage se terminant maintenant, les travaux en forêts sont très faibles ; les bûcherons inoccupés s'emploient, comme tous les ans, aux travaux de la moisson.

Horticulture. — Malgré les difficultés du placement chez les jardiniers de maisons bourgeoises, le nombre des chômeurs reste faible, grâce à la saison favorable.

Mines de combustibles. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire du Comité des houillères, portent sur plus de 100.000 ouvriers, soit les 3/4 du personnel ouvrier des exploitations. Dans le courant du mois de juin, le nombre moyen de jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous :

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS.	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction.	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE.				
		moins de 3 jours.	de 3 à 4 jours.	de 4 à 5 jours.	de 5 à 6 jours.	6 jours ou davantage travail plein.
1	2	3	4	5	6	7
		p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.
Nord et Pas-de-Calais...	5,80	"	"	2	37	61
Loire.....	5,55	"	2	27	23	50
Bourgogne et Nivernais (1).....	"	"	"	"	"	"
Gard et Hérault.....	5,30	"	"	39	46	15
Tarn et Aveyron	5,80	"	"	"	28	72
Bourbonnais, Creuse, Auvergne.....	5,95	"	"	"	24	76
Vosges et Alpes	5,55	"	"	"	100	"
Provence	3,90	"	100	"	"	"
Ensemble pour la France.	5,75	"	1	10	35	54

(1) Renseignements insuffisants pour la Bourgogne et le Nivernais.

Le travail a été actif et même complet dans la plupart des mines du Nord, du Pas-de-Calais et du Centre; quelques chômages dans les exploitations importantes sont dus à des fêtes locales. Par contre, plusieurs exploitations de la Loire et du Gard ont dû arrêter un jour par semaine faute de débouchés. Dans l'Hérault et les Bouches-du-Rhône, la situation est toujours très difficile en raison de la concurrence des houilles anglaises.

Carrières. — Pas de chômeurs signalés, l'amélioration déjà constatée s'accentue.

Produits alimentaires. — Le travail tend à diminuer chez les boulangers des grandes villes, les départs pour les stations balnéaires diminuant la consommation, on compte 14 p. o/o de chômeurs. Chez les cuisiniers, les placements dans les banlieues et dans les villes d'eaux ont réduit le nombre de chômeurs à 6 p. o/o.

Chez les boulangers et chez les pâtissiers-cuisiniers, ouvrage à peu près aussi abondant que l'an dernier pendant la même période, sauf chez les boulangers de Saint-Étienne et d'Angers où il est considéré comme plus important.

Industrie du livre. — 2 p. o/o de chômeurs chez les cartonniers et papetiers-relieurs; dans plusieurs centres on réduit la journée de travail; commandes plus faibles que l'an dernier, principalement chez les cartonniers de Lyon et chez les relieurs-doreurs de Limoges.

Chez les typographes et lithographes, l'activité du mois précédent a disparu avec la fin des commandes pour les élections. Le chômage atteint dans l'ensemble 4 p. o/o des ouvriers, se décomposant en 7 p. o/o pour Paris et 3 p. o/o pour les départements; 36 p. o/o des syndicats groupant 65 p. o/o des syndiqués estiment que le travail est plus actif que l'an dernier à même époque, 50 p. o/o des syndicats réunissant 22 p. o/o des adhérents le tiennent pour aussi abondant, et 14 p. o/o des syndicats comprenant 13 p. o/o des adhérents, pour plus faible. Comparée avec l'année précédente, la situation est jugée meilleure à Saint-Germain-en-Laye, Arras, Boulogne-sur-Mer, Reims, Besançon, Auxerre, Lyon (imprimeurs), Marseille (typographes), Rochefort, Angoulême, Châteauroux, Poitiers, la Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Caen; elle est, au contraire, tenue pour plus mauvaise à Paris (imprimeurs-conducteurs), Saint-Étienne (imprimeurs), Albi, Tarbes, Nantes, Brives; pour le reste, pas de changement. Dans un certain nombre de villes, la durée du travail de certains ateliers est réduite afin de garder tous les ouvriers.

Cuirs et peaux. — L'industrie des cuirs se remet lentement de la crise qu'elle vient de traverser, les variations des cours de la matière première pèsent encore sur le marché. Dans la tannerie, la mégisserie et la corroierie, la situation tend à s'améliorer, 8 p. o/o de chômeurs. Dans la fabrication des chaussures, où l'on compte 7 p. o/o de chômeurs, les commandes sont encore faibles, les affaires difficiles et à des prix peu avantageux. La ganterie, 6 p. o/o de chômeurs, est en morte-saison; les demandes, par suite d'un changement de la mode, sont moins importantes que l'an dernier. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les tanneurs et mégissiers à Villefranche (Rhône), Tarbes; plus abondant à Saint-Junien (Haute-Vienne). Travail plus faible que l'année précédente pendant la même période chez les ouvriers en chaussures de Lyon, Montpellier, Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), Limoges, Fougères, chez les gantiers de Paris, Niort et dans l'Isère; pour le reste, pas de modification notable. Par rapport au mois précédent, le travail tend à décroître chez les cordonniers et chez les gantiers.

Textiles. — Dans les filatures, les tissages, les peignages, 1 p. o/o de chômeurs chez les tisseurs à la mécanique et 7 o/o chez les tisseurs à la main. Peu de commandes dans la bonneterie, la teinturerie et l'impression des étoffes. Dans la passementerie et dans la rubanerie, le travail est très réduit; les métiers qui ont fini leurs livraisons ne sont pas remontés. Les tapissiers sont encore assez occupés. L'industrie du vêtement, qui compte 1 p. o/o de chômeurs, est en pleine activité; le mois de juin, habituellement un des meilleurs de l'année, se maintient dans une bonne moyenne. La chapellerie, faiblement pourvue de commandes, compte 22 p. o/o de chômeurs, la durée du travail est réduite de plusieurs heures par jour, principalement chez les chapeliers approprieurs.

La production se maintient plus active que l'an dernier chez les ouvriers des filatures et tissages mécaniques dans le Nord, les Ardennes, la Loire et le Rhône; dans les tissages à la main dans le Nord, la Loire, le Rhône, à Castres, dans la Vendée, le Maine-et-Loire; chez les tailleurs à Amiens et chez les couturières à Carcassonne, chez les chapeliers à Grigny (Loire) et à Bort; chez les blanchisseuses à Paris et à Rueil (Seine-et-Oise); une diminution de commandes est au contraire signalée chez les ouvriers des filatures et tissages mécaniques à Villers-Cernay (Ardennes) et à Flers; chez les tisserands à Mardore (Rhône), Bégrolles, la Tessoualle (Maine-et-Loire) et Elbeuf, chez les bonnetiers, les teinturiers, les passementiers, rubaniers, chez les tapissiers, chez les ouvriers de l'industrie du vêtement, et chez les chapeliers dans les localités et les métiers déjà mentionnés au précédent bulletin.

Par rapport au mois dernier, il ressort une amélioration continue dans quelques tissages du Nord et du Rhône, chez les tapissiers de Bayonne, chez les ouvriers de l'industrie du vêtement de Carcassonne, chez les chapeliers de Lyon et chez les blanchisseurs et blanchisseuses de la région de Paris.

Bois. — La température particulièrement favorable permet de mener activement les travaux de charpente et de menuiserie; la sécheresse amène également une augmentation de travail chez les carrossiers et charrons; la tabletterie et la tonnellerie sont aussi bien pourvues de commandes. 3 p. o/o de chômeurs chez les charpentiers, 9 p. o/o chez les menuisiers, aucun chez les ouvriers en voitures, de même chez les tonneliers, 1 p. o/o chez les ébénistes. Ouvrage plus abondant que l'an dernier à pareille époque chez les charpentiers et chez les ouvriers en voitures de Paris, chez les tonneliers de Vayres (Gironde), chez les sabotiers de Brive, chez les mouluriers de Paris, les tourneurs de Hasnon (Nord); le travail est, d'autre part, estimé moins actif chez les charpentiers et scieurs de Nantes, Bordeaux, chez les menuisiers de Carmaux, Poitiers, Nantes, du Mans, chez les charrons de Lyon, chez les sabotiers de Limoges, chez les boutonniers de Méru, chez les ouvriers en crins de Marseille, chez les fabricants de balais de Caderousse (Vaucluse); pour le reste, la situation reste sans changement ou équivalente à celle de l'an dernier.

Par rapport au mois précédent, on constate une légère reprise du travail chez les charpentiers-menuisiers, chez les charrons, chez les tonneliers.

Métaux. — L'augmentation du travail déjà signalée se maintient dans l'ensemble et s'accentue dans certains centres; les mouleurs, les métallurgistes, les fabricants de vélocipèdes, les serruriers sont bien pourvus de commandes. Chez les bijoutiers et les graveurs, l'activité tend à décroître.

7 p. o/o de chômeurs chez les mouleurs, 1 p. o/o chez les métallurgistes, 5 p. o/o chez les mécaniciens, 4 p. o/o chez les ouvriers sur cuivre et chez les ferblantiers-zingueurs, 18 p. o/o chez les bijoutiers et ouvriers en bronze.

Le progrès déjà signalé chez les mouleurs se maintient, de même chez les métallurgistes, principalement dans le Nord, dans les Ardennes, à Saint-Chamond, Gre-

mois; cette industrie est éprouvée par la crise qui atteint toutes les industries de luxe, et les cuirs, qui paraissaient devoir baisser, se maintiennent à des prix encore élevés.

Nord. — *Industries textiles.* — Les lins sur terre ont beaucoup souffert de la sécheresse et les pluies que nous avons eues pendant quelques jours n'arriveront pas à leur donner la longueur voulue. Dans beaucoup d'endroits, les lins resteront courts et on peut craindre que les qualités supérieures soient rares. Néanmoins, avec un temps favorable, il est encore permis d'espérer que le mal réel ne sera pas tout à fait aussi considérable qu'on le craignait à la fin de mai.

Cette situation a fait hausser tous les lins teillés, à l'exception des lins de Courtrai qui restent délaissés, mais les lins de Russie ont été très demandés. Ces derniers ont donné lieu à de nombreuses transactions à des prix en hausse.

Les prix majorés payés pour les lins ont engagé les filateurs à demander de la hausse pour leurs fils et il a été fait tout récemment des affaires considérables avec une augmentation de 1 à 2 francs, quelquefois plus, sur les fils secs; les commandes sont toujours importantes mais les filateurs, fortement engagés déjà, les déclinent le plus souvent.

La toile est toujours demandée et la production est aussi forte que possible; tous les métiers battent et le tissage à la main a donné son plein. Les commandes semblent devoir rester abondantes si les prix en hausse demandés par la filature n'entravent pas les transactions. — *L. Letombe.*

Ardennes. — CHAMBRE DE COMMERCE DE SEDAN. — Les *filatures* ont été bien occupées pendant le premier semestre de 1896, tant pour Sedan que pour les autres places.

Actuellement, un léger ralentissement se produit comme tous les ans à pareille époque; les commandes de Reims pour la filature sont cependant un peu moins fortes que les années précédentes.

Dans la *draperie*, la hausse de la matière première, sans influence sérieuse sur la fabrication des articles fins, a sensiblement gêné les producteurs d'articles à bon marché, les réapprovisionnements de laines ayant été très pénibles et les acheteurs se refusant à subir une augmentation des prix; depuis la fin de mai, le mouvement d'affaires qui s'était maintenu à peu près égal à celui de l'an dernier, a commencé à décroître et les expéditions de la place de Sedan qui, au 21 juin 1895, étaient de 1.281.668 kilogrammes sont tombées, au 21 juin 1896, à 1.259.031 kilogrammes, soit une diminution de 22.637 kilogrammes.

La *métallurgie* est dans une situation prospère.

Le *petit commerce* est encore fort éprouvé; les affaires sont très restreintes.

Gard. — *Nîmes.* — La situation générale est toujours mauvaise. Les industries pour la *confection des vêtements* continuent seules à prospérer.

Beaucoup d'ouvriers sont occupés à des travaux d'égouts pour l'assainissement de la ville. D'autres travaillent à l'établissement d'une nouvelle ligne de tramways.

Alais. — Pas d'activité dans les *mines* et les *établissements métallurgiques*. Les *filatures* sont en pleine activité et occupent un plus grand nombre de bras qu'en temps ordinaire.

L'*agriculture* est pleinement absorbée par les diverses récoltes dont les chaleurs précipitent l'enlèvement. Le *commerce* se ressent beaucoup du bas prix des cocons, et le déficit considérable de la récolte des vins de 1895 pèse encore sur les marchés.

La grève de Lavernarède n'a eu aucun effet sur les ouvriers des mines de Rochebelle, la Grand'Combe et autres. — *De Boyve.*

Aux *mines métallurgiques* de la Villevieille, on vient de monter une usine de préparation mécanique et de traitement chimique; la main-d'œuvre est plutôt insuffisante; les salaires se maintiennent entre 4 et 5 francs par jour.

Pyrénées-Orientales. — CHAMBRE DE COMMERCE DE PERPIGNAN. — L'*exploitation des bois* de montagne, qui, l'an dernier, avait présenté une certaine activité et entraîné une augmentation des prix des merrains et des feuillards, s'est de nouveau ralentie.

Malgré la faible production des vins en 1895, estimée à 27 millions d'hectolitres, les cours se sont maintenus difficilement; les commerçants de la région qui, en octobre 1885, avaient acheté la presque totalité de la récolte vinicole du département, ont eu à subir, à nouveau, une concurrence très sérieuse de la part des producteurs de vins artificiels. Pour

noble, Vierzon, chez les charpentiers en fer de Paris, chez les cloutiers de Gespunsart, chez les ouvriers en instruments de précision de Paris; par contre, le travail est estimé moins actif que l'an dernier chez les mouleurs de Rouen, les ouvriers sur métaux de Dunkerque, Saint-Étienne et Tarbes, les ouvriers en rasoirs de Sens, les ajusteurs, forgerons et chauffeurs-mécaniciens de Marseille, les ouvriers sur métaux de Bordeaux, les ferblantiers-boîtiers de Croix (Vendée) et de Nantes, chez les bijoutiers et les graveurs de Paris; dans les autres centres, la situation s'est maintenue sans modification notable. Par rapport au mois précédent, l'amélioration s'est continuée chez les mouleurs, les métallurgistes, elle s'est un peu ralentie chez les mécaniciens, chauffeurs, serruriers.

Bâtiment. — Les travaux se poursuivent activement; le chômage s'est peu modifié chez les marbriers, les sculpteurs, les maçons, et les peintres-plâtriers; chez les tailleurs de pierres, 8 p. o/o de chômeurs. Dans l'ensemble, le travail semble aussi abondant que l'an dernier à pareille époque; cependant une amélioration est signalée chez les marbriers de Cousolre (Nord), chez les tailleurs de pierres et maçons de Bourg, Montalieu-Vercieux (Isère), Blaye (Gironde), Tarbes, la Roche-sur-Yon et Alger, chez les peintres de Roubaix, chez les plâtriers de Clermond-Ferrand et de Fougères (Ille-et-Vilaine); d'autre part, les commandes sont estimées moins importantes que l'an dernier chez les sculpteurs-mouleurs de Paris, Lyon et Bordeaux; chez les tailleurs de pierres et maçons de Nancy, Marseille, Carcassonne, Montpellier, Nantes, Lorient, Rennes, chez les peintres-plâtriers de Paris, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque; pour le reste, pas de changement.

Par rapport au mois précédent, l'amélioration paraît peu sensible.

Chaufournerie. Céramique. Verrerie. — Dans la chaufournerie et la céramique, situation stationnaire; la verrerie est encore faiblement occupée, on tend à réduire la durée du travail.

Transports. Manutention. Commerce. — L'ouvrage tend à diminuer chez les ouvriers et employés des entreprises de transports et de manutention; de même chez les comptables et chez les employés de commerce; il reste sans modification chez les ouvriers et employés de l'alimentation et chez les coiffeurs.

7 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers et employés des entreprises de transport et de manutention, 4 p. o/o chez les comptables, 6 p. o/o chez les garçons bouchers, limonadiers, restaurateurs, 9 p. o/o chez les coiffeurs. La situation est estimée plus mauvaise que celle de l'an dernier chez les cochers de Cannes et de Nice, chez les journaliers du port du Havre, chez les comptables et employés de commerce de Nice, Cannes et Marseille, chez les garçons limonadiers, restaurateurs de Perpignan et Alger; pour le reste, pas de changement.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et, 2° par les correspondants.

Seine. — Dans l'industrie de la *confection pour hommes*, les affaires sont plus actives que l'an dernier et les prix de vente sans grande modification, pourtant avec tendance à la baisse. Quelques maisons qui avaient essayé une nouvelle machine à faire les boutonnières semblent ne pas avoir obtenu les résultats espérés.

Chez les *selliers-harnacheurs*, les commandes qui avaient été très nombreuses durant l'hiver dernier, plus que pendant les années précédentes, ont brusquement cessé il y a quelques

les *vins de liqueurs*, banyuls, grenache, etc.; la fabrication, à cause des prix des alcools, se fait dans des conditions peu rémunératrices et les produits étrangers offerts à des prix inférieurs sur les lieux mêmes de production, tendent à s'emparer du marché.

Loire-Inférieure. — CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES. — La *pêche à la sardine*, en Bretagne, n'a commencé qu'en août 1895; mais, jusqu'au milieu de novembre 1895, les résultats ont dépassé toute espérance dans la région comprise entre Quiberon et Douarnenez. Bien que le poisson, de petite taille, n'ait pas répondu entièrement aux demandes de la clientèle, l'abondance du poisson va provoquer la construction de nouvelles usines. Par contre, en Vendée et en Loire-Inférieure, la pêche a été nulle, le fond de la mer, dévasté par les filets traînants des dragues, n'offrant plus les végétations sous-marines nécessaires aux sardines. La concurrence des fabriques du Portugal, de l'Espagne et même de l'Inde tend à diminuer et on reprend peu à peu les marchés qui avaient été perdus. La pêche au *thon* se développe; les débouchés, surtout ceux des colonies espagnoles, prennent plus d'importance. Les récoltes et, par suite, les *conserves* de petits pois, haricots verts ont présenté des résultats médiocres. Les *conserves de viandes fines* deviennent d'une fabrication de plus en plus limitée, celles de bœuf pour l'armée se développent. La *rizerie* a atteint, en 1895, 9.000 tonneaux, soit à peu près les chiffres de 1894. Les *raffineries de sucre* ont traité 32.300.000 kilogrammes en 1895, contre 34.800.000 kilogrammes en 1894, soit une différence en moins, pour 1895, de 2.500.000 kilogrammes. L'année 1895 a été plus favorable que l'année précédente pour la consommation de la bière; la *brasserie* a produit 30.000 hectolitres, ce qui est le chiffre d'une année moyenne.

Pour les *marais salants*, la production s'est élevée à 53.100.000 kilogrammes contre 4 millions en 1894; le rendement de 1895 n'a pas cependant rempli toutes les espérances, car, dans des conditions normales, le rendement serait plus du double de celui qui est relaté. Dans la *savonnerie*, la fabrication de Nantes et de Chatenay s'est élevée à un peu plus de 14 millions contre 15 millions en 1895. L'*huilerie* a continué à se développer, de 10.000 tonnes, en 1894, elle est passée à 13.500 tonnes, en 1895; la fabrication des tourteaux a atteint 8 millions de kilogrammes; les prix très réduits ont facilité la vente; 2 millions de kilogrammes ont été exportés, principalement à Hambourg. Pour la *glycérine*, les prix ont sérieusement haussé; la production, à Nantes et à Chatenay, a doublé et arrivera à 500.000 kilogrammes en 1896.

Dans la fabrication de la *pâte à papier*, on a employé, en 1895, 50.000 stères de bois et produit 10 millions de kilogrammes de pâte à papier; 200 ouvriers sont occupés dans cette industrie; on perfectionne et on augmente l'outillage.

La *tannerie* et la *corroirie* ont été particulièrement influencées par les variations des cours des cuirs en poils; les affaires très brillantes de juin à septembre ont été ensuite en diminuant et, en novembre, les transactions étaient devenues très difficiles. La fabrication des *chaussures* a été très active en 1895; celle des *galoches* est restée stationnaire.

L'année n'a pas été très favorable à la fabrication des *cordages* pour la marine; les nombreuses industries concourant à l'armement des navires et occupant un chiffre important d'ouvriers n'ont pu obtenir les travaux nécessaires; dans les ateliers de Nantes et de Paimbœuf, d'après les évaluations appliquées à l'exportation, la pêche côtière, le réarmement des navires, les réparations et l'armement de quelques navires neufs, la production a été de 540.000 kilogrammes. La *filature de chanvre*, en progrès, satisfait difficilement les demandes.

Après avoir traversé une période difficile jusqu'au milieu de l'année, les *filatures de laines peignées* et les *fabriques de tissus et de lainages tricotés* ont pu dès le mois de juin, grâce à des commissions importantes remises par les États-Unis, travailler avantageusement; quelques établissements enregistrent même des ordres pour l'année 1896. De sorte qu'en novembre et décembre, les prix de façon des filatures atteignaient une plus value de près de 50 p. 0/0 sur les prix de l'année précédente. Dans les *tissages de cotons* et dans la *fabrication de la bonneterie*, situation stationnaire. Les ateliers de *tissages de toiles* ont encore augmenté leur production en 1895, et le placement des produits s'est fait d'un façon satisfaisante.

Les *forges* et *aciéries* de la Basse-Indre (600 ouvriers) ont produit 9.133 tonnes de fers et aciers laminés, martelés et fers-blancs contre 8.965 tonnes en 1894. L'usine de Couëron (770 ouvriers) a fourni 24.350 tonnes de produits bruts (minerais de plombs argentifères, cuivre affiné, zinc affiné), contre 25.250 tonnes en 1894 et 23.150 en 1893; en produits

finis, elle a donné 22.500 tonnes en 1895 contre 21.300 tonnes en 1894 et 20.000 en 1893. En 1895, il a été mis à l'eau, dans les *chantiers* de la Loire, 27 *navires* jaugeant ensemble 7.852 tonneaux, dont deux d'un tonnage brut de 2.960 chaque, et 7 d'un tonnage variant de 118 à 147 tonneaux; les commandes reçues pour 1896 font espérer que l'activité des deux dernières années se maintiendra facilement. En outre, sur chantier, de nombreuses commandes pour la marine de guerre : 1 croiseur, 1 torpilleur de haute mer, les appareils moteurs et de ventilation pour 2 croiseurs et 2 torpilleurs; et pour la marine marchande : 2 navires en acier de 2.200 et 4.160 tonneaux et de nombreux appareils.

La fabrication des *boîtes métalliques* a été très prospère, grâce à l'usage plus fréquent du paquetage en boîtes et tonneaux métalliques (expédition de farines en boîtes métalliques aux colonies, etc.). De même, la campagne chez les *constructeurs de machines agricoles* a donné de bons résultats.

Au 1er janvier 1895, Nantes, qui comptait 287 navires jaugeant au total 52.999 tonneaux, a vu son chiffre tomber, en janvier 1896, à 258 navires; mais le tonnage est resté le même, grâce à l'augmentation du nombre des grands navires; l'effectif du port de Saint-Nazaire a aussi diminué de 10 navires de 1.142 tonneaux de jauge.

Le *mouvement des ports* de la Loire (cabotage intérieur et navigation sur lest exceptés), entrées et sorties, a augmenté de 35.618 tonnes sur l'année précédente. Le pavillon français a gagné au total 40.272 tonnes, soit 34.117 tonnes à l'entrée et 6.155 tonnes à la sortie. La part du pavillon français sur le mouvement total représente 38 p. o/o, et celle des pavillons étrangers 62 p. o/o contre 65 p. o/o en 1894. Le tonnage des *importations* de nos colonies est resté le même en 1895 qu'en 1894, avec toutefois une diminution d'un millier de tonnes sur les navires étrangers au bénéfice du pavillon français. Les *exportations* de nos ports par navires chargés ont été en diminution de 2.346 tonnes avec l'Algérie et en augmentation de 1.133 tonnes avec nos autres colonies. Pour la navigation des ports de la Loire avec les ports hors d'Europe, autres que les colonies françaises, on a constaté une diminution des entrées de 15.627 tonnes (9.655 tonnes sur navires étrangers et 7.420 tonnes sur paquebots transatlantiques); pour les sorties, le mouvement a augmenté de 1.800 tonnes. La navigation des ports de la Loire avec les ports d'Europe a donné les résultats suivants :

ENTRÉES.

En 1894.....	952 navires chargés avec	592.131	tonneaux.
En 1895.....	965 —	617.105	—

Le pavillon français a gagné 38.656 tonnes; le pavillon étranger a perdu 13.682 tonnes.

SORTIES.

En 1894.....	391 navires chargés avec	119.336	tonneaux.
En 1895.....	450 —	145.312	—

L'augmentation de 59 navires et de 25.976 tonneaux provient, pour la plus grande partie, du port de Nantes.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Les *horticulteurs-jardiniers* comptent 3 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents à leur syndicat; placement plus difficile principalement dans les maisons bourgeoises. Chez les *pâtissiers-cuisiniers*, 10 p. o/o des adhérents sont sans ouvrage.

Industries du livre. — 4 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers de la *brochure;* la journée habituelle de 10 heures est réduite d'une heure pour un certain nombre d'ouvriers. Les *imprimeurs-conducteurs* estiment que 8 p. o/o des leurs sont sans ouvrage; le placement devient plus difficile, certaines imprimeries parisiennes faisant maintenant conduire trois cylindres par un seul conducteur, afin de soutenir la concurrence des imprimeries de province qui travaillent parfois à 40 p. o/o meilleur marché que le tarif ordinaire; de plus, la main-d'œuvre pénitentiaire et les imprimeries des maisons religieuses enlèvent une autre partie des commandes. Chez les *typographes*, ralentissement sensible du travail; chez les *conducteurs-typographes*, 8 p. o/o de chômeurs.

Cuirs et peaux. — Chez les *corroyeurs* plus du quart des adhérents sont sans ouvrage, et les autres ne font pas la semaine complète, 40 heures seulement. Commandes en diminution chez les *gantiers*, à cause du prix élevé de la matière première et de la diminution de la consommation, la mode ayant abandonné le gant de peau pour le gant de fil; les ouvriers estiment que la moitié des leurs sont atteints par le chômage, et parmi ceux qui sont occupés beaucoup ne le sont qu'une partie de la semaine.

Textiles. — Les *tisseurs* estiment à 10 p. o/o le nombre de leurs membres sans ouvrage; la journée a été un peu augmentée et portée généralement à 10 heures afin de terminer les commissions. Travail très réduit chez les *passementiers à la barre* et chez les *façonniers passementiers*. Dans la *couture* et dans la *confection pour dames*, les commandes se maintiennent dans une bonne moyenne. Les *coupeurs-tailleurs* ont plus de travail que l'an dernier, mais moins que le mois précédent. Saison de travail satisfaisante chez les *blanchisseuses*, meilleure que les années précédentes, bien que les salaires soient en diminution; des bureaux de placement organisés par le syndicat dans la banlieue permettent de répartir plus facilement les ouvrières inoccupées; mais le développement du travail à la machine diminue les offres de patrons pour les bonnes ouvrières; les petites ouvrières et les filles de semaine sont principalement demandées; la saison des bains de mer s'annonce bien.

Bois. — Travail plus abondant que le mois précédent chez les *charrons* et *ouvriers en voitures*, la sécheresse nécessitant des réparations aux roues des voitures; dans les fabriques de voitures de commerce, on fait en général la journée de 11 heures. Pas de chômeurs chez les *peintres en voitures;* l'amélioration déjà constatée s'accentue; les clients pressent l'exécution de leurs commandes avant leur départ en villégiature. Commandes encore abondantes chez les *mouluriers finisseurs*.

Métaux. — Chez les *charpentiers en fer*, constructions plus nombreuses que l'an dernier, travail de 77 à 86 heures par semaine; pas de chômeurs signalés. 3 p. o/o parmi les adhérents chez les *estampeurs poêliers;* pas de signalés chez les *balanciers*, qui font environ 60 heures par semaine. Même durée chez les ouvriers en *instruments de précision;* l'amélioration déjà constatée continue, on compte un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués, la journée est augmentée d'une heure pour 80 ouvriers. La trop grande production des mois précédents entraîne un ralentissement de travail chez les ouvriers de la *bijouterie en doré;* journée diminuée de 2 heures dans la moitié des ateliers; le chômage atteint un tiers environ des syndiqués.

Bâtiment. — Par suite de l'augmentation de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, placement plus difficile chez les *mouleurs en plâtre* et *statuaires*, qui estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage. Ralentissement du travail chez les *peintres en bâtiment*, qui comptent 4 p. o/o des membres de leur syndicat inoccupés. L'ouvrage tend à décroître chez les *fumistes;* un cinquième des adhérents est atteint par le chômage; la journée est réduite à 10 heures dans la plupart des chantiers.

Transports. — Commerce. — Affaires plus faibles que l'an dernier chez les *petits loueurs* et les *cochers*. Placement plus difficile chez les *charretiers en vins;* il se produit peu d'arrivages sur les ports et dans les gares; mais, grâce à la chaleur, les ventes de cidre et de bière sont assez actives. 7 p. o/o de chômeurs chez les *garçons de magasins livreurs;* 3 p. o/o chez les *comptables*, 6 p. o/o chez les *garçons bouchers;* ouvrage moins abondant que l'an dernier. Placement plus facile que l'an dernier chez les *coiffeurs*, qui font de 98 à 100 heures par semaine. 2 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *gens de maison*.

Seine-et-Oise. — Exploitation active dans les *carrières* de Saint-Chéron, malgré les bas prix de façon. Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* de Saint-Germain-en-Laye, ouvrage plus abondant que l'an dernier. La situation continue à s'améliorer chez les *blanchisseurs* et *blanchisseuses* de Rueil; la journée est portée à 12 heures. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* et *tailleurs de pierre* de Versailles.

Aisne. — A Serain, travail très ralenti chez les *tisserands;* journée de 12 heures chez les ouvriers travaillant aux pièces et de 10 heures chez ceux employés à l'heure.

Oise. — Commandes toujours abondantes chez les *cordonniers* de Liancourt. A Méru, production toujours active chez les *tablettiers*, journée de 11 heures; journée de 10 heures chez les *boutonniers en os*.

Somme. — A Amiens, journée réduite de 2 à 4 heures chez les *coupeurs tailleurs*, qui font de 30 à 50 heures par semaine; c'est l'époque de la morte-saison; situation cependant plus avantageuse que celle de l'an dernier. Chez les *serruriers*, travail réduit à 54 heures par semaine en moyenne.

Pas-de-Calais. — Travail moins actif que l'an dernier chez les *mineurs* de Drocourt, qui ne signalent cependant pas de chômeurs; ils font en moyenne 56 heures par semaine.

La situation continue à s'améliorer chez les *typographes* d'Arras; la durée du travail varie de 60 à 70 heures par semaine; à Boulogne-sur-Mer, situation également meilleure chez les *typographes*, journée augmentée de 2 heures pour une quinzaine d'ouvriers. Ralentissement du travail chez les *peintres*, qui estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage; les travaux d'appropriation se terminant avec le début de la saison balnéaire, quelques maisons ont déjà renvoyé une partie de leur personnel; la journée est réduite de 3 heures pour plus de la moitié des ouvriers; on fait de 50 à 60 heures par semaine.

A Arras, hausse de 15 p. 0/0 sur les œufs et diminution de 25 p. 0/0 sur le beurre.

Nord. — Les *lithographes* de Lille comptent 15 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; ils font environ 60 heures par semaine. Les *relieurs* ne font plus que 50 heures par semaine; pas de chômage, mais le travail à diminué. Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* et *lithographes* de Douai, dans deux maisons la journée habituelle de 10 heures est augmentée de 2 heures. Un peu moins de 1 p. 0/0 chez les ouvriers de l'*industrie textile* de Lille, journée généralement de 12 heures. Commandes encore abondantes chez les *tisserands* d'Avesnes-lès-Aubert; une maison nouvelle vient de se fonder, elle occupe quelques ouvriers. Activité satisfaisante chez les *tisserands* d'Haspres. A Lille, chez les ouvriers et ouvrières de l'*industrie du fil*, l'amélioration mentionnée précédemment, se maintient, on fait la journée complète dans la plus grande partie des maisons; une nouvelle usine est en construction. 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *charpentiers* de Dunkerque.

Production plus active que l'an dernier, travail 60 heures par semaine, chez les *mouleurs* d'Armentières, qui sont tous occupés. Pas de chômeurs signalés chez les *métallurgistes* de Dunkerque, cependant placement plus difficile que l'an dernier, la conduite des machines à vapeur étant parfois confiée à d'autres personnes qu'à des mécaniciens expérimentés; la journée est réduite de 2 heures pour une centaine d'ouvriers; elle est de 8 ou de 10 heures suivant les ateliers. Augmentation des commandes dans tout les *établissements métallurgiques* du bassin de Maubeuge; on ne signale pas de chômeurs; 7 à 800 ouvriers doivent faire des heures supplémentaires afin d'éviter l'organisation d'une équipe de nuit; le gain hebdomadaire est augmenté de 10 p. 0/0 pour 4,000 ouvriers.

A Cousolre, commandes toujours satisfaisantes chez les *marbriers à la cheminée;* diminution des salaires chez les *marbriers à la pendule.* A Dunkerque le chômage atteint un peu plus du quart des adhérents chez les *maçons*, de même chez les *plâtriers ;* travail ralenti chez les *verriers* de Masnières.

Ardennes. — Production satisfaisante chez les *ardoisiers* de Fumay. 5 p. 0/0 de chômeurs chez les *tisseurs* de Villers-Cernay. Commandes plus nombreuses que l'an dernier principalement en fonte malléables et acier chez les *mouleurs* de Nouzon qui ne comptent aucun des leurs sans ouvrage; durée du travail 70 heures par semaine; le gain hebdomadaire a été augmenté de 15 p. 0/0 environ pour quelques ouvriers. Production toujours active chez les *métallurgistes*, notamment à Vivier-au-Court, Aiglement, Joigny-sur-Meuse (articles de voitures et articles de quincaillerie), et aux Mazures (articles de chauffage); aux Mazures les *mouleurs en fonte douce* sont bien occupés; les *cloutiers à la main* ont au contraire très peu de commandes et les prix sont très faibles.

Marne. — A Reims 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *imprimeurs;* chez les *lithographes*, journée augmentée de 2 heures; dans deux maisons, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

Aube. — Le chômage atteint un cinquième des adhérents chez les *plâtriers* de Troyes, qui font de 55 à 60 heures par semaine.

Meuse. — Situation satisfaisante et travail de 72 heures par semaine chez les *carriers* de Lérouville.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, la fin de l'impression des thèses entraîne une diminution de travail chez les *typographes*, les commandes du mois précédent avaient amené une augmentation de 10 à 30 p. o/o sur le gain hebdomaire pour quelques ouvriers; on fait 60 heures par semaine dans le travail de labeur et 65 dans celui du journal.

Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers*, reprise du travail depuis le mois dernier, journée de 12 heures; même durée de travail et pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierres et maçons*.

A Nancy, diminution de la viande : 10 centimes par kilogramme.

Doubs. — A Besançon pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, ouvrage plus abondant que l'an dernier, la création d'un journal a permis d'occuper quelques ouvriers sans place; 12 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *graveurs*, durée du travail réduite à 45 heures environ par semaine; deux maisons qui occupaient une dizaine d'ouvriers viennent de fermer.

Ain. — Ralentissement du travail chez les *ouvriers en peignes* d'Oyonnax, la journée est réduite de plusieurs heures pour 300 ouvriers. Pas de chômeurs signalés et journée de 11 heures chez les *tailleurs de pierres* de Bourg, de même chez ceux de Thoiry.

Côte-d'Or. — Pas de chômeurs chez les *tonneliers* de Dijon.

Yonne. — A Auxerre, situation toujours prospère chez les *typographes;* pas de chômeurs signalés chez les *charpentiers*, qui font 71 heures par semaine. Diminution des commandes et des prix de façon chez les *brossiers* de Sens.

Nièvre. — Chez les *bûcherons* de Menoux, ouvrage encore abondant; tous sont occupés. Les coupes en forêts étant terminées, les *bûcherons* de Ménestreau s'emploient aux travaux des champs.

Allier. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Cusset. 13 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *maçons* de Vichy; ouvrage moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent, travail, 50 heures environ par semaine.

Puy-de-Dôme. — Pas de chômeurs signalés chez les *plâtriers* de Clermont-Ferrand; journée de 11 heures.

Haute-Loire. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* du Puy; travail de 60 à 63 heures par semaine. Diminution des commandes chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Saint-Didier-la-Séauve, qui comptent 15 p. o/o de chômeurs.

Loire. — A Saint-Étienne, placement un peu plus facile que le mois précédent chez les ouvriers *boulangers;* 2 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs-graveurs-lithographes*. Pas de chômeurs signalés chez les ouvriers en *tissus* de Jarnosse. A Saint-Étienne, les ouvriers en *tissus élastiques* comptent 12 p. o/o des leurs en chômage; une maison a réduit la journée à 7 heures; une autre a fermé ses ateliers pendant 8 jours pour faire des réparations. Les *chefs d'ateliers rubaniers* ont arrêté encore quelques métiers, ce qui porterait à 50 p. o/o le nombre de ceux qui ont cessé de battre; les prix de façon offerts sont descendus au-dessous de ceux de 1893 et 1894; il se fait cependant des échantillons en velours, et un certain nombre d'ateliers peuvent espérer des commandes.

Ouvrage plus faible que l'an dernier chez les *métallurgistes*, la journée est habituellement de 10 heures. Les *aciéries* maintiennent leur personnel au complet; les ateliers de *constructions mécaniques*, principalement ceux de fabrication de pièces détachées pour *vélocipèdes*, sont bien alimentés de commandes et peuvent occuper les ouvriers des manufactures d'*armes*, dont la morte-saison annuelle semble plus accentuée que l'année précédente; une maison qui occupe une centaine d'ouvriers a réduit de 10 heures la durée du travail hebdomadaire, faute de commandes. A Saint-Chamond, les établissements *métallurgiques* bien fournis de commandes, ont pu embaucher de nouveaux ouvriers; travail plus actif que l'an dernier à la même époque.

A Jarnosse, diminution de 10 centimes par kilogramme de viande de porc.

Rhône. — A Lyon, pas de chômeurs signalés chez les *jardiniers*, qui font de 95 à 100 heures par semaine; les *cartonniers* travaillent de 60 à 66 heures et comptent un peu plus de 1 p. o/o de chômeurs. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *imprimeurs-conducteurs*.

Production faible chez les *tanneurs-corroyeurs* de Villefranche; sur les quatre plus importantes maisons de la région, une fait faire des heures supplémentaires, une autre la journée de 10 heures, la troisième a mis à pied une partie de ses *corroyeurs* pour 15 jours et réduit le travail des autres; la dernière maison a arrêté sa fabrication et emploie son personnel à des travaux d'aménagement intérieur. A Lyon, travail moins actif que l'an dernier chez les *coupeurs-brocheurs*, qui comptent 5 p. o/o des leurs sans ouvrage; pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers en sacs de dames*, qui font 65 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'an dernier.

La situation se maintient meilleure que celle de l'an dernier chez les *tisseurs* de Thel. Production toujours active dans les *tissage de lainage et de coton* de Marnank. Pas de chômeurs signalés chez les *tisseurs* d'Amplepuis, de Mardore, de Saint-Jean-le-Bussière. A Lyon, à cause de la fin de la saison, diminution des commandes chez les *chapeliers d'articles fantaisie*, qui font encore 55 heures par semaine et comptent 9 p. o/o de chômeurs; 3 p. o/o parmi les adhérents chez les *chapeliers* de Grigny; les commandes sont plus importantes que l'an dernier; on commence la fabrication des chapeaux pour dames.

A Lyon, pas de chômeurs signalés chez les *carrossiers*, commandes moins nombreuses que l'an dernier; journée diminuée d'une heure dans 2 maisons (19 ouvriers). Chez les *mouleurs* et *fondeurs*, le nombre des chômeurs est porté à 8 p. o/o par suite de l'arrivée d'ouvriers du dehors. Pas de chômeurs signalés chez les *ferblantiers-lampistes*, chez les *sculpteurs-mouleurs*, qui font 54 heures par semaine. Les salaires tendent à décroître chez les *verriers* et les commandes sont plus faibles que l'année dernière, on fait de 9 heures 1/2 à 10 heures par jour. Les *employés d'hôtels et restaurants* comptent 15 p. o/o des leurs sans place.

Haute-Savoie. — A Thollon, les *carriers* sont tous occupés. Travail réduit à 40 heures environ par semaine chez les *chapeliers* d'Annecy.

Isère. — Ouvrage plus faible que l'an dernier chez les *gantiers* de Grenoble, la saison des commissions par l'Amérique ayant été moins bonne que d'habitude. Les *cordonniers* de Grenoble ont peu de travail, les *galochiers* ne sont bien occupés que dans une seule maison. Le chômage atteint un grand nombre des *imprimeurs sur étoffes* de Jallieu; les commandes sont très faibles. Ouvrage plus important que l'an dernier et journée augmentée de 2 heures dans les deux plus fortes maisons de *constructions mécaniques* (350 ouvriers); les tourneurs font 12 et 13 heures; les ajusteurs 11 et 12 heures. Les *fabriques de bicyclettes*, les ateliers de *serrurerie* sont également bien occupés; les *chaudronniers* ont reçu de nombreuses commandes de fournitures pour des turbines et des moteurs hydrauliques.

L'amélioration constatée chez les *tailleurs de pierre* de Porcieux-Amblagnieu continue; les ouvriers ont tous du travail.

A Grenoble, 13 p. o/o de chômeurs et travail 50 à 60 heures par semaine chez les *maçons*. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *peintres*, qui comptent 14 p. o/o des leurs sans ouvrage; la journée habituelle de 10 heures est augmentée d'une heure pour 80 ouvriers; 2 maisons ont été récemment fondées; elles occupent quelques ouvriers.

Drôme. — Chez les *carriers* de Saint-Restitut, travail réduit à 30 heures en moyenne par semaine, on manque de commandes.

Alpes-Maritimes. — A Cannes, pas de chômeurs signalés chez les *cuisiniers*, les ouvriers inoccupés à la suite de la fin de la saison des étrangers ayant été placés dans les villes d'eaux. Malgré la morte-saison et l'emploi d'articles envoyés tout clichés de Paris, le travail se maintient, chez les *typographes*, plus abondant que l'an dernier. 8 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *serruriers* de Nice, durée du travail, 63 heures par semaine; une maison qui occupait une trentaine d'ouvriers vient de fermer, cependant travail plus actif que l'an dernier. Un peu plus de 4 p. o/o de chômeurs chez les *potiers* de Vallauris; une maison qui occupait quelques ouvriers vient de fermer. Embarquements plus rares que l'an dernier chez les *marins* de Cannes, la pêche a été peu fructueuse et les transports par bateaux sont peu

actifs. A Nice, morte-saison chez les *garçons* et *cochers de grande remise;* le chômage atteint un peu plus de moitié des adhérents. Placement plus difficile que l'an dernier, cependant pas de chômeurs signalés chez les *comptables* de Cannes. Chez les *employés* et *employées de commerce* de Nice, le chômage a augmenté de 5 p. o/o, par suite de la fermeture de quelques maisons de soieries et de confections pour hommes ; un certain nombre d'employés inoccupés ont pu se placer dans les succursales des maisons de la place à Aix-les-Bains, Vichy, etc.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, les *minoteries* recommencent à marcher; les ouvriers, en chômage le mois précédent, ont repris leurs postes. Diminution du travail par rapport au mois dernier chez les *imprimeurs-lithographes*, qui comptent 13 p. o/o des leurs sans place ; une maison qui occupait quelques ouvriers vient d'être mise en faillite ; la journée est diminuée de 2 heures pour une vingtaine d'ouvriers. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *typographes;* ouvrage toujours abondant. Les *ouvriers en crins* estiment que plus de moitié des syndiqués sont atteints par le chômage.

A Marseille, chez les *forgerons*, ouvrage plus faible que le mois précédent ; dans certains ateliers, on fait deux semaines sur trois ; chez les *ajusteurs-mécaniciens*, placement plus difficile que l'an dernier ; on compte 5 p. o/o des ouvriers sans place ; la durée du travail est de 50 heures par semaine dans la plupart des maisons ; elle est de 50 à 55 heures chez les *chauffeurs-mécaniciens*, qui estiment à 14 p. o/o le nombre de leurs chômeurs ; cinq maisons qui viennent de fermer laissent une vingtaine de chauffeurs inoccupés. Par suite du retard apporté dans les constructions nouvelles, le chômage atteint un peu plus du quart des adhérents chez les *carreleurs* et du tiers chez les *peintres;* ouvrage moins abondant que l'an dernier. Affaires et placement plus difficiles que l'an passé et que le mois précédent chez les *voyageurs* et *représentants de commerce*, cependant pas de chômeurs signalés.

A Marseille, hausse sur les légumes et sur les fruits, à cause de la sécheresse.

Vaucluse. — Morte-saison chez les *ouvriers en chaussures* d'Avignon. 13 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers de l'*union balaitière* de Caderousse.

Ardèche. — Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* d'Annonay, qui font 60 heures par semaine.

Gard. — 7 p. o/o de chômeurs chez les *typographes-lithographes* de Nîmes.

Aveyron. — A Millau, la *ganterie* est en morte-saison ; 3 maisons employant une centaine d'ouvriers ont arrêté leur travail ; cependant les ouvriers syndiqués ne signalent pas de chômeurs parmi leurs membres ; de plus, l'ouvrage est diminué dans beaucoup de maisons. Pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*.

Tarn. — A Albi, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *typographes* ; 10 p. o/o de chômeurs. Commandes faibles chez les *chapeliers-approprieurs*, un grand nombre sont sans ouvrage, les autres ne font pas la journée complète ; prix de façon sans modification, mais travail plus difficile et plus long que celui des années précédentes. A Graulhet, le chômage atteint 13 p. o/o des syndiqués chez les *chapeliers*.

Hérault. — Pas de chômeurs chez les *cultivateurs-terrassiers* de Marsillargues. A Montpellier, travail réduit chez les *cordonniers*, qui comptent un cinquième des leurs sans commandes ; durée de travail, 80 heures par semaine. Peu d'activité signalée dans les chantiers de *tailleurs de pierres* et *maçons*, le chômage atteindrait un grand nombre d'ouvriers ; de même chez les *verriers* de Bousquet-d'Orb.

Aude. — A Carcassonne, le chômage atteint un grand nombre des syndiqués chez les *terrassiers*, la sécheresse rendant les façons de la terre très difficiles. Grâce à la saison des bains de mer et des fêtes, l'amélioration signalée chez les ouvrières de l'*habillement* continue. Les *charpentiers* estiment que 8 p. o/o des leurs sont sans ouvrage ; durée moyenne du travail, 60 heures par semaine ; constructions moins nombreuses que l'an dernier.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, reprise du travail chez les *travailleurs de la terre*, grâce à une température plus favorable, 10 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués. A Saint-Laurent-de-Cerdans, les ouvriers *espadrilleurs* estiment qu'un tiers des leurs manquent de commandes ; la journée est de 12 heures en moyenne; pas de chômeurs signalés chez les *trépointeurs*. Situation plus difficile que l'an dernier chez les *garçons limonadiers* de Perpignan, qui font 70 heures par semaine.

Ariège. — Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers-ébénistes* de Saint-Girons.

Haute-Garonne. — A Toulouse, reprise du travail chez les *maçons*, qui comptent 17 p. o/o de chômeurs et font environ 60 heures par semaine; même durée de travail et pas de chômeurs signalés chez les *marbriers*.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *typographes*, qui comptent 7 o/o des leurs sans ouvrage; les importants rabais consentis par les grandes maisons enlèvent une forte partie des commandes. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *tanneurs-corroyeurs;* la journée ordinaire de 10 heures est augmentée de 2 heures pour 60 ouvriers; le prix élevé des cuirs en poils entrave la reprise des affaires. Chez les *ébénistes*, journée de 10 heures. Diminution de travail chez les ouvriers de l'*Union métallurgique*, qui comptent 13 p. o/o des leurs sans ouvrage; une maison qui occupait une vingtaine d'ouvriers vient de fermer. Pas de chômeurs signalés et journée de 10 heures chez les *peintres;* chantiers plus nombreux que le mois précédent. Peu de commandes chez les *ferblantiers-zingueurs;* journée de 10 heures.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, chez les *tapissiers*, situation stationnaire; travaux importants, à Biarritz, chez les *tailleurs de pierres* et *maçons;* affaires calmes chez les *tailleurs de vêtements* de Bayonne, mais on compte sur une reprise pendant la saison balnéaire. Pas de chômeurs signalés et journée de 11 heures chez les *peintres* de Pau.

Lot-et-Garonne. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier et travail de 66 heures environ par semaine chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur-Lot.

Gironde. — A Bordeaux, diminution du travail chez les *jardiniers*, qui comptent un quart des leurs sans place; 16 p. o/o parmi les adhérents chez les ouvriers *boulangers et biscuitiers du Progrès*, qui font de 98 à 105 heures par semaine; placement plus difficile à cause de l'augmentation du nombre des apprentis. Travail peu actif chez les *charpentiers de haute futaie*. Ouvrage plus abondant que les mois précédents chez les *tonneliers* des Vayres; pas de chômeurs. A Bordeaux, 16 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *serruriers*. Grâce à de nouveaux chantiers de constructions, les *tailleurs de pierres* et *maçons* de Blaye sont tous occupés et on demande des ouvriers. A Libourne, également, pas de chômeurs; la journée est de 11 heures en moyenne. A Bordeaux, embarquements plus rares chez les *marins du commerce;* 10 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, pas de chômeurs signalés chez les *typographes*. Peu de commandes chez les *tailleurs de pierres* et *maçons;* le chômage atteindrait la moitié des syndiqués.

Charente. — Ralentissement du travail chez les *typographes-lithographes* d'Angoulême; 10 ouvriers chôment 3 jours par semaine.

Haute-Vienne. — Pas de chômeurs signalés chez les *doreurs* et *relieurs* de Limoges ; la journée est diminuée de 2 heures dans 2 maisons (350 ouvriers); diminution de 15 p. o/o sur le gain hebdomadaire des plieuses (50 ouvrières). L'amélioration signalée chez les ouvriers en *cuirs et peaux* de Saint-Julien continue. A Limoges, les *coupeurs* et *brocheurs en chaussures* comptent 6 p. o/o des leurs sans place; commandes en diminution.

Corrèze. — Légère diminution des commandes chez les *typographes* de Brive, par suite de la disparition d'un journal; ceux de Tulle comptent 12 p. o/o des leurs sans ouvrage. Pas

de chômeurs signalés chez les *chapeliers-fouleurs* de Bort. A Tulle, hausse sur la viande, 10 centimes par demi-kilogramme.

Creuse. — Journée diminuée de 2 heures chez les *chapeliers* de Chambon.

Cher. — Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers agricoles* de Charly et de Nérondes; 10 p. o/o chez les *bûcherons* de Mornay-Berry; 15 p. o/o chez ceux de Méry-ès-Bois. A Bourges, chez les ouvriers en *toiles cirées*, diminution des commandes, mais tous les ouvriers sont encore occupés; travail environ 60 heures par semaine. Même durée du travail et pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers* des *métaux*. L'ouvrage tend à décroître chez les *chaufourniers-carriers* de la Guerche. A Bourges, hausse sur le pain, 1 et 2 centimes par kilogramme.

Indre. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Châteauroux, ouvrage moins abondant que le mois précédent.

Vienne. — Chez les *tailleurs* de Poitiers, un tiers des ouvriers ne font plus la journée entière.

Deux-Sèvres. — Travail faible dans un certain nombre de *ganteries* de Niort; les commissions sont terminées; il n'est cependant pas signalé de chômeurs.

Vendée. — L'amélioration constatée chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon continue. Les *tisserands* d'Évruines sont encore tous occupés; ils font 75 heures environ par semaine. Le faible résultat de la pêche laisse le tiers environ des syndiqués sans commandes chez les *ferblantiers-boîtiers* de Croix-de-Vie. L'amélioration annoncée précédemment chez les *ouvriers du bâtiment* de la Roche-sur-Yon se maintient.

Loire-Inférieure. — A Nantes, le placement des *cuisiniers* devient plus facile, grâce aux demandes des stations de bains de mer; les jeunes gens sortant d'apprentissage trouvent moins facilement une place, leur instruction technique étant le plus souvent insuffisante. Une *imprimerie*, qui occupait 15 ouvriers, vient de fermer; les ouvriers n'ont pu être encore replacés. Chez les *chapeliers*, durée du travail très diminuée; plusieurs ouvriers quittent la localité ou cherchent un autre métier. 1 p. o/o de chômeurs chez les *scieurs à la mécanique;* la journée varie de 10 à 12 heures; commandes moins nombreuses que l'an dernier. Chez les *menuisiers*, les commandes pour les constructions nouvelles ont été retardées par suite de l'arrêt du travail survenu chez les *maçons*, les commandes pour les réparations sont très faibles. Pas de chômeurs signalés chez les *vanniers*.

A Nantes, 4 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les *ajusteurs-tourneurs;* durée du travail, 60 heures par semaine; même durée chez les *forgerons* et *frappeurs* et chez les *tailleurs de pierre*, peu de commandes chez ces derniers.

Morbihan. — 1 p. o/o de chômeurs parmi les adhérents chez les ouvriers du *bâtiment* de Lorient qui font 72 heures par semaine; chantiers moins nombreux que l'an dernier.

Finistère. — Les *typographes* de Brest comptent 7 p. o/o des leurs sans ouvrage.

Côtes-du-Nord. — L'amélioration signalée chez les *typographes* de Saint-Brieuc se maintient; tous les ouvriers sont occupés.

Ille-et-Vilaine. — Travail satisfaisant chez les *typographes* de Fougères. Pas de chômeurs signalés chez les ouvriers en *cuirs* et *peaux* de Rennes, qui font de 55 à 60 heures par semaine; commandes faibles. Journée de 6 à 9 heures chez les *coupeurs pour la chaussure* de Fougères, sauf dans 2 ou 3 maisons; on compte 5 p. o/o des syndiqués sans ouvrage. A Rennes, travail réduit parfois de moitié chez les *chapeliers-approprieurs*. Par suite de chômages qui n'avaient pas encore été signalés chez les *tailleurs de pierres* et *maçons*, la situation serait moins prospère qu'il n'a été précédemment indiqué et le chômage atteindrait un peu plus du quart des ouvriers syndiqués ou non, dont une partie devrait même quitter la

région. Pas de chômeurs signalés chez les *plâtriers* de Fougères, qui font 72 heures par semaine; ouvrage plus abondant que l'an dernier. A Fougères, hausse sur le cidre: 0 fr. 10 par litre.

Maine-et-Loire. — L'amélioration continue chez les *boulangers* d'Angers, qui comptent 15 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; durée du travail hebdomadaire, 98 heures en moyenne. Un peu moins de travail que l'an dernier chez les *mécaniciens*. A Cholet, un nouveau *tissage* vient de se monter; il occupe une trentaine d'ouvriers. A Angers, pas de chômeurs signalés chez les *serruriers*; de même chez les *coiffeurs*, on demande des ouvriers.

Sarthe. — 10 p. 0/0 de chômeurs chez les *menuisiers* du Mans, ouvrage moins abondant que l'an dernier; travail 66 heures environ par semaine.

Indre-et-Loire. — Les *tanneurs-corroyeurs* de Châteaurenault comptent 15 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; la durée du travail hebdomadaire est de 72 heures en moyenne. 8 p. 0/0 de chômeurs parmi les adhérents chez les *ferblantiers-zingueurs* de Tours.

Loiret. — Pas de chômeurs signalés chez les *bûcherons* de Trainon, les travaux de l'écorçage présentent une certaine activité. Chez les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges, le façonnage des bois étant à peu près terminé, les ouvriers inoccupés en forêt se sont placés pour les travaux de culture. 8 p. 0/0 de chômeurs chez les *lithographes* de Pithiviers, journée de dix heures.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, chez les *typographes*, dans une maison, une partie des ouvriers ne fait pas la semaine complète, l'autre travaille maintenant aux pièces. Dans une autre maison, on fait des heures supplémentaires. Chez les *fondeurs-mécaniciens*, une partie des ouvriers est maintenue dans une usine au compte de la liquidation judiciaire, le reste s'est placé dans les fabriques des environs.

Manche. — Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* d'Avranches, ouvrage plus abondant que le mois dernier.

Calvados. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Caen, qui font 60 heures par semaine.

Eure. — Pas de chômeurs signalés chez les *compositeurs* et *relieurs* d'Évreux et chez les *typographes* de Pont-Audemer.

Seine-Inférieure. — 2 p. 0/0 de chômeurs chez les *cuisiniers* du Havre. A Rouen, légère augmentation du nombre des chômeurs chez les *typographes*. Travail très faible chez les *voiliers* du Havre et très actif chez les *menuisiers* d'Elbeuf.

Algérie. — A Alger, travail faible chez les *tonneliers*, qui comptent 14 p. 0/0 des leurs sans ouvrage; durée du travail de 60 à 66 heures par semaine. Les grandes chaleurs amenant de nouveaux départs en villégiature, beaucoup de maisons ont remercié la plus grande partie de leur personnel et le placement devient plus difficile chez les *garçons limonadiers*.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles en juin et juillet :

Ajaccio. — Amélioration du port de Bastia	770.000[f]
Alger. — Travaux sur chemins communaux	328.800
Avize (Marne). — Constructions d'écoles	103.000
Caen. — Réparation d'une digue au port de Honfleur	220.000
Chartres. — Ligne de la Loupe à Brou	117.000
Cambrai. — Démantèlement de fortifications	479.600
Dunkerque. — Construction d'un nouvel hôtel-de-ville	727.500
Évreux. — Rivière de Seine. — Approfondissement de chenaux, etc.	215.000
Firminy. — Travaux d'alimentation d'eau	179.000
Iguerande. (Saône-et-Loire). — Construction d'un pont	310.000
Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire). — Construction d'écoles	106.000
Le Havre. — Guerre. — Réorganisation du fort Sainte-Adresse	250.000
Le Puy. — Construction d'un abattoir	151.700
Le Theil. (Ille-et-Vilaine). — Travaux sur chemins	993.300
Lons-le-Saulnier. — Infrastructure des 2e et 3e lots du tramway de Lons-le-Saulnier à Saint-Claude et à Orgelet	507.000
Lyon. — Travaux de pavage en grès	100.100
——— Amélioration aux abattoirs et marchés aux bestiaux	412.300
Nancy. — Établissement d'une canalisation d'eau	210.000
——— Reconstruction de la préfecture	421.900
Nantes. — Construction de jetées et d'un mur à Saint-Nazaire	3.700.000
Paris. — Maçonnerie d'un pont	100.000
——— Pont métallique sur le chemin de fer du Nord	381.200
——— Construction d'un groupe scolaire	532.000
——— Reconstruction du temple des Batignolles	195.000
——— Reconstruction d'un groupe scolaire	660.350
——— Prolongement de l'émissaire général des eaux d'égout	1.630.200
——— Construction d'une école de garçons	205.000
——— Construction d'un service à l'hôpital des enfants malades	444.300
——— Construction d'écoles rue Cler	326.750
Rouen. — Prolongement d'une jetée au port de Fécamp	179.000
——— Développement des quais de Dieppe	1.598.200
Mustapha (Algérie). — Pavillon d'hôpital	117.150
Sétif (Algérie). — Construction d'un chemin	112.000
Tulle. — Construction de chemins	227.350

Résultats des adjudications précédentes :

Aurillac. — Agrandissement et restauration de l'école normale d'institutrices (109.800[f]). — Adj. : Moussié, 11.

Bourges. — Canal latéral à la Loire. — Remplacement de 15 portes d'écluses et de 3 portes de garde [partie métallique] (107.500[f]). — Adj. : Établissements métallurgiques d'Onnaing, à Onnaing (Nord), *12*.

Cambrai. — Démantèlement des fortifications (479.600[f]). — Adj. : Gondemant, rue de l'Aqueduc, à Paris, *prix du devis*.

Carcassonne. — Port de Lanouvelle : Travaux maritimes. — Construction d'une gare d'évitement formant darse de transit (285.000[f]). Adj. : Chevalier, à Cette, *12*.

Cognac. — Établissement de caniveaux et bordures de trottoirs (320.600[f]). — Adj. : Petit-Galland, à Brives (Corrèze), *12;* Geneviève, à Saintes (Charente), *10;* Mesure, *13*.

Lyon. — Travaux de pavage (144.600[f]). — Adj. : Monin, *20* et *18;* Canque, *16;* Milamant, à Saint-Étienne, *19*.

Mâcon. — Construction d'un pont en maçonnerie (218.000[f]). — Adj. : Bouquet, à Tavaux (Jura), *prix du devis*.

Nancy. — Travaux et fournitures de canalisation et robinetterie pour distribution d'eau de source (210.000f). — Adj. : Voluchenèder, *7,60*.

Nantes. — Travaux de construction et du mobilier de l'Institut Pasteur (128.600f). — Adj. : *ciment armé*, Péneau, *2; maçonnerie*, Batard, *17; charpente*, Richard, 3; *menuiserie et mobilier*, Bonyer, 16.

Paris. — Travaux de charpente en fer et en bois pour la construction d'un groupe de prison à Fresnes (1.073.000f). — Adj.: Les Charpentiers de Paris, 24 et 26, rue Labrouste *17,30* et *5,30*.

Paris. — Construction d'un pont métallique par-dessus le chemin de fer du Nord (381,200f). — Adj. : *partie métallique*, Nuoguier-Kessler, à Argenteuil, 21,60; *maçonnerie*, Manard, 94, boulevard Voltaire, *18,30*.

Paris. — Construction d'un amphithéâtre et d'un pavillon à l'hôpital Saint-Antoine (197,400f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Salesse, 34, rue des Pyrénées, *33,90; charpente*, Mazures, 3 et 5, rue Alexandre-Cabanel, *22;* couverture et plomberie, Deroux, 5, rue Sainte-Eugénie, *40,60; menuiserie*, Dufour, 11, rue Victor-Cousin, *32,80; serrurerie*, Fromental, 5, rue Trézel, *34,20*.

Perpignan. — Chemin de fer de Quillan à Rivesaltes (2e section). — Construction du 3e lot de Maury à Estagel, sur 9,712 mètres (604.700f). — Roche, à Estagel, *20*.

Chemin de fer de l'Ouest. — Ligne de Viroflay au Mans. — Ballastage et renouvellement de voie entre Nogent-le-Rotrou et le Theil (170,000). Adj. ! Boyer, à Lisieux.

Chemin de fer de l'État. — Superstructure de la 2e voie entre la Taye et Vieuvicq (ligne de Chartres à Bordeaux) [142,400f]. — Adj. : Saby, à Illiers (Eure-et-Loir), *39*.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les six premiers mois de l'année 1896.

	1896. — francs.	1895. — francs.
IMPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	532.341.000	474.663.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.181.392.000	1.067.760.000
Objets fabriqués	314.522.000	272.432.000
TOTAL	2.028.255.000	1.814.855.000
En plus pour 1896	213.400.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	310.751.000	277.633.000
Matières nécessaires à l'industrie	306.169.000	421.871.000
Objets fabriqués	914.496.000	856.914.000
Colis postaux	77.334.000	58.898.000
TOTAL	1.708.750.000	1.615.316.000
En plus pour 1896	93.434.000	

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières a été : pour le mois de mars, de 2.289.310 tonnes en 1896 contre 1.906.983 en 1895, soit une augmentation de 17 p. 0/0 ; et pour le mois d'avril, de 2,700,875 tonnes en 1896 contre 2.575.169 en 1895, soit une augmentation de 5 p. 0/0.

Durant les quatre premiers mois de l'année, 9.039.873 tonnes en 1896, contre 6.224.521 en 1895, soit une augmentation de 45 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin mai.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général (au 23 mai)	558.297.500	541.393.400
Compagnie des omnibus de Paris	22.732.400	20.547.600
Compagnie des petites voitures à Paris	10.457.000	10.590.000

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 30 juin il a été déposé 169 demandes en autorisation de bâtir, dont 102 pour des constructions neuves. Pendant le mois de juin 1895, le nombre des demandes avait été de 143, dont 80 pour des constructions neuves.

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de juin.		Du 1er janvier au 31 juin.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	129	126	721	747
Liquidations judiciaires	13	14	93	96
Conversions de liquidations en faillites	2	1	22	18

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Juin 1896.	Mai 1896.	Juin 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	39f 40c	39f 60c	43f 70c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	30 00	30 50	28 80
Alcool à 90°, l'hectolitre	31 25	30 25	30 25
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	53 50	52 00	18 25
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	47 50	47 75	49 50
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 50	34 00	34 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	42 25	45 00	52 50
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 52	1 46	1 56
Veaux, *idem.*	1 64	1 86	2 10
Moutons, *idem.*	2 00	1 96	2 12
Porcs, *idem.*	1 08	1 00	1 56
Cotons (au Havre), juillet, les 50 kilogrammes	48 35	48 12	41 25
Laines en suint (au Havre), juillet, les 100 kilogr.	125 00	129 50	119 50
Soies grèges Cévennes 2e ordin. (à Lyon), le kilogramme	40 75	40 00	45 50
Fers marchands, les 100 kilogrammes	16 50	15 50	15 00
Cuivre en lingots, *idem.*	135 00	131 00	116 50
Étain Banka, *idem.*	168 75	167 50	173 25
Plomb, *idem.*	29 00	28 75	27 00
Zinc bonnes marques, *idem.*	48 75	47 50	40 00

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 30 juin 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 mai 1896, au soir			1.623.135	45.884.322
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	97.667	2.708.684	157.391	4.804.813
Par renouvellements	59.724	1.791.513		
TOTAL			1.780.526	50.689.135
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	87.219	2.521.500	159.958	4.557.180
Par renouvellements	59.724	1.819.431		
Par ventes	13.015	216.249		
RESTE en magasin, le 30 juin 1896			1.620.568	46.131.955
Restait en magasin, le 30 juin 1892			1.973.723	50.894.576
——— le 30 juin 1893			1.856.743	49.832.229
——— le 30 juin 1894			1.810.299	48.780.947
——— le 30 juin 1895			1.601.602	45.737.960

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er JUILLET.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
MAI 1896.				
Paris (1er arrt).	396	207	182	14
— (IIe —).	652	745	225	"
— (IVe —).	535	455	394	19
— (Ve —).	66	115	49	"
— (XIIIe —).	207	211	167	"
— (XVe —).	238	227	174	"
— (XVIIIe —).	201	143	132	37
— (XIXe —).	118	152	114	1
— (XXe —).	134	116	81	"
Refuges munic..	"	"	79	2064
Lille	2	2	"	"
Nancy	140	42	31	"
JUIN 1896.				
Paris (IIIe arrt).	541	535	384	"
— (VIe —).	422	212	347	498
— (IXe —).	133	115	222	20
— (XIVe —).	135	145	68	"
Levallois-Perret.	123	103	41	50
Brest	19	2	2	"
Lisieux	90	77	55	"
Saint-Nazaire	7	1	1	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
MAI 1896.				
Nice	160	62	50	8
Cognac	225	142	104	1
Besançon	102	102	33	"
Nimes	162	64	64	91
Toulouse	278	137	212	69
Montpellier	136	74	72	"
Saint-Étienne	63	39	31	"
Angers	219	114	107	14
Cholet	41	34	23	"
Boulogne-s.-M	92	73	73	"
Toulon	29	18	15	3
JUIN 1896.				
Toulouse	303	152	162	45
Bordeaux (municipale)	519	253	240	"
Tours	300	183	155	"
Saint-Nazaire	34	44	10	27
Perpignan	34	19	10	3
Châlon-s.-Saône	14	20	"	14

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS), JUIN 1896.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	NOMBRE DES PLACEMENTS à demeure.	NOMBRE DES PLACEMENTS en extra.
Allier	Vichy	Maçons	4	"	"	"
Alpes-Maritimes	Nice	Cochers	40	"	"	"
Aube	Troyes	Plâtriers	"	2	2	4
Aude	Carcassonne	Tailleurs	"	3	"	"
Idem	*Idem*	Terrassiers	25	10	10	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Imprimeurs	12	6	6	"
Idem	*Idem*	Typographes	"	2	"	"
Idem	*Idem*	Charpentiers	26	22	22	"
Idem	*Idem*	Ajusteurs mécaniciens	40	40	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs et conducteurs méc.	18	"	"	"
Idem	*Idem*	Peintres en bâtiments	2	2	"	"
Idem	*Idem*	Employés de commerce	5	5	"	2
Cher	Méry	Bûcherons	15	"	"	"
Doubs	Besançon	Graveurs	10	"	"	"
Gironde	Bordeaux	Boulangers	"	"	28	95
Idem	*Idem*	Boulangers (Compagnons)	40	25	6	19
Idem	*Idem*	Gens de maison	42	47	23	1
Loire	Saint-Étienne	Boulangers	1	1	1	"
Idem	*Idem*	Typographes	3	4	3	"
Loire-Inférieure	Nantes	Menuisiers	"	20	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	20	7	7	12
Idem	*Idem*	Coiffeurs	10	12	10	2
Marne	Reims	Lithographes	8	2	2	"
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Typographes	13	9	4	3
Nord	Lille	Tisseurs à la mécanique	7	5	2	"
Idem	*Idem*	Limonadiers	2	"	"	"
Idem	Dunkerque	Métallurgistes	2	5	3	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	"	6	"	"
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Tanneurs	2	"	2	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	5	6	5	"
Idem	*Idem*	Charrons	18	4	4	"
Idem	*Idem*	Bronziers	"	3	"	"
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers	6	"	"	"
Seine	Paris	Horticulteurs	75	60	32	12
Idem	*Idem*	Pâtissiers-cuisiniers	150	50	40	420
Idem	*Idem*	Conducteurs-typographes	5	"	1	4
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	20	2	"	5
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	5	"	"	1
Idem	*Idem*	Blanchisseurs	100	80	90	"
Idem	*Idem*	Peintres en voitures	3	"	3	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	2	15	2	"
Idem	*Idem*	Estampeurs-poêliers	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instrum. de précis.	30	30	30	"
Idem	*Idem*	Peintres en bâtiment	4	12	"	"
Idem	*Idem*	Fumistes	141	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	77	42	30	12
Idem	*Idem*	Comptables	11	5	1	3
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	5	2	1	"
Idem	*Idem*	Bouchers	260	183	128	50
Idem	*Idem*	Coiffeurs	"	"	145	725
Seine-Inférieure	Le Havre	Pâtissiers-cuisiniers	18	21	18	20
Somme	Amiens	Serruriers	"	"	1	5
Tarn	Albi	Typographes	3	"	"	"
Alger	Alger	Garçons limonadiers	5	5	5	14
Idem	*Idem*	Tonneliers	3	3	3	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Société des employés du commerce et de l'industrie.	2	"	"	"
Gironde	Bordeaux	Compagnons et aspir. boulang.	40	25	6	19
Idem	*Idem*	Société L'Étoile	314	298	91	207
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréch. et forgerons	33	49	35	2
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	6	7	4	"
Idem	Valenciennes	Société des empl. de l'arrond[t].	2	"	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	"	4	2	"
Rhône	Lyon	Soc. des garç. de salle et de ch.	"	"	119	826
Seine	Paris	Société des cuisiniers	350	300	300	250
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	420	416	368	5
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	37	34	"	23
Idem	*Idem*	La Couturière	12	30	"	"
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du Devoir.	15	80	15	"
Idem	*Idem*	Société de Saint-Martin	100	50	100	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	10	12	2	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	94	66	33	9
Idem	*Idem*	Union des empl. du commerce et de l'industrie	6	8	1	3
Idem	*Idem*	Société « L'Étoile »	306	296	296	2908
Idem	*Idem*	Union Helvetia	150	125	74	18
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	"	17	14
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	13	9	3	"
Idem	*Idem*	Société suisse des commerçants.	38	13	11	"
Idem	*Idem*	Société des empl. de transport.	3	3	3	"
Idem	*Idem*	Marchands et fabricants papetiers de France.	18	10	7	"

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra
Gironde	Bordeaux	Société d'assistance par le travail	12	"	7	"
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole d'assist. par le travail.	10	10	7	2
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	98	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	13	37	9	"
Idem	*Idem*	Assistance des femmes par le travail	19	8	10	"
Seine	Courbevoie	Société d'assistance par le travail	6	3	2	1
Idem	Paris	Société d'assistance par le trav. du IIe	20	4	3	1
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	260	16	10
Idem	*Idem*	The english catholic home	22	54	14	4
Idem	*Idem*	The mission home	191	82	25	6
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lor.	"	8	7	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	39	59	45	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique savoisienne	283	353	148	"
Idem	*Idem*	Maison des sœurs de la Croix	"	"	463	"
Idem	*Idem*	Maison hospitalière	53	"	11	"
Idem	*Idem*	Œuvre des dames de N.-D. de bon sec.	"	36	18	"
Idem	*Idem*	Société des visiteurs des pauvres	24	9	3	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	"	"
Vienne	Poitiers	Assistance par le travail	61	"	4	9

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES		FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
	de moins de 60 ans.	de plus de 60 ans.			
	MOIS DE JUIN.				
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	4.525	597	221	341	15.845
Asile de la rue Mouffetard.....	244	16	"	1	877
Société philanthropique (rue de Crimée)....	"	"	102	6	640
— (rue Labat).....	"	"	200	13	753
— (rue Saint-Jacques)...	"	"	283	73	1.569
— (avenue du Maine)...	"	"	55	55	565

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

COOPÉRATION INDUSTRIELLE. (*Erratum.*)

Par suite d'une erreur de composition, le tableau des coopératives de production industrielle (*Bulletin* de juin, p. 360) se trouve erroné et doit être ainsi rectifié :

Cuirs et peaux :

Tanneurs corroyeurs (au commencement de l'année 1896).....	1	société.
Cuirs, peaux et chaussures (*idem*).....	2	—
Ouvriers et ouvrières en chaussures (*idem*).....	1	—
Cordonniers (*idem*).....	3	—
Galochiers (*idem*).....	1	—
Équipement et chaussures militaires (*idem*).....	3	—
Selliers (*idem*).....	2	—
Colliers anglais (*idem*).....	1	—

Bâtiment :

Tailleurs de pierre (*idem*).....	2	—
Tailleurs de pierre et maçons (*idem*).....	3	—

A rectifier également :

Tableau de la page 363 : 27e ligne, lire : Terrassiers de la Seine, *57*, rue des Prairies; 28e ligne, lire : Terrassiers de Paris, *10*, *passage Montgallet*.

Tableau de la page 365, coopératives pour la fabrication du fromage, lire : Aveyron, *1* au lieu de *0*; Charente-Inférieure, *0* au lieu de 2; Doubs, *2* au lieu de 1.

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de juin 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Ardèche [21 novembre 1895]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux du bâtiment (32 membres). Siège social : Hôtel de Ville d'Annonay.

Finistère [29 avril 1896]. — Syndicat des pharmaciens de Brest (22 membres). Siège social : rue de Siam, 49, à Brest.

Gard [16 mai 1896]. — Syndicat des patrons bouchers détaillants et bouchers charcutiers de la ville de Nîmes (32 membres). Siège social : café de la Poste, boulevard Gambetta, à Nîmes.

[27 mai 1896]. — Syndicat des médecins de Nîmes et des environs (72 membres). Siège social : Nîmes.

Pas-de-Calais [24 avril 1896]. — Syndicat des agents généraux d'assurances de l'arrondissement de Saint-Omer (17 membres). Siège social : Grande-Place, 9, à Saint-Omer.

Isère [1er mai 1896]. — Chambre syndicale des maîtres imprimeurs de Grenoble (17 membres). Siège social : rue du Président-Carnot, à Grenoble.

Seine [15 mai 1896]. — Société d'encouragement pour développer l'emploi des engrais chimiques en France (30 membres). Siège social : rue du Conservatoire, 10, à Paris.

[27 mai 1896]. — Union des maîtres imprimeurs de France (660 membres). Siège social : Cercle de la librairie, boulevard Saint-Germain, 117, à Paris.

[3 juin 1896]. — Syndicat professionnel des usines d'électricité (36 membres). Siège social : rue Tronchet, 27, à Paris.

Vaucluse [2 juin 1896]. — Chambre syndicale des maîtres peintres d'Avignon (26 membres). Siège social : rue de la République, 13, à Avignon.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Algérie [20 mai 1896]. — Union syndicale des employés de commerce de la ville de Constantine (80 membres). Siège social : Constantine.

Alpes-Maritimes (30 avril 1896]. — Syndicat des ouvriers plâtriers et stucateurs de la ville de Nice (26 membres). Siège social : Bourse du travail, à Nice.

[28 mai 1896]. — Syndicat des employés des tramways et similaires de la ville de Nice (82 membres) Siège social : Bourse du travail, à Nice.

Bouches-du-Rhône [1er mai 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tonneliers réunis à Salon (43 membres). Siège social : cours Carnot.

[3 mai 1896]. — Syndicat international des piqueurs de sel (30 membres). Siège social : Bourse du travail, à Marseille.

[5 mai 1896]. — Association professionnelle des préposés de la manufacture d'allumettes de Marseille (29 membres). Siège social : rue Bordes, 7, à Marseille.

[17 mai 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers sur fer français de la ville de Marseille (200 membres). Siège social : Bourse du travail, à Marseille.

Haute-Garonne [27 mai 1896]. — Union artistique indépendante de Toulouse (75 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulouse.

Gironde [1er janvier 1896]. — Syndicat de production des ouvriers chapeliers de Bordeaux (22 membres). Siège social : place Simiot, 9, à Bordeaux.

[5 février 1896]. — Chambre syndicale des verriers réunis de Bordeaux (115 membres). Siège social : quai de Bacalan, 31, à Bordeaux.

[1er mars 1896]. — Association amicale des préposés (hommes et dames) des tabacs de Bordeaux (19 membres). Siège social : bourse municipale, rue Lalande, à Bordeaux.

Loire [15 mai 1896]. — Chambre syndicale ouvrière des cuirs, peaux et similaires de Saint-Étienne (19 membres). Siège social : Bourse du travail, à Saint-Étienne.

Maine-et-Loire [1er juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers forgerons d'Angers (15 membres). Siège social : Bourse du travail, à Angers.

Hautes-Pyrénées [5 mai 1896]. — Association syndicale des ouvriers tapissiers décorateurs de la ville de Tarbes (12 membres). — Siège social : mairie de Tarbes.

Rhône [17 mai 1896]. — Union syndicale des ouvriers voituriers et similaires de la ville de Lyon et de la banlieue (146 membres). — Siège social : Bourse du travail, à Lyon.

[23 mai 1896]. — Syndicat des ouvriers camionneurs, grainetiers, fariniers et similaires de la ville de Lyon (60 membres). Siège social : Bourse du travail, à Lyon.

Sarthe [1er janvier 1896]. — Chambre syndicale des mécaniciens et parties similaires du département de la Sarthe (32 membre). Siège social : Bourse du travail, au Mans.

[20 janvier 1896]. — Syndicat général des ouvriers maçons du Mans et du département de la Sarthe (180 membres). Siège social : rue Nationale, 97, au Mans.

[2 février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre du Mans et du département de la Sarthe (9 membres). Siège social : Bourse du travail, au Mans.

[5 février 1896]. — Syndicat général des ouvriers plâtriers du Mans et du département de la Sarthe (44 membres). Siège social : Bourse du travail, au Mans.

[15 février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers peintres du Mans et du département de la Sarthe (55 membres). Siège social : Bourse du travail, au Mans.

[ ]. — Chambre syndicale des ouvrier serruriers et parties similaires du Mans et du département de la Sarthe (39 membres). Siège social : Bourse du travail, au Mans.

Seine [15 mars 1896]. — Confédération générale du travail [20 chambres syndicales adhérentes] (membres). Siège social : rue de Bondy, 80, à Paris.

[23 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers du service de la désinfection du marché aux bestiaux de la Villette (60 membres). Siège social : rue de Savoie, à Paris.

[1er mai 1896]. — Chambre syndicale des chefs cantonniers du nettoiement de la ville de Paris (91 membres). Siège social : Mairie du IXe arrondissement.

[21 mai 1896]. — Union syndicale des étaliers de Paris et du département de la Seine (43 membres). Siège social : rue de Viarmes, 23.

[5 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en cuivre du département de la Seine (1,600 membres). — Siège social : cité Griset, à Paris.

[23 juin 1896]. — Chambre syndicale et caisse de retraites des travailleurs de la boulangerie (25 membres). — Siège social : boulevard de Belleville, 6, à Paris.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Aube [25 mars 1896]. — Syndicat viticole d'Arrentières (27 membres). — Siège social : rue Blanche, à Arrentières.

Constantine [22 mars 1896]. — Syndicat professionnel agricole de la région de Jemmapes (45 membres). Siège social : Jemmapes.

Loiret [20 février 1896]. — Syndicat des vignerons de Châtillon-sur-Loire (47 membres). Siège social : Châtillon-sur-Loire.

Basses-Pyrénées [25 janvier 1896]. — Syndicat agricole de Capbis et des communes environnantes (25 membres). Siège social : Capbis.

[22 février 1896]. — Syndicat des agriculteurs de Barzun (41 membres). Siège social : Barzun.

Var [1er janvier 1896]. — Syndicat agricole de Trans (36 membres). Siège social : salle de la Mairie, à Trans.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Alpes-Maritimes [4 janvier 1894]. — Syndicat des négociants en graineterie, farines et denrées coloniales de Nice et du département des Alpes-Maritimes (27 membres). Siège social : boulevard de l'Impératrice-de-Russie, 40, à Nice.

Ardennes [25 novembre 1883]. — Syndicat médical de l'arrondissement de Rhétel (23 membres). Siège social : rue de Bordeaux, 11, à Rhétel.

Aveyron [4 mars 1893]. — Chambre syndicale de la ganterie de Millau (35 membres). Siège social : Hôtel de Ville de Millau.

Calvados [13 mai 1892]. — Syndicat des intérêts des villes d'eaux du canton de Trouville (16 membres). Siège social : mairie de Trouville.

Charente-Inférieure [21 décembre 1892]. — Syndicat des marchands en gros d'eau-de-vie de Surgères (19 membres). Siège social : à Surgères.

Eure [25 novembre 1884]. — Syndicat médical du Vexin (16 membres). Siège social : Gisors.

Maine-et-Loire [8 juillet 1888]. — Société des entrepreneurs de menuiserie de la ville de Saumur (15 membres).

Haute-Marne [31 juillet 1891]. — Syndicat de la boulangerie de Langres (41 membres). Siège social : place Diderot, 5, à Langres.

SYNDICATS OUVRIERS.

Ain [15 avril 1893]. — Syndicat des tailleurs de pierre de Sault-Brénaz et des environs (70 membres). Siège social : Sault-Brénaz.

[14 février 1894]. — Union des tailleurs de pierre et carriers de Villebois et des environs (50 membres). Siège social : Villebois.

Aisne [2 juin 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers en bouteilles d'Hirson (79 membres). Siège social : rue de Vervins, 57.

Alpes-Maritimes [31 juillet 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers vanniers et industries similaires de Nice (18 membres). Siège social : Bourse du travail, à Nice.

[10 novembre 1893]. — Syndicat des ouvriers plombiers, zingueurs et ferblantiers de la ville de Nice (40 membres). Siège social : Bourse du travail, à Nice.

Ardèche [1er juillet 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers du livre (10 membres). Siège social : Hotel-de-Ville de Privas.

Ardennes [19 septembre 1886]. — Chambre syndicale des ouvriers en métallurgie de Vrigne-aux-Bois (250 membres). Siège social : café de l'Union, à Vrigne-aux-Bois.

[6 février 1887]. — Chambre syndicale des ouvriers en métallurgie (406 membres). Siège social : Vivier-au-Court, mairie.

[11 mai 1890]. — Chambre syndicale de ouvriers métallurgistes d'Etion (32 membres). Siège social : Etion.

[13 décembre 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers de l'industrie métallurgique de Cons-la-Grandville et des environs (14 membres). Siège social : Cons-la-Grandville.

[1er avril 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières en tissus de Bazeilles et des environs (50 membres). Siège social : mairie de Bazeilles.

[7 mai 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers en métallurgie et industries similaires de Joigny (100 membres). Siège social : Joigny.

[7 octobre 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de Charleville-Mézières (15 membres). Siège social : rue de Gonzague, 3, à Charleville.

[février 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de l'industrie lainière et similaire de la Moncelle et des environs (39 membres). Siège social : la Moncelle.

[1er octobre 1892]. — « La Liberté », chambre syndicale des ouvriers métallurgistes de Revin (180 membres). Siège social : maison Blin-Meurquin, place des Oiges, à Revin.

[15 juillet 1893]. — « L'Avenir », syndicat des ouvriers lainiers de Saint-Menges et ses environs (80 membres). Siège social : Saint-Menges.

[8 septembre 1894]. — Chambre syndicale des mouleurs de la Lyre de Monthermé (28 membres). Siège social : Monthermé.

Ariège [16 janvier 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtisse et meubles de la ville de Saint-Girons (32 membres). Siège social : rue des Jacobins, à Saint-Girons,

[9 avril 1893]. — Syndicat des ouvriers bottiers et cordonniers (19 membres). Siège social : école des frères de Saint-Girons.

Aube [28 avril 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers du département de l'Aube (250 membres). Siège social : rue Thiers, 40, à Troyes.

[22 février 1892]. — Association syndicale des ouvriers de toutes les professions se rattachant à la bonneterie (110 membres). Siège social : Aix-en-Othe.

[16 décembre 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers apprêteurs en pelleteries, lustreurs, fourreurs de Troyes [3e section] (10 membres). — Siège social : cour de la Rose, 4, à Troyes.

Aude [9 novembre 1892]. — Syndicat des ouvriers cultivateurs de Marcorignan (8 membres). Siège social : mairie de Marcorignan.

[6 juin 1893]. — Chambre syndicale ouvrière des coiffeurs de la ville de Narbonne (18 membres). Siège social : café du Théâtre, boulevard Gambetta, à Narbonne.

Aveyron [20 décembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Villefranche (60 membres). Siège social : Villefranche.

Charente-Inférieure [23 septembre 1888]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de Rochefort (8 membres). Siège social : Rochefort.

Corse [1er décembre 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers typographes de Bastia (27 membres). Siège social : rue de la Marine, à Bastia.

Loiret [20 novembre 1892]. — Syndicat des bûcherons des communes de Vieilles-Maisons et de Coudray (22 membres). Siège social : la Noue.

Maine-et-Loire [25 juin 1889]. — Syndicat professionnel de contremaîtres et ouvriers de la ville de Saumur [fabrication d'objets de piété] (260 membres). Siège social : rue Pavée, 6, à Saumur.

[31 décembre 1889]. — Chambre syndicale des ouvriers tanneurs, corroyeurs et mégissiers (11 membres). Siège social : Bourse du travail, à Angers.

[1er juin 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Saumur (13 membres). Siège social : rue Petite-Bilange, 18, à Saumur.

[8 septembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers ardoisiers (50 membres). Siège social : Combrée.

Vendée [20 août 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers tisserands et parties similaires de Mallièvre (10 membres). Siège social : Mallièvre.

[25 mars 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de la ville de Luçon (45 membres). Siège social : rue du Pré-Héant, à Luçon.

3° SYNDICATS MIXTES.

Ardennes [8 janvier 1892]. — Syndicat mixte des ouvriers de l'industrie du fer (116 membres). Siège social : Thilay.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Ain [20 mars 1890]. — Syndicat agricole de Saint-Antoine, à Belley (38 membres). Siège social : Grande-Rue, 11, à Belley.

[25 mai 1890]. — Syndicat agricole et viticole du canton de Châtillon-de-Michaille (67 membres). Siège social : Châtillon-de-Michaille.

Ardèche [27 décembre 1889]. — Syndicat régional d'Annonay [société ardéchoise] (469 membres). Siège social : place des Cordeliers, à Annonay.

[1er janvier 1890]. — Syndicat régional de Privas (1,467 membres). Siège social : maison Volle, avenue de la Gare, à Privas.

Ardennes [13 octobre 1887]. — Syndicat agricole du sud des Ardennes (775 membres). Siège social : Amagne.

Corse [20 mars 1891]. — Association syndicale des producteurs de cédrats de la ville de Porto (80 membres). Siège social : Ota.

Côtes-du-Nord [22 septembre 1894]. — Syndicat agricole de l'arrondissement de Guingamp (125 membres). Siège social : Guingamp.

Rhône [5 août 1895]. — Syndicat agricole et viticole de Couzon (15 membres). Siège social : Couzon.

LES GRÈVES EN JUIN 1896.

69 grèves et 1 coalition de patrons (1) ont été déclarées en juin dernier. On avait compté 61 grèves en juin 1893, 37 juin 1894 et 49 en juin 1895.

Les grèves de juin 1896 n'affectent en général qu'un seul établissement. Font exception : la grève des porcelainiers de Limoges qui en atteint 27, celle des camionneurs de Lyon qui en atteint 9, celle des carrossiers de Castres et celle des ferblantiers-boîtiers de Penmarch qui en atteignent chacune 6, celle des frappeurs de Nouzon, celle des ferblantiers-boîtiers d'Audierne et celle des moulineuses de soie de Vals et d'Asperjoc, qui en atteignent chacune 3. Au total plus de 120 établissements ont été atteints par les grèves du mois de juin.

Plus des deux cinquièmes de ces grèves, exactement 31, se sont produites dans les industries textiles. On en trouve ensuite un peu plus d'un cinquième, exactement 16, dans les industries qui travaillent les métaux ordinaires. Puis l'on constate 3 grèves de terrassiers, 2 grèves de carriers, 2 grèves de mineurs, 2 grèves de monteurs en chaussures, 2 grèves d'ouvriers en voitures et enfin 1 grève dans chacune des professions suivantes : Allumettiers, brossiers, camionneurs, chapeaux de paille (ouvrières en), coiffeurs, maroquiniers, maçons, plâtriers, pêcheurs de sardines, porcelainiers, typographes.

Le nombre des grévistes, connu pour 62 grèves, dépasse 12.200; ce nombre avait été de 14.961 en juin 1893, de 3.820 en juin 1894, et de 4.529 en juin 1895.

Il est à remarquer que sur 69 grèves, 22, soit un tiers, se sont produites dans le département du Nord, qui comprend à lui seul plus de 2,000 grévistes. Mais c'est dans la Haute-Vienne qu'a eu lieu le mouvement le plus intense : les ouvriers porcelainiers de Limoges sont restés en grève plus de trois semaines, au nombre de 6.000. — Abstraction faite de ces deux départements du Nord et de la Haute-Vienne, on constate que 3.000 ou 4.000 grévistes se sont trouvés répartis dans 23 départements, parmi lesquels on remarque le Finistère, où ont éclaté 9 grèves, dont 7 de ferblantiers-boîtiers.

(1) Coalition de boulangers à Biskra.

Ce sont toujours les questions de salaires qui donnent naissance au plus grand nombre de grèves; le mois dernier, on les rencontre dans les deux tiers des grèves, exactement 48 fois : dans 3 grèves, les ouvriers contestent simplement le montant du salaire; dans 10 grèves, ils s'opposent à une réduction, et dans 35 grèves (y compris celle des porcelainiers de Limoges) ils réclament une augmentation de salaire. Il est vrai que parmi ces 35 dernières il en est 6 à l'origine desquelles on trouve un autre objet : diminution du temps du travail, suppression des amendes pour malfaçons, modification du règlement d'atelier, renvoi d'un ouvrier non gréviste.

Les demandes de diminution du temps du travail, qui se trouvent jointes 3 fois à des demandes d'augmentation de salaire, se rencontrent encore isolément à l'origine de 3 grèves.

Les questions de personne ont provoqué 11 grèves. Dans 1 cas, les ouvriers refusent l'embauchage d'un apprenti; dans deux autres, ils demandent la réintégration de camarades ou de chefs congédiés ; et dans 8 autres au contraire, c'est un renvoi qu'ils réclament : renvoi d'un nouveau directeur, renvoi d'un nouveau contremaître, renvoi d'un sous-directeur, renvoi d'un contremaître, renvoi d'un apprenti.

3 grèves ont eu pour but la suppression d'amendes, une la réduction d'une mise à pied infligée à un ouvrier, une autre la suppression du travail aux pièces. 4 grèves enfin sont nées soit de la réglementation du travail, soit de l'application de nouveaux règlements d'atelier.

Sur 69 grèves commencées en juin, 16 n'étaient pas encore terminées le 1er juillet; les 53 autres ont abouti à 14 réussites, 9 transactions et 26 échecs (4 résultats restant encore indéterminés). Si l'on tient compte de la coalition des boulangers de Cernoy (Loiret) qui a commencé le 23 avril et s'est terminée le 19 juin par un échec, ainsi que de 5 grèves anciennes terminées en juin, on constate pendant ce mois 15 réussites, 10 transactions, 30 échecs et 4 résultats encore indéterminés.

Ces 59 conflits ont duré : un, 57 jours; un, 40 jours; un, 25 jours; un, 24 jours; un, 20 jours; deux, 14 jours; un, 12 jours; un, 11 jours; deux 10 jours; un, 9 jours; trois, 8 jours, trois, 7 jours; deux, 6 jours; sept, 5 jours; cinq, 4 jours; sept, 3 jours; dix, 2 jours; huit, 1 jour, et deux moins d'une journée.

Au 1er juillet, il y avait encore 24 grèves en cours.

En résumé, le mouvement des grèves, qui s'était ralenti pendant les quatre premiers mois de l'année, s'est accentué depuis lors. Ainsi, on avait compté 464 grèves et 101.714 grévistes pendant le premier semestre 1893, 221 grèves et 31.714 grévistes pendant le premier semestre 1894, puis 231 grèves et 26.737 grévistes pendant le premier semestre 1895. Or le premier semestre de cette année accuse 314 grèves avec 30.000 grévistes environ.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
GRÈVES NON TERMINÉES							
18 oct. 1895	.....	Annonay.....	Ardèche.....	Mégissiers.....	1	12	1
29 janv. 96	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	2
3 avril..	.....	Limoges.....	Haute-Vienne	Cordonniers.....	1	68	3
15 avril..	.....	Le Mans.....	Sarthe.....	Typographes.....	1	30	4
23 avril..	19 juin...	*Cernoy*.....	*Loiret*.....	*Patrons boulangers*.....	3	.....	5
4 mai....	.....	Paris.....	Seine.....	Tôliers.....	1	120	6
7 mai....	16 juin...	Halluin.....	Nord.....	Vernisseurs chaisiers.....	5	179	7
8 mai....	.....	Saint-Martin-de-Valamas.	Ardèche.....	Moulineuses de soie.....	1	153	8
11 mai...	2 juillet.	Nantes.....	Loire-Inférieure ..	Galochiers.....	9	60	9
26 mai...	20 juin...	Paris.....	Seine.....	Marbriers.....	1	6	10
30 mai...	8 juin...	Halluin.....	Nord.....	Maçons et aides.....	1	140	11
30 mai...	.....	Gleizé.....	Rhône.....	Fondeurs en cuivre.....	1	48	12
GRÈVES COMMENCÉES							
1er juin..	4 juin...	Guengnon.....	Saône-et-Loire ...	Étameuses.....	1	30	1
1er juin...	8 juin...	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers et rebrousseurs...	1	46	2
1er juin...	9 juin...	Villenauxe.....	Aube.....	Bonnetiers.....	1	47	3
2 juin...	9 juin...	Landerneau.....	Finistère.....	Charrons et forgerons en voitures.	1	26	4
2 juin...	12 juin...	Ivry-sur-Seine....	Seine.....	Ouvrières d'une fabrique de lampes à incandescence.	1	200	5
2 juin...	22 juin...	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs de toile.....	1	772	6
2 juin...	26 juin...	Limoges.....	Haute-Vienne	Porcelainiers.....	27	6.000	7
3 juin...	4 juin...	Arras.....	Pas-de-Calais....	Terrassiers.....	1	80	8
3 juin...	7 juin...	Rouvroy (Drocourt).	Pas-de-Calais.....	Mineurs (hercheurs).....	1	20	9
3 juin...	9 juin...	Mouzon.....	Ardennes.....	Frappeurs.....	3	64	10
4 juin...	8 juin...	Halluin.....	Nord.....	Tisseurs (linge de table)....	1	120	11
4 juin...	8 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs de laines.....	1	50	12
4 juin...	7 juin...	Lambersart.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	150	13
5 juin...	9 juin...	Concarneau.....	Finistère.....	Ferblantiers-boîtiers.....	1	15	14
5 juin...	12 juin...	Fougères.....	Ille-et-Vilaine....	Monteurs en chaussures.....	1	45	15
5 juin...	19 juin...	Plouhinec.....	Finistère.....	Ferblantiers-boîtiers.....	1	45	16
6 juin...	6 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Fileurs de laine.....	1	30	17
6 juin...	11 juin...	Lille.....	Nord.....	Dévideuses de coton.....	1	50	18
6 juin...	.....	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs de tapis.....	1	30	19
8 juin...	9 juin...	Chalon-sur-Saône.	Saône-et-Loire....	Ouvrières en chapeaux de paille.	1	7	20
8 juin...	10 juin...	Tourcoing.....	Nord.....	Teinturiers (bonneterie)....	1	23	21
8 juin...	10 juin...	Tourcoing.....	Nord.....	Fileurs de coton.....	1	118	22
8 juin...	11 juin...	Audierne.....	Finistère.....	Ferblantiers-boîtiers.....	1	14	23
8 juin...	12 juin...	Marœil	Pas-de-Calais	Tisseuses de velours.....	1	107	24
8 juin...	.....	Toulon.....	Var.....	Coiffeurs.....	.....	.....	25
8 juin...	.....	Paris.....	Seine.....	Boulonniers.....	1	11	26

(a) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er JUIN 1896 (A).			
1	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	....	(1) Les ouvriers se plaignent de la violation d'une convention récente.
2	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	
3	Demande de réintégration d'une ouvrière syndiquée et d'une meilleure distribution du travail.	(1)	(2) Les ouvriers réclamaient ce mode de travail afin de ne plus être astreints à certaines corvées gratuites. — La grève a débuté dans un seul établissement, le 7 mai, et s'est généralisée pendant les deux dernières semaines. — Dans le premier établissement, les grévistes ont obtenu le droit de prendre leur pain chez qui bon leur semble.
4	Réduction de salaires	.....	
5	*Refus d'accepter une nouvelle taxe municipale*	*Échec.*	
6	Diminution du *tarif* de main-d'œuvre par suite de l'emploi de nouvelles machines-outils.	.....	
7	Demande de travailler aux pièces (2)	Échec.	
8	Demande d'augmentation de salaires	.....	
9	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	(3) L'ouvrier renvoyé était secrétaire du syndicat. — Les grévistes ont été remplacés.
10	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	Échec (3).	
11	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
12	Demande de suppression du travail aux pièces	(4)	(4) *Lock-out.* — Le patron a fermé son usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu transmis leur demande.
EN JUIN 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
2	Refus d'accepter un nouveau règlement	Transaction.	
3	Réduction de salaires	Réussite.	
4	Demande d'augmentation de salaires et de diminution des heures de travail (5).	Transaction.	(5) Conciliation devant le juge de paix.
5	Réduction de salaires (6)	Transaction.	(6) Intervention du maire et du député.
6	Demande de suppression d'une amende (7)	Échec.	(7) Les ouvriers s'étaient vu infliger une amende pour avoir chômé le troisième jour de la ducasse.
7	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
8	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
9	Demande de suppression du travail aux pièces	Échec.	(8) Les patrons ont promis d'améliorer les salaires lorsque les commandes en cours d'exécution seraient terminées.
10	Demande d'augmentation de salaires (8)	Échec.	
11	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	(9) Les ouvriers subissent une retenue de 25 centimes par 100 boîtes confectionnées.
12	Demande d'augmentation de salaires	.....	
13	Règlementation du travail	Transaction.	
14	Demande de suppression d'une retenue (9)	.....	(10) Les ouvriers demandaient à toucher le salaire des tireurs de cordes quand ceux-ci étaient absents. — La grève, qui s'était terminée le 15 juin, a repris dans la même journée.
15	Demande de renvoi d'un contremaître	Réussite.	
16	Refus d'accepter l'embauchage d'un apprenti	Échec.	
17	Réduction de salaires	Réussite.	
18	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
19	Demande d'augmentation de salaires (10)	.....	(11) Le directeur était installé depuis trois jours.
20	Réduction de salaires	Échec.	
21	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	(12) Les ouvriers subissaient une retenue de 20 centimes par 100 boîtes confectionnées.
22	Demande de renvoi d'un nouveau directeur (11)	Échec.	
23	Demande de suppression d'une retenue (12)	Réussite.	
24	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
25	Demande de diminution des heures de travail (13)	.....	(13) Les ouvriers demandent de cesser le travail le dimanche soir à 5 heures.
26	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	DÉPARTEMENTS. 3	LOCALITÉS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	DÉPÊCHES.
				GRÈVES COMMENCÉES			
9 juin...	11 juin...	Joinville-le-Pont..	Seine.....	Terrassiers.....	1	25	27
9 juin...	19 juin...	Calais.....	Pas-de-Calais.....	Tullistes raccommodeuses...	1	32	28
11 juin...	16 juin...	Lille.....	Nord.....	Cannetières.....	1	10	29
11 juin...	25 juin...	Audierne.....	Finistère.....	Ferblantiers-boîtiers.....	2	53	30
12 juin...	17 juin...	Paris.....	Seine.....	Monteurs en chaussures.....	1	27	31
13 juin...	18 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Apprêteurs.....	1	195	32
13 juin...	.....	Tourcoing.....	Nord...	Tireurs de cordes (tissage de tapis)	1	20	33
15 juin...	16 juin...	Pont d'Aubenas...	Ardèche.....	Moulineuses de soie.....	3	300	34
15 juin...	17 juin...	Fourmies	Nord.....	Rattacheurs (laine)	1	60	35
15 juin...	17 juin...	Nesle.....	Pas-de-Calais....	Carriers.....	1	37	36
15 juin...	17 juin...	Concarneau.....	Finistère.....	Pêcheurs de sardines	.....	1,200	37
15 juin...	.....	Castres	Tarn.....	Carrossiers.....	6	25	38
15 juin...	.....	Sens	Yonne.....	Brossiers.....	1	15	39
16 juin...	18 juin...	Sains-Richaumont.	Aisne.....	Fileurs de laine.....	1	8	40
16 juin...	22 juin...	Halluin.....	Nord.....	Fondeurs.....	1	15	41
16 juin...	.....	Armentières.....	Nord.....	Pareurs (toile).....	1	14	42
16 juin...	.....	Rodez	Aveyron	Typographes.....	1	7	43
17 juin...	22 juin...	Vals et Asperjoc..	Ardèche.....	Moulineuses de soie..... ..	3	340	44
17 juin...	22 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs de laine.....	1	130	45
17 juin...	29 juin...	Troyes.....	Aube.....	Rebrousseurs (bonneterie)...	1	35	46
18 juin...	19 juin...	Tourcoing.....	Nord.....	Fileuses de laine.....	1	39	47
18 juin...	19 juin...	Le Havre.....	Seine-Inférieure ..	Fondeurs.....	1	18	48
18 juin...	19 juin...	Sisteron	Basses-Alpes	Terrassiers.....	1	60	49
18 juin...	26 juin...	Lille.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	70	50
19 juin...	20 juin...	Bègles.....	Gironde.....	Allumettiers.....	1	.....	51
19 juin...	22 juin...	Roubaix	Nord.....	Fileurs de laine.....	1	10	52
19 juin...	22 juin...	Villars.....	Loire.....	Mineurs.....	1	114	53
19 juin...	22 juin...	Fourmies.....	Nord.....	Rattacheurs (laine).....	1	45	54
19 juin...	.....	Le Guilvinec.....	Finistère.....	Ferblantiers boîtiers.....	1	17	55
19 juin...	.....	*Biskra*	*Constantine*	*Patrons boulangers*.....	.....	.....	56
20 juin...	23 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Mouleurs et fondeurs.....	1	40	57
23 juin...	23 juin...	Mayres	Ardèche.....	Moulineuses de soie.....	1	46	58
23 juin...	25 juin...	Lyon.....	Rhône.....	Camionneurs de farine.....	9	70	59
24 juin...	26 juin...	Roubaix.....	Nord.....	Soigneuses (filature de laine)	1	31	60
25 juin...	.....	Romans.....	Drôme.....	Fondeurs.....	1	.....	61
25 juin...	.....	Paris.....	Seine.....	Maroquiniers.....	1	21	62
26 juin...	1er juillet.	Farges.....	Ain.....	Carriers.....	1	30	63
26 juin...	.....	Pau.....	Basses-Pyrénées..	Plâtriers.....	....	.....	64
27 juin...	29 juin...	Penmarch.....	Finistère.....	Ferblantiers boîtiers.....	6	90	65
28 juin...	6 juillet.	Douarnenez.....	Finistère.....	Ferblantiers-boîtiers.....	.....	400	66
28 juin...	7 juillet.	Trévoux.....	Ain.....	Maçons.....	.....	50	67
29 juin...	30 juin...	Lauquetot.....	Seine-Inférieure ..	Tisseurs de coton.....	1	200	68
29 juin...	.....	Ploemeur.....	Morbihan.....	Ferblantiers-boîtiers.....	.....	.....	69
30 juin...	.....	Tarare.....	Rhône.....	Brodeurs.....	1	7	70

EN JUIN 1896. (Suite.)

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
27	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
28	Demande de réintégration d'une ouvrière et d'une sous-maîtresse congédiées. — Refus d'accepter un nouveau tarif.	Échec (14).	(14) Le travail se fera dorénavant en dehors de l'usine.
29	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
30	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
31	Réduction de salaires	Réussite.	
32	Demande de renvoi d'un sous-directeur	Échec.	
33	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'un ouvrier non gréviste.		
34	Contestation relative aux salaires (15)	Réussite.	(15) Les ouvrières sont payées au mois. On voulait leur diminuer une journée, le lundi de la Pentecôte
35	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
36	Demande d'augmentation de salaires (16)	Échec.	
37	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
38	Demande de diminution du temps du travail		(16) Un seul ouvrier était payé moins que les autres; c'est pour faire augmenter son salaire que ses camarades ont fait grève.
39	Réduction de salaires		
40	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
41	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Échec.	
42	Demande de renvoi d'un apprenti		(17) La réduction de salaires était causée par un changement introduit dans la fabrication.
43	Demande d'augmentation de salaires		
44	Contestation relative aux salaires (15)	Réussite.	
45	Demande d'augmentation de salaires et de suppression des amendes pour malfaçons.	Échec.	
46	Réduction de salaires (17)	Échec.	
47	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
48	Demande de renvoi d'un nouveau contremaître		
49	Contestation au sujet du règlement d'atelier (18)	Échec.	(18) Les ouvriers demandaient un repos de deux heures au milieu de la journée.
50	Demande de renvoi d'un nouveau directeur et d'affichage d'un tarif.	Échec.	
51	Réduction de salaires (19)	Échec.	
52	*Demande d'augmentation de salaires*	*Réussite.*	
53	Demande de réduction d'une mise à pied infligée à un ouvrier et de suppression d'un minimum d'extraction.	Échec.	
54	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
55	Demande d'augmentation de salaires		
56	*Refus d'accepter la taxe municipale*		
57	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
58	Contestation relative aux salaires (15)	Réussite.	(19) Les ouvriers ont repris le travail sur l'avis de la Fédération qui doit aviser le Ministre du différend.
59	Demande d'indemnité pour chaque sac de farine livré chez les boulangers.	Échec.	
60	Demande d'augmentation de salaires		
61	Demande d'augmentation de salaires et de modification du règlement d'atelier.		
62	*Demande de renvoi d'un contremaître*		
63	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
64	Demande de diminution du temps du travail		
65	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
66	Réglementation du travail	Transaction.	
67	Demande d'augmentation de salaire et de diminution du temps du travail.		
68	Réduction de salaires (20)	Réussite.	(20) Conciliation devant le juge de paix.
69	Demande d'augmentation de salaires		
70	Demande d'augmentation de salaires		

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Deux autres tentatives de conciliation nous ayant été signalées pour le mois de *mai*, le nombre des applications de la loi du 27 décembre 1892 se trouve porté à 13 pour ce mois :

1° **Grève d'ouvriers sablonniers à Angers.** — 19 ouvriers, employés chez 7 patrons, demandaient une augmentation de salaires. La grève commença le 4 mai ; le 7, ils adressaient un recours en conciliation au juge de paix du canton sud-est d'Angers, qui avisa immédiatement les patrons par lettres recommandées. 6 d'entre eux refusèrent de recevoir la lettre de ce magistrat.

Désireux de mettre fin au conflit, le juge de paix visita successivement tous les patrons, mais il n'en obtint qu'une seule et même réponse : Les ouvriers gagnaient 7 à 8 francs par jour, et il était impossible de les augmenter sous peine, pour les patrons, d'être moins rétribués que leurs ouvriers.

Cependant aucun d'eux ne consentit à une discussion contradictoire en présence du juge de paix.

La grève continua jusqu'au 18 mai ; à cette date, les grévistes avaient trouvé du travail dans d'autres industries ; deux seulement reprirent leur travail aux conditions précédentes.

2° **Grève des maçons de Nantes.** — Les grévistes demandaient à être payés 50 centimes de l'heure au lieu de 45. La grève, commencée le 17 avril, s'est terminée le 1er juin par un échec.

L'intervention du juge de paix, à la date du 18 mai, a été repoussée par les patrons.

En *juin*, il a été signalé 14 applications de la loi sur la conciliation et l'arbitrage.

1° **Grève de bonnetiers à Troyes.** — Un nouveau règlement, augmentant les amendes, a provoqué le 1er juin la grève des 150 ouvriers (46 hommes et 104 femmes) de la bonneterie Lyons, à Troyes.

Les ouvriers s'adressèrent au juge de paix dès le lendemain, et la réunion du comité fut fixée, d'accord avec le patron, au vendredi 5 juin. Au jour dit, une transaction fut adoptée par les deux parties avant la comparution devant le juge de paix et la reprise du travail fut fixée au lundi suivant, 8 juin.

2° **Grève des peintres en bâtiment d'Avignon.** — Les ouvriers étaient payés de 4 à 5 francs par jour pour 11 heures de travail ; ils demandaient la journée de 10 heures et 50 centimes de l'heure.

La grève durait depuis le 26 mai lorsque, le 4 juin, eut lieu la réunion d'un comité de conciliation, provoquée par le juge de paix. Les patrons avaient, dès le début de la grève, consenti à ne faire travailler que 10 heures par jour, mais ne voulaient pas donner plus de 40 centimes comme prix minimum de l'heure ; ils offraient aussi 75 centimes de l'heure de nuit, de 8 heures du soir à 4 heures du matin, tandis que les ouvriers réclamaient 75 centimes de 8 heures du soir à minuit et 1 franc de minuit à 6 heures. L'accord ne put se faire dans la réunion même, mais le lendemain, la plupart des grévistes, acceptant la transaction offerte par les patrons, réintégrèrent les ateliers, et, le lundi 8 juin, la reprise du travail était complète.

3° **Grève de frappeurs à Nouzon (Ardennes).** — 64 frappeurs de 3 ateliers de ferronnerie demandaient le rétablissement du salaire journalier de 4 fr. 50, qui avait été abaissé à 4 francs, depuis quelques années, à la suite d'une crise.

Le juge de paix de Charleville convoqua les délégués des deux parties pour tenter une conciliation, mais, avant le jour indiqué pour la réunion, le travail avait été repris sur la promesse des patrons d'améliorer les salaires aussitôt que les commandes en cours de fabrication seraient terminées.

La grève des frappeurs avait force à chômer 112 forgerons, marteleurs, pilonniers, chauffeurs et manœuvres.

4° **Grève des porcelainiers de Limoges.** — En mars dernier, les ouvriers avaient soumis aux fabricants le tarif suivant pour les travaux au temps :

Enfourneur	200 francs par mois.
Caleur	3 fr. 50 par jour.
Chef englobeur	120 francs par mois.
Deuxième englobeur	3 fr. 75 par jour.
Troisième englobeur	3 fr. 25 —
Aides	3 francs —
Hommes de feu	3 francs —
Chef engazeteur	4 francs —
Autres	3 fr. 50 —
Émailleur	120 francs par mois.
Émailleur de garnis	3 francs par jour.
Retoucheur sur le tour	4 francs —
Retoucheuse	2 fr. 50 —
Espaceuse	3 francs —
Espaceur	3 fr. 50 —
Engazeteur d'assiettes et de soucoupes	4 francs —
Journaliers au-dessus de 16 ans	3 francs —

Les patrons répondirent que l'état des affaires et la concurrence étrangère ne leur permettaient pas de payer des salaires aussi élevés et l'affaire en resta là.

La demande fut renouvelée au commencement de mai et reçut la même réponse.

Le syndicat des journaliers, récemment constitué, résolut de reprendre les négociations en vue du relèvement des salaires de ses membres — qui sont les ouvriers les moins payés — et, le 30 mai, il adressait une lettre aux patrons dans ce but, en laissant à leur appréciation le taux de l'augmentation à accorder.

Le lundi 1er juin, sans vouloir attendre la réponse à cette lettre, 40 journaliers de la maison Guérin, président de la chambre syndicale patronale, réclamaient une augmentation immédiate, et, sur le refus qui leur était opposé, abandonnaient aussitôt le travail, forçant ainsi 200 autres ouvriers à chômer.

Dans la journée du lendemain, l'affiche suivante fut posée dans toutes les fabriques :

UNION DES FABRICANTS DE PORCELAINE.

En raison des difficultés créées à la maison Guérin par son personnel, les ouvriers porcelainiers et manœuvres sont informés que toutes les fabriques seront fermées le jeudi 11 courant.

Aussitôt l'affiche connue, la grève prit de l'extension et les ouvriers quittèrent le travail séance tenante dans plusieurs fabriques. C'est en vain que, dans une réunion tenue le même soir à la Bourse du travail, le bureau du syndicat des journaliers se déclara hostile à la grève et insista pour que le travail fut continué quelques jours encore ; il ne fut pas écouté.

Le 4, 18 établissements étaient atteints, et le nombre des grévistes et des chômeurs s'élevait à 3,000.

M. Faucher, juge de paix du canton nord de Limoges, avait invité les deux parties à former un comité de conciliation ; les 5 délégués ouvriers se rendirent à son appel le jeudi 4 juin ; les patrons ne se présentèrent pas. Ils ne répondirent pas davantage à une deuxième invitation de ce magistrat. L'intervention de M. Labussière, député, maire de Limoges, ne fut pas plus heureuse ; toute entrevue avec les ouvriers fut repoussée par les fabricants qui persistèrent à demander que les ouvriers rentrassent d'abord dans les ateliers aux conditions appliquées le 30 mai.

Le 12 juin, la fermeture des fabriques de porcelaine était générale, sauf pour deux d'entre elles, occupant un millier d'ouvriers, dans lesquelles les journaliers avaient obtenu une augmentation de salaire de 25 centimes par jour. Le nombre des grévistes fut, par ce fait, porté à 6,000 pendant quelques jours.

Le 15, l'Union des fabricants écrivait au préfet que la cause du conflit n'était pas une question de salaire, mais seulement l'ingérence des syndicats ouvriers dans les détails de la fabrication, et, à l'appui de son dire, elle reproduisait 4 lettres adressées par les syndicats à deux fabricants, en février, mars, septembre et octobre 1895.

Huit jours après, elle refusait encore d'accepter l'arbitrage du docteur Gilbert Ballet, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; mais, reconnaissant qu'il y avait eu un malentendu regrettable, les fabricants offraient de reprendre tous les grévistes sans exception, aux anciennes conditions.

Sur les conseils du maire, les ouvriers décidèrent la reprise générale du travail pour le 26 juin.

5° **Grève de charrons et forgerons en voitures à Landerneau.** — La journée de travail commençait, dans un atelier de carrosserie, à 5 heures du matin pour finir à 7 heures du soir ; les ouvriers, au nombre de 16, demandaient à commencer à 6 heures et à gagner 50 centimes de plus par jour. Sur le refus du patron, ils quittèrent le travail le 2 juin, suivis par les 10 apprentis.

Les salaires des 16 grévistes étaient très variés, comme leurs capacités ; il y en avait 2 à 1 franc par jour ; 1 à 1 fr. 25 ; 3 à 1 fr. 50 ; 2 à 2 francs ; 2 à 2 fr. 25 ; 3 à 2 fr. 50 ; 1 à 3 francs ; 1 à 3 fr. 75 et 1 à 4 fr. 25.

Sur l'invitation du juge de paix, un comité de conciliation se réunit le 6 juin. 2 délégués ouvriers, sur 3, acceptèrent l'offre du patron de maintenir les salaires avec une heure de travail en moins. Le travail reprit, à ces conditions, le lundi 8 juin à 6 heures du matin.

4 ouvriers préférèrent quitter la ville pour chercher ailleurs un travail mieux rétribué.

6° **Grève d'ouvriers en chaussures à Fougères (Ille-et-Vilaine).** — Un contremaître ayant menacé de renvoi un ouvrier monteur, à la suite d'une discussion relative au travail, tous les monteurs, au nombre de 45 dans l'établissement (Tinguy et Garden), quittèrent l'atelier en demandant le renvoi du contremaître.

Dès le lendemain 6 juin, le juge de paix invita les deux parties, par voie d'affiches, à recourir à la conciliation ; mais le patron, qui avait offert de changer le contremaître de poste, ne répondit pas à l'invitation.

Le contremaître, voyant la grève se prolonger et donner lieu à des rixes qui amenèrent la condamnation de 7 grévistes à quelques jours de prison, finit par abandonner l'usine et la grève prit fin le 12 juin.

Les autres ouvriers de l'usine, au nombre de 205, avaient été contraints à chômer par la grève des monteurs.

7° **Grève de dévideuses et de rattacheurs à Lille.** — Demande d'augmentation de salaire par 50 dévideuses et 50 rattacheurs de la filature Debuchy. L'intervention du juge de paix a été repoussée par le patron, et, sur l'annonce de l'embauchage d'un nouveau personnel, les grévistes ont repris le travail le 11 juin, après un arrêt de 5 jours.

8° **Grève de tisseurs à Halluin.** — Les ouvriers d'Halluin (Nord) ont l'habitude de chômer le lundi et le mardi des deux fêtes patronales ou ducasses d'Halluin et de Menin (Belgique). Au tissage Gratry, il avait été convenu récemment que le travail reprendrait le mardi. Or, le mardi 2 juin, les ouvriers sont bien venus travailler le matin, mais ils ont demandé congé pour l'après-midi, ce qui leur a été refusé; aucun d'eux ne vint pourtant après midi et, le lendemain matin en arrivant, ils furent avertis qu'ils avaient tous une amende de 2 francs; de là, la grève.

Les ouvriers du tissage Gratry sont au nombre de 800 dont les trois quarts sont Belges et domiciliés en Belgique.

Le dimanche 7, une affiche posée à la porte de l'usine avertit les ouvriers que le tissage était fermé pour un temps indéterminé et que les livrets étaient déposés au conseil des prudhommes.

Les délégués des grévistes allèrent réclamer, le 11 juin, l'intervention du juge de paix de Tourcoing, mais sans succès.

A partir du 16 juin, l'établissement a été rouvert, et l'on y a procédé à un nouvel embauchage; 250 ouvriers étaient rentrés le premier jour; le lendemain, il y en avait 400 et le lundi suivant, 22 juin, le personnel était de nouveau au complet. La menace — non exécutée d'ailleurs — de ne plus embaucher les Belges avait certainement contribué à affaiblir la résistance des grévistes.

9° **Grève de tisseurs à Lille.** — Les ouvriers du tissage Mamet se plaignaient de ce qu'on ne leur fournissait pas, en temps utile, les cannettes nécessaires à leur travail, de ce qu'on ne faisait pas la visite des pièces en leur présence et qu'on leur infligeait ensuite des rabais pour malfaçons. Ils se sont mis en grève le 4 juin, au nombre de 120.

Le patron a refusé d'entrer en rapport, en présence du juge de paix, avec les délégués désignés par ses ouvriers, se bornant à informer ce magistrat, à la date du 12 juin, que 10,000 cannettes étaient arrivées à son usine et attendaient les ouvriers.

Le travail a été repris le 16 juin, sans autres explications.

10° **Grève d'apprêteurs à Roubaix.** — Les grévistes, au nombre de 195, demandaient le renvoi d'un sous-directeur trop sévère. La grève, commencée le 13 juin, s'est terminée le 18 par un échec; 34 ouvriers ont été congédiés et 12 ont refusé de rentrer.

La tentative de conciliation, réclamée par les ouvriers au juge de paix, a été repoussée par le patron, le motif du conflit ne lui paraissant pas devoir se prêter à conciliation.

11° **Grève de bonnetiers à Troyes.** — Une réduction de salaire, annoncée pour le 3 juillet, a amené, le 17 juin, la grève de 35 rebrousseurs de la fabrique Delostal, et, par suite, le chômage de 70 autres ouvriers, bonnetiers, couseuses, piqueuses, remmailleuses et défileuses.

Le recours à la conciliation, adressé par les ouvriers au juge de paix, le 19 juin, a été repoussé par le patron le 22; la grève s'est encore prolongée huit jours, puis le nouveau tarif a été accepté par les grévistes.

12° **Grève de tisseurs à Lille.** — C'est aussi la demande de renvoi d'un directeur qui a causé, le 18 juin, la grève de 70 tisseurs (40 hommes et 30 femmes) de l'établissement Liagre. Ce directeur n'était installé que depuis 3 jours.

Ces grévistes ont eu recours au juge de paix, dès le lendemain, pour tenter la conciliation ; le patron a refusé de se présenter. Sur la menace de l'embauchage d'un nouveau personnel, le travail a été repris le 25 juin.

13° **Grève des ferblantiers-boîtiers de Douarnenez (Finistère).** — L'arbitrage proposé dès le début de la grève, le 28 juin, a été repoussé par les patrons.

Du fait de cette grève, les pêcheurs sont restés sans ressources, ne pouvant plus vendre le produit de leur pêche.

L'intervention du préfet a amené une transaction entre les parties le 5 juillet et le travail a recommencé le lendemain.

14° **Grève de tisseurs de Lanquetot (Seine-Inférieure).** — Cette grève, commencée le 29 juin, n'a duré qu'une journée et demie. A la demande des ouvriers, un comité de conciliation s'est réuni en présence du juge de paix et la réduction de salaire, motivée par une modification du matériel, n'a pas été maintenue.

LES GRÈVES EN FRANCE EN 1895.

(Suite et fin.)

Comme suite aux renseignements publiés dans le *Bulletin* de mai sur les causes des grèves (1), le tableau ci-dessous indique dans combien de grèves en tout, et dans combien de grèves pour 100 grèves, les causes de diverses catégories ont motivé la cessation de travail.

CLASSIFICATION ET POURCENTAGE DES CAUSES DE GRÈVES EN 1895.

NOMBRES et POURCENTAGES de grèves et de grévistes.	CAUSES DES GRÈVES.										
	DEMANDES d'augmentation de salaires.	RÉDUCTIONS de salaires.	DEMANDES de diminution des heures de travail.	CONTESTATIONS DIVERSES sur les salaires. (Mode de payement, etc.)	CONTESTATIONS relatives à la réglementation du travail.	POUR LA SUPPRESSION du travail aux pièces.	CONTESTATIONS relatives aux règlements d'ateliers.	DEMANDES DE SUPPRESSION des amendes.	DEMANDES de réintégration d'ouvriers congédiés.	DEMANDES de renvoi d'ouvriers ou contremaîtres.	AUTRES CAUSES DIVERSES.
Nombre de grèves où la cause a été invoquée.....	*196*	*57*	*49*	*21*	*28*	*10*	*19*	*12*	*29*	*56*	*19*
Proportion p. o/o du nombre total des grèves.....	48,4	14,1	12,1	5,2	6,9	2,5	4,7	3,0	7,1	13,8	4,7
Nombre de grévistes.	*28.866*	*3.204*	*6.106*	*2.678*	*4.862*	*1.051*	*1.500*	*1.819*	*5.217*	*4.953*	*1.086*
Proportion p. o/o du nombre total des grévistes...	63,0	7,0	13,3	5.8	10,6	2,3	3,3	4,0	11,4	10,8	2,4

(1) Voir p. 292 : NOTA.

Le tableau suivant fournit des renseignements de même nature que ceux qui précèdent, en ce qui concerne les 5 années 1890-1895.

CLASSIFICATION ET POURCENTAGES DES CAUSES DE GRÈVES POUR LES ANNÉES 1890-1895.

ANNÉES.	CAUSES DES GRÈVES.							
	DEMANDES d'augmentation de salaires.	RÉDUCTIONS de salaire.	DEMANDES de diminution des heures de travail.	AUTRES CONTESTATIONS relatives au salaire (Mode de payement, etc.).	DEMANDES de réintégration d'ouvriers congédiés.	DEMANDES de renvoi d'ouvriers ou contremaitres.	DEMANDES DE SUPPRESSION d'amendes ou de modifications aux règlements d'atelier.	AUTRES CAUSES DIVERSES.
1° Nombre de grèves où la cause a été invoquée.								
1890	*140*	*59*	*46*	*20*	*22*	*22*	*12*	*16*
P. o/o (1)	44,7	18,8	14,7	6.4	7,0	7.0	3,8	5,1
1891	*117*	*45*	*21*	*25*	*19*	*24*	*11*	*33*
P. o/o	43,8	16,9	7.9	9,4	7,1	9,0	4,1	12,3
1892	*103*	*58*	*17*	*38*	*21*	*35*	*14*	*19*
P. o/o	39,5	22,2	6,5	14,6	8,0	13,4	5,4	7,3
1893	*374*	*71*	*112*	*49*	*47*	*47*	*27*	*93*
P. o/o	59.0	11,2	17,7	7.7	7,4	7,4	4,3	14,7
1894	*179*	*80*	*30*	*9*	*28*	*50*	*17*	*53*
P. o/o	45,8	20,4	7,7	2,3	7,2	12,8	4,9	13,5
1895	*196*	*57*	*49*	*21*	*29*	*56*	*31*	*57*
P. o/o	48,4	14,1	12,1	5.2	7,1	13,8	4,7	14,1
Les 5 années *1890-1895*	*1.109*	*370*	*275*	*162*	*166*	*234*	*112*	*265*
P. o/o	48,8	16,3	12,1	7,1	7,3	10,3	4.9	11,7
2° Nombre de grévistes.								
1890	*48.835*	*6.476*	*47.043*	*9.095*	*9.286*	*2.811*	*1.402*	*11.325*
P. o/o	41,0	5,4	39,5	7,6	7,8	2,4	1,2	9.5
1891	*30.184*	*7.150*	*11.902*	*49.349*	*6.339*	*4.956*	*2.006*	*55.847*
P. o/o	27,7	6,6	10,9	45,3	5,8	4,5	1,8	51,3
1892	*26.305*	*7.354*	*2.359*	*12.624*	*5.869*	*5.837*	*1.169*	*4.256*
P. o/o	54,2	11,0	4,9	26,0	12,1	12,0	2,4	8,8
1893	*129.506*	*10.276*	*26.018*	*53.601*	*7.459*	*8.789*	*45.603*	*60.839*
P. o/o	76,1	6,0	15,3	31,5	4,4	5,2	26,8	35,8
1894	*30.700*	*9.261*	*2.380*	*651*	*5.221*	*6.187*	*1.323*	*8.190*
P. o/o	56,3	17,0	4,4	1,2	9,6	11,3	2.4	15,0
1895	*28.866*	*3.204*	*6.106*	*2.678*	*5.217*	*4.953*	*3.319*	*6.999*
P. o/o	63,0	7,0	13,3	5,8	11,4	10,8	7,2	15.3
Les 5 années *1890-1895*	*294.394*	*41.721*	*95.808*	*127.998*	*39.391*	*33.533*	*54.822*	*146.517*
P. o/o	53,8	7,6	17,5	23,4	7,2	6,1	10,0	27,0

(1) Du nombre total des grèves dans l'année à laquelle se rapportent les chiffres de la ligne précédente. Voir *Bulletin* de mai, page 293.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Mai 1896.

Nombre des *versements*.....	215.206	
Représentant une somme de.....		29.392.707[f]
Nombre des *remboursements*.....	122.481	
Représentant une somme de.....		29.322.027
Rentes achetées à 365 déposants, pour un capital de...		447.943
Excédent des remboursements et achats de rente sur les versements.....		377.263
Nombre de *comptes* existant au 31 mai 1896....		2.589.051
Nombre de *comptes* existant au 31 mai 1895.....		2.384.633
Augmentation.....		204.418

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de Juin 1896.

Dépôts de fonds.....	11.367.744[f]
Retraits de fonds.....	17.330.491
Excédent des retraits.....	5.962.747
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants.....	2.059.425[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Mai 1896.

Nombre des *versements*.....	33.429	
représentant une somme de.....		536.954[f]
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants.....		832.743
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers.....		1.091.911
Nouvelles rentes inscrites.....		309.225
au nom de.....	3.347 parties.	
Montant total des rentes en cours.....		33.105.668
réparties entre.....	201.958 titres.	

VIIIe CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE.

(Suite et fin.) [1]

Sur *une organisation administrative d'assurance et de crédit agricole.*

Le Congrès :

Renouvelle ses protestations antérieures contre toute organisation de crédit agricole d'État ou d'assurance agricole d'État, le rôle de banquier ou d'assureur universel dépassant les interventions légitimes de l'État ;

Réitère son affirmation de 1894 qu'il n'est ni exact ni possible de lier l'organisation du crédit rural à celles des assurances agricoles et qu'une loi sur les assurances agricoles n'est nullement nécessaire pour l'acclimatation du crédit agricole ;

Émet, en conséquence, le vœu que le Sénat n'adopte point la proposition de loi qui lui a été présentée le 12 juillet 1895 en vue de l'organisation nationale de l'assurance et du crédit agricoles, institution qui ne serait conforme ni à l'intérêt de l'agriculture, ni à celui de l'État, décourag erait l'initiative individuelle, léserait des droits acquis et ne pourrait produire les bénéfices espérés ; estimant que, même si une organisation de ce genre était possible, il ne serait ni désirable ni pratique d'en affecter les bénéfices à alimenter une institution administrative de crédit agricole ; demande au Sénat de maintenir fermement contre toute proposition de cet ordre le principe aujourd'hui admis comme certain dans tous les milieux compétents que le développement du crédit agricole doit être l'œuvre de l'association coopérative locale autonome ;

Considérant, d'ailleurs, comme utile que l'association étaye le crédit par les diverses formes d'assurance en demandant aux emprunteurs ces compléments de garanties.

Sur la *variété des formes du Crédit agricole.*

Le Congrès :

Affirme une fois de plus, d'après l'ensemble des faits étrangers les plus récents, que la variété de formes pratiquée à l'étranger et qui commence à s'acclimater en France doit être consacrée comme un principe absolu et comme une condition de succès pour la pratique du Crédit agricole ;

Signale le concours que les banques d'État, comme en Allemagne et en Italie, et les Caisses d'épargne élevées au régime du libre emploi réglé par la loi doivent donner pour faciliter le crédit aux sociétés de crédit agricole ;

Réitère ses avis antérieurs sur l'inutilité des banques centrales créées de toutes pièces par l'État.

Sur le *Cash-Credit des Banques écossaises.*

Le Congrès :

Considérant toujours comme le meilleur mode de distribution du Crédit populaire l'association coopérative qui agit dans des vues de solidarité plutôt que le bénéfice, qui habitue ses sociétaires à la prévoyance en leur servant de caisse d'épargne, qui peut faire le crédit personnel même sans caution et dont l'idéal est de répartir ses profits entre ceux qui ont concouru à les produire ;

Signale comme une forme remarquable et féconde de distribution du crédit personnel aux petits le *cash credit* écossais, dont le crédit coopératif est un développement, et en tant qu'il distribue le crédit par avances en compte courant avec cautions aux plus petits cultivateurs ou commerçants ;

Recommande aux associations coopératives de crédit l'usage du système de *cash-credit*, qui permet à l'emprunteur de ne payer d'intérêt que sur les sommes empruntées et prépare à la solidarité par l'emploi des cautions ;

Leur conseille : 1° le développement des dépôts à échéance, qui facilitent la pratique du

(1) Voir *Bulletin* de juin, p. 367.

crédit personnel à cause de l'élasticité des échéances ; 2° dans le but de mobiliser les avances, l'emploi de billets à ordre renouvelables, dont le montant serait porté au crédit du bénéficiaire dans un compte courant portant le même intérêt au débit et au crédit.

Sur le *concours des caisses d'épargne :*

Le Congrès remercie le Parlement d'avoir donné une première satisfaction à ses Vœux en autorisant, sur la fortune personnelle des caisses d'épargne, un libre emploi partiel et réglé en placements locaux, parmi lesquels les prêts aux associations coopératives de crédit ;

Réitère ses vœux pour de nouveaux progrès dans le sens de l'affranchissement et de la déconcentration des épargnes ;

Souhaite que les caisses d'épargne usent de la faculté que leur donne l'article 10 de la loi du 20 juillet 1895.

Sur les *warrants agricoles :*

Le Congrès :

Considère comme un moyen intéressant de pratiquer le crédit agricole une organisation de crédit pour l'escompte de warrants agricoles, avec dépôt des produits dans un magasin général annexe ;

Il maintient, d'ailleurs, ses préférences pour les formes connues d'associations de crédit personnel, préférables à tous les points de vue et qui distribuent un crédit moins onéreux que celles de crédit sur gage.

Sur les *conditions essentielles du Crédit agricole :*

Le Congrès considère comme d'une utilité secondaire pour le crédit agricole les formes diverses du crédit réel, notamment la restriction du privilège du bailleur établie par la loi de 1889, le crédit réel n'étant pas à la portée du petit fermier et peu praticable par le petit propriétaire ;

Il affirme, une fois de plus, que le crédit personnel par l'association est le véritable mode de réalisation du crédit agricole ;

Il émet le vœu que le législateur écarte tout ce qui pourrait entraver les développements variés de ce mode et consacre tout ce qui est de nature à les faciliter.

Sur la *loi du 5 novembre 1894 :*

Le Congrès :

Maintenant ses réserves antérieures sur divers points de la loi du 5 novembre 1894, et émettant le vœu que ces points, notamment le caractère commercial obligatoire de la Société, soient modifiés ;

Rappelant, d'ailleurs, que, d'après le texte même, elle laisse la liberté d'user de la loi de 1867 ;

Renouvelle néanmoins l'avis qu'il est possible d'utiliser la loi de 1894 et considère le type de société qu'elle a créé comme l'une des formes que peut revêtir l'association pour réaliser le crédit agricole avec le puissant concours des syndicats.

En outre, le Congrès a constaté dans le développement de la coopération de crédit en Belgique une application clairvoyante et suivie des principes affirmés par les Congrès, notamment la libre variété des formes et la neutralité politique et confessionnelle ; en même temps, il a signalé au Parlement que les coopérateurs belges sont unanimes, comme en France, à demander dans la législation coopérative belge la législation des Unions des Sociétés.

Il signale également l'action très influente que les caisses d'épargne peuvent exercer par un faisceau d'institutions locales coordonnées pour donner à l'agriculture de leur région une vitalité nouvelle par l'instruction et le crédit, et le concours que les banques populaires urbaines peuvent donner à la diffusion du crédit agricole et au libre emploi de l'épargne populaire.

Le Congrès constate aussi, d'après l'ensemble des faits récents en Allemagne, qu'un développement excessif du crédit hypothécaire ne paraît pas être un remède, mais serait plutôt une cause des crises agricoles et recommande, comme préférable pour atténuer ces crises, la pratique du crédit personnel par les associations coopératives. Il considère comme la meilleure forme du crédit agricole, supérieure au crédit pratiqué d'individu à individu, le crédit à l'individu par l'association. Il ne croit pas que l'intervention de l'État, en dehors de sa fonction d'encourager et de soutenir l'initiative privée, soit nécessaire ou utile, la véritable force résidant dans l'association coopérative dont l'utilité morale égale l'utilité économique, et dont les principales formes sont les sociétés de crédit agricole, les syndicats, les associations de production et de vente collective, et aussi la forme du métayage. Il appelle l'étude sur l'association de l'exploitation en commun pour certains cas de terres devenues improductives. Il recommande en même temps la diffusion de l'instruction agricole par les professeurs départementaux et les syndicats.

En clôturant ses travaux, le Congrès a décidé que sa prochaine session se tiendrait à Lille, entre le 15 avril et le
d'économie sociale qui a accepté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

D'APRÈS LES LOIS EN VIGUEUR ET LES PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS.

Âge et conditions d'entrée en jouissance.

(Suite et fin[1].)

ITALIE.

Pension de retraite accordée à 60 ans. Liquidation anticipée, en cas d'incapacité absolue de travail, d'une partie de la pension acquise à 60 ans, en raison des versements effectués.

Conditions de versement : 15 années de cotisation au moins.

(*Projet de loi relatif à l'institution d'une Caisse nationale des invalides du travail, présenté le 23 novembre 1893 par le Gouvernement.*)

SUÈDE.

Pension de vieillesse accordée à partir de 70 ans, quel que soit le degré de capacité de travail restante. Pension d'invalidité accordée à n'importe quel âge, depuis 18 ans, dans le cas d'incapacité de travail permanente. Condition de versement pour avoir droit à l'une ou l'autre des pensions : 260 semaines de cotisation au moins.

(*Projet de loi sur l'assurance obligatoire contre l'invalidité, présenté le 10 janvier 1895 par le Gouvernement.*)

FRANCE.

1° LOIS EN VIGUEUR.

I. — L'entrée en jouissance des pensions servies par la Caisse nationale des retraites est fixée, au choix des déposants, de 50 à 65 ans.

(*Loi du 20 juillet 1886 sur la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.*)

II. — La majoration des rentes viagères des titulaires de livrets individuels à la

---

[1] Voir la première partie de cet article au Bulletin de juin, p. 380.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et des membres des sociétés de secours mutuels est accordée à partir de 70 ans.

Conditions de versements : avoir effectué

non des actes de prévoyance, soit par 25 versements annuels au moins opérés sur un livret de la Caisse des retraites, soit par 25 cotisations régulières en qualité de membre participant des sociétés visées plus haut.

Autre condition : le bénéficiaire doit justifier qu'il ne jouit pas d'un revenu annuel supérieur à 360 francs (y compris sa rente viagère).

(*Loi du 29 décembre 1895 relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites.*)

III (Mines). — *Pension de retraite accordée à partir de 55 ans aux ouvriers et employés des exploitations minières. L'entrée en jouissance peut être différée sur la demande de l'ayant droit.*

Les versements sont obligatoires et effectués chaque mois par l'exploitant, à raison de 4 p. 0/0 du salaire, dont moitié à prélever sur le salaire de l'ouvrier et moitié à fournir par l'exploitant lui-même.

(*Loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.*

2° PROJETS DE LOI[1].

I. — Pension de retraite liquidée à partir de 50 ans au plus tôt. Pension d'invalidité liquidée à n'importe quel âge antérieur.

Conditions de versement : les versements sont facultatifs de la part de l'adhérent, obligatoires pour le patron. Tout versement annuel de l'adhérent donne droit à une subvention de l'État, jusqu'au maximum de 30 francs, et à une contribution patronale pour les adhérents salariés. Les versements, portés sur un livret individuel, déterminent, par leur nombre, leur montant et l'âge auquel ils ont été effectués, le montant de la retraite. Ils cessent d'être admis quand la rente acquise atteint 600 francs, la liquidation étant supposée fixée à 50 ans.

(*Proposition relative à la création d'une Caisse nationale ouvrière de prévoyance présentée le 23 novembre 1893 par M. Guieysse.*)

II. — Pension de retraite accordée à 60 ans. Pension d'invalidité à tout âge dans le cas d'incapacité de travail permanente et absolue.

Conditions de versement : cotisations obligatoires effectuées par le patron pour le compte de l'ouvrier âgé de 15 à 60 ans, à raison de 0 fr. 10 par journée de 10 heures.

(*Proposition de loi tendant à organiser une Caisse nationale de retraites pour les travailleurs des deux sexes, présentée le 16 janvier 1894 par MM. Isambert et Goujon.*

III. — Pension d'invalidité accordée à tout âge en cas d'incapacité permanente de travail, par suite de vieillesse, maladies incurables, infirmités ou accidents.

Conditions donnant droit à la pension : justifier l'état d'invalidité; état d'indigence. Cet état ne doit pas être dû au fait de s'être dépouillé pour l'entretien d'autrui. Avoir habité la France pendant les 15 années qui précèdent la demande de pension de retraite.

(*Proposition relative à l'attribution d'une pension de retraite aux invalides du travail, présentée le 20 janvier 1894 par M. Jouffray.*)

---

[1] Nous n'indiquons ici que les projets les plus récents et ceux qui représentent en quelque sorte le résumé de plusieurs projets antérieurs.

IV. — Pension de retraite accordée à 60 ans.

Conditions donnant droit à la pension : être Français, ne pas jouir d'un revenu supérieur au montant de la retraite, qui sera fixé ultérieurement, ni avoir droit à une pension de retraite de l'État ou des communes.

(*Proposition de loi concernant la création d'une caisse générale de retraite, présentée le 30 janvier 1894 par MM. Chassaing, Girodet, Hovelacque, etc.*)

V. — Pension de retraite accordée à partir de 55 ans au plus tôt et de 65 ans au plus tard.

Conditions de versement : cotisations facultatives de la part de l'adhérent, obligatoires pour le patron. Majoration de la pension par l'État. Pour avoir droit à la majoration, il faut avoir effectué 30 années de versements, de 15 francs par an au minimum, ou bien avoir été pendant 20 ans membre participant d'une société de secours mutuels.

(*Proposition relative à l'organisation d'une caisse de retraite pour la vieillesse, présentée le 15 février 1894 par M. Brincard.*)

VI. — Pension de vieillesse accordée à 70 ans, quel que soit le degré de capacité de travail restante. Pension d'invalidité accordée à tout âge, depuis 21 ans, dans le cas d'incapacité de travail permanente (incapacité de gagner plus du tiers du salaire moyen antérieur.)

Conditions de versement : 30 années de cotisation pour avoir droit à la pension de vieillesse; 5 années de cotisation pour avoir droit à la pension d'invalidité. (Une année de cotisation comprend 47 semaines de cotisation.)

(*Proposition de loi sur l'organisation de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, présentée le 6 décembre 1895 par M. André Lebon.*)

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en juin. — Le Reichsanzeiger signale, dans le courant du mois de juin, 20 déclarations de grèves.

Les industries les plus éprouvées ont été les industries du bâtiment (6 grèves), les industries du livre (typographes et lithographes) [5 grèves], celle des métaux (4), du bois (3). Les grèves les plus importantes ont été celles des maçons de Dresde groupant 1.000 grévistes, signalée le 14 juin; celle des maçons de Kulmbach, 700 grévistes, signalée le 2 juin; celle des tisseurs de Langerbielaix, 500 grévistes, signalée le 8 juin; 16 grèves ont eu pour cause des questions de salaires. Sur 12 grèves, dont on signale la fin en juin, 6 se sont terminées avec un succès complet ou partiel pour les grévistes; 5 par un échec. Dans cinq cas, on a signalé le recours par les ouvriers à l'arbitrage du tribunal industriel; les patrons ont refusé une fois cet arbitrage. Dans un cas, les patrons ont accepté avant la grève les demandes des ouvriers.

Les bureaux de placement public en Wurtemberg. — En mars 1896, les huit *Bureaux de travail* du Royaume ont reçu 4.385 offres et 5.350 demandes de

travail, contre 2807 offres en février, et 2.114 en janvier. Il a été fait 2.074 placements. Il y avait eu 5.778 demandes en février et 5.357 en janvier. Comme en janvier, un excès de demandes s'est produit chez les ouvriers, tandis que chez les ouvrières les offres ont surpassé les demandes.

L'assurance contre le chômage à Cologne (1). La ville de Cologne vient de fonder une caisse libre d'assurance contre le chômage pendant l'hiver. Ceux qui veulent s'assurer doivent être âgés d'au moins 18 ans et domiciliés depuis deux ans dans la ville; ils payent une cotisation hebdomadaire de 25 pfennigs, soit 31 centimes, au moyen de timbres collés sur un livret. Ils acquièrent ainsi le « droit au travail », en cas de chômage survenu du 15 décembre au 15 mars et, s'il est impossible de leur procurer de l'ouvrage, les assurés reçoivent, pendant les 20 premiers jours de chômage 2 fr. 50 s'ils sont mariés, et 1 fr. 87 s'ils sont célibataires. On a constitué un fonds de garantie de 85.000 francs au moyen des cotisations de membres honoraires (lesquels n'ont pas droit aux secours et payent 6 fr. 25) et des versements des protecteurs de l'œuvre (une somme de 375 francs, une fois payée, donne droit à ce titre).

La ville de Cologne accordera à la caisse de chômage une subvention de 31.000 francs, et dans ces conditions on espère que beaucoup d'habitants se feront inscrire comme membres de la nouvelle institution.

AUTRICHE.

L'inspection du travail en 1895. — Le *rapport annuel des inspecteurs du travail en Autriche pour 1895* vient de paraître (2), nous extrayons de cet important travail les passages suivants :

Visites des établissements. — Grèves. — Les travaux extérieurs du personnel de l'inspection du travail (3) en 1895 se résument ainsi qu'il suit : 11.166 *inspections* ou *revisions* dans 10.002 établissements (10.829 inspections dans 9.666 établissements en 1894), parmi lesquelles 80 visites de nuit et 225 visites dominicales.

Les inspecteurs ont eu connaissance de 169 *grèves* et de 13 *lock-outs;* ils ont eu à intervenir dans la plupart des cas.

. . . . . .

Renseignements et conseils aux patrons et aux ouvriers. — Les *patrons* se sont adressés aux inspecteurs, pour consultations et renseignements, dans 2.739 cas (3.704 cas en 1894), lesquels se classent de la façon suivante : demandes d'autorisation d'entreprises et questions relatives à l'emplacement des ateliers (573); mesures préventives (84); règlements de travail (576); durée du travail (90); travail dominical (248); travail des apprentis (85); congrès et salaire (86); grèves (27); questions techniques sur la navigation (121); assurance-maladie (68); assurance-accidents (149); questions diverses relatives au service (630).

---

(1) D'après un rapport du Consul de France dans le Grand-Duché de Bade et la Bavière rhénane.
(2) Voir à la bibliographie.
(3) Les inspecteurs du travail et les inspecteurs adjoints placés sous leurs ordres dans les 18 circonscriptions de l'inspection sont au nombre de 40, en comprenant l'inspecteur général et l'inspecteur en chef attachés au service central. Sur l'organisation du service de l'inspection en Autriche, voir la publication de l'Office du travail : *Hygiène et sécurité des travailleurs.*

Du côté des *ouvriers*, les inspecteurs ont été consultés 6.522 fois (5.817 en 1894). Ces consultations se rapportaient aux cas suivants : renvois et congés (1.733); plaintes à l'égard de la conduite des patrons vis-à-vis des ouvriers (insultes et mauvais traitements) (139); travail du dimanche (206); durée du travail dépassée (137); cadeaux reçus par les surveillants (2); salaires (1.027); règlements de travail (26); tenue des registres d'atelier (525); appels en témoignage (182); travail des apprentis (417); habitation de l'ouvrier (107); cantine (32); ateliers incommodes et manque d'appareils préventifs (64); assurance-maladie (539); assurance-accidents (376); subventions aux ouvriers âgés ou invalides (92); conciliation (341); grèves (24); 553 cas divers dont la plupart ne regardaient en rien les inspecteurs. Dans 1.607 cas (2.035 en 1894) la médiation des inspecteurs a été couronnée de succès.

Hygiène et sécurité. — Très fréquemment, l'on a constaté, dans les *reconstructions d'ateliers*, d'ailleurs dignes de servir de modèles, que la nécessité d'avoir des locaux spacieux, aérés et éclairés, n'est plus mise en doute; et l'on doit reconnaître que l'influence des inspecteurs n'a pas été moins féconde à cet égard que dans les progrès accomplis pour l'*assainissement* des vieux ateliers. Dans plusieurs rapports, on trouve émis le vœu que les inspecteurs soient entendus, en temps opportun, par les commissions locales, et que les enquêtes sur les bâtiments soient publiées avec des plans à l'appui, afin d'être complètement justifiées.

Il est regrettable d'avoir à constater qu'il y a toujours des *chaudières* dans les ateliers ou au-dessous d'eux, et que des *chambres de chauffe* sont encore utilisées comme ateliers et comme étuves.

Les observations relatives à la *ventilation des ateliers* ne sont pas entièrement satisfaisantes. Bien qu'on ait en général tenté de remédier à l'énorme dégagement de poussières qui se produit dans les filatures de lin, notamment à la carderie et au peignage, les mesures prises n'ont pas encore produits d'effets suffisants. On a enregistré de nombreuses plaintes au sujet de l'insuffisance de ventilation des fonderies, des ateliers de nettoyage des moules, des ateliers de polissage, des ateliers de broyage et de mélangeage dans les verreries et usines céramiques, des ateliers où l'on travaille les bois, des diverses installations de l'industrie textile, des ateliers de triage de chiffons, des moulins à os, des fabriques d'engrais artificiels et des imprimeries.

Le progrès à accomplir consiste dans l'adjonction, aux machines qui dégagent les poussières, de dispositifs qui aspirent les poussières à l'endroit même où elles prennent naissance. Des résultats satisfaisants ont été constatés dans une fabrique de chaussures, avec des dispositifs adaptés aux machines polisseuses et égaliseuses de talons et de semelles. Des dispositifs analogues ont pu, par ordre, être installés dans un atelier de triage de chiffons et dans une carderie.

Dans une fabrique de ciment, des aspirateurs ont fonctionné d'une manière extrêmement satisfaisante; les frais d'installation de ces appareils pourraient être compensés par l'économie résultant de ce que les poussières de ciment sont recueillies totalement au lieu d'être dispersées en pure perte, comme cela a lieu si l'on emploie la ventilation ordinaire.

Les ouvriers des ateliers de gravure sur verre ont beaucoup à souffrir de l'emploi de l'acide fluorhydrique; tantôt les muqueuses buccale et nasale sont corrodées par les vapeurs; tantôt le contact direct de l'acide détermine des blessures extrêmement douloureuses et difficilement guérissables. Au moyen d'une disposition particulière des cuves et de la ventilation mécanique, on est parvenu dans certains établissements à protéger les ouvriers contre l'action des vapeurs. On est arrivé également à les garantir contre les brûlures directes en les munissant de gants et de vêtements en caoutchouc.

Les rapports de cette année indiquent qu'on a attaché plus d'importance que l'année précédente à la question des *logements* et des *dortoirs* mis par les patrons à la disposition des ouvriers. Il a été construit, en divers endroits, des locaux d'habitation bien appropriés; cependant, en général, les plaintes ont été nombreuses à l'égard de l'insuffisance des salles de repos, et, notamment, des dortoirs, dans les petites fabriques; des descriptions de ces locaux, contenues dans les rapports des inspecteurs, prouvent d'ailleurs clairement que les patrons estiment suffisants, pour servir de dortoir aux apprentis, n'importe quel coin, sur le sol ou dans les caves, dans les hangars ou les ateliers eux-mêmes. Souvent même, un établi, une cuve vide, un bahut sont utilisés comme lits de repos. Une observation typique, à ce sujet, montre des apprentis réduits à coucher, pendant la belle saison, dans une grange ouverte à tous les vents, et, en hiver, à l'écurie, « disposition qui, néanmoins, dit l'inspecteur, en comparaison d'autres installations plus défectueuses encore, ne pouvait être notée comme mauvaise. »

C'est surtout dans les boulangeries qu'on trouve le plus d'installations défectueuses, non seulement parmi les dortoirs, mais encore dans les ateliers, où *tout* laisse à désirer. Du reste, les autorités compétentes et les inspecteurs du travail ont été appelés, par l'ordonnance du ministre du commerce, en date du 20 novembre 1895, à diriger tout particulièrement leur attention sur cette question.

. . . . . .

Composition du personnel ouvrier. Travail des femmes et des enfants. — La *population ouvrière* totale des établissements visités en 1895 s'élevait à 470.327 personnes, dont 333.506 hommes et 136.821 femmes.

D'après l'âge, cette population se répartit ainsi : 14 garçons et 2 filles, en tout 16 enfants de moins de 12 ans; 212 enfants, dont 186 garçons et 26 filles, âgés de 12 à 14 ans; 32.163 apprentis âgés de 14 à 16 ans, et comprenant 20.713 garçons et 11.450 filles; enfin 437.936 adultes, dont 312.593 hommes et 125.343 femmes. Proportionnellement, le nombre des enfants de moins de 16 ans est assez élevé dans les industries des métaux et des machines; on y a compté 6.364 têtes, dont 5.744 garçons et 620 filles, ce qui représente 7 p. o/o environ du personnel ouvrier global de cette catégorie. La proportion est encore plus considérable dans l'industrie textile, qui occupe 11.502 enfants, dont 4.699 garçons et 6.803 filles, soit plus de 8 p. o/o du total des ouvriers. L'industrie textile a employé, d'ailleurs, plus d'ouvriers du sexe féminin (70.456) que d'ouvriers du sexe masculin (64.372), et le nombre des femmes y représente environ 52 p. o/o du total des ouvriers.

En général, les inspecteurs ont constaté que les règlements sur le travail des femmes et des enfants étaient bien observés dans les établissements de la grande industrie, mais qu'il n'en était pas tout à fait de même dans les exploitations appartenant à la petite industrie. . . . . .

. . . . . .

Diminution de la durée du travail. Résultats. — Les rapports constatent que l'idée de *la diminution de la durée du travail* fait chaque jour plus de progrès. Toutefois les observations recueillies sont très variées. Le rapport de la première circonscription (*Vienne*) indique que la durée effective du travail dans les fabriques ne dépasse pas, en moyenne, 10 heures; dans une autre circonscription (*Wiener-Neustadt*), 40 p. o/o des usines fonctionnent en pleine activité avec moins de 11 heures de travail effectif; le rapport de la 4e circonscription (Gratz) déclare que, dans la plupart des usines et fabriques, la durée du travail n'est que de 10 heures; dans la 9e circonscription (Reichenberg), où l'industrie est très développée, on affirme qu'il n'est pas rare de rencontrer des usines où la durée du travail a été

abaissée au-dessous de la normale, qui est de 11 heures. Enfin, d'après le rapport sur la 10e circonscription (Pilsen), 47 p. 0/0 des usines visitées ont adopté une durée de travail effectif inférieure même à 10 heures. L'inspecteur de la 9e circonscription rapporte que deux industriels, propriétaires de tissages mécaniques, lui ont affirmé n'avoir observé, après réduction de la journée de travail à 10 heures chez l'un, à 11 heures chez l'autre, aucune diminution sensible de la production. Dans une fabrique de soieries, occupant environ 800 ouvriers, après la réduction de 11 à 10 heures de la durée de travail, la production hebdomadaire s'est accrue de 70 pièces. Même la journée de 9 heures n'entraîne aucune diminution notable de la production. C'est seulement avec une journée de 8 heures qu'apparaît une décroissance brusque de la production. Une fabrique de lingerie, ayant pris l'habitude de fermer le samedi à midi, a obtenu en cinq jours et demi la même production qu'auparavant elle retirait des six jours pleins.

Nous citerons encore les faits suivants : dans un laminoir à travail continu, la réduction à 8 heures du travail journalier, avec formation de trois équipes, a réussi au delà de ce qu'on espérait : la qualité du produit restant la même, la quantité de tôle laminée par jour s'est élevée de 20 à 25 p. 0/0; une brasserie a adopté le même système, tandis que, dans une malterie à travail continu, les ouvriers se relevaient de 6 en 6 heures. Même organisation chez les chauffeurs d'une grande usine à chaux. Dans un tissage de laine, le système des trois équipes par 24 heures a été également introduit. Dans deux verreries, les heures de travail, pendant les mois d'été, ont été fixées de 2 heures du matin à midi.

. . . . . .

Repos hebdomadaire. — En ce qui concerne *le repos du dimanche*, les prescriptions légales (loi du 16 janvier 1896, ordonnances ministérielles des 24 avril 1895 et 11 août 1895, ordonnances émanant des autorités locales, et, enfin, dispositions de l'article 75 de la loi industrielle) sont en général convenablement observées. Les infractions sont très rares dans la grande industrie; mais, dans la petite industrie, le respect des règlements est moindre. Les plaintes les plus nombreuses se rapportent à la boulangerie, où, non seulement, il n'est pas tenu compte des prescriptions des autorités locales en ce qui concerne les heures de travail, mais encore où les prescriptions touchant la durée des repos sont non avenues. Le besoin se fait de plus en plus sentir de réglementer aussi par une loi les heures de repos dans les confiseries, les hôtels, les restaurants et les maisons de commerce.

(*A suivre.*)

BELGIQUE.

Revue du travail en juin. — La situation continue à être en général très satisfaisante, principalement dans l'*industrie métallurgique* qui a atteint le maximum d'activité. Dans l'industrie textile, la *filature de coton* et celle de la *laine peignée* marchent bien, mais la *filature de la laine cardée* et celle du *lin* sont faibles. Le *tissage du coton* est en légère faiblesse à Gand, mais le tissage de la laine a repris avec une grande intensité dans la région de Verviers, à la suite de la longue « grève des deux métiers. » Les *charbonnages* n'ont pas de chômage, mais les stocks s'augmentent dans les sièges à charbons maigres. La *verrerie* est satisfaite, et la *glacerie* très active.

Il y a eu 12 *grèves* en juin, dont sept commencées en ce même mois. Elles con-

cernaient 500 ouvriers au total. Une seule restait en cours au 1er juillet. Ces chiffres sont les plus bas enregistrés depuis le commencement de l'année.

L'Office du travail a publié le premier volume des *Rapports de l'inspection du travail*. Ces rapports paraîtront désormais annuellement.

Le Sénat a repoussé l'article introduit le mois dernier par la Chambre dans le budget des travaux publics et ordonnant l'inscription du *minimum de salaire* dans les cahiers de charges des adjudications de l'État.

Une loi du 17 juin 1896 accorde à l'ouvrier, nonobstant toute convention contraire, le droit de contrôler les mesurages, pesées, et généralement toutes opérations ayant pour but de déterminer la quantité ou la qualité de l'ouvrage par lui fourni, et ainsi de fixer le *montant du salaire*.

Une loi du 29 juin 1896 ordonne qu'il sera procédé en 1896 à un *recensement général des industries et des métiers* sous la haute direction du Ministre de l'industrie et du travail. Les détails de l'opération et les renseignements à fournir par les particuliers seront déterminés par un arrêté royal ultérieur.

Habitations à bon marché. — Au 31 décembre 1895, 88 sociétés pour la construction d'habitations ouvrières étaient agréées par la *caisse générale d'épargne et de retraite belge*. A cette époque, cette caisse avait avancé 11.508.894 francs à 81 de ces sociétés. Ces prêts se décomposent de la manière suivante :

NATURE DES SOCIÉTÉS.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS ayant reçu des prêts.	SOMMES AVANCÉES.
Société de crédit *a*) anonymes.....	54	9.363.264
———— *b*) coopératives.....	8	938.980
Sociétés immobilières *a*) anonymes...	18	1.186.500
———— *b*) coopératives.....	1	20.150

Au point de vue du taux d'intérêt des avances consenties, le montant total de ces avances se subdivise en 10.297.794 francs à 2 1/2 p. 0/0, et 1.211.100 francs à 3 p. 0/0.

« La préférence marquée que l'on accorde à la forme de sociétés de crédit sur celle de sociétés immobilières prouve que l'idée de rendre l'ouvrier immédiatement propriétaire a prévalu sur celle de ne lui vendre son habitation qu'à la suite de payements périodiques, comprenant le prix du loyer et une certaine quotité destinée à former, au bout d'un terme fixé, le prix d'acquisition de l'immeuble. »

D'autre part, ces sociétés sont bénéficiaires de polices d'assurance mixte souscrites à la caisse d'assurance. On en trouvera le détail à l'article suivant.

La Caisse générale d'épargne et de retraite belge en 1895 (1).

1° CAISSE D'ÉPARGNE.

Le nombre de livrets existant au 31 décembre 1895 s'élevait à 1.145.408, représentant un compte total de 453.429.304 francs. La moyenne du compte, par livret, était de 396 francs.

Depuis vingt ans (1875) les opérations effectuées par la caisse d'épargne ont

(1) D'après le compte rendu officiel des opérations en 1895 (voir à la bibliographie). Voir aussi dans le *Bulletin* de juin les opérations des caisses d'épargne en Grande-Bretagne, en Italie, en Suède et aux États-Unis.

pris, chaque année, de plus en plus d'extension. On peut en juger par le tableau ci-dessous, qui donne le nombre et le montant des versements annuels durant cette période :

ANNÉES.	NOMBRE DE LIVRETS au 31 décembre.	SOLDE TOTAL au 31 décembre.	SOLDE MOYEN par livret.
		francs.	francs.
1875	106.312	44.857.001	421,93
1880	200.565	125.098.287	623,72
1885	444.087	189.061.089	425,73
1890	731.057	325.415.412	445,13
1892	869.947	351.308.338	403.83
1894	1.053.699	427.317.065	405.53
1895	1.145.408	453.429.304	395.86

Les livrets créés en 1895, au nombre de 170.335, se répartissent ainsi qu'il suit, d'après la profession des titulaires :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Ouvriers mineurs, houilleurs	1.697	5	1.702
Ouvriers des autres industries	15.571	3.953	19.524
Journaliers et ouvriers agricoles	13.211	3.000	16.211
Domestiques	2.575	6.647	9.222
Militaires	2.744	//	2.744
Commerçants et détaillants	4.907	1.968	6.875
Professeurs et instituteurs	524	353	877
Fonctionnaires et employés	4.585	451	5.036
Professions libérales	1.452	142	1.594
Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux	940	19	959
Propriétaires, rentiers, personnes sans profession	2.320	12.403	14.723
Enfants mineurs	48.174	41.133	89.307
Livrets pour sociétés diverses	.....	.....	1.561
TOTAUX	98.700	70.074	170.335

Les 1.145.408 livrets existant à la fin de l'année, classés d'après l'importance des sommes, se décomposent en :

					P. 0/0 DU TOTAL du livret.
486.336	livrets	de	1 à	20 francs	42,5
223.691	—	de	20 à	100 francs	19,5
197.941	—	de	100 à	500 francs	17,3
82.853	—	de	500 à	1.000 francs	7,2
81.355	—	de	1.000 à	2.000 francs	7,1
51.732	—	de	2.000 à	3.000 francs	4,5
21.500	—	de	plus de	3.000 francs	1,9
1.145.408					100,0

Le nombre des carnets de rentes inscrites pour le compte des déposants était, au

31 décembre 1895, de 24.087, représentant un capital nominal de 110.014.600 fr.

Le taux moyen de l'intérêt bonifié servi aux déposants a été de 2,72 p. o/o en 1895.

Il s'était monté à 2,81 p. o/o en 1894;
— à 2,81 p. o/o en 1893;
— à 2,80 p. o/o en 1892;
— à 2,87 p. o/o en 1891;

2° CAISSE DE RETRAITE.

Il a été effectué, en 1895, 85.477 versements, pour une somme de 2.354.097 fr. Ce total se compose de 14.859 versements à capital aliéné pour 1.826.856 francs, et de 70.618 versements à capital réservé pour 527.223 francs.

Voici quel a été, pendant les cinq dernières années, le mouvement des versements.

ANNÉES.	NOMBRE des versements.	MONTANT des versements.
		francs.
1891	30.970	1.117.097
1892	45.336	1.580.319
1893	58.882	1.620.280
1894	69.242	1.762.792
1895	85.477	2.354.079

Les progrès accomplis ont été, comme on le voit, des plus considérables. De 1891 à 1895, le nombre des versements annuels s'est accru de 176 p. o/o, et le montant des sommes versées de 111 p. o/o.

Les livrets créés en 1895, au nombre de 5,790, classés d'après la profession des titulaires, se répartissaient de la manière suivante :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Ouvriers mineurs, houilleurs	337	//	337
Ouvriers des autres industries	3.293	64	3.357
Journaliers et ouvriers agricoles	571	16	587
Domestiques	77	90	167
Militaires	4	//	4
Commerçants et détaillants	81	16	97
Professeurs et instituteurs	18	13	31
Fonctionnaires et employés	366	12	378
Professions libérales	94	8	102
Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux	45	2	47
Propriétaires, rentiers, personnes sans profession	65	349	414
Enfants mineurs	156	113	269
TOTAUX	5.107	683	5.790

Au 31 décembre 1895, le nombre de pensionnés en cours était de 2.608, et le montant total des pensions correspondantes de 877.854 francs. La pension moyenne était, par suite, de 337 francs par tête.

Ces rentes se décomposent comme suit :

533	rentes de	12 à 24 francs,	ensemble.....	11.116f
772	— de	24 à 120 francs,	—	46.349
394	— de	120 à 360 francs,	—	90.558
469	— de	360 à 720 francs,	—	247.402
440	— de	720 à 1.200 francs,	—	482.429
2.608				877.854

3° CAISSE D'ASSURANCE.

Les polices d'assurance en cas de décès (assurances mixtes) en cours au 31 décembre 1895 étaient au nombre de 3.719 et représentaient 9.024.105 francs de capitaux assurés.

L'extension des opérations d'assurance conclues par application de la loi du 9 août 1889 sur les habitations à bon marché se poursuit d'année en année, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

ANNÉES.	NOMBRE DE POLICES en cours au 31 décembre.	CAPITAUX en cours au 31 décembre.
		francs.
1892	521	1.377.062
1893	1.520	3.823.033
1894	2.538	6.280.470
1895	3.719	9.024.105

Les 3.719 contrats en cours à la fin de 1895 comprennent 483 contrats de dix ans, 1.131 de quinze ans, 999 de vingt ans et 1.106 de vingt-cinq ans.

D'après l'importance des sommes, ils se divisent en :

Nombre des contrats de moins de 1.000 francs.....	363
——— de 1.000 à 2.000 francs.....	1.008
——— de 2.000 à 3.000 francs.....	1.034
——— de 3.000 à 4.000 francs.....	756
——— de 4.000 francs et plus.....	558

Ces contrats appartiennent à 3.615 assurés, dont voici la classification par professions :

Ouvriers mineurs, houilleurs.....	567
Ouvriers des autres industries.....	2.403
Journaliers, ouvriers agricoles.....	400
Ménagères.....	33
Agents inférieurs d'administration.....	212
TOTAL.....	3.615

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en juin. — L'amélioration signalée les mois précédents se maintient. 3,2 p. o/o de chômeurs dans 109 trades-unions groupant 422.602 membres, contre 3,3 p. o/o en mai et 5,6 p. o/o en juin 1895. Les salaires sont en hausse.

En un jour de la deuxième semaine de juin, l'assistance publique a secouru 318.150 personnes, soit 205 p. 10000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 208 en mai 1896 et 211 en juin 1895.

4,58 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.270 puits de houillères employant 361.652 mineurs, contre 4,88 en mai 1896 et 4,23 en juin 1895.

342 hauts fourneaux en marche à la fin de juin, avec 21.736 ouvriers, contre 346 en mai 1896 et 299 en juin 1895.

95 nouvelles grèves avec 11.000 grévistes dont 22 dans les textiles, 20 dans la construction mécanique, 18 dans le bâtiment et 11 dans les mines. Sur 83 grèves terminées en juin, 46 succès, 23 échecs, 14 transactions.

ITALIE.

La Caisse d'épargne de Bologne et l'assurance contre le chômage (1). — Cette assurance est limitée aux ouvriers du bâtiment et industries annexes, nés et domiciliés dans la ville de Bologne. Elle est volontaire. Les adhérents ont dû faire leur déclaration avant le 15 mai et être âgés de plus de 14 ans.

La cotisation annuelle est de 5 francs après 21 ans et de 3 fr. 30 avant cet âge. Elle doit être payée en une seule fois ou en plusieurs versements régulièrement échelonnés, du 1er juin au 18 octobre.

L'indemnité de chômage est de 0 fr. 60 avant 21 ans et de 1 franc après cet âge.

Elle est payée pendant 40 jours à partir du sixième jour qui suit la cessation de travail, et seulement dans la limite des fonds disponibles. Les payements commenceront à partir du 18 octobre 1896.

L'indemnité est seulement due si le chômage n'est pas imputable à la faute de l'ouvrier, ce qui doit être attesté par un certificat du dernier patron confirmé par 4 ouvriers appartenant à la même profession que le demandeur ou à des professions annexes. L'indemnité n'est pas due non plus si le chômage provient de maladie ou d'accident.

SUISSE.

Les ouvriers du livre (2). — L'Union des ouvriers typographes de la Suisse romane a décidé d'adresser une requête au Conseil fédéral lui demandant d'édicter

(1) *Credito e Cooperazione.*

(2) D'après les renseignements communiqués par le secrétariat ouvrier suisse au Consul général de France à Zurich.

un article de loi spécial pour protéger les ouvriers employés dans l'imprimerie, non visés par la loi sur les fabriques. En particulier, l'association émet le vœu que le travail soit interdit aux femmes dans les imprimeries.

Personnel de l'industrie. — Le rapport des inspecteurs du travail vient de paraître pour 1894-1895. Nous lui empruntons les chiffres suivants relatifs au nombre des industries soumises à la loi sur les fabriques, au nombre d'ouvriers et au nombre de chevaux-vapeur qui y sont employés :

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS industriels (1).	NOMBRE D'OUVRIERS.	USINES POURVUES DE MOTEURS MÉCANIQUES. NOMBRE DE CHEVAUX-VAPEUR.	USINES POURVUES DE MOTEURS MÉCANIQUES. NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.
4.981	200.199	152.714	3.337

Ces mêmes nombres étaient en 1888 de :

3.786	159.543	82.392	2.322

L'accroissement pour 100 pour chaque catégorie de chiffres est donc :

24 p. o/o.	20 p. o/o.	54 p. o/o.	30 p. o/o.

On voit que l'accroissement est beaucoup plus rapide en chevaux-vapeur qu'en nombre d'ouvriers.

Conflit dans la brasserie. — Les ouvriers brasseurs suisses, qui sont organisés depuis quelques années en syndicat, ont obtenu d'importantes concessions de leurs patrons, parmi lesquelles la journée de dix heures, un salaire minimum de 6 fr. 50 ; des allocations pour nourriture et logement, etc.

Mais leur principale revendication, qui était la reconnaissance de leur bureau de placement comme bureau unique a été repoussée.

Récemment encore, un grave conflit s'est élevé entre les ouvriers d'une brasserie et leur patron, les ouvriers exigeant de ce dernier qu'il ne pût prendre d'ouvriers que dans leur bureau syndical. Sur son refus, il fut mis en interdit (boycotté). Là-dessus les patrons brasseurs suisses se sont déclarés solidaires et ont pris les résolutions suivantes :

Au 15 juin :

1° De faire disparaître immédiatement les règlements d'ateliers existants ;
2° De cesser toute relation avec les syndicats ouvriers ;

Au 20 juin :

1° De congédier une partie des ouvriers syndiqués ;
2° De ne pas baisser les salaires payés jusqu'alors.

Logements ouvriers (2). — La Ville de Genève et l'État cantonal viennent de conclure un accord aux termes duquel la Ville doit démolir une partie des vieux quartiers pour y construire, dans un délai de 5 années, six groupes de logements contenant chacun 475 chambres d'un loyer annuel de 100 francs en moyenne, lesdits loyers pouvant être soumis à revision tous les 5 ans. Les nouvelles constructions

(1) L'industrie textile figure à elle seule pour 1.793 établissements, 91.454 ouvriers et 62.327 chevaux-vapeur.

(2) *Labour Gazette.*

seront exemptées d'impôts et l'État garantit la ville de toute perte. Après un délai de 30 ans, les habitations seront vendues, à moins qu'un nouvel accord n'intervienne 2 ans avant l'échéance.

La question du chômage (1). — Le comité central de la fédération des sociétés ouvrières suisses a adopté les résolutions suivantes dans sa séance du 10 février 1896 :

1° La Confédération doit faire dresser, d'après des règles uniformes, une statistique sérieuse du chômage;

2° La Confédération, les cantons et les communes doivent encourager la fondation de bureaux officiels de placement;

3° Les bureaux de placement doivent être soumis au contrôle de l'État;

4° Les bureaux de placement doivent créer des relations régulières entre eux afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande;

5° Ces bureaux doivent adresser aux autorités des rapports périodiques sur les relations existant entre l'offre et la demande, sur le nombre des sans-travail, etc. Ils seront les organes du contrôle pour l'assurance contre le chômage;

6° Il faudrait chercher à adjoindre des chantiers de travail aux stations chargées de donner des secours en nature (natural verpflegung);

7° La Confédération et les cantons doivent subventionner les colonies ouvrières;

8° La question de l'assurance contre le chômage ne peut trouver de solution rationnelle qu'en corrélation avec l'organisation de syndicats professionnels;

9° En attendant, l'asssurance contre le chômage doit être encouragée autant que possible par les autorités cantonales et municipales, d'accord avec les associations professionnelles.

L'assurance contre le chômage à Bâle-ville (2). — Le Gouvernement du canton de Bâle vient de faire paraître le rapport de la Commission chargée par le Grand-Conseil, le 14 mars 1895, d'étudier le projet de loi sur l'assurance contre le chômage.

D'après le projet du Gouvernement, modifié par la Commission, l'administration de l'établissement d'assurance sera confiée à un administrateur et à une commission composée de 9 membres. Le président est désigné par le Conseil du Gouvernement, 3 membres sont élus par les patrons tenus à une cotisation; et 5 par les ouvriers ou ouvrières, tant nationaux qu'étrangers, tenus de s'assurer. Les frais d'administration de la caisse sont supportés par l'État, qui lui alloue en outre une subvention annuelle de 25.000 francs. L'institution couvrirait tout le canton.

Une première difficulté fut de savoir si l'on devait soumettre à la loi les personnes travaillant dans les établissements du canton mais habitant en dehors. Une statistique de décembre dernier montre en effet que sur 10.000 ouvriers travaillant dans le canton, près de 5.300 demeurent en dehors, de telle sorte que, d'après les évaluations de la Commission, pour 1.850 chômeurs par an demeurant dans le canton, on en aurait environ 1.650 domiciliés en dehors.

Devant ces chiffres considérables la Commission, prévoyant trop de difficultés tant dans le contrôle des cotisations que dans celui des chômeurs, a renoncé à comprendre dans l'assurance les ouvriers demeurant au dehors, mais par contre elle y a compris les ouvriers du canton occupés dans les industries du voisinage.

Sont obligés de s'assurer tous les travailleurs non chefs d'industrie, habitant le territoire du canton de Bâle-ville, qui y travaillent dans les industries soumises à la loi fédérale du 23 mars 1877 ou qui y sont occupés dans les constructions ou travaux de terrassement, à partir de l'âge de 14 ans révolus.

(1 et 2) D'après un rapport du Consul de France à Bâle.

Les assurés se divisent en 3 groupes; 1er groupe : les ouvriers des industries soumises à la loi sur les fabriques, qui n'appartiennent pas à l'industrie des constructions; 2e groupe : les ouvriers de la construction, des catégories les moins exposées au chômage régulier; 3e groupe : les autres ouvriers de la construction, dont le travail est subordonné aux conditions climatologiques.

Au point de vue de la cotisation, les assurés sont divisés en 3 classes. 1re classe : ceux dont le salaire hebdomadaire est de 15 francs et au-dessous; 2e classe : ceux dont le salaire hebdomadaire est de 15 à 24 francs inclusivement; et 3e classe : ceux dont le salaire est supérieur à 24 francs.

Les cotisations payées hebdomadairement sont réglées ainsi qu'il suit :

	1re CLASSE.	2e CLASSE.	3e CLASSE.
Pour le 1er groupe.....	10 centimes.	15 centimes.	20 centimes.
Pour le 2e groupe.....	20 —	30 —	50 —
Pour le 3e groupe.....	30 —	45 —	60 —

La cotisation du patron s'élève, pour chacun de ses ouvriers assurés du 1er groupe, à 10 centimes, et des 2e et 3e groupes, à 20 centimes par semaine. Les cotisations sont versées toutes les 4 semaines par les patrons, qui retiennent aux ouvriers la portion qui leur incombe.

Sont dispensés du payement de la cotisation, outre les insolvables, l'ouvrier en chômage fixe ou ayant chômé plus de trois jours par semaine; l'ouvrier malade ou blessé qui ne touche pas son plein salaire en vertu de la loi sur la responsabilité civile; le patron dont l'ouvrier est en chômage.

Tout assuré a droit à l'assistance après un an de cotisation; ceux qui avant de devenir membres ont déjà demeuré un an dans le canton acquièrent ce droit au bout de 6 mois; toutefois l'assistance n'est pas due dans les cas suivants : *a*) si le chômage est la conséquence de la grève, pendant la durée de cette grève; *b*) si le chômage provient de l'abandon volontaire de sa place; *c*) si le chômage est la conséquence d'une conduite de l'assuré, autorisant, d'après les dispositions du droit des obligations et de la loi sur les fabriques, son renvoi immédiat; *d*) quand le manque de travail est la conséquence de la maladie ou d'un accident; *e*) quand l'assuré, au commencement du chômage, a payé à la caisse moins de 26 semaines de cotisation; *f*) quand l'assuré refuse sans motifs sérieux une place de travail qui lui est offerte.

De plus, l'institut de l'assurance ne doit pas offrir aux ouvriers sans travail des places qui sont devenues libres par suite de grève des ouvriers ou de lock-out des patrons.

Dans le cours d'une même année, un membre a le droit d'être secouru pendant 91 jours de chômage. L'assuré sans travail qui accepte une place hors du canton perd sa qualité de membre mais a, par contre, le droit d'obtenir une indemnité pour la route et la nourriture. L'indemnité de route consiste dans le remboursement des frais de voyage de l'ouvrier sans travail et de sa famille, si elle se rend avec lui à l'endroit de sa nouvelle place. Cependant l'indemnité de route n'est accordée que jusqu'à une distance de 200 kilomètres au maximum. L'indemnité de nourriture est de 1 franc par jour de voyage pour l'assuré lui-même et de 50 centimes pour chaque autre membre de sa famille. Il n'est pas alloué d'autres frais (pour déménagement).

Un assuré qui dans le cours d'une année a reçu pendant 50 jours ou plus longtemps le secours de chômage n'a, l'année suivante, droit à recevoir des secours de la caisse que si, à compter du jour où il a reçu le dernier secours, il a été occupé 26 semaines au moins et s'il a pendant le même temps payé des cotisations à

la caisse de l'établissement d'assurance. Pour favoriser les ouvriers sans travail, une période de secours se répartissant sur deux années sera comptée comme tombant entièrement dans la première année.

Les ouvriers sans travail qui reçoivent des secours d'une assurance contre la maladie ou les accidents n'ont aucun droit, pendant la durée de ce secours, à être assisté par l'établissement de l'assurance-chômage. Les membres qui, par suite de rallentissement du travail, touchent la moitié ou un peu plus de la moitié de la moyenne de leur salaire ne doivent pas être considérés comme étant en chômage. Par contre, tous ceux qui touchent moins de la moitié de leur salaire ont droit aux deux tiers du secours des ouvriers sans travail.

Le montant des secours accordés est réglé de la façon suivante : l'institut d'assurance accorde aux assurés de la 1re classe de salaire, en cas de chômage : *a*) un secours quotidien de 80 centimes au membre non marié ou veuf ou à la veuve sans enfants au-dessous de 14 ans ou à la femme mariée; *b*) un secours quotidien de 1 fr. 20 au veuf avec un ou plus d'un enfant au-dessous de 14 ans ou à l'homme marié sans enfant ou avec un enfant au-dessous de 14 ans en tant que sa femme n'occupe pas, en même temps, une place de travail qui lui donne une occupation régulière, complète, quotidienne, ou ne reçoit pas elle-même un secours; dans lesquels derniers cas, l'homme marié ne reçoit que 80 centimes; *c*) un secours quotidien de 1 fr. 50 à l'homme marié avec plus d'un enfant au-dessous de 14 ans, en tant que sa femme n'a pas, en même temps, une place de travail lui donnant une occupation régulière, pleine, journalière ou ne reçoit pas elle-même un secours de chômage, dans lesquels derniers cas l'homme marié ne reçoit que 1 fr. 20.

Dans la 2e classe, les secours sont réglés pour les catégories *a*, *b* et *c*, à 0 fr. 90, 1 fr. 40, 1 fr. 70 ou 1 fr. 40; et pour la 3e classe, à 1 franc, 1 fr. 50, 2 francs ou 1 fr. 50.

D'après les prévisions établies, le compte des recettes et des dépenses de l'institution sera le suivant :

	RECETTES.	DÉPENSES.
	francs.	francs.
1er groupe	96.886	52.584
2e groupe	23.715	35.437
3e groupe	36.340	48.825
	156.941	136.846

Le 1er groupe donne un excédent de recettes sur les dépenses. Les deux derniers groupes donnent un déficit, qui sera couvert par la contribution de l'État, fixée à 25.000 francs, et l'excédant de recettes du 1er groupe sera versé au fonds de réserve.

Le fonds de réserve sera alimenté par les excédents généraux de recettes, s'il s'en produit, jusqu'à ce qu'il ait atteint 200.000 francs. Dès que ce chiffre sera obtenu, le conseil de Gouvernement présentera au Grand-Conseil des propositions pour diminuer les cotisations des assurés et des patrons ou pour développer davantage les services à rendre par l'établissement. Si l'on constate un déficit à la fin de l'année, il sera tout d'abord couvert par le fonds de réserve. Si ce dernier ne suffit pas, l'État fera les avances nécessaires à l'établissement contre un intérêt fixé d'après les circonstances. Sitôt qu'il se présentera un déficit ou dès que l'excédent du compte de l'année ne suffira pas à alimenter suffisamment le fonds de réserve, le conseil du Gouvernement présentera au Grand-Conseil les projets nécessaires pour augmenter les cotisations des assurés, des patrons et de l'État. Les cotisations des assurés ne peuvent pas être élevées seulement de leur côté.

L'État n'est pas tenu directement pour les obligations de l'établissement d'assurance.

L'assurance obligatoire contre le chômage à Saint-Gall (1895-1896) (1). — On trouvera ci-dessous quelques renseignements récemment recueillis à Saint-Gall sur le fonctionnement de cette assurance depuis le 1er juillet 1895, date de l'inauguration du service, jusqu'au 31 mars 1896 (2).

Inscription et statistique des assurés. — Au 31 décembre 1895, on avait inscrit 3.430 assurés, et 155 condamnations avaient été prononcées contre des personnes obligées à l'assurance, qui ne s'étaient pas fait inscrire malgré deux invitations successives. Sur les 3.430 assurés inscrits, du 1er juillet au 31 décembre, 530 avaient, avant cette dernière date, quitté la commune, étaient morts ou avaient, pour une raison quelconque, cessé d'être obligés à l'assurance. Il ne restait donc, au 31 décembre 1895, que 2.900 assurés tenus à payer les cotisations. Au commencement d'avril 1896, le nombre des inscrits s'élevait à 3.755. Mais, sur ces 3.755, 800 avaient cessé d'être obligés à l'assurance. Le nombre des assurés tenus à payer leur cotisation était, par suite, de 2.955. On estime à 300 ou 400 le nombre des personnes soumises à l'assurance et non encore inscrites.

Chaque assuré reçoit un livret sur lequel sont indiqués : son état civil, domicile, lieu de naissance, profession, salaire journalier, la page du grand livre sur laquelle il est inscrit et le numéro qui lui a été donné. Le livret contient des cases divisées par mois et semaines destinées à recevoir les timbres représentant les cotisations hebdomadaires; des feuilles réservées au compte des indemnités de chômage, avec observations, et enfin le texte de la loi cantonale du 19 mai 1894 et des statuts de la caisse d'assurance. L'assuré qui quitte la commune doit remettre son livret aux autorités municipales.

Les 3.430 assurés inscrits au 31 décembre 1895 se répartissent ainsi :

A. Au point de vue de la nationalité, 2.193 sujets suisses dont 961 du canton de Saint-Gall et 1.237 étrangers ;

B. Au point de vue de la profession :

Travailleurs du bâtiment	813
Journaliers, manœuvres, hommes de peine	472
Commis, écrivains, surveillants	299
Travailleurs du vêtement	283
Travailleurs de l'alimentation	198
Dessinateurs	151
Garçons de ferme et autres	144
Travailleurs du livre	144
Domestiques	133
Commissionnaires	88
Ouvriers du chemin de fer	76
Apprêteurs	61
Professions diverses	568
TOTAL	3.430

(1) Extraits d'un article de M. Raoul Jay dans la *Revue politique et parlementaire.*

(2) Cf. Raoul Jay, *L'Assurance obligatoire contre le chômage dans le canton de Saint-Gall.* (*Revue politique et parlementaire, août 1894*). — *L'Assurance obligatoire contre le chômage de la commune de Saint-Gall* (*Revue politique et parlementaire, octobre 1895*). — *Bulletin de l'Office du travail, novembre 1894 et septembre 1895.*

C. Sur les 3.430 inscrits, on comptait 1.901 domiciliés, 753 résidents suisses, 702 résidents étrangers et 74 citoyens de Saint-Gall ;

D. 1.678 étaient mariés, 1.666 célibataires, 70 étaient veufs et 16 divorcés ;

E. D'après l'article 7 des statuts, les assurés doivent être classés dans trois catégories distinctes, suivant que leur salaire est inférieur ou égal à 3, 4 ou 5 francs. — Des 3.430 inscrits au 31 décembre 1895, 2.412 étaient rangés dans la première catégorie, 920 dans la seconde, 98 dans la troisième.

Payements des indemnités. — D'après la loi du 19 mai 1894, aucun assuré n'a droit au secours en cas de chômage, s'il n'a payé au moins six mois de cotisation (1). C'est donc seulement à partir du mois de janvier que des secours ont pu être réclamés. Le registre des sans travail a été ouvert le 2 janvier. Du 2 janvier au 31 mars, 387 assurés y ont été inscrits; sur les 387, 28 ont presque immédiatement trouvé du travail, 359 seulement ont donc touché des indemnités. Des appels sont faits chaque jour à des heures annoncées la veille. Le payement des indemnités a lieu le samedi, et il est alloué à chaque ouvrier sans travail autant d'indemnités (2) journalières qu'il a de fois répondu à l'appel pendant la semaine.

Voici quelles ont été, du 2 janvier au 31 mars, les sommes payées chaque samedi et le nombre des assurés entre lesquels ces sommes ont été réparties.

	SOMMES.	COPARTAGEANTS.
11 janvier	966f 60c	62
18 —	2.038 85	153
25 —	1.494 80	138
1er février	1.924 85	165
8 —	2.168 40	196
15 —	2.188 85	214
22 —	1.971 20	194
29 —	1.858 15	185
7 mars	1.768 50	177
14 —	1.635 70	170
21 —	1.101 30	126
28 —	497 30	63

Soit, pour les 3 mois, un total de 19.614 fr. 50. Nous savons que le nombre des participants a été de 359. Ce serait une moyenne d'environ 54 fr. 60 par tête.

Les 387 ouvriers sans travail (du 1er janvier au 31 mars) se répartissent ainsi qu'il suit :

A. Au point de vue de la nationalité : Suisses, 276; étrangers, 111 ;

---

(1) Les résidents étrangers, c'est-à-dire non domiciliés, ne peuvent réclamer de secours qu'après avoir payé les cotisations pendant douze mois.

(2) D'après l'article 11 des statuts, l'indemnité s'élève par jour à 1 fr. 80 pour une cotisation hebdomadaire de 15 centimes, correspondant au salaire de 3 francs; 2 fr. 10 pour une cotisation de 20 centimes (4 fr. de salaire), et 2 fr. 40 pour la cotisation de 30 centimes (5 fr. de salaire).

B. Au point de vue de la profession :

Journaliers, hommes de peine	198
Travailleurs du bâtiment	105
Commissionnaires	16
Travailleurs du vêtement	13
Commis	9
Travailleurs du livre	6
Domestiques	5
Apprêteurs	4
Dessinateurs	3
Professions diverses	28
TOTAL	387

C. 270 étaient mariés, 89 célibataires, 26 veufs et 2 divorcés.

Cotisations et subvention communale. — Les ressources de la caisse d'assurance se composent, on le sait, des cotisations des assurés et des subventions de la commune.

Le payement de la cotisation est constaté par l'apposition sur le livret de timbres représentant les cotisations hebdomadaires de 15, 20 et 30 centimes, correspondant aux salaires de 3, 4 et 5 francs. Ces timbres sont apposés et oblitérés par les employés du bureau d'assurance. Des timbres constatent également la situation des assurés dispensés de payer leur cotisation comme malades ou sans travail.

Voici le tableau des cotisations reçues pendant chacun des neuf premiers mois :

Juillet	1.535f 75c	Décembre	1.780f 15c
Août	2.394 80	Janvier	2.545 15
Septembre	1.326 30	Février	1.344 10
Octobre	2.082 65	Mars	1.626 60
Novembre	1.767 45		

Au total, 16.402 fr. 95, du 1er juillet au 31 mars 1896. Ces chiffres montrent avec quelle irrégularité les cotisations sont payées.

Aujourd'hui, on compte encore environ 1.300 assurés débiteurs de tout ou partie des primes échues jusqu'à la fin de février, pour une somme d'environ 4.000 francs. La loi permet de faire condamner les retardataires à l'amende, mais on n'a pas, jusqu'à présent, fait usage de cette faculté.

La subvention de la commune est de 2 francs par assuré. Elle montera donc cette année à 6.000 francs. Sur cette somme, 4.000 francs ont été déjà versés.

« Cette subvention permettra, semble-il, d'équilibrer le budget de cette année. Mais, si l'on veut juger exactement la situation financière, il ne faut pas oublier que les étrangers non domiciliés, n'ayant pas encore payé pendant 12 mois les cotisations statutaires n'ont pu cette année réclamer de secours à la caisse d'assurance.

« En somme ceux qui ont suivis de près le fonctionnement de la caisse d'assurance de Saint-Gall estiment que l'institution nouvelle peut rendre d'utiles services, mais à la condition que l'Administration soit assez simplement et fortement organisée pour pouvoir distinguer et écarter les paresseux, les ivrognes, etc. Ce résultat n'aurait pas été jusqu'à présent suffisamment atteint. Ils voudraient qu'un médecin soit adjoint au bureau d'assurance; l'expérience semble, en effet, avoir démontré que beaucoup de ceux qui ont reçu des secours de la caisse d'assurance contre le chômage étaient, en réalité, physiquement hors d'état de faire un travail rémunérateur et auraient dû être renvoyés aux institutions chargés de l'assistance des malades ».

Les accidents du travail en 1893 et 1894 (1). — Nous extrayons des rapports officiels des inspecteurs fédéraux suisses des fabriques (2) les renseignements suivants sur les accidents survenus en 1893 et en 1894 dans les établissements soumis à l'inspection :

	NOMBRE DES OUVRIERS occupés dans les établissements.	NOMBRE DES ACCIDENTS déclarés.	PROPORTION par 1.000 OUVRIERS.
Année 1893	200.199	7.670	38,3
Année 1894	200.199	8.442	42,2

Les proportions indiquées pour les années 1891 et 1892 étaient, respectivement, de 37,0 p. 1.000 et 39,6 p. 1.000. On voit que la fréquence annuelle des accidents qui parviennent à la connaissance des inspecteurs n'a pas sensiblement varié depuis quatre ans et se maintient aux environs de 40 accidents par 1.000 ouvriers et par an. Jusqu'à présent ce taux moyen de 40 p. 1.000 n'a pas encore été atteint, pour l'ensemble des industries, dans les statistiques allemande et autrichienne qui enregistrent les accidents déclarés en vertu des lois d'assurance obligatoire. On peut en conclure que la déclaration des accidents est, en Suisse, suffisamment complète et qu'elle embrasse des incapacités de travail même légères.

Le nombre des *cas de mort* s'est élevé à 45, en 1893, et à 54, en 1894. Ces chiffres correspondent aux proportions de 0,22 et 0,27 cas par 1.000 ouvriers. La proportion était de 0,17 p. 1.000 en 1892 et de 0,19 p. 1.000 en 1891.

Par branches d'industries, on a recueilli les chiffres ci-dessous :

BRANCHES D'INDUSTRIE.	NOMBRE PAR 1.000 OUVRIERS des accidents déclarés.		DURÉE MOYENNE DE TRAITEMENT par accident déclaré.	
	Année 1893.	Année 1894.	Année 1893.	Année 1894.
			jours.	jours.
Industrie textile	14,5	15,1	25,9	24,3
Industrie des cuirs et des peaux	26,9	30,6	19,0	20,1
Industries alimentaires	42,7	46,3	21,9	25,3
Industrie chimique	94,5	100,2	20,2	21,9
Industries polygraphiques et fabrication du papier	36,0	34,1	20,2	19,1
Travail du bois	74,2	90,6	23,8	21,4
Industrie des métaux, construction de machines et appareils	92,3	100,4	19,0	18,4
Horlogerie, bijouterie	11,4	12,0	17,1	17,0
Briqueterie, tuilerie, poterie, verrerie	61,2	72,8	21,2	18,3

Pour l'ensemble des industries, *la durée moyenne de traitement,* par accident, a été de 21 j. 6, en 1893, et de 20 j. 2, en 1894. Les *indemnités* payées aux victimes ou

(1) Les accidents en 1891 et 1892 ont fait l'objet d'un article antérieur. (Voir Bulletin, n° d'août 1895.)
(2) Rapport des inspecteurs fédéraux des fabriques concernant leurs fonctions pendant les années 1894 et 1895. (Voir la bibliographie).

à leurs ayants droit par les patrons et les diverses sociétés ou caisses d'assurances s'élèvent à 1.272.000 francs, en 1893, et à 1.217.000 francs, en 1894. *L'indemnité moyenne*, par accident, se monte par conséquent à 166 francs (1893) et à 144 francs (1894).

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE JUIN 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Chômage légal. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet d'interdire le travail du dimanche, présentée par M. de Baudry d'Asson, le 17 mars 1896 (doc. parl. n° 1852 ; *J. O.*, p. 315). — Lue dans la première séance du 17 mars (*J. O.*, p. 528). Urgence demandée et rejetée. Renvoi à la 19e commission d'initiative parlementaire. Rapp. somm. Paul Hayez, concluant au rejet de la proposition, déposé le 11 juin 1896 (doc. parl. n° 1930 ; *J. O.*, p. 459).

Salaires. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour but d'interdire aux chefs d'industrie ou de commerce, aux administrations privées ou publiques, d'imposer à leurs **employés, ouvriers ou apprentis**, des **amendes**, des **retenues** ou des **mises à pied** ayant pour conséquence une **diminution de salaire**, présentée par MM. Toussaint, Faberot, etc., le 26 juin 1896 (doc. parl. n° 1966 ; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la commission du travail.

Participation aux bénéfices. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 1er de la loi du 1er août 1893, d'autoriser l'action de 25 francs et de faciliter la participation aux bénéfices, présentée par MM. Georges Graux et Méline, le 26 octobre 1895 (doc. parl. n° 1579 ; *J. O.*, p. 1429). — Urgence déclarée le 18 novembre 1895. — Renvoyée à la commission spéciale nommée le 26 novembre 1895. Rapp. G. Graux, déposé le 22 juin 1896 (doc. parl. n° 1950 ; *J. O.*, p.)

Gratuité du pain. — *Chambre.* — Proposition de loi tendant à autoriser l'organisation de la gratuité du pain par les municipalités, présentée par MM. Clovis Hugues, etc., députés, le 30 janvier 1896 (doc. parl. n° 1763 ; *J. O.*, p. 43). — Renvoyée à la 18e commission d'initiative parlementaire. — Rapp. somm. Noël, concluant négativement, déposé le 30 juin 1896 (doc. parl. n° 1973 ; *J. O.*, p.).

Caisse de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Sénat.* — Propositions de lois adoptées par la Chambre, transmises au Sénat le 24 mars 1896 (doc. parl. n° 92 ; *J. O.*, p. 444). — Renvoi à la commission des caisses de retraites des ouvriers mineurs. — Rapp. Cuvinot, le 30 juin 1896 (doc. parl. n° ; *J. O.*, p.). — [Voir *Bull.*, février, p. 128, et avril, p. 256].

Travail des enfants et des femmes. — Proposition de loi portant modification à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, présentée par M. Lecomte, sénateur, le 14 novembre 1893 (doc. parl. n° 2 ; *J. O.*, p. 708). — (doc. parl. n° 2 rectifié ; *J. O.*, p.). — Rapp. somm. Lecomte, 4 déc. 1893 (doc. parl. n° 16 ; *J. O.*, p. 726). — Prise en consid., 14 déc. 1893. — Rapp. Lecomte, 27 février 1894 (doc. parl. n° 34 ; *J. O.*, p. 77). — Première délibération : 8 et 13 mars, 24 avril, 11 et 12 juin 1894. — Deuxième délibération : 10 et 13 juillet 1894. — Transmission à la Chambre, 20 juillet 1894 (doc. parl. n° 864 ; *J. O.*, p. 1180). — Renvoyée à la commission du travail. — Rapp. Dron, 28 décembre 1895 (doc. parl. n° 1724 ; *J. O.*, p.). — Première délibération : 11, 15, 16 et 22 juin. Urgence déclarée le

BIBLIOGRAPHIE.

(Suite.)

ÉTATS-UNIS. — DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Résultat du 2e recensement décennal (1890). — L'industrie des transports. 1re partie. Transports terrestres.* (1 vol. in-4° de 867 pages. Washington, 1895; Government print. office.) Voir spécialement la statistique du personnel des chemins de fer (p. 130-137) et celle du personnel des tramways urbains (p. 756-781).

——— *Statistique de l'agriculture* (606 pages). *L'irrigation agricole dans l'Ouest* (283 pages). *Statistique de la pêche* (37 pages). (3 rapports réunis en un seul volume in-4°. Washington, 1895; Government printing office). Le premier rapport fournit une statistique complète de l'agriculture, de l'horticulture et de la viticulture. Dans le deuxième, on trouve des renseignements détaillés sur l'irrigation agricole, examinée d'abord en général puis successivement dans les divers États de l'Ouest qui en font le plus usage. Le troisième rapport fournit des chiffres précis sur *le personnel*, le capital et les produits des diverses industries piscicoles de l'Atlantique, des grands lacs, de l'intérieur et du Pacifique : pêche de la morue, du homard, du maquereau, du hareng, de la baleine, des huîtres et des éponges; pêches diverses.

——— *Démographie et statistique sociale. 3e partie; statistique des décès* (1 vol. in-4° de 1051 pages. Washington, 1894; Government printing office).

DOMINION DU CANADA. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Les industries mécaniques et manufacturières du Canada classées par groupes.* (1 broch. in-8° de 17 pages. Ottawa, 1896; Dawson, imp.) [Comparaison des statistiques du recensement de 1891 et de 1881.]

FINLANDE. — BUREAU DE STATISTIQUE OFFICIELLE. — *Compte-rendu de l'état de l'assurance en Finlande en 1894.* (1 vol. broch., in-8°, de 124 pages. Helsingfors, 1895; Keyser-liga senatens tryckeri.)

FRANCE. — ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE FRANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — *Instruction sur les scieries mécaniques et les usines à travailler le bois.* (1 broch. in-8° de 72 pages. Paris, 1896, au siège de l'Association, 3, rue de Lutèce). Instructions détaillées sur les mesures à prendre pour protéger la sécurité des ouvriers. Description, avec figures, des meilleurs dispositifs de protection en usage.

GRANDE-BRETAGNE. — LABOUR DEPARTMENT DU BOARD OF TRADE. — *Second annual report on changes in wages and hours of labour in the united Kingdom.* (1894) (1 vol. in-8° de 343 pages, Londres, 1896; Eyre et Spottiswoode, imp.) Statistique des changements survenus dans les salaires et heures du travail des ouvriers du Royaume Uni en 1894, avec chiffres provisoires pour 1895. Nous donnerons dans un prochain *Bulletin* divers extraits de cet intéressant travail.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — BUREAU CENTRAL GRAND-DUCAL DE STATISTIQUE. — *Contribution à la statistique du grand-duché de Hesse* (1 broch. in-4° de 60 pages, Darmstadt, 1896; G. Jonghaus, édit.) Entreprises de culture technique. — Comparaison des recettes et des dépenses du grand-duché pendant l'exercice 1888-1889. — Statistique des affaires de la juridiction contentieuse ordinaire devant les cours et tribunaux du grand-duché, en 1895.

Le Rédacteur en chef, Gérant, LECLERC DE PULLIGNY.

3e année. — N° 8. Le N° : 20 centimes. Août 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le commerce extérieur de la France pendant les six premiers mois de l'année marque le progrès continu des transactions avec l'étranger; l'exportation des objets fabriqués, notamment, a progressé de 7 p. 0/0 environ et, de fait, un certain nombre d'industries ont eu, depuis un an, une activité très satisfaisante, grâce en partie aux commandes livrées à l'étranger. Cependant les commandes transmises des États-Unis semblent s'être arrêtées, et certaines industries, celles de la laine, de la soie, de la ganterie, en particulier, voient leur prospérité de nouveau compromise.

Les industries du fer et de l'acier ont pris un véritable essor et sont très actives. La situation de la verrerie semble s'améliorer. Dans les industries du cuir on ne voit encore aucun progrès.

Parmi les 450 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 115,000 adhérents, qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 juillet, la proportion des ouvriers en chômage a été de 7 p. 0/0. 19 p. 0/0 des syndicats groupant 9 p. 0/0 des syndiqués jugent que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 57 p. 0/0 des syndicats comprenant 75 p. 0/0 des adhérents ne signalent pas de variations; et 24 p. 0/0 des syndicats avec 16 p. 0/0 des adhérents trouvent qu'il y a moins de travail que l'année dernière. Par rapport au mois précédent, il y aurait, dans l'ensemble, plutôt un léger ralentissement de l'activité.

Dans beaucoup de localités, il y a eu diminution du prix du pain, mais les prix du vin, des légumes sont généralement plus élevés que l'année dernière.

SITUATION GÉNÉRALE.

Forêts. — Il n'y a plus de travail en forêts, mais les bûcherons sont très occupés en ce moment à la moisson.

Mines de combustibles. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire du Comité des houillères, portent sur plus de 100.000 ouvriers, soit les

3/4 du personnel ouvrier des exploitations. Dans le courant du mois de juillet, le nombre moyen de jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous :

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS. 1	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction. 2	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE. moins de 3 jours. 3	de 3 à 4 jours. 4	de 4 à 5 jours. 5	de 5 à 6 jours. 6	6 jours ou davantage, travail plein. 7
		p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
Nord et Pas-de-Calais....	5.75	"	"	1	51	48
Loire.....	5.60	"	"	"	53	47
Bourgogne et Nivernais et Vosges méridionales...	5.95	"	"	"	19	81
Gard et Hérault.....	5.40	"	"	"	79	14
Tarn et Aveyron.....	5.75	"	"	"	27	73
Bourbonnais, Creuse, Auvergne.....	5.90	"	"	1	28	71
Provence (lignites).....	3.90	"	100	"	"	"
ENSEMBLE pour la France.	5.70	"	1	2	48	49

Pendant les six premiers mois de l'année courante, le chiffre de l'extraction de la houille dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais a surpassé de 7 p. o/o le chiffre de l'année dernière. Les importations de houille ont été un peu supérieures à celles de l'an dernier, mais inférieures à celles de l'année précédente.

CARRIÈRES. — Extraction toujours active dans les carrières de pierre. A signaler le progrès de l'exportation des ardoises.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — L'exportation des sucres bruts indigènes continue à progresser; de 36 millions de kilogrammes, durant le premier semestre 1894, elle est passée à 61 en 1895 et à 95 cette année; au contraire, l'exportation des raffinés et vergeoises a diminué : 61 millions de kilogrammes, importation déduite, en 1894; 65, en 1895; 56, en 1896. L'importation des sucres coloniaux étrangers, qui avait été de 32,7 millions de kilogrammes, en 1894, est passée à 11,2, en 1895, et à 16,6 en 1896 l'importation des coloniaux français est en progrès.

La DISTILLERIE voit ses prix se relever un peu; l'importation nette des mélasses qui était tombée de 44,4 millions de kilogrammes, en 1894, à 28, en 1895, est revenue à 34,7 en 1896. L'exportation des eaux-de-vie et liqueurs, tombée à 22 millions de francs durant les six premiers mois de l'année dernière, s'est relevée à près de 24 cette année. Les vins ont aussi donné lieu à une exportation croissante par rapport à l'an dernier; l'exportation des vins de Champagne notamment a été de 88.000 hectolitres contre 73.000 l'an dernier. Notons ici que l'importation des raisins secs pour la fabrication des vins artificiels, qui était tombée de 13,5 millions de kilogrammes en 1894 à 0,38 en 1895, s'est relevée à près de 19 en 1896.

L'importation des bières étrangères est toujours en diminution : exportation déduite, 45.000 hectolitres contre 48.000 l'an dernier et 61.000 l'année précédente. L'importation du cacao progresse très légèrement.

L'exportation du beurre augmente régulièrement; les admissions temporaires de grains donnent un chiffre de 4.762.213 quintaux cette année, contre 3.702.941 l'an dernier. Tous ces chiffres révèlent en somme une activité en progrès dans les industries nationales.

Pour les ouvriers de l'alimentation, situation sans changement depuis le mois dernier; plus d'ouvrage que l'année dernière pour les boulangers à Saint-Étienne; Bordeaux, Orléans, Rochefort; situation plus défavorable, au contraire, pour les cuisiniers du Havre.

Produits chimiques. — L'importation des huiles brutes de pétrole est sans variation sensible, mais l'importation des huiles raffinées et essences est tombée de 225.000 hectolitres, en 1894, à 160.000, en 1895, et 116.000, en 1896, aussi les ouvriers en raffinerie jugent-ils la situation du travail meilleure que l'an dernier. Mais le pétrole fait une concurrence très dure aux autres modes d'éclairage et en particulier à la bougie; l'exportation des bougies est en diminution, de même la consommation intérieure.

L'exportation des couleurs et des teintures dérivées de la houille est en progrès très sensible depuis trois ans.

Caoutchouc. — L'importation nette du caoutchouc et et de la gutta bruts a passé de 1.3 millions de kilogrammes, en 1894, à 0.7, en 1895, et 1.5, en 1896; il y a aussi augmentation de l'importation du caoutchouc en feuilles et l'exportation des tissus de caoutchouc a augmenté. L'importation des toiles cirées s'accroît plutôt et les ouvriers trouvent défavorable la situation de cette industrie.

Papier. — L'importation de la pâte de bois a diminué de 58.5 millions de kilogrammes, en 1894, à 56.5, en 1895, et 54.1, en 1896; cela tient sans doute à ce que les fabriques françaises fabriquent de plus en plus leur pâte elles-mêmes, car l'exportation du papier est en progrès; importation déduite, on trouve 5,8 millions de kilogrammes en 1894, 6.3 en 1895, et 7.4 en 1896; il y a progrès aussi pour les papiers de tenture.

Industries du livre. — L'exportation des livres imprimés en langue française qui était descendue de 6.1 millions de francs en 1894, à 5.8 en 1895, est remontée à 6.5 en 1896, tandis qu'au contraire l'importation des mêmes objets, qui avait augmenté de 1.868.000 francs en 1894, à 2.045.000 en 1895, s'est légèrement abaissée à 2.025.000, en 1896. L'exportation des livres en langues étrangères ou mortes a doublé par rapport à 1894.

Chez les typographes et lithographes, il y a eu plus de travail à l'approche des vacances avant la distribution des prix, mais, depuis, on est entré en morte-saison chômage plutôt supérieur à celui du mois dernier. 23 p. o/o des syndicats groupant 13 p. o/o des syndiqués estiment le travail plus actif que l'an dernier à la même époque; 63 p. o/o des syndicats avec 74 p. o/o des adhérents le tiennent pour équivalent; et 14 p. o/o des syndicats avec 13 p. o/o des adhérents le jugent plus faible.

La situation est jugée meilleure à Beauvais, Arras, Salins (Jura), Auxerre, Cusset (Allier), Perpignan, Rochefort, Angoulême, Limoges, Nantes, Saint-Brieuc, Caen, Rouen; plus mauvaise à Paris, Valenciennes, Reims, Saint-Étienne, Bordeaux, Laval, Le Mans.

Cuirs et peaux. — L'importation nette, exportation déduite, des grandes peaux est passée de 8 millions de kilogrammes, en 1894, à 1.3 en 1895 et 11 en 1896; au contraire, l'importation des peaux de mouton est descendue de 7.4 millions de kilogrammes, en 1894, à 3.1 en 1895, et en 1896 il y a eu un léger excédent d'exportation; pour les peaux de chevreau et d'agneau les variations ont été moins accentuées; pour les autres peaux, enfin, l'importation a augmenté.

L'importation des chaussures a diminué et l'exportation qui atteignait 14 millions de francs en 1894 a passé à 10 millions en 1895, pour se relever à 12.5 en 1896. Dans la ganterie, l'exportation n'a pas cessé d'augmenter; 16 millions de francs en 1894, 23 en 1895, 24 en 1896.

Dans les diverses industries du groupe des cuirs et peaux cependant la situation se présente comme bien plus mauvaise que l'année dernière; cela semble dû d'abord à la baisse des cours qui a suivi la hausse, les matières premières ayant souvent été acquises au moment de la hausse; puis le commerce achète le moins possible à cause de l'incertitude sur le mouvement des prix; enfin, dans la tannerie, dans la fabrication des chaussures, l'emploi des procédés mécaniques se généralise de plus en plus, la capacité de production des fabriques augmente plus vite que les débouchés et l'emploi de la main-d'œuvre se restreint. Les fabriques de chaussures ont peu de commandes pour l'hiver, à cause des stocks invendus durant l'hiver si peu rigoureux de l'année dernière. Les fabriques de gants voient avec inquiétude l'écoulement de leurs produits aux États-Unis devenir un peu plus difficile; l'exportation dans ce pays, qui avait atteint le poids de 124.600 kilogrammes durant les six premiers mois de l'année dernière (47.000 seulement il est vrai l'année précédente), s'est abaissée à 94.500 cette année.

Dans ces diverses industries, et surtout dans la fabrication des chaussures et la ganterie, la situation est jugée en général par les patrons et les ouvriers plus mauvaise que l'an dernier.

Textiles. — L'importation nette (exportation déduite) du lin teillé a été, durant le premier semestre de cette année, de 54.4 millions de kilogrammes contre 44.7 l'an dernier et 39,4 l'année précédente; celle du chanvre décroit légèrement; celle du jute et du phormium a passé de 32.7 millions de kilogrammes en 1894 à 49 en 1895 et 46.7 en 1896; celle du coton en laine a passé de 108 millions de kilogrammes en 1894 à 112 en 1895 et 91 en 1896; celle des laines en masse de 142 millions de kilogrammes en 1894 à 120 en 1895 et 157 en 1896; celle des cocons a été de 263.000 kilogrammes alors que l'an dernier il y avait un excédent d'exportation de 248.300 kilogrammes et l'importation des soies grèges a peu varié.

Ces divers chiffres donnent à penser qu'en général les industries textiles ont demandé beaucoup de matières premières et leur activité aurait été en effet très grande si l'arrêt des commandes des États-Unis n'avait vivement inquiété le marché.

L'exportation des fils de lin, chanvre, jute, a sensiblement décru depuis trois ans; celle des fils de laine va au contraire toujours en augmentant et l'importation des fils de coton est encore descendue de 2.3 millions de kilogrammes en 1894 et 1895 à 1.8 en 1896.

L'exportation des tissus de lin, chanvre, jute, a peu varié durant les trois dernières années et reste supérieure à celle des années précédentes, si l'on retranche chaque fois l'importation; l'exportation nette des tissus de coton est plutôt en légère décroissance; celle des tissus de laine est passée de 10.8 millions de kilogrammes en 1894 à 16 en 1895 et 13.8 en 1896; celle des tissus de soie a légèrement augmenté de 1.7 en 1894 et 1895 à 1.8 en 1896, toujours pendant les six premiers mois de l'année. L'importation des draps est en décroissance de 1.764.000 kilogrammes en 1894 à 1.579.400 en 1895 et 1.485.000 en 1896, tandis que l'exportation augmente de 5.3 millions de kilogrammes en 1894 à 6.9 en 1895 et 7.1 en 1896; les étoffes de pure laine pour habillement donnent lieu aussi à un accroissement d'exportation même aux États-Unis. Les affaires avec

ce dernier pays semblent cependant devenir difficiles et l'industrie lainière, qui avait repris une grande activité, est en ce moment quelque peu paralysée par la crainte d'un nouveau changement du régime économique de l'Amérique du Nord.

C'est surtout dans l'industrie de la soie et dans la rubanerie que le travail s'est ralenti depuis quelque temps malgré l'accroissement continu de l'exportation; après une extrême activité l'année dernière, les variations de la mode ont amené en ce moment une morte-saison assez rigoureuse dans la région de Saint-Étienne.

Les tissages à la main sont en général toujours bien pourvus de travail pour le moment. Dans la teinturerie, la situation est jugée peu favorable dans la région du sud-est; il en est de même dans la passementerie, l'exportation décroît pour les articles soie et croît pour les articles laine.

Dans la bonneterie, les dentelles mécaniques, les tulles, situation stationnaire.

Dans les industries du vêtement l'activité s'est ralentie depuis le mois dernier; l'exportation a augmenté par rapport à l'année dernière. Les fabricants de chapeaux de feutre qui étaient en morte-saison voient le travail reprendre pour les commandes d'hiver. Le commerce extérieur de ce genre d'articles subit peu de variation; mais, en ce qui concerne les chapeaux de paille, l'importation diminue et l'exportation est passée de 3 millions de francs durant le premier semestre 1894 et 1895 à 5 millions durant la même période de 1896. Les modes et fleurs donnent lieu à une exportation sans cesse croissante depuis quatre ans.

Bois. — L'importation des bois de construction et des merrains est en progrès sur l'année dernière; celle des bois d'ébénisterie également. Il y a très peu de chômage, en cette saison parmi les charpentiers et menuisiers; chez les charrons c'est l'époque des réparations et le travail ne manque pas, bien qu'il ait plutôt diminué depuis le mois dernier.

Activité assez grande également chez les tonneliers et les sabotiers, situation stationnaire chez les ébénistes; cependant l'exportation des meubles et ouvrages en bois est en augmentation sensible depuis trois ans. Les fabricants de tabletterie, de boutons, sont très occupés, l'exportation est en progrès; dans la brosserie, le travail a sensiblement diminué en plusieurs endroits, quoique le tableau du commerce extérieur accuse une exportation croissante.

Métaux. — L'exportation nette des fontes d'affinage et de moulage s'est élevée de 25.000 tonnes, pendant le premier semestre 1894, à 55.000 en 1895 et 102.000 en 1896; les admissions temporaires des fontes, fers et aciers ont atteint, durant le premier semestre de cette année, le chiffre de 42.000 tonnes contre 28.000 l'an dernier.

L'exportation des fers étirés au coke est en progrès constant; l'exportation des rails et lingots d'acier est aussi en progrès. D'ailleurs, l'ensemble des fers et aciers, qui donnait une exportation nette de 43.000 tonnes en 1894 et 76.000 en 1895, donne 142.000 en 1896.

Les ateliers de ferronnerie sont, actuellement, comme les forges, bien pourvus de commandes. Dans les fonderies et dans les ateliers de construction, notamment dans les fabriques de machines agricoles, l'activité est satisfaisante.

L'importation des machines et mécaniques augmente moins rapidement que l'exportation, et, pour les outils et ouvrages en métaux, l'exportation nette, qui était de 15.600 tonnes pendant le premier semestre, en 1894, a atteint 19.200 en 1895 et 26.800 en 1896. Par contre, les bâtiments de mer en fer sont importés en France pour un tonnage sans cesse croissant.

Pour les ouvriers travaillant le fer ou l'acier, l'activité du travail est, en général, notablement plus grande que l'année dernière à pareille époque.

L'importation nette du cuivre en masses, barres et plaques, a augmenté de 11.000 tonnes en 1894 à 16.000 en 1895 et 19.000 en 1896.

L'importation du plomb non argentifère a aussi sensiblement augmenté.

L'horlogerie qui avait donné lieu les deux années précédentes à un excédent d'importation fournit cette année un excédent d'exportation. Dans l'orfèvrerie et la bijouterie, au contraire, l'exportation va toujours en déclinant.

BÂTIMENT. — Travail assez actif chez les tailleurs de pierre, notamment dans la Gironde; on accuse une diminution à Nancy, Bourg, Thisy, Annecy, Rochefort, Bourges.

Les marbres bruts ou équarris ont une exportation croissante.

Les travaux de bâtiment semblent, en général, subir un certain ralentissement; ils restent très actifs à Charleville, Besançon, Grenoble, Carcassonne, Tarbes, Alger, mais sont en décroissance à Boulogne, Dunkerque, Sens, Moulins, Marseille, Aix, Nantes, Clermont-Ferrand.

CHAUFOURNERIE, CÉRAMIQUE, VERRERIE. — Les chaufourniers semblent bien occupés. Les exportations nettes de faïences et porcelaines sont en progrès, 5 millions de kilogrammes durant le premier semestre en 1894, 6 en 1895 et 6.9 en 1896; il y a progrès aussi pour l'exportation nette des verres et cristaux, 24 millions de kilogrammes en 1894, 28 en 1895, 38 en 1896, pendant les six premiers mois de l'année. Il y a sûrement plus de travail dans la verrerie que l'année dernière.

TRANSPORTS, MANUTENTION, COMMERCE. — Les entrées et sorties des navires durant le premier semestre fournissent au total les chiffres suivants, au point de vue du tonnage.

	1896.	1895.	1894.
Navires français (tonneaux).....	3.955.217	3.700.752	3.608.917
Navires étrangers (tonneaux).....	7.703.319	6.301.749	7.239.165

On peut voir plus loin, aux renseignements divers, que la navigation à l'intérieur est aussi en progrès par rapport à l'année dernière.

Chez les employés de l'alimentation, l'activité est surtout grande dans les stations de villégiature d'été.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et 2° par les correspondants.

Seine. — Les *distillateurs-liquoristes* fabriquent moins que l'an dernier; deux établissements occupant près de 30 personnes ont disparu; ne pouvant vendre leurs produits hors Paris et subissant au contraire la concurrence de l'extérieur, ces industriels sont amenés à transporter leur fabrication hors Paris.

Les fabricants de *couleurs et vernis* ont à lutter contre la concurrence anglaise, allemande ou belge; les prix sont en baisse, mais le personnel est occupé.

Pour les *tailleurs sur mesure*, la saison d'été a été meilleure que l'an dernier, mais les prix sont en baisse; quelques confectionneurs ou tailleurs de petite mesure nouveaux se sont installés. On a fait toute la saison 75 heures par semaine, mais depuis la fin de juin la morte-saison a commencé; la main-d'œuvre est abondante, toutefois, les bons ouvriers deviennent très rares.

La *mégisserie lainière* a plutôt moins de travail que l'an dernier. Dans la *fabrication des chaussures*, la saison d'hiver n'ayant pas été bonne pour la vente, les commandes pour août

et septembre sont faibles; celles pour l'hiver prochain ont été prises avec une petite hausse.

Situation stationnaire de la *carrosserie*, le second trimestre a été encore moins bon que le premier, en raison toujours de la baisse de l'exportation, de la crainte d'impôts sur les voitures et aussi de l'augmentation des droits d'octroi sur les matières premières.

Les *modeleurs-mécaniciens* sont bien occupés, deux maisons nouvelles se sont installées. Les *charrons* pour voitures de commerce ont assez de travail en ce moment. Chez les *fabricants de cadres et moulures*, la concurrence est vive, activité plutôt faible. Les *fabricants de lits en fer* ont à subir la concurrence du travail dans les prisons, et de ce fait les prix sont désavantageux; ils sont cependant en hausse à cause de la hausse des matières premières, surtout du cuivre. Situation stationnaire dans la *serrurerie*, les *fabriques de coffres-forts*. Dans l'*horlogerie*, les affaires sont un peu plus actives que l'an dernier. Dans la fabrication du *bronze imitation*, il y a moins d'ouvrage que l'an dernier, on ne fait que 50 à 55 heures par semaine.

La *marbrerie* a moins de travaux funéraires et les prix sont en baisse; trois maisons occupant une trentaine d'ouvriers ont disparu; la concurrence de la province, la gêne des particuliers pèsent sur cette industrie.

Seine-et-Oise. — Les *boulangers* de Versailles ont moins de travail que l'an dernier. Il y a aussi moins de travaux en cours pour les entreprises de *bâtiment* de Versailles et de Saint-Germain.

Seine-et-Marne. — Travail actif dans les *carrières*, les *scieries*, la *chocolaterie*, les *papeteries*, les fabriques de *machines agricoles*, de *meules*, peu actif dans la *vermicellerie*, la *verrerie*, la *fonderie*, la *polisserie d'acier*.

Aisne. — Les *entrepreneurs de bâtiment* ont plus de travaux que l'an dernier.

Somme. — Les *confectionneurs en gros* d'Amiens ont plus de travail que l'an dernier; l'article d'été s'est bien vendu. Il y a eu moins de travaux pour les entreprises de bâtiment.

Dans la *meunerie*, peu d'activité par suite de l'excès général de production.

Nord. — L'*imprimerie* a moins de travaux que l'an dernier et les prix sont en baisse sous la concurrence surtout des orphelinats et des prisons, une maison a disparu après faillite. L'hiver dernier a été défavorable aux *fabricants de chaussures*, d'autre part l'équipement militaire a fait presque complètement défaut. De là dans les industries qui travaillent le cuir une baisse sensible des prix, alors que la matière première a été achetée en hausse.

Industries textiles. — Dans l'*industrie lainière*, les cours des laines ont repris une grande fermeté par suite de la facilité des dernières ventes à Londres. Les peignages, filatures et tissages sont actuellement bien alimentés.

Les affaires ont été en général assez calmes dans toutes les branches de l'industrie et du commerce de Roubaix-Tourcoing. La fabrique est toujours alimentée et les métiers battent régulièrement. En juin il a été exporté aux États-Unis pour près d'un million de marchandises, principalement en tissus pour robes et tissus d'ameublement.

Le mouvement d'expéditions des toiles d'Armentières, qui était tombé très bas vers la mi-juillet, s'est bien relevé depuis. Du 25 au 31 juillet, il a été expédié par chemin de fer plus de 400,000 kilogrammes, chiffre en augmentation de près de 100,000 kilogrammes sur la semaine précédente. Ce résultat cependant n'équivaut pas encore à celui obtenu l'an dernier à pareille époque : du 27 juillet au 3 août 1895, il avait en effet été expédié 455,000 kilogrammes.

La demande en fils a été plus calme que précédemment. Cependant la filature a des ordres sur lesquels elle travaille et les prix sont maintenus très fermes. — *L. Letombe.*

Les *marbriers* de Cousolre ont moins de travail que l'an dernier; on arrive très difficilement à faire la journée complète.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand, la situation industrielle s'est sensiblement améliorée; le travail a été surtout actif dans les *confiseries*, les *fabriques de meubles*, les *distilleries*, les *fabriques de caoutchouc* et les *entreprises de bâtiment*.

Loire. — A Saint-Étienne, la situation du *tissage*, déjà moins bonne que l'an dernier il y a trois mois, s'est notablement aggravée; il n'y a pas plus que la moitié des métiers en mouvement, c'est donc la moitié des ouvriers en chômage; les prix ont baissé dans le rapport de 4 à 1. Les salaires sont inférieurs de plus de moitié à ceux de l'an dernier où l'activité, il est vrai, était très grande, mais la mode a changé et l'exportation est toujours difficile. Les industries accessoires du tissage subissent le contre-coup de cette crise qui durera jusqu'en octobre, les salaires fixés à la journée restent stationnaires.

L'*armurerie* subit un temps d'arrêt à cette époque de l'année; la *métallurgie* a peu varié; les travaux de *bâtiment* sont assez actifs.

A Saint-Chamond, les usines de *moulinage* de soie sont pleinement occupées; une nouvelle s'est créée et plusieurs ont augmenté leur matériel; la main-d'œuvre est absolument insuffisante, 500 ouvriers de plus trouveraient à se placer dans la région. Les *tissages* sont aussi bien occupés, à des prix satisfaisants. Les *fabriques de lacets* sont en moins bonne situation, il y a du chômage; certaines ne pouvant plus vendre en certains pays étrangers ont dû y monter des fabriques et des ouvriers étrangers viennent déjà se former à Saint-Chamond pour en instruire d'autres ensuite dans leur pays. Les *teinturiers* ne font pas non plus la moitié du travail qu'ils pourraient faire.

Les aciéries de la Marine sont régulièrement occupées; les forges de l'Horme, reconstituées en société nouvelle, sont encore dans une situation peu favorable.

A Roanne, la grande industrie cotonnière subit le ralentissement habituel à cette époque, chômage un jour par semaine, en moyenne, jusqu'à la reprise en septembre. Les travaux de *bâtiment* sont plus abondants que l'an dernier.

Rhône. — Les producteurs de *vins* de la région ont beaucoup à souffrir de la concurrence des vins artificiels. Les prix de la *laiterie* sont en baisse, en raison de la température. La *meunerie* a beaucoup de chômage par suite de la concurrence des usines du Nord, dont l'exportation est arrêtée depuis deux ans et dont la production est trop forte pour le marché intérieur; de plus des farines étrangères entrent en franchise sous le couvert des bons de production des zones franches.

Dans les *tissages de soieries*, le travail est satisfaisant, peut-être plus faible que l'an dernier en raison de l'accroissement des importations étrangères. Les *passementiers* ont pu obtenir l'augmentation des prix de façon. Les *tullistes* ont moins de travail que l'an dernier, les prix sont plus bas; une maison peu importante a disparu.

Dans la *tannerie* les prix de vente ont baissé de 20 p. 0/0 depuis un an, tandis que la peau en poils a souvent dû être achetée aux cours de hausse; le travail a diminué de près d'un tiers depuis le commencement de l'année tant à cause de l'incertitude sur les prix que de la baisse constante de l'exportation, et, dans la plupart des établissements, on ne fait que 48 heures par semaine au lieu de 60.

Isère. — Les *fabriques de liqueurs* voient les prix faiblir sous la concurrence étrangère et sous celle des bouilleurs de cru; il se crée cependant toujours des établissements nouveaux. La *ganterie* traverse de nouveau une crise sérieuse et l'on ne peut occuper tous les ouvriers. Dans les entreprises de *charpente* on manque de bons ouvriers. L'état général de l'industrie du *bâtiment* est assez satisfaisant malgré la concurrence de plus en plus vive qui a pour résultat des rabais exagérés surtout dans les adjudications; 3 maisons occupant une centaine d'ouvriers ont disparu.

Chambre de Commerce de Grenoble. — *Liqueurs.* — La fabrication des liqueurs est peu active en raison de l'incertitude où l'on est quant à la réforme du régime des boissons.

Papeterie. — Production et vente active, mais prix en baisse constante, tandis que les salaires tendent à augmenter. Une fabrique de cellulose occupant 50 ouvriers a fermé à cause du prix trop élevé des bois dans la région. L'industrie de la papeterie dans la région souffre de l'élévation des tarifs de transport, et elle manque de bois à bon marché en partie parce que l'Administration forestière ne consent pas à livrer des bois plus jeunes.

Soieries. — Un tissage nouveau de 150 mètiers s'est fondé récemment à Voreppe; d'une manière générale on continue à substituer aux anciens métiers des métiers à grande largeur et à plusieurs navettes. La production est très active en ce qui concerne un grand nombre de tissus en écrus; les prix de façon s'élèvent et le personnel ouvrier est insuffisant.

Chapeaux de paille. — Une nouvelle fabrique est en voie de création à Grenoble. Cette

année, la production a été un peu moins active que les précédentes et, depuis le commencement de juillet, on est entré en morte-saison; les tarifs de transport sont trop élevés eu égard au bas prix des articles.

Ganterie et mégisserie. — La production et la vente des gants sont actuellement très faibles; les prix de vente sont en baisse malgré les prix élevés auxquels il a fallu payer les peaux brutes; il y a des chômages partiels. Cette situation est due à la faiblesse de l'exportation et à la mode qui préfère maintenant, en été, les gants de fil ou de soie; une augmentation du tarif douanier en Amérique serait la ruine de l'industrie gantière. Le travail des mégissiers et palissonneurs subit naturellement le contre-coup du ralentissement de la ganterie. Un assez grand nombre d'ouvriers sont en chômage et il en est de même pour les teinturiers; quelques-uns heureusement peuvent s'occuper aux champs.

Carrosserie. — Situation assez précaire; les prix de vente sont faibles et néanmoins les salaires tendent à croître par suite du manque de main-d'œuvre.

Métaux. — Le travail est très actif; la main-d'œuvre est plutôt rare par suite du manque de bons ouvriers et l'on fait presque partout des heures supplémentaires.

Bijouterie. — Production et vente assez actives, prix plutôt en baisse par suite de la concurrence étrangère qui échappe parfois au contrôle; les ouvriers sont en nombre suffisant, mais on manque d'ouvrières.

Ciments, chaux, etc. — Travail faible, prix de vente en baisse, tandis que les salaires ont plutôt une tendance à croître, bien qu'il y ait afflux d'ouvriers pour les travaux faciles. Cette industrie souffre comme les autres de l'inégalité des tarifs de transport applicables aux divers établissements de la même industrie.

Bâtiment. — Quatre entrepreneurs, dont trois italiens, ont disparu; ils occupaient une centaine d'ouvriers. Les constructions sont assez nombreuses et les prix des travaux sont en hausse.

Savoie. — La vente des *pâtes alimentaires* a diminué cette année; le salaire des ouvriers, qui avait été porté à 2 fr. 90 au commencement de l'année, a dû être ramené à 2 fr. 60. Les fabriques de *plâtre*, dont une nouvelle, sont en pleine activité,

La situation commerciale ne s'est pas améliorée, les importations et les exportations avec l'Italie ont encore fléchi.

Drôme. — Le travail est faible en ce qui concerne les *pâtes alimentaires*, mais très actif dans les *industries métallurgiques*. Les prix de vente ont plutôt une tendance à la baisse dans les industries en général, tandis que les salaires ont tendance à croître, les bons ouvriers devenant rares et se portant de préférence vers les grands centres.

Bouches-du-Rhône. — Les *horticulteurs* ont à souffrir du malaise général des affaires dans la région. Dans l'*imprimerie*, le travail est un peu moins abondant que l'an dernier et les prix n'ont pas tendance à s'améliorer.

Tarn. — L'industrie textile est active en général; sur 78.000 broches dans le département, il n'y en a guère toutefois que 48.000 en activité. La situation précaire de la *chapellerie* ne s'est pas modifiée, un nombre restreint d'ouvriers travaillent trois ou quatre jours par semaine. La crise de la *mégisserie* continue à Graulhet, quelques usines ont fermé et 400 ouvriers sont sans travail. La fabrication est peu active dans les *couperies de poils*, mais sans chômage. La *brosserie* et l'*arçonnerie* sont occupées d'une manière satisfaisante.

Hérault. — CETTE. — Situation stationnaire en général. La campagne de la *pêche à la sardine*, commencée en mai, se poursuit : la récolte est assez abondante. Les ouvriers occupés aux salaisons continuent donc à travailler aux mêmes conditions, 10 heures de travail hommes et femmes; 3 francs par jour pour les femmes (ou 0 fr. 50 par baril) et 120 francs par mois pour les hommes. Les ouvriers *tonneliers* ont peu de chômeurs, mêmes salaires, même durée de la journée.

Dans les *usines de raffinerie de soufre, de produits et engrais chimiques*, même situation; léger chômage, comme chaque année avec les grands jours, à la raffinerie de *pétrole*.

Situation un peu meilleure pour les ouvriers du bâtiment, *plâtriers, maçons, tailleurs de*

pierre, à la suite de l'ouverture de plusieurs chantiers; il y a moins de chômeurs. — *R. Maurin.*

Haute-Vienne. — Sous la concurrence étrangère et l'excès de la production, le commerce de la *charcuterie* traverse une crise sérieuse; les prix subissent une baisse considérable et n'ont jamais été aussi bas depuis 50 ans. Dans le *commerce des vins et spiritueux*, les affaires diminuent toujours d'activité; la crise financière qui pèse sur la place, l'incertitude sur la réforme de la législation, la concurrence des bouilleurs de cru et des sociétés coopératives les paralysent plus particulièrement en ce moment; une dizaine de maisons occupant une centaine d'employés ont disparu depuis le commencement de l'année. Les travaux de *bâtiment* sont actifs actuellement, 4 à 5 p. o/o des ouvriers maçons sont en chômage, mais dans les autres spécialités tout le monde est occupé.

Dans la *fabrique de porcelaine* le travail est moins abondant que l'an dernier; la concurrence étrangère a provoqué la baisse sur les marchés d'Amérique, tandis que les salaires augmentent à la suite des grèves et que les frais de transport tant des matières premières que des produits manufacturés restent exagérés.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIMOGES. — Depuis le commencement de l'année, la fabrication a été assez active dans les industries suivantes : la *distillerie*, l'*imprimerie*, le *bâtiment*, la *porcelaine;* cette dernière industrie a été très active jusqu'à la fin du mois de mai, époque où une grève a éclaté qui a duré tout le mois de juin. Des industries de la *chaussure* et des *sabots* ont eu beaucoup à souffrir de l'augmentation des prix de la matière première et sont encore dans un sérieux état de crise.

En général, les prix de vente sont plutôt en baisse et désavantageux; les salaires des ouvriers ont tendance à croître.

Cher. — A Vierzon, la situation de l'*industrie porcelainière* est bonne, la grève de Limoges ayant amené de nombreuses commandes chez les fabricants de Vierzon. On étudie un nouveau système de coulage de la porcelaine qui se substituera au moulage à la main et abaissera le prix de revient. Les *ateliers de machines agricoles* sont en pleine activité, on fait jusqu'à 14 heures de travail dans certains, à cause de l'abondance des moissons. Il se monte une nouvelle usine qui occupera 200 ouvriers. Sur 3 verreries, 2 sont en pleine activité, l'une d'elles monte un nouveau four; dans la troisième, certaines catégories d'ouvriers chôment jusqu'à 3 jours par semaine par suite de l'excès de production.

Loire-Inférieure. — Les *engrais* ont un écoulement très difficile par suite de la gêne de l'agriculture et de l'importation étrangère. La crise est aggravée actuellement par la sécheresse et le bas prix du blé. Dans la *métallurgie*, les *constructions navales*, l'état d'activité du travail est satisfaisant.

Les *armateurs* subissent une concurrence très vive de la part des navires étrangers et les frets sont excessivement bas.

Ille-et-Vilaine. — Dans la *fabrication de chaussures*, à Fougères, le chômage augmente beaucoup depuis le mois de juin, les ouvriers ne font que 8 à 9 heures par jour; on manque de commissions en chaussures d'hiver et les réassortiments en chaussures d'été sont aussi peu abondants; on peut évaluer à 10 p. o/o la proportion du chômage dans la population ouvrière de Fougères.

Dans la *tannerie*, 30 p. o/o des ouvriers sont sans travail, il y a aussi pas mal de chômage chez les ouvriers en *équipements militaires*. Un *constructeur-mécanicien* de Rennes a fermé ses ateliers.

Morbihan. — Les *tanneries* de Lorient produisent toujours de moins en moins. La petite tannerie de Bretagne, qui a eu beaucoup de réputation, s'amoindrit et est appelée à disparaître pour être remplacée par la grande usine régionale, de plus, l'extrême bon marché des céréales, du porc, fait que l'argent ne rentre pas chez le cultivateur et ce dernier restreint ses achats.

Finistère. — L'industrie régionale est en voie de prospérité, fabriques d'extraits de varech, de bougies, de conserves, d'acides, savonneries, scieries, fonderies, etc. Le mouve-

ment commercial de l'exercice 1895-1896 a été également plus satisfaisant qu'auparavant et la situation du commerce et de la navigation paraît en voie de prospérité.

Maine-et-Loire. — Dans le *tissage mécanique* de Cholet, le travail est plutôt moins abondant que l'an dernier; un petit établissement s'est monté récemment, trois autres ont augmenté le nombre de leurs métiers pour fabriquer de nouveaux articles. Les *tisserands à la main*, dont le nombre a considérablement diminué depuis 15 ans, sont actuellement très occupés par des commissions de vieille date, mais on prévoit qu'une période de calme succédera à cette période d'activité.

Il y a à Angers moins de travaux de *bâtiment* que l'an dernier.

Calvados. — Situation générale satisfaisante à Caen.

A Lisieux, le chômage peut être évalué à 10 p. o/o dans l'*industrie lainière*, durée du travail 10 et 12 heures; à 8 p. o/o dans l'*industrie linière*, durée de travail 10 et 11 heures. Pas de chômage dans l'*industrie du cuir* et la *chaussure*, journée de 11 heures; ni dans le *bâtiment*, journée de 12 heures.

Seine-Inférieure. — L'exposition de Rouen a procuré beaucoup de travail à des prix en hausse aux *imprimeurs* de cette ville.

Les *tanneries* de Saint-Saëns traversent une crise difficile; les peaux achetées en hausse se vendent en baisse une fois tannées et l'écoulement est même très difficile. L'absence de commandes pour l'équipement militaire, la spéculation dans les ports de mer rendent aux *tanneries* régionales la vie très difficile.

A Darneval, situation stationnaire des *industries textiles*, mais dans la *teinture* moitié des ouvriers sont en chômage. Les travaux de *bâtiment* sont assez actifs, mais dans la petite industrie beaucoup d'ouvriers sont inoccupés.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Chez les *pâtissiers*, 10 p. o/o de chômage; 7 p. o/o chez les *cuisiniers;* la saison d'été augmente toujours le nombre des emplois, soit pour Paris, soit pour la banlieue, d'autre part, le placement est plus facile depuis la réouverture de la Bourse du travail.

Les *typographes* font moins d'heures de travail que le mois dernier, c'est le moment de la morte-saison, mais celle-ci est plus forte que l'année dernière. Les *conducteurs-typographes* comptent 8 p. o/o des leurs sans emploi; les *margeurs*, 15 p. o/o. Les *imprimeurs en taille douce* n'ont presque rien à faire, plus de moitié sont sans ouvrage. Dans la *brochure* on fait 54 heures par semaine; 6 p. o/o de chômeurs au syndicat.

Chez les *corroyeurs* le chômage est général, aucune maison ne produisant comme à l'ordinaire; on ne fait plus que 5 ou 6 heures par jour ou 3 ou 4 jours par semaine. Les *gaîniers* comptent 15 p. o/o de chômeurs; ils ont plus d'ouvrage que l'an dernier et aussi que le mois dernier.

Les *passementiers* ont moins de travail que le mois dernier, c'est la fin de saison. Pour les *coupeurs-chemisiers*, la saison est meilleure que l'année dernière; mais on entre aussi dans la période la moins active de l'année. Même situation pour les *tailleurs* et l'habillement. Les *blanchisseuses* n'ont jamais eu un aussi bon mois de juillet, grâce au beau temps et aux modes actuelles; tout le monde travaille et fait des heures supplémentaires; il y a aussi beaucoup d'offres d'emplois pour les bains de mer.

Les *peintres en voiture* ont plus de travail que l'an dernier; pas de chômage, il y a beaucoup de réparations.

Plus du quart des *tailleurs sur acier* sont sans ouvrage. 1 p. o/o de chômage chez les *estampeurs-poêliers*, mais il y a moins de travail que l'an dernier; pas de chômage chez les *balanciers;* 5 p. o/o chez les *chauffeurs conducteurs* qui font 72 heures par semaine. Les ouvriers en *instruments de musique* voient le travail diminuer; la diminution des commandes d'instruments pour musiques militaires fait que les fabricants ne fabriquent plus d'avance. Certains

ouvriers vont à Londres chercher une plus grande régularité d'ouvrage et des salaires plus élevés; le chômage atteint 6 p. o/o.

Chez les ouvriers en *instruments de précision*, 10 p. o/o de chômeurs; le travail est plus actif que l'an dernier. Pour les *bijoutiers en doré*, la saison est bonne et plus favorable que l'an dernier. Les *mouleurs ornemanistes* comptent près de moitié des leur inoccupés par suite de la diminution des travaux de construction. Même chômage chez les *fumistes*, qui sont en pleine morte-saison.

Les *porteurs aux halles* ont relativement peu à faire par suite de la diminution des arrivages, résultat de la sécheresse; leurs profits sont d'ailleurs en baisse constante parce que leur nombre devient de plus en plus grand; chez les *charretiers en vins*, 3 p. o/o sont sans emploi. Chez les *bouchers*, morte-saison, à cause des départs, 13 p. o/o de chômeurs; chez les *limonadiers*, le placement est rendu plus facile par la réouverture de la Bourse du travail et le travail marche mieux que l'année dernière par suite du beau temps.

A l'Union des *gens de maison*, 2 p. o/o des adhérents sont sans emploi; chez les *infirmiers et gardes-malades*, 1 p. o/o; ceux-ci font environ 110 heures par semaine; pour les *élèves en pharmacie* la situation de la profession n'est pas prospère.

Seine-et-Oise. — Les *carriers* de Saint-Chéron voient les commandes de pavés diminuer notablement et les prix s'abaisser; ceux de Méry ont obtenu de quelques patrons une augmentation de salaire de 5 p. o/o. Situation satisfaisante pour les *ouvriers raffineurs* de Bonnières. Les *travailleurs du livre* de Saint-Germain comptent 20 p. o/o des leurs sans emploi.

Aisne. — Beaucoup de chômage, peu de travail chez les *tisseurs* de Serain, soit à la main, soit à la mécanique.

Oise. — Les *coupeurs en chaussures* de Liancourt ne font généralement que 7 heures de travail au lieu de 12; les commandes pour l'hiver prochain sont très faibles à cause de la douceur de l'hiver dernier, très désavantageuse pour la vente. Situation très satisfaisante pour les *scieurs à la mécanique* d'Hermes, pour les *tablettiers* et les *boutonniers* de Méru qui font 11 heures par jour et sont tous occupés.

Somme. — Les *bonnetiers* de Corbie font 72 heures par semaine; les *tapissiers* d'Amiens sont tous occupés, mais ils sont en morte-saison et celle-ci commence plus tôt que l'année dernière. Les *serruriers* d'Amiens sont tous occupés mais ne font que 58 heures par semaine faute de travaux neufs.

Pas-de-Calais. — Les *typographes* d'Arras sont bien occupés et font 66 heures par semaine; le travail est également abondant pour les *travailleurs du livre* de Boulogne-sur-Mer. Dans cette dernière ville, les *peintres en bâtiment* comptent un grand nombre de chômeurs et ceux qui travaillent ne font que 54 heures par semaine.

Nord. — Chez les *mineurs* de Sin-le-Noble et de Dechy, il y quelques arrêts dans l'extraction par suite de la mévente des charbons sous la concurrence étrangère. Les *typographes* de Valenciennes sont tous occupés, et font 66 heures par semaine; le travail a augmenté depuis le mois dernier. Les *relieurs-papetiers* de Lille sont tous occupés, mais ne font pas 60 heures par semaine; le travail a sensiblement diminué pour eux par suite du malaise des industries textiles.

Les *ouvriers des fabriques de fil* de Lille sont entrés dans la morte-saison. Les *ourdisseurs* de Roubaix comptent 20 p. o/o de chômeurs; beaucoup de concurrence de la part des ouvriers vivant sur le territoire étranger; on est actuellement en fin de saison. Les *tisseurs* de Saint-Waast sont bien occupés et font 72 heures par semaine; même situation favorable pour les *tisseurs* d'Haspres. 20 p. o/o de chômeurs chez les *tullistes* de Caudry, le travail semble reprendre un peu.

Les *industries du travail des métaux*, à Lille, sont très prospères; dans plusieurs maisons on a constitué des équipes de nuit. Les *mouleurs en fer* d'Armentières sont tous occupés et font 66 heures par semaine.

Une maison de *marbrerie* de Jeumont a réduit la durée de la journée; pour les *marbriers à pendule* de Cousolre, le travail est toujours insuffisant.

A Dunkerque, les *maçons* comptent 20 p. o/o de chômeurs, de même pour les *plombiers;* les premiers font 72 heures et les seconds 60 heures par semaine; les *plâtriers* font 66 heures et ont plus de travail que le mois dernier. Les *peintres* d'Armentières sont tous occupés, mais le travail se ralentit.

Ardennes. — Les *ardoisiers-mineurs* de Fumay sont bien occupés; l'extraction est active. Les *ouvriers en tissus* de Villers-Cernay comptent 11 p. o/o de chômeurs; ceux d'Illy sont tous occupés et font de 60 à 72 heures par semaine. Pas de chômage chez les *métallurgistes* de Sedan; ceux de Braux ont aussi plus de travail que l'an dernier et font 50 heures par semaine; ceux de Joigny font de 66 à 70 heures; même situation favorable pour ceux de Vivier-au-Court; partout le travail est très actif dans la *ferronnerie.*

Les *ouvriers du bâtiment* de Charleville sont tous occupés, les travaux sont abondants.

Marne. — Pas de chômage dans l'*imprimerie* et la *lithographie*, à Reims; on fait généralement 60 heures par semaine.

Aube. — Les *ouvriers du cartonnage* voient le travail diminuer, surtout dans la façon de la couverture, par l'emploi des machines. Les *plâtriers* de Troyes comptent 13 p. o/o de chômeurs et font 60 heures par semaine; le travail ne marche pas.

Haute-Marne. — Les *mégissiers de rivière* de Chaumont sont tous occupés.

Meuse. — Les *carriers et terrassiers mineurs* de Lérouville sont tous occupés et font 72 heures par semaine; mais il y a diminution des commandes et par suite de l'extraction par rapport à l'an dernier.

A Ligny, les *ouvriers opticiens* comptent 1 p. o/o de chômeurs et font 72 heures; situation satisfaisante dans les *fabriques de chaussons de tresses*, on tend cependant à réduire la production; dans les *fabriques de compas* on fait 72 heures par semaine; travail très actif chez les *tourneurs en bois* et *fabricants de meubles*, on manque d'ouvriers.

Meurthe-et-Moselle. — Les *ouvriers en chaussures* de Nancy comptent plus de moitié des leurs en chômage; on ne fait guère que 42 heures par semaine; il y a moins de travail que l'an dernier. Les *métallurgistes* sont tous occupés et font 60 heures. Les *tailleurs de pierre* et *ravaleurs* comptent 8 p. o/o de chômeurs et font 72 heures par semaine; on fait peu de constructions neuves et les salaires sont plutôt en baisse.

Vosges. — Les *ouvriers cotonniers* de Moussey font de 66 à 72 heures par semaine.

Haute-Saône. — Les *typographes* de Vesoul sont tous occupés.

Jura. — Les *typographes* de Salins sont tous occupés. Les *métallurgistes* de Fraisans ont peu de travail faute de commandes, 35 p. o/o sont sans ouvrage; on fait 60 heures par semaine.

Ain. — Les *ouvriers en peignes* d'Oyonnax ont peu de travail par suite de l'augmentation des matières premières, surtout de la corne; beaucoup de maisons ne font travailler que la moitié du temps. Les *tailleurs de pierre* de Thoiry sont tous occupés.

Côte-d'Or. — Les *tailleurs* et *ouvrières du vêtement* de Dijon sont en morte-saison; moitié seulement ont du travail.

Yonne. — Les *charpentiers de marine* d'Auxerre font 71 heures par semaine. Les *menuisiers* de Sens ont beaucoup de travail; ils font 72 heures par semaine. Les *ouvriers en bâtiment* subissent un certain ralentissement dans les travaux.

Nièvre. — Les *ouvriers du bois* de Menou sont tous occupés; les *bûcherons* de Saint-Aubin également; un certain nombre travaillent à la moisson.

Allier. — Les *typographes* de Cusset sont tous occupés. Les *métallurgistes* de Commentry ont beaucoup plus de travail qu'auparavant; dans presque tous les chantiers on fait 11 heures. Les *maçons* de Moulins sont tous occupés et font 66 heures par semaine; les travaux sont moins abondants que l'an dernier.

Puy-de-Dôme. — Les *plâtriers* de Clermont-Ferrand sont tous occupés et font 66 heures par semaine, mais le travail diminue.

Haute-Loire. — Les *chefs d'atelier rubaniers* de Saint-Didier-la-Seauve ont beaucoup moins de travail que l'an dernier par suite des variations de la mode; même situation pour ceux de Sainte-Sigolène; c'est en outre l'époque de la morte-saison annuelle.

Loire. — A Saint-Étienne, pas chômage chez les *boulangers;* 2 p. o/o chez les *typographes;* 3 p. o/o chez les *lithographes.* Pour les *chefs d'atelier rubaniers*, la situation est des plus mauvaise et ne semble pas devoir s'améliorer avant l'hiver; les prix de façon sont tombés au quart de ce qu'ils étaient il y a un an, par suite de la concurrence des ateliers qui se disputent le peu de travail à faire. Les *ouvriers en tissus élastiques* ont aussi moins d'ouvrage que l'an passé, 12 p. o/o d'entr'eux sont inoccupés.

A Saint-Chamond, les *teinturiers* comptent 5 p. o/o des leurs sans travail mais ne font que 40 heures par semaine; les *métallurgistes* ont 3 p. o/o de chômeurs. Les *tisseurs* de la Gresle ont beaucoup d'ouvrage; ceux de Cuinzier en ont moins; ils ne font que 50 heures par semaine, beaucoup de maisons de soieries ayant dû diminuer le nombre de leurs métiers en marche. Les *passementiers* de la Fouillouse comptent 40 p. o/o de chômeurs, le travail a diminué de 6 heures par semaine pour un grand nombre d'ouvriers, les commandes d'automne ayant été très peu importantes.

Rhône. — A Lyon, les *jardiniers* comptent 3 p. o/o de chômeurs et font 85 heures par semaine; ils ont plus à faire que le mois dernier à cause de la sécheresse: chez les *confiseurs*, chômage 12 p. o/o, plus de travail aussi que le mois dernier. Les *cartonniers* sont tous occupés; 4 p. o/o sont inoccupés chez les *imprimeurs.* Chez les *tanneurs-corroyeurs*, 10 p. o/o sont sans ouvrage et les autres ne font que 52 heures en moyenne; chez les *coupeurs en chaussures*, 4 p. o/o sans ouvrage, deux tiers font de 48 à 54 heures et un tiers la semaine complète de 60 heures.

Les *tisseurs* ont peu de travail par suite de l'arrêt des commandes pour l'Amérique; les salaires ont diminué; dans le *tissage mécanique*, le travail a également diminué sensiblement; chez les *imprimeurs sur étoffes*, beaucoup de chômeurs, moins de travail que l'an dernier; dans la *chapellerie*, un quart sont inoccupés, on entre dans la morte-saison. Les *carrossiers* comptent 8 p. o/o des leurs inoccupés; la journée a été diminuée de 1 heure pour quelques ouvriers en raison du peu de travail à l'époque des vacances. Pour les *chauffeurs-mécaniciens*, le travail a repris légèrement; chez les *ouvriers litiers*, 18 p. o/o de chômeurs; quelques ouvriers ont vu leurs salaires baisser de 30 à 27 francs par semaine. Les *employés de cafés-restaurants* comptent 10 p. o/o des leurs sans emploi; ils signalent l'ouverture de 25 maisons nouvelles occupant 35 garçons.

Les *tisseurs* à la main de Marand sont très occupés; à Grandris, l'ouvrage devient rare dans le tissage de coton ou de soie, il reste abondant dans la fabrication des bas et des corsets.

Haute-Savoie. — Les *carriers* de Thollon sont tous occupés, extraction active; chez les *tailleurs de pierre* d'Annecy également, malgré l'afflux de nombreux ouvriers étrangers.

Savoie. — Les *plâtriers* de Chambéry comptent 15 p. o/o de chômeurs; beaucoup d'ouvriers étrangers.

Isère. — A Grenoble le travail est faible pour les *cordonniers* et satisfaisant pour les *galochiers.* Les ouvriers *carrossiers* comptent 12 p. o/o des leurs inoccupés; les maçons 25 p. o/o, il y a plus de travaux que l'an dernier. Dans la *ganterie*, la crise s'accentue et le chômage augmente. Pas de chômage chez les *ajusteurs mécaniciens* et, en général, journée de 11 heures

chez les ajusteurs et 1[illegible] chez les tourneurs; nombreux placements pour les ajusteurs; les serruriers sont moins occupés, on embauche peu et à bas prix.

Les *tailleurs de pierre et carriers* de Montalieu-Vercieu ont plus de travail que l'an dernier, sauf pour la taille.

Drôme. — Les *carriers* de Saint-Restitut ne travaillent guère que 3 jours par semaine.

Alpes-Maritimes. — Les *jardiniers* de Cannes ont moins de travail que l'an dernier, par suite de la sécheresse; les *cuisiniers et restaurateurs* de Nice sont tous occupés, mais la plupart au dehors; les *cordonniers* ont peu de travail; une maison occupant 8 ouvriers vient de fermer. Pour les *employés de cafés et restaurants*, le travail est très restreint pendant la saison d'été; pour les *serruriers*, pas de chômage.

Var. — Les *cordonniers* de Toulon comptent 10 p. o/o des leurs inoccupés, le travail diminue par la concurrence des maisons centrales; le chômage augmente pour les *journaliers et hommes de peine* en partie à cause de l'afflux des ouvriers étrangers.

Bouches-du-Rhône. — Les *mineurs* de Fuveau ne font toujours que trois jours par semaine.

A Marseille, 2 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, le travail diminue toujours au moment de la saison chaude et des vacances; beaucoup de chômage chez les *ouvriers et ouvrières en crins*. Les *charpentiers* sont très occupés en ce moment, en partie, parce que les jeunes ouvriers non habitués à la chaleur ont quitté la ville; les *charpentiers-calfats* voient toujours le travail diminuer par la concurrence des ouvriers étrangers. Les *forgerons* subissent un chômage de plus en plus dur par suite de la mauvaise situation de la place; la plupart des ateliers réduisent leur personnel. Les *chauffeurs et conducteurs de machines* comptent 30 p. o/o des leurs inoccupés sous la concurrence des ouvriers étrangers. Les *carreleurs* sont tous occupés, le travail a repris, quoique moins actif que l'an dernier; il a repris aussi pour les *plombliers-gaziers*. Les *verriers* sont tous occupés 52 heures par semaine, il y a de fortes commandes des négociants en liqueurs.

A Aix, le travail est assez régulier depuis trois mois pour les *mouleurs*, mais les *ouvriers du bâtiment* subissent un chômage tout à fait anormal en cette saison et qui atteint la moitié des ouvriers.

Vaucluse. — Les *typographes* d'Avignon ont 15 p. o/o des leurs inoccupés.

Ardèche. — Le travail est moins abondant que l'an dernier et a encore diminué depuis un mois pour les *mégissiers*, un atelier occupant 60 ouvriers a fermé, et l'on craint pour un autre plus important; le chômage atteint 20 p. o/o des ouvriers, et ceux qui travaillent font en moyenne environ 7 heures par jour. Les *maçons* sont bien occupés à Annonay.

Gard. — A Nîmes, les *boulangers* sont tous occupés. Les *coupeurs-tailleurs* comptent 18 p. o/o de chômeurs, il y a moins de travail que l'an dernier; une maison occupant 400 ouvriers a cependant augmenté d'une heure la durée du travail; les salaires sont légèrement en hausse.

Aveyron. — Les *mineurs* d'Aubin comptent 5 p. o/o des leurs inoccupés; les *typographes* de Rodez 3 p. o/o. Les *tailleurs de pierre* de Millau sont tous occupés.

Tarn. — Les *chapeliers-approprieurs* d'Albi comptent 35 p. o/o des leurs en chômage, ceux de Graulhet 12 p. o/o; chez ces derniers on ne fait que 30 heures par semaine, les commandes sont rares. Le *smenuisiers* de Carmaux sont tous occupés, mais le travail est peu actif.

Hérault. — Les *mineurs* de Graissessac chôment un jour par semaine; les *cordonniers* de Montpellier ont beaucoup de chômage; le travail diminue et les prisons en font aujourd'hui une forte partie. Un peu de chômage chez les *litho-typographes*.

Aude. — A Carcassonne, les *patronnes et ouvrières de l'habillement* ont plus de travail que l'an dernier, mais sont actuellement en morte-saison. Les *charpentiers* sont très occupés, les travaux sont plus actifs que le mois dernier; il en est de même pour les *terrassiers* qui sont occupés aux vignes.

Pyrénées-Orientales. — Les *typographes* de Perpignan sont bien occupés; les *travailleurs de terre* de Perpignan ont moins de travail que l'an dernier à cause de la sécheresse. Les *espadrilleurs* de Saint-Laurent-de-Cerdans voient le travail diminuer beaucoup par suite de l'introduction des machines et de la concurrence des prisons, chômage 20 p. o/o.

Ariège. — Les *menuisiers en bâtiment* de Saint-Girons sont tous occupés.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, les *menuisiers en bâtiment* sont tous occupés, travail actif. Les *charrons-forgerons* sont tous occupés, mais il y a moins de travail que le mois dernier; chez les *métallurgistes*, 20 p. p. o/o sont inoccupés, chez les *ferblantiers*, même proportion, le travail diminue; les *peintres* sont tous occupés et font 66 heures par semaine.

Basses-Pyrénées. — Situation bonne chez les *boulangers*, chômage 3 p. o/o.

Landes. — Les *verriers* de Moustey sont tous occupés et font 60 heures par semaine,

Lot. — Les *travailleurs du fer* de Cahors comptent 30 p. o/o de chômeurs, le travail diminue surtout dans la clouterie, ou l'on ne travaille que la moitié du temps.

Lot-et-Garonne. — Le chômage augmente beaucoup dans la *fabrication des chaussures* à Villeneuve-sur-Lot, le mois de juillet est rarement bon, mais il n'a jamais été aussi mauvais à cause de l'incertitude sur les prix qui empêche les marchands en gros de donner des commandes.

Gironde. — A Bordeaux, 15 p. o/o de chômage chez les *boulangers*, il y a un peu plus de placement grâce à la saison des bains; chez les *pâtissiers*, 16 p. o/o; les ouvriers du *gaz* sont tous occupés. Les *lithographes* comptent 12 p. o/o de chômeurs. Les *charpentiers* ont 10 p. o/o de chômage et font 60 heures par semaine. Les *marins du commerce* voient la situation s'améliorer un peu; l'exportation est en progrès, mais ce sont surtout les navires étrangers qui en profitent. Les *restaurateurs* ont plus d'ouvrage que le mois dernier; les *gens de maison* comptent 9 p. o/o de chômeurs, les *coiffeurs* 25 p. o/o.

A Libourne, les *typographes* sont tous occupés, mais le travail baisse au moment des vacances; les *menuisiers* ont plus de travail que l'an dernier et que le mois dernier; les *tailleurs de pierre* aussi, tant à Libourne qu'à Blaye. Les *tonneliers* de Vayre ont plus d'ouvrage que l'année dernière.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, la situation des *boulangers* est satisfaisante, pas de chômage; même situation pour les *typograyhes*. Les *tailleurs de pierre* ont peu à faire, il n'y a guère de chantiers ouverts, beaucoup de chômeurs.

Charente. — Les *travailleurs du livre* d'Angoulême sont tous occupés, le travail a été abondant avant les vacances.

Haute-Vienne. — A Limoges, 4 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers;* 20 p. o/o chez les *coupeurs et brocheurs en chaussures*, qui ont beaucoup moins de travail que l'an dernier et ne font pas plus de 30 heures par semaine; il en est de même chez les *cordonniers*, où le travail a encore baissé depuis le mois dernier; l'introduction de machines dans cette industrie permet d'occuper des jeunes gens au lieu d'ouvriers. Chez les *typographes*, 8 p. o/o de chômage; chez les *tailleurs* 60 p. o/o ne font que 30 heures par semaine, c'est la morte-saison annuelle. Les *sabotiers* ont moins d'ouvrage que l'an dernier mais plus que le mois dernier pour l'achèvement des commandes. Les 3/4 des *peintres sur porcelaine* chôment par suite de la grève des journaliers.

Corrèze. — Les *typographes* de Tulle comptent 20 p. o/o des leurs inoccupés.

Creuse. — Pour les *chapeliers* de *Bourganeuf*, la situation s'est améliorée depuis un mois, parce que la saison du feutre commence, mais on ne fait encore que 30 heures par semaine et la détresse générale est grande; les chapeliers de Chambon-sur-Vienne sont en grève.

Cher. — Les *ouvriers agricoles*, les *bûcherons* sont bien occupés en ce moment par la moisson; les *ouvriers en toiles cirées* sont en morte-saison et comptent 10 p. o/o de chômeurs. Les *travailleurs en métaux* de Bourges sont tous occupés et font 60 à 66 heures par semaine; les *tailleurs de pierre* de Bourges font 60 heures; les *maçons et tailleurs de pierre* de Dun-sur-Auron font 50 heures, mais sont tous occupés; pas de chômage non plus chez les *chaufourniers et carriers* de la Guerche qui font 71 heures par semaine et ont plus de travail que le mois dernier; peu de travail chez les *chaufourniers* de la Guerche.

Indre. — A Châteauroux, les *typographes* ont peu de travail; les *ébénistes* ont obtenu une amélioration des salaires.

Vienne. — A Poitiers, les *tailleurs* voient le travail diminuer par la concurrence des fabricants de confection, beaucoup de chômage; situation toujours peu favorable pour les *menuisiers*.

Deux-Sèvres. — Les *gantiers* comptent 35 p. o/o de chômeurs et ne font souvent pas plus de 36 heures par semaine; les commissions sont bien moins suivies que l'année dernière; pour les *chapeliers*, les commandes d'hiver améliorent beaucoup la situation.

Vendée. — Les *typographes* sont tous occupés et font 60 heures par semaine. Les *tisserands* d'Evruines sont tous occupés; ceux de Mortagne font 71 heures par semaine et leur gain augmente un peu, la situation est meilleure que l'an dernier; ceux des Epesses sont également bien occupés. Les ouvriers du *bâtiment* de la Roche-sur-Yon font 68 heures par semaine, bonne situation.

Loire-Inférieure. — A Nantes, chez les *cuisiniers*, chômage 2 p. o/o; situation satisfaisante pour les *typographes* à cause de la saison des bains. Peu de chômage chez les *galochiers* qui ont obtenu une augmentation de salaires. Les *ferblantiers-boîtiers* ont aussi obtenu une amélioration de leur situation. Les *maçons et ouvriers du bâtiment* sont tous occupés, cependant le travail diminue tant à cause des vacances qu'à cause de la concurrence de vieux ouvriers entretenus dans des asiles. Même situation qu'auparavant pour les *couvreurs-plombiers*.

Finistère. — Les *typographes* de Brest comptent 7 p. o/o des leurs inoccupés et font toujours 60 heures par semaine.

Côtes-du-Nord. — Les *typographes* de Saint-Brieuc sont tous occupés et font 60 à 66 heures par semaine.

Ille-et-Vilaine. — A Rennes, les ouvriers en cuirs et peaux sont tous occupés et font 55 à 60 heures; les *tailleurs de pierre* voient l'ouvrage diminuer; les *cochers* ont 20 p. o/o des leurs sans emploi.

A Fougères, les *typographes* sont tous occupés; les *coupeurs en chaussures* comptent 12 p. o/o de chômeurs et ne font que 48 à 54 heures par semaine; les *plâtriers* sont tous occupés.

Maine-et-Loire. — A Angers, les boulangers comptent 10 p. o/o de chômeurs; les *mécaniciens* ont moins de travail que l'an dernier et font 60 heures par semaine; les *coiffeurs* sont tous occupés, on manque d'ouvriers. Les *tisserands* du May-sur-Èvre ont moins de travail que l'an dernier.

Mayenne. — Les *typographes* sont tous occupés mais l'ouvrage diminue. Les *ardoisiers* de Renazé ont plus de travail que l'an dernier et font 72 heures; une exploitation nouvelle occupe 20 ouvriers; une diminution de 10 p. o/o du salaire hebdomadaire affecte 80 ouvriers.

Indre-et-Loire. — Chez les *ouvriers en cuirs* d'Amboise, peu de travail; une maison ne fait faire que 8 heures, une autre ferme; dans les autres, on fait 12 heures par jour. Chez les *tanneurs-corroyeurs* de Châteaurenault, 18 p. o/o de chômeurs; on fait 12 heures par jour.

Loiret. — Les *bûcherons* travaillent à la moisson. Chez les *boulangers*, 18 p. o/o de chômage; chez les *maçons*, 15 p. o/o, les travaux diminuent; les *couvreurs* sont tous bien occupés.

Eure-et-Loir. — Les *typographes* de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou sont tous occupés, le travail est régulier. Depuis un an, il s'est monté à Nogent une fabrique de boutons qui occupe 150 personnes. Dans les *tanneries* de Nogent, 10 p. o/o des ouvriers sont sans travail; les *chapeliers* ont eu trois mois de morte-saison, mais le travail tend à reprendre actuellement.

Calvados. — Les *typographes* de Caen ont été bien occupés en juillet grâce aux distributions de prix. Les *ouvriers cotonniers* de Condé-sur-Noireau sont tous occupés, mais on travaille souvent pour le magasin. Les *bonnetiers* de Falaise ont plus de travail que l'an dernier. Il en est de même pour les *teinturiers et blanchisseuses* de Condé-sur-Noireau.

Seine-Inférieure. — A Rouen, les *coupeurs et brocheuses* sont tous occupés, les *typographes, lithographes et papetiers* ont assez de travail. Au Havre, les *cuisiniers* ont moins d'ouvrage que l'an dernier, 12 p. o/o sont sans emploi, chez les *typographes*, 13 p. o/o. Les *voiliers* comptent les deux tiers d'entre eux sans travail, pas de navires en chargement.

A Elbeuf, dans l'*industrie lainière*, on signale quelques réductions de salaires. Les *menuisiers* sont tous occupés.

Algérie. — A Alger, les *maçons* comptent 13 p. o/o de chômeurs, les travaux sont plus abondants que l'an dernier, il y a trois nouvelles entreprises occupant 20 ouvriers. Ouvrage également abondant chez les *charpentiers*.

A Constantine, 10 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers*; les salaires ont tendance à baisser par la concurrence des ouvriers étrangers. A Bône, les *imprimeurs et relieurs* comptent 15 p. o/o de chômeurs et font 54 heures par semaine.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles en juillet et août :

Bar-le-Duc. — Canal de la Marne au Rhin. — Doublement d'une conduite ascensionnelle et de siphons	136.000
Courbevoie (Seine). — Construction d'un groupe scolaire	165.000
Dijon. — Construction d'un temple protestant	139.100
Joinville-le-Pont. — Construction d'un groupe scolaire et d'une classe	168.000
La Rochelle. — Construction de deux casernes de gendarmerie	140.800
La Roche-sur-Yon. — Chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholle. — Tabliers et barrières	100.000
Levallois-Perret. — Construction d'un groupe scolaire	423.200
Lyon. — Construction d'un groupe scolaire	192.000
Melun. — Construction d'égouts	132.900
——— Construction de routes	105.900
Nantes. — Pavage d'une route	130.000
Paris. — Transformation de la mison de correction de la Santé	1.631.400
——— Reconstruction de l'Opéra-Comique. — Couverture, plomberie, menuiserie et parquetage	224.400

Paris. — Charpente d'un pont sur la Marne	241.600[f]
——— Construction d'un asile d'aliénés à la Maison-Blanche	1.885.400
——— Travaux aux prisons de Fresnes	795.000
——— Restauration de l'église Saint-Eustache	377.400
——— Construction d'une école maternelle	137.000
Saint-Étienne. — Construction d'un hôtel de préfecture	192.100
Saint-Mihiel. — Guerre. — Construction de pavillon d'officier	104.000
Saint-Omer. — Construction d'un abattoir	211.000
Toulouse. — Aménagement des lycées	222.600
Tours. — Construction d'égouts	293.000
Versailles. — Travaux sur routes nationales	148.200
Vitré. — Établissement d'un service d'eau	318.800

Ministères. — Adjudications de fournitures.

Marine. — 19 août. — Bas et cravates en laine. Rubans de soie noire.

Guerre. — 19 août. — 10.000 caisses à poudre en bois et zinc, 10.000 tubes en caoutchouc.

Guerre. — 19 août. — 55.000 kilogrammes d'alcool pur.

——— 25 août. — 30.000 musettes-mangeoires.

——— 1er septembre. — 95.528 képis et effets d'habillement.

——— 1er septembre. — 12.000 kilogrammes de conserves de viande provenant des colonies.

Guerre. — 1er septembre. — 7.800 kilogrammes de conserves de viande fabriquées en France.

Guerre. — 5 septembre. — 8.184 kilogrammes de conserves de viande fabriquées en France.

Postes et télégraphes. — 1er septembre. — Tuyaux en fer de 80 millimètres de diamètre intérieur, pour lignes pneumatiques.

——— 8 septembre. — Appareils magnéto-électriques à courants alternatifs.

Résultats des adjudications précédentes :

Ajaccio. — Amélioration du port de Bastia (770.000[f]). — Adj. : Olivieri, à Bastia, *17*.

Avize (Marne). — Construction d'écoles (103.000[f]). — Adj. : Del, *5*.

Caen. — Port de Honfleur. — Grosses réparations de la digue d'enceinte du bassin des chasses (226.000[f]). — Adj. : Saffrey, à Pont-Audemer, *24*.

Chartres. — Ligne de la Loupe à Brou. — Construction d'un lot (117.000[f]). — Adj. : Mazeaud, à Frazé, *8*.

Évreux. — Navigation de la Seine, travaux divers (245.000[f]). — Adj. : *Approfondissement du chenal à Vernon et à la Briqueterie*, Goiffon, 22, rue d'Aboukir, à Paris, *7* et *9*; *rechargement des arrière-radiers, des risbermes et des talus*, Lecœur, aux Andelys, *1*.

Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire). — Construction d'un groupe scolaire comprenant mairie et justice de paix (106.000[f]). — Adj. : Chandioux, à Toulon-sur-Arroux, *6*.

Le Havre. — Guerre. — Réorganisation du fort de Sainte-Adresse (250.000[f]). — Adj. : Montmiette, à Deauville, *21*.

Lons-le-Saunier. — Infrastructure des 2[e] et 3[e] lots du tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude et à Orgelet (507.000[f]). — Adj. : Planche, à Tain (Drôme), *5* et *9*.

Lyon. — Travaux d'amélioration et de réparation aux abattoirs et aux marchés aux bestiaux (412.300[f]). Adj. : *terrassements, maçonnerie et pierres de taille*, Piquiaud, à Monplaisir, *10,75*; *charpente et menuiserie*, Janin, à Ecully, *28*; *serrurerie*, Nigoul, *27*; *plâtrerie, peinture et vitrerie*, Thibaud, *32,80*; *ferblanterie et zinguerie*, Pellissier, *16,25*; *rectification de l'installation des eaux*, Guttin, *36*; *pavages*, Foraz, *7,25*; *spécialités, instruments, appareils, mobiliers, machines, etc.*, Affre, *25*.

Melun. — Construction de routes et d'égouts (238.700f). — Adj. : *égouts*, Grandchamp, 21, rue Dareau, Paris, *26* et *16; routes*, Lapleau, 18, rue Saint-Amand, Paris, *24* et *14;* Grandchamp, *20.*

Nancy. — Reconstruction de l'hôtel de la préfecture (421.900f). — Adj. : *terrassement et maçonnerie*, Simette, *20; charpente* et *menuiserie*, Mienville, *18; plâtrerie*, Cayotte, *20; peinture*, Daubremat, *22.*

Nantes. — Port de Saint-Nazaire. — Construction d'une nouvelle entrée dans l'axe du bassin. — 1er lot : *construction des jetées et du mur batardeau* (3.700.000f). — Adj. : Nouteau, *18,01.*

Paris. — Construction d'un groupe scolaire (531.900f) — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Maçons de Paris, 13, passage Alexandrine-Lepeu, *33,30; charpente en bois*, Poirier, 42, boulevard de Vaugirard, *37,90; couverture, plomberie, ardoiserie*, Bouvin, 68, rue Vieille-du-Temple, *40,40; menuiserie et parquetage*, Texier, 58, rue Quincampoix, *25; ferronnerie et serrurerie*, Couvreur, 29, rue d'Argenteuil, *34,40; fumisterie*, Defanti, 261, avenue Daumesnil, *2,10; égouts et canalisation d'eaux vannes et ménagères*, Chassenery, 4, rue Bourgeois, *37.*

Paris. — Reconstruction du temple des Batignolles (195.100f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Noyer, 31, rue des Plantes, *9,20; charpente et escaliers*, Guyon, 103, boulevard de l'Hôpital, *20; couverture et plomberie*, Piollet-Marie, 3, rue de l'Aqueduc, *24,60; menuiserie et parquet*, Legrand, 28, rue Charlot, *16,20; serrurerie et quincaillerie*, Morand, 5, impasse Dany, *18.*

Paris. — Reconstruction et agrandissement d'un groupe scolaire (511.826f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Maçons de Paris; *charpente en bois*, Charpentiers de la Villette, *37,10; couverture, plomberie, ardoiserie*, Mahey, 5, rue Saint-Gilles, *43; parquetage*, Cerisay, 34, rue Guillaume-Tell, *29,10; ferronnerie et serrurerie*, Fauconnier, 15, rue Niepce, *33,20.*

Paris. — Construction d'une école de garçons (205,000f). — Adj. : *maçonnerie*, Guillon, 40, rue Balagny, *39,80; charpente en bois*, Charpentiers de la Villette, 49, rue Saint-Blaise *35,10; ferronnerie et serrurerie*, Couvreur, 20 rue d'Argenteuil, *33,60.*

Paris. — Construction de services d'isolement à l'hôpital des Enfants malades (444.300f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Guillon, 40, rue Balagny, *32,15; charpente*, Latapie, 83, rue des Plantes, *32,50; couverture et plomberie*, Deroun, 126, rue du Château, *38,50; menuiserie*, Ebénisterie parisienne, 28, rue Charlot, *19,80; serrurerie*, Fauconnier, 15, rue Niepce, *32,30; pavage*, Quéhan, 46, rue de la Brèche-aux-Loups, *35,70*

Paris. — Transformation de la prison de la Santé (1.631.500f). — Adj. : *terrasse et maçonverie*, Grandchamp, 21, rue Dareau, *35,60; charpente*, Vizet, 65, rue des Entrepreneurs, *25,80; couverture et plomberie*, Casse, 45, quai de la Tournelle, *44,60; menuiserie*, Ausseur, 51 *bis*, avenue de Ségur, *31,10; parquetage*, Cosseron, 55, rue Lefort, *20,20; serrurerie*, Schmid, 245, rue Marcadet, *38,85; pavage*, Chandenier, 8, rue Morand, *40,20; égout*, Dauphin, 15, avenue de Choisy, *35,10.*

Paris. — Construction d'une école de jeunes filles et reconstruction d'une école maternelle (326.800f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Jardinaud, 5, rue des Plantes, *32,90; charpente en bois*, Charpentiers de la Villette, 49, rue Saint-Blaise, *34,40.*

Paris. — Charpente métallique d'un pont sur la Marne (241.600f). — Adj : Nouguier, à Argenteuil, *0,12.*

Rouen. — Port de Dieppe. — Développement des quais à marée (1.598.200f). — Adj. : Soubigou, à Plouneventer (Finistère), *21.*

Saint-Mihiel. — Construction de pavillons d'officiers (104,000f). — Adj. : Beyssac, *15,20.*

Sétif. — Installation du centre d'Ampère (Aïn-Axel), commune mixte de Birna (116.000f). — Adj. : Carbone, à Colbert, *27.*

Toulouse. — Aménagement des bâtiments des lycées (120.585f). — Adj. : *terrassements et maçonnerie*, Lapeyre, *31,76; charpente*, Brunel, *22; couverture et zinguerie*, Berjeaud, *25,83; plâtrerie;* Saint-Agué, *27; menuiserie*, Proudhon, *27; ferronnerie et quincaillerie*, Azéma, *23,56.*

Chemins de fer P.-L.-M. — Construction du lot de la Clayette, ligne de Lozanne à La Mure (1.200.000f). — Adj. : Veysseyre, à Brioude (Haute-Loire).

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Nice à Menton. — Construction d'une double voie (900.000f). — Adj. : Bonnet, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Chemin de fer P.-L.-M. — Agrandissement de la gare de Bellegarde (Ain) (200.000f). — Adj. : Bonna, à Aix-les-Bains.

Chemin de fer d'Orléans. — Agrandissement de la gare de Tours (500.000f). — Adj. : Perdriel, à Nantes.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les sept premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
	francs	francs.
IMPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	620.780.000	555.982.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.347.676.000	1.237.712.000
Objets fabriqués	364.043.000	324.121.000
TOTAL	2.332.499.000	2.117.815.000
En plus pour 1896	214.684.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	354.117.000	317.865.000
Matières nécessaires à l'industrie	467.022.000	495.215.000
Objets fabriqués	1.040.038.000	995.382.000
Colis postaux	87.299.000	67.184.000
TOTAL	1.948.476.000	1.875.646.000
En plus pour 1896	72.830.000	

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Juillet 1896.	Juin 1896.	Juillet 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	38f 00c	39f 40c	41f 75c
Sucre brut, août, les 100 kilogrammes	29 75	30 00	28 50
Alcool à 90°, août, l'hectolitre	28 75	31 25	29 25
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	53 25	53 50	49 50
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	46 00	47 50	49 00
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 50	34 50	34 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	45 00	42 25	51 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 48	1 52	1 64
Veau, *idem.*	1 60	1 64	2 00
Mouton, *idem.*	2 00	2 00	2 10
Porc, *idem.*	1 16	1 08	1 66
Cotons (au Havre), août, les 50 kilogrammes	44 37	48 35	41 37
Laines en suint (au Havre), août, les 100 kilogr.	122 50	125 00	122 00
Soies grèges Cévennes 2e ordin. (à Lyon), le kilogramme	39 40	40 75	44 25
Fers marchands, les 100 kilogrammes	16 50	16 50	14 50
Cuivre en lingots, *idem.*	130 00	135 00	122 50
Étain Banka, *idem.*	167 50	168 75	181 75
Plomb, *idem.*	28 50	29 00	28 50
Zinc bonnes marques, *idem.*	47 00	48 75	40 00

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 juillet 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 30 juin 1896, au soir			1.620.568	46.131.955
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	121.332	3.845.777	177.664	5.608.903
Par renouvellements	56.332	1.763.126		
TOTAL			1.798.232	51.740.858
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	84.936	2.650.350	148.156	4.531.161
Par renouvellements	56.332	1.763.126		
Par ventes	6.888	117.685		
RESTE en magasin, le 31 juillet 1896			1.650.076	47.209.697
Restait en magasin, le 31 juillet 1892			1.991.023	51.896.582
——— le 31 juillet 1893			1.872.434	50.518.582
——— le 31 juillet 1894			1.826.651	49.054.471
——— le 31 juillet 1895			1.698.749	46.164.593
Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o ; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o ; à 6 mois, 2 p. o/o ; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.				

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de juillet		Du 1er janvier au 31 juillet	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	145	106	866	853
Liquidations judiciaires	9	20	102	116
Conversions de liquidations en faillites	3	1	25	19

Production houillère du Pas-de-Calais et du Nord. — Production du 1er semestre 1896, comparée au semestre correspondant de 1895. (Déduction faite des déchets de triage et de lavage.)

BASSINS.	SIÈGES en extraction.	1er SEMESTRE 1896.	1er SEMESTRE 1895.	EN PLUS.
		tonnes.	tonnes.	tonnes.
Pas-de-Calais	59	5.479.360	5.314.647	434.713
Nord	40	2.551.765	3.451.746	100.019
ENSEMBLE	99	8.301.125	7.766.393	534.732

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 juillet il a été déposé 151 demandes en autorisation de bâtir, dont 76 pour des constructions neuves. Pendant le mois de juillet 1895, le nombre des demandes avait été de 146, dont 66 pour des constructions neuves.

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières a été, pour le mois de mai 1896, de 2.969.302 tonnes contre 2.936.957 en 1895, soit une augmentation de 1 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin juillet.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général (au 28 juillet).....	677.220.000	660.434.000
Compagnie des omnibus de Paris 14 août.....	26.930.202	24.550.420
Compagnie des petites voitures à Paris (30 juin)..	10.457.018	10.590.053

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er AOÛT.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JUIN 1896.				
Paris (1er arrt).	207	135	124	8
— (IIe —).	677	664	320	"
— (IVe —).	631	482	395	15
— (Ve —).	76	86	48	"
— (XIIIe —).	191	185	152	"
— (XVIIIe —).	206	118	109	"
— (XIXe —).	151	149	132	7
— (XXe —).	130	116	85	"
Refuges munic..	"	"	67	2716
Lille.....	26	11	"	"
Nancy.....	150	50	39	"
JUILLET 1896.				
Paris (IIIe arrt).	492	515	316	"
— (VIe —).	372	183	168	369
— (IXe —).	106	76	65	"
— (XIVe —).	96	103	49	"
— (XVe —).	"	240	154	"
Levallois-Perret.	142	116	77	34
Brest.....	24	8	3	5
Lisieux.....	59	51	27	"
Saint-Nazaire...	"	1	"	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JUIN 1896.				
Angers.....	232	124	113	15
Boulogne-s.-M .	83	67	61	6
Cognac.....	213	115	78	5
Montpellier....	103	38	38	"
Nice.....	200	73	71	3
Saint-Étienne..	98	66	66	"
Toulon.....	35	21	18	3
JUILLET 1896.				
Bordeaux (municipale)...	508	251	239	"
Bordeaux (indépendante) ...	81	42	"	37
Perpignan.....	25	27	15	3
Tours.....	234	170	137	"

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS, JUILLET 1896).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes.	Cannes	Jardiniers	6	10	"	3
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	18	14	4	22
Idem	Nice	Cordonniers	14	2	2	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	30	15	2	20
Aube	Troyes	Plâtriers	"	"	2	"
Aude	Carcassonne	Charpentiers	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Terrassiers	15	15	"	15
Bouches-du-Rhône	Marseille	Ouvriers en crins	150	"	"	"
Idem	*Idem*	Chauffeurs conducteurs	53	"	"	"
Idem	*Idem*	Typographes	2	5	"	2
Côte-d'Or	Dijon	Comptables	8	5	5	"
Gard	Nîmes	Tailleurs coupeurs	10	"	5	"
Gironde	Bordeaux	Boulangers (Compagnons)	52	40	12	28
Idem	*Idem*	Pâtissiers glaciers	34	28	15	12
Idem	*Idem*	Typographes	15	"	"	"
Idem	*Idem*	Gens de maison	40	43	20	2
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	25	40	5	35
Ille-et-Vilaine	Fougères	Typographes	"	1	"	1
Loire	Saint-Étienne	*Idem*	1	"	"	"
Haute-Loire	Sainte-Sigolène	Chefs d'ateliers rubaniers	36	"	5	3
Loiret	Orléans	Boulangers	"	84	9	75
Idem	*Idem*	Couvreurs	"	7	3	"
Lot	Cahors	Travailleurs du fer	5	"	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	19	8	8	11
Idem	*Idem*	Mécaniciens	7	2	2	"
Idem	*Idem*	Coiffeurs	4	7	4	3
Marne	Reims	Typographes	4	2	2	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	6	4	2	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	12	4	4	"
Idem	*Idem*	Confiseurs	34	22	22	3
Idem	*Idem*	Carrossiers	10	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	120	102	100	300
Seine	Paris	Pâtissiers-cuisiniers	180	70	40	400
Idem	*Idem*	Cuisiniers	"	60	60	92
Idem	*Idem*	Ouvriers de la brochure	1	1	"	1
Idem	*Idem*	Imprimeurs	22	"	"	"
Idem	*Idem*	Margeurs-pointeurs typographes	"	10	5	4
Idem	*Idem*	Typographes (rue de Savoie)	600	60	20	40
Idem	*Idem*	Conducteurs-typographes	14	18	6	8
Idem	*Idem*	Gainiers	6	8	4	"
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	20	2	"	5
Idem	*Idem*	Coupeurs-chemisiers	6	25	8	2
Idem	*Idem*	Blanchisseurs	17	153	17	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instrum. de précis.	40	25	25	"
Idem	*Idem*	Fumistes	360	"	"	"
Idem	*Idem*	Mouleurs en plâtre	17	2	"	2
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	5	1	"	"
Idem	*Idem*	Comptables	45	4	"	4
Idem	*Idem*	Employés de la boucherie	302	271	201	70
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	150	150	50	150
Idem	*Idem*	Gens de maison (Union synd.)	242	150	50	18
Idem	*Idem*	Élèves en pharmacie	38	"	25	10
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	8	5	3	5
Somme	Amiens	Tapissiers	2	"	2	"
Vaucluse	Avignon	Typographes	4	"	"	"
Alger	Alger	Garçons limonadiers	14	8	8	12
Constantine	Constantine	Cuisiniers	6	"	"	4

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Société des employés du commerce et de l'industrie.	3	1	"	"
Gironde	Bordeaux	Compagnons et aspir. boulang.	52	40	12	28
Idem	*Idem*	Société L'Étoile	312	287	87	200
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	5	11	4	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	9	1	"	1
Rhône	Lyon	Soc. des garç. de salle et de ch.	"	"	183	754
Sarthe	Le Mans	Société des comptables	2	"	"	1
Seine	Paris	Société des cuisiniers	325	295	295	300
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	339	413	339	"
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	18	26	"	13
Idem	*Idem*	La Couturière	9	28	"	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	94	76	37	12
Idem	*Idem*	Union des empl. du commerce et de l'industrie.	3	8	1	"
Idem	*Idem*	Société « L'Étoile »	468	2161	298	1863
Idem	*Idem*	Union Helvetia	115	198	67	20
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	95	14	13
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	5	12	5	"
Idem	*Idem*	Compagnons vitriers-peintres	80	65	16	40
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir.	35	72	35	"
Constantine	Batna	Société des anciens militaires « La Fraternelle ».	4	2	1	2

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	24	"	"	"
Gironde	Bordeaux	*Idem*	"	"	14	1
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole d'assist. par le travail.	10	9	7	1
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	30	"
Orne	Alençon	Patronage des ouvrières et domestiques.	11	12	10	"
Rhône	Lyon	Assistance des femmes par le travail	24	43	15	9
Idem	*Idem*	Asile protestant	6	27	5	"
Seine	Courbevoie	Société d'assistance par le travail	2	1	1	1
Idem	Paris	Société d'assistance par le trav. du IIe.	2	6	2	5
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	90	10	"
Idem	*Idem*	« The english catholic home »	38	27	10	"
Idem	*Idem*	« Home français »	15	6	3	"
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lor.	"	19	6	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	56	54	40	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique savoisienne	216	200	100	"
Idem	*Idem*	Maison des sœurs de la Croix	"	"	558	"
Idem	*Idem*	Maison hospitalière	37	"	8	2
Idem	*Idem*	Société des visiteurs des pauvres	2	3	"	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	207	"
Seine-et-Marne	Melun	Assistance par le travail	"	284	"	284
Vienne	Poitiers	*Idem*	11	"	3	2

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE JUIN.					
Refuges et asiles municipaux (1).....	2.531	169	523	"	22.465
MOIS DE JUILLET.					
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville).....	4.997	657	243	375	17.649
Asile de la rue Mouffetard.....	233	14	"	3	803
Société philanthropique (rue de Crimée).....	"	"	109	8	665
— (rue Labat).....	"	"	"	"	"
— (rue Saint-Jacques)...	"	"	389	86	1.993
— (avenue du Maine)...	"	"	43	43	559

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine. (Bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant les mois de avril.	mai.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.086	5.247
		Femmes.....	8.248	8.098
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	12.297	12.165
		Femmes.....	21.760	21.440
	TOTAL des indigents secourus.....		47.391	46.950
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes.....	5.785	5.706
		Femmes.....	7.163	6.730
	de 60 ans et plus...	Hommes.....	3.161	2.584
		Femmes.....	3.183	2.667
	TOTAL des nécessiteux secourus.....		19.292	17.687

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois d'avril et mai 1896.

Personnes de moins de 60 ans.....	Hommes.....	5.455
	Femmes.....	6.689
Personnes de plus de 60 ans.....	Hommes.....	3.620
	Femmes.....	6.775
TOTAL des personnes secourues.....		22.539

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de juillet 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Allier [21 avril 1896]. — Syndicat des maîtres d'hôtel et logeurs de Vichy (256 membres). Siège social : Hôtel de ville de Vichy.

Corrèze [18 juin 1896]. — Syndicat des patrons coiffeurs de la ville de Tulle (24 membres). Siège social : Hôtel de ville de Tulle.

Gard [16 mai 1896]. — Syndicat des représentants de commerce de la ville de Nîmes et de la région (28 membres). Siège social : Nîmes.

Haute-Garonne [29 juin 1896]. — Association confraternelle des médecins de la Haute-Garonne (membres). Siège social : rue Chevreul, 20, à Toulouse.

Hérault [20 février 1896]. — Syndicat des maîtres tailleurs de Montpellier (23 membres). Siège social : Grand'Rue, 17, à Montpellier.

[31 mars 1896]. — Chambre syndicale des boulangers d'Agde et de son canton (17 membres). Siège social : café du Commerce, place de la Marine, à Agde.

Isère [27 avril 1896]. — Syndicat des débitants de boissons de l'arrondissement de Saint-Marcellin (54 membres). Siège social : Grand'Rue, 42, à Saint-Marcellin.

Lot-et-Garonne [10 juin 1896]. — Syndicat de la meunerie du Lot-et-Garonne, du Gers et du Tarn-et-Garonne (20 membres). Siège social : Agen.

Nord [17 juin 1896]. — Syndicat des commissionnaires publics de la ville de Lille (93 membres). Siège social : rue du Malinel, 19, à Lille.

Orne [16 janvier 1896]. — Chambre syndicale de la boucherie de la ville d'Alençon (13 membres). Siège social : Halle-aux-Toiles, à Alençon.

[1896]. — Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux (19 membres). Siège social : Grande-Rue, à Alençon.

Puy-de-Dôme [27 avril 1896]. — Chambre syndicale patronale de l'ameublement (12 membres). Siège social : rue Saint-Genès, 30, à Clermont-Ferrand.

[20 juin 1896]. — Syndicat médical hydrologique de la Bourboule (15 membres) Siège social : Hôtel de Ville de la Bourboule.

Haute-Saône [11 mars 1896]. — Syndicat des pharmaciens de la Haute-Saône (42 membres). Siège social : Vesoul.

Var [26 mai 1896]. — Syndicat des chaudronniers sur cuivre, ferblantiers et plombiers de la Seyne-sur-Mer (22 membres). Siège social : quai du Port, café de Sicile, à la Seyne.

[5 juin 1896]. — Chambre syndicale des patrons coiffeurs de la ville de Toulon (63 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulon.

Yonne [10 mars 1896]. — Syndicat des agents généraux des compagnies françaises à primes fixes de l'arrondissement de Joigny (6 membres). Siège social : Joigny.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Finistère [8 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Concarneau (50 membres). Siège social : chez M. Masson, à Beuzec-Conq.

Haute-Garonne [16 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir de Toulouse (25 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulouse.

Indre [26 février 1896]. — Union fédérale des syndicats de l'Indre [7 chambres syndicales adhérentes] (641 membres). Siège social : Châteauroux.

Lot-et-Garonne [31 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'habits d'Agen (17 membres). Siège social : ancien petit lycée d'Agen.

Nièvre [21 juin 1896]. — Union syndicale des ouvriers métallurgistes de Fourchambault (1.200 membres). Siège social : rue Saint-Louis, 2, à Fourchambault.

Tarn [28 mai 1896]. — Corporation d'ouvriers menuisiers et ébénistes de Mazamet (34 membres). Siège social : café Domps, place Gambetta, à Mazamet.

Var [16 juin 1896]. — Syndicat des ouvriers forgerons (89 membres). Siège social : avenue des Sablettes, à la Seyne.

Yonne [29 avril 1896]. — Syndicat des ouvriers menuisieurs en bâtiment et meubles (19 membres). Siège social : rue du Plat-d'Étain, 6, à Sens.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Indre [17 mai 1896]. — Syndicat viticole et agricole de la commune de Paudy (55 membres). Siège social : bourg de Paudy.

Lot-et-Garonne [20 avril 1896]. — Syndicat agricole de la paroisse de Marsac (32 membres) Siège social : au lieu de Touninot, à Marsac.

Yonne [3 février 1896]. — Syndicat agricole et horticole de la commune de Rouvray (10 membres) Siège social : Rouvray.

[26 février 1896]. — Syndicat des vignerons et agriculteurs de Joigny-Ville (membres). Siège social : Joigny.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Eure-et-Loir [8 novembre 1891]. — Syndicat des médecins de la circonscription de la Loupe (16 membres). Siège social : La Loupe.

Gard [17 août 1892]. — Syndicat professionnel des commissionnaires en fruits et primeurs de la ville de Nîmes (10 membres). Siège social : café du Grand-Cours, boulevard Gambetta, à Nîmes.

[1er septembre 1893]. — Syndicat des marchands de vin au détail de la ville de Nîmes (30 membres). Siège social : café du Château, boulevard Amiral-Courbet, à Nîmes.

Haute-Garonne [15 novembre 1893]. — Syndicat des marchands de volailles et gibiers des marchés de Toulouse (40 membres). Siège social : rue du Faubourg-Matabiau, 30, à Toulouse.

[22 mai 1894]. — Syndicat général des briquetiers et tuiliers de Toulouse et de la région (12 membres). Siège social : boulevard de Strasbourg, 8, à Toulouse.

[2 janvier 1895]. — Syndicat des entrepreneurs de routes (20 membres). Siège social : rue Châteaudun, 15, à Toulouse.

Indre-et-Loire [1er avril 1887]. — Chambre syndicale des imprimeurs de Tours et du département (8 membres). Siège social : rue François-de-Paule, 4, à Tours.

Pas-de-Calais [30 juin 1893]. — Syndicat médical de l'arrondissement de Saint-Omer (18 membres). Siège social : Hôtel de ville de Saint-Omer.

[20 novembre 1894]. — Association syndicale des marchands de charbons de la ville de Saint-Omer (29 membres). Siège social : rue Courteville, à Saint-Omer.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Bouches-du-Rhône [24 avril 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs, boiseurs, terrassiers et draineurs de la ville de Marseille (180 membres). Siège social : Bourse du travail de Marseille.

Drôme [30 juillet 1894]. — Union fédérative des chambres syndicales ouvrières de Romans et Bourg-de-Péage (8 chambres syndicales adhérentes). Siège social : rue Saint-Nicolas, 63, à Romans.

Eure-et-Loir [30 mai 1892]. — Syndicat des ouvriers et employés des chemins de fer français [section de Chartres] (168 membres). Siège social : Chartres.

Finistère [5 juillet 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers et professions connexes de Morlaix et des environs (26 membres). Siège social : Grande-Venelle, 18, à Morlaix.

Gard [1er décembre 1881]. — Chambre syndicale de la métallurgie (3 membres). Siège social : Bourse du travail de Nîmes.

[24 mai 1884]. — Chambre syndicale des ouvriers chapeliers (3 membres). Siège social : Bourse du travail de Nîmes.

[31 juillet 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer français et des colonies (530 membres). Siège social : square de la Couronne, 1, à Nîmes.

Haute-Garonne [27 mai 1891]. — Syndicat des ouvriers coiffeurs de Toulouse (25 membres). Siège social : rue des Treize-Vents, à Toulouse.

[16 novembre 1892]. — Association syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Toulouse (88 membres). Siège social : rue des Paradoux, 8, à Toulouse.

[1er décembre 1893]. — Chambre syndicale des représentants de commerce de Toulouse (19 membres). Siège social : rue des Treize-Vents, à Toulouse.

[2 février 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers chiffonniers de Toulouse (30 membres). Siège social : rue des Treize-Vents, 1, à Toulouse.

[22 avril 1894]. — Chambre syndicale de la halle aux grains (36 membres). Siège social : rue des Treize-Vents, 1, à Toulouse.

[30 mai 1894]. — Union des syndicats ouvriers «Les Travailleurs réunis» (58 syndicats adhérents). Siège social : Bourse du travail de Toulouse.

[29 septembre 1895]. — Chambre syndicale des ouvrières piqueuses de bottines (40 membres). Siège social : Bourse du travail de Toulouse.

Indre-et-Loire [2 février 1894]. — Chambre syndicale des passementiers à la main (30 membres). Siège social : Bourse du travail de Tours.

[30 octobre 1894]. — Chambre syndicale ouvrière des garçons coiffeurs de la ville de Tours et du département (22 membres). Siège social : Bourse du travail de Tours.

Marne [11 avril 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers à bouteilles pour vins de Champagne de la Neuvillette [section de Courcy] (42 membres). Siège social : La Neuvillette.

Nord — [18 juillet 1880]. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures (11 membres). Siège social : rue Henri-Kolb, à Lille.

[1er janvier 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers en bouteilles pour vins de Champagne, de la région du Nord et du Nord-Est (97 membres). Siège social : rue des Pierres, 18, à Fourmies.

[15 décembre 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Douai et des environs (40 membres). Siège social : rue de la Croix-d'Or, 2, à Lille.

Pas-de-Calais [15 septembre 1889]. — Chambre syndicale de l'union fraternelle des ouvriers pipiers de Saint-Omer (27 membres). Siège social : rue des Blanches-Manches, à Saint-Omer.

Seine-Inférieure [mai 1893]. — Syndicat des ouvriers horlogers de Saint-Nicolas-d'Aliermont (49 membres). Siège social : Saint-Nicolas-d'Aliermont.

[3 juin 1894]. — Chambre syndicale métallurgiste connexe et similaire de Déville-lès-Rouen (120 membres). Siège social : Déville-lès-Rouen.

Seine-et-Oise [6 décembre 1891]. Syndicat des ouvriers carriers de Méry-sur-Oise et des environs (15 membres). Siège social : salle Bélier (Paul), à Méry.

[22 août 1893]. — Union fraternelle des ouvriers boulangers de Pontoise et des environs (18 membres). Siège social : Grande-Rue, 1, à Pontoise.

Yonne [1er octobre 1893]. — Syndicat des ouvriers tailleurs et tailleuses de la ville d'Auxerre (6 membres). Siège social : rue Saint-Pèlerin, 39, à Auxerre.

3° SYNDICATS MIXTES.

Nord [2 février 1885]. — Syndicat professionnel de patrons et ouvriers de la corporation de Saint-Crépin [cordonniers] (41 membres). Siège social : rue Masséna, 52.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Côtes-du-Nord [30 mai 1887]. — Syndicat agricole du canton de Merdrignac (200 membres). Siège social : Merdrignac.

Finistère [7 avril 1890]. — Syndicat agricole paroissial de Scrignac (18 membres). Siège social : Scrignac.

Gard [15 novembre 1894]. — Syndicat agricole et viticole du Gard (13 membres). Siège social : rue Bernard-Alton, 11 *bis*, à Nimes.

Nord [12 janvier 1894]. — Syndicat des cultivateurs de Flines-lez-Mortagne (80 membres). Siège social : Flines-lez-Mortagne.

Seine-et-Oise [15 janvier 1893]. — Syndicat agricole de l'arrondissement de Pontoise et de ses environs (20 membres). Siège social : hôtel de Bordeaux, à Pontoise.

Yonne [30 juin 1886]. — Syndicat agricole d'Ancy-le-Franc, annexe du comice agricole d'Ancy-le-Franc (98 membres). Siège scial : Ancy-le-Franc.

[8 mars 1893]. Syndicat agricole de Brénon (110 membres). Siège social : Brénon.

LES GRÈVES EN JUILLET 1896.

57 grèves ont été déclarées en juillet dernier. On avait compté 33 grèves en juillet 1893, 36 en juillet 1894, et 36 également en juillet 1895.

Les grèves de juillet 1896 n'affectent en général qu'un seul établissement. Font exception : la grève des mouleurs et fondeurs du Nord qui en atteint 41, celle des peintres-plâtriers de Roanne qui en atteint 36, celle des menuisiers de Concarneau qui en atteint 7, celle des manœuvres de maçons de Perpignan qui en atteint 6, et celle des cordiers du Palais qui en atteint 2. Signalons encore les grèves de ferblantiers-boîtiers (Finistère et Morbihan), celles des soudeurs-boîtiers (Finistère, Loire-Inférieure et Vendée) et celle des pêcheurs des Sables-d'Olonne, qui atteignent certainement beaucoup d'établissements, bien qu'on n'en connaisse pas encore exactement le nombre. Au total, plus de 150 établissements on été atteints par les grèves du mois de juillet.

Les industries textiles sont toujours celles où l'on rencontre le plus grand nombre de grèves; ce mois-ci elles ont eu à en subir 18. Les 41 autres grèves se sont produites dans les industries les plus diverses dont le nombre s'élève jusqu'à 30. Aussi convient-il de se borner au classement de toutes ces grèves par grands groupes de professions :

Agriculture et *pêche*		2
Industries extractives (*mines*)		4
Produits chimiques		1
Papiers, *cartons*, industries polygraphiques (*crayons*)		2
Cuirs et peaux		4
Industries textiles.	Industries textiles proprement dites.	18
	Travail des étoffes, nettoyage	2
Industries du bois (*bâtiment*)		2
Métaux (*métaux ordinaires*)		10
Travail des pierres et des terres.	A. — Taille et polissage et travail des terres au feu	4
	B. — Construction	5
Transport et manutention		3

Le nombre des grévistes connu pour 49 grèves est d'environ 9.000; ce nombre

avait été de 4.148 en juillet 1893, de 3.059 en juillet 1894 et de 6.970 en juillet 1895.

Il est à remarquer que, sur 57 grèves, 16, soit un tiers, se sont produites dans le département du Nord qui comprend à lui seul 2.116 grévistes, parmi lesquels les fondeurs et mouleurs figurent au nombre de 1.184. Les autres grèves se trouvent à peu près également réparties sur l'ensemble du territoire; mais la grève des pêcheurs d'Audierne, avec ses 3.000 grévistes, donne un relief particulier au département du Finistère, de même que la seule grève des mineurs de la Vernarède, par le nombre des grévistes qui dépasse 1.000, donne une importance relative au mouvement gréviste du Gard.

Ce sont toujours les questions de salaires qui donnent naissance au plus grand nombre de grèves; le mois dernier, on les rencontre dans plus de la moitié des grèves, exactement 31 fois : dans une grève, les ouvriers protestent contre un retard apporté au payement des salaires; dans 4 grèves, ils s'opposent à une réduction, et dans 26 ils réclament une augmentation de salaire. Il est vrai que, parmi ces dernières, il en est 8 à l'origine desquelles on trouve un ou plusieurs autres objets : partage du produit des amendes entre les ouvriers, suppression de la retenue pour assurance, diminution du temps du travail, suppression de l'emploi de machines, suppression de l'emploi des femmes, réglementation du travail, demande de renvoi d'un contremaître, demande de réintégration d'un ouvrier congédié.

Plusieurs de ces revendications se retrouvent encore isolément à l'origine de 13 autres grèves, savoir : la diminution du temps du travail, 4 fois; la réglementation du travail, 1 fois; la demande de renvoi d'un contremaître, 6 fois; la demande de réintégration d'un ouvrier congédié, 2 fois.

Enfin restent encore 13 grèves auxquelles on trouve à chacune un but différent : suppression du travail aux pièces, maintien du travail à la journée, changement de mode d'établissement des tarifs, diminution des amendes, tolérance à l'heure des entrées, repos d'une demi-heure pour le repas du matin, etc.

Sur 57 grèves commencées en juillet, 14 n'étaient pas encore terminées le 1er août; les 43 autres ont abouti à 7 réussites, 16 transactions et 16 échecs (4 résultats restant encore indéterminés). Si l'on tient compte de 5 grèves anciennes terminées en juillet, on constate pendant ce mois 7 réussites, 18 transactions, 18 échecs et 5 résultats indéterminés.

Ces 48 conflits ont duré : un, 3 mois; un, 7 semaines; un, 19 jours; un, 15 jours; un, 11 jours; deux, 10 jours; quatre, 9 jours; quatre, 8 jours; deux, 7 jours; deux, 6 jours; trois, 5 jours; quatre, 4 jours; sept, 3 jours; neuf, 2 jours; cinq, 1 jour; et un, moins d'une journée.

La comparaison des résultats des sept premiers mois de 1896 avec ceux des périodes correspondantes des années précédentes fait ressortir une légère recrudescence du mouvement gréviste. Ainsi, on avait compté 497 grèves et 105.862 grévistes pendant les sept premiers mois de 1893, puis 257 grèves et 34.773 grévistes pendant les sept premiers mois de 1894, enfin 268 grèves et 33.707 grévistes pendant la même période de 1895; et nous connaissons déjà pour 1896 l'existence de 351 grèves avec 40.000 grévistes environ.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	RÉPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
29 janv. 96	.....	Graulhet	Tarn	Mégissiers	6	350	1
15 avril..	11 juillet.	Le Mans	Sarthe	Typographes	1	30	2
4 mai....	.....	Paris	Seine.	Tôliers	1	120	3
30 mai...	.....	Gleizé	Rhône	Fondeurs en cuivre	1	48	4
15 juin...	.....	Castres	Tarn	Carrossiers	6	25	5
15 juin...	.....	Sens	Yonne	Brossiers	1	15	6
16 juin...	.....	Armentières	Nord	Parcurs (toile)	1	14	7
18 juin...	.....	Tourcoing	Nord	Tisseurs en tapis	8	214	8
25 juin...	.....	Romans	Drôme	Fondeurs	1	6	9
25 juin...	.....	Paris	Seine	Maroquiniers	1	21	10
26 juin...	.....	Pau	Basses-Pyrénées	Plâtriers	.....	.....	11
29 juin...	.....	Ploëmeur	Morbihan	Ferblantiers-boîtiers	3	.....	12
30 juin...	9 juillet.	Tarare	Rhône	Brodeurs	1	7	13
				GRÈVES COMMENCÉES			
1er juillet.	3 juillet.	Brest	Finistère	Marbriers	1	80	1
1er juillet.	9 juillet.	La Vernarède	Gard	Mineurs	1	1.006	2
1er juillet.	20 juillet.	Nantes, Chantenay, La Turballe	Loire-Inférieure	Soudeurs-boîtiers	5	269	3
1er juillet.	.....	Le Guilvinec, Le Palais, Gavres, Sauzon, Quiberon etc.	Finistère	Ferblantiers-boîtiers	"	.....	4
1er juillet.	.....		Morbihan	Ferblantiers-boîtiers	.....	.....	5
1er juillet.	.....	Chambon	Creuse	Ouvriers chapeliers	1	46	6
2 juillet.	13 juillet.	Concarneau	Finistère	Menuisiers	7	54	7
2 juillet.	5 juillet.	Audierne	Finistère	Marins pêcheurs	.....	3,000	8
3 juillet.	7 juillet.	Roubaix	Nord	Rattacheurs	1	24	9
3 juillet.	.....	Lille, Roubaix, Tourcoing, Croix	Nord	Mouleurs et fondeurs	41	1.184	10
4 juillet.	7 juillet.	Roubaix	Nord	Tisseurs	1	300	11
4 juillet.	.....	Marseille	Bouches-du-Rhône	Garçons coiffeurs	"	30	12
4 juillet	.....	Bert	Allier	Mineurs	1	350	13
6 juillet.	10 juillet.	Les Sables-d'Olne. Saint-Gilles	Vendée	Soudeurs boîtiers	.....	.....	14
6 juillet.	11 juillet.	Fourchambault	Nièvre	Laminrs et chaufrs de la tréfil.	1	13	15
6 juillet.	13 juillet.	Les Sables-d'Olne.	Vendée	Marins pêcheurs	.....	.....	16
6 juillet.	.....	Trept	Isère	Tailleurs de pierre et carriers	.....	100	17
7 juillet.	9 juillet.	Cambrai	Nord	Fondeurs	1	50	18
7 juillet.	9 juillet.	Roubaix	Nord	Foulonniers (apprêts)	1	15	19
7 juillet.	10 juillet.	Lanquetot	Seine-Inférieure	Tisseurs	1	200	10
7 juillet.	10 juillet.	Vierzon-Village	Cher	Peintres sur porcelaine	1	7	21
7 juillet.	15 juillet.	Chalabre	Aude	Chapeliers (fouleurs)	1	32	22
7 juillet.	.....	Lizy-sur-Ourcq	Seine-et-Marne	Mégissiers	1	24	23
8 juillet.	8 juillet.	Amiens	Somme	Fileuses	1	33	24
8 juillet.	10 juillet.	Jujurieux	Ain	Ouvrières en soierie	1	135	25
8 juillet.	10 juillet.	Le Palais	Morbihan	Cordiers	2	17	26

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er JUILLET 1896 (A).			
1	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	
2	Réduction de salaires	Échec.	
3	Diminution du *tarif* de main-d'œuvre par suite de l'emploi de nouvelles machines-outils	.....	
4	Demande de suppression du travail aux pièces	(1)	(1) *Lock-out.* — Le patron a fermé son usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu transmis leur demande.
5	Demande de diminution des heures de travail	.....	
6	Réduction de salaires	.....	
7	Demande de renvoi d'un apprenti	.....	
8	Demande d'une indemnité de 1 franc en cas d'absence des tireurs de coke	.....	
9	Demande d'augmentation de salaires et de modification du règlement d'atelier	.....	
10	Demande de renvoi d'un contremaître	.....	
11	Demande de diminution du temps du travail	.....	
12	Demande d'augmentation de salaires	.....	
13	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
EN JUILLET 1896.			
1	Diminution du temps du travail	Réussite.	
2	Réduction de salaires	Réussite.	
3	Demande d'augmentation de salaires, de réglementation du travail, de suppression des machines à sertir	Transaction.	
4	.....	.....	
5	Demande d'augmentation de salaires, de suppression des femmes et de l'emploi des machines	.....	
6	Demande de réintégration d'un ouvrier et refus d'être responsable des machines	.....	
7	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail	Transaction.	
8	Avilissement du prix de vente du poisson	.....	
9	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
10	Demande de suppression du travail aux pièces, de suppression de la retenue d'assurances et d'augmentation de salaires pour les heures supplémentairss	(2)	(2) Le travail a été repris le 6 août; mais la grève a recommencé le 8, parce que les patrons voulaient faire signer aux ouvriers un engagement d'exécuter les heures supplémentaires qui leur seraient demandées.
11	Demande de diminution des amendes	Transaction.	
12	Demande de diminution des heures de travail	.....	
13	Demande d'augmentation de salaires et de modification à la réglementation du travail	(3)	(3) Les ouvriers ne demandent plus, fin juillet, que la vérification du pesage des bennes.
14	.....	Transaction.	
15	Demande de maintien du travail à la journée	Échec. (4)	(4) Dès la deuxième semaine, le travail aux pièces a procuré un salaire supérieur à celui qui était payé auparavant.
16	Demande de suppression des femmes préposées comme intermédiaires à l'achat du poisson	Transaction.	
17	Demande d'augmentation de salaires	(5)	(5) La plupart des grévistes ont repris le travail chez un certain nombre de patrons qui ont adhéré à leurs conditions.
18	Demande d'une demi-heure de repos pour le repas du matin	Transaction.	
19	Départ d'un contremaître	Échec.	
10	Demande de changement dans le mode d'établir les tarifs	Échec.	
21	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
22	Réglementation du travail	Transaction.	
23	Demande de renvoi d'un contremaître	.....	(6) Les ouvrières s'étaient plaintes, par lettre, de l'immoralité du contremaître: Ne recevant pas de réponse, elles ont cessé le travail. Le contremaître a été arrêté.
24	Demande de renvoi d'un contremaître	Réussite (6).	
25	Réduction de salaires	Échec.	
26	Demande d'augmentation de salaires et de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	DÉPARTEMENTS. 3	LOCALITÉS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	DÉPÊCHES.
					GRÈVES COMMENCÉES		
9 juillet.	10 juillet.	Fourmies	Nord	Retordeuses	1	15	27
9 juillet.	10 juillet.	Lille	Nord	Ajusteurs	1	14	28
9 juillet.	11 juillet.	Fourmies	Nord	Tisseurs	1	150	29
9 juillet.	11 juillet.	Lyon	Rhône	Déchargeurs de bateaux	1	24	20
9 juillet.	18 juillet.	Perpignan	Pyrénées-Orientales.	Manœuvres de maçons	6	90	31
10 juillet.	15 juillet.	Croix	Nord	Doubleuses	1	16	32
10 juillet.	15 juillet.	Fourchambault	Nièvre	Boulonniers (manœuvres des fours).	1	33	33
11 juillet.	17 juillet.	Hellemmes	Nord	Rattacheurs	1	60	34
11 juillet.	17 juillet.	Fives-Lille	Nord	Fileurs et fileuses	1	90	35
11 juillet.	.....	Pau	Basses-Pyrénées	Maçons	.....	.....	36
13 juillet.	17 juillet.	Roubaix	Nord	Ouvriers mécaniciens	1	60	37
13 juillet.	20 juillet.	Limoges	Haute-Vienne	Porcelainiers (manœuvres)	1	25	38
13 juillet.	23 juillet.	Saint-Juin-sous-Châtillon.	Deux-Sèvres	Cordonniers	1	34	39
13 juillet.	28 juillet.	Aubagne	Bouches-du-Rhône	Malonniers (poteries)	1	80	40
13 juillet.	17 juillet.	Lille	Nord	Fileuses	1	90	41
15 juillet.	.....	Pau	Basses-Pyrénées	Charpentiers	.....	.....	42
17 juillet.	18 juillet.	Villebeuf	Loire	Mineurs	1	192	43
17 juillet.	20 juillet.	Saint-Omer	Pas-de-Calais	Mariniers	.....	365	44
20 juillet.	22 juillet.	Quillan	Aude	Terrassiers	1	.....	45
20 juillet.	28 juillet.	Penmarch	Finistère	Soudeurs boîtiers	5	.....	46
20 juillet.	30 juillet.	Roanne	Loire	Peintres plâtriers	36	90	47
22 juillet.	31 juillet.	Villers-Cernay	Ardennes	Fabrique de crayons	1	35	48
22 juillet.	.....	Monville	Seine-Inférieure	Fabrique de celluloïd	1	15	49
27 juillet.	30 juillet.	La Guerche	Cher	Cartonnières	1	35	50
27 juillet.	30 juillet.	Marseille	Bouches-du-Rhône.	Piqueuses en chaussures	1	30	51
27 juillet.	.....	Paris	Seine	Déchargeurs de plâtre	1	4	52
28 juillet.	29 juillet.	Tourcoing	Nord	Doubleuses	1	9	53
28 juillet.	30 juillet.	Oignies (Ostricourt).	Pas-de-Calais	Herscheurs	1	120	54
28 juillet.	.....	Roubaix	Nord	Tisseurs d'ameublement	1	9	55
29 juillet.	.....	Lys-lès-Lannois	Nord	Tisseurs	1	60	56
31 juillet.	1er août.	Paris	Seine	Cordonniers	1	20	57

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

13 applications de la loi du 27 décembre 1892 ont été signalées pendant le mois de juillet :

1° **Grève de mineurs à la Vernarède** (Gard). — La compagnie minière de Portes et Sénéchas, à la Vernarède (Gard), avait informé ses ouvriers, le 20 mai, que, perdant depuis plusieurs années des sommes importantes (250,000 francs en moyenne par an), en raison des difficultés de l'extraction, de la qualité médiocre de ses charbons, du taux élevé des tarifs de transport jusqu'à Marseille et de la concurrence des charbons anglais, elle se voyait obligée, sous peine de fermeture définitive de la mine, de réduire les salaires de 10 p. 0/0 en moyenne, représentant pour elle une économie annuelle de 125,000 francs, soit la moitié des pertes qu'elle subissait.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
EN JUILLET 1896. (Suite.)			
27	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
28	Demande de renvoi d'un contremaître	Échec.	
29	Demande d'une certaine tolérance à l'heure des rentrées	Réussite.	
20	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
31	Demande d'augmentation de salaires et de suppression de la retenue pour l'assurance.	Transaction (7).	(7) Conciliation devant le juge de paix.
32	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
33	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
34	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
35	Demande d'augmentation de salaires	.....	
36	Demande de diminution du temps du travail	.....	
37	Demande de renvoi d'un contremaître	Transaction.	
38	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
39	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'un contremaître.	Échec.	
40	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
41	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
42	Demande de diminution du temps du travail	.....	
43	Demande de renvoi d'un contremaître et de modification au règlement d'atelier.	Transaction.	
44	Obligation pour les mariniers d'employer à leurs frais le toueur à vapeur servant à la traversée de Saint-Omer.	Transaction.	
45	Retard dans le payement des salaires	Réussite.	
46	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
47	Demande d'augmentation de salaires	(8)	
48	Demande de renvoi d'une contremaîtresse	Échec.	(8) Tous les ouvriers sont actuellement
49	Refus de payer les touries cassées dans le service	.....	embauchés chez ceux des patrons qui ont
50	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	accordé satisfaction à leurs desiderata.
51	Réduction de salaires	Transaction.	
52	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
53	Demande d'augmentation de salaires	Échec. (9)	
54	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
55	Demande d'augmentation de salaires	.....	(9) 4 grévistes ont réclamé leurs livrets. Les 5 autres ont été mis en quinzaine dès
56	Demande d'augmentation de salaires et de partage du produit des amendes entre les ouvriers.	.....	leur rentrée.
57	Réduction de salaires	Réussite.	

Les nouveaux tarifs devaient être appliqués à partir du 1er juillet. La grève éclata inopinément ce même jour, un quart d'heure après la descente des ouvriers dans la mine.

Le lendemain, sur l'invitation du juge de paix, le directeur et 5 délégués ouvriers se réunissaient pour former un comité de conciliation.

Deux séances eurent lieu dans la même journée, mais comme le directeur n'était pas autorisé par son conseil d'administration à modifier quoi que ce soit à la décision prise, aucune entente ne put s'établir. Les deux parties convinrent néanmoins de tenir une troisième réunion le lundi 6 juillet.

Cette fois, le directeur annonça qu'il avait reçu des instructions pour la réouverture des travaux avec le maintien *provisoire* des anciens salaires; le mot *provisoire* empêcha l'accord de se faire, les délégués ouvriers exigeant le maintien pur et simple de la situation antérieure.

Sur ces entrefaites, la compagnie reçut la promesse d'une réduction prochaine

des tarifs de transport des houilles du bassin du Gard sur Marseille; elle renonça alors à la réduction de salaires proposée et la reprise générale du travail eut lieu le 9 juillet.

2° **Grève de brodeurs, à Tarare.** — Les brodeurs de l'établissement Bonnassieu-Guidot se sont mis en grève le 30 juin, au nombre de 7, réclamant une augmentation de salaires motivée par des réductions successivement imposées sur un grand nombre d'articles.

Le 3 juillet, ils s'adressèrent au juge de paix en vue de former avec leur patron un comité de conciliation. Celui-ci répondit au juge de paix qu'il avait tout lieu de se plaindre du procédé employé par ses ouvriers qui abandonnaient brusquement le travail, tandis que lui-même ne pouvait appliquer un nouveau tarif qu'après un avertissement préalable de huit jours. Il refusait tout arbitrage, mais joignait à sa lettre un tarif qui comportait une augmentation sur un des articles, lequel, au dire des ouvriers, ne se fabriquerait presque plus.

La tentative de conciliation a donc échoué et la grève a duré jusqu'au 9 juillet. Les grévistes ont repris le travail après entente directe avec les patrons.

L'augmentation qu'ils ont obtenue est évaluée à un septième environ du salaire journalier.

3° **Grève de peintres porcelainiers, établissement Bouchard, à Vierzon-Village.** — 7 ouvriers peintres, payés 25 centimes de l'heure, réclamaient le 7 juillet une augmentation de 5 centimes par heure. N'ayant pu l'obtenir, ils se rendirent à midi chez le juge de paix pour réclamer son intervention avant de se mettre en grève.

Ce magistrat ne crut pas devoir suivre la procédure prescrite par la loi sur la conciliation et l'arbitrage, préférant se borner à une intervention officieuse.

Les ouvriers ne rentrèrent pas à l'atelier. Le travail a été repris le 10 juillet, après que les ouvriers eurent obtenu la promesse que des augmentations particulières leur seraient accordées, suivant appréciation du chef d'atelier.

4° **Grève de chapeliers fouleurs, à Chalabre** (Aude). — Les fouleurs de la maison Garrousse se sont mis en grève, le 7 juillet, sur une question relative à la réglementation du travail. Le différend portait sur le nombre de chapeaux à confectionner par jour, le patron en réclamant 90, les ouvriers ne voulant en faire que 80 à 85.

Une tentative de conciliation a été faite par le juge de paix, le 8 juillet, à la demande des ouvriers, et finalement la grève s'est terminée le 15. Les ouvriers, mis aux pièces, ont accepté ce nouveau mode de travail qui semble leur assurer un salaire plus élevé. Ils gagneraient ainsi de 4 à 5 francs par jour au lieu de 3 fr. 75.

5° **Grève de fondeurs, établissement Caslani, à Romans.** — Le conflit a éclaté le 25 juin, provoqué par un règlement que les ouvriers trouvent trop rigoureux et une demande d'augmentation de salaires.

Le 8 juillet, sur convocations d'office du juge de paix, une réunion en conciliation a eu lieu. Les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre, le patron ayant cédé sur la question du règlement, mais refusé toute augmentation.

Les grévistes ont repoussé l'arbitrage accepté par le patron, pour ce motif qu'il n'existe ni à Romans, ni dans les alentours, aucune personne connaissant suffisamment la fonderie pour trancher leur différend en connaisance de cause. La grève continue.

6° **Grève de tisseurs, à Lanquetot** (Seine-Inférieure). — Les ouvriers du tissage Mallet réclamaient, au lieu du tarif par pièce de tissu, un tarif basé sur le nombre de duites (nombre de fils en trame qui se trouvent réunis dans un quart de pouce), comme cela se pratique dans presque tous les établissements de Bolbec et des environs, afin d'être immédiatement fixés sur le prix que leur serait payé tel ou tel genre de travail.

Le directeur céda à leur demande, mais selon le tarif affiché par lui, le samedi 4 juillet, la progression des prix ne se fait que par deux duites, de sorte que si le nombre de duites entrant dans un tissu est impair, la dernière ne compte pas, au moins dans les genres le plus fortement rétribués.

La seule compensation pour l'ouvrier est de se voir, dans le même cas, compter une duite en plus si le genre de travail, étant plus facile, est payé moins cher.

Après avoir fait des observations sur l'insuffisante exactitude de ce tarif, dans la soirée du lundi 6, les ouvriers se présentèrent le lendemain matin à l'usine, mais le directeur ayant refusé toute modification, ils ne reprirent pas le travail et allèrent, le même jour, aviser le juge de paix de Bolbec.

Une réunion de conciliation eut lieu le 9 juillet à la mairie de Lanquetot.

L'entente fut impossible, le directeur ayant déclaré qu'il ne voulait ni discuter avec ses anciens ouvriers, ni changer son tarif.

Il annonça même qu'il allait congédier définitivement une partie de son personnel et quitta la réunion. Après son départ, et sur les conseils du juge de paix, les ouvriers renoncèrent à prolonger la grève.

Le juge de paix se rendit aussitôt à l'usine et obtint qu'aucun des grévistes ne fût renvoyé.

Le travail a été repris le 10, avec le tarif par duites élaboré par le directeur.

7° **Grève de mineurs, à Bert** (Allier.) — Le 4 juillet, les mineurs de Bert se sont mis en grève, réclamant un eaugmentation de salaires et divers changements relatifs à la réglementation du travail. Le 10, le juge de paix, après avoir pris connaissance des réclamations des ouvriers, se rendit chez le directeur accompagné du député de la région.

Le directeur a repoussé toute tentative de conciliation.

A la fin de juillet, les mineurs avaient réduit leurs revendications à une seule : la vérification du poids des bennes de charbon vendable. Le directeur a refusé de leur donner satisfaction.

La grève continue.

8° **Grève de ferblantiers-boîtiers de Larmor, Toulhars et Kernevel, commune de Ploëmeur** (Morbihan). — Les ferblantiers boîtiers des usines ci-dessus se sont mis en grève, le 26 juin, au nombre de 50, réclamant une augmentation de salaires et l'exclusion des femmes employées à la fabrication ou à la visite des boîtes.

Le 12 juillet, à la demande des ouvriers, fut formé un comité de conciliation.

Deux séances ont été tenues dans la même journée. Les fabricants ont accepté de ne plus employer les femmes à la fabrication, au soudage et à la visite des boîtes ; ils ont offert une augmentation de 10 p. 0/0, ce qui portait le prix de fabrication des 100 boîtes à 1 fr. 10 et le soudage à 1 fr. 65 ; les délégués ouvriers ont maintenu leur demande de 1 fr. 25 pour la fabrication et 1 fr. 75 pour le soudage. Les patrons ont alors déclaré qu'il ne pouvait plus y avoir lieu à conciliation ou à arbitrage.

La grève a continué.

9° **Grève de manœuvres de maçons, à Perpignan.** — 90 manœuvres de maçons se sont mis en grève le 8 juillet, en demandant une augmentation de 50 centimes par jour et la suppression de la retenue pour l'assurance.

Le 12, les grévistes se sont adressés au juge de paix, et un comité de conciliation s'est réuni le 16.

Les patrons acceptaient la deuxième demande des ouvriers et offraient une augmentation de 25 centimes.

Les délégués ouvriers, n'ayant pas voulu prendre sur eux d'agréer les propositions des patrons, demandèrent à en référer à leurs mandants et il fut convenu qu'une seconde réunion aurait lieu le lendemain.

Les conditions offertes furent alors acceptées et le travail a été repris le 18 juillet à raison de 2 fr. 25 par jour de 10 heures pour les manœuvres âgés de 16 à 18 ans et de 2 fr. 75 pour les autres.

10° **Grève d'ouvriers chapeliers, maison Sol, à Chambon** (Creuse). — Les patrons ayant mis en demeure un de leurs ouvriers de subvenir aux frais de réparation d'une machine qui s'était détériorée entre ses mains et voulant rendre dorénavant tous les ouvriers responsables desdites machines sous peine de renvoi, ceux-ci se sont mis en grève le 15 juillet.

Sur l'invitation du maire, qui avait fait personnellement une première démarche infructueuse, le juge de paix a convoqué les deux parties pour former un comité de conciliation. Les ouvriers ont accepté, mais les patrons ont refusé de se rendre à cette convocation.

La grève a continué.

11° **Grève de mouleurs, établissement Fontaine, à Lille.** — Le 21 juin, la Chambre syndicale des ouvriers mouleurs et fondeurs en fer et en cuivre de Lille a décidé de soumettre aux patrons les réclamations suivantes :

1° Suppression du travail aux pièces ;

2° Augmentation de 50 p. 0/0 pour les heures supplémentaires, au-dessus des 10 heures de la journée habituelle ;

3° Suppression de la retenue d'assurance ;

4° Payement hebdomadaire des salaires.

Les patrons invités à faire parvenir leurs réponses avant le 1er juillet se réunirent le 29 juin et refusèrent d'entrer en relations avec le syndicat ouvrier. Une deuxième lettre du 2 juillet resta également sans réponse.

La grève commença à Lille, le 1er juillet, dans deux établissements, avec 140 grévistes.

Le 2, 5 établissements étaient atteints, le nombre des grévistes était de 360 ;

Le 4, il y avait 600 grévistes dans 18 établissements ;

Le 6, 800 dans 21 établissements.

Le 8, la grève gagnait Roubaix où 340 mouleurs employés dans 18 établissements quittaient le travail ;

Le 11, 44 nouveaux grévistes de deux établissements de Tourcoing et de Croix se joignaient aux précédents, ce qui faisait en tout 1.184 grévistes répartis dans 41 établissements.

Le 19, les ouvriers grévistes de la maison Fontaine, de Lille, au nombre de 20, se sont adressés au juge de paix du IIe arrondissement pour obtenir la réunion d'un

comité de conciliation. Mais les patrons, en raison du caractère général de la grève, n'ont pas voulu traiter en dehors de leurs collègues, et ont répondu qu'ils ne voyaient pas, dans le différend actuel, matière à conciliation ni à arbitrage.

130 grévistes ont quitté Lille pour chercher du travail dans la région.

12° **Grève de peintres plâtriers, à Roanne.** — Le 4 juillet, les ouvriers peintres plâtriers de Roanne au nombre de 99, répartis entre 36 patrons, réclamaient par lettre :

1° Un salaire de 60 centimes de l'heure au lieu de 50 et 55 centimes ;

2° Un franc par heure pour le travail de nuit ;

3° En cas de déplacement obligeant l'ouvrier à découcher, une indemnité de 1 fr. 50 par jour.

A la date du 9 juillet, les patrons étaient disposés à faire des concessions et offraient :

1° 55 centimes de l'heure par journée de dix heures ;

2° 75 centimes de l'heure pour le travail de nuit ;

3° Indemnité de déplacement en cas de découchage, 1 franc.

Ces conditions ayant paru insuffisantes aux ouvriers, ils convoquèrent leurs patrons à une réunion à laquelle ceux-ci ne crurent pas devoir se rendre.

Le maire, sur la demande des ouvriers, convoqua le 18 juillet dans son cabinet 5 délégués des patrons et 5 délégués des ouvriers, mais l'entente fut impossible.

La grève fut décidée le même jour pour le 20 juillet.

Le 30, tous les ouvriers ont été embauchés chez ceux des patrons qui ont accordé satisfaction à leur demande.

Dans l'intervalle, deux tentatives de conciliation ont été faites sans succès par le juge de paix.

Les patrons qui n'ont pas encore adhéré au tarif réclamé ont proposé à la date du 1er août une troisième réunion pour essayer de clore définitivement l'incident.

13° **Grève de tisseurs, établissement Deffrennes, à Lys-les-Lannois.** — La grève a été déclarée le 29 juillet, et 60 ouvriers y prennent part.

Elle a pour but d'obtenir une augmentation de salaires et la formation d'une caisse où seraient versées les amendes, de façon que le produit en soit réparti entre tous les ouvriers.

Le 30 juillet a été tenue une réunion en conciliation, mais l'entente n'a pu s'établir.

Le patron a bien consenti à accorder aux ouvriers la première partie de leurs réclamations, à savoir exactement, le broyage de deux chaînes sur une pièce, mais sur le second point, relatif aux amendes, il n'a pas voulu étendre aux ouvriers travaillant en dehors de l'atelier la mesure réclamée par son personnel.

Ces propositions n'ont pas été acceptées, la grève continue.

PROJET DE LOI SUR LA CONCILIATION DANS LE CANTON DE BÂLE-VILLE (1).

En exécution d'une décision du 27 juin 1895, le Gouvernement du canton de Bâle-Ville vient de soumettre au grand Conseil un projet de loi concernant la création d'un bureau de conciliation (Vermittlungsamt) destiné a applanir les différends entre patrons et ouvriers. Aux termes de ce projet la conciliation serait offerte aux parties adverses avant ou après la suspension du travail.

Dans ce but, le Conseil de gouvernement, à la demande d'une des deux parties, ou de sa propre initiative dans les contestations et les suspensions de travail d'une grande importance, nommerait un bureau de conciliation sous la présidence d'un membre du Conseil de gouvernement ou d'un tiers non intéressé. Le bureau comprendrait, outre son président, un même nombre de patrons et d'ouvriers de l'industrie intéressée ou d'autres hommes du métier. Il pourrait s'adjoindre d'autres membres et entrerait en activité dès que l'essai de médiation de son président aurait échoué.

S'il s'agissait de contestations ou de suspensions de travail dans un seul établissement, le Conseil de gouvernement pourrait charger de la conciliation un de ses membres ou un tiers non intéressé sans lui adjoindre d'autres personnes; les demandes de conciliation devraient être adressées au président du Conseil de gouvernement. Celui-ci prendrait l'initiative de la conciliation quand il le jugerait nécessaire.

Un avis inséré dans la feuille cantonale, sur le rapport du président du bureau de conciliation, ferait connaître au public :

a) En cas de refus de la conciliation par une ou par les deux parties, les motifs essentiels du refus;

b) En cas d'accord, les bases de celui-ci;

c) En cas de refus de la solution proposée, refus imputable à une partie ou aux deux parties, les dispositions principales de cette solution et les motifs essentiels du refus.

Le projet de loi qu'on vient d'analyser n'a pas obtenu les suffrages unanimes de l'opinion, au moins en ce qui concerne la manière dont on propose d'organiser l'institution.

Les opposants reconnaissent que la création d'un bureau de conciliation est d'une grande importance et que cette idée a réuni les sympathies de toutes les classes de la population, mais ils trouvent que la forme proposée pour cette institution n'est pas pratique.

Au bureau de conciliation permanent composé, d'après le système anglais, d'un égal nombre de délégués des patrons et des ouvriers sous la présidence d'un membre du Gouvernement, ils opposent le système d'un bureau qui ne siégerait pas en permanence, se composerait de membres ordinaires du tribunal arbitral industriel (Gewerbliches Schiedsgericht), ne serait constitué, le cas échéant, qu'à la requête des intéressés et n'imposerait par ses décisions qui doivent être acceptées librement par les deux parties. Un bureau de conciliation de ce genre a fonctionné avec succès à l'occasion de la grève des ouvriers des magasins de confection à Berlin et lors de l'agitation des ouvriers de la construction, à Mannheim et à Stutggart.

---

(1) D'après un rapport du Consul de France à Bâle.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Juin 1896.

Nombre des *versements*	211.143	
Représentant une somme de		28.458.533[f]
Nombre des *remboursements*	112.737	
Représentant une somme de		27.762.765
Rentes achetées à 365 déposants, pour un capital de		515.307
Excédent des versements sur les remboursements et achats de rente		180.461
Nombre de *comptes* existant au 30 juin 1896		2.600.470
Nombre de *comptes* existant au 30 juin 1895		2.398.557
Augmentation		201.913

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de Juillet 1896.

Dépôts de fonds	11.689.657[f]
Retraits de fonds	17.597.601
Excédent des retraits	5,907.944
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	1.352.020[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Juin 1896.

Nombre des *versements*	237.401	
représentant une somme de		3.178.499[f]
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		5.777,503
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.324.767
Nouvelles rentes inscrites		122.943
au nom de	1.674 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.228.611
réparties entre	202.740 titres.	

LES TRAVAUX DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES EN 1893 (1).

L'importance des Conseils de prud'hommes augmente chaque année. De 50.646 en 1892, le nombre des contestations dont le bureau particulier a été saisi depuis le 1er janvier s'est élevé, en 1893, à 52.729; et celui des contestations déférées au bureau général a grandi de 15.627 à 16.287. Il y faut ajouter, pour l'Algérie, 2.050 différends de la première catégorie et 874 de la seconde. 36.634 de ces affaires avaient traitaux salaires : 6.202 aux congés; 1.551 aux malfaçons. Ce sont là de beaucoup les plus gros chiffres.

LA BANQUE COOPÉRATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION DE FRANCE EN 1895.

60 associations ont pris part au mouvement des affaires en 1895 contre 47 au 31 décembre 1894; 13 associations nouvelles sont venues dans l'année et, par contre, 8 associations, pour des motifs divers, ont quitté la banque coopérative qui reste avec 52 associations clientes dont 44 pour Paris et 8 pour la province.

La banque coopérative a augmenté son capital en 1895, plutôt comme capital versé que comme capital souscrit. Au 31 décembre 1895, le capital souscrit était de 31.400 francs contre 30.000 en 1894. Le capital versé était au 31 décembre 1895 de 13.435 fr. 35 contre 5.487 fr. 30 en 1894.

Les actionnaires étaient, en 1894, au nombre de 73 dont 52 associations et 21 fondateurs. Au 31 décembre 1895, les actionnaires sont au nombre de 75 dont 56 associations et 19 fondateurs.

Vues d'ensemble, les opérations de la banque montrent un emploi de fonds permanent, pendant l'année 1895, d'une somme moyenne de 527.685 francs.

L'année 1894 n'avait donné comme moyenne que 319.108 francs. C'est donc une augmentation de 207.477 francs à l'avantage du dernier exercice.

Les opérations de la banque coopérative se divisent en deux branches principales :

Les avances sur travaux exécutés et l'escompte du papier de commerce. Les avances sur travaux continuent à avoir une prépondérance très marquée sur l'escompte. En 1894, les avances sur travaux avaient donné comme moyenne 235,852 francs contre 83.256 francs à l'escompte. L'année 1895 présente des moyennes de 421.040 francs contre 98.312 francs, c'est-à-dire une proportion forte de trois quarts à l'avance. L'affectation des avances a été répartie dans les proportions suivantes : 220.000 sur travaux de la Ville; 100.000 sur travaux de l'État; 55.000 sur travaux divers et 45.000 sur travaux du Département.

(1) Rapport adressé au Président de la République par le garde des sceaux, Ministre de la justice, sur la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1893, *Journal officiel* du lundi 13 juillet 1896.

Le montant des transactions effectuées à la banque coopérative pendant l'année 1895 a été de 2.135.911 fr. 15.

Ces opérations ont laissé un bénéfice brut de.....		22.455f 35c
dont il faut déduire :		
1° Frais généraux.....	8.466f 85c	
2° Pertes subies.....	4.043 50	
3° Créances douteuses.....	4.200 00	
		16.670 35
Reste pour bénéfices nets.....		5.745 00

Les comptes approuvés, la répartition des bénéfices nets sera la suivante :

10 p. o/o	à la réserve ordinaire.....	574f 50c
50 —	à la réserve extraordinaire.....	2.872 50
10 —	à la caisse de secours.....	574 50
10 —	à la participation du personnel aux bénéfices.....	574 50
20 —	au dividende des actionnaires (soit 3 fr. 66 par action)	1.149 00

Le bilan de la banque coopérative au 31 décembre 1895 était le suivant :

ACTIF.

Actionnaires.....	17.964f 65c
Caisse.....	13.552 60
Crédit lyonnais.....	18.880 60
Comptes courants.....	428.092 05
Titres mobiliers.....	20.730 00
Effets à recevoir.....	97.461 95
Premier établissement.....	454 35
Matériel.....	556 00
	597.692 20

PASSIF.

Capital.....	31.400f 00c
Actionnaires démissionnaires et divers.....	206 20
Réserve ordinaire.....	851 05
— extraordinaire.....	4.255 20
— inaliénable.....	555.000 00
Caisse de secours.....	234 75
Profits et pertes.....	5.745 00
	597.692 20

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en juillet. — Le *Reichsanzeiger* signale, dans le courant du mois de juillet, 39 déclarations de grèves.

Les industries les plus éprouvées ont été les industries des métaux (9), des pierres et terres (3), du bois (5), du livre (4). Les grèves les plus importantes ont été celle des ouvriers des constructions maritimes de Flensbourg, groupant 800 ouvriers, et celle des ouvriers fabricants de casquettes de Berlin, groupant 700 grévistes.

25 grèves ont eu pour cause des questions de salaires.

Sur 17 grèves dont on signale la fin en juillet, 3 se sont terminées par un succès complet ou partiel des grévistes, 5 par un échec, 7 par une transaction.

Dans 2 cas, on a signalé le recours des ouvriers à l'arbitrage du tribunal industriel; dans un cas, les patrons ont accepté avant la grève les demandes des ouvriers; dans un cas enfin, la sentence arbitrale du tribunal est demeurée sans effet, les ouvriers s'étant présentés seuls devant lui et les patrons ayant fait accepter leurs conditions par les ouvriers restés à l'atelier.

Réglementation du travail dans les boulangeries et les pâtisseries (1). — Une ordonnance du Conseil fédéral, en date du 4 mars 1896, réglemente le travail dans les boulangeries et dans celles des confiseries où sont fabriqués des produits appartenant à la boulangerie (pâtisseries), pour autant que ces établissements emploient entre 8 heures 1/2 du soir et 5 heures 1/2 du matin des aides (2) et des apprentis.

La journée de travail des aides ne peut excéder douze heures. Il est permis néanmoins de la porter à treize heures si elle est interrompue par un repos d'une heure au moins; le repos doit d'ailleurs être compris dans le calcul de la journée de travail.

Il est interdit de comprendre les aides dans plus de sept équipes par semaine.

En dehors du temps de travail réglementaire, les aides ne peuvent être employés qu'accidentellement à certaines besognes préparatoires comme la préparation de la levure et encore pendant une demi-heure au plus.

Il doit être accordé aux aides un repos ininterrompu de huit heures au moins entre les équipes; la journée de travail des apprentis comporte pendant la première année deux heures de moins et pendant la seconde une heure de moins que celle des ouvriers. En même temps, le repos entre les deux équipes doit être allongé d'autant.

Il sera cependant permis d'employer les aides et les apprentis au delà de la durée de travail réglementaire :

a) Lorsqu'à l'occasion de fêtes, l'autorité supérieure en aura donné l'autorisation;

b) Vingt fois par an au choix du patron.

---

(1) *Reichsanzeiger* du 7 mars 1896.

(2) *Hülfsarbeiter* : ce sont tous les ouvriers qui ne sont pas *compagnons*.

Sauf trois grandes fêtes de l'année, le patron devra, dans tous ces cas, assurer entre les équipes un repos ininterrompu de huit heures à ces aides et de neuf heures aux apprentis. La première année, même, le repos sera pour ceux-ci de dix heures.

Le patron est tenu d'afficher dans l'atelier un exemplaire de la présente ordonnance, ainsi qu'un calendrier où il aura marqué à l'encre les vingt jours par lui choisis.

Dans les établissements où les aides et les apprentis disposent le dimanche d'un repos de vingt-quatre heures au moins et qui commence le samedi soir à 10 heures au plus tard, la durée des deux journées de travail précédentes peut être allongée de deux heures. Mais, dans tous les cas, les aides doivent disposer, entre les deux équipes, d'un repos ininterrompu de huit heures. En ce qui concerne les apprentis, ce repos doit être de dix heures la première année et de neuf heures la seconde.

Les établissements qui n'emploient les aides et les apprentis, pendant les heures de nuit, qu'à des travaux accessoires comme la préparation des glaces, des crèmes, etc., ne tombent pas sous l'application de la présente ordonnance.

Il en est de même des établissements qui, régulièrement, ne cuisent pas plus de trois fois par semaine ou qui n'emploient des aides ou des apprentis au travail de nuit qu'extraordinairement, soit, en pratique, vingt fois par an au plus.

L'ordonnance du Conseil fédéral est entrée en vigueur le 1er juillet 1896.

Le Congrès des brasseurs et l'industrie de la bière (1). — Le *Congrès des brasseurs allemands*, qui se réunit tous les quatre ans dans une des villes de l'empire, vient de tenir à Nuremberg sa huitième session. L'assemblée comptait près de trois mille membres. Elle a été suivie d'une réunion de la *corporation d'assurance des brasseurs et malteurs allemands*. Au cours de ces séances, on a produit diverses statistiques qu'il n'est pas sans intérêt de résumer ici.

La corporation d'assurance des brasseurs et malteurs allemands comprenait, en 1895, 6.027 établissements employant 89.413 ouvriers. Ces établissements se divisent en 5.179 brasseries, 578 malteries, 248 entrepôts de bière et 22 exploitations diverses. Par rapport à l'année précédente, le nombre des exploitations a augmenté de 69 et celui des ouvriers de près de 6.000. Les règlements relatifs au repos dominical et à la diminution des heures de travail ont provoqué une augmentation sensible du nombre des ouvriers. Il est à remarquer que plus de 17.000 petites brasseries, que la loi ne soumet pas à l'assurance obligatoire, ne font pas partie de l'association. Le nombre des accidents constatés en 1895, s'est élevé à 7.904. Depuis 10 ans qu'existe l'association, on a constaté 52.525 accidents. Le chiffre des indemnités payées pour l'année 1894 a été de 1.357.566 marks. Depuis sa fondation, la société a payé 7.215.478 marks d'indemnités. A la fin de l'année dernière, 4.398 invalides avec une pension annuelle de 923.728 marks, 551 femmes avec une pension annuelle de 153.847 marks, 1.060 enfants avec une pension annuelle de 108.605 marks, 34 ascendants avec une pension annuelle de 6.042 marks, avaient droit à la pension, soit ensemble 6.043 personnes avec 1.192.222 marks de pension annuelle. La corporation a, pendant ces dix ans, encaissé 14.564.360 marks de primes, et le fonds de réserve s'élève à 5.906.000 marks.

En ce qui concerne la production de la bière allemande, elle atteignait en 1892-93, 52.304.000 hectolitres, pour une population de 50.279.000 habitants; elle s'est élevée, en 1894-95, à 55.250.000 hectolitres pour une population de 51.838.000 habitants — soit une augmentation de production de 5.63 p. 0/0 contre

(1) D'après les rapports du Consul de France à Nuremberg.

un accroissement de population de 3.1 p. o/o. Ces résultats sont notablement moins favorables que ceux fournis au congrès de Hambourg.

En même temps, l'exportation diminue dans de très fortes proportions. Elle s'élevait en 1885-86 à 1.250.000 hectolitres, pour tomber en 1890-91 à 626.000 hectolitres et en 1894-95 à 576.000 hectolitres : c'est une réduction de plus de 50 p. o/o. Au contraire, l'importation, sans représenter encore un chiffre bien considérable, augmente rapidement; de 111.000 hectolitres en 1886-87, elle passe à 229.000 hectolitres quatre ans plus tard, en 1890-91, et à 465.000 hectolitres en 1894-95, soit une augmentation de 103 p. o/o pour cette dernière période et de plus de 400 p. o/o pour l'ensemble des dix années. La presque totalité de la bière importée vient de Bohême (Pilsen).

Le congrès a émis un vœu tendant à faire interdire législativement dans l'Allemagne du Nord l'emploi de matières premières autres que le malt, le houblon et la levure, interdiction qui n'existe encore aujourd'hui qu'en Bavière et dans le Grand-Duché de Bade. Il a également adopté diverses résolutions relatives aux mesures à prendre en vue de favoriser l'exportation.

L'État prussien et le crédit populaire (1). — Dans leurs séances des 1er et 19 mai, les chambres du Landtag prussien ont adopté une proposition de loi accordant une subvention de 20 millions de marks à la *Caisse centrale des banques de crédit populaire.*

AUTRICHE-HONGRIE.

Le repos du dimanche à Trieste (2). — Un grand nombre de commerçants de Trieste ont pris l'initiative, il y a quelques mois, de former une association dans le but d'accorder, à leur personnel de commerce et employés de magasin, un repos complet pendant la journée du dimanche. Une entente a pu s'établir et tous les commerçants de la ville, à l'exception de sept ou huit, se sont engagés à fermer leurs établissements qui restaient ouverts jusqu'à midi, les dimanches et jours fériés.

L'application de cette décision avait été fixée au dimanche 5 juillet. Des avis affichés sur les devantures de tous les magasins prévenaient le public de la fermeture et l'invitaient à faire le samedi soir les achats qu'il avait l'habitude de faire le dimanche.

En conséquence, le 5 juillet, tous les magasins, sauf quelques-uns, sont restés fermés. Des manifestations se sont produites devant les rares magasins qui avaient ouvert leurs portes, et ils se sont décidés à suivre l'exemple général.

L'inspection du travail en Autriche-Hongrie. [Suite et fin.] (3). — Les efforts des inspecteurs, en vue de réduire l'*intervalle des payes*, ont été couronnés de succès. Dans les établissements où la paye était mensuelle, ou se réglait toutes les 4 semaines, on a pris l'habitude de donner une avance à la fin des quinzaines intermédiaires. En général, non seulement l'intervalle des payes se raccourcit, mais encore le salaire au temps tend à remplacer de plus en plus le salaire aux

(1) *Revue du travail* belge.
(2) D'après un rapport du Consul de France à Trieste.
(3) Voir *Bulletin* de juillet 1896.

pièces ou à la tâche. Et, dans le premier cas, c'est surtout le salaire à l'heure qui tend à prévaloir, notamment dans l'industrie des métaux, dans la construction de machines et dans l'industrie du bâtiment.

. . . . . .

Retenues sur les salaires. Amendes. — *Les retenues sur les salaires* sont de diverse nature : les unes servent à payer les frais de cantine et de nourriture, en particulier la consommation des boissons spiritueuses; d'autres servent à régler certaines dettes particulières; à payer l'éclairage des ateliers, le nettoyage des lieux d'aisances, les frais d'entretien et de réparation des tours et de divers appareils, dans les établissements où les ouvriers ont à supporter personnellement ces sortes de frais. Les retenues sont aussi employées à couvrir le patron des pertes causées par la faute de l'ouvrier, telles que les pièces manquées ou gâtées; à subvenir à l'entretien des écoles; à acheter certains produits, comme le sable à égriser, etc.

Les *amendes* donnent lieu, quant à leur taux et à leur emploi, à de nombreuses réclamations. Les prescriptions édictées à cet égard, en vertu de l'article 90 de la loi industrielle, sont rarement observées.

. . . . . .

Enseignement professionnel. Apprentissage. — En ce qui concerne l'*éducation professionnelle des jeunes ouvriers* et, en général, les questions relatives à l'*apprentissage*, les résultats ne sont rien moins que satisfaisants dans la petite industrie, où l'apprentissage ne s'est nullement amélioré. Les inspecteurs s'accordent, d'ailleurs, à reconnaître que, sur ce point, les corporations seraient appelées à jouer un rôle très important.

L'état actuel du personnel de l'inspection ne permet pas d'exercer un contrôle efficace sur l'apprentissage; aussi ne faut-il pas songer à soumettre à une surveillance complète et effective les établissements de la petite industrie. Bien qu'on ait visité, pendant l'année 1895, 5.090 exploitations de ce genre, et qu'en 1896 on en visitera probablement encore davantage, cependant, vis-à-vis du nombre total des petits établissements, ces visites ne représentent qu'une inspection partielle, de laquelle on ne saurait attendre toutes les améliorations désirables, car c'est tout au plus si l'on pourra prochainement soumettre les établissements visités à une nouvelle inspection. Quand il ne s'agit pas d'abus ou de fautes graves à supprimer ou à corriger, les inspecteurs doivent se borner à attirer l'attention des petits patrons sur les défectuosités qu'ils auront constatées et à leur recommander avec insistance de chercher à les faire disparaître.

. . . . . .

Assurance-maladie, assurance-accidents. — De l'ensemble des rapports des inspecteurs on doit conclure qu'à l'exception de quelques cas isolés, l'*assurance-maladie* et l'*assurance-accidents* fonctionnent régulièrement. On a constaté seulement que, dans certains endroits, les déclarations d'accidents à l'établissement d'assurance ne s'effectuent pas comme elles le devraient; dans ce cas, les inspecteurs fournissent aux industriels les instructions nécessaires, et, quand il n'en pas été tenu compte, ils informent, suivant les circonstances, l'établissement d'assurances, ou bien les autorités compétentes, de l'omission commise.

Un rapport traite plus particulièrement de la question de l'*assurance-maladie des ouvriers travaillant à domicile*, et montre qu'elle rencontre beaucoup de résistance de la part des patrons, des travailleurs et des caisses elles-mêmes.

Abstraction faite de ce que l'article 3 de la loi d'assurance n'astreint pas à l'assurance les ouvriers occupés chez eux à un travail industriel, il y a lieu de considé-

rer que les personnes travaillant contre salaire en dehors de l'atelier du patron ne s'occupent de leur tâche que de temps à autre, travaillent la plupart du temps pour plusieurs patrons à la fois, et, en général, habitent loin du siège de la caisse d'assurance.

Sans doute, même dans ces cas, où le caractère industriel des travaux ne saurait être mis en question, on ne peut nier que les réclamations contre l'assurance des ouvriers ne renferment une part de bien fondé. Néanmoins, on ne peut, d'un autre côté, méconnaître que, la plupart du temps, c'est la question de commodité qui joue dans ces réclamations le rôle principal.

On oublie volontiers que, même dans les industries temporaires, comme les sucreries, où la campagne ne dure quelquefois qu'un petit nombre de semaines, les ouvriers sont astreints à l'assurance; on oublie aussi que dans les pays de montagnes, le Tyrol par exemple, les caisses de maladie remplissent leurs obligations vis-à-vis de leurs membres malgré la grande dispersion des habitations. Enfin, on doit également prendre en considération que les instructions données, en 1894 (*Amtliche Nachrichten,* p. 58), au sujet des travailleurs salariés occupés par plusieurs patrons, facilitent l'exécution de la loi. D'après ces instructions, en effet, l'obligation de déclaration et de payement de la cotisation incombe à l'entrepreneur qui occupe le premier l'ouvrier, et les autres patrons ne participent qu'éventuellement au versement des cotisations, dans la mesure du travail qui leur est livré par le même ouvrier.

En ce qui concerne l'*assurance contre les accidents,* les rapports sont unanimes à constater le mécontentement, tant de la part des patrons que de celle des ouvriers. Les premiers se plaignent de ce que les primes sont trop élevées, les seconds de ce que les pensions sont trop faibles. La modification du tarif des risques, entrée en vigueur le 1er janvier 1895, a entraîné pour toute une classe d'industries une surélévation des primes, qui a soulevé de nombreuses contestations au sujet desquelles les inspecteurs ont eu, dans beaucoup d'endroits, à intervenir. La nouvelle tarification repose principalement sur une division plus détaillée des industries et des risques, elle considère, dans chaque cas, trois sortes de risques : *faible, moyen, considérable;* ce qui permet une application plus aisée que celle du tarif antérieur.

Dans la plupart des établissements, les entrepreneurs supportent seuls les frais de l'assurance-accidents. Toutefois, dans certaines maisons, où l'on retient aux ouvriers une part de contribution pour l'assurance, il se produit des abus, et le prélèvement sur le salaire y dépasse le taux légal. Ainsi, dans une forge, on a fait payer aux ouvriers 70 p. o/o de la prime, au lieu de la fraction normale, qui n'est que de 10 p. o/o et, dans une meunerie, la portion de prime demandée à l'ouvrier s'élevait à 18 fl. 08 au lieu de 1 fl. 35, valeur exigible. Dans le premier cas, la contribution de l'ouvrier représentait ainsi 7 fois, et, dans le second cas, 14 fois le montant de la part légalement exigible.

Assurance-invalidité et vieillesse. — Au sujet de la situation pécuniaire et de l'avenir des travailleurs, une série de rapports émettent le vœu de voir instituer l'*assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse,* afin de préserver l'ouvrier des soucis qui l'accablent quand il arrive à l'époque où, ses forces diminuant sans cesse, il finit par succomber dans la lutte. « Le dénuement où aboutissent les vieil-« lards et les invalides est certainement une des plus affligeantes constatations de « notre temps. Les nombreuses tentatives déjà faites en vue de remédier à cet état « de choses contribuent d'ailleurs à faire penser que le but tant désiré ne sera « atteint que si l'on s'engage résolument dans la voie où ont déjà progressé vec « succès l'assurance contre la maladie et l'assurance contre les accidents. »

La Caisse d'épargne postale autrichienne pour 1895 (1). — Le dernier compte rendu de cette institution montre un progrès sur l'exercice précédent. Le nombre des déposants en 1895 s'est augmenté de 72.567, le montant des dépôts de 5.821.760 florins (2) et le dépôt de fonds publics de 2.204.910 florins. Les intérêts capitalisés inscrits aux comptes des déposants ont atteint 1.120.614 florins. Le nombre total des déposants était à la fin de l'année 1895 de 1.110.091 personnes, et le montant des dépôts de 44.248.312 florins en espèces et de 17.045.410 fl. en papiers d'État; de plus, en 1895, on avait acheté pour le compte des déposants, sur leur compte d'épargne, des valeurs d'État pour une somme de 20.913.080 florins.

En ce qui concerne l'emploi des chèques, il a été ouvert, en 1892, 2.529 comptes et le nombre des participants s'est élevé à 28.363. Le compte des titulaires de carnets de chèque s'élevait en fin 1895 à une somme de 54.541.928 florins en espèces et à un dépôt de 5.641.250 florins en fonds d'État. Le mouvement des chèques s'est élevé à 2.970 millions, dont 964 millions, c'est-à-dire 32 p. 0/0 ont été réglés par simple compensation des comptes.

En comparaison avec les résultats de l'année précédente, ceux de cette année montrent un progrès tant dans le nombre que dans le montant des dépôts, et le solde est meilleur qu'il n'a jamais été. Le nombre des livrets a été, en fin 1895, de 1.110.091; pour 1.000 habitants, on comptait, en 1895, 46 titulaires de livrets, en 1894, 44, et 41 en 1893. Quant à l'âge des titulaires, 293.239 avaient moins de 10 ans, 308.645 de 10 à 20 ans, 266.750 de 20 à 30 ans, 161.633 de 30 à 40 ans, 41.813 de 40 à 50 ans, 13.253 de 50 à 60 ans, 9.795 de 60 à 70 ans, 3.909 de 70 à 80 ans, 326 de 80 à 90 ans; au-dessus de cet âge, on ne comptait que 8 titulaires; d'autre part, on ignorait l'âge de 744 titulaires. 9.976 syndicats et personnes juridiques possédaient aussi des livrets. Par rapport à leur nationalité, les déposants se répartissaient ainsi : 825.527 allemands, 173.394 bohémiens, 53.805 polonais, 33.983 italiens, 8.184 slovènes, 3.220 croates, 1.496 ruthènes, 482 roumains. Au point de vue de leur situation et de leur profession, sur 100 titulaires de livrets on comptait :

Écoliers et étudiants....	30,5 p. 0/0	Report.....	92,1
Apprentis et ouvriers de grande et petite industrie.....	12,8	Propriétaires, cultivateurs.....	1,2 p. 0/0
Enfants.....	12,7	Administration financière et assurance.....	1,2
Domestiques.....	8,2	Journaliers.....	1,1
Femmes mariées et veuves.	4,8	Syndicats ou personnes juridiques.....	0,9
Gens sans profession....	4,7	Ouvriers agricoles.....	0,8
Employés d'administration privées.....	2,5	Ecclésiastiques.....	0,5
Professeurs, instituteurs et artistes.....	2,3	Fabricants.....	0,2
Employés de commerce.	2,2	Médecins et pharmaciens.	0,2
Artisans indépendants...	2,2	Ouvriers des mines, des hauts fourneaux et des forêts.....	0,2
Ouvrières.....	2,1	Matelots.....	0,09
Militaires.....	2	Poètes, écrivains, journalistes.....	0,05
Commerçants.....	1,8	Divers.....	1,46
Ouvriers de fabriques...	1,7		
Employés de l'État et des communes.....	1,6	TOTAL.....	100,00
A reporter.....	92,1		

(1) Cf. dans le *Bulletin* de juin les caisses d'épargne aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Italie et en Suède.

(2) La valeur nominale du florin austro-hongrois est de 0 gr. 7258 d'or, soit 2 fr. 50.

A la fin de 1895, on comptait sur 100 dépôts :

Dépôts de	1 florin au maximum	30,02 p. o/o.
—	1 — à 3 florins	16,53
—	3 — à 5 —	6,34
—	5 — à 10 —	9,04
—	10 — à 50 —	20,03
—	50 — à 100 —	6,93
—	100 — à 200 —	5,30
—	200 — à 500 —	4,01
—	500 — à 1.000 —	1,80
	TOTAL	100,00

Le maximum des dépôts est de 1.000 florins.

Le nombre des comptes de chèques a été en augmentant dans les cinq dernières années; en 1891, il était de 1.583, en 1892 de 1.574, en 1893 de 2.106, en 1894 de 2.363, en 1895 de 2.529; les porteurs de carnets de chèques habitent au nombre de 27.820 les pays représentés au Reichsrath, 543 habitent à l'étranger; parmi ceux-ci 163 habitent l'Allemagne.

L'ensemble du mouvement des chèques a été de :

2.505,693.742 florins en 1893.
2.730.952.273 — 1894.
2.970.170.040 — 1895.

Le mouvement des chèques s'est effectué en 1895, pour 53 p. o/o de l'ensemble, dans les bureaux de la Caisse d'épargne de Vienne; le nombre des opérations, dépôts de fonds, retraits, etc., s'est élevé à 13.740.172 pendant l'année, soit une moyenne journalière de 37.644. Le nombre des comptes ouverts à la chambre de compensation s'est augmenté de 2.500 sur un total de 20.750 comptes; le nombre des comptes compensés a été de 70 p. o/o de celui des porteurs de carnets de chèques.

BELGIQUE (1).

Revue du travail en juillet. — La situation d'ensemble n'a pas varié depuis le mois dernier et reste très satisfaisante, particulièrement dans la *métallurgie*, la grande et la petite *construction mécanique*, l'industrie du *bâtiment*, les *charbonnages* des région de Liège et de Charleroi. Légère crise dans le Borinage, où deux exploitations ont dû arrêter momentanément le travail. Dans l'industrie textile, les *filatures* de coton (Gand) et de laine peignée (Verviers) travaillent avec activité; mais les filatures de lin (Gand) et surtout de laine cardée (Verviers) sont faibles. Pour les *briquetiers*, année exceptionnellement bonne. L'industrie du *vêtement* entre en morte-saison : chômage considérable parmi les *tailleurs*.

Grèves en juillet. — 13 grèves, nouvelles ou en cours, en juillet, avec 914 grévistes. 6 avaient pour but l'augmentation des salaires; sur 10 grèves terminées en juillet : 2 succès, 8 échecs.

Grève générale des menuisiers à Bruxelles. — Une grève générale des ouvriers menuisiers de l'agglomération bruxelloise a éclaté le 3 août dernier. Elle

(1) D'après les renseignements communiqués par l'*Office du travail* belge.

comprend environ 3.000 ouvriers et a pour but d'obtenir le minimum de salaire de 50 centimes l'heure. Un certain nombre de petits patrons ont déjà cédé; mais la majorité, comprenant les plus importants d'entre eux, continue la résistance (10 août). Des essais de conciliation, tentés par le gouverneur de la province, sont restés sans résultat.

Habitations à bon marché (1). — Comme suite aux renseignements publiés dans le dernier *Bulletin* sur les prêts consentis en 1895 par la *Caisse générale d'épargne et de retraite belge* aux sociétés d'habitations ouvrières, nous donnons ci-dessous la comparaison du montant de ces avances et de la portion d'actif des sociétés qui couvre celles-ci.

Montant des avances consenties aux sociétés de crédit.	10.302.243f 80c
Total des capitaux souscrits et non versés.....	5.496.500 00
— des prêts hypothécaires.....	10.621.798 34
— des dépôts en compte courant.....	763.335 74
— des dépôts sur livrets d'épargne.....	22.522 49
— des soldes en caisse.....	82.469 07
— des valeurs acquises par les polices d'assurance.....	627.057 19
	17.613.682 83
A déduire le passif des sociétés envers des tiers.....	396.906 60
Actif couvrant les avances.....	17.216.776 23

La valeur totale des garanties hypothécaires fournies aux sociétés s'élève à 15.153.307 fr. 14.

L'administration de la Caisse a recueilli, grâce à l'obligeance des sociétés agréées, des renseignements intéressants au sujet du nombre total d'opérations traitées par elles depuis leur fondation, du nombre d'expropriations pour une cause quelconque et du nombre d'emprunteurs en retard de payement de leurs mensualités. Ces renseignements sont résumés ci-dessous :

Nombre total de débiteurs hypothécaires depuis l'origine.	Nombre d'expropriations.	Nombre de débiteurs en retard de payement de mensualités.
4.430	11	144

La Caisse générale a organisé un service d'inspection des sociétés agréées. Il résulte des rapports fournis qu'à part de rares exceptions, les sociétés qui ont été inspectées ne laissent rien à désirer; la comptabilité est tenue généralement d'une façon irréprochable, et les actes passés attestent un soin minutieux dans leur rédaction et dans la recherche des documents hypothécaires qui s'y rapportent.

Afin de rendre efficace l'interdiction de débits de boissons alcooliques, la Caisse générale engage les sociétés à insérer dans leurs actes une clause aux termes de laquelle les sommes prêtées deviendraient immédiatement et de plein droit exigibles si les immeubles hypothéqués étaient affectés, soit directement, soit indirectement, à l'établissement d'un débit de ce genre.

(1) D'après le compte rendu pour 1896 de la *Caisse générale d'épargne et de retraite belge*. Voir *Bulletin* de juillet, p. 434.

Les conditions du travail dans les travaux publics (1). — La question du minimum de salaire a été longuement examiné par le conseil communal de Gand en ses séances des 5 et 13 mai 1896.

Un règlement ainsi conçu a été adopté finalement :

ART. 1er. Dans chaque cahier des charges des adjudications de travaux communaux, ou de travaux auxquels des subsides communaux sont accordés, seront indiqués les salaires *minima* à payer par les entrepreneurs aux ouvriers des diverses catégories employés par eux.

ART. 2. Chaque cahier des charges indiquera également la proportion de demi-ouvriers c'est-à-dire d'ouvriers-apprentis au-dessous de 20 ans et d'ouvriers vieux ou débiles, que les entrepreneurs ne pourront dépasser et les salaires *minima* à leur payer.

ART. 3. Un délégué du collège pourra assister au payement des salaires; celui-ci devra se faire chaque semaine. L'adjudicataire tiendra un registre spécial dont les feuilles seront numérotées et dans lequel il inscrira hebdomadairement, en regard du nom des ouvriers employés au travail exécuté pour le compte de la ville, le salaire qui leur est alloué. Le paraphe de l'entrepreneur placé au bas de chaque page indiquera que ce salaire a été payé par lui.

ART. 4. Il sera défendu de travailler sur les chantiers de la ville les dimanches et jours de fêtes légales, sauf en cas d'urgence et de consentement du collège.

ART. 6. Le travail exécuté les dimanches et jours de fêtes ou en dehors des heures habituelles de travail sera payé comme travail extraordinaire.

ART. 7. Les heures habituelles sont de 6 heures du matin à 7 heures et demie du soir sans pouvoir dépasser 10 heures.

ART. 8. Le travail extraordinaire sera payé sur la base de 3 heures pour 2.

ART. 9. L'adjudicataire restera responsable vis-à-vis de l'administration communale de ses sous-entrepreneurs pour tout ce qui concerne la stricte exécution des stipulations ci-dessus.

ART. 10. Il sera tenu de faire afficher les dispositions qui précèdent à l'atelier ou sur le chantier des travaux et de veiller à ce qu'elles restent affichées pendant toute la durée de l'entreprise à l'endroit désigné à cet effet par le délégué du collège.

ART. 11. Le collège sera autorisé à infliger à l'entrepreneur pour toute contravention aux présentes dispositions une amende de 5 à 100 francs. Il pourra, en outre, décider que l'adjudicataire sera exclu des entreprises de la ville pour un temps déterminé. La clause relative à la pénalité sera insérée dans chaque cahier des charges.

ART. 12. Le collège veillera à ce que des conditions analogues soient stipulées dans les cahiers des charges des travaux subsidiés par la ville.

ART. 13. Un bordereau de salaire pour toutes les professions sera arrêté par le conseil communal et annexé au présent règlement. Ces salaires *minima* seront fixés d'après le taux communément admis en ville.

ART. 14. Pour dresser le bordereau dont il est question à l'article 13 et fixer la proportion des demi-ouvriers dont il s'agit à l'article 2, le conseil communal prendra l'avis des associations compétentes et notamment du conseil de l'industrie et du travail.

ART. 15. Par mesure provisoire et en attendant que le conseil ait pu établir le bordereau dont il est parlé à l'article 13, le collège est autorisé à mettre en vigueur les dispositions des articles 1 à 12 en fixant les salaires *minima* d'après le taux communément admis en ville.

---

(1) *Revue du travail belge.* — Voir sur ce même sujet le *Bulletin* de l'Office du travail de 1894, p. 134, 252, 410; *Bulletin* de 1895, p. 589; *Bulletin* de 1896, p. 254 et 374.

La clause du minimum de salaires a été également adoptée depuis peu par les communes de Mont-Saint-Amand-lez-Gand et de la Louvière.

Dans cette dernière, on a décidé, afin de juger de l'influence de cette clause sur les prix d'adjudication, d'obliger les entrepreneurs à déposer, comme à Amsterdam, deux soumissions : l'une établie avec le *minimum* de salaire, l'autre calculée sans ce minimum.

Des mesures analogues sont actuellement soumises à l'examen des conseils communaux de Bruxelles, de Courtrai et de Mons. On en trouvera le détail dans la *Revue du travail* de juillet 1896 publiée par l'Office du travail de Belgique.

A Bruxelles (1), à cette occasion, une enquête vient d'être entreprise et terminée, sur les ordres du Conseil communal, concernant le degré d'application en Belgique de la clause du minimum de salaire dans les adjudications publiques.

8 provinces (sur 9) ont adopté l'institution, ainsi que 47 des principales villes du pays, comptant ensemble 1.427.515 habitants.

Les syndicats ouvriers bruxellois, consultés sur l'opportunité de l'adoption de la clause par la ville de Bruxelles s'y sont déclarés tous favorables. Parmi les syndicats patronaux, 3 se montrent favorables, 7 sont hostiles.

Le rapport fait à la suite de l'enquête, repousse la clause du minimum de salaire. Le Conseil communal n'a pas encore statué.

D'autre part, nous avons annoncé dans le *Bulletin* de juin (p. 374) que la Chambre des représentants avait adopté un amendement au budget des travaux publics, consacrant le principe du minimum de salaires dans les adjudications de l'État. Cet amendement a été repoussé par le Sénat; mais, néanmoins, le Ministre du travail avait promis à la Chambre que des *expériences* seraient faites pour éprouver les résultats de la clause et, en exécution de cette promesse, il vient d'être décidé que le minimum de salaire serait stipulé en faveur des maçons, terrassiers et paveurs, dans tous les cahiers des charges des adjudications faites pour l'État du 1er juillet 1896 au 31 décembre 1897.

DANEMARK.

L'inspection des fabriques en 1895-1896 (2). — En comparant le rapport des inspecteurs des fabriques pour cette année avec celui de l'an passé, on voit qu'il existait, au 1er janvier dernier, 2.512 établissements industriels (2.407 en janvier 1895) où étaient occupés :

2.900 enfants de 10 à 14 ans (2.859 en 1895);

4.322 enfants de 14 à 18 ans (4.390 en 1895);

45.404 adultes (43.939 en 1895).

Soit, en tout, 52.626 personnes (51,098 en janvier 1895).

(1) Voir la *Revue du travail* de juillet et août 1896, publiée par l'*Office du travail* de Belgique.

(2) D'après le rapport des inspecteurs de fabrique danois pour 1895 (voir à la bibliographie) et d'après un rapport de la légation de France à Copenhague.

1.090 de ces entreprises (en 1895, 1.062) étaient soumises aux lois concernant l'emploi d'enfants mineurs.

Les industries où l'on emploie le plus d'enfants sont :

Les manufactures de tabac, où 34,2 p. o/o des ouvriers ont moins de 14 ans, et 9 p. o/o ont de 14 à 18 ans;

Les verreries où 16,08 p. o/o ont moins de 14 ans, et 14,7 p. o/o ont entre 14 et 18 ans;

Les papeteries ou 16 p. o/o ont moins de 14 ans et 13 p. o/o de 14 à 18 ans;

Les imprimeries, où 2,8 p. o/o ont moins de 14 ans et 1,8 p. o/o ont de 14 à 18 ans;

Les confiseries, fabriques de chocolat, où 7 p. o/o des ouvriers ont moins de 14 ans et 8 p. o/o de 14 à 18 ans.

Dans la plupart des usines, le temps de travail est de 10 à 11 heures par jour.

Dansle courant de l'année 1895-1896, on a constaté seulement 24 infractions à la loi sur l'emploi des enfants. Les inspecteurs des fabriques ont eu connaissance de 134 accidents où un engin a occasionné des blessures ou lésions; 16 p. o/o de ces blessures présenteraient de la gravité, sans avoir occasionné incapacité permanente de travail; 10 p. o/o ont mis la victime presque hors d'état de gagner sa vie, et 7 1/2 p. o/o ont été suivies de mort; 48 p. o/o seulement de ces accidents sont survenus dans des fabriques où la force motrice était due à la vapeur ou au gaz.

D'après le rapport de 1894-1895, on avait notifié à l'Administration 163 blessures, dont 99 étaient des lésions peu graves, 25 des lésions graves, mais n'avaient pas laissé d'infirmités, 24 avaient laissé une infirmité partielle, et enfin 13 accidents avaient occasionné la mort.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en juillet. — La bonne situation signalée les mois précédents s'accentue. 3,1 p. o/o de chômeurs dans 109 trade-unions groupant 425.841 membres, contre 3,2 p. o/o en juin 1896 et 5,3 p. o/o en juillet 1895. Les salaires sont en hausse.

En un jour de la deuxième semaine de juillet, l'assistance publique a secouru 315.490 personnes, soit 204 p. 10000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 205 en juin 1896 et 209 en juillet 1895.

4,83 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.227 puits de houillères employant 362.643 mineurs, contre 4,58 en juin 1896 et 4,53 en juillet 1895.

348 hauts fourneaux en marche à la fin de juillet 1896, avec 22.141 ouvriers, contre 342 en juin 1896 et 303 en juillet 1895.

85 nouvelles grèves en juillet, avec 20.000 grévistes dont 20 dans la construction mécanique, 15 dans les mines, 14 dans le bâtiment et 12 dans les textiles. Sur 63 grèves terminées en juillet, 34 succès, 19 échecs, 6 transactions.

L'alcoolisme et la longévité (1). — On sait que les principales Compagnies d'assurances sur la vie, en Angleterre, ont été amenés à donner depuis trente ans des tables de mortalité comparée entre les buveurs de bières ou de vin, même modérés, et les simples buveurs d'eau ou plutôt de thé. Ces derniers, d'après les résultats concordants de toutes ces tables vivent en moyenne selon les cas 5 ans, 10 ans, 20 ans de plus que les autres.

M. James White, secrétaire général de la grande société anti-alcoolique l'*Alliance du Royaume-Uni* a relevé le tableau de mortalité générale suivant (mortalité annuelle pour 1.000 habitants dans les catégories d'âge visées) :

	de 0 à 5 ans.	de 5 à 10 ans.	de 10 à 15 ans.	de 15 à 20 ans.	de 20 à 25 ans.	de 25 à 35 ans.
1841-1850..	71.2	9.2	5.1	7.1	9.5	9.9
1876-1890..	61.9	4.9	2.8	4.1	5.5	7.4

	de 35 à 45 ans.	de 45 à 55 ans.	de 55 à 65 ans.	de 65 à 75 ans.	de 75 à 85 ans.	de 85 ans et au-dessus.
1841-1850..	12.9	18.2	31.8	67.5	148.3	312.3
1886-1890..	12.0	19.4	35.2	72.1	147.9	313.8

On voit que l'économie de vies humaines réalisées depuis un demi-siècle se fait surtout au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse et que, à partir de l'âge mûr (45 ans environ), le progrès est nul si même il n'y a pas régression. Quelle est l'explication de ce phénomène ?

On peut en voir une d'abord dans le progrès économique, hygiénique et social. On vit mieux aujourd'hui qu'autrefois, les mœurs sont plus douces, les installations domestiques plus saines, les causes de maladies contagieuses atténuées, les ateliers de travail ouverts à l'inspection et par elle au grand air, à l'espace, à la lumière. De ce progrès considérable, ce sont surtout les premières années de la vie, celles de l'adolescence et de la jeunesse, qui ont profité.

Mais l'auteur attribue aussi le progrès réalisé à l'action des « Sociétés de tempérance » dont les sections cadettes ont recruté plus de 2.600.000 adhérents dans le Royaume-Uni, principalement parmi les jeunes gens. La plus importante des sociétés de tempérance anglaise, la Société de prévoyance de l'église d'Angleterre, compte 4.700 groupes qui reçoivent son impulsion, sans compter 500 autres indépendants mais animés du même esprit. Elle a enrôlé sous son drapeau 178.000 adultes et 34.000 adolescents.

D'après l'auteur, la moitié des habitants de l'Angleterre est déjà indemne du fléau alcoolique et l'évolution continue : si le mouvement se maintient encore un demi-siècle, toute la nation se sera rachetée de son péché traditionnel. La race britannique aura acquis un degré nouveau de vigueur et une puissance encore plus grande d'expansion.

---

(1) Extraits d'un article de la *Science sociale*.

Variations des salaires et heures de travail en 1894 et 1895 (1). — Le *Labour Department of the board of trade* vient de faire paraître son deuxième rapport annuel sur les variations qui ont affecté, en 1894, les salaires et heures de travail du personnel de l'industrie en Angleterre (2). Les variations dont il est question sont définies comme des changements survenus dans le taux du salaire par heure ou par semaine d'une certaine catégorie d'ouvriers, sans aucune modification concomitante dans les conditions du travail exécuté.

Les industries considérées sont : le bâtiment, la construction mécanique, le travail des métaux et la construction des navires, les mines et carrières, les textiles, les industries du vêtement, du livre, du travail du bois et divers autres métiers d'art, les transports, les services de l'État et des administrations locales.

Les travailleurs agricoles, les marins et les employés de chemins de fer sont traités à part et ne figurent pas dans les chiffres ci-dessous. Les industries considérées emploient au total 8.500.000 personnes.

Les chiffres recueillis accusent, en 1894 et 1895, une légère baisse des salaires et une réduction marquée de la durée du travail, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

DÉSIGNATION.	ANNÉES. 1893.	1894.	1895. (Chiffres provisoires.)
1° CHANGEMENTS DANS LES SALAIRES.			
Nombre total des changements sur lesquels a porté l'enquête	706	779	725
Nombre global de travailleurs affectés par ces changements (chacun d'eux étant compté autant de fois que son salaire à varié)	1.422.508	1.238.738	1.014.233
Nombre de *personnes distinctes* :			
Dont le salaire a profité d'un accroissement net dans l'année	142.364	175.615	82.005
Dont le salaire a subi une diminution nette	256.473	488.357	364.697
Dont le salaire a varié mais s'est retrouvé le même à la fin de l'année qu'au commencement	151.140	6.414	3.559
Nombre total de *personnes distinctes* dont le salaire a varié dans l'année	549.977	670.386	450.261
Variation moyenne (hausse ou baisse) du salaire hebdomadaire de ces personnes	+ 0f 55c	— 1f 70c	— 1f 70c
2° CHANGEMENTS DANS LA DURÉE DU TRAVAIL.			
Nombre de changements sur lesquels a porté l'enquête	164	227	87
Nombre de *personnes distinctes* :			
Dont la durée de travail a augmenté	1.530	128	1.140
Dont la durée de travail a diminué	33.119	77.030	17.951
Nombre total de *personnes distinctes* dont la durée de travail a varié pendant l'année, en plus ou en moins	34.649	77.158	19.091
	heures.	heures.	heures.
Montant net de la diminution de la durée du travail hebdomadaire	68.937	311.545	47.548
Diminution moyenne de cette durée, par tête des personnes dont la durée de travail a varié en plus ou en moins	1,99	4,04	2,49

(1) *Labour gazette.*
(2) *Second annual report on changes of wages and hours of Labour in the United Kingdom.* (Londres 1890.)

Par industries, les changements de salaires observés se classent de la façon suivante :

GROUPES D'INDUSTRIES.	NOMBRE D'OUVRIERS DONT LE SALAIRE, EN 1894, a *profité* d'un accroissement net.	a *subi* une diminution nette.	a varié *mais* s'est retrouvé le même à la fin de l'année qu'au commencement.	a varié d'une façon quelconque.	MONTANT de la VARIATION (en plus ou en moins) du salaire hebdomadaire.
					francs.
Bâtiment	32.618	101	274	32.993	+ 58.350
Métaux, construction mécanique et construction des navires	18.344	39.384	893	58.621	— 46.508
Mines et carrières	98.491	437.938	2.773	539.202	— 1.168.674
Textiles	8.662	3.936	2.135	14.733	+ 8.362
Vêtement	3.457	1.450	—	4.907	+ 8.380
Employés des services publics	9.149	80	—	9.229	+ 17.020
Industries diverses	4.894	5.468	339	10.701	— 4.119
TOTAUX pour 1894	175.615	488.357	6.414	670.386	— 1.127.279
TOTAUX correspondants pour 1893	*142.364*	*256.473*	*151.140*	*549.977*	+ *310.652*

La journée de huit heures. — Le rapport qu'on vient d'analyser relève les cas de réduction de la journée de travail à 8 heures (soit 48 heures par semaine), en 1894. Il en trouve 57, affectant 51.586 travailleurs. Le plus grand nombre appartiennent aux administrations de l'État (43.039). Sur les 8.547 qui restent, 361 sont employés par 4 administrations locales et il reste 42 cas, avec 8.186 travailleurs qui se rapportent à l'introduction de la formule de huit heures dans des établissements particuliers. Ces cas se classent comme il suit par industries :

GROUPES D'INDUSTRIES.	NOMBRE DE CAS.	NOMBRE de TRAVAILLEURS affectés.
Bâtiment	2	140
Travail des métaux	8	1.545
Construction mécanique	8	996
Mines de houille	2	654
Textiles	2	197
Chaussure	3	484
Imprimerie	5	1.037
Produits chimiques	6	393
Autres industries	6	2.740
TOTAUX	42	8.186

SUISSE.

Conflit dans la brasserie [suite] (1). — Le conflit entre patrons et ouvriers brasseurs, que nous signalions dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 439), n'était pas terminé à la date du 15 juillet et le boycottage s'étendait non seulement aux brasseries de l'Union mais à tous les cafés et cabarets qui débitent leurs produits.

Le 20 juin, les patrons avaient, conformément à la décision que nous avons annoncée, congédié un quart des ouvriers syndiqués. Le 1er juillet, ils ont résolu de licencier tous les autres si le boycottage ne cessait pas et ils ont mis cette mesure à exécution le 8 juillet. En même temps les grandes brasseries de Munich, faisant cause commune avec les patrons suisses, ont refusé de vendre de la bière aux cafés et débits qui forment la clientèle habituelle de ces derniers.

De leur côté, les ouvriers assurent l'exécution complète du boycottage par une surveillance soigneusement organisée. Ils essayent d'entraîner dans leur mouvement la Société des employés de chemin de fer, celle des employés des postes et les sociétés coopératives de consommation. Néanmoins, il paraîtrait que bon nombre d'ouvriers ont abandonné le syndicat; ni l'opinion publique ni la presse ne paraissent favorables à ses revendications.

La législation sociale du canton Bâle-Ville (2). — Cette législation, qui a été souvent en avance sur celle des autres cantons, comprend un grand nombre de lois dont plusieurs ont amélioré notablement la situation des travailleurs depuis vingt ans et qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. — En 1868, une loi a fixé la journée normale de travail à 12 heures et prononcé l'interdiction du travail du dimanche et de nuit. Puis une loi fédérale de 1877 réduisit encore la journée de travail à 11 heures, et plusieurs articles de cette loi ont été, en 1884, étendus des fabriques aux ateliers. En 1887, a été promulguée une loi spéciale en faveur des filles servant dans les hôtels, restaurants et cafés (Wirthschaftsgesetz zum Schütze der Kellnerinnen), et, en 1893, la loi sur le repos du dimanche pour les employés de magasins, loi qui malgré ses exceptions donne de bons résultats. En 1889, on a fondé un bureau officiel de placement qui fonctionne encore actuellement d'une façon satisfaisante, et l'on a organisé des tribunaux d'arbitrage pour l industrie, à procédure rapide et peu coûteuse, compétents jusqu'à 300 francs et composés d'un juge et de deux assesseurs choisis l'un parmi les patrons et l'autre parmi les ouvriers.

Deux autres lois d'un caractère humanitaire ont été adoptées, l'une en 1885 concernant les enterrements gratuits, l'autre en 1890 assurant aux indigents le traitement médical gratuit dans les policliniques.

Nous rappellerons en même temps les dispositions libérales qui ont établi successivement : la gratuité de l'enseignement dans toutes les écoles de Bâle — l'Université seule exceptée —, la distribution à titre gratuit à tous les élèves de ces écoles des livres de classe, des fournitures pour écrire, dessiner, etc., les instituts créés en 1893 pour les enfants abandonnés, en 1895 pour les enfants en bas âge, en 1894 pour l'enseignement du travail manuel aux jeunes filles, les écoles industrielles professionnelles, etc., toutes gratuites, et enfin la loi d'assurance contre le chômage, en cours d'étude.

Plusieurs de ces institutions imposent au canton des charges assez lourdes et

---

(1) *D'après un rapport de l'Administrateur du territoire de Belfort.*
(2) D'après un rapport du Consul de France à Bâle.

comportent des dépenses élevées. La population de Bâle est de 85.000 habitants environ, dont plus d'un tiers, peut être plus de la moitié, est composé d'étrangers appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, très peu ou pas imposée. Mais par contre, d'après les dernières statistiques, la ville de Bâle compte 138 contribuables comptés pour une fortune de plus de 1 million, 88 avec une fortune de 1 à 2 millions et 50 avec une fortune de plus de 2 millions. Le total des contribuables imposés pour le capital est de 6.192, les fortunes au-dessous de 5.000 francs n'étant pas imposées.

Le nombre des contribuables participant aux impôts de la commune est en chiffres ronds de 23.000. Les revenus au-dessous de 800 francs pour les célibataires et de 1,200 francs pour les gens mariés sont exempts de l'impôt. Le taux le plus bas pour l'impôt communal est de 1 fr. 50, le plus élevé de 750 francs par trimestre.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 8 avril 1896.

rendant exécutoire en Algérie la loi du 20 juillet 1895[1] sur les Caisses d'épargne.

(Inséré au *Journal officiel* du 17 avril 1896.)

Circulaire du Ministre de l'intérieur en date du 1er mai 1896 (adressée aux préfets) sur l'application du décret du 30 mars 1896. (Voir *Bulletin* de mai 1896.)

(Adressée aux préfets).

[Les pensions servies par les sociétés de secours mutuels sur leurs fonds de retraites pourront être liquidées en faveur des sociétaires âgés de moins de 50 ans, lorsqu'il aura été constaté que le candidat remplit les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886, dans les formes prescrites par les articles 20, 21 et 22 du décret du 28 décembre 1886.

Les pensions ainsi accordées seront établies en proportion des versements de cotisation effectués par les ayants droit.

Il pourra donc ne pas être tenu compte du minimum de 27 francs établi par l'article 8 du décret du 26 avril 1856 déjà rectifié et, par une autre conséquence, la durée du sociétariat, antérieurement fixée à un minimum de 10 ans, pourra être abaissée lorsque les conditions prévues par la loi de 1886 seront remplies.

Les pensions prématurément liquidées par les sociétés de secours mutuels seront admises à bénéficier des majorations prévues en faveur des pensions servies par la Caisse nationale].

---

[1] Voir *Bulletin* d'août 1895, page 484.

Décret du 9 juin 1896 portant règlement d'administration publique et relatif à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites.

(Inséré au *Journal officiel* du 11 juin 1896, p. 3226.)

ART. 1er. — Avant la répartition des crédits ouverts pour la majoration de rentes viagères dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1895, le Ministre du Commerce déterminera le montant de la somme à réserver sur ces crédits en vue des bonifications spéciales prévues au paragraphe 2 de l'article 3 de ladite loi (1).

Il sera prélevé, en outre, sur les crédits susvisés la somme nécessaire pour indemniser la Caisse nationale des retraites des intérêts courus depuis le 1er janvier 1896 jusqu'à la date du versement du montant des crédits à son compte à la Caisse des dépôts et consignations, afin de permettre la délivrance des rentes dans les conditions indiquées à l'article 4 ci-après. Ces intérêts seront calculés au taux du tarif en vigueur.

ART. 2. — Seront compris dans la répartition à effectuer en 1896, conformément à l'article 3 du présent décret, les pensionnaires de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et des sociétés désignées à l'article 1er de la loi du 31 décembre 1895, âgés de soixante-dix ans au moins en 1896 et qui, indépendamment des autres conditions exigées par l'article 2 de la loi, justifieront du nombre d'années de prévoyance spécifié par ledit article, savoir :

Quinze années de prévoyance au 31 décembre 1895, pour les pensionnaires âgés de soixante-dix ans au moins à cette date;

Seize années de prévoyance, en 1896, pour les rentiers devant atteindre soixante-dix ans, au plus tard, le 31 décembre 1896.

ART. 3. — La répartition des crédits sera faite sur l'ensemble des sommes disponibles après les prélèvements mentionnés à l'article 1er ci-dessus. Elle aura lieu au marc le franc de la valeur en capital des rentes à majorer, d'après l'âge des bénéficiaires à la date de l'entrée en jouissance des rentes supplémentaires et suivant les tarifs en vigueur pour la Caisse nationale des retraites, de telle façon que toutes les rentes à majorer se trouvent augmentées dans la même proportion.

ART. 4. — Les rentes supplémentaires seront émises, savoir :

Pour les rentiers âgés de soixante-dix ans au moins au 31 mars 1896, avec jouissance du 1er janvier 1896;

Pour les rentiers qui devront atteindre soixante-dix ans pendant les trois derniers trimestres de l'année 1896, avec jouissance du premier jour du trimestre dans lequel ils atteindront soixante-dix ans.

Dans ce dernier cas, il devra être justifié de l'existence du postulant à la date d'entrée en jouissance.

ART. 5. — Les demandes de majoration et les justifications à l'appui devront avoir été produites par les intéressés le 30 juin 1896, au plus tard, sous peine d'exclusion de la répartition.

---

(1) Voir *Bulletin* de janvier, page 41.

Loi du 13 juin 1896 relative à l'Exposition universelle de 1900 (1).

(Insérée au *Journal officiel* du 17 juin 1896.)

CONDITIONS HUMAINES DE TRAVAIL OUVRIER.

. . . . . .

ART. 10. — Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État ou inscrites aux cahiers des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs.

Ces conditions seront :

Un jour de repos par semaine.

Décret du 10 juillet 1896 créant un conseil de prud'hommes à Auxerre.

(Inséré au *Journal officiel* du 7 août 1896, page 4542.)

ART. 1er. Il est créé à Auxerre (Yonne) un conseil de prud'hommes qui sera composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE.		
Fabricants d'instruments agricoles, viticoles, constructeurs-mécaniciens, armuriers, horlogers-bijoutiers, taillandiers, fonderies de cuivre et de bronze, constructeurs de bateaux, scieries mécaniques, entrepreneurs de maçonnerie, de travaux publics, charpentiers, menuisiers, fabricants de meubles et tapissiers, plâtriers, fabricants de plâtre, couvreurs, peintres en bâtiments et d'équipages, serruriers, marbriers, sculpteurs, plombiers, zingueurs, ferblantiers, lampistes, tailleurs de pierre et carriers, tonneliers, corroyeurs, bourreliers, carrossiers, charrons, forgerons, maréchaux, constructeurs de fours, fumistes, fabricants de carreaux mosaïques	2	2
2e CATÉGORIE.		
Imprimeurs typographes et lithographes, relieurs, vinaigriers, coordonniers, galochiers, fabricants de chaussures, teinturiers, fabricants de chapeaux et casquettes, usines à gaz, d'éclairage électrique, fabricants de chandelles, de bougies, d'huiles, boisseliers, fabricants de cercles et paisseaux, de colle forte, de pain d'épices, confiseurs, distillateurs-liquoristes, fabricants de fleurs artificielles articles funéraires, cordiers, doreurs-encadreurs, fabricants de billards, de corsets, tailleurs d'habits, modistes, couturières, tissus, confections pour les deux sexes, fabricants d'ocre	2	2
	4	4
TOTAL	8	

ART. 2. La juridiction du conseil de prud'hommes d'Auxerre s'étendra à tous les établissements industriels ci-dessus désignés et dont le siège sera situé sur la territoire de la commune d'Auxerre.

Seront justiciables dudit conseil les fabricants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements, ainsi que les chefs d'ateliers, contremaîtres, ouvriers et apprentis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou de la résidence des uns et des autres.

---

(1) Voir le compte rendu des deux séances de la Chambre des députés du 17 mars 1896 (*J. O.*, p. 529 à 542). — Voir aussi *Bull.* avril, p. 255 : *Conditions du travail ouvrier dans les travaux de l'Exposition universelle de 1900.*

Décret du 10 juillet 1896 créant un conseil de prud'hommes à Rive-de-Gier (Loire).

(Inséré au *Journal officiel* du 7 août 1896, page 4542.)

ART. 1er. Il est créé à Rive-de-Gier (Loire) un conseil de prud'hommes qui sera composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE.		
Verrerie et vannerie spéciale pour verrerie, forges, fonderies et hauts fourneaux, constructeurs de machines, fabricants de grosse chaudronnerie, fabricants de de clous et pointes, tréfileurs, mécaniciens, forgerons, taillandiers, serruriers, tourneurs sur métaux	4	4
2e CATÉGORIE.		
Entrepreneurs de bâtiments, exploitants de carrières de pierres, tailleurs de pierre, terrassiers, maçons, plâtriers, tuiliers, fabricants de briques et carreaux, fabricants de chaux, scieurs de long, charpentiers, menuisiers, tourneurs sur bois, tailleurs d'habits, cordonniers, matelassiers, corroyeurs, tanneurs, fabricants de gaz d'éclairage, fabricants de papeterie, lithographes, charrons, bourreliers, selliers, ébénistes, vanniers, cordiers, tonneliers, fabricants de lacets et moulinages, fabricants de crayons	3	3
	7	7
TOTAL	14	

ART. 2. La juridiction du conseil de prud'hommes de Rive-de-Gier s'étendra à tous les établissements industriels désignés ci-dessus et qui seront situés sur le territoire du canton de Rive-de-Gier.

Seront justiciables dudit conseil les fabricants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements, ainsi que les chefs d'ateliers, contremaîtres, ouvriers et apprentis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou de la résidence des uns et des autres.

Loi du 13 juillet 1896 (1) concernant l'ouverture et l'annulation de crédits.

(Insérée au *Journal officiel* du 14 juillet 1896.)

. . . . . .

ART. 25. — Le premier alinéa de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1895 (2), relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites, est complété ainsi qu'il suit :

« La majoration ne pourra excéder le cinquième de la rente à majorer. »

. . . . . .

---

(1) La disposition contenue dans l'article 25 ci-après n'a fait l'objet d'aucun projet de loi. Elle a été insérée à la demande du Ministre du commerce (lettre du 24 juin, adressée au Ministre des finances), dans le rapport de la Commission du budget déposé par M. Camille Krantz, le 9 juillet 1896 (doc. parl. n° 2000; *J. O.*, p.). — Discussion à la Chambre, le 12 juillet (*J. O.*, déb. parl. p. 1297). — Transmission au Sénat, le 12 juillet (doc. parl. n° 187; *J. O.*, p.). — Rapport Hipp. Morel (doc. parl. n° 191) lu, en séance, le 12 juillet (voir *J. O.*, déb. parl. p. 693). — Discussion et adoption, même séance (*J. O.*, p. 696).

(2) Voir *Bulletin* de janvier, p. 41.

Loi du 16 juillet 1896 ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 (1) sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (2).

(Insérée au *Journal officiel* du 18 juillet 1896.)

ARTICLE UNIQUE. — L'article 11 de la loi du 29 juin 1894 est complété par les dispositions suivantes :

« Ce local ne pourra être autre qu'une mairie. Pour ces opérations, le maire sera tenu de mettre une des salles de la mairie à la disposition de la société.

« Les statuts peuvent en outre décider que la circonscription sera divisée en sections électorales et fixer le nombre de conseillers à élire pour chacune, ce nombre ne pouvant, en aucun cas, être inférieur à deux conseillers.

« Si le vote, soit pour la circonscription entière, soit pour une de ses sections électorales, a eu lieu dans plusieurs mairies, le juge de paix compétent pour connaître des contestations prévues à l'article 13 ci-dessous est celui de la commune qui, lors de la convocation des électeurs, aura dû être désignée pour la réunion des résultats et la proclamation du vote. »

Circulaire du Ministre des Travaux publics en date du 30 juillet 1896

(adressée au administrateurs des compagnies de chemins de fer)

sur le service des chefs de gare et des mécaniciens.

[Les compagnies seront tenues :

1° De faire subir aux candidats chefs de gare un examen portant sur les règlements et les diverses questions de sécurité qui rentrent dans leurs attributions, étant entendu que les procès-verbaux de ces examens seront, comme ceux des mécaniciens et chauffeurs, communiqués au contrôle;

2° D'assurer aux chefs de gare et à leurs remplaçants, *dans tous les cas*, même dans le cas d'alternance, la durée de repos que prescrit la circulaire du 6 novembre 1894;

3° D'afficher d'une façon bien apparente dans les dépôts, de manière à les porter à la connaissance des mécaniciens et des chauffeurs, des copies conformes de tous les tableaux et de tous les graphiques des roulements;

4° D'afficher également les tableaux de service du personnel dans les bureaux des agents des gares et d'y inscrire toutes les modifications au fur et à mesure qu'elles se produisent;

5° D'établir pour les chefs de gare et leurs remplaçants de même que pour les mécaniciens et chauffeurs les comptes rendus prescrits par les règles 6° et 7° de la circulaire du 4 mai 1894;

---

(1) Voir la loi du 29 juin 1894, au *Bulletin* de juillet 1894, page 358.

(2) *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894, présentée et lue par M. Basly, le 21 décembre 1895; discussion et adoption de l'urgence, renvoi à la Commission du travail (*J. O.*, déb. parl., p. 2977). — Rapport L. Lacombe, 24 décembre 1895 (doc. parl. n° 1712; *J. O.*, p. 1697). — Le *23 janvier* 1896, ajournement de la discussion.

Proposition de loi modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, présentée par M. F. de Ramel, le *23 janvier* 1896 (doc. parl. n° 1751; *J. O.*, p. 26).

Renvoyées à la Commission du travail. — Rapport supplémentaire L. Lacombe, 6 février 1896 (doc. parl. n° 1775; *J. O.*, p. 153). — Nouveau rapport supplémentaire L. Lacombe, 16 mars 1896 (doc. parl. n° 1848; *J. O.*, p. 248). — Urgence déclarée, dicussion et adoption, le 23 mars 1896 (*J. O.*, déb. parl., p. 589).

Sénat. — Proposition transmise le 24 mars 1896 (doc. parl. n° 92; *J. O.*, p. 444). — Renvoi à la Commission des caisses de retraites des ouvriers mineurs. — Rapport Guyinot, le 30 juin 1896 (doc. parl., n° 160; *J. O.*, p.).

6° De détailler dans ces comptes rendus mensuels les dérogations aux règles posées par les circulaires de 1894 de manière à bien faire ressortir les différences entre le travail *prévu* et le *travail réellement effectué* par chaque catégorie d'agents;

7° D'adresser ces comptes rendus le 10 de chaque mois à l'ingénieur en chef du contrôle de l'exploitation technique et d'en afficher des extraits dans les bureaux des agents des gares.]

Décret du 22 juillet 1896 rendant exécutoire en Algérie la loi du 31 décembre 1895 (1) relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites.

(Inséré au *Journal officiel* du 2 août 1896.)

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE JUILLET 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, présentée par MM. Charpentier, etc..., députés, le 10 juillet 1896 (doc. parl. n° 2020; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Santé publique. — *Chambre.* — Proposition de loi relative à l'assainissement des logements et habitations insalubres, présentée par M. Édouard Lockroy, député, le 19 novembre 1889 (doc. parl. n° 12; *J. O.*, p. 26). Proposition de loi relative à l'organisation des services de l'hygiène publique, présentée par M. Édouard Lockroy, le 19 novembre 1889 (doc. parl. n° 13; *J. O.*, p. 29). Proposition de loi relative à la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels, présentée par M. Édouard Lockroy, le 19 novembre 1889 (doc. parl. n° 16; *J. O.*, p. 52). Proposition de loi sur l'organisation de l'administration de la santé publique, présentée par MM. Jules Siegfried, etc..., le 27 mars 1890 (doc. parl. n° 502; *J. O.*, p. 602). — Rapport sommaire Chamberland, déposé le 4 juillet 1890 (doc. parl. n° 779; *J. O.*, p. 715). Projet de loi pour la protection de la santé publique, présenté par M. Constans, ministre de l'intérieur, le 3 décembre 1891 (doc. parl. n° 1774; *J. O.*, p. 2892).	Rapport sommaire Armez, déposé le 1er mars 1890 (doc. parl. n° 399; *J. O.*, p. 393).	Renvoyés à la commission de l'hygiène publique. — Rapport Langlet, déposé le 13 juillet 1892 (doc. parl. n° 2334; *J. O.*, p. 2162). — Discussion, séances des 26 et 27 juin 1893. *Sénat.* — Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection de la santé publique, présenté par M. Ch. Dupuy, ministre de l'intérieur, le 11 juillet 1893 (doc. parl. n° 267; *J. O.*, p. 539). — Rapport Cornil, déposé le 27 décembre 1895 (doc. parl. n° 74; *J. O.*, p. 200).

---

(1) Voir cette loi au *Bulletin* de janvier, p. 41. — Voir également ci-dessus la loi du 13 juillet 1896, p. 510.

Le Rédacteur en chef, Gérant, LECLERC DE PULLIGNY.

3e année. — N° 9. Le N° : 20 centimes. Septembre 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Voici comment se résument les appréciations des 142 syndicats patronaux groupant 14.400 établissements, où sont occupés environ 303.600 ouvriers, sur l'état du travail à la fin du 1er semestre de cette année, par comparaison avec ce qui existait un an auparavant :

	SYNDICATS.	ÉTABLISSEMENTS.	OUVRIERS.
	—	—	—
Travail plus abondant.....	13 p. 0/0	8 p. 0/0	11 p. 0/0 (environ)
Travail équivalent.....	46 —	35 —	19 —
Travail moins abondant....	42 —	57 —	70 —
Prix de vente plus rémunérateurs.....	7 —	4 —	11 —
Prix de vente équivalents...	50 —	38 —	35 —
Prix de vente moins rémunérateurs.....	43 —	58 —	54 —

Les appréciations sur le mouvement des prix depuis 3 mois, se résument ainsi :

Prix de vente en hausse....	7	10 —	6 —
Prix sans variation.....	55 —	55 —	42 —
Prix de vente en baisse.....	38 —	35 —	52 —

Si l'on rapproche ces résultats de ceux publiés dans le *Bulletin* d'août 1895, on constate que la situation tend à devenir moins favorable.

Durant le mois d'août, la situation signalée dans le bulletin du mois précédent ne s'est pas sensiblement modifiée. L'activité constatée dans les filatures et tissages, dans la métallurgie et la construction mécanique s'est maintenue; une reprise du travail s'est produite dans la cordonnerie, la bonneterie, la tonnellerie. Les industries du livre, du vêtement, de la chapellerie sont en morte-saison. L'industrie du bâtiment étant à fin de commandes ralentit son travail; pour le reste pas de changement.

Parmi les 430 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 115.000 adhérents, qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 août, la proportion des ouvriers en chômage a été légèrement supérieure à 6 p. 0/0. 20 p. 0/0 des syndicats groupant 16 p. 0/0 des syndiqués estiment que le travail

est plus abondant que l'an dernier à pareille époque, 54 p. o/o des syndicats comprenant 66 p. o/o des adhérents estiment qu'il est en même quantité et 26 p. o/o des syndicats avec 18 p. o/o des syndiqués le tiennent pour plus faible. Par rapport au mois précédent, il y aurait dans l'ensemble un léger ralentissement de travail, dû aux industries en morte-saison.

SITUATION GÉNÉRALE.

FORÊTS. — L'exploitation des forêts n'ayant pas encore repris et le travail des champs subissant un certain ralentissement, il y a un peu de chômage chez les bûcherons.

MINES. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire du Comité des houillères, portent sur plus de 100.000 ouvriers, soit trois quarts du personnel ouvrier des exploitations.

Dans le courant du mois d'août, le nombre moyen des jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous.

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS.	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction.	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE.				
		moins de 3 jours.	de 3 à 4 jours.	de 4 à 5 jours.	de 5 à 6 jours.	6 jours ou davantage, travail plein.
1	2	3	4	5	6	7
		p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
Nord et Pas-de-Calais....	5,74	"	"	"	100	"
Loire.....	5,53	"	"	7	82	11
Bourgogne et Nivernais et Vosges méridionales...	5,57	"	"	"	100	"
Gard et Hérault.....	5,49	"	"	"	100	"
Tarn et Aveyron.....	5,60	"	"	"	100	"
Bourbonnais, Creuse, Auvergne.....	5,79	"	"	"	93	7
Provence (lignites).....	4,00	"	47	53	"	"
ENSEMBLE pour la France.	5,65	"	1	2	95	2

CARRIÈRES. — 1 p. o/o de chômeurs; le ralentissement des commandes dans certaines carrières amène une diminution de la journée de travail et quelquefois des prix de façon.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — Placement plus difficile que le mois précédent chez les boulangers, la consommation étant moins grande dans les grandes villes et les patrons boulangers des stations balnéaires ayant complété leur personnel; il en est de même chez les cuisiniers-pâtissiers; 13 p. o/o de chômeurs chez les boulangers et 3 p. o/o chez les pâtissiers-cuisiniers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier à Creil (Oise) et à Alais chez les boulangers et situation sans changement chez les cuisiniers, sauf pour ceux du Havre, chez qui une amélioration est signalée.

INDUSTRIE DU LIVRE. — 5 p. o/o de chômeurs chez les relieurs-papetiers; c'est la morte-saison pour la plupart, par suite de l'époque des vacances, notamment à Paris, Lille, Marseille.

Chez les typographes-lithographes, les mêmes causes ont influé sur l'activité du travail, le chômage atteint dans l'ensemble 11 p. o/o des ouvriers, se répartissant en près de 4 p. o/o chez les ouvriers de la province et un peu plus de 15 p. o/o chez ceux de Paris. 19 p. o/o des syndicats comprenant 15 p. o/o des syndiqués considèrent que le travail est plus abondant que l'an dernier à la même époque, 56 p. o/o des syndicats groupant 22 p. o/o des adhérents ne signalent pas de variation et 25 p. o/o des syndicats avec 63 p. o/o des syndiqués estiment que le travail est moins actif que l'an dernier.

Le ralentissement du travail signalé le mois dernier s'est accentué, on a réduit la journée du travail dans un certain nombre d'ateliers. L'ouvrage paraît plus abondant que l'an dernier à Reims, Saint-Claude (Jura), Lyon, Grenoble, Cannes; plus faible à Paris (typographes et imprimeurs en taille-douce), Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Beauvais, Cusset (Allier), Marseille, Avignon, Tarbes, Limoges; pour le reste, pas de changement.

Cuirs et peaux. — Dans la tannerie et la mégisserie, tendance à la reprise des affaires, de même, dans la fabrication mécanique des chaussures; la ganterie est moins favorisée, la campagne d'été a été faible et celle d'hiver n'est pas encore commencée.

6 p. o/o de chômeurs chez les tanneurs-mégissiers, 6 p. o/o chez les ouvriers en chaussures.

Les commandes sont plus abondantes que l'an dernier, à la même époque, dans la mégisserie, à Grenoble et à Millau; dans la fabrication des chaussures, à Nancy et à Dijon; elles sont estimées plus faibles dans la tannerie à Annonay, à Tarbes, Rennes et Châteaurenault (Indre-et-Loire); dans la fabrication des chaussures à Liancourt (Oise), Lyon (coupeurs) et Fougères; dans la ganterie à Paris, Grenoble et Niort; dans les autres centres, pas de variations signalées.

Textiles. — Dans les filatures et tissages mécaniques, la situation se maintient à peu près équivalente à l'an dernier et au mois précédent; les tissages à la main continuent à être plus favorisés que l'an dernier. Le travail a repris avec une certaine activité dans la bonneterie, principalement dans la bonneterie de coton. Dans la teinturerie et les apprêts, la rubanerie, la passementerie, situation stationnaire. Dans l'industrie du vêtement, morte-saison annuelle. Dans la chapellerie, la situation tend à s'améliorer: 1 p. o/o de chômeurs dans les filatures et tissages mécaniques; 12 p. o/o dans les tissages à la main; pas de chômeurs signalés dans la bonneterie; 5 p. o/o dans les apprêts et teintureries; 8 p. o/o chez les tailleurs. La production est estimée plus active que l'an dernier à la même époque, dans les filatures et tissages d'Avesnes, Haspres (Nord), Reims, La Gresle (Loire), Amplepuis, Marnand (Rhône), Castres, Mortagne (Vendée), Tours (Indre-et-Loire); dans la bonneterie, dans la Somme et dans le Calvados; chez les tapissiers, à Bayonne; dans l'industrie du vêtement, à Paris (chemisiers), Nancy, Carcassonne; chez les chapeliers à Chazelles (Loire), Albi et Bourges. Les commandes sont jugées moins abondantes que l'an dernier dans les filatures et tissages à Lille, Daigny (Ardennes), Panissières (Loire), Lyon, Le May et la Tessoualle (Maine-et-Loire) et Elbeuf (Seine-Inférieure); chez les voiliers au Havre; les teinturiers à Amiens; les passementiers à la barre, à Paris; les tapissiers à Amiens; les ouvriers de l'industrie du vêtement, à Paris (coupeurs-tailleurs) et Saint-Étienne; chez le chapeliers, à Bourganeuf (Creuse); pour le reste, la situation s'est maintenue sans modification notable.

Bois. — Depuis le mois dernier, la situation d'ensemble a peu varié; elle reste équivalente à celle de l'année précédente avec tendance cependant à devenir plus

mauvaise principalement chez les menuisiers; les travaux du bâtiment, grâce à une température très favorable ont pu être beaucoup avancés et l'on n'entreprend plus maintenant de nouvelles constructions; 1 p. o/o de chômeurs chez les charpentiers; 7 p. o/o chez les menuisiers; 7 p. o/o chez les charrons, peu de chômage chez les sabotiers, les ouvriers en meubles et les tabletiers.

Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les scieurs à Hermes (Oise), les charpentiers à Carcassonne, les menuisiers à Perpignan et à Libourne, les peintres en voitures à Paris, les tonneliers à Preignac (Gironde), les sabotiers à Limoges, les tabletiers dans l'Oise; commandes plus faibles chez les charpentiers à Grenoble, les menuisiers à Montpellier (Hérault), Nantes (Loire-Inférieure), les charrons à Tarbes, les tonneliers-foudriers à Cognac; pour le reste, pas de changement.

MÉTAUX. — Dans la fonderie, la métallurgie, la construction mécanique, l'amélioration déjà signalée se maintient. Il y a un léger ralentissement chez les mouleurs. Le travail a repris chez les ouvriers du bronze et de la bijouterie; morte-saison chez les graveurs. 8 p. o/o de chômeurs chez les mouleurs en fer et en cuivre, 5 p. o/o chez les métallurgistes, 3 p. o/o chez les constructeurs mécaniciens, 5 p. o/o chez les ouvriers de métaux autres que le fer; pas de signalés chez les ouvriers du petit bronze et de la bijouterie. La production se maintient plus active que l'an dernier dans la métallurgie, dans le Nord et dans les Ardennes, à Commentry (Allier), chez les chauffeurs-mécaniciens à Lyon, les serruriers à Nice, les constructeurs-mécaniciens à Vierzon et à Bourges, chez les ouvriers en instruments de précision et chez les ouvriers du bronze à Paris et l'orfèvrerie à Lyon. Commandes plus faibles que l'an dernier chez les mouleurs à Armentières, les ouvriers sur métaux à Dunkerque, Fraisans (Jura), Marseille (ajusteurs), Paris (estampeurs-poêliers, balanciers); chez les ferblantiers à Besançon, Nice, Nantes et Croix-de-Vie (Vendée); les ouvriers du cuivre à Villefranche (Rhône). Il n'a pas été signalé de variation notable pour les autres centres industriels.

BÂTIMENT. — Travail en diminution dans la sculpture et dans la marbrerie du bâtiment et chez les maçons; situation stationnaire chez les tailleurs de pierre, les peintres et plâtriers et les plombiers-couvreurs. Les sculpteurs-mouleurs comptent un peu plus d'un quart des leurs atteints par le chômage, les tailleurs de pierre 8 p. o/o, les maçons un cinquième, les peintres et plâtriers 13 p. o/o, les couvreurs-plombiers 13 p. o/o.

Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les tailleurs de pierre à Nancy, Montalieu-Vercieu (Isère), Blaye (Gironde), Nantes, Tours; chez les maçons à Tarbes, Dun-sur-Auron (Cher), Nantes et Alger; chez les plombiers-couvreurs à Marseille et à Orléans. Travail, au contraire, moins actif chez les sculpteurs-mouleurs à Paris, les marbriers dans le Nord et à Alger, les tailleurs de pierre à Annecy, Bourges et Angers, les maçons à Amiens, Dunkerque, Marseille, Carcassonne, Lorient, les peintres-plâtriers à Clermont-Ferrand, Carcassonne et Tarbes, les plombiers-couvreurs à Dunkerque et à Nantes; pour le reste, pas de changement.

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — Dans la chaufournerie, situation stationnaire. La céramique du bâtiment suit les modifications d'intensité du travail de l'industrie du bâtiment. Reprise du travail dans la faïencerie et la porcelaine et dans la verrerie, dans le Nord et dans les Bouches-du-Rhône.

TRANSPORT. — COMMERCE. — Chez les cochers, affaires plus difficiles que l'an dernier, le mauvais temps actuel étant moins favorable aux déplacements que les grandes chaleurs de l'été dernier. Les camionneurs-charretiers sont plus occupés

que le mois précédent, grâce à l'augmentation des arrivages. Chez les garçons de magasins, livreurs, chez les hommes de peine, situation stationnaire; de même chez les comptables. Chez les employés de l'alimentation, chez les coiffeurs, le mauvais temps, la concurrence de la main-d'œuvre étrangère rendent le placement plus difficile. 7 p. o/o de chômeurs chez les garçons de magasins-livreurs et chez les hommes de peine; 2 p. o/o chez les comptables, 15 p. o/o chez les employés de l'alimentation, 9 p. o/o chez les coiffeurs. Situation meilleure que l'an dernier chez les employés de l'alimentation à Lyon, Marseille et Bordeaux, chez les coiffeurs à Paris; plus mauvaise chez les marins du commerce à Cannes, les cochers à Nice et à Rennes, chez les porteurs du marché des halles à Paris, les journaliers du port au Havre; chez les garçons bouchers à Paris, les garçons de cafés, restaurants à Cannes, Perpignan et Alger; pour le reste, pas de changement.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et 2° par les correspondants.

Seine. — Dans la *boulangerie*, pendant le 3e trimestre de cette année, affaires à peu près aussi actives que l'an dernier, les prix de vente ont une légère tendance à la baisse, main-d'œuvre, comme d'habitude, abondante; à Boulogne-sur-Seine, deux nouvelles *boulangeries* ont été ouvertes.

La saison de la *ganterie* a été défavorable cet été, par suite de la vogue du gant de fil, souvent de provenance étrangère, au détriment du gant de peau; plusieurs maisons ont congédié la moitié de leur personnel.

Production plus abondante que l'an dernier, à même époque, chez les *maîtres tailleurs*, prix de vente en baisse et moins rémunérateurs; le nombre des établissements a été en augmentant.

Commandes plus importantes que l'an dernier chez les *entrepreneurs de parquets*, prix sans variations, journée de 10 heures; activité moins grande que l'an dernier dans les entreprises de *travaux publics* (80.000 ouvriers), diminution du nombre des entrepreneurs, par suite de la diminution du nombre des adjudications et de la faible quantité de constructions particulières nouvelles; main-d'œuvre abondante.

Commandes plus importantes que l'année précédente, chez les *sculpteurs;* la situation s'améliore sensiblement.

Seine-et-Oise. — A Rueil, diminution du travail, chez les *blanchisseurs*, par rapport au trimestre précédent; pour le reste, pas de changement. Constructions moins nombreuses que l'an dernier dans l'industrie du *bâtiment*, à Meudon; un peu de chômage chez les ouvriers.

Oise. — La *féculerie*, dans le rayon de Compiègne, n'a pas encore commencé sa campagne, les prix payés à la culture (2 fr. 50 par 100 kilogr. de pommes de terre) n'ont pas encouragé la production et, les cours pratiqués sur les fécules ayant été plutôt désavantageux, la situation semble devoir rester assez difficile.

Aisne. — Chambre de commerce de Saint-Quentin. — La *meunerie*, qui a renouvelé son outillage depuis quelques années, produit plus que la consommation; il lui faudrait des débouchés à l'étranger et elle les trouverait par les frontières du nord et de l'est si elle pouvait disposer d'acquits-à-caution souscrits par les usines des ports travaillant des blés étrangers. La *sucrerie* a fait une bonne campagne; les cours, quoique peu élevés, ont laissé une marge suffisante à cause des bas prix des betteraves, 21 à 23 francs les 1,000 kilogrammes, et de leur bonne qualité. Mais les primes à l'exportation, votées en Allemagne et en Autriche, peuvent porter un coup funeste aux sucreries françaises, si celles-ci n'obtiennent pas une compensation.

La fabrication des *huiles de colza* a été peu active depuis un an; la faiblesse de la récolte des graines, dont il a fallu s'approvisionner à l'étranger, l'existence de stocks importants et la

difficulté de l'écoulement des tourteaux, en raison de l'importation étrangère, sont les causes de ce ralentissement.

Depuis un an, la *filature de coton* a eu à subir des variations considérables dans les cours du coton; la vente a été suivie, mais elle paraît devoir se ralentir en attendant les cours des cotons de la prochaine récolte. Le *tissage de coton* a eu une fabrication régulière, mais tend à ralentir, surtout pour l'exportation, parce que la vogue pour les articles blancs dits de Saint-Quentin a tendance à diminuer. La faiblesse de l'exportation a lourdement pesé sur l'industrie *lainière* cette année; les fils ont baissé de 7 à 8 p. o/o, sans que les *filateurs* à façon aient trouvé de compensation dans une baisse corrélative de la matière première. L'alimentation des *peignages à façon*, satisfaisante jusqu'à présent, semble devenir plus difficile.

Les *tissus de laine* écrus qui avaient eu un très bon courant d'affaires l'an dernier et durant les deux premiers mois de l'année courante, ont eu depuis un écoulement beaucoup plus difficile à cause de l'arrêt de l'exportation aux États-Unis, et les prix de façon ont sensiblement rétrogradé. Heureusement, certains articles, la mousseline de laine, les nouveautés ont continué à donner des résultats satisfaisants. Les tissages outillés pour répondre aux exigences de la mode ont du travail assuré. Affaires actives dans la *broderie* sur tissus de coton, tous les métiers sont occupés. L'article *rideaux-guipure* a été assez demandé depuis un an et les fabriques bien outillées ont été fort occupées, bien qu'à des prix relativement bas par rapport aux prix des filés; l'exportation de ce genre de tissus est très gênée par les formalités à remplir pour le remboursement des droits payés sur les filés. Depuis quelques années, la fabrication des *tulles et dentelles* est languissante, soit par suite du caprice de la mode, soit plutôt par suite de la concurrence que lui fait la broderie genre Plouen; cependant la place de Saint-Quentin est peut-être moins éprouvée que les autres centres, Calais, Coudres, parce qu'elle fabrique surtout les genres classiques.

En *vannerie*, les affaires ont été assez actives depuis un an; les ouvriers vendent facilement leurs produits, surtout cette année.

Les *ateliers de construction* de Saint-Quentin ne sont guère alimentés que par les travaux d'entretien et la transformation du matériel de la sucrerie, la fabrication des *appareils de chauffage* est active et se développe.

Dans la *verrerie*, le travail a été normal et les ventes moyennes.

Somme. — A Péronne, les *poissonniers* (150 ouvriers) ont été à peu près aussi occupés que l'an dernier, mais le travail a été moins rémunérateur, le poisson devient plus rare dans les étangs, les eaux étant souvent contaminées par les résidus de fabriques, la concurrence des envois de l'étranger fait baisser les prix.

CHAMBRE DE COMMERCE D'AMIENS. — Pendant le premier semestre de 1896, l'*industrie sucrière* a terminé sa campagne; les cours ont un peu baissé, tant par suite de la faiblesse des achats de l'Amérique que l'on semblait avoir trop largement escomptés, que par suite de l'augmentation des emblavements, qui vont laisser libres pour l'exportation une trentaine de mille tonnes de sucres, alors que l'Allemagne a augmenté ses primes à l'exportation.

Dans la *fabrication des huiles* de lin, de colza, d'œillette et dans le traitement des suifs, la situation reste stationnaire.

L'industrie de la *chaussure* se ressent encore de la crise que lui avait fait traverser la hausse des cuirs à la fin de 1895 et pendant le premier semestre de 1896. Actuellement, malgré les prix de la matière première encore 5 à 10 p. o/o plus élevés que ceux du commencement de 1895, les prix des objets fabriqués sont revenus à leur taux habituel, les articles de qualité ordinaire ont été alors abandonnés par les acheteurs et l'on a reçu de nouvelles commandes en articles de choix, ce qui a augmenté notablement le gain des ouvriers. Deux nouvelles maisons viennent de se créer. En résumé, la situation se présente dans de meilleures conditions que celles du semestre précédent.

Dans l'*industrie lainière*, le premier semestre a été un peu moins bon que celui de 1895, qui avait été particulièrement favorable; cependant on espère une reprise en octobre, si les débouchés avec l'Amérique restent ouverts.

Les *tissus* pour chaussures sont peu demandés, la mode ayant abandonné la bottine pour le soulier. Les tissus en acostes et silésiennes pour parapluies sont fortement concurrencées par les autres places. Dans les fabriques de velours d'Utrecht et velours dit peluche de lin, soie, etc., l'activité est faible; malgré la baisse du fil mohair, la rareté de la matière rend les affaires plus difficiles.

La *bonneterie de laine* a reçu peu d'ordres nouveaux, la douceur de l'hiver 1896 n'ayant pas entamé les provisions des magasins de détail. Le courant d'affaires ordinaires a évité le chômage aux ouvriers habituels de l'usine, mais n'a pas permis de reprendre les ouvriers travaillant à la main, qui n'ont pas été sérieusement occupés depuis quelque temps.

La *filature de coton*, pendant le premier semestre 1896, a présenté une grande activité, les cours ont laissé une marge suffisante, grâce à l'augmentation constante de la consommation. On est encore bien pourvu de commandes. Les retors ont donné lieu à un bon courant d'affaires, mais à des prix peu rémunérateurs. La situation du tissage mécanique a été moins bonne que pendant le dernier semestre 1895; les stocks en velours écrus et en velours teints se sont accrus et pèsent sur le marché, malgré les réductions consenties sur les prix; cependant une petite reprise s'est produite en juin sur les velours teints. La *coupe à la main* est délaissée au profit de la coupe mécanique. La *teinturerie* subit le contre-coup de la faiblesse du marché, cette année le chômage est particulièrement sensible.

La *bonneterie de coton*, déjà bien pourvue de commandes à la fin de l'an dernier, a pu continuer à travailler activement et dans de bonnes conditions avec les commandes arrivées en janvier et février; il y a lieu d'espérer que les commissions seront encore suffisantes pour occuper le personnel en morte-saison.

Dans l'*industrie linière*, les lins bruts ont eu des cours à peu près semblables à ceux de la fin de 1895, la récolte semble ne pas être aussi abondante qu'on l'avait espéré; les *fils* de lin et d'étoupe viennent d'éprouver récemment une hausse notable, par suite de fortes demandes; la filature est engagée pour plusieurs mois. Pour les *toiles*, les prix restent stationnaires, la demande est régulière, il n'y a pas de stock.

Grâce à une demande incessante des *filatures* et des *tissages* de *jute* de l'Inde anglaise et malgré une récolte plus abondante que les prévisions, les cours de la matière première ont repris de la fermeté et ont haussé sans fluctuation notable. Par suite, les fils de jute ont pu atteindre des cours avantageux, d'autant plus facilement que la production en fils était inférieure à la demande des tissages; la filature, avec les besoins en perspective se trouve encore en excellente situation. Les tissages de jute sont un peu moins favorisés dans leurs prix, bien que les demandes en toiles et en sacs soient très nombreuses et l'activité satisfaisante. La *ficellerie* et la *corderie* de jute, la ficellerie et la corderie de chanvre, plus particulièrement, ont laissé à désirer; les demandes sont faibles; la cordagerie est un peu plus favorisée. L'industrie de la *confection*, favorisée par la température, a fait une bonne saison d'été; les prix, les salaires sont restés stationnaires; seule la confection des vêtements de velours tendrait à diminuer par suite de modification du goût de la clientèle.

Les ateliers de *fonderie* de fer et de cuivre, ceux de *constructions mécaniques*, de *chaudronnerie* en fer et de cuivre, ont présenté une activité plus grande que pendant le semestre précédent; la *serrurerie* et la *zinguerie* ont été également mieux occupées.

Pas-de-Calais. — Production aussi active que l'année précédente, chez les *boulangers* de Calais; baisse de 5 centimes par 2 kilogrammes de pain; deux nouveaux établissements viennent de se fonder.

Dans la région de Bapaume, la situation industrielle est généralement peu prospère, l'industrie du *tissage* à domicile présente peu d'activité et les ouvriers acceptent volontiers de s'occuper momentanément aux travaux des champs.

Les *sucreries* n'ont pas encore repris; dans les *huileries*, les *scieries* mécaniques et les *tanneries*, situation stationnaire; la *brasserie* est assez bien occupée. Actuellement, il y a peu de chômage, grâce aux travaux des champs.

Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer. — Pas de changement dans le nombre d'établissements en activité, ni dans l'outillage. La production et la vente ont été passables pour les *toiles*, faibles pour les *voitures* et les *papiers* et stationnaires pour les *ciments*. Les prix ont été peu rémunérateurs pour les papiers et les ciments et sans changement pour les toiles. Les salaires sont restés généralement stationnaires, sauf dans la carrosserie où ils ont eu tendance à augmenter. La main-d'œuvre a été largement suffisante; la carrosserie a plutôt manqué d'ouvriers habiles et a eu abondance de manœuvres.

Chambre de commerce de Saint-Omer. — La *meunerie* souffre du manque de débouchsn à l'étranger. La campagne *sucrière* (1895-1896) a été satisfaisante et la *distillerie* a eu eu

travail actif, avec cours soutenus. La *brasserie* et la *malterie* ont fait en 1895 une année bien meilleure que les précédentes, mais elles sont toujours entravées dans leur développement par la loi de 1816. La *chicorée* a eu une fabrication assez active. Les *raffineries de sel* tendent plutôt à diminuer.

L'industrie *papetière* a repris en octobre dernier et sa situation a depuis été en s'améliorant jusqu'à la morte-saison, mais les prix restent très bas à cause de la concurrence.

La *filature de jute* écoule facilement ses produits grâce à l'arrêt de l'importation des toiles anglaises et de l'importation des blés exotiques introduits dans des sacs qui n'acquittent pas les droits sur la toile.

Les *fabriques de lingerie*, l'industrie la plus importante de la région, vont toujours en prospérant, grâce aux articles nouveaux plus demandés durant l'hiver dernier; les périodes d'activité vont du 1er février à Pâques, et d'août au 15 novembre. La *fabrication des casquettes* voit ses prix s'avilir sous la concurrence.

La *tannerie* avait fait une excellente année en 1895, mais la situation tend redevenir mauvaise. L'industrie de la *chaussure* est en grande décroissance dans la région.

Les *fabriques de caisses* travaillent très activement, mais les tarifs de transport, trop élevés, entravent leur développement. La *brosserie* a un bon courant d'affaires, mais les prix sont en baisse; dans la région on a à lutter contre la contrebande et à l'exportation on ne vend que les articles bon marché.

Les *fabriques de pipes* ont de plus en plus à souffrir de la fermeture des débouchés à l'étranger; les ouvriers changent de métier; il ne reste en France que trois manufactures avec un personnel réduit d'un tiers environ. La *cristallerie* se développe et augmente son personnel.

Nord. — Dans la région de Fourmies, la situation de l'*industrie lainière* se présente à peu près dans les mêmes conditions que l'an dernier, l'amélioration des mois d'avril, mai, juin ne s'étant pas accentuée. Le nombre d'établissements et la quantité de personnel ouvrier occupé n'ont pas sensiblement varié; dans les filatures, les changements fréquents qui se sont produits chez les ouvriers, étrangers pour la plupart, ont eu une influence plutôt nuisible à la bonne exécution du travail. La proportion des ouvriers en chômage, qui était évaluée l'an dernier à 5 p. o/o pour l'ensemble de la région, est restée la même; il en a été de même pour la durée du travail; grâce à la reprise du travail, le taux des salaires s'est relevé de 5 p. o/o environ, par rapport à l'an dernier. Dans la *verrerie*, travail assez suivi; on espère une augmentation des commandes après les vendanges.

A Armentières, la *filature* (lin et coton) continue à travailler activement; dans les *tissages*, la production reste la même, mais la vente faiblit. Pas de variation dans le nombre des établissements et dans le personnel employé; peu de chômage.

Chambre de commerce d'Armentières. — La *filature de coton* a eu une production et une vente très active pendant le premier semestre de 1896 et à des conditions souvent avantageuses, la hausse des filés ayant suivi celle de la matière première, quoique dans une proportion moindre. Il n'y a pas eu de chômage; les salaires et la durée du travail n'ont pas varié.

Dans l'*industrie linière*, les filatures ont repris une certaine activité. La diminution de la production des fils de lin, il y a 18 mois, a amené la diminution des stocks de tissus; ensuite les filés ayant baissé, la demande s'est ranimée brusquement, surtout par les fils secs, et les cours sont devenus rémunérateurs principalement dans les qualités communes ou intermédiaires. Les salaires ont eu aussi tendance à augmenter, pour le peignage notamment. La main-d'œuvre a été suffisante, quoique moins abondante que l'an dernier. Il n'y a pas eu de chômage important, sauf dans une usine, pendant 10 jours, à la suite d'accident de machines. Pour les *tissages* mécaniques de lin, et de lin et coton, la situation est devenue satisfaisante; 3 usines qui étaient arrêtées l'an dernier sont aujourd'hui exploitées, et plusieurs établissements se sont agrandis. Les produits se sont écoulés facilement et à des prix rémunérateurs, principalement les toiles coton et lin. La main-d'œuvre, abondante, a été bien occupée.

Chambre de Commerce de Roubaix. — Depuis le commencement de l'année, plusieurs usines ont augmenté le nombre de leurs métiers. La production et la vente sont restées satisfaisantes malgré la diminution des ventes en Amérique, diminution en partie compensée par la vente en Angleterre. Les prix des fils et tissus se sont mis en rapport avec les cours des matières premières, et de ce fait l'écart a été moins favorable aux producteurs. En somme,

la situation est actuellement satisfaisante et, dans certaines industries, la main-d'œuvre a plutôt manqué.

Chambre de Commerce de Cambrai. — La *minoterie* voit ses bénéfices disparaître, tant par suite du bas prix des farines que de la hausse survenue depuis deux mois dans les cours du blé. Les stocks existant pèsent sur le marché. La *sucrerie* subit la répercussion de la loi récemment élaborée en Allemagne sur les primes à la sortie des sucres; les cours ont baissé de 12 p. o/o de fin mars à fin juin. L'industrie de l'*alcool* a complètement disparu dans la région. En *brasserie*, les prix sont descendus au plus bas; la consommation ne voulant plus de bières de conserve, la production devient plus irrégulière, beaucoup plus active en été qu'en hiver. Cette industrie est actuellement peu prospère. La liberté des cabarets a fortement ébranlé le crédit des débitants qui sont en grande partie commandités par les brasseurs. D'autre part, l'incertitude où l'on est, quant aux modifications qui seront apportées par le Parlement à la vieille loi de 1816, arrête les progrès de cette industrie. La fabrication de la *chicorée* est normale; la récolte exceptionnelle de 1895 a fait baisser le prix de la cossette, et les cours de la matière *fabriquée* ont suivi ceux de la matière première. Les *huileries* travaillent normalement; le prix de l'huile de colza a monté de 47 à 54 francs, celui de l'huile de lin a fléchi de 48 fr. 50 à 46 fr. 50, mais il y a baisse sensible sur les tourteaux; lin, 16 fr. 50 à 13 fr. 50; colza, 13 à 9 francs.

Dans la *savonnerie*, les prix sont en baisse et désavantageux, par suite d'un excès de production.

Les *toiles* ont une vente satisfaisante à des prix un peu faibles; il en est de même pour les *tissus de laine*. Cependant, dans ces derniers articles, on signale quelques métiers arrêtés dans quelques établissements, d'où réduction du salaire des ouvriers qui n'ont plus eu qu'un métier à conduire au lieu de deux; l'alimentation est moins régulière depuis deux ou trois mois, l'exportation en Amérique ayant notablement diminué; sur les genres classiques, les prix ont baissé de 10 p. o/o environ depuis le 1er janvier. Depuis que les laines filées et les façons ont augmenté, le tissu, étant produit à un prix beaucoup plus élevé qu'avant, trouve difficilement acquéreur. Dans la fabrication des *batistes* et *linons* il y a ralentissement en ce moment parce que les ouvriers s'occupent aux travaux des champs. Les *tulles* sont en pleine morte-saison, celle-ci n'a d'ailleurs jamais été aussi intense, beaucoup d'ouvriers chôment 4 à 5 jours par semaine, notamment ceux occupés aux articles de nouveauté.

La *teinturerie*, assez active au commencement de l'année, s'est ralentie depuis, faute d'exportation; les prix ont notablement baissé. Les ouvriers ne font pas la journée complète. La *blanchisserie* subit le contre-coup de la baisse de la fabrication des tissus.

Ardennes. — Chambre de commerce de Charleville. — La rentrée des *écorces* pour la tannerie s'est faite dans de bonnes conditions, il n'y a eu qu'un arrêt d'une quinzaine de jours causé par le chômage des eaux de la Meuse; les prix ont faibli par suite du ralentissement du travail dans les tanneries en France et à l'étranger. Les *fabriques de colle forte*, travaillant les rognures de tannerie, ont dû ralentir leur production par suite de la rareté et du prix élevé de la matière première, principalement de celle d'origine française. Les prix de vente ont eu une tendance marquée à la hausse, la consommation continuant ses commandes. En *tannerie*, les affaires ont été aussi faibles qu'avant la hausse de l'année dernière; les cuirs en poils se maintiennent à des taux élevés et les produits fabriqués ayant au contraire subi une baisse sensible, le marché s'est trouvé très gêné et la production très faible. Dans la *fonderie de fer*, la *tôlerie*, la *boulonnerie*, la *ferronnerie* et *chaudronnerie*, à la suite de la hausse de la fonte les commandes pendant le premier semestre de 1896 ont été importantes et suivies; il n'y a pas eu de chômage, il y a eu plutôt manque d'ouvriers habiles. Dans les ateliers de *constructions de ferrures pour wagons* et de *matériel roulant*, de sérieuses commandes remises par les grandes compagnies de chemins de fer, ont redonné une certaine activité, mais les prix de vente n'ont pas suivi ceux de la matière première; cependant le travail semble assuré jusqu'en novembre. Dans la *fonderie de cuivre* et de *bronze*, la *galvanoplastie*, le *fer battu*, une reprise du travail s'est également manifestée, attribuée principalement au désir des acheteurs de se prémunir contre une hausse du produit ouvré à la suite de celle de la matière première. Les salaires ont aussi bénéficié de cette amélioration des affaires. On a manqué d'ouvriers spécialistes, la faible production des années précédentes n'ayant permis d'entretenir qu'un faible effectif dans les ateliers. Pour les autres industries de la

région, pas de changement notable; cependant dans son ensemble, la situation est considérée comme sensiblement meilleure que celle de l'an dernier.

Marne. — Chambre de Commerce de Reims. — *Laines.* — A la fin de l'année dernière et durant les premiers mois de cette année, l'article laine se trouvait dans une bonne situation d'activité et de prix. Les prix, à Londres, arrivaient à être en augmentation de 30 p. o/o sur ceux pratiqués un an auparavant. Depuis, la baisse est survenue et les prix sont redescendus de 10 à 12 p. o/o, en raison, principalement, de la situation en Amérique où le nouveau tarif est remis en question et où la douane multiplie les difficultés à l'importation des produits européens. Depuis le commencement de l'année, les *peignages* ont marché d'une façon régulière, presque complète. Les *filatures à façon*, tant de *laine peignée* que de *laine cardée*, ont continué la période prospère de la dernière partie de l'année précédente; cependant en mai, l'alimentation est devenue moins facile pour la laine peignée, et il a fallu une diminution sensible des prix pour la maintenir suffisante. Les cours des fils courants mérinos de laine peignée, qui avaient haussé de 0 fr. 30 au kilogramme à fin mars, ont reperdu cette avance et même un peu plus.

Les *tissus* ont eu des cours corrélatifs de ceux des fils. La production des *mérinos*, *cachemires*, *serges* a été alimentée surtout par les ordres importants antérieurs livrables jusqu'en juillet, mais, pour la suite, les commandes sont moindres et ont dû être acceptées à des prix inférieurs. La saison a été très bonne pour les *nouveautés pour robes* qui sont assurées d'un avenir satisfaisant dans la fin de l'année, assez bonne sur les *tissus fantaisie de laine peignée*, notamment pour les genres à bon marché, assez calme pour les *molletons et confections* par suite des stocks invendus qu'a laissés l'hiver précédent et pour les *flanelles*, sauf les articles fantaisie qui ont eu une vente assez ferme. En somme, le marché est justement préoccupé du retard apporté à la remise des ordres des États-Unis, sans cela la situation serait bonne, car la vente à l'intérieur reste facile surtout pour les articles de nouveauté.

La fabrication des *vins de Champagne* bénéficie d'une reprise assez importante. Durant les cinq premiers mois de l'année, les expéditions tant en France qu'à l'Étranger ressortent à environ 13,400,000 bouteilles contre 11,500,000 en 1895; les exportations sont sensiblement plus actives en Angleterre, Allemagne, Belgique, Russie; par contre le marché des États-Unis est en ce moment peu favorable. La prochaine récolte promet d'être très abondante.

Les travaux de *bâtiment* sont peu actifs, à Reims, assez abondants à Épernay.

Le petit *commerce* est toujours dans une situation précaire, pas mal de faillites ou de cessations de commerce. La mévente des vins de l'an dernier, les réductions de salaires qu'ont dû subir les ouvriers vignerons, les crédits qu'il avait fallu consentir depuis quelques années, l'extension des sociétés de consommation, rendent sa situation difficile.

Vosges. — Dans l'*industrie cotonnière* (35.000 ouvriers), les usines sont toujours en pleine activité, bien que les prix de vente soient en baisse et moins rémunérateurs, la matière première s'étant maintenue à un cours élevé.

Doubs. — Activité plus grande que l'an dernier dans l'*industrie métallurgique* de Montbéliard (10.000 ouvriers), prix de vente en hausse et un peu plus rémunérateurs. A Besançon, ouvrages abondant chez les *imprimeurs typographes*, tout le personnel a été occupé pendant ce dernier trimestre. La situation de la *papeterie* s'est sensiblement améliorée, l'activité a été satisfaisante; par contre, le travail a diminué depuis 3 mois dans les *soieries artificielles;* cependant, il n'y a pas eu de chômage signalé. Dans les ateliers de *constructions mécaniques*, situation stationnaire avec une tendance légère à la baisse. Dans l'*horlogerie*, la production a progressé chez les monteurs en boîte, elle a diminué chez les ouvriers en mouvements de montres; on évalue à 10 o/o le nombre des ouvriers horlogers inoccupés. La journée se maintient entre 10 et 11 heures; les *maçons* seuls font 12 heures. Les salaires sont restés stationnaires, sauf dans la papeterie et dans le fabrication de la soie artificielle où ils ont été un peu augmentés.

Côte-d'Or. — A Dijon, situation satisfaisante chez les *maraîchers* (120 ouvriers), travail environ 100 heures par semaine; pas de chômage.

Nièvre. — Chambre de Commerce de Nevers. — Les cours sur le *bétail* qui s'étaient maintenus élevés en 1895 ont fléchi en 1896 par suite de la sécheresse; la culture des légumes

a donné des résultats moyens. L'exploitation des *carrières* a été assez active; celle de la *houille* a pris de l'extension, mais les prix ont tendance à la baisse. L'industrie *métallurgique* est stationnaire, les prix des fers et aciers se sont cependant relevés, les *faïenceries*, *verreries* et *tulleries* ont un courant d'affaires normal.

Le commerce des bois de chauffage s'est ressenti de la douceur de l'hiver dernier d'autant plus que les achats de coupes s'étaient faits à des prix plus élevés que les années précédentes. Le commerce des vins est actif, la tendance à la hausse est générale.

Haute-Loire. — A Sainte-Florine, les *mineurs* de Grosmesnil ont chômé pendant le mois précédent durant une quinzaine de jours par suite d'un accident de machines. La *verrerie* de Mégécoste a éteint ses fours pour réparations, beaucoup d'ouvriers ont quitté la localité. Dans l'arrondissement de Brioude, une *fonderie* d'antimoine a fermé ses ateliers, elle occupait une vingtaine d'ouvriers. Dans l'arrondissement d'Yssingeaux, la production a légèrement progressé pour les *moulinages de soie* et pour la *rubanerie;* il s'est créé de nouveaux établissements, à Sainte-Sigolène, le nombre des métiers à rubans a augmenté d'une cinquantaine; les salaires, après une baisse antérieure assez sensible, sont restés à peu près stationnaires, de même dans la *passementerie*. La fabrication des *faux* et *faucilles* a présenté une certaine activité, les prix ont été rémunérateurs. Dans l'arrondissement du Puy, situation stationnaire dans la *brasserie*, la *malterie*, les *fabriques de bas*, ralentissement habituel du travail dans l'industrie de la *dentelle*, les ouvrières s'employant aux travaux des champs; pour cette dernière industrie, les salaires se sont un peu améliorés pendant le 1er semestre de 1896.

Loire. — Ralentissement du travail dans la fabrication stéphanoise, par suite de la défaveur de la mode, qui a abandonné le ruban; à partir de janvier 1896, la diminution a commencé à se faire sentir et la baisse des soies a entraîné celle des produits fabriqués. Les prix de façon, qui avaient pu se maintenir, grâce aux commissions accumulées, ont dû suivre le même mouvement dès le mois de mars. Le chiffre d'affaires a été de 94 millions de francs en 1895, dépassant de 23 millions celui de 1894 et de 13 millions celui de 1893. L'exportation, qui était tombée de 43 millions en 1893 à un peu plus de 26 millions en 1894, s'est relevée à 35 millions en 1895. De nombreux essais ont été faits pour perfectionner l'outillage, essais en partie entravés par le mauvais état des affaires; modification aux métiers mécaniques, distribution de la force électro-motrice chez les ouvriers, substitution de l'éclairage électrique à celui du pétrole, etc.

Isère. — Affaires très calmes dans la *bijouterie*, la fabrication locale est de peu d'importance et est entravée par la concurrence des articles de pacotille vendus, souvent non contrôlés, par des marchands ambulants.

Var. — CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULON. — L'industrie des *bouchons en liège* a présenté pendant le premier semestre de 1896 une assez grande activité, malgré la concurrence des pays étrangers qui venaient s'approvisionner de matière première sur notre marché et faisaient ensuite, grâce à leur main-d'œuvre à bon marché, concurrence à nos produits fabriqués. Il n'y a pas eu de chômage dans cette industrie, les fabricants de bouchons recherchant toujours des ouvriers; les salaires se sont maintenus entre 2 fr. 50 et 4 francs, pour les hommes, et 1 fr. 25 à 2 fr. 50 pour les femmes, pour une journée moyenne de 10 heures. Les *salines* de la région ont pu écouler une forte partie de leur stock pour les ventes à la mer (exportation ou grande pêche); l'activité a été cependant faible par suite de la mévente des sels sur le marché intérieur. Malgré la diminution de la culture de l'olivier et la réduction de la production qui en est résultée, et par suite de la concurrence des huiles étrangères et des produits analogues, la *fabrication de l'huile d'olive*, soit dans le travail à façon, soit dans la fabrication directe, a fait une campagne peu satisfaisante. Pendant les 4 à 5 mois de l'année, pendant lesquels se fait la cueillette des fruits et la fabrication de l'huile, le gain journalier de l'ouvrier a varié de 3 francs à 3 fr. 50 pour le travail à la journée et atteint 5 francs environ dans le travail à forfait. La fabrication des *savons* traverse une période de crise, la vente a été réduite de près de 50 p. 0/0, ce qui a amené les fabricants à avoir un personnel très restreint pendant 6 mois de l'année. Les causes signalées ont été la suppression de

l'escale à Toulon des transports coloniaux, ce qui a entraîné la diminution de l'exportation et la concurrence des produits à bon marché sur le marché intérieur.

La *tannerie* a également souffert de la gêne générale de l'industrie des cuirs. Les *moulins à écorces* pour tannerie ont réduit leur travail, le prix des écorces a baissé de 25 p. o/o. Dans les fabriques de *chaussures*, le travail a été assez régulier, l'ouvrier a gagné de 3 francs à 3 fr. 50 par jour. L'importation de grandes quantités de *cocons*, favorisée par la différence des changes sur l'Orient, a rendu très difficile l'éducation des vers à soie pour la filature. L'industrie des *grainages* a heureusement fourni un débouché nouveau à l'activité des éducateurs de vers à soie; l'avance que nos industriels avaient prise tend cependant à disparaître et la Turquie, qui achetait nos graines, tend à exporter à son tour et ferme son marché.

Les *fonderies de métaux* luttent difficilement avec les usines concurrentes du Nord et du Centre qui peuvent disposer de matières premières à meilleur marché; mais, malgré le ralentissement du travail, il n'y a pas de chômage; les salaires des ouvriers professionnels varient de 5 à 7 francs, et ceux des manœuvres de 3 à 4 francs pour une journée moyenne de 10 heures. Dans les *constructions maritimes*, la situation est encore peu satisfaisante, entre autres, une maison qui a occupé, il y a quelques années, jusqu'à 400 ouvriers, n'en n'emploie plus que 90. Les salaires n'ont pas été modifiés par la diminution des commandes, le nombre des ouvriers a seul diminué. On attribue la diminution des transports maritimes à la difficulté d'aborder le port marchand de Toulon. Dans l'industrie du *bâtiment*, la situation est restée stationnaire; on a fait quelques grands travaux publics, encore en cours d'exécution, pour la marine, les ponts et chaussées et le génie, et des écoles pour la ville. Les constructions pour les particuliers ont présenté quelque activité, mais le nombre des locaux vacants ralentit les travaux nouveaux. La concurrence de la main-d'œuvre étrangère ayant diminué par suite de l'émigration d'un certain nombre d'ouvriers, le chômage a été faible et les salaires ont eu une tendance à la hausse. L'industrie *vinicole* très importante dans la région a fait une campagne moyenne; l'écoulement des produits en dehors de la région a été gêné dans une certaine mesure par la difficulté et le prix élevé des transports.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, travail en diminution sur l'an dernier chez les *minotiers* (51 établissements et 1.200 ouvriers); prix de vente en baisse et désavantageux. Ralentissement sensible dans la production chez les *confiseurs-pâtissiers* (400 ouvriers), diminution de la consommation attribuée à la stagnation générale des affaires, main-d'œuvre abondante. Dans la *marine marchande*, notamment pour les voyages au long cours, situation stationnaire, peu d'embarquements.

Gard. — CHAMBRE DE COMMERCE DE NÎMES. — Dans l'arrondissement de Nîmes, l'industrie de la *chaussure* a présenté pendant la première moitié de l'année 1896 une certaine activité principalement dans la chaussure d'enfants. Mais il s'est formé peu d'apprentis par suite de la crise générale de l'industrie du cuir et de la transformation de la fabrication. Dans les *tissages*, affaires très calmes; exportations faibles, les tapis et étoffes pour meubles étant fortement concurrencés par l'Amérique du Nord. Dans la *bonneterie*, peu de travail; seule la mitaine d'été a maintenu l'activité dans six ou sept maisons de la région. Le travail de la *passementerie* est resté à peu près égal à celui de l'an dernier, mais à des prix moins rémunérateurs.

Dans l'arrondissement du Vigan, travail réduit dans la *tannerie*. Production assez active, mais prix de vente plutôt faibles dans la *filature de la soie*. Cette industrie, qui avait marqué un progrès sensible l'an dernier, grâce au bas prix des cocons et aux demandes des fabriques lyonnaises, a semblé perdre une partie du terrain, par suite de la concurrence des produits étrangers, favorisés par le change et la main-d'œuvre à bon marché. La *bonneterie* de soie, de laine et de coton, a ralenti sa fabrication, l'exportation a diminué, l'étranger autrefois acheteur, produisant à son tour et à meilleur marché; prix de façon en baisse.

Tarn. — CHAMBRE DE COMMERCE DE MAZAMET. — La fabrication de la *draperie et des molletons*, autrefois très florissante, mais très éprouvée de 1881 à 1892, occupe 3.000 ouvriers environ. Pendant les six premiers mois de l'année courante, elle a livré en France presque exclusivement 580.596 kilogrammes de tissus de laine cardée, soit 78.000 kilogrammes de diminution sur la période correspondante de 1895. Cette diminution provient en grande partie de la mévente de la draperie d'hiver et du caprice de la mode, qui s'est jetée sur la draperie

unie en peigné, qui se fabrique à Roubaix. La situation cependant reste bonne, les ouvriers sont généralement occupés.

En revanche, l'industrie du *délainage des peaux* de mouton poursuit sa marche ascendante. Elle occupe 2.000 ouvriers environ, répartis dans 22 usines installés sur les flancs de la Montagne-Noire ou disséminées sur les cours d'eau de la vallée de Mazamet à Saint-Amans.

Les arrivages de peaux de mouton en laine de la Plata (Amérique du Sud) et de l'Australie ont été, pendant le premier semestre de l'année courante, de 19.176.902 kilogrammes, soit une augmentation de 3.800.000 kilogrammes sur la période correspondante de 1895.

Les délaineurs ont expédié dans toutes les parties du monde, pendant le semestre écoulé : 1° 5.904.824 kilogrammes de laine lavée à dos et lavée à fond, soit une diminution de 277.474 kilogrammes sur le premier trimestre de l'année 1895; 2° 3.051,358 kilogrammes de peaux brutes pour la mégisserie, la ganterie, la maroquinerie, soit à peu près la même quantité que pendant les six premiers mois de l'année écoulée.

En résumé, les deux principales industries de Mazamet sont dans une bonne situation ; les ouvriers sont régulièrement occupés et travaillent, en moyenne, 60 heures par semaine, les salaires sont sans changement. Depuis quatre ou cinq ans une nouvelle industrie, la *mégisserie*, suite naturelle du délainage des peaux de mouton, tend à s'implanter à Mazamet. Elle occupe actuellement 3 à 400 ouvriers répartis dans 7 ou 8 usines.

Chambre de commerce de Castres. — Dans la fabrication des *péruviennes*, les métiers mécaniques se substituent de plus en plus aux métiers à la main; cette fabrication est d'ailleurs en pleine activité. Mais, en raison de la concurrence, tant locale qu'étrangère à la région, les prix ne laissent qu'un bénéfice très restreint. Les ouvriers étant très demandés, il y a eu de légères augmentations de salaires.

La fabrication des *meubles* en gros, qui a pris à Castres une grande importance, est aussi pleine activité. Il en est de même des ateliers de *fonderie* et de *construction de machines;* l'atelier qui avait été détruit en décembre par un incendie a été reconstruit et remis en marche au mois de mai.

A Graulhet, la mégisserie traverse une forte crise par suite de la mévente du produit fabriqué. Il y a actuellement dans cette localité plus de 300 ouvriers sans travail et beaucoup d'autres ne font pas la semaine complète. Le commerce local a été éprouvé par plusieurs faillites.

Hérault. — Légère diminution dans la production chez les *boulangers* de Béziers, les chaleurs prématurées ayant fait baisser la consommation.

Chambre de commerce de Cette. — Peu de modification dans le nombre des établissements en activité, sauf dans la tonnellerie où trois maisons ont disparu et dans les entreprises de salaison où deux nouveaux ateliers ont été installés.

L'outillage est resté à peu près le même, excepté dans une scierie mécanique, qui est maintenant pourvue de machines perfectionnées. Une reprise du travail s'est produite dans les pêcheries de sardines et dans les salaisons, l'amélioration a été particulièrement sensible dans les raffineries de soufre; la situation, satisfaisante dans les raffineries de pétrole et dans la tonnellerie, a eu tendance à la baisse dans les produits chimiques et les planches et douelles sciés. Les prix ont été en hausse pour les soufres, pour les pétroles raffinés, stationnaires pour les produits de la tonnellerie, les bois sciés et les sardines salées; en baisse pour les produits et engrais chimiques et les salines. Ils sont restés, en général, aussi avantageux que l'an dernier sauf pour les salines et les produits chimiques, pour lesquels ils sont devenus moins rémunérateurs. Main-d'œuvre plutôt abondante, salaires sans variation; pas de chômage. Le commerce des vins a été un peu plus actif grâce aux importations de vins d'Espagne et d'Algérie.

Gironde. — A Arcachon, l'industrie *ostréicole* était en morte-saison jusqu'en septembre.

Les *imprimeurs* de Bordeaux ont de moins en moins d'ouvrage chaque année à cause de la mauvaise situation du commerce: 25 p. o/o des ouvriers lithographes sont inoccupés. Les *fabricants d'ameublements* ont à subir la concurrence des fabriques mécaniques dont les produits s'écoulent clandestinement dans les salles de ventes publiques.

Les fabriques de *conserves* et de *salaisons* voient les affaires aller toujours en diminuant, par suite du manque de débouchés: 3 fabriques de salaisons ont fermé.

Chantiers moins nombreux que l'an dernier chez les entrepreneurs de *bâtiments*, l'Exposition ayant, l'année passée, procuré une grande activité; par contre les commandes pour la campagne ont augmenté, une partie de la population se transportant de plus en plus dans les environs.

Haute-Vienne. — A Limoges, la situation générale est un peu inférieure à celle du trimestre précédent. On estime que le chômage atteint environ un tiers des ouvriers chez les *typographes*, et un peu plus de moitié chez les *ouvriers en chaussures*. Le perfectionnement des machines et la surproduction ont amené ce ralentissement du travail. La *tannerie* est également peu occupée, la fluctuation des cours de la matière première paralyse les affaires; chez les *sabotiers*, il y a peu de chômeurs; les *tailleurs d'habits* sont en morte-saison annuelle; le développement pris par l'industrie du confectionneur tend à réduire les commandes. L'industrie du *bâtiment* présente une certaine activité, mais les rabais consentis sur les travaux empêchent une amélioration des salaires. La situation de l'industrie *céramique*, la plus importante de la région, est un peu embarrassée; le débouché de l'Amérique, d'un accès moins facile et la concurrence étrangère rendent les affaires plus pénibles; d'autre part, certains prix de main-d'œuvre tendent à hausser.

Cher. — CHAMBRE DE COMMERCE DE BOURGES. — Situation satisfaisante, pendant le 1er semestre 1896, dans les *carrières de pierre*, la *brasserie*, les fabriques d'*équipement militaire*, la *carrosserie*, la *chaufournerie*, la construction des machines agricoles; légère amélioration dans la *meunerie*, la *tannerie*, la *fabrication des toiles cirées*, celle des *essieux*, la *métallurgie*, et dans la *batellerie*. L'amélioration constatée dans la *céramique*, la *poterie de grès*, les *tuileries mécaniques* s'est maintenue. Situation plus difficile que l'an dernier dans les *tuileries à la main* et dans les *verreries*.

Loire-Inférieure. — CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE. — Le nombre des établissements en activité, pendant le 1er semestre de 1896, a été le même que celui du semestre précédent; une fabrique de *briquettes de charbon*, qui avait disparu, a été remplacée par une autre qui s'est nouvellement installée. En général, l'outillage est resté sans modification sauf aux *forges* de Trignac, où l'on a amélioré le matériel. La production et la vente ont progressé aux chantiers de la Loire et aux forges de Trignac; il y a eu plutôt diminution aux chantiers de Penhouët. Les charbons, les sels, les bois, ont donné lieu à un bon courant d'affaires. Les prix ont eu tendance à la hausse pour les bois, à la baisse pour les charbons. Pour le reste, pas de changement.

Ille-et-Vilaine. — Dans la région de Rennes, la *tannerie*, pendant le 2e trimestre, n'a pas encore retrouvé les cours plus avantageux; cependant l'activité est assez grande. La *fabrication de la chaussure* est entrée dans la morte-saison habituelle, les coupeurs font une moyenne de 8 heures par jour, et les ouvriers gagnent moitié du salaire accoutumé, soit 12 francs par semaine. Les ateliers de *construction de machines agricoles* ont été bien occupés, mais sans que l'on ait eu à augmenter le personnel ouvrier. L'industrie du *bâtiment* a présenté une bonne activité. Le *commerce des vins* a été assez prospère, bien qu'il y ait eu une diminution dans la vente des alcools, diminution attribuée à la concurrence des eaux-de-vie de cidre fabriquées par les petits propriétaires.

Indre-et-Loire. — Chez les *charcutiers* de Tours, ralentissement de la production, la concurrence des beurres artificiels, l'abondance des beurres naturels ont fait baisser la consommation des saindoux, et l'élevage des porcs tend à diminuer.

Loiret. — Travail plus abondant que l'an dernier à même époque chez les *boulangers* d'Orléans, les travaux de campagne ayant augmenté la consommation. L'industrie du *bâtiment* a été moins occupée que l'année précédente.

Orne. — Dans la région de Tinchebray, le travail s'est maintenu à peu près dans les mêmes bonnes conditions que celles de l'an dernier. Le manque d'eau provenant de la sécheresse a amené, comme tous les ans, une suspension du travail de quelques jours par semaine dans 4 à 6 établissements *métallurgiques*, sur les 30 que comprend la région; de même dans les

3 usines à force hydraulique fabriquant des *peignes;* de ce fait, le travail ne pouvant être repris que par éclusées assez espacées, 90 ouvriers sur 160 n'ont été occupés que d'une façon intermittente. Les salaires ont subi une diminution de 10 p. 0/0 environ sur ceux de l'an dernier.

Chambre de commerce de Flers. — Une amélioration s'est produite dans la *minoterie*, pendant le 1er trimestre de 1896. L'*industrie textile*, la plus importante de la région, a subi une crise assez importante. L'activité des affaires qui s'était maintenue très satisfaisante jusqu'en mars, s'est ralentie rapidement et des stocks importants se sont accumulés dans les magasins. On attribue en partie cette stagnation des transactions à une saison d'hiver manquée et à une baisse des cotons qui a rendu les acheteurs très réservés. Le tissage à la main a été particulièrement atteint par cette dépréciation des prix qui a rendu le travail peu rémunérateur; le tissage mécanique a supporté plus facilement cette crise. L'activité a cependant peu diminué dans les tissages et les salaires, d'ailleurs très faibles, pour les tisseurs à la main, n'ont subi aucune réduction. Situation stationnaire dans l'industrie des *métaux* (fonderies, ateliers de constructions). Le commerce de détail a été aussi atteint par la crise de l'industrie textile; les affaires ont été plus rares et plus difficiles.

Calvados. — Chambre de commerce de Honfleur. — Une *scierie mécanique*, fermée depuis plusieurs années, a été remise en marche, elle occupe 25 ouvriers. La production et la vente se sont maintenues assez actives dans l'industrie *des produits chimiques*, elles ont sensiblement diminué dans la *tannerie* et présenté une augmentation sur l'année dernière, à cause de la douceur de l'hiver, dans l'industrie *des bois travaillés*. Les prix ont été rémunérateurs dans l'industrie des produits chimiques et dans celle des bois, ils ont été plutôt désavantageux dans celle des cuirs. L'afflux de main-d'œuvre a été moindre que les autres années, grâce à la douceur de la température qui a permis les travaux des champs.

Eure. — Dans la région de Louviers, la *laiterie* et la *fromagerie* ont eu pendant le 2e trimestre de cette année une production assez suivie quoique avec tendances à la baisse. Pas de chômage dans l'*imprimerie;* journée de 10 à 11 heures. La *filature* n'a pas encore repris son ancienne activité; journée de 8 heures en moyenne. La fabrication de la *draperie*, principale industrie de la région, s'est maintenue dans d'assez bonnes conditions et avec peu de chômage; la production a été la même que pendant le trimestre correspondant de l'an dernier. Un établissement qui avait dû, l'an dernier, réduire les salaires de ses tisseurs a été fermé; d'autres tissages ont également réduit leurs salaires d'un dixième environ. Fabrication suivie dans les draperies fantaisie et principalement dans les flanelles. La *teinturerie* a été bien alimentée de commandes. Diminution dans la fabrication des *rubans* de *cardes* bien qu'il n'y ait plus qu'une seule maison dans la région. La *menuiserie*, la *chaudronnerie*, la *serrurerie*, particulièrement la fabrication des *machines agricoles* et l'industrie du *bâtiment* ont travaillé d'une façon satisfaisante.

Seine-Inférieure. — Commandes plus importantes que l'an dernier chez les *cordonniers bottiers* de Rouen. Grâce à la baisse des matières premières, les prix sont devenus plus rémunérateurs de 10 p. 0/0 environ. Comparé avec celui du trimestre précédent, le travail a été un peu moins actif, ce qui est dû à la morte-saison annuelle. Activité moins grande que l'an dernier dans les entreprises de *chargement et de déchargement de navires;* par suite de la concurrence et de la diminution des affaires, les prix tendent à baisser et ont été moins rémunérateurs.

Chambre de commerce de Rouen. — Pendant le 2e trimestre de cette année, la situation de la *distillerie d'alcool* a continué à être peu favorable; de même l'industrie des *produits chimiques* a eu un très faible courant d'affaires sauf dans les soudes, qui ont obtenu des prix un peu plus élevés. La *tannerie* n'a pu encore obtenir un travail rémunérateur; on évalue à 50 p. 0/0 la réduction dans les ateliers. Dans la *filature*, les achats ont été assez restreints. il s'est produit sur les filés une baisse assez sensible qui a dépassé celle du coton en laine et gêné la production. Les fluctuations du coton ont également influencé les cours des *rouenneries* et des *mouchoirs;* mais on compte beaucoup sur la reprise des affaires avec l'Algérie, où la récolte a été plus abondante qu'on ne l'avait supposé; l'Indo-Chine laisse moins d'espoir. Pour les *indiennes* et les *tissus teints*, le travail a commencé dans de bonnes conditions pour

la campagne d'hiver, principalement dans l'article « meuble ». Le travail s'est ralenti dans les ateliers de *teinture* et de *blanchissage* soit de tissus, soit de filés.

Les ateliers de *constructions de machines* ont eu également un travail peu soutenu, beaucoup de commandes allant à l'étranger. Les chantiers de *constructions de navires* ont présenté une bonne activité grâce aux demandes successives de différents ports français.

Quant au *trafic* du port, les entrées dépassant de 59.759 tonnes celles du trimestre correspondant de 1895, ont été inférieures de 28.598 tonnes à celles du 1er trimestre de 1896. Les sorties ont présenté un déficit de 6.726 tonnes sur celles du trimestre correspondant de 1895 et de 1.596 tonnes sur celles du 1er trimestre 1896.

CHAMBRE DE COMMERCE DE DIEPPE. — Le produit des *pêcheries* a été en s'améliorant; malgré une légère diminution sur la pêche du maquereau, l'ensemble a présenté une augmentation de 164.650 francs (en chiffres ronds), sur le résultat de la campagne de 1894. La *minoterie*, pendant le 1er semestre de cette année, a été moins occupée que l'an dernier; à plusieurs reprises, les moulins ont été arrêtés par la sécheresse. Dans la *sucrerie*, la situation est restée stationnaire; les dégâts faits par les vers dans les champs de betteraves ont diminué un peu la production, alors que dans les autres contrées on a augmenté les emblavements. L'industrie des *agglomérés*, celle de la *briqueterie* ont continué à lutter difficilement, faute de débouchés et de transports à bas prix. La *filature* et les *tissages* ont travaillé dans des conditions plutôt un peu moins bonnes que l'an dernier, par suite de l'augmentation des frais; le commerce des *bois de sapin* du Nord a eu tendance à décroître.

Quant au mouvement de la navigation, malgré une augmentation sur la petite pêche, l'ensemble des entrées et sorties des navires de ou pour l'étranger, de ceux de la petite pêche et du cabotage a donné une diminution de 394 navires avec un tonnage de 114.018 tonnes par rapport à l'an dernier : le tonnage moyen par navire a diminué de 2 tonneaux 776 pour les navires à vapeur et de 68 tonneaux 333 pour les navires à voiles.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ELBEUF. — La fabrication de la *nouveauté*, calme pendant le mois de janvier, a repris de l'activité en février et en mars, activité qui s'est maintenue complète durant les mois suivants. Les *draps* pour administrations, pour billards et livrées ont eu un courant régulier. Les draps noirs ont un débouché plutôt supérieur à celui de l'année précédente; les tissus cheviot en uni et mélangé sont de plus en plus recherchés. Les draps de dames qui avaient eu une demande assez active au commencement de l'année ont eu pendant le second trimestre une production moindre que l'an dernier à la même époque.

Peu d'affaires à l'exportation; quelques commandes importantes cependant en juin, principalement pour le continent.

Voici le tableau des entrées et des sorties par comparaison avec l'année dernière :

	1896.			1895.		
	1er trimestre.	2e trimestre.	1er semestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	1er semestre.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Sorties.....	1,622,900	1,210,850	2,833,750	1,629,700	1,206,400	2,836,100
Entrées.....	334,100	314,600	648,700	344,600	315,300	659,900
BALANCE.....	1,288,800	896,250	2,185,050	1,285,100	891,100	2,176,200

CHAMBRE DE COMMERCE DE FÉCAMP. — Situation à peu près normale de la *minoterie* grâce aux prix plus rémunérateurs des *issues*. Les prévisions quant à la prochaine récolte sont favorables et il n'y aura pas lieu d'importer des blés étrangers dans la région. La situation de l'*huilerie*, par contre, ne s'améliore pas; à la concurrence toujours croissante des autres produits pour l'éclairage, vient encore s'ajouter la mévente des tourteaux, par suite de la crise agricole de plus en plus intense. La sortie des *alcools* a été, en 1895, de 10,788 hectolitres, contre 9,835 en 1894; la vente de la Bénédictine s'est élevée à 9,600,243 bouteilles, en augmentation de 40,000.

La *tannerie* souffre toujours de la baisse des cuirs qui a suivi la hausse de l'an dernier, contrairement aux prévisions, d'autant plus que les grosses adjudications sont suspendues. On vend à bas prix les cuirs tannés alors que les cuirs en poils ont été payés cher.

Les cours des cotons ont fléchi en raison des prévisions favorables sur la prochaine récolte

et ceux des filés ont suivi le mouvement; il en résulte que la situation de la *filature* se trouve moins bonne. La *corderie* est toujours relativement prospère.

Les *scieries* ont bien travaillé et à des conditions avantageuses. La construction des bateaux Terre-Neuviens semble quitter la place; on les fait établir maintenant en Bretagne.

Le port de Fécamp a armé pour *Terre-Neuve*, en 1895, 38 navires jaugeant 7.500 tonneaux avec un effectif de 1100 hommes. Le produit de la pêche (3,812,100 fr.) a dépassé d'environ 700,000 francs le produit de l'année précédente; le gain par homme a été de 1,040 francs pour la campagne, en augmentation de 190 francs sur le gain de la dernière campagne. La *pêche au hareng* a produit en 1895, 1,833,000 francs, soit 170,000 francs de moins qu'en 1894. 32 bateaux montés par 694 hommes ont été armés pour cette pêche (en dehors des petits bateaux du port); le gain moyen a été de 741 fr. 50 par marin pour 7 mois 1/2, résultat moins bon qu'en 1894. La *pêche au maquereau* (23 bateaux montés par 500 hommes) a produit 238,350 francs; le gain par homme peut être évalué pour la saison de 3 mois à 155 francs seulement, cette campagne a été mauvaise pour les marins comme pour les armateurs. Les pêches au hareng et au maquereau, pour se développer, auraient besoin de primes comme celle de Terre-Neuve. Les importations de charbon ont augmenté de 15 p. 0/0 par rapport à 1894.

Algérie. — A Philippeville, la *pêche* ayant été peu fructueuse, les établissements de salaison des sardines et de conservation par le froid des poissons frais ont été peu occupés. La récolte des *lièges* a été assez abondante par suite de la mise en valeur de nouvelles forêts particulières ou domaniales; affaires même sur place assez importantes. L'industrie du *bâtiment* a été bien occupée, principalement pour l'installation d'une succursale de banque. Deux nouvelles *entreprises de transport* de marchandises par terre entre Philippeville et Constantine viennent de se fonder.

A Alger, manque de travaux dans l'industrie du *bâtiment;* chômage un cinquième des ouvriers chez les *charpentiers* et 15 p. 0/0 chez les *menuisiers*.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Pas de chômeurs chez les *jardiniers* syndiqués, mais journée réduite de 2 heures dans un grand nombre de maisons (environ 5.000 ouvriers); les salaires à l'heure tendent à baisser, dans les maisons particulières principalement.

Placement difficile chez les *garçons boulangers*.

11 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers et ouvrières de la *brochure*; on est en pleine morte-saison, on fait généralement 50 heures par semaine, ouvrage moins abondant que l'an dernier; de même chez les *typographes* qui estiment à 17 p. 0/0 le nombre de leurs chômeurs. Travail toujours faible chez les *imprimeurs en taille-douce* qui font 4 à 5 heures par jour en général.

Une *tannerie* nouvelle vient de s'ouvrir, 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *gainiers*.

Morte-saison annuelle et 3 p. 0/0 de chômeurs chez les *coupeurs-chemisiers*, journée diminuée de quelques heures par jour, sauf dans le détail où les coupeurs sont employés au mois. Les *coupeurs-tailleurs* estiment qu'un cinquième des leurs sont en chômage; durée moyenne du travail 55 heures par semaine, commandes moins nombreuses que l'année précédente. 11 p. 0/0 de chômeurs chez les *maçons* et *aides*.

6 p. 0/0 de chômeurs chez les *peintres en voitures*, situation toujours satisfaisante; chez les *charrons*, diminution des travaux pour les voitures de commerce, augmentation pour les voitures de luxe et de place. Pas de chômeurs chez les *mouluriers-finisseurs*.

Journée de 11 heures et 11 p. 0/0 de chômeurs chez les *estampeurs-poêliers;* le travail n'a pas repris son ancienne activité chez les ouvriers en *instruments de musique*, cependant, pas de chômeurs signalés; 1 p. 0/0 chez les ouvriers en *instruments de précision*, l'amélioration continue, journée de 10 heures. Pas de chômeurs chez les ouvriers du *petit bronze*, journée augmentée d'une heure et placement plus facile; on fait de 60 à 66 heures par semaine; morte-saison habituelle chez les *graveurs*, cependant pas de chômeurs signalés.

Travail réduit à 48 heures par semaine chez les *ornemanistes* de Clichy, qui comptent un peu plus d'un tiers des leurs en chômage. Pas de chômeurs signalés chez les *biseauteurs-polisseurs*, mais journée réduite d'une heure, par suite de la diminution des commandes.

1 p. o/o de chômeurs chez les *charretiers en vins* syndiqués, qui font de 100 à 110 heures par semaine, les arrivages sont plus importants que le mois précédent. Peu d'affaires chez les petits *loueurs* et *cochers*, par suite de l'absence d'une partie de la clientèle.

L'augmentation des arrivages aux halles a amené une reprise du travail chez les *porteurs*. Chez les *garçons de magasin* et *cochers-livreurs*, morte-saison annuelle. 4 p. o/o de chômeurs chez les *comptables*. 2 p. o/o chez les *employés aux écritures*. Placement ralenti chez les *bouchers* pendant les vacances. 1 p. o/o de chômeurs chez les *coiffeurs*.

Seine-et-Oise. — A Versailles, les *boulangers* estiment que la moitié des syndiqués sont sans place, la journée varie de 12 à 14 heures.

Chez les *travailleurs du livre*, journée de 10 heures, ouvrage moins abondant que l'an dernier, pas de chômeurs; de même chez les *travailleurs du livre* de Saint-Germain; pas de chômeurs et journée variant de 11 à 12 heures chez les *maçons* de Versailles.

Aisne. — Travail 68 heures par semaine chez les *mouleurs* en fer et en cuivre de Saint-Quentin.

Oise. — 8 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Beauvais; dans une maison, la journée est réduite de 3 heures. Les *cordonniers* de Liancourt sont tous occupés. A Méru, production toujours active chez les *boutonniers en os*.

A Méru, baisse sur le pain, 0 fr. 025 par kilogramme.

Somme. — A Amiens, chez les *typographes*, 6 p. o/o de chômeurss; pas de chômeurs signalés chez les *bonnetiers* de Corbie, de même chez ceux de Villers-Bretonneux, fabrication en pleine activité. A Amiens, commandes moins importantes que l'an dernier chez les *teinturiers*, qui comptent 10 p. o/o des leurs inoccupés et font 33 à 44 heures par semaine; par rapport au mois précédent, le travail a un peu repris. 6 p. o/o de chômeurs chez les *tapissiers*. Pas de chômeurs chez les *serruriers* qui font 58 heures par semaine.

Pas-de-Calais. — Ouvrage encore abondant chez les *typographes* d'Arras, où, le mois dernier, on a dû embaucher momentanément des ouvriers de passage. Les *travailleurs du livre* de Boulogne-sur-Mer sont tous occupés et font 60 heures par semaine. Chez les *peintres en bâtiment*, travail 40 à 50 heures par semaine, le chômage atteint plus de moitié des syndiqués.

A Boulogne-sur-Mer, hausse sur les légumes, œufs et beurre.

Nord. — A Déchy, le travail des *mineurs* est suspendu 4 jours environ par mois. A Lille, ouvrage moins abondant chez les *relieurs-papetiers*, la journée est réduite de 2 heures dans un certain nombre de maisons. Les *typographes* de Valenciennes sont encore tous occupés; mais déjà pour quelques ouvriers, la semaine est diminuée de 5 heures, la morte-saison habituelle est commencée, et paraît plus importante que l'année dernière. A Lille, 11 p. o/o de chômeurs chez les *lithographes* qui font 60 heures par semaine.

Pas de chômeurs chez les *tisseurs* d'Avesnes-les-Aubert; une société coopérative de tissage d'une trentaine d'ouvriers vient de se fonder; l'ouvrage paraît plus abondant que l'an dernier; il en est de même chez les *tisseurs* d'Haspres. A Lille, les commandes sont en décroissance chez les ouvriers syndiqués de l'*industrie textile*, qui font encore de 66 à 72 heures par semaine et comptent 1 p. o/o de chômeurs.

Léger ralentissement du travail chez les *mouleurs* d'Armentières bien que tous soient encore occupés. Pas de chômeurs chez les *métallurgistes* de Dunkerque, la journée est augmentée d'une heure pour 125 ouvriers, on fait de 60 à 80 heures par semaine, de même chez les *métallurgistes* de Maubeuge, travail très actif, la journée est portée à 15 et 16 heures dans un certain nombre d'ateliers, taux des salaires sans modification. A Lille, travail très actif dans l'*industrie des métaux*, on fait toujours des heures supplémentaires dans la plupart des ateliers. A Dunkerque, 16 p. o/o de chômeurs et journée de 11 heures chez les *maçons;* travail faible chez les *plombiers-couvreurs* qui estiment que plus du quart des leurs sont atteints par le chômage. Chez les *verriers* de Masnières, un four ayant été éteint pour répa-

rations, les ouvriers ont été répartis dans les autres équipes, on fait ainsi 8 heures, en moyenne, par jour.

Ardennes. — Ralentissement des commandes chez les ouvriers des *filatures* et *tissages* de *laines cardées* de Daigny, 10 p. o/o de chômeurs chez les *tisseurs* de Pourru-Saint-Rémy, 17 p. o/o chez ceux de Villers-Cernay; chez ceux d'Illy, la durée du travail est abaissée de 54 à 60 heures par semaine; dans les apprêts, la diminution de travail atteint 500 ouvriers; une maison est en faillite, elle employait 115 ouvriers. Travail très actif chez les *métallurgistes* d'Aiglemont, Braux, les Mazures, Thilay, Vivier-au-Court. A Gespunsart, la *clouterie* tend à reprendre une certaine activité, prix de façon en hausse, travail abondant dans toute l'*industrie des métaux*, sauf chez les *forgerons d'écrous*. Une *fonderie* nouvellement construite occupe 80 ouvriers.

A Daigny, viande de porc augmentée de 0 fr. 20 par kilogramme.

Marne. — A Reims, les *lithographes* sont tous occupés; 1 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, les commandes sont plus nombreuses que l'an dernier; de même ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les ouvriers de l'*industrie lainière*.

Aube. — Les *plâtriers* de Troyes estiment à 17 p. o/o le nombre des leurs en chômage; on fait de 60 à 65 heures par semaine.

Meuse. — Chez les *carriers-mineurs* de Lérouville, la diminution des commandes a amené une diminution de 1 franc sur le prix de façon par mètre cube, soit d'environ 4 francs par semaine.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, 7 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, une nouvelle maison vient de se fonder, travail, 60 heures au labeur et 65 dans l'impression des journaux. 6 p. o/o de chômeurs et travail 60 à 66 heures par semaine chez les *coupeurs en chaussures*. Diminution des commandes depuis le mois précédent chez les *tailleurs*, on fait de 36 à 40 heures par semaine; cependant, pas de chômeurs signalés; de même chez les *charpentiers* et *menuisiers;* la journée ordinaire de 12 heures est augmentée dans plusieurs maisons d'une demi-heure et d'une heure. Les *ouvriers de l'ameublement* font 60 heures par semaine, une diminution de 2 francs sur le salaire journalier atteint 25 ouvriers, commandes moins importantes que l'an dernier par suite de la concurrence de l'étranger; pas de chômeurs; de même chez les *ouvriers en limes*, journée de 11 heures. Journée de 12 heures, pas de chômeurs signalés et salaire hebdomadaire en hausse de 5 p. o/o chez les *tailleurs de pierre*.

Haute-Savoie. — Pas de chômeurs signalés chez les *carriers* de Meillerie, qui font 66 heures par semaine.

Doubs. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *ferblantiers* de Besançon, journée de 10 heures. Pas de chômage chez les *charpentiers*.

Jura. — Travail réduit à 50 heures par semaine dans certains ateliers chez les *métallurgistes* de Fraisans. Commandes moins importantes que l'an dernier chez les ouvriers *diamantaires* de Saint-Claude, cependant pas de chômeurs, on fait 60 heures par semaine.

Ain. — Travail toujours actif et journée de 11 heures chez les *tailleurs de pierres* de Thoiry.

Saône-et-Loire. — Les *typographes* de Mâcon sont tous occupés.

Côte d'Or. — A Dijon, pas de chômeurs signalés chez les ouvriers de la *chaussure*, qui font 60 heures par semaine, ouvrage plus abondant que l'an dernier; de même pas de chômeurs chez les *comptables*.

Yonne. — Peu de travail chez les *brossiers* de Sens par suite de désaccord sur les salaires. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* d'Auxerre; 12 p. o/o chez les *travailleurs du bâti-*

ment de Sens qui font 72 heures par semaine; l'activité qui diminuait dans les chantiers de constructions va reprendre avec les travaux de reconstruction d'un barrage.

Nièvre. — Peu de travail chez les *bûcherons*, les moissons sont terminées et les coupes en forêt ne sont pas encore commencées; un peu plus du tiers des syndiqués sont inoccupés.

Allier. — Travail moins actif que le mois dernier chez les *typographes* de Cusset qui font encore 66 heures par semaine. Placement plus facile que l'an dernier chez les *boulangers* de Moulins.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand, 14 p. o/o de chômeurs, journée de 11 heures et ouvrage en diminution depuis le mois dernier chez les *menuisiers;* journée de 11 heures et 15 p. o/o de chômeurs chez les *plâtriers*.

Haute-Loire. — Production toujours faible bien qu'il n'y ait pas de chômeurs signalés chez les *chefs d'ateliers rubaniers* de Saint-Didier-la-Séauve; deux maisons qui occupaient une trentaine d'ouvriers ferment leurs ateliers.

Loire. — Les *mineurs* de Rive-de-Gier estiment qu'un peu plus du quart de leurs adhérents sont atteints par le chômage; la journée est de 9 heures en moyenne; une nouvelle exploitation a permis d'employer quelques ouvriers de plus. A Saint-Étienne, 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Commandes moins nombreuses que l'an dernier chez les *tisseurs en soieries* de Panissières qui estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage; les prix sont diminués de plus de 20 p. o/o environ sur certains articles; les ouvriers *en linge de table* sont tous occupés, mais à bas prix. A Saint-Étienne, 10 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers *en tissus élastiques;* l'article pour chaussure est subordonné à la production de la chaussure plus ou moins ralentie. Légère reprise du travail dans la ceinture caoutchouc. A Saint-Chamond, ouvrage en diminution par rapport au mois précédent et 1 p. o/o de chômeurs chez les *teinturiers* qui font 45 heures par semaine. A Saint-Étienne, commandes encore faibles chez les *chefs d'ateliers rubaniers;* prix de façon en baisse; petite reprise dans les velours. Les *tailleurs réunis* estiment que le chômage atteint un peu plus d'un tiers des leurs; on est en morte-saison. 11 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs*, qui font 60 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *tourneurs en poterie* de Roanne.

Rhône. — A Lyon, diminution du travail par rapport au mois précédent chez les *jardiniers* qui comptent 4 p. o/o des leurs sans place et font 78 heures par semaine; cependant, en général, situation meilleure que l'an dernier. Les *papetiers-règleurs* comptent un peu plus du cinquième des leurs sans place. Travail toujours actif chez les *cartonniers*, journée de 7 à 10 heures. Un peu plus de 3 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs*, ouvrage plus abondant que l'an dernier; de même chez les *typographes* qui comptent 1 p. o/o de chômeurs et font 60 heures par semaine. 5 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs brocheurs* de Lyon; une partie des maisons ont réduit de 2 heures la journée habituelle de 10 heures. Pas de chômeurs et travail plus actif que l'an dernier chez les *tisseurs* d'Amplepuis, qui font de 60 à 66 heures par semaine. Ralentissement des commandes chez ceux de Lyon qui estiment aux deux tiers le nombre des métiers ayant cessé de battre; beaucoup vont s'installer à la campagne. Activité toujours satisfaisante chez les *tisserands* de Marnand et chez ceux de Saint-Jean-la-Bussière.

A Lyon, reprise du travail depuis le mois dernier chez les ouvriers *litiers en fer* qui ne comptent plus de chômeurs et font la journée de 10 à 11 heures. Pas de chômeurs chez les *orfèvres*, augmentation du gain hebdomadaire pour un certain nombre d'ouvriers; commandes plus importantes que l'année précédente; une maison qui occupe une dizaine d'ouvriers façonniers vient de se fonder. 8 p. o/o de chômeurs chez les *sculpteurs* qui font 60 heures par semaine. Ouvrage plus abondant que l'an dernier, mais moins abondant que le mois précédent chez les *garçons de café*.

Haute-Savoie. — A Annecy, pas de chômeurs chez les *typographes* qui font en moyenne 60 heures; même durée du travail et même situation chez les *tailleurs de pierres*.

Isère. — A Grenoble, commandes plus nombreuses que l'an dernier chez les *typographes* qui sont tous occupés. Reprise annuelle du travail chez les *mégissiers*, qui comptent 7 p. o/o de chômeurs et font de 55 à 58 heures par semaine; le travail a augmenté dans la plupart des maisons; dans trois seulement il a diminué; deux maisons viennent de se fonder; elles occupent ensemble 17 ouvriers; une maison qui employait une quinzaine d'ouvriers vient de fermer; la main-d'œuvre tend à être réduite, en partie, par suite des perfectionnements apportés à la préparation chimique des peaux. Commandes moins nombreuses que l'an dernier chez les *charpentiers* qui font 60 heures par semaine et comptent 8 p. o/o des leurs sans ouvrage. Pas de chômeurs signalés et journée diminuée d'une heure chez les *tailleurs de pierres* de Montalieu-Vercieu qui font 74 heures par semaine; un établissement qui occupait 40 ouvriers vient de fermer.

Drôme. — Pas de chômeurs chez les *carriers* de Saint-Restitut.

Alpes-Maritimes. — A Nice, placement difficile chez les *vermicelliers*. A Cannes, bien que les *typographes* soient en morte-saison, le travail se maintient plus abondant que l'an dernier à la même époque. A Nice, les *cordonniers* estiment que le tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Var. — Journée de 10 heures et peu de travail chez les *hommes de peine* de Toulon par suite de la sécheresse et de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, les *papetiers-relieurs* estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage; disparition de 2 maisons occupant quelques ouvriers. Chez les *imprimeurs lithographes*, travail 50 heures par semaine, 8 p. o/o de chômeurs; 4 p. o/o chez les *typographes*, dans certains ateliers, les ouvriers aux pièces ne font que 30 à 40 heures par semaine. Petite reprise du travail par rapport au mois dernier chez les *forgerons* qui comptent 14 p. o/o de chômeurs.

Travail 50 heures par semaine chez les *ajusteurs-mécaniciens*, 6 p. o/o de chômeurs chez les *serruriers*. Travail encore actif chez les *carreleurs*. Augmentation des commandes chez les *plombiers gaziers* en vue de l'hiver, journée de 10 heures.

Reprise du travail chez les *verriers* de Pont-de-Véraux (Marseille), qui sont tous occupés et font 52 heures par semaine. Plusieurs ouvriers sont partis pour le Brésil pour de nouvelles installations. Placement plus facile chez les *garçons limonadiers* qui font la journée de 18 heures environ et comptent un peu plus du quart des syndiqués sans place.

Vaucluse. — Les *typographes* d'Avignon comptent 16 p. o/o des leurs sans place; commandes moins abondantes que l'an dernier.

Ardèche. — A Annonay, la situation des *mégissiers palissonneurs* tend à s'améliorer.

Gard. — Travail moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les *boulangers* d'Alais. 8 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Nîmes.

Aveyron. — Les *typographes* de Rodez estiment que un cinquième environ des syndiqués sont atteints par le chômage. Reprise du travail depuis le mois dernier chez les *mégissiers-palissonneurs* de Millau, qui ne comptent pas de chômeurs, 7 p. o/o chez les *mégissiers chamoiseurs* qui font environ 57 heures par semaine; pour ceux-ci les commandes sont plus nombreuse que l'an dernier.

Tarn. — Reprise du travail pour la saison d'automne chez les *chapeliers* d'Albi, pas de chômeurs signalés.

Hérault. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *terrassiers-cultivateurs* de Marsillargues, la moitié sont atteints par le chômage, ayant été remerciés comme d'habitude à l'époque des vendanges. A Montpellier, 10 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* qui font la journée de 10 à 12 heures. Les *menuisiers* estiment que près de la moitié des leurs sont

atteints par le chômage, le travail est moins actif que l'an dernier et que le mois précédent, on fait environ 40 heures par semaine. Peu de travail chez les *verriers* du Bousquet-d'Orb.

Aude. — Ralentissement du travail chez les *terrassiers* de Carcassonne qui estiment à un peu plus du tiers de leur effectif le nombre de leurs chômeurs. Les *plâtriers* estiment qu'un cinquième des leurs sont en chômage, la journée est de 10 heures, l'ouvrage moins abondant que l'an dernier.

Pyrénées-Orientales. — A Perpignan, un peu plus du tiers de chômeurs chez les *travailleurs de la terre* syndiqués, ouvrage généralement moins abondant que l'an dernier. Travail actif chez les *menuisiers*, on manque d'ouvriers. Les *menuisiers* de Saint-Girons sont bien occupés et font 60 heures par semaine.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, les *typographes* sont tous occupés, de même les *tanneurs* qui font 60 heures par semaine. Ralentissement du travail chez les *menuisiers*, les commandes pour les villes d'eaux sont terminées; on travaille généralement 60 heures par semaine. Diminution de la durée du travail, 2 heures par jours dans certaines maisons chez les *charrons* et *forgerons*, 10 p. 0/0 de chômeurs, ouvrage moins abondant que l'an dernier; ont fait généralement 48 heures par semaine. Journée de 10 heures et 7 p. 0/0 de chômeurs chez les *peintres*, commandes moins nombreuses que l'an dernier. Pas de chômeurs et journée de 10 heures chez les *plâtriers*.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, 6 p. 0/0 de chômeurs chez les *boulangers*. Travail actif chez les *pâtissiers* de Bayonne et de Biarritz; ouvrage très abondant chez les *tailleurs de pierre* de Biarritz.

Landes. — Travail toujours actif chez les *verriers* de Moustey.

Gironde. — A Bordeaux, les *jardiniers* estiment qu'un tiers environ de leurs membres sont atteints par le chômage, travail 78 heures par semaine. Grâce à la saison d'été, placement plus facile chez les *compagnons* et *aspirants boulangers* qui comptent 7 p. 0/0 des leurs sans place, ils font de 84 à 90 heures par semaine.

Les *typographes* de Libourne sont tous occupés. A Bordeaux, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *typographes* qui comptent 6 p. 0/0 des leurs sans place, la journée habituelle est réduite d'une heure par 25 ouvriers.

A Preignac, travail très abondant chez les *tonneliers* en vue des vendanges qui paraissent devoir être satisfaisantes. Les *sculpteurs mouleurs* de Bordeaux ne comptent pas de chômeurs et font 54 heures par semaine. Activité toujours satisfaisante dans les chantiers de *tailleurs de pierre* de Blaye. A Bordeaux, embarquement plus rare, principalement par les voyages au long cours, chez les *marins du commerce*. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *garçons limonadiers* qui comptent 11 p. 0/0 des leurs sans place, et font environ 116 heures par semaine. 5 p. 0/0 de chômeurs et journée de 13 à 14 heures chez les *employés confectionneurs*. Les *coiffeurs* comptent un cinquième des leurs sans place. 11 p. 0/0 de chômeurs chez les *gens de maisons*, placement plus difficile par suite des déplacements en villégiature.

Charente-Inférieure. — Encore peu de commandes et journée de 10 heures chez les *tailleurs de pierre* de Rochefort.

Haute-Vienne. — A Limoges, les *typographes* sont tous occupés. Morte-saison annuelle chez les *tailleurs*, chômage pour un peu plus de la moitié des syndiqués; de même chez les *peintres en porcelaine* pour un tiers d'entre eux.

Charente. — A Cognac, commandes moins importantes que l'an dernier chez les *tonneliers* qui estiment que plus de la moitié des leurs sont atteints par le chômage.

Cher. — La moisson étant terminée et les travaux en forêts n'étant pas encore repris, un grand nombre d'ouvriers *agricoles* et de *bûcherons* sont inoccupés; la journée est généralement

réduite d'une heure, on fait 11 heures; l'ouvrage est estimé moins abondant que l'an dernier à même époque, sauf à Feux où l'activité est encore assez grande. A Bourges, le travail a un peu repris depuis le mois dernier chez les *ouvriers en toiles cirées* qui sont tous occupés, et font la journée de 11 heures. Production toujours active chez les *travailleurs sur métaux* qui font 60 à 66 heures par semaine. A Dun-sur-Auron, journée de 10 heures en moyenne chez les *maçons*. Reprise du travail depuis le mois dernier chez les *chaufourniers* de la Guerche et chez ceux de Jussy-le-Chaudrier, qui ne comptent plus de chômeurs.

Vienne. — Journée de 11 heures et 7 p. o/o de chômeurs chez les *lithographes* de Poitiers.

Deux-Sèvres. — A Niort, chez les *gantiers* les commissions pour l'exportation étant terminées et celles de la saison d'automne n'étant pas encore arrivées, le chômage atteint près de la moitié des ouvriers.

Vendée. — Lès commandes tendent à diminuer chez les *typographes* de la Roche-sur Yon, cependant, pas de chômeurs. 11 p. o/o de chômeurs chez les *tisserands* de Mortagne, pas de signalés chez ceux d'Evruines; travail, 72 heures par semaine aux Épesses.

Loire-Inférieure. — A Nantes, les *cuisiniers* sont tous occupés, on manque momentanément de chefs et d'aides. Pas de chômeurs signalés chez les *ouvriers d'usines* de *produits chimiques;* environ 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Pas de chômeurs signalés chez ceux de Châteaubriant, journée de 12 heures. A Nantes, travail réduit chez les *menuisiers,* cependant tous les syndiqués sont placés; journée de 11 heures. A Saint-Nazaire, ouvrage plus abondant que l'an dernier et 1 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers,* qui font 62 heures par semaine, commandes également plus nombreuses chez les *ajusteurs.*

A Nantes, pas de chômeurs et journée de 11 heures chez les *granitiers;* même durée du travail chez les *manœuvres du bâtiment* qui comptent un cinquième des leurs sans ouvrage. Commandes en diminution chez les *colleurs de papiers peints* qui font environ 70 heures par semaine, et estiment que un quart des syndiqués sont atteint par le chômage. Peu de travaux chez les *plombiers-couvreurs*. Transports plus actifs que le mois dernier, travail, 22 heures par semaine et 5 p. de chômeurs chez les *camionneurs.*

A Saint-Nazaire, hausse sur les légumes 30 p. o/o, sur le beurre 5 p. o/o et les œufs et la viande 10 p. o/o.

Morbihan. — A Lorient, l'*industrie du bâtiment* est très peu active par suite du nombre de logements vacants, plus de moitié des *tailleurs de pierre* et *maçons* sont atteints par le chômage.

Finistère. — 9 p. o/o de chômeurs et journée variant de 10 à 11 heures chez les *typographes* de Brest.

Ille-et-Vilaine. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Fougères. A Rennes, ouvrage moins abondant que l'an dernier et 3 p. o/o de chômeurs chez les *ouvriers en cuirs et peaux*. A Fougères, commandes en diminutions chez les *coupeurs en chaussures* qui comptent 16 p. o/o de chômeurs. Reprise habituelle du travail à l'époque de la fin des baux, chez les *plâtriers*. Peu de travail chez les *cochers* de Rennes, la reprise des affaires, provoquée par les fêtes du mois dernier en Bretagne, ne s'est pas maintenue.

Maine-et-Loire. — Pas de chômeurs chez les *tisserands* de la Tessoualle, travail 72 heures par semaine, 66 à Cholet. A Angers, 12 p. o/o de chômeurs chez les *tourneurs sur métaux* et *ajusteurs-mécaniciens,* qui font 66 heures par semaine; même durée de travail et pas de chômeurs chez les *serruriers*. Les *tailleurs de pierre* et *maçons* font 72 heures en moyenne par semaine et comptent un peu plus du quart des leurs inoccupés. Pas de chômeurs chez les *coiffeurs* qui font 105 heures par semaine.

Mayenne. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Laval.

Sarthe. — 9 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers* du Mans, journée de 11 heures.

Indre-et-Loire. — A Tours, ouvrage plus abondant que l'année précédente et journée de 12 heures en moyenne et 11 p. o/o de chômeurs chez les *tisseurs de soie*; la journée est augmentée d'une heure par 40 ouvriers. 12 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierres* qui font 55 heures par semaine.

Loiret. — Les *bûcherons* de Vitry-aux-Loges estiment qu'un peu plus du quart de leurs adhérents sont atteints par le chômage. A Orléans, pas de signalés chez les *couvreurs*, ouvrage plus abondant que l'an dernier.

La situation a tendance à devenir plus mauvaise chez les *employés de commerce.*

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, chez les *typographes*, journée de 9 heures, sauf dans une maison qui est bien pourvue de commandes; les ouvriers aux pièces sont peu occupés. Chez les *fondeurs-mécaniciens*, le travail reprend, l'usine qui était fermée a été rachetée par un des anciens associés.

Calvados. — Commandes en diminution sur le mois dernier chez les *typographes* de Caen, qui font la journée de 10 heures et ne comptent pas de chômeurs.

Eure. — Ouvrage en diminution chez les *typographes* de Pont-Audemer. Pas de chômeurs chez les *compositeurs typographes* d'Évreux.

Seine-Inférieure. — A Rouen, commandes plus abondantes que l'an dernier, pas de chômeurs signalés et journée de 10 heures chez les *litographes*; travail ralenti chez les *typographes*. Pas de chômeurs signalés chez les *métallurgistes* du Havre; petite reprise du travail depuis le mois dernier.

Algérie. — 11 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs-relieurs* de Bône. A Alger, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *marbriers* qui font 60 heures par semaine et comptent 16 p. o/o de chômeurs, 3 p. o/o chez les *maçons*, reprise du travail. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *limonadiers* qui comptent un cinquième des leurs sans place.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles en août et septembre :

Ajaccio. — Prolongement d'une route forestière	102.000[f]
Bayonne. — Construction d'un quai	880.000
Bordeaux. — Chemin de fer de la Sauve à Eymet. — Construction de maisons de gardes	241.000
——— Chemin de fer de la Sauve à Eymet. — Ouvrages métalliques.	155.000
Boulogne (Seine). — Construction d'un groupe scolaire	427.300
Bressuire. — Alimentation en eau de source	271.000
Courbevoie (Seine). — Construction d'un groupe scolaire	165.000
Évian (Haute-Savoie). — Distribution d'eau. — Construction d'égoûts.	224.600
Fécamp. — Travaux de dragage	121.000
Grenoble. — Construction d'un pont	330.000
Le Mans. — Chemin de fer de Thorigné à Courtalain, voie	305.000
Melun. — Construction de nouveaux casernements	343.500
Montbrison. — Travaux d'égoûts et distribution d'eau	107.600
Moulins. — Construction d'un pensionnat	325.100
Nonancourt (Eure). — Distribution d'eau	104.500
Paris. — Construction d'égoûts rue Réaumur	124.900
——— Construction d'un groupe scolaire	491.200
——— Restauration d'un immeuble à l'Assistance publique	144.600
Saint-Cast (Côtes-du-Nord). — Reconstruction de l'église	116,000
Vinay (Isère). — Construction de l'église	100.000

Ministères. — Adjudications de fournitures.

Postes et télégraphes. — 24 septembre. — Câbles télégraphiques isolés à la gutta-percha.

Résultats des adjudications précédentes :

Bar-le-Duc. — Canal de la Marne au Rhin. — Doublement de la conduite ascensionnelle et des 5 siphons (rigole alimentaire de Vacon à Mauvages (136 000f).— Adj. : Hauts-fourneaux de Pont-à-Mousson, *4*.

Cherbourg. — Marine. — Allongement de la forme n° 6 (417.000f). — Adj. : Buhot, *5*.

Joinville-le-Pont (Seine). — Construction d'un groupe scolaire (159.600f). — Adj. : *terrasse, maçonnerie, carrelage, etc.*, Gomminet, à Meaux (Seine-et-Marne), *7* ; *charpente en bois*, Rolinat, à Charenton, *11,70; couverture, zincage et plomberie*, Hippolyte Alexandre, *11,40; menuiserie*, Defert, Montreuil-sous-Bois, *0,90; charpente en fer, serrurerie et fonte*, Vandre, à Saint-Mandé, *0,10*.

La Roche-sur-Yon. — Ligne de Fontenay-le-Comte à Cholet. — Construction de tabliers et barrières métalliques (100.000f). — Adj : Marsaux, 93, rue Taitbout, Paris, *13*.

Lyon. — Construction d'un groupe scolaire (193.200f). — Adj.: *terrassements, maçonnerie et pierres de taille*, Cauque, *24,25; charpente*, Janin, à Écully, *23,50; menuiserie*, Daum, *23,11; serrurerie*, Ziegler, *10,50; plâtrerie, peinture et vitrerie*, Calmel, *31,60*.

Paris. — Construction d'une école maternelle (137.000f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Dumont, 21, passage Montgallet, *33,60; charpente en bois*, les Charpentiers de la Villette, 49, rue Saint-Blaise, *35,10*.

Paris. — Travaux aux prisons de Fresnes (795.000f). — Adj. : *plomberie d'eau*, Gaget, 25, rue de Chazelles, *26,60; parquetage*, Feuder, 55, rue de Flandre, *2; dallage en ciment*, Vicaire, 7, rue Monte-Christo, *37,02*.

Paris. — Construction d'un asile d'aliénés (1.885.400f). — Adj. : *terrasse et nivellement*, Versillé, 5, quai de Javel, *42,30; maçonnerie et carrelage*, Cordier, 24, rue de la Huchette, *38,13; gros fers et quincaillerie*, Nouguier, à Argenteuil, *31,70*.

Paris. — Restauration de l'église Saint-Eustache (379.400f). — Adj. : *maçonnerie et ouvrages en ciment métallique*, Chapelle, 1, rue Louis David, *31,80; charpente*, Latapie, 23, rue des Plantes, *21,10; couverture et plomberie*, Monduit, 31, rue Poncelet, *40,60*.

Saint-Étienne. — Construction d'un hôtel de préfecture (192.100f). — Adj. : *couverture zincage et plomberie*, Buzzini, à Lyon, *6*; *menuiserie*, Petit, *23; petite serrurerie et quincaillerie*, Michalon, *6; plâtrerie, peinture et vitrerie*, Scoti, *14*.

Saint-Omer. — Construction d'un abattoir (211.000f). — Adj. : Roland, *18,60*.

Compagnies des chemins de fer économiques. — Ligne de Bressuire à Montreuil-Bellay (Deux-Sèvres). — Infrastructure et superstructure sur 62 kilom. 400. — Adj. : Mounot, 7 *bis*, boulevard Rochechouart, à Paris.

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 31 août 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 juillet 1896, au soir.....			1.650.076	47.209.697
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs.....	109.762	2.942.666	167.774	4.600.105
Par renouvellements.....	58.012	1.657.439		
TOTAL.....			1.817.850	51.809.802
SORTIE.				
Par dégagements effectifs.....	92.331	2.301.023	157.127	4.057.653
Par renouvellements.....	58.012	1.657.439		
Par ventes.....	6.784	99.191		
RESTE en magasin, le 31 août 1896.....			1.660.723	47.752.149
Restait en magasin, le 31 août 1892.....			2.006.725	52.424.278
_____ le 31 août 1893.....			1.882.110	50.497.724
_____ le 31 août 1894.....			1.828.591	48.952.647
_____ le 31 août 1895.....			1.701.203	46.133.510

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les huit premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	705.888.000	640.786.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.506.006.000	1.391.573.000
Objets fabriqués	410.956.000	375.261.000
TOTAL	2.622.850.000	2.407.620.000
En plus pour 1896	215.230.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	396.281.000	361.429.000
Matières nécessaires à l'industrie	539.530.000	572.902.000
Objets fabriqués	1.178.730.000	1.133.317.000
Colis postaux	95.754.000	74.118.000
TOTAL	2.210.295.000	2.141.766.000
En plus pour 1896	68.529.000	

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Août 1896.	Juillet 1896.	Août 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	40f 75c	38f 00c	41f 45c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	30 00	29 75	28 75
Alcool à 90°, l'hectolitre	30 00	28 75	29 50
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	54 50	53 25	49 00
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	45 25	46 00	50 25
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 50	34 50	35 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	43 50	45 00	51 50
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 46	1 48	1 62
Veau, *idem.*	1 50	1 60	1 90
Mouton, *idem.*	1 95	2 00	2 06
Porc, *idem.*	1 10	1 16	1 52
Cotons (au Havre), les 50 kilogrammes	47 62	44 37	48 12
Laines en suint (au Havre), les 100 kilogr.	120 00	122 50	133 00
Soies grèges Cévennes 2e qualité (à Lyon), le kilogramme	39 00	39 40	46 50
Fers marchands, les 100 kilogrammes	16 50	16 50	14 50
Cuivre en lingots, *idem.*	127 00	130 00	131 25
Étain Banka, *idem.*	166 25	167 50	178 25
Plomb, *idem.*	28 00	28 50	28 95
Zinc bonnes marques, *idem.*	46 00	47 00	41 00

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois d'août		Du 1er janvier au 31 août	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	134	135	1.000	988
Liquidations judiciaires	12	20	114	136
Conversions de liquidations en faillites	9	7	27	26

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières a été, pour les six premiers mois de 1896, de 14.168.400 tonnes contre 11.968.300 en 1895, soit une augmentation de 18 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier au 25 août.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général...	781.578.500	763.887.000
Compagnie des omnibus de Paris.....	29.170.800	26.734.700
Compagnie des petites voitures à Paris (31 août)..	13.371.200	13.513.300

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 août il a été déposé 129 demandes en autorisation de bâtir, dont 60 pour des constructions neuves. Pendant le mois d'août 1895, le nombre des demandes avait été de 158, dont 86 pour des constructions neuves.

PRIX AU DÉTAIL DE CERTAINES DENRÉES

AU COURS DU 2e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1896,

d'après les renseignements fournis par un certain nombre de sociétés coopératives de consommation.

Le tableau ci-dessous fait connaître les prix moyens de quelques denrées ; ces prix sont obtenus en divisant le déboursé total des consommateurs qui ont acquis chaque genre de denrées par le poids total vendu. Les chiffres ainsi obtenus représentent les prix unitaires des objets consommés, par les adhérents aux sociétés coopératives, sous la désignation portée au tableau ; ils peuvent différer, par conséquent, des prix courants de certaines qualités déterminées des mêmes marchandises.

Les résultats ci-dessous des ventes opérées au cours du 2e trimestre de 1896 résultent du dépouillement des rapports de 465 sociétés coopératives. Nous donnons les chiffres relatifs aux départements pour lesquels les ventes ont été les plus importantes et ceux qui se rapportent à l'ensemble des 465 sociétés.

DÉPARTEMENTS.	PAIN (au kilog.)	VIANDE FRAÎCHE. (au kilog.)	LARD (au kilog.)	BEURRE (au kilog.)	POMMES DE TERRE (au quintal)	VIN (au litre).	LAIT (au litre).	CHARBON (au quintal)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ardennes.....	0 25	1 21	1 39	2 69	"	0 50	"	2 88
Charente-Inférieure..	0 21	1 50	"	"	"	"	"	"
Doubs.....	0 25	2 14	1 61	2 62	"	0 37	"	8 16
Loire.....	0 28	1 63	1 35	"	"	0 37	0 20	3 50
Meurthe-et-Moselle..	0 28	1 80	1 46	2 65	7 24	0 51	"	"
Nord.....	0 27	1 78	2 20	2 94	9 82	0 80	"	2 17
Rhône.....	0 29	"	1 50	1 92	"	0 45	"	2 86
Seine.....	0 31	2 19	1 43	2 98	12 91	0 57	0 32	6 42
ENSEMBLE du territoire.....	0 25	1 68	1 47	2 83	10 25	0 45	0 32	3 56
Quantités vendues par l'ensemble des 465 sociétés.	kil. 12.492.304	kil. 437.937	kil. 112.821	kil. 130.107	quint. 3.549	lit. 3.760.519	lit. 58.335	quint. 29.907

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er AOÛT.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JUILLET 1896.				
Paris (1er arr.)	207	135	116	5
— (IIe —)	498	525	223	"
— (IVe —)	570	440	384	15
— (Ve —)	20	24	13	"
— (XIIIe —)	217	220	194	"
— (XIXe —)	111	151	126	2
— (XXe —)	125	136	83	"
Refuges munic.	"	0	91	4,200
Lille	25	8	"	"
Nancy	141	40	30	"
AOÛT 1896.				
Paris (IIIe arr.)	439	467	326	"
— (VIe —)	520	149	129	516
— (IXe —)	91	75	66	"
— (XIVe —)	96	103	44	"
Levallois-Perret	140	112	71	37
Brest	17	3	3	"
Lisieux	134	99	74	"
Saint-Nazaire	4	"	"	"
Joigny	2	2	2	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
JUILLET 1896.				
Angers	197	84	78	15
Boulogne-s.-M.	96	79	75	"
Dijon	488	118	104	"
Montpellier	81	45	45	"
Nice	154	37	37	13
Nîmes	66	34	33	33
Saint-Étienne	100	82	79	"
Toulon	32	16	12	4
AOÛT 1896.				
Besançon	89	72	30	"
Perpignan	40	28	13	7
Saint-Nazaire	54	100	15	27
Tours	216	244	167	"

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS, AOÛT 1896).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes	Nice	Cordonniers	21	2	"	"
Idem	Cannes	Garçons limonadiers	17	15	8	15
Aube	Troyes	Plâtriers	2	"	"	4
Aude	Carcassonne	Charpentiers	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Maçons	30	12	12	"
Aveyron	Rodez	Typographes	7	2	1	"
Bouches-du-Rhône	Marseille	Relieurs	10	"	2	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs	6	2	1	1
Idem	*Idem*	Typographes	14	2	2	"
Idem	*Idem*	Cuisiniers (terre et mer)	26	25	25	18
Idem	*Idem*	Serruriers	28	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	"	"	135	154
Charente	Cognac	Tonneliers	51	31	31	"

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Côte-d'Or	Dijon	Cordonniers	7	8	"	7
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	15	6	6	2
Doubs	Besançon	Charpentiers	12	10	"	2
Gard	Nimes	Typographes	5	2	"	1
Gironde	Bordeaux	Boulangers (Compagnons)	"	86	12	74
Idem	*Idem*	Jardiniers	8	"	"	"
Idem	*Idem*	Typographes	15	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	"	"	5	33
Idem	*Idem*	Gens de maison	24	39	12	1
Hérault	Montpellier	Typographes	21	"	"	1
Ille-et-Vilaine	Rennes	Tanneurs	4	"	"	"
Indre-et-Loire	Tours	Ouvriers de l'industrie textile	15	12	12	"
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierre	35	18	30	"
Isère	Grenoble	Typographes	6	6	6	"
Jura	Salins	*Idem*	4	"	"	"
Loire	Rive-de-Gier	Mineurs	10	10	10	"
Idem	Saint-Étienne	Typographes	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Mouleurs	10	3	3	"
Loiret	Orléans	Plombiers	15	"	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Tourneurs	14	5	"	5
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierre	45	18	12	"
Idem	*Idem*	Coiffeurs	10	15	10	5
Marne	Reims	Lithographes	4	2	2	"
Mayenne	Laval	Typographes	5	1	"	"
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Ébénistes	"	3	"	2
Idem	*Idem*	Typographes	1	1	1	"
Nord	Lille	Lithographes	4	3	2	"
Idem	*Idem*	Ouvriers de l'industrie textile	3	3	3	"
Idem	Dunkerque	Métallurgistes	10	10	10	"
Oise	Beauvais	Typographes	4	4	"	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Menuisiers	12	"	"	"
Idem	*Idem*	Plâtriers	8	3	3	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	6	3	2	1
Idem	*Idem*	Papetiers-relieurs	3	2	2	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs	1	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	150	125	90	60
Seine	Paris	Jardiniers	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Boulangers	"	"	"	2
Idem	*Idem*	Ouvriers de la brochure	4	"	"	1
Idem	*Idem*	Typographes (rue de Savoie)	"	"	20	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs en taille-douce	52	8	8	"
Idem	*Idem*	Gainiers	8	11	11	"
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	4	1	"	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-chemisiers	20	10	6	4
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	15	"	3	2
Idem	*Idem*	Peintres en voitures	"	"	5	"
Idem	*Idem*	Essampeur-poêliers	7	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision	35	4	24	"
Idem	*Idem*	Graveurs	6	4	"	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	67	51	47	11
Idem	*Idem*	Comptables	13	6	3	2
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	6	"	2	"
Idem	*Idem*	Employés de la boucherie	500	187	99	88
Idem	*Idem*	Coiffeurs	100	85	"	155
Idem	*Idem*	Gens de maison (Union synd.)	148	46	23	19
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	18	2	25	"
Somme	Amiens	Tapissiers	2	"	"	"
Var	Toulon	Journaliers	4	1	"	"
Vaucluse	Avignon	Typographes	5	1	"	1
Algérie	Alger	Marbriers	10	"	"	"
Idem	*Idem*	Garçons limodadiers	8	10	10	6
Idem	Bône	Imprimeurs	2	"	"	"

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS (AOÛT).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Société des employés du commerce et de l'industrie.	2	1	1	"
Gironde	Bordeaux	Compagnons et aspir. boulang.	"	84	12	74
Idem	*Idem*	«Société L'Étoile»	300	280	86	194
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Société des employés et voyag.	1	2	1	"
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	10	6	3	"
Idem	Valenciennes	Société des employés de l'arrt.	1	"	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	13	3	2	"
Rhône	Lyon	Soc. des garç. de salle et de ch.	"	"	220	944
Sarthe	Le Mans	Société des comptables	2	"	1	"
Seine	Paris	Société suisse des commerçants.	37	18	8	"
Idem	*Idem*	Société «L'Étoile»	462	2153	266	1887
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	9	10	"	"
Idem	*Idem*	«La Couturière»	4	20	"	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	86	64	29	20
Idem	*Idem*	Union Helvetia	90	80	43	17
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	376	492	372	"
Idem	*Idem*	Société des cuisiniers	280	220	220	120
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	64	10	12
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	6	2	"	2
Constantine	Batna	Société des anciens militaires «La Fraternelle».	6	1	1	"

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES (AOÛT).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	20	"	"	"
Gironde	Bordeaux	*Idem*	"	"	10	"
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole d'assistance par le travail.	20	32	15	15
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	62	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	13	34	9	1
Seine	Courbevoie	Société d'assistance par le travail	1	1	1	"
Idem	Paris	Maison des sœurs de la Croix	"	"	428	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	41	57	39	"
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	"	70	10	"
Idem	*Idem*	Société d'assistance par le travail du IIe arrondissement.	8	12	7	4
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsaciens-Lorrains.	"	1	1	"
Idem	*Idem*	«The Mission Home»	97	47	9	2
Idem	*Idem*	«Home français»	20	5	1	"
Idem	*Idem*	«The english catholic home»	41	20	"	5
Idem	*Idem*	Société philantropique	"	"	315	"
Seine-et-Marne	Melun	Assistance par le travail	"	243	"	243
Haute-Vienne	Limoges	*Idem*	256	"	"	"

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE JUILLET.					
Refuges et asiles municipaux (1)	2.087	113	565	"	22.596
MOIS D'AOÛT.					
Refuges et asiles municipaux	2.285	128	545	"	22.979
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	5.436	716	265	400	18.603
Asile de la rue Mouffetard	239	17	"	2	952
Société philanthropique (rue de Crimée)	"	"	113	15	705
— (rue Labat)	"	"	275	25	787
— (rue Saint-Jacques)	"	"	330	70	1.889
— (avenue du Maine)	"	"	46	45	460

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois d'août 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Aube [16 juillet 1896]. — Syndicat professionnel des charcutiers du département de l'Aube (41 membres). Siège social : place de l'Hôtel de ville, 9, à Troyes.

Bouches-du-Rhône [1er juillet 1896]. — Syndicat des dames des marchés aux fleurs de la ville de Marseille (30 membres). Siège social : rue Chevalier Roze, 10, à Marseille.

[8 juillet 1896]. — Syndicat des marchands ambulants français (104 membres). Siège social : rue Pisancourt, à Marseille.

[15 juillet 1896]. — Syndicat français des revendeuses aux paniers (60 membres). Siège social : rue des trois mages, à Marseille.

Finistère [30 juin 1896]. — Chambre syndicale des patrons serruriers, serruriers-mécaniciens, tôliers et électriciens de la ville de Brest (11 membres). Siège social : Mairie de Brest.

[6 juillet 1896]. — Syndicat professionnel des patrons marins pêcheurs du quartier de Douarnenez (548 membres). Siège social : rue Obscure, 11, à Douarnenez.

Gard [7 mai 1896]. — Syndicat de la charcuterie de Nimes (26 membres). Siège social : boulevard Amiral Courbet, 23, à Nimes.

Haute-Garonne [31 juillet 1896]. — Syndicat des marchands et courtiers en fruits et primeurs (20 membres). Siège social : place du Capitole, 1, à Toulouse.

Gironde [21 juin 1896]. — Syndicat des entrepreneurs patentés de travaux et articles unéraires de la ville de Bordeaux (25 membres). Siège social : rue d'Arès, 213, à Bordeaux.

[4 juillet 1896]. — Syndicat des bouchers détaillants au marché de la criée des Capucins (25 membres). Siège social : Bourse du travail, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine [26 mars 1896]. — Syndicat général des médecins d'Ille-et-Vilaine (40 membres). Siège social : rue de la Halle aux blés, 9, à Rennes.

Loire [6 juin 1896]. — Association professionnelle du tissage mécanique (65 membres). Siège social : rue Paillon, 44, à Saint-Étienne.

Loiret [15 mai 1896]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de zincage et de plomberie de la ville d'Orléans et de ses faubourgs (26 membres). Siège social : rue du Tabour, 13, à Orléans.

Pas-de-Calais [16 juillet 1896]. — Syndicat professionnel des marchands de charbons de la ville de Calais (40 membres). Siège social : café des Beaux-Arts; rue d'Orléans, à Calais.

Nord [1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des marchands des quatre-saisons (160 membres). Siège social : rue de Béthune, 21, à Lille.

Seine [30 mai 1896]. — Syndicat central des primeuristes français (20 membres). Siège social : rue de Grenelle, 84, à Paris.

[5 juin 1896]. — Chambre syndicale des margariniers et des parties qui s'y rattachent du département de la Seine. Siège social : route de Flandre, 53, à Aubervilliers.

[18 juin 1896]. — Syndicat des courtiers d'assurances terrestres du département de la Seine (60 membres). Siège social : rue de Richelieu, 112, à Paris.

[27 juin 1896]. — Chambre syndicale des commissionnaires en bestiaux et marchands de Paris (80 membres). Siège social : rue du Hainaut, 3, à Paris.

[30 juin 1896]. Syndicat des chirurgiens-dentistes inscrits au rôle des patentes au 1er janvier 1892 (100 membres). Siège social : rue de l'Abbaye, 3, à Paris.

[16 juillet 1896]. — Société civile particulière des géomètres experts de France (590 membres). Siège social : rue Serpente, 28, à Paris.

Seine-Inférieure [27 mai 1896]. — Association professionnelle des agents généraux d'assurances à primes fixes de Rouen (19 membres). Siège social : rue de Crosne, 76 *bis*, à Rouen.

Seine-et-Oise [16 janvier 1896]. — Syndicat des agents généraux des compagnies françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie, sur la vie et contre les accidents de toute nature, représentés à Versailles (16 membres). Siège social : rue de la Paroisse, 41, à Versailles.

[29 décembre 1895]. — Syndicat des agents des compagnies françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie de l'arrondissement d'Étampes et ceux limitrophes (12 membres). Siège social : Hôtel de ville d'Étampes.

Haute-Vienne [18 janvier 1896]. — Syndicat des fabricants de chaussures de Limoges (12 membres). Siège social : Grand Hôtel de la Paix, à Limoges.

Constantine [1er juin 1896]. — Syndicat des représentants de commerce de Bône (19 membres). Siège social : rue Tebiers, à Bône.

Oran [12 juin 1896]. — Syndicat professionnel des maîtres cochers d'Oran (70 membres). Siège social : boulevard Charlemagne, 7, à Oran.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Allier [1er juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre de Vichy (23 membres). Siège social : Salle Auclair, place du Marché, à Vichy.

Alpes-Maritimes [4 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers serruriers et mécaniciens français (41 membres). Siège social : Bourse du travail, à Nice.

Aude [1er juin 1893]. — Syndicat des ouvriers agriculteurs de Cuxac-d'Aude (70 membres). Siège social : Cuxac-d'Aude.

Bouches-du-Rhône [6 juillet 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de la manufacture des allumettes d'Aix (109 membres). Siège social : cours Sextius, à Aix.

Côte-d'Or [11 août 1896]. — Syndicat de la lithographie dijonnaise (15 membres). Siège social : place Darcy, 9, à Dijon.

Drôme [3 juillet 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fer de Romans (10 membres). Siège social : maison du Peuple, à Romans.

Haute-Garonne [20 juillet 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers trépointeurs de la ville de Toulouse (40 membres). Siège social : Bourse du travail, à Toulouse.

Gironde [2 juin 1896]. — Chambre syndicale des cordonniers de l'équipement militaire de la ville de Bordeaux (22 membres). Siège social : rue du Mirail, 32, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine [1896]. — Union syndicale des ouvriers ébénistes de la ville de Fougères (32 membres). Siège social : rue Pointerie, 4, à Fougères.

[7 juin 1896]. Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments (22 membres). Siège social : rue de la Forêt, 108, à Fougères.

Loire-Inférieure [14 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de La Turballe (52 membres). Siège social : La Turballe.

14 mai 1896]. — Fédération des ouvriers ferblantiers-boîtiers de France [15 syndicats adhérents] (1.590 membres). Siège social : café de la Croix-Verte, à Chantenay-sur-Loire.

Morbihan [1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers boîtiers de Larmor et Kerneved en Ploërmeur (4 membres). Siège social : à Nantes.

Nord [1er juin 1896]. — Chambre syndicale professionnelle des ouvriers peintres de la ville de Tourcoing et des environs (60 membres). Siège social : rue Saint-Jacques, 78, à Tourcoing.

[7 mai 1896]. — Syndicat des ouvriers ferblantiers, zingueurs et plombiers de la ville de Tourcoing (45 membres). Siège social : Estaminet de la Bonne flanquette, rue Malcouse, à Tourcoing.

[12 juin 1896]. — Syndicat des employés, conducteurs, chauffeurs et cochers des tramways de la ville de Lille (220 membres). Siège social : rue de Béthune, 21, à Lille.

[19 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers maçons de Roubaix (150 membres). Siège social : boulevard de Belfort «à la Paix»

Haute-Pyrénées [20 juillet 1896]. — Chambre syndicale des tailleurs d'habits de Tarbes (16 membres). Siège social : Mairie de Tarbes.

Pyrénées-Orientales [10 août 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers serruriers de Perpignan (35 membres). Siège social : mairie de Perpignan.

[22 juillet 1896]. — Syndicat des ouvriers maçons-plâtriers et cimentiers de Perpignan (121 membres). Siège social : mairie de Perpignan.

Rhône [1er juin 1896. — Syndicat de la société professionnelle des comptables de Lyon (30 membres). Siège social : rue du Puits-Guillot, 17, à Lyon.

Savoie [26 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers de l'ameublement de Chambéry (25 membres). Siège social : salle des Sociétés, à Chambéry.

Seine [1896]. Fédération des chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers de Clichy (2 chambres syndicales adhérentes). Siège social : rue Martre, 31, à Clichy.

[5 août 1896]. — Chambre syndicale ouvrière des machines élévatoires de l'assainissement de la Seine (membres). Siège social : rue des Chasses, 48, à Clichy.

[8 juin 1886]. —Chambre syndicale des travailleurs municipaux de la ville de Boulogne (membres). Siège social : Bourse du travail de Boulogne-sur-Seine.

[1er janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers démolisseurs français (159 membres). Siège social : boulevard de la Gare, 211, Paris.

[30 avril 1896]. — Union amicale des jardiniers, chefs surveillants et jardiniers principaux auxiliaires du service des promenades et plantations de la ville de Paris (50 membres). Siège social : boulevard Magenta, 6, à Paris.

[23 mars 1896]. — Syndicat des ouvrières fleuristes, feuillagistes, plumassières et branches similaires (34 membres). Siège social : rue Saint-Denis, 281, Paris.

[27 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs-décolleurs du département de la Seine (150 membres). Siège social : rue d'Angoulême, 70, à Paris.

[1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des contremaîtres, chefs mécaniciens et brigadiers des différents services de la ville de Paris (27 membres). Siège social : quai de la Rapée, 102.

[1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des peseurs titulaires des halles et marchés de Paris (40 membres). Siège social : boulevard Magenta, 6.

[12 juillet 1896]. — Syndicat des membres pensionnaires de l'Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine (30 membres). Siège social : rue de Savoie, 1, à Paris.

Haute-Vienne [1er février 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers bouchers de Limoges (46 membres). Siège social : Bourse du travail, à Limoges.

Seine-Inférieure [1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des cuisiniers et garçons de cuisine de Rouen (ancienne société des cuisiniers de Rouen) [60 membres]. Siège social : Bourse du travail, à Rouen.

Seine-et-Oise [13 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers de l'ameublement de Versailles (18 membres). Siège social : rue du Peintre Lebrun, 20, à Versailles.

[16 janvier 1895]. — Syndicat des ouvriers du bâtiment du canton d'Argenteuil (80 membres). Siège social : rue du Port, 22, à Argenteuil.

Vosges [1er juillet 1896]. — Chambre syndicale du bâtiment (44 membres). Siège social : Rambervillers.

Constantine [13 juin 1896]. — Syndicat des ouvriers de la marine de la ville de Bône. (membres]. Siège social : à Bône.

3° SYNDICATS MIXTES.

Aude [26 mai 1896]. — Syndicat mixte de patronnes et ouvrières en habillement et autres professions similaires de Lézigneau (34 membres). Siège social : avenue du 1er mai, 86, à Narbonne.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Doubs [18 février 1896]. — Syndicat du groupe cantonal de Montroud (9 membres). Siège social : Montroud.

Gironde [28 février 1896]. — Union du Sud-Ouest des syndicats agricoles (10 chambres syndicales adhérentes). Siège social : cours du 30 juillet, 9, à Bordeaux.

[21 juin 1896]. Syndicat agricole de la commune de Saint-Sulpice et Cameyrac (60 membres). Siège social : Saint-Sulpice et Cameyrac.

Loiret [9 mai 1896]. — Syndicat d'industrie agricole d'Orléans (200 membres). Siège social : boulevard Rocheplatte, 17, à Orléans.

Morbihan [5 janvier 1896]. — Syndicat agricole du canton de Belz (105 membres). Siège social : Erdeven.

[20 janvier 1896]. — Syndicat des agriculteurs et horticulteurs du canton de Cléguérec (membres). Siège social : rue du Tribunal, 16, à Pontivy.

[31 mai 1896]. — Syndicat agricole du canton de Port-Louis (200 membres). Siège social : Merlévenez.

Oise [2 mai 1896]. — Syndicat des producteurs de foins et fourrages du canton de Noyon (105 membres). Siège social : Hôtel de ville de Noyon.

Seine [28 juin 1896]. — Syndicat des cultivateurs d'Aubervilliers-la-Courneuve (24 membres). Siège social : Aubervilliers.

Var [1er juin 1896]. — Syndicat agricole de la région de Cuers (34 membres). Siège social : place d'Armes, 5, à Toulon.

Yonne [21 février 1896]. — Syndicat agricole et viticole de Montigny-la-Resle (43 membres). Siège social : Montigny-la-Resle.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Loire [6 mars 1896]. — Chambre syndicale des maîtres bouchers de Firminy et les environs (8 membres). Siège social : place du Breuil, à Firminy.

Haute-Loire [9 mai 1889]. — Association des fabricants de dentelle de la Haute-Loire (42 membres). Siège social : boulevard d'Espaly, 28, au Puy.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Loire [1884]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers à vitres du Midi de la France (50 membres). Siège social : rue de la Pomme, cours Bonnefoy, à Rive-de-Gier.

[17 février 1885]. — Chambre syndicale des tailleurs de cristaux et ouvriers en verre blanc (40 membres). Siège social : route de Couzon, à Rive-de-Gier.

[15 septembre 1888]. — Chambre syndicale des ouvriers parcurs roannais (156 membres). Siège social : Bourse du travail, à Roanne.

[12 mars 1889]. — Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et similaires de Belmont (300 membres). Siège social : Belmont.

[11 juin 1890]. — Syndicat professionnel des ouvriers métallurgistes de Firminy et environs (25 membres). Siège social : rue Gerdié, 32, à Firminy.

[21 septembre 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers de Saint-Galmier-Veauche (430 membres). Siège social : salle Ragey (à la verrerie).

[1892]. — Chambre syndicale des chefs d'ateliers tisseurs de Saint-Étienne et de la région (20 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Étienne.

[13 août 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers des eaux minérales de Saint-Galmier (104 membres). Siège social : place des Roches, à Saint-Galmier.

[1er mars 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers galochiers et sabotiers de Saint-Étienne (5 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Étienne.

[9 juillet 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers vanniers de Rive-de-Gier (15 membres). Siège social : rue Vieille des Verchères, à Rive de Gier.

[8 octobre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers et similaires de Saint-Romain-le-Puy (116 membres). Siège social : Saint-Romain-le-Puy.

[Décembre 1894]. — Union syndicale des apprêteurs roannais (63 membres). Siège social : Bourse du travail, à Roanne.

Haute-Loire [17 septembre 1893]. — Chambre syndicale des chefs d'ateliers rubaniers ou tisseurs de Saint-Just-Malmont (30 membres). Siège social : Saint-Just-Malmont, maison Saby.

Loire-Inférieure [22 janvier 1893]. — Chambre syndicale des ouvrières fileuses, préparcuses et tisseuses de la ville de Nantes (52 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[1er février 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Nantes (82 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[8 mars 1893]. — Syndicat des ouvriers menuisiers en voitures de Nantes (23 membres). Siège social : place Bretagne, 12, à Nantes.

[28 mars 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers des fournitures militaires de la ville de Nantes (membres), Siège social : quai Jean-Bart, 1, à Nantes.

[29 avril 1893]. — Syndicat des ouvriers chauffeurs navigateurs de la ville de Nantes (25 membres). Siège social : quai de la Fosse, 100, à Nantes.

[3 mai 1893]. — Syndicat des cochers, palefreniers et employés de loueurs de voitures de la ville de Nantes (25 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[5 mai 1893]. — Chambre syndicale des employés de commerce des deux sexes de la ville de Nantes (230 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[29 mai 1893]. — Syndicat des ouvriers du port de Saint-Nazaire (660 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Nazaire.

[9 juin 1893]. — Chambre syndicale des travailleurs des charbonnages, engrais et produits chimiques de la ville de Nantes (110 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[25 septembre 1893]. — Chambre syndicale des navigateurs civils de Saint-Nazaire (126 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Nazaire.

[1er novembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Saint-Nazaire (60 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Nazaire.

[15 novembre 1893]. — Syndicat des ouvriers charbonniers du port de Saint-Nazaire (300 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Nazaire.

[7 décembre 1893]. — Groupe corporatif «l'Avenir» [ouvriers mécaniciens de l'établissement La Cour] (24 membres). Siège social : Bourse du travail de Saint-Nazaire.

[19 août 1894]. — Chambre syndicale des vendeurs et porteurs de journaux de la ville de Nantes (58 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

3° SYNDICATS MIXTES.

Loire-Inférieure [15 novembre 1896]. — Chambre syndicale des limonadiers, maîtres d'hotels, restaurateurs, garçons limonadiers, d'hôtel, cuisiniers, d'offices et assimilés (64 membres). Siège social : rue Grétry, à Nantes.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Loire-Inférieure [1er janvier 1894]. — «Union viticole». Syndicat des viticulteurs de la Loire-Inférieure (55 membres). Siège social : quai Flesselles, 3 *bis*, à Nantes.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

[D'après des renseignements extraits de l'*Annuaire des syndicats professionnels* publié par la Direction du travail et de l'industrie au Ministère du commerce et de l'industrie.]

Au 1er juillet 1895 le nombre total des syndicats légalement constitués était de 5,146, soit 181 de plus qu'au 1er juillet 1894. Ces syndicats comprenaient 979,098 membres, soit 45.870 de plus qu'au 1er juillet précédent.

On comptait au 1er juillet 1895 :

1.622	syndicats patronaux avec	130.752 membres.
2.163	syndicats ouvriers avec	419.172
173	syndicats mixtes avec	31.126
1.188	syndicats agricoles avec	398.048

et au 1er juillet 1894 :

1.518	syndicats patronaux avec	121.914 membres.
2.178	syndicats ouvriers avec	403.440
177	syndicats mixtes avec	29.124
1.092	syndicats agricoles avec	378.750

Rappelons qu'au 1er juillet 1884, il y a douze ans, il y avait 101 syndicats patronaux, 68 ouvriers, 1 mixte et 5 agricoles, en tout 175 syndicats légalement constitués. La répartition des catégories de syndicats par localités est donnée par le tableau ci-dessous.

NATURE DES SYNDICATS.	NOMBRE des SYNDICATS en 1894.	NOMBRE des COMMUNES.	NOMBRE des SYNDIDATS en 1895.	NOMBRE des COMMUNES.	DIFFÉRENCE
Syndicats patronaux.....	1.518	305	1.622	322	+ 104
— ouvriers.....	2.178	598	2.163	517	— 15
— mixtes.....	177	73	173	80	— 4
— agricoles.....	1,092	965	1.188	1.021	+ 96

Les localités dans lesquelles existe le plus grand nombre de syndicats patronaux sont : Paris, 377 ; Lyon, 64 ; Marseille, 64 ; Bordeaux, 57 ; Orléans, 27 ; Nantes, 26 ; Saint-Étienne, 25 ; Toulouse, 23 ; Grenoble, 22 ; Lille, Le Havre et Rouen, 21 ;

Pour les syndicats ouvriers, ce sont :

Paris, 313 ; Lyon, 103 ; Marseille, 86 ; Toulouse, 65 ; Bordeaux, 61 ; Nantes, 56 ; Saint-Étienne, 42 ; Limoges, 32 ; Grenoble, 29 ; Angers, 26 ; Toulon, 25 ; Rouen, 21 ; Alger et Montpellier, 21.

Les départements dans lesquels se trouve le plus grand nombre de syndiqués appartenant aux diverses catégories de syndicats sont :

SYNDICATS PATRONAUX.		SYNDICATS OUVRIERS.		SYNDICATS MIXTES.		SYNDICATS AGRICOLES.	
Seine.....	67.156	Seine.....	194.022	Seine	11.599	Sarthe.....	17.116
Gironde.....	6.603	Pas-de-Calais..	28.435	Nord.....	5.937	Charente-Infér[e].	16.107
Bouches-du-Rhône	6.032	Nord.....	23.904	Rhône.....	2.448	Vienne.....	14.649
Rhône	5.465	Bouches-du-Rh.	19.831	Ille-et-Vilaine....	1.475	Seine	14.581
Nord.....	3.847	Loire.....	18.788	Mayenne.....	1.252	Aude.	11.003
Seine-et-Oise...	2.913	Rhône.....	12.000	Loire-Inférieure..	794	Marne.....	10.830
Seine-Inférieure.	2.756	Gironde	9.943	Charente	702	Rhône.....	10.796
Loire.....	2.448	Loire-Inférieure.	8.025	Pas-de-Calais	615	Indre-et-Loire...	10.752
Loire-Inférieure.	1.776	Ardennes	7.117	Maine-et-Loire...	614	Maine-et-Loire..	10.647
Isère.....	1.619	Isère.....	6.306	Finistère.....	600	Ain.....	10.578
		Tarn.....	6.035			Côte-d'Or.....	10.019

Unions de syndicats. — En 1884 on ne comptait que 20 unions de syndicats professionnels. Au 1er juillet 1895 on en comptait 143.

Voici la classification de ces unions au 1er juillet 1895 et au 1er juillet 1894 :

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES D'UNION.	NOMBRES, en 1895, d'unions.	en 1895, de syndicats groupés par les unions.	en 1895, de membres appartenant aux syndicats unis.	en 1894, d'unions.	en 1894, de syndicats groupés par les unions.	en 1894, de membres appartenant aux syndicats unis.
Unions de syndicats patronaux.....	29	498	61.509	38	672	80.261
Unions de syndicats ouvriers.....	72	896	132.982	79	1.191	334.824
Unions de syndicats mixtes.....	9	35	2.394	9	35	2.518
Unions de syndicats agricoles.....	15	729	537.966	17	821	565.318
Unions mixtes de syndicats (1)	1	//	//	//	//	//
TOTAUX.....	126	2.158	734.851	143	2.719	98.2921

(1) Réunissant des syndicats patronaux et ouvriers.

Profession des syndiqués. — Voici l'état comparatif du nombre des syndicats industriels et commerciaux par catégories de professions au 1er juillet 1895.

ÉTAT COMPARATIF DU NOMBRE DES SYNDICATS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX AU 1er JUILLET 1895.

DÉSIGNATION DES PROFESSIONS SYNDIQUÉES.	SYNDICATS			TOTAL des SYNDICATS au 1er juillet 1895.
	PATRONAUX.	OUVRIERS.	MIXTES.	
Industries du bâtiment (architectes, maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, peintres, serruriers, plâtriers, etc.)	159	413	28	600
Alimentation (boulangers, bouchers, épiciers, industrie et commerce des boissons en gros)	483	94	13	590
Habillement et toilette (chapellerie, chaussure, tailleurs, équipement militaire, etc.)	111	252	35	398
Industrie du livre (papiers, imprimerie, reliure, cartonnage, librairie, autographie, marchands de journaux, etc.)	76	178	12	266
Industries métallurgiques (fondeurs, mouleurs, mécaniciens, etc.)	34	209	11	254
Industries textiles (fils et tissus, peignage, tissage, filature, cotons, laines, soie, chanvre, etc.)	40	143	14	197
Industrie des transports (transports maritimes, navigation intérieure, chemins de fer, camionnage, loueurs de voitures de place, cochers)	62	74	10	146
Industries et commerce du bois (constructeurs de navires, carrossiers, charrons, tonneliers, emballeurs, marchands de bois, etc.)	33	93	1	127
Industries de luxe (horlogerie, bijouterie, objets d'art, optique, tabletterie, dorure, parfumerie, nacrerie, articles de Paris, jouets)	57	56	5	118
Médecins, dentistes, sages-femmes, vétérinaires	109	"	"	109
Industrie des cuirs et peaux (ganterie, etc.)	26	67	1	94
Ameublement	28	58	2	88
Hôteliers, cafetiers, restaurateurs, logeurs, cuisiniers, débitants de boissons	46	34	6	86
Pharmaciens, droguistes, herboristes	82	2	"	84
Industrie céramique (verres, porcelaines, faïences, briques, tuiles, poteries, etc.)	15	64	1	80
Industries extractives (carriers, mineurs, puisatiers, etc.)	7	59	2	68
Horticulteurs, fleuristes, jardiniers	27	13	11	51
Employés de commerce, d'administration, comptables, etc	"	39	"	39
Bûcherons, sylviculteurs, etc	"	37	"	37
Meunerie, grains, graines, farines, pâtes alimentaires	28	2	1	31
Courtiers, commissionnaires, voyageurs, représentants de commerce.	5	18	2	25
Beaux-arts (artistes peintres, sculpteurs, graveurs, ornemanistes, dessinateurs, etc.)	2	17	3	22
Divers	192	241	15	448
TOTAUX	1.622	2.163	173	3.958

Institutions et créations diverses de syndicats. — Le nombre des institutions créées par les syndicats a continué à se développer et est passé de 2.248 en 1894 à 2.817 en 1894. Toutes les catégories importantes d'institutions se sont développées sauf les secours de route (102 au lieu de 108) et les bureaux de placements (435 au lieu de 450).

TABLEAU DES INSTITUTIONS ET CRÉATIONS DIVERSES DES SYNDICATS PROFESSIONNELS EXISTANT EN FRANCE AU 1er JUILLET 1895.

NATURE DES INSTITUTIONS OU CRÉATIONS.	NATURE DES SYNDICATS FONDATEURS				UNIONS DE SYNDICATS				TOTAL des CRÉATIONS.
	syndicats industriels et commerciaux.			Syndicats agricoles.	industriels et commerciaux.			Agricoles.	
	Patronaux.	Ouvriers	Mixtes.		Patronaux.	Ouvriers	Mixtes.		
Secours de route (viaticum)	"	102	"	"	"	"	"	"	102
Sociétés ou caisses de secours mutuels	64	297	46	27	"	4	1	"	439
Caisses de prévoyance ou d'épargne	9	43	1	1	"	1	1	"	56
Caisses de chômage. — Caisses d'tes de résistance ou de grève	1	99	2	"	"	3	"	"	105
Sociétés ou caisses de crédit ou de prêt mutuel.	1	8	8	19	"	"	"	"	36
Caisses de retraites de la vieillesse	9	31	3	"	"	1	"	"	44
Caisses de bienfaisance	3	"	1	"	"	"	"	"	4
Assurances mutuelles contre les accid. du travail.	13	6	"	1	1	"	"	"	21
Sociétés ou caisses d'assurances mutuelles contre la mortalité des étalons et des bestiaux	3	"	"	15	"	"	"	"	18
Soc. ou caisses d'assur. mut. contre l'incendie	3	"	"	1	"	"	"	"	4
Idem contre la grêle	"	"	"	2	"	"	"	"	2
Sociétés coopératives de consommation ou d'approvisionnement. — Économats	5	40	8	9	"	1	2	2	67
Sociétés coopératives de production	"	19	1	5	"	1	"	"	26
Écoles professionnelles	16	6	1	"	"	"	"	"	23
Cours professionnels et conférences. — Cours de greffage, de taille	35	113	9	76	1	7	"	3	244
Concours professionnels et d'apprentissage	10	1	4	18	"	"	"	1	34
Patronages d'apprentis et cours d'apprentissage.	5	1	1	"	"	"	"	"	7
Orphelinats	1	1	"	1	"	"	"	"	3
Musées commerciaux ou industriels et collections d'échantillons	3	1	1	"	"	"	"	"	5
Expositions syndicales	2	1	2	2	"	"	"	"	7
Ateliers syndicaux	1	4	1	"	"	"	"	"	6
Bibliothèques	73	419	11	47	3	12	2	2	569
Bureaux ou offices de placement	97	295	22	11	"	10	"	"	435
Offices de renseignements commerciaux et agric.	8	4	"	7	"	"	"	"	19
Laboratoires d'analyses et d'expertises	18	"	2	10	"	"	"	1	31
Services de contentieux	19	3	2	4	"	"	"	1	29
Conseils d'arbitrage, etc	11	4	5	3	"	"	"	"	23
Services médicaux, cliniques, etc	6	4	2	3	"	1	"	"	16
Champs, jardins, vignes d'expériences	2	"	1	79	"	"	"	1	83
Pépinières diverses (vignes américaines et autres)	"	"	"	40	"	"	"	"	40
Garderie des propriétés	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Public. div. (bulletins, journaux, annuaires)	124	42	11	97	1	5	1	10	291
Marchés aux vins, aux amandes, etc	1	"	"	2	"	"	"	"	3
Sociétés d'assistance manuelle	"	"	"	2	"	"	"	"	2
Sociétés coopératives d'achats de matières premières et autres	2	"	"	"	"	"	"	"	2
Office pour la vente des vins	"	"	"	3	"	"	"	"	3
Bureau technique pour la vérification et la surveillance des installations électriques	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Entrepôts pour la salaison des poissons	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Secours en nature, dons d'effets aux enfants	1	1	"	1	"	"	"	"	3
Dépôts divers : Parfumerie, éch. de canettes	2	"	"	"	"	"	"	"	2
Herborisations	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Contrôle et surv. de marchandises entreposées	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Etuve à désinfection	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Société de protection des enfants	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Société d'encouragement. Caisse de récompenses	2	"	"	"	"	"	"	"	2
Comité consultatif	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Service de prêts d'outils et d'instr. agricoles	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Maison pour les jeunes filles sans famille	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Secrétariat du peuple	"	"	"	"	"	"	1	"	1
TOTAUX	557	1,546	145	488	6	46	8	21	2.817

LES GRÈVES EN AOÛT 1896.

24 grèves ont éclaté en août dernier.

On en avait compté 32 en août 1893; 33 en août 1894 et 26 en août 1895.

Elles n'ont toutes affecté qu'un seul établissement, sauf deux: celle des tabletiers de Saint-Claude dans le Jura, et celle des boulangers de Lyon.

Le nombre des grévistes connus pour 21 des grèves s'élève à 1.638. Il avait été respectivement de 4.526, 3.516, 2.325, pendant le même mois pour les années 1893, 1894 et 1895.

Plus de la moitié de ces grèves, exactement 14, se sont produites dans les industries textiles, filatures, tissages, bonneteries. Dans la métallurgie, on en compte trois, chaudronniers, mécaniciens-tourneurs, mouleurs-noyauteurs.

Une seule grève, enfin, dans les professions suivantes: boulangers, chapeliers, maçons et manœuvres, menuisiers, plâtriers-stucateurs, tabletiers, terrassiers.

Ces grèves se sont, en général, produites sur des points isolés, mais on en trouve 7 dans le Nord, dont 4 à Roubaix, 3 dans l'Aube à Troyes, et 2 dans les Vosges.

Si l'on considère ces conflits par rapport aux causes qui les ont provoqués, on constate que 12 d'entre eux ont eu pour but d'obtenir une augmentation de salaires, et en outre, dans un cas, une diminution du temps du travail et dans un autre des modifications au règlement d'atelier; 3 ont été causés par une réduction de salaires, 3 tendaient à obtenir la réintégration d'ouvriers ou de contremaîtres congédiés; et 2 le renvoi de contremaîtres ou directeurs.

Les motifs de trois autres sont :

La demande de suppression d'un nouveau tarif d'amendes; le refus de se conformer à une réglementation nouvelle du travail; et la demande de fermeture d'un atelier établi en dehors de l'établissement principal.

Le motif d'une grève est encore inconnu.

Des 24 grèves commencées en août, 11 n'étaient pas encore terminées au 1er septembre.

Les 13 autres ont duré :

Une 14 jours; une 10 jours; une 7 jours; deux 6 jours; une 5 jours; deux 3 jours; une 2 jours et quatre 1 jour.

Enfin, si l'on tient compte de trois grèves précédentes qui se sont terminées en août, après avoir duré 60, 39 et 14 jours, on constate pour les résultats obtenus dans ce mois: 5 réussites, 5 transactions et 6 échecs.

En résumé, si le nombre des grèves signalées à l'*Office du travail*, pour les huit premiers mois de 1896, est supérieur à celui qui avait été relevé à la même époque en 1894 et 1895, il est encore loin d'atteindre celui auquel on était arrivé à la fin d'août 1893.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	RÉPÈRES.
GRÈVES NON TERMINÉES							
29 janv. 96	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	1
4 mai....	.....	Paris.....	Seine.	Tôliers.....	1	120	2
30 mai...	.....	Gleizé.....	Rhône.....	Fondeurs en cuivre.....	1	48	3
15 juin...	3 août....	Castres	Tarn.....	Carrossiers.....	6	18	4
18 juin...	17 août...	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs en tapis.....	8	214	5
25 juin...	.....	Romans.....	Drôme.....	Fondeurs.....	1	6	6
1er juillet.	.....	Chambon	Creuse.....	Ouvriers chapeliers.....	1	46	7
4 juillet.	12 août...	Bert.....	Allier.....	Mineurs.....	1	300	8
6 juillet.	.....	Trept.....	Isère.....	Tailleurs de pierre et carriers.	.....	100	9
8 juillet.	.....	Roubaix. (1).....	Nord.....	Mouleurs fondeurs.....	18	310	10
22 juillet.	.....	Monville.....	Seine-Inférieure ..	Fabriques de celluloïd.....	1	15	11
27 juillet.	10 août...	Lys-lès-Lannois...	Nord.....	Tisseurs.....	1	60	12
28 juillet.	.....	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs d'ameublement.....	1	9	13
GRÈVES COMMENCÉES							
3 août...	10 août...	Bordeaux.....	Gironde.....	Menuisiers.....	1	50	1
5 août..	8 août...	Bussang.....	Vosges.....	Tisseurs.....	1	180	2
5 août..	11 août...	Nice.....	Alpes-Maritimes..	Plâtriers stucateurs.....	1	100	3
5 août...	.....	Saint-Claude.....	Jura	Tabletiers.....	"	39	4
7 août...	.....	Vienne	Isère.....	Tisseurs	1	19	5
8 août...	11 août...	Saint-Soupplet....	Nord.....	Tisseurs	1	60	6
10 août...	11 août...	Roubaix.....	Nord.....	Rattacheurs.....	1	16	7
10 août...	11 août...	Roubaix	Nord.....	Maçons et manœuvres.....	1	40	8
10 août...	3 sept.	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	17	9
11 août...	17 août...	Saint-Étienne....	Loire.....	Tisseurs de velours.....	1	100	10
12 août...	13 août...	Fourmies	Nord.....	Fileurs.....	1	70	11
12 août...	22 août...	Lyon	Rhône.....	Boulangers.....	"	300	12
12 août...	.....	Durfort.....	Tarn.....	Chaudronniers (martineurs).	1	13	13
13 août...	27 août...	Senones.....	Vosges.....	Tisseurs.....	1	118	14
14 août...	.....	Marseille.....	Bouches-du-Rhône	Mouleurs noyauteurs.....	1	60	15
17 août...	.....	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers.....	1	150	16
21 août...	.....	Saint-Maixent....	Deux-Sèvres.....	Bonnetiers	1	.....	17
22 août...	27 août...	Nogent-le-Rotrou .	Eure-et-Loir.....	Chapeliers.....	1	178	18
24 août...	26 août...	Ivry.....	Seine.....	Terrassiers	1	50	19
24 août...	.....	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	40	20
24 août...	.....	Roubaix	Nord.....	Soigneuses.....	1	13	21
24 août...	.....	Lens.....	Pas-de-Calais.....	Mécaniciens (tourneurs).....	1	30	22
26 août...	27 août..	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers.....	1	.....	23
31 août...	.....	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers (rectilignes).....	1	.....	24

(1) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er AOÛT 1896 (A).			
1	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail.	.....	
2	Diminution du *tarif* de main-d'œuvre par suite de l'emploi de nouvelles machines-outils.	.....	
3	Demande de suppression du travail aux pièces.....	(1)	(1) *Lock-out.* — Le patron a fermé son usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu transmis leur demande.
4	Demande de diminution des heures de travail.....	Échec.	
5	Demande d'une indemnité de 1 franc en cas d'absence des tireurs de cordes.	Transaction.	
6	Demande d'augmentation de salaires et de modification du règlement d'atelier.	.....	
7	Demande de réintégration d'un ouvrier et refus d'être responsables des machines.	.....	
8	Demande d'augmentation de salaires et de modification à la réglementation du travail.	Échec.	(2) A la fin de juillet les grévistes avaient retrouvé du travail chez ceux des patrons qui avaient adhéré à leurs conditions.
9	Demande d'augmentation de salaires.....	(2)	
10	Demande de suppression du travail aux pièces, de suppression de la retenue d'assurances et d'augmentation de *salaires pour les heures supplémentairss.*	.....	(3) La grève avait commencé à Lille et s'était étendue à Tourcoing, Croix, Roubaix. Elle a pris fin dans les trois premières villes le 24 août, après transaction.
11	Refus de payer les touries cassées dans le service.....	.....	
12	Demande d'augmentation de salaires et de partage du produit des amendes entre les ouvriers.	Transaction (4).	(4) Les amendes seront versées dans une caisse pour les ouvriers malades.
13	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
EN AOÛT 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires.....	Transaction.	
2	Demande de suppression d'un nouveau tarif d'amendes...	Réussite.	
3	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Réussite.	
4	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
5	Demande d'augmentation de salaires.....	(5)	(5) Le patron a demandé et obtenu la nomination d'un liquidateur judiciaire. — L'usine sera fermée.
6	Demande d'augmentation de salaires.....	Réussite.	
7	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec.	
8	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec.	
9	Refus de travailler sur deux métiers.....	Échec (6).	(6) Les grévistes ont été remplacés.
10	Réduction de salaires.....	Échec.	
11	Demande de réintégration d'ouvriers congédiés	Échec.	
12	Demande d'augmentation de salaires et règlement d'atelier.	Transaction (7).	(7) Arbitrage du maire.
13	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
14	Demande de renvoi du directeur.....	Échec.	
15	Demande d'augmentation de salaires pour les heures supplémentaires.	.....	
16	Réduction de salaires.....	.....	
17	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié	.....	
18	Demande de suppression d'un atelier établi en ville en dehors de l'établissement.	Réussite.	
19	Demande d'augmentation de salaires.....	Transaction.	
20	Demande de renvoi d'un contremaître.....	.....	
21	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
22	Demande de réintégration d'un contremaître.....	.....	
23	Réduction de salaires.....	Réussite.	
24	.....	.....	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Deux tentatives d'application de la loi sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées en août à l'*Office du travail*.

1° **Grève des peintres-plâtriers de Roanne.** — Cette grève, qui avait commencé le 20 juillet, avait déjà donné lieu à une tentative de conciliation dont il a été rendu compte au bulletin précédent.

Le 29, tous les grévistes sans exception étaient embauchés chez ceux des patrons qui avaient donné satisfaction à leur demande.

Le lendemain, les autres patrons au nombre de 19, qui n'avaient pas encore adhéré au tarif réclamé, sollicitèrent l'intervention du juge de paix, afin de rétablir l'accord avec leurs anciens ouvriers.

Ceux-ci chargèrent un de leurs camarades de les représenter auprès des cinq délégués des patrons dans la réunion en conciliation qui eut lieu le 4 août dans la matinée.

L'entente ne put s'établir, les patrons n'ayant pas voulu adhérer aux conditions consenties déjà par un certain nombre de leurs collègues et acceptées par les ouvriers, savoir :

1° 0 fr. 55 l'heure à partir de la reprise du travail et 0 fr. 60 à partir du 1er mars prochain (offre des patrons dissidents 0 fr. 55 en tout temps);

2° 0 fr. 75 par jour pour les demi-déplacements (offre des patrons 0 fr. 55 au lieu de 0 fr. 50 proposés précédemment);

3° 1 franc l'heure pour le travail de nuit (les patrons avaient consenti à offrir 0 fr. 80 au lieu de 0 fr. 75);

4° Deux retours par mois quand les travaux auraient lieu au loin, aux frais des patrons. Ceux-ci ne voulaient accorder qu'un seul retour.

Le juge de paix, en présence de ce désaccord, proposa aux deux parties de recourir à l'arbitrage.

Les patrons acceptèrent, mais le délégué ouvrier, considérant que tous ses camarades étaient occupés aux conditions ci-dessus énoncées, déclara se refuser pour ses mandants à tout arbitrage, entendant maintenir l'intégralité de ses demandes.

Le soir de cette tentative le délégué des ouvriers annonçait au juge de paix que ses camarades réunis à la chambre syndicale acceptaient de recourir à un arbitrage.

Les patrons immédiatement informés répondirent par lettre le lendemain qu'ils refusaient à leur tour l'arbitrage primitivement offert par eux et repoussé par le délégué ouvrier.

Le différend est resté sans solution.

2° **Grève de tisseurs, établissement Larue, à Senones** (Vosges). — Depuis quelque temps, les ouvriers se plaignaient de la sévérité du directeur. Ils demandaient son renvoi et, ne pouvant l'obtenir, ils ont quitté le travail le 13 août au nombre de 118.

Le 16, ils adressaient au juge de paix du canton de Senones une demande en conciliation en lui indiquant les noms de leurs délégués.

Le patron immédiatement averti répondait par lettre le 17 qu'il était disposé à entendre devant le juge de paix ses ouvriers en vue d'arriver à la conciliation, mais qu'il lui était impossible d'accepter aucun arbitrage dans une affaire de ce genre.

Malgré l'acceptation du patron, au moins en ce qui concernait la tentative de conciliation, aucun comité ne fut réuni.

La grève a pris fin le 27 août, le directeur a été maintenu, 20 ouvriers ont refusé de rentrer.

3° Grève des boulangers à Lyon. — Cette grève s'est terminée par l'arbitrage du maire, sans qu'il y ait eu recours à la procédure instituée par la loi du 27 décembre 1892.

Depuis le commencement de juillet, les ouvriers boulangers avaient présenté à leurs patrons un certain nombre de revendications.

Le 12 août, ils se réunissaient à la Bourse du travail et apprenaient de leurs délégués que les patrons avaient repoussé ou ajourné leurs réclamations qui portaient sur les points suivants :

1° Suppression de la huitaine ;

2° Suppression du portage du pain le dimanche ;

3° Augmentation de salaires ;

4° Diminution du temps de travail ;

5° Liberté pour les ouvriers de se loger et de se nourrir où bon leur semblerait.

En conséquence, la grève fut immédiatement votée. 300 ouvriers y ont pris part.

Dès le lendemain, 43 patrons souscrivaient aux conditions des grévistes ; le 16, 93 d'entre eux les acceptaient ; le 18, plus de 100 patrons apportaient leur adhésion.

Enfin, le 20, tous les patrons avaient fait des concessions qui furent portées à la connaissance des grévistes réunis en assemblée générale.

Ces concessions, sans donner sur tous les points satisfaction aux desiderata des grévistes, constituaient, ainsi que les intéressés eux-mêmes le reconnurent, une réelle amélioration sur la situation présente. Toutefois, pour plus de sûreté, les grévistes résolurent de s'en remettre à l'arbitrage du maire, qui avait jusqu'ici rempli un rôle de conciliation.

M. Gailleton, maire de Lyon, accepta cette mission, et, sur son arbitrage, le travail fut repris aux conditions suivantes :

« 1° *Huitaine.* Les conditions des délais-congés restent les mêmes pour la banlieue, 3 jours et 15 francs ; pour la ville, la huitaine est réduite à 24 heures, à condition d'être dénoncée avant midi, et l'indemnité en cas de non-travail est fixée à 10 francs ;

« 2° *Portage.* Une circulaire sera envoyée par le syndicat des patrons boulangers à toute la corporation et communiquée aux journaux pour favoriser autant que possible cette réforme dans l'intérêt des ouvriers ;

« 3° Une commission spéciale d'hygiène, nommée par le maire dans chaque arrondissement municipal, devra visiter à bref délai tous les locaux affectés par les patrons au logement des ouvriers boulangers, et, en cas d'insalubrité constatée, contraire, mettre le patron en demeure, ou d'offrir un autre logement, ou de payer à l'ouvrier une indemnité journalière de 50 centimes.

« Les décisions de cette commission seront sans appel ;

« 4° Le salaire quotidien est augmenté de 25 centimes pour les premiers et seconds ouvriers indifféremment, c'est-à-dire porté à 4 fr. 75 pour les uns, à 4 fr. 50 pour les autres.

« Les hommes nourris à la maison sont, en conséquence, augmentés de 5 francs par mois, c'est-à-dire recevront 55 francs ou 45 francs.

« Les extras, premiers ou seconds, recevront pendant la première huitaine, une

augmentation de 50 centimes par jour. Leur salaire se trouve ainsi porté à 5 fr. 25 et 5 francs.

« Les hommes d'extra nourris recevront, en conséquence, pendant les premiers huit jours, 2 fr. 75 et 2 fr. 50.

« Les prix stipulés dans tous les paragraphes de cet article ne sont applicables qu'en cas de contestation;

« 5° La question de nourriture n'est pas susceptible de réglementation. Elle doit rester à la liberté de chacun. »

Le travail a été repris dès le lendemain 22 août.

ANGLETERRE.

Loi sur la conciliation dans les conflits industriels. — La *loi établissant de meilleures dispositions pour prévenir et régler les conflits industriels* a reçu la sanction royale le 7 août dernier :

ART. 1er. — 1° Tout conseil, établi avant ou après l'adoption de la présente loi, dans le but de régler par la conciliation ou l'arbitrage les différends entre employeurs et ouvriers, toute association ou corps autorisé à s'occuper de ces différends par une convention écrite conclue entre employeurs et ouvriers (considéré dans cette loi comme conseil de conciliation) peuvent s'adresser au *Board of trade* (Ministère du commerce) pour se faire enregistrer d'après les dispositions de la présente loi.

2° La demande d'enregistrement doit être accompagnée des statuts et règlements du conseil de conciliation et de tous autres renseignements que le *Board of trade* croira convenable de demander.

3° Le *Board of trade* tiendra un registre des conseils de conciliation avec leur titre, leur siège et tous autres renseignements jugés utiles; les conseils enregistrés pourront se faire rayer sur le registre en en faisant la demande par écrit.

4° Tout conseil de conciliation enregistré devra fournir ses rapports, le compte rendu de ses opérations et les autres documents que le *Board of trade* croira raisonnable de demander.

5° Le *Board of trade*, informé qu'un conseil de conciliation a cessé d'exister ou d'agir, peut rayer son nom sur le registre.

6° Sauf disposition contraire, la procédure de conciliation devant un conseil enregistré sera conduite d'après les règlements du conseil sur ce sujet.

ART. 2. — 1° En cas de différend, déclaré ou imminent, entre un employeur ou une catégorie d'employeurs et des ouvriers, ou entre différentes catégories d'ouvriers, le *Board of trade* peut, s'il le croit utile, exercer tout ou partie des pouvoirs suivants, savoir :

a) Faire une enquête sur les causes et les circonstances du différend;

b) Faire les démarches nécessaires pour organiser une entrevue entre les parties adverses ou leurs représentants, dans le but de régler le différend à l'amiable, sous la présidence d'une personne choisie par elles d'un commun accord, ou nommée par le *Board of trade* ou par quelque autre corps ou personne;

c) Sur l'appel des employeurs ou des ouvriers intéressés, après avoir considéré les détails de l'affaire et constaté l'existence de dispositions favorables à la conciliation dans le district ou l'industrie, nommer une ou plusieurs personnes pour agir comme conciliateur ou conseil de conciliation.

d) Sur la demande des deux parties, nommer un arbitre;

2° Toute personne désignée pour agir comme conciliateur devra faire une enquête sur les causes et les circonstances du différend en se mettant en relations avec les parties; elle s'efforcera, en outre, de régler ce différend et elle adressera au *Board of trade* un rapport sur sa mission;

3° Si un différend est réglé par la conciliation ou par l'arbitrage, il sera rédigé un procès-

verbal contenant les termes de l'accord, signé par les deux parties ou leurs représentants; une copie de cet accord sera adressée au *Board of trade* qui la conservera;

4° La loi sur l'arbitrage, de 1889, ne s'applique pas à l'arbitrage des différends ou conflits prévus dans la présente loi, mais la procédure de cet arbitrage sera conduite conformément, soit aux dispositions de la dite loi, soit aux règlements de quelque conseil de conciliation, à d'autres règlements, selon ce qui aura été décidé d'un commun accord par les parties litigantes.

ART. 3. — Si le *Board of trade* reconnaît que, dans quelque district ou industrie, il n'existe pas de moyens appropriés pour soumettre les différends à un conseil de conciliation, il peut nommer une ou plusieurs personnes pour faire une enquête sur les conditions de l'industrie et du district, conférer avec les employeurs et les ouvriers, et, si le *Board of trade* le juge bon, avec les autorités ou les associations locales, afin de discuter sur l'opportunité de l'établissement d'un conseil de conciliation pour le district ou une industrie déterminée.

ART. 4. — Le *Board of trade* fera, de temps à autre, un rapport au Parlement sur l'exécution de la présente loi.

ART. 5. — Un crédit voté par le Parlement pourvoira aux dépenses que fera le *Board of trade* pour l'exécution de cette loi.

ART. 6. — La loi de 1824 sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, la loi de 1867 sur les conseils de conciliation et la loi de 1872 sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, sont abrogées.

ART. 7. — La présente loi portera le titre de : *Loi de 1896 sur la conciliation.*

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Juillet 1896.

Nombre des *versements*	216.892	
Représentant une somme de		29.242.586 f
Nombre des *remboursements*	117.631	
Représentant une somme de		26.972.257
Rentes achetées à 444 déposants, pour un capital de		543.035
EXCÉDENT des versements sur les remboursements et achats de rente		1.727.294
Nombre de *comptes* existant au 31 juillet 1896		2.615.189
Nombre de *comptes* existant au 31 juillet 1895		2.415.329
AUGMENTATION		199.860

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois d'Août 1896.

Dépôts de fonds	11.130.698 f
Retraits de fonds	13.957.578
EXCÉDENT des retraits	2.826.880
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	812.483 f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Juillet 1896.

Nombre des *versements*	166.950	
représentant une somme de		1.637.677
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		1.309.729
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.395.879
Nouvelles rentes inscrites		90.970
au nom de	1.376 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.319.581
réparties entre	203.108 titres.	

Les caisses d'épargne ordinaires.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 1894.

CHIFFRES DÉFINITIFS (1).

En 1894 il y avait en activité 544 caisses d'épargne avec 1.132 succursales ou bureaux auxiliaires; en outre, 380 perceptions ont servi de bureaux intermédiaires.

Elles ont reçu 3.428.452 versements représentant une somme totale de 860.853.666 francs. La moyenne par versement a été de 251 francs; l'année dernière elle n'était que de 247 francs.

Le nombre des remboursements effectués s'est élevé à 2.559.212, représentant une somme totale de 809.559.366 francs. La moyenne par remboursement a été de 316 francs; l'année précédente elle était de 356 francs.

Les caisses ont en outre employé 23.758.888 francs à l'acquisition de 738.867 francs de rente pour le compte des déposants. Le taux d'acquisition représente un revenu moyen de 3,15 p. o/o.

Au 31 décembre 1894, le solde dû aux déposants s'élevait à 3.286.521.928 francs. Au 31 décembre 1893, il était de 3.140.261.867 francs. Il a donc augmenté, pendant l'année 1894, de 146.260.061 francs.

STATISTIQUE DES LIVRETS.

Au 31 décembre 1894, il existait 6.328.947 livrets en circulation. Au 31 décembre 1893, il y en avait 6.172.480.

La moyenne du solde par livret se montait à 519 fr. 28 en 1894, supérieure de 10 fr. 53 à la moyenne correspondante (508 fr. 75) en 1893.

Voici comme se répartissent, en les classant d'après leur importance relative, les 6.328.947 livrets de 1894.

(1) D'après le rapport au Président de la République adressé par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes (*J. O.* 27 juillet 1896).

CATÉGORIE D'IMPORTANCE des livrets.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION P. 0/0 dans le total des livrets.
Livrets de 20 francs et au-dessous	1.931.647	30,52
——— 21 à 100 francs	1.065.854	16,84
——— 101 à 200 francs	515.546	8,15
——— 201 à 500 francs	728.225	11,51
——— 501 à 1.000 francs	657.890	10,40
——— 1.001 à 1.500 francs	460.312	7,27
——— 1.501 à 2.000 francs	381.637	6,03
——— 2.000 et au-dessus, passibles de réduction dans le délai de trois mois	583.797	9.22
Livrets de 2.000 francs et au-dessus exemptés de réduction par la loi	4.039	0.06
TOTAUX	6.328.947	100.00

Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles de l'année précédente.

Les livrets nouveaux, délivrés en 1893, sont au nombre de 482.873. D'après la profession et le sexe des déposants, ces 482,873 livrets se répartissent de la manière suivante :

PROFESSIONS.	HOMMES.		FEMMES.		TOTAUX.	
	CHIFFRES absolus.	P. 0/0 du total.	CHIFFRES absolus.	P. 0/0 du total.	CHIFFRES absolus.	P. 0/0 du total.
Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux	28.125	11,73	19.489	8,06	47.614	9,86
Journaliers et ouvriers agricoles	30.773	12,83	19.432	8,03	50.205	10,40
Ouvriers d'industrie	40.332	16,82	32.907	13,61	73.239	15,17
Domestiques	16.146	6,73	34.340	14,20	50.486	10,45
Militaires et marins	5.587	2,33	1.502	0,62	7.089	1,47
Employés	16.728	6,97	5.762	2,38	22.490	4,66
Professions libérales	5.737	2,39	2.970	1,23	8.707	1,80
Propriétaires, rentiers, personnes sans profession	23.145	9,65	54.963	22,72	78.108	16,18
Mineurs sans profession	73.270	30,55	70.508	29,15	143.778	29,78
TOTAL par sexe	239.843	100,00	241.873	100,00	481.716	99,77
Sociétés et associations	.....	.....	.....	.....	1.157	0,23
TOTAL GÉNÉRAL	.....	.....	.....	.....	482.873	100,00

Dans le total des 481.716 livrets individuels, on compte 241.873 livrets ouverts à des femmes, ce qui représente une proportion presque égale de déposants pour le sexe masculin et le sexe féminin. La part du sexe féminin s'accroît naturellement dans les groupes des domestiques (68 p. 0/0 du total), et elle est aussi plus forte que celle du sexe masculin parmi les *propriétaires, rentiers* et *personnes sans profession* (70 p. 0/0 du total). Dans le groupe des *ouvriers industriels,* la proportion des femmes, dans l'ensemble des livrets, atteint 45 p. 0/0, ce qui dénote de la part des femmes, une grande tendance à recourir au service des caisses d'épargne.

Caisse nationale d'assurances en cas de décès.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895 [1].

Le nombre des *assurances individuelles* contractées en 1895 est de 112 et le capital assuré correspondant s'élève à 189.941 francs.

Déduction faite des règlements de sinistres et des annulations, le montant total des *capitaux assurés*, au 31 décembre 1895, est de..... 3.037.218f

Au 31 décembre 1894, les capitaux assurés se montaient à..... 2.971.527

Il y a donc eu une augmentation de..... 65,691

Il a été encaissé pour le compte des assurances individuelles 1.080 *primes* représentant une somme de 73.521 francs.

Les *capitaux payés au décès* s'élèvent à 78.154 francs, soit à 106 p. o/o des primes de l'année.

Les *assurances collectives* contractées en 1895 par les sociétés de secours mutuels approuvées sont au nombre de 67 et comprennent 14.321 membres participants.

Les primes afférentes à ces assurances s'élèvent à 93.176 francs.

Les payements de capitaux assurés, y compris les remboursements de primes, s'élèvent à 92.902 francs. Il en résulte un excédent de recettes de 274 francs, les payements ne formant que 99,7 p. o/o des primes encaissées.

Les fonds placés ont rapporté 36,694 francs d'intérêts, et l'excédent des recettes totales sur les dépenses totales de la Caisse est de 32.249 francs.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1895.

ACTIF (calculé au taux de 3 1/4 p. o/o).

Rentes françaises 3 p. o/o et 3 1/2 p. o/o.....	1.148.544f
Solde du compte courant à la Caisse des dépôts.....	50.132
SOIT ENSEMBLE.....	1.198.676
A déduire les primes payées par anticipation en 1895 sur les assurances individuelles.....	311
MONTANT TOTAL de l'actif.....	1.198.365

PASSIF (calculé au taux de 3 p. o/o).

a) *Assurances individuelles :*

Polices en règlement.....	6.036
Polices non reconstituées à la suite des incendies de 1871.....	2.242
Valeur, au 31 décembre 1895, des polices en cours.....	1.751.959
ENSEMBLE.....	1.760.237
A déduire :	
1° Les primes échues non payées et les intérêts de retard.....	10.314
2° La valeur, au 31 décembre 1895, des primes à échoir.....	840.326
ENSEMBLE,.....	850.640
Montant du passif pour les assurances individuelles.....	909.597

(1) D'après le rapport, en date du 18 juillet 1896, présenté au Président de la République française par la commission supérieure des Caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents.

b. Assurances collectives

Charges à provenir, à partir du 1er janvier 1896, des polices collectives en règlement ou en cours au 31 décembre 1895.....	35.810f
Charges à provenir des assurances collectives contractées en 1895 pour produire leur effet à partir du 1er janvier 1896.....	45.367
Montant du passif pour les assurances collectives.....	81.177
Montant total du passif.....	990.774
Excédent de l'actif sur le passif...	207.591
Au 31 décembre 1894, l'excédent d'actif était de.....	204.288
Il y a donc eu une augmentation d'excédent égale à.....	3.303

L'augmentation de l'excédent de l'actif sur le passif provient, en premier lieu, de l'existence même d'un excédent, d'où résulte un revenu supérieur à celui de la réserve mathématique normale, et, en second lieu, de ce que les titres de rentes qui représentent l'actif produisent intérêts à un taux légèrement plus élevé que le taux des nouveaux tarifs d'après lesquels les charges sont calculées.

Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895 (1).

Les *cotisations* versées en 1895 sont au nombre de 1.594 et représentent une somme de 10.478 francs.

Les *indemnités* allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit se montent à 9.952 francs, et se composent de 7.680 francs versés à la Caisse nationale des retraites pour constituer 2 pensions, et 2.272 francs alloués aux ayants droit d'assurés victimes d'accidents mortels.

Les intérêts des fonds placés ont produit 196.380 francs, et l'excédent de recettes de l'année s'élève à 197.347 francs.

Depuis l'origine de la Caisse (11 juillet 1868), les *primes versées*, au nom de 38.166 assurés, atteignent le chiffre de 241.584 francs. Les règlements de sinistres (y compris les remboursements de versements irréguliers et les frais accessoires) n'ont entraîné qu'une dépense de 182.741 francs, laquelle ne représente que 75,6 p. 0/0 des versements.

Sur les 38.166 assurances contractées depuis l'origine, la Caisse n'a eu à régler que 78 sinistres, dont 59 ayant occasionné une incapacité permanente de travail et 19 ayant été suivis de mort.

Ces chiffres correspondent à une moyenne de 2,04 accidents indemnisés par 1.000 assurés, dont 1,54 cas d'incapacité permanente et 0,50 cas de mort.

Le nombre moyen des personnes assurées annuellement est de 1.413 seulement.

(1) Voir la note de la p. 560.

Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France. Opérations de l'année 1895 (1).

Cette caisse d'assurance mutuelle contre les accidents du travail a assuré, en 1895, 46 établissements de la grande industrie sidérurgique, occupant ensemble 56.110 ouvriers, dont les salaires se sont montés au chiffre de 66.123.000 francs.

Les accidents survenus en 1895, et dont la caisse a eu connaissance, sont au nombre de 915, parmi lesquels 402 ont motivé indemnité. Ces derniers se décomposent en :

Cas de mort	50,	soit 12 p. o/o du total.
Cas d'incapacité permanente totale	15,	— 4 p. o/o —
Cas d'incapacité permanente partielle	278,	— 69 p. o/o —
Cas d'incapacité temporaire absolue de plus de 90 jours	59,	— 15 p. o/o —

Par 1.000 ouvriers, les proportions sont les suivantes (nous reproduisons en même temps les chiffres des années précédentes, qu'on pourra comparer à ceux de 1895) :

	1895.	1894.	1893.	1892.
Nombre par 1,000 assurés, des cas :				
De mort	0.88	0.73	0.55	0.88
D'incapacité permanente totale	0.27	0.32	0.76	0.74
D'incapacité permanente partielle	4.95	4.82	4.96	3.97
D'incapacité temporaire	1.05	0.94	0.93	1.29
TOTAL des accidents motivant indemnité.	7,15	6.81	7.20	6.88

En ce qui concerne les résultats financiers de l'exercice, le tableau ci-dessous en résume les principaux éléments :

Salaires assurés	66.123.000f	[66.440.000f]
Recettes totales	1.411.778	[1.407.223f]
Cotisations des sociétaires	876.599	[882.177f]
Cotisations par 100 francs de salaire assuré	*1f 33*	[*1f 33*]
Dépenses totales	910.751	[871.463f]
Sommes affectées au règlement des indemnités et à la constitution du capital des pensions	784.954	[764.625f]
Frais de gestion	48.647	[44.893f]
Rapport des frais de gestion aux cotisations	*0f 06*	[*0f 05*]
Montant du fonds de réserve de prévoyance à la fin de l'année	336.110	[286.110f]

1) Voir le compte rendu de l'année précédente dans le n° 7 (année 1895) du *Bulletin*.

Habitations à bon marché (1).

CRÉATION DES COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI DU 30 NOVEMBRE 1894.

L'article 9 du règlement du 21 septembre 1895 pour l'exécution de la loi du 30 novembre 1894 sur les sociétés d'habitations à bon marché dispose que :

« Les statuts des sociétés qui veulent bénéficier des faveurs de la loi doivent être approuvés par le Ministre du commerce sur l'avis du comité permanent du Conseil supérieur des habitations à bon marché. »

Depuis le mois de février dernier, le nombre des sociétés demandant l'approbation de leurs statuts a été de 22, ainsi réparties (2) :

TABLEAU DES SOCIÉTÉS D'HABITATIONS À BON MARCHÉ QUI ONT DEMANDÉ L'APPROBATION DE LEURS STATUTS.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATIONS DES SOCIÉTÉS.	DATE de la FONDATION.	FORME des SOCIÉTÉS.	SIÈGE SOCIAL.	CAPITAL SOCIAL.	DATE de L'APPROBATION.
					francs.	
1	Société anonyme des maisons ouvrières d'Amiens	1er oct. 06.	Anonyme.	Amiens.	300.000	»
2	Société des cités ouvrières de Bolbec	1877.	*Idem.*	Bolbec.	100.000	»
3	Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil	15 mars 82.	*Idem.*	Paris.	200.000	27 juin 96.
4	Société anonyme immobilière des petits logements	21 déc. 85.	*Idem.*	Rouen.	460.000	»
5	Société belfortaine des habitations à bon marché	9 déc. 90.	*Idem.*	Belfort.	200.000	»
6	Société rochelaise des habitations à bon marché	21 mai 91.	*Idem.*	La Rochelle.	75.000	»
7	Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis	1891.	*Idem.*	Paris.	400.000	1er juin 96.
8	Société bordelaise des habitations à bon marché	4 mars 94.	*Idem.*	Bordeaux.	70.000	11 mars 96.
9	Cottage d'Athis	7 avril 94.	Coopérative	Athis-Mons.	50.000	»
10	Le Coin du feu	1re sept. 94.	*Idem.*	Saint-Denis.	30.000	9 avril 96.
11	Société anonyme des habitations à bon marché de Longwy	15 nov. 94.	Anonyme.	Longwy.	160.000	15 juil. 96.
12	La Ruche roubaisienne	27 sept. 95.	*Idem.*	Roubaix.	75.000	»
13	Le Foyer (d'Eurville)	7 oct. 95.	*Idem.*	Eurville (Haute-Marne).	60.000	28 fév. 96.
14	Société caennaise d'habitations à bon marché	20 nov. 95.	*Idem.*	Caen.	35.000	1er juin 96.
15	Société nimoise des habitations salubres et à bon marché	17 janv. 96.	*Idem.*	Nîmes.	100.000	»
16	Société anonyme des habitations à bon marché de Clichy (Seine)	30 mars 96.	*Idem.*	Clichy (Seine).	250.000	15 avril 96.
17	Société anonyme beauvaisine d'habitations à bon marché	15 avril 96.	*Idem.*	Beauvais.	60.000	»
18	Société anonyme des logements économiques de Saint-Étienne	1896.	*Idem.*	Saint-Étienne.	140.000	»
19	Société Tourangelle de construction d'habitations à bon marché	1896.	*Idem.*	Tours.	15.000	»
20	Le Foyer (de Ruelle)	»	Coopérative	Ruelle.	5.000	»
21	Société des habitations à bon marché de Graville-Sainte-Honorine	en voie de formation.	Anonyme.	Graville près le Havre.	300.000	»
22	Société des habitations ouvrières de Lunéville		*Idem.*	Lunéville.	48.000	»

(1) Extrait d'un rapport présenté au Conseil supérieur des habitations à bon marché par M. Cheysson, Inspecteur général des ponts et chaussés, membre du comité.

(2) Cf. dans le *Bull.* de juin 1897, p. 366, la liste de 40 sociétés d'habitations à bon marché existant actuellement en France.

Institution de comités d'habitations à bon marché (1). — 12 comités d'habitations à bon marché ont été institués par décrets du 31 décembre 1895 et 24 janvier 1896, dans sept départements :

Charente	1	comité	de 12	membres.
Cher	1	—	12	—
Manche	1	—	12	—
Marne	2	—	12	—
Oise	1	—	9	—
Seine-Inférieure	5	—	9	—
Somme	1	—	12	—

Six autres comités ont été formés dans les six départements suivants :

Doubs	1	comité	de 12	membres.
Gironde	1	—	12	—
Seine	1	—	12	—
Nièvre	1	—	9	—
Loir-et-Cher	1	—	9	—
Aveyron	1	—	12	—

Et 20 comités ont été formés, par décrets du 7 août 1896, dans les 11 départements suivants :

Ain	5	comités	de 12	membres.
Aude	1	—	12	—
Bouches-du-Rhône	1	—	12	—
Creuse	1	—	9	—
Ille-et-Vilaine	2	—	9 et 12	—
Lozère	3	—	9	—
Meurthe-et-Moselle	1	—	12	—
Saône-et-Loire	1	—	9	—
Seine-et-Oise	1	—	12	—
Tarn	3	—	9 et 12	—
Vienne	1	—	9	—

Ainsi on peut compter, dès à présent, sur un nombre total de 38 comités répartis entre 24 départements.

COMPARAISON DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION :

I. DE QUATRE DES PLUS IMPORTANTES HOUILLÈRES DE WESTPHALIE ;

II. DE QUATRE DES PLUS IMPORTANTES HOUILLÈRES DU NORD DE LA FRANCE.

Le *Comité central des houillères de France* a publié les comptes rendus de quatre des principales compagnies houillères de Westphalie, savoir : *Gelsenkirchen*, *Hibernia*, *Consolidation* et *Dahlbusch*, sur les résultats de leur exploitation en 1895. On trouvera ci-après le résumé de ces comptes rendus et leur comparaison avec les résultats fournis par quatre des principales compagnies houillères du Nord de la France : *Anzin*, *Lens*, *Courrières* et *Bruay*.

(1) D'après un rapport présenté au Conseil supérieur des habitations à bon marché par M. Jules Challamel, avocat à la Cour d'appel, membre du comité.

Pour la Westphalie, les chiffres se rapportent à l'année 1895 et, pour le Nord, à l'année 1894, en l'absence des rapports nouveaux publiés, pour 1895, sur les houillères de cette dernière région.

Les quatre houillères westphaliennes considérées représentent environ 16 p. 0/0 de la production totale de la Westphalie (11.145.000 tonnes en 1895) et les quatre houillères du Nord de la France, prises pour termes de comparaison, fournissent environ 50 p. 0/0 de la production totale des bassins du Nord et du Pas-de-Calais (15.633.000 tonnes en 1894).

Les nombres d'ouvriers occupés dans ces houillères sont les suivants :

Houillères Westphaliennes (1895).

Nombres d'ouvriers :

Gelsenkirchen	9.392
Hibernia	6.600
Consolidation	3.595
Dahlbusch	2.569
ENSEMBLE	22.156

soit 15 p. 0/0 de la totalité des ouvriers (150.212) employés dans les mines de la Westphalie.

Houillères du Nord de la France (1894).

Nombres d'ouvriers :

Anzin	10.565
Lens	8.483
Courrières	4.936
Bruay	4.246
ENSEMBLE	28.230

soit environ 43 p. 0/0 de la totalité (65.308) des ouvriers occupés dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Résultats d'exploitation de quatre importantes houillères en France et en Westphalie.

	WESTPHALIE. (1895.)	NORD DE LA FRANCE. (1894.)		DIFFÉRENCE.
Extraction	6.761.634 t^nes	7.630.433 t^nes	+	868,799 t^nes
Nombre d'ouvriers	22.156	28.230	+	6.074
Production par ouvrier	305 t^nes	267 t^nes	—	38 t^nes
Salaires payés	26.808.760 fr.	36.883.710 fr.	+	10,074.950 fr.
Salaires par ouvrier	1,210	1,306	+	96
Salaires par tonne	3,96	4,83	+	0,87
Prix de revient brut	7,84	7,33	—	0,51
Prix de vente	10,21	9,63	—	0,58
Bénéfice brut	2,38	2,30	—	0,08
Amortissement	0,84	0,69	—	0,15
Bénéfice net	1,54	1,61	+	0,07
Dividende par tonne	1,35	1,59	+	0,24

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en août. — Le *Reichsanzeiger* signale, dans le courant du mois d'août, 40 déclarations de grève.

Les industries les plus éprouvées ont été celles du travail des métaux (13 grèves), du bois (11), des cuirs et peaux (5) et du bâtiment (5). Les grèves les plus importantes ont été celles des tailleurs de pierre et maçons de Halle-sur-Saale (100 grévistes), signalée le 3 août et celle des charpentiers de Stettin, signalée le 17 août (même nombre de grévistes). 19 grèves ont eu pour cause des questions de salaires. Sur 18 grèves, dont on signale la fin en août, 11 se sont terminées avec un succès complet ou partiel pour les grévistes; 3 par un échec. Dans un cas, on signale le recours des ouvriers à l'arbitrage du tribunal industriel; dans deux cas, les patrons ont accepté, avant la grève, les demandes des ouvriers.

L'État et la construction des logements ouvriers en Prusse. — Par la loi du 13 août 1895 signalée naguère dans le *Bulletin* (1), une somme de 5 millions de marks (2) a été affectée par le Gouvernement prussien à la construction de maisons louées aux ouvriers et aux petits employés de l'État, ces maisons devant rester propriété de l'État. Dans le rapport dressé, conformément à l'article 6 de la loi, sur les résultats obtenus, on constate que dans la nécessité d'établir un plan et vu le peu de temps dont on disposait, il n'a pas été possible de procéder encore à l'exécution des travaux projetés. Cependant, dans le ressort du Ministère des travaux publics, le Directeur des chemins de fer a reçu l'ordre de faire construire, dans 21 localités, pour les employés subalternes des chemins de fer, 458 habitations, dont 156 avec 4 pièces, 208 avec 3 pièces, 94 avec 2 pièces (cuisine comprise), et 11 chambres pour les employés non mariés.

On a pris comme modèle les maisons ouvrières bâties récemment à Gleiwitz, d'après 3 types différents. Le premier prévoit une maison à 3 étages, avec 3 petits logements de 2 pièces et d'une surface utile de 28 mètres carrés et demi, et 3 logements ordinaires de 3 pièces, d'une surface de près de 40 mètres carrés. Le deuxième projet prévoit des logements moyens de 3 pièces, d'une superficie totale de 39 mètres carrés, et le troisième projet, des logements plus importants, de 4 pièces avec 52 mètres de superficie; une cave est réservée à chaque logement; les maisons sont à deux ou trois étages suivant les habitudes des contrées et suivant les revenus que l'on peut en tirer.

Au point de vue des dépenses, les prévisions sont les suivantes :

a) Pour les frais de construction, y compris les autres dépenses (établissements des rues, de cours, égouts, canalisations, en chiffres ronds, 1.501.700 marks,

b) Pour les terrains à bâtir qui ne sont pas encore au pouvoir du fisc, environ 30.600 marks; la valeur du terrain, déjà entre les mains du fisc, est estimée à 53.670 marks. Ainsi la dépense totale sera d'environ 1.585.970 marks.

---

(1) Pag. 538, sept. 1895.

(2) La valeur nominale du *mark* allemand est de 0 gr. 35842 d'or, soit 1 fr. 2346.

Les revenus tirés des locations sont estimés à 69.420 marks; si bien que déduction faite des frais d'exploitation et d'amortissement, il restera un revenu net de 2.90 p. 0/0 du capital engagé. D'autre part, à Dirschau, la Société d'épargne et de construction, sur la proposition des employés de chemins de fer, doit construire quelques petites maisons qui seraient vendues 4.500 marks. Dans d'autres localités on se propose de faire construire des maisons destinées à la location; pour cela 1.700.000 marks sont nécessaires.

Dans le ressort de l'Administration des mines, les projets de constructions sont assez avancés pour que l'on puisse bientôt commencer les constructions; d'après les évaluations 1.150.000 marks seront nécessaires.

En résumé, la construction des maisons qui, aux termes du paragraphe 2 de la loi, resteront propriétés de l'État, absorbera une somme de 4.400.000 marks à 4.500.000 marks.

Il restera encore de 500.000 marks à 600.000 marks, pour permettre d'effectuer des prêts aux constructeurs. Le besoin de ces prêts s'est fait sentir principalement dans les Administrations de chemins de fer et les conditions auxquelles ils sont soumis ont été établies par l'administration du ressort participant. Dans la direction des mines de Saarbrück, 50.000 marks ont été prêtés pour la construction de maisons pour les ouvriers des mines de l'État.

Le montant le plus élevé de ces prêts (sur première hypothèque) doit s'élever à 4.000 marks, pour une maison de deux familles et ne jamais dépasser la moitié du coût de la construction; l'intérêt prévu pour ces prêts est de 3 1/2 p. 0/0, plus un amortissement annuel.

On estime que, dans le courant de l'année 1896, le fonds de 5 millions de marks sera entièrement employé.

Modification à la loi sur les sociétés de production et de consommation. — Le *Reichsanzeiger* du 18 août publie une *loi du 12 août 1896 modifiant la loi sur les sociétés de production et de consommation du 1er mai 1889.* Les principales modifications sont les suivantes :

Les associations coopératives de consommation qui tiennent boutique ouverte doivent justifier qu'elles ne vendent qu'à leurs membres ou à leurs représentants; ceci ne s'applique pas aux associations agricoles qui ne tiennent pas boutique ouverte et revendent exclusivement les objets nécessaires pour la culture. Les statuts des associations pourront déterminer que le bénéfice ne sera pas partagé, mais mis au fonds de réserve. Diverses prescriptions, avec des amendes de 150 marks, sont énumérées pour s'assurer que la vente sera limitée aux membres des associations. Il ne devra pas être délivré aux associés par les sociétés de consommation ou par les patrons en relation avec ces sociétés, des jetons ou des fiches représentatives de valeurs pour obtenir des marchandises. Si, à la dissolution d'une société, il reste un bénéfice net non partageable, la commune où la société a son siège recueillera ce bénéfice, autant qu'il n'aura pas été attribué par les statuts à une personne physique ou morale.

Le *Reichsanzeiger* du 11 août publie une *loi du 6 août 1896 modifiant l'ordonnance sur l'industrie.*

A signaler : Les enfants au-dessous de quatorze ans ne doivent pas faire du colportage dans les rues, places, de maisons en maisons.

AUTRICHE.

Assurance obligatoire contre les accidents du travail.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1894 (1).

I. STATISTIQUE DES ACCIDENTS.

En 1894, les nombres de personnes et d'établissements assurés ont été, respectivement, de 1.598.404 et de 192.026.

Ces totaux se décomposent en 1.124.675 ouvriers de l'industrie, et 66.690 établissements, et 473.729 ouvriers de l'agriculture et des forêts, et 125.336 établissements.

Le nombre total des accidents déclarés s'élève à 40.259. Sur cette somme, 26.077 accidents, n'ayant causé qu'une incapacité de travail de moins de 4 semaines, et 1.630 accidents survenus dans des conditions ne permettant pas de les considérer comme « accidents du travail », n'ont pas été indemnisés.

Il n'est donc resté que 12.552 cas ayant motivé indemnité, soit 31 p. o/o du total des accidents déclarés.

Les accidents motivant indemnité renferment :

Cas de mort	670	soit 5,3 p. o/o	du total.
Cas d'incapacité permanente totale	116	0,9 p. o/o	—
Cas d'incapacité permanente partielle	3.585	28,6 p. o/o	—
Cas d'incapacité temporaire de plus de 4 semaines	8.181	65,2 p. o/o	—
TOTAL des accidents indemnisés	12.552	100,0 p. o/o	—

Ces 12.552 cas se partagent en 12.075 survenus parmi les ouvriers de l'industrie et 477 parmi les ouvriers agricoles et forestiers.

Si l'on rapporte les nombres d'accidents aux nombres correspondants de personnes assurées, on obtient les proportions suivantes, qui mesurent la fréquence annuelle des accidents. En regard des chiffres de 1894, nous avons reproduit ceux des années antérieures.

1° Industrie.

NOMBRE, PAR 1,000 ASSURÉS, DES CAS	EN 1894.	EN 1893.	EN 1892.	EN 1891.	EN 1890.
De mort	0,58	0,58	0,55	0,56	0,58
D'incapacité permanente totale	0,09	0,10	0,11	0,10	0,09
D'incapacité permanente partielle	3,00	2,76	2,24	1,94	1,52
D'incapacité temporaire (de plus de 4 semaines)	7,07	6,37	6,10	6,15	4,99
TOTAL des accidents motivant indemnité	10,74	9,81	9,00	8,75	7,18
TOTAL des accidents déclarés	35,18	30,21	25,63	21,70	17,48

Sous la rubrique « Industrie » ne figurent, rappelons-le, ni les mines, ni les entreprises de transport, qui sont soumises, en ce qui concerne l'assurance obligatoire, à un régime spécial, différent de celui qui a été institué par la loi de 1887. Les chiffres ci-dessus ne se rapportent, par conséquent, qu'aux fabriques, usines et ateliers, aux carrières et aux chantiers de construction.

Si l'on compare entre eux les nombres annuels d'accidents, depuis 1890 (premier exercice entier de fonctionnement de l'assurance) jusqu'en 1894, on observe une

(1) D'après le rapport publié par le Ministre de l'intérieur. (*Amtliche Nachrichten des K. K. ministeriums des Innern*, juillet 1896). Voir les chiffres de l'année 1893, dans les n°s de juillet 1895 du *Bulletin*.

augmentation continue de tous les accidents de gravité moyenne ou faible. La fréquence des accidents en général, ou accidents déclarés, s'est ainsi accrue de 100 p. 0/0, et celle des accidents motivant indemnité de 50 p. 0/0. A l'égard de ces derniers, l'accroissement est exclusivement dû aux cas d'incapacité permanents partielle, qui ont augmenté de 103 p. 0/0 et aux cas d'incapacité temporaire, qui ont augmenté de 42 p. 0/0. Le nombre des accidents graves a été, au contraire, remarquablement constant ; celui des morts ne s'est pas écarté de plus de 3 p. 0/0 de la moyenne annuelle, qui est de 0,57 par 1.000 assurés, et celui des cas d'incapacité permanente totale s'est sensiblement maintenu au taux de 0,10 par 1.000 assurés. La progression croissante du nombre des accidents légers est un phénomène sur lequel nous avons déjà appelé l'attention, en étudiant les comptes rendus de l'assurance obligatoire en Allemagne (1), et nous ne reviendrons pas sur les causes auxquelles on peut vraisemblablement l'attribuer. Mais nous ferons remarquer qu'en Autriche l'augmentation de 50 p. 0/0, durant les cinq premières années d'assurance, de la fréquence des accidents motivant indemnité est notablement inférieure à l'augmentation correspondante observée en Allemagne, de 1886 à 1890, laquelle pour l'ensemble des corporations industrielles s'est élevée à 85 p. 0/0 du chiffre de la première année. Comme, en Allemagne, l'indemnisation ne commence qu'à partir de la 14e semaine d'incapacité de travail, tandis qu'en Autriche elle commence dès la 5e semaine, on peut en conclure que la limite de 13 semaines est franchie par toute une catégorie d'accidents peu graves plus aisément que ne l'est la limite de 4 semaines par une catégorie correspondante d'accidents plus légers.

2° Agriculture et forêts.

NOMBRE, PAR 1,000 ASSURÉS, DES CAS	EN 1894.	EN 1893.	EN 1892.	EN 1891.	EN 1890.
De mort	0,05	0,06	0,05	0,06	0,09
D'incapacité permanente totale	0,04	0,01	0,04	0,03	0,05
D'incapacité permanente partielle	0,45	0,45	0,43	0,45	0,40
D'incapacité temporaire (de plus de 4 semaines)	0,47	0,47	0,52	0,43	0,42
TOTAL des accidents motivant indemnité	1,01	0,99	1,04	0,97	0,96
TOTAL des accidents déclarés	1,45	1,46	1,54	1,31	1,26

L'obligation de l'assurance ne s'étend aux travaux agricoles et forestiers que dans le cas où il est fait usage de moteurs. Il en résulte que les nombres qui précèdent s'appliquent seulement à quelques heures de travail par an, ce qui explique pourquoi ils sont si peu élevés. En réalité, le risque proprement dit des travaux agricoles avec emploi de moteur est, au contraire, très considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de tenir compte de la durée de ces travaux dans l'année et de rapporter les nombres d'accidents aux nombres annuels d'heures afférentes aux travaux assurés. Par 1.000 *travailleurs complets*, c'est-à-dire par 1.000 individus supposés occupés chacun 3.000 heures par an, on trouve, en effet, les proportions ci-après :

NOMBRE, PAR 1,000 *TRAVAILLEURS COMPLETS*, DES CAS	EN 1894.	EN 1893.	EN 1892.	EN 1891.
De mort	0,85	0,93	0,70	1,02
D'incapacité permanente totale	0,63	0,12	0,52	0,53
D'incapacité permanente partielle	7,82	6,88	6,03	7,65
D'incapacité temporaire	8,30	7,19	7,28	7,36
TOTAL des accidents motivant indemnité	17,60	15,12	14,53	16,56
TOTAL des accidents déclarés	25,38	22,50	21,52	22,05

(1) Voir le numéro de mai 1894 du *Bulletin*.

II. Résultats financiers.

Les recettes des établissements d'assurance institués, en vertu de la loi de 1887, se montent, en 1894, à 18.339.673 florins, et les dépenses, à 19.402.480 florins.

Les cotisations payées par les assurés s'élèvent à 4.790.539 florins. Les salaires assurés représentent une somme globale de 324.940.000 florins environ. Voici quel a été, depuis 1890, le montant moyen de la cotisation par tête assurée et par 1,000 florins de salaire assuré :

MONTANT MOYEN DE LA COTISATION.	EN 1894.	EN 1893.	EN 1892.	EN 1891.	EN 1890.
	florins.	florins.	florins.	florins.	florins.
1° Par tête assurée	2,77	2,82	2,78	2,60	2,67
2° Par 1,000 florins de salaire assuré	13,65	13,69	13,72	13,66	13,96

Les charges provenant des accidents survenus pendant l'année atteignent le chiffre de 4.863.419 florins ; elles représentent 109,7 p. o/o des cotisations de l'année. Si l'on ajoute à ce chiffre les dépenses d'administration, qui représentent 14,2 p. o/o des cotisations, on voit que les dépenses *effectives* de l'exercice dépassent notablement les cotisations correspondantes, dans la proportion de $\frac{123,9}{100}$. Les établissements d'assurance sont donc en mauvaise situation, et le mal, qui dure déjà depuis trois ans, ne paraît pas près de s'atténuer, en raison, d'une part, de l'accroissement continuel du nombre des accidents motivant indemnité, et, d'autre part, de l'insuffisance notoire des cotisations légalement exigibles.

Nous donnons, ci-dessous, le montant du rapport annuel des dépenses aux cotisations depuis la première année.

	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVES EN P. O/O DES COTISATIONS.		
ANNÉE.	Charges des accidents.	Administration.	Total.
1894	109,7	14,2	123,9
1893	104.8	12,9	117,7
1892	89,1	11,9	101,0
1891	84,2	11,3	95,5
1890	74,3	9.7	84,0
D'après les prévisions des calculs préparatoires ayant servi à l'établissement des tarifs de risques	78,0	10,0	88,0

— A la fin de l'exercice 1894, le montant moyen des pensions servies aux victimes ou à leur ayants droit était de :

FLORINS.	
205,96 (430 fr.)	pour les personnes totalement invalides.
69,06 (145 fr.)	pour les personnes partiellement invalides.
67,82 (142 fr.)	pour les veuves.
42,78 (90 fr.)	pour les orphelins.
48,06 (100 fr.)	pour les ascendants.

BELGIQUE.

Loi sur les règlements d'atelier. — On trouvera ci-dessous le texte à peu près complet de cette importante loi, en date du 15 juin 1896 :

ART. 1er. Dans les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que dans les services des provinces et des communes qui emploient dix ouvriers au moins, un règlement d'atelier écrit doit être arrêté de la manière prévue par la présente loi.

Cette obligation peut être étendue par arrêté royal aux entreprises qui emploient moins de dix ouvriers. Elle le sera, avant l'an 1900, aux entreprises qui emploient cinq ouvriers au moins.

Sont exceptées les entreprises agricoles, ainsi que les entreprises industrielles et commerciales où le chef d'entreprise ne travaille qu'avec son ménage ou des membres de sa famille habitant avec lui, ou dont les ouvriers doivent être considérés comme domestiques ou gens de la maison.

Le règlement d'atelier doit être rédigé soit en français, soit en flamand, soit en allemand ou en plusieurs de ces langues, de manière qu'il soit compris par tous les ouvriers attachés à l'entreprise.

2. Le règlement d'atelier doit indiquer dans la mesure que comporte la nature de l'entreprise :

1° Le commencement et la fin de la journée de travail régulière, les intervalles de repos, les jours de chômage réguliers ;

2° La manière dont le salaire est déterminé et notamment si l'ouvrier est rétribué à l'heure, à la journée, à la tâche ou à l'entreprise;

3° Lorsque l'ouvrier est retribué à la tâche ou à l'entreprise, le mode de mesurage et de contrôle;

4° Les époques du payement des salaires.

Si les ouvriers ne séjournent dans les locaux de l'entreprise que pour y prendre des matières premières ou y remettre le produit de leur travail, l'indication du 1° ci-dessus est remplacée par celle des jours et heures où les locaux leur sont accessibles.

3. Là où l'entreprise le comporte, le règlement d'atelier doit encore indiquer :

1° Les droits et les devoirs du personnel de surveillance, le recours ouvert aux ouvriers en cas de plainte ou de difficultés ;

2° Les fournitures qui sont faites à l'ouvrier à charge d'imputation sur le salaire;

3° Si un préavis de congé est exigé, le délai du congé ainsi que les cas où le contrat peut être rompu sans préavis par l'une ou l'autre des parties ;

4° S'il existe des pénalités ou amendes, la nature des pénalités, le taux des amendes et l'emploi qui en est fait.

4. D'autres pénalités ou amendes que celles prévues par le règlement ne peuvent être appliquées.

Les pénalités ou amendes doivent être notifiées à ceux qui les ont encourues le jour même où elles sont infligees, ou, en cas d'empêchement, le plus tôt possible. Elles sont renseignées dans un état qui contient, en regard des noms des ouvriers punis, la date et le motif de la punition ainsi que la nature de la pénalité ou le chiffre de l'amende.

Cet état doit être ratifié avant la paye par le chef ou par un directeur de l'entreprise. Il doit être montré aux inspecteurs du travail à toute réquisition.

5. Un arrêté royal peut prescrire que, dans des catégories d'entreprises déterminées, le règlement d'atelier indiquera, en outre :

1° Les règles spéciales adoptées en vue d'assurer la salubrité, la sécurité, la moralité et les convenances;

2° Les premiers soins qui seront donnés aux ouvriers en cas d'accident.

6. Dans les six mois de la promulgation de la présente loi, le Roi convoquera les sections

des conseils de l'industrie et du travail, aux fins de rédiger, en s'inspirant de l'usage, des règlements-types conformes aux prescriptions des articles qui précèdent.

7. Avant d'entrer en vigueur, tout règlement nouveau ou tout changement à un règlement ancien doit être porté à la connaissance des ouvriers par voie d'affiche.

Pendant huit jours au moins à partir de l'affichage, le chef d'entreprise tient à la disposition de ses ouvriers un registre ou cahier où ceux-ci peuvent, soit individuellement, soit, le cas échéant, par leurs représentants au conseil d'usine ou à toute autre délégation analogue, consigner les observations qu'ils auraient à présenter.

Les ouvriers peuvent, dans le même délai, adresser individuellement et par écrit leurs observations à l'inspecteur du travail du ressort. L'inspecteur transmet ces observations au chef d'entreprise, dans les trois jours de la réception.

Les observations doivent être signées par les ouvriers; toutefois, lorsque ceux-ci en auront exprimé le désir, leurs noms ne pourront être ni communiqués, ni divulgués.

Modifié ou non, le règlement ou le changement au règlement entre en vigueur quinze jours après l'affichage. Le chef d'entreprise a le droit de prolonger ce délai, dont la durée totale ne peut toutefois jamais être supérieure à deux mois; lorsqu'il est fait usage de cette faculté, le projet affiché doit mentionner la date de l'entrée en vigueur.

Le chef d'entreprise envoie au conseil de prud'hommes et à l'inspecteur du travail un exemplaire du règlement ou du changement au règlement devenu définitif.

8. Tout règlement ou tout changement au règlement doit porter l'attestation, dûment signée par le chef d'entreprise, de la consultation régulière des ouvriers, conformément à l'article 7 de la présente loi.

9. Le règlement ou les usages antérieurs subsistent jusqu'à la mise en vigueur du nouveau règlement d'atelier.

Toutefois, si le règlement doit contenir, conformément à l'article 5, des règles spéciales concernant la salubrité, la sécurité, la moralité et les convenances, ces règles, par dérogation à l'article 7, alinéa 5, entreront provisoirement en vigueur dès le jour de l'affichage.

10. Les règlements faits conformément à la présente loi lient les parties pour toute la durée de l'engagement, tant dans les dispositions obligatoires prévues ci-dessus, que dans les dispositions facultatives qui y seraient jointes en vue d'établir les conditions du contrat de travail.

11. Le règlement est et reste affiché dans les locaux de l'entreprise, à un endroit apparent.

Tout ouvrier a le droit d'en prendre copie.

Les noms et résidences des délégués du Gouvernement pour l'inspection du travail sont affichés en dessous du règlement d'atelier.

. . . . . .

Disposition transitoire.

22. Les chefs d'entreprise ont un délai qui prendra fin le 31 décembre 1897 pour rédiger ou modifier leurs règlements d'atelier conformément à la loi.

. . . . . .

24. Le total des amendes infligées par jour à l'ouvrier ne peut dépasser le cinquième de son salaire journalier.

Le produit des amendes doit être employé au profit des ouvriers.

. . . . . .

Les autres articles de la loi concernent la surveillance de son application par les inspecteurs du travail (art. 12 à 14), la procédure en matière de contraventions (art. 18 à 20), diverses dispositions de détail (art. 21 et 23) et enfin le taux des pénalités qui frappent les industriels contrevenants (art. 15 à 17), savoir :

26 à 1,000 francs d'amende pour n'être point pourvus de règlements dans les délais légaux ou pour fausseté de la déclaration prévue à l'article 8;

26 à 500 francs pour omission dans les règlements d'une ou plusieurs des dispositions prévues aux articles 2, 3 1° et 2°, 5 et 8. (La peine sera encourue à

nouveau quand le contrevenant ne se sera pas mis en règle dans les trois mois de la condamnation contradictoire ou de la signification du jugement par défaut :

26 à 200 francs pour contraventions aux articles 4, 11, 12, 13 et 24;

26 à 100 francs pour obstacle à la surveillance des inspecteurs.

Taux des salaires dans les entreprises de travaux publics (1). — M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics a arrêté le 2 juillet, sur la proposition du comité permanent des Ponts et chaussées, les clauses à insérer dans les cahiers des charges des entreprises de l'État, relativement au taux des salaires. Ces clauses sont rédigées comme suit :

I. *Bordereau des salaires.* — L'entrepreneur doit s'engager par un bordereau revêtu de sa signature et annexé à sa soumission à payer aux ouvriers apprentis et manœuvres, chargés des travaux de maçonnerie, de terrassement et de pavage, des salaires qui ne peuvent être inférieurs aux taux indiqués dans ledit bordereau.

Le salaire est payé à un taux de 25 p. 0/0 supérieur à celui fixé dans ledit bordereau pour le travail en dehors des heures habituelles y compris les dimanches et jours de fête légale.

II. *Affichage du bordereau.* — Le bordereau des salaires est affiché sur les chantiers par les soins et aux frais de l'entrepreneur, dans la forme et aux endroits à déterminer par l'administration.

III. *Contrôle du payement des salaires.* — L'entrepreneur remettra à chaque ouvrier qu'il engagera un bulletin spécial portant le parafe de l'entrepreneur ou de son délégué et contenant :

a) Les nom et prénoms de l'ouvrier;
b) Son domicile ou sa résidence;
c) La nature du travail auquel il va être occupé;
d) La catégorie dans laquelle l'ouvrier est rangé (ouvrier, apprenti-manœuvre);
e) Le taux du salaire, extrait du bordereau;
f) Une colonne pour le nombre de journées ou d'heures de travail à venir;
g) Une colonne pour les dates du payement.

IV. *Pénalités.* — S'il est constaté qu'un ouvrier a été payé à un taux inférieur à celui fixé au bordereau, l'entrepreneur est mis en demeure de s'acquitter immédiatement de ce qui reste dû à l'ouvrier.

L'infraction commise fait l'objet d'un procès-verbal qui est signifié dans la forme ordinaire.

Le procès-verbal sera suivi, s'il y a lieu, d'un avertissement adressé par lettre recommandée à l'entrepreneur.

Si ce dernier n'obtempère pas à l'avertissement de l'administration, deux fois répété, il sera, suivant la gravité des cas, exclu temporairement ou définitivement des adjudications de l'État.

Les clauses ci-dessus figureront dans tous les cahiers des charges à approuver, du 1er juillet 1896 au 31 décembre 1897. Étant donné que les cahiers des charges d'entretien disposent en général pour une durée de trois ans, il en est qui pourront être approuvés en décembre 1897 et resteront dès lors en vigueur jusqu'en décembre 1900 : ce qui porte la durée réelle de l'essai à quatre ans et demi.

---

(1) Extrait de la *Revue du travail* d'août 1896, publiée par l'*Office du travail* de Belgique.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail. — Dans l'ensemble, la situation en août ne présente pas de différence marquée au point de vue du chômage avec celle du mois précédent.

3,4 p. o/o de chômeurs dans 110 trades-unions groupant 429.621 membres, contre 3,1 p. o/o en juillet 1896 et 5,2 p. o/o en août 1895. Les salaires sont en hausse. Situation favorable.

En un jour de la deuxième semaine d'août, l'assistance publique a secouru 317.713 personnes, soit 205 p. 10000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 204 en juillet 1896 et 211 en août 1895.

5 journées de travail par semaine, en moyenne, dans des puits de houillères employant 361.660 mineurs, contre 4,83 en juillet 1896 et 4,71 en août 1895.

343 hauts fourneaux en marche à la fin d'août 1896, avec 21.973 ouvriers, contre 348 en juillet 1896 et 310 en août 1895.

ITALIE.

Les grèves en 1894 (1). — *La Direction générale de la statistique* vient de publier un compte rendu détaillé des grèves survenues dans l'industrie en 1894.

On a compté en 1894, 109 grèves. 104 de ces grèves ont groupé 27.595 grévistes. 103 ont entraîné une perte de 323.261 journées de travail. En 1893 on comptait 131 grèves dont 127 avaient groupé 32.109 grévistes et 122 entraîné une perte de 234.333 journées de travail.

La Lombardie, la Sicile, le Latium et le Piémont ont fourni près des trois quarts de toutes les grèves de l'Italie, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	NOMBRE total DES GRÈVES.		NOMBRE DE GRÈVES dont on connait LE NOMBRE DES GRÉVISTES.			
			Grèves.		Grévistes.	
	1893.	1894.	1893.	1894.	1893.	1894.
Lombardie	40	31	39	31	11.738	3.167
Sicile	17	18	16	13	4.230	12.320
Latium	«	15	«	15	«	2.550
Piémont	16	13	16	13	3.163	2.484
ENSEMBLE	73	77	71	72	19.131	20.521
Autres provinces	58	32	50	32	12.497	7.074
Pour toute l'Italie	131	109	121	104	31.628	27.595

(1) Voir les *grèves de 1878 à 1893* dans le bulletin d'avril 1895, page 250.

Par industries, les grèves se classent de la façon suivante :

Sur 104 d'entre elles, 19 ont duré plus de 10 journées; 33 de 4 à 10 journées; 52 ont duré moins de 3 jours.

La durée moyenne d'une grève a été de 11.7 (1). Le tableau suivant donne les causes et les résultats des grèves en 1894.

LES GRÈVES ITALIENNES EN 1894. — CAUSES ET RÉSULTATS.

CAUSE OU OBJET DES GRÈVES.	NOMBRE				RÉSULTATS.							
	de grèves.	P. o/o du nombre total des grèves.	de grévistes.	P. o/o du nombre total des grévistes.	Réussite complète.	P. o/o.	Réussite partielle.	P. o/o.	Échec complet.	P. o/o.	TOTAUX par cause.	P. o/o.
Contre une réduction de salaires.....	11	12	1.498	6	4	33	2	17	6	50	11	100
Pour une augmentation de salaires.....	46	44	17.685	65	18	39	18	39	10	22	46	100
Pour une diminution de la durée du travail.....	12	12	2.539	9	2	17	4	33	6	50	12	100
Contre une augmentation de la durée du travail.....	2	2	330	1					2	100	2	100
Autres causes.....	32	31	5.513	20	11	35	5	16	15	49	32	100

Les sociétés coopératives (2) **de production dans le bâtiment et les entreprises de construction.** — *Depuis environ dix ans l'activité des coopératives de cette catégorie a pris en Italie un développement remarquable ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :*

	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Nombre de sociétés reconnues(2)....	5	8	9	13	26	64	217	335	396	475	522

Sur ces 522 sociétés reconnues (3), 400 fonctionnent réellement et 311 sont inscrites comme aptes à faire des travaux publics.

Ces sociétés sont formées de travailleurs des diverses industries du bâtiment. Cependant un grand nombre ne comprennent que des *braccianti*, c'est-à-dire des manouvriers ou terrassiers.

Il existe un rapport pour ainsi dire constant entre le nombre des membres d'une société et le capital social. En règle générale, chaque membre à une action. La valeur des actions varie de 10 à 25 lires: le capital par associé.

La quantité de travaux effectués annuellement par une société dépend de circonstances incertaines. Pour les travaux très importants, la société prend des aides, mais beaucoup plus souvent elle n'a pas de travail pour tous ses membres à la fois.

---

(1) Ce nombre est le quotient du nombre total de journées chômées par le nombre total des grévistes. 323.261 par 27.595.

(2) Publié par la Direction générale de la statistique italienne (Rome 1895).

(3) Les sociétés existant en fait quoique non reconnues sont peu nombreuses.

Il arrive aussi qu'une société dont les membres ne sont pas tous occupés au travail se voit forcée d'employer des spécialistes pour certains travaux.

Le plus souvent, les sociétés coopératives se constituent par districts pour éviter de se faire concurrence dans la même contrée.

Le tableau suivant représente l'activité des sociétés en matière de travaux publics :

ANNÉE.	NOMBRE des adjudications.	MONTANT des adjudications.	NOMBRE des sociétés auxquelles des travaux ont été concédés.
1889	27	L. 456.085	14
1890	155	3.622.043	63
1891	117	1.635.386	48
1892	101	1.718.471	58
1893	163	2.278.821	69
1894	126	1.469.485	59
TOTAUX	689	11.180.291	146 (1)

(1) Le total des sociétés qui ont obtenu des travaux ne représente pas la somme des chiffres de la dernière colonne du tableau, parce qu'une même société a pu avoir plusieurs travaux différents dans les cinq années.

Le Rédacteur en chef, Gérant, LECLERC DE PULLIGNY.

3e année. — N° 10. Le N° : 20 centimes. Octobre 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

La situation reste très satisfaisante dans les industries textiles, sauf la soierie, et dans les industries du fer et de l'acier. Parmi les autres industries, la sucrerie commence sa campagne sous des auspices peu favorables; l'imprimerie est encore en morte-saison; les industries du cuir reprennent difficilement un peu d'activité; la confection de vêtements a repris le travail; les industries du bois présentent une activité satisfaisante; les travaux de bâtiment s'achèvent; la situation de la verrerie s'améliore sensiblement.

Parmi les 420 syndicats d'employés et ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 115.000 adhérents, qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 septembre, la proportion des ouvriers en chômage a été légèrement supérieure à 7 p. 0/0. 18 p. 0/0 des syndicats groupant 10 p. 0/0 des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 58 p. 0/0 des syndicats avec 79 p. 0/0 des syndiqués estiment qu'il est en même quantité, et 24 p. 0/0 des syndicats avec 11 p. 0/0 des adhérents estiment qu'il est moins actif. Pas de variation d'ensemble, par rapport au mois précédent.

SITUATION GÉNÉRALE.

Produits alimentaires. — Chez les boulangers, 9 p. 0/0 de chômeurs; même chiffre pour les cuisiniers. Situation jugée plus mauvaise que l'an dernier par les boulangers de Lyon et les cuisiniers de Marseille; ailleurs, sans changement.

Carrières. — Le travail reste encore actif dans les carrières au sujet desquelles des renseignements sont parvenus.

Mines, Charbon. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire du comité des houillères, portent sur plus de 100.000 ouvriers, soit trois quarts du personnel ouvrier des exploitations.

Dans le courant du mois de septembre, le nombre moyen des jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers

occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous.

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS.	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction.	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE.				
		moins de 3 jours.	de 3 à 4 jours.	de 4 à 5 jours.	de 5 à 6 jours.	6 jours ou davantage, travail plein.
1	2	3	4	5	6	7
		p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
Nord et Pas-de-Calais....	5,90	"	"	"	41	59
Loire.....	5,81	"	"	"	74	26
Bourgogne et Nivernais et Vosges méridionales...	5,96	"	"	"	13	87
Gard et Hérault.....	5,74	"	"	"	67	33
Tarn et Aveyron.....	5,84	"	"	"	33	67
Centre, Bourbonnais, Creuse et Anvergne..	5,77	"	"	10	90	"
Provence (lignites).....	4,50	"	"	82	18	"
ENSEMBLE pour la France.	5,85	"	"	2	48	50

Le mois dernier, le nombre moyen hebdomadaire de jours d'extraction était de 5,65 au lieu de 5,85.

INDUSTRIES DU LIVRE. — La morte-saison n'est pas encore terminée. 4 p. o/o de chômeurs chez les relieurs et papetiers. Pour les typographes et lithographes, le travail a plutôt diminué depuis le mois précédent; même chômage que le mois précédent et même appréciation sur la situation comparée à celle de l'année dernière. Situation meilleure que l'an dernier pour les ouvriers d'Arras, Reims, Besançon, Auxerre, Valence, Cannes, Angoulême, Saint-Brieuc, Caen, Rouen; plus mauvaise pour les graveurs en taille-douce de Paris et les typographes de Versailles, Boulogne-sur-Mer, Cusset (Allier), Marseille, Tarbes, Bordeaux, Limoges, Châteauroux, Laval, Pithiviers.

CUIRS ET PEAUX. — Le travail a beaucoup de peine à reprendre dans la mégisserie et la tannerie; de même dans la fabrication des chaussures. Dans la ganterie, situation toujours très précaire. En général le chômage augmente dans les industries de ce groupe.

Les commandes semblent plus abondantes que l'an dernier à la même époque chez les cordonniers de Rouen, mais elles sont plus faibles chez les mégissiers d'Annonay, les tanneurs de Souliac, les ouvriers en chaussures de Boulogne-sur-Mer, Nancy, Montpellier, Villeneuve-sur-Lot et chez les gantiers de Grenoble, qui ne font que 48 heures par semaine. Situation généralement plus défavorable que le mois dernier, sauf à Annonay où elle semble avoir une légère amélioration.

TEXTILES. — Dans les industries textiles en général, le travail reste actif. Cependant le tissage des soies à Lyon, la fabrique de rubans à Saint-Étienne restent très éprouvés. Les tissages mécaniques sont bien occupés et il en est de même des tissages à main sauf à Lyon où la fabrication a tendance à quitter la ville pour se répandre à la campagne. Situation satisfaisante pour la bonneterie. Dans le vêtement, la morte-saison touche à sa fin; il en est de même dans la chapellerie.

Activité plus grande que l'an dernier : dans les tissages mécaniques, à Illy (Ardennes), la Gresle (Loire), Thel (Rhône); dans les tissages à main, à Haspres (Nord), Marnand et Amplepuis (Rhône); dans la bonneterie, à Villers-Bretonneux et à Falaise; chez les tapissiers de Bayonne; dans les ateliers de confection de Car-

cassonne; chez les tailleurs de Bayonne; chez les chapeliers d'Albi et de Bort. Activité moins grande que l'an dernier : dans les tissages à main de Panissières (Loire), de Lyon et de Grandris (Rhône); chez les teinturiers d'Amiens et de Condé-sur-Noireau; les tullistes de Lyon, les passementiers de Paris, Saint-Didier (Haute-Loire), la Fouillouse (Loire); les voiliers du Havre; les tailleurs de Paris, Nancy, Lyon, Poitiers; les chapeliers de Lyon, Annecy, Bourg-du-Péage (Drôme), Terrasson (Dordogne), Bourganeuf et Chambon (Creuse); chez les blanchisseurs de Rueil.

Bois. — Dans les diverses industries du bois, la situation reste assez favorable, même dans les industries qui touchent au bâtiment, où cependant les travaux se terminent. Le chômage n'a guère varié depuis le mois dernier. Travail plus actif que l'an dernier : chez les charpentiers d'Hermes (Oise), de Carcassonne, de Pau, de Bordeaux; les scieurs à la mécanique de Nantes; les menuisiers de Nancy, Libourne, le Mans; les ouvriers en voitures de Paris; les sabotiers de Bourg; chez les ébénistes de Perpignan; les tablettiers de Méru. Travail moins actif : chez les charpentiers de Marseille; les menuisiers de Carmaux, de Carcassonne; les charrons de Bordeaux; les ébénistes de Dijon, les boutonniers de Méru.

Métaux. — Une assez grande activité continue à régner dans les industries du fer et de l'acier. Chez les mouleurs en fonte le chômage a cependant augmenté à Saint-Étienne et environs, où certains ateliers restreignent leur personnel. Parmi les ouvriers métallurgistes et ouvriers en fer en général, l'activité est plus grande que l'an dernier dans le Nord, les Ardennes, l'Allier, le Cher; elle n'est plus faible que dans certaines villes comme Lyon, Marseille, où la construction mécanique subit le contre-coup de la situation défavorable d'autres industries. La fabrication des appareils électriques, les installations d'éclairage ou de transport de force prennent toujours de l'extension; la fabrication des instruments de précision en général est aussi plus active que l'an dernier.

Bâtiment. — Les travaux du bâtiment s'achèvent et la journée de travail a été presque partout réduite d'une heure comme tous les ans à cette époque. Mais le chômage n'a pas augmenté depuis le mois précédent. Dans certaines villes, le mauvais temps a rendu nécessaire de nombreuses réparations. Travaux plus importants que l'an dernier; pour les tailleurs de pierre de Nancy, Porcieu (Isère), Blaye; les maçons de Besançon, Grenoble, Dun-sur-Auron, Nantes, Alger; les zingueurs et couvreurs de Marseille, Orléans. Travaux moins importants : pour les tailleurs de pierre de Saint-Claude, Montpellier, Rochefort; les maçons d'Amiens, Versailles, Dunkerque, Moulins, Annonay, Narbonne, Echillais.

Chaufournerie, Céramique, Verrerie. — Travail très actif chez les chaufourniers du Cher. Ralentissement dans la fabrication de la porcelaine à Limoges, par suite de l'arrêt des commandes d'Amérique. Amélioration dans la verrerie à Marseille.

Transport, Commerce. — Amélioration pour les cochers de Paris, moins de travail au contraire pour ceux de Montpellier et Rennes. Pour les employés de l'alimentation, le travail est en décroissance par rapport au mois précédent, mais la morte-saison dans les villes touche à sa fin.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et 2° par les correspondants.

Nord. — *Industries textiles.* — A l'époque de l'arrachage, les lins qui avaient beaucoup souffert de la sécheresse faisaient craindre pour leur qualité, mais le rouissage a été bien réussi et en somme la récolte sera meilleure qu'on ne pouvait l'espérer. Toutefois les lins semés tardivement donneront un mauvais résultat. En Russie, dans les districts des lins roués à l'eau, les uns sont satisfaisants, mais la plupart laisseront à désirer, tandis que dans les provinces où l'on rouit à terre, le lin a bien poussé et le rouissage a bien marché; de sorte qu'on peut s'attendre à une abondante récolte.

Dans ces derniers mois, les prix sont restés stationnaires et actuellement, pour certaines sortes, ils sont plutôt faibles. Les fils de lins et d'étoupes ont augmenté de prix, principalement les fils secs; la hausse est moins importante pour les fils mouillés. La demande est toujours active et les ordres très nombreux; dans les fils secs, on peut estimer à 4 francs au paquet la hausse sur les *plus bas cours.*

Le tissage a bien marché jusque dans ces derniers temps, mais les fabricants, depuis quelques semaines, se plaignent de ne pouvoir obtenir la hausse qu'ils demandent en raison des prix plus élevés des fils. — *L. Letombe.*

Nord. — CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. — La mévente des farines a diminué l'activité de la *minoterie* dont l'exportation manque de facilités. La *fabrique de sucre* est dans une position fâcheuse par suite de la baisse des prix de vente; la *raffinerie* s'est développée dans la région, mais la consommation restant stationnaire, les cours ont fléchi. Quant à la *distillerie,* sa production a diminué à cause de la baisse des prix. La concurrence étrangère et celle des bouilleurs de cru sont toujours très préjudiciables aux industries dont la betterave constitue la matière première. L'*amidonnerie* et la *glucoserie* écoulent difficilement leurs produits. En *brasserie,* la production, quoique plus considérable, s'est écoulée avec facilité; elle souffre cependant toujours du régime fiscal auquel elle est soumise.

Peu d'activité dans les *fabriques de produits chimiques,* prix de vente peu avantageux.

L'*imprimerie,* malgré une concurrence énorme, a travaillé en plein depuis le commencement de l'année.

Les *industries textiles* sont en pleine activité. La *filature de coton* se développe toujours; un établissement se prépare à installer 25.000 broches nouvelles, deux nouvelles filatures de 25 à 30.000 broches chacune sont en construction, mais cette extension amène la baisse des prix. La *filature de lin* travaille activement, quelques établissements ont un peu augmenté le nombre de leurs broches; légère hausse des prix.

Les ateliers de l'*équipement militaire* ont peu de commandes, aussi a-t-il fallu réduire la durée du travail journalier.

Dans les ateliers de *construction mécanique,* les commandes se succèdent régulièrement et l'on travaille activement.

CHAMBRE DE COMMERCE DE DOUAI. — La *meunerie,* faiblement occupée par suite de l'encombrement du marché, n'a pu obtenir des prix rémunérateurs. Situation stationnaire dans les *huileries* et les *fabriques de sucre.* Manque de travail dans les *distilleries d'alcool* par suite des cours très faibles pratiqués pendant le premier semestre de cette année. Dans la *brasserie,* le nombre des établissements qui était de 98 à la fin de 1895 est actuellement de 101 la production est passée de 170.362 hectolitres pendant le semestre correspondant de l'an dernier et de 174.791 pendant le deuxième semestre de 1895, à 176.672 pendant le premier semestre de 1896; les cours se sont maintenus sans variation notable. Production et vente normales dans la fabrication des *huiles industrielles,* des *savons* et dans celle des *produits chimiques,* main-d'œuvre plutôt rare dans cette dernière industrie. Travail faible dans le *raffinage du pétrole,* les approvisionnements n'ayant lieu que pendant le deuxième semestre; prix en baisse. La fabrication des *briquettes* est passée de 25.573 tonnes pendant le premier semestre de 1895, à 16.240 tonnes pendant le premier semestre de 1896; cette diminution est attribuée à l'abaissement du prix des charbons et à la substitution des menus aux agglomérés dans la consommation des chemins de fer; les prix sont en baisse; le brai a également baissé, compensant une partie de la diminution des prix de vente du produit fabriqué. La

fabrication a chômé un jour par semaine, elle a complètement cessé la nuit. La fabrication du *gaz* est un peu plus active, les salaires sont en augmentation principalement pour les ouvriers professionnels, qui font plutôt défaut. La fabrication de la *ouate* est en morte-saison, prix de vente en baisse et désavantageux, la matière première a d'ailleurs également baissé et la concurrence est très forte; main-d'œuvre plutôt rare. La fabrication des *cordes* et *ficelles* a travaillé normalement à des prix satisfaisants; main-d'œuvre abondante. Les *peignages de laine* ont continué à transformer leur outillage, la production et les façons sont restées dans une bonne moyenne, sans chômage. Les *filatures de lin* ont bénéficié de la reprise des affaires due à l'épuisement des stocks, à la suite des arrêts nombreux des années précédentes; les prix en hausse sont plus rémunérateurs; les salaires se sont également ressentis de l'amélioration de la situation; la main-d'œuvre a été inférieure à la demande. Dans la fabrication du *zinc* et dans celle du *plomb*, situation stationnaire; prix légèrement en hausse dans la fabrication du zinc. Peu d'activité dans la fabrication des *faïences artistiques*, production bien suivie dans la *verrerie* et dans la fabrication des *glaces;* prix en hausse.

Fourmies. — Les *peignages* de la région attendent les arrivages de Londres pour marcher au complet. Les *filatures à façon* s'alimentent difficilement, ce qui influe forcément sur les prix. En *tissus*, les ordres commencent à arriver d'une façon normale en nouveautés, mais les genres classiques continuent à faire défaut.

Meuse. — Chambre de commerce de Bar-le-Duc. — Il n'est survenu, pendant le premier semestre de cette année, aucune modification notable dans les industries de la région; l'activité du travail et l'outillage sont restés les mêmes, les prix n'ont pas non plus varié, sauf dans la métallurgie où une baisse assez accentuée s'est produite pendant un certain temps; aujourd'hui les cours sont revenus à leur taux habituel.

Ardèche. — Chambre de commerce d'Annonay. — La *papeterie*, alimentée par des commandes bien suivies, a travaillé activement pendant le premier semestre de cette année, mais avec des prix de vente en baisse. L'exportation est devenue plus difficile par suite de la concurrence des fabriques disposant de main-d'œuvre à meilleur marché, et aussi parce que les pays, autrefois nos clients, produisent à leur tour les articles nécessaires à leur consommation. La matière première se maintient à peu près aux mêmes cours.

La fabrication des *feutres pour papeteries* a suivi une marche normale. Les laines nécessaires à la fabrication ont éprouvé une baisse de 20 à 25 p. o/o par suite de la diminution de la production dans certains centres.

Dans la *tannerie pour chaussures*, l'exagération de la hause de la matière première a amené une réaction dont les effets se font encore sentir aujourd'hui; les transactions sont limitées aux besoins urgents; de plus, l'Amérique du Nord, autrefois importateur, tend à exporter; il en est de même de la *mégisserie pour chaussures*.

La *mégisserie de peaux de chevreaux et d'agneaux pour ganterie* traverse une période de calme, causée par la faiblesse des commandes, les acheteurs tenant à profiter de la baisse qui a suivi la hausse de la matière première, et les mégissiers se décidant, à la dernière extrémité, à subir la perte assez importante due à la différence des cours; on espère, cependant, que l'approche de la fin d'année et l'arrivée sur les marchés d'Italie, d'Espagne et d'Afrique des nouvelles peaux de chevreaux et d'agneaux amènera un nivellement des cours.

Dans l'industrie de la soie, la récolte des *cocons* a donné un rendement moyen avec des prix peu rémunérateurs. La modification de la mode, qui a laissé la fabrication des *soieries* incertaine de ses débouchés, a arrêté les transactions assez actives pendant les premiers mois de cette année. Les fabriques de soie pure sont particulièrement atteintes par la concurrence des fabriques de Zurich et d'Italie.

Tarn. — Travail assez actif dans les *mines de houille;* situation stationnaire dans la *tannerie* et dans la *mégisserie*. Par suite de l'arrêt de la fabrication à Graulhet, plusieurs usines occupant environ 400 ouvriers ont dû arrêter leur travail. Dans l'*industrie textile*, on opère la transformation du matériel mécanique; un seul atelier de tissage à main s'est ouvert pendant le premier semestre. Les fabriques de Castres sont bien alimentées de commandes, les prix se maintiennent; dans les autres centres, la situation est plus difficile, sauf à Saint-Pons où les salaires des tisserands ont été en hausse. Dans la *chapellerie*, ouvrage faible, quelques

ateliers qui travaillaient pour l'exportation n'emploient plus qu'une partie de leurs ouvriers qui font trois et quatre jours par semaine. Dans la *verrerie*, à Carmaux, situation stationnaire, travail assez actif.

Hérault. — Chambre de commerce de Montpellier. — Production soutenue dans les fabriques de *biscuits*, de *crème de tartre* et de *bougies* et *savons*; ces dernières ont légèrement augmenté leurs débouchés. Peu d'activité dans les *mines* de Graissessac; de même dans les *distilleries de vins* dont les produits soutiennent difficilement la lutte contre les 3/6 d'industrie; fabrication très réduite. Dans la *tannerie* et dans la *fabrication des draps de troupe*, travail très ralenti, une maison a dû céder les lots de draps dont elle était adjudicataire; de même dans la draperie-nouveauté, fabrication faible à Saint-Pons.

La *tonnellerie* est assez bien occupée. Les ateliers de *constructions mécaniques*, autrefois occupés par les commandes des fabriques de drap, ont dû modifier leur travail et produisent aujourd'hui le matériel agricole.

Les fabriques de *chaux hydrauliques*, avantageusement placées auprès des *carrières* et des *mines*, présentent une activité satisfaisante et seraient mieux occupées si des tarifs de transport plus favorables leur permettaient d'étendre leur rayon d'action.

Dans la *verrerie*, le travail a repris avec une certaine activité. Dans l'*industrie des vins*, situation stationnaire.

Sarthe. — Chambre de commerce du Mans. — La *meunerie* souffre depuis plusieurs années d'une surproduction qui avilit les cours. L'institution des acquits-à-caution lui fait beaucoup de tort et l'établissement récent de cinq zones d'entrée et de sortie est un remède encore insuffisant. Le retour pur et simple à la libre sortie par tous les ports des blés importés serait nécessaire pour ramener l'activité dans les minoteries de la région. Pas de chômage dans les moulins que les derniers perfectionnements mécaniques obligent à une marche continue. Durée du travail : 11 heures; salaire journalier : 3 francs à 5 francs.

L'industrie des *conserves alimentaires*, une des plus importantes du département, est assez prospère. Cependant la concurrence étrangère devient pour elle de plus en plus redoutable, notamment celle de l'Amérique et de l'Autriche pour les conserves de viande, et celle d'Espagne et de Portugal pour les conserves de poissons. Les conserves de légumes sont les plus favorisées et leur facile écoulement est une source de richesses pour tous les cultivateurs du département. L'augmentation des droits de douane qui frappe les conserves françaises exportées à l'étranger nuit toutefois à l'extension de cette industrie. Salaires variant de 3 fr. 75 à 4 francs pour les hommes, de 1 fr. 75 à 2 francs pour les femmes. En dehors du personnel maintenu toute l'année, on prend de juin à novembre un nombreux personnel supplémentaire de femmes qui sont payées de 1 fr. 50 à 1 fr. 75.

La production des *engrais chimiques* s'est accrue depuis 10 ans dans de telles proportions qu'elle dépasse les nécessités de la demande et que les prix ont baissé de 35 à 40 p. 0/0. La nécessité d'améliorer l'outillage, l'entrée en franchise des produits étrangers et les récentes découvertes des gisements de phosphates d'Amérique et d'Algérie ne peuvent qu'accentuer le malaise de cette industrie.

L'industrie de la *papeterie* se spécialise de plus en plus depuis les crises de ces dernières années. Les papiers mousseline et les papiers coquillés qui s'écoulent presque exclusivement sur le marché français ont subi, depuis deux ans, une baisse de 20 p. 0/0. Le papier à cigarettes qui a des débouchés importants à l'étranger résiste mieux à la concurrence extérieure, malgré les manœuvres déloyales des commissionnaires qui revendent comme françaises les marchandises achetées à l'étranger. Les salaires des ouvriers spéciaux de la papeterie tendent à augmenter, les ouvriers devenant de plus en plus rares dans la région.

La hausse considérable des cuirs qui s'est produite inopinément vers le milieu de l'année dernière a amené dans les *fabriques de chaussures* un ralentissement de production. La journée de travail a été réduite à 8 heures et dans plusieurs établissements le personnel a été partiellement congédié. Le malaise persiste malgré le retour des cuirs à leurs anciens cours et les commandes n'arrivent qu'au fur et à mesure des besoins. Le travail ne peut être réglé d'une façon régulière. Deux des principales fabriques du Mans ont déposé leur bilan, laissant un assez grand nombre d'ouvriers sans travail.

L'industrie cotonnière qui n'est représentée dans le département que par 3 ou 4 établissements de filature ou tissage occupant 350 à 400 ouvriers est en décadence. Les prix de vente

peu rémunérateurs, le coût excessif du ruban, la disparition graduelle du marché commercial du principal article fabriqué, la *futaine*, sont autant de causes de cette décroissance. Deux petites fabriques de ouate et de coton hydrophile sont assez prospères.

L'industrie métallurgique, autrefois très prospère, traverse depuis plusieurs années une crise aiguë. Tributaire du Comptoir de Longwy pour la matière première, elle reçoit la fonte à un prix trop élevé pour pouvoir faire des bénéfices et ne pourrait se relever que par un abaissement des droits d'entrée sur les fontes brutes étrangères lui permettant de s'affranchir de l'association des Hauts Fourneaux de l'Est.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Les *jardiniers* sont mieux occupés que le mois dernier, comme tous les ans à l'époque où l'on rentre les plantes en serre.

Pas de chômage chez les *fondeurs-typographes*, ni chez les *conducteurs*, le travail a augmenté depuis le mois dernier. Chez les *imprimeurs en taille-douce*, on ne fait guère que 3 heures par jour pour le travail de ville et 4 à 5 heures pour celui de la librairie.

Pour les *gantiers*, la situation est de plus en plus mauvaise; ils accusent un tiers d'entre eux sans travail, les autres ne travaillant que moitié de la semaine.

Les *passementiers* à la barre ont peu de travail en ce moment par suite de la crise passagère de la nouveauté. C'est aussi l'époque de chômage annuel pour les *coupeurs-chemisiers* qui durera un peu plus longtemps, cette année, à cause des fêtes. Les *coupeurs-tailleurs* estiment à 40 p. o/o la proportion de ceux qui sont sans ouvrage; l'emploi des machines provoque une crise générale dans la corporation.

Les *charrons* sont tous occupés, le travail est plus actif que le mois dernier. Les *brossiers* sont en morte-saison; 6 p. o/o de chômeurs et 54 heures de travail par semaine.

Les *électriciens* sont tous occupés, il y a plus à faire pour eux actuellement que l'an dernier et que le mois dernier, semaine de 60 heures. Les *ouvriers en instruments de précision* ont toujours peu d'ouvrage durant les vacances, ils comptent 15 p. o/o des leurs sans emploi. Les *ouvriers balanciers* ont également peu à faire, l'ouvrage ne reprend que vers l'époque de la vérification des mesures. Les *estampeurs poêliers* comptent 11 p. o/o des leurs inoccupés; le travail diminue plutôt; on fait 66 heures par semaine.

L'été a été très mauvais pour les *loueurs de voitures* et la situation commence seulement à s'améliorer. Les *garçons de magasin* comptent 10 p. o/o de chômeurs et jugent la situation plus mauvaise que l'an dernier; ils font 80 heures par semaine. La mauvaise saison a aussi eu une répercussion fâcheuse pour les *porteurs aux halles*. Les *bouchers* comptent 12 p. o/o de chômeurs; leur journée est de 15 à 18 heures. Les *limonadiers* ont beaucoup de chômage, la situation est plutôt moins bonne que le mois dernier; les placements sont toujours difficiles par suite de la concurrence des bureaux autorisés. Les *coiffeurs* comptent 20 p. o/o de chômeurs, les *gens de maison* 7 p. o/o. Les *élèves en pharmacie* ont 2,5 p. o/o des leurs sans emploi.

Seine-et-Oise. — Pour les *carriers* de Saint-Chéron, les commandes tendent à se restreindre; la saison d'hiver s'annonce mal. Les *boulangers* de Versailles se placent moins facilement que l'an dernier. Les *typographes* de Versailles ont fort peu d'ouvrage; à Saint-Germain, il s'est créé une nouvelle imprimerie. Les *blanchisseurs* de Rueil ont moitié des leurs en chômage, le travail diminue à cause de la fin des vacances. Chez les *maçons* de Versailles, 5 p. o/o de chômage; les chantiers achèvent leurs travaux et l'on n'en ouvre pas d'autres à cette époque de l'année.

Oise. — Les *carriers* de Méry subissent quelques diminutions des façons. Le travail est assez actif chez les *ouvriers en chaussures* de Liancourt. La situation est toujours très bonne pour les *ouvriers de scieries* d'Hermes.

Aisne. — Chez les *tisseurs à la main* de Serain, 25 p. o/o attendent la reprise du travail; on fait 12 heures dans les *tissages mécaniques*. Les *mouleurs* de Saint-Quentin font 60 heures par semaine.

Somme. — Les *bonnetiers* de Corbie sont tous occupés. Les *teinturiers* d'Amiens voient une certaine reprise du travail, il y a moins de chômage que le mois dernier et l'on fait de 45 à 55 heures par semaine; par suite de la rupture du syndicat patronal, les salaires ont été réduits de 20 à 16 francs par semaine pour une quarantaine d'ouvriers. Les *serruriers* d'Amiens sont tous occupés; il y a en ce moment beaucoup de réparations, mais l'hiver semble devoir être mauvais.

Pas-de-Calais. — Les *mineurs* de Drocourt jugent toujours difficile l'écoulement des charbons. Les *typographes* d'Arras sont tous occupés; 2 p. o/o de chômeurs chez ceux de Boulogne-sur-Mer. Pour les *tanneurs*, le travail tend plutôt à diminuer; 25 p. o/o de chômage et l'on perd au moins 3 heures par jour.

Nord. — Les *mineurs* de Dechy chôment 4 jours par mois. Les *papetiers-régleurs* de Lille sont tous occupés, le travail reprend un peu; chez les *lithographes*, le chômage est de 5 p. o/o. Dans l'*industrie textile*, à Armentières, on fait 66 heures par semaine; à Lille on fait 60 à 66 heures; une ou deux filatures de coton s'agrandissent, mais la filature de lin est en morte-saison. Pour les *tisseurs* d'Haspres, la situation est assez bonne pour le moment. 8 p. o/o de chômage chez les *tapissiers* en moquette de Tourcoing. Les *mouleurs en fer et cuivre* d'Armentières sont tous occupés et font 66 heures par semaine; de même les *métallurgistes* de Maubeuge; ceux-ci font beaucoup d'heures supplémentaires sans augmentation de salaire. La situation est bien meilleure que l'an dernier pour la *construction mécanique;* à Lille, tout le monde est occupé depuis la fin de la grève des mouleurs; à Roubaix, 2 p. o/o de chômeurs. Les *marbriers* de Jeumont font 60 heures par semaine; les *marbriers à la pendule* de Cousolre ne font que 44 heures. Les *maçons* de Dunkerque ont moins de travail que l'an dernier, chômage 14 p. o/o; il y a aussi moins de travail pour les *peintres* de Roubaix, 16 p. o/o de chômage, 2 maisons ont fermé et dans les autres on ne fait plus que 50 heures par semaine; à Armentières, au contraire, le travail a augmenté depuis un mois, tous les *peintres* sont occupés et font 60 heures. A Dunkerque le travail est moins abondant que l'an dernier pour les *plâtriers*, mais plus abondant que le mois dernier; pas de chômage et l'on fait 60 heures par semaine.

Ardennes. — Pas de chômage chez les *ardoisiers* de Fumay, sauf chez les fondeurs qui sont arrêtés de temps à autre par le manque de matière première. Les *typographes* de Charleville sont tous occupés. Situation assez bonne pour les *ouvriers et ouvrières en tissus* d'Illy. Les *ouvriers métallurgistes* d'Etion voient plus de travail que l'an dernier; ceux d'Harancourt sont aussi bien occupés et font 72 heures par semaine; même situation à Joigny et à Sedan où cependant le travail s'est un peu ralenti depuis un mois. A Vivier-au-Court, même situation favorable; de nouveaux ouvriers viennent se fixer dans la localité. A Fumay, il se monte une nouvelle usine métallurgique.

Marne. — A Reims, la morte-saison étant terminée, le travail reprend chez les *typographes* qui sont tous occupés, il y a plus d'activité que l'an dernier à même époque; on fait 66 heures par semaine dans la typographie et 72 heures dans le cartonnage; les *relieurs* et *papetiers* sont moins occupés que l'an dernier par suite de l'augmentation de la concurrence. 1 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs*. Beaucoup de travail chez les *menuisiers-ébénistes* qui font 63 heures par semaine; il y a au contraire moins d'ouvrage que l'an dernier et aussi que le mois dernier pour les *peintres* qui ne font que 60 heures par semaine.

Aube. — A Troyes, le perfectionnement et l'augmentation des machines rend le placement plus difficile chez les *cartonniers;* les *plâtriers* sont tous occupés et font de 55 à 60 heures par semaine.

Meuse. — Journée réduite d'une heure chez les *carriers* de Lérouville; pas de chômeurs, ouvrage moins abondant que l'an dernier.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, les *typographes* comptent 3 p. o/o de chômeurs, ils font 60 heures par semaine aux labeurs et 65 aux journaux; moins d'ouvrage que l'an dernier. Les *tailleurs d'habits* sont tous occupés, mais il y a moins de travail que l'an dernier à

cause du mauvais temps; cependant la situation s'est un peu améliorée depuis un mois. Chez les *ouvriers en chaussures*, le chômage atteint les 2/3 de la corporation; on ne fait que 42 heures par semaine et le travail a encore diminué depuis le mois dernier. Les *tailleurs de pierre et raccaleurs* sont tous occupés; il y a plus d'ouvrage que l'an passé et aussi que le mois précédent. Le pain a diminué de 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Doubs. — 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Besançon qui ont plus de travail que l'an passé, mais moins que le mois précédent. La grève des *maçons* a amené la diminution de la journée de travail avec légère augmentation du prix de l'heure; les chantiers ont repris ensuite leur activité, cependant quelques ouvriers ont dû quitter la localité. Pas de chômeurs chez les *plâtriers*, qui font 66 heures par semaine.

Jura. — Les *typographes* de Salins sont tous occupés, mais ils sont entrés en morte-saison, le travail est réduit de 2 jours par semaine dans un atelier. Les *diamantaires* de Saint-Claude sont tous occupés; les *ouvriers en articles de Saint-Claude* ne font guère que 45 heures par semaine, en raison de la concurrence et de l'excès de production; 5 p. 0/0 de chômage.

Ain. — Pour les *sabotiers* de Bourg, la vente est assez bonne et les prix se sont élevés. Les *tailleurs de pierre* de Thoiry sont tous occupés et font 60 heures par semaine.

Côte-d'Or. — Pas de chômeurs chez les *tâcherons* de Villiers-le-Duc qui font la journée de 10 à 12 heures. Les *ébénistes* de Dijon ont moins de travail que l'an dernier. Les *tonneliers* sont mieux occupés, ils ont plutôt fait défaut; les ouvriers occupés dans trois maisons qui viennent de fermer ont pu être replacés aussitôt.

Yonne. — Les *typographes* d'Auxerre sont tous occupés. Les *menuisiers* de Sens ont plutôt moins d'ouvrage que le mois dernier.

Nièvre. — Les *bûcherons* sont encore en morte-saison; ils s'occupent encore aux champs, le travail en forêt ne devant reprendre qu'en novembre.

Allier. — Chez les *typographes* de Cusset, la journée est réduite d'une heure; 11 p. 0/0. de chômeurs. Les *maçons* de Moulins sont tous occupés, mais il y a moins de constructions que l'année dernière.

Haute-Loire. — 10 p. 0/0 de chômage chez les *chefs d'atelier rubaniers* de Saint-Didier-la-Seauve; il y a toujours très peu d'ouvrage et les prix de façon sont très diminués.

Loire. — Le travail reprend pour les *mineurs* de la Ricamarie qui font la semaine complète; même situation pour les *mineurs* de Saint-Chamond; ceux de la Grand'Croix, au contraire, chôment un jour par semaine. Pour les *boulangers* de Saint-Étienne, il y a afflux d'ouvriers et 10 p. 0/0 sont sans ouvrage. Chez les *typographes*, 2 p. 0/0 de chômage.

Les *tisseurs* de la Gresle ont toujours beaucoup de travail. Les *tisseurs* de Panissières, occupés au linge de table, sont très occupés et font de 60 à 70 heures par semaine, mais ceux à la soierie ont moitié des leurs en chômage et les façons sont très en baisse. Parmi les *ouvriers en tissus élastiques* de Saint-Étienne, 10 p. 0/0 sont sans ouvrage; on s'attend à une reprise prochaine pour l'article chaussures; l'article ceinture est toujours bien demandé. Les *chefs d'atelier rubaniers* ont reçu quelques commandes mais toujours à très bas prix, car il y a toujours beaucoup de métiers inoccupés; les articles gaze, taffetas glacés, et même velours à envers satin sont assez demandés. Ralentissement du travail chez les *tisseurs épingleurs*, qui estiment que deux tiers des leurs sont inoccupés. Les *passementiers* de la Fouillouse ont toujours moins de travail que l'an dernier et la durée de la journée de travail a été diminuée d'une heure dans certaines maisons; il s'est créé une maison nouvelle occupant 30 ouvriers; par rapport au mois dernier, il y a une légère amélioration.

Les *mouleurs en fonte* de Saint-Étienne voient le travail diminuer; en général, chômage accentué; certaines maisons réduisent le personnel, d'autres la durée du travail. Les *métallurgistes* de Saint-Chamond sont tous occupés.

Rhône. — A Lyon, en raison des pluies persistantes, les *jardiniers* ont moins d'ouvrage que l'an dernier, cependant, il y a amélioration depuis le mois dernier, chômage 3 p. o/o.

Chez les *boulangers*, 10 p. o/o de chômage, travail 84 heures par semaine, placement plus difficile que l'an dernier. 7 p. o/o de chômeurs chez les *confiseurs*. Les *cartonniers* sont tous occupés. Chômage 3 p. o/o chez les *typographes*, 4 p. o/o chez les *imprimeurs typographes* et 6 p. o/o chez les *lithographes*; cette année, la période des vacances a été particulièrement mauvaise.

Les ouvriers du *tissage mécanique* sont toujours dans une situation très dure; chômage 30 p. o/o et prix de façon très bas; même chose pour les *tisserands à domicile* qui ont moins d'ouvrage que l'an dernier et dont la situation ne fait qu'empirer. Les *tisseurs à main* de Marnand et de Saint-Jean-la-Bussière sont tous très bien occupés. A Grandris, au contraire, il y a beaucoup de chômage tant pour le coton que pour la soierie; seuls, les articles corsets et bas donnent beaucoup à faire.

A Lyon, les *maîtres-tullistes* de la Croix-Rousse ont moitié seulement de leurs métiers en activité; il y a moins d'ouvrage que l'an dernier, en partie à cause des variations de la mode, en partie à cause de l'excès de production antérieure; il y a cependant un peu d'amélioration depuis un mois. Chez les *coupeurs-tailleurs*, 20 p. o/o de chômeurs, on est en morte-saison. Les *chapeliers en fantaisie* sont bien occupés par suite de l'affluence des commandes pour la saison d'hiver; pour les *fouleurs-chapeliers*, le chômage est presque d'un à deux jours par semaine et les salaires diminuent.

18 p. o/o de chômage chez les *carrossiers*, il y a moins d'ouvrage que l'an dernier; il n'y a guère à faire que des réparations urgentes.

Chez les *chauffeurs-mécaniciens*, 15 p. o/o de chômage; 9 p. o/o chez les *litiers* qui ont moins d'ouvrage que l'an dernier. Les *sculpteurs en pierre* sont tous occupés mais ils ont de moins en moins de travail.

Les *employés de cafés et restaurants* ont moins travaillé que les autres années à cause du mauvais temps.

Haute-Savoie. — Les *carriers* de Mellerie sont tous occupés et ont beaucoup de travail, 66 heures par semaine. 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* d'Annecy. Les *chapeliers-fouleurs* sont tous occupés mais ne font que 40 heures par semaine; il y a moins d'ouvrage que l'an dernier.

Savoie. — 25 p. o/o de chômage chez les *plâtriers et peintres* de Chambéry, sous la concurrence d'un grand nombre d'ouvriers étrangers. 9 p. o/o chez les *travailleurs du livre*.

Isère. — Les *tailleurs de pierre et carriers* de Porcieu-Amblagnieu sont tous occcupés. 12 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Grenoble; on fait la journée de 10 heures sauf dans une maison où la journée a été réduite d'une heure. 30 p. o/o de chômage chez les *maçons, terrassiers et aides*. Dans la *ganterie*, il n'y a pas d'amélioration et la crise s'accentue plutôt.

Drôme. — Les *carriers* de Saint-Restitut sont tous occupés, mais ne font que 3 jours environ par semaine. Les *typographes* de Valence comptent 5 p. o/o de chômeurs; ouvrage plus abondant que l'an dernier. Les *ouvriers en chapellerie* de Bourg-de-Péage ne font que 3 à 4 jours par semaine tandis qu'on travaillait généralement 5 jours l'année dernière; 10 p. o/o de chômage.

Alpes-Maritimes. — Les *cuisiniers* de Cannes sont tous occupés; les *limonadiers* comptent 35 p. o/o de chômeurs. Chez les *serruriers* de Nice, le chômage est de 11 p. o/o.

Bouches-du-Rhône. — Pour les *pêcheurs* des Martigues, la pêche du thon a été plus fructueuse que l'an dernier. Les *mineurs* de Fuveau chôment toujours 3 jours par semaine et leur situation ne tend nullement à s'améliorer.

A Marseille, les *meuniers-rhabilleurs* estiment qu'un cinquième des leurs sont sans ouvrage par suite du chômage des eaux du canal. 18 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers* de terre et de mer; placement plus difficile que l'an dernier. 4 p. o/o de chômage chez les *typographes*

qui font 60 heures par semaine; commandes moins nombreuses que l'an passé. Les *selliers-bourreliers* ont 3 p. o/o des leurs inoccupés.

Pour les *charpentiers-calfats*, le travail diminue tous les jours en raison de la crise commerciale et de la prépondérance des navires étrangers, qui font peu de réparations. Les *charpentiers en bâtiment* comptent 10 p. o/o de chômeurs; beaucoup de propriétaires des environs ayant eu une mauvaise récolte ne font pas travailler. Les *forgerons* de Marseille ont peu de chômage et font 50 heures par semaine.

Les *carreleurs* sont tous occupés. Les *peintres* sont également tous occupés et font 60 heures; c'est l'époque des déménagements et des réparations. Les *céramistes* font 48 heures par semaine. Les *verriers de verrerie noire* sont tous occupés et font 52 heures par semaine.

Ardèche. — A Annonay, les *mégissiers de rivière* comptent un quart des leurs sans ouvrage; 2 ateliers qui avaient été provisoirement fermés viennent de rouvrir sans pourtant occuper encore tout leur personnel; travail également très faible chez les *mégissiers-palissonneurs*, deux cinquièmes des ouvriers seraient inoccupés; les autres ne font pas la journée complète. Chez les *maçons*, 13 p. o/o de chômeurs; il y a moins de constructions que l'an passé; le salaire habituel hebdomadaire est passé de 24 à 27 francs.

Gard. — A Nîmes, 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* qui font la journée de 10 heures.

Aveyron. — Les travaux à ciel ouvert permettant de plus en plus l'emploi de manœuvres et jeunes ouvriers, les salaires des ouvriers occupée par les *mines*, à Decazeville, tendent toujours à diminuer. A Millau, pas de chômeurs chez les *mégissiers-palissonneurs*, travail en diminution sur le mois précédent; 1/10e environ des *gantiers* sont sans ouvrage et la moitié des ouvriers ne font pas encore la semaine complète; cependant, la morte-saison se termine. Les *maçons* et *tailleurs de pierre* sont tous occupés.

Tarn. — Les *menuisiers-ébénistes* de Carmaux sont tous occupés, mais l'ouvrage est un peu moins abondant que l'an dernier.

Hérault. — Les *cultivateurs-terrassiers* sont tous bien occupés aux vendanges. Aux *mines* de Graissessac, on chôme un jour par semaine. A Montpellier, les *boulangers* sont tous occupés; situation meilleure que le mois dernier. Les *travailleurs du livre* sont en morte-saison jusqu'à la rentrée universitaire. Les *cordonniers* voient toujours le travail diminuer par la concurrence des fabriques et des prisons. Pour les *tailleurs de pierre*, le chômage est presque complet: un seul chantier est ouvert. 12 p. o/o de chômeurs parmi les *cochers* en partie par suite de la concurrence des cochers de maisons bourgeoises dont les patrons ont supprimé chevaux et voitures.

Aude. — A Carcassonne, beaucoup d'ouvrage encore dans la *confection de vêtements*, tout le monde travaille, mais on est en fin de saison. Les *charpentiers* sont tous occupés et ont pour l'aménagement des caves, plus à faire que l'an dernier; même situation pour les *menuisiers* quoique le manque de constructions neuves se fasse vivement sentir dans cette corporation.

Les *terrassiers* sont bien occupés aux vendanges, les récoltes étant très belles.

A Narbonne, 6 p. o/o de chômeurs parmi les *ouvriers du bâtiment* qui ont beaucoup à souffrir de l'afflux de déserteurs espagnols en quête d'ouvrage.

Pyrénées-Orientales. — Les vendanges terminées, les *travailleurs de terre* ont, en ce moment, un fort chômage, agravé par l'afflux d'Espagnols qui offrent leurs bras à des prix infimes. Les *ébénistes* ont plus d'ouvrage que l'an dernier, grâce à la bonne vente des vins, mais, en général, les salaires vont subir une baisse certaine si l'afflux des Espagnols continue et le placement des ouvriers du pays sera très difficile pendant la saison d'hiver.

Haute-Garonne. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *marbriers* dont le travail diminue parce que l'on fait venir plus fréquemment qu'autrefois les marbres travaillés. Parmi les

vendeurs-criieurs, 30 p. o/o sont sans ouvrage, à l'époque des villégiatures, des vendanges, la ville est moins peuplée.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, les *typographes* comptent 4 p. o/o d'inoccupés par suite de la concurrence des grandes imprimeries de l'extérieur. Les *menuisiers* sont bien occupés; de même chez les *maçons*, bien que l'ouvrage soit moins abondant que l'an dernier.

Basses-Pyrénées. — A Bayonne, 4 p. o/o des *boulangers* sont sans travail. La situation se maintient bonne pour les *tapissiers*, les *tailleurs*, les *bouchers*. A Pau, les travaux du bâtiment s'achèvent, néanmoins, tout le monde travaille encore, mais on fait une heure de moins par jour.

Lot. — Les *tanneurs* de Souillac comptent 5 p. o/o de chômeurs, journée diminuée d'une demi-heure dans un atelier, on fait généralement 69 heures par semaine.

Lot-et-Garonne. — A Villeneuve-sur-Lot, la journée a diminué d'une heure pour les ouvriers de *bâtiment*, il y a d'ailleurs peu de constructions. Les *ouvriers en chaussures* sont en morte-saison, une seule maison est bien pourvue de commandes, mais, par suite de l'installation de nouvelles machines, plusieurs postes de monteurs ont dû être supprimés. Dans les autres maisons, les ouvriers ne sont, en général, occupés que deux jours par semaine.

Dordogne. — Les *chapeliers* de Terrasson voient toujours le travail diminuer.

Gironde. — A Bordeaux, légère reprise du travail par rapport au mois précédent pour les *jardiniers* qui comptent encore un grand nombre des leurs sans place. 11 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, la morte-saison durera jusqu'à la fin des vacances, journée diminuée d'une heure pour 35 onvriers. Chez les *boulangers aspirants*, 10 p. o/o sont sans emploi. Chez les *employés de la confection*, 5 p. o/o, les salaires tendent à diminuer. Chez les *charpentiers*, 10 p. o/o, le travail est plus actif que l'an dernier, on fait 60 heures par semaine. Le travail diminue beaucoup pour les *charrons* et *forgerons*, chômage 20 p. o/o, même situation pour les *chaudronniers en cuivre*. Les *sculpteurs-mouleurs* sont tous occupés et font 54 heures par semaine. Les *colleurs de papiers peints* sont tous bien occupés par les réparations d'appartements qui se font à la rentrée. Pour les *marins de commerce*, les embarquements sont toujours aussi rares. la majeure partie de la navigation se faisant sous pavillon étranger. Les *limonadiers-restaurateurs* ont moins d'onvrage que le mois dernier parce qu'on est en fin de saison. 20 p. o/o de chômeurs chez les *coiffeurs*; 9 p. o/o chez les *gens de maison*, dont le placement se fait mieux depuis la création d'un organe de publicité.

A Blaye, le travail est toujours abondant pour les ouvriers de *bâtiment*, pas de chômage. A Libourne, le travail ne fait pas défaut non plus pour les ouvriers de la région, à cause des vendanges.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, les *typographes* sont tous occupés; au contraire, il n'y a pas de travail du tout pour les *tailleurs de pierre*. Les ouvriers du *bâtiment* d'Echillais ont peu de travail, quoique tous occupés, la journée n'est plus que de 10 heures.

Charente. — Les *typographes* d'Angoulême sont tous occupés, mieux que l'an dernier, les fêtes à l'occasion des manœuvres leur ont amené de l'ouvrage.

Haute-Vienne. — A Limoges, le travail est actif chez les *typographes*, quoique inférieur à ce qu'il était l'an dernier; chez les *sabotiers* 5 p. o/o de chômeurs, une maison a diminué la journée d'une heure. Les *choisisseurs-emballeurs* de porcelaine sont tous occupés, mais le travail baisse dans les maisons qui expédient aux États-Unis, par suite de l'arrêt des affaires dans ce pays.

Corrèze. — 12 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Tulle, 10 p. o/o chez ceux de Brive.

Creuse. — Les *chapeliers* de Bourganeuf sont tous en place actuellement, mais la situation de l'ouvrier est toujours rendue très difficile par la concurrence de travail mécanique.

Cher. — Les travaux agricoles étant achevés à Nérondes, un quart seulement des *ouvriers agricoles* sont occupés; à Charly, 8 p. o/o sont inoccupés; à Méry-ès-Bois, 14 p. o/o. Chez les *ouvriers en toiles cirées* de Bourges, l'activité se maintient. Les *travailleurs sur métaux* sont tous occupés, légère augmentation des salaires. Les *maçons* et *tailleurs de pierre* de Dun-sur-Auron ne font plus que 10 heures par jour; journée diminuée d'une heure et réduite à 9 heures chez ceux de Bourges. Les *chaufourniers* de la Guerche sont tous occupés et l'on travaille même la nuit; le travail a repris dans toutes les usines depuis que les canaux sont redevenus navigables. Les *chauffeurs*, *carriers* et similaires de Jussy sont tous occupés et font 72 heures par semaine jusqu'au 1er octobre.

Vienne. — Très peu de travail pour les *tailleurs* de Poitiers, tant que les vacances ne sont pas terminées; chômage, 30 p. o/o.

Deux-Sèvres. — Moitié des *gantiers* de Niort sont sans ouvrage; les commandes des États-Unis sont retardées par les élections présidentielles. Pour les *chapeliers-approprieurs*, la situation s'est améliorée depuis un mois, on fait 84 heures par semaine.

Vendée. — Les *typographes* de la Roche-sur-Yon sont tous occupés. Les *tisserands* des Épesses bien occupés font 72 heures par semaine. Les *tisserands* d'Évrunes ont pu, grâce à une entente avec leurs patrons, établir un nouveau tarif de façon portant augmentation de 0 fr. 10 par douzaine de mouchoirs, soit une augmentation du salaire journalier d'environ 0 fr. 15. Les *ouvriers en bâtiment* de la Roche-sur-Yon sont tous occupés, mais les travaux approchent de leur fin.

Loire-Inférieure. — A Nantes, les *boulangers* comptent un peu plus du quart des leurs sans place; ils font 95 heures par semaine. 15 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers*. Travail toujours actif chez les ouvriers des usines de *produits chimiques* qui font 11 heures par jour. 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*. Les *scieurs à la mécanique* ont beaucoup de travail, on manque plutôt d'ouvriers. Les *menuisiers* sont également bien occupés, quoique la concurrence des asiles où l'on fait travailler les hospitalisés leur soit préjudiciable. Diminution de la journée de travail pour les *tourneurs-robinettiers*. Tous les *ferblantiers-boîtiers* sont occupés; bonne situation également dans le *bâtiment*, journée diminuée d'une heure comme chaque année à cette époque. Pas de chômeurs chez les *couvreurs-zingueurs* qui font de 50 à 55 heures par semaine.

Finistère. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Brest.

Côtes-du-Nord. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Saint-Brieuc. Les *ouvriers en bâtiment* sont tous occupés, il y a beaucoup de constructions par suite du développement de la ville.

Ille-et-Vilaine. — Les *typographes* de Fougères sont tous occupés et font 60 heures par semaine. 4 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers* et *chauffeurs* de Rennes, travail moins abondant que l'an dernier. Le travail est toujours satisfaisant pour les *plâtriers* de Fougères. Chez les *cochers* de Rennes, 15 p. o/o sont sans ouvrage, en raison surtout du mauvais temps.

Sarthe. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *menuisiers en bâtiment* du Mans; le travail a repris activement après la grève.

Mayenne. — Les *typographes* de Laval sont tous occupés.

Indre-et-Loire. — Les *tanneurs* et *corroyeurs* de Châteaurenault font toujours 72 heures par semaine, le travail se maintient. Même durée du travail chez les *tisseurs de soie* de Tours

qui comptent 2 p. o/o de chômeurs; amélioration sensible par rapport à l'an dernier, journée augmentée de 2 heures pour 30 ouvriers.

Loiret. — Les *typographes* de Pithiviers font 11 heures par jour; cependant, le travail est moins abondant que l'an dernier. A Orléans, les *couvreurs* sont tous occupés et ont beaucoup d'ouvrage pour réparer les dégâts causés par le mauvais temps.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, l'ouvrage fait plutôt défaut chez les *typographes;* on ne fait pas la semaine complète et il y aura sous peu des renvois d'ouvriers. Chez les *fondeurs-mécaniciens,* le travail augmente peu à peu, et par suite le nombre des ouvriers occupés. Les *maçons, peintres* et autres ouvriers du *bâtiment* ne font plus que 11 heures par jour. A l'usine de *lavage de bourres,* le travail avait diminué pendant la première quinzaine du mois parce que la tannerie ne fournissait pas suffisamment de matières premières, mais, à la fin du mois, la reprise s'est effectuée et les ouvriers font même des heures supplémentaires. Il vient de s'ouvrir à Brai une *fabrique de chaussons* qui occupe déjà 30 personnes, hommes et femmes.

Calvados. — Les *typographes* de Caen sont tous occupés, le travail reprend. Beaucoup d'ouvrage dans la *bonneterie*, situation meilleure que l'an dernier; 9 p. o/o de chômeurs chez les *teinturiers* et *blanchisseurs.*

Seine-Inférieure. — Travail abondant chez les *typographes* de Rouen, grâce aux commandes de l'exposition. Pour les *voiliers* du Havre, il y a eu un peu de travail en septembre. Les *cuisiniers* du Havre ont peu de chômage, pas de signalé chez les *cochers,* bien que l'ouvrage soit moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent. Chez les *menuisiers* d'Elbeuf, 20 p. o/o de chômage, on ne fait plus que 10 heures par jour.

Algérie. — 15 p. o/o de chômeurs, 54 heures par semaine chez les *imprimeurs-relieurs* de Bône, légère amélioration sur le mois dernier. Chez les *employés d'hôtels,* 15 p. o/o de chômeurs, beaucoup de concurrence d'employés étrangers.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles en septembre et octobre :

Bastia (Corse). — Rechargement de la jetée Saint-Nicolas	160.000f
Clermont-Ferrand. — Guerre. Organisation du camp de Bourg-Lastic.	250.000
Douai — Construction de ponts	104.000
Foix. — Ligne de Saint-Girons à Foix (5e lot)	425.000
Hanoï (Tonkin). — Coupure de la presqu'île de Dinh-Vu	2.715.900
Le Mans. — Cylindrage de matériaux d'empierrement	170.000
Mâcon. — Construction d'une maternité et d'un hospice	181.700
Melun. — Construction de nouveaux casernements	344.000
Nancy. — Travaux communaux	106.700
Nantes. — Construction d'une estacade sur la rive gauche	780.000
Oran. — Construction d'égouts	396.000
Paris. — Chauffage à vapeur de la mairie du xe arrondissement	118.000
——— Travaux sur routes nationales 20,34 et 192	144.000
——— Construction de branchements d'égouts	242.000

Résultats des adjudications précédentes :

Ajaccio. — Prolongement d'une route forestière (102.000f). — Adj. : Moulaï et Piovaggi à Corte (Corse), *36.*

Bayonne. — Construction d'un quai sur la rive gauche de l'Adour (880.000f). — Adj. : Albouy à Pau et Puvier à Château-l'Évêque, *15.*

Bordeaux. — Chemin de fer de la Sauve à Eymet. — Adj. : *construction des maisons de*

garde (241.000f), Ant. Beaufret à Gannat (Creuse), *8; construction des ouvrages métallurgiques* (155.000f). Établissements de l'Horme et de la Buive 8, rue Victor Hugo, à Lyon, *9.*

Boulogne (Seine). — Construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle (427.300f). — Adj. : *terrasse, maçonnerie, canalisation, etc.*, Bouyer, 181, rue Michel-Bizot, à Paris, *32,80; charpente*, Moussu, à la Plaine-Saint-Denis, *31,75; couverture, plomberie*, Giraud, à Saint-Maudé, *37,40; serrurerie*, Pau, 8, rue Oberkampf, à Paris, *29,10; peinture, vitrerie, tentures*, Larcher, 11 *bis*, rue Jacques-Cœur, à Paris, *48,05.*

Évian (Haute-Savoie). — Distribution d'eau et construction d'égouts (224.600f). Adj. : Falleti J. à Annecy, *24.*

Grenoble. — Rectification de la route nationole 90 et construction d'un pont (330.000f). — Adj. : Légal, à Alais, *5.*

Le Mans. — Ch. de fer de Thorigné à Courtalain. Ballastage et pose de voie (305.000f). — Adj. Selce, à Tours, *37.*

Le Mans. — Cylindrage à vapeur de matériaux d'empierrement (170.000f). — Adj. · Rousier, à Alençon, *16.*

Melun. — Construction de nouveaux casernements (343.500f). — Adj. : *charpente en fer*, (303.000f). — Établissements de l'Horme et de la Buive à Lyon, *2,20; peinture et vitrerie*, (40.500f), Coulet G. à Melun, *2.*

Montbrison. — Travaux d'égouts et de distribution d'eau (107.600f). — Adj. : *premier lot* (31.300f) Voc. Robinet à Saint-Just-sur-Loire (Loire), *9; deuxième lot*, Olivier F. à Montbrison, *19.*

Moulins. — Construction d'un pensionnat (325.100f). — Adj. : *maçonnerie, grosse serrurerie* (165.000f), Bouchard jeune à Moulins, *12; charpente, couverture, zinguerie* (48.000f), Malluret à Cusset (Allier), *12; menuiserie, petite serrurerie, quincaillerie* (60.000f), Sainret à Saint-Pierre-le-Moutier, *9; plâtrerie, menuiserie, peinture, vitrerie* (38.000f), Laurent à Moulins, *32; distribution des eaux, hydrothérapie, installations hygiéniques* (14.000f), Piervau-Bastier à Lyon, *21.*

Paris. — Assistance publique. Restauration d'un immeuble (144.600f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Grousseau, 18 *bis*, rue Polonceau, *40,60; couverture et plomberie*, Maisonny, rue du Cherche-Midi, *53,60; menuiserie*, Mercier, 13, rue de Grenelle, *28,50; serrurerie*, Cartier, 179, boulevard Voltaire, *46,40; peinture et vitrerie*, Herreman, 6, rue d'Abbeville, *51,25.*

Paris. — Postes et télégraphes. Fourniture de câbles isolés à la gutta-percha. — Adj. : *premier lot*, H. et B. de la Motte à Gravelle-Saint-Maurice (Seine) (58.631f); *deuxième lot* G. William Schmidt à Person-Beaumont (Seine-et-Marne) (49.828f).

Paris. — Compagnie générale des Eaux. Construction d'un réservoir à Montreuil (200.000f) — Adj. : Bertrand à Charenton (Seine).

Paris. — Sous-secrétariat des postes et télégraphes. Fourniture de fils et manchons en cuivre et pièces en porcelaine. — Adj. : *fils de cuivre : 1er lot*, usine Mouchel, 10, rue Commines (97.050f); *2e lot*, Compagnie française du Bi-Métal, 9, rue Dieu (97.940f); *3e lot*, usine Mouchel (96.900f); *4e lot*, Compagnie française des métaux, 10, rue Volney (97.140f); *5e lot*, Société des forges de Pontgibaud, 3, rue des Mathurins (86.139f); *6e lot*, Lyne, Weiler et Cie, 40, rue de Monceau (86.886f); *7e lot*, Compagnie française des métaux (116.568f); *8e lot*, Lyne, Weiler et Cie (116.280f); *9e lot*, Compagnie française du Bi-Métal (82.549f); *10e lot*, Société des forges de Franche-Comté, à Besançon (77.775f).

Paris. — Construction d'un groupe scolaire rue Trousseau (492.000f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, A. et G. Villatte, 24, rue Martin-Besnard, *34,70; charpente et escaliers*, Guillotin, 77-79, rue de Lourmel, *30,20; couverture, plomberie et ardoiserie*, Catrel, 29, rue de la Huchette, *43,70; serrurerie*, Dubois et Nicolle, 7 à 13, rue Saint-Amand, *29,10.*

Paris. — Construction d'égouts publics rue Réaumur (216.500f). — Adj. : *démolition de pavage en pierre et terrassements*, Gaildrat, 29, rue Croix-Nivert à *36,80; fourniture et pose de bordures en granit*, Mesnard, 161, rue Croix-Nivert à *28,30; construction des égouts*, B. et P. Diondamet, 12, rue Lahire à *27,70.*

Paris. — Ministère de la guerre (service de l'habillement). Fourniture d'effets de grand équipement et de chaussures (328.400[f]). — Adj. : *grand équipement 3 lots*, Rey fils à Tarbes (88.100[f]); *chaussures 4 lots*. — Adj. — *premier* et *deuxième lots*, Société coopérative de Marseille (119.700[f]); *troisième* et *quatrième lots*, Collin, 53, rue J.-J.-Rousseau (120.600[f]); *manchons en cuivre*, Vauzel et Morel, rue Antony, 4, 6 et 8 (7.451[f]); *pièces en porcelaine*, *1er lot*, Pilwyit et Cie, 46, rue de Paradis (27.100[f]); *2e lot*, Société anonyme de la céramique, 3, place des Carmes à Limoges (27.200[f]); *3e lot*, veuve marquise de Fenoyl à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône (19.100[f]).

Saint-Cast (Côtes-du-Nord). — Reconstruction de l'église paroissiale (116.000[f]). — Adj. : E. Le Gal à Guéménée-sur-Scorff (Morbihan), *17*.

Vinay (Isère). — Construction de l'église paroissiale (100.000[f]). — Adj. : Borel R, à Cognin (Isère), à *13,30*.

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 30 septembre il a été déposé 113 demandes en autorisation de bâtir, dont 60 pour des constructions neuves. Pendant le mois de septembre 1895, le nombre des demandes avait été de 113, dont 48 pour des constructions neuves.

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de septembre		Du 1er janvier au 30 sept.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	118	91	1118	1079
Liquidations judiciaires	20	15	134	151
Conversions de liquidations en faillites.	3	7	30	33

Mont-de-Piété de Paris. — Situation des magasins au 30 septembre 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 août 1896, au soir			1.650.076	47.209.697
ENTRÉE.				
Par *engagements effectifs*	109.762	2.942.666	167.774	4.600.105
Par renouvellements	58.012	1.657.439		
TOTAL			1.817.850	51.809.802
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	92.331	2.301.023	157.127	4.057.653
Par renouvellements	58.012	1.657.439		
Par ventes	6.784	99.191		
RESTE en magasin, le 30 septembre 1896			1.660.723	47.752.149
Restait en magasin, le 30 septembre 1892			2.006.725	52.424.278
———— le 30 septembre 1893			1.882.110	50.497.724
———— le 30 septembre 1894			1.828.591	48.952.647
———— le 30 septembre 1895			1.701.203	46.133.510
Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.				

Métaux. — Voici quelle a été, pendant le premier semestre de 1896, la production française des fontes, des fers et des aciers, comparée avec la période correspondante de 1895. Il y a une augmentation de 13,5 p. o/o sur les fontes.

L'augmentation a porté surtout sur les fontes d'affinage (14,5 p. o/o) et a été moins importante pour les fontes moulées ou de première fusion (9 p. o/o).

La production des fers a subi une diminution presque insensible de 0,03 p. o/o et celle des aciers une augmentation au contraire considérable de 20,6 p. o/o. Cette augmentation a porté plutôt sur les lingots d'acier (24,7 p. o/o) que sur les aciers ouvrés (16 p. o/o).

PRODUCTION DES FONTES.

DÉPARTEMENTS.	D'AFFINAGE.		DE MOULAGE ou moulées de 1re fusion.		TOTAL.	
	1896.	1895.	1896.	1895.	1896.	1895.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Gard	16.147	20.518	2.704	1.556	18.851	22.074
Landes	35.506	26.815	3.234	3.016	38.740	29.831
Haute-Marne	17.145	16.430	13.040	12.366	30.185	28.796
Meurthe-et-Moselle	514.857	432.565	205.004	187.194	719.861	619.759
Nord	125.380	102.147	"	"	125.380	102.147
Pas-de-Calais	36.771	38.690	"	"	36.771	38.690
Saône-et-Loire	48.546	50.147	"	"	48.546	50.147
Autres départements	99.557	76.630	28.703	24.350	128.260	100.980
Totaux	893.909	763,942	252.685	228.482	1.146.594	992.424
Augmentation en 1896	129.967, soit 14,5 p. o/o		24.203 soit, 9,5 p. o/o		154.170, soit 13,5 p. o/o	

PRODUCTION DES FERS ET DES ACIERS.

DÉPARTEMENTS.	1896.	1895.
	tonnes.	tonnes.
FERS.		
Allier	13.142	11.966
Ardennes	47.012	42.436
Loire	15.406	16.788
Haute-Marne	31.827	31.404
Meurthe-et-Moselle	25.143	23.665
Nord	141.751	150.557
Saône-et-Loire	31.341	33.284
Seine	13.572	15.405
Autres départements	72.472	76.461
Totaux	391.666	391.776
Diminution en 1896	110, soit 0,03 p. o/o	
ACIERS OUVRÉS.		
Rails	88.389	89.618
Aciers marchands	218.042	173.796
Tôles	106.105	82.735
Totaux	412.536	346.149
Augmentation en 1896	66,387, soit 16 p. o/o.	

DÉPARTEMENTS.	ACIERS.			
	ouvrés.		en lingots.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	20.038	10.356	20.138	13.759
Ardennes	23.642	18.998	5,145	4.570
Gard	14.759	16.199	18.711	19.542
Landes	22.542	21.491	27.049	23.567
Loire	35.103	33.292	27.223	35.871
Loire-Inférieure	14.627	15.504	19.929	19.322
Meurthe-et-Moselle	56.493	52.666	203.080	116.852
Nord	71.548	46.300	74.900	57.671
Pas-de-Calais	28.877	23.601	36.731	30.382
Saône-et-Loire	41.487	36.240	53.879	42.024
Autres départements	83.420	71.502	51.462	45.129
Totaux	412.536	346.149	538.247	408.689
Augmentation en 1896	66.387 soit 16 p. o/o.		129.558 soit 24,7 p. o/o.	
Augmentation totale en 1896	195.945, soit 20.6 p. o/o.			

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations, pendant les huit premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	784.430.000	719.186.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.643.207.000	1.536.748.000
Objets fabriqués	463.308.000	425.090.000
TOTAL	2.890.945.000	2.681.024.000
En plus pour 1896	209.921.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	448.136.000	405.884.000
Matières nécessaires à l'industrie	610.487.000	645.431.000
Objets fabriqués	1.341.082.000	1.271.247.000
Colis postaux	105.941.000	79.772.000
TOTAL	2.505.646.000	2.402.334.000
En plus pour 1896	103.312.000	

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Sept. 1896.	Août 1896.	Sept. 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	41f 00c	40f 75c	47f 00c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	27 00	30 00	33 50
Alcool à 90°, l'hectolitre	30 50	30 00	32 00
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	56 25	54 50	49 50
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	44 00	45 25	50 50
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 50	34 50	34 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	44 50	43 50	53 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 50	1 46	1 66
Veau, *idem.*	1 80	1 50	2 00
Mouton, *idem.*	2 00	1 95	2 10
Porc, *idem.*	1 06	1 00	1 42
Cotons (au Havre), les 50 kilogrammes	55 00	47 60	55 00
Laines en suint (au Havre), les 100 kilogr.	111 00	120 00	135 00
Soies grèges Cévennes 2e qualité (à Lyon), le kilogramme	39 50	39 00	49 00
Fers marchands, les 100 kilogrammes	15 50	16 50	13 50
Cuivre en lingots, *idem.*	128 00	127 00	128 50
Étain Banka, *idem.*	161 25	166 25	180 00
Plomb, *idem.*	29 25	28 00	28 75
Zinc bonnes marques, *idem.*	46 00	46 00	41 00

Transports. — Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin septembre.

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général	918.915.300	900.305.800
Compagnie des omnibus de Paris	32.971.750	30.467.500
Compagnie des petites voitures à Paris	14.748.300	14.822.800

ASSISTANCE

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE SEPTEMBRE.					
Refuges et asiles municipaux	2.653	183	560	"	23.468
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	1.962	656	241	372	17.579
Asile de la rue Mouffetard	253	20	"	3	908
Société philanthropique (rue de Crimée)	"	"	115	12	712
— (rue Labat)	"	"	293	17	927
— (rue Saint-Jacques)	"	"	331	78	1.766
— (avenue du Maine)	"	"	42	42	420

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine. (Bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant les mois de juillet.	août.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.227	5.210
		Femmes	8.145	8.184
	de 60 ans et plus	Hommes	12.443	12.347
		Femmes	21.675	21.558
TOTAL des indigents secourus			47.490	47.299
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	6.189	5.706
		Femmes	7.501	6.730
	de 60 ans et plus	Hommes	2.930	2.584
		Femmes	2.927	2.667
TOTAL des nécessiteux secourus			19.547	16.723

2° AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois de juin et juillet 1896.

Personnes de moins de 60 ans	Hommes	5.153
	Femmes	6.674
Personnes de plus de 60 ans	Hommes	2.796
	Femmes	6.887
TOTAL des personnes secourues		22.510

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er OCTOBRE.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
AOÛT 1896.				
Paris (1er arrt).	231	139	130	6
— (IVe —).	531	398	320	15
— (Ve —).	66	63	33	"
— (XIIIe —).	244	210	186	"
— (XVe —).	223	178	108	"
— (XIXe —).	145	154	108	9
— (XXe —).	144	112	81	"
Refuges munic..	"	"	62	3.060
Lille.....	6	7	"	"
Nancy.....	166	38	29	"
SEPTEMBRE 1896.				
Paris (VIe arrt).	303	242	205	783
— (IXe —).	166	141	83	20
— (XIVe —).	135	132	52	"
— (XVe —).	201	241	134	"
Levallois-Perret.	177	133	71	55
Brest.....	31	3	3	"
Lisieux.....	141	69	50	"
Sens.....	34	17	5	1

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
AOÛT 1896.				
Angers.....	194	107	104	9
Bordeaux (indépendante)...	253	258	"	238
Boulogne-s.-M .	80	65	65	"
Montpellier....	161	72	49	"
Nice.....	160	51	51	37
Saint-Étienne..	67	54	51	"
Toulon.....	18	11	10	1
Toulouse.....	173	75	74	40
Alger.....	360	175	149	99
SEPTEMBRE 1896.				
Dijon.....	158	61	47	"
Perpignan.....	65	27	22	3
Saint-Nazaire...	61	29	10	9
Toulouse.....	118	83	78	42
Tours.....	229	192	144	"

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS, SEPTEMBRE 1896).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes..	Cannes.....	Garçons limonadiers.....	20	14	8	10
Ardennes.....	Charleville.....	Typographes.....	"	"	1	"
Aude.....	Carcassonne.....	Charpentiers.....	"	1	1	"
Idem.....	*Idem*.....	Terrassiers.....	10	25	5	5
Bouches-du-Rhône	Marseille.....	Cuisiniers (terre et mer).....	42	21	21	12
Idem.....	*Idem*.....	Typographes.....	15	2	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Charpentiers.....	12	28	4	8
Idem.....	*Idem*.....	Selliers-bourreliers.....	3	2	2	"
Cher.....	Bourges.....	Travailleurs sur métaux.....	2	2	"	2
Côtes-du-Nord....	Saint-Brieuc.....	Typographes.....	1	"	"	"
Corrèze.....	Brive.....	*Idem*.....	1	1	"	1
Doubs.....	Besançon.....	Charpentiers.....	2	"	"	"

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Drôme	Valence	Typographes	"	"	3	"
Gard	Nîmes	*Idem*	4	1	"	2
Gironde	Bordeaux	Cuisiniers	"	23	9	14
Idem	*Idem*	Typographes	28	"	"	"
Idem	*Idem*	Charrons et forgerons	10	8	"	"
Idem	*Idem*	Chaudronniers en cuivre	18	1	"	2
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	35	28	6	22
Idem	*Idem*	Gens de maison	33	57	14	2
Idem	*Idem*	Compagnons et aspirants boulangers.	136	"	17	119
Hérault	Montpellier	Boulangers	"	85	25	60
Indre-et-Loire	Tours	Tisseurs de soie	"	2	11	"
Idem	*Idem*	Tailleurs de pierres	2	10	12	"
Ille-et-Vilaine	Rennes	Meuniers chauffeurs	20	"	"	"
Isère	Grenoble	Typographes	15	"	"	"
Idem	*Idem*	Maçons	103	"	"	"
Loire	Saint-Étienne	Typographes	2	1	"	"
Idem	*Idem*	Mouleurs en fonte	35	"	"	"
Loire-Inférieure	Nantes	Boulangers	4	4	4	4
Idem	*Idem*	Menuisiers	"	17	15	"
Maine-et-Loire	Angers	Coiffeurs	10	8	8	4
Marne	Reims	Lithographes	2	1	1	1
Idem	*Idem*	Menuisiers-ébénistes	7	12	"	"
Mayenne	Laval	Typographes	4	"	"	"
Meurthe-et-Moselle	Nancy	*Idem*	"	"	1	"
Nord	Lille	Relieurs papetiers	20	"	"	"
Idem	*Idem*	Lithographes	1	1	3	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers peintres	15	8	"	8
Rhône	Lyon	Jardiniers	5	3	3	"
Idem	*Idem*	Boulangers	150	90	56	94
Idem	*Idem*	Confiseurs	47	36	34	2
Idem	*Idem*	Imprimeurs-conducteurs	1	1	1	"
Idem	*Idem*	Carrossiers	20	2	1	1
Idem	*Idem*	Chauffeurs mécaniciens	9	"	"	"
Idem	*Idem*	Empl. des cafés et restaurants.	250	80	95	230
Haute-Savoie	Annecy	Chapeliers fouleurs	1	"	"	"
Seine	Paris	Ouvriers de la brochure	7	1	"	1
Idem	*Idem*	Conducteurs-typographes	14	13	4	9
Idem	*Idem*	Margeurs-pointeurs	4	10	"	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs en taille-douce	67	1	"	"
Idem	*Idem*	Gainiers	2	4	2	"
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	6	3	1	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	40	2	2	3
Idem	*Idem*	Coupeurs-chemisiers	25	11	5	6
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	3	15	2	"
Idem	*Idem*	Brossiers	4	2	"	2
Idem	*Idem*	Estampeur-poêliers	7	"	"	"
Idem	*Idem*	Électriciens	40	252	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision.	40	"	16	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	59	52	22	"
Idem	*Idem*	Comptables	12	8	3	1
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	"	2	"	1
Idem	*Idem*	Employés de l'alimentation	"	"	20	75
Idem	*Idem*	Employés de la boucherie	134	134	81	53
Idem	*Idem*	Union des limonadiers	300	60	38	22
Idem	*Idem*	Coiffeurs	"	"	85	750
Idem	*Idem*	Élèves en pharmacie	20	20	13	5
Idem	*Idem*	Gens de maison (Union synd.).	103	85	33	11
Seine-et-Oise	Versailles	Boulangers	50	2	"	"
Idem	Rueil	Blanchisseurs	60	"	"	"
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	2	3	1	3
Idem	Rouen	Constructeurs mécaniciens	2	8	2	"
Algérie	Alger	Employés limonadiers	27	31	19	25
Idem	*Idem*	Coiffeurs	21	16	12	39

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS (SEPTEMBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	«Société L'Étoile»	262	215	33	182
Idem	*Idem*	Compag. et aspir. boulangers	"	136	17	119
Idem	*Idem*	Cais. de retr. des voy. de com.	15	3	3	"
Indre-et-Loire	Tours	Compagnons cordonniers	2	4	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréchaux	14	35	14	1
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Société des employés et voyag.	4	4	2	"
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	5	10	"	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	"	1	"	"
Seine	Paris	Employés de transports	"	"	3	"
Idem	*Idem*	Société des cuisiniers	280	190	190	900
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir.	20	55	20	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	120	110	74	6
Idem	*Idem*	Société des employés du commerce et de l'industrie.	3	2	"	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	11	9	3	"
Idem	*Idem*	Société suisse des commerçants.	48	17	10	1
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	11	10	3	"
Idem	*Idem*	«La Couturière»	14	21	"	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	88	74	35	17
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	360	487	250	1
Idem	*Indre*	Société «L'Étoile»	508	1726	152	1574
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	41	14	2
Constantine	Batna	Société des anciens militaires «La Fraternelle».	6	2	2	"

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES (SEPTEMBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	9	"	"	"
Gironde	Bordeaux	*Idem*	"	2	6	5
Indre-et-Loire	Tours	Société de patronage des prisonniers libérés du département.	"	"	35	"
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole	14	12	6	5
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	61	"
Orne	Alençon	Société de patronage des ouvrières et domestiques.	14	21	7	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	22	44	14	"
Idem	*Idem*	Assistance des femmes par le travail	18	35	"	18
Seine	Courbevoie	Société d'assistance par le travail	5	4	3	1
Idem	Paris	Asile Saint-Charles	77	90	69	"
Idem	*Idem*	Société de prot. des Alsaciens-Lorrains.	"	4	"	4
Idem	*Idem*	Œuvre des dames de N.-D. de Bon-Secours.	75	92	75	"
Idem	*Idem*	Société d'assistance par le travail du 11e arrondissement.	12	7	8	2
Idem	*Idem*	«Home allemand»	23	52	14	"
Idem	*Idem*	«The english catholic home»	73	82	9	"
Idem	*Idem*	Société philantropique	"	"	212	"
Idem	*Idem*	«The mission home»	127	112	28	10
Seine-et-Marne	Melun	Assistance par le travail	"	206	"	206

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de septembre 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Bouches-du-Rhône [16 juillet 1896]. — Syndicat des épiciers regrattiers de la ville de Marseille et sa banlieue (40 membres). Siège social : rue Saint-Bazile, 2, à Marseille.

[20 août 1896]. — Association syndicale des limonadiers de Salon (24 membres). Siège social : café d'Europe, cours Carnot, à Salon.

Nord [18 juin 1896]. — Union des commerçants de Lille vendant sur les places et marchés (40 membres). Siège social : rue Léon Gambetta, 197, à Lille.

Basses-Pyrénées [2 décembre 1895]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture et vitrerie de la ville de Pau (25 membres). Siège social : café Gil, à Pau.

Sarthe [8 janvier 1896]. — Chambre syndicale de la graineterie de la ville du Mans et des environs. Siège social : café du Soleil, place de la République, au Mans.

Seine [1er juillet 1896]. — Société scientifique médicale pharmaceutique et syndicat. Siège social : rue du Louvre, 44, à Paris.

[14 août 1896]. — Chambre syndicale des commissionnaires en fruits et primeurs (38 membres). Siège social : rue des Halles, 30, à Paris.

[28 août 1896]. — Syndicat général des marchands de poissons (16 membres). Siège social : rue de Turenne, 99, à Paris.

Seine-Inférieure. — Chambre syndicale des débitants entrepositaires de vins et spiritueux de l'arrondissement de Rouen. Siège social : rue de la République, 33, à Rouen.

[21 février 1896]. — Chambre syndicale de la boucherie et de la charcuterie d'Argenteuil, des communes limitrophes et du département de Seine-et-Oise (17 membres). Siège social : Grande-Rue, 67, à Argenteuil.

Oran [1er mai 1896]. — Syndicat des négociants en bestiaux (11 membres). Siège social : place de la République, 9, à Oran.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Alpes-Maritimes [1er septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers électriciens et mécaniciens de la ville de Nice (33 membres). Siège social : Bourse du travail.

Aube [17 mars 1896]. — Syndicat professionnel des marchands de journaux de l'Aube. Siège social : rue Charbonnet, 6, à Troyes.

Bouches-du-Rhône [1er juillet 1896]. — Syndicat des ouvriers coiffeurs d'Aix (25 membres). Siège social : cours Sextius, 34, à Aix.

Gironde [28 avril 1896]. — Syndicat des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Périgueux (27 membres). Siège social : place de la Nouvelle-Halle, 7.

[7 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers poêliers et fumistes de la ville de Bordeaux et du département (45 membres). Siège social : rue du Mail, 32, à Bordeaux.

[1er août 1896]. — Syndicat des balayeurs et balayeuses de nuit de la ville de Bordeaux (65 membres). Siège social : rue du Mirail, 32, à Bordeaux.

Indre-et-Loire [30 juillet 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers plâtriers de la ville de Tours (52 membres). Siège social : place du Châteauneuf, bourse du travail de Tours.

Isère [14 mai 1896]. — Chambre syndicale des tailleurs de pierre et carriers de Trept et des environs (150 membres). Siège social : Trept.

Maine-et-Loire [27 juin 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens ajusteurs et tourneurs réunis (67 membres). Siège social : Bourse du travail d'Angers.

Meurthe-et-Moselle [1er janvier 1896]. — Chambre syndicale typographique de Nancy (210 membres). Siège social : café Habilloz, rue de Metz, à Nancy. (*Fusion de deux syndicats anciens.*)

Haute-Pyrénées [6 août 1896]. — Association syndicale des ouvriers et ouvrières tailleurs de Tarbes (24 membres). Siège social : mairie de Tarbes.

Puy-de-Dôme [18 avril 1896]. — Syndicat des ouvriers tapissiers de Clermont-Ferrand (28 membres). Siège social : salle des syndicats (bâtiment du théâtre).

Seine [9 mai 1896]. — Société amicale des chefs de service et contremaîtres des industries métallurgiques (120 membres). Siège social : boulevard Saint-Denis, 15 *bis*.

[1er juin 1896]. — Syndicat fraternel du bâtiment du département de la Seine (115 membres). Siège social : rue des Petits-Carreaux, 14, à Paris.

[5 juillet 1896]. — Chambre syndicale des couseurs en chaussures (28 membres). Siège social : boulevard de la Villette, 66, à Paris.

[20 août 1896). — Groupe corporatif des ouvriers maréchaux du départemeut de la Seine (21 membres). Siège social : rue Ordener, 36, à Paris.

[21 août 1896]. — Union syndicale ouvrière des femmes de chambre, cuisinières, filles de salle, bonnes, lingères, caissières et employées de magasin. Siège social : rue du Château-d'Eau, 3, à Paris.

[1er septembre 1896.]. — «L'Espérance» syndicat amical et corporatif des ouvriers limonadiers, restaurateurs et assimilés de Paris (18 membres). Siège social : boulevard de la Chapelle, 38, à Paris.

[6 septembre 1896]. — Syndicat lithographique de l'Imprimerie nationale. Siège social : rue Vieille-du-Temple, 87.

[10 septembre 1896]. — Chambre syndicale des teinturiers en soie, laine, coton et tout textile en fils (16 membres). Siège social : rue de Lancry, 10, à Paris.

[25 septembre 1896]. — Syndicat des courtiers et représentants de commerce (27 membres). Siège social : Bourse du travail, à Paris.

Seine-et-Oise [4 janvier 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers fumistes et tôliers de Versailles et parties similaires. Siège social : rue Saint-Pierre, 7, à Versailles.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Aube [8 mars 1896]. — Syndicat agricole et vinicole de Chamoy (14 membres). Siège social : à Chamoy.

Côtes-du-Nord [1er septembre 1896]. — Syndicat des apiculteurs de Bretagne (4 membres). Siège social : rue de Brest, 16, à Saint-Brieuc.

Loire-Inférieure [3 mars 1895]. — Syndicat des horticulteurs de Nantes et de la Loire-Inférieure (18 membres). Siège social : rue de la Fosse, 34, à Nantes.

Morbihan [21 juin 1896]. — Syndicat agricole de la région de Pluvigner (57 membres). Siège social : à Pluvigner.

Seine-et-Oise [15 janvier 1896]. — Syndicat agricole, horticole et viticole de Sannois (157 membres). Siège social : mairie de Sannois.

Vaucluse [ ]. — Syndicat agricole libre des arrosants du clos et du plan oriental (communes de Cavaillon et Robions) (94 membres). Siège social : mairie de Cavaillon.

Yonne [29 août 1896]. — Syndicat agricole et viticole de Guillon (60 membres). Siège social : à Guillon.

4° UNION DE SYNDICATS.

Seine-et-Oise [7 janvier 1896]. — Syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France (syndicat général et union des syndicats réunis), 72 chambres syndicales adhérentes. Siège social : rue Saint-Honoré, 1, à Versailles.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Ardèche [28 décembre 1886]. — Syndicat professionnel des pharmaciens de l'Ardèche (28 membres). Siège social : à Privas.

Hérault [22 août 1890]. — Syndicat des distillateurs, bouilleurs et liquoristes de l'arrondissement de Béziers (26 membres). Siège social : rue des Poètes, maison Nicolas, à Béziers.

Ille-et-Vilaine [28 juin 1896]. — Syndicat patronal de l'ameublement (68 membres). Siège social : rue Vasselot, 30, à Rennes.

Loire-Inférieure [11 juin 1894]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de monuments funéraires (7 membres). Siège social : place Viarmes, 1, à Nantes.

Lot-et-Garonne [13 décembre 1883]. — Chambre syndicale des maitres d'hôtels, limonadiers, débitants et gérants de cercles de Lot-et-Garonne (20 membres). Siège social : boulevard de la République, à Agen.

Marne [1er juillet 1889]. — Syndicat de l'épicerie de la Marne et de la région de l'Est (25 membres). Siège social : place Carnot, à Épernay.

Meurthe-et-Moselle [10 août 1892], — Chambre syndicale de la boulangerie de Lunéville et de la banlieue (18 membres). Siège social : faubourg de Nancy, 12.

[10 mai 1894]. — Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture de Nancy (26 membres). Siège social : rue des Michottes, 6, à Nancy.

Morbihan [2 novembre 1892]. — Chambre syndicale du bâtiment de la ville de Lorient (25 membres). Siège social : rue de l'Hôpital, 20, à Lorient.

[27 janvier 1893]. — Syndicat des négociants en vins et spiritueux de Lorient (27 membres). Siège social : rue Saint-Pierre, 18, à Lorient.

Puy-de-Dôme [22 février 1892]. — Syndicat des libraires de la région d'Auvergne (34 membres). Siège social : rue Saint-Genès, 36, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales [18 mai 1893]. — Union syndicale des limonadiers, débitants, maitres d'hôtels et restaurateurs du département des Pyrénées-Orientales (40 membres). Siège social : mairie de Perpignan.

[23 août 1894]. — «L'Union de Collioure», association de patrons pêcheurs (89 membres). Siège social : salle de la mairie, à Collioure.

Seine-et-Marne [21 septembre 1887. — Chambre syndicale de la boulangerie de l'arrondissement de Coulommiers (40 membres). Siège social : café du commerce, place du Marché, à Coulommiers.

[15 février 1888]. — Chambre syndicale du commerce des grains et farines de l'arrondissement de Coulommiers (29 membres). Siège social : café du commerce, place du Marché, à Coulommiers.

[4 août 1894]. — Syndicat du commerce des vins et spiritueux et de l'épicerie en gros de l'arrondissement de Provins (22 membres). Siège social : place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Provins.

Tarn [18 mars 1894]. — Syndicat de la presse Albigeoise (12 membres). Siège social : place du Vigan, café Glacier, à Albi.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Cher [14 février 1892]. — Syndicat des ouvriers bûcherons et travaux similaires de la commune d'Ids-Saint-Roch (58 membres). Siège social : à Ids-Saint-Roch.

[1er décembre 1893]. — Syndicat des ouvriers bûcherons et travaux similaires de la commune de Saint-Laurent (20 membres). Siège social : à Belle-Chasse, commune de Saint-Laurent.

[15 mai 1894]. — Syndicat des ouvriers bûcherons et travaux similaires de Saint-Éloi-de-Gy (105 membres). Siège social : à Bourgneuf, commune de Saint-Éloi.

Drôme [31 janvier 1895]. — Chambre syndicale des ouvriers galochiers et sabotiers de Romans et de Bourg-du-Péage (17 membres). Siège social : rue Saint-Nicolas, à Romans.

[1er juillet 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers vanniers de Valence (8 membres). Siège social : rue Roderie, 26, à Valence.

Gironde [21 octobre 1890]. — Syndicat central des ouvriers boulangers de Bordeaux et du département (35 membres). Siège social : rue de Lalande, 42, à Bordeaux.

Isère [29 juillet 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers et ébénistes de la ville de Vienne (18 membres). Siège social : rue des Clercs, 14, à Vienne.

[1er décembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers garnisseurs et garnisseuses de cardes de Vienne (32 membres). Siège social : rue des Clercs, 14, à Vienne.

[28 décembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers garnisseurs de nuit de la ville de Vienne (laine et coton) (164 membres). Siège social : impasse Timon, à Vienne.

[18 janvier 1894]. — Chambre syndicale des ouvrières garnisseuses de jour de la ville de Vienne (40 membres). Siège social : impasse Timon, à Vienne.

Lot [11 octobre 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre et maçons de Cahors (11 membres). Siège social : rue de Payrols, 8, à Cahors.

[29 octobre 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres de Cahors (45 membres). Siège social : rue Jean-Caviole, à Cahors.

Lot-et-Garonne [20 mars 1890]. — Chambre syndicale des ouvriers tonneliers de Marmande (50 membres).

[Septembre 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'habits d'Agen (21 membres). Siège social : cours du Quatorze-Juillet.

Marne [1er mai 1891]. — Chambre syndicale des verriers et similaires de Reims (280 membres). Siège social : rue Fléchambault, à Reims.

[29 juillet 1891]. — Chambre syndicale des ouvriers verriers en bouteilles de Courcy (135 membres). Siège social : verrerie de Courcy.

[2 août 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers chapeliers (11 membres). Siège social : rue des Poissonniers, 49, à Reims.

Meurthe-et-Moselle [1er janvier 1890]. — Chambre syndicale typographique de Nancy (99 membres). Siège social : brasserie Grandville, rue de la Citadelle, à Nancy. (*A fusionné avec un autre syndicat de la profession.*)

Meuse [1er septembre 1885. — Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de l'arrondissement de Verdun (11 membres). Siège social : place du Marché, 19, à Verdun.

[21 septembre 1892. — Syndicat typographique de Verdun (15 membres). Siège social : rue Neuve, 17, à Verdun.

Oise [26 octobre 1885]. — Chambre syndicale des ouvriers maçons et tailleurs de pierre (30 membres). Siège social : café du Siècle, place de l'Hôtel-de-Ville à Beauvais.

[23 mai 1891]. — Syndicat des ouvriers et ouvrières boutonniers en nacre de la Villeneuve-le-Roy. Siège social : à la Villeneuve.

[16 juin 1892]. — Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières boutonniers en nacre de Fresneaux-Montchevreuil (37 membres). Siège social : à Fresneaux.

Pas-de-Calais [15 décembre 1893]. — Syndicat des garçons boulangers de Boulogne-sur-Mer (13 membres). Siège social : Halle aux poissons, à Boulogne.

Puy-de-Dôme [1er septembre 1893]. — Syndicat des ouvriers tailleurs d'habits (4 membres). Siège social : Halle aux toiles, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales [1er août 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers maréchaux ferrants de la ville de Perpignan (17 membres). Siège social : mairie de Perpignan.

[15 août 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers (10 membres). Siège social : Bourse du travail de Perpignan.

[10 juillet 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers tonneliers et foudriers (35 membres). Siège social : Bourse du travail de Perpignan.

Somme [22 avril 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers du département de la Somme (114 membres). Siège social : rue Saint-Germain, 51, à Amiens.

Tarn [5 février 1893]. — Chambre syndicale des tisserands de la région castraise (1,300 membres). Siège social : café Crayol, esplanade du Mail, à Castres.

Var [12 décembre 1890]. — Chambre syndicale des marchands et marchandes de journaux (22 membres). Siège social : Bourse du travail de Toulon.

[12 novembre 1893]. — Groupe indépendant des marchands de journaux de Toulon (20 membres). Siège social : cours Lafayette, 100, à Toulon.

Vaucluse [1er juin 1894]. — Chambre syndicale des garçons bouchers, charcutiers et tripiers d'Avignon (21 membres). Siège social : maison Delarue, à Avignon.

[2 décembre 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre et maçons de la ville de Cavaillon (36 membres). Siège social : à Cavaillon.

Vendée [10 septembre 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers tisserands et parties similaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Siège social : Saint-Laurent.

Vosges [1893]. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fer de Saint-Dié (50 membres). Siège social : rue Concorde, 18, à Saint-Dié.

Ile de la Réunion [1er janvier 1884]. — Syndicat des typographes (55 membres). Siège social : rue Laferrière, n° 2, à Saint-Denis.

3° SYNDICATS MIXTES.

Ille-et-Vilaine [25 mars 1892]. — Syndicat mixte catholique de l'habillement (155 membres). Siège social : rue de l'Horloge, chez M. Pautrel, à Fougères.

Lot-et-Garonne [9 décembre 1885]. — Syndicat des bâtiments civils de Lot-et-Garonne (industrie du bâtiment) (12 membres). Siège social : rue Lamouroux, 25, à Agen.

Var [1er octobre 1891]. — Union syndicale des travailleurs de la mer (43 membres). Siège social : à la Seyne, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Indre-et-Loire [14 février 1892]. — Syndicat agricole et viticole de Souzay (25 membres). Siège social : à Souzay.

[7 janvier 1893]. — Syndicat agricole et viticole cantonal (15 membres). Siège social : Preuilly.

Lot [24 mars 1889]. — Syndicat agricole de Pis (9 membres). Siège social : Pis, commune de Vire.

[2 mai 1889]. — Syndicat de Brouel (annexe du syndicat du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot) (10 membres). Siège social : Brouel, commune de Vire.

[15 juin 1890]. — Syndicat agricole de Montcuq (11 membres). Siège social : mairie de Montcuq.

[24 janvier 1892]. — Syndicat agricole de Douelle (10 membres). Siège social : maison Rigal, à Douelle.

Lot-et-Garonne [25 janvier 1889]. — Syndicat agricole de Beauville (180 membres). Siège social : à Beauville.

Haute-Marne [13 janvier 1891]. — Syndicat viticole de Varennes (26 membres). Siège social : rue Varandelle, à Varennes.

Meurthe-et-Moselle [3 avril 1887]. — Syndicat viticole de Millery (120 membres). Siège social : à Millery.

[29 décembre 1887]. — Association syndicale des propriétaires de vignes de Vitrimont. Siège social : Vitrimont.

[5 avril 1891]. — Syndicat viticole d'Autreville (60 membres). Siège social : à Autreville.

Meuse [1er janvier 1886]. — Syndicat des agriculteurs de la Meuse (300 membres). Siège social : à Verdun, rue Neuve, 19.

Vosges [29 juin 1893]. — Syndicat agricole fromager du canton de Gérardmer (72 membres). Siège social : Gérardmer.

5° UNIONS DE SYNDICATS.

Gironde [1892]. — Fédération des syndicats ouvriers boulangers de France (14 syndicats adhérents). Siège social : rue de Lalande, 38, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine [25 mars 1892]. — Union des syndicats mixtes de Fougères (225 membres). Siège social : à Fougères.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

(Suite et fin.) [1]

D'après les renseignements extraits de l'Annuaire des syndicats professionnels publié par la Direction du travail et de l'industrie au Ministère du commerce et de l'industrie.

Bourses du travail. — Pour terminer cette revue générale des institutions dérivées de la loi du 21 mars 1884, il reste à parler des Bourses du travail.

Actuellement, il existe en France et en Algérie 34 Bourses en activité, renfermant 686 syndicats et 199.382 membres. Leurs dates de fondation sont indiquées ci-dessous.

En 1887.....	2	Paris, Nîmes ;
En 1888.....	1	Marseille ;
En 1889.....	2	Saint-Étienne, Toulon ;
En 1890.....	4	Toulouse, Bordeaux (2), Béziers ;
En 1891.....	6	Montpellier, Tours, Nantes, Cholet, Lyon, Alger ;
En 1892.....	6	Saint-Girons, Cognac, Saint-Nazaire, Villeneuve-sur-Lot, Angers, Boulogne-sur-Mer ;
En 1893.....	9	Nice, Narbonne, Angoulême, Besançon, Rennes, Saumur, Chaumont, Boulogne-sur-Seine, Dijon ;
En 1894 (1er juillet).	2	Grenoble, Perpignan ;
En 1895 (1er juillet).	2	Le Mans, Oran.
TOTAL.....	34	

Des tentatives de créations semblables ont été faites, sans aboutir, dans plusieurs autres villes. D'autre part, diverses Bourses qui avaient été créées n'ont pas subsisté, savoir : les bourses de Cahors et Agen (créées en 1891), Roanne (1892), Carcassonne et le Puy (1893). La Bourse de Roanne a été fermée par une délibération du Conseil municipal de cette ville en date du 29 mai 1895. Elle comprenait à cette époque 10 syndicats groupant 6.690 syndiqués.

Les Bourses du travail ne sont pas de simples offices de placement ; elles servent aussi de siège social à des unions de syndicats ouvriers qui se proposent : d'un côté, de défendre et de faire triompher tous les intérêts qui leur sont communs ; de l'autre, d'organiser des réunions, des conférences, des publications et des bibliothèques. Quelques Bourses ont fondé des cours professionnels, et des caisses de secours pour les ouvriers de passage.

Les Bourses du travail sont encouragées par les municipalités, qui ont dépensé pour les établir 218.142 francs et qui leur accordent annuellement 137.710 francs de subventions ; les départements leur allouent, d'autre part, 11.200 francs chaque année.

On trouvera ci-après un tableau des Bourses du travail en activité au 1er juillet 1895.

---

(1) Voir *Bulletin* de septembre, p. 547.

TABLEAU GÉNÉRAL DES BOURSES DU TRAVAIL EN ACTIVITÉ AU 1er JUILLET 1895.

DÉPARTEMENTS.	VILLES.	DATE DE LA FONDATION.	FRAIS D'INSTALLATION supportés par les budgets municipaux.	SUBVENTION ANNUELLE		NOMBRE de syndicats ADHÉRENTS		DIFFÉRENCES		EFFECTIF DES SYNDICATS adhérents.		DIFFÉRENCES.		PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES BOURSES en 1894-1895.			
				municipale.	départementale.	en 1894.	en 1895.	en plus.	en moins.	en 1894.	en 1895.	en plus.	en moins.	Demandes.	Offres.	à demeure.	en extra.
Alpes Maritimes	Nice	1893	9.500	7.000	500	14	18	4	»	1.166	2.168	1.002	»	3.147	853	695	130
Aude	Narbonne	1893	»	2.500	»	7	7	»	»	176	176	»	»	620	291	285	200
Bouches-du-Rhône	Marseille	1888	33.000	11.500	4.700	75	73	»	2	14.124	13.743	»	381	6.149	3.336	3.313	?
Charente	Angoulême	1893	1.000	1.040	»	10	7	»	3	580	521	»	59	419	142	133	»
	Cognac	1892	»	700	»	9	9	»	»	491	470	»	24	110	30	40	»
Côte-d'Or	Dijon	1893	»	»	»	19	15	»	4	2.067	1.456	»	611	681	316	316	»
Doubs	Besançon	1893	»	2.000	»	16	20	4	»	1.530	1.589	59	»	1.325	560	206	»
Gard	Nîmes	1887	26,614	2.260	500	12	8	»	4	1.101	254	»	847	1.643	879	863	227
Haute-Garonne	Toulouse	1890	15.600	10.000	»	59	59	»	»	5.028	4.252	»	776	426	447	405	1.672
Gironde	Bordeaux. Municip.	1890	16.600	3.800	»	18	23	5	»	1.966	1.513	»	453	4.324	1.850	1.827	»
	Bordeaux. Indép.	1890	»	»	»	24	23	»	1	2.567	2.790	223	»	»	»	»	»
Hérault	Béziers	1890	4.000	3.500	1.000	21	25	4	»	1.020	1.447	427	»	781	566	?	?
	Montpellier	1891	4.700	5.520	1.000	20	24	4	»	906	1.533	627	»	1.787	1.139	1.137	»
Ille-et-Vilaine	Rennes	1893	1.270	5.000	»	10	16	6	»	1.483	1.825	342	»	2.418	935	887	»
Indre-et-Loire	Tours	1891	500	4.000	»	12	15	3	»	1.616	2.691	1.075	»	?	?	?	?
Isère	Grenoble	1894	4.000	2.800	»	22	23	1	»	5.710	3.272	»	2.438	1.801	915	764	»
Loire	Saint-Etienne	1889	13.000	22.600	»	36	31	»	5	4.157	2.436	»	1.721	1.355	697	553	»
Haute-Loire	Le Puy	1893	1.500	»	»	4	4	»	»	144	149	5	»	»	»	»	»
Loire-Inférieure	Nantes	1893	5.000	6.600	»	53	57	4	»	4.462	5.039	577	»	2.395	808	694	1.172
	Saint-Nazaire	1892	»	700	»	17	18	1	»	2.070	2.146	76	»	1.043	249	241	»
Lot-et-Garonne	Villeneuve-sur-Lot	1892	100	»	»	4	5	1	»	119	125	6	»	»	»	»	»
Maine-et-Loire	Angers	1892	1.300	3.200	»	28	29	1	»	3.005	2.568	»	437	1.526	548	506	504
	Cholet	1891	400	»	»	4	4	»	»	1.690	1.347	»	343	486	211	191	19
	Saumur	1893	500	1.000	»	11	11	»	»	288	316	28	»	467	149	72	21
Haute-Marne	Chaumont	1894	»	»	»	6	6	»	»	900	960	60	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	1892	1.000	500	»	7	10	3	»	850	860	10	»	260	260	260	»
Pyrénées-Orientales	Perpignan	1893	900	2.000	»	9	14	5	»	380	515	135	»	52	38	26	»
Rhône	Lyon	1891	55.524	24.700	»	92	?	?	?	11.689	?	?	?	?	?	?	?
Sarthe	Le Mans	1895	15.900	3.590	»	»	12	12	»	»	822	822	»	»	»	»	»
Seine	Boulogne-sur-Seine	1893	»	»	»	5	5	»	»	258	286	28	»	670	275	90	482
	Paris	1895	»	»	»	»	72	72	»	»	139.280	139.280	»	»	»	»	»
Var	Toulon	1889	534	4.000	500	16	20	4	»	538	896	358	»	465	276	276	»
Alger	Alger	1892	4.500	6.600	500	18	16	»	2	1.275	1.645	370	»	3.788	1.480	1.251	908
Oran	Oran	1895	1.200	600	2.500	»	7	7	»	»	292	292	»	»	»	»	»
	TOTAUX		34 bourses	218.142	137.710	11.200	658	686	141	21	73.359	199.382	145.802	8.090	38.141	17.190	15.031	5.335

LES GRÈVES EN SEPTEMBRE 1896.

25 grèves ont été signalées en août à l'Office du travail.

On en avait compté 29 en septembre 1893, 28 en septembre 1894 et 36 en septembre 1895.

Presque toutes n'ont atteint qu'un seul établissement sauf trois : celle des cimentiers du Pas-de-Calais qui en a atteint 2 ; celle des ouvriers tailleurs de Tarbes, 2 établissements ; et celle des maçons de Besançon, 9 établissements.

Le nombre connu des grévistes pour 24 de ces grèves est de 2.515.

On en avait compté 48.365, 1.909 et 3.349 en septembre 1893 (1), 1894 et 1895.

Les industries les plus éprouvées ont été :

Celle des tisseurs, 9 grèves ; le travail des métaux, 6 grèves ; l'industrie des mines, 3 grèves ; les industries du bâtiment, 3 grèves ; une seule grève enfin dans les spécialités suivantes : boutonniers, ouvriers d'une fabrique de ciment, facteurs de pianos et tailleurs d'habits.

6 d'entre elles se sont produites dans le Nord, 5 dans la Seine, 2 dans la Meuse et dans la Loire, 1 seulement dans les autres départements.

Si l'on envisage ces conflits par rapport aux causes qui les ont provoqués, on constate que 7 d'entre eux ont eu pour but d'obtenir une augmentation de salaires et accessoirement dans deux cas le renvoi d'un contremaître et une diminution du temps du travail ;

5 tendaient au renvoi de contremaîtres ou directeurs, et en outre dans deux cas à la réintégration d'un contremaître et à une diminution des amendes ;

4 ont été causés par des réductions de salaires ;

2 par de nouveaux règlements d'atelier ;

2 ont eu pour but d'obtenir la suppression ou la diminution des amendes.

Le motif des 4 dernières grèves a été :

Le renvoi d'un ouvrier dont la réintégration était demandée, le contrôle trop sévère établi sur la production journalière de chaque ouvrier ; la perte de temps produite pour aller chercher chaque jour loin de l'usine des jetons de présence, enfin la demande que les hommes de peine d'un atelier de polisseurs ne remplacent pas les ouvriers.

Des 25 grèves commencées en septembre, 9 n'étaient pas terminées au 1er octobre.

Les 16 autres ont duré :

Une, 9 jours ; une, 7 jours ; trois, 4 jours ; deux, 3 jours ; six, 2 jours, et trois, 1 jour.

Si l'on tient compte en outre de trois grèves précédentes qui se sont terminées en septembre après avoir duré 32, 28 et 23 jours, on constate que les résultats obtenus pendant ce mois se répartissent en 4 réussites, 6 transactions et 9 échecs.

La comparaison du nombre des grèves pendant les trois premiers trimestres de 1896 avec la période correspondante des années 1893, 1894 et 1895, indique toujours, au moins par rapport à ces dernières années, une légère recrudescence, ainsi qu'on peut en juger par les chiffres ci-dessous :

1893....	558	grèves et	157.973 grévistes.
1894....	318	—	39.498 —
1895....	330	—	39.381 —
1896....	400	—	44.000 grévistes environ.

(1) La grève des mineurs du Pas-de-Calais englobait seule 43,000 grévistes.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
GRÈVES NON TERMINÉES							
29 janv. 96	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	1
4 mai....	.....	Paris.....	Seine.	Tôliers.....	1	120	2
30 mai...	.....	Gleizé.....	Rhône.....	Fondeurs en cuivre.....	1	48	3
1er juillet.	.....	Chambon	Creuse.....	Ouvriers chapeliers.....	1	46	4
6 juillet.	.....	Trept.....	Isère.....	Tailleurs de pierre et carriers.	.....	100	5
8 juillet.	.....	Roubaix.....	Nord.....	Mouleurs fondeurs.....	18	310	6
7 août...	10 oct....	Vienne.....	Isère.....	Tisseurs	1	19	7
12 août...	14 sept...	Durfort.....	Tarn.....	Chaudronniers (martineurs).	6	14	8
17 août...	30 sept...	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers.....	1	150	9
31 août...	28 sept...	Troyes.....	Aube.....	Bonnetiers (rectilignes)....	1	4	10
GRÈVES COMMENCÉES							
1er sept...	3 sept...	Roubaix.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	240	1
2 sept...	4 sept...	Roubaix	Nord.....	Teinturiers apprêteurs.....	1	250	2
2 sept...	4 sept...	Roubaix.....	Nord.....	Teinturiers plieurs.....	1	16	3
3 sept...	5 sept...	Bar-le-Duc	Meuse.....	Tisseurs.....	1	21	4
4 sept...	8 sept...	Saint-Ouen.....	Seine.....	Facteurs de pianos.....	1	35	5
7 sept...	10 sept...	Nesle et Neufchât.	Pas-de-Calais.....	Cimentiers.....	2	196	6
7 sept. .	.....	Paris.....	Seine.....	Fondeurs mouleurs.....	1	14	7
8 sept...	10 sept...	Saint-Quentin....	Aisne.....	Tullistes.....	1	14	8
8 sept...	.....	Paris.....	Seine.....	Fabrique de jumelles.....	1	20	9
10 sept...	.....	Tarbes.....	Hautes-Pyrénées..	Ouvriers tailleurs.....	2	.....	10
10 sept...	11 sept...	Givonne, ...	Ardennes.....	Fondeurs mouleurs.....	1	9	11
11 sept...	15 sept...	Saint-Étienne....	Loire.....	Mécaniciens (ajusteurs).....	1	40	12
12 sept...	21 sept...	Besançon.....	Doubs.....	Maçons.....	9	116	13
15 sept...	18 sept...	Fourmies	Nord.....	Tisseurs.....	1	135	14
15 sept...	22 sept...	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs	1	33	15
15 sept...	.....	Paris.....	Seine.....	Polisseurs sur métaux.....	1	13	16
17 sept...	17 sept...	Nogent-le-Rotrou..	Eure-et-Loir.....	Boutonniers.....	1	8	17
18 sept...	19 sept...	Villerupt.....	Meurthe-et Moselle	Mineurs.....	1	200	18
19 sept...	21 sept...	Ligny.....	Meuse...	Compassiers et ébénistes (9).	1	160	19
21 sept ..	25 sept...	Saint-Étienne....	Loire.....	Mineurs.....	1	215	20
21 sept...	3 octobre.	Sainte-Florine ...	Haute-Loire.... .	Mineurs, ...	1	500	21
21 sept...	.....	Lyon	Rhône.....	Ouvriers cimentiers.....	1	5	22
24 sept...	3 octobre .	Halluin.....	Nord.....	Epeuleuses	1	15	23
27 sept...	.....	Paris.....	Seine.....	Replanisseurs de parquets...	1	100	24
28 sept...	.....	St-Jean-en-Royans	Drôme.....	Tisseuses en soie.....	1	150	25

(a) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er SEPTEMBRE 1896 (A).			
1	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail..	.....	
2	Diminution du *tarif* de main-d'œuvre par suite de l'emploi de nouvelles machines-outils.	.....	
3	Demande de suppression du travail aux pièces.....	(1)	(1) *Lock-out.* — Le patron a fermé son usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu transmis leur demande.
4	Demande de réintégration d'un ouvrier et refus d'être responsables des machines.	.....	
5	Demande d'augmentation de salaires.....	(2)	(2) A la fin de juillet les grévistes avaient retrouvé du travail chez ceux des patrons qui avaient adhéré à leurs conditions.
6	Demande de suppression du travail aux pièces, de suppression de la retenue d'assurances et d'augmentation de salaires pour les heures supplémentairss.	.....	
7	Demande d'augmentation de salaires.....	(3)	(3) Le patron a demandé et obtenu la nomination d'un liquidateur judiciaire. — L'usine est fermée.
8	Demande d'augmentation de salaires.....	Réussite.	
9	Réduction de salaires.....	Échec.	(4) Les grévistes ont trouvé du travail dans d'autres établissements.
10	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec (4).	
EN SEPTEMBRE 1896.			
1	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail..	Échec.	
2	Dem. de renvoi d'un contremaître nouvellement embauché	Échec (5).	(5) 25 grévistes ont demandé leurs livrets.
3	Demande qu'il ne soit plus exercé de pointage sur le nombre de pièces pliées.	Échec.	
4	Demande de renvoi du directeur et de diminution des amendes.	Transaction.	
5	Demande d'augmentation de salaires.....	Transaction.	
6	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec.	
7	Demande de modification à un nouveau règlement d'atelier.	.....	
8	Réduction de salaires.....	Réusaite.	
9	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'un contremaître.	.....	
10	Réduction de salaires	.....	
11	Demande de renvoi du directeur.....	Échec.	
12	Demande de renvoi d'un contremaître nouvel embauché..	Échec (6).	(6) 16 grévistes ont été congédiés.
13	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction (7).	(7) Conciliation devant le juge de paix.
14	Réduction de salaires.....	Transaction.	
15	Refus d'accepter un nouveau règlement établissant des amendes.	Transaction.	
16	Demande que les hommes de peine ne soient pas employés au polissage.	.....	
17	Refus de consentir à une modification du travail et demande de réintégration d'un ouvrier congédié.	Transaction.	
18	Demande que les jetons de présence soient distribués à l'entrée de la mine.	Réussite (8).	(8) Les ouvriers étaient obligés de faire un détour d'environ un kilomètre pour aller chercher leurs jetons de présence.
19	Refus d'accepter un nouveau règlement élevant le tarif des amendes.	Réussite (10).	(9) Succursale de la société des lunetiers de Paris.
20	Demande de maintien d'un gouverneur et de renvoi de son successeur.	Échec.	
21	Demande d'augmentation de salaires.....	Échec.	
22	Règlement d'atelier	.....	
23	Réduction de salaires.....	Échec (10).	(10) Grévistes remplacés.
24	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
25	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

L'Office du travail a relevé en septembre 1896 cinq tentatives d'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage :

1° **Grève d'ouvriers bonnetiers à Troyes.** — Le 31 août, 4 ouvriers bonnetiers de la maison Boizard se sont mis en grève réclamant une augmentation de salaires.

Le lendemain ils se sont rendus auprès du juge de paix pour le prier d'intervenir pour former un comité de *conciliation*.

Le patron immédiatement informé a refusé par lettre tout *arbitrage*.

Les grévistes ont trouvé du travail dans d'autres établissements.

2° **Grève de bonnetiers à Troyes.** — M. Rabanis, fabricant de bonneterie, ayant diminué le tarif des bobineuses, tous les ouvriers de la fabrique prirent fait et cause pour les 24 femmes atteintes par la réduction de salaire et quittèrent le travail le 17 août, au nombre de 160.

Le 11 septembre, le patron refusa de se prêter à une tentative de conciliation provoquée par le juge de paix du 3e canton de Troyes, et la grève, s'étant prolongée jusqu'au 30 septembre, se termina par un échec et le renvoi de 80 grévistes.

Le salaire moyen des bobineuses est descendu à 3 francs par jour au lieu de 3 fr. 50.

3° **Grève des ouvriers maçons de Besançon.** — La grève a commencé le 12 septembre. Elle avait pour but d'obtenir une augmentation de salaires et une diminution des heures de travail.

Le 19 septembre, un accord put intervenir entre les délégués patrons et ouvriers réunis en comité de conciliation sur l'invitation du juge de paix.

Le travail a été repris aux conditions suivantes qui sont entrées en vigueur le 1er octobre :

1° Journée de travail de 10 heures ;

2° Prix moyen de l'heure 0 fr. 52 ;

3° 0 fr. 12 par heure comme indemnité en cas de déplacement au delà de 3 kilomètres et demi ;

4° Les heures supplémentaires payées moitié en plus que celles de jour ;

5° La paye le second dimanche de chaque mois avec des acomptes chaque samedi.

4° **Grève de tisseurs à Tourcoing** (Nord). — Les 33 tisseurs de l'établissement Pollet et Fauchille se sont mis en grève le 15 septembre sur le refus des patrons de retirer un nouveau règlement fixant les retenues à subir par les ouvriers suivant le nombre de défauts constatés dans le tissu.

Un comité de conciliation, réuni le samedi 19 sur l'initiative du juge de paix, a mis fin à la grève, les patrons ayant promis de n'appliquer le règlement qu'avec modération et en tenant compte de la qualité des matières à tisser.

La reprise du travail a eu lieu le 22 septembre.

5° **Grève de mineurs à Sainte-Florine** (Haute-Loire). — Le 7 septembre, les ouvriers mineurs de la Compagnie des mines de la Haute-Loire à Sainte-Florine

réclamèrent par lettre au président du conseil d'administration une augmentation et un minimum de salaires.

La réponse qui leur fut faite le 19 ne leur donnant pas satisfaction, ils ont décidé le 20 de se mettre en grève.

Dès le lendemain, 500 mineurs des puits du Grosmesnil et de la Taupe n'ont pas repris le travail, entraînant ainsi pendant toute la durée de la grève le chômage d'environ 200 ouvriers de l'extérieur.

Le 23 septembre, des délégués des ouvriers se rendirent chez le juge de paix pour lui demander de faire une tentative de conciliation. Celle-ci eut lieu le 25.

Le directeur donna lecture d'une lettre du conseil d'administration rappelant la réponse faite le 19 aux ouvriers, dans laquelle il était dit que :

« Le conseil a toujours examiné avec le plus grand soin et dans un esprit de bienveillance les demandes dont il a été saisi à diverses reprises.

Qu'il a donné satisfaction dans la mesure du possible aux réclamations qui pouvaient être accueillies, qu'il a toujours repoussé catégoriquement et chaque fois qu'elles lui ont été présentées celles qu'il considère comme impossibles à accepter.

La demande d'un minimum assuré de salaire journalier, quel que soit ce minimum, est au nombre de ces dernières, parce que la garantie d'un salaire minimum donnerait à l'ouvrier droit à ce salaire minimum même pour un travail nul. Quant aux réclamations ayant pour objet une augmentation de salaire, le conseil rappelle les sacrifices considérables qu'il a faits pendant ces dernières années pour améliorer la situation de son personnel :

En mai 1890, tous les salaires augmentés de 5 p. 0/0;

En décembre 1891, la retenue pour l'huile d'éclairage a été supprimée;

« En avril 1894, le chauffage a été accordé gratuitement.

« Depuis ces augmentations, la situation générale de l'industrie houillère dans le « bassin est loin d'avoir prospéré et, en ce qui concerne particulièrement la Société « de la Haute-Loire, le grave éboulement survenu il y a trois mois au puits de Consey « constitue pour elle une lourde charge.

« Pour les motifs ci-dessus, le conseil d'administration estime être arrivé à la « limite de sacrifices possibles et se refuse absolument à accepter aucune charge « nouvelle ; il espère que ses ouvriers comprendront cet exposé loyal de ce qu'il a « déjà fait pour améliorer leur sort et des raisons qui l'empêchent de faire davantage. « Il compte fermement sur leur bon sens pour renoncer d'eux-mêmes à des réclama- « tions qui ne sauraient aboutir.

« Le conseil, ne pouvant que s'en tenir à cette réponse, estime qu'il n'y a pas « lieu à conciliation et refuse l'arbitrage.

« Il va même se trouver dans la regrettable obligation de renvoyer leur livret à « tous les anciens ouvriers qui n'auront pas repris leur travail lundi matin 28 cou- « rant, considérant que par le seul fait de la continuation de la grève, passé ce « délai, ces ouvriers auront alors rompu volontairement leur contrat avec la Com- « pagnie. »

Après la lecture de cette lettre, le juge de paix a néanmoins proposé aux parties de recourir à l'arbitrage. Les ouvriers ont accepté, mais le directeur a refusé cette proposition.

Des démarches faites directement auprès du président du Conseil d'administration n'ayant pas non plus abouti, la grève a continué jusqu'au 3 octobre.

30 ouvriers ont été définitivement congédiés et le travail a été repris aux anciennes conditions.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Août 1896.

Nombre des *versements*	224.245	
Représentant une somme de		27.135.392f
Nombre des *remboursements*	113.265	
Représentant une somme de		25.719.666
Rentes achetées à 364 déposants, pour un capital de		413.899
EXCÉDENT des versements sur les remboursements et achats de rente		1.001.827
Nombre de *comptes* existant au 31 août 1896		2.632.690
Nombre de *comptes* existant au 31 août 1895		2.433.160
AUGMENTATION		199.530

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de Septembre 1896.

Dépôts de fonds	8.747.972f
Retraits de fonds	16.547.670
EXCÉDENT des retraits	7.799.698
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	714.320f

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Août 1896.

Nombre des *versements*	39.867	
représentant une somme de		3.129.637f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		832,174
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		769.982
Nouvelles rentes inscrites		341.139
au nom de	3.450 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.161.391
réparties entre	203.275 titres.	

RAPPORT

Au nom de la Commission nommée par le Conseil de surveillance du Mont-de-piété pour l'examen des comptes budgétaires de cet établissement (1).

L'exercice 1895 a été signalé, comme l'exercice précédent, par la baisse continue du solde en magasin des gages corporels. Ce solde s'élevait en fin d'exercice :

En 1893, à 1.815.000 articles pour un prêt de.....	49.515.000f 00
En 1894, à 1.735.000 ——————————.....	46.560.000 00
En 1895, à 1.637.815 ——————————.....	45.810.000 00

attestant une diminution de près de 180.000 articles, représentant une somme de 3.700.000 francs, dans l'espace de deux années.

Nous pensons que cet état de choses ne peut être attribué que pour une part au développement du prêt sur valeurs mobilières, et qu'il paraîtrait raisonnable d'en faire remonter la cause principale au ralentissement des affaires et à la concurrence des maisons de prêt clandestines.

Cette concurrence devient de jour en jour plus active; le nombre des maisons de prêt sur reconnaissances du Mont-de-piété s'élève au chiffre considérable de 700; plusieurs ne se contentent pas d'opérer sur les reconnaissances et prêtent d'une façon déguisée sur le gage lui-même. Elles imposent à l'emprunteur des conditions ruineuses, puisqu'il en arrive à payer 10 p. 0/0 par mois, mais elles ont pour lui cet attrait irrésistible qu'elles prêtent 20 p. 0/0 en sus de l'estimation du Mont-de-piété.

Le prêt sur valeurs mobilières poursuit sa marche ascensionnelle. Le solde en magasin s'élevait en fin d'exercice :

En 1892, à 11.386 articles pour un prêt de.....	3.213.222f 00
En 1893, à 15.657 ——————————.....	4.422.906 00
En 1894, à 18.692 ——————————.....	5.224.156 00
En 1895, à 21.475 ——————————.....	5.843.665 00

Les prêts sont faits dans des conditions de sécurité parfaite. La valeur, au cours de la Bourse du 31 décembre 1895, des titres engagés était de 8.794.320 francs sur lesquels il avait été fait un prêt de 5.843.665 francs. Parmi les titres engagés, les obligations de la Ville et du Crédit foncier figurent pour 86,12 p. 0/0. La proportion était de 83,09 p. 0/0 en 1894.

Les ventes de valeurs mobilières ont produit en 1895 un boni de 801.533 fr. 95.

Il y a eu 28.343 emprunteurs appartenant, pour les quatre cinquièmes, aux catégories suivantes : employés, négociants et ouvriers, où ils se répartissent à peu près également. Les XIe, XVIIIe, XVIIe, IVe et IIIe arrondissements sont ceux où le nombre des emprunteurs est le plus considérable.

L'année 1894 n'avait pas été favorable pour les commissaires-priseurs. Leurs pertes qui avaient été, en 1893, de 69.670 fr. 90 s'étaient élevées au chiffre anormal de 109.804 fr. 20 en 1894. Elles sont revenues, en 1895, au chiffre normal de 38.042 fr. 70, d'où une différence de 71.761 fr. 50.

On constate une légère amélioration dans les appréciations des commissaires-priseurs, mais on est obligé de reconnaître, néanmoins, qu'il y a eu des erreurs de prisée dans des proportions bien élevées :

20.307 articles vendus ont été prisés trop bas. Sur ce nombre, on constate qu'à

(1) Cette Commission se compose de MM. Alexis Muzet, Ducuing, Mathé et Louis Lucipia.

la vente, 16.835 articles ont atteint deux fois, 2.529 articles trois fois, 564 articles quatre fois, 214 articles cinq fois le montant du prêt.

Suivant une pratique dont nous déplorons chaque année l'existence, la sévérité des commissaires-priseurs s'est trop exercée sur les objets de première nécessité, tels que les objets de literie. Le boni sur la vente a atteint, encore cette année, 68,20 p. o/o, soit près des 7/10es du montant du prêt. Il s'élève à plus de 100 p. o/o sur 509 articles, soit un cinquième environ des articles engagés.

Les commissaires-priseurs ont touché :

Pour droit de prisée	260.931f 80
Pour droit d'adjudication	112.639 05
SOIT AU TOTAL	373.570 85

Mais il faut déduire de ce chiffre :

Pour pertes subies sur la vente	38.042f 70
Pour frais généraux (estimation)	114.000 00
AU TOTAL	152.042 70

Ils ont donc réalisé un bénéfice net de 221.528 fr. 15, donnant à chacun d'eux 15.823 fr. 43. Ils avaient touché l'année précédente 12.508 fr. 16.

Le montant des ventes s'est élevé, en articles, à 158.392 et, en sommes, à 2.659.788 francs. Le boni réalisé a été de 762.499 fr. 30, sur lesquels les marchands ont touché une somme moindre qu'en 1894, réduisant la proportion des 5/8es à environ la moitié, soit 383.000 contre 379.000 (en chiffres ronds) pour le public. C'est une légère amélioration.

Les recettes opérées par le Mont-de-piété en 1895 s'élèvent à 3.974.421 fr. 85, en diminution de 253.605 fr. 81 sur l'exercice précédent.

Voici l'état comparatif entre les deux exercices :

	1894.	1895.
Intérêts et droits :		
Sur gages corporels	3.749.064f 00	3.466.684f 05
Sur valeurs mobilières	319.178 50	362.624 75
Intérêts du Trésor	111.643 90	97.775 22
Recettes diverses :		
Recouvrements de droits, prime d'assurance, vente de vieux papiers, loyers, etc.	41.545 14	40.726 19
Virements d'écritures	6.596 12	6.611 64
ENSEMBLE	4.228.027 66	3.974.421 85

Le coût moyen de chaque opération a été de 1 fr. 12, en augmentation de 0 fr. 069 sur l'exercice précédent. C'est la conséquence naturelle de la baisse du solde en magasin, les frais généraux demeurant les mêmes.

Tous les prêts inférieurs à 24 francs, soit les 4/5es, sont onéreux, quelle que soit la durée de leur séjour en magasin. Les prêts au-dessus de 98 francs (91 francs en 1894, 88 francs en 1893) sont toujours rémunérateurs.

LES ASSURANCES TEMPORAIRES

CONTRACTÉES A LA CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

En exécution de l'article 7 de la loi du 30 novembre 1894 et du titre IV du décret du 21 septembre 1895 concernant les habitations à bon marché.

La loi du 30 novembre 1894 a voulu faciliter aux ouvriers et employés l'achat ou la construction d'habitations salubres et à bon marché. Dans ce but, elle accorde divers avantages fiscaux aux acquéreurs et constructeurs de ces maisons, et elle les autorise, lorsqu'ils se libèrent du prix de leur habitation par annuités, à contracter une assurance temporaire à la Caisse d'assurance en cas de décès placée sous la garantie de l'État et administrée par la Caisse des dépôts et consignations [L. 7] (1). Au moyen de cette assurance d'un prix peu élevé, l'acquéreur ou le constructeur dont il s'agit aura la certitude que, s'il vient à mourir avant d'avoir pu rembourser entièrement le prix de son habitation, les annuités restant à échoir au moment de son décès seront acquittées par la Caisse d'assurance, alors même que le décès surviendrait le lendemain du jour où l'assurance a été contractée. Sa famille se trouvera donc propriétaire de la maison d'une façon définitive. La Caisse des dépôts et consignations a publié, au sujet de ces assurances, une notice dont on trouvera divers extraits ci-dessous (2).

.....

CHAP. II. — CONDITIONS D'ASSURANCE. — *Conditions à remplir.* — Les conditions à remplir pour contracter une assurance temporaire en cas de décès sont les suivantes :

1° Être âgé de 16 à 60 ans (*Loi du 11 juillet 1868, art. 5*);

2° Avoir acquis, loué avec promesse de vente ou construit une habitation à bon marché dont le prix doit être acquitté au moyen d'annuités.

La valeur locative de la maison, non compris les charges incombant au propriétaire et qui auraient été mises, par le bail, au compte du locataire, ne doit pas être supérieure aux chiffres indiqués ci-après, suivant l'importance de la commune où elle est située, savoir :

Pour les communes de :	
1.000 habitants et au-dessous	132f
1.001 à 5.000 habitants	220
5.001 à 30.000 habitants	250
30.001 à 200.000 habitants et pour celles qui sont situées dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris	323
200.000 habitants et au-dessus	440
A Paris	550

(D. 13, § 1, 3° et 5o et art. 2 de la loi du 31 mars 1896);

3° Ne pas posséder d'autre maison que celle qui fait l'objet de l'assurance (D. 13, § 1, 3°);

4° Se soumettre à l'examen d'un médecin assermenté désigné à cet effet par le préfet du département (L. 7, § 3 et D. 13, § 1, 2° et 15.)

---

(1) Dans ce qui suit, la lettre L désigne la loi du 30 novembre 1894.
La lettre D désigne le décret du 21 septembre 1895.
Exemples :
L. 7, § 4, signifie : Loi du 30 novembre 1894, art. 7, § 4.
D. 11, § 2, signifie : Décret du 21 septembre 1895, art. 11, § 2.

(2) Cf. le rapport fait au Congrès des habitations à bon marché, tenu à Bordeaux en 1895, par M. E. Cheysson sur l'*assurance sur la vie et les habitations à bon marché*. La présente notice est reproduite *in extenso* à la suite de cet intéressant travail.

Maximum du capital assuré. — Le capital à assurer ne doit pas dépasser pour les maisons situées dans une commune de :

1.000 habitants et au-dessus	2.300
1.001 à 5.000 habitants	2.900
5.001 à 30.000 habitants	4.400
30.001 à 200.000 habitants ou dans une des communes situées dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris	5.700
200.001 habitants et au-dessus	7.700
A Paris	9.700

(L. 7, § 2 et D. 11, § 2.)

CHAP. III. CLAUSES DU CONTRAT. — *Engagements de la Caisse d'assurance.* — D'après les clauses du contrat qui sont énoncées dans la police d'assurance, la Caisse d'assurance en cas de décès s'engage, dans le cas où l'assuré viendrait à décéder avant l'échéance de la dernière annuité due par lui pour l'achat ou la construction de sa maison, à se mettre à son lieu et place pour le payement des sommes dont il restera débiteur.....

Engagements de l'assuré. — De son côté, l'assuré s'oblige à verser à la Caisse d'assurance soit une prime unique, soit plusieurs primes annuelles de valeur égale..... soit encore un certain nombre de primes annuelles dites « décroissantes », payables pendant toute la durée de l'assurance.....

CHAP. IV. MARCHE À SUIVRE POUR CONTRACTER UNE ASSURANCE. — *Proposition d'assurance.* — Toute personne qui veut contracter une assurance temporaire en cas de décès doit souscrire une proposition d'assurance conforme au modèle ci-après (voir page 619).....

Les propositions de cette nature peuvent être transmises soit par les comités des habitations à bon marché, soit par les sociétés de construction ou de crédit avec lesquelles le proposant a traité (D. 11, § 3).

Ces propositions sont reçues : à Paris, à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations (3, quai d'Orsay); dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances; en Algérie, chez les trésoriers-payeurs et les payeurs particuliers. Elles sont reçues également chez les percepteurs des contributions directes (D. 12, § 1 et 2).

Pièces à produire à l'appui de la proposition d'assurance. — A l'appui de sa proposition d'assurance, le proposant produit :

1° Un extrait sur papier libre de son acte de naissance;

2° Le contrat d'acquisition, de location avec promesse de vente ou de prêt passé, soit avec une société de construction ou de crédit, soit avec un particulier. Ce contrat doit indiquer le nombre, les dates d'échéance et le montant des annuités d'amortissement dont l'assurance garantira le payement en cas de décès ainsi que le taux de l'intérêt d'après lequel a été fixé le montant des annuités (D. 1, § 1 et 2).

Examen de la proposition d'assurance. — En réponse à sa proposition, l'intéressé recevra de la Caisse des dépôts et consignations un avis qui l'informera du montant de la prime unique ou des primes annuelles qu'il aura à payer et l'autorisera à se présenter chez le médecin qui devra procéder à l'examen médical (D. 14, § 1).

.....

Admission ou refus de l'assurance. — Les résultats de l'examen médical sont envoyés directement et confidentiellement par le médecin au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, qui décide si l'assurance doit être refusée ou acceptée (D. 17 et 18, § 1).

Dans le premier cas, le proposant est informé immédiatement du refus qui n'est jamais motivé (L. 7, § 3 et D. 18, § 2).

Dans le second cas, le proposant est invité à se présenter soit à la Caisse des dépôts et consignations, à Paris, soit chez l'un des comptables autorisés à recevoir les propositions d'assurance, pour signer la police définitive et effectuer le payement de la prime unique ou de la première prime annuelle.

Toutefois, la police ne peut être signée chez un percepteur des contributions directes que sur autorisation spéciale demandée par le proposant au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (D. 12, § 3).

.....

Bénéficiaire de l'assurance. — L'assurance peut, suivant les conditions particulières de la police, profiter soit aux héritiers ou autres ayants droit de l'assuré, soit à une personne ou à *une Société* désignée dans la police et qui devient ainsi bénéficiaire de l'assurance.....

Chap. V. Payement des primes. — *Caisses où les primes peuvent être versées.* — Les primes peuvent être versées soit à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations, à Paris, soit chez l'un des comptables autorisés à recevoir les propositions d'assurance (D. 12, § 1).

Toutefois les intéressés ne peuvent valablement effectuer un versement chez les percepteurs des contributions directes qu'après en avoir demandé l'autorisation soit dans la proposition, soit par lettre au Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (D. 12, § 3).

Par qui peuvent être versées les primes. — Le montant des primes autres que la première peut être acquitté par les sociétés de construction ou de crédit au profit desquelles l'assurance a été contractée ainsi que par toute personne munie de l'extrait de la police dont il est parlé plus haut.

.....

Payement des primes par mandats-poste. — Le montant des primes peut également être adressé par mandat-poste au caissier général de la Caisse des dépôts et consignations qui transmet en échange à la partie versante un récépissé à talon dûment contrôlé (D. 27).

Non-payement des primes à leur échéance. — Toutes les fois qu'une prime annuelle n'est pas payée dans les trente jours qui suivent son échéance, il est dû par l'assuré des intérêts de retard qui sont calculés à raison de 4 p. o/o à partir de ladite échéance (D. 28).

Annulation du contrat par défaut de payement des primes. — Si la prime n'est pas payée dans les trois mois qui suivent son échéance, une lettre recommandée détachée d'un livre à souche et contenant rappel de cette échéance est envoyée à l'assuré par la Caisse des dépôts et consignations et, si cette lettre demeure sans effet, le contrat d'assurance se trouve annulé de plein droit quinze jours après son envoi, sans qu'il soit besoin d'aucune sommation ni autre formalité quelconque (D. 29, § 1er).

Dans ce cas, si les primes versées étaient des primes décroissantes correspondant aux risques de chaque année, l'assurance se trouve annulée purement et simplement.

Si les primes versées étaient des primes constantes, à l'engagement primitif de la Caisse d'assurance est substitué l'obligation pour elle de payer au décès de l'assuré, s'il survient avant la fin de la période pour laquelle avait été contractée l'assurance, une somme calculée d'après les bases du tarif en vigueur lors de la signature de la police et en tenant compte des versements effectués, déduction faite de la portion de ces versements qui était afférente aux risques courus par la Caisse d'assurance jusqu'à la date de l'annulation (D. 29, § 2).

Chap. VI. Modification des clauses du contrat. — *Changement de la nature des primes.* — L'assuré a toujours le droit de convertir les primes décroissantes ou les primes constantes qu'il s'est engagé à payer en une unique (D. 22, § 1er). Il peut également convertir les primes décroissantes en primes constantes dont le montant ne devra pas être inférieur à la prime décroissante de l'année à partir de laquelle aura lieu la modification du contrat (D. 22, § 2). Ces changements sont constatés par un acte modificatif de la police d'assurance appelé *avenant* (D. 22, § 3).

Cession ou transport de l'assurance. — L'assuré ou le bénéficiaire de l'assurance, avec le concours de l'assuré, peut céder ou transporter à un tiers la propriété de cette assurance (L. 7, § 4). Toutefois, la cession ou transport ne peut avoir lieu qu'au profit soit de la personne, soit de la société de construction ou de crédit avec qui l'assuré a traité, lorsque cette clause a été insérée dans le contrat de prêt ou d'acquisition, ou dans l'acte de promesse de vente joint à la proposition d'assurance (D. 36).

.....

Chap. VII. Résiliation du contrat d'assurance. — Si l'assuré vient à résilier le contrat d'achat de sa maison, s'il paye par anticipation les sommes qu'il doit encore sur le prix de cette maison, l'assurance devient sans objet et l'assuré peut obtenir la résiliation du contrat d'assurance. La Caisse d'assurance lui restitue alors la valeur de la portion des primes déjà

acquittées qui étaient afférentes aux risques de payement qu'elle aurait courus depuis l'époque où a lieu la résiliation jusqu'à la fin de l'assurance (D. 31, § 1er).

. . . . . .

CHAP. VIII. ANNULATION DE L'ASSURANCE. — . . . . . *Déclarations incomplètes ou inexactes dans la proposition d'assurance.* — . . . . . Dans le cas où l'assuré, soit dans la proposition d'assurance, soit dans les réponses au médecin, ferait des déclarations incomplètes ou inexactes qui pourraient tromper sur son identité ou sur l'importance des risques courus par la Caisse d'assurance, le contrat se trouverait ainsi annulé de plein droit et des poursuites pourraient même être exercées contre l'assuré (D. 30, § 1er).

. . . . . .

Suicide, duel ou condamnation judiciaire. — Si la mort de l'assuré résulte de duel, de suicide ou de condamnation judiciaire, l'assurance demeure sans effet, et les primes versées, augmentées des intérêts simples calculés au taux du tarif, sont remboursées aux héritiers ou ayants droit de l'assuré (D. 33) avec le concours du bénéficiaire de l'assurance, s'il y a lieu.

CHAP. IX. *Remboursement de primes. Pièces à produire pour l'obtenir.* — Les remboursements de primes en cas de résiliation ou d'annulation du contrat d'assurance sont effectués entre les mains de l'assuré ou de ses ayants droit avec le concours, s'il y a lieu, du bénéficiaire de l'assurance ou de ses ayants droit, sur la production également du double de la police, et, en outre, lorsque le remboursement est fait à des ayants droit, d'un certificat de propriété délivré comme ci-dessus (D. 30, § 2, 31; § 2 et 33).

Caisses où sont effectués les payements de sommes assurées et les remboursements de primes. — Le montant de l'assurance et celui des primes remboursées pour les causes précédemment énumérées sont payables, sur l'indication des intéressés, à la caisse d'un des comptables ci-après désignés :

A Paris, aux guichets du caissier général de la Caisse des dépôts et consignations;

Dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances;

En Algérie, chez les trésoriers-payeurs et payeurs particuliers (D. 34, § 1er).

Le payement a lieu sur une autorisation donnée par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations à qui la demande doit être adressée soit directement, soit par l'intermédiaire des préposés désignés ci-dessus ou des percepteurs des contributions directes (D. 34, § 2).

Les autres articles de la notice concernent le payement des sommes assurées, le remboursement des primes en cas de résiliation et des dispositions diverses parmi lesquelles nous citerons les suivantes :

Exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour toutes les pièces à produire. — Les actes de l'état civil, les actes de notoriété et généralement toutes les pièces dont la production est obligatoire pour la constitution du contrat d'assurance, le payement du montant de l'assurance ou le remboursement des primes, sont établis sur papier libre et sont dispensés des droits d'enregistrement. Les actes délivrés par les mairies et les greffes doivent être remis gratuitement (Loi du 11 juillet 1868, art. 19, § 2).

. . . . . .

Renseignements. — Toute personne qui désire des renseignements au sujet des assurances temporaires peut s'adresser soit au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, soit aux préposés chargés de recevoir les propositions d'assurance et de faire signer les polices définitives (voir art. 11).

On trouvera ci-après le modèle de proposition d'assurance prévue à l'article 9. Nous donnons également, à titre d'exemple du calcul des primes, un tableau des primes uniques, constantes ou décroissantes (au choix de l'assuré) à verser pour garantir pendant 20 ans le payement des annuités de remboursement d'un capital de 1.000 francs, calculées au taux d'intérêt de 3 1/2 p. 0/0. Pour une maison de la valeur de 5.000 francs ces chiffres devraient être multipliés par 5.

CAISSE
DES DÉPÔTS
ET
CONSIGNATIONS

DÉPARTEMENT

d .....

ARRONDISSEMENT

d .....

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS SOUS LA GARANTIE DE L'ÉTAT.

(Loi du 11 juillet 1868 et article 59 de la loi du 26 juillet 1893.)

PROPOSITION D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

faite en vertu de l'article 7 de la loi du 30 novembre 1894 et du décret du 21 septembre 1895 relatifs aux habitations à bon marché.

Nom : .....
Prénoms : .....
État civil : ..... Profession : .....
Domicile : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....
Arrondissement d..... Département d .....

Désignation de l'habitation qui fait l'objet de l'assurance.

Commune d ..... (ayant..... habitants.) { rue..... ou au lieudit ..... }
arrondissement d ....., département d .....

Le sus-nommé déclare avoir l'intention de contracter à la Caisse d'assurance en cas de décès une assurance ayant pour objet de garantir, pour le cas où il viendrait à décéder avant le..... le payement au profit de (1) .....

.....

à la date de la première échéance qui suivra le décès, de l'annuité échue à cette date et du capital compris dans les annuités restant à échoir pour le remboursement de l'emprunt qu'il a réalisé aux conditions indiquées dans le contrat ci-joint.

Cette assurance serait contractée moyennant le payement d (2) .....

.....

Le proposant s'engage à répondre aux questions qui lui seront posées par le médecin visiteur, à se soumettre à l'examen de celui-ci, et à acquitter les frais de cet examen. Il déclare, en outre, qu'il n'est possesseur d'aucune autre maison que l'habitation désignée plus haut et que celle-ci rentre dans les limites prévues à l'article 5 de la loi du 30 novembre 1894, c'est-à-dire que sa valeur locative, non compris les charges incombant au propriétaire et mises par le bail au compte du locataire, ne dépasse pas * ..... francs.

Vu : Fait à ....., le .....

Le préposé, L (3) .....

(1) Ses héritiers ou ayants droits.
ou M. (nom et prénoms du bénéficiaire).
ou la Société de construction *ou* de crédit de (désignation de la Société bénéficiaire).

(2) D'une prime unique.
ou de primes annuelles décroissantes.
ou de primes annuelles constantes.

(3) L'assuré.
ou le mandataire spécial de l'assuré,
ou le représentant du Comité des habitations à bon marché,
ou le représentant de la Société de construction ou de crédit.

NOTA. — La proposition d'assurance ne doit être signée par un mandataire spécial que dans le cas où celui-ci est constitué par un acte séparé joint à la proposition.

Pièces produites :
1° Acte de naissance de l'assuré ;
2° Contrat de prêt ou d'acquisition ;
3° .....
.....

* Cette valeur ne doit pas dépasser, dans les communes :

de 1.000 habitants et au-dessous.....	132f	qui sont situées dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris.....	323f
de 1.001 habitants à 5.000.....	220	de 200.001 habitants et au-dessus.....	440
de 5.000 habitants à 30.000.....	250	A Paris.....	550
de 30.001 habitants à 200.000 et dans celles			

ASSURANCE TEMPORAIRE PENDANT 20 ANS.

PRIMES à payer pour garantir le payement des annuités de remboursement d'un capital de 1.000 francs, calculées au taux d'intérêt de 3 1/2 p. 0/0.

(MONTANT DE L'ANNUITÉ : 70 FRANCS.)

PRIME UNIQUE.		PRIMES CONSTANTES.		
ÂGE DE L'ASSURÉ (1).	MONTANT de la prime.	ÂGE DE L'ASSURÉ (1).	MONTANT de la prime (2).	NOMBRE des primes annuelles.
	fr. c.		fr. c.	
25 à 26 ans.....	104 35	25 à 26 ans.....	11 50	11
35 à 36 ans.....	113 70	35 à 36 ans.....	12 55	11
45 à 46 ans.....	171 35	45 à 46 ans.....	16 20	14
55 à 56 ans.....	281 00	55 à 56 ans.....	35 70	10

PRIMES À PAYER PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ASSURANCE.					SOMME ASSURÉE PAYABLE À L'ÉCHÉANCE de la première annuité qui suivrait le décès.	
ANNÉES.	ÂGE DE L'ASSURÉ (1).					
	25 à 26 ans.	35 à 36 ans.	45 à 46 ans.	55 à 56 ans.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.
1re année.....	11 05	12 35	12 90	24 60	1re année.....	1.035
2e —	10 80	11 30	13 45	25 30	2e —	998
3e —	10 50	10 25	13 95	25 95	3e —	961
4e —	10 15	9 25	14 35	25 55	4e —	921
5e —	9 85	9 60	14 70	25 10	5e —	881
6e —	9 45	9 25	15 75	24 60	6e —	839
7e —	9 05	8 85	15 90	24 90	7e —	795
8e —	8 65	8 45	15 30	25 15	8e —	750
9e —	8 20	8 00	15 35	24 35	9e —	704
10e —	7 75	7 55	15 20	(3) 166 45	10e —	656
11e —	7 25	7 55	14 40	"	11e —	606
12e —	6 25	7 45	14 05	"	12e —	554
13e —	5 35	7 25	13 50	"	13e —	501
14e —	4 80	6 95	12 35	"	14e —	445
15e —	4 25	6 50	11 05	"	15e —	388
16e —	3 60	6 15	9 65	"	16e —	329
17e —	3 00	5 35	8 40	"	17e —	267
18e —	2 30	4 15	6 85	"	18e —	204
19e —	1 60	3 00	4 80	"	19e —	138
20e —	0 80	1 65	2 60	"	20e —	70

(1) Pour le calcul des primes, l'âge de l'assuré est déterminé un an avant l'échéance de la première annuité de remboursement. Dans le cas où la police est souscrite moins d'un an avant cette échéance, la première prime est réduite en proportion du risque non couru. — Les âges de 25 ans, 35 ans, etc., sont pris à titre d'exemples. Dans la pratique, les primes seront calculées d'après l'âge de l'assuré.

(2) Il ne doit pas être inférieur au risque de la première année, mais l'assuré peut réduire le nombre des primes en payant une prime plus forte.

(3) Prime à payer pour l'assurance des risques à courir à partir de l'âge de 64 à 65 ans.

RÉPARTITION DU PERSONNEL OUVRIER

DANS LES MANUFACTURES DE L'ÉTAT ET LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

L'Office du travail, sur la demande de la Commission du travail de la Chambre des députés, a procédé à une enquête sur les salaires payés par les manufactures de l'État et les compagnies de chemins de fer à leurs ouvriers et agents, en tenant compte des circonstances générales capables d'influer sur le salaire : sexe, âge, localité, genre de travail. On devait se borner aux chiffres relevés sur une quinzaine ou un mois, mais répartir tout le personnel ouvrier en de nombreuses catégories caractérisées par les taux du salaire, au lieu de se contenter de moyennes générales, même calculées par sexe, âge et autres circonstances.

Sommaire des résultats de l'enquête. — On peut résumer ainsi les résultats généraux de l'enquête :

La répartition, par âge, du personnel soumis à l'enquête est indiquée par le tableau suivant :

	MANUFACTURES DES TABACS.		MANUFACTURES D'ALLUMETTES (1).		COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.	
	Hommes	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
De 12 à 18 ans.....	0,5	0,4	3,5	6,3	1	2
De 19 à 25 ans.....	2	4	16	42	6,4	9,5
De 26 à 45 ans.....	65	67	67	46	71	70,5
De 46 à 60 ans.....	27,5	26	11	5	20,6	17
De plus de 60 ans.....	5	2,6	2,5	0,7	1	1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) A la suite de la reprise des fabriques d'allumettes par l'Administration des manufactures de tabacs, il y eut, pendant les premières années, un ralentissement de travail qui amena le départ d'une partie de l'ancien personnel. Les ouvriers embauchés ensuite l'ont été conformément au règlement des manufactures de l'État, c'est-à-dire qu'aucun ne devait avoir plus de 28 ans pour les femmes ou de 32 ans pour les hommes.

Voici comment se répartit, suivant le taux du salaire, le personnel ouvrier des trois groupes d'administration.

A. — MANUFACTURES DE TABACS.

Dans les 20 manufactures, le personnel soumis à l'enquête se compose de 1.446 hommes et 13.674 femmes faisant 10 heures de travail par jour.

52 p. o/o des hommes gagnent de..... o^f 415 à o^f 550 l'heure.
85 p. o/o — — de..... o 351 à o 650
69 p. o/o des femmes gagnent de..... o 226 à o 415
94 p. o/o — — de..... o 176 à o 550

B. — MANUFACTURES D'ALLUMETTES.

Dans les 7 manufactures, le personnel soumis à l'enquête comprend 676 hommes et 1.444 femmes faisant 10 heures de travail par jour.

62 p. o/o des hommes gagnent de.....	of 351 à of 650 l'heure.
90 p. o/o — — de.....	0 275 à 0 750
61 p. o/o des femmes gagnent de.....	0 226 à 0 415
94 p. o/o — — de.....	0 176 à 0 550

C. — COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Dans les 7 grandes compagnies et dans 4 compagnies secondaires, le personnel soumis à l'enquête comprend 138.587 hommes et 19.037 femmes; la durée de la journée de travail varie suivant les services.

Parmi les hommes payés à l'heure, à la journée ou aux pièces :

55 p. o/o gagnent de.....	of 276 à of 415 l'heure.
85 p. o/o — de.....	0 226 à 0 550

Parmi les hommes payés au mois :

56 p. o/o gagnent de,.....	86 à 135f par mois.
84 p. o/o — de.....	71 à 165

Environ 15 p. o/o des agents de compagnies de chemins de fer compris dans l'enquête sont logés. Le logement paraît valoir, pour chaque agent logé, environ le dixième du traitement.

En dehors des gardes-barrières, les compagnies de chemins de fer n'emploient pas d'ouvrières proprement dites. On ne saurait d'ailleurs assimiler les gardes-barrières, généralement femmes d'employés faisant leur service tout en vaquant aux soins du ménage, aux ouvrières de manufactures; la durée du travail n'a pas pour elles de sens aisément définissable. La majeure partie sont logées et gagnent de 16 à 40 francs par mois.

Voici maintenant un tableau d'ensemble des salaires moyens rapportés à l'heure de présence exigée. Les moyennes ont été calculées en attribuant aux personnes de chaque catégorie de salaires le salaire le plus habituel compris entre les limites qui caractérisent la catégorie considérée.

On a tenu compte des subventions en nature, mais non des avantages pouvant résulter des frais de déplacement et des retraites.

	PROPORTION des FEMMES.	SALAIRES MOYENS des HOMMES.	SALAIRES MOYENS des FEMMES.
	p. o/o.	fr. c.	fr. c.
Manufactures de tabacs.....	90	0 53	0 32
Manufactures d'allumettes.....	68	0 50	0 35
Compagnies de chemins de fer.....	12	0 45	—

La répartition des salaires recherchée pour les personnes de 25 à 60 ans est à peu près la même que celle indiquée ci-dessus pour l'ensemble du personnel.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en septembre. — Le *Reichsanzeiger* signale dans le courant du mois de septembre 32 déclarations de grèves.

Les industries les plus éprouvées ont été : les industries textiles (7 grèves), celles du papier et du livre (6 grèves), celles des mines et carrières (4 grèves), celles du bois (4 grèves). Les industries les moins éprouvées ont été : celles du bâtiment (2 grèves), les industries chimiques (2 grèves), celles des terres et pierres (2 grèves), celles des cuirs et peaux (2 grèves), celles du commerce et du transport (2 grèves) et celles des métaux (1 grève). Les grèves les plus importantes ont été celles des ouvriers des différentes industries de Berlin (250 grévistes) qui a commencé le 2 septembre et s'est terminée le 24 septembre, celle des filatures et tissages de coton de Cologne (1.200 grévistes) qui a commencé le 2 septembre et n'est pas encore terminée, celle des ouvriers des fabriques mécaniques de chaussures de Berlin (600 grévistes) qui a commencé le 9 septembre et n'est pas encore terminée, et celle des tailleurs de pierre de Hambourg (500 grévistes) qui a éclaté le 21 septembre et n'est pas encore terminée. 16 grèves ont eu pour cause des questions de salaires. Sur 14 grèves dont on signale la fin en septembre, 12 se sont terminées avec un succès complet ou partiel pour les grévistes et 2 par un échec. Dans un cas, on signale le recours des patrons à l'arbitrage du conseil des prud'hommes. Dans un cas, les patrons ont accepté, avant la grève, les demandes des ouvriers.

Résultats généraux du recensement professionnel du 14 juin 1895 (1). — L'Office impérial de statistique de l'Empire allemand a publié les résultats généraux (chiffres provisoires) du recensement du 14 juin 1895. Voici la répartition générale de la population comparée à ce qu'elle était en 1882 (recensement du 5 juin 1882).

	NOMBRES ABSOLUS.		PROPORTION P. 0/0.	
	1895.	1882.	1895.	1882.
Personnes exerçant une profession, population active....	20.771.090	17.632.008	40,12	38,99
Personnes sans profession, vivant de leurs revenus.....	2.142.601	1.354.486	4,14	3,00
Membres de la famille des catégories précédentes.....	27.517.275	24.910.695	53.15	55,08
Domestiques.....	1.339.318	1.324.695	2,59	2,93
ENSEMBLE.....	51.770.284	45 221.884	100,00	100,00

D'après l'Office de statistique, l'accroissement relatif de la population active et la

(1) Reichsanzeiger des 22 et 23 septembre (Compte rendu du volume annexé au tome III de la publication trimestrielle de l'Office de statistique).

diminution relative des membres de la famille sont dus à ce que les enfants ont, plus fréquemment qu'autrefois, un métier particulier. Le travail salarié est aussi plus fréquemment préféré au travail domestique. Enfin, le grand accroissement de la proportion des personnes sans profession, mais vivant de leurs revenus, tient à la précision plus grande du compte des enfants, à l'incorporation dans cette catégorie des parents demeurant avec leurs enfants, tandis qu'en 1882 ils étaient comptés avec la famille, et enfin à l'augmentation du nombre des pensionnés par suite de l'application des lois d'assurance (1).

Voici maintenant quelle est la répartition proportionnelle de la population entre les grands groupes professionnels :

	PERSONNES exerçant une profession.		FAMILLE.		DOMESTIQUES.		ENSEMBLE de la population professionnelle.	
	1895.	1882.	1895.	1882.	1895.	1882.	1895.	1882.
	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
A. Pêche, forêts, agriculture	36,19	43,38	27,98	32,07	35,74	42,41	35,74	42,51
B. Industrie	36,14	33,69	23,90	22,84	42,34	37,57	39,12	35,51
C. Commerce et transports	10,21	8,27	21,20	22,30	12,15	10,70	11,52	10,02
D. Armée, administrations publiques	1,89	2,10	0,10	0,16	1,65	2,16	1,71	2.07
E. Domestiques	6,22	5,43	14,27	12,42	4,43	4,12	5,48	4,92
F. Sans profession, vivant de leurs revenus	9,35	7,13	12,55	10,21	3,69	3,04	6,43	4,97

La diminution de la population active dans le groupe A devient insensible si l'on laisse de côté la pêche, le travail forestier, le jardinage, pour n'envisager que l'agriculture proprement dite. Voici les chiffres absolus par sexe :

	1895.	1882.
Hommes	5.315.225	5.537.333
Femmes	2.730.216	2.526,633
ENSEMBLE	8.045.441	8.063.996

L'augmentation du nombre des femmes est attribuée au changement de déclaration des femmes occupées à leur ménage, et la population a assurément diminué dans l'agriculture, quoique moins fortement que dans l'ensemble du groupe A.

Dans l'industrie en général, il y a diminution relative en ce qui concerne les industries textiles et celles de l'habillement, tandis qu'il y a augmentation relative dans les autres groupes industriels, notamment dans le bâtiment, le travail des métaux. Il y a aussi augmentation relative dans le commerce et les industries de

(1) On a constaté que l'application des lois d'assurance avait amené en revanche la diminution du nombre des assistés.

transport. D'une manière générale, la population a augmenté proportionnellement dans l'ensemble de l'industrie et du commerce.

Le recensement allemand permet une étude assez détaillée des personnes ayant plusieurs métiers; leur nombre a augmenté en valeur absolue de 1 p. 0/0 environ depuis 1882, mais il a diminué relativement à l'importance de la population active. En 1895, sur 100 individus de la population active (classés dans leur profession principale), on en compte 14,82 (17,82 pour le sexe masculin et 5,12 pour le sexe féminin) ayant une profession accessoire, tandis qu'en 1882, on en comptait 16,54 (20,24 sexe masculin, 5,84 sexe féminin).

Au point de vue de la répartition par condition, le tableau ci-dessous fournit les proportions pour 100 individus de la population active dans les trois groupes professionnels A, B, C :

	PATRONS, TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS.		EMPLOYÉS.		OUVRIERS.	
GROUPES.	1895.	1882.	1895.	1882.	1895.	1882.
A.	31,07	27,78	1.16	0,81	67,77	71,41
B.	24,90	34,41	3,18	1.55	71,92	64,04
C.	36,07	44,67	11.20	9,02	52,73	46,31
	28,99	32,03	3,29	1,90	67,72	66,07

Le nombre des patrons, remarque l'Office de statistique, s'est ainsi accru, relativement, d'une façon sensible dans l'agriculture, tandis que le personnel ouvrier a diminué; au contraire, dans l'industrie proprement dite et dans le commerce, il y a augmentation de la proportion des employés et ouvriers et diminution de celle des patrons. Cette diminution est surtout sensible en ce qui concerne le sexe féminin.

Les relevés relatifs aux métiers exercés à domicile forment un côté intéressant de l'enquête. En négligeant les quelques personnes occupées à des travaux ressortissant au groupe de l'agriculture, on a compté, en 1895, 733.138 personnes rattachées à un métier exercé à domicile, dont 342.622 travailleurs, 3.226 domestiques des précédents et 387.290 membres de la famille.

Les 342.622 travailleurs se décomposent en 287.389 chefs de métier et 55.233 aides. Or, en 1882, le recensement a fourni un total de 339.644 chefs de métier travaillant à domicile. La diminution est donc de 15,39 p. 0/0, soit 10,51 p. 0/0 pour les hommes et 20,59 pour les femmes.

Il s'agit là des personnes qui exercent leur industrie comme profession *principale*. Si au contraire on fait le compte de celles qui exercent à domicile un métier *accessoire*, on constate qu'il y a eu depuis 1882 accroissement du nombre des chefs de métier. Cet accroissement serait de 45,34 p. 0/0 (17,89 pour les hommes et 71,62 p. 0/0 pour les femmes), soit 46.725 personnes en 1895, mais l'Office de statistique doute que le recensement fournisse réellement, surtout en ce qui concerne les femmes, le nombre total des personnes qui exercent à domicile un métier accessoire.

Voici, à titre de documents complémentaires, deux tableaux analogues à ceux donnés ci-dessus pour tout l'Empire et relatifs à trois des États: la Prusse, la Bavière et le Mecklembourg-Schwerin.

1° Répartition générale de la population :

	PRUSSE.		BAVIÈRE.		MECKLEMBOURG-SCHWERIN.	
	1895.	1882.	1895.	1882.	1895.	1882.
	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
I. Personnes ayant une occupation	38,17	37,09	45,1	46,5	44,19	40,58
II. Personnes sans profession, vivant de leurs revenus.	3,38	2,58	5,5	5,2		
III. Membres de la famille des deux catégories précédentes	55,30	57,08	47	46,5	52,07	55,41
IV. Domestiques	2,65	3,25	2,4	1,8	3,74	4,01
	100,00	100,00	100.00	100,00	100,00	100,00

2° Répartition de la population totale entre les divers groupes professionnels, suivant la profession exercée par le chef de famille.

	PRUSSE.		BAVIÈRE.		MECKLEMBOURG-SCHWERIN.	
	1895.	1882.	1895.	1882.	1895.	1882.
	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
I. Pêche, forêts, agriculture.	36,12	43,63	45,8	50,9	48,74	52,88
II. Industrie	38,73	34,42	31,0	28,3	25,74	23,86
III. Commerce et transports	11,39	9,99	9,8	8,3	9,65	8.31
IV. Armée, administrations publiques	5,31	4,78	13,4	12,5	5,60	5,59
V. Travaux salariés divers	2,09	2,53			2,68	3,62
VI. Personnes sans profession, vivant de leurs revenus.	6,36	4,65			7,59	5,74

Les caisses d'épargne prussiennes pendant l'exercice 1894-1895. — Le nombre des caisses d'épargne postales s'est accru :

	TOTAL des caisses d'épargne.	AUGMENTATION.
1894-1895	3.837	28
1893-1894	3.809	108

En dehors des caisses d'épargne, 2.676 bureaux de vente de bons d'épargne ont été utilisés.

Quant aux livrets de caisse d'épargne, pendant l'exercice 1894-1895, 983.500 ont été demandés contre 955.931, l'année précédente. 722.295 ont éte retirés contre 675.492 l'année précédente.

Le total des livrets s'est élevé à 6.527.337 contre 6.255.507 l'année précédente; c'est une augmentation de 271.830 livrets. Malgré l'absence de renseignements sur une caisse particulière, on peut établir que 29,16 p. o/o des livrets étaient de moins de 60 marcs; 16,04 p. o/o de 60 à 150 marcs; 14,12 p. o/o de 150 à 300 marcs; 15,41 p. o/o de 300 à 600 mars; 21,80 p. o/o de 600 à 3.000 marcs; 3,07 p. o/o de 3.000 à 10.000 marcs; 0,39 de plus de 10.000 marcs. Par rapport à l'an dernier, le nombre des livrets de plus de 600 marcs a augmenté de 0,56 p. o/o. Quant à la répartition des livrets dans les classes de la société, 74,74 de l'ensemble appartiennent à la classe des artisans, ouvriers, paysans, domestiques; 3,46 à des personnes morales ou à des institutions de bienfaisance; 21,80 à la classe

aisée ou à la classe moyenne. En Prusse, il y a d'autre part un peu plus d'un livret de caisse d'épargne par 5 habitants, en Saxe par 2 habitants.

Au commencement de l'exercice, le montant des dépôts s'élevait à 3 milliards 751 millions: il était de 4 milliards à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 6,65 p. o/o, plus forte que celle du nombre de livrets.

Il ressort aussi de la statistique que les capitaux des caisses d'épargne sont placés à un taux assez élevé, en moyenne 4,13 p. o/o; le taux varie de 4,70 p. o/o dans la Hesse-Nassau, à 3,70 p. o/o dans le district de Berlin; les intérêts servis par les caisses varient suivant les placements: ils sont en moyenne de 3,33 p. o/o, allant de 3,96 dans la Hesse-Nassau à 3,05 dans la Silésie; à remarquer que le taux de l'intérêt est plus faible, aussi bien pour le placement des capitaux que pour celui des dépôts, dans l'ouest que dans l'est.

Le travail des femmes en Prusse. — La population des ouvrières adultes travaillant en 1895 dans les établissements soumis à la surveillance industrielle se répartit ainsi, d'après un rapport paru au *Reichsanzeiger*.

CATÉGORIES D'INDUSTRIES.	OUVRIÈRES					
	DE 16 À 21 ANS.		AU-DESSUS de 21 ans.		AU TOTAL.	
	1895.	1894.	1895.	1894.	1895.	1894.
Mines, hauts fourneaux, salines	5.720	6.969	8.258	8.189	13.978	14.658
Industrie des pierres et des terres	7.390	7.225	12.166	10.889	19.556	18.114
Travail des métaux	7.898	7.553	7.096	6.820	14.994	14.373
Constructions de machines, appareils, instruments	2.473	2.484	3.919	3.979	6.392	6.463
Industries chimiques	2.359	2.228	3.291	3.237	5.650	5.465
Industries forestières, sous-produits, graisses, huiles, éclairage	1.001	768	1.175	1.007	2.176	1.775
Industrie textile	52.718	50.261	82.535	78.058	135.253	128.319
Papier, cuir	9.551	9.127	11.394	10.884	20.945	20.011
Industrie du bois et sculpture de matériaux analogues	2.220	2.079	3.414	3.411	5.634	5.490
Alimentation	17.526	16.335	28.663	26.357	46.189	42.692
Habillement et blanchissage	13.751	12.488	16.244	16.119	29.995	28.607
Industries polygraphiques	3.760	3.717	3.899	3.647	7.659	7.364
Autres branches d'industrie	973	986	1.468	1.466	2.641	2.452

C'est dans les industries textiles, de l'alimentation, du travail des pierres et des terres, dans l'industrie du vêtement et du blanchissage que l'augmentation de la main-d'œuvre féminine a été la plus forte; elle est supérieure à celle d'une situation normale; dans les fabriques de cigares et dans les tuileries de certains arrondissements, elle a même chassé la main-d'œuvre masculine. D'après le rapporteur, l'augmentation du nombre des femmes employées est due, en partie, à la suppression des heures supplémentaires qui a nécessité une augmentation du personnel ouvrier pour pouvoir effectuer les commandes et, d'autre part, aux facilités que présentent certaines industries d'employer des femmes qui sont, en outre, plus faciles à diriger et plus attentives que les hommes.

L'état du chômage professionnel au 14 juin et au 2 décembre 1895 dans la ville de Hambourg (1). — On a essayé pour la première fois, à l'aide du recensement professionnel du 14 juin 1895, de recueillir quelques données sur l'état du chômage. Dans l'une des colonnes du bulletin remis à chaque ménage,

(1) Statistik des Hamburgischen Staates, Heft xviii Abtheilung vi.

out salarié ou ouvrier à domicile de l'un ou l'autre sexe (sauf ceux qui étaient pour toujours incapables de travail) devait dire s'il avait actuellement du travail, ou un emploi. En cas de chômage, la même personne devait indiquer dans une deuxième colonne depuis combien de jours elle était sans travail (ou sans emploi) et, dans une troisième enfin, si elle en était privée pour cause d'incapacité passagère.

Comme le chômage est généralement loin d'avoir la même intensité en été et en hiver, comme il varie en outre beaucoup d'une industrie à l'autre dans l'une ou l'autre de ces saisons, le conseil fédéral décida que les questions ci-dessus seraient posées encore lors du recensement du 2 décembre 1895.

Après le premier de ces recensements, on s'aperçût que beaucoup de réponses étaient erronées, au moins au point de vue du sens attribué au mot « chômage » dans cette enquête. On décida alors qu'après le récolement des bulletins de ménage, il serait établi, pour chaque individu ayant déclaré être sans travail, un bulletin contenant les 15 questions suivantes : 1° Nom et prénoms; 2° Domicile; 3° Situation dans le ménage; 4° Sexe; 5° État civil; 6° Religion; 7° Date de la naissance; 8° Lieu de naissance; 9° Date de l'entrée dans le domicile actuel; 10° Localité habitée immédiatement avant; 11° Profession, situation dans cette localité; 12° Nombre de jours de chômage; 13° Cause du chômage; 14° Nombre de parents du chômeur pouvant gagner leur vie (femme, enfants de moins de 14 ans, autres parents); 15° Le chômeur touche-t-il un secours de chômage, de maladie, d'accident, une pension d'incapacité ou de vieillesse? Les réponses aux questions 2 à 8, 13, 15 ne figurant pas sur le bulletin de ménage devaient être fournies par une enquête complémentaire.

A l'aide de ce supplément d'enquête, on pût exclure de la statistique du chômage des petits patrons, des enfants de moins de 14 ans, des chômeurs volontaires ou pour cause de mariage prochain, des individus dont l'emploi est essentiellement irrégulier, d'autres se préparant à l'exercice d'un métier, et enfin ceux en chômage depuis plus d'un an, ceux incapables de travail ou s'étant déclarés en chômage par erreur.

De cette façon on reconnut, lors du recensement du 2 décembre, que dans le district de Hambourg 14,8 p. o/o de ceux qui s'étaient comptés comme chômeurs devaient être éliminés, et le même déchet fut admis pour le recensement du 14 juin.

On avait d'ailleurs étendu la désignation « ayant du travail ou une place » à toutes les personnes qui sont considérées comme indépendantes, artistes, ingénieurs, professeurs, fonctionnaires, du moment où elles ne sont pas pensionnées. On n'a pas non plus exclu de l'enquête ceux qui, par la nature même de leur profession, sont en chômage partiel permanent, car l'intensité de ce chômage est variable suivant l'époque.

Une difficulté se présentait pour beaucoup de chômeurs, celle de savoir à quelle profession ils devaient être rattachés. Afin de faire concorder la situation professionnelle des chômeurs avec celle des ouvriers en place, on décida de rattacher les chômeurs à la profession qu'ils exerçaient en dernier lieu, puis on résolut, en outre, de rechercher par des questions complémentaires quel métier avait appris lesdits chômeurs : les renseignements recueillis sur ce point furent d'ailleurs très incertains.

Après avoir, grâce à l'enquête supplémentaire, ramené les deux recensements à leurs valeurs les plus probables, on a établi des tableaux qui font connaître le nombre et la condition des chômeurs aux multiples points de vue envisagés dans l'enquête. Sur ces tableaux figurent les nombres rectifiés obtenus à l'aide de chacun des deux recensements; nous en donnons ci-contre le résumé, en ce qui concerne les indications les plus importantes et l'ensemble des professions.

DÉSIGNATION	RECENSEMENT DU 14 JUIN 1895.			RECENSEMENT DU 2 DÉCEMBRE 1895.		
	Hommes.	Femmes.	Ensemble.	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Nombre de chômeurs.						
Nés au lieu de recensement	3.090	1.592	4.682	4.281	1.438	5.719
Nés hors du lieu de recensement	8.544	2.668	11.212	10.504	2.065	12.569
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
Âge des chômeurs.						
De 14 à 20 ans	1.875	1.308	3.183	1.888	930	2.818
De 20 à 30 ans	4.022	1.563	5.585	5.011	1.170	6.181
De 30 à 40 ans	2.555	475	3.030	3.561	495	4.056
De 40 à 50 ans	1.749	432	2.181	2.399	414	2.813
De 50 à 60 ans	948	301	1.249	1.369	305	1.674
De 60 à 70 ans	346	138	484	432	149	581
De plus de 70 ans	80	28	108	69	29	98
Âge inconnu	59	15	74	56	11	67
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
État civil.						
Célibataires	6.779	3.204	9.983	7.426	2.414	9.840
Mariés	4.435	269	4.704	6.775	291	7.066
Veufs ou divorcés	404	780	1.184	529	788	1.317
Inconnu	16	7	23	55	10	65
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
Durée du chômage.						
1 jour	140	38	178	354	97	451
2 à 4 jours	929	281	1.210	1.641	290	1.931
5 à 7 jours	499	164	663	603	106	709
8 à 14 jours	2.860	1.255	4.115	3.369	789	4.158
15 à 28 jours	1.693	663	2.356	2.256	555	2.811
29 à 60 jours	2.143	893	3.046	3.045	735	3.780
61 à 90 jours	825	277	1.102	1.148	276	1.424
91 à 120 jours	434	126	560	579	135	714
121 à 180 jours	748	215	963	656	163	819
181 et plus	784	177	961	745	209	954
Durée inconnue	579	171	750	389	148	537
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
Causes du chômage.						
Maladie	2.070	(1) 977	3.047	2.615	(1) 1.076	3.691
Autres causes	9.564	3.283	12.847	12.170	2.427	14.597
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
Habitation des chômeurs.						
Chefs de famille	4.478	912	5.390	6.871	1.024	7.895
Habitant chez des parents gagnant leur vie	2.810	1.857	4.667	2.940	1.293	4.233
Pensionnaires	4.018	1.436	5.454	4.495	1.074	5.569
A l'auberge, à l'hôpital, sans abri	328	55	383	479	112	591
TOTAUX	11.634	4.260	15.894	14.785	3.503	18.288
Famille des chômeurs.						
Femmes légitimes — travaillant	356	"	356	555	"	555
Femmes légitimes — ne travaillant pas	3.621	"	3.621	5.722	"	5.722
Enfants de moins de 14 ans — travaillant	48	12	60	170	53	223
Enfants de moins de 14 ans — ne travaillant pas	6.291	736	7.027	10.535	823	11.358
Autres membres de la famille — travaillant	873	246	1.119	1.319	280	1.599
Autres membres de la famille — ne travaillant pas	652	144	796	1.453	220	1.673
TOTAUX	11.841	1.138	12.979	19.754	1.376	21.130

(1) Non compris les femmes enceintes ou en couches.

Les questionnaires assez compliqués qui ont permis de remplir les 79 colonnes des tableaux publiés n'ont pas toujours été bien compris, ainsi qu'il a été dit ci-dessus; par exemple, à la question principale : *Êtes-vous sans travail ou sans place?* beaucoup de personnes ont répondu *oui* parce qu'elles avaient une occupation étrangère à leur métier habituel, ou parce que leur gain était inférieur au gain considéré comme normal. En sorte que, même après les rectifications, la parfaite exactitude des chiffres ci-dessus reste douteuse; les tableaux publiés, ainsi que le dit l'auteur du rapport, doivent être considérés comme un *premier essai* de statistique officielle du chômage professionnel.

En dehors des résultats résumés ci-dessus, ces tableaux font connaître, toujours pour chaque industrie et en distinguant les ouvriers des employés, la durée de la résidence dans la commune, le nombre des chômeurs venus des environs ou des régions plus éloignées, la répartition des chômeurs suivant la religion.

Par rapport à la population totale, la proportion des chômeurs était :

	Au 14 juin.	Au 2 décembre.
A Hambourg.....	25,8 p. 1.000 habitants	28,1 p. 1.000 habitants.
Dans la province..	5,2 —	12,3 —
Dans l'ensemble de l'État.....	24,0 —	26,8 —

Il eût été intéressant de calculer aussi ces proportions pour les diverses catégories de population professionnelle.

Le placement syndical à Brême. — *Le rapport annuel de l'inspection des fabriques, à Brême, pour 1895* constate que la situation a continué à s'y améliorer lentement, au point de vue économique, comme d'ailleurs dans le reste de l'Allemagne. Le bureau de placement établi dans la « maison du travail » (*gewerbehaus*) qui, au début, était réservé aux patrons syndiqués, permet maintenant à tout entrepreneur de trouver des ouvriers, lorsque les demandes de travail correspondent aux offres. Mais, tandis que, maintenant comme avant, tout syndiqué reçoit communication des renseignements sans rien payer, les patrons non syndiqués doivent payer à chaque demande 30 pfennigs. Après ce versement et pendant 3 jours, les ouvriers cherchant du travail leur sont envoyés. On est ainsi arrivé à faire des placements, non seulement à Brême, mais aussi en dehors. En 1894 et 1895 ont été placés :

	1894.	1895.
Maçons et charpentiers.	220 sur 1.474 demandes.	466 sur 1.731 demandes.
Menuisiers et ébénistes..	593 — 3.098 —	736 — 3.136 —
Serruriers et forgerons.	182 — 3.985 —	431 — 3.537 —
Peintres et vitriers.....	100 — 812 —	130 — 699 —
Charrons, selliers et tapissiers.....	42 — 922 —	77 — 733 —
Bouchers.....	265 — 959 —	267 — 958 —

Le nombre des demandes d'emploi a diminué dans quelques métiers; mais pour tous les placements ont augmenté, par rapport à l'année précédente. Cela indique un progrès tant à Brême que dans les autres villes; ces bureaux de placement travaillent avantageusement à la diminution du nombre des chômeurs.

Le rapport fait connaître aussi que l'ouvrier consacre des sommes de plus en

plus grandes à sa toilette et à ses plaisirs; le nombre des petits théâtres, des salles de danse, des auberges a augmenté beaucoup dans toutes les parties de la ville; l'ouvrier qui ne reçoit plus son salaire habituel, soit à cause du chômage, soit à cause d'une maladie, se trouve, à la suite de ses dépenses imprévoyantes, obligé de recourir à la charité publique et privée.

Cette année, la situation se trouve meilleure que pendant les années précédentes, les denrées, les loyers étant meilleur marché.

Les affaires des « cuisines populaires » (*volksküchen*) donnent une indication précieuse en cette matière; l'ouvrier préférant prendre ses repas chez lui, bien que le prix de revient en soit plus élevé, lorsque le cours des denrées se maintient à un taux moyen.

Le personnel de l'industrie en Saxe. — *Le rapport de l'inspection du travail en Saxe pour 1895* constate un progrès lent mais certain dans la situation de l'industrie; le nombre des ouvriers et des établissements, relevé au recensement du 1er mai 1895, s'est sensiblement accru; on comptait :

	1895.	1894.
Établissements avec machines à vapeur	6.059	5.971
——— avec d'autres moteurs élémentaires	5.981	5.531
——— sans moteurs	4.116	3.766

Les moteurs à gaz, à pétrole et à benzine sont de plus en plus employés, l'augmentation de ces moteurs est plus grande que celle des moteurs à vapeur.

En ce qui concerne le nombre des ouvriers, on comptait :

	1895.	1894.
Ouvriers au-dessus de 21 ans	420.499	404.010
Ouvrières au-dessus de 21 ans	214.798	204.524
Ouvriers de 16 à 21 ans	47.431	45.047
Ouvrières de 16 à 21 ans	48.900	47.158
Ouvriers de 14 à 16 ans	17.303	17.850
Ouvrières de 14 à 16 ans	11.665	12.278
Enfants au-dessous de 14 ans, garçons	669	686
Enfants au-dessous de 14 ans, filles	261	316

A remarquer l'augmentation, dans les établissements recensés, des ouvrières de 16 à 21 ans et une diminution de celles de 14 à 16 ans; de même une diminution du nombre des jeunes ouvriers.

L'inspecteur de Leipzig fait remarquer que cette diminution provient des suppressions faites par les patrons désireux de se soustraire aux prescriptions des lois sur le travail.

Aussi l'apprentissage dans les fabriques se trouve-il très délaissé. Si les jeunes gens, dès leur sortie de l'école primaire, ne peuvent pas se placer comme apprentis chez des petits patrons travaillant à la main, ils entrent comme ouvriers dans une fabrique à moins que quelques prescriptions n'empêche leur admission. Les conséquences se font sentir plus tard et, suivant le rapporteur, de nombreux accidents arrivés dans l'emploi des machines sont dus à l'insuffisance de l'instruction professionnelle des ouvriers.

BELGIQUE.

Revue du travail en septembre (1). — L'activité continue à être intense dans la *métallurgie*, la grande et la petite *construction mécanique*. Les *charbonnages* ont bénéficié d'une sensible amélioration : on travaille tous les jours partout et même en quelques endroits le dimanche. Les industries du *vêtement* sont également en reprise, par l'approche de l'hiver, mais comptent encore cependant une forte proportion de chômeurs. L'*armurerie* est languissante dans certaines branches, active dans quelques autres. Les industries du *bâtiment* ne souffrent pas trop encore du chômage saisonnier, qui est plutôt en retard. La *filature* est en progrès momentané pour le coton, mais faible pour le lin et le jute. Le *tissage* du coton et de la laine est en bonne activité respectivement à Gand et à Verviers.

Grèves en septembre. — 12 grèves nouvelles ou en cours, dont 10 avec 2.800 grévistes et 89 établissements en chômage : la principale est celle des menuisiers bruxellois qui durait encore le 10 septembre, bien qu'elle fût en décroissance sensible. Sur 6 grèves terminées, 4 succès, une transaction et un échec. 5 grèves dans les houillères, 3 dans l'industrie textile.

Le travail des femmes et des enfants dans les briqueteries (1). — Un arrêté royal du 22 septembre 1896 modifie le régime existant pour le travail des femmes mineures et des enfants dans les briqueteries *à la main*. Comme précédemment, le travail effectif ne peut dépasser douze heures par jour. Mais l'interdiction de séjourner plus de treize heures et demie sur les chantiers est supprimée; par contre l'arrêté exige trois repos au moins, d'une durée minimum de une heure et demie si la durée de travail effectif dépasse huit heures. De plus, quelle que soit la durée du travail, un repos d'un quart d'heure au moins est obligatoire après toute période de travail de quatre heures.

L'inspection du travail en Belgique (2). — 1° TRAVAIL DES FEMMES, DES ADOLESCENTS ET DES ENFANTS (3). — L'inspection du travail est exercée par deux catégories de fonctionnaires :

1° Les membres du corps des mines;

2° Les inspecteurs du travail proprement dits.

Les membres du corps des mines n'ont pas seulement dans leurs attributions les mines, carrières et usines métallurgiques; on a fait application du principe « l'accessoire suit le principal », et un très grand nombre d'ateliers et de fabriques annexés aux grands établissements ci-dessus spécifiés sont aussi visités par eux.

Les renseignements qui suivent sont relatifs exclusivement aux établissements qui ne se trouvent pas dans les attributions du corps des mines.

Ces établissements sont aujourd'hui visités par 17 agents en service provincial, dont 8 inspecteurs et 9 délégués. 3 d'entre les délégués ont été choisis dans la classe ouvrière; 2 délégués et 1 inspecteur sont docteurs en médecine, les autres inspecteurs ou délégués sont ingénieurs.

---

(1) Communication de l'*Office du Travail* (Belge).

(2) D'après les *Rapports annuels de l'Inspection du travail pour 1895*.

(3) Sur la législation qui concerne la protection du travail en Belgique, voir la publication de l'Office du travail : *Hygiène et sécurité des travailleurs* (1895).

Outre ces 17 agents provinciaux, il existe un inspecteur principal et 4 inspecteurs à l'Administration centrale, dont 3 ingénieurs et 1 docteur en médecine. La Belgique a été divisée en 12 districts ou ressorts d'inspection.

Pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1894 et le 31 décembre 1895, les inspecteurs ont effectué 6.900 visites, spécialement en vue de l'exécution de la loi de 1889, et inspecté 5.791 établissements industriels, savoir :

4.990 une fois seulement
600 deux fois.
137 trois fois.
23 quatre fois.
41 plus de quatre fois.

L'action des inspecteurs a porté sur 218.826 ouvriers, dont 45.415, soit le cinquième, étaient des personnes protégées par la loi.

La proportion du nombre de ces derniers par rapport au nombre total des ouvriers est donc exactement de 20,75 p. o/o. Le tableau ci-contre montre comment cette proportion varie avec les différentes industries.

PROPORTION DES PERSONNES PROTÉGÉES PAR GROUPES D'INDUSTRIES.	P. o/o du nombre total des ouvriers.
1. Industrie relative au commerce de la viande et des poissons	00,00
2. Construction mécanique	7,83
3. Industrie alimentaire	9,17
4. Industrie du travail du bois	10,20
5. Industrie du bâtiment (sauf le travail du bois)	12,52
6. Industrie d'art	15,43
7. Industrie chimique	17,04
8. Industrie du papier	18,69
Moyenne	20,75
9. Industrie verrière	21,58
10. Industrie où l'on traite les chiffons et les matières animales	23,08
11. Industrie céramique	23,51
12. Industrie du mobilier	23,59
13. Industries diverses	25,98
14. Industrie textile	27,34
15. Industrie du vêtement (2e catégorie)	27,79
16. Industrie du vêtement (1re catégorie)	53,79

Durée du travail de jour. — 26 procès-verbaux ont été dressés, relevant 144 contraventions aux dispositions qui limitent la durée du travail journalier.

En fait, les infractions à la loi, relevées par les inspecteurs, sont beaucoup plus nombreuses; si, dans un grand nombre de cas, les agents de l'inspection n'ont pas cru devoir sévir, c'est parce que les chefs d'industrie s'engageaient dès le premier avertissement à se conformer aux prescriptions réglementaires.

Il résulte de l'ensemble des constatations que les industries où la durée réglementaire du travail est le moins bien observée sont : l'industrie du bois, l'industrie du mobilier, l'industrie du bâtiment, l'industrie céramique, la construction mécanique et l'industrie du vêtement (2e catégorie). Si l'on excepte ces industries, pour lesquelles d'ailleurs la réduction des heures de travail a été la plus forte, on peut considérer comme très satisfaisant le résultat acquis depuis la mise à exécution des mesures qui limitent la durée du travail.

Conditions des repos. — 19 procès-verbaux concernant 115 personnes protégées ont été dressés pour infractions aux dispositions réglementant les repos. Les rapports des inspecteurs mentionnent seulement 645 personnes protégées ne jouissant pas des repos réglementaires, et, dans la plupart des cas, la contravention était constatée pour une première fois. En somme, les règles relatives au repos sont bien observées.

Travail de nuit. — Le nombre de rapports relatifs au travail de nuit est très restreint. Étant donné le grand nombre d'établissements à visiter pour la première fois et l'enquête dont les inspecteurs ont été chargés cette année concernant le travail du dimanche, le temps leur a évidemment manqué pour porter leurs investigations sur ce point spécial. Un seul cas a été bien étudié, celui de l'industrie verrière. Aussi, sur 374 rapports concernant le travail de nuit, 207 rapports sont relatifs à cette industrie. Il résulte des rapports d'inspecteurs sur les *cristalleries et gobeletteries* qu'à la fin du troisième trimestre 1895, sur 979 personnes travaillant alternativement une semaine le jour, l'autre semaine la nuit, 274 étaient âgées de moins 14 ans, et, par conséquent, travaillaient en contravention.

Les efforts sérieux et réitérés des inspecteurs n'ont pu aboutir à une application plus complète de la loi. Il faut bien reconnaître que l'on se trouve ici devant une cause de force majeure : l'insuffisance, dans les régions où existent ces établissements, du nombre d'enfants âgés de plus de 14 ans qui puissent ou veuillent exercer le métier de porteur à l'arche.

En présence de cette situation, les inspecteurs ont réclamé avec unanimité que l'âge d'admission au travail de nuit dans cette industrie fût abaissé à 13 ans.

Ce régime est d'ailleurs celui qui existe en Allemagne, en France et en Angleterre pour les porteurs d'un certificat d'études primaires.

Ce que nous venons de dire s'applique exactement aux *verreries*. Sur 2.004 personnes protégées occupées à la fin du troisième trimestre de 1895, il y en avait 700 âgées de moins de 14 ans travaillant la nuit, en contravention de la loi.

Dans les *glaceries*, sur 871 personnes protégées travaillant la nuit, on n'a relevé aucune contravention.

Livrets. — Registres d'inscription. — Affichage. — La proportion des établissements visités où les mesures réglementaires relatives aux points ci-dessus n'étaient pas observées a été, pour chacun de ces points, de 30 p. 0/0 environ. Presque toujours les industriels avaient péché par ignorance et se sont hâtés de se mettre en règle.

2° Salubrité des ateliers et protection des ouvriers contre les accidents. — Les visites ayant trait à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers ont été au nombre de 397 pour l'exécution de l'arrêté royal du 21 septembre 1894 et de 140 pour l'exécution d'arrêtés spéciaux, soit en tout 537 visites.

On peut trouver ce chiffre assez faible, mais il importe de considérer que fréquemment, à l'occasion d'une visite concernant l'exécution de la loi de 1889 réglementant le travail des femmes, des adolescents et des enfants, les inspecteurs ont constaté qu'un engrenage n'était pas couvert, qu'une barrière manquait auprès d'un volant, etc.; qu'ils en ont fait la remarque à l'industriel sans pour cela rédiger le rapport spécial assez compliqué réclamé d'eux en suite de leurs visites pour l'hygiène.

L'intérêt hygiénique a donc été souvent sauvegardé sans qu'il en soit resté trace dans les documents administratifs.

Les rapports concernant l'exécution de l'arrêté royal du 21 septembre 1894 rela-

tif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, se classent de la façon suivante par groupes d'industries :

1. Filatures	40
2. Ateliers de tissage	17
3. Autres ateliers de l'industrie textile	28
4. Industrie chimique	32
5. Industrie verrière	11
6. Industrie du papier	7
7. Industrie des chiffons et des matières animales	78
8. Équarrissage et abatage des animaux	//
9. Industrie alimentaire	//
10. Construction mécanique	49
11. Industrie céramique	50
12. Travail mécanique du bois	18
13. Travail du bois à la main	4
14. Industrie du bâtiment (sauf le travail du bois)	1
15. Industrie du vêtement	32
16. Industries d'art	3
17. Industries diverses	27
TOTAUX	397

34 procès-verbaux seulement ont été dressés en vue d'assurer l'exécution des prescriptions relatives à l'hygiène industrielle et à la sécurité des travailleurs. Le nombre de ces procès-verbaux peut paraître faible, mais il convient de considérer que, lors des premières visites, les inspecteurs, constatant l'ignorance des contrevenants en ce qui concernait les devoirs qui leur incombaient en vertu des lois et réglements sur la matière, se sont bornés à des avertissements précurseurs de mesures plus rigoureuses.

Accidents du travail. — Les inspecteurs du travail ont reçu en tout 1.061 déclarations d'accidents. On peut affirmer sans crainte d'erreur que ce chiffre est loin de représenter l'ensemble des accidents dont les travailleurs ont été les victimes et qui rentraient dans l'une des catégories prévues à l'article 22 ; il est même probable que la plupart de ces événements malheureux n'ont fait l'objet d'aucune déclaration, comme on peut le voir en comparant le chiffre indiqué ci-dessus avec les statistiques faites dans les pays où l'obligation de la déclaration existe depuis plus longtemps et est strictement observée.

Conclusions. — Il résulte du rapport général sur l'application de la loi du 13 décembre 1889 concernant le travail des femmes, des adolescents et des enfants qu'un tiers des 5.791 établissements visités à la date du 1er janvier 1896 ne sont pas classés comme dangereux, insalubres ou incommodes.

Parmi les établissements non classés, il y en a beaucoup qui comptent un petit nombre d'ouvriers. Or, il est d'expérience constante que les règlements sont mieux observés dans les grands établissements que dans les petits. Il y a d'ailleurs intérêt à observer les règlements quand on le peut. L'ordre dans le travail et la propreté des locaux augmentent la production, en même temps qu'ils stimulent le goût que prennent les ouvriers à l'accomplissement de leur besogne.

Mais les petits établissements, disposant de peu de capitaux, ne peuvent en général améliorer leurs installations de façon à y rendre le travail suffisamment hygiénique et sans dangers.

De sorte que, dans la situation actuelle :

D'une part, les inspecteurs du travail sont arrêtés, pour l'exercice de la partie plus spécialement protectrice et bienfaisante de leur mission, au seuil des ateliers où il serait cependant d'intérêt social qu'elle pût s'exercer;

D'autre part, les grands industriels sont fondés à se plaindre de la concurrence que peuvent illégitimement leur faire de petits patrons, débarrassés en fait de charges parfois lourdes qui pèsent sur les seuls établissements classés.

C'est ce double inconvénient qui motive le vœu, par lequel se termine le rapport général, qu'une loi soit votée pour prescrire ou pour autoriser le Gouvernement à prescrire des mesures précises d'hygiène industrielle, applicables à toutes les fabriques, grandes ou petites, où la santé et la sécurité des travailleurs peuvent être menacées.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en septembre (1). — 3,6 p. o/o de chômeurs dans 110 trades-unions groupant 433.276 membres, contre 3,4 p. o/o en août 1896 et 4,9 p. o/o en septembre 1895. Les salaires sont en hausse.

En un jour de la deuxième semaine de septembre, l'assistance publique a secouru 318.713 personnes, soit 206 p. 10000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 205 p. 10000 en août 1896 et 211 p. 10000 en septembre 1895.

4,89 journées de travail par semaine, en moyenne, dans des puits de houillères employant 380.663 mineurs, contre 5 journées en août 1896 et 4,8 en septembre 1895.

346 hauts fourneaux en marche à la fin de septembre 1896, avec 22.240 ouvriers, contre 344 en août 1896 et 317 en septembre 1895.

51 nouvelles grèves en septembre avec 9.000 grévistes dont 15 dans la construction mécanique (et des navires), 8 dans les textiles, 5 dans le vêtement. Sur 47 grèves terminées en septembre, 22 succès, 10 échecs, 7 compromis, 8 résultats en non classés.

ITALIE.

Les principales industries (2). — La consommation de la houille et de ses similaires qui était, en 1871, d'un million de tonnes, est quintuplée aujourd'hui.

Les machines à vapeur, fixes ou locomobiles, à l'usage de l'industrie et de l'agriculture ont consommé, en 1893, 1.200.000 tonnes de charbon pour alimenter une force totale de 156.680 chevaux-vapeur. 5.500 autres chevaux environ sont représentés par les machines des fabriques dépendant des ministères de la guerre et de la marine. Les locomotives des chemins de fer réunissent une puissance de 1.064.866 chevaux-vapeur et les machines de la marine marchande forment un

(1) Communication du *Labour Department*.

(2) D'après un rapport du consul de France à Livourne. Renseignements extraits de l'*Annuaire statistique italien* pour 1895. (Rome, 1896, Typogr. naz.).

total de 233.839 chevaux. Si nous ajoutons 250.000 chevaux environ fournis par les moteurs hydrauliques, nous aurons une force totale d'à peu près 1.705.000 chevaux, employée par l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Minoteries. — Les moulins italiens moulent annuellement un total de 60 millions de quintaux de céréales, ils emploient des moteurs de la force de 150.000 chevaux et occupent plus ou moins régulièrement 90.000 bras.

Industries textiles. — *Soie.* — En 1891, l'Italie a produit 37.922.600 kilogrammes de cocons qui ont fourni 3.210.000 kilogrammes de soie grège; en 1892, 34.641.500 kilogrammes de cocons et 2.965,000 de soie grège; en 1893, la production des cocons s'est élevée à 47.624.400 kilogrammes, de sorte qu'on peut évaluer la soie grège à 3.984.000 kilogrammes, chiffre qu'on n'avait plus atteint depuis 1862. Le personnel des fabriques de soie se compose de 172.356 personnes, dont les neuf dixièmes sont des femmes ou des jeunes filles.

L'*industrie du coton* occupe environ 88.000 bras et l'on calcule que les broches sont au nombre de 1.300.000.

Dans l'*industrie lainière* il n'y a guère que 345.000 broches. On compte 9.000 métiers, dont plus de la moitié sont des métiers mécaniques. La production de la laine indigène n'est que de 10.000 tonnes. Les ouvriers atteignent le nombre de 28.000.

Les autres industries textiles (*lin, chanvre, jute*) ont une moindre importance; on note cependant une certaine activité dans la fabrication de la jute, industrie qui est concentrée dans quelques rares mais grandes fabriques.

L'*industrie du papier* emploie 160.000 ouvriers et celle de la tannerie 10.000.

Industries extractives. — L'Italie importe annuellement 3 à 4 millions de tonnes de *charbon de terre*. Elle a quelque peu d'*anthracite* dans la vallée d'Aoste. Le *lignite* est abondant et on en extrait environ 300.000 tonnes par an.

On extrait le *minerai de fer* dans plusieurs provinces; les centres principaux sont la Lombardie et l'île d'Elbe. La production totale a été, en 1891, de 190.000 tonnes.

Les *mines de zinc* se trouvent surtout en Sardaigne, en Lombardie et en Vénétie, et produisent annuellement 130.000 tonnes de minerai. La plus grande partie du *minerai de plomb argentifère* (27.000 tonnes) provient de la Sardaigne. C'est en Toscane, dans la Vénétie et dans la Ligurie qu'on extrait le *minerai de cuivre* (96.000 tonnes). On trouve aussi du *minerai d'argent* en Sardaigne (1.100 tonnes par an), etc.

Le *soufre* est une des principales richesses minières de la péninsule. Il abonde surtout en Sicile; on le trouve aussi dans la Romagne, dans les Marches de la province d'Avellino et la Calabre. En 1893, la production totale a été de 400.000 tonnes, d'une valeur de 30.000.000 de lires.

SUISSE.

Le recensement de l'industrie en 1895(1). — C'est au mois de mai 1882 qu'ont été faits les relevés pour la première statistique suisse des fabriques. Pour le troisième recensement, qui a été effectué le 5 juin 1895, les relevés ont été effec-

(1) Extraits du compte rendu de la *Statistique suisse des fabriques*, établie d'après les relevés faits le 5 juin 1895 par les inspecteurs fédéraux des fabriques, publiée par le Département fédéral de l'industrie (1 vol. in-4° de 197 pages. Berne, 1896, S. Collin, édit.)

tués, comme les autres fois, au moyen de cartes de recensement, adressées par les inspecteurs des fabriques aux chefs d'exploitations. Ces cartes présentaient les questions suivantes :

Canton ..., commune ..., branche d'industrie .... Nombre d'ouvriers le 5 juin 1895 :

Ouvriers de 14 à 18 ans..... ....
— de 18 à 50 ans..... ....
— de plus de 50 ans..... ....
dont suisses ...., français ...., italiens ...., allemands ...., autrichiens ...., anglais ...., — d'autres parts.

Nombre d'heures de travail par semaine .... Force en chevaux nécessaires à l'exploitation .... Force disponible : Eau ..., gaz ..., électricité ..., vapeur ..., pétrole ..., autres ...

Raison sociale : ...

Les chefs de fabrique étaient invités à répondre au questionnaire même en cas d'arrêt momentané de l'exploitation. Dans les cas où plusieurs branches d'industrie, séparées dans les règles, étaient réunies dans le même établissement, par exemple : filature et tissage, scierie et moulin, chacune étant exercée avec une extension telle que chaque branche peut être considérée comme une exploitation à part, ces différentes branches, bien que portées sur la liste des fabriques comme formant ensemble un seul établissement, ont été inscrites chacune à son numéro d'ordre particulier afin d'obtenir des chiffres aussi exacts que possible pour les différentes branches d'industrie.

Les réponses aux questions de la carte de recensement devaient être inscrites le 5 juin 1895 ou au moins contenir des indications se rapportant à ce jour-là. On avait choisi cette date parce que, à cette époque, la plupart des ouvriers des industries qui dépendent de la saison d'été sont occupés. Tel est le cas par exemple pour les tuileries et les briqueteries. Il existe sans doute aussi des industries dans lesquelles le nombre des ouvriers atteint son maximum à d'autres époques, comme par exemple l'industrie de la paille et certaines branches de la fabrication des conserves. Mais, malgré ces défectuosités, cette disposition promettait une image plus fidèle que la méthode adoptée en 1888, d'après laquelle on avait calculé la moyenne du maximum et du minimum des nombres. Au moyen de cette dernière méthode, il était impossible d'obtenir un chiffre indiquant au moins pour un jour de l'année le nombre des ouvriers effectivement occupés dans toutes les fabriques de la Suisse. Un autre motif qui n'a pas été sans influence dans le choix du jour, c'est la circonstance que l'Allemagne a procédé à un recensement analogue à peu près à la même époque et qu'il est certes très désirable de pouvoir comparer d'une manière aussi sûre que possible les conditions de deux états limitrophes. Les questions ont été réduites aux renseignements qui peuvent être fournis sans grande peine par les directions des fabriques et dont l'exactitude peut, en cas de besoin, être *contrôlée par les inspecteurs des fabriques.*

On a dû renoncer, pour les raisons indiquées ci-dessus, à établir plusieurs classes d'âge pour les adultes. On a néanmoins fait un pas de plus que dans les statistiques antérieures en comptant à part les ouvriers âgés de plus de 50 ans.

Un élément tout à fait nouveau a été introduit par l'indication du nombre des étrangers occupés dans les fabriques et de leur *nationalité,* question d'intérêt assez évident vu l'accroissement considérable de l'immigration étrangère.

En vue de la question d'une nouvelle réduction de la journée normale de travail, qui est discutée de plus en plus vivement, il a paru très désirable aussi de faire indiquer le nombre d'*heures de travail* par semaine.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 20 septembre 1896 portant règlement d'administration publique et relatif au contrôle des opérations des caisses d'épargne (1).

(Inséré au *Journal officiel* du 29 sept. 1896.)

A l'exception de la Caisse d'épargne de Paris, qui est placée sous la surveillance directe du Ministre des finances et dont la vérification est assurée par l'inspection générale des finances, les autres caisses sont soumises aux règles suivantes :

Le contrôle des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers s'exerce :

Par la présence de ces fonctionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs aux séances d'opérations des caisses d'épargne toutes les fois qu'ils le jugent nécessaire ;

Par le rapprochement des livrets individuels présentés à la caisse avec la comptabilité et les documents de contrôle ;

Par la vérification sur place, au moins une fois par année, de la caisse et des écritures.

Les receveurs des finances veillent à ce que les encaisses leur soient exactement versées, sous la seule réserve des fonds jugés nécessaires pour assurer le service.

Ils signalent les retards dans la production des documents de comptabilité qui sont prescrits par les règlements et qu'il y aurait lieu de faire dresser d'office, aux frais de la Caisse d'épargne.

Les inspecteurs des finances, les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers doivent, avant toute vérification, en donner avis au président du conseil des directeurs ou administrateurs, ou à celui qui le remplace, afin qu'il puisse y assister, s'il le juge convenable.

Ils communiquent le résultat de leurs constatations au comptable vérifié ou, le cas échéant, à l'agent dont il dépend, afin de le mettre en mesure de présenter ses observations.

Ils font la même communication au président du conseil des directeurs ou des administrateurs. Leurs rapports ou procès-verbaux sont envoyés, avec les observations du comptable et des directeurs ou administrateurs, au Ministre des finances, qui les transmet au Ministre du commerce et se concerte avec lui sur la suite à leur donner.

En cas de déficit constaté, les inspecteurs et les receveurs des finances peuvent prononcer la suspension du caissier.

---

(1) La loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne prescrit qu'il sera prélevé sur les fonds de réserve de ces établissements une somme annuelle de 200.000 francs destinée à organiser le contrôle des opérations des caisses d'épargne par les receveurs particuliers et les trésoriers-payeurs généraux, et par des inspecteurs des finances spécialement désignés pour ces opérations de vérification.

La loi laissait à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les règles applicables au fonctionnement de ce contrôle et de fixer les conditions d'emploi du crédit de 200.000 francs.

Ce règlement, élaboré par le Conseil d'État, est celui dont l'analyse suit.

Ils peuvent, en cas d'autres irrégularités constatées, prendre provisoirement, d'après l'autorisation préalable du Ministre du commerce et du Ministre des finances, toute mesure d'urgence jugée nécessaire et procéder notamment à l'appel total ou partiel des livrets, à charge d'en donner avis au président du conseil des directeurs ou administrateurs.

Les agents des caisses d'épargne sont tenus de prêter leur concours aux vérifications effectuées tant par les inspecteurs des finances que par les trésoriers généraux et les receveurs particuliers. Ils doivent leur présenter leurs fonds et valeurs et leur communiquer tous livres, registres, pièces et documents utiles à la vérification.

Circulaire du Ministre des travaux publics en date du 14 septembre 1896 sur le repos mensuel des chefs de gare, de station et de halte.

(Adressée aux Inspecteurs généraux du contrôle.)

[La sécurité de l'exploitation dépend en première ligne du service des employés dont le surmenage amène fatalement l'insuffisance.

En conséquence, les inspecteurs généraux du contrôle procéderont à une enquête au sujet du repos du dimanche sur leur réseau et indiqueront les mesures à adopter pour assurer aux chefs de gare, de station et de halte au moins un jour de repos *mensuel*.

Ils feront connaître également quel serait approximativement le chiffre de la dépense qui pourrait résulter de l'application de cette mesure.]

JURISPRUDENCE.

Ouvriers en régie employés par l'État. Incompétence des prud'hommes.

Les conseils de prud'hommes ne peuvent connaître que des contestations qui s'élèvent entre les marchands-fabricants et leurs ouvriers et leur juridiction exceptionnelle ne peut s'étendre à des cas autres que ceux qui sont prévus par la loi.

L'État, n'étant pas marchand-fabricant, n'est pas soumis à cette juridiction.

Annulation, sur le pourvoi du préfet de l'Hérault d'un jugement rendu, le 29 août 1895, par le tribunal de commerce de Cette, au profit de deux ouvriers engagés par l'Administration des ponts et chaussées pour exécuter des travaux de dragage faits en régie et qui réclamaient à l'État, représenté par le préfet de l'Hérault, le payement de salaires qu'ils prétendaient leur être dus. (C. cass, ch. civ., 28 avril 1896. — État c. Jeannot et Cabassut.)

Le Rédacteur en chef, Gérant, LECLERC DE PULLIGNY.

3e année. — N° 11. Le N° : 20 centimes. Novembre 1896.

BULLETIN
DE
L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

Le travail est encore très actif dans la plupart des industries textiles (sauf dans la soierie) et dans les industries des métaux. La situation est en progrès dans les mines de houille, dans l'imprimerie, l'industrie des vêtements et celle de la chaussure. Pour les diverses industries du bâtiment (charpente, menuiserie, taille des pierres, maçonnerie, peinture) le ralentissement annuel du travail a été, cette fois, plus accentué en raison des pluies continuelles du mois dernier.

Parmi les 490 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 117.000 adhérents, qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 octobre, la proportion des ouvriers en chômage a été légèrement supérieure à 7 p. o/o. 27 p. o/o des syndicats comprenant 11 p. o/o des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à la même époque, 50 p. o/o des syndicats avec 72 p. o/o des adhérents considèrent qu'il est en même quantité, et 23 p. o/o des syndicats réunissant 17 p. o/o des syndiqués le tiennent pour plus faible.

Par rapport au mois précédent, l'activité du travail dans l'ensemble tend à diminuer par suite du commencement de la mauvaise saison.

Parmi les denrées de première nécessité, les prix du vin, de la viande de porc, ont un peu diminué; ceux des pommes de terre, des œufs, du cidre, ont augmenté.

SITUATION GÉNÉRALE.

Horticulture. — Le mauvais temps et la fin des plantations laissent un grand nombre de jardiniers sans ouvrage.

Forêts. — Chez les bûcherons, le travail reprend à la fin du mois d'octobre; on avait déjà commencé dans certaines localités, notamment dans l'Indre-et-Loire.

Mines, Charbons. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire du Comité des houillères, portent sur plus de 100.000 ouvriers, soit trois quarts du personnel ouvrier des exploitations.

Dans le courant du mois d'octobre, le nombre moyen des jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous.

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS. 1	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction. 2	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE				
		moins de 3 jours. 3	de 3 à 4 jours. 4	de 4 à 5 jours. 5	de 5 à 6 jours. 6	6 jours ou davantage, travail plein. 7
		p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
Nord et Pas-de-Calais....	5,99	"	"	"	"	100
Loire.....	5,99	"	"	"	"	86
Bourgogne et Nivernais et Vosges méridionales...	5,94	"	"	"	14	86
Gard et Hérault.....	5,96	"	"	"	18	82
Tarn et Aveyron.....	5,99	"	"	"	"	100
Centre, Bourbonnais, Creuse et Auvergne..	5,99	"	"	"	"	"
Provence (lignites).....	2,94	"	"	47	53	"
ENSEMBLE pour la France.	5,97	"	"	"	2	98

Pour septembre, le nombre moyen de jours d'extraction par semaine était de 5,83. L'activité en octobre est très voisine du *travail plein*.

CARRIÈRES. — Les commandes sont encore abondantes chez les carriers; mais le commencement de la mauvaise saison amène une réduction de la journée de travail de deux heures en moyenne par jour.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — L'arrivée dans les villes des ouvriers occupés à la campagne ou dans les villes d'eaux rend le placement plus difficile que le mois précédent chez les boulangers qui comptent un cinquième des leurs sans ouvrage et chez les cuisiniers-pâtissiers dont 15 p. o/o sont inocupés; situation estimée généralement équivalente à celle de l'an dernier; chez les boulangers d'Angers, elle est tenue pour meilleure.

INDUSTRIE DU LIVRE. — Reprise annuelle du travail chez les brocheurs et relieurs-papetiers, qui ne signalent pas de chômeurs.

Pour les typographes et les lithographes, la rentrée des classes a amené une légère amélioration par rapport au mois précédent, 8 p. o/o de chômeurs dans l'ensemble, 9 p. o/o pour Paris et 6 p. o/o pour la province. 8 p. o/o des syndicats avec 4 p. o/o des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque, 69 p. o/o des syndicats réunissant 32 p. 00 des adhérents jugent qu'il est en même quantité et 23 p. o/o des syndicats groupant 64 p. o/o des syndiqués le tiennent pour moins actif. Ouvrage plus abondant que l'an dernier à Beauvais, Avignon, Rouen; plus faible à Paris (typographes), Arras, Valenciennes, Nancy, Belfort, Vesoul, Angoulême; pour le reste, pas de changement. La durée du travail est dans la grande majorité de 60 heures par semaine, pour les ouvriers employés à la journée, les ouvriers aux pièces sont généralement moins occupés.

CUIRS ET PEAUX. — Pour la préparation des cuirs et peaux, la situation encore stationnaire dans la plupart des centres industriels tendrait à s'améliorer un peu, notamment dans la mégisserie. La cordonnerie n'a pas encore repris, mais le mauvais temps et les pluies continuelles vont permettre aux marchands de détail d'épuiser leurs stocks. La ganterie de peau qui avait déjà traversé une saison d'été peu

favorable, par suite de la concurrence du gant de fil, voit son exportation se restreindre aux États-Unis. Fabrication également ralentie chez les selliers et les bourreliers par suite du manque des grandes entreprises. La situation est jugée plus mauvaise que l'an dernier à pareille époque chez les ouvriers de la préparation des cuirs et peaux d'Annonay et de Souillac, chez les espadrilleurs-trépointeurs de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), chez les cordonniers de Limoges, de Fougères et de Cholet, chez les gantiers, en général, et chez les selliers-harnacheurs de Lyon. Par rapport au mois précédent, une reprise a eu lieu chez les ouvriers en chaussures de Lyon, de Saint-Laurent-de-Cerdans et de Fougères et chez les gantiers de Niort.

Textiles. — Les filatures et les tissages sont encore bien alimentés de commandes, spécialement dans l'industrie lainière. Une reprise se produit dans l'industrie linière; l'industrie du coton, celle de la soirie et des rubans, gênées par la grande production de l'année précédente, tendent à restreindre leur fabrication; le tissage à la main est le premier atteint. Les teinturiers-apprêteurs se ressentent également de la difficulté des affaires et diminuent la durée du travail. Les tailleurs, couturières et chapeliers sont maintenant en pleine saison de travail. 1 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers des tissages mécaniques, de même chez ceux des tissages à la main; 11 p. 0/0 chez les teinturiers-apprêteurs; 2 p. 0/0 chez les tapissiers; 5 p. 0/0 chez les tailleurs et couturières.

La fabrication présente plus d'activité que l'année dernière dans les filatures et tissages mécaniques à Roubaix, Moussey (Vosges) et Castres; dans les tissages à la main, à Haspres (Nord), Marnand (Rhône) et Mortagne (Vendée); chez les teinturiers-dégraisseurs à Amiens et à Bordeaux; chez les voiliers au Havre; chez les couturières à Carcassonne et chez les tailleurs à Bayonne; chez les chapeliers à Bourges. Elle semble moins occupée dans les tissages mécaniques à Flers (Orne), dans les tissages à la main à Cuinzier (Loire), Cholet, Elbeuf; chez les teinturiers-apprêteurs à Jallieu (Isère) et à Condé-sur-Noireau (Calvados); chez les passementiers à Saint-Didier (Haute-Loire) et à la Fouillouse (Loire); chez les tapissiers à Tarbes; chez les couturières et les plumassières à Paris; chez les tailleurs à Tarbes; chez les chapeliers à Albi et à Chalabre (Aude); pour le reste, pas de changement.

Bois. — Le travail, contrarié par un mauvais temps persistant, est devenu beaucoup plus difficile et plus rare dans certaines industries du bois (charpente, menuiserie de bâtiment, charronnage); il s'est maintenu assez actif dans l'ébénisterie, la tonnellerie, et s'est amélioré dans la tabletterie, la boutonnerie et chez les sabotiers. Les charpentiers estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage; les charrons 10 p. 0/0; les tonneliers 7 p. 0/0; les sabotiers 4 p. 0/0; les menuisiers-ébénistes 2 p. 0/0; pas de chômeurs signalés chez les tabletiers-boutonniers; 2 p. 0/0 chez les brossiers.

La durée du travail a été réduite de plusieurs heures par jour, par suite de la mauvaise saison; les charpentiers font de 42 à 60 heures par semaine, mais le plus souvent 54 heures; de même, chez les menuisiers et les charrons; les tonneliers environ 58 heures; les ébénistes 60 heures.

L'ouvrage s'est maintenu plus abondant que l'an dernier, à pareille époque chez les charpentiers à Pau et à Carcassonne; les menuisiers à Libourne; les tonneliers à Dijon et à Vayres (Gironde); les sabotiers à Bourg; les tabletiers à Méru. Il est estimé, au contraire, plus faible chez les charpentiers à Bordeaux et Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); chez les menuisiers à Sens, Saint-Étienne, Chambéry, Carmaux et Carcassonne; chez les peintres en voitures et les charrons à Paris; chez les carrossiers à Marseille et Tarbes; les tonneliers à Salon (Bouches-du Rhône) et à

Preignac (Gironde); les boutonniers en os à Méru (Oise); les brossiers à Paris et à Sens. Pour le reste, aucune variation notable à signaler.

MÉTAUX. — Travail toujours actif dans la plupart des ateliers travaillant le fer et l'acier. Le chômage a un peu diminué chez les mouleurs et fondeurs; il est de 4 p. 0/0 chez les ouvriers métallurgistes et de 1 p. 0/0 chez les constructeurs mécaniciens et chez les ouvriers sur métaux autres que le fer; peu d'activité daus les ateliers de construction de machines agricoles; le travail a repris chez les bijoutiers en doré et les ouvriers du bronze d'imitation qui entrent en pleine saison de travail; la morte-saison commence pour les ouvriers des fabriques de vélocipèdes, les serruriers et les ouvriers sur bijoux fantaisie de l'article dit « de mode ».

Dans plusieurs ateliers de construction mécanique, dans le Nord notamment, on fait des heures supplémentaires; la journee est augmentée de plusieurs heures chez les ouvriers des usines d'électricité; elle est réduite dans les ateliers de serrurerie du bâtiment et chez les ferblantiers.

Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les métallurgistes et constructeurs-mécaniciens, dans le Nord, les Ardennes; chez les serruriers sur métaux, de Nice et de Bourges. Commandes moins importantes que l'année précédente chez les mouleurs à Romans (Drôme), à Marseille; chez les métallurgistes et constructeurs-mécaniciens à Amiens, Commentry, Fraisans (Jura), Marseille et Toulouse; chez les chaudronniers à Bordeaux et Nantes; chez les estampeurs-poêliers à Paris; les ouvriers en cuivre à Villefranche (Rhône); les ferblantiers à Nantes et à Saint-Guénolé (Finistère); pour le reste, pas de changement.

BÂTIMENT. — Les pluies continuelles, le commencement de la saison d'hiver et la fin des constructions nouvelles ont amené un ralentissement notable dans les travaux du bâtiment, sauf chez les couvreurs-plombiers qui ont été bien occupés. La journée a été à nouveau réduite d'une heure; on fait 54 heures et 60 heures par semaine chez les tailleurs de pierres, les maçons et peintres, le plus souvent 54 heures; 9 p. 0/0 de chômeurs chez les tailleurs de pierres et maçons; 15 p. 0/0 chez les peintres et plâtriers; pas de chômeurs signalés chez les couvreurs-plombiers.

Travail plus actif que l'an dernier chez les tailleurs de pierres et maçons à Roubaix, Vichy, Bourgoing, Grenoble, Carcassonne, Tarbes, Alger; chez les couvreurs-plombiers à Marseille et Orléans; chez les fumistes à Paris. Ouvrage, au contraire, plus faible que l'an dernier chez les tailleurs de pierres et maçons à Argenteuil, Sens, Rive-de-Gier, Aix, Carmaux, Echillais, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, Rennes; chez les peintres et plâtriers à Paris, Roubaix, Dunkerque, Clermont-Ferrand, Chambéry et le Mans; pour le reste, pas de variations notables à signaler.

CHAUFOURNERIE, CÉRAMIQUE, VERRERIE. — Le mauvais temps, l'achèvement des grands travaux publics, le commencement de la saison d'hier ralentissent le travail dans les chaufourneries dans les fabriques de ciment et dans la céramique du bâtiment. Dans la porcelainerie, situation stationnaire. Dans la verrerie à vitres et dans la fabrication des bouteilles et verres spéciaux, amélioration de la situation, travail plus abondant et plus remunérateur; dans la gobeleterie, la cristallerie, la fabrication des bouteilles, diminution des commandes, prix en baisse et moins rémunérateurs.

TRANSPORT, MANUTENTION, COMMERCE. — L'amélioration signalée dans l'industrie des transports et manutentions continue, sauf dans les régions où les crues entravent la navigation. 6 p. 0/0 de chômeurs chez les cochers et portefaix, garçons de course;

chez les comptables, 4 p. o/o. Placement assez difficile dans l'industrie de l'alimentation, par suite du renvoi des employés et ouvriers occupés précédemment dans les villes d'eaux, 13 p. o/o de chômeurs; 17 p. o/o chez les coiffeurs, la mauvaise saison rendant les affaires plus difficiles. Situation meilleure que l'an dernier à pareille époque, chez les porteurs de journaux à Paris; les comptables à Dijon; plus mauvaise chez les marins du commerce à Marseille, Bordeaux, le Havre et chez les garçons limonadiers à Bordeaux.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et 2° par les correspondants.

Seine. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier à la même époque dans l'industrie des *papiers*, cours moins rémunérateurs, un peu de surproduction ayant amené une baisse des prix. Une nouvelle fabrique de *vernis* vient de se monter.

Dans la *mégisserie lainière*, situation stationnaire au point de vue de la production et de la rémunération des prix par rapport au trimestre précédent; augmentation de la durée du travail, on fait 66 heures par semaine. Production généralement plus faible que l'an dernier dans la *fabrication des chaussures;* cependant le mauvais temps va faire reprendre le travail plus activement; les cours de la matière première qui étaient descendus très bas ont maintenant tendance à la hausse, ceux des chaussures sont faibles, travail en moyenne 60 heures par semaine.

Diminution dans la production des *plumes pour parures*, ventes plus difficiles et prix en baisse, causés par la concurrence des pays étrangers, devenus producteurs à leur tour, et même importateurs sur notre marché, grâce à des droits d'entrée très faibles, alors que leurs marchés sont presque fermés. Travail dans les ateliers réduit à 40 heures par semaine.

Travail plus abondant que l'an dernier pendant le mois d'octobre chez les *tailleurs d'habits*, grâce à la saison d'hiver plus précoce et à l'arrivée d'un plus grand nombre d'étrangers à Paris pendant la durée des fêtes. Il s'est créé quelques nouvelles maisons fabricant généralement des articles réclame.

Ouvrage plutôt moins abondant que l'an dernier dans les entreprises de *charpente* (3.300 ouvriers), prix moins rémunérateurs par suite de la grande concurrence. Situation stationnaire chez les patrons *sculpteurs à façon*, de même dans l'industrie de *l'ameublement*, et dans celle des *appareils de photographie;* dans cette dernière industrie, prix de vente en baisse par suite de la concurrence des produits étrangers sur le marché intérieur.

Commandes plus faibles chez les *fondeurs en cuivre* et *en bronze*, prix en hausse, mais moins rémunérateurs que l'année précédente par suite de l'augmentation des cours de la matière première; le travail reprend un peu grâce à la fin de la morte-saison. Chez les *modeleurs mécaniciens*, la production tend à devenir plus active grâce à l'approche de l'exposition; journée de 10 heures en général. Production plus faible que l'an dernier chez les *mécaniciens chaudronniers*, prix moins rémunérateurs et en baisse d'environ 10 p. o/o par rapport aux années précédentes, par suite de la concurrence de la province et de l'étranger. Diminution des commandes chez les fabricants de *machines à coudre*, par suite de la concurrence des produits étrangers amenés à bas prix sur le marché intérieur. Fabrication toujours bien suivie chez les fabricants de *vélocipèdes*, prix de vente en baisse, matière première plutôt en augmentation; la fin de la saison de vente a été contrariée par le mauvais temps; on est entré en morte-saison depuis fin septembre. Dans les usines *d'électricité*, la production continue à progresser les prix sont un peu moins rémunérateurs; la mauvaise saison qui commence va entraîner une augmentation de la durée du travail par suite du plus grand nombre d'heures de nuit. La production s'est un peu ralentie chez les *fabricants d'appareils et d'instruments de médecine;* le nombre des établissements s'est plutôt augmenté. Travail généralement aussi actif que l'an dernier dans la fabrication des *instruments de musique*, mais légère diminution des commandes pour l'exportation, prix un peu moins rémunérateurs; quelques petites maisons qui occupaient une cinquantaine d'ouvriers ont fermé leurs ateliers; travail suivant les maisons de 30 à 60 heures par semaine. Augmentation des commandes dans l'in-

dustrie de l'*horlogerie*, prix en baisse et moins rémunérateurs. Reprise annuelle du travail chez les *doreurs*, *argenteurs*, *nickeleurs*. Production plus faible que l'an dernier dans le *bronze d'imitation*; on est dans la période de transformation des modèles par des articles de genre plus artistique; la saison qui commence a permis d'augmenter la journée de 2 heures. Affaires plus difficiles et plus faibles que l'an dernier dans la *bijouterie d'imitation*; le trimestre écoulé a été particulièrement défectueux pour les exportations.

Commandes moins abondantes que l'année précédente chez les *entrepreneurs de fumisterie*, par suite de la douceur de la température pendant l'hiver 1895-96. Prix peu rémunérateurs. Une quarantaine de maisons nouvelles se sont fondées dans le cours de l'année; elles occupent en moyenne 4 ouvriers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans les grandes entreprises des *travaux publics*.

Situation plus mauvaise que l'an dernier dans l'industrie des *produits pharmaceutiques* par suite de l'augmentation des maisons concurrentes et de la plus grande quantité des spécialités.

Seine-et-Oise. — Chez les *blanchisseurs* de Rueil, le retour à Paris d'un grand nombre de clients a amené la reprise habituelle du travail; les prix ont subi une baisse légère; la durée du travail a été portée de 75 à 80 heures par semaine en moyenne.

Somme. — Constructions moins abondantes que l'an dernier à pareille époque dans l'industrie du *bâtiment* à Amiens, situation stationnaire pour le reste. Dans la *menuiserie* et dans la *serrurerie* du bâtiment, on a introduit quelques perfectionnements mécaniques, notamment pour le montage.

Pas-de-Calais. — Production moins abondante que l'an dernier dans la fabrication des *ciments* de Portland artificiels; prix en baisse et moins rémunérateurs par suite de l'augmentation des offres qui surpassent actuellement les demandes. Les grands travaux de chemins de fer, de ports, de canaux, de forts, entrepris il y a quelques années, avaient amené la création de nouvelles usines qui, aujourd'hui, alors que la plupart de ces grands travaux sont terminés ou suspendus, cherchent à écouler leurs produits à tous prix. Durée du travail réduite à 50 et 54 heures par semaine.

Nord. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier à pareille époque dans *l'industrie du cuir* à Lille; prix moins rémunérateurs par suite de la différence des cours des matières premières et des produits fabriqués, journée généralement de 11 heures; un certain nombre de maisons ont réduit leur personnel.

A Roubaix, production plus faible que l'an dernier chez les *teinturiers* et *apprêteurs* (5.000 ouvriers), prix en baisse de 20 p. 0/0. Depuis un mois on chôme le lundi dans la plupart des maisons et aussi le mardi dans certaines.

Dans l'arrondissement de Douai, la situation générale de *l'industrie houillère* s'est peu modifiée pendant la première partie de l'année 1896: la reprise des affaires en métallurgie a amené une hausse des cokes d'environ 2 francs par tonne; par contre, la douceur de la température a laissé augmenter les stocks de charbons pour foyers domestiques, malgré la baisse des prix éprouvée par ces qualités. Le nombre des puits (quatre) reste stationnaire ainsi que le personnel occupé au fond, environ 2.150 ouvriers; pas de chômage signalé. Activité normale dans l'industrie du *zinc*; situation industrielle assez difficile par suite de l'augmentation de la concurrence.

Ralentissement du travail et chômages partiels et momentanés dans plusieurs *minoteries* par suite de la surproduction; l'encombrement du marché rend les affaires faibles et difficiles. Les chaleurs des mois de juin, juillet ont amené dans la *brasserie* une notable augmentation de commandes; de nouvelles fabriques se sont montées depuis un an, journée de 10 à 11 heures et salaires de 20 à 25 francs par semaine. La *sucrerie*, après une amélioration passagère, a vu retomber les cours à des prix peu rémunérateurs. Situation stationnaire dans les *fabriques d'huile*, *de savon*, *de gaz de houille*; cependant, dans les fabriques de *gaz*, il est signalé une augmentation de 10 p. 0/0 sur le taux des salaires. Peu d'ouvrage dans les *raffineries de pétrole*, la consommation étant très faible pendant le premier semestre; cependant pas de chômage, les ouvriers disponibles étant occupés à la réparation de l'usine. Activité satisfaisante dans la fabrication des *produits chimiques*, salaires variant de 3 fr. 50

à 4 francs pour une journée de 10 heures. Dans la fabrication du *sulfates de fer*, l'activité s'est maintenue ; les affaires en agriculture ont été faibles au printemps, les prix ont eu tendance à la baisse, la concurrence anglaise qui s'exerce par Bordeaux et Marseille a rendu les transactions assez difficiles dans le Midi.

Affaires
des fabricants de chaussures.

Activité normale dans les *fabriques de cordes* et *de ficelles ;* journée de 11 heures. Amélioration dans les *peignages de laine ;* mais les ouvriers renvoyés par la suppression du travail de nuit n'ont pu être occupés ; journée de 11 heures. Amélioration également de la situation dans les *filatures*, pas de chômage, on manquerait plutôt d'ouvriers professionnels. Production très active dans les fabriques de *ouate*, travail le lundi 9 heures, les autres jours 11 heures.

Situation satisfaisante dans la *fabrication de faïences artistiques*. Médiocre dans certaines *verreries*, bonne dans d'autres ; peu de chômage, plusieurs établissements ayant adopté le travail de nuit à trois équipes au lieu du travail à deux équipes par jour ; l'ouvrage, principalement dans les verreries à vitres, est estimé plus abondant que l'an dernier. Bonne situation dans les *fabriques de glaces ;* durée du travail 10 heures ; salaires de 3 à 4 francs par jour.

CHAMBRE DE COMMERCE DE DUNKERQUE. — L'amélioration signalée l'an dernier ne s'est pas maintenue dans la *minoterie ;* pour certains établissements la diminution d'ouvrage est estimée à 50 p. 0/0. La baisse des prix, une récolte abondante, la difficulté d'exporter le trop plein par suite des bas prix de l'étranger contribuent à alourdir le marché. Dans la *malterie*, situation stationnaire. Dans la *distillerie de betteraves*, de *mélasses* et de *grains*, la situation est encore peu prospère ;
les stocks n'étaient à cette époque de l'année que de 9.700 hectolitres, ils ont atteint 26.000 hectolitres pendant le cours du 3e trimestre. Les ouvriers n'ont jusqu'ici été que faiblement atteints par la crise, cependant une distillerie a dû interrompre sa fabrication en 1896.

L'*industrie sucrière* qui avait obtenu un relèvement des cours en mars et avril 1896 avant la plantation de la betterave aura probablement de ce fait une augmentation de production ; il y aura ainsi plus de travail dans les champs et plus dans les usines ; on compte sur 100 jours de fabrication au lieu de 50 à 55 jours l'an dernier ; depuis, les prix ont baissé et sont devenus moins rémunérateurs. La campagne de la *féculerie* sera également d'assez longue durée par suite de la récolte de la pomme de terre. Dans le *décorticage du riz*, le travail n'est pas plus abondant que l'an dernier ; la vente momentanée du riz à Saïgon a empêché la réduction du travail de s'accroître ; les prix ont subi une hausse sensible : le riz n° 1 qui valait en 1895 de 19 fr. 50 à 20 francs s'est vendu 21 fr. 50 à 23 fr
pour les autres sortes. La situation du personnel ouvrier ne s'est pas modifiée, cependant, bien que l'industrie de la région soit outillée pour marcher jour et nuit, la durée de la fabrication ne sera que de 5 à 6 mois avec un travail de jour seulement.

Les *fabriques* et *épurations d'huiles* ont pu jusqu'ici traiter les mêmes quantités de matières premières, mais il est à craindre que les cours faibles et peu rémunérateurs des produits fabriqués, alors que la matière première a pu maintenir ses prix par suite de la faiblesse de la récolte dans l'Inde, n'amènent une diminution du travail. La concurrence des huiles minérales et celle des huiles de coton américaines ont encore restreint le marché. Dans la *raffinerie de pétrole*, situation stationnaire ; salaires 35 à 50 centimes l'heure ; durée du travail subordonnée aux saisons, 55 heures en moyenne. Aff
pareille époque dans la fabrication du *carton*, les prix ont beaucoup baissé par suite de la surproduction ; salaires et durée du travail sans modification.

Les *filatures de coton* ont présenté la même activité que l'an dernier, les prix ont suivi ceux de la matière première sans devenir plus rémunérateurs que l'an dernier. La situation des *filatures* et *tissages de jute* est restée satisfaisante ; le travail a été plus abondant que l'an dernier. Les prix de vente des produits fabriqués ont obtenu une hausse à peu près dans les mêmes proportions que ceux de la matière première. Les filateurs, par suite d'une concurrence moins forte, ont fait une meilleure campagne que les tisseurs de toiles et de sacs, qui cependant, grâce à la diminution de l'importation des tissus de l'étranger, ont évité la crise qui sévit chez leurs concurrents à l'étranger. Travail également plus abondant que l'an dernier dans les manufactures de *toiles à voiles, bâches, sacs* et *filets de pêche ;* on estime que

le courant d'affaires se maintiendra encore quelque temps. Prix plus rémunérateurs et transactions faciles, demande satisfaisante. Les matières premières sont restées à peu près stationnaires dans certains genres de tissus, alors que les produits fabriqués se vendaient en hausse depuis le commencement de l'année.

Situation assez bonne dans les nombreuses *briqueteries* de la circonscription, malgré une baisse d'environ 3 p. o/o sur les produits. Durée du travail 60 heures par semaine.

Marne. — Diminution d'un tiers dans les affaires chez les *teinturiers apprêteurs* de Reims, prix en baisse de 10 p. o/o par suite du calme des transactions, travail 35 à 40 heures par semaine, en moyenne, dans certains ateliers au lieu de 60 et 65 heures. Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans l'industrie du *bâtiment* à Châlons-sur-Marne, prix moins rémunérateurs et en baisse, durée du travail réduite à 55 heures par semaine, en moyenne.

Meurthe-et-Moselle. — Travail moins actif que l'an dernier dans l'industrie de la *chaussure* de Nancy; prix de vente en baisse et moins rémunérateurs; les marchands du détail encore bien approvisionnés de l'an dernier ont peu commandé; deux nouveaux établissements viennent de se fonder, ils occupent 60 ouvriers.

Vosges. — Affaires plus difficiles que l'an dernier dans l'*industrie cotonnière* de l'Est, prix moins rémunérateurs; cependant la production se continue sans ralentissement, main-d'œuvre abondante.

Puy-de-Dôme. — A Clermont-Ferrand, travail plus actif que l'an dernier chez les *distillateurs liquoristes*, chez les fabricants de *conserves* de *fruits* et de *fruits confits*, de *pâtes alimentaires*, dans les usines d'*asphalte*, de *caoutchouc*. L'industrie du *bâtiment* est mieux occupée que l'année précédente, la journée de travail est réduite par suite de la mauvaise saison.

Haute-Loire. — Travail plus actif que l'an dernier chez les *sabotiers* du Puy; la reprise s'est produite plus tôt à cause du temps pluvieux; la durée du travail est en augmentation, on fait de 65 à 72 heures par semaine, prix de vente moins rémunérateurs que l'année précédente.

Loire. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans l'*industrie cotonnière* de Roanne, prix moins rémunérateurs et en baisse, travail environ 61 heures par semaine. Le grand nombre de métiers nouveaux qui avaient été montés pendant ces dernières années ont amené une surproduction qui, jointe à la concurrence des autres centres de production, a entraîné l'arrêt d'un certain nombre de métiers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les petits patrons *tisseurs*, 30.000 ouvriers, 17.000 métiers, et à des prix plus faibles; main-d'œuvre abondante, un certain nombre d'ouvriers délaissent leurs métiers pour chercher un autre travail. Dans les *moulinages* de Saint-Chamond, diminution de travail évaluée à 50 p. o/o par rapport à l'an dernier à même époque; les prix de façon ont baissé de 20 p. o/o jusqu'à 60 p. o/o dans certains cas. Deux établissements sont en liquidation, ils occupaient ensemble 150 ouvriers; journée de 11 heures. A Saint-Étienne, dans les *tissages* (500 métiers) travaillant avec force motrice, l'ouvrage qui a assez abondant a été plus faible que celui de l'an dernier, à la même époque; les prix de façon obtenus ont été inférieurs des deux tiers à ceux de l'année précédente pour la plupart des articles. Le gain est descendu à 1 fr. 25 pour le compagnon passementier et à 1 fr. 50 pour le chef d'atelier (frais de travail déduits).

Rhône. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *imprimeurs* de Lyon, prix en baisse et moins rémunérateurs, par suite de la concurrence des petits industriels qui offrent du travail à bas prix pour s'attirer une clientèle.

Dans la *carrosserie* et le *charronnage*, production plus faible que l'année précédente, commandes en diminution par suite du mauvais temps; travail 48 heures par semaine.

Dans les *tissages mécaniques* de soieries de la région (18.000 ouvriers), le travail est plus faible que l'an dernier principalement dans les genres façonnés; les prix sont restés fermes dans les tissus écrus, grâce à la vogue de la mousseline; les métiers mécaniques sont recher-

clés et les prix de la main-d'œuvre se sont maintenus dans ces articles. Les stocks de soieries accumulés sur tous les marchés en France et à l'étranger ont déterminé une crise funeste pour les tissages à la main, qui produisent les belles soieries, surtout les genres damassés. L'outillage mécanique s'améliore par l'installation plus fréquente de métiers mécaniques à plusieurs navettes. A Lyon, la situation du *tissage* semble être devenue plus mauvaise depuis le mois dernier; *on estime que* sur 8.000 métiers deux tiers sont en activité; beaucoup de ceux qui travaillent terminent des commandes qui ne seront pas remplacées faute de nouvelles demandes; des secours sont distribués aux ouvriers les plus nécessiteux.

Chez les *teinturiers-dégraisseurs*, le travail s'est maintenu à peu près avec la même activité; les prix ont eu cependant tendance à diminuer. Travail plus faible que l'an dernier chez les *tullistes-chaîneurs* : baisse des prix de façon variant de 10 à 50 p. 0/0 suivant les tissus, par suite de la surproduction due à l'emploi de moteurs mécaniques, un seul ouvrier pouvant conduire deux métiers.

La production tend à devenir plus active dans l'*industrie métallurgique*, prix en baisse par suite des rabais consentis pour obtenir des commandes; 3 ateliers ont été fermés dans le courant de l'année (50 ouvriers), par suite de décès ou de faillite.

Savoie. — Situation assez prospère dans les établissements industriels du rayon de Chambéry. Activité satisfaisante dans la *minoterie* et dans les fabriques de *pâtes à papier* et de *pâtes alimentaires* de l'arrondissement d'Albertville. D'autre part, dans une fabrique de *pâtes alimentaires* de Saint-Michel, la production n'a été que de 30.500 kilogrammes de pâtes et de 55.000 kilogrammes de farine, alors que pour la période correspondante de 1895 la production totale avait été de 640.000 kilogrammes.

Var. — Chez les *chaudronniers* de la Seyne, le travail qui avait légèrement augmenté, grâce à l'achèvement d'un navire, reste inférieur à celui de l'année précédente.

Bouches-du-Rhône. — Production assez active dans les *carrières* de Fontvieille, mais prix de vente avec tendance à la baisse (0 fr. 50 par mètre cube) et moins rémunérateurs.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE. — Dans les *salines*, main-d'œuvre plutôt abondante, prix de vente en baisse et peu rémunérateurs; de même dans les *charbonnages* où les ouvriers chôment trois jours par semaine.

Dans la fabrication des *liqueurs* et *vermouts*, la production continue à s'accroître, un certain nombre de commerçants en liquides qui s'étaient fait, comme intermédiaires, une clientèle assurée devenant fabricants à leur tour. Sur le marché de gros, à l'intérieur, l'abondance de la récolte des vins ayant permis de vendre cette boisson à bas prix, la consommation des vermouts et liqueurs semble avoir diminué; elle a au contraire un peu augmenté à l'exportation depuis la fin des troubles dans l'Amérique du Sud et avec l'expédition de Madagascar. Les prix de vente sont restés stationnaires pour les vermouts; ils ont diminué pour les liqueurs à la suite de la baisse des alcools. La main-d'œuvre a été en abondance, le personnel supplémentaire employé à la semaine a été un peu atteint par la stagnation des affaires. Dans les *raffineries de sucre*, l'outillage subit une transformation partielle pour satisfaire à l'augmentation des demandes de sucres coupés en morceaux réguliers, au détriment des sucres en pains. Les ventes à la consommation sont normales, mais celles à l'entrepôt sont faibles par suite de la concurrence des sucres étrangers favorisés par des primes à l'exportation. Les prix des raffinés, surtout ceux à l'exportation, sont peu rémunérateurs; il y a eu, au cours du premier semestre 1896, quelques journées de chômage par suite de la mévente des sucres. Les fabriques de *semoule* et *pâtes alimentaires*, les *minoteries* ont eu une production égale aux deux tiers de la production normale, les ventes ont été très laborieuses par suite du bas prix des blés et farines dans l'intérieur. Affaires actives dans l'*amidonnerie*.

Dans la fabrication des *huiles* et des *tourteaux*, une usine qui a été incendiée n'a pas été reconstruite, elle occupait 50 hommes. La diminution de la production générale dans les huileries est estimée à la moitié de la production normale; certaines usines ont chômé une partie du trimestre, la plupart des autres ont eu une marche très ralentie. Par suite de l'insuffisance de la récolte oléagineuse dans l'Inde, les approvisionnements n'ont pu se faire au complet et les huiles de coton étrangères ont pris sur le marché de la savonnerie la place des huiles indigènes. Pour les *tourteaux*, pas de changement. Les huiles comestibles ont subi,

pour certaines sortes, une diminution de 12 francs par 100 kilogrammes, les huiles à fabrique ont été chères et rares pour les raisons déjà indiquées; l'écart des cours avec ceux de l'an dernier a été de 14 p. 0/0 environ. Il y a eu excès de main-d'œuvre par suite de l'arrêt de certaines usines. Cependant cette crise semble ne devoir être que temporaire et la situation deviendra normale avec des récoltes de l'Inde plus abondantes. Dans la *savonnerie*, l'outillage a continué à se perfectionner; on extrait la glycérine, soit directement à l'autoclave, soit par le traitement des lessives. Production et vente à peu près normales, cependant la vente s'est trouvée un peu en retard sur les autres années par suite de la menace des droits sur les graines oléagineuses, le fabricant de savon ne pouvant décider l'acheteur à prendre l'éventualité des droits à sa charge. Les prix de vente ont été plutôt désavantageux, par suite de l'écart entre les cours des huiles et ceux des savons.

Dans la fabrication des *bougies stéariques*, on a dû transformer une partie de l'outillage pour permettre de maintenir la production au même taux malgré la suppression du travail de nuit des femmes. Ventes à l'intérieur très difficiles, causées par la surproduction. A l'étranger, affaires pénibles, par suite de la concurrence des produits belges et hollandais favorisés, par un fret à bon marché. Les transactions dans les *raffineries de soufre* ont été assez actives, grâce aux demandes pour le soufrage de la vigne; les prix ont été plus rémunérateurs.

Dans la *tannerie*, la plupart des établissements ont ralenti leur marche; deux maisons ont déposé leur bilan, une d'elles, qui a pris des arrangements, espère continuer.

Dans une des plus importantes usines de la place, on a installé un nouvel outillage pour l'exploitation d'un nouveau procédé de tannage. En général, la production et la vente sont faibles, les prix sont en baisse sur ceux de l'an dernier; la main-d'œuvre est plutôt en excès.

Dans la *chapellerie*, l'activité a un peu diminué pendant le 1er semestre de 1896, l'exportation des chapeaux de feutre ayant subi un court temps d'arrêt. Il y a excès de main-d'œuvre, la morte-saison ayant été plus prolongée que l'année précédente.

Situation stationnaire dans l'*affinage du plomb*, affaires plutôt calmes par suite de la concurrence de l'Espagne. Travail plus actif que l'an dernier dans les *hauts fourneaux*, grâce au mouvement du marché métallurgique. La hausse des prix qui avait commencé en fin 1895 s'est maintenue, cependant, un peu moins accentuée pour les alliages de métallurgie spéciaux à la région. Dans les *constructions mécaniques*, l'atelier de construction de grandes chaudières de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée transportée à la Seyne, qui occupait 260 ouvriers, n'a pas été remplacé. On tend à substituer de plus en plus au travail à la main par la machine-outil, afin de diminuer les prix de revient; les affaires sont rares et difficiles, la production ralentie; il y a afflux de main-d'œuvre et quelque chômage.

Ardèche. — Dans les *moulinages de soie*, production plus faible que l'an dernier et prix moins rémunérateurs, main-d'œuvre peu abondante, mais suffisante.

Tarn. — La *mégisserie* et la *tannerie*, qui n'avaient pu obtenir un bon courant d'affaires pendant le troisième trimestre, ont vu leur situation s'améliorer, les marchandises en magasin se sont écoulés assez facilement et tous les ouvriers ont eu du travail. Dans la *couperie de poils de lapins* et dans l'*effilochage de chiffons*, l'ouvrage a eu tendance à diminuer, les transactions ont été plus difficiles, le nombre d'ouvriers occupés a été plus restreint.

Dans l'industrie *textile*, quoique la matière première ait toujours été assez recherchée, les prix ont eu tendance à la baisse, le nombre des broches en activité a été d'environ 47.000 sur 78.000 existant dans le département. Pas de modifications signalées dans le nombre d'ouvriers et dans la durée du travail; les salaires ont eu tendance à la baisse dans certaines usines. La *chapellerie* a été peu occupée pendant le troisième trimestre; un petit nombre d'ouvriers ont été occupés deux ou trois jours par semaine. Dans l'*arçonnerie*, le travail a été également ralenti; les prix de vente n'ont pas varié, mais l'écoulement des produits s'est fait plus lentement que pendant le précédent trimestre; les fabriques de *brosses*, au contraire, ont fait une bonne campagne.

Pyrénées-Orientales. — Production et vente moins actives que l'an dernier dans l'*horlogerie-bijouterie* de Perpignan; travail, 58 heures environ par semaine; cette industrie se ressent de la crise agricole et vinicole de la région.

Gironde. — Reprise annuelle du travail inférieure à celle de l'an dernier chez les *imprimeurs-lithographes* de Bordeaux; sur 100 p. 0/0 d'ouvriers lithographes inoccupés pendant le dernier trimestre, à peine 5 p. 0/0 ont trouvé une place; durée du travail environ 50 heures par semaine. Affaires plus rares et plus difficiles chez les *bottiers-cordonniers* par suite de la concurrence des magasins vendant l'article « tout fait » et à bas prix; les prix de vente qui s'étaient relevés grâce à la hausse de la *matière première* ont baissé de nouveau. Ouvrage moins abondant que l'an dernier dans la *serrurerie* et dans l'industrie du *bâtiment*.

Cher. — Commandes moins abondantes que l'année dernière chez les fabricants de *porcelaine* de Vierzon; prix en baisse et désavantageux; la vente a été plus faible principalement dans les maisons travaillant pour les marchands forains dont les déballages ont été contrariés par le mauvais temps.

Morbihan. — Production plus faible que l'an dernier pendant la période correspondante dans la *tannerie* de Lorient, prix moins rémunérateurs par suite de l'écart des cours des produits fabriqués et de la matière première. Plusieurs maisons ont réduit leur personnel, d'autres la durée du travail; deux maisons ont cessé de faire travailler; journée de 9 heures en moyenne.

Ille-et-Vilaine. — La *pêche à la morue* de la dernière campagne, bonne au point de vue de la quantité, a été moins rémunératrice qu'on l'avait espéré, les offres faites d'autres localités sur le marché de Bordeaux ayant amené une importante baisse des cours.

Pendant le troisième trimestre de 1896, l'activité de l'industrie de la *chaussure* a été faible, comme d'habitude à cette époque de l'année; quelques fabriques cependant ont mis en mains l'article d'été. Les coupeurs font en moyenne 8 heures par jour, les ouvriers ne gagnent que la moitié de leur salaire habituel, soit 12 francs par semaine. Le prix des *cuirs en tannerie* reste stationnaire par rapport au deuxième trimestre, cependant une hausse de 5 à 10 p. 0/0 est signalée sur certains points.

Une grande activité a régné dans les chantiers de *constructions navales*, plusieurs navires sont en construction à Saint-Malo. L'industrie du *bâtiment* a été bien occupée; tout le personnel ouvrier a trouvé à s'employer. Dans le *commerce des vins et spiritueux*, bon courant d'affaires, vente plus facile des alcools par suite de la faible récolte de pommes et de la diminution de la fabrication d'eau-de-vie de cidre qui en résultera.

Maine-et-Loire. — Chez les *boulangers* d'Angers, travail moins rémunérateur que l'an dernier par suite de l'augmentation de 2 francs par sac de farine. Amélioration dans la situation des *tisseurs* de Cholet; prix de vente avec tendance à la hausse; les tissages mécaniques s'agrandissent et modifient en même temps leur outillage; main-d'œuvre plutôt rare.

Loiret. — Travail moins actif que l'an dernier dans l'industrie du *bâtiment* à Orléans, dans la *maçonnerie* notamment; journée réduite à 9 heures par suite de la mauvaise saison.

Seine-Inférieure. — A Saint-Saëns, les ouvriers *tanneurs*, après une crise assez longue, ont pu reprendre leur travail; les manœuvres et les ouvriers sans spécialité n'ont pu se replacer aussi facilement et se sont employés aux travaux de culture. A Rouen, une *filature*, qui occupait 80 ouvriers, vient de fermer par suite du décès du propriétaire.

Chambre de commerce d'Elbeuf. — Pendant les deux premiers mois du troisième trimestre de 1896, les transactions en *laine* ont été fâcheusement influencées par le marché à terme qui avait une tendance à la baisse, le contre-coup a été sensible pour l'industrie et le négoce qui ont dû subir le mouvement. Comparée avec la période correspondante de l'an dernier, la situation des cours est presque renversée en ce qui concerne les opérations à terme. La fabrication de la *nouveauté*, qui était en pleine activité pendant le premier mois du troisième trimestre, s'est ralentie pendant les deux autres; les ordres en étoffes lourdes ont été moins nombreux à cause de la température particulièrement douce de l'hiver précédent. Dans les draps de couleurs, militaire et administration, les draps noirs, le travail suit sa marche ordinaire; il est très actif dans les tissus cheviot.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Le chômage atteint un peu plus du tiers des adhérents de la caisse de retraite de la *boulangerie*, leur placement est plus difficile que l'an dernier. Reprise du travail chez les ouvriers de la *brochure* qui ne comptent pas de chômeurs et font généralement 60 heures par semaine; journée augmentée d'une heure pour 42 ouvriers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier et 10 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* pas de signalés chez les *conducteurs-typographes*. De même chez les *hongroyeurs*. Travail réduit chez les *cordonniers* à 40 heures par semaine; c'est l'époque de la morte-saison; les ouvriers travaillant à la main à domicile sont plus atteints par le chômage que les ouvriers des fabriques dont la grande production est considérée comme une des principales causes de la crise de la cordonnerie. Chez les *gainiers*, la journée est augmentée de 2 heures pour 400 ouvriers; on fait généralement 72 heures par semaine. Le travail commence à reprendre dans la *couture* proprement dite, elle est finie dans la confection et dans le modèle; en général, ce commencement de la saison est estimé moins bon que celui de l'année dernière. 1 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers en *voitures* qui font 54 heures par semaine. Le travail seralentit chez les *peintres en voitures*, c'est la morte-saison. Chez les *charrons*, la journée, qui variait de 10 à 12 heures, le mois précédent, est réduite de 9 à 10 heures; dans quelques ateliers, on réduit le taux des salaires; les grandes pluies ont arrêté les travaux chez les ouvriers du gros charronnage; la sécheresse qui fait disjoindre les bois leur serait plus favorable. Pas de chômeurs signalés chez les *mouluriers-finisseurs*; 3 p. o/o chez les *brossiers*.

1 p. o/o de chômeurs chez les *tourneurs-décolteurs* qui font de 60 à 66 heures par semaine; même chômage et 60 heures par semaine chez les *polisseurs sur métaux;* ces derniers entrent en période de morte-saison, en partie par suite de la diminution des commandes de bicyclettes. Reprise du travail depuis le mois dernier chez les ouvriers en *instruments de musique* syndiqués qui comptent un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs, de même chez les ouvriers en *instruments de précision;* la journée habituelle de 10 heures est diminuée d'une heure pour 26 ouvriers; 4 p. o/o de chômeurs chez les *estampeurs-poêliers*. Pas de chômeurs chez les *bijoutiers en doré, deuil et acier;* une moitié de la corporation par suite de la fin de la saison de l'article « mode » ne fait plus la journée de 10 heures; ce genre de fabrication ne reprendra qu'en décembre; les *doreurs sur bijoux* sont tous occupés; la journée est augmentée de 2 heures pour un tiers des ouvriers.

Les *mouleurs en plâtre* estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage; journée de 10 heures environ à l'atelier; commandes en diminution sur l'an dernier, et les ouvriers étrangers en obtiennent un grand nombre. L'entrée de la mauvaise saison et les pluies continuelles ralentissent les travaux chez les *peintres* qui font la journée de 8 heures au lieu de 10 heures. Avec la saison d'hiver, reprise du travail chez les *fumistes* qui comptent un peu plus du cinquième des leurs sans place et font 54 heures par semaine.

13 p. o/o de chômeurs chez les *briquetiers* de Gentilly; plusieurs ateliers qui ne sont pas couverts ont dû arrêter leur fabrication par suite du mauvais temps. Pas de chômeurs chez les les *biseauteurs* et *polisseurs*, la journée est augmentée de 2 heures, l'ouvrage est plus abondant que les années précédentes.

Les *garçons de magasin* et *cochers livreurs* comptent 6 p. o/o des leurs sans place. Les fêtes du commencement d'octobre ont amené une notable augmentation de travail chez les *porteurs de journaux* qui comptent 10 p. o/o des leurs sans ouvrage; les *membres retraités des associés comptables*, un peu plus du tiers des leurs, le placement étant souvent réservé aux jeunes associés; chez les *comptables* syndiqués, 4 p. o/o; chez les *limonadiers-restaurateurs*, 2 p. o/o de leurs adhérents, journée de 17 heures environ pour les deux tiers des ouvriers. Chez les *garçons restaurateurs*, placement plus difficile que le mois précédent, par suite de la fermeture des établissements de la banlieue, 7 p. o/o de chômeurs; 18 p. o/o chez les *coiffeurs*, placement plus difficile que le mois précédent, par suite du mauvais temps; placement plus facile chez les *élèves* en pharmacie, par suite de la rentrée des clients à Paris.

Seine-et-Oise. — Travail réduit à 55 et 60 heures par semaine, chez les *carriers* de Saint-Chéron. Fabrication très active chez les *raffineurs de pétrole* de Bonnières, un nouvel atelier vient de se monter pour le travail des superphosphates. A Saint-Germain-en-Laye,

une *imprimerie* vient de fermer. A Versailles, les ouvriers de l'*ameublement* sont tous occupés, ils font la journée de 10 heures, en diminution de 2 heures sur les mois précédents. Travail plus faible que l'an dernier, chez les ouvriers du *bâtiment* d'Argenteuil qui estiment que la moitié des leurs sont atteints par le chômage, par suite du défaut de constructions nouvelles dans la ville; beaucoup d'ouvriers hésitent à accepter du travail aux environs, la journée étant déjà diminuée de 2 heures, le déplacement serait trop peu rétribué. Journée réduite à 9 heures en moyenne chez les ouvriers du *bâtiment* de Versailles.

A Saint-Chéron, augmentation de 10 centimes par 2 kilogrammes de pain.

Aisne. — Diminution du travail chez les *mouleurs* de Saint-Quentin qui font 50 heures par semaine et estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Oise. — 5 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Beauvais, qui sont plus occupés que l'an dernier; la journée est augmentée d'une heure pour 15 ouvriers. L'ouvrage tend à baisser chez les *cordonniers* de Liancourt. Pas de chômeurs chez les *boutonniers en os* de Méru, un ralentissement s'était produit dans la vente par suite des prix plus faibles offerts par les acheteurs; la hausse de la matière première a permis de maintenir les cours et maintenant les commandes arrivent plus nombreuses; les ouvriers en *dominos* sont tous occupés et font 12 heures par jour, le gain hebdomadaire est en augmentation de 10 p. o/o environ.

Somme. — A Villers-Bretonneux, la *filature à façon* s'alimente difficilement, les ouvriers sont obligés de s'occuper aux travaux des champs; ralentissement du travail chez les *bonnetiers*. A Amiens, 12 p. o/o de chômeurs chez les *teinturiers;* ouvrage plus abondant que l'an dernier, les rabais de prix de façon de teinturerie consentis par certaines maisons ayant amené les négociants en tissus à donner toutes leurs pièces. Chez les *serruriers*, la veillée est supprimée dans quelques ateliers; on fait généralement la journée de 9 heures, pas de chômeurs.

Pas-de-Calais. — A Boulogne-sur-Mer, 1 p. o/o de chômeurs chez les *travailleurs du livre*, 6 p. o/o chez ceux d'Arras qui estiment le travail moins actif que l'année précédente. La durée du travail est réduite à 50 heures par semaine dans un atelier d'une dizaine d'ouvriers. Ouvrage en diminution sur le mois précédent chez les *peintres* de Boulogne-sur-Mer; un certain nombre d'ouvriers ont été réembauchés avec salaires réduits. Ralentissement du travail chez les ouvriers des *produits céramiques* qui comptent 5 p. o/o de chômeurs.

A Boulogne-sur-Mer, baisse de 25 centimes par demi-kilogramme de porc salé.

Nord. — Aux *mines* d'Aniche, les ouvriers qui chômaient un jour par semaine, à l'exception du dimanche, sont maintenant tous occupés. Reprise du travail également dans les *mines* de Dechy, il n'y a pas eu d'arrêt pendant le mois. La reprise du travail signalée chez les *papetiers-régleurs* de Lille se maintient, tous les ouvriers ont plus de travail que l'an dernier. 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Valenciennes qui font 66 heures par semaine; l'ouvrage, moins abondant que l'an dernier, reprend depuis le mois précédent; une maison vient de fermer. A Lille, chômage 7 p. o/o des adhérents chez les *lithographes*. Fin de la morte-saison dans l'*industrie du fil*, le travail reprend notamment pour le lin, pas de chômeurs, un peu plus de 1 p. o/o dans l'industrie *textile*. La situation se maintient satisfaisante chez les *tisserands*, à Haspres.

Travail toujours actif avec heures supplémentaires dans certains ateliers de l'industrie des *métaux*, la journée est de 10 heures en moyenne. Chez les *mouleurs* elle est portée à 12 heures. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons* de Roubaix, journée réduite à 9 heures, en diminution d'une heure sur le mois précédent, constructions plus nombreuses que l'an dernier; même durée du travail chez les *maçons* de Dunkerque qui comptent 12 p. o/o de chômeurs.

Ardennes. — Ouvrage toujours abondant chez les *ardoisiers* de Fumay; une nouvelle fosse vient d'être ouverte, elle occupe actuellement quelques ouvriers. Légère diminution du travail, dans certaines fabriques, chez les *tisseurs* d'Illy qui font de 54 à 60 heures par semaine et comptent 14 p. o/o de chômeurs; 18 p. o/o chez les ouvriers de l'industrie *lainière* de Villers-Cernay. L'activité se maintient chez les *métallurgistes* d'Haraucourt, des ateliers sont

au complet, de même à Aiglemont. A Fumay, une nouvelle usine *métallurgique* est en construction. Aux *Mazures*, deux *fonderies* s'agrandissent et une usine pouvant occuper 100 mouleurs est en projet. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *cloutiers* de Gespunsart.

A Fumay, diminution de 20 centimes par kilogramme de bœuf et de 20 centimes par kilogramme de beurre.

Marne. — L'activité signalée chez les *typographes* de Reims se maintient; la journée est augmentée de 2 heures pour 25 ouvriers.

Aube. — Diminution de travail chez les *plâtriers* de Troyes qui comptent 18 p. o/o de chômeurs et font de 45 à 50 heures par semaine au lieu de 60 heures.

Haute-Marne. — Les *mégissiers* de Chaumont sont tous occupés.

Meuse. — La journée est réduite de 2 heures chez les *carriers* de Lérouville, qui font 54 heures par semaine.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, les *typographes* comptent 16 p. o/o des leurs sans place; le mois écoulé a été mauvais pour le placement. De même, chez les *coupeurs en chaussures* qui comptent 3 p. o/o des leurs sans place, c'est la fin de saison.

A Nancy, le pain a repris son taux habituel de 65 centimes les 2 kilogrammes, soit une hausse de 5 centimes.

Vosges. — Travail abondant chez les ouvriers des *manufactures* de Moussey qui font 72 heures pour semaine.

Haut-Rhin. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier et que le mois précédent chez les *typographes* de Belfort qui estiment à 9 p. o/o le nombre de leurs chômeurs.

Haute-Saône. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Vesoul, le travail est un peu diminué notamment pour les ouvriers aux pièces.

Doubs. — Les *repasseurs de montres* de Besançon estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage; ils font généralement 63 heures par semaine; les *monteurs en boîtes d'argent*, 40 heures; deux maisons qui occupaient 20 ouvriers viennent de fermer.

Jura. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Lons-le-Saunier. 14 p. o/o chez les *typographes* de Salins qui font 60 heures par semaine, Les *métallurgistes* de Fraisans estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont atteints par le chômage; deux laminoirs sont arrêtés; les ateliers de *constructions* font quatre jours par semaine; une *tréfilerie* chôme par suite des fortes eaux. A Salins, le pain est augmenté de 5 centimes par 3 kilogr.

Ain. — Travail abondant chez les *sabotiers* de Bourg; le mauvais temps amène de nouvelles commandes.

Saône-et-Loire. — Les *chapeliers* de Louhans comptent 12 p. o/o des leurs en chômage, et font 60 heures par semaine; une maison qui occupait 15 ouvriers vient de fermer.

Côte-d'Or. — Pas de chômeurs signalés chez les *comptables* de Dijon, situation plus favorable que l'an dernier, les jeunes gens libérés du régiment ont pu être placés de suite.

Yonne. — A Auxerre, les ouvriers de l'industrie du *cuir* sont tous occupés; durée du travail 66 heures par semaine pour les ouvriers travaillant à la journée; deux tiers des ouvriers aux pièces manquent d'ouvrage par suite de la concurrence des grandes fabriques produisant mécaniquement. Les *charpentiers* sont tous occupés et font 59 heures par semaine; journée diminuée d'une heure et demie pour 30 ouvriers. A Sens, travail réduit à 54 heures par semaine chez les *menuisiers*. Les ouvriers *brossiers* qui avaient suspendu le travail à la suite

d'une diminution de salaire ont fondé une société coopérative où ils sont tous occupés. 8 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers du *bâtiment*, journée de 9 heures.

Nièvre. — Les *bûcherons* de Menou comptent un peu plus du tiers des leurs en chômage. A Balleray, ils sont encore tous occupés aux travaux des champs. La diminution du prix du porc sur pied qui se vend 60 centimes le kilogr. au lieu de 1 franc, cours des années précédentes, a amené une certaine gêne chez un grand nombre des bûcherons qui élevaient quelques porcs en vue de les revendre. Pas de chômeurs signalés chez les *bûcherons* de Menestrou qui sont aussi employés aux travaux des champs.

Allier. — Pas de chômeurs chez les *typographes* de Cusset qui font 66 heures par semaine. Les *puddleurs* de Commentry, dans certains ateliers, ne font que 10 et 12 jours par mois; le puddlage tend à disparaître et à être remplacé par la fabrication des aciers coulés. Reprise des travaux du bâtiment après la fin de la saison thermale chez les *tailleurs de pierres* et *maçons* de Vichy qui comptent encore un quart des leurs inoccupés et font 60 heures en moyenne par semaine.

Puy-de-Dôme. — Commencement de la saison d'hiver chez les *plâtriers* et *peintres* de Clermont-Ferrand qui font 54 heures par semaine et comptent 18 p. o/o de chômeurs.

Loire. — A Saint-Étienne, placement plus difficile que le mois précédent chez les *boulangers*, le chômage atteint un cinquième des syndiqués. Pas de signalés chez les *typographes*, qui font 60 heures par semaine. Les *tisseurs* de Cuinzier font environ 72 heures par semaine; la *soierie* reprend un peu depuis le mois dernier, bien que restant inférieure à l'année précédente. Dans la *cotonnade*, le travail assez abondant et les prix de façon plus élevés accordés par les patrons permettent d'occuper tous les tisseurs. A Saint-Étienne, peu de commandes chez les *tisseurs-épingleurs*. La situation générale s'est un peu améliorée chez les *chefs d'ateliers rubaniers*, on estime à 20 p. o/o le nombre des métiers qui ne sont pas encore occupés; légère reprise également du travail depuis le mois dernier chez les *passementiers* de la Fouillouse.

Durée du travail 48 heures par semaine dans certains ateliers, 40 heures dans d'autres et 7 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes* de Saint-Chamond. Constructions moins nombreuses que l'an dernier chez les *maçons* de Rive-de-Gier qui estiment que moitié des leurs sont atteint par le chômage, la journée est réduite à 8 heures, en diminution de 2 heures sur les mois précédents.

Rhône. — A Lyon, travail toujours actif chez les *cartonniers*. Pas de chômeurs signalés chez les *imprimeurs-conducteurs*, qui font 60 heures en moyenne; une maison a réduit la journée de 2 heures. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *lithographes* qui comptent 3 p. o/o de chômeurs; 2 p. o/o chez les *coupeurs-brocheurs*, petite reprise du travail par rapport au mois précédent; on fait 60 heures par semaine. Les *selliers-bourreliers* estiment qu'un peu plus du tiers des syndiqués sont atteints par le chômage; ils font de 40 à 50 heures par semaine; commandes moins importantes que l'année précédente, principalement dans l'article d'équipement et de harnachement. Les *sculpteurs en meubles* ont leur travail réduit réduit à 50 heures par semaine, 20 p. o/o des leurs sont atteints par le chômage.

Les *tisseurs* d'Amplepuis et de Marnand sont tous occupés, de même les ouvrières *tricoteuses* de Grandris. A Lyon, travail très actif chez les ouvriers *chapeliers en fantaisie* pour la saison d'hiver, on manque plutôt d'ouvriers; journée augmentée de 2 heures; on fait 70 heures par semaine. On fait 45 heures chez les *ferblantiers-lampistes*, qui comptent un grand nombre des leurs sans place, la journée est diminuée de 2 heures pour 60 d'entre eux. 16 p. o/o de chômeurs chez les *voituriers* qui font en moyenne 16 heures par jour; les voituriers employés dans l'industrie du bâtiment sont diminués de 10 francs par mois à la saison d'hiver. Pas de chômeurs signalés chez les *cochers*, *conducteurs de tramways*.

Haute-Savoie. — Journée réduite à 10 heures et pas de chômeurs chez les *carriers* de Mellerie; commandes encore abondantes. Le travail a un peu repris, depuis le mois précédent, chez les *chapeliers* d'Annecy; on fait 45 heures par semaine.

Savoie. — A Chambéry, 12 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers de l'*ameublement* qui

font 60 heures par semaine; cette année la concurrence des usines situées dans les communes voisines se fait sentir plus durement. Le ralentissement annuel du travail et la concurrence de la main-d'œuvre étrangère laisse un tiers des *plâtriers* et *peintres* sans travail, les autres font 54 heures par semaine.

Isère. — A Grenoble, par suite de la fin des vacances, reprise du travail chez les *typographes* qui comptent 8 p. o/o de chômeurs. La saison a été peu productive chez les *gantiers*, qui font de 58 à 60 heures par semaine. Les *tailleurs de pierres* de Porcieu-Amblagnieu, encore tous occupés, font 10 heures au lieu de 12 heures par jour par suite de la mauvaise saison. Même durée de travail à Montalieu-Vercieu; une nouvelle entreprise vient de se fonder, elle occupe 55 ouvriers. 19 p. o/o de chômeurs chez les *maçons* de Grenoble.

Drôme. — 10 p. o/o de chômeurs chez les *mouleurs fer* de Romans; la journée de 9 heures en moyenne est réduite d'une heure dans un atelier; ouvrage moins abondant que l'an dernier.

Alpes-Maritimes. — La saison recommence chez les *cuisiniers* de Cannes. De même à Nice, chez les *serruriers* qui sont tous occupés; de même, reprise du travail chez les *employés de commerce* qui font 72 heures par semaine. Amélioration de la situation chez les *garçons de restaurant-limonadiers*, par suite de l'arrivée des étrangers pour la saison hivernale.

Var. — Les *forgerons* de la Seyne sont tous occupés et font 63 heures par semaine; chez les *machinistes de théâtre* à Toulon, une partie des syndiqués qui n'avaient pu être engagés à nouveau ont été employés dans d'autres ateliers. 5 p. o/o de chômeurs chez les *bouchers tripiers*.

Bouches-du-Rhône. — Diminution du travail chez les *mineurs* de Fuveau, par suite d'une importante réduction des commandes. A Marseille, 4 p. o/o de chômeurs chez les *imprimeurs lithographes;* chez les *typographes*, la semaine habituelle de 60 heures est réduite à 50 heures pour 20 ouvriers. A Marseille, les *selliers-bourreliers* sont tous occupés. Les *charpentiers* estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage; ouvrage en diminution sur le mois précédent; les constructions neuves sont terminées et le mauvais temps empêche d'en commencer de nouvelles. Journée diminuée d'une heure et réduite à 9 heures en moyenne pour une grande partie des ouvriers *carrossiers*. 16 p. o/o de chômeurs chez les *tonneliers* de Salon, qui font de 55 à 60 heures par semaine; la journée est diminuée d'une heure et demie pour une vingtaine d'ouvriers.

A Marseille, travail suspendu chez un grand nombre d'ouvriers *mouleurs-noyauteurs;* durée du travail, 60 heures par semaine chez les autres. Les réparations aux navires ont permis d'occuper les *forgerons*, qui font généralement 50 heures par semaine. Peu de travail chez les *maçons* d'Aix, la moitié ne sont pas embauchés et les autres, par suite du mauvais temps, ne font pas la semaine complète. A Marseille, ouvrage abondant chez les *plombiers*, qui font de 65 à 70 heures par semaine. Les *peintres* font 70 heures par semaine et comptent 13 p. o/o de chômeurs; 10 p. o/o chez les *tailliers-céramistes* de Saint-Henri-Marseille, qui font la journée de 9 heures. Chez les *verriers* de Saint-Marcel-Marseille, fabrication toujours active; on fait 60 heures par semaine.

Vaucluse. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* d'Avignon; placement plus facile que l'an dernier, une nouvelle maison vient de se créer; quelques ouvriers de passage ont pu être embauchés.

Ardèche. — A Annonay, travail encore faible chez les *mégissiers de rivière*, un tiers des syndiqués sont atteints par le chômage et les autres ne font pas la journée complète.

Gard. — A Nîmes, 8 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*.

Aveyron. — Chez les *mineurs* de Decazeville, les travaux de l'exploitation à ciel ouvert sont arrêtés en partie, les mineurs inoccupés ont été employés ailleurs. 9 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Rodez; 12 p. o/o à Millau; chez les *mégissiers-palissonneurs*,

un atelier qui occupait une vingtaine d'ouvriers vient de fermer. La durée du travail tend à être réduite chez les *gantiers*, qui comptent 16 p. o/o de chômeurs; ouvrage moins abondant que l'an dernier, par suite de la concurrence du gant de fil et de la diminution de l'exportation aux États-Unis.

Tarn. — Les commissions ayant été plus fortes que l'année précédente, la journée de travail a pu se prolonger chez les *tisseurs* de Castres; on est maintenant à fin de commande, à moins que les réassortiments n'arrivent bientôt. Ouvrage en diminution chez les *chapeliers-approprieurs* d'Albi, une grande partie des syndiqués sont sans travail. A Carmaux, production plus faible que l'an dernier chez les *menuisiers-ébénistes*, qui comptent un grand nombre des leurs sans ouvrage; durée du travail, 60 heures par semaine chez les *menuisiers* de Mazamet.

A Carmaux, baisse de 0f 01 par kilogramme de pain.

Hérault. — Diminution du travail, par rapport au mois précédent, chez les *cultivateurs-terrassiers* de Marsillargues, qui comptent un peu plus du tiers des leurs en chômage; journée diminuée de 2 heures en général. Chez les *mineurs* de Graissessac, la durée du travail est de 45 heures en moyenne. 7 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* de Montpellier, qui font 85 heures par semaine.

A Graissessac, diminution de 10 p. o/o sur le prix du vin.

Aude. — Les ouvriers *agriculteurs* de Cuxac estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage; on fait en moyenne 42 heures par semaine; ouvrage plus faible que l'an dernier. A Carcassonne, 9 p. o/o de chômeurs chez les *terrassiers*, journée réduite à 7 heures en moyenne; l'abondante récolte de vins va permettre au petit propriétaire de faire travailler davantage ses terres et fournira de l'ouvrage aux terrassiers inoccupés. Pas de chômage chez les ouvrières de l'*habillement*, qui font la journée de 11 heures, en augmentation de 2 heures sur le mois dernier; la saison qui commence est estimée meilleure que celle de l'année précédente. Trois nouvelles maisons se sont fondées; elles occupent une vingtaine d'ouvrières. Pas de chômeurs chez les *chapeliers* de Chalabre, qui font 40 heures par semaine; ouvrage en progrès sur le mois précédent, bien qu'inférieur à celui de l'an dernier. Le travail se maintient actif chez les *charpentiers* de Carcassonne.

Pyrénées-Orientales. — Travail réduit chez les *travailleurs de terre* de Perpignan. A Saint-Laurent, reprise du travail depuis le mois précédent chez les *trépointeurs*, qui sont tous occupés; les *espadrilleurs* estiment qu'un cinquième des leurs sont atteints par le chômage; commandes plus faibles que l'an dernier. A Perpignan, ouverture d'une nouvelle fabrique de *meubles*.

Haute-Garonne. — Réduction du travail chez les ouvriers *métallurgistes* de Toulouse: dans certains ateliers, on a renvoyé du personnel, dans d'autres, la journée habituelle de 10 heures est ramenée à 9 heures. Beaucoup plus de travaux en suspens que l'an dernier chez les *marbriers*.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, depuis le mois dernier, les *tapissiers* ont repris leurs travaux et font 10 heures par jour; ils comptent un cinquième des leurs sans place; les *tailleurs d'habits*, 15 p. o/o; ils font 78 heures par semaine, en moyenne; ouvrage moins abondant que l'an dernier; prix de façon en baisse dans certaines maisons. Pas de chômeurs signalés chez les *maçons*, qui font de 50 à 55 heures par semaine; dans trois nouveaux chantiers qui viennent de s'ouvrir, le travail est poussé très activement.

A Tarbes, pain en diminution de 0 fr. 10 par 6 kilogrammes.

Basses-Pyrénées. — Chez les *tailleurs d'habits* de Bayonne, le commencement de la saison a été bon, pas de chômeurs. A Pau, l'ouvrage, bien qu'encore plus actif que l'an dernier, est en diminution chez les *charpentiers;* la journée est diminuée d'une heure pour 130 ouvriers. Les ouvriers de l'*ameublement* sont tous occupés et font 66 heures en moyenne par semaine. Diminution des commandes et journée réduite à 10 heures chez les *peintres*. 4 p. o/o de chômeurs chez les *bouchers* de Bayonne.

Landes. — Les *verriers* de Moustey sont tous occupés.

Lot-et-Garonne. — Pas de chômeurs chez les *tailleurs d'habits* d'Agen. Une importante maison de *cordonnerie* de Villeneuve-sur-Lot, transformant son outillage, a renvoyé une centaine d'hommes et de femmes occupés au montage; les déformeurs seront également réduits. Dans les autres maisons, le travail est faible, les ouvriers ne font pas la semaine complète. Une maison, installée depuis peu, est en liquidation; une autre, qui occupait 150 ouvriers, est en faillite; les ouvriers terminent les commandes en cours et seront ensuite renvoyés. Les ouvriers connaissant le « cousu-main » ont pu être embauchés par le syndicat de la cordonnerie, mais c'est le petit nombre.

Gironde. — A Bordeaux, travail de 60 à 65 heures par semaine chez les *jardiniers*, la reprise du travail se maintient. Les *compagnons* et *aspirants boulangers du devoir*, qui font de 84 à 90 heures par semaine, comptent 10 p. 0/0 des leurs en chômage; les *cuisiniers*, 17 p. 0/0, journée moyenne de 10 à 12 heures, placement plus difficile pendant la saison d'hiver.

6 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes*, qui font 60 heures en moyenne par semaine, la journée est augmentée d'une heure pour 17 ouvriers, la reprise du travail se maintient, grâce à la rentrée des vacances.

Placement plus facile chez les *teinturiers*, on a manqué d'ouvriers. Il est devenu plus difficile que l'an dernier chez les *employés* et *coupeurs* de *confection* qui font de 90 à 95 heures par semaine.

Travail réduit à 48 heures par semaine chez les *scieurs de long* qui comptent un tiers des leurs en chômage. De même chez les *charpentiers*, qui font 54 heures par semaine.

Pas de chômeurs signalés chez les *tonneliers* de Vayres qui ont plus de commandes que l'an dernier. Diminution des prix de façon, 2 francs par barrique chez les *tonneliers* de Preignac. A Bordeaux, journée réduite à 8 heures, en diminution de 2 heures chez les *chaudronniers*. Chez les *tailleurs de pierres* et *maçons* de Blaye, travail toujours actif; nombreuses constructions en projet et en cours d'exécution; on a pu embaucher des ouvriers de passage. A Bordeaux, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *cochers*. Le chômage atteint un peu plus du quart des adhérents chez les *garçons limonadiers*, 16 p. 0/0 chez les *maîtres d'hôtel* et *garçons navigateurs*, et 8 p. 0/0 chez les *gens de maison*.

Charente-Inférieure. — Travail toujours abondant chez les *typographes* de Rochefort; la journée habituelle de 10 heures est diminuée d'une demi-heure par 15 ouvriers; elle est réduite à 9 heures chez les *tailleurs de pierres* 8 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers en *bâtiment* de la Rochelle, ouvrage moins abondant que l'an dernier, travail réduit à 50 heures par semaine.

Charente. — Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *typographes* d'Angoulême par suite de la disparition d'un journal.

Haute-Vienne. — A Limoges, 5 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* syndiqués; le placement des ouvriers de retour du service militaire se fait difficilement. Production ralentie chez les *cordonniers*, qui font 40 heures par semaine et estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont atteints par le chômage.

Cher. — Le chômage atteint environ un quart des syndiqués chez les *bûcherons* de Mornay-Berry; 20 p. 0/0 chez ceux de Méry-ès-Bois, qui font de 55 à 50 heures par semaine. Peu d'ouvrage chez les *bûcherons* d'Allogny, les coupes ne sont pas encore commencées et les autres travaux sont terminés. A Bourges, ralentissement annuel du travail chez les ouvriers en *toiles cirées*, cependant pas de chômeurs signalés; travail, 60 heures par semaine. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *chapeliers*. L'amélioration signalée chez les ouvriers sur *métaux* se maintient, on fait 60 heures par semaine. Chez les *chaufourniers* de la Guerche, travail ralenti par suite des grandes pluies; une entreprise qui occupait 40 ouvriers est arrêtée; ouvrage toujours abondant chez les *chaufourniers* de Jussy.

A Méry-ès-Bois, le pain est diminué de 0 fr. 05 par 5 kilogrammes, le porc de 0 fr. 20 par kilogramme.

Indre. — La reprise du travail se fait plus lentement que l'an dernier chez les *typographes* de Châteauroux.

A Châteauroux, augmentation de 0 fr. 02 par kilogramme de pain.

Deux-Sèvres. — Amélioration de la situation dans quelques fabriques de *gants* de Niort, par suite de la remise des commissions d'automne.

Vendée. — Travail actif et en amélioration sur le mois précédent chez les *typographes* de la Roche-sur-Yon, qui font 60 heures par semaine. Chez les *tisseurs* de Mortagne, travail, généralement 68 heures par semaine, ouvrage un peu plus abondant que le mois précédent, les prix de façon sont aussi augmentés de 0 fr. 10 par douzaine de mouchoirs; pas de chômeurs à Évrunes et au May-sur-Èvre. De même chez les ouvriers du *bâtiment* de la Roche-sur-Yon, mais durée du travail réduite à 40 heures par semaine, en diminution de 3 heures par jour sur les mois précédents.

Loire-Inférieure. — A Nantes, les *cuisiniers* comptent un quart de leurs sans place. Une nouvelle fabrique d'*huiles* occupant 20 ouvriers vient de s'ouvrir; pas de chômeurs chez les ouvriers des fabriques de *produits chimiques;* 12 p. 0/0 chez les *typographes,* ouvrage moins abondant que le mois précédent. Fin des commandes dans les maisons d'*équipement militaire,* 150 ouvriers inoccupés. Diminution du travail chez les *chaudronniers.* Journée réduite de 4 heures pour 90 ouvriers chez les *ferblantiers-boîtiers,* ouvrage moins abondant que l'an dernier, beaucoup d'usines dans la région ont ralenti leur fabrication.

Pas de chômeurs signalés chez les *granitiers* qui font 60 au lieu de 72 heures par semaine.

A Nantes, augmentation de 0 fr. 10 par litre de vin blanc.

Finistère. — Les *typographes* de Brest font de 60 à 66 heures par semaine et comptent 9 p. 0/0 de chômeurs; 3 p. 0/0 chez les *ferblantiers* de Guénolé, travail réduit à 48 heures par semaine; la pêche à la sardine a été moins abondante que les années précédentes.

Côtes-du-Nord. — A Saint-Brieuc, 10 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes,* qui font de 63 à 66 heures par semaine.

A Saint-Brieuc, le beurre est diminué de 0 fr. 10 par 1/2 kilogr., les œufs ont augmenté de 0 fr. 20 par douzaine.

Ille-et-Vilaine. — Les *mineurs* de Saint-Péan-Briez estiment que 4 p. 0/0 des leurs sont atteints par le chômage, leurs salaires se trouvent réduits par la poudre et les amorces qu'ils doivent se procurer dans la mine à un prix assez élevé. 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Rennes, ouvrage moins abondant que l'an dernier, dans une maison les ouvriers perdent à tour de rôle 2 jours par semaine. A Fougères, 4 p. 0/0 des *coupeurs* de *chaussures* sont sans place; le travail a bien repris depuis le mois dernier, dans la plupart des maisons, on fait 12 heures par jour, quelques-unes ne travaillent encore que 9 et 8 heures. Pas de chômeurs signalés chez les *menuisiers,* qui font 52 heures par semaine et sont plus occupés que le mois précédent.

Maine-et-Loire. — Les ouvriers *boulangers* d'Angers estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont atteints par le chômage; ouvrage plus abondant que le mois précédent et que l'an dernier. A Cholet, ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *cordonniers,* on compte sur une reprise au commencement de novembre. Travail assez actif chez les *tisserands,* grâce à une entente entre patrons et ouvriers, un nouveau tarif a été établi augmentant les prix de façon de 0 fr. 10 par douzaine de mouchoirs, ce tarif a été accepté pour un an, il s'étend à toute la région. Les *tisserands* de la Tessoualle sont tous occupés et font environ 72 heures par semaine, une augmentation de 0 fr. 13 environ par jour a été accordée aux ouvriers. Pas de chômeurs signalés chez les *tailleurs* de Saumur, qui font la journée de 12 heures, une dizaine font 13 heures, commandes plus nombreuses que le mois précédent. A Angers, la journée de travail est réduite à 9 heures pour un tiers des *sculpteurs;* 4 p. 0/0 de chômeurs chez les *coiffeurs.*

Mayenne. — A Laval, la journée est diminuée de deux heures pour 10 ouvriers *typographes* l'ouvrage est considéré généralement comme moins abondant que l'an dernier.

Sarthe. — Au Mans, 17 p. o/o de chômeurs chez les *maçons*, qui font 40 heures en moyenne par semaine, en diminution de 3 heures par jour sur la durée normale; chez les *serruriers*, journée de 10 heures sauf dans un atelier où l'on fait 14 et même 15 heures; 10 p. o/o de chômeurs chez les *tailleurs de pierres*, même chômage chez les *plâtriers* qui font la journée de 9 heures en diminution de 2 heures sur les mois précédents; les constructions qui étaient en cours d'exécution ont été poussées activement pour être terminées à la Toussaint.

Au Mans, hausse sur le cidre et le pain.

Indre-et-Loire. — Travail plus abondant que l'an dernier chez les *bûcherons* de la région de Tours, beaucoup de bois qui n'avaient pas été abattus par suite du défaut d'entente entre patrons et ouvriers devant être exploités cette année.

Loiret. — Reprise du travail chez les *typographes* de Pithiviers. Pas de chômeurs signalés chez les *plombiers-couvreurs* d'Orléans qui font la journée de 9 heures et sont plus occupés que l'an dernier et que le mois précédent.

Eure-et-Loir. — A Châteaudun, chez les *typographes*, sauf dans une maison où l'on fait des heures supplémentaires, l'ouvrage va en diminuant; des ouvriers ont été renvoyés dans plusieurs imprimeries, la journée pour ceux qui restent est de 9 heures, les ouvriers aux pièces ne sont presque pas employés.

Journée de 9 heures également dans l'industrie du *bâtiment*. Il vient de s'ouvrir à Brou, près de Châteaudun, une fabrique de *chaussures*, qui occupe déjà une trentaine d'ouvriers.

A Châteaudun, le pain à augmenté de 0 fr. 10 par kilogr.

Eure. — Les *compositeurs typographes* d'Évreux sont tous occupés; à Pont-Audemer, le travail est plus faible que l'an dernier.

Seine-Inférieure. — Les *cuisiniers* du Havre comptent 2 p. o/o des leurs sans place. A Rouen, malgré la fermeture de l'exposition, l'activité se maintient chez les *typographes*. Pas de chômeurs signalés chez les ouvriers *cotonniers* de Bolbec. La reprise du travail signalée chez les *voiliers* du Havre se maintient, tous travaillent. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *constructeurs-mécaniciens* syndiqués, la journée ordinaire de 10 heures est augmentée de 3 heures dans un atelier de 80 ouvriers. Embarquements plus rares que l'an dernier chez les *marins du commerce* du Havre; le chômage atteint un grand nombre de syndiqués.

Algérie. — L'amélioration signalée chez les *typographes* de Bône se maintient. Les *tonneliers* d'Alger estiment que 13 p. o/o des leurs sont atteints par le chômage, leur salaire serait diminué par les retenues faites pour malfaçon au sujet des contenances des futailles; durée du travail, de 57 à 60 heures par semaine, 40 à 45 ouvriers subissent une réduction d'une heure par jour. 16 p. o/o de chômeurs chez les *maçons* d'Alger, qui font en moyenne 54 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *employés de commerce*, qui font de 11 à 14 heures par jour. Faute de place, plusieurs *cuisiniers* ont quitté la région.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles en octobre et novembre :

Alger. — Pavage en bois d'un chemin	122.300[f]
Auxerre. — Approfondissement de la dérivation de Gurgy	109.000
Besançon. — Travaux au palais de justice	191.800
Chambéry. — Reconstruction et réparation d'églises	111.000

Clermont-Ferrand. — Guerre. Organisation du camp de Bourg-Lastic	250.000[f]
Douai. — Restauration de chaussées pavées	119.100
Lille. — Pavage et trottoirs de divers chemins	178.000
Montdidier (Somme). — Construction d'un hôtel de ville	177.200
Paris. — Exposition universelle de 1900. — Travaux pour relier les berges de la Seine aux chantiers des nouveaux palais des Champs-Élysées	197.000
Rivesaltes. — Distribution d'eau	215.900
Rouen. — Construction d'une caserne de gendarmerie à Dieppe	117.450
——— Transformation à la maison d'arrêt de Rouen	118.800

Ministères. Adjudications de fournitures :

Postes et Télégraphes. — 26 novembre. — 50.000 entretoises avec accessoires, 315.000 consoles en fer galvanisé et 14.000 kilogrammes de soudure à l'étain.

Marine. — 25 novembre. — Brest. — Articles de bureau et de lithographie.

——— 18 novembre. — Lorient. — Anspects, barres de cabestan, manches de gaffes et leviers en bois. Bougies stéariques pour fanaux.

Résultats (1).

Alger. — Travaux de pavage en bois (122.000[f]). — Adj. : Berthier, *17*.

Clermont-Ferrand. — Guerre. Organisation du camp de Bourg-Lastic (250,000[f]). — Adj. : Giraudon, à Saint-Sauves (Puy-de-Dôme). *15*.

Douai. — Construction de ponts sur la Scarpe (191.700[f]). — Adj. : *Terrasse, maçonnerie, charpente*, Leblond, *6; tabliers métalliques*, Société Cail, *10,02*.

Foix. — Construction du 5[e] lot du chemin de fer de Saint-Girons à Foix (425,000[f]). — Adj. : Danos, à Portet-Saint-Simon (Haute-Garonne), *37*.

Mâcon. — 4[e] lot du canal de Roanne à Digoin (1.827.000[f]). — Adj. : Molès, au Tréport (Seine-Inférieure), *8*.

Mâcon. — Construction d'un hôpital et d'une maternité (181,700[f]). — Adj. : Briolat, *12*; Bruno, *11*.

Montdidier. — Construction d'un hôtel de ville (177,200[f]). — Adj. : *Terrasse, maçonnerie et carrelage*, Duchâteau, à Boisel, *6; couverture, zingage et plomberie*, Vallée, à Compiègne, *13; menuiserie et parquets*, Mouchy, *12; Serrurerie, planchers en fer, ferronnerie et quincaillerie*, Desprez, à Verberie (Oise), *14; peinture, vitrerie et tenture*, Noël, 4, rue Doudeauville, à Paris, *27*.

Nantes. — Port. Construction d'une estacade sur la rive gauche (780.000[f]). — Adj. : Taillebourg, à Bordeaux, *15*.

Oran. — Construction d'égouts (396.000[f]). — Adj. : Arfeuillère, *30* et *31*.

Paris. — Exposition universelle. — Travaux destinés à relier les berges de la Seine aux chantiers des nouveaux palais des Champs-Élysées (197,000[f]). Adj. : *Estacade sur la rive droite de la Seine aux abords du pont des Invalides*, Manoury, 50, avenue Ségur, *27; terrassements, maçonnerie, charpentes en bois et ferronnerie pour l'établissement des voies ferrées devant relier cette estacade aux chantiers* : Varet, 30, rue Miollis, *31*, et Latapie, 23, rue des Plantes, *17*.

Rouen. — Port de Fécamp. Dragage d'une amorce du bassin à flot (121.000[f]). — Adj. : Leborgne, à Fécamp, *4*.

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Lauzanne à Lamure. — Terrassements et ouvrages (4.900.000[f]). — Adj. : Richard, à Lyon; Legrand à Craponne (Haute-Loire); Farisy, à Baudemont (Saône-et-Loire).

---

(1) Les chiffres en italique qui suivent les noms d'adjudicataires indiquent les rabais p. 0/0.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations pendant les neuf premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	869.816.000	810.567.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.804.914.000	1.696.631.000
Objets fabriqués	514.249.000	474.084.000
TOTAL	3.188.979.000	2.981.282.000
En plus pour 1896	207.697.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	514.804.000	466.175.000
Matières nécessaires à l'industrie	676 260.000	717.465.000
Objets fabriqués	1.506.667.000	1.438.380.000
Colis postaux	117.830.000	84.660.000
TOTAL	2.815.561.000	2.706.680.000
En plus pour 1896	108.881.000	

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Oct. 1896.	Sept. 1896.	Oct. 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	47f 75c	41f 00c	42f 85c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	27 15	27 00	31 40
Alcool à 90°, l'hectolitre	29 50	30 50	31 25
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	60 50	56 25	53 75
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	46 25	44 00	50 60
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	34 50	34 50	35 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	46 00	44 50	54 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 46	1 50	1 56
Veau, *idem*	1 70	1 80	2 00
Mouton, *idem*	1 90	2 00	2 00
Porc, *idem*	1 00	1 06	1 42
Cotons (au Havre), les 50 kilogrammes	50 00	55 00	54 65
Laines en suint (au Havre), les 100 kilogr.	114 00	111 00	120 00
Soies grèges Cévennes 2e qualité (à Lyon), le kilogramme	39 40	39 50	50 50
Fers marchands, les 100 kilogrammes	18 50	15 50	13 50
Cuivre en lingots, *idem*	128 75	128 00	125 00
Étain Banka, *idem*	162 50	161 25	181 25
Plomb, *idem*	29 50	29 25	30 00
Zinc bonnes marques, *idem*	45 50	46 00	40 50

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant le mois de juillet 1896 a été de 2.333.321 tonnes. Il était, en 1895, de 2.316.428, soit une augmentation de 1 p. 0/0. Pendant le mois d'août, le tonnage a été de 2.491.915 pour 1895, soit une augmentation de 7 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin octobre :

	1896	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général	1.027.186.000	1.005.761.000
Compagnie des omnibus de Paris	37.512.900	34.594.700
Compagnie des petites voitures à Paris	16.495.400	16.402.200

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois d'octobre		Du 1er janvier au 31 oct.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	132	116	1150	1195
Liquidations judiciaires	14	12	148	163
Conversions de liquidations en faillites	3	8	33	41

Mont-de-Piété de Paris. — Une erreur de composition a fait reproduire, dans le dernier *Bulletin*, les chiffres de la situation en fin d'août comme étant ceux de la situation à la fin de septembre. En conséquence, on trouvera ci-après deux tableaux : l'un de la situation à la fin de septembre, l'autre de la situation à la fin d'octobre.

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1896.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 août 1896 au soir			1.660.723	47.752.149
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	92.449	2.512.299	149.953	4.202.000
Par renouvellements	57.504	1.689.701		
TOTAL			1.810.676	51.954.149
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	89.265	2.221.273	159.101	4.101.270
Par renouvellements	57.504	1.689.701		
Par ventes	12.332	190.296		
RESTE en magasin le 30 septembre 1896			1.651.575	47.852.879

VALEURS MOBILIÈRES.			TITRES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 août 1896 au soir			21.960	5.930.466
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	2.139	544.347	3.919	1.031.961
Par renouvellements	1.780	487.614		
TOTAL			25.879	6.962.427
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	1.690	394.554	3.867	1.003.012
Par renouvellements	1.780	487.614		
Par ventes	397	120.844		
RESTE en magasin le 30 septembre 1896			22.012	5.959.415

	GAGES CORPORELS.		VALEURS MOBILIÈRES.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
	nombres.	francs.	nombres.	francs.
Restait en magasin, le 30 septembre 1892	1.998.884	52.527.792	10.058	2.844.912
— 1893	1.864.894	50.347.889	14.587	4.127.149
— 1894	1.807.579	48.564.098	18.206	5.127.994
— 1895	1.695.552	46.192.979	20.818	5.671.369

SITUATION AU 31 OCTOBRE 1896.

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 30 septembre 1896 au soir			1.651.575	47.852.879
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	102.038	3.346.277	160.431	5.158.939
Par renouvellements	58.393	1.812.662		
TOTAL			1.812.006	53.011.818
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	88.339	2.369.731	157.792	4.367.993
Par renouvellements	58.393	1.812.662		
Par ventes	11.060	185.600		
RESTE en magasin, le 31 octobre 1896			1.654.214	48.643.825

VALEURS MOBILIÈRES.			TITRES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 30 septembre 1896 au soir			22.012	5.959.415
ENTRÉES.				
Par engagements effectifs	2.862	720.175	5.237	1.359.507
Par renouvellements	2.375	639.332		
TOTAL			27.249	7.318.922
SORTIES.				
Par dégagements effectifs	1.775	428.973	4.668	1.216.044
Par renouvellements	2,375	639.332		
Par ventes	518	147.739		
RESTE en magasin, le 31 octobre 1896			22.581	6.102.878

	GAGES CORPORELS.		VALEURS MOBILIÈRES.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
	nombres.	francs.	nombres.	francs.
Restait en magasin, le 31 octobre 1892	1.988.599	52.739.483	10.918	3.086.308
——— le 31 octobre 1893	1.859.867	50.713.032	15.394	4.334.413
——— le 31 octobre 1894	1.796.199	48.425.060	18.915	5.299.368
——— le 31 octobre 1895	1.687.852	46.565.921	21.493	5.818.081

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o; à 6 mois, 2 p. o/o; à 3 mois, 1 1/2 p. o/o.

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 31 octobre, il a été déposé 87 demandes en autorisation de bâtir, dont 45 pour des constructions neuves. Pendant le mois d'octobre 1895, le nombre des demandes avait été de 86, dont 51 pour des constructions neuves.

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT. (RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er NOVEMBRE.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	SEPTEMBRE 1896.			
Paris (Ier arrt).	468	247	224	13
— (IIe —).	922	1194	371	"
— (IVe —).	654	541	481	9
— (Ve —).	117	107	50	"
— (XIIIe —).	230	239	208	"
— (XIXe —).	114	188	121	1
— (XXe —).	100	156	85	"
Refuges munic..	"	"	86	2684
Saint-Nazaire...	3	"	"	"
	OCTOBRE 1896.			
Paris (VIe arrt)..	188	169	107	20
— (IXe arrt)..	256	211	91	84
Levallois-Perret.	36	1	5	"
Brest.....	117	88	65	"
Lisieux.....	17	16	5	"
Sens.....	367	328	309	783

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	SEPTEMBRE 1896.			
Angers.....	212	81	80	14
Besançon.....	77	86	33	"
Boulogne-s.-M .	55	47	47	"
Lyon.....	542	235	169	"
Nice.....	200	55	55	25
Saint-Étienne..	94	81	76	"
Toulon.....	38	17	13	"
	OCTOBRE 1896.			
Perpignan.....	48	32	27	4
Saint-Nazaire...	115	10	6	4
Tours.....	288	186	154	"

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS (EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS, SEPTEMBRE 1896).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Alpes-Maritimes..	Cannes.....	Cuisiniers.....	10	7	"	8
Aube.....	Troyes.....	Plâtriers.....	"	"	3	1
Aude.....	Carcassonne.....	Patronnes et ouvrières de l'habillement.	4	4	5	"
Idem.....	*Idem*.....	Terrassiers.....	15	10	5	"
Bouches-du-Rhône	Marseille.....	Imprimeurs.....	2	"	8	"
Idem.....	*Idem*.....	Typographes.....	15	"	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Selliers-bourreliers.....	2	1	1	"
Idem.....	*Idem*.....	Charpentiers.....	24	10	"	"
Cher.....	Méry-ès-Bois....	Bûcherons.....	20	"	"	"
Côte-d'Or.....	Dijon.....	Comptables.....	20	6	6	"

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Monteurs-boîtiers	50	20	20	"
Drôme	Romans	Mouleurs en fonte	4	"	"	"
Gard	Nîmes	Typographes	3	"	"	"
Gironde	Bordeaux	Jardiniers	10	5	6	"
Idem	*Idem*	Boulangers	"	114	15	99
Idem	*Idem*	Cuisiniers	29	10	12	56
Idem	*Idem*	Typographes	2	17	2	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	6	"	6	28
Idem	*Idem*	Gens de maison	48	71	24	5
Hérault	Montpellier	Boulangers	16	28	14	18
Isère	Grenoble	Typographes	11	1	"	1
Maine-et-Loire	Angers	Boulangers	27	12	12	15
Idem	*Idem*	Coiffeurs	8	7	7	4
Idem	Saumur	Tailleurs	5	8	5	"
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Typographes	"	3	"	"
Nord	Lille	Ouvriers de l'industrie textile.	5	"	2	"
Idem	*Idem*	Lithographes	1	3	1	"
Oise	Beauvais	Typographes	1	1	1	"
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Plâtriers	12	2	1	2
Hautes-Pyrénées	Tarbes	Tapissiers	1	1	1	"
Idem	*Idem*	Maçons	3	"	"	"
Rhône	Lyon	Imprimeurs-conducteurs	1	1	2	"
Idem	*Idem*	Lithographes	2	2	2	"
Idem	*Idem*	Chapeliers	5	9	5	"
Sarthe	Le Mans	Plâtriers	20	7	7	"
Savoie	Chambéry	Ouvriers de l'ameublement	4	"	"	"
Seine	Paris	Caisse des retraites des boulangers.	"	"	6	15
Idem	*Idem*	Typographes (rue de Savoie)	300	10	2	8
Idem	*Idem*	Conducteurs-typographes	4	12	2	2
Idem	*Idem*	Ouvriers de la brochure	"	4	4	"
Idem	*Idem*	Cordonniers	7	30	30	"
Idem	*Idem*	Gainiers	150	10	"	7
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	14	11	11	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	15	3	3	"
Idem	*Idem*	Peintres en voitures	"	7	6	"
Idem	*Idem*	Brossiers	3	2	"	2
Idem	*Idem*	Tourneurs	17	12	12	"
Idem	*Idem*	Polisseurs sur métaux	42	45	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de musique.	40	"	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision.	36	2	18	"
Idem	*Idem*	Estampeur-poêliers	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Bijoutiers en doré	"	6	"	"
Idem	*Idem*	Doreurs en bijoux	"	6	"	"
Idem	*Idem*	Mouleurs en plâtre	31	26	"	26
Idem	*Idem*	Peintres	2	4	1	"
Idem	*Idem*	Fumistes	431	95	10	85
Idem	*Idem*	Cochers-livreurs	57	38	25	7
Idem	*Idem*	Porteurs de journaux	150	48	48	"
Idem	*Idem*	Employés aux écritures	15	5	2	1
Idem	*Idem*	Comptables	15	6	4	1
Idem	*Idem*	Placiers en fleurs et plumes	2	2	2	"
Idem	*Idem*	Garçons limonadiers	"	"	40	60
Idem	*Idem*	Sommeliers	115	45	15	30
Idem	*Idem*	Coiffeurs	"	"	135	800
Idem	*Idem*	Élèves en pharmacie	8	17	15	2
Seine-Inférieure	Rouen	Constructeurs mécaniciens	8	7	7	"
Idem	Le Havre	Cuisiniers	"	5	"	5
Algérie	Alger	Tonneliers	4	"	"	"
Idem	*Idem*	Coiffeurs	34	17	17	25

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS (OCTOBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Gironde	Bordeaux	Société «L'Etoile»	290	186	39	147
Idem	*Idem*	Compag. et aspir. boulangers	"	114	15	99
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Société des employés et voyag.	3	6	3	"
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	13	11	2	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	11	1	3	1
Rhône	Lyon	Soc. des garç de salle et de ch.	"	"	106	549
Sarthe	Le Mans	Association des comptables	2	"	"	"
Seine	Paris	Le Bâtiment	9	10	2	"
Idem	*Idem*	Société suisse des commerçants.	46	18	9	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	109	74	50	9
Idem	*Idem*	Société des employés du commerce et de l'industrie.	1	10	2	"
Idem	*Idem*	Société «L'Étoile»	616	1302	213	1089
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	382	538	371	2
Idem	*Idem*	«La Couturière»	15	20	"	"
Idem	*Idem*	Compagn. tisseurs-ferrandiniers.	25	5	"	5
Idem	*Idem*	Société des cuisiniers	495	180	180	960
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir.	30	25	25	"
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	6	10	4	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	84	73	31	14
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	33	5	2

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES (OCTOBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	8	"	"	"
Gironde	Bordeaux	*Idem*	"	"	2	14
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole	1	19	7	11
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	96	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	35	66	21	"
Idem	*Idem*	Assistance des femmes par le travail	15	25	15	"
Seine	Paris	Société de protection des Alsa.-Lorrains	"	5	5	"
Idem	*Idem*	Société protestante du travail	"	"	"	"
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	188	430	151	"
Idem	*Idem*	Soc. d'assist. par le travail du IIe arr.	"	79	52	4
Idem	*Idem*	Maison hospitalière	79	"	16	4
Idem	*Idem*	«The mission home»	149	140	37	16
Idem	*Idem*	«The english catholic home»	41	65	16	1
Idem	*Idem*	«Home allemand»	56	195	34	"
Idem	*Idem*	Société des visiteurs des pauvres	2	"	"	"
Idem	*Idem*	Maison des Sœurs de la Croix	"	"	681	"
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	287	"
Seine-et-Marne	Melun	Assistance par le travail	"	203	"	203
Vienne	Poitiers	*Idem*	32	"	21	2
Haute-Vienne	Limoges	*Idem*	640	"	22	160

Pendant l'année 1895, la société *le Travail* du XIe arrondissement a effectué 973 placements dont 174 domestiques et concierges.

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS D'OCTOBRE.					
Refuges et asiles municipaux	2,618	125	558	"	24,586
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	5,943	787	289	446	19,846
Asile de la rue Mouffetard	241	15	"	7	967
Société philanthropique (rue de Crimée)	"	"	153	22	817
— (rue Labat)	"	"	386	26	1.353
— (rue Saint-Jacques)	"	"	390	95	1.826
— (avenue du Maine)	"	"	42	42	425

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine. (Bureau du travail.)

1° VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant le mois de septembre.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.076
		Femmes	8.124
	de 60 ans et plus	Hommes	12.151
		Femmes	21.434
TOTAL des indigents secourus			46.785
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.719
		Femmes	6.870
	de 60 ans et plus	Hommes	2.819
		Femmes	2.809
TOTAL des nécessiteux secourus			18.437

COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE AUTRES QUE PARIS.

Les chiffres ci-dessous représentent toutes les personnes secourues par les bureaux de bienfaisance et celles reçues dans les hôpitaux et hospices communaux et intercommunaux pendant les mois d'août et de septembre 1896.

		août.	septembre.
Personnes de moins de 60 ans	Hommes	2.452	2.616
	Femmes	3.154	3.530
Personnes de plus de 60 ans	Hommes	1.754	1.984
	Femmes	3.400	3.696
TOTAUX des personnes secourues		10.760	11.826

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois d'octobre 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

A. — CRÉATION DE SYNDICATS ET D'UNIONS DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Bouches-du-Rhône [1er août 1896]. — Syndicat des marchandes et marchands français des quatre-saisons de Marseille (21 membres). Siège social : cours Julien, 35, à Marseille.

Eure [18 juillet 1896]. — Syndicat des médecins d'Évreux (8 membres). Siège social : rue Dubois, 1, à Évreux.

Gironde [10 septembre 1896]. — Syndicat général des coiffeurs français et de Bordeaux réunis (400 membres). Siège social : rue Vieille-Tour, 21, à Bordeaux.

Loire-Inférieure [12 juin 1896]. — Union des entrepreneurs de maçonnerie de la région de l'Ouest (14 membres). Siège social : rue Ducouëdic, café de Paris, à Nantes.

Meurthe-et-Moselle [8 février 1896]. — Syndicat de la boucherie et de la charcuterie de l'arrondissement de Toul (18 membres). Siège social : Toul.

Nord [1er septembre 1896]. — Syndicat des marchands de charbons de Lille et des environs (80 membres). Siège social : rue de la Vieille-Comédie, 25, à Lille.

[20 septembre 1896]. — Chambre syndicale des constructeurs et serruriers en bâtiments de Lille (31 membres). Siège social : rue de Ribour, 11, à Lille.

Pas-de-Calais [12 mai 1896]. — Syndicat des agents généraux d'assurances de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (15 membres). Siège social : Grande-Rue, 1, à Montreuil.

Rhône [18 avril 1896]. — Association des dentistes de Lyon et du Rhône (40 membres). Siège social : rue de la Barre, 12, à Lyon.

[9 septembre 1896]. — Chambre syndicale des instruments de musique de Lyon (21 membres). Siège social : place des Jacobins, 9, à Lyon.

Seine [11 juin 1896]. — Syndicat des métreurs-vérificateurs spécialistes du département de la Seine (69 membres). Siège social : boulevard Raspail, 144, Paris.

[12 juin 1896]. — Syndicat de la Presse agricole, industrielle et commerciale (39 membres). Siège social, 80, rue de Rivoli, Paris.

[30 juin 1896]. — Syndicat des sages-femmes de la Seine (19 membres). Siège social : rue des Dames, 117, Paris.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Aube [15 septembre 1896]. — Union syndicale des ouvriers maçons, tailleurs de pierres et similaires (70 membres). Siège social : place de l'Hôtel-de-Ville, 10 *bis*, à Troyes.

[15 septembre 1896.]. — Chambre syndicale des rebrousseurs de Troyes (20 membres). Siège social : rue Charbonnet, 6, à Troyes.

Bouches-du-Rhône [22 août 1896]. — Union nationale des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens-électriciens (30 membres). Siège social : rue du Port, 28, à Marseille.

[6 septembre 1896]. — Syndicat des commissionnaires autorisés de la gare Saint-Charles (46 membres). Siège social : Bourse du travail de Marseille.

Eure-et-Loir [1er septembre 1896]. — Société syndicale des ouvriers et des ouvrières en chapellerie de Nogent-le-Rotrou (181 membres). Siège social : rue Saint-Hilaire, 12, à Nogent-le-Rotrou

Haute-Garonne [18 octobre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers cimenteurs de Toulouse (40 membres). Siège social : Bourse du travail de Toulouse.

Gironde [11 septembre 1896]. — Chambre syndicale des tonneliers de la ville de Bordeaux (133 membres). Siège social : rue de Lalande, 42, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine [14 mai 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers plâtriers de la ville de Fougères (18 membres). Siège social : rue Pinterie, 31, à Fougères.

Isère [12 septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs-lithographes de Grenoble (10 membres). Siège social : café de l'Ascenseur, boulevard Gambetta, à Grenoble.

Loire [19 septembre 1896]. — Syndicat non socialiste des ouvrières et ouvriers tisseurs et similaires de Roanne (60 membres). Siège social : Roanne.

Loire-Inférieure [15 mai 1896]. — Syndicat des travailleurs des Charbonnages de la ville de Nantes (55 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

[9 août 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers d'usines réunis de la ville de Nantes (20 membres). Siège social : Bourse du travail de Nantes.

Nord [10 août 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers galochiers de Lille et des environs (30 membres). Siège social : rue de Béthune, 21, à Lille.

Basses-Pyrénées [19 août 1896]. — Société de solidarité des ouvriers maçons et tailleurs de pierres de la ville de Pau (99 membres). Siège social : rue des Cordeliers, 21, à Pau.

Rhône [20 août 1896]. — Syndicat de la marbrerie lyonnaise (20 membres). Siège social : Bourse du Travail de Lyon.

[3 septembre 1896]. — Syndicat ouvrier des boulangers et similaires de Lyon et de la région (40 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

[6 septembre 1896]. — Syndicat indépendant des ouvriers plâtriers de la ville de Lyon (50 membres). Siège social : place des Célestins, 6, à Lyon.

[4 octobre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs et similaires de Saint-Bel, Sourcieux et Saint-Pierre-la-Palud (423 membres). Siège social : Saint-Bel.

Haute-Savoie [13 septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers maçons et manœuvres d'Évian-les-Bains (18 membres). Siège social : rue de l'Église, 12, à Évian-les-Bains.

Seine [13 septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers blanchisseurs de Clichy. Siège social : rue Martre, 31, à Clichy.

[20 septembre 1896]. — Groupe fraternel corporatif des serruriers du département de la Seine (250 membres). Siège social : rue Grange-aux-Belles, 9, à Paris.

Seine-Inférieure [19 septembre 1896]. — Syndicat des garçons de café, limonadiers et restaurateurs (30 membres). Siège social : rue de Bordeaux, 47, au Havre.

Tarn [13 août 1896]. — Syndicat des ouvriers martineurs de Durfort (16 membres). Siège social : Durfort.

Var [10 novembre 1896]. — Chambre syndicale des métallurgistes de la Seyne-sur-Mer (65 membres). Siège social : La Seyne.

3° SYNDICATS MIXTES.

Haute-Garonne [13 octobre 1896]. — Syndicat mixte des patronnes et ouvrières en habillement, métiers similaires et professions connexes (54 membres). Siège social : à Toulouse, rue de la Hache, 8.

Rhône [21 juin 1896]. — Union syndicale mixte des marchands de journaux de Lyon et de la banlieue (200 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

4° SYNDICATS AGRICOLES.

Cantal [25 août 1896]. — Syndicat régional agricole de l'arrondissement de Mauriac (70 membres). Siège social : L'Hôpital, commune d'Ydes.

Côte-d'Or [7 juin 1896]. Syndicat général des agriculteurs (14 membres). Siège social : Buffon.

Indre [11 septembre 1896]. — Syndicat viticole et agricole de la commune de Ménétréols-sous-Vatan (43 membres). Siège social : Ménétréols.

Isère [24 septembre 1896]. — Société des agriculteurs de la Chapelle-de-Surieu (69 membres). Siège social : La Chapelle.

Loire-Inférieure [23 août 1896]. — Société agricole de Plessé (97 membres). Siège social : Château du Fresnay, en Plessé.

Nord [13 septembre 1896]. — Syndicat bonnançais de l'industrie agricole, commune de Templeuve (12 membres). Siège social : Hameau de Bonnance, commune de Templeuve.

Pas-de-Calais [13 septembre 1896]. — Syndicat d'industrie agricole de Vieil-Moutier (11 membres). Siège social : Vieil-Moutier.

Seine-et-Marne [16 septembre 1896]. — Syndicat des agriculteurs de Thomery (207 membres). Siège social : Mairie de Thomery.

Vaucluse [6 septembre 1896]. — Syndicat agricole de Cucuron (83 membres). Siège social : rue de l'Étang, à Cucuron.

Vienne [17 mai 1896]. — Syndicat agricole et horticole de Coulombiers. Siège social : Coulombiers.

5° UNIONS DE SYNDICATS.

Pas-de-Calais [12 août 1896]. Fédération nationale des ouvriers fabriquant le ciment, 3 chambres syndicales adhérentes (1,032 membres). Siège social : Bourse du travail de Boulogne-sur-Mer.

B. — SYNDICATS DISSOUS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat. La date de la dissolution n'est pas donnée parce que l'inactivité d'un syndicat est souvent le seul indice de sa disparition.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Hautes-Pyrénées [22 juillet 1894]. — Union de la boucherie de Tarbes. Siège social : Rue Larrey, à Tarbes.

Rhône [26 octobre 1886]. — Chambre syndicale des laitiers de Lyon (30 membres). Siège social : à Lyon, rue Molière, 33.

[13 novembre 1886]. — Syndicat des entrepreneurs poêliers-fumistes de la ville de Lyon (70 membres). Siège social : à Lyon, place de l'Hôpital, 1.

[29 novembre 1888]. — Chambre syndicale de la boulangerie de Belleville-sur-Saône (30 membres). Siège social : Belleville-sur-Saône.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Nièvre [22 septembre 1892]. — Syndicat des Amognes, ouvriers bûcherons, agricoles et travaux similaires (400 membres). Siège social : La Fermeté.

[15 avril 1893]. — Chambre syndicale des ouvriers ébénistes de Nevers (13 membres). Siège social : à Nevers, place de la Halle, 12.

[8 novembre 1894]. — Société des ouvriers de la scierie Saint-Roch, à Clamecy. Siège social : Clamecy.

Rhône [11 juillet 1886]. — Chambre syndicale des tisseurs et similaires d'Amplepuis (22 membres). Siège social : rue des Jardins, à Amplepuis.

[26 janvier 1887]. — Chambre syndicale des corporations des ouvriers des verreries réunies et usines de Lyon, manœuvres et similaires (60 membres) Siège social : Bourse du travail de Lyon.

[5 juin 1891]. — Chambre syndicale des tanneurs et corroyeurs de Villefranche (18 membres). Siège social : à Villefranche, rue Déchavanne, 52.

[3 février 1892]. — Syndicat des bouillonneuses de Lyon (3 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

[10 février 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fer et en fonte de Lyon et de la banlieue (150 membres). Siège social : à Lyon, rue Moncey, 54.

[22 mars 1894]. — Chambre syndicale des cochers de grande remise et similaires de la ville de Lyon (60 membres). Siège social : à Lyon, cours Lafayette, 2.

[23 décembre 1894]. — Chambre syndicale des ouvriers réunis de la marbrerie lyonnaise (60 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

[12 mars 1895]. — Chambre syndicale des compositeurs typographes de Lyon (25 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

[12 avril 1895]. — Chambre syndicale des ouvrières typographes de Lyon (10 membres). Siège social : Bourse du travail de Lyon.

Seine [16 mai 1882]. — Société des cuisiniers français (125 membres). Siège social : à Paris, rue Laffitte, 52.

[8 mai 1886]. — Chambre syndicale coopérative des garçons de cuisine de Paris (68 membres) Siège social : à Paris, rue du Cygne, 9.

Var [1er mars 1894]. — Syndicat des marchandes et marchands ambulants de Toulon (42 membres). Siège social : Bourse du travail de Toulon.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

L'article paru sous ce titre au *Bulletin* de septembre dernier contient, dans le tableau placé au bas de la page 548, une erreur de composition qui se rectifiait pour ainsi dire d'elle-même. Les nombres d'unions, de syndicats et de membres groupés sous l'accolade de gauche, comme relatifs à 1895, se rapportent en réalité à l'année 1894 et ceux de droite à l'année 1895.

Le rapprochement du nombre des membres des unions de syndicats agricoles (537.966 en 1894) avec celui des membres des mêmes syndicats donné au bas de la page 547 (378.750 en 1894) fait ressortir une anomalie qui n'est qu'apparente (1). Si le nombre des agriculteurs syndiqués est plus petit dans l'ensemble des syndicats que dans l'ensemble des unions, bien que les secondes ne groupent qu'une partie des premiers (729 syndicats unis sur 1.092 existants), cela tient à ce que beaucoup de syndicats appartiennent en même temps à plusieurs unions. Un grand nombre d'entre eux, notamment, adhèrent à une union locale ou régionale, en même temps qu'ils sont inscrits à l'*Union des syndicats des agriculteurs de France* dont le siège est à Paris.

Comme le personnel de ces unions est déclaré par elles en bloc et approximativement, il est impossible d'en faire la discrimination de façon à ne compter qu'une seule fois chaque syndicat et chaque syndiqué dans le total général.

(1) Ces chiffres sont extraits de l'Annuaire des Syndicats pour 1895, publié par le Ministère du commerce.

LES GRÈVES EN OCTOBRE 1896.

24 grèves se sont produites en octobre dernier.

On en avait compté 31 en octobre 1893, 25 en octobre 1894 et 22 en octobre 1895.

Chacune de ces grèves n'a affecté qu'un seul établissement, sauf celle des mouleurs-noyauteurs de Marseille, celle des maréchaux ferrants de Tours et celle des boyaudiers de Paris.

Le nombre des grévistes est de 3.829. Il avait été de 4.231 en octobre 1893, de 3.602 en octobre 1894 et de 1.251 en octobre 1895. L'augmentation qui ressort de cette comparaison, pour le mois d'octobre 1896 par rapport aux années 1894 et 1895 est due à la grève des mineurs de la Grand'Combe qui compte à elle seule plus de 2.000 grévistes.

Les industries atteintes se répartissent comme suit :

Industries textiles : 7 grèves;

Industries extractives : 3 grèves;

Travail des métaux : 4 grèves;

Porcelainiers et céramistes : 3 grèves.

Une seule grève s'est produite dans chacune des professions suivantes : allumettières, boyaudiers, camionneurs, compositeurs-typographes, comptables, déchargeurs de navires et maçons.

Si l'on considère les causes déterminantes des grèves du mois d'octobre 1896, on constate que :

10 ont été provoquées par des demandes d'augmentation de salaires, dont une avec demande de diminution des heures de travail;

4 ont été causées par des réductions de salaires;

2, par le refus d'accepter des modifications au règlement d'atelier, dont une avec demande de payement des heures supplémentaires;

3, par des demandes de maintien, de réintégration ou de renvoi d'un ouvrier.

Les causes principales des autres grèves sont les suivantes : demande de suppression d'une amende, demande de travailler aux pièces, demande de suppression de la retenue d'assurance, demande d'augmentation des heures de travail et retard apporté au payement des salaires.

Sur les 24 grèves qui se sont déclarées en octobre 1896, 8 n'étaient pas terminées au 1er novembre. Les 16 autres ont duré : une, 20 jours; une, 19 jours; une, 13 jours; deux, 3 jours; une, 2 jours; huit, 1 jour, et deux, moins d'une journée.

En ajoutant aux 24 grèves commencées en octobre celle des tôliers de Paris, commencée le 4 mai et terminée le 31 octobre, celle des replanisseurs de parquets de Paris, qui a pris fin le 5 octobre après avoir duré 8 jours et celle des tisseurs de soie de Saint-Jean-en-Royans qui s'est terminée le 9 octobre après une durée de 11 jours, on obtient, pour les 19 grèves terminées en octobre, les résultats suivants : 3 réussites, 8 transactions, 6 échecs et 2 résultats indéterminés.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
				GRÈVES NON TERMINÉES			
29 janv. 96	.....	Graulhet.....	Tarn.....	Mégissiers.....	6	350	1
4 mai....	31 octobre.	Paris.....	Seine.....	Tôliers.....	1	120	2
30 mai...	.....	Gleizé.....	Rhône.....	Fondeurs en cuivre.....	1	48	3
6 juillet.	.....	Trept.....	Isère.....	Tailleurs de pierres et carriers.	.....	100	4
7 sept .	.....	Paris.....	Seine.....	Fondeurs mouleurs.....	1	14	5
8 sept...	.....	Paris.....	Seine.....	Fabrique de jumelles..... (Ouvriers d'une).	1	20	6
15 sept...	.....	Paris.....	Seine.....	Polisseurs sur métaux.....	1	13	7
21 sept...	.....	Lyon	Rhône.....	Ouvriers cimentiers.....	1	5	8
27 sept...	5 octobre.	Paris.....	Seine.....	Replanisseurs de parquets...	1	100	9
28 sept...	9 octobre.	St-Jean-en-Royans	Drôme.....	Tisseuses de soie.....	1	150	10
				GRÈVES COMMENCÉES			
1er octobre	2 octobre.	Limoges	Haute-Vienne.	Calibreurs-porcelainiers.....	1	15	1
1er octobre	3 octobre.	Tourcoing.....	Nord.....	Tisseurs de tapis.....	1	17	2
3 octobre.	16 octobre.	La Grand'Combe..	Gard	Mineurs.....	1	2.120	3
5 octobre.	5 octobre.	Roubaix.....	Nord...	Tisseurs.....	1	30	4
5 octobre.	.....	Marseille.....	Bouches-du-Rhône	Mouleurs noyauteurs	10	300	5
7 octobre.	8 octobre.	Linselles.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	281	6
7 octobre.	26 octobre.	Lérouville.....	Meuse.....	Carriers.....	1	80	7
12 octobre.	1 nov...	Chamborigaud (La Jasse).	Gard.....	Mineurs.....	1	430	8
12 octobre.	.....	Pouilly-sur-Saône.	Côte-d'Or.....	Fabrique de grès céramique.. (Ouvriers d'une).	1	180	9
16 octobre.	17 octobre.	Bayonne.....	Basses-Pyrénées..	Déchargeurs de navires.....	1	40	10
16 octobre.	.....	Paris.....	Seine.....	Comptables.....	1	18	11
17 octobre.	.....	Paris.....	Seine.....	Compositeurs typographes...	1	10	12
19 octobre.	19 octobre.	Micheville.....	Meurthe-et-Moselle	Métallurgistes.....	1	14	13
19 octobre.	20 octobre.	Albi	Tarn.....	Chapeliers fouleurs	1	16	14
19 octobre.	22 octobre.	Tours.....	Indre-et-Loire....	Maréchaux ferrants.....	18	28	15
19 octobre.	.....	Limoges	Haute-Vienne ...	Calibreurs-porcelainiers	1	5	16
22 octobre.	22 octobre.	Marseille.....	Bouches-du-Rhône.	Allumettières	1	200	17
22 octobre.	.....	Villeurbanne.....	Rhône.....	Tullistes.....	1	5	18
23 octobre.	24 octobre	Paris.....	Seine.....	Boyaudiers	.....	60	19
24 octobre.	27 octobre.	Lille.....	Nord.....	Rattacheurs	1	43	20
26 octobre.	27 octobre.	Arles.....	Bouches-du-Rhône.	Maçons.....	1	30	21
27 octobre.	27 octobre.	Roubaix.....	Nord.....	Mouleurs.....	1	52	22
27 octobre.	.....	Paris.....	Seine.....	Camionneurs.....	1	25	23
29 octobre.	.....	Lyon.....	Rhône..	Tisseurs	1	30	24

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er OCTOBRE 1896 (A).			
1	Refus d'accepter une nouvelle réglementation du travail	.....	(1) Tous les grévistes ont trouvé du travail dans d'autres établissements. (2) *Lock-out.* — Le patron a fermé son usine aussitôt que les ouvriers lui ont eu transmis leur demande. (3) A la fin de juillet les grévistes avaient retrouvé du travail chez ceux des patrons qui avaient adhéré à leurs conditions.
2	Diminution du *tarif* de main-d'œuvre par suite de l'emploi de nouvelles machines-outils.	Échec (1).	
3	Demande de suppression du travail aux pièces	(2)	
4	Demande d'augmentation de salaires	(3)	
5	Demande de modification à un nouveau règlement d'atelier.	.....	
6	Demande d'augmentation de salaires et de renvoi d'un contremaître.	.....	
7	Demande que les hommes de peine ne soient pas employés au polissage.	.....	
8	Règlement d'atelier	.....	
9	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
10	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
EN OCTOBRE 1896.			
1	Règlement d'atelier	.....	(4) 14 grévistes ont été congédiés. (6) Les grévistes demandent aussi qu'il soit défendu aux contremaîtres de tenir des débits de boissons. (5) 4 patrons sur 10 avaient adhéré aux demandes des ouvriers à la fin d'octobre. (7) Conciliation devant le juge de paix. (8) L'ouvrier congédié était secrétaire du syndicat. (9) Les grévistes ont été remplacés. (10) Les grévistes ont obtenu la journée de 11 heures au lieu de 12 sans modification de salaire. (11) Le conseil des prud'hommes a donné gain de cause aux ouvriers, mais 11 autres patrons ont congédié, le 29, 125 calibr. qui soutenaient la demande des grévistes. (12) La réduction de salaires était causée par l'admission d'une ouvrière supplémentaire dans une équipe. Les ouvrières ont repris provisoirement le travail en attendant la décision de l'administration supérieure. (13) Les grévistes travaillaient à la journée sur des métiers nouveaux dont le patron ne connaissait pas encore assez le rendement pour établir un tarif aux pièces. (14) Tous les grévistes étaient Belges. 20 d'entre eux sont repartis immédiatement pour la Belgique. (15) L'ouvrier congédié a obtenu du patron un certificat favorable. (1) Le patron a déposé son bilan le 1er novembre.
2	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
3	Réduction de salaires et demande de revision des tarifs de salaires.	Transaction.	
4	Demande de renvoi d'un employé	Échec (4).	
5	Demande de suppression de la retenue d'assurance et de maintien de la tolér. d'un quart d'heure du déjeun. à l'at.	(6) Transaction.	
6	Demande d'augmentation de salaires, de suppression des primes et d'une applic. moins rigoureuse des amendes.	(5)	
7	Réduction de salaires	Réussite (7).	
8	Demande d'augmentation de salaires	Échec.	
9	Demande de maintien d'un ouvrier	(8)	
10	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
11	Règlement d'atelier et demande de payement des heures supplémentaires.	.....	
12	Demande d'augmentation de salaires	.....	
13	Réduction de salaires	Échec (9).	
14	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
15	Demande d'augmentation de salaires et de diminution du temps du travail.	Transaction (10).	
16	Demande de suppression d'une amende infligée pour absence non autorisée.	(11)	
17	Réduction de salaires	(12)	
18	Demande de travailler aux pièces	(13)	
19	Demande d'augmentation de salaires	Réussite.	
20	Demande d'augmentation de salaires	Transaction.	
21	Demande de faire onze heures au lieu de dix	Échec (14).	
22	Demande de réintégration d'un ouvrier congédié à la suite d'une rixe.	Transaction. (15)	
23	Demande d'augmentation de salaires	.....	
24	Retard dans le payement des salaires	(16)	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Sept applications de la loi du 27 décembre 1892 ont été signalées à l'*Office du travail* pendant le mois d'octobre 1896 :

1° **Grève de tisseuses à Saint-Jean-en-Royans** (Drôme). — La suppression des heures supplémentaires, décidée à la suite d'une visite de l'inspecteur du travail, avait eu pour résultat la suppression des primes à la production dont le taux était de 3, 9, 15 ou 20 francs suivant que le salaire mensuel normal atteignait 45, 60, 70 ou 80 francs. Pour compenser cette disparition des primes, les 150 tisseuses de l'usine Terrasse demandèrent une augmentation de 3 centimes par mètre, et, sur le refus qui leur fut opposé, elles se mirent en grève le lundi 28 septembre. Les dévideuses, ourdisseuses, préparеuses et gareurs, au nombre de 110, durent cesser le travail par suite de la grève.

Le juge de paix invita, au commencement d'octobre, les deux parties à recourir à la conciliation ou à l'arbitrage. Les ouvrières refusèrent de nommer des déléguées, craignant d'exposer ces déléguées à un renvoi de l'atelier. Par contre, elles se déclarèrent disposées à accepter un arbitrage, mais cette solution fut repoussée par le patron, donnant comme motif qu'il ne pouvait accorder aucune augmentation de salaire.

Le travail a été repris le 9 octobre, aux conditions anciennes.

2° **Grève des mineurs de la Grand'Combe** (Gard). — La Compagnie des mines de la Grand'Combe ayant fait annoncer une réduction de 10 centimes par benne de charbon, les ouvriers du puits *du Ravin*, au nombre de 310, refusèrent, le 3 octobre, de descendre dans la mine.

Puis, malgré la promesse de l'ingénieur que les anciens tarifs seraient maintenus, la grève s'étendit les jours suivants aux autres puits et, le 10 octobre, il n'y avait pas moins de 2.120 grévistes.

Dès le 5, les grévistes avaient demandé au juge de paix d'organiser une réunion de conciliation et lui avaient soumis la liste de leurs réclamations, comprenant une revision générale des tarifs à la tâche et des salaires à la journée. La Compagnie ne fit aucune réponse à l'invitation du juge de paix.

Le 9 octobre, le sous-préfet d'Alais réunit les délégués des mineurs et les représentants de la Compagnie; l'accord s'était fait sur tous les points, mais le directeur ayant refusé de prendre l'engagement de ne renvoyer aucun ouvrier pour fait de grève, le chômage continua.

De nouvelles démarches du préfet aboutirent, le 16 octobre, à l'adoption d'une résolution dont les termes donnaient satisfaction aux deux parties et le travail fut repris immédiatement.

3° **Grève de mineurs à Chamborigaud** (*la Jasse*) (Gard). — Cette grève paraît avoir été un contre-coup de celle de la Grand'Combe. Elle a eu pour motif une demande d'augmentation de salaire et a débuté le 12 octobre, avec 70 grévistes, sur 469 ouvriers. Au bout de huit jours, la grève était générale.

Le 14, le juge de paix a tenté de rapprocher les délégués des deux parties en vue d'une conciliation. Le directeur a refusé d'entrer en rapport avec les grévistes.

Dans une réunion tenue le 1er novembre, les ouvriers ont décidé la reprise du travail sans conditions.

4° **Grève dans une fabrique de grès céramiques à Pouilly-sur-Saône** (Côte-d'Or). — Cette grève de 180 ouvriers a été causée, le 10 octobre, par le renvoi d'un ouvrier, secrétaire du syndicat. Un comité de conciliation s'est réuni le 18 octobre sur l'initiative du juge de paix. Les directeurs de l'usine ayant manifesté le désir de prendre l'avis des actionnaires, il fut décidé, d'un commun accord, qu'une nouvelle réunion aurait lieu le jeudi 22.

Or, dès le lendemain, les directeurs procédaient à des embauchages, une reprise partielle du travail donnait lieu à une manifestation tumultueuse le mercredi 21, et le jeudi, le refus des patrons de donner suite à la tentative de conciliation et d'arbitrage était affiché à la mairie.

9 manifestants de la journée du 21, dont 3 femmes, ont été poursuivis devant le tribunal correctionnel de Beaune. 2 ont été acquittés, 2 femmes ont été condamnées à 8 et à 4 jours de prison, les autres ont été punis d'une amende.

La moitié des grévistes avaient repris le travail à la fin du mois.

5° **Grève de carriers à Lérouville** (Meuse). — A la suite d'une réduction de salaires, d'un franc par mètre cube, la seconde depuis le mois d'août, 80 carriers de la maison Civet-Crouet se sont mis en grève le 7 octobre.

20 d'entre eux ont trouvé immédiatement du travail sur d'autres chantiers.

Une réunion de conciliation, provoquée par le juge de paix, a amené la reprise générale du travail le 26 octobre, aux anciennes conditions, les patrons ayant renoncé à la réduction de salaires.

6° **Grève de rattacheurs à Lille** (Nord). — Les rattacheurs de la maison Lorthiois, payés 2 fr. 50 par jour plus les primes, demandaient un salaire fixe de 3 francs.

Dès le premier jour de la grève, le 23 octobre, ils ont réclamé l'intervention du juge de paix pour tenter une conciliation avec leurs patrons. Ceux-ci se sont bornés à informer ce magistrat des concessions qu'ils pouvaient faire à leurs rattacheurs. Ils ont offert une journée fixe de 2 fr. 80 pour 12 heures de travail, plus une prime de 1 fr. 25 par quinzaine accordée aux ouvriers qui ne se seront pas absentés.

La lettre des patrons, datée du 24 octobre, n'a pas satisfait les grévistes; pourtant, après avoir prolongé la grève pendant 2 jours, 15 d'entre eux, sur 22, ont accepté les conditions nouvelles et ont repris le travail le 28 octobre. Les 7 autres se sont placés ailleurs.

7° **Grève de porcelainiers à Limoges** (Haute-Vienne). — 5 ouvriers *calibreurs* de la maison Delinières, frappés d'une amende non prévue par le règlement, pour absence sans autorisation, ont refusé leur paye et n'ont pas repris le travail le lundi 19 octobre. Ils ont été appuyés dans leur réclamation par les ouvriers calibreurs des autres maisons.

Le 29, 11 patrons se sont solidarisés avec la maison Delinières et ont congédié leurs ouvriers calibreurs au nombre de 125.

Le juge de paix du canton nord de Limoges a invité, le 30 octobre, M. Delinières et ses ouvriers à constituer un comité de conciliation; le patron a décliné la proposition. Dans son audience du 2 novembre, le conseil de prud'hommes a condamné le patron à rembourser à ses ouvriers les retenues indûment opérées sur leurs salaires.

ANGLETERRE.

1° **Les fabricants de ressorts de West-Bromwich.** 131 ouvriers fabricants de ressorts étaient en grève à West-Bromwich, depuis le 18 juin, pour une augmentation de salaire de 12 1/2 p. 0/0. Le patron avait refusé d'entrer en pourparlers avec les délégués de l'Union ouvrière et avait remplacé le plupart des grévistes. L'Union s'est adressée, le 25 septembre, au Ministère du commerce, sollicitant son intervention, conformément à l'article 2 de *la loi du 7 août 1896 sur la conciliation*. Un délégué du Ministère s'est rendu à West-Bromwich, le 29 septembre, et il est parvenu à rétablir l'accord entre le patron et les ouvriers. Ceux-ci ont repris le travail le 1er octobre, aux anciennes conditions. Toutefois ceux dont les places étaient prises ont dû continuer à chômer.

2° **Les maçons de Londres.** L'association centrale des entrepreneurs de bâtiments de Londres et la société des ouvriers maçons (pierre) viennent d'établir une nouvelle convention, mise en vigueur depuis le 3 octobre dernier, par laquelle les ouvriers obtiennent une augmentation de 5 centimes l'heure ainsi qu'une légère modification dans les heures de travail. Cette convention, dont la durée n'est pas déterminée, ne pourra être modifiée ou dénoncée qu'après un avis préalable donné réciproquement par les parties six mois à l'avance.

Le recours à la conciliation est ainsi prévu : En cas de différend, le comité de la société des ouvriers maçons avisera par écrit l'association des entrepreneurs qui lui fera savoir si le patron intéressé est adhérent à l'association. Si un arrangement ne peut intervenir entre le patron et les représentants des ouvriers, six jours de travail devront s'écouler avant la déclaration de grève. Pendant ce délai, le conflit sera soumis au conseil de conciliation de Londres dont la décision sera sans appel.

On estime que cette convention concerne 3.000 ouvriers.

3° **Les tailleurs de l'Est de Londres.** — Un conflit, qui durait depuis le 14 août dernier, entre des ouvriers tailleurs et leurs patrons façonniers travaillant pour une importante maison de confections de l'East-End de Londres, s'est terminé le 30 septembre par une convention entre les syndicats des deux parties. La maison de confection ayant accordé une augmentation à ses façonniers, ceux-ci à leur tour ont donné satisfaction à leurs ouvriers. En outre, les membres de l'association des patrons tailleurs à façon ont pris l'engagement d'employer, autant que possible, les membres de l'Union internationale des ouvriers tailleurs qui, de leur côté, ont pris l'engagement de travailler, autant que possible, pour les membres de l'association patronale. Tous les conflits qui surgiront entre façonniers et ouvriers devront être examinés par un conseil mixte de 16 membres, représentant à proportion égale les patrons et les ouvriers. Un conseil mixte sera également formé pour discuter les demandes d'augmentations faites d'un commun accord par ces deux syndicats aux maisons de confections et aux maisons de commandes. La journée de travail des ouvriers qui jusqu'ici était de 13 heures est réduite à 10 heures et demie, soit de 8 heures du matin à 8 heures du soir, avec interruption d'une heure et demie pour les repas.

Les deux parties se sont engagées à se prévenir réciproquement un mois à l'avance pour modifier les termes de la convention et six mois à l'avance pour la dénoncer.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Septembre 1896.

Nombre des *versements*	192.532	
Représentant une somme de		23.814.227[f]
Nombre des *remboursements*	107.108	
Représentant une somme de		26.461.429
Rentes achetées à 655 déposants, pour un capital de		559.872
EXCÉDENT des versements sur les remboursements et achats de rente		3.207.074
Nombre de *comptes* existant au 30 septembre 1896		2.642.105
Nombre de *comptes* existant au 30 septembre 1895		2.445.031
AUGMENTATION		197.074

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois d'Octobre 1896.

Dépôts de fonds	6.580.016[f]
Retraits de fonds	24.920.265
EXCÉDENT des retraits	18.340.249
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	1.044.723[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de Septembre 1896.

Nombre des *versements*	293.288	
représentant une somme de		4.111.407[f]
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		5,540.814
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		1.331.077
Nouvelles rentes inscrites		96.391
au nom de	1.252 parties.	
Montant total des rentes en cours		33.257.782
réparties entre	203.558 titres.	

CAISSES DE PENSIONS ET DE SECOURS DES AGENTS DES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (2).

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894.

Le tableau ci-dessous résume, pour les principales compagnies ainsi que pour les chemins de fer de l'État, les opérations des caisses de pensions et de secours en 1894 et leur situation financière à la fin de l'année.

DÉSIGNATION DES COMPAGNIES.	RECETTES DE L'EXERCICE.				DÉPENSES DE L'EXERCICE.			MONTANT de L'AVOIR TOTAL à la fin de l'année.	NOMBRE des membres de la caisse.	NOMBRE de PENSIONS servies ou de secours accordés.
	COTISATIONS des membres de la caisse.	ALLOCATIONS des compagnies	DIVERSES (intérêts des fonds, etc.)	TOTALES.	PENSIONS ou SECOURS.	FRAIS de gestion et divers.	TOTALES.			
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.		
1° CAISSES DE PENSIONS.										
Nord	"	4.010.376	1.406.645	5.417.021	"	"	3.068.237	23.121.542	22.919	8.294
Est	1.162.417	4.651.143	2.927.006	8.740.566	5.140.112	147.533	5.287.645	66.223.097	20.010	6.605
Ouest	"	3.661.314	1.902.857	5.564.171	2.763.133	15.971	2.779.104	46.901.896	28.309	5.774
Orléans	107.055	5.717.942	"	5.824.997	"	"	"	"	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée	2.932.183	5.858.063	4.701.100	13.491.646	8.906.066	384.134	9.290.200	112.627.343	40.756	10.673
Midi	1.986.725	3.936.262	262	5.923.249	3.931.030	129.058	4.060.088	1.863.160	16.014	416
État	834.098	3.586.106	1.900.278	6.320.482	2.104.382	126.203	2.230.585	47.019.696	15.521	5.642
	542.637	743.970	529.190	1.815.797	25.505	177.100	202.605	11.441.943	6.339	124
2° CAISSES DE SECOURS EN CAS DE MALADIE, DE BLESSURES, D'INFIRMITÉS ET DE MORT.										
Est	366.846	366.846	27.414	761.106	651.326	13.725	665.051	463.300	20.287	101.130
Ouest	83.739	83.739	14.879	182.357	142.862	28.973	171.835	10.522	3.315	1.965
Midi	368.013	266.470	109.728	744.211	212.388	475.424	687.812	1.121.811	16.527	1.651
3° CAISSES DE PENSIONS ET DE SECOURS EN CAS DE MALADIE, DE BLESSURES, D'INFIRMITÉS ET DE MORT.										
Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Orléans	"	1.301.917	"	1.301.917	1.301.917	"	1.301.917	"	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée	"	1.244.206	"	1.244.206	1.244.206	"	1.244.206	"	"	4.588
État	17.869	11.825	19.433	49.127	"	"	8.451	555.205	714	78

Remarques. — A. Les agents de la compagnie du Nord ont deux pensions distinctes : l'une qu'ils se constituent eux-mêmes par le versement de 3 p. o/o de leur traitement à la Caisse nationale des retraites, l'autre qui leur est allouée par la compagnie sur ses propres fonds et dont le service est assuré par une réserve spéciale alimentée par une allocation annuelle égale à 9 p. o/o des traitements. Les chiffres du tableau ne concernent que cette dernière institution.

B. Les retraites des agents de la compagnie de l'Ouest se composent de deux parties : la première est constituée au moyen de versements effectués à la Caisse nationale des retraites et consistant en retenues annuelles de 4 p. o/o sur le traitement ; la seconde est servie par la caisse de retraites spéciale de la compagnie, alimentée en majeure partie par une allocation égale à 8 p. o/o des traitements. Les chiffres du tableau ne concernent que cette dernière institution.

C. La compagnie d'Orléans n'a pas de caisse de retraites proprement dite. Les pensions des agents sont constituées par livret individuel à la Caisse nationale des retraites. La somme de 5.824.997 francs qui figure au tableau comprend l'ensemble des versements effectués pour cet objet, ainsi que les majorations de pensions effectuées par la compagnie, et une somme de 107.155 francs, montant des retenues opérées sur le traitement des non commissionnés.

D. Depuis le 1er juillet 1892, la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée possède deux caisses de retraites distinctes.

E. La compagnie du Nord n'a pas de caisse de secours. Les indemnités en cas de maladie et de blessures sont distribuées par la compagnie sur ses propres fonds. Les pensions aux victimes d'accident et aux invalides sont comprises dans les pensions de retraites.

LES EMPLOIS VACANTS A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Le *Bulletin municipal officiel* (1) a publié un tableau comparatif du nombre des emplois vacants dans les divers services de la Préfecture de la Seine et du nombre des candidats inscrits pour ces emplois. Il résulte de ce tableau que, sur l'ensemble des services, il y a 64.627 candidats inscrits pour un nombre moyen de 1.280 vacances annuelles. Les emplois suivants sont ceux qui accusent la plus grande disproportion entre les vacances et les demandes :

SERVICES.	NATURE DES EMPLOIS.	LIMITE D'ÂGE.	NOMBRE MOYEN des vacances annuelles.	NOMBRE des CANDIDATS inscrits.	OBSERVATIONS.
Préfecture de la Seine et mairies de Paris.	Commis expéditionnaires.	30 ans.	50	2,141	La moitié de ces emplois est réservée aux sous-officiers rengagés ; l'autre moitié est recrutée par voie de concours.
	Garçons de bureau et hommes de peine.	40 ans pour les titulaires, pas de limite d'âge pour les auxiliaires	18	5,842	Les 3/4 des emplois de garçons de bureau sont réservés aux sous-officiers rengagés.
Travaux de Paris.	Piqueurs.	35 ans.	30	255	Ces agents sont recrutés par voie de concours ; toutefois 1/20e des vacances est attribué aux anciens élèves des Arts-et-Métiers et quelques emplois sont donnés aux sous-officiers rengagés.
Voie publique, promenades et plantations, eaux, assainissement et égouts	Cantonniers.	40 ans.	571	31,901	
Écoles communales	Concierges	»	20	3,060	
	Instituteurs	»	72	1,955	
Enseignement primaire	Institutrices (écoles élémentaires et maternelles)	»	115	6,917	
Octroi	Commis ambulants	30 ans.	150	2,200	Les 2/3 des emplois sont réservés aux sous-officiers rengagés.
	Hommes de service		1	123	Les 3/4 des emplois sont réservés aux sous-officiers rengagés.
	Garçons de bureau		1	50	
Assistance publique	Contrôleurs du droit des pauvres	»	3	980	
Mont-de-Piété	Commis aux écritures	35 ans.	8	2,003	
	Employés à la manutention		10	2,205	

(1) Numéro du jeudi 15 octobre 1896.

LE TRAVAIL DANS LES PRISONS EN 1893 [1].

On sait que les établissements pénitentiaires de la France (2) se divisent comme il suit :

Les *maisons centrales de force et de correction*, destinées à l'exécution des longues peines (14 maisons pour les hommes et 3 pour les femmes);

Les *établissements d'éducation correctionnelle* (22 pour les jeunes garçons et 11 pour les jeunes filles);

Les *maisons d'arrêt, de justice et de correction* (prisons départementales) destinées aux détentions préventives et à l'exécution des courtes peines (dont 25 prisons cellulaires);

Le *dépôt de Saint-Martin-de-Ré*, affecté aux condamnés aux travaux forcés et à la rélégation attendant leur transfèrement à leur destination légale;

Les *chambres et dépôts de sûreté* (au nombre de 3.274).

Le personnel des deux sexes renfermé dans les quatre premières catégories d'établissements est astreint au travail et le tableau suivant indique le nombre de journées qui y ont été effectuées en 1893.

	JOURNÉES		NOMBRE MOYEN de détenus occupés.
	de détention.	de travail.	
Maisons centrales	4.314.212	2.825.191	9.204
Établissements d'éducation correctionnelle	2.279.759	1.369.410	5.457
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (cellulaires ou non)	8.046.622	3.817.284	12.434
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré	99.649	69.572	226
Chambres et dépôts de sûreté	79.976	//	//
TOTAUX	14.820.218	8.081.457	27.321

(1) Renseignements extraits de la *Statistique pénitentiaire pour l'année 1893*, qui vient de paraître. Voir à la bibliographie.

(2) Non compris les pénitenciers agricoles de la Corse et de l'Algérie, dont le personnel s'occupe exclusivement de travaux agricoles et de voirie, mais y compris les 5 maisons d'arrêt de la Corse.

Maisons centrales. — Le tableau ci-après fournit divers renseignements sur le travail exécuté dans ces établissements.

	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
Nombre de journées de détention...	3.808.499	505.713	4.314.212
— — de travail.....	2.465.834	339.357	2.805.191
— moyen de détenus occupés..	8.034	1.170	9.204
Produit net du travail (gratifications comprises) :			
Service intérieur agricole.....	1.308f91c	//	1.308f91c
Service intérieur économique.....	366.723 62	40.374f44c	407.098 06
Travail industriel.....	2.365.115 49	282.512 88	2.647.628 37
ENSEMBLE.....	2.736.148 02	322.887 32	3.059.035 34
Par journée de travail.....	1f1096	0f8985	//
Par journée de détention.....	0 7184	0 6385	//
Répartiton du produit net du travail :			
Pécule des détenus.....	1.279.301 01	133.764 52	1.413.065 53
Portion acquise au Trésor.....	888.932 36	25.569 30	913.501 66
Portion acquise aux entrepreneurs..	567.914 65	163.553 50	731.468 15
ENSEMBLE.....	2.736.148 02	322.887 32	3.059.035 34
Soit, par journée de détention :			
Pécule des détenus.....	0f3359	0f2645	//
Portion acquise au Trésor.....	0 2334	0 0506	//
Portion acquise aux entrepreneurs..	0 1491	0 3234	//
ENSEMBLE.....	0 7184	0 6385	//

Établissements d'éducation correctionnelle. — Le tableau ci-dessous indique quelle est, dans ces établissements, la répartition des journées de travail par catégories d'occupations. Parmi les travaux qui figurent sous la rubrique « travaux industriels », le plus grand nombre est exécuté pour les besoins des établissements eux-mêmes.

	GARÇONS.			FILLES.		
	Nombre de détenus occupés au 31 décembre 1893.	Nombre moyen de détenus occupés pendant l'année.	Nombre de journées de travail.	Nombre de détenues occupées au 31 décembre 1893.	Nombre moyen de détenues occupées pendant l'année.	Nombre de journées de travail.
Service intérieur (économique).....	369	374	114.870	152	179	55.062
Travaux agricoles....	2.542	2.470	758.190	141	151	46.249
Travaux industriels..	1.628	1.453	446.002	856	830	254.877
TOTAUX.....	4.539	4.297	1.319.062	1.149	1.160	356.188

Maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Le tableau ci-après réunit divers renseignements sur le travail exécuté dans ces établissements : nous avons fait ressortir les chiffres qui concernent les maisons du département de la Seine.

DÉSIGNATION.	DÉPARTEMENT DE LA SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAUX.		
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Nombre de journées de détention	1.272.000	464.079	1.736.079	5.450.386	860.157	6.310.543	6.722.386	1.324.236	8.046.622
— — de travail	633.425	182.289	815.714	2.603.180	398.390	3.001.570	32.366.05	580.679	3.817.284
— moyen de détenus occupés	2.063	594	2.657	8.480	1.297	9.777	10.543	1.891	12.434
Produit net du travail (gratifications comprises).									
Service intérieur	"	"	73.693f67c	"	"	340.128 99	"	"	413.822 66
Travail industriel	"	"	371.509 96	"	"	1.349.573 42	"	"	1.721.083 38
TRAVAIL TOTAL	"	"	445.203f63c	"	"	1.689.702 41	"	"	2.134.906 04
Produit net du travail par journée de travail	0f5653	0f4781	0f558	0f3827	0f4338	0f5629	"	0f4477	0f5593
— journée de détention	0 2815	0 1878	0 2564	0 2783	0 2009	0 2678	0f5793	0 1963	0.2653
Répartition du produit net du travail :									
Pécule des détenus	"	"	245.942 01	"	"	906.439 91	0.2789	"	1.152.381 92
Portion acquise au Trésor	"	"	176.053 15	"	"	42.054 59	"	"	218.109 74
— à l'entrepreneur	"	"	23.206 47	"	"	741.207 91	"	"	764.414 38
ENSEMBLE	"	"	445.203 63	"	"	1.689.702 41	"	"	2.134.906 04
Soit, par journée de détention :									
Pécule des détenus	"	"	0f1417	"	"	0f1436	"	"	0f1432
Portion acquise au Trésor	"	"	0 1014	"	"	0 0067	"	"	0 0271
— aux entrepreneurs	"	"	0 0134	"	"	0 1175	"	"	0 0950
ENSEMBLE	"	"	0 2564	"	"	0 2678	"	"	0 2653

Dépôt de Saint-Martin de Ré. — Les produits du travail exécuté dans cet établissement en 1893 se classent comme il suit :

INDUSTRIELS EXPLOITÉS.	NOMBRE de journées de travail.	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.	PRODUIT net du travail (gratifications comprises).	PRODUIT par journée de travail.
			fr. c.	fr. c.
Effilochage	42.546	138	9.826 19	0.23 09
Sacs en papier	14.073	46	9.407 63	0.66 85
Service général	12.953	42	11.241 12	0.86 78
TOTAUX	69.572	226	30.475 14	0.43 80

Maisons centrales et d'arrêt réunies — Nous avons totalisé dans le tableau ci-après quelques chiffres relatifs aux maisons centrales et aux maisons d'arrêt réunies : ce sont les seuls établissements pénitentiaires dont la production industrielle ait une réelle importance.

	HOMMES.	FEMMES.	ENSEMBLE.
Nombre de journées de détention	10.530.885	1.829.949	12.360.834
— de travail	5.702.439	940.036	6.642.475
— moyen de détenus occupés	18.577	3.061	21.638
Produit net du travail (gratifications comprises) :			
Service intérieur	//	//	825.229f63
Travail industriel	//	//	4.368.711 75
ENSEMBLE	//	//	5.193.941 38

Nous donnons, pour terminer, le détail des produits du travail dans les industries qui fournissent les chiffres de salaires les plus importants, tant dans les maisons d'arrêt que dans les maisons centrales. Les nombres d'individus occupés et les salaires individuels moyens sont indiqués en ce qui concerne la deuxième catégorie d'établissements. La statistique pénitentiaire ne fournit pas ces renseignements pour la première.

PRODUIT NET DU TRAVAIL DES DÉTENUS DES DEUX SEXES DANS DIVERSES INDUSTRIES

(MAISONS D'ARRÊT ET MAISONS CENTRALES RÉUNIES).

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES.	PRODUIT DU TRAVAIL (GRATIFICATIONS COMPRISES) DANS LES			MAISONS CENTRALES SEULES.	
	MAISONS D'ARRÊT	MAISONS CENTRALES.	ENSEMBLE.	NOMBRE MOYEN de travailleurs pendant l'année.	SALAIRE MOYEN.
	francs.	francs.	francs.		francs.
Agrafes, aiguilles, épingles, épinglettes, chaînes, chaînettes, chapelets, perles....	2.134.906 04	"	"	"	"
Boutonnerie nacre.....	1.528 60	19.329 51	"	72	0.8726
— corne.....		60.608 08	81.466 19	255	0.7746
Brosserie.....	59.499 96	128.751 15	188.251 11	367	1.1458
Cardage, épluchage et délissage de chiffons, étoupes.....	140.377 76	3.586 51	144.964 27	50	0.2361
Cartonnage, abat-jour.....	121.057 94	14.195 47	135,253 41	46	0.9202
Chaussons.....	481.899 05	197.623 84	679.522 89	1049	0.6132
Copies, papeterie, imagerie, impression et reliure.....	112.787 55	63.008 77	175.796 32	98	2.0913
Espadrilles et sandales.....	57.694 21	42.295 98	99.990 19	179	0.7700
Cordonnerie.....	43.055 76	345.640 21	388.695 97	861	1.3071
Corderie, filets de pêche, émouchettes.....	44.197 73	"	"	"	"
Bonneterie, faux-cols, corsets, couture, broderie, etc.....	150.377 82	407.308 98	"	1396	0.9900
Ébénisterie, menuiserie, saboterie.....	21.532 37	53.232 14	74.764 51	177	0.9800
Emboutissage.....	"	37.906 34	"	69	1.7963
Essieux, ressorts pour voitures.	"	28.512 22	"	72	1.2852
Instruments de pesage.....	"	24.902 73	"	52	1.5575
Lits en fer.....	"	211.215 94	"	405	1.6080
Mesures linéaires.....	"	24.754 76	"	67	1.2003
Meubles en fer.....	"	69.476 52	"	69	3.3010
Tresses, enveloppes de paille, cabas, paillassons, sparterie, coco, rempaillage et fabrique de chaises, paillons.....	66.185 31	158.990 49	225.175 80	454	0.8900
Parapluies.....	3.187 67	40.213 07	43.400 74	90	1.4495
Pipes.....	"	18.206 35	"	52	1.1557
Soie pour brosses.....	"	34.217 56	"	132	0.8451
Serrurerie, quincaillerie, coutellerie, horlogerie, bijouterie, ferblanterie, chaudronnerie, chevillerie, blanchisserie de limes, couverts..	54.560 51	17.023 73	71.584 24	30	1.8600
Tailleurs.....	7.513 69	121.121 15	128.634 84	274	1.4373
Tissage de fil (laine ou coton).	"	40.427 58	"	101	1.2994
— régie.....	17.277 60	52.563 71	173.142 81	172	0.9941
— de soie.....	"	62.873 92	"	132	1.5470
— toiles métalliques..	30.121 61	92 886 29	123.007 90	158	1.9147
Triage de légumes, noix, moutarde, cassage de noix et amandes.....	54.445 46	"	"	"	"
Vannerie.....	32.015 14	57.356 67	89.371 81	173	1.0517

LES SALAIRES

DU PERSONNEL OUVRIER DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT (1).

L'Administration des manufactures de l'État a fait relever les gains individuels des ouvriers et ouvrières de ses divers établissements pendant l'exercice 1895. Ces renseignements s'appliquent à 21 manufactures de tabacs et 6 manufactures d'allumettes (2).

Les états concernant le service des allumettes ne permettent guère de tirer des conclusions de quelque valeur. Il y a lieu en effet de remarquer que le personnel attaché à cette industrie provient en majorité de la Compagnie fermière. Il a été recruté dans des conditions très diverses; en outre, dans certains établissements, la presque totalité des ouvriers et ouvrières a été en interruption de travail pendant une partie de l'année par suite de grèves ou de maladies spéciales. Les résultats obtenus dans ces conditions pourraient difficilement être interprétés.

Il n'en est pas de même pour le service des tabacs. Ce dernier comprend un personnel de 1.399 hommes et 13.982 femmes, au total 15.381 agents dont les âges et les années de services sont très variables, et qui tous sont issus d'un mode de recrutement identique.

Ces ouvriers sont d'ailleurs répartis entre 21 manufactures situées dans les localités d'importance plus ou moins grande.

Le dépouillement des statistiques relatives à ce personnel conduit à des constatations intéressantes qui ont été mises en évidence par quatre tableaux récapitulatifs (3), savoir :

1° Deux états récapitulatifs (un pour les hommes et un pour les femmes) des présences et des gains, indiquant la répartition de l'effectif des ouvriers et ouvrières suivant des gains annuels variant de 150 en 150 francs pour les hommes, et de 100 en 100 francs pour les femmes.

2° Un état faisant ressortir l'influence de l'âge sur les gains moyens annuels.

3° Un état indiquant l'influence de l'âge sur l'assiduité au travail.

L'examen de ces tableaux donne lieu aux remarques suivantes :

---

(1) D'après le *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des finances*, d'octobre 1896; Paris, 1896, Imprimerie nationale.

(2) Les manufactures de tabacs sont situées dans les villes de Bordeaux, Châteauroux, Dijon, Dieppe, le Havre, le Mans, Lille, Limoges (ateliers de construction), Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pantin, Paris (Gros-Caillou et Reuilly), Riom, Tonneins et Toulouse; les manufactures d'allumettes, dans les villes d'Aix, Bègles-Bordeaux, Marseille, Pantin-Aubervilliers, Saintines et Trélazé.

(3) Ces tableaux sont reproduits *in extenso* dans le document précité.

I. — HOMMES.

Sur 1.399 ouvriers, 521 travaillent normalement à la journée et 878 à l'entreprise.

Moyennes.

	À LA JOURNÉE	À L'ENTREPRISE.	ENSEMBLE.
Gains moyens annuels	1,528 fr.	1,471 fr.	1,492 fr.
Nombre moyen de journées de présence par ouvrier.	294 j.	282 j.	286 j.
Salaires moyens journaliers	5 fr. 19 cent.	5 fr. 22 cent.	5 fr. 21 cent.

Nombre d'ouvriers ayant gagné :

	MOINS DE 1,200f.		DE 1,200 A 1,800f.		AU-DESSUS DE 1,800f.	
	Nombre absolu.	Nombre proportionnel.	Nombre absolu.	Nombre proportionnel.	Nombre absolu.	Nombre proportionnel.
A la journée	76	*15 p. 0/0*	350	*67 p. 0/0*	95	*18 p. 0/0*
A l'entreprise	129	*14 p. 0/0*	633	*73 p. 0/0*	116	*13 p. 0/0*
TOTAL	205	*15 p. 0/0*	983	*70 p. 0/0*	211	*15 p. 0/0*

Influence de l'âge sur les gains et les salaires moyens.

NOMBRE D'OUVRIERS.	ÂGE.	GAINS MOYENS annuels par ouvriers	PRÉSENCES MOYENNES par ouvrier.	SALAIRE MOYEN journalier.
		francs.	jours.	fr. c.
12	Âgés de moins de 21 ans	621	272	2 18
168	Âgés de 21 à 30 ans	1,417	283	5 00
540	Âgés de 31 à 40 ans	1,413	286	4 94
407	Âgés de 41 à 50 ans	1,524	285	5 31
110	Âgés de 51 à 55 ans	1,483	290	5 11
90	Âgés de 56 à 60 ans	1,492	285	5 23
67	Âgés de 61 à 65 ans	1,515	284	5 33
5	Âgés de plus de 65 ans	1,598	295	5 41
1,399	MOYENNES GÉNÉRALES	1,492	286	5 21

Ainsi, en ce qui concerne les ouvriers hommes, les gains augmentent avec l'âge; il en est de même des salaires moyens, l'assiduité au travail restant à peu près constante. Ce fait tient à ce que la plupart des ouvriers hommes travaillent en association ou sont payés à la journée. Les premiers, bien qu'avançant en âge, reçoivent toujours sensiblement le même salaire, qui est celui de la brigade dont ils font partie; quant aux seconds, ils sont en général rétribués d'après des tarifs croissant avec le nombre d'années de services.

Enfin, on peut constater que la limite d'âge fixée pour la retraite à 60 ans n'est pas trop reculée, puisque les ouvriers âgés de plus de 60 ans sont précisément ceux dont le gain et le salaire moyen sont le plus élevés.

En ce qui concerne les manufactures du rayon de Paris (Gros-Caillou, Reuilly et Pantin) les chiffres seraient assez différents des moyennes : nous donnons ci-après, à titre d'exemple, ceux qui concernent la manufacture du Gros-Caillou :

Sur 157 ouvriers hommes, 72 travaillent normalement à la journée et 75 à l'entreprise.

Moyennes.

	À LA JOURNÉE	À L'ENTREPRISE.	ENSEMBLE.
Gains moyens annuels	1.856f 47c	1.916f 56c	1.885f 18c
Nombre moyen de journées de présence par ouvrier.	293 j.	281 j. 7	291 j. 5
Salaires moyens journaliers	6f 33c	6f 60c	6f 46c

Nombre d'ouvriers ayant gagné :

	MOINS DE 1.200f.		DE 1.200 À 1.800f.		AU-DESSUS DE 1.800f.	
	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.
A la journée	5	6 p. 0/0	38	46 p. 0/0	39	48 p. 0/0
A l'entreprise	1	1 p. 0/0	16	21 p. 0/0	58	78 p. 0/0
TOTAL	6	4 p. 0/0	54	34 p. 0/0	97	62 p. 0/0

Influence de l'âge sur les gains et les salaires moyens :

ÂGE.	GAINS MOYENS annuels par ouvrier.	PRÉSENCES MOYENNES par ouvrier.	SALAIRE MOYEN journalier.
	fr. c.	jours.	fr. c.
Âgés de moins de 21 ans	"	"	"
Âgés de 21 ans à 30 ans	1.621 21	301,3	5 30
Âgés de 31 ans à 40 ans	1.906 47	287,5	6 64
Âgés de 41 ans à 50 ans	1.931 91	287,3	6 73
Âgés de 51 ans à 55 ans	1.934 84	302,5	6 40
Âgés de 56 ans à 60 ans	1.983 86	293,4	6 77
Âgés de 61 ans à 65 ans	1.937 09	288,8	6 70
Âgés de plus de 65 ans	2.133 35	294,3	7 27
MOYENNE GÉNÉRALE	1.885 18	291,5	6 47

II. — Femmes.

Sur 13.982 ouvrières, 449 travaillent normalement à la journée (ce sont les balayeuses, les receveuses de cigares et les vérificatrices des poids des paquets de scaferlatis) et 13,533 à l'entreprise.

Moyennes.

	A LA JOURNÉE	À L'ENTREPRISE.	ENSEMBLE.
Gains moyens annuels	778 fr.	803 fr.	802 fr.
Nombre moyen de journées de présence par ouvrière..	275,5 j.	249 j.	249,9 j.
Salaires moyens journaliers	2 fr. 82 cent.	3 fr. 22 cent.	3 fr. 20 cent.

Les ouvrières à la journée sont donc plus assidues que celles qui travaillent à l'entreprise, mais leurs gains et leurs salaires moyens sont inférieurs.

Nombre d'ouvrières ayant gagné :

	MOINS DE 600f		DE 600 A 900f.		PLUS DE 900f.	
	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.	NOMBRE absolu.	NOMBRE proportionnel.
A la journée	65	*15 p. 0/0*	289	*64 p. 0/0*	95	*21 p. 0/0*
A l'entreprise	3.035	*22 p. 0/0*	6.273	*47 p. 0/0*	4.225	*31 p. 0/0*
Total	3.100	*22 p. 0/0*	6.562	*47 p. 0/0*	4.320	*31 p. 0/0*

Ainsi, la moitié environ du personnel a touché un gain compris entre 600 francs et 900 francs, et la proportion des ouvrières dont le gain est supérieur à 900 francs est plus forte que celle des ouvrières dont le gain est inférieur à 600 francs.

Influence de l'âge sur les gains et les salaires moyens.

NOMBRE D'OUVRIÈRES.	ÂGES.	GAINS MOYENS annuels par ouvrière.	PRÉSENCES MOYENNE par ouvrière.	SALAIRE MOYEN journalier.
		fr. c.	journées.	fr. c.
130	Âgées de moins de 21 ans	844 60	256,6	3 37
2.221	Âgées de 21 à 30 ans	793 00	238,7	3 32
5.318	Âgées de 31 à 40 ans	800 00	246,1	3 25
3.970	Âgées de 41 à 50 ans	811 40	254,7	3 18
1.276	Âgées de 51 à 55 ans	783 67	258,8	3 02
771	Âgées de 55 à 60 ans	751 78	257,3	2 92
293	Âgées de 61 à 65 ans	830 26	268,5	3 09
3	Âgées de plus de 65 ans	1.019 00	245,0	4 15
13.982	Moyennes générales	802 13	249,9	3 20

Pour les ouvrières de la manufacture du Gros-Caillou, les chiffres sont les suivants :

Sur 1.083 ouvrières, 39 travaillent normalement à la journée et 1.044 à l'entreprise.

Moyennes.

	À LA JOURNÉE	À L'ENTREPRISE.	ENSEMBLE.
Gains moyens annuels	984f 01c	1.285f 00c	1.274f 16c
Nombre moyen de journées de présence par ouvrière.	273 j. 7	265 j. 9	266 j. 2
Salaires moyens journaliers	3f 59c	4f 82c	4f 78c

Nombre d'ouvrières ayant gagné :

	MOINS DE 1.200f.		DE 1.200 À 1.800f.		AU-DESSUS DE 1.800f.	
	NOMBRES absolus.	NOMBRES proportionnels.	NOMBRES absolus.	NOMBRES proportionnels.	NOMBRES absolus.	NOMBRES proportionnels.
À la journée	38	97 p. 0/0	1	3 p. 0/0	"	"
À l'entreprise	338	32 p. 0/0	657	63 p. 0/0	49	5 p. 0/0
TOTAL	376	35 p. 0/0	658	60 p. 0/0	49	5 p. 0/0

Ainsi, plus de la moitié des ouvrières parisiennes touche un salaire compris entre 1.200 et 1.800 francs : on peut ajouter que 31 d'entre elles (3 p. 0/0) touchent moins de 600 francs; 76 (7 p. 0/0) touchent de 600 à 900 francs; et 269 (25 p. 0/0) touchent de 900 à 1.200 francs.

Influence de l'âge sur les gains et les salaires moyens.

ÂGE.	GAINS MOYENS annuels par ouvrière.	PRÉSENCES MOYENNES annuelles par ouvrière.	SALAIRE MOYEN journalier.
	fr. c.	jours.	fr. c.
Âgées de moins de 21 ans	"	"	"
Âgées de 21 ans à 30 ans	1.022 45	259,4	3 94
Âgées de 31 ans à 40 ans	1.336 80	265,9	5 04
Âgées de 41 ans à 50 ans	1.390 97	266,7	4 88
Âgées de 51 ans à 55 ans	1.255 21	273,4	4 59
Âgées de 56 ans à 60 ans	1.139 24	254	4 48
Âgées de 61 ans à 65 ans	1.200 61	276	4 34
Âgées de plus de 65 ans	1.019 58	244,7	4 17
MOYENNE GÉNÉRALE	1.274 16	266,2	4 80

Les tableaux relatifs aux ouvrières de l'ensemble des manufactures tendraient à prouver que les gains et les salaires moyens atteignent le chiffre le plus élevé au-dessous de 21 ans et au-dessus de 65 ans. Ce résultat peut paraître surprenant, mais il à remarquer que sur les 130 ouvrières âgées de 20 ans et au-dessous, 53, soit près de la moitié, appartiennent à la manufacture de Pantin, qui, étant située dans le département de la Seine, jouit de tarifs plus forts que les établissements de province. Si l'on fait abstractions de ces 53 ouvrières, les moyennes relatives à la première catégorie sont seulement de :

647 francs pour le gain moyen,

et de 2 fr. 53 cent., pour le salaire moyen.

On doit de même laisser de côté dans cette étude comparative les 3 ouvrières âgées de plus de 65 ans, lesquelles sont toutes affectées à la manufacture de Paris (Gros-Caillou).

Ces réserves faites, on peut, de l'examen du tableau ci-dessus, tirer les conclusions suivantes :

1° Le gain annuel augmente progressivement jusqu'à 50 ans, puis il baisse jusqu'à l'âge de 60 ans. A partir de ce moment, comme une grande partie des ouvrières, fatiguées ou atteintes d'infirmités, a pris sa retraite, le gain annuel se relève de nouveau en raison de l'assiduité au travail des ouvrières restant dans les ateliers;

2° La moyenne des présences baisse jusqu'à 30 ans, puis augmente d'une façon à peu près continue avec l'âge, tout en restant inférieure jusque vers 45 ans à la moyenne générale de l'ensemble du personnel féminin. Ce fait s'explique par les absences imposées aux ouvrières âgées de 21 à 45 ans, par la maternité ou par des indispositions périodiques;

3° Enfin, comme les forces et l'adresse diminuent avec l'âge, le salaire moyen, qui est maximum vers 30 ans, va ensuite constamment en diminuant.

En résumé, l'ouvrière normale, au triple point de vue du gain, des présences et du salaire, est celle qui vient d'atteindre 40 ans.

Plus jeune elle est plus active et son salaire plus élevé, mais de 20 à 30 ans elle s'absente plus souvent et son gain s'en ressent.

Plus âgée elle devient plus assidue, mais son salaire faiblit avec son activité et son gain s'abaisse pour devenir minimum de 56 à 60 ans.

En outre, ces conclusions montrent qu'il n'y a pas de raison probante pour justifier l'abaissement de la limite d'âge pour le droit à la retraite, fixée actuellement à 60 ans, puisque le gain moyen pour les ouvrières âgées au plus de 60 ans est encore supérieur à la moyenne générale.

Quant au taux minimum de la retraite, si l'on admet le principe du demi-traitement qui sert de base dans la plupart des services publics, il paraît très équitablement fixé à 400 francs, puisque le gain moyen annuel général est de 802 francs et que, pendant les dix années qui précèdent la liquidation, il n'atteint que 767 francs.

Extrait du *Bulletin de statistique et de législation comparée.* (Ministère des finances.)

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en octobre. — Le *Reichsanzeiger* signale dans le courant du mois d'octobre 19 déclarations de grève.

Les industries les plus éprouvées ont été celles du papier et de l'imprimerie (5 grèves), celles du travail du bois, des métaux, du bâtiment, chacune 3 grèves. 8 grèves avaient pour motifs des questions de salaires et de durée du travail, 3 des questions de personnes. Sur 11 grèves dont on a mentionné la fin en octobre, 4 se sont terminées par un succès total ou partiel pour les ouvriers, 5 par un échec, 2 par une transaction. Dans 2 cas, les ouvriers ont demandé l'arbitrage du tribunal industriel.

D'après le bureau des tarifs des imprimeurs à Leipzig, dans 333 localités, 1.229 imprimeries appliquent le nouveau tarif élaboré d'accord avec les ouvriers. 18.000 ouvriers travaillent encore avec l'ancien tarif.

La législation sur les corporations ouvrières (1). — Le Gouvernement allemand a préparé un projet qui modifie la législation industrielle actuellement en vigueur dans le but de protéger la petite industrie.

Les dispoitions nouvelles ont pour objet :

1° De créer et d'appliquer une réglementation plus stricte de la condition de apprentis;

2° De créer une représentation autorisée de la classe ouvrière auprès du Parlement et de l'Administration.

On espère atteindre ce triple but par le moyen d'un organisme composé de corporations obligatoires, de délégations ouvrières et de chambres de travail.

L'État prussien et le Crédit populaire. — Le *Bulletin* s'est déjà occupé à plusieurs reprises de la *Caisse prussienne centrale de la coopération* fondée par la loi du 31 juillet 1895, avec un capital initial de 5 millions de marks fourni par l'État (2). La Caisse a commencé à fonctionner le 1er octobre 1895. Quelques mois après, 21 fédérations étaient déjà entrées en relation d'affaires avec elle, soit pour emprunter, soit pour se faire ouvrir un compte.

La Caisse centrale de Neuwied lui a versé ses ressources disponibles jusqu'à con

(1) D'après un rapport du Chargé d'affaires de France à Berlin.

(2) Cf *Bulletins* d'août 1895, mars 1896, août 1896. Les renseignements qui suivent sont extraits du *Bulletin du Crédit populaire*.

currence d'un million de marks. Au 30 avril 1896, le mouvement total d'affaires de la Caisse centrale atteignait 95.231.000 marks dont 22.233.000 marks, en comptes courants avec les fédérations affiliées et 11.149.000 marks de prêts consentis aux Caisses agricoles. Aucune caisse Schulze-Delitzsch n'était entrée en relation avec la Caisse centrale.

De plus, cet établissement avait suscité la création, en quelques mois, d'environ 500 nouvelles associations coopératives agricoles, qui avaient surgi spécialement dans les provinces de Posen et de Silésie.

Pour satisfaire à ce développement d'affaires considérable, le capital originaire de fondation de 5 millions de marks fut insuffisant : la Caisse centrale avait dû emprunter au Trésor 8 1/2 millions qui lui furent prêtés au taux de 2 1/2 p. o/o. Pour éviter de recourir de nouveau à de tels emprunts, le Gouvernement prussien déposa un projet de loi tendant à porter à 20 millions le capital de fondation de la Caisse centrale. Cette loi a été adoptée à la date du 8 juin 1896.

Les sociétés coopératives au 31 mai 1896 (1). — Le nombre des sociétés coopératives de l'Empire est monté, depuis le 31 mai 1895 (2), de 11.141 à 13.005, savoir :

	1896.	1895.
Sociétés de crédit	8.069	6.417
Sociétés d'achat de matières premières industrielles	58	61
— — agricoles	1.085	1.067
— de travail en commun (industrielles)	21	17
— — (agricoles)	248	240
— d'approvisionnement (industrielles)	56	57
— — (agricoles)	19	4
— de production (industrielles)	129	124
— — (agricoles)	1.604	1.458
— de consommation	1.400	1.412
— de construction	132	124
— d'assurance et autres	184	160

1.068 sociétés de crédit du type Schultze-Delitzsch ont 525.748 membres.

Elles ont accordé en 1895 des crédits d'un montant total de 1.659.305.785 marks, dont :

En échange de promesses	582.258.958 marks.
— d'obligations	107.439.996 —
— d'effets à escompter	339.611.409 —
en compte courant	617.769.465 —
et contre-hypothèques, seulement	12.225.957 —

Le crédit « moral » domine donc d'une manière tout à fait prépondérante dans les affaires de ces institutions.

---

(1) Extrait de la *Revue du travail* (Belge).

(2) Cf. *Bulletin* de février 1896, p. 114.

Les associations minières prussiennes en 1894 (1).

Les associations d'ouvriers mineurs ayant pour objet l'assurance contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse, qui ont fonctionné en 1894, sont au nombre de 74. Leur effectif, pour cette année, se compose de :

Membres actifs (ou cotisants), 422.554.

Pensionnés (au début de l'exercice), 138.719.

Pensionnés (à la fin de l'exercice), 144.494.

Les nombres de pensionnés renferment les invalides complets et partiels, les veuves et les orphelins. En voici le détail :

PENSIONNÉS.	AU DÉBUT DE L'ANNÉE.		À LA FIN DE L'ANNÉE.	
	Nombres absolus.	Par 1.000 cotisants.	Nombres absolus.	Par 1.000 cotisants.
Invalides complets	39.794	96	42.351	99
Invalides partiels	2.108	5	2.420	6
Veuves	39.660	95	40.877	97
Orphelins	57.157	138	58.846	139
TOTAUX	138.719	334	144.494	341

Il s'est produit, parmi les membres actifs, 3.177 décès, dont 732 causés par les accidents du travail. Ceci correspond à une mortalité moyenne générale de 7,52 par 1.000 individus (8,61 en 1893) et à une mortalité par accident de 1,73 p. o/o (2,08 en 1893).

La mortalité des invalides a été, pendant la même année, de 3.007 décès, soit de 69,4 p. o/oo (54,5 p. o/oo en 1893).

Il a été déclaré 6.999 cas d'invalidité, soit 16,56 par 1.000 membres actifs (13,76 p. o/oo en 1893).

L'âge moyen d'entrée en invalidité *complète* a été de 48,3 ans (49,9 ans en 1893).

Il y a eu, parmi les membres cotisants, 230.980 malades et 3.258.224 journées de maladies indemnisées. Ces chiffres correspondent aux proportions de 54,7 malades par 100 membres et par an (58,3 en 1893), et de 7,7 journées de maladie par membre et par an (8,3 en 1893).

Les recettes totales des associations se montent à 30.457.197 marks (2) (29.792.484 marks en 1893) et les dépenses totales à 27.390.505 marks (26.648.071 marks en 1893).

Voici le détail des recettes :

	MONTANT ABSOLU.	P. o/o du total.
	marks.	
Cotisations des membres actifs	15.504.291	50,9
Cotisations des exploitants	12.762.335	41,9
Droits d'entrée, amendes, etc	162.855	0,5
Intérêts des fonds placés	1.675.094	5,5
Rapport des immeubles	65.311	0,2
Recettes diverses	287.311	1,0
TOTAL DES RECETTES	30.457.197	100,0

(1) Voir le compte rendu de l'année 1893 dans le numéro de juillet 1895 du *Bulletin*.

(2) La valeur nominale du *mark* allemand est de 0 gr. 35842 d'or, soit 1 fr. 2346.

Et celui des dépenses :

	MONTANT ABSOLU.	P. 0/0 du total.
	marks.	
Frais de maladie	8.584.725	31,3
Arrérages des pensions d'invalides	9.884.119	36,1
Arrérages des pensions de veuves	4.502.946	16,4
Arrérages des pensions d'orphelins	2.020.429	7,4
Frais d'enterrement	303.721	1,1
Secours extraordinaires	171.922	0,6
Frais d'entretien d'écoles	79.317	0,3
Frais d'administration	647.433	2,4
Dépenses diverses	1.195.893	4,4
TOTAL DES DÉPENSES	27.590.505	100,0

Par membre actif, la recette moyenne et la dépense moyenne ont atteint les valeurs ci-dessous :

RECETTE MOYENNE PAR MEMBRE ACTIF.

	1894.	1893.	1892.
	marks.	marks.	marks.
Cotisations des membres	36,69	35,88	34,93
Cotisations des exploitants	30,21	30,08	29,49
Recettes diverses	5,18	5,74	5,05
TOTAL DES RECETTES	72,08	71,70	69,47

DÉPENSE MOYENNE PAR MEMBRE ACTIF.

	1894.	1893.	1892.
	marks.	marks.	marks.
Frais de maladie	20,32	21,43	20,70
Arrérages des pensions	38,83	37,57	34,82
Frais d'enterrement	0,72	0,81	0,71
Secours extraordinaires	0,40	0,35	0,37
Frais d'entretien d'écoles	0,19	0,22	0,19
Frais d'administration	1,53	1,54	1,42
Dépenses diverses	2,83	2,21	1,71
TOTAL DES DÉPENSES	64,82	64,13	59,92

L'avoir total des associations se montait, au 31 décembre 1894, à 56.252.657 marks (52.119.614 marks au 31 décembre 1893).

L'avoir moyen par membre actif était de 208 marks (204 marks en 1893).

AUTRICHE.

Assurance obligatoire contre la maladie (1).

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1894.

Le nombre moyen de caisses d'assurance contre la maladie ayant fonctionné pendant l'année 1894 a été de 2.879 (2.843 en 1893), et le nombre moyen de personnes assurées s'est élevé à 1.941.000 (1.840.000 en 1893). Le nombre de jours de maladie indemnisés a été de 15.629.256; celui des cas de maladie de 879.307.

Ces chiffres représentent une moyenne de 8 j. 05 de jours de maladie par assuré, et de 0,45 cas de maladie.

La durée moyenne des cas de maladie a été de 17 j. 8.

La statistique de la morbidité a donné, depuis 1890, les résultats suivants pour l'ensemble des caisses :

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN de jours de maladie, par assuré.	NOMBRE MOYEN des cas de maladie, par assuré.	DURÉE MOYENNE des cas de maladie.
1890	8 j. 01	0,51	15 j. 5
1891	6	0,45	16 9
1892	7 97	0,47	17 0
1893	8 20	0,49	16 8
1894	8 05	0,45	17 8
Moyenne des 5 années	7 98	0,47	16 8

Le nombre annuel moyen de jours de maladie par assuré, ou coefficient de morbidité, varie suivant les catégories de caisses, comme le montre le tableau ci-après :

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE MALADIE PAR ASSURÉ.

DÉSIGNATION DES CAISSES.	ANNÉE 1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Caisses de district	6,15	6,37	6,72	7,00	6,80
Caisses de fabriques	9,71	9,11	9,60	10,05	10,17
Caisses d'entreprises de construction	11,11	8,91	9,87	6,72	6,70
Caisses de corporations	5,83	5,35	5,54	5,82	5,63
Caisses de sociétés	10,56	9,66	9,99	9,96	9,81

Les recettes totales se montent à 16.181.400 florins (15.062.557 florins (2) en 1893), et les dépenses totales à 14.463.438 florins (13.865.353 florins en 1893).

La cotisation moyenne, par assuré, a été, en 1894, de 7 fl. 79; la part du patron de 2 fl. 34 et la part de l'assuré de 5 fl. 45.

---

(1) Voir le compte rendu de l'année 1893 dans le numéro d'octobre du *Bulletin* de 1895.

(2) La valeur nominale du florin austro-hongrois est de 0 gr 7258 d'or, soit 2 fr. 50.

Voici le détail de ces moyennes par catégorie de caisses :

DÉSIGNATION DES CAISSES.	COTISATION MOYENNE. part du patron.	COTISATION MOYENNE. part de l'assuré.	COTISATION moyenne totale.	RECETTE moyenne totale.
	florins.	florins.	florins.	florins.
Caisses de district	2,25	4,41	6,66	7,08
Caisses de fabriques	2,92	5,60	8,52	9,39
Caisses d'entreprises de construction	3,62	7,29	10,91	11,22
Caisses de corporations	2,37	4,86	7,23	7,66
Caisses de sociétés	1,51	8,17	9,68	10,09
ENSEMBLE DES CAISSES	2,34	5,45	7,66	8,34

Les dépenses de l'ensemble des caisses se décomposent en :

	MONTANT ABSOLU.	POUR CENT du total des dépenses.
	florins.	florins.
Secours en argent	7.330.317	50,7
Frais médicaux	2.381.300	16,5
Frais pharmaceutiques	1.703.793	11,8
Frais de traitement à l'hôpital	843.313	5,8
Frais funéraires	428.398	2,9
TOTAL DES FRAIS DE MALADIE	12.687.121	87,7
Frais d'administration	1.174.962	8,1
Dépenses diverses	601.355	4,2
TOTAL DES DÉPENSES	14,463,438	100,0

Les frais d'administration représentent 8,1 p. o/o du total des dépenses, et 9,2 p. o/o des frais de maladie.

Voici quel a été, dans chaque catégorie de caisses et dans l'ensemble, la moyenne des frais de maladie : 1° par assuré; 2° par jour de maladie; 3° en p. o/o des cotisations correspondantes :

DÉSIGNATION DES CAISSES.	MONTANT MOYEN DES FRAIS DE MALADIE. par assuré.	par jour de maladie.	RAPPORT des frais de maladie aux cotisations.
	florins.	florins.	p. o/o.
Caisses de district	5,29	0,76	79,3
Caisses de fabriques	7,67	0,73	90,0
Caisses d'entreprises de construction.	9,67	1,41	88,6
Caisses de corporations	5,60	0,96	77,5
Caisses de sociétés	8,41	0,82	86,9
ENSEMBLE DES CAISSES	6,54	0,78	83,9

BELGIQUE

Revue du travail en octobre (1). — L'état du marché du travail en octobre accuse en général peu de modifications à la situation du mois précédent. Activité toujours considérable dans la *métallurgie* et dans les *charbonnages*, amélioration pour la *verrerie*, forte reprise pour l'industrie du *vêtement*, stimulée par l'approche de l'hiver. Pourtant la clémence de la température a retardé l'époque du chômage annuel pour les industries du *bâtiment*, où le mois a été meilleur que d'habitude. La *filature cardée* est toujours très faible à Verviers, mais la *filature peignée* est au maximum d'intensité. Une certaine agitation règne dans les charbonnages, par suite de l'élévation du prix des charbons. Les ouvriers réclament de ce chef une augmentation de salaire.

Grèves. — 17 grèves nouvelles ou en cours signalées en octobre : 14 d'entre elles concernaient au total 984 ouvriers appartenant à 14 établissements et ont entraîné le chômage forcé de 707 ouvriers non grévistes. 8 grèves dans l'industrie textile et 5 dans l'industrie houillère, 7 conflits ont eu pour but l'augmentation des salaires; 1 s'opposait à leur réduction; 1 visait le renvoi d'un directeur; un autre, le renvoi d'un apprenti. 1 demandait la réadmission d'ouvriers congédiés. 2 conflits se rapportent encore à la durée du travail; 1, aux règlements d'atelier.

Sur 13 grèves terminées, 6 échecs, 3 réussites complètes, 4 transactions.

Arrêté royal pour l'exécution de la loi sur les règlements d'atelier. — L'article 5 de la loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier (2) prévoit qu'un arrêté royal désignera les catégories d'entreprises dans lesquelles le règlement d'atelier devra indiquer les règles adoptées en vue d'assurer la salubrité, la sécurité, la moralité et les convenances, en même temps qu'il déterminera les premiers soins à donner aux ouvriers en cas d'accident.

Cet arrêté royal a été rendu à la date du 4 septembre 1896 (3).

L'article 1er donne la liste de 27 catégories d'entreprises dans lesquelles le règlement d'atelier devra indiquer des mesures de *sécurité*. Y sont comprises les mines, minières et carrières et les diverses exploitations métallurgiques régies par la loi du 21 avril 1810 (4), ainsi que tous les ateliers dans lesquels on fait usage de force mécanique, tous ceux dans lesquels on effectue des transports de matières pondéreuses, tous ceux où le travail s'exécute à des niveaux différents ou à l'aide d'échafaudages. Les autres industries dangereuses portées sur la liste sont de celles où existe un danger notable d'empoisonnement, de corrosion, de brûlure, d'incendie ou d'explosion.

L'article 2 prévoit que dans les entreprises susdites où travailleront plus de 100 ouvriers, le règlement devra indiquer les règles prescrites au personnel pour assurer les *premiers soins* aux ouvriers en cas d'accident.

L'article 3 et dernier donne la liste de 18 catégories d'entreprises dans lesquelles le règlement d'atelier devra indiquer des mesures de *salubrité* : ce sont les industries dont l'exercice s'accompagne de poussières, vapeurs ou émanations insalubres, notamment celles qui préparent ou emploient des produits à base de phosphore, d'arsenic, de mercure et de plomb.

---

(1) Communication de l'*Office du travail* (Belge).
(2) *Bulletin* de septembre, p. 571.
(3) Inséré au *Moniteur belge* du 13 septembre 1896, p. 3841.
(4) Voir la publication de l'Office du Travail : *Hygiène et sécurité des travailleurs*, p. 361.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en octobre (1). — Amélioration du marché de travail dans l'ensemble ; 3,3 p. o/o de chômeurs dans 111 trades-unions groupant 437,371 membres contre 3,6 p. o/o en septembre et 4,9 p. o/o en octobre 1895. Les salaires sont en légère hausse.

En un jour de la deuxième semaine d'octobre, l'assistance publique a secouru 320.654 personnes, soit 207 p. 10000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 206 p. 10000 en 1896 et 212 p. 10000en octobre 1895.

5,02 journées de travail par semaine, en moyenne, dans 1.359 puits de houillères employant 408.997 mineurs, contre 4,89 journées en septembre 1896 et 5,03 en octobre 1895.

345 hauts fourneaux en marche à la fin d'octobre 1896, avec 22.325 ouvriers, contre 346 en septembre 1896 et 327 en octobre 1895.

55 nouvelles grèves en octobre 1896 contre 51 en septembre et 77 en octobre 1895. 50 grèves avec 10.433 chômeurs, dont : bâtiment 8, mines et carrières 8, constructions mécanique et navale 15, textiles 8, vêtement 3 ; comme causes : 26 questions de salaires, 12 questions de règlement du travail, 6 questions d'*unionisme*. Sur 55 grèves terminées en octobre, 21 succès, 17 échecs, 10 transactions, 7 résultats indéterminés.

ÉTATS-UNIS.

Le travail dans les prisons. — Le *Department of Labor* du Gouvernement fédéral des États Unis vient de terminer une intéressante enquête sur le travail dans les prisons en 1895, pour faire suite aux renseignements recueillis en 1885 (2).

On sait qu'aux États-Unis le travail des prisonniers s'exécute, selon les lieux, d'après l'un des quatre systèmes suivants :

1° Le système de l'*entreprise*, par lequel un entrepreneur occupe les détenus, moyennant une redevance journalière, sous sa direction immédiate ou sous celle de ses agents. Dans ce système, l'Administration fournit en général la force motrice et même l'outillage ;

2° Le système du *travail à façon*, qui n'est qu'une modification du précédent. L'entrepreneur fournit la matière première prête à être ouvrée, et la prison rend l'objet façonné, moyennant un prix convenu ; ses agents se chargent entièrement de la surveillance ;

3° Le système de la *régie*, dans lequel la prison exerce une industrie manufacturière comme le ferait un particulier, achetant des matières premières, les façonnant et les revendant au mieux sur le marché.

4° Le système du *louage de travailleurs*, dans lequel le détenu est loué à un entrepreneur pour une période fixée et moyennant une redevance convenue. L'entre-

(1) Communication du *Labour Department*.

(2) Voir le compte rendu détaillé de l'enquête de 1895 au *Bulletin of the Department of Labor*, n° 5 de juillet 1896 (Washington, Government printing office).

preneur s'engage ordinairement à vêtir et nourrir les prisonniers, à en prendre soin et à maintenir la discipline parmi eux pendant qu'ils exécutent la besogne déterminée par les termes du marché qui les loue.

Les renseignements généraux concernant les détenus de l'ensemble de 40 États de l'Union (1) sont résumés dans le tableau ci-après pour 1885 et 1895 :

NOMBRE DE DÉTENUS OCCUPÉS :	1885. Sexe masculin.	1885. Sexe féminin.	1885. Réunis.	P. 0/0 du total.	1895. Sexe masculin.	1895. Sexe féminin.	1895. Réunis.	P. 0/0 du total.
Au service intérieur.....	7.454	957	8.391	20,0	7.902	902	8.804	16,2
Au travail industriel....	29.995	858	30.853	73,7	37.556	859	38.415	70,8
Malades et inoccupés....	2.481	152	2.633	6,3	6.798	227	7.025	13,0
TOTAUX	39.910	1.967	41.877	100,0	52.256	1,988	54.244	100,0

Quant au produit du travail des détenus (2), il se répartit comme il suit entre les travaux exécutés d'après les divers systèmes :

SYSTÈME DE TRAVAIL.	VALEUR DU PRODUIT BRUT DU TRAVAIL DES DÉTENUS. 1885. dollars (3).	1895. dollars.
Régie.....	2.063.892 18	4.888.563 36
Entreprise.....	17.071.265 69	8.190.799 70
Travail à façon.....	1.484.239 52	3.795.483 24
Louage des travailleurs.....	3.651.690 00	2.167.626 03
TOTAUX.....	24.271.078 39	19.042.472 33

Le tableau suivant *fait connaître*, par État, la valeur du produit brut du travail dans les différents systèmes, en 1895, avec l'indication des industries qui fournissent les valeurs de produits les plus importantes. Les constructions et réparations de bâtiment effectuées dans les prisons, les confections de vêtements et chaussures destinés aux prisonniers sont comprises dans les travaux industriels.

---

(1) Ces 40 États sont ceux qui sont désignés ci-après : Alabama, Arizona, Arkansas, Californie, Colorado Connecticutt, Floride, Georgie, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Nebraska, Nevada, New-Hampshire, New-Jersey, New-Mexico, New-York, Caroline du Nord, Ohio, Oregon, Pensylvanie, Rhode-Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Texas, Vermont, Virginie, Washington, Virginie de l'Ouest, Wisconsin.

(2) Il s'agit ici non du produit *net* mais du produit *brut* du travail des détenus, et les chiffres donnés *représentent* la valeur estimée des *objets fabriqués* : ils comprennent, par conséquent, non seulement la valeur du travail incorporé par les détenus à des matières premières *plus ou moins* façonnées déjà, mais aussi la valeur de ces matières. En 1885, on estime que la valeur des salaires payés par les entrepreneurs aux États et Comtés pour le travail des détenus a été de 3.512.970 dollars sur un ensemble de produits fabriqués d'une valeur de 28.753.999 dollars, soit un rapport de 12 p. 0/0 entre la valeur de la main-d'œuvre et celle du produit fabriqué. Actuellement, il est probable que la valeur totale du travail annuel fourni par les détenus de l'Union ne dépasse pas 2.500.000 dollars.

(3) La valeur nominale du *dollar* est de 1 gr. 5046 d'or, soit 5 fr. 1827.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	VALEUR DES OBJETS FABRIQUÉS PAR LES DÉTENUS DANS LES DIVERS SYSTÈMES DE TRAVAIL, EN 1895. Régie.	Entreprise.	Travail à façon.	Louage de travailleurs.	TOTAUX par Etat.	DÉSIGNATION DES INDUSTRIES QUI DONNENT, DANS CHAQUE ÉTAT ET DANS CHAQUE SYSTÈME, les valeurs de produits les plus importantes (en dollars).
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	
Alabama	64.912 81	"	"	"	"	Travaux de bâtiment (*) de la prison (38.913), agriculture (22.316).
Idem	"	"	"	622.463 60	687.376 41	Mine de houille (622.463).
Arizona	6.000 00	"	"	"	6.000 00	Bâtiment (6.000).
Arkansas	54.019 05	"	"	"	"	Agriculture (46.467).
Idem	"	82.273 24	"	"	136.292 29	Agriculture (82.273 24).
Californie	282.766 13	"	"	"	282.766 13	Sacs, jute (174.114), bâtiment (100.000), carrières de pierres (1.691).
Colorado	12.220 52	"	"	"	"	Chaux (5.400), agriculture (3.200), carrières de p. (8.652).
Connecticut	"	242.375 00	"	"	12.220 52	Cordonnerie (242.375).
Floride	"	"	"	283.173 00	242.375 00	Agrès maritimes (69.648), construction de chemins de fer (24.375), mines de phosphate (185.250).
Géorgie	"	"	"	177.416 00	283.173 00	Briques (6.000), agriculture (31.436), charpente (136.980).
Illinois	773.540 62	"	"	"	177.416 00	Harnachement (158.643), quincaillerie (120.367), chaises (183.155), tonnellerie (89.105), bonneterie (86.289), pierre (58.272), cigares (22.507), balais (21.560).
Idem	"	255.000 00	"	"	1.028.540 62	Cordonnerie (158.200), vannerie (97.000).
Indiana	"	799.700 00	"	"	"	Cordonnerie (311.205), quincaillerie (183.364), chaises (91.566), tonnellerie (73.572), brosserie (72.440), bicyclettes (52.365), arçons (15.187).
Idem	"	"	7.720 88	"	807.420 88	Couture (2.316), blanchissage (1.138), confections (3.133).
Iowa	95.243 40	"	"	"	"	Taille de pierres (80.768), maçonnerie (11.175).
Idem	"	251.636 00	"	"	346.879 40	Agriculture (159.870), chaises (90.216).
Kansas	166.324 25	"	"	"	"	Bâtiment (59.000), confections (14.700), mines de houille (92.624).
Idem	"	74.761 00	"	"	241.085 25	Cordonnerie (26.361), ameublement (28.360), colliers de chevaux (20.040).
Kentucky	"	"	170.528 00	"	170.528 00	Sommiers (17.800), chaises (152.728).
Louisiane	"	"	"	165.647 85	165.647 85	Agriculture, routes, confections (165.647).
Maine	43.826 13	"	"	"	43.826 13	Carrosserie (14.590), balais et brosses (18.764), harnachement (9.372).
Maryland	"	680.000 30	"	"	680.000 30	Taille de marbre (140.000), cordonnerie (420.000), quincaillerie (120.000).
Massachusett	175.347 09	"	"	"	"	Cordonnerie (128.139), harnachement (19.946), brosses (14.119), malles (8.844).
Idem	"	"	859.586 17	"	1.034.933 26	Cordonnerie (456.937), chemises (100.607), chaises (294.140).
Michigan	121.646 55	"	"	"	"	Ameublement (76.632), balais (31.530).
Idem	"	286.330 00	"	"	407.976 55	Agriculture (135.000), wagons (72.000), bâtiment (10.830), bonneterie (38.500).
Minnesota	150.000 00	"	"	"	"	Corderie (150.000).
Idem	"	175.000 00	"	"	325.000 00	Cordonnerie (175.000).
Mississipi	244.066 00	"	"	"	244.066 00	Agriculture (232.400), lingerie (9.506).
Missouri	"	1.184.062 47	"	"	1.184.062 47	Cordonnerie (929.397), harnachement (148.790), arçons (37.345), briques (17.394).
Nebreska	"	"	"	72.436 25	72.436 25	Tonnellerie (39.560), harnachement (30.080).
Névada	10.607 96	"	"	"	10.607 96	Bâtiment (10.300).

(*) L'indication *bâtiment*, qui sera souvent répétée, se rapporte à des travaux de construction et de réparation effectués dans la prison.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	VALEUR DES OBJETS FABRIQUÉS PAR LES DÉTENUS DANS LES DIVERS SYSTÈMES DE TRAVAIL, EN 1895. Régie.	Entreprise.	Travail à façon.	Louage do travailleurs.	TOTAUX par État.	DÉSIGNATION DES INDUSTRIES QUI DONNENT, DANS CHAQUE ÉTAT ET DANS CHAQUE SYSTÈME, les valeurs de produits les plus importantes (en dollars).
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	
New-Hampshire	"	128.862 50	"	"	128.862 50	Chaises (128.862).
New-Jersey	10.582 60	"	"	"	"	Lingerie, cordonnerie (5.959), cassage de pierres (3.500).
Idem	"	"	394.685 51	"	405.268 11	Lingerie grossière (173.430), cordonnerie (73.530), sparterie (40.408), brosses (85.455).
New-Mexico	33.281 60	"	"	"	33.281 60	Bâtiment (21.485), briques (6.035), agriculture (1.260).
New-York	708.744 91	"	"	"	"	Lingerie (398.847), ouvrages en fibre et en cheveux (74.158), quincaillerie (74.048).
Idem	"	"	1.999.769 02	"	2.708.513 93	Lingerie (393.328), cordonnerie (176.807), blanchissage (134.205), bonneterie (119.000), plomberie (130.814), ameublement (90.737), chaises et cannage (184.990), brosses et balais (141.067), sacs (82.650), confections (62.080).
North Caroline	190.000 00	"	"	"	190.000 00	Agriculture (165.000), briques (15,000), wagons (1.000).
Ohio	"	444.197 20	"	"	"	Quincaillerie, wagons, fonderie (101.375), sellerie (101.300), outils agricoles (81.348), balais et brosses (81.348), poêles, fourneaux (42.173).
Idem	"	"	287.974 08	"	732.172 18	Boulons, rivets (180.241), cigares (71.485), chaises (36.248).
Oregon	21.533 33	"	"	"	"	Poêles, fourneaux (13.876), briques (6.000).
Idem	"	22.500 00	"	"	44.033 33	Poêles, fourneaux (22.500).
Pensylvanie	370.521 52	"	"	"	"	Paillassons (105.383), gaz (25.959), cordonnerie (29.045), bonneterie (85,951 carrière de pierres (9.138).
Idem	"	"	75.218 68	"	445.740 20	Balais (64.091), bonneterie (10.040).
Rhode-Island	"	159.488 40	"	"	159.488 40	Cordonnerie (151.488), treillages en fil de fer (8.000).
South Caroline	102.124 36	"	"	"	"	Agriculture (68.010), briques (15.000).
Idem	"	279.000 00	"	"	"	Bonneterie (279.000).
Idem	"	"	"	166.189 33	547.313 69	Agriculture (166.189).
South Dakota	7.633 60	"	"	"	7.633 60	Agriculture (2.500), taille de pierres (2.133), carrières de pierres (3.000).
Tennessee	"	"	"	680.300 00	680.300 00	Mines de houille (298.750), sellerie (125.000), coke (93.750), chemins de fer (89.000), fourneaux et quincaillerie (45.000).
Texas	993.474 10	"	"	"	"	Ameublement et charpente (274.631), construction mécanique (143.287 bonneterie (37.763), cordonnerie (26.051), wagons (81.748), agriculture (96.800).
Idem	"	870.541 18	"	"	1.864.015 28	Agriculture (721.791), chemins de fer (148.750).
Vermont	20.000 00	"	"	"	"	Taille de marbre (20.000).
Idem	"	313.600 50	"	"	333.600 50	Cordonnerie (383.600).
Virginie	25.200 00	"	"	"	"	Agriculture (12.000), routes (13.200).
Idem	"	1.099.421 91	"	"	1.124.621 91	Cordonnerie (1.054.421), travail du tabac (45.000).
Washington	127.820 33	"	"	"	127.820 33	Sacs (93.130), tissage (8.621), bâtiment (23.657).
West Virginie	"	242.050 00	"	"	242.050 00	Fouets en cuir (83.300), balais (65.000), filets (50.000), confections (43
Wisconsin	77.126 50	"	"	"	"	Bonneterie (29.781), confection (47.385).
Idem	"	600.000 00	"	"	677.126 50	Cordonnerie (600.000).
TOTAUX	4.888.563 36	8.190.799 70	3.795.483 24	2.167.626 03	19.042.472 33	

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 27 septembre 1896 créant un conseil de prud'hommes à Roanne.

(Inséré au *Journal officiel* du 3 octobre 1896.)

ART. 1er. Le conseil de prud'hommes de Roanne (Loire) sera désormais composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE.		
Forgerons, maréchaux, serruriers, fondeurs, taillandiers, chaudronniers, cloutiers, ferblantiers, lampistes, couteliers, tourneurs sur métaux, horlogers, bijoutiers, fabricants de peignes et lisses, plombiers-zingueurs, fumistes.....	1	1
2e CATÉGORIE.		
Charpentiers en bâtiment, charpentiers en bateaux, mariniers, menuisiers, ébénistes, charrons, scieurs de long, tonneliers, tourneurs en bois, fabricants de chaises, sabotiers-galochiers, fabricants de navettes.....	1	1
3e CATÉGORIE.		
Entrepreneurs de travaux publics, tailleurs de pierre, carriers, paveurs, maçons, fabricants de briques, fabricants de poterie, fabricants de plâtre, plâtriers, chaufourniers et couvreurs, marbriers-sculpteurs.....	2	2
4e CATÉGORIE.		
Filateurs et blanchisseurs de coton, fabricants de broderie, tisseurs et tisserands, teinturiers-apprêteurs, tapissiers, tailleurs d'habits, chamoiseurs, corroyeurs, tanneurs, mégissiers, selliers-bourreliers, carrossiers, bottiers et cordonniers, fabricants de soieries, fabricants de peluches, fabricants de fleurs, modes et fournitures pour modes, chapeliers-apprêteurs, fabricants de bonneterie et lainages.	4	4
5e CATÉGORIE.		
Imprimeurs, lithographes, fabricants d'huile, de chandelles, de cire, brasseurs, meuniers, boulangers, bouchers, charcutiers, fabricants de gaz, distillateurs-liquoristes.....	1	1
	9	9
TOTAL.....	18	

ART. 2. A l'avenir, la juridiction du conseil de prud'hommes de Roanne s'étendra à tous les établissements industriels désignés ci-dessus et qui seront situés sur le territoire du canton de Roanne et de la commune du Coteau (Loire).

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. — *Chambre.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, déposée par M. Basly et plusieurs de ses collègues, le 31 octobre 1896 (Doc. parl. n° 2081 ; *J. O.*, p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Le Rédacteur en chef du Bulletin, Gérant :
LECLERC DE PULLIGNY.

3e année. – N° 12. Le N° : 20 centimes. Décembre 1896.

BULLETIN

DE

L'OFFICE DU TRAVAIL.

FRANCE.

REVUE DU TRAVAIL.

L'amélioration signalée le mois dernier dans les mines, dans l'industrie du livre et dans celle de la chaussure se maintient ; le travail tend à diminuer dans les industries textiles, notamment dans la soierie, la rubanerie-passementerie, l'industrie du vêtement. Les diverses professions se rattachant à l'industrie du bâtiment sont entrées en morte-saison.

Parmi les 434 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce, groupant 110.900 adhérents, qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 novembre, la proportion des ouvriers en chômage a été de 8,5 p. 0/0. 9 p. 0/0 des syndicats groupant 5 p. 0/0 des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque; 57 p. 0/0 des syndicats avec 70 p. 0/0 des adhérents considèrent qu'il est en même quantité, et 34 p. 0/0 des syndicats comprenant 25 p. 0/0 des syndiqués le tiennent pour moins abondant.

La durée du travail journalier est réduite d'une et même deux heures par jour. Une hausse d'environ 0 fr. 05 par 2 kilogrammes de pain est signalée dans un grand nombre de villes

SITUATION GÉNÉRALE.

Horticulture. — Les jardiniers sont entrés dans la période de morte-saison ; la journée est réduite à sept heures, et un grand nombre de ces ouvriers sont sans ouvrage.

Forêts. — On a commencé les coupes de bois dans plusieurs forêts ; 12 p. 0/0 de chômeurs chez les bûcherons ; l'ouvrage est estimé moins avantageux ou plus faible que l'an dernier à Mornay, Feux, Méry-ès-bois (Cher), Vitry (Loiret), la Fermeté (Nièvre) ; et aussi abondant pour le reste. La durée du travail est de quarante-huit heures, en moyenne, par semaine.

Mines [illegible] charbons. — Les renseignements qui suivent, obtenus par l'intermédiaire

du Comité des houillères, portent plus de 100.000 ouvriers, soit les 3/4 du personnel ouvrier des exploitations. Dans le courant du mois de novembre, le nombre moyen de jours d'extraction par semaine, pour un ouvrier du fond, et la répartition de l'ensemble des ouvriers occupés par l'exploitation, tant au fond qu'au jour, d'après l'activité du travail, sont donnés par le tableau ci-dessous :

BASSINS ou GROUPES DE BASSINS.	NOMBRE moyen HEBDOMADAIRE de jours d'extraction.	SUR 100 OUVRIERS, TANT DU FOND QUE DU JOUR, COMBIEN ONT TRAVAILLÉ PAR SEMAINE				
		moins de 3 jours.	de 3 à 4 jours.	de 4 à 5 jours.	de 5 à 6 jours.	6 jours ou davantage (travail plein)
1	2	3	4	5	6	7
		p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
Nord et Pas-de-Calais....	6,01	"	"	"	"	100
Loire.....	5,97	"	"	"	11	89
Bourgogne et Nivernais et Vosges méridionales...	6	"	"	"	"	100
Gard et Hérault.....	5,65	5	"	"	20	75
Tarn et Aveyron.....	6,05	"	"	"	"	100
Centre, Bourbonnais, Creuse et Auvergne..	5,96	"	"	"	18	82
Provence (lignites).....	4,58	"	48	"	34	18
ENSEMBLE pour la France.	5,96	"	1	"	7	92

Pour octobre, le nombre moyen de jours d'extraction par semaine était de 5,97.

CARRIÈRES. — 1 p. o/o de chômeurs chez les carriers, le ralentissement du travail a porté principalement sur la durée du travail ; on fait de quarante à quarante-huit heures par semaine. Ouvrage moins abondant que l'an dernier à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), Thonon-Meillerie (Haute-Savoie) et Saint-Restitut (Drôme) ; pour le reste, pas de changement.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — La sucrerie termine sa campagne des sucres de premier jet ; la confiserie-chocolaterie est bien en pleine activité, grâce à l'augmentation des commandes pour le jour de l'an. 12 o/o de chômeurs chez les boulangers, de même chez les pâtissiers-cuisiniers. La situation est estimée, dans l'ensemble, semblable à celle de l'an dernier, sauf chez les boulangers à Paris, Lyon, Aix et Angers et chez les pâtissiers-cuisiniers à Cannes, où elle est jugée inférieure. Par rapport au mois précédent, une amélioration s'est produite chez les confiseurs-pâtissiers à Lyon et chez les cuisiniers à Cannes (saison des étrangers).

INDUSTRIE DU LIVRE. — L'amélioration signalée chez les brocheurs-relieurs se maintient, c'est la pleine saison du travail.

L'approche du jour de l'an amène l'augmentation habituelle des commandes chez les typographes et lithographes, qui comptent 9 p. o/o de chômeurs pour Paris, 4 p. o/o pour la province, 7 p. o/o dans l'ensemble. 10 p. o/o des syndicats, comprenant 15 p. o/o des syndiqués, estiment que le travail est plus actif que l'an dernier à la même époque, 71 p. o/o des syndicats avec 58 p. o/o des adhérents le tiennent pour aussi abondant et 19 p. o/o des syndicats groupant 27 p. o/o des syndiqués le considèrent comme plus faible. Ouvrage plus abondant que l'an dernier à Besançon, Grenoble, Bordeaux, Rochefort, plus faible à Paris (margeurs-pointeurs), Vichy, Cusset, Lyon (imprimeurs), Cognac et Tulle ; pour le reste, la situation ne présente pas de variation sensible.

Cuirs et peaux. — Fabrication peu active dans la préparation des cuirs et peaux. On estime que le chômage atteint un tiers des ouvriers. Le temps pluvieux ayant facilité la vente des chaussures, de nouvelles commandes ont été remises et le travail a repris dans la cordonnerie; cependant un quart des ouvriers est encore inoccupé. Situation stationnaire chez les gantiers et chez les selliers-bourreliers pour équipements militaires. Reprise du travail chez les gainiers, qui sont en pleine saison de travail. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les ouvriers en cuirs et peaux à Graulhet (Tarn), chez les ouvriers en chaussures à Liancourt (Oise), à Nancy, Villeneuve-sur-Lot et Limoges; chez les gantiers; chez les selliers-bourreliers à Toulouse; plus abondant chez les cordonniers à Tours; pour le reste pas de changement.

Textiles. — L'activité se maintient dans les peignages, les filatures et tissages; cependant la hausse de la matière première tendrait à ralentir les transactions. L'amélioration signalée dans l'industrie linière ne se maintient pas. La soierie et la rubanerie présentent toujours peu d'activité; les prix de façon sont inférieurs à ceux de l'an dernier; de même chez les teinturiers-apprêteurs qui sont cependant plus occupés que l'an dernier. Dans l'industrie du vêtement, le mois de novembre est jugé, dans l'ensemble, inférieur à celui de l'an dernier et même à la moyenne. La bonneterie termine sa saison. Situation stationnaire dans la chapellerie. Peu de chômeurs chez les ouvriers des tissages à la main, 2 p. 0/0 chez ceux des tissages mécaniques, 1/4 p. 0/0 chez les teinturiers-apprêteurs, 10 p. 0/0 chez les tailleurs et couturières. L'ouvrage est estimé plus abondant que l'an dernier dans les tissages à la main à la Gresle (Loire), Saint-Jean-la-Bussière (Rhône); dans les tissages mécaniques à Thizy (Rhône); chez les teinturiers apprêteurs à Amiens et Condé-sur-Noireau (Calvados); chez les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement, à Carcassonne et à Tarbes; chez les chapeliers en fantaisie, à Lyon. Le travail est jugé moins actif que l'an dernier dans les filatures et tissages à Pourru-Saint-Remy (Ardennes), Sévelinges (Loire), Lyon, Angers et Bolbec (Seine-Inférieure); chez les passementiers et rubaniers, à Paris et Saint-Étienne; chez les couturières à Paris, les tailleurs à Nancy, Lyon, Agen, Bordeaux, Poitiers; chez les chapeliers à Annecy et Rennes; pour le reste, il ne présente pas de variation notable.

Bois. — Le ralentissement du travail, déjà signalé, le mois dernier, chez les charpentiers et menuisiers s'est accentué; les travaux anciens sont terminés et on n'en entreprend plus de nouveaux. Les charpentiers estiment qu'un peu plus des deux cinquièmes des leurs sont atteints par le chômage, les menuisiers-ébénistes 8 p. 0/0, les ouvriers en voitures 5 p. 0/0; travail toujours actif chez les tabletiers.

L'ouvrage reste plus abondant que l'an dernier chez les ouvriers des scieries mécaniques à Hermes (Oise), chez les menuisiers à Libourne, chez les tonneliers dans la Gironde, chez les tabletiers dans l'Oise; il est moins abondant que l'an dernier chez les charpentiers et scieurs de long à Marseille et à Bordeaux; chez les menuisiers à Sens, Saint-Étienne, Chambéry; chez les tonneliers à Alger; chez les ouvriers en voiture à Paris; pour le reste, pas de changement.

Métaux. — L'activité signalée dans les ateliers travaillant le fer et l'acier, notamment dans le Nord et dans l'Est, se maintient; elle a diminué dans la serrurerie et dans la charpente du bâtiment, chez les ferblantiers-zingueurs, les ouvriers en instruments de musique et chez les graveurs pour impressions, de même chez les ouvriers en instruments de précision et les horlogers, par suite de la concurrence

étrangère. 12 p. o/o de chômeurs chez les métallurgistes, 5 p. o/o chez les constructeurs-mécaniciens, 2 p. o/o chez les ouvriers en instruments de précision et les ferblantiers.

Le travail se maintient plus actif que l'an dernier pour les ateliers travaillant le fer et l'acier dans le Nord, dans les Ardennes, sauf à Sedan où il est plus faible, à Lyon (mécaniciens), à Toulouse et chez les ferblantiers à Bordeaux. Il est plus faible chez les mouleurs à Marseille ; chez les métallurgistes à Saint-Chamond ; chez les forgerons à la Seyne (Var), chez les ajusteurs-mécaniciens à Marseille, à Nantes, à Cahors et au Mans ; chez les ouvriers balanciers et chez les ouvriers en instruments de musique à Paris ; chez les ferblantiers-boîtiers à Nantes ; il n'est pas signalé de variation notable pour le reste.

BÂTIMENT. — Les gros travaux du bâtiment sont maintenant arrêtés à peu près partout ; il y a encore un peu d'ouvrage pour achever certains travaux d'intérieur. La journée est réduite à 8 et 9 heures, et quelquefois même à 7 heures.

11 p. o/o de chômeurs chez les tailleurs de pierre, un peu plus du tiers chez les sculpteurs, 6 p. o/o chez les marbriers, un peu plus du quart chez les maçons, 21 p. o/o chez les peintres-plâtriers.

La situation est généralement estimée équivalente à celle de l'an dernier à la même époque ; cependant l'ouvrage est considéré comme plus abondant chez les tailleurs de pierre à Blaye ; chez les maçons à Besançon et chez les marbriers à Cousolre et Ferrières (Nord), chez les peintres à Armentières ; il est tenu pour plus faible chez les tailleurs de pierre à Annecy, Montalieu-Vercieux (Isère) ; chez les maçons à Dunkerque, Saint-Étienne, Marseille (carreleurs), Lorient ; chez les sculpteurs à Lyon, Bordeaux et Angers ; chez les marbriers à Lyon ; chez les plombiers-couvreurs à Amiens ; chez les peintres et plâtriers à Marseille et Fougères.

CHAUFOURNERIE. — CÉRAMIQUE. — VERRERIE. — Le ralentissement du travail que subit l'industrie du bâtiment est également ressenti chez les chaufourniers, qui sont moins occupés que l'an dernier notamment dans le Cher et chez les tuiliers céramistes à Saint-Henry-Marseille. Chez les porcelainiers, ouvrage moins abondant que l'an dernier, par suite du ralentissement des transactions avec l'Amérique. Dans la verrerie, situation stationnaire.

TRANSPORT. — MANUTENTION. — COMMERCE. — Dans l'ensemble, situation sans changement depuis le mois dernier, et pour les motifs déjà signalés. 5 p. o/o de chômeurs chez les cochers et portefaix ; de même chez les comptables ; 10 p. o/o chez les ouvriers et employés de l'alimentation ; chez les coiffeurs un cinquième. Situation meilleure que l'an dernier, à la même époque, chez les conducteurs de tramways à Lille, chez les employés d'hôtel à Marseille, chez les garçons bouchers et les gens de maison à Bordeaux, chez les garçons coiffeurs à Bordeaux et à Angers. Ouvrage moins abondant que l'an dernier, à pareille époque, chez les cochers et petits loueurs à Paris, chez les voituriers à Lyon ; chez les cochers à Rennes ; chez les porteurs aux halles et garçons de magasin à Paris, chez les journaliers du port au Havre, chez les garçons limonadiers à Paris, à Nice, à Tulle. Par rapport au mois précédent, une amélioration s'est produite chez les journaliers du port au Havre, les employés du commerce à Nice, les garçons étaliers-bouchers à Paris et à Bordeaux.

Analyse, par départements, des renseignements fournis : 1° par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc.; et 2° par les correspondants.

Seine. — Activité normale chez les *confiseurs-chocolatiers;* une légère baisse des sucres et cacao en fin 1895 a eu peu d'influence sur les prix de vente. La saison s'est bien commencée chez les *fourreurs;* il y a abondance de main-d'œuvre; travail normal dans la *pelleterie;* dans la *couperie de poils,* baisse sur les prix de vente et baisse de 50 p. 0/0 sur les peaux, diminution de la main-d'œuvre occupée, pas de diminution sur le taux des salaires.

Somme. — Dans l'arrondissement d'Abbeville, le travail est en pleine activité dans la *sucrerie;* une *filature* fermée l'année dernière va être mise en marche de nouveau.

Pas-de-Calais. — Dans la région de Bapaume, activité normale dans la *brasserie,* la *meunerie;* la *sucrerie,* encore en pleine activité, va terminer la première partie de sa campagne dans quelques semaines; les *huileries* sont aussi bien occupées, le travail est assuré pour quelque temps; situation stationnaire dans les *tanneries.* L'industrie du *tissage,* autrefois très florissante dans la région, emploie encore quelques ouvriers dans les tissages de soie (1 fr. 50 *par jour*) et *dans les tissages de coton (1 fr. 25 par jour) avec une journée moyenne de* 10 heures. L'industrie du *bâtiment* est encore bien occupée, mais les *peintres* sont pour la plupart en chômage. Beaucoup d'ouvriers sans travail, notamment chez les ouvriers agricoles, ont pu s'employer à l'arrachage des betteraves, qui se termine maintenant.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS. — En ce qui concerne l'industrie des *dentelles* et *tulles* (160 établissements et 6.060 ouvriers, hommes, femmes et enfants), le travail a été moins abondant que l'année précédente; beaucoup de genres qui constituaient la spécialité de la place et notamment les articles de soie, ont été peu demandés. La fabrication s'est soutenue avec les *dentelles de coton: le genre valenciennes et malines particulièrement;* beaucoup de métiers ont dû se monter pour produire ces articles, ce qui a permis d'occuper une assez forte partie du personnel ouvrier. Les prix ont eu plutôt tendance à la baisse, par suite de la grande concurrence, et ont été moins rémunérateurs qu'en 1895. Par rapport au mois précédent, le genre valenciennes ordinaire, article courant, qui se vendait au début de la demande de 6 à 8 centimes le mètre, est descendu jusqu'à 2 centimes 1/2. L'outillage s'est un peu amélioré, un certain nombre de métiers anciens ou usés ont été remplacés par des métiers perfectionnés. La durée du travail a été réduite, on a supprimé le travail de nuit et l'ouvrier, *qui faisait* 50 à 52 heures par semaine, ne travaille plus que de 25 à 30 heures; un certain nombre d'ouvriers sont en chômage, les métiers étant arrêtés; ce ralentissement du travail est attribué à la modification de la mode. Une partie des ouvriers inoccupés s'emploient à préparer les nouveautés pour la saison prochaine; travail momentané et peu rémunérateur.

Nord. — Le chômage a un peu augmenté dans quelques *tissages de laine* du Câteau.

Dans la région de Fourmies, le travail, pendant le troisième trimestre de 1896, n'a pas été aussi actif que l'an dernier à la même époque; l'activité des mois d'avril et mai ne s'est pas maintenue: les ordres espérés n'ont pas été reçus; l'Amérique a fait défaut. Certains établissements ont dû licencier une partie de leur personnel ou tout au moins réduire la durée du travail. Le nombre des ouvriers en chômage peut être évalué à 10 p. 0/0; on estime aussi que 500 ouvriers ont quitté la région, faute de travail. Une grande partie de ces ouvriers, de nationalité étrangère, s'occupent d'ailleurs irrégulièrement dans les diverses industries françaises ou étrangères. Dans l'*industrie lainière,* le salaire des fileurs varie de 4 fr. 50 à 6 francs par jour, celui des tisseurs de 3 à 5 francs par jour. La *verrerie* a présenté également une moins grande activité que pendant les précédents trimestres; la récolte des vins, contrariée par les variations atmosphériques, n'ayant pas amené des commandes aussi nombreuses qu'on l'avait espéré, la verrerie de bouteilles, pour vins de Champagne notamment a marché avec un seul four.

Marne. — Dans la région rémoise, la situation, comparativement à celle de l'an dernier, s'est améliorée dans la fabrication des *vins de Champagne;* elle est devenue plus mauvaise dans

l'*industrie lainière;* elle est équivalente à celle de l'an dernier dans l'industrie du *bâtiment*. Par rapport au trimestre précédent, elle est équivalente pour les vins de Champagne, et plus mauvaise pour l'industrie lainière et pour l'industrie du bâtiment. On estime que le chômage atteint 10 p. o/o des ouvriers dans la fabrication des vins de Champagne, 5 p. o/o chez les fileurs, 10 p. o/o chez les tisseurs, 25 p. o/o chez les teinturiers et apprêteurs, et, à cause de la mauvaise saison, environ une moitié des ouvriers du bâtiment.

Doubs. — Dans la région de Besançon, travail moins abondant que l'an dernier dans l'industrie *horlogère*, par suite de la concurrence de montres étrangères introduites et vendues en France comme produits français; cependant, une amélioration s'est produite par rapport au trimestre précédent. On estime que le chômage atteint un peu plus du quart des ouvriers chez les *monteurs en boîtes d'argent* et chez les fabricants de *mouvements;* pas de signalés dans les autres industries. La durée de la journée de travail a été ramenée à 10 heures chez les *plâtriers* et à 9 heures chez les *maçons*. Le taux des salaires a été augmenté depuis le précédent trimestre, de 0 fr. 07 par heure chez les maçons et de 0 fr. 10 chez les plâtriers.

Puy-de-Dôme. — Situation stationnaire dans l'activité des principales industries de l'arrondissement de Clermont-Ferrand, dans les prix et dans les salaires, pendant le troisième trimestre; environ 10 p. o/o des ouvriers des divers corps d'état sont restés inoccupés.

Loire. — Fin de la morte-saison et reprise du travail avec une certaine activité dans les *tissages mécaniques* de Roanne.

Dans la région de Saint-Chamond, diminution de la production dans les *fabriques de lacets* et dans les *teintureries*, par suite du manque d'exportations, afflux de main-d'œuvre. L'industrie la plus importante de la région, celle des *forges* et *aciéries*, réduit son travail dans certaines spécialités, les ordres faisant défaut; des mises au repos ont été décidées, et aussi des renvois définitifs. Les *mines* de Saint-Chamond, qui fournissaient l'industrie métallurgique, semblent devoir être également atteintes.

A Charlieu, on estime que l'ouvrage dans la *soierie* est inférieur d'un tiers à celui de l'année précédente; cependant, pas de chômage signalé. Le taux des salaires a subi une diminution allant jusqu'à 15 p. o/o; durée du travail très variable dans les tissages à la main (95 p. o/o de l'ensemble des métiers); journée de 11 heures en moyenne dans les usines.

Rhône. — A Tarare, l'activité du travail a baissé légèrement, principalement en ce qui concerne la *soierie* et les *apprêts;* la proportion des ouvriers en chômage, qui est dans l'ensemble de la population ouvrière estimée à 20 p. o/o, est un peu plus forte en ce qui concerne les deux industries déjà citées; la journée est généralement de 10 heures.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE. — Situation assez satisfaisante dans la *meunerie;* certaines usines ont doublé leur production; prix de vente en hausse, mais un peu moins favorables que l'an dernier. Dans la *tannerie*, affaires restreintes et prix peu avantageux par suite de la fluctuation des cours de la matière première; cependant, pas de chômage signalé. Une transformation va s'opérer dans les *filatures de coton;* grâce à une entente des fabricants pour faire face à la concurrence et pour développer l'outillage, le nombre des broches va être augmenté de 75 p. o/o. La production et la vente se sont ressenties de ces transformations, il y a eu ralentissement du travail pendant un mois; actuellement, la main-d'œuvre est bien occupée; les salaires se maintiennent. Amélioration dans l'industrie des *teintureries, apprêts* et *impressions;* l'outillage se transforme complètement pour répondre aux demandes d'articles nouveaux pour l'étranger. Les prix de vente baissent et suivent ceux de la concurrence étrangère, les salaires ont tendance à la hausse, main-d'œuvre suffisante; de temps à autres, quelques ralentissements de travail suivant les commandes, mais pas de renvoi d'ouvriers. La *fabrication des gilets de travail* est également en progrès; cette industrie occupe plus spécialement des femmes, soit à l'atelier, soit à domicile; de nouvelles maisons se montent dans la région et sur divers autres points de la France. L'outillage, qui a été transformé il y a 5 ans, est actuellement stationnaire. La production, plus facile, a pu permettre d'abaisser les prix de vente et d'augmenter le chiffre des affaires; les teinturiers, en adoptant le noir grand teint des cotons, ont particulièrement favorisé l'écoulement des produits. Main-d'œuvre plutôt rare. Les grandes constructions étant moins nombreuses que l'année précé-

dente, il s'est produit une baisse sur les *bois* de sapin; par contre, les *sciages* de chêne pour la construction des pressoirs et cuves ont augmenté. Les bois de noyer pour *ébénisterie* et *manufacture d'armes* sont rares et d'un prix élevé; il y aurait plutôt manque de main-d'œuvre. La *tonnellerie* a été bien occupée, grâce à la bonne récolte de cette année: les *constructeurs de pressoirs* et autres appareils vinicoles, qui ont reçu de nombreuses commandes livrables à bref délai, n'ont pu satisfaire à toutes les demandes. Les prix ont été particulièrement rémunérateurs. Le *commerce* de la *doublure* se maintient; affaires régulières et suivies, cependant sans augmentation; prix plutôt en baisse par suite de la surproduction. La diminution des tarifs de transport est signalée comme devant amener une reprise des affaires.

Isère. — Diminution dans l'activité du travail dans la région de la Tour-du-Pin; 5 p. o/o des ouvriers en chômage; salaires en diminution de 10 p. o/o environ.

Vaucluse. — CHAMBRE DE COMMERCE D'AVIGNON. — Pendant le premier semestre de 1896, la situation de la *minoterie* a été assez précaire par suite de la concurrence des farines du Centre et du Sud-Est, livrées jusqu'à 2 francs meilleur marché que celles de la région; le nombre des établissements diminue. La *distillerie* a pu maintenir sa production et sa vente malgré le bas prix des alcools et la concurrence des produits introduits en fraude. Une fabrique à Montfavet a pris une grande extension et transformé son outillage; la durée du travail a été réduite de 11 à 10 heures par jour. La production de la dernière campagne ayant été avantageuse, la *sucrerie* a pu obtenir une situation un peu meilleure; l'outillage a été modifié; les salaires ont eu tendance à la hausse; main-d'œuvre suffisante. Une *raffinerie* (50 à 60 ouvrières et 25 ouvriers) a été annexée à la sucrerie de Beauport et mise en marche il y a quelques mois; cette situation, assez satisfaisante, est menacée actuellement par les primes à l'exportation votées par les Gouvernements allemands et autrichiens.

Dans la fabrication de la *réglisse*, production et vente normales avec tendance à l'augmentation; prix de vente sans variation malgré la hausse des gommes produites par les événements d'Égypte. Un établissement est en construction à Avignon. Main-d'œuvre plutôt insuffisante, particulièrement chez les ouvrières des campagnes. Pour les *fruits confits* et les *berlingots*, la production et la vente ont été assez actives, grâce à la réputation de ces produits; les prix de vente ont été avantageux et en hausse pour les fruits, plutôt en baisse pour les berlingots; en quelques années, ce produit a diminué de 20 p. o/o; la vente, avec l'étranger principalement, devient difficile. La faiblesse de la récolte des *truffes*
30 p. o/o, ce qui a permis aux producteurs qui avaient fait des conserves de réaliser un important bénéfice

Dans les *produits chimiques*, prix en baisse en raison de la concurrence étrangère. Pour les *ocres*, la sécheresse a contrarié la production qui est restée inférieure à celle des années précédentes; les prix, déjà en diminution sur les années normales, ont été sans variation. Cette baisse est attribuée à la surproduction et à la concurrence des producteurs de l'Yonne.

Dans la fabrication des *papiers*, production normale, demandes modérées, ventes faibles à des prix désavantageux; un établissement a été fermé dans le courant du semestre. Situation plus mauvaise que l'an dernier dans la fabrication des *boîtes en carton*, en raison de la concurrence des boîtes en bois blanc du Jura qui bénéficient d'un tarif de transport plus réduit; cependant une nouvelle maison vient de se créer. La concurrence des maisons de la région entre elles amène un ralentissement des affaires, des prix de vente plus faibles et désavantageux; ainsi que des chômages partiels et une diminution des salaires. Une modification dans les tarifs de transport, égalisant les frets pour Paris ou pour la province est signalée comme devant amener une reprise des affaires. La fabrication des *chaussures* a eu une production plus faible que la normale, la vente au détail ayant fait défaut; les prix se sont ressentis du calme des affaires; la main-d'œuvre a été en excès.

Les *moulinages de soie* ont souffert de la rareté de la main-d'œuvre, l'apprentissage devenant plus rare. Les *filatures* ont eu un faible courant d'affaires dû à la baisse des prix, à la concurrence des soies du Japon et du Levant, à l'abstention de l'Amérique sur le marché français; la main-d'œuvre est estimée insuffisante; les salaires ont tendance à la hausse. Dans la *fabrication des couvertures et tissus en laine*, production et vente normales, pas de chômage signalé; salaires avec tendance à la hausse. Ralentissement de la production dans l'industrie des *vêtements confectionnés;* affaires plus rares et plus difficiles. Pour les *chardons cardères*, production et vente assez actives à des prix fermes et avantageux tant pour le cultivateur que

pour le commerçant; la fin du semestre a marqué une hausse de 10 p. 0/0; travail régulier, main-d'œuvre plutôt insuffisante. La fabrication des *balais* de *sorgho* (6.000 ouvriers) souffre de la concurrence des fabricants du Nord et de l'Est qui viennent s'approvisionner de matière première dans la région et bénéficient d'un transfert réduit sur la matière première; de nombreux chômages sont signalés.

Les *fabriques de plâtre* ont travaillé activement, les travaux de bâtiment n'ayant pas été contrariés par un hiver rigoureux et l'agriculture ayant aussi envoyé de nombreuses commandes. Les *tuiliers* fortement concurrencés par les fabricants de Marseille voient diminuer leurs affaires; réduction également pour les *produits réfractaires* et les *tuyaux* de grès, dont la production a été à peine des deux tiers de la moyenne des cinq dernières années.

Tarn. — Marche normale dans la *mégisserie*, la *fabrication des draps et molletons*, le *délainage des peaux* et le *lavage* des laines; on fait généralement 60 heures par semaine. Pendant le troisième trimestre, dans la région de Castres, situation stationnaire dans la plupart des industries, sauf dans la fabrication des *ornements en bois*, où le travail, qui avait sensiblement diminué, commence à reprendre. Pas de chômage signalé; il va cependant commencer bientôt chez les *tisseurs*. La journée est de 11 heures en moyenne, sauf pour les *fileurs* et *tisserands* qui travaillent chez eux 14 et 13 heures, souvent pour un salaire peu élevé. Le salaire des *tourneurs sur bois* et *ébénistes pour ornements* a subi une nouvelle diminution.

Haute-Garonne. — Reprise du travail chez les *tailleurs-drapiers* de Toulouse avec la saison d'hiver; l'activité semble plus grande que l'an dernier dans certaines parties de l'industrie du vêtement.

Gironde. — Chez les *tonneliers*, à Bordeaux, le travail a été actif et les prix avantageux jusqu'en octobre; mais à cette époque, une baisse qui a été en s'accentuant rapidement a commencé à se produire; elle est attribuée à l'augmentation trop rapide de la production de la tonnellerie bordelaise, à l'arrivée sur le marché de fûts préparés pour d'autres vignobles, mais n'ayant pas trouvé leur emploi par suite d'une récolte inférieure aux prévisions, à la concurrence des campagnes et enfin à l'emploi plus fréquent de fûts ayant déjà servi.

Haute-Vienne. — A Limoges, pendant le troisième trimestre, reprise du travail chez les *typographes;* on estime à un tiers le nombre des ouvriers atteints par le chômage. Peu d'activité dans les *tanneries* et dans l'industrie de la *chaussure*. Les sabotiers sont plus favorisés cette année par le mauvais temps; pas de chômeurs. Travail également abondant chez les *tailleurs d'habit*. Dans l'industrie du *bâtiment*, l'activité s'est maintenue satisfaisante; pas de chômeurs. Les fabriques de *porcelaine* sont moins occupées que l'an dernier et on estime à un quart le nombre des chômeurs.

Cher. — A Vierzon, situation industrielle satisfaisante. Pas de chômeurs dans le travail des *métaux*, travail assuré et journée de 8 à 10 heures. L'industrie du *bâtiment* est encore bien occupée; de même dans la *verrerie* où l'on fait la journée complète. Travail actif, également dans les fabriques de *porcelaines;* une nouvelle usine devant occuper de 80 à 100 ouvriers est presque achevée; les salaires ont tendance à diminuer.

Ille-et-Vilaine. — L'activité du travail et la situation générale de l'industrie sont devenues moins satisfaisantes à Rennes; on estime qu'un quart des ouvriers sont atteints par le chômage.

A Fougères, diminution des commandes chez les *coupeurs* et *ouvriers en chaussures* travaillant en usine; la journée moyenne est réduite à 7 et 8 heures; les monteurs et les ouvriers en chambre ont gagné moitié moins que l'an dernier, journée de 9 heures.

Mayenne. — Ralentissement du travail dans l'*industrie textile* du rayon de Mayenne; les ouvriers travaillent chez eux pour la plupart; mais, dans les fabriques, la journée varie de 10 à 11 heures; les prix de façon tendent à baisser, les commandes sont plus rares que l'an dernier.

Calvados. — A Lisieux, pendant le troisième trimestre, activité du travail à peu près

égale à celle de l'an dernier; chômage estimé à 10 p. o/o dans l'*industrie lainière* et à 8 p. o/o dans l'industrie linière; journée de 10 heures, journée de 9 heures et pas de chômage dans l'industrie du *bâtiment*.

Dans la circonscription de Vire, le nombre des usines en activité a diminué pendant l'année 1896, notamment, une *mégisserie*, une *filature* et une *teinturerie* ont fermé; par contre un des deux fabricants de *bonneterie* a ouvert une nouvelle succursale. Dans la *bonneterie*, le personnel occupé a été réduit, dans l'ensemble, d'une trentaine de personnes; peu de chômage, moment des mortes-saisons.

Loiret. — CHAMBRE DE COMMERCE D'ORLÉANS. — La sécheresse de l'été dernier avait, en abaissant le niveau des eaux, entravé la marche d'un certain nombre d'industries qui y prenaient leur force motrice; avec les grandes pluies, le travail a pu reprendre toute son activité.

La production et la vente des *écorces* pour tanneries (arrondissement de Montargis) a été satisfaisante; dans les autres industries du département, situation généralement stationnaire; cependant, grâce à l'amélioration des relations avec la Suisse et avec l'Espagne, une amélioration est signalée dans les industries de la région d'Orléans, de Montargis et de Gien; caoutchouc (Montargis, 810 ouvriers); faïence, (Gien, 750 ouvriers); couvertures (Orléans, 725 ouvriers); corsets (Orléans, 650 ouvriers); parapluies (Orléans, 250 ouvriers); bonneterie (Orléans, 250 ouvriers); vinaigres (Orléans et environs, 250 à 300 ouvriers); tanneries (Orléans, Montargis); industrie textile, ramie et produits chimiques (Montargis).

Seine-Inférieure. — CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN. — Situation stationnaire et écoulement des produits très difficile dans les *distilleries d'alcool*. La *tannerie* n'a pas encore repris son activité normale; on manque de grandes commandes pour l'équipement; on compte sur une amélioration dans l'article cuir pour chaussures à la suite des grandes pluies.

Dans les *produits chimiques*, les prix de la soude, qui s'étaient légèrement relevés, tendent maintenant à la baisse, ainsi que les cours de la plupart des autres produits chimiques.

La récolte des cotons, qui est restée, dans les limites de la moyenne, au-dessous des prévisions, a amené une augmentation de 25 p. o/o sur la matière première; les cours des filés ont suivi difficilement cette hausse et la situation de la *filature* ne s'est pas améliorée autant qu'on pouvait l'espérer. Dans les *tissages*, *rouenneries* et *mouchoirs*, la hausse de la matière première amènera une faible augmentation des cours des produits fabriqués. Les transactions, assez calmes avec l'Indo-Chine, ont été mauvaises avec l'Algérie.

L'*indienne* a eu un bon courant d'affaires en *tissus pour ameublement* et pour *confection d'hiver*; les demandes pour l'Algérie ont été plus faibles que d'habitude, elles ont été presque nulles pour les autres colonies.

Dans les *ateliers de construction*, sauf dans les chantiers de Normandie, qui sont bien pourvus de commandes, le travail a été en diminuant et la situation est estimée peu favorable.

Quant au *mouvement du port*, le chiffre des entrées accuse des différences peu importantes avec celui des entrées du trimestre correspondant de 1895 et avec celles du second trimestre de 1895; les entrées ont été de 358.540 tonnes, en diminution de 1.545 tonnes sur le troisième trimestre de 1895 et de 2.335 tonnes sur le deuxième trimestre de 1896. Les sorties ont été de 44.190 tonnes, soit une diminution de 5.438 tonnes sur le troisième trimestre de 1895 et de 5.683 sur le deuxième trimestre de 1896. Le *commerce des liquides*, fortement concurrencé par les vins artificiels et par les produits des bouilleurs de cru, a fait une mauvaise campagne.

Algérie. — CHAMBRE DE COMMERCE DE BOUGIE. — Pendant le troisième trimestre de cette année, l'activité s'est maintenue satisfaisante dans la *boulangerie*, malgré une légère hausse de la matière première qui a amené celle des produits fabriqués; les salaires journaliers des ouvriers boulangers ont varié de 3 à 5 francs pour une journée de 12 heures. Travail également actif dans les *fabriques d'eaux gazeuses* et de *glace* et dans l'*imprimerie*. Diminution des commandes chez les *cordonniers* et baisse du taux des salaires, causées par l'augmentation de la concurrence; de même chez les *selliers-bourreliers*, qui n'ont été occupés que pour des travaux de peu d'importance. Les *charpentiers*, les *menuisiers*, *charrons*, et *carrossiers* ont reçu peu de commandes, les affaires ont été très calmes. La *tonnellerie*, au contraire, a pris

un certain développement, les ouvriers gagnent 4 à 5 francs par journée de 10 heures. La *bouchonnerie* a été assez prospère, mais le travail du liège récolté en Algérie tend à passer aux mains des étrangers qui ont installé de grandes usines pour découper les lièges importés d'Algérie et du Portugal. Pour les travaux de *forge* et de *serrurerie*, un seul établissement a été bien occupé, les autres sont d'ailleurs de peu d'importance. Dans les entreprises de *maçonnerie, terrassement, carrière, peinture*, etc., le travail a suivi une marche normale. Activité satisfaisante dans la fabrication des *ciments*, qui continue à se développer; la main-d'œuvre européenne, fortement concurrencée par la main-d'œuvre indigène et surtout par la main-d'œuvre pénitentiaire, n'a pu jusqu'ici trouver l'emploi qu'elle y recherchait. Travail également satisfaisant dans l'usine des *tuyaux de drainage, poterie* et *briqueterie*.

Le *mouvement du port* s'est peu à peu ralenti depuis que les compagnies de navigation à vapeur ont cessé de faire un service régulier; la diminution des affaires a atteint notamment les ouvriers du port (90 p. o/o d'indigènes) dont les salaires ont été notablement diminués.

Analyse, par départements, des renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières.

Seine. — Le chômage atteint un cinquième des adhérents à la caisse des retraites de la *boulangerie*. L'amélioration signalée chez les ouvriers de la *brochure* continue; journée augmentée d'une heure pour 44 ouvriers, on fait environ 70 heures par semaine. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *conducteurs-typographes;* 4 p. o/o chez les *imprimeurs-conducteurs*. Reprise du travail depuis le mois dernier, pour l'impression des catalogues chez les *margeurs-pointeurs*, qui font la journée de 11 heures. Pas de chômeurs chez les *gaîniers*, dont la journée est augmentée de 5 heures et qui travaillent de 90 à 95 heures par semaine. Chez les *employés et ouvrières de l'habillement*, le mois de novembre est estimé inférieur à la moyenne; la température humide et non froide contrarie la vente. Morte-saison plus longue que l'an dernier chez les *passementiers à la barre*, qui comptent un peu plus du quart des leurs sans ouvrage.

Journée de 8 heures, en diminution de 2 heures sur le mois précédent, chez les *charpentiers*, qui estiment que les deux tiers des leurs sont atteints par le chômage, les pluies continuelles ayant arrêté la plupart des travaux de charpente, qui étaient déjà moins nombreux que l'année précédente. Travail en diminution, depuis le mois dernier, chez les *charrons;* reprise du travail, grâce à la mise en chantier des voitures d'été, chez les *ouvriers en voitures*, qui comptent 2 p. o/o de chômeurs; un peu plus du cinquième des adhérents chez les *peintres en voitures*. Les ouvriers des *ateliers de toilettes anglaises* sont tous occupés, de même chez les *mouluriers finisseurs*. Reprise du travail, depuis le mois dernier, chez les *brossiers*, qui sont tous occupés, et qui font 54 heures par semaine.

Peu de chômage chez les *ouvriers en instruments de précision*, mais diminution des commandes, principalement dans les appareils photographiques. Ouvrage abondant mais peu rémunérateur chez les ouvriers *balanciers*, par suite de la concurrence des fabriques de province. Pas de chômeurs chez les *estampeurs-poêliers*, qui font la journée de 11 heures. Journée de 10 heures chez les ouvriers en *instruments de musique*, qui sont tous occupés, l'amélioration déjà signalée se maintient; la journée est augmentée d'une heure pour 150 ouvriers. Un peu moins de 1 p. o/o de chômeurs chez les *tourneurs-décolleteurs*, qui font la journée de 11 heures. Journée de 10 heures et pas de chômeurs chez les *graveurs pour impressions* de Saint-Denis, ouvrage moins abondant que l'an dernier par suite de la diminution des commandes pour impression sur étoffes.

Reprise du travail depuis le mois dernier chez les *charretiers en vins*, par suite de l'augmentation des arrivages. Ralentissement du travail chez les petits *loueurs* et *cochers*. 10 p. o/o de chômeurs chez les *garçons de magasin* et les *cochers-livreurs;* on tend à réserver les emplois à de tout jeunes gens; durée du travail, 80 heures par semaine, dimanche compris. 5 p. o/o de chômeurs chez les *comptables* syndiqués. Placement plus facile que le mois dernier chez les *placiers en fleurs et plumes;* de même chez les *étaliers* qui ne signalent pas de chômeurs, mais situation moins bonne que l'an dernier; 2 p. o/o de chômeurs chez les *garçons bouchers*. Placement plus difficile chez les *élèves en pharmacie*, par suite de l'augmentation du nombre des demandes d'emploi.

Seine-et-Oise. — Journée diminuée de 1 heures et réduite à 8 heures chez les *scieurs-découpeurs* de Versailles. Travail de 40 heures en moyenne par semaine chez les ouvriers du *bâtiment* d'Argenteuil. Journée de 8 heures et 5 p. o/o de chômeurs chez ceux de Versailles ; le ouvriers dits « Limousins » étant repartis dans leur pays, les ouvriers de la région sont plus facilement occupés.

Aisne. — Reprise du travail chez les *tisseurs* de Serain, qui comptent 10 p. o/o de chômeurs.

Oise. — Les *cordonniers* de Liancourt estiment qu'un grand nombre des leurs sont atteints par le chômage ; environ 15 p. o/o des ouvriers de la corporation travaillent 2 jours par semaine. L'amélioration signalée chez les ouvriers en *dominos* de Méru se maintient.

Somme. — A Amiens, les *teinturiers* comptent un peu plus de 5 p. o/o des leurs sans ouvrage ; les *teinturiers en laine* font la journée de 9 heures, les autres souvent un peu plus ; les commandes se maintiennent plus abondantes que l'an dernier ; les salaires ont été réduits d'un peu plus de 10 p. o/o dans les teintureries qui avaient consenti les rabais signalés le mois dernier. Chez les *serruriers*, la journée est réduite à 8 heures, en diminution d'une heure sur le mois précédent ; de même chez les *couvreurs*.

Pas-de-Calais. — Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* de Boulogne-sur-Mer ; reprise du travail depuis le mois dernier chez ceux de Calais, qui font 60 heures par semaine. Travail réduit à 35 et 40 heures par semaine chez les *charpentiers de navires* de Boulogne-sur-Mer, qui comptent deux tiers des leurs inoccupés ; beaucoup de chantiers n'ont conservé que quelques ouvriers ; les commandes ont été plus faibles que les années précédentes. 7 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers des *produits céramiques*.

Nord. — Travail 54 heures en moyenne par semaine chez les *mineurs* de Déchy. Chez les *typographes-lithographes* de Valenciennes, durée du travail 60 heures par semaine, une maison vient de fermer. A Lille, situation assez favorable chez la plupart des ouvriers de l'*industrie du fil*, trois maisons s'agrandissent, la journée est de 11 heures dans la filature du coton, elle est un peu réduite dans celle du lin ; les ouvriers de l'*industrie textile* comptent un peu plus de 1 p. o/o de chômeurs. Travail actif chez les *tisserands* d'Haspres.

Les *tourneurs en bois* d'Hasnon font la journée de 10 heures ; elle est de 11 heures en moyenne chez les ouvriers de l'*industrie des métaux* de Lille ; l'activité signalée se maintient. A Cousolre, pas de chômeurs chez les *marbriers pour pendules* qui font 60 heures par semaine et vont entrer en morte-saison ; ouvrage plus abondant que l'an dernier, journée de 11 heures. 4 p. o/o de chômeurs chez les *marbriers pour cheminées ;* aucun chez les *marbriers pour pendules* de Ferrière-la-Petite. Travail arrêté par le mauvais temps chez les *maçons* de Roubaix ; 13 p. o/o de chômeurs chez ceux de Dunkerque et 14 p. o/o chez les *plombiers zingueurs*. Pas de signalés chez les *peintres* d'Armentières, qui font 48 heures par semaine ; ouvrage plus abondant que l'an dernier, les travaux sont poussés activement. 16 p. o/o de chômeurs et journée de 8 heures chez les *peintres* de Roubaix ; deux maisons qui occupaient 13 ouvriers ont licencié leur personnel. Placement plus facile chez les *cochers et chauffeurs* de tramways de Lille, grâce à la mise en exploitation de nouvelles lignes ; travail 91 heures par semaine. A Valenciennes, hausse sur le pain 0 fr. 10 et à Cousolre 0 fr. 05 par 3 kilogrammes.

Ardennes. — Aux *ardoisières* de Fumay, ouvrage abondant chez les ouvriers mineurs, mais ralentissement du travail chez les *fendeurs*, faute de matière brute à préparer ; les pluies abondantes ont arrêté les travaux de nouvelles galeries ; une autre galerie a dû être abandonnée, l'ardoise extraite n'étant pas satisfaisante ; de ce fait, 15 ouvriers ont dû s'occuper ailleurs. 13 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers en *tissus* de Villers-Cernay. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez ceux de Pourru-Saint-Rémy qui comptent un cinquième des leurs sans ouvrage. 12 p. o/o de chômeurs chez les *métallurgistes* de Sedan ; une fonderie qui occupait 50 ouvriers vient de fermer, ces ouvriers ont été replacés ailleurs ; aux Mazures, le taux des salaires est augmenté de 15 p. o/o dans une *fonderie*. A Fumay, hausse de 0 fr. 20 par kilogramme de beurre. A Sedan, le pain, qui se vendait 0 fr. 25 et 0 fr. 28 le kilogramme se vend 0 fr. 30 ; à Aiglemont, il est augmenté de 0 fr. 10 par 4 kilogrammes.

Marne. — A Reims, 3 p. o/o de chômeurs chez les *lithographes-papetiers* qui font 66 heures par semaine, une nouvelle maison vient de se fonder; pas de chômeurs chez les *imprimeurs*. 2 p. o/o chez les *menuisiers-ébénistes*, dont la journée est réduite de deux heures et demie dans presque tous les ateliers.

Aube. — Les *plâtriers* de Troyes estiment qu'un peu plus des deux cinquièmes des leurs sont atteints par le chômage; le travail est réduit à 45 et même 40 heures par semaine.

Haute-Marne. — Fabrication suivie chez les *mégissiers de rivière* de Chaumont.

Meuse. — Les *carriers* de Lérouville qui sont tous occupés ne font plus que 40 heures par semaine en moyenne; le gain hebdomadaire est réduit de près de 25 p. o/o pour 120 d'entre eux.

Meurthe-et-Moselle. — Les *mineurs* de Chauvigny sont tous occupés. A Nancy, amélioration de la situation chez les *typographes*, des commandes urgentes, survenues dans des maisons de moyenne importance, ont permis d'occuper les chômeurs, et même d'élever temporairement le nombre d'heures du travail quotidien; on fait généralement 60 heures, par semaine au labeur et 65 aux journaux. Le chômage atteint un quart des ouvriers en *chaussures*, l'ouvrage est moins abondant que l'an dernier, la journée est réduite à 6 heures 1/2 en moyenne; chez les *coupeurs en chaussures*, qui sont tous occupés, une reprise s'est produite depuis le mois dernier, ils font 66 heures par semaine; le prix de la journée tend à diminuer. Pas de chômeurs chez les *tailleurs d'habits* qui font 60 heures par semaine; commandes moins abondantes que l'an dernier, affectant un tiers des ouvriers. Chez les *menuisiers*, la journée habituelle de 12 heures est réduite de deux heures pour la moitié des ouvriers; ouvrage moins abondant que l'an dernier.

A Nancy, une nouvelle hausse de 0 fr. 05 par 2 kilogrammes a porté le prix du pain à 0 fr. 70.

Doubs. — A Besançon, reprise du travail chez les *typographes* qui sont tous occupés, grâce aux commandes de fin d'année; ils font 60 heures par semaine. Constructions en cours plus nombreuses que celles de l'an dernier chez les *maçons* qui comptent peu de chômeurs; journée diminuée d'une heure par rapport à la mauvaise saison.

Jura. — Les *typographes* de Salins sont tous occupés.

Ain. — Pas de chômeurs chez les *tailleurs de pierre* de Thoiry, qui font 48 heures par semaine.

Saône-et-Loire. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Mâcon et chez les *chapeliers* de Louhans,

Côte-d'Or. — Pas de chômeurs signalés chez les *bûcherons* de Pagny-le-Château.

Yonne. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de la région d'Auxerre; on fait des heures supplémentaires dans une maison. 13 p. o/o de chômeurs chez les ouvriers du *bâtiment* de Sens.

Nièvre. — Le travail reprend chez les *bûcherons* de Menestreau à peu près aux mêmes conditions que l'an dernier; à Menou, tous les *bûcherons* sont embauchés, les prix de façon sont inférieurs à ceux de l'an dernier. Reprise du travail chez les *bûcherons* de la Fermeté et dans la région des Amognes. Une baisse s'est produite dans le taux des salaires des ouvriers *agricoles*.

Allier. — 4 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers* de Moulins, qui font de 75 à 80 heures par semaine. Les *typographes* de Vichy sont tous occupés, la journée habituelle de 11 heures pendant la saison thermale est réduite à 9 heures; l'ouvrage semble moins abondant que l'an

dernier. Au contraire, travail plus actif que l'an dernier chez les *maçons*, pas de chômeurs chez les syndiqués et travail 45 à 50 heures par semaine.

Puy-de-Dôme. — Les *plâtriers et peintres* de Clermont-Ferrand estiment qu'un peu plus du cinquième des leurs sont atteints par le chômage, ils font 48 et 45 heures par semaine.

Haute-Loire. — Pas de chômeurs chez les *typographes* du Puy. Commandes en diminution sur l'an dernier et sur le mois précédent chez les *passementiers* de Saint-Didier-la-Séauve, sauf pour quelques articles (galons et analogues) dont les commissions doivent être livrées immédiatement; pas de chômeurs signalés et travail 72 heures par semaine.

Loire. — Aux *mines* de Saint-Chamond, la journée est augmentée d'une heure pour 200 ouvriers. A Saint-Étienne, 8 p. o/o de chômeurs chez les *cuisiniers* qui font de 12 à 14 heures par jour; une maison nouvelle vient de se fonder; ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *imprimeurs-graveurs-lithographes*, qui comptent 3 p. o/o de chômeurs. A Panissières, les *tisseurs en soierie* ont une fabrication ralentie, ils estiment qu'un tiers des leurs manquent de commandes. Dans le tissage du *linge de table*, une maison qui occupait 50 ouvriers vient de fermer, mais les ouvriers vont trouver assez facilement du travail ailleurs. A Saint-Étienne, la plupart des métiers dans les ateliers de *chefs rubaniers* recommencent à battre; les prix de façon sont le plus souvent d'un quart environ au-dessous de ceux de l'an dernier; la reprise que l'on espérait sur les velours envers satin ne s'est pas produite; ceux envers toile, bien que payés à un taux inférieur à l'an dernier, sont encore peu demandés. Travail ralenti chez les *tisseurs-épingleurs*. Les *passementiers* de la Fouillouse comptent un cinquième des leurs sans ouvrage, la journée, augmentée d'une heure pour l'ensemble des ouvriers, est portée à 12 heures; elle a dû être réduite à 10 heures dans les petits ateliers, où l'on avait installé la force électrique pour remplacer le travail à bras.

Travail 50 à 60 heures par semaine chez les *menuisiers-ébénistes* de Rive-de-Gier. Les *métallurgistes* de Saint-Chamond estiment que 18 p. o/o des syndiqués sont atteints par le chômage; commandes en diminution sur l'an dernier. Constructions moins abondantes que l'an dernier chez les *maçons* de Saint-Étienne qui font de 40 à 45 heures par semaine et comptent un peu plus du cinquième des leurs inoccupés; travail 54 heures par semaine chez ceux de Saint-Chamond.

Rhône. — A Lyon, les *jardiniers* sont tous occupés, les pépiniéristes ont une augmentation de travail, par rapport au mois précédent, évaluée à 30 p. o/o; les horticulteurs, une diminution évaluée à 10 p. o/o. Placement plus difficile que l'an dernier et 10 p. o/o de chômeurs chez les *boulangers*, qui font 80 heures par semaine. Reprise du travail depuis le mois dernier et 11 p. o/o de chômeurs chez les *confiseurs-pâtissiers*; 8 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, la disparition d'un journal, qui occupait une vingtaine d'ouvriers, a rendu le placement plus difficile que l'an dernier. Ouvrage plus abondant que le mois précédent chez les *imprimeurs-conducteurs*.

Ouvrage plus abondant que l'an dernier et pas de chômeurs chez les *tisseurs* de Saint-Jean-la-Bussière; de même à Amplepuis et Marnand, 16 p. o/o à Thizy, où l'on fait 75 heures en moyenne; le nombre des ouvriers inoccupés augmente parce qu'un grand nombre de tisseurs à la main des campagnes, manquant de commandes, arrivent à la ville demander du travail dans les tissages mécaniques. 6 p. o/o de chômeurs chez les *coupeurs-tailleurs*, qui font la journée de 10 heures; une maison fait faire la journée de 9 heures à titre d'essai. A *Grandris*, production ralentie dans les *tissages de soieries* et dans ceux de *coton*. De même, à Lyon, *un tissage* qui occupait une quarantaine d'ouvriers est arrêté par suite de faillite; les ouvriers des *tissages mécaniques* estiment que leur gain journalier est en diminution de 0 fr. 75 en moyenne sur celui de l'an dernier. Pas de chômeurs chez les *chapeliers en fantaisie* qui font 55 heures par semaine, l'ouvrage est plus abondant que l'an dernier, et en diminution sur le mois précédent; une maison vient de fermer.

Légère amélioration depuis le mois dernier chez les *sculpteurs mouluriers pour meubles*. De même, chez les *chauffeurs-mécaniciens*, un certain nombre d'ouvriers ont pu être placés. Les *litiers* en *fer* et en *cuivre* comptent 13 p. o/o de chômeurs; la journée est diminuée d'une heure dans la plupart des ateliers; c'est la morte-saison.

Travail en diminution chez les *sculpteurs sur pierre*, qui font 40 heures par semaine et comptent un peu plus des deux cinquièmes des leurs en chômage; un peu plus du tiers chez les *marbriers*, la journée est diminuée de 3 heures et réduite à 8 heures. Placement plus difficile que l'an dernier chez les *employés de cafés-restaurants* qui comptent un cinquième des leurs sans place.

Haute-Savoie. — Journée de 8 heures, en diminution d'une heure sur le mois précédent, chez les *carriers* de Meillerie-Thonon; pas de chômeurs. A Annecy, diminution de travail chez les *typographes* qui font 60 heures par semaine. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *chapeliers*. Les *tailleurs de pierre* estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage; la journée, en diminution de 2 heures, est réduite à 8 heures pour 70 ouvriers. A Thonon, hausse de 0 fr. 05 par kilogramme de pain.

Savoie. — Pas de chômeurs signalés chez les *travailleurs du livre* de Chambéry. A Chambéry, hausse de 0 fr. 05 par kilogramme de pain.

Isère. — A Grenoble, reprise du travail chez les *typographes* qui comptent 2 p. 0/0 de chômeurs et font 60 heures par semaine. Une fabrique de *gants* qui occupait 300 ouvrières vient de fermer, les *gantières* font environ 40 heures par semaine, en diminution de 2 et 3 heures par jour, leur gain hebdomadaire est réduit d'un peu plus d'un tiers; les gantiers signalent une reprise dans quelques maisons. Journée diminuée d'une heure chez les *tailleurs de pierre* et *carriers* de Montalieu-Vercieu. Travail réduit à 48 heures par semaine et embauchage plus difficile que l'an dernier, par suite de l'augmentation de la main d'œuvre étrangère chez les *maçons* de Grenoble, qui estiment que la moitié des leurs sont atteints par le chômage; travail réduit à 45 et 50 heures par semaine chez ceux de Bourgoin. A Grenoble, hausse de 5 à 10 francs par hectolitre de vin, la récolte ayant été contrariée par les pluies continuelles.

Drôme. — Chez les *carriers* de Saint-Restitut, on ne travaille qu'une partie de la semaine, cependant pas de chômeurs signalés; 8 p. 0/0 chez des *typographes* de Valence.

Alpes-Maritimes. — A Nice, 9 p. 0/0 de chômeurs chez les *vermicelliers* qui font 62 heures par semaine, ouvrage plus abondant que l'an dernier, grâce au commencement de la saison des étrangers. A Cannes, le travail reprend lentement chez les *cuisiniers;* les étrangers, propriétaires dans le pays, sont déjà tous rentrés. Pas de chômeurs signalés chez les *typographes*, le travail est repris, on fait quelques veillées et on travaille quelquefois le dimanche matin. A Nice, travail 54 heures par semaine et situation meilleure chez les *cordonniers*, grâce à l'arrivée des étrangers en villégiature; de même chez les *serruriers* qui font de 60 à 66 heures par semaine. Chez les *employés de restaurants* et *cafés*, placement plus difficile que l'an dernier. A Nice, hausse sur le pain, 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Var. — Amélioration chez les *cordonniers* de Toulon par rapport au mois précédent. Un peu plus de 1 p. 0/0 de chômeurs chez les *forgerons* de la Seyne, placement plus difficile que l'an dernier; reprise du travail chez les *machinistes* du *théâtre* de Toulon. A la Seyne, hausse sur le pain de 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, les *jardiniers* de la région comptent 5 p. 0/0 des leurs en chômage, la journée de travail est réduite à 8 heures. Les *boulangers* d'Aix estiment qu'environ un cinquième des leurs sont atteints par le chômage. A Marseille, 5 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes;* la durée du travail, chez les ouvriers aux pièces, descend jusqu'à trente heures par semaine; chez les *imprimeurs-lithographes*, une maison vient de fermer. Ralentissement du travail chez les *selliers-bourreliers* qui font 65 heures par semaine et estiment qu'un quart des leurs sont atteints par le chômage. Ouvrage moins abondant que l'an dernier chez les *charpentiers* qui comptent un peu plus du quart des leurs en chômage, la maison la plus importante a renvoyé la moitié de son personnel; on fait environ 54 heures par semaine. Travail réduit à 40 heures en moyenne par semaine chez les *carrossiers*. Ralentissement du travail chez les ouvriers en *crins* qui comptent un grand nombre des leurs sans ouvrage. 5 p. 0/0 de chômeurs chez les *ajusteurs-mécaniciens*; journée

de 9 heures. Fin de saison chez les *carreleurs* qui sont occupés environ 3 jours par semaine et comptent le tiers des leurs en chômage, ouvrage moins abondant que l'an dernier par suite du grand nombre d'appartements vacants. Le travail tend à diminuer chez les *plombiers-gaziers* qui sont encore tous occupés et font 60 heures par semaine; de même, ralentissement du travail chez les *peintres* qui font la journée de 8 heures et estiment que la moitié des leurs sont atteints par le chômage, de même chez les *tuiliers céramistes* de Saint-Henry-Marseille; 16 p. 0/0 de chômeurs chez les *maîtres d'hôtel* et *garçons navigateurs*, 17 p. 0/0 chez les employés de *cafés* et *hôtels*, placement plus difficile que les mois précédents, c'est la saison d'hiver.

Ardèche. — A Annonay, une grande partie des *mégissiers* et *palissonneurs* n'ont pas encore repris leur travail, un atelier fait la journée complète, les autres, le plus souvent, la demi-journée. Chez les *mégissiers de rivière*, un quart est en chômage et un quart fait la journée à peu près complète.

Gard. — Les *typographes* de Nîmes estiment que 14 p. 0/0 des leurs sont atteints par le chômage.

Aveyron. — Journée réduite à 9 heures, et diminution d'une heure sur le mois précédent chez les *tailleurs de pierre* de Milhau. Les ouvriers en *cuirs et peaux* de Graulhet estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Hérault. — A Montpellier, les *boulangers* estiment que 7 p. 0/0 des leurs sont inoccupés, la durée moyenne du travail est de 95 heures par semaine. Deux chantiers sont encore ouverts chez les *tailleurs de pierre* qui estiment que les deux tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Aude. — A Carcassonne, les *terrassiers* estiment que moitié des leurs sont atteints par le chômage, on fait 40 heures par semaine; les pluies empêchent de terminer les travaux. Les ouvrières de l'*habillement* sont toutes occupées, la journée, augmentée d'une heure, est portée à 12 heures; commandes plus nombreuses que l'an dernier et que le mois précédent. Prix de façon et diminution chez les *chapeliers* de Chalabre travaillant à la main, les ouvriers ainsi que les patrons devant consentir à des rabais afin de pouvoir soutenir la concurrence contre les fabriques travaillant mécaniquement. A Carcassonne, grâce à la bonne récolte de vin, les *charpentiers* sont encore tous occupés aux travaux d'aménagement pour les viticulteurs, ils font environ 60 heures par semaine; de même, pas de chômeurs chez les *menuisiers-ébénistes*.

Pyrénées-Orientales. — Quelques petits propriétaires faisant donner quelque façon à leurs vignes, petite reprise de travail chez les *travailleurs de terre* de Perpignan.

Haute-Garonne. — A Toulouse, ralentissement du travail chez les *selliers-bourreliers* de l'équipement militaire dont un grand nombre ont dû quitter les ateliers, faute de commandes. Dans un atelier de *constructions mécaniques*, la journée a été portée à 10 heures.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, 14 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes*, pas de signalés chez les *tapissiers*; 8 p. 0/0 chez les *tailleurs d'habits* qui font 78 heures par semaine, la saison d'hiver semble devoir être meilleure que celle de l'été dernier.
Pas de chômeurs chez les *menuisiers*, qui font la journée de 10 heures.

Landes. — Les *typographes* de Mont-de-Marsan estiment que 16 p. 0/0 des leurs sont atteints par le chômage; pas de signalés chez les *verriers* de Moustey.

Lot. — Les *travailleurs du fer* de Cahors estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage.

Lot-et-Garonne. — Les *tailleurs d'habits* d'Agen sont tous occupés, les ouvriers en atelier font la journée de 11 heures. Travail réduit à 54 heures par semaine chez les *charpentiers* de Villeneuve-sur Lot.

Dordogne. — 6 p. o/o de chômeurs chez les *typographes* de Périgueux.

Gironde. — A Bordeaux, 8 p. o/o de chômeurs chez les *compagnons et aspirants boulangers*. Reprise du travail chez les *typographes*, la journée est augmentée de 3 heures pour une vingtaine d'ouvriers. Les *employés et ouvriers de l'habillement* comptent 5 p. o/o des leurs en chômage et font 91 heures environ par semaine; la saison, contrariée par le temps pluvieux, est inférieure à celle de l'année précédente. Les *ferblantiers* comptent un quart des leurs sans ouvrage, journée de 10 heures, les travaux sont poussés activement. Les *tailleurs de pierre* de Libourne estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage, journée réduite à 9 heures. L'activité signalée, le mois dernier, chez ceux de Blaye, se maintient, pas de chômeurs, travail environ 57 heures par semaine. A Bordeaux, les *sculpteurs sur pierre* comptent un quart des leurs en chômage, situation moins bonne que l'an dernier, la plupart des travaux entrepris étant des travaux d'extérieur.

Embarquements plus difficiles que l'an dernier chez les *marins du commerce*. 13 p. o/o de chômeurs chez les *maîtres d'hôtels* et *garçons navigateurs*. Placement plus facile que l'an dernier et que le mois précédent chez les *bouchers*. Les garçons *coiffeurs* estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont atteints par le chômage; 15 p. o/o chez les *gens de maison*. A Libourne, le pain a augmenté de 0 fr. 10 pour 3 kilogrammes.

Charente-Inférieure. — A Rochefort, les *boulangers* comptent 6 p. o/o de chômeurs parmi les syndiqués et 3 p. o/o dans l'ensemble de la corporation, ils font environ 96 heures par semaine. Un grand nombre de *tailleurs de pierre* sont sans ouvrage.

Charente. — A Cognac, 4 p. o/o de chômeurs chez les *typographes*, qui font la journée de 10 heures; même durée de travail et pas de chômeurs chez les *typographes* d'Angoulême. Les *tonneliers* de Cognac estiment qu'un peu plus du quart des leurs sont atteints par le chômage.

Haute-Vienne. — A Limoges, pas de chômeurs signalés chez les *relieurs-doreurs*, qui font environ 60 heures par semaine; 8 p. o/o chez les *typographes;* ouvrage moins abondant que l'an dernier; dans un atelier occupant une vingtaine d'ouvriers, on ne travaille qu'une partie de la semaine. La situation, qui était devenue mauvaise dans l'industrie de la chaussure, une des plus importantes maisons de la place ayant dû congédier la moitié de son personnel et réduire la journée à 5 heures, en moyenne, pour le reste, semble s'améliorer chez les *cordonniers*, dont un grand nombre sont encore sans ouvrage, et chez les *coupeurs* et *brocheurs en chaussures*, qui font la journée de 10 heures, en augmentation de 5 heures sur le mois dernier, et qui comptent 12 p. o/o des leurs sans emploi. Pas de chômeurs signalés chez les *choisisseurs* et *emballeurs de porcelaine;* dans deux fabriques, la journée est réduite d'un quart.

A Limoges, hausse sur le pain, environ 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Corrèze. — A Tulle, 15 p. o/o de chômeurs chez les *typographes;* 5 p. o/o chez les *ouvriers* et *employés de l'alimentation*, qui font 80 heures par semaine; placement plus facile que le mois dernier, grâce aux commandes des fêtes du Nouvel An et de Noël.

Cher. — La pluie persistante entrave les travaux chez les *bûcherons* et *ouvriers agricoles* de Mornay-Berry, qui comptent un tiers des leurs inoccupés; les coupes de bois sont aussi moins importantes que l'an dernier; l'exploitation n'est pas encore commencée à Feux; ouvrage moins abondant que l'an dernier à Méry-ès-Bois. A Bourges, une réduction de 1 heure par jour atteint 70 ouvriers des *toiles cirées;* c'est la morte-saison. L'amélioration signalée chez les *chapeliers* se maintient. Les *ouvriers sur métaux* sont tous occupés; travail satisfaisant. Il est réduit à 48 heures par semaine chez les *tailleurs de pierre* de Bourges et à 30 heures chez les *maçons* de Dun-sur-Auron, qui comptent environ moitié des leurs sans ouvrage. Chez les *chaufourniers*, le travail s'arrête par suite du mauvais temps; à la Guerche, 3 maisons qui occupaient 150 ouvriers sont fermées; le travail est réduit à 40 heures par semaine dans les autres; dans le bassin de Beffes, travail 2 jours par semaine.

Indre. — Chez les *typographes* de Châteauroux, ouvrage moins abondant que l'an dernier dans 2 maisons et plus abondant dans 1 maison.

Vienne. — A Poitiers, 11 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes*, qui font 66 heures par semaine. Pas de chômeurs chez les *tailleurs d'habits*; ouvrage moins abondant que l'an dernier; on tend à réduire les salaires. A Poitiers, hausse sur le pain, 0 fr. 05 par 2 kilogrammes.

Deux-Sèvres. — L'amélioration signalée le mois précédent, chez les *gantiers* de Niort ne s'est pas accentuée, on attend les commandes d'Amérique; le chômage atteint environ un tiers des ouvriers.

Vendée. — A la Roche-sur-Yon, ralentissement du travail chez les *typographes;* de même, travail réduit à 30 heures environ par semaine chez les *ouvriers du bâtiment*, qui ne signalent pas de chômeurs.

Loire-Inférieure. — A Nantes, 12 p. 0/0 de chômeurs chez les *cuisiniers*. 2 p. 0/0 chez les *typographes;* reprise de travail par rapport au mois dernier. Pas de signalés chez les *menuisiers* syndiqués; journée de 10 heures; peu de chantiers sont encore ouverts. Les *ajusteurs-mécaniciens* estiment que la moitié environ des leurs sont atteints par le chômage, la journée est diminuée de 1 heure pour la plupart des ouvriers; on fait en moyenne 52 heures par semaine. 5 p. 0/0 de chômeurs chez les *forgerons-frappeurs*. Les *granitiers-sculpteurs* comptent un peu plus du cinquième des leurs sans emploi; journée réduite à 8 heures, en diminution de 2 heures sur le mois précédent; on fait 40 heures par semaine.

A Nantes, le pain est augmenté de 0 fr. 10 par 6 kilogrammes.

Morbihan. — A Lorient, 2 entrepreneurs de constructions sont encore bien occupés, mais l'ouvrage touche à sa fin, et les *maçons* et *tailleurs de pierre* comptent 16 p. 0/0 de chômeurs.

Finistère. — 13 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Brest; la journée est diminuée d'une heure dans un atelier où l'on faisait 11 heures.

Côtes-du-Nord. — 3 p. 0/0 de chômeurs chez les *typographes* de Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine. — A Fougères, pas de chômeurs et ouvrage plus abondant que le mois dernier chez les *typographes*. Reprise à peu près complète du travail chez les *coupeurs en chaussures*. Journée de 8 heures chez les *chapeliers* de Rennes. Pas de chômeurs signalés chez les *ébénistes* de Fougères qui font 72 heures par semaine. Les constructions nouvelles étant diminuées, le travail est très réduit chez les *maçons* de Rennes qui comptent un peu plus des deux cinquièmes des leurs inoccupés. 6 p. 0/0 de chômeurs et journée de 9 heures chez les *plâtriers* de Fougères. A Rennes, 20 p. 0/0 de chômeurs chez les *cochers*.

Maine-et-Loire. — A Angers, travail environ 98 heures par semaine chez les *boulangers* qui estiment qu'un tiers des leurs sont atteints par le chômage; placement plus difficile que l'an dernier et que le mois précédent. Travail encore actif chez les *tisseurs* de la Tessoualle, bien que l'usage de faire conduire dans les tissages mécaniques deux métiers par le même ouvrier réduise le nombre des emplois disponibles; salaire en diminution dans 2 fabriques de mouchoirs, où l'augmentation, signalée le mois dernier, n'a pas été maintenue. A Angers, travail réduit à 55 et même 44 heures par semaine chez les ouvriers de *l'industrie textile* qui estiment qu'un peu plus du tiers des leurs sont atteints par le chômage; les commandes sont moins importantes que l'année précédente. Ralentissement du travail chez les *forgerons* qui comptent un cinquième des leurs inoccupés; on fait de 9 à 10 heures dans les ateliers. Pas de chômeurs signalés chez les *garçons coiffeurs*. A Angers, hausse sur le pain, 2 centimes par kilogr.; sur la viande 25 à 40 centimes, 20 p. 0/0 sur les légumes.

Mayenne. — Reprise du travail chez les *typographes* de Laval.

Sarthe. — Au Mans, journée de 8 heures chez les *menuisiers* qui comptent un quart des leurs en chômage; 15 p. 0/0 chez les *mécaniciens* qui font 54 heures par semaine; ouvrage en diminution sur l'an dernier et sur le mois précédent. Travail réduit à 32 heures par semaine, en moyenne, chez les *maçons* qui comptent un peu plus de moitié des leurs en chô

mage; un quart des adhérents chez les *peintres;* 7 p. o/o et journée de 8 heures chez les *plâtriers.* Au Mans, hausse de 10 centimes par 3 kilogrammes de pain.

Indre-et-Loire. — Les *tanneurs-corroyeurs* de Châteaurenault comptent 6 p. o/o des leurs sans ouvrage; ils font la journée de 12 heures. A Tours, les *coupeurs* et *brocheurs en chaussures* sont tous occupés et font de 60 à 66 heures par semaine; l'ouvrage semble plus abondant que l'an dernier et que le mois précédent. 10 p. o/o de chômeurs chez les *tisseurs en soie;* travail actif.

Loiret. — Le travail reprend chez les *bûcherons* de Vitry; prix de façon en baisse sur l'an dernier. Pas de chômeurs chez les *couvreurs* d'Orléans; ouvrage plus abondant que l'an dernier, par suite des dégâts causés par le mauvais temps.

Eure-et-Loir. — La situation tend à s'améliorer chez les *typographes* de Châteaudun; dans l'*industrie du bâtiment,* le travail va s'arrêter.

Manche. — Travail 60 heures par semaine chez les *typographes* de Saint-Lô.

Calvados. — Pas de chômeurs signalés chez les *typographes* de Caen, qui font en moyenne 70 heures par semaine; la journée est augmentée de plusieurs heures pour 40 ouvriers. Ouvrage plus abondant que l'an dernier chez les *bonnetiers* de Falaise.

Eure. — La reprise annuelle, due aux commandes du Jour de l'an, ne s'est pas encore produite chez les *typographes* de Pont-Audemer; cependant la journée est maintenue à 10 heures; pas de chômeurs chez ceux d'Évreux.

Seine-Inférieure. — Travail 72 heures par semaine chez les *tisserands* d'Elbeuf, commandes moins abondantes que l'an dernier; à Bolbec, le travail est suspendu un jour par semaine dans un *tissage,* depuis le milieu de novembre. Reprise du travail, grâce à de nouveaux arrivages chez les *journaliers du port* du Havre; cependant ouvrage moins abondant que l'an dernier; journée de 7 heures 1/2 en moyenne. Commandes abondantes chez les *voiliers.* De même chez les *lithographes-papetiers* de Rouen.

LE CHÔMAGE SYNDICAL EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Le graphique ci-contre représente les variations du nombre proportionnel de chômeurs accusé par les membres des syndicats ouvriers de France et d'Angleterre de 1894 à fin 1896 (1).

En comparant les deux courbes entre elles, on voit qu'elles ont des allures concordantes : mêmes périodes, en gros, de déclin et de reprise, de maxima et de minima; et l'on peut en tirer une première induction en faveur de la sincérité des déclarations syndicales dans les deux pays.

En même temps qu'une concordance générale, on remarque aussi, entre les deux courbes, une différence notable dans l'amplitude des variations correspondantes aux mêmes périodes. Peut-on conclure de là que le chômage de la masse ouvrière est beaucoup plus grand en France qu'en Angleterre? Évidemment non.

Il faut remarquer d'abord que le nombre des syndiqués qui fournissent l'indice de chômage au Labour Department est trois fois plus grand que celui qui répond en France à l'Office du travail (ce qui n'a rien d'étonnant eu égard aux nombres d'unio-

(1) En Angleterre on possède les chiffres depuis 1887.

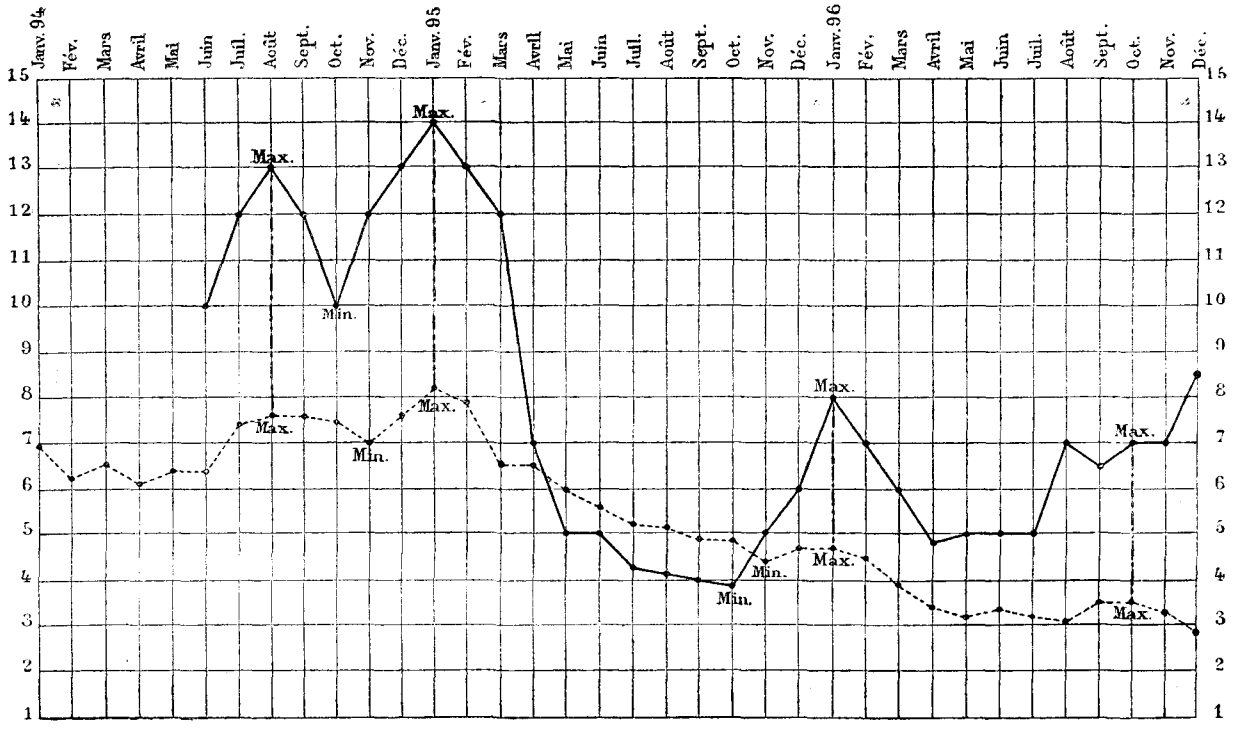

VARIATION DU CHÔMAGE SYNDICAL EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Nota. — Les ordonnées relatives à chaque mois sont proportionnelles aux nombres de chômeurs pour 100 syndiqués.

nistes dans les deux pays : 420.000 en France, et 1.400.000 en Angleterre) ; et que les variations de part et d'autre du point moyen doivent être, d'après les probabilités, d'autant plus grandes que la masse d'ouvriers observée est plus faible.

Il est presque certain, d'autre part, que les nombres proportionnels de chômeurs syndicaux et de chômeurs ouvriers de toutes catégories diffèrent assez notablement en France comme en Angleterre.

Dans le Royaume-Uni, le groupement unioniste, déjà ancien et accepté par les patrons, peut être considéré comme le plus stable des milieux ouvriers ; une courbe du chômage général accuserait donc des variations supérieures à celles qui caractérisent son chômage spécial. Le contraire se constaterait en France où des défiances réciproques divisent encore les patrons et les syndiqués et les variations du chômage général seraient moins grandes que celles du chômage syndical.

Il est donc permis de croire que les deux courbes du chômage général en France et en Angleterre seraient plus rapprochées que celles du chômage syndical.

On ne peut faire que des suppositions à cet égard en dehors des renseignements généraux qui seraient recueillis avec précision à l'occasion des dénombrements. Mais ces opérations ne sont renouvelées qu'à de longs intervalles et, entre temps, l'indice du chômage syndical reste une précieuse ressource pour apprécier le sens général des variations du chômage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Adjudications. — Adjudications importantes nouvelles pour novembre et décembre :

Amiens. — Travaux sur chemins de grande communication	218.000[f]
Annecy. — Construction d'un lycée de filles	366.700
Annecy. — Travaux sur routes départementales	268.500
Avesnes. — Canalisation d'eau	119.100
Brest. — Construction d'un souterrain	224.000
Caen. — Porte à l'écluse de Quistreham	332.100
Foix. — Ligne de Lavelanet à Bram. Infrastructure	3.580.000
Joinville-le-Pont (Seine). — Construction d'un groupe scolaire	168.800
Lille. — Rectification des routes nationales n°s 17 et 43	293.000
Lyon. — Construction des bâtiments de l'usine du Grandcamp	151.600
Melun. — Travaux de chemins	168.200
Mézières. — Construction d'un pont et d'un chemin	106.800
Montbrison. — Amélioration du pavage	123.900
Nantes. — Travaux sur chemin de grande communication	148,600
Nice. — Route nationale, n° 209 — Construction sur 8.700 mètres	194.000
Oran. — Chemin de fer d'Aïn-Sefra à Djenien-Bou-Resg. — Matériel de voie	1.208.000
Paris. — Canalisation et peinture à la prison de la Santé	345.900
Paris. — Travaux de pavage	146.100
Paris. — Prolongement de l'émission générale des eaux d'égout vers Triel	1.630.200
Paris. — Construction de prisons à Fresnes	1.412.600
Paris. — Chemins de fer de l'État. — Ligne de Chartres à Bordeaux, 2e voie entre Vieuvicq et Brou	284.500
Paris. — Chemins de fer de l'État. — Établissement d'une 2e voie entre Pont-de-Braye et Château-du-Loir	477.200
Rouen. — Amélioration de la passe des Meules	515,200
Sétif. — Installation du centre de Chevreul	109.000
Toulon. — Marine. — Construction des magasins de la section des machines	131.000

Ministères. *Adjudications de fournitures.*

Guerre. — 28 décembre. — Cors de chasse-épinglettes, prix de tir.

Guerre. — 8 janvier. — 15.000 couvertures de cavalerie en laine bleue : 8.000 bleu foncé, 7.000 bleu clair. — 3.000 sangles en tresse avec boucles et enchapures 3.000 mors de brides; 3.000 mors de filets; 3.500 gourmettes.

Marine. — 16 décembre. — Pain d'équipage 20.000 kilogr., pain blanc 8.000 kilogr.

— 21 décembre. — Bandages herniaires et suspensoirs.

— 24 décembre. — 10 caisses à eau en tôle d'acier.

Résultats des Adjudications précédentes.

Auxerre. — Approfondissement de la dérivation de Gurgy (100.000f). — Adj. : Brissot, 5, rue Crozatier, Paris, *1.*

Besançon. — Réfection du palais de justice (192.800f). — Adj. : David, *1.*

Brest. — Construction d'un souterrain (224.000f). Adj. : Beynel, *23.*

Chambéry. — Restauration et reconstruction d'églises (103.000f). — Adj : *église de Domessin*, Nérin, à Entre-deux-Guiers, *14; église de Loisieux*, Fontana, *1.*

Lille. — Rectification des routes nationales nos 17 et 43 à la sortie des portes de la ville de Douai (293.000f). — Adj. : *terrasse et maçonnerie*, Joly, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), *15; tabliers métalliques*, Vénot, à Onnaing, *1.*

Mézières. — Construction d'un pont (106,800f). — Adj. : *terrassement, maçonnerie, chaussée, charpente*, Barthelemy-Colson, à Verdun, *0; ossature métallique*, ateliers de la Bleuze-Borne-d'Anzin, *13.*

Nice. — Travaux sur la route nationale, n° 209 (19.400f). Adj : Viale, *39.*

Paris. — Pavage en pierre sur fondations en béton pour l'établissement d'une ligne de tramway de la porte d'Orléans à Saint-Philippe-du-Roule (146.100f), 2 lots. — Adj. : Manoury, 50, avenue de Saxe, *40;* Quéhan, 46, rue de la Brèche-aux-Loups, *28,80.*

Rivesaltes. — Établissement d'une distribution d'eau (215.900f). — Adj. : *conduite d'amenée en ciment*, Marco, à Narbonne, *18; réservoir*, Radondy, à Perpignan, *12; canalisation en fonte*, Huguet, à Carcassonne, *15.*

Sétif. — Établissement du centre de Chevreul (109.000f). — Adj. : Lavoignat, *21.*

Chemins de fer de l'État. — Ligne de Chartres à Bordeaux. Établissement d'une 2e voie entre Vieuvicq et Brou (284.500f). — Adj. : Rangeard, rue Hégésippe-Moreau, Paris, *17.*

Chemins de fer P.-L.-M. — Ligne de Lozanne à Paray-le-Monial. Construction de bâtiments (360.000f). — Adj. : Jauffret, à Marseille.

Commerce extérieur de la France. — Tableau des importations et exportations pendant les dix premiers mois de l'année.

	1896.	1895.
IMPORTATIONS.	francs.	francs.
Objets d'alimentation	965.033.000	918.500.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.967.611.000	1.882.771.000
Objets fabriqués	565.393.000	523.953.000
TOTAL	3.498.037.000	3.325.224.000
En plus pour 1896	172.813.000	
EXPORTATIONS.		
Objets d'alimentation	579.243.000	529.833.000
Matières nécessaires à l'industrie	754.762.000	793.238.000
Objets fabriqués	1.659.395.000	1.618.727.000
Colis postaux	129.147.000	101.714.000
TOTAL	3.122.547.000	3.043.512.000
En plus pour 1896	79.035.000	

Prix courant d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris (sauf indication contraire) :

	Cours fin du mois de		
	Nov. 1896.	Oct. 1896.	Nov. 1895.
Farine, 12 marques, les 157 kilogrammes	48f 00c	47f 75c	40f 85c
Sucre brut, les 100 kilogrammes	27 30	27 15	30 15
Alcool à 90°, l'hectolitre	//	29 50	30 50
Huile de colza brute disponible, les 100 kilogrammes	58 75	60 50	53 65
Huile de lin disponible, les 100 kilogrammes	45 00	46 25	47 75
Pétrole disponible, les 100 kilogrammes	35 50	34 50	37 50
Suif de la boucherie de Paris, les 100 kilogr. (en pains)	45 50	46 00	52 00
Bœuf, 1re qualité, le kilogramme (marché de la Villette)	1 48	1 46	1 60
Veau, *idem.*	1 70	1 70	2 00
Mouton, *idem.*	1 90	1 90	2 00
Porc, *idem.*	1 10	1 00	1 24
Cotons (au Havre), les 50 kilogrammes	49 12	50 00	52 37
Laines en suint (au Havre), les 100 kilogr.	114 50	114 00	119 00
Soies grèges Cévennes, 2e qualité (à Lyon), le kilogramme	38 25	39 40	49 25
Fers marchands, les 100 kilogrammes	17 00	16 50	13 50
Cuivre en lingots, *idem.*	132 50	128 75	118 50
Étain Banka, *idem.*	162 50	162 50	175 00
Plomb, *idem.*	30 50	29 50	30 75
Zinc bonnes marques, *idem.*	47 50	45 50	40 00

La production minérale en France. — On trouvera dans le tableau ci-dessous l'état de la production des combustibles minéraux en France pendant le premier semestre de l'année 1896, avec rappel des résultats relatifs à la même période de l'année dernière. On verra, d'après les chiffres de ce tableau, que l'augmentation de la production en faveur de l'année 1896 est d'environ 4,60 p. o/o.

DÉPARTEMENTS.	1896.	1895.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	498.337	459.547	34.790	//
Aveyron	508.233	473.518	34.715	//
Gard	934.214	976.800	//	42.586
Loire	1.763.591	1.707.712	55.879	//
Nord	2.539.246	2.520.930	18.316	//
Pas-de-Calais	5.744.775	5.309.041	435.734	//
Saône-et-Loire	959.230	867.560	91.670	//
Tarn	265.658	268.231	//	2.573
Autres départements	1.151.188	1.118.765	32.423	//
TOTAUX	14.360.472	13.702.104	703.527	45.159
	Augmentation en 1896 : 658.368 tonnes.			

Préfecture de la Seine. — Autorisations de bâtir. — Du 1er au 30 novembre, il a été déposé 86 demandes en autorisation de bâtir, dont 44 pour des

constructions neuves. Pendant le mois de novembre 1895, le nombre des demandes avait été de 72, dont 57 pour des constructions neuves.

Transports. — Le tonnage des embarquements sur les canaux et rivières pendant les neuf premiers mois de 1896 a été de 21.338.761 tonnes. Il était, en 1895, de 19.059.186, soit une augmentation de 12 p. 0/0.

Recettes des principales compagnies de transport du 1er janvier à fin novembre :

	1896.	1895.
Compagnies de chemins de fer d'intérêt général...	1.128.845.800	1.105.034.200
Compagnie des omnibus de Paris (24 nov.).....	40.102.350	37.104.800
Compagnie des petites voitures à Paris.....	18.113.800	17.998.700

PRIX AU DÉTAIL DE CERTAINES DENRÉES

AU COURS DU 3e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1896,

d'après les renseignements fournis par un certain nombre de sociétés coopératives de consommation.

Le tableau ci-dessous fait connaître les prix moyens de quelques denrées ; ces prix sont obtenus en divisant le déboursé total des consommateurs qui ont acquis chaque genre de denrées par le poids total vendu. Les chiffres ainsi obtenus représentent les prix unitaires des objets consommés par les adhérents aux sociétés coopératives, sous la désignation portée au tableau ; ils peuvent différer, par conséquent, des prix courants de certaines qualités déterminées des mêmes marchandises.

Les résultats ci-dessous des ventes opérées au cours du 3e trimestre de 1896 résultent du dépouillement des rapports de 420 sociétés coopératives. Nous donnons les chiffres relatifs aux départements pour lesquels les ventes ont été les plus importantes et ceux qui se rapportent à l'ensemble des 420 sociétés.

DÉPARTEMENTS.	PAIN (au kilog.)	VIANDE FRAÎCHE. (au kilog.)	LARD (au kilog.)	BEURRE (au kilog.)	POMMES DE TERRE (au quintal)	VIN (au litre).	LAIT (au litre).	CHARBON (au quintal)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ardennes.....	0 25	1 91	1 28	3 04	"	0 53	"	2 21
Charente-Inférieure..	0 20	"	"	"	"	"	"	8 53
Doubs.....	0 23	1 50	1 62	"	5 20	0 38	"	8 00
Loire.....	0 29	"	"	"	"	*0 33*	*0 10*	*3 40*
Meurthe-et-Moselle..	0 28	1 40	1 40	2 59	7 02	0 49	"	4 82
Nord.....	0 28	1 78	1 89	2 99	11 00	0 51	"	2 32
Rhône.....	0 30	"	1 48	2 30	"	0 35	"	3 25
Seine.....	0 29	1 64	1 91	2 96	10 76	0 60	0 32	8 64
ENSEMBLE du territoire.....	0 24	1 59	1 44	2 81	8 67	0 50	0 26	3 51
Quantités vendues par l'ensemble des 420 sociétés.	kil. 10.892.088	kil. 232.247	kil. 105.511	kil. 626.401	quint. 1.601	lit. 2.203.403	lit. 822693	quint. 31.815

Tribunal de commerce de la Seine. — Nombre de faillites et de liquidations judiciaires :

	Mois de novembre		Du 1er janvier au 30 nov.	
	1896.	1895.	1896.	1895.
Faillites	112	127	1.362	1.322
Liquidations judiciaires	12	18	160	181
Conversions de liquidations en faillites	1	4	34	45

Mont-de-Piété. — Situation au 30 novembre 1896 :

GAGES CORPORELS.			ARTICLES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 octobre 1896 au soir			1.654.214	48.643.825
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	89.285	2.539.327	148.892	4.293.313
Par renouvellements	59.607	1.753.986		
TOTAL			1.803.106	52.937.138
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	90.886	2.555.186	162.657	4.495.491
Par renouvellements	59.607	1.753.986		
Par ventes	12.164	186.319		
RESTE en magasin le 30 novembre 1896			1.640.449	48.441.647

VALEURS MOBILIÈRES.			TITRES.	SOMMES.
			nombres.	francs.
Il y avait en magasin, le 31 octobre 1896 au soir			22.581	6.102.878
ENTRÉE.				
Par engagements effectifs	1.793	461.778	3.764	1.018.002
Par renouvellements	1.971	556.224		
TOTAL			26.345	7.120.880
SORTIE.				
Par dégagements effectifs	1.642	412.816	4.007	1.084.226
Par renouvellements	1.971	556.224		
Par ventes	391	115.186		
RESTE en magasin le 30 novembre 1896			22.341	6.036.654

	GAGES CORPORELS.		VALEURS MOBILIÈRES.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
	nombres.	francs.	nombres.	francs.
Restait en magasin, le 30 novembre 1892	1.968.596	52.286.970	11.196	3.157.269
— 1893	1.850.827	50.552.922	15.545	4.378.030
— 1894	1.775.644	47.730.111	18.913	5.298.126
— 1895	1.671.851	46.376.131	21.556	5.854.285

Intérêts des emprunts : à 1 an, 3 p. o/o ; à 9 mois, 2 1/2 p. o/o ; à 6 mois, 2 p. o/o ; à 3 mais, 1 1/2 p. o/o.

PLACEMENT GRATUIT.

ÉTAT DES PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES OFFICES DE PLACEMENT GRATUIT.
(RENSEIGNEMENTS PARVENUS AU 1er DÉCEMBRE.)

A. — BUREAUX MUNICIPAUX.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	OCTOBRE 1896.			
Paris (1er arrt).	339	158	142	8
— (IIIe —).	767	787	525	"
— (IVe —).	593	524	463	16
— (Ve —).	84	126	70	"
— (XIIIe —).	266	288	241	"
— (XIVe —).	175	177	76	4
— (XIXe —).	124	212	145	"
— (XXe —).	112	125	86	"
Refuges munic..	"	"	85	39
Lille.....	1	3	"	"
Nancy.....	147	32	24	"
Saint-Nazaire...	2	1	1	"
	NOVEMBRE 1896.			
Paris (IIIe arrt)..	584	493	449	"
— (VIe —)..	402	214	189	561
— (IXe —)..	192	108	91	"
Levallois-Perret.	248	175	59	95
Brest.....	27	5	5	"
Lisieux.....	103	45	47	"
Sens.....	22	11	2	"

B. — BOURSES DU TRAVAIL.

LOCALITÉS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS effectués à demeure	PLACEMENTS effectués en extra.
	OCTOBRE 1896.			
Angers.....	153	84	81	15
Besançon.....	93	46	23	"
Boulogne-s.-M..	84	45	44	1
Le Mans.....	159	39	26	"
Montpellier....	183	61	49	"
Nice.....	480	94	94	"
Saint-Étienne..	65	45	41	"
Toulon.....	75	13	12	1
Toulouse.....	201	99	114	40
Alger.....	511	196	159	58
	NOVEMBRE 1896.			
Perpignan.....	59	43	30	2
Saint-Nazaire...	82	11	5	6

Par suite d'une erreur de composition dans le *Bulletin* de novembre, on a attribué dans le tableau ci-dessus, à la ville de Lisieux, les chiffres qui convenaient à la ville de Brest et réciproquement.

Il faut donc lire : Brest, 17 demandes d'emploi, 16 offres et 5 placements à demeure.
— Lisieux, 117 demandes, 88 offres et 65 placements.

C. — SYNDICATS PROFESSIONNELS, EN DEHORS DES BOURSES DE TRAVAIL DÉSIGNÉES CI-DESSUS (NOVEMBRE 1896).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES DEMANDES d'emploi.	NOMBRE DES OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Allier.....	Moulins.....	Boulangers.....	15	22	11	4
Alpes-Maritimes..	Nice.....	Cordonniers.....	2	3	2	"
Idem.....	*Idem*.....	Employés de cafés et restaurants.	404	12	7	5
Aube.....	Troyes.....	Plâtriers.....	10	"	2	2
Aude.....	Carcassonne.....	Jardiniers.....	25	11	11	"
Bouches-du-Rhône	Aix.....	Boulangers.....	10	2	2	"
Idem.....	Marseille.....	Typographes.....	20	"	"	"
Idem.....	*Idem*.....	Imprimeurs.....	10	8	8	"
Idem.....	*Idem*.....	Charpentiers.....	25	5	5	"

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	PROFESSIONS.	NOMBRE DES			
			DEMANDES d'emploi.	OFFRES d'emploi.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Bouches-du-Rhône.	Marseille	Carrossiers	17	9	6	2
Idem	*Idem*	Ajusteurs	50	45	45	"
Idem	*Idem*	Peintres	15	6	5	"
Idem	*Idem*	Employés de cafés et hôtels	"	"	95	1050
Charente	Cognac	Tonneliers-foudriers	5	15	15	"
Idem	*Idem*	Tonneliers	100	30	30	"
Charente-Infér.	Rochefort	Boulangers	90	"	40	130
Corrèze	Tulle	Employés de l'alimentation	3	5	3	"
Côte-d'Or	Pagny-le-Château.	Bûcherons	"	1	"	"
Doubs	Besançon	Charpentiers	"	"	"	2
Drôme	Valence	Typographes	7	"	5	"
Gard	Nîmes	Typographes	8	"	"	"
Gironde	Bordeaux	Compagnons boulangers	"	81	9	72
Idem	*Idem*	Typographes	15	10	"	10
Idem	*Idem*	Ferblantiers	25	25	10	15
Idem	*Idem*	Sculpteurs	3	"	"	"
Idem	*Idem*	Bouchers-charcutiers	"	"	2	1
Idem	*Idem*	Gens de maison	41	58	27	3
Hérault	Montpellier	Boulangers	15	10	"	8
Indre-et-Loire	Châteaurenault	Tanneurs-corroyeurs	4	"	"	"
Idem	Tours	Coupeurs et brocheurs	12	15	12	"
Isère	Grenoble	Typographes	6	1	"	1
Idem	*Idem*	Gantières	400	"	"	"
Loire	Saint-Etienne	Cuisiniers	9	"	5	13
Loire-Inférieure	Nantes	Menuisiers	"	"	5	"
Idem	*Idem*	Frappeurs	12	"	"	"
Loiret	Orléans	Couvreurs	"	35	"	"
Maine-et-Loire	Angers	Forgerons	6	3	"	"
Idem	*Idem*	Coiffeurs	7	5	4	5
Idem	*Idem*	Boulangers	27	12	12	15
Marne	Reims	Typographes	4	2	"	"
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Typographes	"	3	"	2
Idem	*Idem*	Coupeurs en chaussures	7	3	10	"
Nord	Lille	Tisseurs à la mécanique	8	2	1	"
Oise	Beauvais	Typographes	"	1	"	1
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand.	Plâtriers	6	"	"	"
Rhône	Lyon	Jardiniers	"	5	"	"
Idem	*Idem*	Boulangers	84	79	54	25
Idem	*Idem*	Confiseurs-pâtissiers	46	37	32	5
Idem	*Idem*	Typographes	30	5	"	5
Idem	*Idem*	Imprimeurs	2	"	2	"
Idem	*Idem*	Coupeurs-tailleurs	5	"	"	"
Idem	*Idem*	Employés de cafés-restaurants	100	53	48	80
Sarthe	Le Mans	Mécaniciens	20	2	2	"
Seine	Paris	Caisse des retraites des travailleurs de la boulangerie.	"	"	4	22
Idem	*Idem*	Brocheurs	"	4	"	"
Idem	*Idem*	Typographes (conducteurs)	1	4	4	"
Idem	*Idem*	Imprimeurs-conducteurs	"	"	"	6
Idem	*Idem*	Margeurs-pointeurs	15	10	4	6
Idem	*Idem*	Gainiers	5	10	"	5
Idem	*Idem*	Passementiers à la barre	15	6	"	"
Idem	*Idem*	Ouvriers en voitures	14	3	3	"
Idem	*Idem*	Peintres en voitures	"	"	3	"
Idem	*Idem*	Brossiers	2	2	"	2
Idem	*Idem*	Ouvriers en instruments de précision.	45	2	19	"
Idem	*Idem*	Tourneurs-décolteurs	15	20	"	"
Idem	*Idem*	Garçons de magasin	131	35	28	7
Idem	*Idem*	Union des comptables	12	7	4	"
Idem	*Idem*	Placiers en fleurs et plumes	"	"	3	"
Idem	*Idem*	Boucherie (Ouvriers de la)	"	"	309	92
Seine-Inférieure	Le Havre	Cuisiniers	2	10	2	10
Vendée	La Roche-sur-Yon	Typographes	2	"	"	"
Vienne	Poitiers	Ouvriers tailleurs	2	2	2	"
Algérie	Alger	Employés limonadiers	16	8	8	21

D. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS (NOVEMBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Montbéliard	Soc. des empl. du com. et de l'ind.	3	"	"	"
Indre-et-Loire	Tours	Compagn. cordonniers du dev.	4	3	3	"
Maine-et-Loire	Angers	Société des maréchaux	15	25	15	2
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Société des employés et voyag.	1	1	2	"
Nord	Lille	Société des voyag. de commerce.	9	8	4	"
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer.	Union des employés	6	1	"	"
Rhône	Lyon	Soc. des garç. de salle et de ch.	"	"	121	468
Sarthe	Le Mans	Association des comptables	2	"	"	1
Seine	Paris	Un. des empl. du com. et de l'ind.	1	6	1	"
Idem	*Idem*	Union Helvetia	140	55	27	"
Idem	*Idem*	*Société philanth. savoisienne*	283	309	182	"
Idem	*Idem*	Union de la charcuterie	480	541	462	4
Idem	*Idem*	Compagn. vitriers-peintres	11	7	7	"
Idem	*Idem*	Le Bâtiment	9	5	1	"
Idem	*Idem*	«La Couturière»	18	21	"	"
Idem	*Idem*	Concierges-gérants	7	7	1	"
Idem	*Idem*	Association des comptables	80	83	32	13
Idem	*Idem*	Gens de maison	"	"	16	8
Idem	*Idem*	Société des cuisiniers	480	140	140	300
Idem	*Idem*	Compagnons charrons du devoir.	50	30	30	"
Idem	*Idem*	Société «L'Étoile»	540	1397	166	1231
Idem	*Idem*	Marchands et fabricants papetiers	45	22	"	20
Constantine	Batna	Soc. des anciens militaires *La Fraternelle*.	5	4	2	2

E. — SOCIÉTÉS DIVERSES (NOVEMBRE).

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION.	DEMANDES.	OFFRES.	PLACEMENTS à demeure.	PLACEMENTS en extra.
Doubs	Besançon	Société d'assistance par le travail	16	"	"	"
Gironde	Bordeaux	*Idem*	"	1	5	1
Marne	La Chalmelle	Colonie agricole	15	18	10	3
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Maison de Sainte-Marie	"	"	78	"
Rhône	Lyon	Asile protestant	21	45	12	2
Idem	*Idem*	Œuvre de l'hospitalité par le travail	109	19	12	17
Seine	Paris	Maison des Sœurs de la Croix	"	"	468	"
Idem	*Idem*	Home français	"	"	5	"
Idem	*Idem*	«The english catholic home»	46	39	7	"
Idem	*Idem*	«The mission home»	125	94	29	7
Idem	*Idem*	«Home allemand»	50	272	31	"
Idem	*Idem*	Société d'assistance par le travail du 11e arrondissement.	13	82	39	8
Idem	*Idem*	Asile Saint-Charles	108	272	91	"
Idem	*Idem*	Société de protection des Alsa.-Lorrains	"	3	3	"
Idem	*Idem*	Société des visiteurs des pauvres	13	11	1	1
Idem	*Idem*	Société philanthropique	"	"	207	"
Seine-et-Marne	Melun	Assistance par le travail	"	259	"	259
Haute-Vienne	Limoges	*Idem*	249	"	"	29

ASSISTANCE.

Département de la Seine.

A. — ASILES DE NUIT.

ŒUVRES.	HOMMES de moins de 60 ans.	HOMMES de plus de 60 ans.	FEMMES.	ENFANTS.	NOMBRE DE NUITS passées.
MOIS DE NOVEMBRE.					
Refuges et asiles municipaux	2,640	121	564	"	23.353
Hospitalité de nuit (rue de Tocqueville)	6,032	801	295	518	21.575
Asile de la rue Mouffetard	203	21	"	2	908
Société philanthropique (rue de Crimée)	"	"	136	9	707
— (rue Labat)	"	"	256	12	1.128
— (rue Saint-Jacques)	"	"	367	46	1.716
— (avenue du Maine)	"	"	52	52	525

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la préfecture de la Seine (Bureau du travail).

B. — SECOURS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

D'après les renseignements fournis par la Direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine. (Bureau du travail.)

VILLE DE PARIS.

			PERSONNES SECOURUES pendant le mois d'octobre.
Indigents (secours réguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	5.001
		Femmes	8.526
	de 60 ans et plus	Hommes	12.099
		Femmes	22.130
TOTAL des indigents secourus			47.756
Nécessiteux (secours irréguliers)	de moins de 60 ans.	Hommes	7.262
		Femmes	8.120
	de 60 ans et plus	Hommes	3.158
		Femmes	3.504
TOTAL des nécessiteux secourus			22.044

MOUVEMENT SYNDICAL.

[Direction du travail et de l'industrie. — Bureau des syndicats professionnels.]

Pendant le mois de novembre 1896, le Ministère du commerce a été avisé des modifications suivantes dans la situation des syndicats professionnels :

CRÉATION DE SYNDICATS.

[La date entre parenthèses est celle de la création du syndicat.]

1° SYNDICATS PATRONAUX.

Gironde [17 septembre 1896]. — Syndicat des marchands en gros d'huiles minérales pour l'éclairage à Bordeaux et la banlieue (18 membres). Siège social : cours Victor-Hugo, 156, à Bordeaux.

Nord [1er juillet 1896]. — Chambre syndicale des entrepreneurs plombiers, zingueurs, gaziers, couvreurs de la ville de Tourcoing (17 membres). Siège social : rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, 10, à Tourcoing.

Pas-de-Calais [3 octobre 1896]. — Syndicat des représentants de commerce de la ville de Boulogne et de la région (10 membres). Siège social : rue de l'Amiral-Bruix, 29, à Boulogne.

Rhône [27 septembre 1896]. — Chambre syndicale des laitiers de Lyon (reconstituée). (30 membres). Siège social : rue Molière, 33, à Lyon.

Seine [4 novembre 1896]. — Chambre syndicale des marchands forains des Halles centrales de Paris (170 membres). Siège social : rue de Turbigo, 8, à Paris.

Seine-Inférieure [11 septembre 1896]. — Syndicat des grains et farines du Havre et de la région environnante (28 membres). Siège social : boulevard de Strasbourg, 100, au Havre.

Seine-Inférieure [14 septembre 1896]. — Société des architectes de la ville et de l'arrondissement du Havre (20 membres). Siège social : passage Eichoff, 1, au Havre.

Vendée [6 juillet 1896]. — Syndicat des marins pêcheurs des Sables-d'Olonne (400 membres). Siège social : rue du Port, 13, aux Sables.

2° SYNDICATS OUVRIERS.

Aisne [4 octobre 1896]. — Chambre syndicale des travailleurs du Livre de Soissons (124e section de la Fédération, 20 membres). Siège social : rue Porte-Crouy, 1, Soissons.

Aisne [7 novembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers couvreurs et zingueurs de Saint-Quentin (57 membres). Siège social : rue des Halles, 4, à Saint-Quentin.

Alpes-Maritimes [6 novembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers confiseurs, pâtissiers, glaciers et chocolatiers (48 membres). Siège social : bourse du travail de Nice.

Aude [29 septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers jardiniers-maraîchers de Narbonne (32 membres). Siège social : café Petit-Continental, rue Victor-Hugo, à Narbonne.

Gard [8 octobre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs et similaires de la Grand'Combe (2.400 membres) Siège social : la Grand'Combe, rue Salavert.

Haute-Garonne [5 octobre 1896]. — Chambre syndicale de l'association ouvrière des hommes de peine de la ville de Toulouse (24 membres). Siège social : bourse du travail de Toulouse.

Gironde [13 septembre 1896]. — «Le travail» syndicat des ouvriers tonneliers de Bordeaux-ville (177 membres). Siège social : rue Baireyre, 57, à Bordeaux.

Gironde [1er novembre 1896]. — «L'union des terrassiers et manœuvres de Bordeaux et de la banlieue (20 membres). Siège social : rue Lalande, 42, à Bordeaux.

Hérault [17 novembre 1896]. — Fédération des travailleurs des chemins de fer (110 membres). Siège social : Grande-Rue, 70, à Cette.

Indre-et-Loire [25 octobre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures de la ville de Tours (38 membres). Siège social : bourse du travail de Tours.

Loire [25 octobre 1896]. — Syndicat ouvrier des boulangers et similaires de Roanne et de la région (35 membres). Siège social : Petite-Rue-du-Marché, 5, à Roanne.

Meurthe-et-Moselle — [15 octobre 1896]. Syndicat des ouvriers coiffeurs de Nancy (22 membres). Siège social : rue Clodion, 6, à Nancy.

Morbihan [12 avril 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Quiberon 28 membres). Siège social : Nantes, Ville-en-bois.

Nord [août 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers zingueurs-plombiers (30 membres). Siège social : rue de Fives, 14, à Lille.

Nord [19 septembre 1896]. — Association syndicale des balayeurs de rues de la ville de Lille (109 membres). Siège social : rue de Béthune, 21, à Lille.

Pas-de-Calais [24 septembre 1896]. — Chambre syndicale indépendante des ouvriers tullistes et similaires de Calais (305 membres). Siège social : rue de Valenciennes, 27, à Calais.

Seine [20 juillet 1896]. — Chambre syndicale des casquetiers (86 membres). Siège social : rue Vieille-du-Temple, 28, à Paris.

Seine-Inférieure [21 septembre 1896]. — Chambre syndicale des ouvriers fumistes en bâtiments de Rouen (13 membres). Siège social : rue Haute-Vieille-Tour à Rouen.

Seine-Inférieure [1er octobre 1896]. Chambre syndicale des employés de commerce, de bureau et d'industrie de Rouen et de la région (43 membres). Siège social : bourse du travail de Rouen.

Seine [16 octobre 1896.]. — Syndicat des ouvriers cantonniers et éclusiers des canaux de la ville Paris (15 membres). Siège social : bourse du travail, Paris.

Seine [7 novembre 1896]. — Syndicat des ouvriers ébénistes fabriquant la toilette-commode (31 membres). Siège social : rue Norcau, 12, à Paris.

Var [29 août 1896]. — Syndicat des commissionnaires libres numérotés de Toulon (28 membres). Siège social : bourse du travail à Toulon.

3° SYNDICATS AGRICOLES.

Hérault [24 novembre 1895]. — Syndicat agricole de la ville de Gignac (14 membres). Siège social : place du Rivelin, maison Brunel.

Hérault [8 décembre 1895]. — Syndicat agricole de Saint-Privat (16 membres). Siège social : les Salces, commune de Saint-Privat.

Hérault [1er janvier 1896]. — Syndicat agricole des cultivateurs de l'arrondissement de Béziers (80 membres). Siège social : bourse du travail, Béziers.

Hérault [22 février 1896]. — Syndicat agricole de Saint-Jean-de Fos (38 membres). Siège social : Saint-Jean-de-Fos.

Jura [11 octobre 1896]. — Syndicat d'industrie agricole. Siège social : Poligny.

Var [5 mars 1896]. — Syndicat agricole de Montmeyan (70 membres). Siège social : Grande-Rue à Montmeyan.

Var [1er juin 1896]. — Syndicat agricole régional de Fayence (160 membres). Siège social : Fayence.

LES GRÈVES EN NOVEMBRE 1896.

21 grèves ont été signalées en novembre 1896 à l'*Office du travail*.

Il en avait été relevé 28, 25 et 27 pendant le même mois en 1893, 1894 et 1895.

Le nombre des grévistes pour 21 de ces grèves est de 2422.

Il avait été de 3.870 en novembre 1893, 3.560 en novembre 1894, et de 2.955 en novembre 1895.

Les industries ou professions atteintes se répartissent de la manière suivante :

Industries textiles	7 grèves.
Travail des métaux	3 grèves.
Mineurs	2 grèves.

Une grève enfin dans chacune des catégories suivantes :

Charretiers, déchargeurs de wagons, ébénistes, gaziers, marbriers, paveurs de bois, ramasseurs de sang des abattoirs de la Villette, sabotiers et vanniers.

Si l'on tient compte des causes qui ont produit ces divers conflits, on constate que :

6 d'entre eux ont eu pour but d'obtenir une augmentation de salaires, et en outre dans un cas la réintégration d'un ouvrier congédié, et dans un autre l'organisation d'une caisse de retraites et un jour de repos rétribué par semaine ;

4 ont été provoqués par une réduction de salaires ;

2 tendaient au renvoi d'ouvriers ou contremaîtres et conjointement dans un cas à la réintégration d'un ouvrier ;

2 étaient causés par le renvoi d'ouvriers dont leurs camarades demandaient le maintien ;

2 par le refus des patrons de maintenir le travail à la journée ou de supprimer le travail aux pièces ;

Le motif des autres grèves était :

Une demande de diminution des amendes, le refus d'accepter une augmentation de travail sans compensation de salaires, une demande de payement des heures supplémentaires, de diminution du temps du travail avec maintien des salaires, et enfin le refus de travailler à la lumière.

Des 21 grèves qui ont éclaté en novembre 1896, 4 n'étaient pas encore terminées au 1er décembre. Les 17 autres ont duré :

2 sept jours ; 2 six jours ; 1 cinq jours ; 3 quatre jours ; 1 trois jours ; 3 deux jours ; 4 un jour, et 1 quelques heures seulement.

En outre, trois grèves précédemment commencées se sont terminées en novembre après avoir duré respectivement, 35, 18 et 4 jours. On constate d'autre part que les résultats obtenus au cours du présent mois se répartissent en : 3 réussites, 8 transactions et 9 échecs.

DATES du commencement. 1	DATES de la fin. 2	LOCALITÉS. 3	DÉPARTEMENTS. 4	INDUSTRIES ET SPÉCIALITÉS professionnelles des grévistes. 5	NOMBRE d'établissements. 6	NOMBRE de grévistes. 7	REPÈRES.
GRÈVES NON TERMINÉES							
6 juillet.	.....	Trept.....	Isère.....	Tailleurs de pierre et carriers..	.....	100	1
7 octobre.	.....	Marseille.....	Bouches-du-Rhône	Mouleurs noyauteurs.....	10	300	2
12 octobre.	.....	Chamborigaud (La Jasse).	Gard.....	Mineurs.....	1	130	3
12 octobre.	16 nov...	Pouilly-sur-Saône.	Côte-d'Or.....	Fabrique de grès céramique.. (Ouvriers d'une).	1	180	4
19 octobre.	6 nov...	Limoges.....	Haute-Vienne....	Calibreurs-porcelainiers.....	1	5	5
27 octobre.	.....	Paris.....	Seine.....	Coltineurs.....	1	25	6
29 octobre.	2 nov...	Lyon.....	Rhône.....	Tisseurs.....	1	30	7
GRÈVES COMMENCÉES							
2 nov...	3 nov...	Halluin.....	Nord.....	Épeuleuses.....	1	12	1
2 nov...	3 nov...	Paris.....	Seine.....	Paveurs de bois.....	1	7	2
2 nov...	6 nov...	Floing.....	Ardennes.....	Tisseurs.....	1	100	3
2 nov...	9 nov...	Bastia.....	Corse.....	Ébénistes.....	1	11	4
2 nov...	9 nov...	Hautmont.....	Nord.....	Métallurgistes.....	1	120	5
3 nov...	4 nov...	Saint-Quentin....	Aisne.....	Tisseurs.....	1	300	6
3 nov...	5 nov...	Albertville.....	Savoie.....	Serruriers.....	1	24	7
3 nov...	9 nov...	Paris.....	Seine.....	Ramasseurs de sang (abattoirs).	3	82	8
4 nov...	.....	Autun.....	Saône-et-Loire ...	Marbriers.....	3	60	9
9 nov...	11 nov...	Vallauris.....	Alpes-Maritimes..	Garçons charretiers.....	5	20	10
10 nov...	11 nov...	Roubaix.....	Nord.....	Rameurs (teinturerie).....	1	33	11
15 nov...	.....	Alais (Rochebelle)	Gard.....	Mineurs.....	1	600	12
18 nov...	.....	Marly-les-Valenciennes.	Nord.....	Imprimeurs sur tissus.....	1	44	13
19 nov...	24 nov...	Lyon.....	Rhône.....	Dévideuses de soie.....	1	28	14
19 nov...	25 nov...	Quiévrechain.....	Nord.....	Mineurs.....	1	319	15
20 nov...	24 nov...	Bornel.....	Oise.....	Polisseurs sur métaux.....	1	12	16
21 nov...	24 nov...	Bordeaux.....	Gironde.....	Ouvriers gaziers.....	1	484	17
22 nov...	22 nov...	Bordeaux.....	Gironde.....	Déchargeurs de wagons.....	1	60	18
24 nov...	26 nov...	Nice.....	Alpes-Maritimes..	Vanniers.....	"	50	19
25 nov...	29 nov...	Lille.....	Nord.....	Tisseurs.....	1	50	20
25 nov...	.....	Lyon.....	Rhône.....	Galochiers.....	1	6	21

(A) Sont considérées comme non terminées les grèves dont la fin n'a pas encore été signalée à l'Office du travail.

REPÈRES.	CAUSES DES GRÈVES.	RÉSULTATS.	OBSERVATIONS.
	8	9	10
AU 1er NOVEMBRE 1896 (A).			
1	Demande d'augmentation de salaires.....	(1)	(1) A la fin de juillet les grévistes avaient retrouvé du travail chez ceux des patrons qui avaient adhéré à leurs conditions.
2	Demande de suppression de la retenue d'assurance et de maintien de la tolérance d'un quart d'heure pour déjeuner à l'atelier.	(2)	(2) Les grévistes demandent aussi qu'il soit défendu aux contremaîtres de tenir des débits de boissons.
3	Demande d'augmentation de salaires.....	(3)	(3) Cette grève, annoncée comme terminée le 1er novembre, n'a pas encore pris fin.
4	Demande de maintien d'un ouvrier.....	Échec (4).	(4) L'ouvrier congédié était secrétaire du syndicat. 100 grévistes ont été remplacés.
5	Demande de suppression des amendes pour absence non autorisée.	Échec.	(5) Le patron a déposé son bilan le 1er novembre.
6	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	
7	Retard dans le payement des salaires.....	Échec (5).	
EN NOVEMBRE 1896.			
1	Demande d'augmentation de salaires.....	Transaction.	
2	Demande de maintien d'un ouvrier congédié.....	Échec (6).	(6) Les grévistes ont été remplacés.
3	Demande de diminution des amendes pour retard.....	Transaction.	
4	Refus d'accepter une augmentation du travail sans augmentation de salaire.	Échec.	
5	Demande de rétablissement du travail à la journée.....	Transaction (7).	(7) Conciliation devant le juge de paix. Le travail aux pièces a été maintenu, mais avec augmentation de 5 p. 0/0 sur les tarifs.
6	Réduction de salaires.....	Transaction.	
7	Demande de diminution du temps du travail avec maintien des salaires.	Échec.	
8	Demande d'augmentation de salaires et de réintégration d'ouvriers congédiés.	Transaction.	
9	Réduction de salaires.....	(8).	(8) Les ouvriers des deux établissements ont repris le travail le 18 novembre. Il ne reste plus que 14 grévistes.
10	Demande de payement des heures supplémentaires.....	Échec.	
11	Demande de maintien d'un contremaître.....	Échec.	
12	Demande de renvoi d'un ingénieur et de réintégration d'un ouvrier congédié.	.....	
13	Refus de travailler à la lumière.....	.....	
14	Demande de remplacement du travail aux pièces par le travail à la journée.	Échec.	
15	Réduction de salaires.....	Transaction.	
16	Demande d'augmentation de salaires.....	Transaction.	
17	Demande d'augmentation de salaires, d'organisation d'une caisse de retraites alimentée par la compagnie et d'une journée de repos rétribuée par semaine.	Transaction.	
18	Demande d'augmentation de salaires.....	Réussite.	
19	Réduction de salaires.....	Réussite (9).	(9) Tous les patrons, sauf un, ont donné satisfaction aux réclamations des grévistes.
20	Demande de renvoi d'un ouvrier nouvellement embauché.	Réussite.	
21	Demande d'augmentation de salaires.....	.....	

CONCILIATION ET ARBITRAGE.

Quatre applications de la loi du 27 décembre 1892 ont été signalées à l'Office du travail pendant le mois de novembre 1896 :

1° **Grève de métallurgistes à Hautmont (Nord).** — Le 2 novembre, à l'usine *la Providence*, qui emploie 1.750 ouvriers, l'équipe du train marchand, composée de 40 lamineurs, 32 chauffeurs, 20 cisailleurs et 28 gamins scieurs, ne se présentait pas pour prendre le travail.

Depuis le 1er octobre, le travail à la tâche avait été substitué au travail à la journée, et les ouvriers ayant constaté, au bout de deux quinzaines, qu'ils ne pouvaient plus atteindre leur salaire ordinaire, avaient demandé le retour à l'ancien mode de travail, ce que le directeur avait refusé.

Le 4 novembre, les grévistes s'adressèrent au juge de paix de Maubeuge, qui réunit un comité de conciliation le samedi 7. Cette réunion amena une transaction qui maintint le travail à la tâche, mais avec une augmentation de 5 p. 0/0 sur le tarif. La reprise générale du travail eut lieu le 9.

2° **Grève des mineurs de Rochebelle, à Alais (Gard).** — Les mineurs de Rochebelle se sont mis en grève le 16 novembre, au nombre de 420 sur 800, demandant le renvoi d'un ingénieur et la réintégration d'un ouvrier congédié pour participation au syndicat. Deux jours après, le chiffre des grévistes s'élevait à 600.

Les ouvriers demandèrent, le 19 novembre, au juge de paix d'Alais, l'application de la loi sur la conciliation et l'arbitrage. Ce magistrat fit une démarche personnelle auprès du directeur des mines ; celui-ci rejeta toute proposition d'entrevue avec les grévistes.

La grève a continué.

3° **Grève des ouvriers de la Compagnie du gaz de Bordeaux.** — Dans deux réunions tenues, le 19 novembre, par les ouvriers de la Compagnie du gaz et auxquelles le syndicat avait convoqué tout le personnel, syndiqué ou non syndiqué, il fut décidé de faire les réclamations suivantes :

1° Augmentation de 1 franc par jour pour tous les ouvriers des services intérieurs ;

2° Caisse de retraites, avec rétroactivité, alimentée par la Compagnie ;

3° Une journée de repos par semaine, rétribuée ;

4° 4 hectolitres de coke par mois, accordés gratuitement à chaque ouvrier.

Ces demandes n'ayant pas reçu une réponse aussi prompte que les ouvriers le désiraient, les chauffeurs, les manœuvres et diverses autres catégories d'ouvriers se mirent en grève le 20 novembre, à 10 heures du soir, au nombre de 484.

La municipalité engagea les grévistes à reprendre provisoirement le travail pour laisser au conseil d'administration le temps d'examiner leurs demandes ; mais les ouvriers, craignant que, la grève étant ajournée, la direction ne pourvût à leur remplacement, refusèrent de suivre ce conseil ; et la municipalité dut faire appel à l'autorité militaire pour assurer l'éclairage de la ville.

Le juge de paix du 1er canton proposa, le 22 novembre, le recours à la conciliation dans les formes établies par la loi du 27 décembre ; les deux parties avaient répondu favorablement, mais, avant la réunion projetée, une transaction était intervenue, à la suite de pourparlers entre le syndicat ouvrier et le directeur de la Compagnie et le travail fut repris dans la nuit du 23 novembre.

Les chauffeurs et les manœuvres obtenaient une augmentation de 50 centimes par jour ; l'octroi mensuel de 4 hectolitres de coke était étendu à tous les employés et ouvriers des services intérieurs : engagement était pris d'étudier la création d'une caisse de retraites, avec le concours de la municipalité.

4° **Grève d'imprimeurs sur étoffes à Marly-les-Valenciennes (Nord).** — Les imprimeurs de la maison H. Weil se sont mis en grève le 18 novembre, refusant de travailler matin et soir à la lumière électrique, lorsque l'usage du métier est de ne travailler l'hiver que pendant les heures de jour.

Le patron fit appel, le 28 novembre, au juge de paix du canton Est de Valenciennes pour former un comité de conciliation.

La réunion du comité eut lieu le 1er décembre.

Les deux parties ayant maintenu en entier leurs prétentions, l'accord ne put s'établir. Le recours à l'arbitrage, proposé par le juge de paix, fut repoussé par le patron qui invita les ouvriers à venir se faire régler et à retirer leurs livrets.

La grève continue.

ANGLETERRE.

La conciliation et l'arbitrage pendant l'année 1895. — La rapport de M. J. Burnett sur les grèves et lockouts de 1895 signale 45 conflits, affectant 58.898 ouvriers, qui ont été réglés par la conciliation ou l'arbitrage. L'un de ces conflits, le lockout des ouvriers en chaussures, a atteint, à lui seul, 46.000 ouvriers.

Ces 45 conflits se sont produits dans les industries suivantes : industries du bâtiment, 13 ; mines, 12 ; constructions maritimes, 7 ; chaussure, 3 ; industries textiles, 3 ; métallurgie, 1 ; céramique, 1 ; cochers de place, 1 ; diverses, 4.

Les conseils permanents corporatifs ont réglé 11 conflits, dont 7 par la conciliation et 4 par l'arbitrage ; l'intervention ou la médiation de tierces personnes en a réglé 34, dont 10 par la conciliation et 24 par l'arbitrage ; soit, en tout, 17 conciliations, et 28 arbitrages.

Le rapporteur a relevé l'existence, en 1895, de 25 conseils de conciliation de district — 1 de plus que l'année précédente — et de 68 conseils corporatifs permanents de conciliation ou d'arbitrage — 4 de plus qu'en 1894 — malgré la disparition du conseil des tailleurs de Liverpool, du conseil de conciliation du bâtiment d'Oxford et du conseil de conciliation des menuisiers d'Édimbourg et de Leith.

Les conseils de district, composés de délégués de diverses industries, ont tous été créés par les chambres de commerce, dans les villes suivantes : Aberdeen, Belfast, Birmingham, Blackburn, Bradford, Bristol, Derby, Dewsbury, Dublin, Dudley, Halifax, Hull, Keighley, Leeds, Leicester, Liverpool, Londres, Manchester, Morley, Newport, Plymouth, Wakefield, Walsall, Wolverhampton et Yeadon-Guiseley.

Il n'y a que deux de ces conseils de district qui aient fonctionné en 1895 ; 5 dif-

férends leur ont été soumis : 1 à Blackburn et 4 à Londres. L'un de ces différends a été réglé en dehors du conseil, un a été concilié, 3 ont fait l'objet d'un arbitrage.

Les résultats les plus importants, au point de vue de la conciliation et de l'arbitrage agissant non plus pour terminer, mais pour prévenir les grèves, ont été obtenus, en 1895 comme en 1894, par les conseils purement corporatifs. 39 d'entre eux ont envoyé un rapport sur leurs opérations; on croit que les 29 autres n'ont pas eu de différend à régler au cours de l'année 1895.

1.282 affaires ont été soumises à 39 conseils; 293 affaires ayant été retirées ou réglées en dehors des conseils, il en est resté 989 qui ont trouvé leur solution : 831 par la conciliation et 158 par l'arbitrage.

Le comité mixte des mineurs du Durham a réglé, à lui seul, dans ses 24 séances, 493 différends : 413 par la conciliation et 80 par l'arbitrage.

Les 68 conseils corporatifs permanents se répartissent comme suit :

Dans l'industrie de la chaussure, 15 : à Birmingham, à Bristol, celui de l'est de l'Écosse, à Hinckley, à Kettering où il y en a 2, dont 1 pour la spécialité des claqueurs et presseurs, à Kingswood, à Leeds, à Leicester, à Londres où il y en a 3, un pour les monteurs et finisseurs, un pour les claqueurs et un autre pour les couseurs; à Northampton où le conseil se subdivise en trois comités, pour le travail des hommes, des femmes et des claqueurs, le conseil se réunissant en séance plénière pour les questions générales ou pour régler les affaires non terminées par les comités; à Norwich et à Rushden.

Dans les mines, il y en a 12 : le conseil de conciliation des houillères du Northumberland qui se réunit tous les trois mois pour fixer le taux des salaires du comté, le comité mixte des houillères de Northumberland chargé de régler les différends spéciaux, le conseil de conciliation des mineurs du Durham pour les questions générales du comté, le comité mixte des mineurs du Durham pour les questions spéciales, le comité mixte du Yorkshire Sud, le comité mixte du Yorkshire Ouest, le conseil de conciliation du Lothian Est et Centre, le conseil des salaires des mineurs de fer et de charbon du Staffordshire Sud et du Worcestershire Est, le comité mixte des mineurs du Cleveland, le comité mixte de l'échelle mobile du Monmoutshire et du pays de Galles Sud, le conseil de conciliation et d'arbitrage des mineurs du Cumberland, le conseil de conciliation des districts fédérés.

Métallurgie et travail des métaux, 9 : le comité mixte des hauts fourneaux du Cleveland, le comité mixte des hauts fourneaux du Cumberland Ouest, le conseil des salaires du Midland pour la production du fer et de l'acier, le conseil de conciliation et d'arbitrage du nord de l'Angleterre pour la production du fer et de l'acier, le conseil de conciliation des fonderies de fer de la côte Nord-Est, le conseil de conciliation des aciéries de l'Ouest de l'Écosse, le conseil des salaires pour la production du fer et de l'acier dans le pays de Galles Sud, le conseil des boulonniers du Staffordshire Sud, le conseil des salaires de la literie en fer.

Industries du bâtiment, 8 : conseils représentant les industries réunies du bâtiment, à Birmingham, à Bristol, à Newcastle; puis le conseil des charpentiers et menuisiers de Bath, celui des menuisiers de Dundee, celui des maçons de Dundee, celui des couvreurs d'Édimbourg et de Leith, et celui des peintres en bâtiment de Newcastle-sur-Tyne.

Constructions maritimes, 7; le conseil de conciliation de la construction de navires de Wear (charpentiers, menuisiers, peintres, etc.), les comités mixtes de

Wear, de la Tyne, de la Clyde, le comité permanent des charpentiers et menuisiers de la Tyne, le comité permanent pour la démarcation du travail sur la Clyde, le conseil de conciliation des mécaniciens-constructeurs pour la marine, de la côte Nord-Est.

Industries textiles, 7 : le conseil de conciliation des tullistes de Nottingham, le comité mixte du tissage dans le Lancashire Nord-Est, le conseil général des salaires dans l'industrie de la teinture, les conseils de conciliation de teinturiers à Bradford, à Huddersfield, à Leicester et le conseil de conciliation des teinturiers-finisseurs à Leicester.

Tailleurs, 2 : les comités des tailleurs d'Aberdeen et de Manchester.

Typographes, 2 : le conseil de conciliation des typographes de Glasgow et le conseil d'arbitrage des typographes de journaux à Londres.

Travail des docks, 2 : le comité des porteurs de charbon de Cardiff, Penarth et Barry, et le conseil de conciliation des porteurs de charbon de Newport.

Céramique, 2 : le conseil de conciliation des poteries du Staffordshire et le conseil de conciliation des briqueteries de Bridgwater.

Enfin, le conseil de conciliation et d'arbitrage des boulangers de Londres, et le conseil d'arbitrage des sociétés coopératives du Nord.

ÉTATS-UNIS.

Conseil officiel de médiation et d'arbitrage de l'État de New-York. — Le neuvième rapport annuel du conseil officiel de médiation et d'arbitrage de l'État de New-York, qui vient de paraître, rend compte des grèves qui se sont produites dans cet État, du 1er novembre 1894 au 31 octobre 1895. Ces grèves, au nombre de 417, ont affecté surtout les industries suivantes: bâtiment, 168; vêtement, 88; industries textiles, 33; métaux, 19; cigares, 13; industries du livre, 11; boulangers, 10.

313 ont été déclarées dans les deux villes contiguës de New-York et Brooklyn; 14 à Rochester; 12 à Buffalo. 287 ont duré moins d'une semaine, et parmi celles-ci, 89 ont duré moins d'une journée; 103 ont duré de 8 à 28 jours; une a duré 9 mois.

Les 381 résultats connus de ces grèves se décomposent en 259 réussites, 40 transactions ou réussites partielles et 82 échecs.

76 grèves — dont 73 pour les industries du bâtiment, se sont compliquées de grèves par *solidarité*, englobant tout ou la plus grande partie des professions exercées dans l'établissement atteint; 66 de ces grèves se sont terminées par une réussite complète, 5 par une transaction et 5 par un échec.

Les questions de salaire n'ont motivé qu'un très petit nombre de ces grèves solidaires; c'est surtout la défense des syndicats et des usages professionnels qu'elles ont eu pour but de soutenir. C'est ainsi qu'on trouve la demande de n'employer que des ouvriers syndiqués, dans 46 cas; le refus de mettre en œuvre des matériaux préparés par des ouvriers non syndiqués, dans 10 cas; la protestation contre les empiètements des ouvriers d'une profession sur les travaux habituels d'une profession similaire, dans 4 cas; la demande de suppression du marchandage et du travail aux pièces, dans 7 cas.

Le tableau suivant reproduit d'ailleurs, pour l'ensemble des grèves, les princi-

pales causes invoquées et les résultats obtenus par les ouvriers pour chacune de ces causes :

CAUSES PRINCIPALES DES GRÈVES.	NOMBRE des GRÈVES.	RÉUSSITE.	TRANSACTION.	ÉCHEC.	RÉSULTAT. INCONNU.
Demandes d'augmentation de salaires	151	90	21	35	3
Réductions de salaire	53	29	7	15	2
Retard dans le payement des salaires	11	9	»	2	»
Demandes de diminution des heures de travail	23	12	7	1	»
Réglementation du travail, signature de conventions entre patrons et ouvriers	27	13	4	7	3
Demandes de renvoi d'ouvriers non syndiqués	94	82	4	6	2
Demandes de renvoi d'ouvriers, membres de syndicats dissidents	5	4	»	»	1
Demandes de réintégration d'ouvriers	12	5	1	5	1
Demandes de suppression du travail aux pièces et du marchandage	7	6	1	»	»
Refus d'employer des matériaux préparés par des ouvriers non syndiqués	10	9	»	1	»
Refus d'employer des matériaux provenant d'établissements en grève	8	6	»	2	»
Maintien de la délimitation du travail de chaque profession	11	11	»	»	»
Pour obtenir l'entrée libre du délégué du syndicat dans les ateliers	3	3	»	»	»

On trouve encore 3 grèves pour empêcher l'emploi exagéré d'apprentis, terminées par 2 réussites et 1 échec; 2 grèves pour obtenir le renvoi d'ouvriers qui refusaient de payer l'amende encourue pour avoir travaillé dans un bâtiment dont les ouvriers étaient en grèves (réussites); un refus de travailler avec des Chevaliers du travail qui avaient accepté parmi eux deux ouvriers ayant quitté leur syndicat sans payer leurs cotisations arriérés (réussite); un refus d'aides-couvreurs de travailler avec des ouvriers qui avaient employé récemment des aides non syndiqués (réussite); une demande de typographes qui exigent que leur contremaître soit un homme du métier, pris dans le syndicat (réussite); un refus de blanchisseuses de se servir d'une nouvelle machine (échec); une protestation de 200 femmes employées dans une filature de laine, contre la suppression de leurs sièges, ce qui les forçait à travailler debout, (réussite); refus des bonnes d'un restaurant de porter des tabliers et des bonnets blanc (échec).

Le conseil officiel de médiation et d'arbitrage est intervenu, en 1895, dans 28 conflits : 24 fois de sa propre initiative, 2 fois à la demande des patrons et 2 fois à la demande des ouvriers.

Le Conseil a renoncé à provoquer, de prime abord, une entrevue entre les représentants des patrons et des ouvriers en grève; ce procédé était souvent suivi d'échec. Il voit séparément les délégués des deux parties et c'est seulement après ces premiers pourparlers, dans lesquels souvent une transaction a pu être ébauchée, qu'il propose la réunion d'un comité mixte.

Dans 5 affaires, le Conseil a trouvé le conflit terminé en arrivant sur le lieu de la grève : 2 fois par un accord entre ouvriers et patrons établissant une réussite

d'une part et une transaction d'autre part; 2 fois, les grévistes avaient été immédiatement remplacés, d'où échec; et une fois, les ouvriers avaient renoncé à leurs demandes.

Dans 2 grèves, celles des bonnetiers de Troy et des briquetiers de la même localité, les ouvriers n'étant pas organisés et n'ayant pas constitué de syndicat, le Conseil ne put trouver personne qui eût autorité pour parler ou agir en leur nom. Ces 2 grèves furent suivies d'échec.

Dans 6 grèves, les patrons repoussèrent la proposition du Conseil de les mettre en rapport avec les délégués ouvriers; et dans 6 autres grèves, ce furent les ouvriers qui refusèrent toute discussion avec leurs patrons. Ces 6 dernières grèves furent toutes terminées par la réussite des ouvriers; les 6 premières, après que la grève se fût prolongée quelque temps, furent terminées par 2 transactions et 4 échecs.

Pour les 9 autres différends, le Conseil fut impuissant à les régler dans 5 cas, suivis d'une réussite, de 2 transactions et de 2 échecs; et il put mettre fin à la grève 4 fois, par 3 transactions et une réussite pour les ouvriers.

En dehors des interventions directes du Conseil dans les conflits, l'existence de cette institution rend quelques services en ce que les conseils corporatifs de conciliation et d'arbitrage viennent parfois chercher un tiers-arbitre parmi ses membres. Déjà, en 1894, l'un de ces membres, M. Feeney, avait été choisi comme tiers-arbitre par le conseil d'arbitrage des électriciens; en 1895, le même M. Feeney a été appelé à jouer le même rôle, à deux reprises différentes, dans un conseil non permanent institué dans une fabrique de chaussures de Brooklyn. Dans le premier cas, une grève fut terminée au bout de quelques heures, et le travail fut repris en attendant la décision arbitrale; et, dans le second cas, qui avait pour but le renouvellement de la convention annuelle sur les conditions du travail, la grève fut évitée. Il fut entendu que le prix de façon des articles nouveaux, non portés au tarif, serait étudié par le patron et 3 délégués ouvriers par chaque spécialité de travail, et qu'en cas de désaccord sur ce prix ou sur la désignation du tiers-arbitre, on aurait recours au Conseil officiel d'arbitrage pour cette désignation.

Le Rapport signale, en dehors de son action, 2 arbitrages qui ont mis fin à des grèves d'ouvriers en bâtiments de New-York. Il signale également la création d'un conseil de médiation et d'arbitrage pour la ville de New-York, due à l'initiative privée.

Les 32 tentatives de conciliation ou d'arbitrage dont il vient d'être question ont eu lieu dans les professions suivantes : Industries textiles, 9; vêtements, 5; bâtiment, 5; chaussure, 4; cigariers, 2; typographes, 2; boulangers, 1; briquetiers, 1; diamantaires, 1; mouleurs, 1; employés de tramways, 1.

Les deux grèves les plus importantes dont le Conseil ait eu à s'occuper en 1895 furent celles des tailleurs de confection de Rochester et celle des employés de tramways de Brooklyn. La première débuta le 12 août par la demande de renvoi d'ouvriers non syndiqués d'un atelier; le 25 août, la grève devint générale et environ 2,000 ouvriers et ouvrières quittèrent le travail. Le 28, le Conseil se mit en rapport avec les représentants des deux parties, mais les patrons refusèrent toute discussion contradictoire avec les délégués du syndicat ouvrier. Le 30, il commença une enquête publique, comme la loi l'y autorise, sur tous les faits se rattachant à la grève, et cette enquête fut continuée le 3 et le 4 septembre. Pendant ces trois jours, il reçut, sous serment, les dépositions de 18 patrons et de 60 ouvriers dont 12 femmes; étant donnée la diversité d'origine des ouvriers tailleurs de Rochester, la présence d'interprètes fut nécessaire pour interroger 10 de ces ouvriers. Cette longue enquête, dont le compte rendu n'occupe pas moins de 175 pages du Rapport du Conseil officiel de conciliation, ne fit pas faire un pas au conflit, les patrons

persistant à ne vouloir aucun rapport avec le syndicat ouvrier. La Fédération américaine du travail prit en main la cause des ouvriers tailleurs et prononça un boycottage contre les vêtements confectionnés à Rochester, dont la vente fut arrêtée en grande partie. Les grévistes quittèrent cette ville par centaines. Le Conseil renouvela ses tentatives de conciliation le 12 et le 23 septembre, le 22 et le 27 octobre, sans aucun succès. Le 7 novembre, la caisse de la grève était épuisée et les ouvriers reprirent peu à peu le travail, sans conditions; mais le boycottage qui frappe les vêtements de Rochester n'est pas encore levé.

La grève des 4.300 employés des 43 lignes de tramways électriques de Brooklyn, exploitées par 5 compagnies distinctes, éclata le 14 janvier, sur le refus opposé par ces compagnies d'employer les deux tiers des employés à journée pleine et l'autre tiers à titre auxiliaire, et aussi parce que les compagnies défalquaient de la journée de travail de 10 heures, fixée par une loi de l'État pour les tramways, les 3 minutes d'attente à chaque extrémité de la ligne, ce qui, à raison de 8 voyages par jour, faisait un total de 48 minutes qui n'étaient pas considérées comme du travail effectif.

Un membre du Conseil officiel d'arbitrage avait assisté aux pourparlers qui avaient eu lieu avant la grève entre les administrateurs des compagnies et les délégués des employés. L'accord n'avait pu s'établir. Pourtant, dès le premier jour de la grève, une compagnie céda et le trafic ne fut pour ainsi dire pas interrompu sur ses lignes. Trois jours après, un arrangement intervint avec une deuxième compagnie, et 300 grévistes reprirent le travail. Ces deux arrangements furent conclus par l'intervention du Conseil; mais il échoua vis-à-vis des trois autres compagnies, les plus puissantes, puisque l'une d'elles exploite, à elle seule, 26 lignes.

La grève dura jusqu'au 16 février; mais, les compagnies ayant refusé de reprendre la plus grande partie de leurs anciens employés, un boycottage fut prononcé contre elles. Cet interdit fut levé le 9 août pour l'une d'elles qui avait changé son conseil d'administration et consentait à reprendre son ancien personnel, au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil fit, dès le 15 janvier, une enquête publique sur les causes de cette grève et adressa à la Législature de l'État de New-York deux rapports concluant à l'intervention de l'État dans les relations entre les travailleurs et les compagnies chargées d'un service public.

« Nombre d'ouvriers, dit le Rapport, persistent à demander à la législation l'accroissement des pouvoirs du Conseil officiel d'arbitrage. Ils voient dans l'arbitrage obligatoire une panacée contre les grèves, s'imaginant, à tort, que ce serait un moyen de forcer les employeurs à céder aux demandes des ouvriers, et oubliant que, dans un arbitrage, les deux parties doivent jouir du même degré de considération. D'autres travailleurs se déclarent ouvertement opposés à l'arbitrage obligatoire, et le dernier congrès de la Fédération américaine du travail a adopté une résolution contre le vote de toute loi d'arbitrage qui ferait un délit de l'abandon du travail à quelque époque et pour quelque raison déterminée qui paraîtraient néanmoins suffisantes au travailleur lui-même. Quant à l'industrie privée, il n'y a pas de doute que le congrès n'ait eu raison... Nous ne reconnaissons l'utilité de l'arbitrage obligatoire que dans un cas, c'est lorsqu'il s'appliquerait à des exploitations ayant le caractère de services publics. »

Les mesures soumises à la Législature par le Conseil officiel d'arbitrage, en vue de régler les obligations mutuelles des employeurs et employés et de rendre impossible l'arrêt des services publics, sont les suivantes :

Contrat de louage pour une période déterminée, après examen physique et mental de l'employé ;

Procédure de renvoi ou de démission nettement établie, avec période de délai-congé ;

Salaires fixés au moment de l'entrée en service, modifiables seulement par convention mutuelle ou décision arbitrale d'un conseil formé par la compagnie et ses employés, ou d'un Conseil officiel, réglant également tous les différends quelconques ;

Conditions d'avancement établies à l'avance par les deux parties, avec l'aide d'un Conseil officiel, *si cela est nécessaire* ;

Toute coalition pour arrêter le service, considérée comme un délit ;

Établissement d'une caisse de secours en cas de maladie et d'accidents, et d'assurance en cas de décès.

Ces conclusions se rapprochent de celles de la commission nommée par le président des États-Unis pour faire une enquête sur la grève des employés de chemins de fer de Chicago en 1893 et que ce *Bulletin* a publiées, dans son numéro de janvier 1895.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse nationale d'épargne.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Octobre 1896.

Nombre des *versements*	202.009	
Représentant une somme de		26.429.767[f]
Nombre des *remboursements*	117.104	
Représentant une somme de		28.948.952
Rentes achetées à 551 déposants, pour un capital de		538.276
Excédent des remboursements et achats de rentes sur les versements		3.057.461
Nombre de *comptes* existant au 31 octobre 1896		2.652.811
Nombre de *comptes* existant au 31 octobre 1895		2.458.108
Augmentation		194.703

Caisses d'épargne ordinaires.

Résumé des opérations effectuées pour le compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de Novembre 1896.

Dépôts de fonds	9.286.689[f]
Retraits de fonds	25.890.411
Excédent des retraits	16.603.722
Capitaux employés en achats de rentes pour le compte des déposants	840.961[f]

Caisse nationale des retraites.

Résumé des opérations effectuées pendant le mois d'Octobre 1896.

Nombre des *versements*	147.910	
représentant une somme de		3.209.566f
Arrérages de rentes viagères payés aux déposants		1.170.561
Remboursements de capitaux réservés payés à leurs héritiers		640.627
Nouvelles rentes inscrites		116.728
au nom de	1.607 parties.	
Montant total des rentes en cours		32.916.337
réparties entre	201.679 titres.	

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL.

La commission permanente du Conseil supérieur du travail a préparé, pour être soumis au Conseil supérieur, un projet tendant à déclarer insaisissables et incessibles, jusqu'à concurrence d'une somme de 360 francs, les rentes viagères constituées par les efforts combinés des patrons et des employés, ou par les patrons seuls, en faveur des ouvriers. Ces mesures seraient étendues à une partie des indemnités d'invalidité servies à la suite d'accidents, en prenant comme base les dispositions de la loi de 1868 sur les Caisses nationales d'assurances en cas de décès et d'accidents.

On sait que déjà les pensions servies par la Caisse nationale des retraites sont insaisissables jusqu'à concurrence de 300 francs.

LA LOI SUR LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS EN 1895.

Le *Journal officiel* du 9 décembre 1896 publie le rapport adressé au Président de la République par la Commission supérieure du travail dans l'industrie, sur l'application, pendant l'année 1895, de la loi du 2 novembre 1892, relative au travail des enfants et des femmes. On trouvera ci-dessous divers extraits de cet important travail.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'application de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie, s'est poursuivie, en 1895, sans que les réformes législatives, que paraissait comporter sur certains points la réglementation nouvelle, aient pu être adoptées. C'est dire que le service de l'inspection a rencontré les mêmes difficultés que les années précédentes. Le fait que la loi a été remise en discussion le lendemain du jour où elle avait été promulguée ne pouvait déjà qu'entraver son action. Le maintien d'un *statu quo*, dont tout le monde reconnaît les inconvénients, n'était pas de nature à affermir son autorité. En cet état provisoire, on comprend que l'inspection se soit efforcée, comme par le passé, d'allier à la fermeté le tact et la bienveillance qui peuvent seuls enlever à son contrôle tout caractère

vexatoire. Nous sommes, d'ailleurs, heureux de constater qu'elle a obtenu, en 1895, des résultats dont il ne faut pas diminuer l'importance. Si ces résultats témoignent du dévouement avec lequel les fonctionnaires chargés du service se sont acquittés de leur mission, ils prouvent aussi qu'on ne tarderait pas à accepter partout les règles, qui avaient paru tout d'abord devoir jeter quelque trouble dans les habitudes industrielles, si quelques modifications, suggérées par l'expérience, en rendaient l'application plus facile.

Certaines améliorations susceptibles d'être réalisées par la voie réglementaire, et auxquelles la Commission supérieure (1) avait donné son assentiment, ont été heureusement consacrées par un décret du 26 juillet 1895. Il est vivement à désirer que celles qui exigent la sanction parlementaire aboutissent à brève échéance et soient enfin introduites dans la loi.

On s'est conformé, dans l'exposé qui va suivre, au cadre du rapport adopté l'année précédente, afin de permettre de comparer les faits et de rapprocher les chiffres.

Chapitre Ier. — Généralités.

Statistique du personnel surveillé et du personnel occupé. — Le rapport concernant l'année 1894 avait indiqué d'une façon tout à fait approximative, non seulement le nombre des établissements industriels à surveiller, mais encore l'importance du personnel qui y était occupé. Ce n'est que lorsqu'une expérience un peu prolongée aura permis à chaque inspecteur de faire ce travail d'une façon précise et complète, qu'il pourra être publié avec utilité. On s'est, en conséquence, borné à annexer au présent rapport la statistique, d'une exactitude encore relative, des établissements industriels soumis au contrôle des inspecteurs avec celle des établissements visités en 1895. La répartition en est faite suivant les lois qui leur sont applicables, lois de 1848, de 1892 et de 1893.

Sous cette réserve, le nombre des établissements industriels soumis à la surveillance des inspecteurs a été de 286.763, en 1893, alors qu'il n'était que de 267.906 en 1894. L'augmentation de 18.857, soit de 7.03 p. 0/0, en faveur de 1895, s'explique par ce fait que, au cours de leurs tournées dans des communes qu'ils n'avaient pas encore visitées, les inspecteurs ont rencontré un certain nombre de petits établissements industriels dont ils ignoraient l'existence: ajoutons que quelques préfets ont, sur la demande du service, donné des instructions pour que les maires dressent, dans leurs communes respectives, la liste des industries soumises aux lois sur le travail. Bien que ce relevé ait parfois laissé à désirer, il a été d'une grande utilité, en permettant d'établir une statistique là où elle faisait défaut. Il est à désirer que cet exemple soit suivi dans tous les départements.

D'après les renseignements fournis par les inspecteurs, sur les 286,763 établissements dont l'existence a été signalée en 1895, 157.337 occupaient un personnel mixte (hommes, femmes ou enfants), et 129.386 n'employaient que des hommes.

Sur ces 286.763 usines ou ateliers, les inspecteurs en ont visité 109.486, en 1895, soit 38,18 p. 0/0. Le nombre des ouvriers qui y étaient occupés s'élevait à 1.764.181. Ces chiffres représentent 70.57 p. 0/0 du total des 2.500.000 ouvriers

(1) La Commission supérieure du travail dans l'industrie est composée de MM. Richard Waddington, sénateur, président; Tolain, sénateur; Dron, député; Sibille, député; Bousquet, conseiller d'État; Aguillon, inspecteur général des mines; Liébaut, ingénieur, membre du comité consultatif des arts et manufactures; docteur Napias, membre du comité consultatif d'hygiène publique de France; C. Nicolas, conseiller d'État, directeur du travail et de l'industrie, membres; et Georges Breton, sous-directeur du travail et de l'industrie, secrétaire.

indiqués dans le rapport de 1895, comme soumis aux lois sur le travail, et, en moyenne, près de 17 ouvriers par atelier visité. On peut tirer de ce fait la conclusion déjà signalée l'année dernière que ce sont les grandes agglomérations industrielles qui fixent avec juste raison l'attention des inspecteurs du travail. Tous les établissements dans lesquels l'observation des prescriptions légales ne pourrait être différée ont reçu la visite de l'inspecteur. Ceux qui n'ont pas encore été inspectés sont d'une importance tout à fait secondaire.

Voici la répartition des ouvriers de tous âges dont le service a constaté la présence :

DÉSIGNATION.		NOMBRE D'OUVRIERS.
Enfants de 12 à 13 ans munis du certificat :		
Garçons	996	2.055
Filles	1.059	
Enfants de 13 à 16 ans :		
Garçons	84.017	164.527
Filles	80.510	
Enfants de 16 à 18 ans :		
Garçons	65.530	131.843
Filles	66.313	
Filles mineures de 18 à 21 ans		95.714
Filles et femmes majeures		349.998
Ouvriers adultes		1.020.044

Comme on le voit, les enfants des deux sexes, au-dessous de 18 ans, représentent 16,92 p. o/o du personnel inspecté; le personnel féminin de tout âge, 25,26 p. o/o.

Nous avons fait remarquer que ces proportions variaient sensiblement dans les diverses régions, suivant la nature des industries qui y dominent.

Voici les départements où la proportionnalité des enfants au-dessous de 18 ans employés dans l'industrie est la plus forte :

Côtes-du-Nord, 36,8 p. o/o; Pyrénées-Orientales, 31,3 p. o/o; Ardèche, 28,8 p. o/o; Haute-Loire, 28,6 p. o/o; Indre, 26,0 p. o/o; Cher, 25,0 p. o/o; Mayenne, 23,6 p. o/o; Manche, 23,0 p. o/o; Ille-et-Vilaine, 22,4 p. o/o; Hautes-Alpes, 22,2; Drôme, 22,2 p. o/o; Vosges, 22,2 p. o/o; Vaucluse, 21,1 p. o/o; Nord, 21,1 p. o/o; Charente-Inférieure, 20,6 p. o/o; Creuse, 20,3 p. o/o; Vienne, 20,1 p. o/o.

Ceux où la proportionnalité du personnel féminin est la plus forte sont :

Finistère, 48,1 p. o/o; Ardèche, 46,2 p. o/o; Isère, 44,4 p. o/o; Alpes-Maritimes, 41,3; Drôme, 40,7 p. o/o; Tarn-et-Garonne, 40,4 p. o/o; Vaucluse, 39,7 p. o/o; Vendée, 39,4 p. o/o; Maine-et-Loire, 38,8 p. o/o; Basses-Alpes, 38,4 p. o/o; Gard, 37,9 p. o/o; Charente, 37,6 p. o/o; Haute-Loire, 36,9 p. o/o; Mayenne, 36,5 p. o/o; Orne, 36,3 p. o/o; Haute-Garonne, 35,6 p. o/o, Tarn, 34,6 p. o/o; Creuse, 34,4 p. o/o.

Il y a 26 départements dans lesquels les personnels enfantin et féminin réunis représentent plus de la moitié de l'ensemble des ouvriers; ce sont :

Ardèche, 75,0 p. o/o; Finistère, 66,9 p. o/o; Haute-Loire, 65,5 p. o/o; Drôme, 62,9 p. o/o; Vaucluse, 60,8 p. o/o; Isère, 60,3 p. o/o; Mayenne, 60,1 p. o/o; Côtes-du-Nord, 59,8 p. o/o; Tarn-et-Garonne, 57,6 p. o/o; Vendée, 57,5 p. o/o; Basses-Alpes, 57,3 p. o/o; Gard, 55,9 p. o/o; Pyrénées-Orientales, 55,7 p. o/o; Morbihan, 55,2 p. o/o; Creuse, 54,7 p. o/o; Charente, 54,6 p. o/o; Haute-Garonne, 54,3 p. o/o; Indre, 53,2 p. o/o; Maine-et-Loire, 52,5 p. o/o; Alpes-Maritimes, 51,7 p. o/o; Orne, 51,6 p. o/o; Hautes-Alpes, 51,5 p. o/o; Ain, 51,3 p. o/o; Vosges, 50,4 p. o/o; Tarn, 50,3 p. o/o; Gironde, 50,2 p. o/o.

Nous avons indiqué, pour 1894, les industries qui occupent une si grande quan-

tité de femmes et d'enfants ; les renseignements ne peuvent pas varier sensiblement d'une année à l'autre.

On n'a tenu compte, dans les chiffres ci-dessus, ni du personnel des mines et carrières, ni de celui des établissements de bienfaisance et des établissements dépendant des Ministères de la guerre et de la marine.

(*A suivre.*)

PRÉCAUTIONS À OBSERVER DANS LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

L'Association des industriels de France contre les accidents du travail vient de faire paraître les instructions suivantes concernant les installations électriques, si répandues aujourd'hui dans l'industrie.

ART. 1er. — Il est expressément recommandé de ne faire sur les machines électriques en marche, sur les appareils ou conducteurs mis en communication avec la source d'électricité, aucun travail autre que les manœuvres normales. Il faut éviter même le nettoyage, à moins de nécessité.

ART. 2. — Il faut éviter d'approcher des machines électriques des objets en fer, qui peuvent être attirés dans les organes en mouvement.

ART. 3. — Pour maintenir la bonne isolation de toutes les parties de l'installation, qui est nécessaire à la sécurité, il est recommandé d'écarter des machines, des conducteurs et des appareils, les poussières de toute nature, l'huile, la graisse et l'humidité.

ART. 4. — Il est formellement interdit de jeter de l'eau ou des linges mouillés sur les appareils ou conducteurs parcourus par le courant, même en cas de feu. Dans ce cas, on doit d'abord interrompre le courant.

ART. 5. — Lorsqu'un travail de manipulation ou de réparation est nécessaire, on doit séparer du réseau, de manière que le courant cesse d'y circuler, les conducteurs ou appareils sur lesquels on travaille. Le contremaître devra s'assurer, avant tout commencement de travail, que la source n'est plus en communication par aucun de ses pôles.

S'il était indispensable d'opérer sur des conducteurs ou appareils parcourus par le courant, le travail ne serait fait que par l'ouvrier spécialement chargé de l'installation électrique, sous la surveillance du contremaître.

ART. 6. — On ne doit s'approcher des machines ou appareils parcourus par des courants à haute tension qu'en prenant des précautions spéciales pour l'isolation indispensable à la sécurité. Les ouvriers qui s'approchent de ces machines et appareils doivent se tenir sur les planchers isolés ou tapis spéciaux isolants, disposés pour l'accès à ces machines ou appareils.

ART. 7. — On ne doit pas toucher les conducteurs, même garnis d'isolants, parcourus par des courants à haute tension.

Il est particulièrement dangereux de toucher simultanément deux conducteurs ou deux organes de polarité différente. Pour éviter tout accident dans les manœuvres à effectuer sur les appareils, tout en se tenant sur le plancher isolé, on ne doit toucher que les poignées isolantes et ne se servir que d'une seule main, l'autre restant éloignée des appareils.

ART. 8. — Il est défendu d'entrer, sans une autorisation spéciale, dans le local où se trouvent des transformateurs.

ART. 9. — Il est interdit de pénétrer avec une lumière à feu nu dans un local renfermant des accumulateurs, et d'y fumer.

OBSERVATION. — Cette affiche ne remplace pas, pour les ouvriers électriciens proprement dits, les instructions spéciales qui leur sont données par le chef du service électrique.

LES TRAVAUX DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

PENDANT L'ANNÉE 1895 (1).

136 conseils de prud'hommes ont fonctionné en France pendant l'année 1895.

Ces tribunaux ont été saisis de 51.666 affaires, soit une augmentation de 1.561 par rapport à l'année 1894.

Les bureaux particuliers ont concilié 21.899 affaires ; 10.303 ont été retirées par les parties avant que le bureau ait statué; 19.172 n'ont pu être conciliées et 292 ont été reportées à l'année 1896.

Sur les 19.172 affaires qui n'ont pu être conciliées, il y en a 3.246 qui n'ont pas été portées devant les bureaux de jugement.

Ces bureaux ont été saisis de 15.926 causes, plus 260 restant à juger de l'année précédente, soit au total 16.186; 8.823 ont été retirées avant le jugement, 5.864 terminées par des jugements en dernier ressort, 1.286 par des jugements susceptibles d'appel; 213 ont été reportées à l'année suivante.

D'un autre côté, les 51. 666 différends soumis, en 1895, aux conseils de prud'hommes de France se répartissent de la manière suivante quant à la nature des contestations :

Apprentissage, 770; congés, 7.516; salaires, 33.716; malfaçons, 849; livrets d'acquit du tissage, 75; affaires diverses, 8.740.

Dans ce dernier chiffre sont comprises les questions relatives aux expertises d'ouvrages, prix de façon, indemnités de chômage, frais de voyage ou de déplacement, application de tarifs, exécution des conventions, etc., etc.

De plus, un conseil de prud'hommes a rendu un jugement relatif à la police des ateliers, en vertu de l'article 18 de la loi du 3 août 1810.

En Algérie, 5 conseils, ceux d'Alger, de Bône, de Constantine, de Philippeville et d'Oran, ont fonctionné en 1895.

2.087 affaires leur ont été soumises, soit une augmentation de 425 sur l'année précédente; 756 ont été conciliées, 536 retirées par les parties avant que le bureau particulier ait statué; 788 n'ont pu être conciliées et 7 ont été reportées à l'année 1896.

Sur les 788 différends qui n'ont pu être conciliés, 724 ont été portés devant le bureau général, ce qui, avec les 11 restant à juger de l'année 1894, forme un total de 735. De ces affaires, 429 ont été retirées avant le jugement, 221 terminées par des jugements en dernier ressort, 70 par des jugements susceptibles d'appel, et 15 ont été reportées à l'année 1896.

Enfin, les 2.087 affaires soumises aux conseils de prud'hommes d'Algérie se répartissent, d'après leur nature, de la manière suivante :

Apprentissage, 2; congés, 111; salaires, 1.445; malfaçons, 41, et 488 questions diverses.

---

(1) *J. O.* 3 décembre.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

ET LES OUVRIERS DE LA SOIE (1).

Les subventions que la Chambre verse à la Société de secours mutuels et à la Caisse des retraites des ouvriers en soie de Lyon ont atteint pour l'année 1895 les chiffres suivants :

Pour la Société de secours mutuels :

1° Subvention ordinaire annuelle arrêtée d'un commun accord aux termes de l'article 8 des statuts de cette association	60.000f
Pour la Caisse des retraites :	
1° Subvention ordinaire annuelle arrêtée d'un commun accord aux termes de l'article 4 des statuts	60.000
2° Subvention extraordinaire	2.500
TOTAL	122.500f

La subvention à la Société de secours mutuels représente une allocation fixe permettant de faire face aux charges générales de l'association; les subventions attribuées à la Caisse des retraites ont pourvu au service de 6.250 primes de 10 francs allouées aux sociétaires versant dans le courant de l'année au moins 15 francs à la Caisse nationale des retraites de l'État.

Au 31 décembre 1895 les fonds de réserve s'élevaient :

Pour la Société de secours mutuels à	407.394f 38c
Pour la Caisse de retraites	461.988 37
ENSEMBLE	869.382f 75c
Les dépenses de la Caisse de retraites s'étaient élevées à	80.450f 39c
Les recettes à	77.723 05
Soit un excédent de dépenses de	2.727f 34c

Au 31 décembre 1894, le nombre des sociétaires, tant participants que stagiaires, s'élevait à 6.067 (1.609 hommes et 4.458 femmes); au 31 décembre 1895 il était de 6.131 (1.608 hommes et 4.523 femmes), soit une augmentation de 64 membres.

IXe CONGRÈS NATIONAL DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE.

Ce congrès s'est tenu au Musée social, à Paris, 5, rue Las Cazes, les 25, 26 et 27 octobre 1896, sous les auspices du comité central de l'Union coopérative et sous la présidence de M. Bonnardot, délégué du Familistère de Guise.

Parmi les vœux adoptés par le Congrès, nous signalerons les suivants :

Un vœu recommandant aux sociétés coopératives, surtout à leurs débuts, le système de la fourniture indirecte au moyen d'adjudications publiques ou non, ou de traités de gré à gré. Elles devront toutefois limiter son application aux denrées et marchandises dont elles ne peuvent assurer directement la livraison.

(1) Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon.

1° Une proposition associant le Congrès aux vœux adoptés par le Congrès des syndicats agricoles de Saint-Brieuc.

2° Un vœu engageant les sociétés de consommation à s'approvisionner de préférence aux coopératives industrielles et agricoles.

3° Une résolution invitant le Comité central à étudier la formation d'un conseil permanent de la coopération, qui serait composé des délégués de toutes les formes coopératives : sociétés de consommation, sociétés de crédit, sociétés de production industrielle ou agricole, sociétés de participation aux bénéfices.

4° Un vœu invitant les coopérateurs à prendre part à la campagne anti-alcoolique.

En outre, le Congrès fait un pressant appel aux sociétés non encore adhérentes à l'*Union coopérative*, pour qu'elles se décident à venir grossir le nombre de celles déjà groupées sous le drapeau confié au Comité central et il invite le Comité central à organiser une active propagande coopérative, en lui laissant toute liberté d'employer les moyens qu'il croirait préférables.

Le Congrès engage aussi les coopératives à organiser des protestations, par voie de réunion et de pétition, contre le retard apporté au vote de la loi coopérative, et contre l'imposition de la patente aux sociétés coopératives et aux syndicats agricoles.

IIe CONGRÈS DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE.

Ce congrès s'est tenu au Musée social, à Paris, les 28, 29, 30 et 31 octobre 1896, sous la présidence de M. Jules Siegfried, ancien ministre du commerce. M. Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, assistait à la séance d'ouverture. M. le Président de la République a bien voulu recevoir les membres du Congrès.

Après avoir entendu diverses communications sur l'état de la coopération dans les principaux pays et sur la création de relations internationales coopératives, le Congrès a recommandé, dans ce but, de créer des comités spéciaux dans chaque pays, et il a institué une commission chargée de préparer un annuaire coopératif international faisant connaître le nom, l'adresse, le caractère exact et l'importance de chaque société.

Le Congrès a abordé ensuite l'étude de la participation aux bénéfices dans la coopération et s'est rallié au vœu suivant :

« Le Congrès est d'avis :

« 1° Qu'en vertu du principe d'équité, d'après lequel chacun doit être rétribué suivant ses œuvres, le capital-travail a un droit naturel comme le capital-argent à une part dans les bénéfices résultant de toute entreprise où il est fait appel à sa collaboration,

« 2° Qu'il n'y a pas lieu cependant de se prononcer en faveur de l'adoption par toutes les sociétés coopératives et par tous les établissements d'un mode uniforme pour le partage ;

« 3° Mais qu'il convient de déclarer que les systèmes vraiment coopératifs d'association de production et de participation contractuelle sont ceux qui, — donnant des garanties à tous les intérêts et à tous les droits, — cherchent, dans un esprit de justice, à répartir la valeur des produits du travail proportionnellement au concours apporté par les divers facteurs dans l'œuvre de production, en tenant compte des risques financiers ou corporels courus par chacun d'eux ».

Ont été adoptés également :

1° Un vœu chargeant chaque comité national de recevoir dans tous les pays les adhésions de la presse au programme de l'Alliance et de s'assurer son appui.

2° Un vœu demandant que l'enseignement coopératif soit inscrit dans les écoles publiques de tous ordres ;

3° Un vœu engageant les ouvriers à prendre part à la lutte contre l'alcoolisme.

Le congrès a décidé, en outre, de constituer une commission internationale permanente pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices. Cette commission se composera de deux ou plusieurs délégués de chaque nation et devra définir nettement les deux systèmes désignés en Angleterre par les mots « copartnership » et « profit-sharing », en vue d'établir dans tous les pays une règle de démarcation certaine entre la vraie et la fausse participation.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les grèves en novembre. — Le *Reischanzeiger* signale dans le courant du mois de novembre 35 déclarations de grève.

Les industries les plus éprouvées ont été celles des métaux (7 grèves), des tissus (6 grèves), des transports et manutention et celle du bois (chacune 5 grèves). 18 grèves avaient pour motifs des questions de salaires et de durée du travail, 4 grèves des questions de personnes. Sur 11 grèves dont on a mentionné la fin en novembre, 6 se sont terminées par un succès total ou partiel pour les ouvriers, 3 par un échec, les autres par une transaction.

Grève de Hambourg. — La plus importante des grèves qui aient éclaté dans le courant de novembre est celle des déchargeurs du port de Hambourg. Une première agitation qui s'était produite chez les ouvriers en grains, puis chez les nettoyeurs de navires de la Compagnie Hambourgeoise-Américaine s'était terminée par une entente, lorsque la commission des salaires des ouvriers du port demanda que le travail fut payé 5 marks le jour, et la nuit ainsi que le dimanche, 6 marks.

Les patrons ayant offert une transaction jugée insuffisante, la grève éclata le 19 novembre. Le 22, elle engloba les charbonniers et les ouvriers déchargeurs de grains; elle comprenait déjà 5.000 grévistes.

Le 25, les journaliers des bateaux-allèges réclament aussi l'établissement d'un nouveau tarif, en hausse de 10 p. 0/0 sur l'ancien, et, sur le refus des patrons, 3.000 d'entre eux se mettent en grève; les mécaniciens conducteurs de grues, les portefaix et nettoyeurs de chaudières se déclarent solidaires des ouvriers du port et quittent le travail à leur tour.

Le 27 novembre, le nombre des grévistes s'élève à 11.000. 150 cochers d'une compagnie de transports demandent une augmentation de salaire; ils sont suivis par plusieurs centaines d'ouvriers d'une compagnie de transports fluviaux, par ceux de la distribution des eaux et ceux du gaz.

A Brème, à Kiel, à Harburg, des grèves partielles de déchargeurs ont éclaté ou sont annoncées. La Société des docks de Brème propose à la Commission des salaires une comparution en conciliation devant le tribunal industriel; cette proposition acceptée le 2 décembre, aboutit à un accord. A Bremerhaven, Geestmünde, Lehe, Nordenham, les ouvriers du port s'engagent à ne pas décharger les navires qui n'auraient pu opérer à Hambourg et à Brème.

A Hambourg, la grève ne s'est pas généralisée chez les mécaniciens, mais elle atteint les ouvriers des vapeurs de l'Elbe; on compte 14.500 grévistes; les ouvriers des dragues s'imposent une cotisation de 3 marks par semaine pour la caisse des grèves. Jusqu'à présent l'ordre n'a pas été troublé, bien que de nombreux déchargeursétrangers travaillent depuis le début du conflit, sous la protection de la police.

Le 30 novembre, les grévistes ont accepté un arbitrage proposé par le tribunal industriel, mais celui-ci est décliné par le syndicat patronal.

Le mouvement des hypothèques en Prusse. — Dans les districts urbains, le mouvement des hypothèques est resté en 1894-1895 ce qu'il était en moyenne les neuf années précédentes (1886-1894). Dans les districts ruraux les résultats sont encore plus défavorables en 1894-1895 qu'en 1893-1894, année qui était déjà la plus mauvaise de toutes. Au cours de ces neuf dernières années la dette hypothécaire a augmenté de 1576,01 millions dans ces districts. L'augmentation est chaque année plus sensible et la dette inscrite en 1894-1895 est trois fois plus forte qu'en 1887-1888.

On établit comme suit, le montant des hypothèques purgées par ventes aux enchères à la suite de faillites, depuis 1889-1890 :

	1889-1890.	1890-1891.	1891-1892.	1892-1893.	1893-1894.	1894-1895.
	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
Districts urbains.....	39,09	66,66	79,24	114,75	188,64	142,79
Districts ruraux.....	36,08	34,80	42,75	53,65	50,17	48,08

Soit ensemble 580.15 millions dans les villes et 265.53 dans les campagnes.

L'enquête ne fournit à l'endroit des villes que peu de renseignements.

Par contre, on constate que depuis 1886 la dette inscrite dans les campagnes a augmenté suivant une progression constante, surtout pendant ces dernières années, et beaucoup plus dans la Prusse orientale que dans la Prusse occidentale. Selon les rapports des autorités cette augmentation est en grande partie la conséquence des facilités toujours plus grandes que des établissements de toute sorte accordent au crédit réel. D'autre part, dans l'Est notamment où l'industrie est très active, on s'est endetté pour construire ou développer l'exploitation industrielle. Il est difficile toutefois d'établir de combien ces divers travaux ont fait augmenter la dette inscrite.

Il convient de noter cependant qu'à la campagne — où le crédit personnel est si peu important comparé au crédit réel — le montant des dettes personnelles que l'on peut transformer en dettes hypothécaires n'est que très peu considérable. Divers rapports disent expressément que cette transformation en dettes réelles ne diminue pas sensiblement le montant des dettes personnelles.

Une dette égale à près de quatre fois le montant net de l'impôt foncier pour une période de neuf ans seulement — alors que le revenu terrien diminue presque partout — est certainement considérable, car la valeur vénale moyenne de la propriété rurale (d'après les prix de vente enregistrés entre 1871 et 1881), a égalé 63,3 fois le montant du revenu net de l'impôt foncier.

Le chômage en Prusse lors des recensements des 14 juin et 2 décembre 1895 (1). — La population de la Prusse, lors du recensement du 14 juin 1895, a été trouvée égale à 31.490.315 habitants, dont 15.471.568 du sexe masculin et 16.018.747 du sexe féminin. En 1895, le recensement a porté aussi sur le chômage (2), et l'on a relevé le 14 juin les déclarations de 193.979 chômeurs, tandis qu'au 2 décembre le nombre des chômeurs déclarés a été de 553,676. Les proportions de chômeurs par rapport à la population totale sont donc :

0,69 p. o/o lors du recensement d'été (0,93 pour le sexe masculin et 0,31 pour le sexe féminin) ;

1,74 p. o/o lors du recensement d'hiver (2,47 pour le sexe masculin et 1,03 pour le sexe féminin).

La différence entre les résultats des deux recensements tient évidemment en très grande partie à la différence de saison ; toutefois, l'office de statistique estime que, pour une certaine part, on peut l'imputer à des changements d'attribution.

Le tableau de la page suivante fait connaître la répartition des chômeurs à divers points de vue.

Voici maintenant quels sont, dans chaque groupe professionnel, les proportions de chômeurs constatées par rapport à l'ensemble des employés et ouvriers (y compris les travailleurs autonomes à domicile).

	14 JUIN.			2 DÉCEMBRE.		
	Hommes.	Femmes.	Ensemble.	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.	p. o/o.
A. Pêche, forêts, agriculture..	0,89	0,74	0,84	3,84	6,98	5,04
B. Mines et industries diverses.	2,78	2,95	2,81	7,13	5,84	6,94
C. Commerce et transport....	2,94	1,44	2,58	5,12	2,11	4,41
D. Services domestiques, journaliers (non compris les domestiques vivant sous le toit des maîtres).....	8,58	12,74	10,61	24,37	25,88	25,11

La différence entre le chômage d'été et le chômage d'hiver est surtout considérable dans le groupe « Pêche, agriculture et forêts », ainsi qu'il était facile de le prévoir. D'autre part, en relevant le nombre des chômeurs dans 18 grandes villes dont la population totale était de 4.473.440 habitants le 14 juin 1895, soit 14 p. o/o de la population totale, on a constaté que, le 14 juin, ces villes renfermaient

(1) D'après le *Reichsan-zeiger*.

(2) Voir Bulletin d'octobre, page 6[illegible], le chômage à Hambourg.

39 p. o/o de chômeurs, tandis que, le 2 décembre, elle n'en renfermaient que 23 p. o/o.

DÉSIGNATION.		NOMBRE DE CHÔMEURS AU RECENSEMENT DU 14 JUIN 1895.			NOMBRE DE CHÔMEURS AU RECENSEMENT DU 2 DÉCEMBRE 1895.		
		Hommes.	Femmes.	Ensemble.	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Age des chômeurs.							
De 14 à 20 ans		24.595	11.433	36.028	64.551	37.608	102.159
De 20 à 30 ans		43.549	17.910	61.459	109.683	54.207	163.890
De 30 à 50 ans		48.042	11.498	59.540	131.798	42.294	174.092
De 50 à 60 ans		15.409	4.490	19.899	72.903	30.219	103.122
De 60 à 70 ans		9.382	2.938	12.320			
De 70 ans et au-dessus		.627	1.106	4.733	7.751	2.662	10.413
TOTAUX		144.604	49.375	193.979	386.686	166.990	553.676
État civil.							
Célibataires		73.993	34.661	108.654	176.189	101.581	277.770
Mariés		64.386	5.509	69.895	193.388	33.526	226.914
Veufs ou divorcés		6.225	9.205	15.430	17.109	31.883	48.992
TOTAUX		144.604	49.375	193.979	386.686	166.990	553.676
Famille des chômeurs.							
Chômeurs chefs de famille		61.639	12.122	73.761	194.015	39.914	233.929
Membres de la famille.							
Femmes mariées		47.662	—	47.662	158.132	—	158.132
Enfants mineurs de moins de 14 ans.		81.094	7.505	88.599	287.804	24.822	312.626
Autres membres de la famille		12.457	1.764	14.221	36.011	4.979	40.990
TOTAUX		141.213	9.269	150.482	481.947	29.801	511.748
Durée du chômage.							
1 jour	*a* (1).	553	159	712	1.662	531	2.193
	b (2).	1.064	296	1.360	8.664	2.677	11.341
2-7 jours	*a*	5.656	1.701	7.357	11.665	3.475	15.140
	b	7.952	2.233	10.185	40.929	10.566	51.495
8-14 jours	*a*	9.550	3.623	13.173	20.536	8.163	28.699
	b	17.311	7.061	24.372	83.000	32.141	115.141
15-28 jours	*a*	6.841	2.493	9.334	15.455	6.875	22.330
	b	9.125	3.087	12.212	47.385	26.597	73.982
29-90 jours	*a*	13.880	5.497	19.377	24.467	12.002	36.469
	b	19.271	6.292	25.563	61.134	31.747	92.881
91 jours et plus	*a*	12.042	3.073	15.115	22.513	8.220	30.733
	b	15.109	2.881	17.990	22.760	7.847	30.607
Nombre de jours inconnus	*a*	8.156	2.903	11.059	6.231	3.178	9.409
	b	18.094	8.076	26.170	20.285	12.971	33.256
TOTAUX	*a*	56.678	19.449	76.127	102.929	42.444	144.973
	b	87.926	29.926	117.852	284.157	124.546	408.703

(1) Nombre de chômeurs privés de travail par suite d'une incapacité de travail passagère.
(2) Nombre de chômeurs privés de travail pour d'autres raisons.

Le chômage à Stuttgard, d'après le recensement du 2 décembre 1895 (1) — Le 2 decembre 1895, 1.887 personnes se sont déclarées sans travail; après élimination des malades à l'hôpital et de ceux qui ne doivent pas être considérés

(1) D'après le *Reichsanzeiger*.

comme réellement en chômage, ce nombre fut ramené à 1.295, dont 980 hommes et 315 femmes. La durée moyenne du chômage déclaré par ces 1.295 personnes ressort à 40 jours. La répartition suivant les causes est la suivante :

Maladie	176 cas, soit	13,6 p. o/o de la totalité.
Congé volontaire	307 —	23,7 —
Renvoi par le patron	196 —	15,1 —
Grève	3 —	0,2 —
Stagnation des affaires	467 —	36 —
Morte-saison	94 —	7,3 —
Autres causes	53 —	4,1 —
	1.295	100

Sur les 1.295 chômeurs, 977 étaient célibataires et 318 mariés, Ces derniers avaient 449 enfants Au point de vue de l'âge les proportions des chômeurs sont les suivantes :

de 14 à 20 ans	3,05 p. o/o de la population	de même âge.
de 21 à 25 ans	2,18 —	—
de 26 à 30 ans	1,83 —	—
de 31 à 40 ans	1,45 —	—
de 45 à 50 ans	1,02 —	—

On voit que la proportion la plus forte de chômeurs se rapporte aux travailleurs les plus jeunes.

L'Office de statistique du Wurtemberg, en publiant ces chiffres, fait remarquer que, sur les 1.295 chômeurs reconnus, 1.068 n'ont pas cru devoir recourir, pour trouver une place, au bureau municipal de placement gratuit créé le 1er avril 1895.

Le 37e Congrès des Sociétés coopératives de la Fédération de Schultze-Delitzsch (1). — Ce congrès a eu lieu à Wiesbaden à la fin du mois d'août dernier; 263 sociétés ressortant des diverses branches de la coopération y assistaient.

Le rapport syndical constate le progrès des institutions coopératives dans toutes les branches de la Fédération, progrès accentué surtout dans les sociétés de constructions populaires qui, de 124, ont passé à 132, toutes très prospères. La coopération de production, par contre, n'a pas fait de progrès.

Le Congrès a admis que les sociétés à responsabilité illimitée pussent se transformer en sociétés à responsabilité limitée à condition que leur crédit fût solidement établi par un avoir considérable en capital et en réserves.

Relativement à la campagne dirigée par le commerce de détail contre les coopératives, il a préconisé diverses mesures de résistance dont voici le résumé :

Tenues fréquentes d'assemblées générales et conférences, pour vulgariser le but et les bienfaits de la coopération de consommation; grande publicité donnée aux comptes rendus des sociétés; propagande dans les élections pour les chambres de commerce et de métiers en faveur des candidats favorables à la coopération; achat des marchandises chez le producteur ou l'importateur de première main et contrôle soigneux de la bonne livraison des marchandises; observation rigoureuse des lois commerciales applicables aux coopératives; emploi d'une partie des bénéfices à des buts d'utilité générale.

(1) D'après l'*Émancipation* de Nîmes.

AUTRICHE-HONGRIE.

Les lois sur l'assurance contre les accidents. — Les critiques soulevées par l'organisation actuelle de l'assurance contre les accidents en Autriche ont pris corps dernièrement au cours d'une réunion générale des industriels astreints à l'obligation de l'assurance. Une réforme a été proclamée nécessaire et urgente. Les résolutions prises et destinées à être soumises aux pouvoirs publics portent sur les points suivants :

Substituer au groupement régional le groupement corporatif, pour la grande industrie, autant que les circonstances le permettront ; conserver le groupement régional pour la petite industrie ; substituer au système financier de couverture le système de la répartition annuelle des charges, tel qu'il fonctionne en Allemagne.

D'après les intéressés, la couverture est devenue manifestement insuffisante et les caisses d'assurance sont aujourd'hui toutes en déficit. Les garanties qu'on attendait de ce système sont donc illusoires : dans ce cas, il est préférable d'employer le système de la répartition pure et simple, qui parerait aux dépenses au fur et à mesure qu'elles se produisent, et qui a l'avantage d'être plus simple et de coûter moins cher au début.

Il y aurait aussi lieu de remettre aux inspecteurs d'industrie, actuellement chargés seulement de la surveillance des exploitations, le soin de procéder à l'inscription des industriels dans les classes de risques qui doivent leur être attribuées. Cette fonction incombait jusqu'à présent aux établissements d'assurance eux-mêmes, et les intéressés ont eu à se plaindre des agents commis à cet effet par les établissements. Pour l'appréciation de la valeur relative des risques, tâche très difficile, la compétence spéciale des inspecteurs d'industrie ne serait nullement superflue.

BELGIQUE.

Revue du travail en novembre (1).— La situation est normale en général. Les *charbonnages* des quatre bassins houillers travaillent avec la plus grande activité. Il y a eu quelques tentatives de mouvement pour amener une augmentation générale des salaires, mais jusqu'ici ces tentatives ont échoué : il n'y a eu que de petites augmentations partielles. La *métallurgie* et la *grande construction* continuent à jouir de la prospérité exceptionnelle dont elles sont favorisées depuis un an environ. La *verrerie* est entrée aussi dans une période favorable : il y a eu augmentation générale des salaires de 10 à 15 p. 0/0 à la suite de menaces de grève La *filature de coton* se développe toujours activement à Gand : mais la *filature du lin* et le *tissage de coton* sont en crise, ainsi que la *filature de laine cardée* qui est surtout très éprouvée ; on travaille trois ou quatre jours par semaine. La *filature de laine peignée* travaille toujours de nuit, mais signale un léger ralentissement. Les industries du *bâtiment* ont encore joui pendant une bonne partie du mois d'une arrière-saison excellente qui a réduit le nombre habituel des chômeurs.

Grèves. — Onze grèves, dont une remonte au mois précédent, ont été signalées en novembre. Ces onze grèves concernaient au total 1.000 grévistes et 200 chômeurs forcés.

(1) Communication de *l'Office du travail* (belge).

Deux grèves dans l'industrie houillère, deux dans la passementerie, une chez les graveurs sur métaux, gantiers, ouvriers en ciment, ajusteurs, teinturiers. Trois conflits ont eu pour but une augmentation de salaire. Sur huit grèves terminées dont le résultat est signalé, deux réussites, deux transactions et quatre échecs. Dans un cas, tous les grévistes (10) ont été renvoyés.

Les conditions du travail dans les travaux publics de la Flandre occidentale (1). — Un rapport présenté au conseil provincial sur l'application de la clause du minimum de salaire aux travaux publics de cette province, déclare que le succès de cette innovation a été complet.

La mise en pratique de cette mesure n'a déterminé qu'une augmentation de charges peu sensible et cette augmentation (2,70 p. o/o.) est passée toute entière aux ouvriers sous forme de salaire. Elle se trouve compensée par la qualité du travail fourni et les adjudicataires n'ont subi aucun dommage.

L'objection faite au système du minimum, qu'il conduit en pratique à sacrifier les vieux ouvriers, n'a pas été confirmée par l'expérience.

L'industrie houillère en 1895 (2). — La production houillère de la Belgique a été, en 1895, de 20.457.604 tonnes. Elle n'est inférieure que de 76.897 tonnes à celle de 1894, la plus forte qui ait été faite. Le charbon a été livré au commerce au prix moyen de 9 fr. 86. Le prix moyen dans les quatre années précédentes avait été : En 1894, de 9 fr. 69 ; en 1893 ; de 9 fr. 75 ; en 1892, de 10 fr. 69 ; en 1891, de 13 fr. 22.

Le nombre des ouvriers occupés a été de 118.957, dont 31.496 travaillant au fond et 87.461 à la surface.

Depuis 1891, année qui a précédé celle de la mise en vigueur, dans les mines, de la loi du 13 décembre 1889 sur le travail, jusqu'à 1895, on constate que le nombre des femmes et filles employées à des travaux souterrains est tombé de 3.691 à 1.268, soit de près des deux tiers, et celui de garçons au-dessous de seize ans, de 8.610 à 5.792 — soit une diminution de près d'un tiers.

L'effet utile annuel de l'ouvrier du fond et celui de tout le personnel (fond e surface réunis) ont été, en 1895, respectivement de 234 et de 172 tonnes, soit pour l'un et l'autre 3 tonnes de moins qu'en 1895.

Quant au rendement journalier et général (0,58 tonne), il n'a guère différé d celui trouvé l'année précédente (0,59 tonnes).

Le salaire moyen annuel a été de 948 francs (fond et surface, hommes, femmes, garçons et filles réunis).

Les dépenses globales d'exploitation s'établissent comme il suit :

Salaires	112.743.800f
Autres dépenses	72.316.500
Ensemble	185.060.300

d'où résulte un prix de revient de 9 fr. 05 à la tonne (au lieu de 8 fr. 92 l'année précédente).

La valeur produite s'étant chiffrée à 193.357.700 francs, le boni général se trouve représenté par la somme de 8.297.400 francs, soit 0 fr. 41 à la tonne.

---

(1) *Revue du travail*, Bulletin mensuel de l'Office du travail de Belgique.
(2) D'après un rapport du Vice-consul de France à Mons.

En distinguant les exploitations en bénéfice ou en perte, on trouve :

77 charbonnages ayant réalisé ensemble un boni de.....	11.654.700[f]
47 charbonnages ayant subi une perte globale de.....	3.357.300
La différence reproduit le boni général de.....	8.297.400[f]

Voici la répartition proportionnelle de la valeur produite :

	TANTIÈMES EN POUR CENT DE LA VALEUR PRODUITE.		
	Aux ouvriers.	Aux frais divers.	A l'exploitant.
En 1895.....	58,3 p. o/o.	37,4 p. o/o.	4,3 p. o/o.
Dans la période de 1891-1895.....	56,1 p. o/o.	37,0 p. o/o.	6,0 p. o/o.

GRANDE-BRETAGNE.

Revue du travail en novembre (1) — L'amélioration signalée dans les principales industries continue. Salaires en hausse.

2,9 p. o/o de chômeurs dans 111 trades-unions groupant 439.659 membres, contre 3,3 p. o/o en octobre et 4,3 p. o/o en novembre 1895. Les salaires sont en

En un jour de la deuxième semaine de novembre, l'assistance publique a secouru 380.108 personnes, soit 213 p. 10.000 de la population totale, dans 35 districts urbains choisis comme types, contre 207 p. 10.000 en 1896 et 218 p. 10.000 en novembre 1895.

5,31 journées de travail par semaine, en moyenne, dans l'ensemble des principales *houillères* employant 404.648 mineurs, contre 5,02 en octobre 1896 et 5,08 en novembre 1895.

346 *hauts fourneaux* en marche à la fin d'octobre, avec 22.379 ouvriers, soit un fourneau et 24 ouvriers de plus qu'à la fin d'octobre 1896 et 17 fourneaux avec 1.322 ouvriers de plus qu'il y a un an.

Situation très bonne ou bonne dans la métallurgie du fer, la fonderie, la construction mécanique, le bâtiment, l'ameublement, le livre, le papier, le cuir, le tissage; tendance faible dans la verrerie, le vêtement confectionné, la filature, la bonneterie.

Grèves. — 65 nouvelles grèves, en novembre, avec 15.000 chômeurs contre 55 et 11.000 en octobre 1896, 38 et 12.000 en novembre 1895 : 13 grèves dans les mines et carrières, 12 dans la construction mécanique, 10 dans les métaux, 6 dans le bâtiment, 6 dans le vêtement, 9 dans les textiles, 9 diverses. Sur 60 grèves terminées : 35 réussites, 14 échecs, 6 transactions, 5 résultats indéterminés.

Les grèves et les lockouts en 1895 (2). — Le nombre des conflits ouvriers, grèves et lockouts, survenus en 1895, dans le Royaume-Uni s'est élevé à 876 (1.061 en 1894), celui des établissements atteints à 2.753 (3.713 en 1894) et celui des ouvriers réduit au chômage à 263.758 (324.245 en 1894). Le total des journées de travail perdues a été de 5.542.652 (9.322.096 en 1894) (3).

Il est à remarquer que, comparées aux grèves des quatre années précédentes (906

(1) Communication du *Labour Department*.
(2) D'après le compte rendu annuel publié par le *Labour Department*. Voir à la *Bibliographie*.
(3) Voir le compte rendu des grèves de 1894 au *Bulletin* d'avril 1896, p. 250,

en 1891, 700 en 1892, 782 en 1893 et 1.061 en 1894) les grèves de 1895 ont atteint moins d'établissements, réduit moins d'ouvriers au chômage et duré en moyenne moins longtemps. Le total des journées de travail perdues l'an dernier a été le plus petit qu'on ait enregistré depuis six ans.

CATÉGORIE D'INDUSTRIE.	NOMBRE DE PERSONNES ATTEINTES PAR LES CONFLITS.				
	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
Bâtiment	25.229	18.175	17.738	15.247	9.898
Vêtement	40.992	36 431	10.821	6.853	57.078
Métallurgie	60.502	39.759	30.309	27.899	46.314
Mines	51.427	120.386	506.182	216.880	83.879
Textiles	44.837	102.722	45.274	39.025	57.415
Transports	32.499	12.878	15.589	12.041	4.263
Autres industries	1.974	26.448	10.473	6.3 0	4.911
TOTAUX	267.460	356.797	636.386	324.245	263.758

Les grèves continuent à être les plus fréquentes au printemps et les moins nombreuses en hiver.

De mars à mai il y a eu	260 grèves avec	96.263	grévistes.
De juin à août il y a eu	214 —	85.771	—
De septembre à novembre il y a eu	226 —	52 553	—
De décembre à février il y en	176 —	29.171	—
TOTAUX	876 —	263.758	—

Quelques grèves comprennent un nombre considérable de chômeurs : 4,2 p. o/o d'entre elles fournissent 60.9 du total. En outre, les 6 conflits principaux de l'année (comptant 5.000 grévistes ou plus) ont à eux seuls coûté aux ouvriers plus de la moitié du montant total des journées de travail perdues.

La plupart des conflits (56 p. o/o) ont atteint moins de 100 personnes; 36 seulement ont réduit au chômage plus de 1.000 ouvriers.

Si l'on classe les grèves par groupes d'industrie en prenant les pourcentages des grévistes, la durée moyenne des grèves et du chômage d'un gréviste, on établit le tableau qui suit :

NATURE DES INDUSTRIES.	NOMBRE des grévistes.	P. o/o du nombre total des grévistes.	DURÉE moyenne de chaque grève (en jours).	DURÉE moyenne du chômage, d'un gréviste (en jours).
Industries du bâtiment	9.898	3.7	30.3	36.0
Industries du vêtement	57.078	21.6	19.4	30.6
Industries du travail des métaux	46.314	17.6	26.7	34.6
Mines	83.879	31.8	15.2	12.2
Textiles	57.415	21.8	11.8	14.1
Transports	4.263	1.8	20.2	7.8
Autres industries	4.911	1.9	14.7	13.
TOTAUX	263.758	100	21.4	21.6

L'industrie du vêtement a été particulièrement atteinte en 1895, par suite de la grève des ouvriers de la chaussure, qui a réduit à elle seule près de 46.000 personnes au chômage. Sur l'ensemble des industries, la durée moyenne de chaque grève est tombée de 24,6 jours qu'elle était en 1894 à 21.4, et celle du chômage d'un gréviste de 29,5 à 21,6.

Quant aux causes des grèves et à leurs résultats, on peut les grouper de la façon suivante :

CAUSES OU OBJET DES GRÈVES.	NOMBRE				RÉSULTATS.									
	de grèves.	P. o/o du nombre total de grèves.	de grévistes.	P. o/o du nombre total de grévistes.	Réussite complète.	P. o/o.	Réussite partielle.	P. o/o.	Échec.	P. o/o.	Résultat inconnu.	P. o/o.	TOTAUX pas cause.	P. o/o.
Contre une réduction de salaires	186	*21,3*	48.437	*18,3*	48	25,6	63	34,4	69	37	6	3	186	100
Pour une augmentation de salaires	267	*30,5*	94.761	*35,8*	95	35,5	68	25,5	100	37,5	4	1,5	267	100
Pour une diminution ou contre un allongement de la journée du travail	12	*1,4*	2.858	*1,7*	3	25	3	25	6	50	"	"	12	100
Pour ou contre une question de règlement du travail	204	*23,2*	84.393	*31,7*	80	39,2	39	19,1	80	39,2	5	2,5	204	100
Pour la défense de la cause syndicale (*unionisme*)	76	*8,7*	6.614	*2,5*	27	35,5	6	7,9	40	52,7	3	3,9	76	100
Pour des conflits avec d'autres catégories d'ouvriers relativement au travail	60	*6,9*	4.467	*1,63*	28	46,7	8	13,4	23	38,3	"	1,6	60	100
Pour le maintien ou le renvoi d'autres ouvriers, ou contremaîtres, et grèves de sympathie (en dehors de *l'unionisme*)	69	*7,8*	22.046	*8,3*	22	31,8	19	27,6	25	3,63	3	4,3	69	100
Autres réclamations	2	*0,2*	182	*0,07*	"	"	"	"	"	"	2	8,3	2	100
TOTAUX	876	*100*	253.758	*100*	303	34,58	206	23,51	243	39,15	24	1,76	876	100

Les ouvriers ont donc triomphé complètement dans 34,5 des conflits, partiellement dans 23,5 et échoué dans 39,1 — soit à peu près dans les mêmes proportions qu'en 1894. Par contre, si l'on considère le nombre des grévistes, on constate que les ouvriers ayant obtenu ce gain de cause sont plus nombreux que pour cette même année : en effet, 63,544 d'entre eux ont réussi entièrement (soit 24,1 p. o/o du total au lieu de 22,1 comme en 1894), 124,137 partiellement (soit 47,1 p. o/o au lieu de 34,2), tandis que 73,748 échouaient (soit 27,9 au lieu de 42,1). Le résultat n'est inconnu que pour 2,329 (soit 0,9 p. o/o au lieu de 1,6).

Les grèves pour obtenir une augmentation ou repousser une réduction de salaires ont été en 1895 plus nombreuses qu'en 1894; elles forment le 66,2 p. o/o du total au lieu de 49,8 comme précédemment. Celles entreprises pour faire modifier la durée du travail ont été de peu d'importance, n'atteignant que 2,858 personnes au lieu de 6,105 en 1894.

Le nombre des conflits réglés par voie de conciliation ou à la suite de négociation entre parties a augmenté sensiblement : au lieu de 56,7 p. o/o comme en 1894 il a atteint en 1895 le 74,8 p. o/o du total. Par contre, le nombre des grévistes qui

ont dû se soumettre purement et simplement et qui se sont vus remplacer en partie par d'autres ouvriers, a diminué de plus de moitié : la proportion en est tombée de 47 p. o/o (1894) à 21 p. o/o.

D'une façon générale les grèves ont donc été favorables aux ouvriers.

Les bonis des sociétés coopératives (1). — D'après les rapports de 779 sociétés coopératives de consommation du Royaume-Uni, réunissant 1.087.897 membres, les bonis qu'elles ont distribués pendant le 2e trimestre de 1896 se répartissent de la manière indiquée dans le tableau suivant. Le boni moyen ressort à 13 fr. 55 par 100 francs d'achat contre 13 fr. 475 p. o/o dans le 4e trimestre de 1895.

MONTANT DU BONI PAR 100 FRANCS D'ACHATS.	NOMBRES DE SOCIÉTÉS.			NOMBRES DE MEMBRES.	
	Angleterre et Pays de Galles.	Écosse et Irlande.	Totaux pour le Royaume-Uni.	Absolus.	P. o/o.
Boni néant	7	1	8	1.959	0,2
2f 50c et au-dessous	5	0	5	939	0,1
2 50 à 5f 00c	25	2	27	8.120	0,7
5 00 à 7 50	56	1	57	32.650	3,0
7 50 à 10 00	91	5	96	105.105	9,7
10 00 à 12 50	95	25	120	203.045	18,7
12 50 à 15 00	136	55	191	400.010	36,8
15 00 à 17 50	113	57	170	225.340	20,7
17 50 à 20 00	51	22	73	97.331	8,9
20 00 à 22 50	15	10	25	9.681	0,9
22 50 à 25 00	3	2	5	2.232	0,3
25 00 et au-dessus	1	1	2	1.485	
TOTAUX	598	181	779	1.087.897	100,0

L'assistance en cas de chômage. — *La Commission pour l'étude des misères causées par le chômage* a publié son rapport (2) qui peut se résumer comme il suit (3) :

La Commission recommande d'organiser avec soin des statistiques locales du chômage. Les bureaux de bienfaisance (*guardians of the poor*) possèdent déjà des pouvoirs suffisants pour assister les chômeurs valides et leurs familles. On peut recommander certaines formes de travail d'épreuve (terrassements, sciage de bois, moulage de blé). Le tarif des secours ne doit pas être assez élevé pour détourner les assistés de la recherche d'un travail régulier. La Commission recommande que la Direction des affaires locales au Ministère de l'intérieur (*Local governement Board*) facilite la mise à exécution de tous les projets d'assistance soigneusement étudiés, et qui pourraient lui être soumis par les bureaux de bienfaisance, sans essayer de renfermer ces projets dans des règles d'une application générale.

En ce qui concerne la catégorie des chômeurs qui répugnent à solliciter l'assistance publique, la Commission recommande d'adopter le salaire à la tâche sur

(1) *Labour Gazette.*

(2) Report from the select committee on distress from want of employment, with proceedings of the committee (Doc. parlement., n° 321, prix 0 fr. 45, King et son, à Londres).

(3) *Labour Gazette.*

les chantiers locaux de travaux de secours, en appliquant les tarifs de la région et en prenant certaines mesures qu'elle indique, pour réserver le travail aux plus nécessiteux sans les détourner de la recherche du travail libre. La Commission ne recommande pas les subventions de l'État, particulièrement à Londres où il faudrait des précautions spéciales pour éviter les abus.

Les colonies agricoles et les colonies de travail n'offrent pas un remède général aux maux causés par le chômage. Seule, une faible proportion des sans-travail urbains peuvent s'occuper utilement dans ces établissements. Ceux-ci deviennent, si l'entrée y est libre, l'asile d'une foule de paresseux et de gens sans aveu avec lesquels les chômeurs honnêtes répugnent à frayer. Ces colonies ne peuvent pas faire leurs frais, il leur est difficile de recevoir les gens mariés, et elles offrent peu de ressources de travail en hiver, saison où le chômage atteint son maximum. En terminant la Commission recommande une coopération plus intime entre les bureaux de bienfaisance, les associations ouvrières et les directeurs des sociétés de charité et de secours mutuels, en y comprenant les comités qui se forment temporairement aux époques de misère exceptionnelle.

ITALIE.

L'industrie des tresseuses de paille (1). — Le *Bulletin* a précédemment fait connaître (2) qu'à la suite de la grève des tresseuses de paille qui a éclaté dans la province de Florence l'an dernier, le Ministre du commerce avait nommé une commission chargée d'étudier les causes du malaise d'une industrie autrefois si florissante et de proposer des remèdes propres, sinon à détruire complètement, du moins à atténuer les maux dont elle se plaint.

Dans le but d'améliorer la production et de l'adapter au goût des consommateurs, la Commission d'enquête a proposé d'instituer, d'accord avec les autorités locales, une école ambulante pour enseigner à tresser la paille. Dans le même but, on ouvrira, en mai prochain, à Florence, une exposition d'échantillons des types les plus en vogue pour les tresses et chapeaux de fabrication étrangère.

La Commission a également indiqué comme un des moyens les plus aptes à améliorer la situation de l'industrie de la paille, celui d'encourager la constitution de sociétés coopératives entre les tresseuses. Cette proposition est sur le point d'entrer dans la pratique. En effet, des démarches sont en cours auprès des banques populaires pour faciliter des ouvertures de crédits aux coopératives qui se formeront, et les pourparlers engagés permettent d'espérer une pleine réussite.

D'après les statistiques recueillies par la Commission, l'industrie de la paille occupe un total de 84.558 personnes, dont 4.398 hommes et 80.160 femmes; dans ce total, les tresseurs de profession (*pigionali*) sont au nombre de 65.499 et les paysans de 19.059. D'autre part, malgré la baisse presque continue de la valeur de la tresse et des chapeaux, ces articles ont encore donné lieu, en 1895, à une exportation de 5.885.720 francs pour les chapeaux et de 6.084.000 francs pour les tresses.

(1) D'après un rapport du Consul de France à Florence.
(2) *Bulletin* de juin 1896, p. 376.

SUISSE.

Fin de l'assurance contre le chômage à Saint-Gall (1). — L'intéressante institution d'assurance contre le chômage créée à Saint-Gall le 18 juillet 1895 paraît être sur le point de disparaître après un an et demi d'existence (2).

Bien que le conseil municipal de Saint-Gall (*Gemeinderath*) ait proposé de prolonger l'expérience pendant une année avec une subvention de 14.000 francs au minimum (3) une importante réunion ouvrière tenue à la fin d'octobre a émis un vœu contraire et a demandé la dissolution.

La commune urbaine de la ville de Saint-Gall (*Stadtgemeinde*) s'est prononcée dans le même sens. L'institution cesserait de fonctionner à partir du 1er janvier 1897.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Décret du 21 novembre 1896 modifiant le décret du 7 juillet 1856 qui a créé un conseil de prud'hommes à Boulogne-sur-Mer.

(Inséré au *Journal officiel* du 3 décembre 1896.)

ART. 1er. — L'article 1er du décret du 7 juillet 1856 est modifié ainsi qu'il suit :

Il est créé à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) un conseil de prud'hommes qui sera composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	NOMBRE de prud'hommes. Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE.		
Entrepreneurs d'éclairage, fabricants de plumes métalliques, mécaniciens, chauffeurs et conducteurs de machines, fondeurs, extracteurs de minerai, forgerons, serruriers, cloutiers, taillandiers, lamineurs, maréchaux-ferrants, plombiers, ferblantiers, potiers d'étain, fabricants d'articles en métal *dit* anglais, fabricants de pompes, chaudronniers, poêliers, lampistes, couteliers, orfèvres, bijoutiers, horlogers, opticiens, armuriers, graveurs et doreurs sur métaux et sur bois.....	2	2
2e CATÉGORIE.		
Entrepreneurs de constructions, fabricants de chaux, ciment, briques, tuiles, carreaux et tuyaux, potiers et faïenciers, carriers, marbriers, tailleurs de pierre, sculpteurs et modeleurs, maçons, plafonneurs, paveurs, couvreurs, scieurs de long et à la mécanique, charpentiers, menuisiers, ébénistes, tourneurs, chaisiers et layetiers, emballeurs, vitriers, peintres, tapissiers, matelassiers.....	2	2
3e CATÉGORIE.		
Constructeurs et charpentiers de navires, calfats, perceurs, poulieurs, voiliers, cordiers, bâcheurs, bouchonniers, fabricants de caisses, tonneliers, boisseliers, saleurs et saurisseurs.....	1	1

(1) D'après un rapport du Consul général de France à Zürich.

(2) Voir *Bull.* de 1896, p. 189 et 443 et *Bull.* de 1895, p. 120 et 540.

(3) Pour la 1re année de fonctionnement la subvention de la commune (2 fr. par tête d'assuré) avait été de 6.000 francs seulement.

	NOMBRE de prud'hommes.	
4e CATÉGORIE.	Patrons.	Ouvriers.
Filateurs de lin et de laine, tisserands, blanchisseurs, fabricants de bas, de boutons de passementeries, tullistes, tailleurs, couturières, fabricants de confections, chemisiers, corsetiers, chapeliers, cordonniers, bottiers, formiers, galochiers, sabotiers, lingères, modistes	1	1
5e CATÉGORIE.		
Fabricants de gaz, d'eaux minérales ou gazeuses artificielles, raffineurs de sel, verriers, tanneurs, corroyeurs, mégissiers, boyaudiers, teinturiers, dégraisseurs, parfumeurs, fabricants de savon, de bougies, de chandelles, de noir animal, d'engrais de toute espèce, distillateurs, brasseurs, confiseurs, pâtissiers, boulangers, fabricants de pain d'épice, chocolatiers	1	1
6e CATÉGORIE.		
Imprimeurs et ouvriers typographes et lithographes, relieurs, cartonniers, carrossiers, charrons, selliers, bourreliers, vanniers, fabricants de parapluies, brossiers	1	1
	8	8
TOTAL	16	

Décret du 23 novembre 1896 nommant 5 membres de la Commission supérieure du travail (Loi du 2 novembre 1892, art. 22).

(Inséré au *Journal officiel* du 3 décembre 1896.)

Décret nommant pour une nouvelle période de quatre années les 5 membres de la Commission dont la désignation appartient au Pouvoir Exécutif.

ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1896, EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET SOCIALES.

Participation aux travaux de l'État (Association ouvrière de production). — *Chambre.* — *Proposition de loi* tendant à confier tous les travaux d'impression des ministères et des administrations générales à l'Imprimerie nationale et à faire exécuter lesdits travaux d'impression par une association ouvrière, déposée par M. Paulin Méry et plusieurs de ses collègues, le 24 novembre 1896 (Doc. parlem. n° ; *J. O.* p. 2133.)

Protection du travail national (Ouvriers étrangers). — *Chambre.* — *Proposition de loi* relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national, déposée par M. Paulin Méry et plusieurs de ses collègues, le 24 novembre 1896. (Doc. parl. n° 2132, *J. O.* p.)

Délégations ouvrières (Exposition internationale de Bruxelles). — *Chambre.* — Rapport au nom de la Commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi portant ouver-

ture d'un crédit de 881,000 francs sur l'exercice 1896, pour les dépenses de l'exposition internationale de Bruxelles, déposé le 5 novembre 1896 par M. Charles Roux. (Doc. parlem. n° 2088, *J. O.* p.). — Une somme de 50,000 francs est prévue pour l'envoi de *délégations ouvrières*.

Crédit agricole. — *Chambre.* — *Proposition de loi* ayant pour objet la création du crédit agricole hypothécaire et à long terme, présentée par M. Jean Codet, le 15 janvier 1894 (Doc. parlem. n° 246; *J. O.* p. 24. Voir présent *Bull.* p. . Rapp. Jean Codet, 25 nov. 1896 (Doc. parlem. n° 2135; *J. O.* p.).

Délégués mineurs. — *Chambre.* — *Proposition de loi* ayant pour objet de modifier la loi du 8 juillet 1890, sur les délégués à la sécurité des mineurs, déposée par M. Basly et plusieurs de ses collègues, le 6 novembre 1896 (Doc. parlem. n° 2094; *J. O.* p.). — Renvoyée à la Commission du travail.

Caisse nationale de maternité. — *Chambre.* — *Proposition de loi* tendant à établir un impôt sur les chasses gardées, à en affecter les ressources à la création d'une caisse nationale de maternité et à modifier les articles 1, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 22, 26 et 30 de la loi des 3 et 4 mai 1844 sur la police de la chasse, déposée par M. Chauvin, le 14 novembre 1896 (Doc. parlem. n° 2114; *J. O.* p.). — Renvoyée à la Commission du budget. Rapport par M. Maurice Lasserre, déposé le 17 novembre 1896 (Doc. parlem. n° 2119; *J. O.* p.).

Assistance au chômage. — *Chambre.* — *Proposition de loi* portant ouverture d'un crédit de 4 millions de francs sur l'exercice 1896, pour venir en aide aux ouvriers victimes du chômage, déposée par M. Coutant et plusieurs de ses collègues, le 5 novembre 1896 (Doc. parlem. n° 2087; *J. O.* p.). — Renvoyée à la Commission du budget.

Assistance des vieillards. — *Chambre.* — *Proposition de loi* ayant pour objet de rendre obligatoire pour les départements l'hospitalisation des vieillards et des infirmes indigents, déposée par M. Michelin, le 5 novembre 1896 (Doc. parl. n° 2089; *J. O.* p.). — Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

JURISPRUDENCE.

Syndicats professionnels. — Personnes étrangères. — Questions étrangères. — Questions religieuses et politiques.

Un syndicat professionnel méconnaît les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 en ce qu'il se compose de personnes autres que celles exerçant la même profession, de métiers similaires ou de professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, lorsqu'il convoque à un certain nombre de réunions des personnes étrangères à la profession des syndiqués; que ces personnes coopèrent activement au but du syndicat en participant à une délibération et en concourant à ses œuvres, que, notamment, dans des séances déterminées, l'une d'elles a présidé et dirigé les débats, une autre a lu un rapport et une troisième a pris l'initiative d'une discussion.

Un syndicat enfreint, d'autre part, les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 en ce qu'il n'a pas exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles, si dans certaines de ses réunions il s'occupe d'un grand nombre de questions tout à fait étrangères à son objet.

Les syndicats professionnels constitués dans les termes de la loi du 21 mars 1884 ne doivent, d'après l'article 2 de cette loi, être composés que de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés et ont exclusivement pour objet, d'après l'article 3 de la même loi, l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles.

Ces prescriptions sont absolues et régissent tous les syndicats ou associations professionnelles composés de plus de 20 personnes et constitués sans l'autorisation du Gouvernement. Il était constaté par l'arrêt attaqué que quatre personnes étrangères à l'industrie textile

avaient été convoquées à un certain nombre de réunions du syndicat professionnel des patrons du Nord, — que toutes ces personnes avaient activement coopéré au but du syndicat en participant à une délibération et en concourant à ses œuvres. — Il était également constaté par l'arrêt attaqué que, dans les réunions des 15 et 16 juillet 1891, le syndicat s'était occupé d'un grand nombre de questions tout à fait étrangères à son objet, notamment de la création de corporations religieuses, des moyens de propager un journal et des encouragements à donner à un pèlerinage. Il suivait de ces constatations que les prescriptions des articles 2 et 3 de la loi de 1884 avaient été enfreintes par le syndicat professionnel des patrons du Nord et qu'en se fondant sur ces infractions pour condamner les directeurs et administrateurs à l'amende et prononcer la dissolution du syndicat, la Cour d'appel de Douai avait exactement interprété les susdits articles 2 et 3, et par conséquent n'avait pas violé l'article 7 de la loi du 20 avril 1810.

(*Cassation crim., 18 février 1893, le syndicat professionnel des patrons du Nord.*) — *Sirey, 7e et 8e cahiers 1896.*

Accidents. — Loi du 12 juin 1893. — Absence de clôture, magasins. — Imprudence de la victime : absence de faute du patron.

Il n'y a pas contravention à la disposition de l'article 2 de la loi du 12 juin 1893 et à l'article 10 du décret du 10 mars 1894 qui prescrivent de clôturer les ponts, trappes et ouvertures dans les manufactures, fabriques, usines et ateliers dans le fait de n'avoir pas garni une trappe d'une barrière ou d'un garde-corps, si cette trappe était fermée à l'aide de deux battants reposant sur un cadre (Loi du 12 juin 1893, art. 2 ; décret du 10 mars 1894, art. 10).

La loi du 12 juin 1894 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels ne saurait être étendue aux magasins d'un marchand ferronnier qui n'exerce aucune industrie et est un simple négociant (Loi du 13 juin 1893, art. 1er).

Un patron ne saurait être rendu responsable d'un accident survenu dans son établissement à un ouvrier par la seule raison qu'il aurait omis de se conformer à l'une des mesures de précaution prescrites, dans l'intérêt des travailleurs, par la loi du 12 juin 1893, si cette omission n'a eu aucune influence sur l'accident, lequel est uniquement dû à l'imprudence de l'ouvrier (Code civil, art. 1382 et suiv., loi du 12 juin 1893).

(*Cour de Nancy, 29 juin 1895. — Veuve Thiebaut c. Wargnies.*) — *Sirey, 7e et 8e cahiers, 1896.*

Le Rédacteur en chef du Bulletin, Gérant :

LECLERC DE PULLIGNY.

1896

PAGINATION DU BULLETIN PAR MOIS

LISTE DES ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

EN FRANCE

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME III

PAGINATION DU BULLETIN PAR MOIS.

	Pages.
Janvier 1896	1 à 64
Février	65 à 128
Mars	129 à 192
Avril	193 à 256
Mai	257 à 320
Juin	321 à 384
Juillet	385 à 448
Août	449 à 512
Septembre	513 à 576
Octobre	577 à 640
Novembre	641 à 704
Décembre	705 à 768

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS EN FRANCE

(PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE).

Pages.

État récapitulatif des travaux législatifs au 31 décembre 1896 (6e législature). 46

État mensuel des travaux législatifs :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Février....	127	Avril.....	255	Juillet....	447	Novembre.	704
Mars.....	191	Juin.....	383	Août.....	512	Décembre..	766

14 novembre 1895. Règlement concernant les ouvriers titulaires des services techniques de la ville de Paris..... 125

7 décembre 1895.. Décret portant organisation de la bourse du travail de Paris.... 43

25 décembre 1895. Décret sur le taux de l'intérêt compté par la Caisse nationale des retraites..... 46

27 décembre 1895. Loi concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers..... 39

28 décembre 1895. Extrait de la loi portant fixation du budget de 1896 (subventions ouvrières)..... 42

29 décembre 1895. Loi relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites..... 41

10 janvier 1896... Décret instituant une commission consultative des caisses syndicales et patronales de retraite, de secours et de prévoyance... 126

10 février 1896... Décret relatif au dénombrement de la population en 1896 (recensement professionnel)..... 190

22 février 1896. . Décret relatif aux retenues opérées sur le salaire des cantonniers de l'État et à la bonification des pensions viagères provenant de ces retenues..... 190

29 mars 1896.... Circulaire du Ministre des travaux publics, en date du 29 mars 1896, sur les heures de service des mécaniciens et chefs de gare..... 255

30 mars 1896.... Décret relatif à la rente viagère des cantonniers..... 255

30 mars 1896.... Décret modifiant la loi sur les pensions de retraite des mutualistes. 312

31 mars 1896.... Loi sur les habitations à bon marché..... 254

8 avril 1896..... Décret rendant exécutoire en Algérie la loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne..... 507

13 avril 1896.... Circulaire du Ministre du commerce sur l'application de la loi du 31 mars 1896 relative aux habitations à bon marché..... 312

19 avril 1896.... Note du Ministère du commerce sur les majorations des rentes servies aux sociétés mutuelles par la Caisse nationale des retraites..... 313

1er mai 1896..... Circulaire du Ministre de l'intérieur sur l'application du décret du 30 mars 1896 relatif aux pensions de retraite des mutualistes..... 507

10 mai 1896 ..... DÉCRET créant un conseil de prud'hommes à Sidi-bel-Abbès..... 382

9 juin 1896..... DÉCRET relatif à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites..... 508

13 juin 1896..... LOI relative à l'exposition de 1900 (extrait relatif aux conditions du travail sur les chantiers)..... 509

10 juillet 1896.... DÉCRET créant un conseil de prud'hommes à Auxerre..... 509

13 juillet 1896 ... LOI portant ouverture et annulation de crédits (extrait relatif à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites).. 510

16 juillet 1896.... LOI sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs. 511

22 juillet 1896.... DÉCRET rendant exécutoire en Algérie la loi du 31 décembre 1895 relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites..... 512

30 juillet 1896.... CIRCULAIRE du Ministre des travaux publics sur le service des chefs de gare et des mécaniciens..... 511

14 septembre 1896, CIRCULAIRE du Ministre des travaux publics sur le repos mensuel des chefs de gare, de station et de halte..... 640

20 septembre 1896. DÉCRET relatif au contrôle des opérations des caisses d'épargne.. 639

27 septembre 1896. DÉCRET créant un conseil de prud'hommes à Roanne..... 704

21 novembre 1896. DÉCRET modifiant le décret du 7 juillet 1856 qui a créé un conseil de prudhommes à Boulogne-sur-Mer..... 765

23 novembre 1896. DÉCRET nommant 5 membres de la Commission supérieure du travail (loi du 2 novembre 1892, art. 22)..... 766

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III

DU

BULLETIN DE L'OFFICE DU TRAVAIL.

Janvier-Décembre 1896.

Accidents.

(Voir : ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.)

CHRONIQUE LÉGISLATIVE : La loi sur les accidents du travail au Sénat 245
ALLEMAGNE : Les accidents du travail en Alsace-Lorraine 370
SUISSE : Les accidents du travail en 1893-1894 446
JURISPRUDENCE ..... 59, 60 et 768

Adjudications de travaux publics.

ÉTAT MENSUEL des adjudications importantes :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	15	Avril.....	214	Juillet....	400	Octobre...	590
Février....	90	Mai.....	275	Août.....	466	Novembre..	660
Mars.....	153	Juin.....	336	Septembre.	536	Décembre..	724

Alcool.

(Voir : HYGIÈNE et PRODUCTION.)

Alimentation.

ÉTAT MENSUEL des prix courants d'un certain nombre de marchandises sur la place de Paris :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	17	Avril.....	217	Juillet....	403	Octobre...	594
Février....	93	Mai.....	279	Août.....	469	Novembre..	662
Mars.....	157	Juin.....	339	Septembre.	538	Décembre..	726

PRIX AU DÉTAIL de certaines denrées vendues par les sociétés coopératives :

Au cours du 4e trimestre de l'année 1895 160
——— 1er ——— 1896 340
——— 2e ——— 1896 539
——— 3e ——— 1896 727

Allumettes (Manufactures d').

(Voir : Production et salaires.)

Arbitrage.

(Voir : Conciliation et arbitrage.)

Asiles de nuit.

(Voir : Assistance.)

Assistance (publique et privée).

État mensuel des admissions dans les asiles de nuit et des secours délivrés par les bureaux de bienfaisance à Paris :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	22	Avril.....	225	Juillet	407	Octobre...	595
Février....	94	Mai.....	283	Août.....	474	Novembre .	668
Mars.....	164	Juin.....	344	Septembre.	543	Décembre..	731

Conseil supérieur de l'Assistance publique 108
Asiles d'aliénés alcooliques. — Assistance aux vieillards..... 173
Allemagne : La colonie d'ouvriers de Berlin..... 113

Associations ouvrières.

(Voir : Syndicats, assurances, congrès.)

Allemagne : Les associations ouvrières allemandes 37
——— Caisse centrale prussienne des associations..... 182
——— Les associations minières allemandes en 1894..... 245
——— La législation sur les corporations ouvrières..... 693
——— Les associations minières prussiennes..... 695

Assurances contre les accidents du travail.

(Voir : Caisse nationale des —.)

Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries textiles de France..... 244
Caisse syndicale d'assurance mutuelle des forges de France : opérations de l'année 1895..... 562
Allemagne : Résultats de l'assurance contre les accidents en 1894..... 112
——— Les associations minières allemandes en 1894..... 245
Autriche: Résultats généraux de l'assurance obligatoire contre les accidents.... 495
——— L'assurance obligatoire contre les accidents du travail en 1894..... 568
——— Les lois sur l'assurance accidents 758
Jurisprudence 315

Assurance contre le chômage.

Allemagne : L'assurance contre le chômage à Cologne 430
Italie : La caisse d'épargne de Bologne et l'assurance contre le chômage..... 438
Suisse : L'assurance volontaire contre le chômage à Berne..... 124
——— L'assurance contre le chômage à Berne et à Saint-Gall 189
——— L'assurance contre le chômage à Bâle-ville 440
——— L'assurance obligatoire contre le chômage à Saint-Gall (1895-1896)... 443
——— Fin de l'assurance contre le chômage à Saint-Gall..... 765

Assurances en cas de décès.

(Voir : Caisse nationale des —.)

Les assurances temporaires en cas de décès et la loi sur les habitations à bon marché 615

Assurances contre l'invalidité et la vieillesse.

(Voir : Caisse nationale des retraites et caisses de secours et de retraites.)

Allemagne : Assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse en 1894... 110
——— Les associations minières allemandes en 1894..... 245
Autriche : L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse..... 496

Assurances contre la maladie.

Allemagne : Résultats de l'assurance obligatoire contre la maladie en 1893... 34
——— Les associations minières allemandes en 1894..... 245
Autriche : L'assurance obligatoire contre la maladie..... 495
——— Assurance obligatoire contre la maladie en 1894..... 697

Autorisations de bâtir (à Paris).

État mensuel des —.....

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	17	Avril	218	Juillet	403	Octobre...	592
Février....	93	Mai	278	Août	471	Novembre.	664
Mars	157	Juin.....	340	Septembre.	539	Décembre.	726

Bière, brasserie, brasseurs.

(Voir : Congrès et grèves.)

Bourses du travail.

Les syndicats professionnels : Bourses du travail en 1895..... 605
Pays-Bas : La bourse du travail de Rotterdam..... 124

Caisses d'épargne (nationales et ordinaires).

(Voir : Prévoyance.)

Résumé mensuel des opérations :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	29	Avril	239	Juillet	424	Octobre...	612
Février....	108	Mai.....	302	Août	489	Novembre.	679
Mars	172	Juin.....	357	Septembre.	557	Décembre..	745

La caisse d'épargne de Marseille et les timbres-épargne..... 358
Caisses d'épargne ordinaires :
Résumé des opérations en 1895 (chiffres provisoires)..... 240
En 1894 (chiffres définitifs)..... 558
Allemagne : Collection de l'épargne à domicile..... 371
——— Les caisses d'épargne prussiennes en 1894-1895..... 626
Autriche : La caisse d'épargne postale autrichienne en 1895..... 497
Belgique : La caisse d'épargne et de retraite belge en 1895..... 434
États-Unis : Les caisses d'épargne en 1894-1895..... 374
Grande-Bretagne : Les caisses d'épargne en 1894..... 375
Italie : Les caisses d'épargne en 1893..... 376
——— La caisse d'épargne de Bologne et l'assurance contre le chômage..... 438
Russie : Les caisses d'épargne en 1895..... 190
Suède : La caisse d'épargne postale en 1894..... 379

Caisse nationale d'assurance contre les accidents.

Opérations de l'année 1895 561

Caisse nationale d'assurance en cas de décès.

Opérations de l'année 1895 560

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Résumé mensuel des opérations :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	29	Avril	239	Juillet	424	Octobre...	612
Février....	108	Mai.....	302	Août	489	Novembre .	679
Mars	172	Juin.....	357	Septembre.	557	Décembre..	746

Caisses de secours et de retraites.

(Voir : Retraites ouvrières.)

Caisses de pension et de secours des agents des compagnies de chemins de fer français..... 680
Danemark : Caisse des retraites pour la vieillesse..... 188

Chambres de commerce.

(Voir: Revue du travail, secours mutuels.)

Chemins de fer.

(Voir : Caisses de secours.)

Chômage professionnel.

(Voir : Revue du travail, assurance contre le chômage.)

Nota : Le *Bulletin* contient chaque mois des renseignements sur le chômage dans ses *Revue du travail* en France, en Grande-Bretagne et en Belgique.

Le chômage syndical en France et en Angleterre 722
Allemagne : Le chômage en Prusse en 1895..... 755
———— Le chômage à Stuttgard en 1895..... 756
———— État du chômage professionnel au 14 juin et au 2 décembre 1895, à Hambourg 627
Grande-Bretagne : Une enquête sur le chômage..... 118
———— L'assistance en cas de chômage 763
Suisse : La question du chômage 440

Chronique législative.

(Voir : Accidents, grèves, salaires, syndicats.)

Commerce extérieur de la France.

État récapitulatif mensuel du — ..... (depuis le commencement de l'année) :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	16	Avril.....	216	Juillet	402	Octobre...	594
Février....	92	Mai.....	278	Août	469	Novembre .	662
Mars.....	156	Juin.....	338	Septembre.	538	Décembre .	725

Conciliation et arbitrage.

État mensuel des applications, en France, de la loi du 27 décembre 1892, sur la — .....

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	28	Avril.....	232	Juillet....	418	Octobre...	610
Février....	104	Mai.....	295	Août.....	482	Novembre .	676
Mars.....	170	Juin.....	352	Septembre.	554	Décembre .	739

La conciliation et l'arbitrage en 1895..... 236
Allemagne : La conciliation dans la typographie..... 356
Belgique : Un conseil d'usine à Gand..... 107
États-Unis : Le conseil officiel de conciliation et d'arbitrage du Massachusetts en 1895..... 300
———— Le conseil officiel de conciliation et d'arbitrage de l'État de New-York. 741
Grande-Bretagne : Arbitrage à Newcastle, arbitrage sur la composition des équipes dans la métallurgie, suppression du conseil de conciliation du Durham, fin de la grève des constructions maritimes sur la Clyde et à Belfast..... 106
La conciliation et l'arbitrage en 1894..... 238
———— en 1895..... 739
La convention dans l'industrie des tubes métalliques, conflit d'attributions entre ébénistes et menuisiers, grève de la cordonnerie à Glascow, statuts modèles des conseils de conciliation de la chaussure, le conseil de conciliation et d'arbitrage de Londres en 1895..... 297
Les boulangers de Londres, les ouvriers du bâtiment du Straffordshire-nord, le conseil de conciliation des houillières de Northumberland, le conseil de conciliation des mineurs du Durham, conflit d'attributions entre mécaniciens et ouvriers en cuivre..... 354
Suisse : Projet sur la conciliation dans le canton de Bâle-ville..... 488

Conditions du travail.

(Voir : Durée du travail, règlements d'atelier, salaires.)

Allemagne : La réglementation du travail dans les magasins..... 36
———— Conditions du travail dans les minoteries..... 369
———— Réglementation du travail dans les boulangeries et les pâtisseries.. 492
Belgique : Les conditions du travail dans les travaux publics. 254, 307, 374, 500 et.....
———— Taux des salaires dans les entreprises de travaux publics..... 571
Suisse : Réglementation du travail des gens de service dans les hôtels et restaurants à Berne et à Lucerne..... 124
———— La législation sociale à Bâle-ville..... 506

Congrès.

Vœux du 8e congrès du crédit populaire..... 367 et 425
Le 7e congrès international des mineurs..... 368
9e congrès national de la coopération française..... 751
2e congrès de l'alliance coopérative internationale..... 752
Allemagne : Congrès des brasseurs et de l'industrie de la bière..... 493
Suisse : Congrès ouvriers..... 311

Conseil supérieur du travail.

Les retraites ouvrières..... 746

Contrat de louage.

Jurisprudence..... 56, 57, 314, 315

Coopération, Coopératives.

(Voir : Alimentation, crédit populaire, habitations, congrès.)

Subvention aux coopératives de production.. 109
La coopération en France en 1895..... 358
La banque coopérative des associations ouvrières de production en 1895..... 490
Allemagne : Les sociétés coopératives de consommation, de production, de construction et de crédit :
En 1895..... 114
En 1896..... 694
——— Modification à la loi sur les sociétés de production et de consommation..... 567
Autriche : Les sociétés coopératives en 1894..... 116
Grande-Bretagne : La coopération ouvrière dans le Royaume-Uni..... 120
——— Les bonis des sociétés coopératives..... 763
Italie : Les sociétés coopératives de production dans le bâtiment et les entreprises de construction..... 575

Crédit populaire.

(Voir : Coopération, congrès, mont-de-piété.)

La société du prêt gratuit..... 304
Allemagne : L'État prussien et le crédit populaire..... 494, 693
Russie : La surveillance des banques populaires..... 378

Dénombrement de la population.

(Voir : Recensement professionnel.)

Durée du travail.

(Voir : Conditions du travail.)

États-Unis : Effets de la réduction des heures de travail sur la production..... 38
Grande-Bretagne : La journée de 8 heures dans l'industrie et dans les établissements de l'État..... 505

Enfants.

(Voir : Femmes et enfants).

Enseignement professionnel.

Autriche : L'instruction technique dans les métiers de la petite industrie..... 372
——— Enseignement professionnel, apprentissage..... 495

Épargne.

(Voir : Caisses d'épargne).

Faillites et liquidations judiciaires (à Paris).

État mensuel des —

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	17	Avril.....	217	Juillet. ..	403	Octobre...	592
Février....	94	Mai.....	279	Août.....	470	Novembre..	663
Mars.....	155	Juin.....	340	Septembre.	538	Décembre..	728

Femmes et enfants (Travail des).

Rapport de la commission supérieure sur le travail des femmes et des enfants en 1895 746
ALLEMAGNE : Le travail des femmes en Prusse 627
BELGIQUE : Travail des femmes et des enfants dans les briqueteries 632
JURISPRUDENCE ..... 60 et 316

Forêts (industrie forestière).

(Voir : PRODUCTION.)

Grèves.

(Voir : CONCILIATION.)

ÉTAT MENSUEL des —

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	25	Avril.....	228	Juillet....	412	Octobre...	607
Février....	100	Mai.....	286	Août.....	478	Novembre.	673
Mars.....	167	Juin.....	346	Septembre.	551	Décembre...	735

Les grèves en 1895 ..... 290 et 422
CHRONIQUE LÉGISLATIVE : Les grèves dans les services publics 180
JURISPRUDENCE 57
ALLEMAGNE : Grèves des ouvriers et ouvrières dans l'industrie du vêtement 185
——— La grève de Hambourg 753

——— RÉSUMÉ MENSUEL des grèves :

	Pages.		Pages.		Pages.		Page.
Juin.....	396	Août.....	492	Octobre...	623	Décembre..	753
Juillet....	429	Septembre.	566	Novembre..	693		

AUTRICHE : Les grèves en 1894. La grève d'Ostrau (Silésie) 248
BELGIQUE : (Voir chaque mois la *Revue du travail*) 307
ÉTATS-UNIS : Les grèves de 1881 à 1894 308
GRANDE-BRETAGNE : Les grèves en 1894 et 1895 (Voir aussi chaque mois la *Revue du travail*) 252
Les grèves et lockouts en 1895 760
ITALIE : Grèves des tresseuses de chapeaux de paille 376
——— Les grèves en 1894 574
PAYS-BAS : La grève de Rotterdam 377
SUISSE : Conflit dans la brasserie ..... 439 et 506

Habitations à bon marché.

(Voir : COOPÉRATIVES.)

Liste des sociétés de logements à bon marché en France 366
Liste des sociétés de logements à bon marché qui ont fait approuver leurs statuts. 563
ALLEMAGNE : L'État et la construction des logements ouvriers en Prusse 566
BELGIQUE : Le comité de patronage des habitations ouvrières 38
——— Habitations à bon marché ..... 434 et 499
ÉTATS-UNIS : Maisons ouvrières modèles 309
SUISSE : Construction de logements ouvriers par la ville de Genève 439

Hygiène, salubrité, sécurité.

(Voir : ACCIDENTS DU TRAVAIL, ASSURANCE, INSPECTION DU TRAVAIL, FEMMES ET ENFANTS.)

Précautions à prendre dans les installations électriques 749
GRANDE-BRETAGNE : L'alcoolisme et la longévité 503
RUSSIE : La consommation de l'alcool 311

Industrie (Petite).

(Voir : PRODUCTION.)

Inspection du travail.

ALLEMAGNE : L'inspection des fabriques dans le grand-duché de Bade en 1895... 306
AUTRICHE : L'inspection du travail en 1895..... 430 et 494
BELGIQUE : L'inspection du travail en 1895..... 632
DANEMARK : L'inspection des fabriques en 1895-1896..... 501

Institutions de prévoyance.

(Voir : PRÉVOYANCE.)

Journée de huit heures.

(Voir : DURÉE DU TRAVAIL.)

Jurisprudence.

(Voir : ACCIDENTS, ASSURANCES, CONTRAT DE LOUAGE, FEMMES ET ENFANTS, PRUD'HOMMES, SALAIRES, SYNDICATS, TRAVAUX PUBLICS.)

Législation du travail.

(Voir pour la France : ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.)
(— pour l'étranger : SOUS LES RUBRIQUES RELATIVES À CHAQUE SUJET.)

Liquidations judiciaires.

(Voir : FAILLITES.)

Logements ouvriers.

(Voir : HABITATIONS À BON MARCHÉ.)

Louage (d'ouvrage et de services).

(Voir : CONTRAT DE LOUAGE.)

Métallurgie.

(Voir : PRODUCTION.)

Mines (Mineurs).

(Voir : PRODUCTION ET CONGRÈS.)

Mont-de-Piété de Paris.

ÉTAT MENSUEL des opérations du :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	19	Avril.....	217	Juillet....	404	Octobre...	592
Février....	93	Mai.....	279	Août.....	470	Novembre..	663
Mars.....	156	Juin.....	341	Septembre.	537	Décembre..	728

Opérations en 1895..... 19
Le Mont-de-Piété de Paris en 1894, les progrès, les réformes..... 31
Le Mont-de-Piété de Paris en 1895. Rapport de la commission de surveillance du Conseil municipal..... 613

Mutualité, mutualistes.

(Voir : Secours mutuels.)

Navigation maritime.

Nombre de navires armés pour la grande pêche et ayant touché des primes d'armement en 1894 91

Offices du travail.

(Voir : Statistique du travail.)

Placement.

État mensuel des placements effectués par les offices de placement gratuit :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	20	Avril.....	222	Juillet....	404	Octobre...	596
Février....	93	Mai.....	280	Août.....	471	Novembre.	665
Mars.....	161	Juin.....	341	Septembre.	540	Décembre.	729

Les emplois vacants à la Préfecture de la Seine 681
Allemagne : Un bureau de placement municipal à Munich 116
——— Le placement en Prusse en 1894 306
——— Les bureaux de placement public en Wurtemberg ..... 397 et 429
——— Le placement syndical à Brême 630

Prévoyance (Institutions de).

(Voir : Caisses d'épargne, de secours et de retraites; assurances.)

Résumé mensuel des opérations de la Caisse nationale d'épargne, des caisses d'épargne ordinaires et de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	29	Avril.....	239	Juillet....	424	Octobre...	612
Février....	108	Mai.....	302	Août.....	489	Novembre.	679
Mars.....	172	Juin.....	357	Septembre.	557	Décembre..	745

Prisons (Travail dans les).

(Voir : Salaires.)

Production, outillage et personnel de l'industrie.

Statistique sucrière 1881-1895 18
Production des sucres en mars 1895-1896 216
La condition des soies de Lyon (1869-1893) 30
Production houillère du Pas-de-Calais et du Nord ..... 92 et 470
Production minérale en France 157
Production des fers et acier en 1895 158
Conditions principales de l'industrie houillère en France ..... 159 et 218
Personnel des manufactures des tabacs ..... 178 et 687
——— d'allumettes 179
Production des alcools en 1895 339
Comparaison des résultats de l'exploitation de quatre principales houillères du Nord de la France et de la Westphalie 564
Production des métaux (1er semestre 1896) 592
Allemagne : Enquête sur les métiers de la petite industrie 182

ALLEMAGNE : Le travail des femmes en Prusse..... 627
———— Le personnel de l'industrie en Saxe..... 631
BELGIQUE : L'industrie houillère en 1895..... 759
GRANDE-BRETAGNE : L'industrie textile dans l'Inde anglaise..... 123
ITALIE : Les principales industries..... 636
NORVÈGE : L'industrie forestière..... 189
RUSSIE : Production et personnel de l'industrie minière..... 253
——— Renseignements statistiques à différentes époques..... 378
SUISSE : Le personnel de l'industrie..... 439

Projets et propositions de loi.

(Voir : ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS pour la France, et les rubriques diverses pour l'étranger.)

Protection du travail.

(Voir : HYGIÈNE, INSPECTION DU TRAVAIL, FEMMES ET ENFANTS, RÈGLEMENTS D'ATELIER.)

Prud'hommes (Conseils de).

Les conseils de prud'hommes en 1892..... 29
———————— en 1893..... 490
———————— en 1895..... 750
JURISPRUDENCE..... 640

Recensement professionnel.

Le dénombrement professionnel au recensement quinquennal du 29 mars 1896. 152
ALLEMAGNE : Résultat du recensement professionnel du 14 juin 1895..... 623
SUISSE : Le recensement de l'industrie (1895)..... 637

Règlements d'ateliers.

BELGIQUE : Loi sur les règlements d'atelier..... 571
———— Arrêté royal pour l'exécution de la loi sur les règlements d'atelier.... 699

Repos du dimanche

AUTRICHE-HONGRIE : Le repos du dimanche à Trieste..... 494

Retraites ouvrières.

(Voir : CAISSES DE SECOURS ET DE RETRAITES.)

Les retraites ouvrières à l'étranger..... 380
Les retraites ouvrières en France et à l'étranger..... 427

Revue du travail.

Le *Bulletin* contient chaque mois une *revue du travail* en France, en Belgique et en Grande-Bretagne. La revue se compose pour la France :

1° D'une situation générale;

2° De l'analyse des renseignements fournis par les chambres de commerce, conseils de prud'hommes, associations patronales, etc., et par des correspondants.

3° Des renseignements fournis par les chambres syndicales ouvrières.

En Belgique et en Grande-Bretagne la revue du travail est accompagnée d'un résumé des grèves. Les renseignements sont dus à une obligeante communication du *Labour Department* et de l'*Office du travail* (belge).

Les paginations qui correspondent, pour chaque mois, à ces différentes rubriques, sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

REVUE DU TRAVAIL

	en France.			en Grande-Bretagne.	en Belgique.
	Situation générale.	Renseignements des associations patronales.	Renseignements des associations ouvrières.		
	Pages.	Pages.	Pages.	Pages.	Pages.
Janvier	1	4	7	37	//
Février	65	72	77	117	//
Mars	129	133	143	188	187
Avril	193	197	204	250	//
Mai	257	261	265	310	307
Juin	321	325	328	375	373
Juillet	385	389	392	438	433
Août	449	454	459	502	498
Septembre	514	517	529	574	//
Octobre	577	580	583	636	632
Novembre	641	645	652	700	699
Décembre	705	709	714	760	758

Salaires.

(Voir : Conciliation, grèves, revue du travail.)

Chronique législative : Droit de la femme mariée sur les fruits de son travail. 180
Les salaires des ouvriers dans les manufactures de l'État et dans les chemins de fer ... 179, 621 et 687
Le travail dans les prisons en 1893 ... 682
Autriche : Retenues sur les salaires ... 495
Belgique : La loi sur les salaires et les inspecteurs du travail ... 374
——— Taux des salaires dans les entreprises de travaux publics ... 573
Grande-Bretagne : Variations des salaires et heures de travail 1894-1895 ... 504
États-Unis : Le travail dans les prisons en 1885-1895 ... 700
Jurisprudence ... 59

Salubrité.

(Voir : Hygiène.)

Secours d'assistance publique.

(Voir : Assistance.)

Secours mutuels.

(Voir : Caisses de secours et de retraites.)

Opérations des sociétés de — en 1893 ... 174 et 240
La Chambre de commerce de Lyon et les ouvriers de la soie ... 751
Belgique : Le développement de la mutualité en Belgique 1890-1895 ... 187

Sécurité.

(Voir : Hygiène.)

Soie (Ouvriers de la).

(Voir : Secours mutuels.)

Statistique du travail (Bureaux et organes de la).

Danemark : Création d'un office du travail..... 124

Sucrerie.

(Voir : Production.)

Syndicats professionnels (d'ouvriers et de patrons).

(Voir : Chômage.)

État mensuel du mouvement syndical :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	23	Avril.....	226	Juillet....	408	Octobre...	599
Février....	98	Mai.....	284	Août.....	475	Novembre.	669
Mars.....	165	Juin.....	345	Septembre.	543	Décembre..	733

Chronique législative : Entraves au fonctionnement de la loi de 1884 sur les syndicats..... 180
Les syndicats professionnels en 1895..... 547, 605, 672
Allemagne : Le syndicat des producteurs de houille..... 36
——— Le syndicat des producteurs de houille de Westphalie en 1895..... 247
États-Unis : Les marques de fabrique syndicales..... 38
Suisse : Subvention de l'État au Secrétariat ouvrier..... 124
——— Les secours de l'Union typographique en 1895..... 379
——— L'Union ouvrière suisse en 1896 et les secours de grève..... 380
——— Les ouvriers du livre et la protection du travail..... 438
Jurisprudence..... 61, 63, 316 et 767

Tabacs (Manufactures de).

(Voir : Production et salaires.)

Textile (Industrie).

(Voir : Production.)

Transports.

Tonnage des embarquements sur les canaux et rivières, recettes des chemins de fer d'intérêt général, des omnibus et des petites voitures à Paris.

État mensuel :

	Pages.		Pages.		Pages.		Pages.
Janvier....	17	Avril.....	216	Juillet....	402	Octobre...	594
Février....	92	Mai.....	278	Août.....	471	Novembre.	662
Mars.....	156	Juin.....	339	Septembre.	539	Décembre..	727

Travail.

Voir : Conditions du —; conseil supérieur du —; femmes et enfants [travail des]; bourses du —; contrat de louage; durée du —; inspection du —; législation du —; rémunération du — [salaires]; revue du —; statistique du —; prisons (travail dans les).

Travaux publics.

(Voir : Conditions du travail et adjudications.)

Jurisprudence..... 59 et 128